Rel. 1.95

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXII

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

500,989

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

DIXIÈME ANNÉE. — 1906

TOME XXII (Juillet-Décembre)

BIBLIOTHÈQUE

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE

1906

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
T.22

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

PERSPECTIVES MAROCAINES

Les personnes qui ont l'inconsciente illusion qu'on arrête l'histoire parce que, pour répondre aux nécessités de notre esprit bien plus qu'à la réalité des faits, il faut la diviser en chapitres, s'imagineront peut-être que l'affaire marocaine est finie parce que le sultan a signé l'Acte général d'Algésiras. En réalité le succès de la mission de M. Malmusi à Fez ne fait que clore la période bruyante de l'affaire marocaine. Elle l'a fait pour ainsi dire rentrer sur le terrain marocain lui-même après que la bruyante intervention de l'empereur d'Allemagne l'eut portée pour un peu plus d'une année sur le théâtre international. Mais sous cette forme plus modeste elle ne doit pas être négligée de notre attention : c'est dans ces périodes de sommeil apparent que se prennent les attitudes décisives au réveil des crises. Nous n'avons même qu'une inquiétude, c'est que la question du Maroc ne préoccupe plus assez le pays, lorsqu'il devrait y voir un grand intérêt national après avoir été délivré de la nécessité d'y trouver un cauchemar.

De tous les points sur lesquels porte l'Acte général d'Algésiras, un seul, l'organisation de la police des huit ports, peut donner lieu à de sérieuses difficultés. Sur les impôts et l'administration chérifienne on a beaucoup plus parlé à Algésiras que décidé; la Banque est extérieure au Makhzen et peut fonctionner sur son assentiment de principe ; par contre, l'organisation et le fonctionnement de la police des ports supposent le concours de sa bonne volonté. C'est peut-être bien ce que l'on a escompté à Fez en signant l'Acte d'Algésiras. On adhère au principe, mais on peut se rattraper sur les détails. C'est moins provoquant et moins voyant, mais tout aussi efficace. Ce sera à nous de déjouer

ce calcul s'il a été fait dans l'esprit du Makhzen. En réalité, avec l'Espagne, nous avons été investis du mandat de police, autant que les circonstances marocaines actuelles permettaient de l'étendre. Il appartient à notre diplomatie de le faire sentir au Makhzen chaque fois que ce dernier semblera s'ingénier à priver de recrues les troupes de police, à en éclaircir les rangs par des congés injustifiés, à paralyser toute l'institution par la mauvaise volonté du commandement indigène. Il faut certainement s'attendre, même si Fez n'y est pas absolument décidé d'avance, à voir toutes ces choses marocaines sévir sur les corps de police. Le choix des officiers, qui doit être fait avec un soin rigoureux, pourra beaucoup atténuer ces difficultés. Le ministère de la Guerre est d'ailleurs en ce moment entre des mains qui méritent pleine confiance : cette tâche est la suite de celles auxquelles le ministre s'était jusqu'ici consacré. Mais l'énergie de notre diplomatie devra doubler celle de nos instructeurs. Elle pourra s'exercer d'autant mieux en la matière qu'elle agira sur un texte précis. En outre, l'opinion des résidents étrangers dans les ports marocains sera pour elle. Avant toute espèce de jalousie politique, les membres des colonies étrangères de la côte font nécessairement passer le souci de leur sécurité. Il ne faut pas oublier que c'est, quoi qu'on en ait dit, beaucoup moins pour des intérêts de commerce au Maroc que pour des combinaisons, d'ailleurs malheureuses, de grande politique internationale, que l'Allemagne a fait opposition au programme de M. Saint-René Taillandier. Si l'on n'envisage plus les choses qu'au point de vue local, les efforts que nous ferons pour organiser efficacement la police paraîtront sympathiques à tous les ressortissants étrangers. On n'aime pas « bouder contre son ventre », surtout lorsque les faits ont prouvé que l'on était bien loin d'avoir à y gagner quoi que ce soit.

Enfin l'inspecteur suisse, considéré *a priori* comme constituant une servitude gênante pour nous, sera peut-être un témoin très utile des efforts que nous ferons et des résistances auxquelles ces efforts risquent de se heurter.

C'est notre voisinage avec le Maroc qui a dominé toute la situation avant Algésiras, et à Algésiras même. La situation prépondérante qu'il nous donne a certainement contribué très fortement à donner à notre accord de 1904 avec l'Angleterre un équilibre nord-africain si étranger à la politique que, deux ans à peine plus tôt, sir Arthur Nicholson poursuivait pour son gouvernement dans l'empire chérifien. C'est cette situation qui s'est encore imposée à Algésiras. Il eût paru comme une pure brimade de nous mettre sur le même rang que les autres puis-

sances dans le pays voisin de l'Algérie. L'évidence de ce fait a certainement beaucoup facilité la tâche des diplomaties qui secondaient la nôtre. Mais ce voisinage algérien, cette grande force de notre politique au Maroc, il faut l'organiser, lui faire jouer dans l'ensemble le rôle qui lui revient. C'est ce qui n'a pas encore été fait jusqu'ici.

Nous ne critiquons certes pas la politique suivie à la frontière même. Les accords franco-marocains de 1901-1902, qui ne furent pas bien appliqués dans les premiers temps, lui ont donné une base rationnelle. Notre organisation militaire en face des territoires marocains s'est peu à peu adaptée aux nécessités particulières de la situation sous la direction du général Lyautey. Nous sommes sortis de la période des petits postes, des reconnaissances trop faibles, des lourds convois insuffisamment escortés qui encourageaient des coups de main créant des incidents, envenimant la situation. Aujourd'hui, quand nous avons à faire rendre leur dû à nos tribus, nous agissons avec des forces telles qu'elles découragent les tentatives ennemies qui nous obligeraient à nous avancer beaucoup en entrant dans la voie des représailles. Mais cet organisme maintenant adapté à son but ne semble pas avoir été mis en relations suffisantes avec l'ensemble de notre politique marocaine. Il est évident que son action doit être subordonnée à cette dernière. Tantôt, à la frontière, il n'y a à poursuivre qu'une œuvre de police locale, dont les traditions et les limites commencent à s'établir nettement. Tantôt, au contraire, on peut y être appelé à une action destinée à fortifier celle que nous exerçons dans l'ensemble du Maroc. Mais il est évident que seule notre diplomatie peut être juge de ces deux alternatives. Pour cela il est nécessaire qu'elle connaisse la situation à la frontière, et aussi qu'elle fasse connaître à la frontière la situation générale.

En théorie, les organes centraux, à Paris, devraient faire ce travail d'information et de concentration. Ils y prétendent d'ordinaire jalousement, mais ils ne font presque toujours qu'y prétendre. On sait que nous avons presque autant de peine à faire collaborer les divers départements administratifs à une politique qu'à concevoir cette politique. Pour y remédier, du moins en ce qui concerne nos intérêts marocains, il n'y a pas de meilleur moyen que d'établir des rapports directs entre l'Algérie, et même les autorités de la frontière, et la légation de Tanger.

Nous ne demandons là que l'analogue de ce que font en grand les Anglais lorsqu'une de leurs œuvres diplomatiques est étroitement liée à l'action d'une de leurs grandes dépen-

dances. C'est l'autorité anglo-indienne qui fait la diplomatie britannique dans toute l'Asie méridionale, non seulement à Mascate et en Afghanistan, mais encore, dans une large mesure, au Siam et en Perse. De même les Anglo-Egyptiens mènent, nous nous en sommes aperçus à nos dépens jusqu'à la signature du récent accord éthiopien, la politique britannique en Ethiopie. Il semble difficile, avec la rigidité de nos conceptions administratives, de créer dans l'Afrique du Nord ce grand organisme politique qui gouvernerait ici, protégerait là, négocierait et presserait ailleurs. Mais ce que les règlements n'établissent pas sur une large échelle, l'usage doit le réaliser dans une certaine mesure. Nous ne pouvons continuer à avoir des rouages isolés, sans aucun lien les uns avec les autres, dans la politique marocaine délicate, mais active, qui s'impose à nous au moment où s'ouvre une nouvelle période pour la question du Maroc.

Nous parlons un peu plus haut de l'organisation de la politique anglaise en Ethiopie. Elle nous donne encore d'autres exemples. Ses directeurs ont parfaitement compris que, surtout dans de tels pays, un des plus grands moyens d'action politique est l'argent. Et sous couleur de droits qu'il a aliénés à ses voisins du Nil, le Négus est largement pensionné par les Anglo-Egyptiens. Ceci nous amène à dénoncer encore une fois l'incroyable insuffisance de notre budget de la « pénétration pacifique ». Il a semblé, jusqu'ici, aussi incapable de se monter à une somme convenable que de s'employer utilement.

Par hasard, en 1904, il s'est trouvé, en raison de la date tardive à laquelle il était voté, fixé à 310.000 francs, au lieu des 600.000 francs prévus à l'origine. En 1905, bien qu'on eût tout le temps voulu, on a respecté comme un indiscutable précédent ce total d'une insuffisance si patente. Il est absolument nécessaire que l'on fasse mieux pour 1907 : malgré les difficultés budgétaires, on peut encore trouver une somme convenable pour les nombreuses nécessités du plus grand intérêt extérieur que nous ayons à sauvegarder hors d'Europe. Là comme ailleurs l'argent semé au moment opportun est une cause d'économies.

Mais le point capital, celui qui résume tous les autres, c'est que l'on ne perde pas de vue la question marocaine, qu'elle inspire la résolution nécessaire à une opinion bien pénétrée de son grand intérêt. Il ne faut pas croire qu'en oubliant le problème marocain nous nous ferons oublier par lui. Il peut s'imposer demain aux gens les plus partisans du « Pas d'affaires ». La situation précaire du Makhzen risque, à chaque instant, de provoquer une crise. Nous savons que les anciens impôts coraniques ne rentrent plus et que le *tertib*, l'impôt de la réforme,

n'a jamais pu être perçu. Le Makhzen en est réduit à des expédients pour se procurer les ressources nécessaires même à sa vie la plus strictement limitée et la plus rudimentaire. Déjà on annonce qu'il conteste des chèques émis en paiement par les autorités chérifiennes d'Oudjda, et dont une bonne partie sont entre les mains des commerçants français de l'Oranie. Du jour au lendemain, cet état de choses peut faire surgir de très graves difficultés pour lesquelles notre gouvernement ne se trouvera armé que si l'opinion se fait chez nous, en ce qui concerne la question marocaine. C'est assez dire que cette dernière n'est pas pour longtemps hors de cause parce que le sultan, en signant l'Acte général d'Algésiras, a fermé la période directement ouverte par l'entrée de Guillaume II à Tanger.

ROBERT DE CAIX.

LES CHEMINS DE FER AFRICAINS

AFRIQUE OCCIDENTALE

L'établissement de voies de communication, qui dans tout pays est d'une importance capitale, est particulièrement urgent en Afrique. L'énorme continent, qui a tour à tour attiré les peuples colonisateurs de l'Europe, résiste à la pénétration de toute la force de son relief et de son immensité. D'autres régions ou neuves, comme l'Amérique, ou récemment ouvertes aux exploitations européennes, comme la Chine, offrent à la colonisation et au commerce des rivières largement accessibles à la navigation ; l'Afrique n'a pas de voies d'eau comparables au Mississipi, à l'Amazone, au Hoang-hô, au Yang-tsé. Sans doute d'immenses fleuves mènent des Grands Lacs vers la Méditerranée, l'Atlantique et l'Océan Indien ; des rivières imposantes coulent des hauteurs du Soudan vers l'Atlantique et le golfe de Guinée. Il y a mieux : par les Grands Lacs le Congo est en rapport avec le Nil ; Cameron a signalé des communications entre le Haut-Zambèze et le Cassaï ; Barth et le commandant Lenfant en ont constaté entre la Bénoué et le Logone. Il y en a peut-être parfois entre le Haut-Chari et l'Oubangui. Mais la structure géographique de l'Afrique rend par malheur ces voies d'eau partiellement inutilisables. L'Afrique est un immense plateau de roches dures, archéennes et primaires, qui sur toute la périphérie tombe par des pentes raides vers l'Océan. Les fleuves ne s'acheminent pas vers la mer suivant un cours régulier et lent. La descente s'opère par des passages brusques d'un niveau à l'autre, par des rapides, cataractes ou chutes. Les rivières, de plus, n'offrent pas à la navigation de beaux estuaires ; celles qui, par exception, possèdent des estuaires profonds et sûrs, ne sont que des fleuves côtiers (Gambie, Gabon [1]). Si l'on ajoute que les côtes africaines, peu découpées, n'abritent que rarement de bonnes rades, qu'elles sont en général dangereuses ou malsaines, on conçoyra que les fleuves ne constituent pas de sûres, ni de suffisantes voies d'accès vers l'intérieur. Ils offrent seulement, entre leurs rapides, des biefs que la navigation peut utiliser.

La nécessité s'est imposée de bonne heure de chercher dans d'autres moyens de communication ou de transport une com-

---

[1] Le Congo fait exception : il a à la fois un large estuaire et un cours immense (4 700 kilomètres). Mais, à 250 kilomètres de la côte, en arrière de son estuaire, il est barré par d'infranchissables rapides.

pensation à ces défauts. Le recours aux bêtes de somme ou le transport à dos d'homme ont été, sont encore partiellement pratiqués. On s'accorde depuis longtemps à reconnaître leur insuffisance. Aussi bien l'un et l'autre système se heurtent à cette difficulté grave : les routes, les chemins tracés manquent. Les voies, que suivent les caravanes, sont des pistes étroites, inégales, rocailleuses, parfois inondées. Sous les tropiques l'exubérance de la végétation est telle que ces passages, créés péniblement à coups de serpes et de haches, se maintiennent libres difficilement. Du reste, se livrât-on chaque année à un entretien onéreux, les pluies abondantes ravinent si fortement tous les terrains, que les routes courraient risque d'être souvent détruites. Si elles sont légèrement construites, quelques jours de pluie suffisent à les transformer en fondrières. Il leur faut une infrastructure solide et celle-ci est coûteuse à établir. Il y a au Dahomey, dans l'Afrique australe et orientale, des espaces immenses où l'on ne trouverait pas un seul des cailloux nécessaires à ces travaux.

A quoi bon d'ailleurs des routes dans des pays où les bêtes de trait sont rares et vivent mal? Pourquoi imposer aux pays neufs, qui naissent à la civilisation, la série des transformations dans les moyens de transport qui ont bouleversé l'Europe? La rapidité dans les échanges et la concentration des marchandises dans des véhicules de plus en plus vastes, remorqués par des tracteurs de plus en plus puissants, sont devenus des éléments indispensables de la prospérité du commerce.

Les chemins de fer seuls peuvent remédier à la lenteur et au morcellement, presque à l'émiettement des transports par voitures ou caravanes. L'expérience a prouvé que, si élevés que soient leurs frais de construction, leur usage est économique et leur exploitation presque toujours rémunératrice. Statistiques en main, M. Shelford a calculé que dès que les premiers tronçons d'une ligne sont ouverts au commerce, ils rapportent en général de quoi couvrir les frais d'exploitation. Il a même observé que plus la ligne pénètre au cœur du pays, plus les bénéfices deviennent considérables. Il a trouvé cette formule que les bénéfices croissent proportionnellement au carré de la profondeur de la région exploitée.

Faut-il ajouter que la mise en valeur du sol n'est pas seule facilitée par l'établissement des voies ferrées? Dans les contrées récemment conquises, leur création indique aux indigènes l'intention arrêtée des nouveaux maîtres de s'installer à demeure ; partout les noirs s'intéressent à la construction et participent les premiers à l'amélioration de la vie pratique, au développe-

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

ment du confort et du commerce qui en résultent. L'administration nouvelle se trouve aidée dans sa tâche ; la pénible question du portage disparaît ou se simplifie ; les gouverneurs, résidents, chefs militaires peuvent se mouvoir avec rapidité. Dans les régions désolées par la disette, la guerre ou la révolte, les chemins de fer permettent d'apporter aisément les vivres, la défense ou la répression. Sous les climats les plus divers, aux Indes, au Soudan, en Algérie, comme en Amérique, en Sibérie ou dans l'Australie, les progrès de la civilisation n'ont pas eu de meilleur auxiliaire que le rail.

Aussi ne doute-t-on plus aujourd'hui de l'utilité des chemins de fer coloniaux. Sur ce chapitre, explorateurs, théoriciens, politiques sont d'accord. Mais ce qui est presque devenu un lieu commun n'a été une vérité reconnue qu'après qu'on eût longtemps discuté, combattu, et dans tous les pays. Il s'en faut même de beaucoup aujourd'hui que tous aient réalisé les mêmes progrès et se soient à eux-mêmes, par la construction de chemins de fer, donné des avantages identiques dans leurs

colonies d'Afrique. En cette matière, comme en tant d'autres, les Anglais, ces maîtres de la colonisation, ont donné des leçons et des exemples aux autres peuples. Ils ont créé les premiers chemins de fer africains, et sur un domaine colonial qui sans doute l'emporte de beaucoup par l'étendue exploitable sur ceux de la France, du Portugal et de l'Allemagne, ce sont eux aujourd'hui qui possèdent le plus de voies ferrées. Dans la série d'études que nous allons publier, nous nous proposons précisément d'indiquer quel est, dans chaque colonie, l'état d'avancement de la construction des chemins de fer.

SOUDAN ET SÉNÉGAL

Le Soudan est peut-être aujourd'hui, de toutes les parties de l'Afrique, la plus justement impatiente de posséder des voies de communication. Le Soudan, y compris ses parties maritimes, côtes de Guinée et Sénégambie, forme dans l'ensemble

du continent une immense région naturelle. C'est un plateau adossé à l'Ouest au massif granitique et primaire du Fouta-Djallon, et présentant une élévation moyenne de 300 à 400 mètres. Des altitudes supérieures s'y observent (pic des Komono, au Nord de Kong, Sokoto, Adamaoua, Ouadaï, Darfour) ; mais ces hauteurs sont isolées et ne se rapportent pas à une chaîne commune. Le Soudan, comme la plus grande partie de l'Afrique, est dépourvu de plissement ; il est constitué par d'immenses terrasses reposant sur un soubassement identique d'assises anciennes ; sur ces terrasses l'action des agents atmosphériques a uniformément déterminé sur des étendues considérables un même produit de désagrégation des roches superficielles, la latérite. Le climat conspire avec le sol à donner au paysage et à la végétation un seul aspect dans tout le Soudan ; ce climat est essentiellement caractérisé par le contraste des deux saisons principales, la sèche (hiver) et la pluvieuse (été). Les rivières, tour à tour, sont réduites à un débit infime ou roulent des masses d'eau torrentielles ; dans la végétation, les graminées, les herbes de la savane dominent comme dans le bassin du Zambèze ou de l'Orange ; les arbres ne se montrent que par bouquets disséminés (végétation de parc) ou le long des cours d'eau (forêt-galerie).

Mais cette immense zone de steppes, de taillis, de forêts en rubans contient de précieuses richesses. Dans les endroits humides, le cocotier, le cotonnier qui atteint là des dimensions inaccoutumées, l'arbre à beurre ou karité, le bambou, le bananier, la canne à sucre, la liane à caoutchouc, les acacias gommifères, et surtout le palmier à huile et le kola s'offrent à l'exploitation. Sur les terres que ne couvre pas la latérite, l'agriculture fait croître l'indigo, la sésame, les arachides, le maïs. Sur les hauteurs prospèrent les plantes méditerranéennes, orangers, citronniers, figuiers. L'or et l'ivoire diminuent d'année en année, mais une population nombreuse ressent des besoins variés et que le contact de la civilisation européenne augmente peu à peu.

Aussi les trois puissances, entre qui la hardiesse de leurs explorateurs ou l'habileté de leurs diplomates ont partagé le Soudan, ont senti, là comme partout, l'utilité, le besoin des chemins de fer. La France, qui y possède le domaine le plus étendu, a déjà les tronçons les plus longs. Mais Allemands et Anglais rivalisent à qui mettra en valeur, le mieux et le plus vite, le plus de terres possible. Cette concurrence est un bien pour le Soudan. Il est à croire que, possédé dans son ensemble par une seule nation, il ne verrait pas des lignes de pénétra-

tion parallèles et assez voisines s'établir simultanément dans chacun des territoires de la côte de la Guinée.

Au Cameroun, toutefois, le manque d'éducation coloniale du peuple allemand, l'indifférence de l'opinion germanique pour la construction des chemins de fer africains ont longtemps paru condamner la colonie à vivre sans voies de communication. Sans doute les parties allemandes du Bornou et de l'Adamaoua n'ont pas leur débouché naturel vers le port de Victoria. Pressés d'obtenir un accès vers le Tchad, trop longtemps considéré comme d'une valeur égale ou supérieure aux Grands Lacs équatoriaux, les Allemands ont obtenu que l'on découpât à leur profit ces régions naturelles du Bornou et de l'Adamaoua, dont l'Angleterre tient les chemins d'accès. Aujourd'hui les routes les meilleures pour atteindre les rives allemandes du Tchad sont la voie anglaise de la Bénoué ou la voie française de la Haute-Sangha. Du moins la partie méridionale du Cameroun est-elle dans la dépendance immédiate de la côte atlantique allemande [1].

Cependant une seule petite voie d'intérêt local y est en construction. Elle part de la baie de Victoria et doit atteindre, à 50 kilomètres de là, le village de Meanja (écartement : 0m60). Depuis 1902 une Compagnie s'est formée, qui, moyennant des concessions de terre, s'est engagée à créer une voie ferrée de Victoria au Tchad. Le tracé définitif n'est pas encore choisi. Mais les études déjà faites donnent à penser qu'il suivra la vallée du Mungo et desservira l'Adamaoua. Une seconde ligne ou un embranchement reliera plus tard Ngaoundéré à Victoria. Aux termes de l'acte de concession de 1902, les 400 premiers kilomètres de la voie établie à l'écartement d'un mètre doivent être livrés à l'exploitation vers le milieu de 1908. Il est difficile de garantir que cette clause sera respectée.

Mieux pourvue est déjà, comme il sied à une colonie anglaise, la Nigeria. Là cependant deux belles voies d'eau s'offrent à la navigation : le Niger jusqu'à Boussa et la Bénoué [2]. Un chemin de fer a été construit, de 1896 à 1899, du port de Lagos à Abéokouta, le chef-lieu de la colonie, et Ibadan (199 kilomètres). La

---

[1] Le gros vice de la colonie, a dit en termes excellents M. H. Hauser, c'est qu'une partie seulement du territoire colonial ressort économiquement à Cameroun ou à Victoria (*Colonies allemandes, Impériales et spontanées*. Paris, 1900, p. 30).

[2] La Bénoué, qui n'a pas de rapides, est une exception en Afrique. Le fait tient à ce que la rivière n'a pas à franchir, pour descendre de l'Adamaoua vers son confluent, une série de terrasses étagées. Sa vallée emprunte une fracture naturelle, longue échancrure, d'origine récente et dont la nature volcanique est attestée par la série des [illegible] du Tchad au volcan du Cameroun et aux îles de Fernando-Pô et de San-Thomé.

voie adopté est celle du Cap, à écartement de 1m067. Les travaux ont été très coûteux (1 million de livres sterling), parce qu'il a fallu par des ponts en acier et en fer relier à la terre l'île de Lagos, qui a seule un port en eau profonde, parce que la main-d'œuvre a été rare, parce que sur un parcours assez long le ballast fit complètement défaut et qu'on dut faire venir de loin les pierres et les cailloux nécessaires à l'infrastructure. Sans doute la voie donne à l'exploitation des résultats satisfaisants : les nègres y voyagent volontiers 82.000 en 1903 sur 100.000 voyageurs, 100.000 en 1904 et 1905 sur 108.000 et 106.000 voyageurs, en chiffres ronds. Le transit des marchandises y couvre les frais d'entretien et d'exploitation [1]. Mais les dépenses de premier établissement, acquittées par la colonie à la suite d'un emprunt, ne s'amortissent que lentement. Le montant de la charge annuelle dont le chemin de fer a grevé la dette publique atteint encore aujourd'hui 51.000 livres sterling (1.275.000 francs).

Dans ces conditions, les autorités anglaises hésitent à entreprendre les travaux des prolongements ou des lignes nouvelles, dont les études ont déjà été faites. Le projet principal consiste à mener le tronçon Lagos-Ibadan jusqu'au Niger et même jusqu'à Kano. La voie traverserait des territoires très propices à la culture du cotou et du cacao. Déjà de très sérieux efforts sont faits pour répandre ces cultures : Liverpool commence à recevoir les balles de coton de Lagos. Sir Frederick Lugard, haut commissaire de la Nigeria, sir Wm. Mac Gregor, ancien gouverneur de Lagos, réclament depuis quelques années le commencement des travaux. Ils ont même mis en avant, depuis l'occupation de Yola (1901), l'idée d'un chemin de fer oriental de Old-Calabar au Tchad. Ils n'ont obtenu du *Colonial Office* l'autorisation de pousser le rail que jusqu'à Ogbomocho, à 114 kilomètres d'Ibadan. La voie fluviale reste donc, jusqu'à nouvel ordre, l'accès principal des riches régions du Sokoto et du Gando. Elle est, il est vrai, comme l'ont démontré les intéressantes reconnaissances du lieutenant Hourst, du colonel

---

[1] Les dépenses d'exploitation ont représenté, en valeur absolue, 53.394 livres sterling en 1904-1905 et 56.775 livres sterling pour l'année de calendrier 1905. Les recettes ont atteint les chiffres suivants :

Années	Recettes totales brutes	Soit par mille exploité	Soit par kilomètre exploité (environ)
1902..	43.312 livres sterling	345 livres sterling	5.400 francs
1903..	51.259 —	408 —	6.370 —
1904..	57.708 —	459 —	7.170 —
1905..	72.649 —	578 —	9.030 —

(Chiffres extraits du rapport publié en 1906, par M. F. Bedford Glasier, directeur général du chemin de fer.)

Toutée et du commandant Lenfant, moins rigoureusement interrompue par les rapides qu'on ne l'avait longtemps cru : le commandant Lenfant a même réussi à franchir avec de petits chalands les chutes de Boussa[1]. Toutefois, ce qui est possible à un explorateur, voyageant avec des bagages, mais sans marchandises proprement dites, ayant le temps et les moyens de donner tous ses soins à l'entreprise, est sans doute moins aisé au commerce.

C'est pourquoi l'avenir vaincra sans doute les appréhensions du *Colonial Office*. Au reste, les Anglais, dont l'intérêt est de drainer vers Lagos la plus forte part du commerce nigérien, n'ont accès que par cette colonie au cours moyen du fleuve. L'hinterland de leurs établissements de la Côte d'Or et de la Guinée, comme l'hinterland du Togo allemand, a été limité par les traités de 1896 et 1897. Au profit de nos possessions la voie a été coupée de ces territoires vers le Niger. La Grande-Bretagne est une puissance coloniale trop avertie pour ne pas remédier un jour à cet obstacle par la création d'un grand railway de Lagos au Gando et au Sokoto.

Les lignes de chemin de fer construites, ou en cours de construction, dans les possessions étrangères du golfe de Guinée semblent en revanche, — et contrairement aux voies françaises parallèles du Dahomey, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, — n'avoir que le caractère et l'importance de lignes d'intérêt local. Pour cette raison, et aussi pour garder dans cet article aux établissements français de l'Afrique occidentale l'unité que leur groupement en un gouvernement général leur a donnée, nous étudierons d'abord les lignes du Togo, de la Côte d'Or et de la Guinée anglaise, puis les chemins de fer et les projets français.

La configuration que les conventions diplomatiques ont donnée à la colonie du Togo y rend un chemin de fer indispensable. Le Togo a un développement côtier insignifiant, une soixantaine de kilomètres. Encore le littoral est-il accompagné, comme tous les rivages du golfe de Guinée, d'abord d'une ligne de lagunes malsaines, puis d'une grande ramification de la forêt équatoriale. Certes celle-ci contient des espèces exploitables, mais la vraie région à mettre en valeur commence au delà. Voilà donc une possession qui ne peut être exploitée avec fruit que dans le sens de la profondeur. Si l'on ajoute que les produits qu'elle fournit (huile de palme, caoutchouc, etc...) sont par nature lourds, encombrants, difficiles à

---

[1] Lenfant. *Le Niger, voie ouverte à notre empire africain.* Paris, 1905, in-8°.

porter; qu'au surplus le portage de l'intérieur vers la mer exige une moyenne de 12 à 15 jours de marche, et revient à un prix de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par tonne kilométrique; qu'enfin la direction des rivières Volta et Mono, qui dans leur bas cours sont navigables, dérive vers les colonies voisines, Côte d'Or et Dahomey, les courants naturels de commerce, il paraîtra évident que la question capitale pour le Togo est la question du chemin de fer.

Les Allemands, comme toujours, ont été lents sinon à se convaincre de cette vérité économique, du moins à entreprendre les travaux désirés. En 1902 seulement, ils ont décidé de suppléer à l'insuffisance du port de Lomé, embarrassé par la barre qui, longeant les côtes de Guinée, les rend partout difficiles. Ils ont commencé la construction d'un wharf, imité de celui de Kotonou. La même année, le gouvernement, désireux de réunir à Lomé tout le trafic de la colonie, faisait entreprendre l'établissement d'une petite voie ferrée de 42 kilomètres, courant parallèlement au littoral et destinée à faire converger vers ce port voyageurs et marchandises. Lomé doit être le point de départ de la ligne plus importante, que les crédits, récemment votés par le Reichstag (juin 1904), vont permettre de diriger vers l'intérieur. Le rail doit atteindre dans deux ans Atakpamé, à 180 kilomètres environ de la côte. Une autre voie, parallèle, est en projet, reliant Lomé à Misohohé, sur la frontière anglaise. La voie d'Atakpamé aura cette supériorité qu'elle pénétrera au cœur du pays et que sa zone d'influence atteindra le maximum : elle ne sera pas concurrencée, comme la ligne projetée de Misohohé, par l'attraction de la Volta et de la Côte d'Or.

La colonie britannique de la Côte d'Or a en effet une longueur de côtes plus considérable, quelques cours d'eau navigables aux petits chalands (Ankobra, Tanoë, Volta), et deux ou trois points qu'on peut assez aisément rendre accessibles aux transports maritimes, Sekondi, Cape Coast Castle, Akkra. Ce sont des avantages naturels qui eussent suffi peut-être à dissuader longtemps une autre puissance de construire un chemin de fer dans une telle colonie ; d'autant que, vers la Côte d'Or, la zone frontière atteint une largeur plus grande que dans les colonies limitrophes, et que la forêt est parcourue de rivières, marais et ravins qu'on ne peut franchir que sur des ponts. Mais comme ils tenaient la Côte d'Or, les Anglais décidèrent vite de la mettre en valeur. Il y fallait soumettre les Ashantis, longtemps rebelles et toujours prêts à la révolte ; il était urgent de doter les régions aurifères des appareils d'extraction et de lavage qui leur étaient nécessaires ; il convenait de suppléer au

portage, lent et coûteux comme partout, et redouté comme un fléau par les indigènes.

Le chemin de fer parut, pour atteindre ces fins, l'entreprise la plus utile à accomplir. On la décida en 1897. Les travaux commencèrent l'année suivante. On résolut de prendre, comme terminus sur le golfe de Guinée, Sekondi. Ce point était dépourvu plus que tout autre de moyens naturels de pénétration vers l'intérieur ; il était le port le plus voisin d'un des territoires aurifères, qui s'annonçait comme le plus riche, celui de Tarkwa ; il pouvait être aisément joint à la capitale Koumassi, où en 1893 le gouvernement avait été assiégé par les Ashantis. Il suffit de doter Sekondi d'un wharf, qui, évitant aux navires une barre difficile, rendit leur accostage sans danger. Les 289 kilomètres de la voie Sekondi-Koumassi furent posés en cinq ans, sur le modèle des chemins du Cap, avec l'écartement de 1m067. Le 1er octobre 1903, la première locomotive entra à Koumassi. A cause de la rareté de la main-d'œuvre, de la nécessité où l'on fut de débroussailler, de déboiser la route à travers la forêt, à cause des pluies qui arrêtèrent les travaux, le prix de revient a été assez élevé. On l'estime généralement à 169.000 francs par kilomètre ; les fonds ont été fournis partie par la colonie, partie par les compagnies concessionnaires des mines. L'exploitation est faite en régie. Il est constant que ce chemin de fer rend déjà de grands services; il a permis l'introduction de l'outillage nécessaire à l'industrie minière, il est assuré d'une grande partie du trafic qui dépend de celle-ci (en 1903, alors que la ligne n'était pas achevée, le trafic total a atteint environ 26.000 livres sterling ; il favorise l'extension de l'exploitation des richesses végétales. Toutefois, comme l'agriculture et la mise en valeur des produits végétaux commencent seulement de se développer, la fortune présente du chemin de fer paraît surtout liée à l'existence des Goldfields. Encore qu'on ne puisse ajouter une foi aveugle aux rapports, trop optimistes, des sociétés minières, il semble que le trafic, qu'elles provoquent devient d'année en année plus important. Là, comme toujours, le chemin de fer, après avoir servi à créer une source de richesse, en est le premier bénéficiaire [1].

Le Sierra-Leone a été doté d'une voie ferrée vers le même temps (1897-1903). La ligne déroule ses 122 kilomètres de Freetown à Bo. De grands travaux ont été faits à Freetown pour améliorer le port et créer des quais. La construction du chemin

[1] Une voie est en projet entre Akkra et la Volta. Si elle était construite, elle drainerait à coup sûr vers la Côte d'Or une part considérable du commerce de Togo.

de fer a commandé elle-même des ouvrages d'art. Dès la sortie de Freetown le tracé rencontre des accidents de terrain, qui sur les 25 premiers kilomètres ont rendu nécessaires onze viaducs. Néanmoins les conditions économiques dans lesquelles les travaux ont été effectués ont laissé le prix de revient kilométrique assez bas : 70.000 francs environ. Les rails sont légers et l'écartement n'est que de 2 pieds 6 pouces ($0^{m}76$).

Les indigènes et les anciens commerçants, accoutumés dans cette région voisine du Fouta-Djallon et des Rivières du Sud à utiliser les petits fleuves côtiers, n'ont pu être décidés à envoyer leurs marchandises dans les gares qu'au prix d'un abaissement sensible des tarifs. Beaucoup, en Angleterre, trouvent même trop réduits, pour une colonie africaine, les prix pratiqués. Le trafic est heureusement assez fort pour équilibrer recettes et dépenses (en 1902, 21.230 livres sterling de dépenses contre 21.300 de recettes). Ce succès encourage aujourd'hui la colonie, propriétaire et directrice de la ligne, à en étudier, à en préparer le prolongement. Deux projets sont en cours d'examen et recevront sans doute une exécution prochaine : l'un consiste à former un embranchement vers le Nord pour éviter que cette région ne cherche son débouché vers le chemin de fer voisin de la Guinée française, l'autre à atteindre par le rail la république de Libéria, et au besoin à y pénétrer. Grâce à son hinterland agrandi, à son commerce enrichi, Freetown, comme Konakry, semble promise à une prospérité brillante. Aujourd'hui le mouvement de ses affaires l'emporte même, par l'importance, sur celui de la capitale de notre Guinée. Les deux villes hériteront un jour, sans se faire concurrence, de tout le commerce du Fouta-Djallon et des sources du Niger. Au chemin de fer l'une et l'autre devront cette fortune. Mais la voie anglaise, arrêtée dans son essor par les limites politiques, n'aura point le champ d'action presque infini qui semble s'ouvrir à la ligne française.

Nos colonies de l'Afrique Occidentale, si l'on sait méthodiquement en tirer tout le parti possible, semblent destinées à l'avenir le plus beau. L'objectif constant de notre politique dans cette région a été, depuis vingt-cinq ou trente ans, la prise de possession et l'exploitation de la vallée du Niger. Déjà Faidherbe avait ce plan. Après lui, et grâce à la science des explorateurs, à la vaillance des officiers, à l'effort des diplomates, s'est propagé un « enthousiasme africain », à qui n'ont fait défaut ni les conceptions grandioses, ni même les illusions [1]. Toutes les voies d'accès ont tour à tour été prônées

[1] Cf. Dubois et Terrier. *Un siècle d'expansion coloniale*. Paris, Challamel, 1902, in-8°, p. 191.

vers un Niger et un Tchad, qui ne sont en vérité connus que d'hier. Unir l'Algérie au Sénégal, au Tchad et au Niger, faire de ce fleuve un Nil français sont des programmes séduisants. « La victoire remportée sur les déserts », « la possession du grand fleuve de nos Indes Noires », sont des formules brillantes. Mais avec la part de vérité qu'ils contiennent, ces projets renferment, nous le verrons plus loin, trop d'illusions, trop de mirages. C'est avec raison, selon nous, que les récentes et scientifiques explorations des dix ou quinze dernières années ont fait renoncer à des conceptions trop grandioses. Le Niger est français dans la plus grande partie de son cours ; mais il n'est pas le Nil. Politiquement, par routes de caravanes et demain par télégraphe, l'Algérie est reliée à nos possessions de l'Afrique Occidentale. Mais la jonction est plus théorique que réelle ; selon le mot de Faidherbe, rien n'empêchera qu'il subsiste toujours un affreux désert entre le Niger et l'Algérie. Depuis qu'on est mieux informé, on conçoit plutôt des projets partiels de mise en valeur. L'unification administrative en un gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française de toutes nos colonies soudanaises ne va pas là contre. Au contraire, l'organisation unitaire de 1895, par la possibilité qu'elle a fournie à nos possessions de contracter un emprunt, par la pratique inaugurée en 1902 de l'aide interbudgétaire entre les colonies [1], a donné à celles-ci une vie et des ressources qui lui manquaient ; elle leur permet de se développer parallèlement. Le Dahomey, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal sont des voies d'accès vers le Soudan, et tous, entraînés par une émulation légitime, cherchent, selon des plans bien étudiés, à devenir les débouchés de la région intérieure. Ainsi se trouve conjuré le danger, que plusieurs auteurs avaient redouté, celui de voir le commerce du Soudan central dérivé par trois grands courants vers les trois colonies anglaises de Lagos, de la Côte d'Or et de Sierra-Leone.

Le chemin de fer du Dahomey ne peut encore maintenant remplir l'office d'un débouché parfait. Commencé par la colonie même en 1900 à Kotonou, il n'avance qu'à 190 kilomètres dans l'intérieur. Le tronçon construit est livré à l'exploitation et permet d'espérer d'heureux résultats. Un grand wharf métallique a été bâti à Kotonou pour épargner aux vaisseaux la traversée de la barre difficile qui obstrue la navigation dans tout le golfe de Guinée ; Kotonou est devenu un véritable port maritime.

---

[1] Cf. Deschêne, *Revue de science et de législation financières*, avril, mai, juin 1905.

Les travaux de construction se sont effectués à un prix relativement bon marché. La pénétration vers l'intérieur n'a nulle part été pénible. La forêt bordière, moins large ici que dans les régions voisines de l'Ouest, a été traversée aisément. Les Dahoméens, nombreux et robustes, assez volontiers fournis par les chefs indigènes, donnent une main-d'œuvre économique; ils sont cependant incapables de faire les travaux délicats qu'il faut confier à des Sénégalais. Jusqu'à présent la ligne, qui a 1 mètre d'écartement, n'a guère dépassé le coût de revient kilométrique de 80.000 francs. Les travaux de prolongement vers Parakou (440 kilomètres de la côte) sont en cours. Le tracé en a été étudié et préconisé dans les rapports remarquables du lieutenant-colonel Guyon. L'on se préoccupe de pousser le rail jusqu'au Niger. Atteignant le fleuve près de la frontière anglaise du Lagos, le chemin de fer serait la meilleure route d'accès au grand bief navigable de 600 kilomètres, qui s'étend des rapides de Labezenga aux chutes de Boussa; il desservirait non seulement le Dahomey, mais le Borgou, le Sokoto, le Gando[1].

Un champ d'action aussi vaste s'ouvre au chemin de fer de notre Côte d'Ivoire. Il est regrettable que l'exiguïté des ressources de cette possession l'ait longtemps empêchée de commencer des travaux, que tous savaient indispensables. Les premiers terrassements n'ont été effectués qu'après le vote de la loi du 5 juillet 1903 autorisant l'Afrique Occidentale Française à contracter un emprunt de 65 millions. Le tracé a été étudié et relevé par le commandant Houdaille et le capitaine Crosson-Duplessis. Le mouillage tout à fait insuffisant de Grand-Bassam, la barre dangereuse qui en obstrue l'entrée, ont fait abandonner tout projet d'établir à ce point le terminus de la ligne. On a préféré choisir la localité d'Abidjean, sur la lagune, à 13 kilomètres ouest de Bingerville. De grands travaux

Résultats généraux de l'exploitation pour l'année 1904.
Longueur exploitée : 103 kilomètres.

Nombre de voyageurs transportés.		Nombre de tonnes de marchandises.		Recettes en francs (non compris l'impôt)		
à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	voyageurs	marchandises	totales
36.156	1.028.223	5.870	104.028 pour les 4 derniers mois.	83.963	164.096	248.061

y sont actuellement poursuivis pour rectifier les fonds de la lagune et creuser derrière le cordon littoral un chenal sûr vers la haute mer. L'infrastructure du chemin de fer est à la veille d'être achevée jusqu'à Erimakouguié, à 79 kilomètres d'Abidjean, et la pose des rails s'ensuit peu à peu[1]. La première section de la voie se terminera à Kouadiokoffi (260 kilomètres) dans le Baoulé. L'écartement adopté, comme d'ailleurs dans toute l'Afrique Occidentale Française, est celui de 1 mètre.

Plus riche (quant à son budget du moins), la Guinée française a pu commencer plus tôt la construction de son chemin de fer. Grâce à un emprunt de 14 millions fait à la Caisse nationale des Retraites et à la Caisse des Dépôts et Consignations, la colonie a pu, dès 1900, entreprendre les travaux. L'objectif était de relier le Niger et le Fouta au port de Konakry et de diriger vers ce point un trafic que les Anglais de Freetown convoitaient âprement. Au capitaine Salesses, aujourd'hui directeur des travaux du chemin de fer et du port, revient l'honneur d'avoir étudié le tracé de la ligne. Elle part de Konakry, qui a pu, au prix de travaux assez faciles, devenir un bon port ; déjà on y a concentré de puissants moyens d'action pour assurer le chargement et le déchargement rapide et commode des bateaux. De ce point initial la voie doit atteindre Kouroussa, où le Niger commence à être navigable (530 kilomètres environ) ; elle passera par Timbo, la capitale future du Fouta et dès maintenant un de ses centres principaux. Un aussi long parcours s'effectuera sans travaux trop coûteux ; partant de Konakry à la cote zéro, la voie a son point culminant à Koumi à la cote 800 et redescend vers Kouroussa à la côte 400. Il n'y a ni grand viaduc, ni tunnel, ni pont à grande portée à construire ; la rivière la plus large à traverser, celle de Kolenti, n'a que 60 mètres. Les indigènes fournissent assez économiquement le gros travail[2]. Ces circonstances ont permis à la colonie de construire à ses frais et par ses seuls moyens le premier tronçon de 149 kilomètres de Konakry à Kindia, de 1900 à 1903. Grâce à l'emprunt contracté en 1903 par le gouvernement général, les travaux sont désormais poussés plus vite encore. Au début de 1905 la locomotive atteignait le pont de la Santa (kilom. 166). La plate-forme débouche maintenant dans la vallée de la Sira-Fore et se développera prochai-

---

[1] *Journal officiel* du 24 septembre 1905. Rapport au Président de la République. — Cf. aussi *Documents parlementaires*. Rapport Le Hérissé sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1906, p. 168. — Voir également DE RESTY, *Les chemins de fer coloniaux en Afrique*, Paris, 1906, t. III, p. 157 et sq.

[2] En 1905, plus de 6.000 travailleurs ont été occupés (*Documents parlementaires*, Rapport Le Hérissé sur le budget des Colonies, 1906, p. 163).

nement sur les pentes douces qui descendent vers Kolenté (kilom. 200)[1]. Dans trois ou quatre ans, Kouroussa doit être atteint.

Le tronçon existant est déjà fort utilisé par le commerce; les caravanes ont pris l'habitude de s'arrêter à son terminus intérieur, au lieu de pousser jusqu'à Konakry. Les recettes kilométriques atteignent déjà 4.500 francs contre 4.000 de dépenses. Le mouvement commercial a provoqué la création d'une petite ville européenne à Kindia en moins de douze mois[2]. Si rien n'entrave le cours des travaux et ne vient augmenter le prix d'établissement de la voie (jusqu'ici la moyenne a été de 90.000 à 100.000 francs par kilomètre), cette entreprise, si bien engagée déjà et bien conduite, sera l'une des plus belles parmi nos œuvres coloniales, celle dont l'exemple devrait s'imposer dans d'autres possessions, encore arriérées, comme le Congo.

On voudrait, pour la gloire de nos fastes coloniales, n'avoir à enregistrer que de semblables succès. La mise en valeur de notre empire d'outre-mer a par malheur supporté parfois trop de retards, trop d'indécisions, trop de négligences. L'étude de l'établissement des deux voies ferrées du Sénégal nous est une de ces occasions regrettables de signaler de pareils errements.

A Faidherbe revient l'honneur d'avoir vu dans le Sénégal une route vers le Soudan. Le premier, il conçut le plan de relier le Sénégal au Niger. Mais son idée ne fut reprise qu'en 1879 par M. de Freycinet[3]. Pour éviter la barre du Sénégal, qui rend l'embouchure du fleuve impraticable à la navigation, le programme qui fut alors élaboré consistait à unir Saint-Louis à l'admirable rade de Dakar; la ligne proposée traverserait d'ailleurs une région fertile, propre à la culture de l'arachide. Puis, de Saint-Louis, le cours du fleuve serait utilisé sur un long bief de près de 900 kilomètres; ce parcours fluvial est ouvert à la navigation pendant neuf mois de l'année, il est même capable de supporter les bateaux calant 5 mètres pendant trois mois, quand à la fin de la saison humide (été) les eaux montent jusqu'à 12 et 15 mètres à Bakel. Au terme du bief, à Kayes, un peu en aval de Médine, où les chutes de Felou arrêtent en tous temps la navigation, une seconde voie ferrée serait construite qui atteindrait le Niger à Bammako.

La loi du 29 juillet 1882 décida l'exécution de la première

---

[1] *Journal officiel* du 24 septembre 1905, Rapport au Président de la République.
[2] *Journal des Débats* du 21 octobre 1905 : Interview de M. Salesses.
[3] Cf. le rapport dans le *Journal officiel* du 14 juillet 1879.

partie de ce plan. La Société des Batignolles se chargea, moyennant une subvention, une garantie d'intérêt de l'Etat et le monopole de l'exploitation pendant 99 ans, de construire la ligne à l'écartement de 1 mètre sur le parcours Dakar-Saint-Louis (284 kilomètres). Les travaux commencèrent dès 1882. Bien que le tracé suivant la bordure côtière, naturellement basse, n'ait pas rencontré de graves dénivellations à racheter, bien que l'Etat ait dû chaque année verser à la Compagnie des sommes importantes, que la main-d'œuvre indigène ait été sans cesse aidée par des ouvriers venus d'Europe, et que le ravitaillement des chantiers ait pu se faire facilement au moyen de chameaux et de bourriquets, la construction ne fut achevée qu'en 1885 et coûta en moyenne plus de 100.000 francs par kilomètre[1]. Pendant treize années encore, les finances de la métropole furent sollicitées par la Compagnie. Une gestion trop coûteuse, l'insuffisance du trafic, malgré l'incontestable utilité de la voie ferrée, obligèrent l'Etat à avancer à la Société, à des titres divers, plus de 45 millions. La situation ne s'est améliorée que vers 1898, quand pour la première fois les recettes ont été supérieures aux dépenses d'exploitation et d'entretien. Depuis 1900, la Société n'a plus besoin de recourir à la garantie d'intérêt. En 1902, elle a commencé à rembourser l'Etat de ses avances[2].

	1902	1904	
Les recettes ont été.....	2.518.000 francs	2.473.052	francs
Les dépenses d'exploitation.	1.923.000 —	1.675.923	—

L'exécution de la seconde partie du programme, la construction du chemin de fer de Kayes au Niger, n'offrit pas seulement la répétition de ces atteintes au budget métropolitain. Ce n'eût été que demi-mal. Un pays colonisateur doit savoir dépenser

[1] Cf. *Documents parlementaires*. Rapport Bourrat sur les chemins de fer des colonies pour l'exercice 1905, p. 21.

[2] *Résultats généraux de l'exploitation pour* 1904.
Longueur exploitée : 264 kilomètres.

Nombre de voyageurs transportés.		Nombre de tonnes de marchandises.		Recettes en francs (non compris l'impôt).		
à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	voyageurs	marchandises	totales
310.970	15.560.479	111.583	10.817.578	900.816,96	1.407.025,88	2.473.052,14

Dépenses totales d'exploitation : 1.675.923 fr. 53.
Produit net total de l'exploitation : 797.128 fr. 61.

son argent. Ni le Portugal dans l'Angola, ni l'Angleterre dans l'Ouganda ou au Lagos n'ont hésité à engager leurs finances dans des entreprises de chemin de fer. Mais l'établissement de la ligne française du Soudan donna le plus lamentable exemple des hésitations du pouvoir central, de son impuissance à réaliser ses meilleures intentions, de l'ingérence dans une question coloniale et économique de considérations politiques et d'hommes incompétents, en un mot d'une incapacité trop réelle à mener à bonne fin l'œuvre commencée. L'œuvre pourtant s'annonçait facile.

De Kayes au Niger, il y a, à vol d'oiseau, un peu plus de 500 kilomètres. Le tracé ne compte pas de fortes dénivellations; l'altitude moyenne, et qui va assez régulièrement en croissant de Kayes jusqu'aux approches du Niger, n'est que de 200 à 300 mètres : Kayes est à la cote 60, Bammako à la cote 350. Entre le bassin du Sénégal et celui du Niger, il n'y a ni plissement, ni plateau surélevé, tout au plus un dos de pays. Aucun cours d'eau important ne barre la route ; ni le Bafing, ni le Bakhoi, ni le Baoulé, que la ligne doit franchir, ne sont des rivières très larges, dont la traversée demande de longs et coûteux travaux d'art. Le long du tracé d'épais bancs de grès peuvent fournir les moellons nécessaires. Les briques pour la constructions des gares sont fabriquées sur place. La main-d'œuvre peut être en partie recrutée parmi les Sénégalais, qui en général sont de bons ouvriers.

Les travaux commencèrent en 1881. Pendant quatre ans, année par année, le Parlement accorda les crédits voulus. Mais comme la construction avait été entreprise sans de complètes études préliminaires, la besogne avança lentement et fut dispendieuse. L'insuffisance de la main-d'œuvre indigène donna l'idée de recourir à des ouvriers chinois, marocains, italiens. L'expérience fut désastreuse. Pendant les hivernages, la malaria, la dysentérie décimaient les travailleurs. A la fin de 1884, on atteignait seulement le kilomètre 54 et on avait dépensé déjà 14 millions. La voie était, comme sur le parcours Dakar-Saint-Louis, à l'écartement de 1 mètre. De plus, comme le matériel, faute d'une organisation prudente, arrivait aux époques les plus inopportunes et trouvait rarement les abris nécessaires, comme le personnel européen souffrait du manque de précautions sanitaires [1], l'opinion publique, mal avisée, hostile alors aux grandes entreprises coloniales, douta du succès de l'œuvre : le Parlement, découragé, refusa le crédit. On n'eut plus que la ressource de poursuivre les travaux avec des

[1] Cf. Lanessan, *L'Expansion coloniale*, p. 163.

sommes prélevées sur les crédits généraux affectés à l'occupation du Soudan. En 1888, Bafoulabé, au confluent du Bafing, à 132 kilomètres, put être atteint. Ici les travaux furent interrompus dix ans faute d'argent. Le tronçon établi, trop court, ne donnait lieu qu'à un trafic minime. Le colonel Gallieni, commandant supérieur du Haut-Sénégal, estimant qu'une direction plus énergique donnerait de meilleurs résultats, proposa de militariser le service. Mais l'artillerie de marine, à qui l'on confia l'exploitation de la voie, manqua elle aussi de ressources; elle eut, sans budget spécial, à entretenir, à rectifier la ligne plutôt qu'à la prolonger; elle put seulement établir de l'autre côté du Bafing un petit chemin de fer provisoire de 0m60 d'écartement. En 1893, le service passa au génie militaire; un pont fut édifié sur le Bafing. C'est seulement à partir de 1897, quand le Parlement, mieux inspiré, autorisa la création d'un *budget annexe du chemin de fer de Kayes au Niger* et permit à la caisse des Dépôts et Consignation de faire les avances nécessaires, que les travaux furent repris et poussés activement. Le colonel Rougier les dirigea. En 1901, le rail touchait Kita, au kilomètre 309, et en mai 1904, Bammako, sur le Niger, au kilomètre 500. La voie a été ensuite poussée, le long du Niger, jusqu'à Koulikoro, à 60 kilomètres environ plus bas que Bammako, afin d'atteindre le fleuve en aval des chutes de Sotuba et à la tête de l'immense bief de 1.300 kilomètres qui s'étend jusqu'aux rapides de Labezenga. Les travaux ont été achevés le 10 décembre 1904. Mieux étudiée, mieux et plus vite construite, cette seconde partie de la ligne du Sénégal au Niger est cependant revenue à un coût plus économique : le prix moyen depuis 1898 n'a guère dépassé 70.000 francs par kilomètre. Depuis deux ou trois ans, la recette kilométrique atteint même une moyenne de 4.086 francs, supérieure de 1.126 francs environ aux dépenses d'exploitation[1].

---

[1] *Résultats généraux de l'exploitation pour 1904.*

Longueur exploitée : 472 kilomètres.

Nombre de voyageurs transportés.		Nombre de tonnes de marchandises.		Recettes en francs (non compris l'impôt).		
à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	à toute distance	ramené au parcours de 1 km.	voyageurs	marchandises	totales
63.960	3.597.693	15.121	3.210.004	376.740,20	1.564.463,71	1.941.210,91

Dépenses totales d'exploitation : 1.407.475 fr. 35.
Produit net total de l'exploitation : 533.735 fr. 56.
Il convient de remarquer que les dépenses d'exploitation ne comprennent pas la

Depuis le temps où l'on a commencé à construire le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, la question s'est posée souvent de chercher dans un prolongement de la ligne vers l'intérieur une communication indépendante du fleuve. La navigation sur le Sénégal est assez incertaine. Pour assurer les relations du haut fleuve avec la côte, on a tour à tour songé à une amélioration de la voie fluviale et à un chemin de fer entre Kayes et Saint-Louis ou Dakar. Régulariser le cours du Sénégal est le projet le plus ancien; il remonte à Faidherbe; les récentes études du lieutenant de vaisseau Mazeran ont montré qu'il était réalisable. La loi du 10 juillet 1903 a affecté 5 millions à son exécution. Le projet de chemin de fer consiste à construire une voie partant de Kayes et allant, à travers le Ferlo et le Baol, rejoindre à Thiès la ligne Dakar-Saint-Louis. La même loi de 1903 a prévu un crédit pour l'étude préliminaire du tracé.

Chacun des deux projets à ses défenseurs[1]. Les partisans de la voie d'eau montrent que leur programme est le plus économique : 5 à 7 millions suffiraient, tandis que la construction d'un nouveau chemin de fer, long de 670 kilomètres, reviendrait au moins à 60 millions. Cette disproportion serait d'autant plus fâcheuse qu'il n'est pas certain que la région du Haut-Sénégal et du Niger donnera à la ligne en projet un trafic rémunérateur. Le Haut-Niger sera bientôt desservi par la voie de Konakry à Kouroussa et plus tard uni par chemin de fer à la Côte d'Ivoire. Produit-il assez de caoutchouc, d'arachides, de gomme, de coton, importe-t-il assez de cotonnades, de quincaillerie, verroteries et sel pour alimenter plusieurs lignes? Et même pour des produits de ce genre, le commerce ne préférera-t-il pas toujours la voie peut-être incertaine, mais économique, du Sénégal à celle du chemin de fer?

A quoi les partisans du chemin de fer répondent que le fleuve, quoi qu'on entreprenne, restera toujours un moyen de communication imparfait, incapable de suffire à un commerce, qui chaque année prend de l'extension; il n'est navigable que pendant une partie de l'année et il ne rend son maximum de services que dans la saison la plus mauvaise pour le trafic, à l'époque des grandes pluies et des tornades. La voie projetée, qui formerait pour ainsi dire la corde de l'arc que dessine le cours du Sénégal, aiderait à mettre en valeur les pays traver-

---

solde du personnel militaire employé sur la ligne. La rétribution de ce personnel, payé sur un autre budget que le budget annexe, devrait logiquement être imputée au chapitre des dépenses d'exploitation du chemin de fer. Le chiffre du produit net de l'exploitation que nous donnons, doit être accepté sous cette réserve.

[1] Cf. de Rinty, *les Chemins de fer coloniaux en Afrique*, t. III, p. 80 et s.

sés ; non seulement ceux-ci ne présentent aucun obstacle physique à l'établissement d'un chemin de fer, mais le Baol, bien peuplé, pourrait donner beaucoup d'arachides ; le Ferlo, qui n'est pas tout à fait le désert qu'on a longtemps cru, offre des pâturages aux troupeaux des Peuls, le Bondou produit des gommes et des arachides. La ligne aiderait puissamment à l'extension des cultures et de l'industrie cotonnière qu'on veut développer dans la région de Bammako. Peut-être attirerait-elle une partie du commerce de la Haute-Gambie et de la Casamance. Comme l'indiquait en décembre 1905 M. le gouverneur général Roume, tous les chemins de fer de l'Afrique Occidentale Française, même ceux qui ont coûté le plus à créer, fournissent aujourd'hui des recettes kilométriques supérieures aux dépenses d'exploitation. Leur exemple et cette prospérité n'encouragent-ils pas les conceptions nouvelles ? La voie proposée ferait du tronçon Kayes-Koulikoro la section d'une grande ligne, une « conception rationnelle », et non plus une voie isolée en plein Soudan. Elle amènerait enfin la prééminence décisive, au double point de vue économique et politique de Dakar. De tels avantages sont assez forts pour légitimer le projet et justifier la construction de la nouvelle ligne [1].

Aussi semble-t-il possible d'espérer que le Sénégal, et par le Sénégal, tout le Soudan français auront un réseau ferré, correspondant à leurs besoins, à leur importance, à l'intérêt de la métropole.

LÉON JACOB.

---

[1] Plus récemment encore le commandant Digne, aujourd'hui directeur du chemin de fer de Kayes au Niger, a étudié un projet de jonction par rail de Bammako à Niamé (sur le Niger). La ligne se développerait par Sikasso et Ouagadougou, sur 1.400 kilomètres. Il est à croire qu'elle sera quelque jour exécutée.

L'ARCHIPEL ANGLO-NORMAND

LA QUESTION DES ÉCREHOUS

Les accords d'avril 1904, entre la France et l'Angleterre, ont heureusement résolu un certain nombre de questions importantes qui pouvaient un jour ou l'autre aboutir à des difficultés graves, et ont ainsi mis fin à la période de tension qui troubla trop longtemps les bonnes relations des deux pays. Notre diplomatie ne pourrait-elle profiter de l'Entente Cordiale pour régler encore quelques légers différends, non plus extra-européens tels que ceux de l'Egypte, de Terre-Neuve ou du Siam, mais à nos portes, dans nos eaux territoriales presque?

N'y a-t-il pas, en effet, quelque chose à faire du côté des îles de la Manche?

Certes, Jersey, Guernesey, Aurigny, Serk, Herm, sont bien la propriété de l'Angleterre, et ce serait folie à nous que d'élever la moindre prétention sur cette partie du domaine de la couronne britannique. Mais où notre diplomatie pourrait efficacement s'employer, c'est dans la question des Ecrehous, autour de laquelle on fit grand bruit il y a quelque quinze ans, mais dont on ne parle presque plus en France, si ce n'est parmi les habitants du Cotentin, pour qui ces rochers se dressent à 10 kilomètres à peine de leur rivage, comme un point d'interrogation.

Les Ecrehous sont des îlots sans grande importance géographique, mais ils ont une réelle importance politique.

A qui appartiennent-ils?

Les Anglais répondent : A nous! Mais les Français ont tout autant de raisons de les réclamer pour eux.

C'est donc le cas ou jamais, aux beaux jours de l'Entente Cordiale, de déterminer exactement et sans parti pris, dans le canal qui sépare le Cotentin de Jersey, les limites de nos domaines respectifs; car, pour si amis que soient deux voisins, il est toujours bon qu'ils conservent leur distance.

***

Pour établir leur souveraineté sur le plateau rocheux des Ecrehous, les Anglais invoquent deux ordres de considérations. Ils prétendent, d'abord, que ces îlots sont une dépen-

dance géologique de Jersey, et qu'ils ont toujours suivi le sort de cette île en vertu de l'axiome : « Accessorium sequitur principale. » A l'appui de cette thèse, ils citent l' « Histoire des évêques de Coutances » de l'abbé Lecance.

D'après eux, cet historien aurait établi que les Ecrehous ont été détachés du continent en l'an 860.

Ils soutiennent, ensuite, que, depuis l'an 1203, la couronne anglaise a toujours exercé sa souveraineté sur ce plateau.

Ces deux assertions, par leur précision même, éveillent le doute. Il est incontestable que les Ecrehous, comme les Minquiers, comme les Chausey, faisaient autrefois partie du continent. Mais nul ne sait à quelle époque précise la séparation a été effectuée. Les recherches de la science ont au contraire établi que cette séparation n'avait pas été, au moins pour les rochers d'Ecrehou, le résultat d'un cataclysme violent, mais l'effet de la corrosion lente et constante des eaux, dont le travail se continue de nos jours avec une égale activité. Voici le passage de l'Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches où il est question de ces îlots :

« Le territoire occupé par les Unelles et les Abricantes a « changé notablement depuis lors de configuration et diminué « d'étendue vers les rivages de l'Océan. Une vaste forêt régnait « depuis et y compris la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'aux « vés d'Isigny, s'étendant vers les îles de la Manche dans une « largeur inconnue. C'est un fait notoire que les traditions « populaires n'ont pas oublié, et que la vue des grèves révèle « à chaque marée aux yeux des riverains. Le sol forestier, avec ses couches d'arbres encore enracinées, se « retrouve à quelques mètres de profondeur dans les vés et « dans la baie, et à fond d'eau tout le long de la côte. Le sable « des grèves recouvre des couches de lignite qui apparaissent « de çà et de là à mesure que la marée déplace les bancs... »

La forêt de Scissy, dont le souvenir est toujours vivace dans les traditions des riverains et sans cesse renouvelé à leurs yeux par le spectacle des grèves, portait le même nom dès les siècles reculés : il se lit en une multitude d'actes du VIIe siècle et des siècles suivants. Il semble vouloir dire « la forêt des rivières », de la répétition du mot *Sci*, qui veut dire lui-même « eau courante », et qui est d'un usage si fréquent en Normandie.

Les îles de Chausey, Jersey, Guernesey, Aurigny, d'autres encore qui n'existent plus, telles que les Ecrehous et les Minquiers, n'étaient séparées que par des bras de mer formés par l'embouchure des rivières qu'on traversait à marée basse, même avec des charrettes lourdement chargées.

On le voit, l'abbé Lecance constate que les Ecrehous sont un fragment du continent français, mais il ne fixe pas l'année de la séparation. Certains historiens jersiais ont essayé de préciser la date où Jersey aurait été arrachée à la terre ferme, et d'établir la disjonction des Ecrehous, non du continent, mais de Jersey. Ils ont désigné l'année 709 comme ayant été celle où se serait produite une grande marée d'équinoxe, laquelle aurait amené ce cataclysme. Voici comment M. Pégot-Ogier, dans son Histoire des îles de la Manche, Jersey, Guernesey, Aurigny, Serck, s'explique sur ce point :

« La géologie démontre que, dans les temps préhistoriques, « l'Europe se prolongeait jusqu'à l'extrémité occidentale de « l'Irlande, lorsque, à une époque non déterminée par la science, « un cataclysme créa le canal Saint-Georges, isolant l'Irlande. « Un cataclysme postérieur, dont la tradition a persisté, donna « naissance au canal de la Manche, isolant l'Ecosse et la Grande-« Bretagne, Guernesey, la table de Serk, les Casquets, Herm, « Aurigny. Une immense plaine, traversée par un fleuve dont « l'embouchure était entre Aurigny et la côte continentale, se « relevait insensiblement jusqu'à une haute table granitique « qui comprenait une partie basse, où les eaux de la mer et les « eaux fluviales formaient des marécages; vers le centre, un « pays légèrement ondulé, cultivé et habité, et du Nord au Sud, « une grande forêt. Des golfes échancrés et profonds élevaient « les marées à des hauteurs menaçantes; des détroits resserrés « créaient des courants d'une violence extrême qui, lentement, « préparaient l'œuvre de la séparation d'avec le continent. »

Ce ne fut pas cependant le travail incessant et régulier de ces forces qui amena l'isolation, mais un cataclysme accidentel et probablement local. Durant le VIIe siècle de notre ère, une succession anormale de violentes tempêtes avaient élargi les détroits, rongé les côtes, creusé les golfes, délité les terres, lorsqu'en 709 les grandes marées d'équinoxe, accrues par des tempêtes d'Ouest formidables, séparèrent la table de Jersey du continent. Ainsi furent engloutis, avec leurs habitants, les villages, les couvents, les hameaux (une ville peut-être) et la forêt de Scissiacum; l'immense plaine disparut sous les flots de l'Océan, qui creusa la baie de Saint-Michel. Les Minquiers, les Beuftiers, les Ecrehous, Pater Noster et quelques roches surnagèrent au milieu des bancs et des bas-fonds comme pour constater le désastre. Dès lors, l'archipel des îles de la Manche était formé. Le sol granitique et l'élévation des tables insulaires semblent assurer leur avenir.

D'autres historiens, d'accord avec les précédents pour fixer à

l'année 709 l'époque de la séparation de Jersey du continent, ont cru pouvoir reporter à une époque plus récente l'isolation des Ecrehous.

A l'appui de cette dernière opinion, citons l' « Archipel des îles normandes, Jersey, Guernesey, Aurigny, Serk et dépendances », par Théodore Le Cerf, de la Société des antiquaires de Normandie.

« On fixe à l'année 709 de notre ère l'époque à laquelle « l'île de Jersey et les îlots environnants auraient été séparés « de la terre ferme et seraient devenus l'archipel que nous « voyons aujourd'hui. On comprend qu'en raison de leur « enfoncement dans la baie, ces îles qui faisaient partie de la « grande forêt de Scissy (*Scissiacum nemus*) n'ont dû appa- « raître qu'en dernier lieu.

« Au Nord de la forêt de Scissy s'étendait un vaste marais « portant le même nom et qui rejoignait la partie Est de « Jersey ; les points culminants de ce marais étaient à l'endroit « marqué sur les cartes sous le nom des Ecrehous et des Di- « rouilles; mais, en l'année 1203, les Ecrehous se trouvèrent « séparés de la France par l'invasion de la mer qui tendait à « se frayer une issue dans l'endroit nommé plus tard passage « de la Déroute. Cette île, alors très peuplée, fut donnée par « Jean Sans Terre au seigneur du Pratel, lequel, à son tour, « en fit don aux moines de Val-Richer, pour bâtir une église « en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge, attendu, dit la « charte de fondation, que les habitants ne peuvent plus venir « entendre la messe à l'église de Port-Baïl, en Cotentin. »

Ceci se passait en 1203; or, aujourd'hui, il ne reste plus de cette île si peuplée qu'un amas de rochers qui ne laissent voir à marée basse que les ruines de la Vieille Chapelle.

Enfin, et comme dernière preuve que nous emprunterons aux documents déjà cités, disons quelques mots d'une tradition universellement admise et confirmée d'ailleurs par des titres certains. C'est qu'avant l'invasion de la mer, en 709, l'évêque ou l'archidiacre de Coutances passait à pied de France à Jersey.

D'autres documents parlent du droit de l'évêque de Coutances au sujet d'une planche ou d'un pont qui lui servait de passage. En effet, d'après les recherches de M. Alisen, ce passage devait se trouver à l'endroit dit « le Saut du bœuf ou « les Beuftiers », rocher qui apparaît à marée basse et qui formait alors le prolongement de l'île dans la partie Sud-Est. Jersey n'était donc séparée de la terre ferme que par la rivière de Coutances qui, selon les inductions tirées des sondages, devait avoir son embouchure dans la partie Est, au delà du châ-

teau Montorgueil et de Rosel. Aujourd'hui encore, les pêcheurs d'huîtres retirent, dans ces parages, des racines de hêtre, de sycomore et de saule. Nous avons recherché sur quelles données ces histoires s'appuyaient pour fixer l'époque de la disjonction du continent, les unes tant pour Jersey que pour les Ecrehous, les autres pour Jersey seulement, en reportant à 1203 le moment de la séparation des Ecrehous. En ce qui concerne la détermination de l'an 709, il nous a été facile de remonter à la légende qui y a donné naissance, et de constater que cette légende repose sur une interprétation de certains textes, qu'elle est erronée et aujourd'hui définitivement abandonnée.

M. A. Maury, dans son ouvrage intitulé *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, résume ainsi l'origine de cette légende.

L'extension et l'emplacement originels de la forêt de Scissy ont fait l'objet de recherches nombreuses. Mais récemment, M. Laisné a jeté sur cette question un jour nouveau et voici les résultats auxquels il a été conduit.

La forêt de Scissy (*Scissiacum*), d'après un texte datant certainement du IXe ou Xe siècle, entourait le mont Saint-Michel sur une épaisseur d'environ six milles. Ce témoignage, appuyé sur d'anciens souvenirs, est confirmé par le moine Guillaume de Saint-Pair qui reproduisit en vers, au XIVe siècle, les mêmes traditions. L'auteur anonyme d'un manuscrit écrit du XIVe au XVe siècle et donné par M. L. Delisle à la bibliothèque d'Avranches, fait aller la forêt primitive du territoire de cette ville jusqu'à Aleth (*Dalethum*), autrement dit Saint-Servan, à une demi-lieue de Saint-Malo.

Cette forêt, qui subsistait en 540 et quelques années plus tard, fut graduellement envahie par les eaux; la mer la détruisit et les grèves en ont pris la place; on a découvert de nos jours, enfoncés dans le sable, d'antiques troncs encore debout qui en proviennent. Ce phénomène naturel fut représenté, par la légende, comme un miracle opéré par l'archange Michel. Il date de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe; mais la croyance à un événement surnaturel qui serait lié à l'arrivée de saint Aubert en ces lieux le fit reporter au VIIIe siècle, et l'on donna pour un cataclysme soudain ce qui était dû simplement à l'invasion successive de l'Océan.

Nous nous sommes reportés au travail cité par M. A. Maury. Ce travail est intitulé : « Etude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce mont, » par M. A.-M. Laisné, président de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches. Il a paru

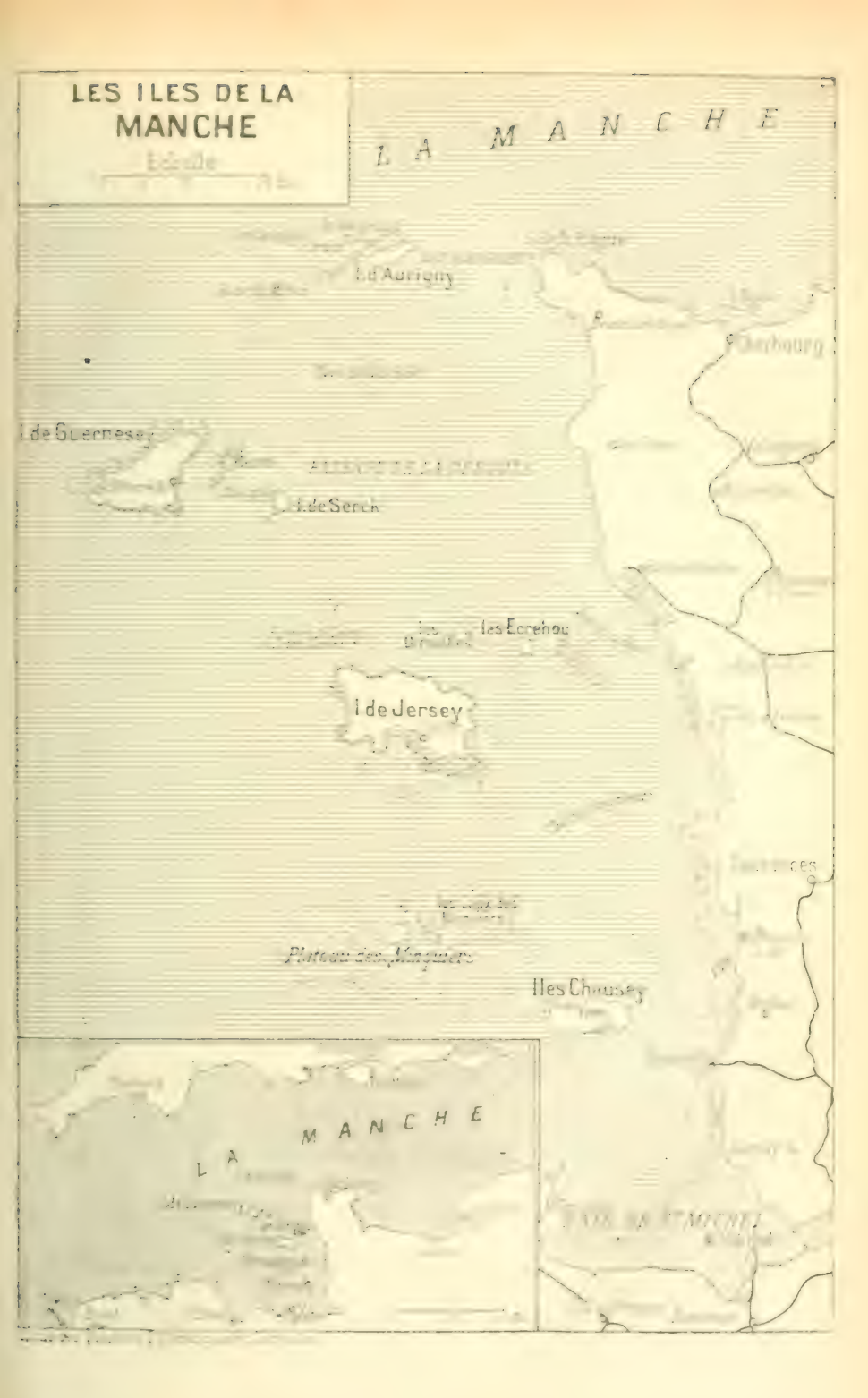
LES ILES DE LA
MANCHE
LA MANCHE
I. d'Aurigny
Cherbourg
I. de Guernesey
I. de Serch
les Ecrehou
I. de Jersey
Iles Chausey
LA MANCHE

dans le recueil des mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. (Archéologie. Imprimerie impériale, 1866.)

Nous nous bornerons à reproduire les conclusions de cette remarquable dissertation, dont la critique sûre et la logique serrée ne laissent place à aucune hésitation. Les voici :

« Il paraît donc résulter irrévocablement de l'examen qui « précède : 1° qu'il y avait réellement, au moins jusque vers le « milieu du VIe siècle, une épaisse forêt autour du Mont-Tombe, « forêt à laquelle Guillaume de Saint-Pair attribue une étendue « de 7 milles ou environ 2 lieues $^1/_2$, tout alentour ;

« 2° Que, vers la fin du VIe ou le commencement du « VIIe siècle, cette forêt fut détruite entièrement et réduite en « grève, non par un seul cataclysme, mais par une série d'in- « vasions successives et d'érosions de marées, comme il a con- « tinué de s'en faire à diverses époques et comme nous en « voyons encore s'opérer fréquemment de partielles ;

« 3° Qu'à l'époque des révélations faites à saint Aubert, le « Mont-Tombe était dégagé tout alentour et environné de « grèves comme il l'est aujourd'hui ;

« 4° Que ni l'étonnement des envoyés de saint Aubert, lors « de leur retour, ni aucune circonstance mentionnée par les « manuscrits primitifs ou les documents historiques des envi- « rons n'annonce qu'il y ait eu en 709 un grand cataclysme ni « même aucune marée extraordinaire ».

Ces conclusions sont trop bien motivées pour laisser des chances à une réfutation, et elles peuvent être considérées maintenant comme réellement définitives.

L'auteur du plus ancien manuscrit relatant la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, manuscrit possédé par la bibliothèque d'Avranches et datant du IVe siècle, décrit le Mont-Tombe et ses alentours, grève et mer, tels qu'ils étaient au moment de la fondation, et tels à peu près qu'ils sont encore aujourd'hui.

Mais il ajoute qu'il n'en était pas ainsi autrefois ; que, d'après des récits véridiques, il y avait antérieurement, autour du mont une forêt très épaisse.

Dom Jean Hugues n'est pas moins formel sur ce point, dans son « Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel », publiée pour la première fois par M. E. de Robillard de Beaurepaire (Rouen) :

«... Anciennement ce rocher paraissait tout autre qu'il fait « maintenant, car, outre qu'il n'était couvert que d'espines et de

« buissons, tout autour on ne voyait qu'une épaisse forêt et le « flux de la mer en était éloigné de trois lieues, excepté qu'il « s'avançait dans les rivières. Ces hermites ainsi sequestrez du « bruit du monde ne le purent pas toujours estre de celuy de la « mer, car icelle flotant souventes fois contre les terres et les « racines de la forêt qui lui estait voisine les renversait petit à « petit et faisant tomber les arbres sens dessus dessous, les cou- « vrit pour la plupart de ses ondes et de son sable en moins de « deux ou trois ans, chose qui est grandement merveilleuse. « Car bien que quelquefois la mer renverse ses rivages et « s'étende sur les terres habitables (comme l'expérience jour- « nalière nous l'apprend) si est-ce néantmoins qu'elle renverse « rarement en si peu de temps des forêts si longues et si larges « comme estait celle-là qui avait de longueur 6 lieues ou envi- « ron, et 3 de large en quelques endroits. »

Les auteurs ne sont pas moins d'accord sur ce point, que la forêt submergée s'étendait d'Aleth (Saint-Servan) jusqu'à Avranches.

Aussi, dans sa « Géographie historique et administrative de la Gaule romaine », M. E. Desjardins a-t-il pu donner une carte comparative de l'état de la baie du Mont-Saint-Michel avant la submersion de la forêt et de son état actuel.

Ce document démontre que la destruction de la forêt du Mont-Tombe n'a pu avoir aucune influence ni sur Jersey ni sur les îles circonvoisines.

Il faut donc renoncer à fixer en 709 l'isolation simultanée de Jersey et des Ecrehous. Il faut même renoncer à déterminer avec précision l'époque de ce phénomène soit pour la première, soit pour la seconde de ces îles. Mais si sur ces points nous manquons de données précises, il y en a deux autres sur lesquelles nous pouvons nous prononcer avec certitude :

1° L'isolation de l'île de Jersey est antérieure à celle des îlots des Ecrehous, qui sont restés partie intégrante du continent bien après que Jersey eut été séparée ; 2° les îlots des Ecrehous n'ont jamais été une dépendance de Jersey, ni au point de vue géographique, ni au point de vue géologique.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte d'Elie de Beaumont pour se convaincre que la nature géologique du sol diffère absolument entre les îles de Jersey, Guernesey, Aurigny et la côte du Cotentin, ainsi que celle du sol sous-marin adjacent, y compris les Ecrehous, qui appartiennent au terrain de transition du système silurien.

Il suffit également de jeter les yeux sur la carte des côtes de France levée en 1829, 1831, 1832 par les ingénieurs hydrogra-

phes de la marine sous les ordres de Beautemps-Beaupré dans la partie comprise entre le cap Frehel et le havre de Carteret, pour constater ce fait décisif. Tandis que les groupes des Dirouilles et des Ecrehous sont séparés de l'île de Jersey par un chenal dont les sondes atteignent jusqu'à 40 mètres, le passage qui sépare actuellement les Ecrehous du Cotentin n'atteint pas 10 mètres de profondeur maxima.

Les Ecrehous font géographiquement partie du continent; il suffirait d'un léger abaissement de la mer pour qu'ils s'y rattachassent de nouveau; actuellement encore c'est un cap protégeant la côte.

A ces témoignages de la nature, l'histoire en joint d'autres non moins concluants.

M. Ernest Desjardins, dans sa « Géographique historique de la Gaule romaine », constate qu'à première vue il ressort des lignes de relèvement des sondages, que M. Germain a tracées sur la carte de France du ministère de l'Instruction publique, que la mer a creusé à une époque relativement assez moderne la côte normande et fait reculer la côte du Cotentin. Mais il ajoute qu'il ne faut pas, de ce que cette conquête des flots marins se continue de nos jours, conclure que la séparation du continent de tout ou partie des îles de l'archipel anglo-normand puisse être reportée à un temps postérieur à notre ère. Il rappelle que les îles de cet archipel se trouvent indiquées sur les portulans du moyen âge et poursuit : « On doit reconnaître d'ailleurs la « plupart de ces îles dans l'itinéraire maritime d'Antonin « IVe siècle ». Entre Vectis, qui est très probablement l'île de « Wight, sur la côte d'Angleterre, et Uxantis, qui est certai- « nement l'île d'Ouessant, nous trouvons inscrites dans l'ordre « suivant : 1° Riduna, qui correspondait à la plus septentrio- « nale Aurigny ou Alderney ; 2° Saruna, Sarma, ou Sarnia, « Guernesey, sur les anciennes cartes Garnasei ou Garnsey; « 3° Cæsarea, Jersey. Ces identifications paraissent à peu près « certaines. »

Ainsi est établi ce premier point que Jersey était une île à une époque fort antérieure à tous les documents que nous possédons sur la géographie de cette partie des Gaules. Nous allons démontrer, par des preuves non moins incontestables, qu'à une date très postérieure à l'établissement du christianisme en Gaule, le plateau des Ecrehous faisait partie du continent et constituait une partie du village d'Ecrehous dont la fraction restante est encore aujourd'hui la section la plus importante et la plus peuplée de la commune de Carteret.

D'après les constatations des cartes sous-marines, la rivière

de l'Ay, dont l'embouchure est actuellement au havre de Saint-Germain, venait se jeter plus loin, dans l'estuaire qui sépare aujourd'hui Jersey des Ecrehous, et qui la séparait alors du continent. Des cailloux roulés, des coquilles fluviales, des arbres déposés par les inondations, se retrouvent sur la côte Est de Jersey et appuient ces données.

L'auteur anglo-jersiais, M. Pégot-Ogier, dans son « Histoire des îles de la Manche », écrit : « A ces preuves vient s'ajouter « une certitude. On possède la liste hélas! bien longue des « chapelles, prieurés, couvents, payant rentes ecclésiastiques « aux grandes fondations continentales qui ont été englouties « par les flots. » Et il donne cette liste. A cette liste il faut ajouter une autre église. Au bord de la mer, en effet, dans la paroisse de Carteret, il existe une vieille église du VIe siècle, aux quatre cinquièmes ruinée, et dont le porche renversé par les flots se voit encore très distinctement à marée basse, au bas du rivage. Cette église, dédiée à saint Germain, est inscrite dans le pouillé de 1279 du diocèse de Coutances comme l'église paroissiale de Carteret et on la voit également notée avec la même destination dans ceux qui subsistèrent jusqu'à la Révolution.

A ces progrès de la mer sur le continent français, nul ne peut assigner une date précise, parce qu'ils ne sont pas, comme certains écrivains l'ont cru à tort, le résultat de cataclysmes, mais bien la conséquence d'un phénomène constant et ininterrompu. Il est inadmissible que l'Angleterre suive le flot dans son invasion et mette successivement la main sur les îlots et roches à mesure qu'ils sont détachés du continent. L'archipel anglo-normand proprement dit forme un tout très distinct séparé de la terre ferme par des profondeurs et des courants sous-marins qui l'isolent complètement.

Les autres îles, îlots et récifs de la baie du Cotentin, tels que les Minquiers, les Chausey, les Ecrehous, sont par contre des portions du continent français sur lesquelles le gouvernement britannique n'est pas plus fondé à exercer un droit de souveraineté que sur ce continent lui-même.

Examinons maintenant les titres que l'Angleterre a fait valoir à diverses reprises pour justifier ses revendications sur les Ecrehous. Nous verrons ensuite s'il ne résulte pas de l'histoire de l'île d'Ecrehou qu'elle n'a jamais cessé d'appartenir à la France.

L'attorney général de l'île de Jersey a établi dans un memorandum que « depuis sa séparation du continent, en l'an 860, « jusqu'à l'époque actuelle, Ecrehou n'a jamais appartenu à

« la France; qu'il n'existe aucune preuve que les rois de « France aient exercé, dans ce long espace de temps, aucune « autorité sur cette île, mais qu'il existe des preuves histo- « riques incontestables que les rois d'Angleterre l'ont fait. »

Ce qui ôte un peu de sa valeur à cette assertion du magistrat jersiais, c'est que les Archives de l'île de Jersey ne remontent point au delà de l'année 1603. A cette époque, une peste ravagea l'île. Le bailli, qui était alors Hélier de Carteret, dans un but qu'il serait superflu de rechercher ici, crut devoir attribuer cette peste aux nombreux parchemins qui dormaient ensevelis dans la poussière des greffes; on résolut dès lors d'en faire un feu public sur le « Vieux Marché » de Saint-Hélier. Entraînés par l'exemple, les autres habitants s'empressèrent d'imiter leur bailli, et brûlèrent toutes les pièces qui auraient pu jeter quelque jour sur l'histoire locale.

Le premier titre relatif à l'île d'Ecrehou est conservé dans un ouvrage français, la *Gallia Christiana*.

Ce titre est un acte de donation de l'île d'Ecrehou faite à l'abbaye du Val-Richer, près Lisieux, par Pierre Despréaux et daté de 1203. Pierre Despréaux appartenait à une des plus puissantes familles de Normandie. Il était à ce moment bailli du Cotentin, et depuis 1200, gardien des trois îles de Jersey, Guernesey et Aurigny. D'après les termes de la charte, sa libéralité paraît dictée par un double but :

1° Se concilier l'abbaye du Val Richer qui jouissait à cette époque d'une grande popularité en Normandie et à laquelle il donne, en outre un moulin à Jersey (V. *Gallia Christiana*, vol. IX, col. 447);

2° Témoigner sa gratitude à Jean-Sans-Terre qui l'avait nommé seigneur des îles, et dont il soutenait encore la cause. Aussi met-il comme condition à sa donation que, dans la basilique à édifier sur l'île, il sera prié pour l'illustre roi d'Angleterre.

C'est cette dernière mention qui a, sans doute, induit en erreur le rédacteur de la *Gallia Christiana* et qui lui a fait donner à Pierre Despréaux la qualification d'Anglais. Pierre Despréaux était un Français, sa famille était tout entière française, et s'il a momentanément soutenu la cause du duc rebelle de Normandie, dès cette même année 1203, il a reconnu ses torts et est rentré dans le devoir vis-à-vis du roi de France.

M. Pegot-Ogier, dans son « Histoire des îles de la Manche », après avoir raconté une conspiration ourdie en l'année 1203 contre Jean-Sans-Terre et dans laquelle entrèrent, avec Réginald de Carteret, les principaux barons ayant des fiefs dans les

îles et notamment les gardiens de Serk, de Herm, etc., le seigneur du Royal, etc., ajoute :

« On pourrait voir dans ce complot des principaux insulaires « le désir de profiter de l'expulsion du duc Jean pour se donner « à la France. Il n'en fut rien ; malgré le parti français réunis- « sant dans les îles tout le clergé attaché au diocèse de Cou- « tances, tous les couvents, abbayes et prieurés, dont les « maisons-mères étaient françaises, toute la noblesse possédant « en terre ferme des terres plus considérables que dans l'ar- « chipel, le roi de France fut contraint d'en faire la conquête. « En souverain habile, Philippe-Auguste usa d'abord de diplo- « matie. En 1204, des agents du Roi, et ceux des nobles qui « venaient de rendre hommage à la couronne de France, vin- « rent dans les îles pour négocier, en son nom, leur pacifique « retour au duché. Les insulaires voulurent probablement poser « des conditions, exiger la reconnaissance de leurs privilèges. « Le roi de France vainqueur ne pouvait admettre ce que le « duc de Normandie vaincu devait tôt ou tard leur accorder au « nom de l'Angleterre. La négociation échoua. Les émissaires « français renvoyés, c'était la guerre ; les insulaires accep- « tèrent cette fatalité sans hésiter. Les Français en 1205 étaient « maîtres des îles.

En 1206, les Anglais, commandés par Eustache le Moine, les enlèvent aux Français après des combats acharnés que Adam Leroi, dans sa Chronique en vers, dépeint ainsi :

Bataille iot et grand et fière
Le jour iot fait mainte bière
Wistace d'illuec les jeta
Et tous les isles estilla,
Kil n'y remest rien à arsoir
Né en castel né en manoir.

En 1212, l'archipel est reconquis par les Français commandés par ce même Eustache le Moine, qui avait passé dans leur camp.

En 1213, Jersey et Guernesey sont repris par les Anglais, tandis que Serk et le reste de l'archipel restent aux Français.

Ces faits sont attestés par les procès-verbaux des plaids *de quo warranto* tenus dans les îles en 1308.

Ces débuts de la guerre de Cent Ans ne sont rappelés ici que pour montrer avec quel acharnement, dès l'ouverture des hostilités, Anglais et Français se disputèrent la possession des îles du Cotentin. Le moindre îlot, le moindre récif, furent tour à tour pris et repris et devinrent le théâtre de sanglants combats, de surprises incessantes et de conquêtes éphémères.

Comment admettre qu'au milieu de ce tourbillon, Ecrehou

soit restée, comme l'affirme l'attorney général de Jersey dans son memorandum, la tranquille possession du roi d'Angleterre, et que les Français n'aient jamais mis les pieds dans une île qui contenait un bon ancrage pour leurs vaisseaux et qui était plus rapprochée du continent que les autres. Evidemment cette assertion est inadmissible, et qui veut trop prouver ne prouve rien.

Quant à nous, nous nous bornerons à réunir les documents historiques que l'on possède sur les Ecrehous. Nous montrerons par leur simple exposé qu'en 1203 les Ecrehous constituaient une île française possédée au nom du roi de France par un établissement ecclésiastique français et qu'à la fin de la guerre de Cent Ans, la situation juridique de ce plateau n'avait pas changé. Or, en ce qui touche la souveraineté des îles de la Manche, la question de droit dépend d'une question de fait. Les traités de 1259 et de 1360 attribuent à chacun des deux belligérants, roi de France et roi d'Angleterre, les îles qui se trouvaient, au moment de la cessation des hostilités, en sa possession ou en celle de personnes placées sous sa suzeraineté.

Ceci démontré, il nous sera aisé d'établir que, depuis cette époque, rien n'a fait ni pu faire sortir les Ecrehous du domaine de la France, ni la cérémonie de prise de possession à laquelle s'est livré il y a quelques années un navire anglais, ni les actes d'acquisition auxquels les notaires jersiais ont jugé opportun de se prêter, ni les décisions de la cour de Jersey.

Remontons à la donation de 1203, le premier acte où il soit fait mention de l'île d'Ecrehou. Quelle est la portée juridique de cet acte? Pierre Despréaux, bailli du Cotentin et seigneur des îles de Jersey, Guernesey et Aurigny, placé sous ce double titre « in dominio et in potestate regis Franciæ » pour se servir du langage du temps, donne en pleine et entière propriété, « concessisse et dedisse... habendam et possidendam « libere et quiete, plenarie et honorifice, in puram et perpe- « tuam eleemosynam », une terre faisant incontestablement partie du duché de Normandie et par suite française à un établissement ecclésiastique français. Cette donation n'a eu pour but et pour effet que de faire passer cette île du domaine dont disposait à cette époque Pierre Despréaux, dans le domaine de l'abbaye du Val-Richer. Cette donation est un vrai démembrement de fief, sans la moindre réserve ni la moindre charge féodale. L'île sort libre des fiefs de Despréaux, elle entre définitivement dans les fiefs de l'abbaye française. Vainement on essayerait d'arguer de ce que Despréaux portait à cette époque les armes pour Jean-Sans-Terre contre Philippe-Auguste, de ce

qu'il agissait sous l'autorité et avec le consentement du duc de Normandie. Jean-Sans-Terre ne contestait pas alors sa qualité de feudataire du roi de France, il la revendiquait. En raisonnant comme si Pierre Despréaux avait agi en représentant du roi d'Angleterre, on commettrait un complet anachronisme. Ce n'est que près de deux siècles plus tard, à la fin de la guerre, que les rois d'Angleterre revendiquèrent le droit de ne pas rendre hommage au roi de France pour celles des îles du Cotentin que les hasards de la lutte avaient laissées en leur possession.

Le traité d'Abbeville en 1259 est formel dans ce sens. L'article 4 spécifie que le roi d'Angleterre devra hommage lige pour les îles.

Ainsi, la donation de Pierre Despréaux n'a eu et n'a pu avoir pour but et pour effet que de délier l'île d'Ecrehou des liens du fief quelconque auquel elle appartenait et de la faire passer à titre définitif et sans réserve dans les fiefs de l'abbaye du Val-Richer. Si donc il existait entre l'île d'Ecrehou et l'île de Jersey un lien quelconque avant la donation de 1203, ce lien a cessé d'exister à partir de 1203.

Continuons l'exposé des faits dans leur ordre chronologique. Hermant *Histoire du diocèse de Bayeux*, manuscrit de la bibliothèque de Caen, nous apprend qu'en 1209, Guillaume d'Argences donna sa terre de Sartinville pour faire vivre deux religieux de l'abbaye du Val-Richer dans l'île d'Ecrehou. Or, nous savons, d'autre part, par l'état des biens de Notre-Dame d'Ecrehou, heureusement retrouvé dans les archives départementales du Calvados, que cette donation consistait dans le domaine de Sartinville, à quelques kilomètres de Carteret, avec un moulin à vent et une pièce de terre. Ce qui fut confirmé par Hugues de Merville, évêque de Coutances.

Dans cette même année 1209, autre donation à la même abbaye par Simon, comte de Dammartin, et sa femme, fille du roi Louis de France.

Comment expliquer ces donations, si Notre-Dame des Ecrehous n'était pas en terre incontestablement française? Comment en pleine guerre la fille du roi Louis de France aurait-elle fait une libéralité à un établissement anglais? Une telle supposition est inadmissible.

Tous les autres documents relatifs à cette intéressante question contribuent à établir de même, et de la manière la plus irréfutable, que l'île d'Ecrehou n'a jamais cessé d'être française.

Tout démontre au contraire que la couronne d'Angleterre n'y

a, à aucune époque, exercé aucun droit. Nulle part, en effet, il n'est question d'une confiscation de cette île comme bien possédé par une maison religieuse du continent dans une terre soumise à la souveraineté britannique. Or, les biens des abbayes n'ont pas échappé à cette mesure poursuivie avec la dernière rigueur. Nulle part, il n'est parlé de la fermeture de la chapelle : or, toutes les chapelles situées en terre anglaise et dépendant de maisons françaises furent fermées; il n'est pas parlé non plus de l'arrestation ou de l'internement des moines, et tous les moines français ont été détenus et séquestrés.

Ces diverses mesures, soit contre les personnes, soit contre les biens, donnaient lieu, dès qu'une trêve arrêtait les hostilités, à d'innombrables réclamations. Si elles avaient été exercées à l'encontre de l'abbaye et des moines d'Ecrehou, on en trouverait des traces. Les enquêtes *de quo warranto* ont été conservées, elles ont été publiées; toutes sont muettes sur l'île d'Ecrehou.

Il n'est aucunement question de cette île dans les commissions du gouverneur de Jersey. Ce silence général ne peut s'expliquer que parce que cette île n'a jamais été placée sous la souveraineté britannique.

A l'encontre de toutes ces preuves si précises, si pertinentes, si concluantes, l'attorney général de l'île de Jersey, dans son memorandum, ne cite qu'un fait.

Ce fait est exact; mais, loin de conclure en faveur de sa thèse, il la renverse.

En 1688, dit-il, les commissaires des revenus de la couronne font mention d'arriérés de redevances dues pour le compte du prieuré d'Ecrehou. Quelques-unes de ces redevances, ajoute-t-il, ont été payées aussi récemment qu'en 1785 et probablement se paient encore de nos jours.

Il est vrai que les ententes, c'est-à-dire les rôles ou états détaillés des revenus du roi d'Angleterre dans chaque paroisse, non seulement en 1688, mais aussi en 1607 et dès 1528, font mention de redevances dues au prieuré d'Ecrehou.

Mais qu'en résulte-t-il?

La charte de donation de l'île d'Ecrehou à l'abbaye du Val-Richer par Pierre Despréaux contenant la clause suivante : « Item concessi prædictis monachis quidquid ab hominibus « meis de Jersy et de Jernese et de Aurene, eis, caritatis « intuito rationabiliter datum fuerit saluo pro meo. » Les habitants de Jersey avaient usé de la faculté qui leur était ainsi ouverte.

Ils en avaient usé surtout à l'époque où, par suite du séquestre de tous les biens ecclésiastiques dépendant des maisons continentales et de la fermeture des chapelles, la chapelle d'Ecrehou, qui échappait à ces mesures parce qu'elle était située en terre française, était le seul lieu de culte à proximité où ils pussent faire accomplir leurs intentions pieuses. Les libéralités des Jersiais étaient ainsi venues se joindre à celles beaucoup plus considérables, émanées de donateurs français qui constituaient le patrimoine de Notre-Dame d'Ecrehou.

En 1414, la confiscation des « alienes priones » devient définitive ; cette mesure est complètement réalisée en 1451 et la couronne d'Angleterre a joint à cette époque au domaine du roi tout ce qui appartenait aux maisons religieuses du continent. C'est par application de cette mesure qu'elle s'est approprié les redevances dues à Notre-Dame d'Ecrehou par les Jersiais.

La logique de cette déduction est irréfutable.

Les confiscations qui ont mis entre les mains de la couronne d'Angleterre les biens des abbayes catholiques anglaises sont toutes postérieures à cette date de 1528.

Hermant nous apprend aussi qu'au cours des guerres de religion, une bande de réformés anglais débarqua dans l'île d'Ecrehou, s'empara de l'abbaye et la détruisit.

Cependant Mariette de la Pagerie, dans sa carte du diocèse de Coutances, dressée en 1689, figure encore la chapelle comme existante.

En tout cas, l'abbaye du Val-Richer continua de posséder l'île d'Ecrehou qui, au dire d'Hermant, avait encore, à la fin du XVIIe siècle, une lieue de long sur une demi-lieue de large. A l'époque de la Révolution, par suite de la nationalisation des biens du clergé, elle passa dans le domaine public, imprescriptible et inaliénable, de l'Etat français.

Quant aux faits plus récents cités dans le memorandum anglais, ils ne sont ni précis ni pertinents. L'Angleterre ne peut avoir la prétention d'acquérir par prescription la souveraineté sur une portion du domaine public français. Au surplus, les faits cités par elle, à raison de leur discontinuité, de leur clandestinité à l'égard du gouvernement français, ne pourraient même, entre particuliers, être invoqués pour établir une possession continue, publique.

La souveraineté de la France sur le plateau des Ecrehous reste donc indéniable.

P. Aubery du Boulley.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le congrès colonial de 1906.* — Le congrès colonial de 1906 s'est ouvert le 28 juin, sous la présidence de M. F. Deloncle, député de la Cochinchine. M. Clémentel, ancien ministre des Colonies, a inauguré les travaux du congrès par un discours très applaudi sur « l'expérience coloniale ». Il a terminé ainsi :

Si votre tâche est belle, magnifiques sont les résultats déjà obtenus. Ils prouvent qu'au choc de l'expérience, si dures qu'en soient les leçons, nous ne devons rien abandonner de nos espérances, rien abdiquer de notre idéal.

Ouvrons les yeux ; regardons autour de nous ; le drapeau français flotte sur d'admirables pays, en plein essor, prospères et riches, à qui nous avons donné la paix et la sécurité.

Partout notre domination est acceptée, respectée. Il nous reste de la faire aimer comme elle le mérite.

Pour y parvenir, point n'est besoin de soulever des controverses de métaphysique coloniale. Il nous suffit de nous souvenir de nos erreurs, d'écouter parler le passé, d'en comprendre les leçons — et de savoir, à l'heure voulue, passer aux actes.

— *Le roi du Cambodge à Paris.* — Le roi du Cambodge, Sisowath, est arrivé à Paris le mardi matin, 19 juin, accompagné de ses fils les princes Essaravong, Duong-Mathuro, Moniyong, Sophanonwong et Wong-Kat ; du prince Chantaleka, fils de son prédécesseur le feu roi Norodom, de Col de Monteiro, ministre de l'instruction publique, et Thiounn, ministre de la cour, des finances et des beaux-arts, de trois secrétaires et de onze danseuses ou musiciennes du palais, qui ont rang de princesses.

Le souverain asiatique était accompagné également d'une mission française attachée à sa personne pendant son séjour en France et composée ainsi : M. Gautret, secrétaire général des colonies ; MM. le docteur Hahn, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine ; le capitaine Chapuis, de l'infanterie coloniale, breveté de langue cambodgienne, et Munier, administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Le roi de Cambodge sera notre hôte pendant un mois environ. Il visitera en détail Paris et ses environs et assistera à la revue du

14 juillet. Il ira passer deux jours à Nancy où se trouve une mission spéciale d'études composée de mandarins cambodgiens envoyés en France par M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine.

— *Le Comité de l'Asie Française.* — Le Comité de l'Asie Française s'est réuni, le vendredi 22 juin, à son siège social, 21, rue Cassette, en assemblée extraordinaire à l'effet d'élire un nouveau président, M. Eug. Etienne, trop absorbé par les hautes fonctions qu'il remplit dans le gouvernement, ayant demandé son remplacement. M. Emile Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité, a été élu président à l'unanimité. Voici l'allocution prononcée par M. E. Senart pour remercier ses collègues :

Mon premier mouvement, Messieurs, comme mon premier devoir, est de vous remercier de l'honneur, de la marque de sympathie si précieuse que vous venez de m'accorder.

Si vous vous étiez proposé de choisir un nom considérable, consacré par les services publics, par de hautes charges brillamment remplies, vous n'auriez eu ici que l'embarras du choix. Si vous m'avez déféré le titre de président et s'il m'est permis de l'accepter sans retours trop embarrassants sur mon indignité, c'est en raison des préoccupations qui, avec la bienveillance indulgente de mes collègues du Bureau, vous ont visiblement inspirés. Vous avez voulu vous souvenir de ma bonne volonté, du zèle chaleureux dont vous me savez animé pour notre œuvre. En choisissant un président étranger à la politique active, habitué par profession à l'objectivité scientifique, vous avez voulu témoigner que cette œuvre entend s'élever au-dessus de toutes les divisions, qu'elle s'honore de faire, sans distinction de nuances, un appel également confiant à tous les hommes politiques dont le concours lui est nécessaire.

Le président éminent auquel vous m'appelez à succéder, sans pouvoir me donner l'illusion de le remplacer, a, par un dévouement passionné qui date de la première heure, par une action infatigable, contribué plus que personne à susciter, à organiser dans notre pays le mouvement colonial. C'est son grand honneur d'avoir, dans ce rôle élevé, laissé oublier le chef politique pour le patriote supérieur aux préoccupations de parti.

Des scrupules, excessifs à notre gré, de régularité, de correction l'ont décidé à exiger de nous le remaniement du Bureau. Ils ne sauraient nous faire renoncer à un patronage qui nous est si précieux non pas seulement au regard de nos intérêts, mais au regard de notre gratitude. M. Etienne nous a promis de demeurer fidèlement et activement des nôtres ; nous n'aurons garde de laisser tomber cette promesse. Plus que personne je suis intéressé à en assurer l'effet.

Je sais par expérience ce que notre Comité peut attendre du talent, des lumières et du zèle que met à son service l'état-major d'élite qu'il a eu la bonne fortune de grouper. Mais il n'est aucun de nous qui ne sente combien il perdrait à s'appuyer moins étroitement sur l'autorité et le concours affectueux de son fondateur. Je suis heureux que ma nouvelle charge m'assure le premier privilège d'affirmer hautement notre reconnaissance pour le passé et la solidité de nos liens dans l'avenir, en vous proposant de déférer à M. Etienne, comme je sais que c'est votre vœu unanime, le titre de président d'honneur du Comité de l'Asie Française.

Nécrologie. — *Mort de M. Albert Sorel.* — Après une longue agonie, M. Albert Sorel est mort le vendredi 29 juin, entouré des siens.

M. Albert Sorel était né à Honfleur (Calvados), le 13 août 1842. Il suivit d'abord la carrière diplomatique, fut attaché, en 1866, au ministère des Affaires étrangères, puis nommé secrétaire d'ambassade. En 1872, il fut chargé d'enseigner l'histoire diplomatique à l'Ecole libre des sciences politiques, et sans quitter sa chaire, fut nommé, en 1876, secrétaire général de la présidence du Sénat. Membre du comité des travaux historiques en 1881, il fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en remplacement de Fustel de Coulanges le 28 décembre 1889 et membre de l'Académie française en 1893 ; il occupait le fauteuil de Taine. Il avait été fait officier de la Légion d'honneur le 9 janvier 1885.

M. Albert Sorel laisse un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire diplomatique et politique. Nous citerons dans l'ordre chronologique des publications : *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (1875), *la Question d'Orient au XVIIIe siècle, le Partage de la Pologne* (1877), *Essais d'histoire et de critique* (1883), *l'Europe et la Révolution française* (1885 et suivants), traduit en plusieurs langues et notamment en russe, qui valut à son auteur le grand prix Gobert deux années de suite, en 1887 et 1888. On lui doit aussi un *Précis du droit des gens*, écrit en collaboration avec M. Funck-Brentano ; deux esquisses biographiques : *Montesquieu* et *Mme de Staël* ; deux romans : *la Grande Falaise* et *le Docteur Egra*.

Au mois d'avril dernier, l'Institut lui avait décerné, pour l'ensemble de ses travaux, la plus haute récompense dont il dispose, le prix, Osiris, de la valeur de 100 000 francs. Il y a moins d'un mois, il présidait, avec toute son ardeur et encore en pleine santé, aux fêtes du tri-centenaire de Corneille à Rouen.

Allemagne. — *La question polonaise dans la Haute-Silésie.* — Le *Journal des Débats* a reçu de son correspondant de Berlin les intéressants renseignements suivants au sujet de la question polonaise en Allemagne :

Berlin, le 15 juin. — La question polonaise est sans doute l'une des plus grandes difficultés de la politique allemande. Parmi les gens les mieux au courant de la question, beaucoup estiment que la soi-disant *Ostmarken-Politik* du gouvernement, tendant à remplacer les grands propriétaires polonais par des allemands, profite plutôt à la cause polonaise, au lieu d'appuyer la germanisation des provinces limitrophes de la Russie. En effet, les propriétaires polonais disposant, après la vente de leurs terres, de ressources d'argent assez larges, sont en mesure d'appuyer les classes moyennes polonaises.

En parcourant les rues de la ville de Posen et d'autres villes prussiennes, on trouve aujourd'hui beaucoup plus de boutiques aux enseignes polonaises qu'autrefois. Il y a donc, dans ces classes moyennes, une aisance qui n'existait pas et qui met les Polonais en mesure de fomenter d'une manière plus efficace l'agitation contre les Allemands.

Mais ce qui est beaucoup plus important, c'est que la question polonaise,

qui n'existait que dans les provinces de Poméranie et des Prusses orientales — *Ost* et *West Preussen* — vient de conquérir en partie la Haute-Silésie. Il suffit de lire les organes du Centre pour y trouver des plaintes au sujet de la victoire récente du candidat polonais Napieralski à l'élection complémentaire la plus récente du Reichstag. S'il s'agissait d'un cas isolé, où un candidat polonais aurait remplacé quelqu'un des autres candidats, y compris le candidat socialiste, il n'y aurait pas lieu d'attacher à ce fait autrement d'importance. Mais ce qui est énormément suggestif, c'est que le candidat polonais a obtenu au premier scrutin la majorité absolue, 20.000 voix, tandis que les candidats du Centre, des partis alliés bourgeois et du parti socialiste n'ont pu réunir que la minorité. Au reste, une première élection polonaise avait déjà précédé dans la Haute-Silésie la victoire récente.

On peut donc prévoir que les Polonais feront là-bas, dès maintenant, cause commune, en sorte qu'il y aurait un groupe radical du parti polonais au Reichstag, si les vastes districts industriels de la Haute-Silésie étaient conquis vraiment par la nouvelle agitation. Ce qui est surtout caractéristique, c'est que le président du Reichstag, comte Ballestrom, est justement le représentant d'une circonscription de la Haute-Silésie. En tout cas, il sera assez difficile d'endiguer la nouvelle agitation, qui doit être regardée comme la plus grande surprise, non seulement pour le Centre et les autres partis de l'ordre moral, mais encore pour les socialistes, qui ont perdu également beaucoup de voix à cette première élection complémentaire.

La Haute-Silésie serait ainsi une nouvelle province conquise par le polonisme. Tous les efforts du gouvernement, tendant à la germanisation des provinces orientales de l'empire, qui ont déjà coûté bien des millions de marks et coûteront encore beaucoup d'autres millions, n'ont donc pas réussi. Au grand étonnement de tous, le polonisme vient de surgir triomphant en Silésie même, sur l'ancien territoire autrichien, conquis par Frédéric le Grand, enlevé à l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. — SH.

Angleterre. — *Le voyage des journalistes allemands à Londres.* — Une députation de journalistes allemands, comptant une cinquantaine de directeurs ou principaux rédacteurs de journaux, vient de passer quelques jours à Londres, où ils s'étaient rendus sur l'invitation du groupement d'hommes politiques formé pour favoriser l'amélioration des relations anglo-allemandes. Les fêtes qui ont eu lieu à Londres à cette occasion ont été très commentée par la presse allemande, et plusieurs journaux de l'Empire, notamment la *Gazette de Cologne*, ont voulu voir dans cette réception une manifestation dirigée directement contre l'Entente Cordiale. La presse anglaise a, naturellement, protesté vivement contre cette déformation des faits, et le *Times* a publié, le 25 juin, un intéressant article de fond dont voici la traduction :

Nous sommes heureux d'apprendre de notre correspondant de Berlin que les journalistes allemands, actuellement à Londres, apprécient « la grande amabilité et la parfaite cordialité » de la réception qui leur est faite ici. Mais il faut espérer sincèrement qu'ils ne donnent pas tous à cette amabilité et à cette cordialité la signification que le représentant london-

nien de la *Gazette de Cologne* — nous le constatons avec regret — semble si désireux d'attribuer à notre bienvenue. La *Gazette de Cologne* est, comme l'on sait, l'organe semi-officiel reconnu du gouvernement allemand et son correspondant de Londres écrit sûrement avec un certain sentiment de sa responsabilité propre. Or, dans les démonstrations amicales auxquelles il assista et dans les discours qu'il entendit du Lord Chancelier et de M. Bryce, ledit correspondant trouve l'assurance que ces agréables relations personnelles auraient pour résultat d'aplanir nombre de différends entre les deux nations. C'est là une opinion qui n'a rien que de très naturel ; mais le sentiment qui l'inspire n'est pas moins facile à comprendre, d'autant que le correspondant de la *Gazette de Cologne* ajoute qu'on n'a qu'à jeter les yeux de l'autre côté du Canal pour voir combien les Français sont nerveux à ce propos.

Nous n'avons, pour notre part, remarqué aucune nervosité en France et nous estimons trop le bon sens des Français pour supposer qu'ils puissent attacher la moindre importance à un échange de courtoisies privées. Ce n'est donc pas du côté de la France que nous craignons aucun malentendu en cette occasion : les relations d'étroite amitié qui unissent le Royaume-Uni et la France reposent sur une base trop solide et ont déjà été trop sérieusement éprouvées, et en des circonstances trop graves, pour qu'elles puissent être affectées par quelques acclamations sans portée. Mais ce serait un réel danger pour l'avenir de nos relations avec l'Allemagne elle-même, si nos visiteurs rentraient chez eux avec cette impression — dont on trouve la trace dans d'autres journaux allemands que la *Gazette de Cologne* — qu'ils ont réussi là où leur gouvernement a échoué, c'est-à-dire qu'ils ont pu ébranler l'Entente Cordiale franco-anglaise. Rien, nous en sommes assurés, ne serait plus opposé aux intentions des organisateurs anglais de la visite allemande qui, comme lord Avebury, sont seulement animés par le désir très louable, bien que parfois difficile à réaliser, de développer des relations amicales tout autour de nous, surtout dans le domaine économique. Aussi, pour éviter de se laisser entraîner à de si trompeuses espérances, nous engageons les collaborateurs et les lecteurs de la *Gazette de Cologne* à se rappeler les sages paroles prononcées cet hiver, à un banquet de la Chambre de commerce de Berlin, par notre ambassadeur en Allemagne, sir Frank Lascelles. S'expliquant sur la question des relations anglo-allemandes, sir Frank Lascelles, avec l'autorité de sa haute situation, s'exprima ainsi : « Gardez-vous que la suggestion d'une amitié entre nos deux pays ne puisse impliquer de l'hostilité contre quelque autre pays. J'estime qu'il est très important que cela soit clairement compris. Les amitiés que nous avons déjà réciproquement contractées ne nous empêchent pas de devenir amis nous-mêmes ; mais l'amitié que je désire sincèrement voir s'établir entre nous ne doit et ne peut en aucune façon intervenir dans les amitiés que nous avons contractées avec d'autres, ni les diminuer en aucune façon. » Ces paroles étaient admirablement dites et nous croyons qu'elles sont aussi vraies aujourd'hui qu'alors et qu'elles représentent toujours la politique du gouvernement britannique et le sentiment du peuple anglais.

— *La visite de l'escadre anglaise aux ports russes.* — Le 22 juin, à la Chambre des communes, M. Trevelyan, député libéral, a demandé à quelle date environ l'escadre anglaise irait rendre visite aux ports russes. Sir E. Grey a répondu :

D'après les arrangements présents, l'escadre visitera pendant sa croi-

sière les ports suédois, allemands et russes. Elle s'arrêtera dans quatre ports russes. La date exacte n'a pas encore été fixée, mais ces visites auront lieu à la fin de juillet ou au commencement d'août.

M. Trevelyan a demandé alors si l'attention de l'honorable ministre s'était portée sur les appels faits à l'Angleterre, en Russie, de ne pas envoyer une escadre pour une visite de cérémonie, car ce fait serait interprété en Russie comme une démonstration hostile au mouvement constitutionnel : s'il voulait faire une enquête sur l'importance de ce sentiment dans le parti constitutionnel russe, et si, en attendant, le gouvernement anglais voulait retarder la fixation d'une date pour la visite de l'escadre.

Sir E. Grey a répondu :

Je n'ai rien à ajouter aux réponses que j'ai déjà faites sur la visite de l'escadre en Russie. Il me semble qu'une visite qui a été concertée depuis quelque temps ne devrait pas être considérée comme une intervention dans les affaires intérieures de la Russie. De telles visites, pendant les voyages d'été, ont toujours été considérées comme des actes de politesse envers le pays dans les eaux duquel l'escadre évolue et envers ses habitants. Mais, si l'on désire que d'autres déclarations soient faites, je propose qu'elles soient retardées jusqu'au vote du budget du ministère des Affaires étrangères, qui aura lieu le 6 juillet.

— *Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni.* — Le 23 juin, à Londres, a eu lieu le banquet annuel de la « Dante Society », société qui se voue au culte du grand poète italien. A cette occasion, et répondant au toast en l'honneur des invités, M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie, a dit :

Je suis très sensible à l'honneur d'avoir été de nouveau nommé à un poste dont j'avais déjà rempli les fonctions pendant plus de deux ans. Cependant ce n'est pas sans éprouver de profonds sentiments de regret que je vais quitter l'Angleterre. Ce pays me rappelle, en effet, les meilleures années de ma jeunesse, et je n'ai jamais cessé de suivre avec un vif intérêt ses progrès politiques, parlementaires, économiques et sociaux.

La politique extérieure de l'Italie a eu, depuis deux ans, dans ses grandes lignes, un caractère si net et si stable que deux courtes crises parlementaires tendent simplement à démontrer que le changement d'hommes ne saurait changer les moyens et la façon d'agir que la grande majorité de la nation et du Parlement italiens accepte et approuve. Il est donc inutile de chercher à tirer d'événements peu importants cette conclusion que la politique extérieure italienne soit exposée à l'incertitude qu'entraîneraient des changements continuels.

Je tiens surtout à déclarer que l'amitié traditionnelle de l'Italie envers l'Angleterre, amitié qui remonte à l'époque de la renaissance de l'Italie, est encore et demeurera toujours une des principales caractéristiques de la politique italienne.

Autriche-Hongrie. — *Le budget des Affaires étrangères à la Délégation hongroise.* — La Délégation hongroise a voté le budget des Affaires étrangères après une longue discussion au cours de laquelle d'inte-

ressantes déclarations ont été faites, notamment à propos de l'attitude de l'Autriche dans la question marocaine.

Le comte Zichy avait en effet déposé une motion déclarant que « la Délégation n'approuve pas la politique étrangère du comte Goluchowski et désire qu'elle soit modifiée ». Divers orateurs prirent la parole pour ou contre cette motion, et parmi eux le comte Frédéric Schœnborn, chef du parti de la droite à la Chambre des Seigneurs, qui traita surtout du rôle joué par l'Autriche à la Conférence d'Algésiras.

Pour obtenir un résultat dont tout le monde s'est félicité, dit le comte Schœnborn, la médiation impartiale d'un tiers était indispensable. Aucune des deux parties dont les vues, sinon les intérêts étaient en désaccord, n'aurait accepté une intervention officieuse qui eût paru dictée par le desir de soutenir l'autre. Ces deux considérations de fait établissent, l'une, l'importance du rôle de notre diplomatie; l'autre, que ce rôle n'a peut-être pas été parfaitement apprécié, surtout par ceux qui en ont profité. Nous ne nous plaignons certes pas que le comte Goluchowski ait obtenu un applaudissement parti de très haut, que lui a transmis un célèbre télégramme, car il y a là un aveu, une reconnaissance de l'importance du service rendu à notre voisin allié. Seulement on ne doit pas oublier que ce résultat n'a été possible que parce que nous avons contribué à contenter la partie adverse? D'ailleurs, cette satisfaction donnée aux deux plaideurs me parait un résultat secondaire accessoire (*eine Nebenwirkung*). L'important, c'est que la tranquillité de l'Europe soit rétablie et qu'en cherchant à obtenir ce résultat, nous ayons assumé une tâche digne de notre passé.

Entre nos deux voisins — a continué M. de Schœnborn — la situation était fort tendue. Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent leurs méfiances et leurs susceptibilités. Sans nul doute des erreurs ont été commises des deux côtés. En France, on a trop parlé d'une guerre de revanche qu'on ne déclarait pas. N'oublions pas qu'en Allemagne les discours du Parlement, les articles des journaux semblaient calculés pour irriter les rancunes françaises. Dans les années qui ont suivi immédiatement 1870, l'Allemagne se posait en précepteur sévère menaçant du fouet un élève indiscipliné. D'autres fois, elle semblait laisser tomber ses menaces du haut de sa grandeur. Ce n'est pas ainsi que l'on traite un grand et noble peuple, épris et conscient de son honneur.

Très heureusement, c'est aux prédécesseurs du prince de Bülow que cette constatation peut s'adresser...

En tout cas, voilà l'Europe libérée d'un grand péril. Je m'en réjouis, avant tout pour notre pays qui a un si grand besoin de la paix ; je m'en réjouis pour l'Allemagne, pour la France, car, si je ne suis pas suspect d'un excès de tendresse pour ses gouvernants d'aujourd'hui, mes sympathies pour elle ne sauraient varier ni diminuer.

Après que tous les orateurs eurent développé leur opinion, M. Weckerlé, ministre-président hongrois, fit à son tour un exposé général de la politique extérieure de l'Empire qu'il déclara très satisfaisante, ajoutant que cette politique extérieure doit surtout avoir un caractère de communauté austro-hongroise et non pas être spécialement hongroise.

Enfin, le comte Goluchowski, prenant le dernier la parole, s'est

défendu d'être l'ennemi des Hongrois et d'avoir joué le rôle qu'on lui a prêté au cours de la crise ; il a fourni de longues explications au sujet du traité austro-serbe ; au sujet des affaires marocaines, il a dit que les intérêts économiques de l'Autriche-Hongrie au Maroc justifient pleinement l'appui qu'elle a donné à l'Allemagne pour le maintien du principe de la porte ouverte et qu'en aidant à éviter un grand conflit, la diplomatie austro-hongroise a rendu un grand service à la paix européenne.

Après avoir expliqué le rôle de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, il a réfuté l'assertion que la Triplice n'impose que des charges.

Si nos charges militaires ne s'accroissent pas autant qu'ailleurs, nous le devons en première ligne à la Triplice. Si nous n'avions pas des forces militaires suffisantes, personne ne rechercherait notre alliance. Nous ne pouvons être un élément capable d'alliance que si nous possédons des forces militaires et aucun Etat ne peut exister sans alliance.

Il est inexact que nous nous sommes mis à la remorque de l'Allemagne. Il va sans dire que nous nous sommes mis, à Algésiras, aux côtés de l'Allemagne, de même que la Russie se plaçait à côté de la France.

Après cette déclaration du comte Goluchowski, la motion du blâme du comte Zichy a été repoussée à une grande majorité et le budget des Affaires étrangères a été voté.

— *La visite du général Saletta à Vienne.* — Le général Saletta, chef de l'état-major général italien, est venu à Vienne, le 24 juin, officiellement pour saluer et féliciter son collègue autrichien, le comte de Beck, à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq ans. Le général Saletta a été considéré et traité comme l'hôte de l'empereur. Il a été reçu en audience particulière par François-Joseph, et a assisté à un grand dîner officiel donné en son honneur par le comte de Beck. Aucun toast politique n'a été prononcé ni par le général Saletta ni par le comte de Beck, et le général Saletta a toujours protesté contre l'idée que sa mission ait eu une portée politique quelconque. Cependant tout le monde est resté convaincu que cette visite devait être regardée comme un témoignage de la volonté du gouvernement italien de resserrer l'intimité des rapports entre l'Autriche et l'Italie.

Espagne. — *La mort du duc d'Almodovar. M. Perez Caballero, ministre des Affaires étrangères.* — Le duc d'Almodovar, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, est mort le 22 juin, après une maladie de deux mois. Les événements récents d'Algésiras avaient rendu son nom populaire à tous, et chacun rendait hommage à la loyauté, à la haute courtoisie, au tact et à la délicatesse avec lesquels il présida ces graves débats. Pour nous principalement, cette loyauté digne, assurée et complète du duc d'Almodovar pendant la Conférence, dans laquelle il représentait fidèlement l'esprit de son gouvernement, a beaucoup contribué à fortifier des liens auxquels notre pays est profondément attaché. Aussi le duc d'Almodovar, au moment où il disparaît prématurément de la scène, a-t-il été salué par l'opinion fran-

çaise comme l'un des meilleurs et plus sympathiques auteurs de l'entente fondée sur la confiance absolue que nous inspire le caractère espagnol.

C'est M. Perez Caballero, second plénipotentiaire de l'Espagne à Algésiras, qui a succédé au duc d'Almodovar, comme ministre des Affaires étrangères. M. Perez Caballero est né le 8 novembre 1861 ; il a quarante-cinq ans. De 1882 à 1885, il a été attaché à l'ambassade d'Espagne à Paris ; il a rempli plusieurs missions diplomatiques ; il a été sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Madrid pendant quelques années, et il était ministre d'Espagne en Belgique lorsqu'il fut désigné pour représenter l'Espagne à la Conférence d'Algésiras.

Italie. — *Les chemins de fer de l'Etat.* — Il y a eu un an le 1er juillet que la plus grande partie des chemins de fer italiens a passé aux mains de l'Etat. Après un an écoulé, on peut se faire une opinion sur le résultat de ce changement. Ce résultat, il faut bien l'avouer, est peu favorable au nouveau système. On constate cette année encore une augmentation sensible dans le chiffre des recettes des chemins de fer italiens. Cette augmentation s'est élevée pour ce premier exercice à 10 %, mais les antiques abus et les anciennes erreurs qui fleurissaient dans l'exploitation des Chemins de fer italiens par des Compagnies privées se rencontrent dans l'exploitation nouvelle par l'Etat. Sans doute, on ne pouvait remédier d'un jour à l'autre à une situation embarrassée et difficile, résultant d'une longue suite d'erreurs, mais il faut bien constater que l'Etat n'a rien fait ou presque rien pour améliorer sérieusement le service dans la partie septentrionale de la péninsule. On raconte à ce sujet des histoires vraiment fantastiques : il est arrivé maintes fois au cours de cette année que des trains de chemins de fer se sont positivement égarés. On les retrouvait après des jours et des jours de vaines recherches dans des gares où ils n'avaient rien à faire. Nombre de bons esprits en Italie ne voyaient pas sans crainte l'Etat assurer un service si important. L'Etat italien, en effet, ne s'est pas toujours montré un administrateur modèle. On craignait aussi les mauvais effets de l'instabilité ministérielle sur l'exploitation des voies ferrées. Ces appréhensions, semble-t-il, n'étaient que trop justifiées.

Un autre élément peu réjouissant du problème des chemins de fer italiens, c'est la question encore pendante du rachat des chemins de fer méridionaux. La commission parlementaire chargée de l'étudier doit déposer son rapport incessamment. De sorte que la Chambre en pourrait commencer immédiatement la discussion. Il y a lieu de prévoir à ce sujet un débat long et peut-être orageux. Il ne sera pas facile de concilier les intérêts du pays et ceux de la Compagnie. D'autre part, le rachat se fera, on n'en saurait plus guère douter aujourd'hui. La *Gazette de Francfort* annonce que Victor-Emmanuel III lui-même est partisan décidé de cette mesure. Il lui semble hautement désirable, pour des raisons stratégiques, que l'ensemble des chemins de fer italiens dépende d'une seule et même direction.

M. M.

Norvège. — *Le couronnement du roi Haakon VII.* — Le couronnement du roi de Norvège, Haakon VII, a eu lieu le 22 juin, dans la cathédrale de Trondhjem suivant tous les rites solennels d'une antique tradition.

Russie. — *La Douma et le ministère.* — La lutte s'est ouverte directement entre la Douma et le ministère, et dès les premiers engagements il est apparu évident que le ministère n'était pas de force contre son redoutable adversaire. Deux séances surtout ont été particulièrement violentes et caractéristiques : celles du 21 et du 25 juin, au cours desquelles le ministre de l'Intérieur, M. Stolypine, s'est efforcé de défendre le gouvernement contre les attaques des interpellateurs à propos des massacres provinciaux, des *pogroms*, et de la misère effrayante causée par la famine. M. Stolypine a montré avec beaucoup de sincérité et d'habileté les efforts tentés par le ministère pour réprimer des abus administratifs déplorables et en empêcher le retour ; il a dit aussi les mesures prises pour venir en aide aux victimes de la famine, pour lesquelles 80 millions de roubles ont été dépensés déjà. Mais les déclarations du ministre n'ont pu désarmer l'hostilité de la Douma. Sur le premier point, le prince Ouroussof a répondu à M. Stolypine par un véritable réquisitoire dirigé contre l'administration, « seule responsable des pogroms, qu'elle organise elle-même » ; et sur la seconde question, M. Aladyne a été plus violent encore, accusant formellement le gouvernement d'affamer sciemment le peuple en fermant les yeux sur les exactions et les dilapidations des fonctionnaires. Et à deux reprises la séance a été levée au milieu d'un tumulte épouvantable ; et le ministre a dû quitter la salle, poursuivi par les cris forcenés de la majorité, réclamant la démission du gouvernement.

— *Les réformes agraires.* — Le gouvernement a publié, le 27 juin, le texte de son projet de réformes agraires. Ce projet se divise en deux parties : 1° Une certaine quantité, non spécifiée, de terres appartenant à l'Etat doit être vendue aux paysans ou à d'autres agriculteurs. Un maximum sera fixé pour chaque localité. Ces terres pourront être louées également pour une période n'excédant pas douze années, à des conditions moins onéreuses qu'actuellement ; 2° Des facilités seront données aux paysans pour réunir leurs terres en un groupe. Toutes ces opérations seront faites par des commissions foncières locales, comprenant les représentants du gouvernement, des zemstvos, des propriétaires et des paysans.

Le projet est évidemment très restreint, et la Douma les renverra sans doute à la commission chargée d'examiner le projet de loi agraire, où l'on jugera de son utilité pour aider à l'organisation de l'expropriation partielle des terres privées. La reconstitution des terres des paysans, suivant le projet ministériel, semble devoir entraîner, en effet, l'expropriation, quoique sur une échelle très réduite.

Serbie. — *Les élections serbes.* — Le premier acte du ministère Pachitch, en prenant le pouvoir, il y a deux mois, avait été de dissoudre la Skoupchtina et de fixer la date des élections législatives au 24 juin pour le premier tour et au 1er juillet pour les scrutins de ballottage. Les résultats de cette consultation électorale assurent la victoire complète du parti des Vieux-Radicaux, qui obtiennent 90 sièges sur un total de 160; les Jeunes-Radicaux n'ont que 49 députés élus; les autres partis d'opposition — progressistes, nationalistes et socialistes — se partagent les 21 autres mandats. Les Vieux-Radicaux disposent maintenant d'une majorité effective de 18 voix contre l'opposition réunie. Cela seul suffirait déjà pour gouverner en toutes circonstances; mais il convient de remarquer que les Vieux-Radicaux ont de plus l'énorme avantage de constituer un parti unique, bien discipliné, étroitement groupé sur un seul programme, alors que les divers partis d'opposition sont profondément divisés par la nature même de leurs aspirations et de leurs revendications. Enfin, il ne faut pas oublier non plus que l'ancienne Chambre comptait 83 Jeunes-Radicaux contre 55 Vieux-Radicaux et 22 progressistes et nationalistes. On voit par là l'importance du mouvement d'opinion qui s'est fait dans le pays en faveur des Vieux-Radicaux, puisque ceux-ci gagnent en réalité une trentaine de sièges sur leurs adversaires directs, les Jeunes-Radicaux.

En somme, la Serbie vient de témoigner d'une façon éclatante sa confiance dans le parti des modérés, et fort de cette confiance et de cet appui, M. Pachitch va pouvoir se mettre résolument à l'œuvre.

II. — ASIE.

Chine. — *Le règlement de l'affaire Nan-tchang.* — M. Bapst, ministre de France en Chine, qui avait continué les négociations engagées par son prédécesseur, M. Dubail, au sujet de l'affaire de Nan-tchang, vient de signer un accord avec le gouvernement chinois.

Une enquête locale a établi que le sous-préfet chinois qui est mort dans la mission lazariste s'est suicidé, et le texte de l'accord reconnait explicitement l'innocence des missionnaires français que les journaux chinois accusaient d'un meurtre.

Voici quelles sont les satisfactions données par le gouvernement chinois en compensation du meurtre des missionnaires lazaristes et des frères maristes, et de la destruction des écoles et des édifices du culte : un million sera versé à la mission ; 200.000 taëls seront remis aux familles des frères maristes massacrés par la population de Nan-tchang ; les principaux coupables seront punis ; les Chinois qui ont tenté d'empêcher l'émeute recevront des récompenses ; un hôpital sera érigé aux frais du gouvernement chinois comme monument expiatoire ; le sous-préfet qui s'est suicidé ne recevra pas d'honneurs posthumes.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La session du conseil supérieur.* — Le conseil supérieur du gouvernement a tenu sa séance annuelle au Palais d'Hiver d'Alger, du 18 au 26 juin. Le premier jour, le gouverneur général, M. Jonnart, a prononcé un important discours qui traitait particulièrement du budget spécial de l'Algérie.

L'institution du budget spécial, a-t-il dit, a consacré le régime de décentralisation qui, par des décrets successifs, fut substitué au système des rattachements. Le premier avantage était de garantir à l'Algérie l'utilisation à son profit de la totalité de ses recettes.

Aussi, 1° en cinq ans plus de 30 millions d'excédents budgétaires, auparavant absorbés par le Trésor métropolitain, alimentèrent la caisse de réserve;

2° Les crédits ordinaires de l'instruction publique, des postes, télégraphes et téléphones, des forêts ont pu être majorés de près de 5 millions, sans parler d'autres améliorations notables;

Enfin, 3° un emprunt de 50 millions pour l'exécution des travaux, routes, ports, travaux agricoles et de colonisation a pu être réalisé et garanti non seulement sans nouvelles charges pour les contribuables algériens, mais en leur assurant les bénéfices d'un dégrèvement des sucres atteignant plus de 4 millions en cinq ans. Cet effort sans précédent dans l'histoire de l'Algérie a été accompli grâce au budget spécial.

M. Jonnart a exposé ensuite le projet de budget de 1907, établi suivant l'expérience de ces dernières années.

La détaxe postale, a-t-il déclaré, venant brusquement priver le budget de 800.000 francs de recettes, l'obligation se fit sentir de rechercher une taxe de remplacement. On a repoussé l'impôt foncier et les autres taxes de remplacement pour choisir un impôt sur les tabacs.

Cette nouvelle ressource permettra l'application du programme complémentaire des travaux. L'impôt sur les tabacs, simple, productif, possède l'avantage de frapper une consommation de luxe; il permettra de ne pas suspendre en 1907 la politique de progrès et d'améliorations. Cet impôt, voté par le conseil supérieur, pourra, en toute sécurité et en mesurant l'effort aux disponibilités budgétaires, permettre d'établir le programme définitif à réaliser avec le nouvel emprunt.

Le gouverneur a parlé ensuite de la réforme des chemins de fer algériens. Il a fait connaître qu'actuellement on ne doit envisager que l'amélioration des conditions d'exploitation des lignes existantes. A plus tard, le classement et le mode de construction des nouvelles lignes d'intérêt général. Depuis le 1er janvier 1905, moment de la remise de l'administration des chemins de fer algériens à l'Algérie, on est allé au plus pressé. L'unification des tarifs et l'exécution de travaux complémentaires indispensables marqueront la première étape; ensuite il conviendra de reprendre les tarifs unifiés et d'obtenir l'abaissement de ceux dont l'exagération est un obstacle au

développement économique du pays. L'unification basée sur le tarifs minima assurera au public un bénéfice de plusieurs millions et des simplifications très appréciables ; ce nivellement des tarifs est en bonne voie sur les réseaux du P.-L.-M., de l'Ouest-Algérien, du Bône-Guelma et de l'Etat. Sur l'Est-Algérien, on n'a pas pu encore s'entendre. La Compagnie invoque ses conventions pour excuser son impuissance, réclamant une modification de son contrat. Il n'y avait qu'à faire table rase devant tant d'objections : on a mis à l'étude le rachat du réseau.

M. Jonnart a terminé en disant que le progrès économique commande le progrès social : la lutte contre le paludisme, sous la direction du Dr Roux, va se poursuivre ; l'idée de mutualité prend son élan de plus en plus, les crédits distribués comme secours individuels feront place aux subventions, aux associations de prévoyance agricole. L'assistance médicale, école d'association des intérêts, rendra plus manifeste et plus rayonnante chez nos sujets la pensée généreuse qui domine les ambitions nationales ; la sécurité des colons a tout à gagner de ces réformes qui tendent à les rapprocher des indigènes.

Le discours de M. Jonnart a été vivement applaudi.

— *Le reboisement de l'Algérie.* — Le 17 juin, ont eu lieu, au Jardin d'essai d'Alger, les fêtes de l'Arbre, organisées par la Ligue du reboisement de l'Algérie. On sait les terribles ravages que cause dans ce pays la disparition progressive des forêts. Aussi le gouverneur général a pris, depuis plusieurs années, des mesures énergiques pour diminuer le nombre des incendies et assurer la préservation des richesses forestières qui constituent, dès maintenant et surtout pour l'avenir, une source importante de revenus. Les résultats obtenus ont été entièrement satisfaisants et les pertes provenant du feu qui, il y a trois ans, dépassaient 5.000.000 de francs, n'ont atteint, ces deux dernières années, que 90.000 et 212.000 francs. En outre, grâce à l'exploitation plus rationnelle et mieux suivie, les recettes forestières, qui étaient de 2 millions en 1901, ont atteint maintenant 4.500.000 francs.

Cette fête de l'Arbre, imitée de l'étranger, avait pour but de faire comprendre à la population, notamment à la jeunesse des écoles, l'utilité des plantations et de leur inculquer le respect de l'arbre. Elle avait lieu pour la première fois, et le gouverneur général avait tenu à y assister.

Répondant à l'allocution du Dr Trolard, président de la ligue du reboisement, M. Jonnart a dit qu'il était l'ami des arbres en tous pays, et encore plus en Algérie ; il a rappelé les fléaux qui frappent les pays dénudés et a fait ressortir les grands progrès réalisés par la France dans les régions sahariennes par la création d'oasis. Il a préconisé les plantations d'arbres utiles, notamment des oliviers dont les régions aujourd'hui désolées étaient autrefois couvertes. Le devoir de l'administration, a-t-il ajouté, est de défendre pied à pied

les massifs forestiers et de les régénérer partout où cela sera possible.

La fête avait réuni une très nombreuse assistance et a été fort réussie.

Maroc. — *L'Acte final d'Algésiras.* — Le sultan a décidé, le 18 juin, de signer l'Acte de la Conférence d'Algésiras. Il a porté cette décision à la connaissance de M. Malmusi, ministre d'Italie, le même jour à dix heures du soir. Dans sa communication, le sultan déclare qu'il signe l'Acte d'Algésiras sans aucune restriction.

A ce sujet, le *Journal des Débats* a publié les renseignements suivants :

Suivant des nouvelles reçues de source autorisée, les négociations de M. Malmusi avec le sultan avaient rencontré d'abord une vive opposition de la part des vizirs, des notables et du parti religieux marocain; mais le sultan fit preuve d'une grande intelligence : ne se rendant pas bien compte, au début, des questions principales, il se fit donner un grand nombre d'explications. Il prit alors conscience de l'importance qu'auraient les réformes pour le bien du pays et il le déclara nettement. Quand il apposa sa signature au bas du protocole, il le fit sans le moindre amendement.

Le sultan se rend parfaitement compte de l'importance qu'il y a à entreprendre immédiatement les réformes ; mais il n'ignore pas non plus qu'il y aura de l'opposition. Il procédera graduellement et usera de son autorité spirituelle comme chef de la religion, autant que de son autorité temporelle. Les négociations, après les deux premières audiences, se poursuivirent sans difficulté. Tout fut réglé en dix jours. Le reste du temps fut consacré à des cérémonies religieuses,

La population est demeurée à peu près indifférente à ce qui se passait.

— *Le règlement de l'affaire Charbonnier.* — Le sultan a accordé à la France toutes les réparations qui lui étaient réclamées pour l'assassinat de notre compatriote Charbonnier. La cérémonie officielle a eu lieu le 4 juillet à Tanger, à la légation française, avec une grande solennité. Quelques notables de la colonie et des représentants de la presse française ont assisté aux actes de réparation faits par le représentant du sultan et les principaux fonctionnaires marocains de Tanger. Le représentant du sultan, ses collaborateurs et l'envoyé spécial du Makhzen ont solennellement exprimé les regrets du Makhzen et présenté des excuses. M. Saint-René Taillandier a pris note de leurs déclarations et a exprimé sa satisfaction de la reprise normale des relations entre les deux pays; puis l'amiral Campion, commandant la division navale venue pour appuyer nos revendications, a fait saluer la place par ses bateaux, formalité que ceux-ci s'étaient abstenus d'accomplir à leur arrivée pour marquer le mécontentement de la France.

Abyssinie. — *La question des chemins de fer éthiopiens.* — Le dernier numéro du *Bulletin de l'Afrique Française* contenait la note suivante :

D'après les nouvelles de bonne source que nous recevons de Londres et

de Rome, la partie diplomatique de la question d'Ethiopie et du chemin de fer est sur le point d'être réglée. Nous avons déjà indiqué à nos lecteurs que le gouvernement britannique était tout disposé à signer une convention garantissant la neutralité de l'Ethiopie et en même temps reconnaissant le caractère d'entreprise francaise au chemin de fer de Djibouti jusqu'à Addis-Ababa. Mais des difficultés continuaient à venir, assure-t-on, du côté de l'Italie, ou tout au moins le cabinet de Rome manifestait quelque hésitation à en finir aujourd'hui. M. Tittoni, qui était, on le sait, ambassadeur à Londres au moment où la formation du cabinet Giolitti l'a rappelé à Rome pour y prendre le portefeuille des Affaires étrangères, a pu dans la capitale anglaise examiner tous les aspects de l'affaire éthiopienne. Il en est revenu disposé à signer l'arrangement relatif à l'Ethiopie, et même, nous assure-t-on, désireux d'en finir à bref délai,

Dans ces conditions, il nous paraît impossible qu'on ne résolve pas la difficulté diplomatique qui, jusqu'à présent, a été au fond de toute l'affaire financière, puisque toutes les manœuvres en faveur de l'internationalisation n'auraient pas eu d'objet si la campagne entreprise pour nous faire perdre le chemin de fer de Djibouti n'avait pas espéré la continuation de l'aide qu'elle avait d'abord trouvée auprès de la légation britannique d'Addis-Ababa.

L'Italie et l'Angleterre étant d'accord avec nous, après les longues négociations commencées par M. Delcassé, poursuivies par M. Rouvier et terminées sous le ministère de M. Bourgeois, nous ne voyons plus aucun obstacle à la signature de la convention nécessaire qui ne saurait trouver d'indifférence et d'hésitation du côté français.

Quelques jours après la publication de cette note, le *Journal des Débats* publiait l'article suivant de M. Robert de Caix:

Ce n'est aujourd'hui un secret pour personne qu'après un an et demi de négociations, la France, l'Italie et l'Angleterre sont sur le point de conclure un accord par lequel seront conciliées leurs politiques à l'égard de l'Ethiopie. L'autre jour, le « Comité de l'Afrique Française » était informé de Rome et de Londres que toutes les grandes lignes de cet accord étaient arrêtées et même qu'il n'y manquait plus guère que les signatures définitives. Tout ce qui transpire des milieux informés confirme depuis lors cette information. Bien qu'on n'ait pas encore laissé savoir quels sont le sens et l'esprit de cet accord, il n'est pas difficile de le deviner, puisqu'ils ne sauraient être que ceux des négociations poursuivies depuis le commencement de 1905. Les trois seules puissances limitrophes de l'Ethiopie ne peuvent que se garantir mutuellement le maintien du *statu quo* de cet empire, se promettre réciproquement de n'y porter aucune atteinte et de ne pas contrecarrer leurs intérêts respectifs, celui de la France ne pouvant être autre, au point où en est arrivée l'évolution éthiopienne, que d'achever le chemin de fer français de Djibouti à Addis-Ababa.

La diplomatie française qui aura couronné ces longues négociations en signant un tel accord pourra se vanter d'avoir rendu au pays un service moins « local » qu'il ne paraît au premier abord. Elle aura singulièrement diminué les chances d'un nouveau grave différend avec l'Angleterre. Un empire comme celui du Négus, qui n'est guère en somme qu'une organisation d'allure mérovingienne fortifiée par la possession de quelques centaines de mille fusils à tir rapide, se prête à toutes les intrigues. Jusqu'ici la succession au trône impérial ne s'y est déterminée que par la

guerre. L'interrègne est une période d'anarchie dont tous croient pouvoir profiter : ceux qui s'imaginent que les instincts et les traditions d'un peuple peuvent à jamais être effacés sous la discipline imposée à une seule génération par un grand souverain, n'ont qu'à se rappeler les désordres et les pillages qui avaient commencé à la nouvelle de la mort du Ras Makonnen, gouverneur de Harrar et successeur désigné de Menelik. A la disparition du Négus toutes les intrigues étaient à craindre, surtout celles de l'étranger, et les plus redoutables pour nous devaient venir de la légation britannique à Addis-Ababa, aussi active qu'admirablement armée. Elle dispose de larges sommes provenant des finances de l'Egypte, elle a toute l'autorité que lui donne la pression qu'exerce le Soudan anglo-égyptien sur toute la frontière occidentale de l'Ethiopie, qui a vu certains postes soudanais être poussés ces derniers temps jusque sur la crête de la falaise qui termine abruptement son haut plateau au-dessus des marécages du Nil. On devine l'action qu'une diplomatie ainsi armée et soutenue pouvait être tentée d'exercer à une heure où les destinées de l'Ethiopie seraient incertaines et où un effort habile pourrait les faire verser du côté du Soudan; on devine aussi les difficultés et l'irritation qui n'auraient pas manqué de se produire à cette occasion entre la France et l'Angleterre. Nous avons à l'entrée de la mer Rouge une escale nécessaire à nos possessions de la mer des Indes et de l'Extrême-Orient et qui elle-même a besoin, pour vivre, de n'être pas acculée pour ainsi dire à la mer, de trouver de l'air du côté d'un arrière-pays indépendant. Cet intérêt a commencé, en 1888, à être reconnu par un arrangement franco-anglais toujours en vigueur et qui nous garantit contre des ingérences étrangères au Harrar. On voit comment un accord franco-anglo-italien, consolidant le *statu quo* de l'Ethiopie, ferme la porte à des difficultés où nous aurait irrésistiblement entraînés, dans certaines circonstances, notre situation de fait et de droit.

Ajoutons que les tiers auront à gagner à un tel accord aussi bien que les signataires eux-mêmes. Tout d'abord Menelik trouvera sa sécurité dans la garantie de son indépendance par les trois puissances dont la rivalité a été jusqu'ici un de ses soucis, parce que seules en contact physique avec son pays, elles peuvent y mener une politique suivie au besoin de sanctions. Quant aux autres puissances, qui ne peuvent aborder l'Ethiopie qu'à travers des territoires anglais, français ou italiens, et qui ne sauraient par conséquent y avoir que des intérêts commerciaux, elles ne pourront que se louer de voir ces derniers favorisés par une consolidation du *statu quo* de l'Ethiopie. Pour s'insurger contre l'accord qui va se conclure dans ce sens, il leur faudrait un esprit systématique de chicane et d'agression, dont on devrait évidemment renoncer à tenir compte, puisqu'on ne verrait plus de terrain de bon sens et de bon droit sur lequel on pourrait espérer se trouver à l'abri de ses poursuites.

Mais, pour l'instant, il n'est pas question de cela et nulle part on ne constate de mauvaise humeur contre l'accord prévu. Sans doute rencontrera-t-il une certaine opposition et sera-t-il avant sa conclusion définitive en butte aux intrigues qui se sont exercées déjà sur divers terrains dans le but de faire internationaliser l'entreprise française du chemin de fer de Djibouti et Addis-Ababa. Ces intrigues, dont l'objet était politique pour certains personnages d'Ethiopie et sans doute aussi du Caire, et financier pour ceux qui les secondaient ailleurs, n'auraient pas été possibles si l'attitude, tout au moins, de la légation britannique à Addis-Ababa, ne leur avait donné l'apparence d'une base. On conçoit que certains désirent que cette base ne soit pas irrévocablement, évidemment détruite par un

accord entre les gouvernements de Londres, Rome et Paris. Mais ces intérêts, contraires à l'intérêt public, ne sauraient avoir aucune influence sur l'esprit du gouvernement, qui ne peut se préoccuper que de ce dernier. L'accord prévu est conforme aux besoins des puissances signataires, à ceux de l'Ethiopie et des tierces puissances qui veulent y développer leurs affaires sur un marché libre ; il est dans la logique nécessaire de notre entente avec l'Angleterre, qui ne doit laisser subsister aucune cause de différends : c'est-à-dire que toute la situation vient donner raison aux nouvelles qui font prévoir la signature de l'accord éthiopien.

ROBERT DE CAIX.

Comme le faisaient prévoir la note du *Bulletin de l'Afrique Française* et l'article de M. Robert de Caix, les négociations engagées entre les trois gouvernements de Paris, de Londres et de Rome ont en effet abouti — après une suite de conversations diplomatiques qu'eurent à Londres, ces jours derniers, MM. Cambon, ambassadeur de France en Angleterre, Tittoni, ministre italien des Affaires étrangères, et sir Edward Grey, ministre anglais des Affaires étrangères — à un accord qui règle définitivement la question pour la satisfaction commune des trois puissances intéressées. Nous reviendrons sur cet important événement dans notre prochaine chronique.

Madagascar. — *L'enseignement à Madagascar.* — Le gouverneur général de Madagascar a tout récemment fait insérer au *Journal officiel* de l'île une circulaire aux termes de laquelle les missions ne seront plus autorisées à solliciter directement l'ouverture d'écoles ; la demande devra en être faite par l'instituteur désigné, seul responsable devant l'administration. Ces dispositions ont été prises afin de faciliter le contrôle de l'administration et lui éviter d'avoir à traiter des questions intéressant ces écoles avec des groupements laïques ou confessionnels qui pourraient ne pas avoir d'existence légale. Ce sont à peu près les termes par lesquels la circulaire justifie la mesure nouvelle qui est, en somme l'application à Madagascar de la loi sur les congrégations. Si on en croit un journal de la colonie, l'*Echo de Madagascar*, l'application de cette circulaire aura pour effet presque certain d'amener la disparition de la plupart des écoles de missionnaires. Tel est le résultat auquel l'intolérance religieuse va aboutir. On se privera du concours d'hommes qui ont déjà rendu des services précieux et pour les remplacer, il faudra organiser un enseignement qui, pour être officiel, n'en sera pas meilleur, mais coûtera beaucoup plus cher. Au moment où l'on fait tant d'économies à Madagascar, c'est là une dépense dont on aurait bien pu se dispenser.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les relations commerciales franco-espagnoles.* — L'Espagne vient de modifier complètement son régime douanier, dans un sens extrêmement protectionniste. Le nouveau tarif comporte deux colonnes maxima et minima. Les droits minima sont de 15 à 40 % plus élevés que ceux du tarif précédent, et sur certains points ils sont même presque prohibitifs. En outre, les désignations des marchandises sont très obscures et les importateurs étrangers redoutent de désagréables surprises. Les changements apportés au nouveau tarif douanier font ressortir notamment une augmentation sur le charbon, la bijouterie, le cuivre, les lingots, les résines, le chanvre, les traverses, les poteaux, les bois, les meubles et les pièces destinées aux machines, et une diminution sur les outils, le travail manuel, les pianos, le papier, les peaux préparées, les machines électriques, les machines agricoles, les pièces des constructions maritimes, les diverses classes de tissus, le sulfate de cuivre et la stéarine.

Le gouvernement français négociait déjà depuis plusieurs mois avec le gouvernement espagnol, afin d'obtenir un tarif général de faveur. Jusqu'au dernier moment, on avait pu espérer que l'entente se ferait entre les pays. Il n'en a rien été, et le 29 juin, deux jours seulement avant la date de son application, le gouvernement espagnol a publié le détail de son nouveau tarif pour entrer en vigueur le 1er juillet. En présence de cette situation, le gouvernement français, usant du droit que lui conférait le *modus vivendi* du 13 décembre 1893 toujours actuellement appliqué, a dénoncé ce même *modus vivendi* par le préavis régulier de trois mois. Ainsi, le 1er octobre prochain, si un arrangement amiable n'est pas intervenu entre la France et l'Espagne, les deux pays s'appliqueront réciproquement leurs tarifs maxima, également prohibitifs. D'ici là, nos marchandises à destination de l'Espagne seront taxées suivant le tarif minimum. Il faut toutefois souhaiter que l'entente pourra se faire, qui empêchera une guerre douanière aussi préjudiciable aux intérêts espagnols qu'aux intérêts français. Ajoutons que le nouveau tarif espagnol a soulevé, partout à l'étranger, de vives protestations, et que déjà la Suisse et l'Espagne sont en guerre déclarée sur le terrain commercial.

Italie. — *La conversion de la rente italienne.* — La Chambre italienne a adopté le 29 juillet par 264 voix contre 11, et le Sénat par 34 voix contre 3, le projet de loi réglant la conversion de la rente.

La rente italienne actuelle, rapportant, après déduction de l'impôt, 4 % net, sera convertie en un nouveau fonds à coupons semestriels, net de tout impôt italien présent ou futur, portant intérêt à 4 % jusqu'au 31 décembre 1906, ensuite à 3 3/4 pendant cinq ans, et après à 3 1/2, garanti contre toute conversion jusqu'au 31 décembre 1920.

Les propriétaires de rente italienne n'acceptant pas la conversion devront demander le remboursement du 2 au 7 juillet prochain inclusivement. La date de remboursement sera fixée par décret et les titres continueront à porter intérêt à 4 % jusqu'à cette date. Les propriétaires de rente qui n'auront pas demandé le remboursement dans les délais ci-dessus seront considérés comme ayant accepté la conversion, et ils n'ont aucune espèce de démarche à faire.

Les titres du nouveau fonds, munis du timbre italien, seront délivrés après le payement du coupon de janvier 1907, sans aucun frais pour le public. Le gouvernement italien prendra en outre à sa charge le timbre français pour les titres régulièrement timbrés présentés à l'échange.

Le projet de conversion est précédé d'un exposé des motifs disant :

Les événements extérieurs, ayant une influence sur le marché de nos valeurs, empêchèrent jusqu'ici la conversion; comme la dette dans son ensemble est de 8 milliards, on peut calculer à 20 millions dans la première période jusqu'en 1912 et à 40 dans la seconde période le bénéfice actuel du Trésor.

Dans l'état des conditions solides du budget, grâce à la haute considération de notre crédit, à la situation favorable du change et aux moyens du Trésor, les instituts italiens, sous la direction de la Banque d'Italie et les plus grandes banques étrangères, concourront au plein succès de cette grande opération dont le gouvernement demande à la Chambre l'approbation immédiate.

II. — AFRIQUE.

Togo. — *Le commerce en* 1904. — La colonie allemande du Togo a été éprouvée en 1903 par une mauvaise récolte dont les effets se font encore sentir, malgré que son commerce ait atteint en 1904 un chiffre supérieur à ceux de toutes les années précédentes.

Le total des échanges est monté l'an dernier à la somme de 10.449.681 marks au lieu de 9.720.924 en 1903 et de 10.400.494 marks en 1902, l'année la plus favorable. Mais dans ce total, les exportations ne figurent que pour 3.551.358 marks, chiffre inférieur même à celui des exportations de l'année précédente (3.616.001) et qui reste notablement au-dessous des statistiques de 1902 (4.194.017) et 1901 (3.690.550). Il faut, en outre, noter que sur ce total les sorties d'argent monnayé figurent encore en 1904 pour plus d'un million de marks, somme pourtant inférieure de plus de 188.000 marks au chiffre correspondant de 1903. Il en résulte que la valeur des exportations en nature s'élève pour 1904 à 2.537.778 marks contre 2.414,294 marks en 1903. Ces statistiques indiquent une situation à peine améliorée.

En ce qui concerne les importations, elles ont atteint 6.898.323 marks, c'est le maximum des chiffres obtenus jusqu'à présent (6.104.863 en 1903; 6.206.477 en 1902; 4.722.899 en 1901).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Pellerin, *consul général* de Norvège à Paris ;
Anquetil, *consul* de Norvège à Rouen ;
Bouvet, *consul* de Norvège à Nantes ;
Collot, *consul* de Norvège à Dunkerque ;
Fraissinet, *consul* de Norvège à Marseille ;
Hartmann, *consul* de Norvège à Bordeaux ;
Adam, *vice-consul* de Norvège à Boulogne-sur-Mer ;
Aponess, *vice-consul* de Norvège à Calais ;
De Dary, *vice-consul* de Norvège à Reims ;
Bonduelle, *vice-consul* de Norvège à Concarneau ;
Constantin, *vice-consul* de Norvège à Fécamp ;
Delestre, *vice-consul* de Norvège à Saint-Malo et Saint-Servan ;
Drageon, *vice-consul* de Norvège à Toulon ;
Dufilhol, *vice-consul* de Norvège à Lorient ;
Isnard, *vice-consul* de Norvège à Nice ;
Laurens, *vice-consul* de Norvège à Cette ;
Le Brun, *vice-consul* de Norvège à Cherbourg ;
Lemaître, *vice-consul* de Norvège à Caen ;
Meurisse, *vice-consul* de Norvège à Lille ;
Nicolaysen, *vice-consul* de Norvège à Douarnenez ;
Pannier, *vice-consul* de Norvège à Granville ;
Raillard, *vice-consul* de Norvège à Brest ;
Sohytte, *vice-consul* de Norvège à Amiens ;
Thoumyre, *vice-consul* de Norvège à Dieppe ;
Van Duym, *vice-consul* de Norvège à Saint-Nazaire ;
Eugène-L. Belisle, *consul* des Etats-Unis à Limoges.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Husson est affecté à la compagnie saharienne de Colomb.

GÉNIE

Guyane. — MM. les *capit.* Refroigney, Dewulf et les *lieut.* Contant et Bougier sont désig. pour aller faire une étude de chemin de fer à la Guyane.

Service vétérinaire.

Tonkin. — M. le *vétérin. en* 2e Léger est désig. pour servir au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Maltret, promu chef de bataill., est désig. pour le 1er annamites.

M. le *chef de bat.* Bouland est placé au 11e rég. ;

M. le *capit.* Connen est affecté au 12e rég. ;

MM. le *chef de bat.* Disdier et le *lieut.* Carrère sont désig. pour le 1er annamites ;

MM. le *capit.* Quarez et le *lieut.* Chanquelin sont affectés au 2e annamites.

Tonkin. — M. le *capit.* Marchal est placé au 9e rég. ;

M. le *capit.* Amelineau est affecté au 10e rég. ;

M. le *sous-lieut.* Fresneau est désig. pour le bataillon de tirailleurs de frontières ;

M. le *lieut.* Gaillard affecté au 1er tonkinois ;

M. le *capit.* Loizivit est placé au 2e tonkinois ;

MM. les *capit.* Mirville et le *sous-lieut.* Vite sont désig. pour le 2e tonkinois ;

MM. les *capit.* Calendini et Jannot sont affectés au 1er tonkinois;

M. le *capit.* Jacquin est nommé chancelier du cercle de Ha-giang;

M. le *capit.* Talon, promu chef de bataill., est placé au 9e rég.;

M. le *lieut.* Debailleul, promu capit., est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Michard est désig. pour servir au 4e sénégalais;

MM. le *capit.* Bétrix et le *lieut.* Gillette sont désig. pour servir hors cadre dans le territoire du Niger;

MM. les *lieut.* Lucas et Ducrocq sont désig. pour servir hors cadres dans le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *lieut.-col.* Metz est désig. pour command. le bataill. de tirailleurs de la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. les *chefs de bat.* Muller et Hilaire sont désig. pour servir à Madagascar;

M. le *capit.* Bourgeron, promu chef de bataill., est affecté au 13e rég.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Letellier est nommé adjoint au command. supérieur des troupes de la colonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Martin est désig. pour servir au corps d'occupat.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Guerrini et le *lieut.* Lehuby sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les *capit.* Mathieu, Sasportès et de Gaudel sont placés à Saïgon;

M. le *capit.* Debeauvais est désig. pour le Cap Saint-Jacques.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Gibert et les *capit.* Benoist, Bourgeois et Portères sont désig. pour servir à Hanoï;

MM. le *chef d'escad.* Besson et le *capit.* Isidore-Lubin sont affectés à la brigade de réserve.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Guillevic est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Gérard est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — MM. le *lieut.* Balastre, promu capitaine, et MM. les *lieut.* Marget et Marc sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. Choiselat et Ménard, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*; Vadot et Leroux, *offic. d'admin. de* 2e *cl.* et Maynard, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. La Noé, *stagiaire de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Magoja est désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. Nogues, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, et Jean, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à la direction du Sénégal.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lefebvre est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. Villotte, *commiss. ppal de* 2e *cl.*, et Lasne-Desvareilles, *commiss. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le Dr Emily, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est maintenu dans son poste de chef du service de santé du corps d'occupat.

Annam. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Keméis est désig. pour le service de la vaccine mobile en Annam.

Cambodge. — M. Aynès, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au service de la vaccine mobile en Cambodge.

Cochinchine. — M. Prouvost, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Sadec.

Laos. — M. Rousseau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé au Laos.

Tonkin. — MM. [illegible] *méd.-maj. de 1re cl.*, [illegible] *méd.-maj. de 2e cl.*, et [illegible] *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï.

Les *méd.-maj. de 2e cl.* dont les noms suivent sont placés : M. [illegible] à [illegible]; M. [illegible] à [illegible]; M. [illegible] à [illegible] et M. [illegible] à [illegible].

MM. [illegible] *méd.-maj. de 2e cl.* et [illegible] *méd. aide-maj. de 1re cl.* sont affectés à [illegible].

M. [illegible] *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à [illegible].

MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Sibiril et Ayraud, promus *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir : le premier à [illegible] et le second à [illegible].

Afrique Occidentale. — M. [illegible], promu *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en A. O. F.

Congo. — MM. [illegible] et [illegible], *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* [illegible] au command. de l'*Estoc*.

M. le *lieut. de vaiss.* Bihel est nommé au command. de l'*Hérault*.

M. le *lieut. de vaiss.* Méha est nommé au command. de l'*Henri-Rivière*;

M. le *lieut. de vaiss.* Devarenne est désig. pour embarq. sur la *Javeline*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lévêque de Vilmorin est désig. pour embarq. sur le *Pistolet* dans la 2e flottille des mers de Chine.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Martin est désig. pour embarq. sur le *Gaëlond*.

Madagascar. — MM. le *lieut. de vaiss.* [illegible] et les *aspirants de 1re cl.* Geslin, Picard, Dubuisson et Lafargue sont désig. pour embarq. sur la *Rance*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Fayal est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de la 1re flottille des torpilleurs des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. [illegible], inspecteur général des postes et des télégraphes, a été nommé directeur général des postes et des télégraphes en Indo-Chine, en remplacement de M. Lourme, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Almanach illustré du Marsouin. — Annuaire des troupes coloniales, par NED NOLL. Un vol. in-8° de 200 p. avec cartes et gravures. Henri-Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, Limoges, 1906.

Cet almanach, qui en est à sa quatorzième année de publication, a obtenu une place à part dans la bibliographie militaire et coloniale.

L'année militaire coloniale, qui fournit d'habitude ample matière à l'almanach, présente en 1905 un intérêt tout à fait spécial, notamment en ce qui concerne la construction de chemins de fer, de ports et de voies routières et télégraphiques. Le mouvement géographique de l'année précédente offre de son côté des aperçus particuliers ; enfin les dernières opérations de la guerre russo-japonaise ont aussi leur écho dans cette superbe publication.

Comme d'habitude, l'*Almanach du Marsouin* est à la fois [illegible]

didactique et une revue ; il renferme de plus l'annuaire complet des troupes coloniales.

Des photographies nombreuses, jointes à des croquis très clairs et très documentés, donnent à l'*Almanach du Marsouin* le caractère d'un ouvrage de luxe.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

De la condition juridique des indigènes, en matière civile et commerciale, dans les colonies françaises et les protectorats d'Indo-Chine, par D. Penant, membre du Conseil supérieur des colonies. Une broch. in-8° de 50 pages. Bureaux du Recueil général de jurisprudence et de législation coloniales, 33, rue de Provence, Paris, 1906.

Douze ans de relations économiques avec l'Espagne (1892-1904), par Angel Marvaud (extrait des Annales des sciences politiques). Une broch. in-8° de 20 pages. Félix Alcan, éditeur, Paris, 1906.

The finances of american trade-unions, by A.-M. Sakolski, Ph. D. Un vol. in-8° de 160 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1906.

Spanish-american diplomatic Relations Preceding the War of 1898, by Horace Edgar Flack, fellow in political science. Un vol. in-8° de 100 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1906.

Early diplomatic négotiations of the United States with Russia, by John C. Hildt, University scholar in History. Un vol. in-8° de 196 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1906.

Histoire de la marine française. III. Les guerres d'Italie ; liberté des mers, par Charles de la Roncière. Un vol. in-8° de 611 pages, avec gravures. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs, Paris, 1906.

A travers le monde, par Claude Verne et Emile Roux. Un fort vol. in-8° de 520 pages avec nombreuses gravures. Falque, éditeur, Paris, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française (*juin* 1906). G. Rumilly : Les réserves indigènes en Indo-Chine. — J. de Nettancourt : Les chemins de fer de Turquie d'Asie. — La politique anglaise sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde et la première guerre d'Afghanistan.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juin* 1906). Caillard :
L'avenir économique du Cambodge. — Georges Blondel : L'exposition coloniale de Marseille. — Paul Risson : L'Afrique australe anglaise.

Association cotonnière coloniale (*fév.* 1906). Ch. A. Marande : Rapport commercial sur les qualités et les défauts des cotons coloniaux et sur les moyens d'éviter ces défauts.

Fédération des industriels et des commerçants français (*juillet* 1906). Les marques de fabriques au Brésil. — Les relations franco-espagnoles au point de vue du commerce.

La France de Demain (*juin* 1906). L. Le Barbier : Mutualistes noirs. — Ktoto : Les ballons dirigeables au service des armées.

La Ligue maritime (*juin* 1906). P. Cloarec : La Ligue maritime et les terriens. — C. B. : Les nouveaux cuirassés.

La Quinzaine (1er *juillet* 1906). Henri de Boissière : La question des classes moyennes en Belgique. — George Fonsegrive : Le moral et le social.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1906). M. Chailley : Les Anglais dans le Soudan égyptien.

Recueil général de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales, paraissant le 1er de chaque mois, sous la direction de M. D. Penant, ancien notaire, membre du Conseil supérieur des Colonies.

Revue des Troupes coloniales (*juin* 1906). Colonel Valette : Rapport sur les manœuvres chinoises en 1905. — Conseils aux jeunes officiers des troupes coloniales.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DEBOIRES COLONIAUX DE L'ALLEMAGNE

Les colonies allemandes traversent depuis quelque trois ans une « maladie de croissance » assez grave. Elles souffrent, dans leur corps, si l'on peut dire, et dans leur âme. Elles sont profondément et diversement atteintes.

Nous avons exposé dans cette revue, l'automne dernier, deux affections, graves entre toutes, qui sévissaient alors à la surface du corps colonial allemand : nous voulons parler des révoltes d'indigènes qui éclatèrent simultanément ou à peu près dans les deux principales colonies que l'Empire possède dans l'Est et le Sud-Ouest africains. La paix, à l'heure qu'il est, n'est pas complètement rétablie encore dans ces deux territoires. Dans le Sud-Ouest africain, la campagne de répression est particulièrement dure et c'est à peine si l'on entrevoit maintenant la cessation prochaine des hostilités. Cette expédition contre les Herreros aura été, en tout cas, extrêmement coûteuse. Et l'opinion publique allemande, qui compte malgré tout pour quelque chose dans l'Empire, envisage avec ennui la perspective d'une lourde carte à payer. Sa mauvaise humeur a été encore accrue par les déclarations récentes de personnes autorisées réduisant à fort peu de chose les « possibilités » de cet établissement sud-africain, même pacifié[1]. Le moment était donc fort mal venu pour découvrir au corps colonial allemand une autre maladie grave. Un pauvre homme qui est en train de guérir avec peine de la rougeole n'aime point à s'entendre dire qu'il est menacé d'une méningite.

C'est pourtant une épreuve de cette sorte que traverse présentement l'organisme colonial allemand. Une série de faits dénoncés à grand fracas vient de manifester chez ceux qui pré-

[1] Cf. un article du major général Lessmann dans la *Deutsche Revue* du mois de mai 1906. (Que peut-on faire encore du Sud-Ouest africain?).

sident à ses destinées, soit dans les colonies mêmes, soit à Berlin, à la section coloniale du ministère des Affaires étrangères, un état d'esprit des plus fâcheux, voire une indignité absolue. Il y a lieu en effet de tenir pour acquise l'indignité du haut fonctionnaire dont les méfaits au Cameroun ont amorcé le scandale actuel : nous avons nommé M. Jesko de Puttkamer.

Sans doute, les gouverneurs de cette sorte sont rares dans les colonies allemandes. M. de Puttkamer n'en représente pas moins une figure assez caractéristique. Il incarne, poussé à l'extrême, tourné en « charge », si l'on veut, le type du mauvais fonctionnaire colonial allemand. La manière dont il entra dans l'administration, la carrière rapide qu'il y fit, l'impunité dont il bénéficia si longtemps, tout cela est instructif au plus haut point et jette un jour piquant sur les mœurs de la bureaucratie. A ce titre, l'odyssée de M. Jesko de Puttkamer mérite de nous arrêter tout d'abord quelques instants.

*
* *

La famille de Puttkamer jouit, dans les milieux officiels prussiens, d'une haute influence et d'un grand prestige. La princesse de Bismarck appartenait, comme on se rappelle, à cette noble *gens*. Et un Puttkamer fut naguère ministre prussien. Aujourd'hui, à vrai dire, ce bon serviteur de la monarchie est mort, mais il eut le temps, avant de disparaître, d'appeler les faveurs officielles sur son fils Jesko. En quoi il rendit à son pays un bien médiocre service. Une renommée douteuse s'attachait en effet à ce jeune homme. Une association dont il faisait partie comme étudiant en droit l'avait « démissionné » naguère avec éclat. Or, pour qu'on traitât de la sorte un Puttkamer, il fallait que celui-ci eût commis, en vérité, une faute bien lourde. Au demeurant, il convient que jeunesse se passe et l'on connaît des étudiants en droit pleins de turbulence qui ont donné des magistrats intègres et des pères de famille modèles. Malheureusement, telle ne fut point l'évolution de M. Jesko de Puttkamer, de l'adolescent terrible que ses camarades d'études appelaient familièrement : *der tolle Jesko* (Jesko le Toqué). Admis par faveur à une fonction judiciaire, M. de Puttkamer y témoigna d'une incompétence si notoire et d'une humeur si extravagante qu'on se vit forcé de lui retirer sa charge au plus vite. Un autre, démonétisé sans retour, eût végété obscur, en quelque emploi infime ; mais la famille de Puttkamer s'entremit et « Jesko le toqué » fut repêché. Son inaptitude à juger les blancs était désormais bien établie ; mais M. de Puttkamer avait peut-être les qualités qui

conviennent au parfait magistrat colonial. On le nomma donc consul à Lagos, où il mena, au grand scandale des autorités anglaises, l'existence la plus désordonnée. Ce qui ne l'empêcha point d'être nommé peu après à un poste supérieur dans la colonie allemande de Togo. Là encore, les excentricités auxquelles il se livra ne sont pas près d'être oubliées. C'est là qu'il s'amusa entre autres, à ce jeu rapporté par tous les journaux et qui consistait à débaptiser montagnes et rivières pour leur donner le nom des femmes qu'il avait aimées. Sur toutes ces impertinences on était parfaitement renseigné à Berlin, mais les influences puissantes qui s'exerçaient en faveur du jeune fonctionnaire colonial n'en réussirent pas moins à lui procurer, après deux ans de séjour à Togo, un avancement brillant et décisif sous forme d'un poste de gouverneur au Cameroun. C'est M. Stuebel, ex-directeur de la section coloniale des Affaires étrangères, qui prit l'initiative de cette nomination. Depuis lors M. Stuebel a été remplacé à la tête de la section coloniale. Et l'on dit aujourd'hui que le scandale Puttkamer, alors déjà menaçant, n'aurait pas été étranger à cette retraite. Quels que soient d'ailleurs l'auteur ou les auteurs responsables de cette nomination, ils ont commis là une erreur dont la cause coloniale allemande n'a pas fini de souffrir les conséquences.

Les méfaits commis par M. de Puttkamer au Cameroun et si largement livrés depuis ce printemps à la publicité sont de deux sortes. Les uns jettent le jour le plus défavorable sur sa conduite comme représentant du gouvernement impérial, les autres mettent en cause l'homme privé. Les uns et les autres sont fort scandaleux. M. de Puttkamer paraît avoir été atteint de mégalomanie. Il s'est fait construire dans cette colonie souffreteuse du Cameroun et aux frais du gouvernement, il va sans dire, deux palais des plus vastes et des plus riches. Il possédait en outre, pour ses déplacements, un yacht confortable et qu'on lui a vivement reproché. Vis-à-vis de ses administrés noirs, le gouverneur observait, selon l'humeur du jour, la conduite la plus capricieuse. Tantôt il les accablait de corvées, tantôt il les gorgeait d'alcool. Des crédits importants avaient été votés pour la création d'un réseau de routes dans la colonie. M. de Puttkamer, cependant, dédaigneux des ordres donnés, aurait affecté une part notable de ces fonds à des fêtes publiques accompagnés de feux d'artifice et de libations de champagne, libations dont les indigènes, il est vrai, auraient eu leur part. Puis, les temps étant devenus plus durs et M. de Puttkamer ayant besoin de numéraire, il accorda à certaines maisons allemandes divers monopoles commerciaux, frustrant ainsi les

indigènes que cette mesure frappait cruellement. C'est en vain, d'ailleurs, qu'on eût tenté de résister aux caprices tyranniques du gouverneur. On a dressé toute une liste des sous-ordres immédiats, fonctionnaires souvent pleins de mérites, dont il a obtenu le rappel parce qu'ils se mettaient en travers de ses folies. Quant à l'opposition venant des noirs, M. Jesko de Puttkamer la supportait plus mal encore. Un chef indigène, King Akwa, commit l'imprudence d'envoyer clandestinement à Berlin une pétition dénonçant les exactions du gouverneur blanc et demandant justice. Son châtiment (je veux dire le châtiment du nègre) ne tarda pas. M. de Puttkamer le fit condamner par les tribunaux de la colonie à neuf ans de travaux forcés. King Akwa, cependant, avait eu la prudence de laisser en Allemagne, dans un établissement d'instruction supérieure, un de ses fils. M. de Puttkamer chercha à faire emprisonner le jeune prince et à le faire condamner, lui aussi ; mais il s'y prit trop tard. Le prince nègre avait eu le temps de gagner à sa cause des députés et des publicistes. Recherché par les agents du persécuteur de son père, il réussit à les esquiver et ses révélations n'ont pas peu contribué à soulever l'opinion allemande contre l'ex-gouverneur du Cameroun. J'ai fait allusion à des méfaits d'ordre privé, à des turpitudes d'ordre intime, qui ne contribueront pas à lui ramener les sympathies. Il s'agit surtout du rôle suspect joué dans la maison du gouverneur de Cameroun par une aventurière venue de Berlin et à laquelle M. de Puttkamer avait de sa main confectionné un faux passeport. La pseudo-baronne de Schwarzenstein (c'est le pseudonyme africain dont elle s'était affublée) passait au Cameroun pour la cousine du gouverneur. Elle tenait sa maison et présidait aux dîners officiels. Elle a publié tout récemment un livre où elle présente sa défense. Elle y plaide avec chaleur une cause assurément mauvaise. M. de Puttkamer a commis, de toute évidence, un manque de tact impardonnable en attribuant à une aventurière le premier rôle à ses côtés. On ne plaisante pas en Allemagne sur ce chapitre-là. C'est l'*immoralité* du gouverneur non moins que le mépris où il tenait les missionnaires qui ont attiré sur lui les foudres de certains journaux piétistes, tels le *Reichsbote*, ordinairement tout dévoué aux intérêts des hobereaux protestants de Prusse.

Qui dira, maintenant, jusqu'à quel point la névrose de M. de Puttkamer, de celui que l'on appelait, quand il n'était encore qu'un étudiant, « Jesko le Toqué », n'a pas été aggravée par le soleil d'Afrique ? Il eut, de tout temps, le goût de la boisson et l'on sait combien ce penchant est pernicieux sous le ciel

africain. Aussi bien la santé sans cesse chancelante de M. le gouverneur l'obligeait-elle à demander des congés fréquents qu'on lui accordait d'ailleurs sans peine. Il restait six mois environ à la tête de sa colonie, puis il venait passer six à huit mois en Europe, non pas à Berlin où la vie est monotone, mais dans les grandes villes de plaisir et de jeu, car M. de Puttkamer adore aussi le jeu. On en sait quelque chose sur la Côte d'Azur et ailleurs. Comme on voit, ce personnage réalise assez bien le type de l'homme dont il ne faut pas faire un fonctionnaire, même colonial. Le népotisme bureaucratique prussien l'éleva néanmoins au poste de gouverneur d'une grande colonie. J'ai dit qu'on n'avait pas fini en Allemagne de regretter cette nomination et de s'en repentir.

***

L'affaire Puttkamer avait attaché le grelot. L'opinion publique s'en montrait émue et irritée. Elle allait s'émouvoir et s'irriter bien davantage encore ! Les révélations concernant M. de Puttkamer ont été et sont suivies de révélations presque quotidiennes mettant dans la posture la plus fâcheuse des fonctionnaires coloniaux de toute sorte. On observe dans le personnel de la section coloniale des affaires étrangères allemandes deux tendances opposées. D'une part, certains fonctionnaires, dans les postes élevés, se tiennent étroitement, prêts à se faire mutuellement un rempart de leur corps : c'est ainsi qu'ils n'ont livré M. de Puttkamer qu'à la dernière extrémité. D'un autre côté, des rivalités et des jalousies féroces se déchaînent au sein de cette même administration, désormais illustre. Elle doit compter parmi ses employés subalternes des bureaucrates aigris aux rancunes affolées. C'est d'eux sans doute que la presse tient, au moins en partie, les « fiches » compromettantes qu'elle publie actuellement à grand fracas. Deux d'entre ces conseillers ont été pris d'ailleurs, tout récemment, la main dans le sac. Certain rapport confidentiel sur l'affaire Puttkamer adressé par M. de Rosen au chancelier de Bülow avait été communiqué par eux à des tiers. Le châtiment d'une telle indélicatesse ne se fit pas attendre. On trouve même en Allemagne qu'on a frappé ces deux comparses avec une hâte excessive. Et certains journaux manifestent la crainte que l'importance attribuée à cet esclandre n'ait pour but de créer une diversion dont M. de Puttkamer serait appelé à bénéficier. Mais, à vrai dire, une insinuation aussi grave ne paraît pas justifiée. Sommé par les partisans de l'épuration de balayer la section coloniale « avec un balai de fer », le gouvernement s'est montré tout dis-

posé à remplir cet office. Avant de déclarer qu'il ne tiendra pas sa promesse, il convient de lui laisser le temps de la tenir. Rien ne prouve qu'après avoir frappé Goetz et Schneider, les deux employés coupables d'avoir soustrait et livré le document Puttkamer, on ne frappera pas M. de Puttkamer lui-même. N'est-ce pas le duc d'Albe qui déclarait préférer la tête d'un saumon à dix mille grenouilles? Le chancelier de Bülow est trop fin politique pour n'être pas du même avis.

Les journaux les plus acharnés à dénoncer les abus de l'administration coloniale appartiennent à tous les partis, mais surtout au centre qui pourtant, comme on sait, n'est rien moins qu'un parti d'opposition. C'est un jeune député catholique, M. Erzberger, qui bat la mesure de ce charivari si pénible aux oreilles intéressées. Les rares organes qui persistent à défendre le régime colonial actuel s'efforcent naturellement de noircir M. Erzberger. Mais ils n'ont rien trouvé jusqu'à présent qui infirme son honorabilité ou sa véracité. Ils lui reprochent de mener cette campagne par pure ambition, parce qu'il désire présider lui-même à la réorganisation du département colonial. Mais c'est là un désir très humain et une ambition d'ailleurs louable. Il faut féliciter M. Erzberger d'envisager en face une si lourde tâche. Pour entreprendre, même en rêve, l'assainissement d'une pareille écurie d'Augias, il faut se sentir une âme d'Hercule.

A côté des journaux du centre, comme la *Germania* et le *Deutsches Volksblatt*, on rencontre aux premiers rangs de l'assaut anti-colonial des journaux radicaux (la *Freisinnige Zeitung* et même quelques journaux nationaux-libéraux. C'est, en effet, comme nous verrons, une gazette nationale-libérale de Dortmund qui a lancé tout dernièrement les accusations les plus graves contre le directeur actuel de la section coloniale. Enfin, comme bien on pense, les socialistes ont tenu à ne pas rester en arrière. A la bigarrure extrême de cette opposition se manifeste avec éclat la profondeur du mouvement qu'elle traduit. Ce n'est pas seulement cette fraction nombreuse de la nation allemande qui montra toujours pour la politique expansionniste une aversion marquée que les récents scandales ont remplie d'indignation. Les partisans décidés de la plus grande Allemagne ne sont pas moins affligés et exaspérés que leurs adversaires. Les uns et les autres récapitulent les sommes énormes que les établissements d'outre-mer ont coûtés à la métropole et mettent en regard les médiocres bénéfices que le commerce allemand, que le bon renom allemand ont retiré de ces entreprises.

Dégageons de l'amoncellement énorme des dénonciations publiées quelques imputations caractéristiques. Mais n'oublions pas que la preuve des faits allégués et partiellement reproduits ci-dessous n'est pas encore faite. Peut-être M. Erzberger et ses amis ont-ils mêlé à la section coloniale plus que de raison. Au surplus, la dixième partie seulement de ce qu'ils avancent suffirait à justifier leur campagne. On ne soupçonnait pas, en vérité, qu'un pareil état de choses pût régner dans cette administration allemande réputée naguère si intègre. « Notre bureaucratie est en train de rendre des points à la bureaucratie russe », écrivait récemment, en présence de ce triste spectacle, un journal allemand. C'est là une exagération manifeste. Mais il est bien certain que les récents scandales coloniaux constituent le manquement le plus grave qui ait été découvert depuis la fondation du jeune empire au sein d'une administration allemande.

Parmi les dénonciations qui ont été produites, citons tout d'abord celle qui met en cause la *Compagnie d'assurances transatlantique*. Cette compagnie aurait réalisé dans le transport du matériel de guerre allemand aux colonies des gains excessifs et d'autant plus injustifiables que d'autres compagnies avaient fait des offres moins onéreuses. Dans un autre ordre de faits abusifs, on cite le cas d'un fonctionnaire colonial dont on donne le nom qui toucha pendant cinq ans un supplément de solde pour une besogne qu'il se gardait bien d'accomplir ; on dévoile les ruses mises en œuvre par un colonel en retraite, employé à la section coloniale, pour toucher des appointements supplémentaires auxquels sa condition de retraité lui enlevait tout droit. Ces officiers ministériels peu délicats devaient ce traitement de faveur à leur parenté avec des fonctionnaires bien en cour de la *Kolonialabteilung*. On en conclut que le népotisme est tout-puissant dans les bureaux coloniaux, qu'il s'exerce en faveur d'un Puttkamer ou au profit de moindres personnages. Quelques « conseillers intimes », très informés de tous les abus commis, disposent à leur gré des faveurs que leur administration est en mesure d'accorder.

Contre ces vieux serviteurs blanchis sous le harnais, les fonctionnaires supérieurs sont désarmés. Ils ne font que passer au département colonial, alors que les « conseillers secrets » y font parfois toute leur carrière. Les grands chefs sont mis « au courant » par leurs subordonnés et n'apprennent d'eux par conséquent que ce qu'on veut bien leur apprendre. Alors que le personnel administratif de l'empire est en somme assez stable, les directeurs se sont succédé à la section coloniale

sans qu'aucun d'eux y ait réussi pleinement, sans qu'aucun d'eux ait pu mettre un terme aux abus régnants et dont on connaissait plus ou moins l'existence, bien qu'on ne soupçonnât pas à vrai dire l'étendue du mal.

On avait fondé naguère de grandes espérances sur l'énergie du directeur actuel, le prince héritier de Hohenlohe-Langenburg, mais on reconnaît maintenant qu'il n'a pas répondu à l'attente de ses partisans. Il n'a pas pu ou n'a pas voulu sévir avec la rigueur nécessaire. Etait-il d'ailleurs désigné pour remplir ces fonctions de haut justicier? Certains doutes se manifestent aujourd'hui à cet égard. Nous ne voudrions pas accorder à des dénonciations peut-être téméraires plus d'importance qu'elles n'en méritent : il faut bien mentionner pourtant l'accusation formulée par la *Dortmunder Zeitung* contre le prince de Hohenlohe. La *Dortmunder Zeitung* donc accuse formellement le prince de Hohenlohe de s'être fait attribuer, en plus de ses 20.000 marks de traitement annuel, un supplément de 24.000 marks prélevé sur un fonds spécial destiné à secourir les veuves d'officiers. Le prince de Hohenlohe recevrait en outre une indemnité de logement aussi considérable que peu réglementaire. Encore une fois, nous n'acceptons pas ces dénonciations comme paroles d'évangile ; on ne peut toutefois s'empêcher de croire qu'elles reposent sur une base vraisemblable. La justice allemande sévit durement contre la presse calomniatrice. M. Erzberger et ses acolytes ne se seraient point avancés s'ils n'avaient en main de quoi faire la preuve, au moins partielle, de leurs dires.

Mais il y a pis encore que tous les abus précités. Les dons volontaires destinés au corps expéditionnaire allemand dans le Sud-Ouest africain ont provoqué le plus scandaleux de tous les récents scandales : ces fonds n'auraient jamais été distribués. Qu'en serait-il advenu? Là-dessus on est encore imparfaitement renseigné. Mais on affirme qu'ils auraient servi en partie à payer des voyages d'agrément aux officiers des bureaux coloniaux de Berlin!... La condition du corps expéditionnaire chargé de réduire les Herreros serait des plus précaires. Les soldats protesteraient contre les mauvais traitements subis en donnant l'exemple d'une indiscipline inouïe. Soldats et sous-officiers auraient vendu leurs uniformes, leurs armes, leurs sacs à des prix dérisoires. Il s'en ferait dans l'Afrique du Sud un commerce actif. Des marchands de liqueurs, des prostituées suivraient la troupe dans ses marches guerrières. Les Hottentots voleraient les vivres destinés aux soldats allemands et les vendraient aux Anglais. Des marchands du Cap

se seraient prodigieusement enrichis depuis quelque temps avec l'argent germanique. Je passe sous silence un mandat relatif à une fourniture de conserves avariées aux troupes coloniales allemandes, une autre dénonciation formelle d'après laquelle toute une cargaison d'objets d'équipement destinés au même corps expéditionnaire sud-africain aurait été frauduleusement et clandestinement vendue à bas prix dans la République Argentine. L'administration coloniale allemande, répétons-le, n'est encore qu'une prévenue. Elle réussira peut-être à se laver d'une partie des accusations qui pèsent sur elle ; mais, à vrai dire, sa défense a été jusqu'à présent fort mollement conduite. En tout état de cause, et pour conclure, les attaques auxquelles les hauts fonctionnaires coloniaux sont en butte depuis quelque temps en Allemagne apparaissent parfaitement justifiées.

* * *

Sur quelles bases, maintenant, serait-il avantageux, au dire des principaux intéressés, de recruter à l'avenir le personnel colonial allemand ? A quelle catégorie d'individus emprunter les hauts fonctionnaires de la plus grande Allemagne régénérée ? Là-dessus, les opinions et les prévisions sont fort vagues encore, puisque l'on ne sait même pas, à l'heure qu'il est, quel résultat positif obtiendra la campagne actuellement déchaînée. Mais les donneurs de conseils ne se laissent pas arrêter pour si peu. Tous y vont de leur panacée. A titre d'indication, voici sur cette question du recrutement des fonctionnaires coloniaux supérieurs quelques « idées » particulièrement judicieuses, semble-t-il, émises par un publiciste assurément fort documenté sur les errements de l'administration actuelle. L'Allemagne, d'après lui, n'aurait qu'à gagner à prendre désormais ses gouverneurs coloniaux en dehors de l'administration coloniale : « Quand on étudie, écrit cet auteur[1], l'histoire coloniale « anglaise et française contemporaine, on est frappé de ce « phénomène que les gouverneurs le plus justement admirés « en dehors même des frontières de leur pays ne sortaient « point d'une administration. De Brazza fut marin et explorateur, le Dr Bayol qui devint gouverneur des Rivières du-Sud « était médecin. Médecin aussi l'Anglais Macgregor, l'excellent « gouverneur de la Nouvelle-Guinée anglaise et de la Côte « d'Or. H.-H. Johnston, l'écrivain anglais bien connu, qui devint « haut commissaire de l'Ouganda, collectionnait encore à

[1] *Gazette de Francfort*, 10 mars 1906.

« quatre-vingts ans sur les flancs de Kilimandjaro des plantes « et des scarabées; Gallieni, ex-gouverneur de Madagascar, un « homme dont les Français sont justement fiers, était un sol- « dat d'Afrique. Soldat aussi Binger, l'ex-gouverneur de la « Côte d'Ivoire française. Tous ces hommes offrent ce trait « commun, qu'ils vécurent longtemps en Afrique ou du moins « dans les colonies et qu'ils avaient appris à connaître parfaite- « ment les indigènes lorsqu'ils accédèrent à des postes supé- « rieurs. » Empruntons encore à cet article de la *Gazette de Francfort* qu'il conviendrait de citer *in extenso* quelques lignes consacrées à l'état défectueux des choses dans les bureaux coloniaux de Berlin : « On a dénoncé souvent la lutte que les gou- « verneurs doivent mener contre l'incompréhension des con- « seillers de la *Kolonialabteilung*. La raison de l'incompétence « de ces derniers réside en ce fait que le département colonial « est composé de gens parfaitement étrangers pour la plupart « aux choses coloniales : tout au plus certains d'entre eux ont-ils « séjourné quelque temps dans une ville de la côte comme juges « ou comme secrétaires. Ici encore une infusion de sang nou- « veau est nécessaire. Ce sang nouveau, les officiers des troupes « coloniales, les directeurs de stations, les négociants pourraient « le fournir. » L'écrivain de la *Gazette de Francfort* met en relief le rôle capital que les négociants devraient jouer, d'après lui, dans les colonies allemandes : « On s'est bien gardé, cependant, de « faire une place dans le service colonial à ces négociants alle- « mands ayant la longue pratique des colonies. N'est-ce pas, « en effet, un trait caractéristique de nos cercles dirigeants de « la métropole que leur méfiance à l'égard de cette classe « sociale réputée *inférieure* ? Le même préjugé règne dans les « colonies. Sous le régime de Puttkamer, on était allé jusqu'à « préparer un décret d'expulsion contre le chef de certaine « grande expédition commerciale pour le cas où il se serait « laissé voir une fois encore à Cameroun. Ce personnage avait « vivement indisposé contre lui les potentats de la colonie en « agissant « avec trop d'indépendance » sur divers points du « pays, situés d'ailleurs en dehors de la sphère d'action du gou- « vernement. Aussi bien aucun négociant n'a-t-il osé briguer « jusqu'à ce jour une fonction coloniale : avec quelle certitude « une tentative de ce genre n'aurait-elle pas été repoussée? »

C'est donc, comme on voit, une réforme radicale que préconisent, que réclament les adversaires de l'ordre colonial actuel. De fait et quoi qu'ils en disent, ils exigent quelque chose de plus qu'un simple changement de personnes : ils visent à la transformation d'un système, à une révolution véritable dans

les mœurs de la bureaucratie prussienne. C'est à ce prix là seulement que l'Allemagne, d'après eux, guérira de sa méningite coloniale. Sommé de présider à cette cure laborieuse, le chancelier de Bulow manifeste, paraît-il, sa volonté d'agir. Il aurait donné là-dessus des assurances formelles à un des membres les plus en vue du centre allemand, le prince d'Arenberg. Mais une question, dès maintenant, se pose. Le chancelier s'engagera-t-il dans la voie des rénovations bureaucratiques aussi hardiment que le voudraient les auteurs des dénonciations ci-dessus résumées? A vrai dire, rien n'est moins certain. M. Erzberger et ses amis témoignent d'une véracité extrême. Ils réclament à cor et à cri une hécatombe de victimes. M. de Bulow, tout en se décidant aux sanctions nécessaires, refusera peut-être de faire la « table rase » réclamée. Un nouveau conflit ne tarderait pas à s'engager alors entre le chancelier et une fraction de sa majorité ordinaire. La question coloniale réserverait donc de graves ennuis encore au gouvernement. Et ainsi serait prouvé une fois de plus ce fait capital : « que l'Empire « allemand, tardivement converti à l'expansionnisme, éprouve « plus de difficultés que toute autre grande puissance coloniale « à faire son apprentissage spécial. »

MAURICE MURET.

LES EMPRUNTS DES COLONIES FRANÇAISES

DE 1904 A 1906

Nous avons étudié précédemment[1] les emprunts des colonies françaises autres que l'Algérie et la Tunisie, pendant les vingt années, qui se sont achevées le 31 décembre 1904. Nous nous proposons de passer ici en revue les nouveaux emprunts contractés au cours de 1905 et du premier semestre 1906.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la troisième émission de l'emprunt de 200 millions de francs du gouvernement général de l'Indo-Chine, autorisé, sans la garantie de l'Etat, par la loi du 25 décembre 1898, s'est produite dans le courant de l'année 1905. Rappelons qu'à la suite des décrets des 29 décembre 1898 et 25 juillet 1902, contresignés par les ministres des Finances et des Colonies, deux premières sommes de 50 et 70 millions de francs, à valoir sur le total de 200 millions, ont été successivement réalisées. Un nouveau décret du 7 octobre 1905 a autorisé la réalisation des derniers 80 millions de francs, et un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine du 9 octobre a créé à cet effet 172.413 obligations de 500 francs, 3 1/2 %, au porteur, remboursables au pair en 75 ans, par tirages semestriels effectués le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, à compter du 1er avril 1906. Ces obligations ont été acquises 464 francs l'une, soit 92,8 %, par les mêmes établissements financiers que pour la réalisation des 120 premiers millions (Banque de l'Indo-Chine, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'Escompte de Paris, Crédit lyonnais, Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France, Société générale de crédit industriel et commercial); elles ont été émises par eux dans le public 480 francs l'une, soit 96 %, ce qui donne, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 3,2 %, ou une somme effective de 3,44 %, c'est-à-dire que les sociétés ont reçu 103 fr.44 pour chaque somme de 100 francs qu'elles ont payées à la colonie. L'emprunt, émis le 21 octobre 1905, a été couvert plus de trente fois. La Banque de l'Indo-Chine est chargée, moyennant une commission de 5/16 %, des sommes payées, de centraliser le service de l'emprunt, c'est-à-dire le remboursement des obligations sor-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 15 février 1905.

tres par tirage au sort et le paiement des coupons semestriels de 8 fr.75, les 1er mai et 1er novembre de chaque année, à compter du 1er mai 1906. Les porteurs reçoivent un intérêt nominal de 3 1/2 %; ceux qui ont acheté les obligations 480 francs touchent donc un intérêt réel de 3 fr. 64 par an pour chaque somme de 100 francs qu'ils ont versée. La colonie qui supporte la charge des intérêts, et qui a reçu 464 francs par obligation, paie un intérêt net de 3 fr. 77 par an pour chaque somme de 100 francs qu'elle a touchée; la troisième tranche de l'emprunt de 200 millions de francs est donc moins onéreuse pour l'Indo-Chine de 0 fr. 25 % que la première, qui lui coûte un intérêt net de 4 fr. 02, et plus onéreuse de 0 fr. 44 % que la seconde, qui lui revient à 3 fr. 33.

On sait que cet emprunt de 200 millions était exclusivement destiné à la construction de chemins de fer. L'article 2 de la loi du 25 décembre 1898 a autorisé à cet effet la construction de cinq lignes de Haïphong à Laokay au Tonkin, de Hanoï à Vinh reliant le Tonkin à l'Annam, de Tourane à Quang-tri en Annam, de Saïgon à Khanhoa et au Lang-bian et de Mytho à Lanthieu en Cochinchine. Ce programme comprenait 1.625 kilomètres; à la date du décret du 7 octobre 1905 autorisant la réalisation du reliquat de l'emprunt de 200 millions de francs, 637 kilomètres étaient exploités de Haïphong à Yenbay, de Hanoï à Vinh et de Saïgon à An-loc, sans compter les 70 kilomètres de chemin de fer de Saïgon à Mytho, construits par le gouvernement de la Cochinchine, ouverts à l'exploitation dès 1885, et 163 kilomètres de la ligne de Hanoï à la frontière du Quang-si, construits sur les fonds de l'emprunt de 80 millions de francs de l'Annam-Tonkin et livrés à l'exploitation en 1902.

On se rappelle, d'autre part, qu'un emprunt d'environ 76 millions de francs a été contracté par la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, chargée, selon convention approuvée par une loi du 5 juillet 1901, de la construction en Chine et de l'exploitation du chemin de fer de Laokay à Yunnan-sen ainsi que de l'exploitation de la ligne de Haïphong à Laokay. A la suite de réclamations formulées par la Compagnie, qui ont soulevé une discussion à la Chambre des députés le 26 février dernier, lors des débats du projet de budget du ministère des Colonies, une loi du 13 avril 1906 a autorisé le gouvernement à prendre les mesures provisoires propres à éviter l'interruption éventuelle des travaux; à cet effet, en dehors des prélèvements prévus par la convention précitée, des prélèvements supplémentaires pourront être autorisés et effectués, jusqu'à concurrence d'une somme de 6 mil-

lions de francs, sur les ressources réalisées pour l'exécution du chemin de fer.

En ce qui concerne Madagascar, le projet déposé à la Chambre le 31 mars 1904 est devenu la loi du 19 mars 1905, autorisant le gouverneur général à réaliser, en sus des 60 millions, qui ont fait l'objet de la loi du 14 avril 1900, une somme supplémentaire de 15 millions de francs au plus, pour être affectée exclusivement à l'achèvement du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale. En exécution de cette loi, un décret du 7 février 1906, contresigné par les ministres des Finances et des Colonies, a autorisé la réalisation par voie d'emprunt d'une somme de 15 millions de francs. Cet emprunt, gagé sur les recettes du budget local de Madagascar spécialement sur les taxes de consommation, avec promesse de subvention de l'Etat en cas d'insuffisance de ces recettes, a été contracté auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Comptoir national d'escompte de Paris, du Crédit Algérien, du Crédit Lyonnais et de la Société générale, établissements qui avaient consenti l'emprunt précédent ; à cet effet, 33.149 obligations de 500 francs, 3 %, remboursables au pair en 56 années 1/2, par tirages au sort effectués du 1er au 5 février et du 1er au 5 août de chaque année, leur furent vendus 452 fr. 50, soit 90 1/2 %, pour être émises à 465 francs au plus ; le prix de cession a été fixé, dans ces limites, à 463 fr. 75, soit 92 fr. 75 %, laissant ainsi aux établissements prêteurs, pour frais et bénéfice, un montant nominal de 2 fr. 25 %, soit un chiffre effectif de 2 fr. 48 pour chaque somme de 100 francs payée à la colonie. Les sociétés précitées, et plus particulièrement le Comptoir national d'escompte, se chargent, moyennant une commission de 1/6 %, du remboursement des obligations tirées au sort et du paiement des coupons semestriels de 7 fr. 50, les 1er mars et 1er septembre de chaque année, à compter du 1er septembre 1906. Les porteurs reçoivent un intérêt nominal de 3 % ; ceux qui ont acheté les obligations 463 fr. 75 touchent donc un intérêt réel de 3 fr. 23 par an pour chaque somme de 100 francs qu'ils ont versée. La colonie, qui a touché 452 fr. 50 par obligation, paie un intérêt net de 3 fr. 31 par an pour chaque somme de 100 francs qu'elle a reçue des sociétés.

On sait que les lois du 14 avril 1900 et du 5 juillet 1903 prévoyaient que les 60 premiers millions seraient affectés, 48 millions à la construction du chemin de fer, et les autres 12 millions à divers travaux publics de phares, balises, amélioration des ports, routes, lignes télégraphiques, édilité et adduction d'eau, ainsi qu'aux frais imprévus. La réalisation de 15 nou-

veaux millions porte donc de 48 à 63 millions de francs la somme consacrée à la construction du chemin de fer, dont la longueur totale doit être de 269 kilomètres. Au 1er janvier 1906, 149 kilomètres, depuis l'origine du côté de la mer jusqu'à Moramanga, étaient livrés à l'exploitation. Un décret du 17 décembre 1905 a créé pour les recettes et les dépenses de la partie ainsi exploitée un budget annexe au budget local de Madagascar. Quant aux autres travaux publics, ceux de routes et de lignes télégraphiques sont achevés, et il ne restait plus, à la date du décret précité du 7 février 1906, que 659.000 francs environ, sur 4.850.000, à employer pour les phares, balises, ports, travaux d'édilité et d'adduction d'eau.

L'Afrique Occidentale française s'est engagée dans la voie des emprunts avec non moins de courage que l'Indo-Chine et Madagascar. Nous avons dit qu'un décret du 23 juillet 1903, contresigné par les ministres des Colonies et des Finances, a autorisé la réalisation des 40 premiers millions de l'emprunt de 63 millions de francs, prévu par la loi du 5 juillet 1903. Un nouveau décret du 17 septembre 1905 a autorisé la réalisation des 23 derniers millions. A cet effet, 54.054 obligations de 500 francs, 3 %, au porteur, remboursables au pair en 48 ans, ont été acquises 462 fr. 50 l'une, soit 92 1/2 %, par les mêmes établissements financiers que pour la réalisation des 40 premiers millions (Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit Algérien, Crédit Lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France), à la condition que si le prix d'émission devait dépasser 472 fr. 50, les banques bonifieraient au gouvernement général les 2/3 de l'excédent. Ces obligations ne paraissent pas avoir fait l'objet d'une émission publique. Les établissements prêteurs sont chargés, moyennant une commission de 1/8 % des sommes payées, du service de l'emprunt, c'est-à-dire du remboursement, aux porteurs, des obligations sorties par tirage au sort, et du paiement des coupons, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, à compter du 1er avril 1906. La colonie qui supporte la charge des intérêts, et qui a touché 462 fr. 50 par obligation, paie un intérêt net de 3 fr. 24 par an pour chaque somme de 100 francs qu'elle a reçue. La première émission de l'emprunt de 63 millions de francs lui coûte d'ailleurs un intérêt net, à peu près équivalent, de 3 fr. 25 %. On a vu plus haut que l'Indo-Chine paie 3 fr. 77 par an pour chaque somme de 100 francs qu'elle a touchée à l'occasion de la troisième émission de l'emprunt de 200 millions. Cette différence tient à ce que l'em-

prunt de l'Afrique Occidentale jouit de la garantie explicite de l'Etat, lui permettant de trouver de l'argent dans des conditions plus avantageuses que l'Indo-Chine, dont l'emprunt n'est garanti que moralement par la métropole.

D'autre part, un décret du 21 avril 1905, en forme de règlement d'administration publique, rendu en exécution de l'article 53 du décret du 20 novembre 1882, a autorisé le gouvernement général de l'Afrique Occidentale à emprunter au Crédit Algérien, sans la garantie de l'Etat, conformément à la délibération du Conseil de gouvernement de la colonie du 19 décembre 1904, et dans le but de rembourser à la Compagnie française des chemins de fer au Dahomey les sommes dues ou à devoir à la dite Compagnie, pour travaux de superstructure, en exécution de la convention du 24 août 1904, une somme de 12 millions de francs, contre remise au Crédit Algérien, à des dates échelonnées, de bons du Trésor de l'Afrique Occidentale Française, de 10.000 francs chacun, achetés à la colonie par la société, tant pour son compte que pour celui de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Comptoir national d'escompte de Paris et de la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France, au prix de 99 fr. 40 % du capital nominal des bons, plus les intérêts courus au jour du versement du prix. Ces bons sont à échéance de cinq ans à partir du 1er avril 1905, avec coupons semestriels de 200 francs, correspondant à un intérêt nominal de 4 % l'an, capital et intérêts payables à Paris, moyennant une commission de 1/10 % des sommes payées, les bons étant au surplus remboursables par anticipation, à toute époque, deux mois après avis. L'intérêt nominal de 4 % correspond à un intérêt net de 4 fr. 15 % au plus, à la charge de l'Afrique Occidentale. Il avait d'abord été question, lors de la convention précitée du 24 août 1904, de faire contracter l'emprunt par la colonie du Dahomey ; mais, à la suite de l'institution du budget général, on songea à la création de ces bons de l'Afrique Occidentale Française, qui paraissent constituer une heureuse innovation dans le mode de réalisation des emprunts coloniaux ; il fallait en effet trouver de l'argent amortissable à courte échéance, et l'on se proposait de comprendre ultérieurement dans un nouvel emprunt de l'Afrique Occidentale, destiné à suivre celui de 65 millions, les sommes nécessaires au remboursement des 12 millions de francs empruntés sous forme de bons. Ceux-ci sont analogues aux bons à long terme ou obligations à courte échéance du Trésor métropolitain ; mais ni le Trésor de la colonie, ni les caisses publiques de la métropole n'ont eu à inter-

venir dans les opérations. Les bons de l'Afrique Occidentale, en raison de leur montant élevé, étaient d'ailleurs de nature à être gardés en portefeuille par les établissements prêteurs ou cédés par eux à d'autres banques.

Depuis lors, le conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française a adopté les 8 et 9 mai 1906 un projet d'emprunt de 100 millions de francs, affectés : 78.500.000 francs à la poursuite des chemins de fer (y compris les sommes nécessaires au remboursement anticipé de l'emprunt de 12 millions de francs, comme il a été dit plus haut), un peu plus de 11 millions à l'aménagement des ports et des voies navigables, 3 millions de francs à l'assistance médicale, 5 millions aux constructions militaires et 2 millions aux lignes télégraphiques. Il faudra une loi pour autoriser cet emprunt, avec la garantie de l'État, comme celui de 65 millions de francs ; il doit être gagé sur les ressources du budget général de l'Afrique Occidentale, sans qu'il soit besoin de recourir à la création de nouvelles recettes, le décret, le Conseil d'État entendu, du 14 avril 1905 sur les droits à l'entrée et à la sortie ayant été rendu précisément en vue de l'emprunt projeté [1].

Il résulte du rapport de présentation du projet d'emprunt au gouverneur général en conseil de gouvernement qu'il restait, au 1er mai 1906, un disponible de 23 millions de francs environ sur l'emprunt de 65 millions autorisé par la loi du 5 juillet 1903. Ces 65 millions devaient être affectés pour plus de 14 millions au remboursement des anciens emprunts du Sénégal et de la Guinée, pour plus de 18 millions à des travaux d'assainissement et d'aménagement des ports, et pour 32.500.000 francs à l'ouverture de voies de pénétration (études du chemin de fer reliant Kayes à la ligne de Dakar-Saint-Louis, amélioration des fleuves Sénégal et Niger, chemin de fer de la Guinée, chemin de fer et port de la Côte d'Ivoire). Les anciens emprunts ont été remboursés ; plus de 6 millions de francs ont été employés aux travaux d'assainissement et d'aménagement des ports et environ 22 millions aux voies de pénétration. Le disponible de 23 millions sera affecté à l'achèvement de ces travaux, tels qu'ils sont inscrits dans la loi du 5 juillet 1903. Mais le crédit afférent au chemin de fer de la Côte d'Ivoire étant épuisé, il serait nécessaire, en même temps que l'on poursuit les travaux prévus sur les fonds de l'emprunt de 65 millions, d'entreprendre immédiatement les nouveaux travaux du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, inscrits dans le projet de

[1] *Quest. Dépl. et Col.*, 1er mai 1906.

loi. A cet effet, et comme d'autre part, en raison de la situation défavorable du marché, il y aurait intérêt à attendre un moment plus propice pour réaliser les sommes à emprunter, cette réalisation pourrait être ajournée tant que le disponible de 23 000 francs n'est pas dépensé, à condition que la loi permette l'emploi provisoire de ces 23.000 francs à l'exécution des nouveaux travaux.

Au 1er janvier 1906, le réseau des chemins de fer de l'Afrique Occidentale, déjà livrés à l'exploitation, comprenait 1.173 kilomètres chemins de fer de Dakar à Saint-Louis, de Kayes au Niger, de la Guinée et du Dahomey. Ce réseau sera porté à 2.400 kilomètres environ, après l'achèvement des travaux prévus sur les fonds de l'emprunt de 1903 et de l'emprunt projeté.

Le Congo Français a été réorganisé par un décret du 11 février 1906, qui le divise en trois colonies, le Gabon, le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari-Tchad, chacune, des deux premières ayant un budget local, et la troisième deux budgets locaux distincts, de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Ce même décret crée un budget général du Congo, qui doit être alimenté en recettes par la subvention métropolitaine, le produit des droits perçus sur les marchandises à l'entrée et à la sortie, le droit de statistique, les recettes réalisées sur la navigation fluviale, les taxes télégraphiques de transit, le produit des terres domaniales et éventuellement les contributions des budgets locaux. La subvention de la métropole a pu être abaissée en 1906 de 700.000 à 665.000 francs. L'instruction ministérielle du 11 février 1906, publiée au *Journal officiel* à la suite du décret précité, prévoyait qu'un emprunt de 75 millions de francs garanti par l'Etat serait demandé au Parlement pour être affecté au développement du réseau des routes, à la création d'un chemin de fer à voie étroite sur la ligne de ravitaillement, au balisage et à l'amélioration des ports et des voies fluviales, enfin aux premiers travaux d'un chemin de fer de pénétration, dont les études sont déjà commencées.

Quant à nos petites colonies, l'Inde seule a été autorisée, depuis le 1er janvier 1905, à contracter un emprunt. Nous avons déjà exposé[1] l'objet de cet emprunt de 4.380.000 francs, qui a donné lieu à des délibérations du conseil général de la colonie des 31 décembre 1898, 28 janvier 1962 et 26 novembre 1904. Il a été approuvé par une loi du 1er avril 1906, et un crédit de 250.000 francs a été prévu au projet de budget du ministère des Colonies de 1907, à titre de subvention extraordinaire,

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 février 1905.

pour faire face au paiement de la première annuité de cet emprunt, garanti par l'État.

Depuis l'emprunt de 200,000 francs de la Guadeloupe, autorisé par décret en forme de règlement d'administration publique du 16 juin 1904, sans la garantie de l'État, cette colonie n'a pas contracté d'emprunt proprement dit, mais a procédé au rachat de ses lignes téléphoniques, moyennant le paiement d'une somme de 90,000 francs, en huit semestrialités, pour l'un des réseaux, et d'une somme de 40,000 francs, en sept semestrialités, pour l'autre. Des opérations analogues pouvant se présenter à l'avenir, une circulaire ministérielle du 16 septembre 1905 a prescrit d'assimiler de tels emprunts déguisés à de véritables emprunts, au point de vue de la procédure d'autorisation. Cette précaution n'était pas énoncée explicitement dans les textes qui fixent ladite procédure, sauf toutefois en Indo-Chine et à Madagascar, où les articles 1 des lois des 10 février 1896 et 5 avril 1897 prévoient qu'est assimilé à un emprunt tout contrat impliquant pour la colonie le paiement par annuités des dépenses que ce contrat comporte.

En résumé, du 1er janvier 1905 au 1er juillet 1906, période à laquelle s'applique la présente étude, quatre emprunts ont été réalisés par les colonies françaises autres que l'Algérie et la Tunisie, savoir : la troisième émission de 80 millions de francs de l'emprunt de 200 millions de l'Indo-Chine, un emprunt supplémentaire de 15 millions de francs par Madagascar, la deuxième émission de 25 millions de francs de l'emprunt de 65 millions de l'Afrique Occidentale, et un emprunt de 12 millions de francs de la même possession remboursable par anticipation sur les fonds d'un nouvel emprunt projeté. De ces quatre emprunts, ceux de 80 millions de l'Indo-Chine et de 25 millions de l'Afrique Occidentale étaient déjà prévus par des actes antérieurs au 1er janvier 1905 ; les deux autres seulement n'ont été autorisés qu'en 1905. Pendant la même période, du 1er janvier 1905 au 1er juillet 1906, un emprunt, non encore réalisé, a été autorisé en 1906, celui de 1,380,000 francs de l'Inde. Enfin deux grands emprunts sont projetés, un de 100 millions de francs pour l'Afrique Occidentale, et un pour le Congo, dont le montant n'est pas encore déterminé.

L'objet de tous ces emprunts est l'exécution de travaux publics et notamment la construction de chemins de fer. Ils sont tous, sauf celui de 12 millions de francs de l'Afrique Occidentale, soumis à la procédure d'autorisation par la loi, ceux de l'Indo-Chine et de Madagascar parce que les lois des 10 février 1896 et 5 avril 1897 le prescrivent, les autres parce qu'ils comportent la garantie de l'État.

Nous avons dit ailleurs[1] que le montant total des emprunts que les colonies françaises autres que l'Algérie et la Tunisie ont été autorisées à contracter, pendant les vingt années terminées au 31 décembre 1904, s'élève à 480 millions de francs. Si l'on y ajoute les emprunts qu'elles ont été autorisées à contracter, du 1er janvier 1905 au 1er juillet 1906, on obtient un peu plus de 511 millions, soit, avec les emprunts projetés de l'Afrique Occidentale et du Congo, un total de 630 à 700 millions. On voit ainsi que la tendance de nos colonies à emprunter augmente en ce moment ; il faut d'ailleurs se réjouir de ce que beaucoup des travaux projetés sur les nouveaux fonds d'emprunt soient de nature à accroître la richesse de nos possessions.

Nous avons dit également qu'on évalue à 30 milliards le montant des placements de la France à l'étranger, et qu'on peut adopter, à défaut de renseignements précis, un chiffre d'au moins 3 milliards pour les capitaux français engagés dans nos entreprises coloniales, même en y comprenant l'Algérie et la Tunisie. Ce dernier chiffre nous paraît trop faible, à la suite de renseignements publiés depuis 1905. Il comprenait, en effet, 1 milliard 836 millions de francs pour l'Algérie, et 1 milliard pour la Tunisie, d'après les évaluations d'un article de la revue hebdomadaire la *Finance coloniale* du 7 mars 1903. Or, une soixantaine de pages très intéressantes du rapport de M. Saint-Germain au Sénat, sur le projet de budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1906, sont consacrées à l'évaluation de la valeur que représentent nos colonies autres que l'Algérie et la Tunisie[2]. On arrive ainsi, pour celles-ci, à un total de plus de 1 milliard 700 millions, dans lesquels les capitaux étrangers entrent pour plus de 200 millions, et les biens de jouissance, immeubles, etc., pour plus de 177 millions, ce qui fait peut-être 1 milliard 300 millions pour les capitaux français proprement dits, soit plus de 4 milliards avec l'Algérie et la Tunisie. Il est à souhaiter que l'enquête ainsi commencée se poursuive méthodiquement de façon à fournir des renseignements de plus en plus précis.

PIERRE MA.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 février 1905.

[2] Sénat. Documents parlementaires, nº 161, annexe au procès-verbal de la séance du 29 mars 1906.

L'AGITATION MUSULMANE DANS L'AFRIQUE DU NORD

A la séance de la Chambre des Communes du 6 juillet, sir Edward Grey a fait, au sujet de l'Égypte, les déclarations suivantes, dont on ne saurait trop souligner l'importance.

Je me lève pour demander aux Communes de prêter attention à un sujet qui est le plus important de ceux traités ici ce soir : la question de la situation présente en Égypte.

Je crois comprendre que la Chambre a refusé d'accepter ma déclaration que le tribunal devant lequel les indigènes furent jugés [illegible] qu'il soit, que son caractère garantissait la loyauté du jugement.

Ensuite vint le récit fait par la presse de la façon dont les sentences furent exécutées. Je sais la pénible impression qu'a produite ce récit. Une impression était que, dans l'exécution des sentences, les hommes qui allaient être pendus furent obligés d'assister à la mort de leurs frères.

Une autre impression était que l'exécution des sentences fut délibérément retardée, de telle sorte que cela dura trois heures. Je me suis laissé dire qu'une troisième impression pénible provenait du fait que la population fut obligée d'assister à la pendaison.

Je demanderai encore à la Chambre d'attendre un rapport complet, mais j'ai des informations suffisantes pour faire raison de ces trois griefs.

Mais là n'est pas le point le plus grave. *Toute cette année le sentiment fanatique est allé croissant en Égypte. Il n'est pas [illegible] en Égypte. Il s'est répandu dans toute l'Afrique du Nord* [illegible] qu'il y a quelque temps la garnison a dû être renforcée. L'attaque contre les officiers anglais est quelque chose qui ne se serait pas produit auparavant et qui ne se serait surtout pas produit sans le développement du sentiment fanatique.

Depuis que cette attaque a eu lieu et même avant le jugement des accusés, une ou deux attaques désagréables et significatives ont eu lieu contre, je crois, des Anglais, et en tout cas des Européens, par les indigènes.

Nous sommes peut-être sur le point de prendre de nouvelles mesures pour protéger les Européens en Égypte et le fait que la Chambre des communes suspecte la décision d'un tribunal composé des plus hauts juges anglais et égyptiens est de nature à affaiblir l'autorité du gouvernement égyptien. Dans l'état où sont les choses, je dis — délibérément et avec [illegible] la responsabilité [illegible] la Chambre des communes fait quoi que ce soit en ce moment pour affaiblir ou détruire l'autorité du gouvernement, telle qu'elle existe en Égypte, vous vous trouverez en face d'une situation sérieuse ; car si les sentiments fanatiques en Égypte prennent le dessus sur l'autorité [illegible] égyptien, vous serez dans la nécessité d'avoir [illegible] extrêmes.

Je suis certain que la Chambre ne permettra pas que l'œuvre de lord Cromer soit détruite par la vague du fanatisme. Je suis certain que la Chambre ne voudra pas que l'œuvre faite soit défaite ; mais si nous disons quoi que ce soit dans ce sens qui soit de nature à affaiblir l'autorité [illegible]

gouvernement égyptien, la possibilité à chaque moment d'avoir recours à des mesures inconstitutionnelles se trouvera devant nous, et aussi plus que le présent cabinet et que la Chambre actuelle ne le regretterait, malgré l'obligation dans laquelle on se trouverait d'y recourir,

Dans les déclarations que l'on vient de lire, on a pu remarquer avec quel soin sir Edward Grey spécifie que l'agitation musulmane, qui préoccupe si vivement le gouvernement britannique, n'est pas restée confinée en Egypte, mais, a-t-il dit, s'est répandue dans toute l'Afrique du Nord. Il nous paraît intéressant de noter ici avec un peu plus de détails les faits sommairement visés par le ministre anglais.

*
* *

Diverses informations en effet ont paru ces jours derniers dans la presse, qui rattachaient à une influence étrangère habilement dissimulée l'agitation signalée depuis quelque temps dans l'Afrique du Nord.

C'est ainsi que, le 8 juillet, une correspondance de Tripoli, publiée par la *Vita* de Rome, dénonçait la présence d'une importante expédition allemande, qui aurait été organisée par le baron Oppenheim, agent officieux de l'empereur Guillaume II en Egypte, et qui, dirigée par un officier allemand, évoluait, d'après le correspondant italien, dans l'arrière-pays de la Tripolitaine. L'expédition se serait proposé comme objectif « d'établir des relations commerciales avec les sultans du Tibesti, du Kanem et du Damergou, et de tracer une voie de communication régulière et permanente entre la colonie allemande du Cameroun, la Tripolitaine et... Trieste ». Une note officieuse de Berlin publiée par le *National Zeitung* a donné un démenti formel à la correspondance de la *Vita*, déclarant « que l'Allemagne ne songe nullement à troubler en Tripolitaine les intérêts italiens, français ou anglais. » En même temps, une note communiquée aux journaux de Londres par l'*Agence Reuter* expliquait qu'il s'agissait simplement du fonctionnaire anglais Hans Fischer, de descendance suisse. « Fis-« cher, ajoutait la note anglaise, après avoir obtenu assez « facilement des autorités turques de Constantinople la per-« mission de traverser l'arrière-pays de la Tripolitaine, a « quitté Tripoli le 9 juillet, allant par Mourzouk rejoindre son « poste de résident britannique adjoint à Kano. Son voyage « n'a aucune importance politique. La caravane de Fischer « comprend de nombreux pèlerins de la Nigeria de retour de « la Mecque, qui profitent de l'occasion pour rentrer, avec le

« consentement des Turcs, par la route du désert. » Il est cependant certain que M. Hans Fischer, qu'une dépêche de Tripoli à l'*Agence Havas* a d'ailleurs déclaré sujet allemand, conduit une sorte de pèlerinage musulman sous la protection de l'administration turque, ce qui est pour le moins assez inopportun.

Vers le même moment, le correspondant du *Daily Mail* à Tunis, dans une lettre datée du 10 juillet, assurait qu'un bataillon d'infanterie turque avec deux canons, sous le commandement de Redjeb Pacha, était arrivé jusqu'à Djanet, près de Ghat, à 80 milles de la frontière tripolitaine, et n'aurait rétrogradé que devant l'attitude du poste militaire français de Djanet, dont l'établissement date de l'occupation de ce point par le capitaine Touchard, en janvier 1905, au moment où le capitaine Lefebvre venait d'organiser l'Air, et où le lieutenant Ayasse occupait Bilma. Le correspondant anglais ajoutait que l'opinion générale à Tunis et dans toute la région était que la diplomatie allemande avait certainement sa part de responsabilité dans cette affaire.

De même que pour l'information de la *Vita*, un communiqué officieux de Berlin, publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, vint immédiatement démentir la correspondance du *Daily Mail*, et le lendemain, le *Temps* publiait la dépêche suivante destinée à remettre les choses au point :

Constantinople, 24 juillet.

Je vous ai déjà indiqué les bruits relatifs à l'occupation de Djanet par les troupes turques en violation des droits reconnus à la France sur cette oasis.

M. Constans a fait une démarche auprès de la Porte pour demander des explications. Il lui a été répondu que les troupes turques ne s'étaient pas rendues à Djanet et n'avaient pas l'intention de s'y rendre.

Cette assurance formelle clôt donc cet incident qui repose sur ce fait que déjà, en janvier 1905, une telle occupation avait eu lieu.

Un officier français avait dû faire enlever le drapeau turc flottant sur l'oasis, et on croyait à une récidive en raison de la destination inconnue d'un détachement turc dans le Sahara.

Enfin, quelques jours auparavant, le 8 juillet, l'*Agence Havas*, faisant allusion aux craintes exprimées par divers journaux relativement aux troubles récents du Ouadai — que diverses informations tendaient à rapprocher de l'agitation musulmane de l'Afrique du Nord — avait communiqué aux journaux la note suivante d'un optimisme évidemment officieux :

Des informations coloniales, destinées à être rapprochées des nouvelles qui présentent la situation de l'Afrique du Nord comme troublée par des

mouvements d'origine panislamique, ont signalé les incidents récents survenus à Zinder et leur ont donné le caractère d'un complot ourdi contre l'occupation française.

D'après les indications que vient de transmettre M. Roume, ces faits, qui paraissent un peu exagérés, sont d'ordre local et ne se rattachent en rien aux événements qui se seraient passés dans le Ouadaï.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale signale, en même temps, d'autres incidents dénués d'importance politique, mais qui ont néanmoins été marqués malheureusement par l'assassinat du lieutenant Fabre, à Nyamé, et le meurtre de deux gardes de cercle à Kokobitanda.

Il semble donc qu'il n'y ait pas lieu pour le moment de s'alarmer des symptômes sporadiques d'une effervescence qui paraît due surtout au fanatisme religieux ; l'attention du département des colonies et la vigilance du gouvernement du général de l'Afrique occidentale sont d'ailleurs portées sur ce sujet.

En somme, on voit avec quel soin et quelle précision les diplomaties de Berlin et de Constantinople multiplient les démentis afin de rassurer l'opinion européenne justement émue de tous ces bruits ; il n'est pas jusqu'à l'annonce d'une exposition internationale à Berlin où l'on ne puisse retrouver le souci de l'Allemagne de présenter sa politique comme sincèrement pacifique.

Et cependant, tous ces démentis, pour rassurants qu'ils soient, laissent subsister un doute et comme dit le proverbe : qui veut trop prouver ne prouve rien.

Quoi que l'on dise, il est certain que les nationaux allemands déploient en ce moment dans toute l'Afrique du Nord une activité extraordinaire, tant au Maroc que dans les régions où l'action de la Porte peut masquer leur initiative ; ou même dans les contrées qui sont actuellement sous l'influence directe des Senoussia, lesquels, depuis quelques années, se sont nettement rattachés à la politique du khalifat de Stamboul. C'est là un fait contre lequel tous les démentis ne sauraient prévaloir.

*
* *

Ce n'est pas sans raison, par exemple, que l'on a pu appeler l'attention du public sur les menées de M. de Holtzmann qui semble avoir exercé à Marrakech, depuis longtemps déjà, une propagande antifrançaise, dont la répercussion s'est propagée jusqu'au Soudan, et que l'on peut considérer comme responsable, dans une large mesure, de l'assassinat de M. Coppolani en Mauritanie. Cette même propagande, dans ces derniers temps, paraît avoir cherché, mais sans succès, à susciter un nouveau Bogni dans la personne de Moulay Hafid, le frère du sultan, gouverneur de Marrakech, auquel on a attribué l'arrière-

pensée de chercher, comme cela s'est vu souvent au Maroc, à ériger son gouvernement en royaume indépendant.

Dans les villes de la côte, l'activité politique des Allemands est aussi à noter. Elle se manifeste à Tanger, où leur influence travaille à faire donner à El Mokhri, *persona grata* à Berlin, la succession de Mohammed Torres, le représentant officiel du sultan, duquel peut dépendre toute la politique extérieure du Maroc. Elle se manifeste aussi dans l'Amdgera, et même plus près de nous encore, à Saidia, où les négociants allemands multiplient leurs efforts, et songeraient même, d'après les on-dit, à organiser des entreprises dans cette région du « cap de l'eau » signalée depuis si longtemps à la politique française par le bailli de Suffren.

Plus encore, il semble que toute une politique allemande tende à armer les caïds du Rif, aussi bien pour se donner vis-à-vis du sultan les avantages de la suppression du Rogui, contre lequel ces armements seraient dirigés, que pour faire disparaître un instrument éventuel de politique agissante entre les mains de la France.

Enfin les relations politiques de l'Allemagne avec les congrégations musulmanes de cette partie de l'Afrique dénotent également la même activité.

* * *

En Tripolitaine, l'action allemande semble pousser les Turcs devant elle soit jusqu'en Tunisie, soit vers Djanet vers lequel il est certain qu'une colonne s'est dirigée — malgré les démentis officieux que nous reproduisons plus haut et malgré les protestations de la Porte — pour tâcher d'enlever le drapeau français hissé à Zellouaz-Djanet, en janvier 1905.

Dans cette même Tripolitaine, la générosité de la maison Dietrich-Reimer et l'activité de M. Carl Vohsen envoient en ce moment des expéditions scientifiques qui peuvent se diriger soit vers l'Aïr, soit vers Bilma, pour observer l'occupation française dans le Sahara et pour se rendre compte des résultats de la propagande sénoussiste dans ces régions, ainsi que des rapports de cette propagande avec les agitations qui se sont multipliées sur divers points du gouvernement de l'Afrique Occidentale : au Ouadaï, au Kanem, à Zinder, comme le *Temps* le rappelait, à Tahoua, à Nyamé, au Moni, etc.

Enfin, on a pu annoncer également qu'une autre colonne allemande se dirigerait vers le Tibesti, qui nous appartient en vertu de la convention du 21 mars 1899. Or le Tibesti commande nos territoires du Borkou et du Ouadaï, et où, depuis

longtemps, les Senoussia dirigent contre nous-mêmes, les armes à la main, la politique la plus hostile — soutenus qu'ils sont et approvisionnés par ces ports de la Cyrénaïque que Duveyrier signalait à notre attention il y a déjà vingt ans et auxquels l'activité turque récente vient d'ajouter le port de Saloum occupé en même temps que le point de Tabah, lors des incidents d'Akaba, et sur lequel, on ne sait pourquoi, l'attention publique ne s'est pas portée au même degré ni en Angleterre, ni en France.

*
* *

Quant aux efforts de l'Allemagne en Egypte, appuyant ceux de la Turquie, représentée par Moukhtar pacha, efforts qui ont été sur le point d'engager le Khédive dans une action contre la domination anglaise au moment des événements d'Algésiras, nous n'en parlerons pas pour le moment. C'est là une question qui doit être traitée à part, parce qu'elle se rattache au conflit gigantesque dans lequel l'Allemagne et l'Angleterre essaient d'entraîner, chacune de son côté, plus de cent millions de musulmans. Mais on doit cependant mentionner ces efforts, afin de mieux faire comprendre l'intérêt capital que nous avons à ce que nos positions dans le Sahara, acquises par la convention du 21 mars 1899 et confirmées par l'occupation de divers postes faite par nos officiers dans le courant de ces dernières années, soient soutenues sans hésitation par l'opinion française en présence des manifestations difficilement contestables d'une activité étrangère inquiétante.

Tout recul dans ces régions aurait pour nous des conséquences énormes, et de beaucoup supérieures à l'importance spécifique du point particulier qui en serait l'occasion.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec plaisir la nouvelle prise de possession par la France en 1904 et 1905 des points de Djanet et Bilma.

J.-H. Franklin.

LES CHEMINS DE FER AFRICAINS

AFRIQUE DU NORD ET AFRIQUE ORIENTALE

ALGÉRIE. — TUNISIE[1]

La question des voies de communication se posa en Algérie pendant la conquête. En 1830, il n'y existait pas une seule route. On ne connaissait que les sentiers arabes, à peine assez larges pour un cavalier. Aucun secours ne pouvait et ne peut venir des fleuves pour aider aux transports. Les premières routes furent créées par l'autorité militaire. Le premier programme des chemins de fer algériens ne fut pourtant dressé officiellement qu'en 1857 par un décret rendu sur la proposition du maréchal Vaillant. Trois ans après, les travaux commençaient. En 1862, la ligne d'Alger à Blida était ouverte à l'exploitation. Successivement furent dès lors construites les lignes qui forment aujourd'hui le réseau de nos colonies méditerranéennes[2].

Le relief et la nature du sol commandaient le tracé des voies ferrées. Le commerce de l'Algérie est surtout un commerce dérivé de l'agriculture; il y faut joindre une industrie extractive, malheureusement trop peu développée encore. Or, la zone productrice du Tell se développe sur une bande de largeur variable qui longe la côte d'Est en Ouest. Bien que la mer soit une voie longitudinale excellente et qu'un cabotage développé mette en relations les villes du littoral, il importait de relier entre elles les vallées et les plaines de cette région. De là, le projet d'un chemin de fer à peu près parallèle à la côte de la frontière tunisienne à la frontière marocaine, projet agrandi après 1881 par l'extension de la ligne jusqu'à Tunis (1.590 kilomètres de la Goulette-Tunis à Tlemcen). Quelques vallées, ne s'enchaînant malheureusement pas l'une à l'autre, marquaient

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er juillet 1906.

[2] Pour le détail de l'[illegible] de notre [illegible], [illegible] de M. Augustin Bernard, [illegible] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, le 1er octobre 1899 (t. VIII, p. 129).

[3] A. Bernard et E. Fichter, *Les régions coloniales de l'Ile de Madagascar*, *Géographie*, 1902.

à l'avance le tracé de la voie et en ont partiellement facilité la construction : vallées de la Medjerda, de la Seybouse, de l'oued Sahel, du Chelif. Aussi bien la voie ne pouvait-elle être strictement parallèle à la côte. Les massifs montagneux (Kroumirie, Babor, Djurdjura) l'obligent à s'en écarter. Le chemin de fer n'est pas plus parallèle au littoral, et pour les mêmes raisons, que ne le sont les lignes de Marseille à Toulon ou de Port-Vendres à Barcelone.

En second lieu, chacune des plaines ou des vallées de la région maritime devait être rapprochée d'un port, qui fût à la fois son marché d'approvisionnements et son débouché commercial. De là, les voies perpendiculaires à la côte de Guelma à Bône (par la vallée de la Seybouse, 55 kilomètres), de Constantine à Philippeville (87 kilomètres), de Beni-Mansour à Bougie (par l'oued Sahel, 88 kilomètres), de Tiaret et Relizane à Mostaganem (par la vallée de la Mina, 202 kilomètres), de Perrégaux à Arzeu, de Aïn-Temouchent à Oran (70 kilomètres). Ajoutons la ligne locale Oran-Arzeu (43 kilomètres), les voies de Tizi-Ouzou (53 kilomètres), Blida-Berrouaghia (83 kilomètres), Bône-Saint-Charles (98 kilomètres)[1]. Ces voies desservent la région la plus riche à tous égards de notre colonie. Là se trouvent les éléments du fret, céréales, fruits, fourrages, vins, parfois produits minéraux, tels les phosphates de Tébessa. Là est aussi le mouvement le plus important de voyageurs.

Mais si les hauts plateaux sont dans l'ensemble moins richement dotés de ressources naturelles, il a paru cependant utile de donner à leur élevage, à leurs récoltes d'alfa (au Sud de Saïda) ou à leurs palmeraies (Biskra) des moyens de transport commodes. Les hauts plateaux et l'extrême Sud de l'Algérie, particulièrement le Sud-Ouest, ont été de tous temps l'habitat des populations les plus mal soumises de la colonie. Il y avait un intérêt politique et stratégique à doter le corps d'occupation de moyens de communications rapides avec les pays les moins pacifiés ou les plus suspects. Par delà les hauts plateaux, il était profitable d'unir la région du Tell aux oasis du Sahara algérien, Figuig, El Goléa, Ghardaïa, Ouargla, Touggourt, où les plantations de dattier se sont si merveilleusement développées, où l'industrie traditionnelle des tapis et des tissus occupe toujours plusieurs milliers d'artisans. Par les lignes que l'on se proposait de construire, on pensait enfin enrichir nos ports méditerranéens

[1] On peut mentionner également les tramways sur route : Alger-Koléa (44 kilomètres), qui sera bientôt prolongé jusqu'à Castiglione et Tipaza; Alger-Rovigo (37 kilomètres), El-Afroun à Marengo (20 kilomètres), Dellys-Boghni (68 kilomètres), etc.

CARTE
DES CHEMINS DE FER
DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE
Dressée par H. BARRÈRE, Géographe
ALGER
CONSTANTINE
MAROC

du commerce des caravanes du désert et du Soudan ; on se flattait de lancer les amorces du Transsaharien, on songeait par Figuig à assurer au Maroc la domination de l'influence française. C'est pour ces raisons qu'ont été entreprises les lignes dites de pénétration.

Dans le département de Constantine, trois lignes se dirigent respectivement vers Tebessa (128 kilomètres), sur la frontière tunisienne, centre d'une exploitation florissante de phosphates, dont les produits, grâce au chemin de fer, s'écoulent par Bône, vers Aïn-Beida (93 kilomètres), vers Biskra (201 kilomètres), apportant à cette ville un mouvement important de voyageurs, source de richesses pour elle et aussi un secours précieux pour l'exploitation des palmeraies de l'oued Rir. La ligne de Biskra sera peut-être un jour prolongée jusqu'à Ouargla. Mais c'est vers l'Ouest qu'est la principale de nos lignes de pénétration, celle qui fut poussée d'Arzeu-Perrégaux vers Saïda et Aïn-Sefra. Terminée en 1887, elle devait surtout servir à l'exploitation de l'alfa sur les hauts plateaux du Sud-Oranais ; son importance stratégique et politique semble aujourd'hui l'emporter sur son rôle commercial depuis l'occupation des oasis du Touat et de Tidikelt (1900), depuis les récentes opérations contre Figuig et nos difficultés présentes au Maroc. Aussi, depuis 1909, a-t-on entrepris de prolonger cette voie plus au Sud encore. En 1901, elle atteignait Duveyrier ; en 1902, Beni-Ounif, aux portes de Figuig, à 640 kilomètres de la Méditerranée, créant là un véritable centre de population et de commerce. Le 16 octobre dernier, le ministre de l'Intérieur, M. E. Etienne, inaugurait solennellement à Béchar le dernier prolongement construit. Un ancien projet consistait à diriger la voie jusqu'à Igli. Mais un intérêt politique évident nous pousse aujourd'hui vers l'Ouest : le plan actuel est de pousser les rails jusqu'à Kenadsa et au delà même, sans doute.

Un prolongement vers le Maroc du Grand Central Tunis-Tlemcen est également en cours d'exécution : la loi du 29 décembre 1903 a autorisé la construction d'un tronçon de Tlemcen à Lalla-Marnia, sur la frontière marocaine, d'où il sera peut-être un jour poussé plus à l'Ouest encore, vers Fez, Mequinez et l'Atlantique. Il serait d'un secours précieux pour notre « pénétration pacifique » au Maroc[1].

Enfin deux autres lignes ont été reconnues d'utilité publique en 1900 : celle d'Aïn-Mokra à Jemmapes (65 kilomètres), au-

---

[1] Préface de M. E. Etienne au livre du marquis de Segonzac, *Voyage au Maroc*. Paris, 1903, in-8°.

jourd'hui terminée, et celle d'Aïn-Beïda à Henchela (50 kilom.).

L'insuffisance du réseau algérien est manifeste. Depuis longtemps on demande, mais en vain, la jonction par rail d'Aïn-Beïda et de Tébessa, de Biskra et d'Ouargla, de Sétif et de Bougie, de Tenes et d'Orléansville, ainsi que le doublement du Grand Central par une ligne Bourra-Aumale-Affreville, qui raccourcirait de 150 kilomètres environ le trajet total d'Est en Ouest. Le système des chemins de fer dans notre grande colonie méditerranéenne ne compte pas que ce défaut. Bien un chiffre encore trop faible de voies existantes (3.100 kilomètres), il comporte trop de compagnies, et qui souvent ne s'entendent pas entre elles : Paris-Lyon-Méditerranée, Est-Algérien, Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Etat (qui a racheté en 1900 le réseau de la Compagnie franco-algérienne), Mokta-El-Hadid. La multiplicité des administrations accroît les frais généraux, interdit les grands projets et amène une concurrence souvent fâcheuse entre les compagnies : Philippeville s'est longtemps plainte que par des tarifs trop réduits l'Est-Algérien attirât vers Alger ou Bougie le trafic qui lui revient naturellement. Les compagnies commencent seulement à combiner leurs tarifs et leurs horaires. Toutes les voies n'ayant pas le même écartement, il s'ensuit pour les voyageurs et les marchandises des transbordements, qui sont des causes de retard et de frais. Ce défaut vient de ce que les premières lignes algériennes ont été construites en un temps où les chemins de fer à voie étroite n'étaient guère connus et où l'on voulait doter la colonie d'un réseau calqué sur les grands réseaux métropolitains. Le Grand Central, créé avec 1m44 d'écartement, a dû être achevé dans les mêmes conditions et tous les tronçons, même récents, qui s'y rattachent directement ont une largeur identique : Bône-Guelma, Bône-Aïn-Mokra, Constantine-Philippeville, lignes de Biskra, de Bougie et de Tizi-Ouzou, Aïn-Temouchent à Oran ; la ligne Hennou à Lalla-Marnia aura aussi le même écartement.

A l'exception de la ligne de Biskra, ce sont les lignes côtières seules qui ont l'écartement normal. Les lignes de pénétration, construites ou décidées plus tard que le Grand Central, ont eu le profit des expériences faites pour les voies étroites : elles ont été achevées avec un écartement réduit (1 mètre, 1m05) dans les conditions de plus grande rapidité et d'économie qui sont le propre de ces chemins de fer [1].

---

[1] Il est à remarquer, cependant, que [illegible] avec la petite [illegible] Grand Central a été suivie en Algérie, quoique l'on ait [illegible] en France [illegible]

Enfin, toutes les compagnies, assurées de recevoir chaque année de l'État une subvention sous forme de garantie d'intérêt, ont une propension naturelle, mais fâcheuse pour les intérêts publics, à rechercher leurs bénéfices dans cette allocation seule et non dans l'amélioration de leurs services. De là vient qu'elles ont mis si longtemps à consentir des abaissements de tarifs et à améliorer leur matériel : un minimum de recettes commerciales leur suffisait, les dispensait et les dispense même encore un peu trop aujourd'hui de chercher une augmentation de revenus dans de nouvelles entreprises.

Une partie de ces défauts est, à la vérité, à la veille de disparaître. La loi du 19 décembre 1900 a donné à l'Algérie la personnalité civile et un budget distinct : il est réservé au gouvernement général de racheter les réseaux existants, de modifier leur constitution et de les étendre [1]. Le récent voyage en Algérie de M. Gauthier, ministre des Travaux publics du précédent cabinet, semble avoir eu pour objet d'étudier sur place ces graves questions. Déjà l'assemblée plénière des Délégations financières a, le 30 mai dernier, sur la proposition du gouvernement, décidé le rachat du réseau de l'Est-Algérien et son exploitation par la colonie.

***

Le système des chemins de fer tunisiens, bien qu'il se soude au système algérien et le complète, présente moins de défauts [2]. Comme en Algérie, la grande voie longitudinale s'est, en Tunisie, enrichie d'embranchements importants. Le grand port militaire de Bizerte a été relié à Tunis (73 kilomètres). Tunis a projeté autour d'elle des rails vers Zaghouan (86 kilomètres), Hammamet, Sousse et Kairouan (208 kilomètres), Moknine (48 kilomètres de Sousse). Ces diverses voies sont toutes exploitées par une même Compagnie, la Bône-Guelma.

---

la construction d'une voie ferrée. Si les difficultés considérables qu'on a rencontrées en franchissant par exemple les Portes de Fer ont exigé des travaux d'art coûteux, les frais d'expropriation ont été en revanche à peu près nuls presque partout. La section Bône-Guelma a nécessité par kilomètre une dépense de 130 à 140.000 francs seulement. Entre Alger et Oran, le coût moyen du kilomètre, s'il a atteint des proportions plus onéreuses, n'a pas dépassé 240.000 francs. Ce n'est que entre Constantine et Philippeville qu'on a connu les chiffres extrêmes de 600 et 700.000 francs par kilomètre. (Cf. M. Wahl, l'*Algérie*, Paris. 1903.)

[1] Cf. le discours prononcé par M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, à la Chambre des députés, dans la séance du 22 février 1904 et reproduit dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er mars 1904.

[2] Nous avons écourté à dessein l'étude des chemins de fer tunisiens, renvoyant le lecteur pour plus de détails aux excellents articles publiés ici même les 15 mai, 15 juin et 1er juillet 1900, par M. G. Jacqueton.

L'embranchement de Bizerte, seul, qui le long de la côte se soude étroitement au Grand Central, a l'écartement de 1 m 44. Les autres voies ont l'écartement de 1 mètre.

Plus au Sud, Sfax, doté en 1897 d'un port en eau profonde, a été reliée à Gafsa et à Metlaoui (243 kilomètres) par la Compagnie des Phosphates de Gafsa, qui, en quelques mois et sans le concours de l'État, a mené à bien tous les travaux : ce chemin de fer, à voie d'un mètre lui aussi, est la réalisation d'une des plus belles œuvres industrielles entreprises dans la Régence. Enfin, depuis que la loi du 30 avril 1902 a autorisé le gouvernement tunisien à emprunter 40 millions pour l'extension de son réseau ferré, des lignes sont en construction ou en projet entre Bizerte et les Nefzas, Tunis-Pont-du-Fahs et le Kef, Tunis-Pont-du-Fahs et Kalaa-es-Senam, pour desservir la riche région du Moktar, Kairouan et Sbiba, un prolongement de la voie Sousse-Kairouan, Sousse et Sfax pour relier la ligne méridionale Sfax-Gafsa au réseau tunisien. Un tronçon stratégique reliera la voie des Nefzas et Bizerte au tronc de la Medjerda et à l'Algérie.

Il est curieux d'observer que la plupart de ces lignes nouvelles, algériennes ou tunisiennes, tiennent à la découverte de richesses minérales [1]. C'est une preuve frappante du développement de l'industrie extractive dans nos possessions barbaresques, jadis exclusivement agricoles. En Tunisie, ce sont les perspectives minières qui ont doté le Sud de la ligne Sfax-Gafsa, avant que les hautes plaines et les plateaux du centre fussent mis en valeur. Le chemin de fer de Kalaa-es-Senam a été construit parce qu'on a voulu, par lui, exploiter un nouveau gisement de phosphates, reconnu dans la région de Moktar. La ligne des Nefzas est destinée à transporter les minerais de fer des Nefzas. Cette transformation économique de nos colonies a son contre-coup dans le développement des ports : Bougie et surtout Bône, que la fortune d'Alger et d'Oran avait éclipsés, reprennent un nouvel essor ; les minerais des Nefzas amenés à Bizerte lui assureront la condition essentielle de la prospérité d'un port, un fret de retour pour les navires. L'avenir de Bizerte, comme dépôt de charbon, dépend de cette voie ferrée [2].

On saisit par là l'importance de l'extension des chemins de fer dans nos colonies. Il est heureux qu'on ait songé à remé-

---

[1] Cf. sur la pénétration des richesses de l'intérieur, *Questions diplomatiques et Coloniales*, 1er février 1904, t. XVI, p. 224.

[2] Cf. Immanuel L. Dessa, *Bizerte, port de commerce*, *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er octobre 1903.

dier à de graves lacunes. Il est à espérer que d'autres défauts seront comblés par la suite. Il est à prévoir, en tout cas, que dans un avenir prochain nos possessions de l'Afrique du Nord, qui ont donné déjà tant de preuves de leur vitalité et de leur développement, auront un ensemble de voies ferrées digne de leur importance et de leur valeur.

ÉGYPTE ET SOUDAN ÉGYPTIEN

L'Egypte eut des chemins de fer avant l'Algérie. Le pays de Mehemet-Ali avait été mis trop fortement à l'école de l'Europe pour ne pas désirer de très bonne heure un réseau ferré. La première ligne, celle d'Alexandrie au Caire, fut commencée en 1852 et livrée à l'exploitation en 1856. Sous le gouvernement d'Ismaïl-Pacha (1863-1879), les travaux se multiplièrent.

L'Egypte, — si l'on excepte le Delta, — n'est qu'une vallée au milieu d'un désert. Le Sahara s'étend des rives de l'Atlantique aux bords de la mer Rouge. Le pays ne perd son aspect désertique qu'au voisinage des oasis et particulièrement de cette oasis longue de 1.200 kilomètres, large de 10 à 15, qu'arrose le Nil. Sans le fleuve la région comprise entre le désert de Libye et la mer Rouge serait aussi désolée que les plus nus des plateaux pierreux du Sahara occidental. Ici, comme en Algérie, la nature ne laissait donc à l'homme aucun embarras dans le choix du tracé. C'était une nécessité — et c'était aussi le seul plan possible — de relier à la côte toutes les parties de l'admirable et si fertile vallée du Nil; il fallait suppléer au fleuve, embarrassé de cataractes, pour amener à Alexandrie le coton, la canne à sucre et les divers produits de l'intérieur.

La voie primitive fut poussée vers le Sud, jusqu'à Medinet-El-Fayoum d'abord, puis Siout (1874). En même temps le Delta, région méditerranéenne comme le Tell, voyait construire deux lignes de Damiette au Caire et du Caire à Suez, par Ismaïlia.

Ce premier groupe des chemins de fer égyptiens fut presque entièrement construit avec des ingénieurs et des capitaux européens. On prit pour type, comme pour le Grand Central algérien, l'écartement normal des rails de 1m44[1]. L'influence européenne marqua si profondément le plan et l'exécution des travaux qu'on a presque pu dénier à ces chemins de fer la qualité de voies africaines : ils se rattachent intimement, a-t-on dit[2], aux

---

[1] Sauf pour le tronçon Caire-Suez.

[2] De Renty. *Les chemins de fer coloniaux en Afrique*, t. II, p. 190.

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

réseaux européens : ils semblent en être une émanation. A plus forte raison, en est-il ainsi depuis vingt ou vingt-cinq ans. L'état des finances égyptiennes, ébranlées par le poids des emprunts étrangers, a rendu nécessaire que l'administration du réseau fût confiée à une commission internationale ; les Anglais ont fait de l'Egypte un Etat protégé ; Alexandrie et le Caire, les deux plus grosses agglomérations du continent, ont pris l'aspect de villes européennes ; la Compagnie internationale des Vagons-Lits, fait circuler ses voitures sur les rails égyptiens.

Ce réseau primitif a été, dans ces dernières années, accru d'abord par la construction du tronçon Port-Saïd-Ismaïlia (voie étroite), qui relie le grand port méditerranéen au Caire et à Suez, puis par le prolongement jusqu'à Keneh (atteint en 1897) de la ligne parallèle au Nil (voie normale). En même temps, de Keneh une société privée commençait une voie de 1m97 d'écartement vers le Haut-Nil. Cette voie, qui sera peut-être un jour l'amorce du grand railway du Cap au Caire, a atteint dès 1897 Assouan et la première cataracte[1]. Si bien qu'aujourd'hui la communication par fer est entièrement établie entre Alexandrie et Assouan (1.092 kilomètres), avec un transbordement à Keneh pour passer de la voie large à la voie étroite.

***

Les chemins de fer du Soudan égyptien, bien que séparés en fait du réseau égyptien, s'y rattachent assez étroitement. Ils le prolongent vers le Sud. L'idée première, qui inspira leurs promoteurs, fut à la fois d'asseoir au Soudan l'influence du gouvernement du Caire et de drainer vers le Delta le commerce soudanais. Dès 1885, les Khédives assignaient cette double fin à leurs projets[2]. En 1875, le plus actif d'entre eux, Ismaïl-Pacha, faisait entreprendre le tronçon destiné à relier Ouadi-Halfa (deuxième cataracte) à Metammeh, en aval de la sixième. Le tracé comportait l'utilisation de la vallée du Nil de Ouadi-Halfa à El-Debbé, près de Dongola, puis, pour éviter le coude du fleuve à Abou-Hammed, une voie que l'on déterminerait en plein désert, au milieu de la steppe de Bayouda. Les travaux furent effectués sur près de 200 kilomètres. Mais assez tôt le manque d'argent et les insurrections mahdistes arrêtèrent la besogne.

---

[1] La rapide, Chellal, point d'où recommence la navigation en amont de la cataracte.

[2] Cf. H. Dehérain : *Le Soudan égyptien sous Mehémet-Ali*, (Paris, 1898, in-8°) et *Etudes sur l'Afrique*, (Paris, 1904, in-12).

L'œuvre ne fut reprise qu'au jour où les Anglais se furent établis en Egypte. Eux aussi virent, dans le chemin de fer soudanais, une œuvre à la fois politique et commerciale. Ils innovèrent seulement en un point : ils jugèrent que le débouché économique du Soudan était non pas Alexandrie, distante de 2.500 kilomètres de Khartoum, mais plutôt Souakin, qui n'en est éloignée que de 400 à vol d'oiseau. Accessoirement, ils voyaient dans une ligne du Nil à Souakin une voie de communication terrestre accélérée vers l'Inde, utile surtout au cas où le canal de Suez viendrait à être obstrué. Par malheur, la chute de Khartoum et la mort de Gordon, en 1885, inquiétèrent si fort le gouvernement et l'opinion que l'entreprise de nouveau fut interrompue.

Mais lorsqu'en 1896, la Grande-Bretagne estima son œuvre assez avancée en Egypte et sa diplomatie assez forte en Europe pour réprimer les insurrections mahdistes et venger Gordon, les travaux furent repris. Aussi bien convenait-il de faciliter la marche de Kitchener, de lui assurer des communications aisées, constantes avec Alexandrie, sa base de ravitaillement. La construction de la voie commerciale de Souakin au Soudan fut un moment différée. Il parut plus urgent de pousser les rails de Ouadi-Halfa vers Khartoum, un des centres du madhisme. On renonça toutefois au tracé primitivement conçu par Ismaïl-Pacha. Quittant le fleuve dès le terminus de Ouadi-Halfa, la voie s'avancerait à travers les solitudes du désert de Nubie jusqu'à Abou-Hammed, puis de là suivrait le fleuve jusqu'à Khartoum. Le tracé présentait sur le précédent de sérieux avantages : la traversée du désert, qu'il comportait, se faisant dans une région remarquablement plane ; la voie passerait à Berber ; on y opérerait aisément le raccordement prévu avec Souakin.

Les travaux commencèrent dès la fin de 1896, menés par les soldats et les auxiliaires de l'armée britannique, dirigés par des officiers anglais, payés par des avances faites par la Grande-Bretagne au gouvernement égyptien[1]. L'œuvre prit ainsi l'allure d'une entreprise militaire. Il y allait de l'intérêt de l'Angleterre et du succès éventuel de ses rêves impérialistes de ne confier à personne ce travail, pas même à une Compagnie nationale. Le rail suivait la marche de l'armée. Après chaque étape, les troupes attendaient que la locomotive les eût rejointes, et celle-ci, dès qu'elle pouvait rouler, leur amenait les trains de ravitaillement. A la fin de 1899, Kitchener, vainqueur à

---

[1] Cf. Sir Alfred Milner, *L'Angleterre en Egypte*. — Eugène Aubry : *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, Paris, 1898, 10-12.

Omdourman, entrait à Khartoum. Le 4 janvier suivant, la gare de Khartoum était ouverte à l'exploitation : 930 kilomètres de voies ferrées de 1m067 d'écartement (3 pieds 6 pouces) avaient été achevés en un peu plus de trois ans.

Simultanément le tronçon amorcé par Ismaïl-Pacha, en amont de Ouadi-Halfa, était repris, refait, poussé jusqu'à Dongola. Il facilita, dès 1896, les opérations tentées contre les mahdistes de Dongola, et présente aujourd'hui l'avantage de rapprocher de l'Égypte toute la région du Darfour, reconnue à l'Angleterre par la déclaration franco-britannique du 21 mars 1899.

Enfin les travaux ont été menés avec assez de vigueur sur le parcours de Souakin pour qu'on ait pu ouvrir la ligne à l'exploitation au début de cette année. Elle a été inaugurée officiellement par lord Cromer le 26 janvier 1906 (*The Nile to Red Sea Railway*, 532 kilomètres). On a renoncé à prendre comme point initial sur le Nil la ville de Berber, naguère désignée ; on a préféré le confluent de l'Atbara. Le Nil est ainsi relié à la mer par un raccourci précieux, qui donne au Soudan sa pleine valeur. Le chemin de fer vaut, non par les régions traversées, mais par ses extrémités. Véritable pont jeté sur le désert, il apporte la renaissance et la vie à un pays que l'agitation mahdiste avait couvert de ruines. Par lui Khartoum et Omdourman redeviennent de grandes cités ; par lui un port nouveau se crée sur la mer Rouge. L'Angleterre s'est fait céder par l'Égypte le port de Souakin. Mais ce point a été abandonné et se trouve condamné aujourd'hui à cause de sa difficulté d'accès, de l'insuffisance de sa rade et de son climat insalubre. On a choisi, pour le remplacer, la baie de Cheik el Bergoût, à 48 kilomètres au Nord, sûre et spacieuse, dotée d'eaux profondes et d'un climat moins torride. Trois mille ouvriers y travaillent à créer l'emporium, qui sera la porte du Soudan et qui, pour cette raison, a déjà été baptisé Port-Soudan. Le seul inconvénient de ce port est une ligne de brisants qui le longe à 15 milles au large. Mais un phare est édifié qui rendra possible l'entrée de la passe. Un avenir prospère attend la nouvelle ville, heureusement située sur la route d'Europe vers l'Inde.

Le commerce commence à utiliser les voies ferrées du Soudan. Les gommes, les caoutchoucs et quelques autres produits de la région du haut Nil sont chargés sur vagons pour atteindre le Delta. Les recettes commerciales de la ligne Ouadi-Halfa-Khartoum sont en progrès. Elles ont passé de 34.258 livres égyptiennes en 1900 (1re année d'exploitation) à 62.139 livres égyptiennes en 1901.

Si l'on ajoute à ce chiffre une somme de 33 000 livres représentant le prix des transports effectués par l'État pour son propre compte, on constate que dès la deuxième année d'existence le chemin de fer aurait pu couvrir ses dépenses d'exploitation (130 000 livres égyptiennes). Depuis cette date les recettes l'emportent régulièrement sur les frais généraux. La question, il est vrai, se pose aussi pour le railway d'amortir le capital considérable qui a été engagé dans sa construction (1 million de livres égyptiennes). Mais les résultats obtenus, s'ils laissent supposer qu'il faudra un long temps à la ligne pour payer ses frais d'établissement, permettent de ne pas désespérer de son avenir commercial. Déjà les Anglais travaillent à la reconstitution de l'agriculture du Soudan. Pour amener à cette région, trop privée d'eau, cet élément indispensable de fertilité, ils étudient et préparent un vaste programme d'irrigation des terres et de canalisation des rivières. Pour utiliser l'eau qui se perd aujourd'hui par l'épandage et l'évaporation, sir William Garstin propose la création d'un lit entièrement nouveau pour le Nil Blanc de Fachoda à Khartoum. La voie ferrée, qui, au début n'a été qu'un outil de conquête, un instrument de domination, semble ainsi promise à un grand rôle économique. On peut voir en elle autre chose qu'un tronçon stratégique du chemin de fer impérial transafricain.

Aussi, dès maintenant, les Anglais ont prévu l'extension de leur réseau soudanais. D'après les déclarations de lord Cromer, haut commissaire du gouvernement britannique en Égypte, le tronçon de Souakin est destiné à être relié à Kassala, sur la frontière abyssine, et à El-Obeïd, dans le Kordofan. Un accord conclu le 15 mai 1902 avec Ménélik leur a reconnu le droit de construire, le cas échéant, un chemin reliant le Soudan à l'Ouganda, voie encore très problématique, mais dont le parcours est partiellement étudié déjà sur le terrain. Il ne semble pas en revanche que les Anglais soient pressés de joindre par le rail Assouan à Ouadi-Halfa. Aujourd'hui les communications ne se font entre ces points que par le Nil. Le fleuve est sur ce bief aisément navigable aux petits vapeurs : une flottille nombreuse y évolue. Mais la solution de continuité, qui existe dans la voie ferrée, exige des transbordements toujours longs et coûteux. Pour les éviter, on commence à voir aujourd'hui des produits originaires de la région de Ouadi Halfa gagner la mer par la voie de Port-Soudan, de préférence à l'ancienne voie du Nil. Le nouvel embranchement apporte en effet un remède à l'isolement dont souffrait cette partie du Soudan. Toute la vallée du haut Nil commence par là à vivre d'une existence séparée,

presque indépendante de l'Egypte. Alexandrie s'en effraie, elle redoute que la mer Rouge ne la frustre bientôt d'une part de son commerce et de sa gloire ancienne, elle appréhende un avenir qui ne la verra peut-être plus commander à ces immenses régions de l'intérieur, à qui des voies nouvelles vont donner une vie plus intense et une valeur plus grande [1].

AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE

La Grande-Bretagne ne se contente pas de trouver sur la seule mer Rouge une facade à l'hinterland soudanais. Sans parler de ses projets en Ethiopie, elle vient, dans l'appropriation à ses besoins de ses possessions tropicales, de révéler une fois de plus cette habileté singulière, ce rare esprit d'initiative et ce savoir-faire consommé qu'elle possède en matière coloniale. Le chemin de fer que les Anglais ont construit dans leur Protectorat de l'Est-Africain (*East African Protectorate*) est un des exemples les plus probants de leurs qualités.

C'est de 1886 à 1890 que s'est constitué ce domaine colonial. En 1893 le gouvernement anglais, se substituant à « l'Imperial British East Africa Company », y étendit son protectorat. Comparée aux colonies que l'Angleterre tenait déjà en Afrique, comparée à la région du Congo, cette acquisition pouvait passer pour une valeur médiocre. A cheval sur le plateau des grands lacs et sur les pentes qui regardent l'Océan Indien, la possession nouvelle n'avait que peu de parties riches. Certes l'Ouganda est une région fertile, où le caoutchouc, les résines et les cultures abondent. Mais une grande étendue du protectorat participe à la nature volcanique du plateau et est couverte d'une couche de lave et de roches éruptives également infécondes [2]. Ailleurs domine la latérite, si fréquente dans toute l'Afrique orientale. L'accès vers l'intérieur est partout rendu difficile par la déclivité des pentes. Celles-ci sont d'autant plus raides que la région a été rabotée par une érosion intense. Le climat équatorial maintient, surtout dans la région basse, une humidité singulière et une température toujours élevée et toujours égale, qui rendent le pays complètement inhabitable aux Européens. D'ailleurs la latérite, ici comme à Madagascar et au Soudan, est réfractaire aux cultures; quand elle n'est pas nue, elle se couvre seulement de halliers,

---

[1] Cf. *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, février 1906, p. 61.

[2] Major A. St. Hill Gibbons. *British East African Plateau land and its economic conditions* (*Geographical Journal*, mars 1906).

d'herbes, sans un seul arbre : le paysage de savane s'étend à perte de vue, les arbres ne se rencontrent qu'au bord des rivières, formant ce qu'on appelle la « forêt-galerie ». La forêt qui couvre de son épaisseur toute la partie occidentale de la zone équatoriale africaine n'apparaît ici dans son exubérance que d'une façon sporadique sur les pentes des montagnes (Kenia, Kilmandjaro). En certains points, et malgré l'abondance des précipitations atmosphériques, l'eau, qui s'écoule sans séjourner, manque totalement. L'eau potable fit défaut pendant la construction des 200 premiers kilomètres de chemins de fer. Enfin la population est rare partout [1].

Mais cette région, si peu riche par elle-même, avait pour l'Angleterre une importance exceptionnelle. De 1890 à 1896 l'Angleterre préparait et assurait la soumission du Soudan égyptien, indispensable à la sécurité de l'Egypte. Combattre le mahdisme à la fois par le Nord, en remontant le Nil, et par le Sud, en descendant le fleuve, paraissait un plan excellent. Se ménager sur l'Océan Indien une façade, qui pût éclairer la grande voie intérieure projetée du Cap au Caire, était d'une politique prévoyante. Entre le Natal, ou, si l'on veut, Beïra reliée aux chemins de fer de la Rhodesia, et l'Egypte, les Anglais n'avaient pas de ports de sortie sur l'Océan. Selon la juste comparaison de M. Grosclaude [2], ils n'avaient point de puits d'aération à l'immense galerie intérieure qu'ils veulent construire du Nord au Sud du continent. La possession de leur « Est Africain » pouvait leur permettre, le cas échéant, de concentrer rapidement des troupes venues de l'Inde contre l'Abyssinie ou contre un nouveau mahdi. Avec le prolongement projeté vers les grands lacs du chemin de fer de Khartoum, elle leur donnait, en cas de danger dans l'Inde, une communication de premier ordre, indépendante de Suez, entre la Méditerranée et l'Océan Indien. Ce domaine nouveau avait une rare importance stratégique et politique. Pour lui donner sa pleine valeur, l'Angleterre décida d'y construire immédiatement un chemin de fer. Au point de vue commercial même, si relégué qu'il fût dans les desseins du gouvernement, cette voie devait être construite : les Allemands vers le même temps étudiaient le tracé d'une ligne de Dar-es-Salam au lac Victoria-Nyanza. Il était prudent de créer avant eux, et au profit d'un port anglais, un courant commercial des grands lacs à la côte. En 1891-92, le major Macdonald fut chargé d'étudier et de lever le tracé d'une voie

---

[1] Sir Hesse Jameson, *The Uganda Protectorate* (*Geographical Journal*, janvier 1902).

[2] *Revue scientifique*, 18 mars 1899.

ferrée partant de Mombasa (Monbaz) et aboutissant au Victoria-Nyanza. En mai 1896 la construction commença[1].

Elle rencontra des difficultés nombreuses. La main-d'œuvre manqua. Les indigènes se résignaient à être employés au portage : ils ne voulaient pas remuer la terre. On ne pouvait songer, à cause du climat, à appeler des ouvriers européens. On fit venir des travailleurs de l'Inde : en 1900 il y eut jusqu'à 20.000 coolies indous. L'agriculture rudimentaire du pays ne produisant que ce qui était nécessaire aux indigènes, il fallut, par des importations de riz et de mil, assurer la subsistance de ces émigrés. Quelques précautions que l'on prît, ces malheureux ne s'accoutumèrent pas au climat : la fièvre les décima. L'eau manqua pendant près du quart du tracé. On avait une peine infinie à la faire venir de la côte, comme aussi à amener dans l'intérieur les matériaux nécessaires : les animaux utilisés pour les transports mouraient par centaines des piqûres de la mouche tsé-tsé. Des pluies particulièrement abondantes en 1897 et 1898 entravèrent la marche des travaux. Le profil tourmenté de la voie rendit encore plus lent leur avancement. La ligne, partant du niveau de la mer, escaladait, parfois selon des pentes assez fortes, des hauteurs de 2.500 à 2.900 mètres pour redescendre à 1.100 mètres aux approches du lac Victoria.

La persévérance des ingénieurs et du gouvernement anglais vainquit ces obstacles. En 1901, le rail atteignait Port-Florence, sur le lac. En 1903, les travaux d'établissement définitif de la voie, des ponts et des stations étaient achevés.

Ce long ruban ferré de près de 1.000 kilomètres avait coûté près de 150 millions de francs. Ce prix de revient, — énorme si l'on réfléchit qu'il s'est agi d'un chemin de fer à voie étroite (1 mètre), — n'a jamais paru trop élevé au gouvernement britannique, soucieux de faire une œuvre politique et stratégique, une œuvre *impériale*. La politique anglaise, qui a déjà tant fait pour assurer la domination et la sécurité de l'Inde, devait consentir cette dépense et ce travail sur une côte qui borde l'Océan Indien, et qui de tout temps a été en communications faciles et fréquentes avec l'Inde. Avec raison, on a dit que toute l'Afrique orientale regarde vers l'Inde.

Quelques prophètes optimistes, constatant que les recettes ont régulièrement augmenté de 1901 à 1904, annoncent que la ligne est destinée à un trafic rémunérateur. Il est probable,

---

[1] *Report on the Construction and Working of the Mombasa-Victoria (Uganda) Railway*, 1903-1904, London, Wyman and sons, 1905, in-8°.

certain que les populations indigènes de l'Ouganda développeront leurs exportations, que les cultures [illegible], coton, tabac introduites chez elles prospéreront, que les vapeurs lancés par les Anglais sur le Victoria-Nyanza apporteront des marchandises au chemin de fer, que dans tout le Protectorat la voie ferrée sera, comme toujours, un incomparable instrument de colonisation. Mais les indigènes paraissent dans l'ensemble trop peu nombreux et dans un état de civilisation encore trop fruste, le territoire trop dépourvu de richesses naturelles pour que ce coûteux railway puisse promptement payer ses frais d'établissement. Longtemps, sans doute, il demeurera par excellence une *voie stratégique*.

AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

C'est leur longue expérience des affaires coloniales, et leur connaissance parfaite des nécessités de la colonisation qui ont suggéré aux Anglais la construction du long chemin de fer de l'Afrique orientale. Or, comme on l'a dit excellemment[1], « on « ne s'improvise pas à la dernière heure puissance coloniale « et il ne faut pas en ces matières attendre ni la nécessité, ni « même la mode ». Les Allemands, tard venus de la colonisation, se sont fait attribuer en Afrique d'immenses territoires : ils apportent une lenteur incroyable à les mettre en valeur.

L'Afrique Orientale Allemande (*Deutsch Ost-Afrika*), voisine de l'Afrique Orientale Anglaise, menant comme elle au lac Victoria, touchant de plus au Tanganyika et au Nyassa, limitrophe du bassin du Congo, semblait réunir les éléments d'une exploitation assez rapide. La côte a plusieurs bons ports, Tanga, Bagamoyo, Dar-es-Salam, Kiloa, Lindi ; ils sont capables de remplacer dans une certaine mesure la grande ville par excellence de la région et le centre traditionnel du commerce, Zanzibar. L'hinterland, tout en participant à la nature géologique du protectorat anglais voisin, contient une population assez nombreuse (3 à 4 millions d'individus), un étagement précieux de zones élevées, qui diversifie la flore et les cultures, un climat régi par la mousson, qui lui vaut une heureuse alternance des saisons, enfin des régions d'une richesse certaine comme l'Ousagara, l'Ousambara[2]. Aussi de bonne heure des

---

[1] Marcel Dubois. *Soudan anglais et peuples soudanitiques*. Paris, [illegible] 1904, p. [illegible].

[2] Tricot Fossar. *Deutsch-Ost-Afrika*. Berlin 1891.

explorateurs, des ingénieurs, des publicistes y prônèrent-ils la construction d'un chemin de fer[1].

On élabora beaucoup de superbes plans, on travailla peu à les réaliser. Comme les trois lacs Victoria, Tanganyika, Nyassa, peuvent être chacun l'objectif d'un chemin de fer, on conçut trois grands projets. Mais, si habiles qu'aient été certains coloniaux, si bien menées qu'aient été les campagnes de presse, le public allemand ne s'enthousiasma pas. Comme il n'a pas de traditions coloniales, comme les intérêts vitaux de sa grandeur nationale ou de son commerce ne sont pas dans ses possessions d'Afrique, il a toujours montré, il montre encore une sorte d'indifférence pour les entreprises coloniales[2]. Des Compagnies se constituèrent, auxquelles les actionnaires firent défaut. En 1899, l'Etat dut racheter l'une d'elles, la seule qui eût construit un tronçon de ligne. Aux autres, le Reichstag, peu confiant dans l'avenir de la colonie, a longtemps hésité à accorder une garantie d'intérêt de l'Etat. Si partisan de l'expansion coloniale de ses sujets que soit Guillaume II, il n'a pas osé dans ces questions prendre vis-à-vis du Reichstag l'attitude hardie qu'il eut dans l'affaire du « Mittelland-Kanal ». Aussi bien ses préférences coloniales semblent-elles aller plutôt vers cette péninsule du Chantoung, qui dès aujourd'hui est un marché excellent pour le commerce germanique. Enfin tout le monde sentait en Allemagne que le chemin de fer projeté n'était qu'une « affaire » : la grandeur de la nation, le maintien de son empire d'outre-mer n'étaient pas directement intéressés à cette création, comme la Grande-Bretagne l'avait été tout entière à l'établissement de l'*Uganda Railway*.

Aussi les entreprises sont-elles presque toutes demeurées à l'état de programmes. La ligne de l'Ousambara, la première décidée, a été commencée en 1892 par une Compagnie privée. Ce chemin de fer, à voie de 1 mètre, était destiné à atteindre le Victoria Nyanza. Mais la Compagnie, faute d'expérience, crut possible de ménager à un chemin africain les mêmes rampes, les mêmes courbes qu'aux chemins de fer du Reich. Elle ne prévit l'action ni des insectes, ni des pluies sur les traverses et les bois qu'elle employait. Elle usa, après cinq ans d'efforts, le plus clair de ses capitaux à des travaux d'entretien et de réfection des 40 kilomètres qu'elle avait construits. Le gouvernement dut intervenir pour sauver de la ruine ce pre-

---

[1] H. Hauser. *Colonies allemandes, impériales et spontanées*, Paris, 1900, in-8°.

[2] Le refus du Reichstag d'accorder au gouvernement les crédits nécessaires à la création d'un ministère des Colonies vient, il y a quelques semaines, de donner une preuve nouvelle de cette indifférence.

mier et pénible essai. C'est lui qui a poussé un peu plus avant les travaux. En 1903, la ligne atteignait Korogoué, à 128 kilomètres de Tanga, le point initial sur la côte ; 6 millions et demi de francs avaient été dépensés et le trafic en 1903 a payé à peine le tiers des seuls frais d'exploitation. Du reste, la construction rapide du railway de l'Ouganda a déçu profondément ceux qui avaient espéré attirer vers un port allemand le commerce de la région du Victoria. Aujourd'hui il ne paraît plus qu'il soit question de prolonger la ligne au delà de Mombo, à quelques kilomètres de Korogoué.

En revanche, les Allemands songent à créer une longue voie de Dar-es-Salam au Tanganyika par Tabora, le *Deutsch Ostafrikanische Centralbahn* 1.400 à 1.500 kilomètres. Le 16 juin 1904, le Reichstag a accordé la garantie du gouvernement impérial à la Société chargée de construire le premier tronçon de cette voie. Un projet ou plutôt des projets sont également à l'étude pour relier le Nyassa à l'un des ports méridionaux de la colonie[1]. Toutefois l'on paraît assez peu pressé d'aboutir. D'après les derniers devis, et bien qu'il ne s'agisse que d'un chemin de fer à voie de 1 mètre, on estime qu'il faudra quatre ou cinq ans pour que le rail, partant de Dar-es-Salam, atteigne Mrogoro, à 230 kilomètres. On toucherait aux grands lacs dans vingt-cinq ans environ. En attendant, les Anglais auront peut-être capté tout le commerce de la région du Victoria, leur chemin de fer de la Rhodésia aura pénétré dans le Nyassaland, la voie ferrée du Chiré qu'ils construisent d'accord avec le Portugal et celle du Nyassa à la côte, dont ils feront les frais en territoire portugais, seront probablement achevées, les Belges auront réuni le Tanganyika au réseau navigable du Congo.

Il est curieux d'observer que l'Allemagne, qui a donné depuis trente ans le spectacle d'un grand essor industriel et commercial, se refuse en quelque sorte à admettre que la *course au rail* est une des conditions essentielles de la mise en valeur des domaines coloniaux africains.

[illegible]

---

[1] C. *Das Bahnprojekt Kilwa-Nyassa* (Gebhardt, [illegible])

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Discours de M. G. Leygues, ministre des Colonies, au banquet de clôture du Congrès colonial.* — Le Congrès colonial de 1906 s'est terminé par un grand banquet qui a eu lieu le vendredi soir, 6 juillet, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. G. Leygues, ministre des Colonies. Au dessert, des discours ont été prononcés par M. François Deloncle, qui a résumé les travaux du Congrès, par le ministre de Chine, S. E. Liou-Che-Choun, et par M. G. Leygues. Nous reproduisons ici en entier les déclarations du ministre des Colonies, parce qu'elles constituent, en termes très élevés et très éloquents, un véritable programme de gouvernement et d'administration coloniale.

Après avoir levé son verre en l'honneur du Président de la République et avoir félicité les organisateurs du Congrès, M. Leygues a continué ainsi :

Messieurs,

Je ne mérite pas tant de louanges; mais ce que je peux dire, c'est que j'apporte à la direction de mon département une bonne volonté que rien ne lassera, une foi profonde dans la beauté et la grandeur de l'œuvre à laquelle je suis attaché, un désir ardent de donner une impulsion nouvelle à la colonisation en la débarrassant des entraves qui paralysent encore son essor, en lui assurant par une administration vigilante et active, par de bonnes finances et par une justice régulière, les garanties en dehors desquelles il n'y a que déception et impuissance.

Après avoir dirigé le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Instruction publique, je considère comme un honneur de diriger le ministère des Colonies, parce qu'aucun département ministériel n'ouvre un champ plus vaste à l'activité nationale.

Les heures difficiles sont passées pour la colonisation. L'heure des récriminations est close : les partis politiques ont renoncé à ne voir dans les questions coloniales que des thèses à polémique ou des moyens d'opposition. Tout le monde reconnaît maintenant que l'œuvre coloniale est une œuvre utile et féconde, mais encore de longue haleine, qu'il faut juger non sur ses résultats immédiats, mais sur ses conséquences d'avenir.

Toutes les nations colonisatrices ont connu les mêmes déceptions et les mêmes tâtonnements. La plus grande de toutes, l'Angleterre, s'est heurtée, à ses débuts, à de vives résistances. A l'heure où elle s'installait aux Indes, il s'est trouvé des hommes d'Etat pour conseiller à l'Angleterre

d'abandonner ce magnifique héritage, nous prouvait qu'il en serait pour elle qu'une source de difficultés et une cause de ruine.

Les plaintes, les critiques, nous les avons entendues quand notre flotte nous sommes établis en Tunisie, en Indo-Chine, à Madagascar, quand nous avons voulu organiser le Congo. On se les rappelle à peine aujourd'hui. Le temps a accompli son œuvre, et il n'a pas fallu un quart de siècle pour donner la France d'un empire qui ne compte pas moins de 50 millions d'âmes.

Dans cette vaste entreprise, le concours du pays n'a jamais fait défaut au gouvernement. Le pays pressentait tout le bien matériel et moral qu'il en devait retirer. Le profit matériel n'est plus contestable. Le bien moral fut immense. Au lendemain de 1870, la politique coloniale [illegible] les énergies, relevait les courages, rallumait dans les âmes le goût de l'action et de la vie. Elle permit de démontrer que malgré nos épreuves, nous restions encore assez de confiance en nous-mêmes pour tenter, et mener à bonne fin les plus grandes entreprises. Et le monde entier, qui [illegible] toujours voyait et étudiait nos moindres réponses, sut des [illegible] qui n'avaient jamais connu la douceur de son ombre.

L'œuvre coloniale est âpre et rude, mais il n'en est pas de plus passionnante ni de plus belle. Coloniser, c'est se mettre en contact avec des races et des civilisations nouvelles ; c'est se plier aux exigences des milieux et des climats ; c'est se mesurer avec la complexité des problèmes que soulève la diversité infinie de la nature et de la vie ; c'est se renouveler en créant ; c'est accroître le capital national et le capital universel, en allumant sur tous les points du globe de nouveaux foyers d'activité, d'espérance et de force ; c'est accomplir l'œuvre de solidarité humaine la plus haute, car la colonisation qui n'aurait pas pour but et pour résultat d'élever en dignité, en moralité et en bien-être les peuples qu'elle pénètre serait une œuvre grossière et brutale, indigne d'une grande nation.

Mais les sacrifices que consent la métropole ne doivent pas être perdus. Si généreuse que soit une nation, elle a son avenir à sauvegarder, son existence à défendre ; elle doit mesurer son effort à ses forces et calculer dans ses entreprises politiques et économiques les avantages qu'elle en peut retirer.

Les colonies sont à la fois des centres de production où la métropole doit puiser de plus en plus les denrées et les matières premières qui lui manquent, et de riches marchés ouverts au commerce et à l'industrie nationaux. Le premier de nos devoirs est de mettre en valeur notre domaine colonial, d'organiser l'utilisation des richesses agricoles, minières et forestières qu'il recèle. Par là nous atteindrons un double but : d'abord nous enrichirons nos colonies et nous-mêmes ; ensuite nous consoliderons nos positions, nous fortifierons notre possession. La possession d'un pays qui languit et qui souffre n'est jamais qu'une possession précaire. On ne possède effectivement un pays que lorsqu'on lui assure le calme, l'ordre et le bien-être.

Nous ferons régner le calme, l'ordre et le bien-être dans notre domaine d'outre-mer en y pratiquant une politique large, haute et qui s'inspirera du sentiment véritable de la liberté.

Je m'explique.

L'assimilation est une erreur funeste. Il y faut renoncer pour toujours.

Il y a, dans le génie des diverses races qui peuplent la terre, des équivalences, mais il n'y a pas identité. Les lois politiques ne doivent imposer aux habitudes d'esprit, nos goûts, nos mœurs et nos lois à des peuples pour

lesquels les mots de famille, de société, de propriété ont des significations différentes ?

Ce serait tenter une œuvre inutile parce qu'elle ne pourrait pas réussir, et dangereuse parce qu'elle ne pourrait soulever contre nous que défiance et colère.

Le principe fondamental de notre politique coloniale doit être le respect scrupuleux des croyances, des mœurs, des traditions des peuples soumis ou protégés.

Pour réaliser le programme que je viens d'esquisser à grands traits, il faut que notre administration renonce à certains arrangements et se plie aux conditions changeantes des milieux, des climats et des races.

Notre administration pèche par trop de symétrie, trop de rigueur et trop d'uniformité : il faut la simplifier et l'assouplir.

Il faut doter nos colonies de moyens de communications rapides, routes, chemins de fer, canaux. Voilà l'indispensable. Ne nous laissons pas tenter par les dépenses somptuaires; nous n'en avons que faire pour le moment.

Réservons les ressources des budgets locaux pour les grands travaux publics, pour l'outillage économique, qui en facilitant les échanges et l'écoulement des produits font naître la prospérité.

Avec l'exécution des grands travaux, c'est l'organisation ou le développement des services médicaux et hospitaliers qui importent le plus.

Le premier capital, c'est la vie de l'indigène et du colon.

Ici l'humanité et l'intérêt imposent les mêmes devoirs.

Enfin, Messieurs, défendons, encourageons, protégeons par tous les moyens en notre pouvoir les hardis pionniers qui portent dans nos colonies leurs capitaux, leur activité, leur intelligence, la force de leurs bras. Que ces hommes courageux sentent qu'ils ont derrière eux la masse de la nation et le gouvernement; qu'ils comprennent qu'on suit leurs efforts avec bienveillance, avec sympathie, et qu'ils n'aient plus cette impression cruelle qu'on guette leur premier pas, leur première erreur pour les dénoncer à la malignité publique.

En suivant cette politique, la France républicaine assurera le succès de ses entreprises coloniales et elle puisera dans ce succès une double récompense : elle y trouvera le prix des sacrifices financiers qu'elle a consentis, et ce qui est peut-être plus précieux encore, un surcroît de prestige, de crédit et d'autorité morale.

Une nation ne vaut qu'en raison des difficultés qu'elle surmonte, du bien-être qu'elle répand autour d'elle, de l'énergie qu'elle déploie et de la fermeté avec laquelle elle défend ses prérogatives et ses intérêts dans le monde. (*Vifs applaudissements.*)

— *Le « Livre Jaune » sur la Conférence d'Algésiras.* — Le 12 juillet, le gouvernement a fait distribuer aux membres de la Chambre des Députés et du Sénat un *Livre Jaune* renfermant les protocoles et comptes rendus de la Conférence d'Algésiras. Ce document de 296 pages contient peu de choses qui ne soient connues. Il débute par la déclaration lue à la Chambre des députés le 16 décembre 1905 par M. Rouvier. Suivent les comptes rendus des dix-huit séances de la Conférence avec les pièces annexes. Les pièces 37 et 38 sont le texte officiel de l'Acte général et du protocole additionnel. La pièce 40 est la déclaration de M. Bourgeois, du 12 avril 1906.

Les seuls documents nouveaux sont le texte des lettres de [illegible] spéciales remises à M. Malmusi par le roi d'Italie, et la lettre du comte Tornielli au ministre des Affaires étrangères annonçant le succès de la mission Malmusi. Cette lettre (pièce [illegible]) [illegible] *Jaune*. Les lettres de créance sont en ces termes :

Très haut et très puissant prince, mon très cher et bien aimé [illegible] de Votre Majesté, il s'est réuni à Algésiras [illegible] se sont rendus les représentants des puissances [illegible] délibérations qui y ont été prises [illegible] acte général, auquel il ne manque que la signature des délégués de Votre Majesté, ceux-ci ayant voulu en réserver l'acceptation [illegible] de leur souverain. La Conférence a désiré [illegible] volontiers [illegible] que mon ministre [illegible] lequel me [illegible] doyen du corps diplomatique à Tanger, [illegible] sence de Votre Majesté, lui présente l'Acte général sur lequel on est tombé d'accord, et parlant au nom de toutes les puissances qui se sont réunies à Algésiras, demande son adhésion et sa ratification intégrale.

Votre Majesté connaît l'affection qui, comme tradition [illegible] par nos ancêtres, me lie à sa personne ; ce mien sentiment et la conviction que de l'adoption intégrale de l'Acte Votre Majesté retirera grand honneur et un avantage inestimable pour son empire me rendent heureux que l'importante mission [illegible] par les puissances [illegible] ministre, que par les présentes lettres je recommande à la bonne [illegible] de Votre Majesté. Avec tous les souhaits que je forme pour Votre M[illegible] je lui présente l'assurance de ma haute estime et de mon inaltérable [illegible] — VICTOR-EMMANUEL.

Enfin le comte Tornielli écrit le 22 juin à M. Léon Bourgeois :

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que, par une communication datée de Fez, le 18 juin, M. Malmusi a notifié que le jour même il avait reçu de S. M. le sultan du Maroc le rescrit impérial muni du sceau chérifien par lequel l'Acte général de la Conférence d'Algésiras est intégralement accepté et ratifié. — TORNIELLI.

La fin de l'affaire Dreyfus. — La Cour de cassation, toutes chambres réunies, le jeudi 12 juillet, a cassé sans renvoi le jugement du conseil de guerre de Rennes déclarant que « de toute l'accusation rien ne subsistait à la charge de Dreyfus pouvant être qualifié crime ou délit ». En conséquence, M. Alfred Dreyfus a été réintégré dans l'armée avec le grade de chef de bataillon.

NÉCROLOGIE. — *Mort du colonel Germain.* — Le lieutenant-colonel Germain, de l'artillerie coloniale, est mort à Paris, le 10 juillet à l'âge de 41 ans. Le colonel Germain, alors capitaine, avait fait partie de la mission Congo-Nil, comme second du capitaine Marchand.

Allemagne. — *La naissance d'un futur empereur.* — Le 4 juillet, la femme du prince héritier d'Allemagne a heureusement accouché d'un fils, qui a reçu le nom de Guillaume. L'empereur Guillaume II, qui venait de partir pour sa croisière annuelle dans les mers du Nord,

a appris par le télégraphe sans fil qu'il était grand-père. De grandes réjouissances ont eu lieu dans toute l'Allemagne pour fêter cette naissance.

Angleterre. — *La politique étrangère de l'Angleterre. Un discours de sir Edward Grey.* — Le 5 juillet, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères devant la Chambre des Communes, sir Edward Grey a prononcé un très important discours. Parlant d'abord de la question égyptienne, le ministre anglais a déclaré que l'augmentation de l'effectif des garnisons en Egypte avait eu pour motif la recrudescence de l'agitation musulmane dans tout le Nord de l'Afrique [1]. Puis, passant à l'alliance anglo-japonaise, sir Edward Grey l'a proclamée extrêmement solide. « Le Japon, a-t-il ajouté, « consacre cette energie qui a produit de si remarquables résultats « depuis quelques années aux arts de la paix, au gouvernement civil, « à la direction de la Corée et au développement de ses propres res- « sources. Quant à l'Angleterre, elle ne cherche en Asie ni aventures « ni entreprise risquée. Sa politique consiste à consolider ce qui « existe, et l'alliance, telle qu'elle existe aujourd'hui, donne la sécurité « à chaque partie sans être dangereuse pour personne. J'ai confiance « que l'alliance demeurera telle qu'elle est et qu'elle donnera force et « confiance aux deux parties ».

Enfin sir Edward Grey a parlé en ces termes de l'entente avec la France et des rapports de l'Angleterre avec la Russie.

En ce qui concerne la France, le gouvernement précédent a fait avec elle un accord qui dissipe d'anciennes difficultés existant depuis longtemps entre les deux pays avec promesse d'appui diplomatique sous certaines conditions. Une fois les difficultés écartées, un sentiment d'amitié s'est manifesté entre les deux pays et a continué à grandir. La promesse d'appui diplomatique que nous nous sommes faite naturellement a été tenue toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. L'appui a été spontanément donné par chacun des deux pays à l'autre pays sans qualification et sans réserve. Nos engagements mutuels ont été tenus dans leur lettre et dans leur esprit.

Il n'y a que deux choses à dire au sujet de notre bonne entente avec la France : 1° c'est que cette bonne entente n'est dirigée contre aucune puissance, et 2° c'est qu'il doit être universellement reconnu que notre bonne entente ne doit être troublée par aucun développement nouveau de notre politique étrangère. Mieux ces deux choses seront comprises et plus il apparaîtra clairement que ni pour la France, ni pour l'Angleterre, la bonne entente entre les deux pays ne pourra être une gêne en ce qui concerne les bonnes et cordiales relations avec les autres puissances.

Pour ce qui est de la question des relations de l'Angleterre avec le gouvernement russe et de la visite de la flotte anglaise en Russie ; moins on commentera les affaires de Russie, mieux cela vaudra. Il y a, sans nul doute, de grands troubles en Russie, mais il y a maintenant trois autorités qui prennent une grande part au gouvernement de la Russie, le tsar, le ministère et le Parlement. Aucune de ces trois autorités n'est respon-

[1] Nous avons donné plus haut, dans notre article sur l'Agitation musulmane de l'Afrique du Nord, le texte complet des déclarations de sir Edward Grey relatives à l'Egypte.

[illegible] des massacres, et il n'en [illegible] que ne les [illegible].

Un honorable membre a dit qu'on avait la preuve que le gouvernement russe était impliqué dans les massacres de Bialystok. Mais la Douma elle-même a fait une enquête, et je ne sache pas qu'aucune [illegible] cette nature ait été portée, au sein de la Douma, contre le gouvernement central. Au contraire, tous les discours prononcés à la Douma en sont arrivés à une conclusion entièrement opposée, et je tiens de [illegible] de foi que le gouvernement central n'a jamais contribué à ce qui se passe et que même il l'ignore.

Je suis certain que toute ingérence d'une puissance quelconque en Russie renforcerait non pas le parti des [illegible], mais l'un des autres partis : réactionnaire ou révolutionnaire.

Quant à la visite de la flotte anglaise, elle a été décidée il y a quelque temps ; elle n'a rien d'inopportun.

L'année dernière, les mêmes objections ont été élevées à propos de la visite d'une escadre anglaise dans les ports allemands de la Baltique. Cette visite a eu lieu, et à mon avis, elle n'a pas eu cette fois de bons résultats, parce que certaines choses s'étaient passées depuis que la visite de la flotte avait été projetée.

On nous demande d'abandonner la visite de l'escadre anglaise en Russie, parce qu'on s'imagine que cette visite sera considérée comme une sorte d'intervention dans les affaires russes, comme une intention de notre part de nous en mêler.

Quand une flotte se rend officiellement dans un port d'une puissance [illegible], il est d'usage que les officiers, ou tout au moins l'amiral, rendent visite à toutes les autorités. Si notre flotte visite des ports russes, elle fera les démarches de civilité habituelles, et elle les fera auprès des membres du Conseil de l'empire, de ceux de la Douma et auprès des autres autorités constituées.

La flotte n'aura pas à tenir compte des affaires intérieures de la Russie ; elle ira présenter ses hommages au tsar, chef de la grande nation russe, dans un esprit amical à l'égard du gouvernement existant [illegible] visite sera aussi une visite au peuple russe.

Il n'est pas à supposer que la Douma puisse interpréter cette visite comme une démarche tendant à prendre parti dans les affaires intérieures de la Russie.

Je cherche à renforcer les bonnes relations avec le peuple et le gouvernement russes, et la seule règle que l'on ait à suivre pendant les troubles que traverse la Russie, c'est d'éviter les commentaires. J'ai la conviction que la meilleure place à faire, [illegible] difficultés politiques quand elles se présentent, pour les empêcher de se compliquer.

Nous devons suivre notre voie, sans faire [illegible] intérieures de la Russie, avec la conviction que [illegible] notre appui ne peuvent se mieux prouver que par une [illegible]. (*Applaudissements.*)

Autriche-Hongrie. — *Le conflit* [illegible]. — Pour la seconde fois depuis le commencement de l'année, l'Autriche-Hongrie a déclaré à la Serbie une guerre [illegible]. Le comte Goluchowski s'en est expliqué à la Délégation autrichienne [illegible] une question à ce sujet. La dernière note de Vienne posait [illegible]

Serbie cette alternative : ou bien la Serbie consentirait à un arrangement commercial provisoire en y ajoutant la promesse de ne faire aucune commande pour travaux publics à l'industrie étrangère avant la conclusion du traité définitif, ou bien ce serait la rupture immédiate, la fermeture de la frontière au bétail serbe et la guerre douanière. La Serbie avait accepté les conditions de l'Autriche, sauf l'engagement de ne pas se lier ailleurs pour les commandes de canons pour lesquelles le gouvernement de Belgrade entendait naturellement garder toute sa liberté. Bien que le comte Goluchowski eût affirmé précédemment à la Délégation hongroise que l'Autriche ne voulait pas forcer la main à la Serbie pour ses commandes d'artillerie, il semble bien que cette question ait été la raison déterminante de la rupture. Et le comte Goluchowski lui-même a tenu à la Délégation autrichienne un langage notablement différent de sa déclaration aux Hongrois. On en jugera par ce passage de son discours :

La réponse de la Serbie aux propositions austro-hongroises n'est pas du tout satisfaisante.

Non seulement la Serbie ne veut pas faire de concessions sur le terrain des tarifs, mais encore au sujet de nos demandes justifiées de participer à la fourniture du matériel de l'armée et des chemins de fer.

En tout cas, et sans plus attendre, le 5 juillet, la frontière austro-hongroise fut fermée aux envois serbes. De son côté, le gouvernement de Belgrade a fait télégraphier aussitôt par les agences une note rectificative des déclarations du comte Goluchowski. « La « Serbie, dit cette note officieuse, a accepté toutes les stipulations de « tarif mentionnées dans la note austro-hongroise, à l'exception de « celles déjà existantes dans le nouveau traité de commerce avec « l'Allemagne, et elle en a ajourné la discussion jusqu'au moment « de la conclusion du traité définitif avec l'Autriche-Hongrie. En « outre, le gouvernement serbe a promis à l'industrie austro-hon- « groise toutes ses commandes, exception faite des canons et des « munitions d'artillerie. »

M. Pachitch a convoqué tous les directeurs de journaux de Belgrade, pour leur exposer le point de vue national dans le conflit avec l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement serbe, a expliqué le premier ministre, a fait preuve du plus grand esprit de conciliation à l'égard de la monarchie austro-hongroise. Toutefois il faut se défendre, et puisque l'Autriche-Hongrie a fermé sa frontière, les bureaux de la douane serbe ont reçu l'instruction d'appliquer immédiatement par rétorsion le tarif général aux produits austro-hongrois.

Les esprits sont aussi excités qu'en janvier dernier. La presse entière pousse à la résistance à outrance et trouve que M. Pachitch a été encore trop conciliant. On fait tous les efforts pour réduire le dommage que causera la guerre douanière au commerce serbe, en élargissant le traité avec l'Allemagne et d'autres Etats. On compte sur l'aide de l'Italie et de l'Angleterre. On attend des capitalistes anglais pour donner suite à des projets de grands abattoirs et de

fabriques de conserves de viande. Enfin on [illegible] de nouveau une union plus intime avec la Bulgarie et la Roumanie.

Espagne. — *La crise ministérielle. Le ministère Lopez Dominguez.* — Une nouvelle crise ministérielle s'est ouverte en Espagne, le 4 juillet. M. Moret aurait préféré donner sa démission plutôt que de continuer à gouverner avec les Cortès actuelles, et le roi s'était refusé à prononcer la dissolution du Parlement. La crise a d'ailleurs été de courte durée. Le président du Sénat, le général Lopez Dominguez, a remplie aussitôt la mission de former un nouveau ministère, dont voici la composition :

Présidence et guerre : le général Lopez Dominguez ;
Affaires étrangères : M. [illegible] ;
Intérieur : M. Bernabé [illegible] ;
Finances : M. Navarro Reverter ;
Travaux publics : M. [illegible] ;
Marine : M. Alvarado ;
Instruction publique : M. [illegible] ;
Justice : M. le comte [illegible].

Il est à craindre que le nouveau cabinet n'ait une situation difficile entre les partis de droite qui veulent reprendre le pouvoir et les amis de M. Moret qui ne renoncent pas à leurs ambitions.

Italie. — *Le rachat des chemins de fer méridionaux.* — La Chambre des députés a voté, à l'unanimité, après une brève discussion, la proposition de M. Giolitti tendant au rachat des chemins de fer méridionaux et à la liquidation de l'administration du réseau méditerranéen.

Russie. — *Déclarations du général Trépof sur la situation [illegible] de l'Empire.* — Le 8 juillet, le correspondant de l'*Agence Havas* à Saint-Pétersbourg a eu une conversation avec le général Trépof, qui lui a fait d'intéressantes déclarations sur la situation actuelle en Russie. Le général Trépof estime que la marée révolutionnaire ne peut être endiguée que par un rempart d'acier, où un gouvernement [illegible] clairvoyant et énergique doit ouvrir des écluses pour calmer l'impétuosité du flot. Mais il est d'avis que cette habileté, cette clairvoyance et cette énergie ont fait étrangement défaut dans le gouvernement de ces deux dernières années. Il parle en termes élogieux de l'intelligence de M. Goremykine, de ses bonnes intentions et de ses qualités qui, toutefois, n'étaient pas si nécessaires, dit-il, qu'une perception intuitive et qu'une prompte reconnaissance de ce qui est inévitable. Quant à M. Stolypine, le général Trépof apprécie son courage. Au total, le général Trépof reconnaît la nécessité et l'opportunité du départ du ministère actuel, bien qu'il dise que M. Goremykine et ses collègues n'ont pas l'intention de démissionner immédiatement.

Au sujet de la Douma, le général Trépof dit :

« Ça ne marche pas ! ça ne marche pas du tout ! La Douma actuellement n'est simplement qu'un centre révolutionnaire. Voyez l'impunité dont jouissent M. Aladine et les autres personnes de sa trempe. Les autres partis ont donné toute liberté au groupe du travail, dans le but de forcer la main au gouvernement en exagérant la force de l'élément extrême révolutionnaire. Mais si le parti modéré arrivait au pouvoir, il jetterait, à mon avis, immédiatement par-dessus bord les « extrémistes » qui prendraient alors leur place propre dans la perspective politique. Le caractère politique dominant de la Douma est destructif, mais *mutatis mutandis*, j'ose croire qu'il deviendra « constructif », du moins je l'espère. Tout changement de ministère en dehors des membres de la Douma serait, je le maintiens, inutile. Il ne serait pas possible de faire œuvre utile dans ces conditions. Un cabinet, autant que je puis voir, formé de ministres choisis parmi les démocrates constitutionnels, semble être la meilleure solution, ce parti étant le plus fort. J'admets que c'est risquer beaucoup que de nommer un tel ministère, mais le risque serait justifié par le caractère urgent que présente la pacification du pays. Je suis d'avis que dans tout on devrait garder la mesure pour rétablir l'ordre et assurer la stabilité par des moyens pacifiques. Si tous ceux-ci sont épuisés, alors et alors seulement on pourra songer à d'autres mesures.

Le général Trépof fait ressortir que seuls les intérêts politiques étaient représentés à la Douma et non pas les intérêts matériels. Le but unanime des députés était d'écarter le régime gouvernemental actuel. Si ce fait s'accomplissait, le général Trépof espère qu'un esprit plus sensé prévaudrait et les intérêts si variés du pays seraient représentés d'une façon convenable. Il faut combattre les révolutionnaires avec l'arme du bon sens et surtout avec énergie et toujours avec énergie.

La grande puissance des révolutionnaires, dit le général Trépof, réside dans leur influence sur la presse.

Les passions politiques sont telles que les gens les plus prudents ont perdu la tête et se répandent comme des fous en extravagances sur des projets utopiques qui ne pourraient que déchaîner le meurtre et l'incendie.

Je ne puis nier que les révolutionnaires ont conquis presque tous les hommes de talent, et même si l'on fondait des journaux modérés, les directeurs ne trouveraient pas de collaborateurs. En outre, vous savez qu'un certain nombre de journaux, rien qu'à Saint-Pétersbourg, sont aux mains des juifs ; la plupart de leurs rédacteurs sont juifs et les reporters sont généralement des révolutionnaires.

Voyez ensuite dans quelle proportion les juifs sont représentés à la Douma. Dites ce que vous voudrez, le soulèvement actuel est principalement l'œuvre des juifs. Leur adroite provocation des chrétiens est arrangée avec la plus grande habileté et ils ont coutume de se poser en victimes innocentes d'une tyrannie sanguinaire. Je confirme jusqu'au dernier mot le rapport officiel concernant les événements de Bielostok. Quand le prince Ouroussof a parlé, l'autre jour, à la Douma, au sujet de l'excitation à des pogroms organisée dans les milieux dirigeants, il a menti, voilà tout. Ses calomnies sont l'expression d'une ambition déçue, et lorsqu'il en est arrivé à porter des accusations précises, il n'a pu citer que

[illegible] cas de fonctionnaires en qui le [illegible] a été placée en eux. Il ne faut pas oublier que les fonctionnaires, [illegible] gouvernés, sont fréquemment soumis à un véritable [illegible] par les [illegible] et d'autres [illegible] dont ils [illegible] parfaitement les [illegible] [illegible] parmi les représailles ?

Parler d'assurer une [illegible] complète [illegible] les fonctionnaires sont remplis de lames de [illegible] parmi les gros lataud parce des autorités, [illegible] à l'abri de la [illegible] couteau ou du pistolet, est une pure absurdité.

En ce qui concerne la peine de mort, dans ce fait une question politique si grave, je n'y attache pas, personnellement, une grande importance. A mon avis, on pourrait s'en dispenser.

Passant à la question de l'indiscipline dans l'armée, le général Trepof a déclaré de la façon la plus positive qu'il est convaincu que la plus grande partie des troupes sont d'un loyalisme inébranlable et ne se tourneront jamais contre leur souverain.

Il y a eu dans l'armée beaucoup moins de propagande révolutionnaire que ne l'ont affirmé ceux qui pouvaient leurs jouir pour des réalités. Tous les désordres qui ont été signalés jusqu'ici sont uniquement imputables aux officiers qui n'étaient pas en rapports assez étroits avec leurs hommes. On en trouve la preuve dans le fait qu'aucun cas de mutinerie ne s'est produit dans la cavalerie, arme dans laquelle les officiers sont en rapport bien plus intime avec les hommes que dans les autres. L'affaire du 1er bataillon du régiment de l'Preobrajensky a beaucoup attiré l'attention parce que c'était le fameux régiment de la garde. Le bataillon a été mis en disgrâce parce que la moindre atteinte à la réputation d'un tel régiment ne saurait être tolérée. En réalité, le désordre n'était pas grave, et quand les hommes ont été invités à désigner les meneurs, ils l'ont fait sans hésitation.

Le général Trepof insiste sur les faits que les soulèvements militaires du Sud et des autres parties de la Russie ont été aisément réprimés : ce qui prouve que le gros des troupes n'est pas affecté par l'esprit de désordre qui sévit dans le pays entier. Il a reconnu qu'il y a chez certains soldats du mécontentement provenant du fait qu'ils ont à accomplir des services de police, ainsi que chez les cosaques, qui désirent retourner dans leurs fermes ; mais c'est là, selon lui, un état de choses chronique et sans importance.

Le général Trepof a parlé du refus de la Douma d'écouter le général Pavlof et a exprimé l'espoir que le ministre de la Guerre refusera d'envoyer un autre représentant quelconque à la Douma pour recevoir des insultes et qu'il se contentera de faire, à l'avenir, ses autres communications par lettre.

Questionné sur l'assertion d'après laquelle il deviendrait éventuellement dictateur, les autres ministres ayant les mains liées, le général Trépof a répondu :

C'est une blague. Les révolutionnaires jouent toujours de cette corde pour discréditer le ministère et pour prouver que les ministres sont sous

autorité. Cette fable est colportée par des ennemis du pays, les mêmes que l'on peut voir agiter les paysans de mutineries.

La question agraire est naturellement la question des questions. Personnellement, je considère les projets agraires du gouvernement comme tout à fait acceptables et il est possible que de nouvelles concessions puissent être faites après une discussion raisonnable du pour et du contre. La Douma ne les acceptera naturellement pas, parce qu'elles viennent du gouvernement.

Je considère comme impossible d'introduire le principe de l'expropriation. Si ce principe était une fois admis, aucune possession, ni même aucune tenure par bail ne serait sûre. En fait, la plupart des propriétaires fonciers ne sont que trop désireux de vendre ; mais même si toute la terre était distribuée entre les paysans, cela n'augmenterait pas sensiblement leur bien-être. Ce qui serait bien plus nécessaire que d'augmenter la superficie des biens, c'est d'améliorer les procédés agricoles.

L'introduction de procédés perfectionnés dans tout le pays demanderait au moins une génération, mais les paysans sont comme les autres classes de la communauté. Les considérations pratiques sont de peu de poids à leurs yeux. Ils sont entraînés avec le reste de la population dans un tourbillon, dont le seul vrai patriotisme peut les tirer.

Le général Trépof a déclaré en terminant qu'il n'avait rien entendu dire d'une entrevue que l'on donnerait pour imminente entre le tsar et l'empereur Guillaume.

— *La question agraire.* — Le 4 juillet a paru un communiqué officiel annonçant qu'en exécution d'un ordre impérial, le gouvernement déposait à la Douma d'Empire un projet concernant l'amélioration et l'augmentation de la propriété foncière des paysans, ainsi que l'amélioration de la situation agraire.

Par ce projet le gouvernement exprime l'intention d'abandonner aux paysans, à des conditions avantageuses pour eux, tous les biens de la couronne susceptibles d'être mis en culture, et si cela ne suffit pas, d'acheter au compte de la couronne les propriétés mises en vente par les particuliers pour les vendre aux paysans à des prix modérés, la couronne supportant la différence qui pourra exister entre les prix de vente et d'achat. Le gouvernement a, en outre, l'intention d'encourager l'exode des paysans vers de nouveaux territoires, de simplifier les formalités inhérentes au transfert de la propriété foncière et de faciliter la colonisation en Sibérie et dans l'Asie centrale.

En vue d'apporter un remède aussi prompt que possible à la crise agraire, on instituera des commissions particulières, auxquelles participeront des délégués paysans. Enfin, le gouvernement déclare erronée la théorie d'après laquelle le sol ne peut être propriété privée. Il promet de protéger à tout prix la propriété de tous, et il rappelle aux paysans russes que la satisfaction de leurs besoins ne doit pas être demandée à la violence, mais qu'elle dépend uniquement du labeur pacifique et de la sollicitude constante de l'empereur.

Ces propositions, qui complétaient trois colonnes du [illegible] du *Moniteur officiel*, ont été mal accueillies de tous les côtés. On leur reproche généralement un manque complet de compréhension des exigences de la situation actuelle et [illegible] d'arriver trop tard, même pour servir de base à une [illegible]. On ajoute que le principe de l'expropriation [illegible] autrement [illegible] suscitait deviendrait impossible. La grande [illegible] est aussi [illegible] : il ne fera qu'exaspérer la situation.

— *La situation.* — La situation est toujours très grave. En même temps que la Douma votait à l'unanimité l'abolition de la peine de mort, les révolutionnaires assassinaient l'amiral Tchoukoune, commandant en chef de la flotte de la mer Noire, et le général Kozlof; ce dernier par erreur, paraît-il, les assassins l'ayant pris pour le général Trépof. D'autre part, l'agitation s'étend dans l'armée et dans la marine; les actes d'insubordination et de révolte se multiplient, le premier bataillon du régiment de Préobrajenski, de la garde impériale, a été lui-même l'objet de mesures de rigueur par suite de son attitude révolutionnaire et tous ses officiers ont été cassés. Enfin, les troubles dans les provinces sont chaque jour plus graves et plus nombreux.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *La mission de M. Malmusi.* — Nous annoncions, dans notre dernière livraison, que M. Malmusi venait d'obtenir l'adhésion définitive du sultan à l'Acte général d'Algésiras. Le *Temps* donne les détails suivants sur la mission de M. Malmusi :

Le ministre d'Italie a pensé vingt-quatre heures à 2 02 qui [illegible] en trois périodes de neuf jours. La première et la dernière [illegible] aux préliminaires préliminaires. Les négociations proprement dites n'ont par conséquent duré que neuf jours.

C'est sous le 3 juin que le délégué des puissances obtenait enfin la première audience officielle dans laquelle il exposait [illegible] le caractère de sa mission. La communication qu'il fit dut avoir pour effet de décourager la sensitive, que voulaient essayer quelques vizirs, d'une procédure dilatoire. Il eut ensuite un entretien en tête à tête avec le sultan, au cours duquel il lui remit la formule du texte du firman chérifien d'adhésion à l'œuvre de la Conférence. Il fut convenu dans cet entretien que M. Malmusi donnerait à Ben Sliman, ministre marocain des Affaires étrangères, toutes les explications désirables sur le texte et le sens du protocole, mais que ces explications n'impliqueraient aucune discussion sur le fond.

Engagées sur ces bases, les négociations se poursuivirent rapidement. Cependant, vers le 14, on apprit que le sultan n'adhérerait pas au protocole avant d'examiner les objections de ses vizirs et du conseil des no-

tables. M. Malmusi a dû faire ressortir à ce moment la gravité de ce revirement; il sollicita et obtint une nouvelle audience le 17. Cette entrevue fut décisive, car le lendemain M. Malmusi avait entre ses mains le firman d'adhésion.

Ce document énumère, en en indiquant le sens, les chapitres et les articles du protocole, de façon à ne laisser subsister aucun doute sur l'acceptation par le sultan de l'intégralité des décisions de la Conférence.

La tentative de résistance qui s'est produite vers le 14 juin est le fait de quelques membres du Makhzen, qui pour des raisons personnelles ont horreur des réformes. Mais il y a aussi à la cour un autre groupe plus éclairé et mieux disposé. M. Malmusi estime que le sultan doit être classé parmi les membres les plus éclairés de sa cour. « Il a, dit-il, une intelligence « assez vive, et s'il n'obéissait qu'à ses propres inspirations, le progrès ne « l'effrayerait pas. »

La grande masse de la population indigène de Fez est restée indifférente à la mission Malmusi, mais les classes commerciales musulmanes semblent désirer sincèrement les réformes et en apprécier les bienfaits.

Congo français. — *Les instructions de M. Gentil relatives à la réorganisation du Congo.* — Le *Journal officiel* du Congo français publie, dans son numéro du 9 juin dernier, les instructions envoyées par M. Gentil, commissaire général du Congo, aux lieutenants-gouverneurs du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari-Tchad. Ces instructions ont pour objet d'appliquer les décrets signés par M. Clémentel et réorganisant le Congo.

En ce qui concerne l'impôt indigène, M. Gentil établit les principes suivants : 1° L'impôt ne peut être exigé que dans les régions où s'exerce au profit de l'indigène une protection et une justice efficaces. 2° Le non-payement de l'impôt par un individu ne peut donner lieu qu'à des poursuites devant les tribunaux réguliers. 3° Le refus de payer l'impôt n'est pas une raison suffisante pour nécessiter une répression. 4° Une répression ne pourra être autorisée que dans le cas où les indigènes commenceront véritablement les hostilités.

En ce qui concerne la diffusion du numéraire, la plupart des sociétés concessionnaires ont promis de payer les produits récoltés en monnaie ; les administrateurs devront signaler les points où l'indigène demandant à être payé en numéraire, ne reçoit que des marchandises.

Dans des régions mal sûres, on a été obligé de permettre aux particuliers et aux sociétés d'entretenir des gardes armés de fusils ; si le moindre abus survient, ces autorisations seront retirées.

M. Gentil détermine également dans le détail comment ces instructions doivent s'appliquer aux différentes parties du Congo.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Production et consommation du cacao dans le monde. — La production mondiale du cacao a, d'après des rapports sud-américains, augmenté de presque la moitié en quatre ans ; elle s'est, en effet, élevée de 115.000 tonnes en 1901, à 117.000 tonnes en 1904. Ce sont les États de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale qui ont principalement bénéficié de cette augmentation ; l'Équateur, le plus important producteur, ainsi que le Brésil, la Trinité, la République Dominicaine, le Venezuela et l'île anglaise de Grenade, ont vu leur production s'accroître dans de fortes proportions. Les trois premiers de ces pays produisaient ensemble déjà la moitié du rendement mondial du cacao. Par contre, d'autres contrées entrent à peine en ligne de compte : c'est le cas, par exemple des colonies allemandes du Cameroun, de Samoa et de Togo dont le rendement est si peu important qu'il représente encore à peine 1 % de la production globale.

Les plantations de cacao du Cameroun ont beaucoup souffert en 1905 de l'extrême humidité et la récolte en est ressentie ; toutefois, cette situation ne doit être considérée que comme passagère, car aucun pays ne serait aussi favorable à la culture du cacao.

Le cacao de l'Afrique occidentale, également celui provenant des possessions anglaises, est expédié, du moins en grande partie, à Hambourg, et est consommé en Allemagne.

Hambourg, qui est le plus important marché pour le commerce du cacao, était encore dépassé, en 1903, par le Havre et presque atteint par New-York. L'Allemagne occupe donc la seconde place, avec plus de 27.000 tonnes, parmi les pays consommateurs du cacao, et seuls les États-Unis en emploient davantage. La France, l'Angleterre et les Pays-Bas viennent ensuite, mais avec de bien faibles importations.

I. — EUROPE.

France. — *Les négociations commerciales franco-suisses.* — Les négociations engagées depuis plus d'un an entre la France et la Suisse, en vue de régler de nouveau les rapports commerciaux des deux nations, se poursuivent toujours avec des alternatives favorables et défavorables, sans qu'il soit possible de savoir exactement quelle en sera la solution. Notre collaborateur M. René Gonnard a trop clairement et trop complètement exposé la question dans la Revue [1], il y a quelques semaines à peine, pour que nous ayons

[1] René Gonnard, *Les négociations franco-suisses*, [illegible] 16 mai 1905.

besoin de revenir aujourd'hui sur son savant travail. Nous nous contenterons de signaler les tableaux statistiques suivants, relatifs au commerce franco-suisse, que nous empruntons à l'*Economiste français*, et qui montrent l'intérêt considérable du conflit actuel. Voici d'abord le relevé des chiffres du commerce franco-suisse depuis 1890 jusqu'à 1904[1]. Ces chiffres font ressortir les effets de la rupture économique qui eut lieu entre les deux pays du 1er janvier 1893 au 1er août 1895.

Importations de France en Suisse (millions de francs).

	Substances alimentaires	Matières premières	Produits fabriqués	Total
	—	—	—	—
1890.....	59.4	97.2	69.7	226.3
1891.....	62.5	64.1	70.6	214.3
1892.....	56.3	56	67.2	179.4
1893.....	29.9	52.8	29.9	111.6
1894.....	22.9	57.4	30.5	110.3
1895.....	32.9	69.2	36.3	138.5
1896.....	44.7	79.9	53	177.6
1897.....	50.5	83.7	56.2	192.4
1898.....	56.1	87.7	60.1	203.9
1899.....	51.4	97.3	65.5	214.2
1900.....	52.2	92.2	62.9	207.4
1901.....	58.1	88.3	59.1	205.5
1902.....	64.5	92.8	60.3	217.1
1903.....	62.8	94.3	64.4	221.5
1904.....	78.1	92.9	67.9	238.9

Exportations de Suisse en France.

1890.....	23.6	19.8	80.5	123.9
1891.....	24	17.9	83.1	125
1892.....	21.9	15.2	65.5	102.5
1893.....	19.5	13.9	40.8	74.3
1894.....	20.9	12.4	39.7	73
1895.....	20.6	14.5	39.5	74.5
1896.....	21	13.1	47	81
1897.....	20.1	12.9	50.6	83.6
1898.....	22.3	13.4	47.5	83.2
1899.....	22.9	17.8	57.6	96.3
1900.....	24.4	16.9	68.6	109.9
1901.....	23.3	16.8	69.2	109.2
1902.....	24.6	15.4	71.9	111.9
1903.....	23.4	16.6	73.5	111.5
1904.....	21.6	15.7	70.2	107.5

On peut se rendre compte ainsi de la répercussion que peut avoir sur leur commerce général une guerre de tarifs entre la France et la Suisse.

[1] Les chiffres détaillés de 1905 ne sont pas encore connus.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM.
[illegible] Alexandre à [illegible], consul [illegible] à [illegible];
[illegible], consul de la République de [illegible] à [illegible];
John [illegible], consul [illegible] à [illegible];
[illegible], consul de Belgique à [illegible];
Félix [illegible], consul [illegible] à [illegible];
[illegible], consul de Colombie à [illegible];
[illegible], consul de la République du [illegible] à [illegible];
Angel Roncero, *consul* d'Espagne à [illegible].

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *chef de bat.* [illegible] du 11[illegible] [illegible] à la Légion d'honneur.

CAVALERIE

Colonies. — M. le *lieut.* [illegible] de la Légion d'honneur.

[illegible]

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* [illegible] chemin de fer de la Guinée française;

M. le *lieut.* Clavier est désig. pour être employé à la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *sous-lieut.* [illegible] est désig. pour [illegible] 2e [illegible]

Tonkin. — M. le *sous-lieut.* Moisand est désig. pour servir au 10e reg.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Giudicelli est désig. pour servir à [illegible] partie des troupes de l'A. O. F.;

MM. le *capit.* Tissot et les *lieut.* [illegible] et Adélise sont affectés au 1er [illegible]

Congo. — M. le *sous-lieut.* Gouillou est désig. pour [illegible] du [illegible] Tchad.

Madagascar. — M. le *lieut.* Bourgoin est affecté au 13e reg.

MM. les *capit.* Pouzyeau et [illegible] et le *sous-lieut.* [illegible] sont placés au 2e [illegible]

MM. les *capit.* Massiot, [illegible] les *lieut.* [illegible] et Mérigon sont désig. pour le 2e [illegible]

MM. les *sous-lieut.* Alaux et Mouillac sont affectés au [illegible] de Diégo-Suarez.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs d'escad.* Vallière et Fournier et le *capit.* Dubarbier et Drapier sont désig. pour servir à l'A. O. F.

MM. les *capit.* Grossetête, Brasseur et Gillet sont placés à Dakar;

MM. le *chef d'escad.* Bourgeois et le *capit.* Bergeron sont affectés à [illegible]

M. le *capit.* Haver est désig. pour servir à la [illegible]

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Malbo est désig. pour servir à Diégo-Suarez;

MM. le *chef d'escad.* Pierrard, le *lieut.* Doublaigné et le *sous-lieut.* Pailhès sont désig. pour servir à Madagascar;

M. le *sous-lieut.* Fraisse est désig. pour servir au 7e reg. d'artill. à Madagascar.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Tisseyre est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Fissé est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. Peroche, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. Pellé et Capelle, *stagiaires de 2e cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. Coste, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intendant milit. de 3e cl.* de Grézel est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *sous-intendant milit. de 3e cl.* Brochard et l'*adjoint* à l'intendance Busy sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *sous-intendant milit. de 3e cl.* Delonca; les *adjoints* à l'intendance Marin et Many et l'*attaché de 1re cl.* Willotte sont désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. l'*adjoint* à l'intendance Roussel est désig. pour servir à Diégo-Suarez;

M. l'*attaché de 1re cl.* Féline est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Pasteur est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Cazamayou est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Pouget est placé à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Tonkin. — MM. Cloître, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et de Schacken, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Gaillard est désig. pour faire partie d'une mission en A. O. F.;

M. Touchard, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Gabon;

M. Sautard, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en A. O. F;

MM. Giraudon, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Ducellier, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont placés à Dakar;

M. Damiens, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Bobo-Dioulasso;

M. Besse *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est affecté à Saint-Louis;

M. Voutert, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé à Bouaké;

M. Jojot, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Gorée;

M. Le Couturier, *méd.-maj. de 2e cl.*, est mis à la disposit, du sous-direct. du service de santé du Sénégal.

Madagascar. — M. Rousselot-Bénaud, *méd. maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Madagascar;

M. Petit, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Diégo-Suarez;

MM. Massiou, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Fleury, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont affectés à Tananarive;

M. Crenn, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Cap d'Ambre;

M. Jarland, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Majunga;

M. Dreneau, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est affecté au poste de Midongy.

Mayotte. — M. Fauré, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est nommé chef du service de santé de la Grande-Comorre.

Guadeloupe. — M. Lambert, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Guadeloupe.

Guyane. — M. Lorans, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. Bourges, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

[illegible]

Extrême-Orient. — M. [illegible] *la Décidée*;

M. [illegible]

M. [illegible]

Océan Indien. — M. [illegible] *sur la Surprise*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. [illegible] Nouvelle-Calédonie.

M. [illegible] général de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, M. [illegible]

Président du tribunal de première instance de [illegible]

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de [illegible] M. [illegible]

Juge suppléant au tribunal de première instance de [illegible] M. [illegible]

Juge de paix à compétence étendue à [illegible] M. [illegible]

Juge de paix à compétence étendue à [illegible] M. [illegible]

Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Dorwling-Carter;

Juge de paix à compétence étendue à [illegible] M. [illegible]

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Chabanier;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. [illegible]

Attaché au parquet de Libreville (Congo), M. Sourrouille (Jean-Martial-Antoine-Lucien), licencié en droit.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Le Far-West Chinois. [illegible] méd.-maj. de 1re classe des troupes coloniales. — [illegible] de 537 pages, avec cartes et gravures. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1906.

Sous forme d'un récit de voyage, M. le Dr Legendre nous donne [illegible] belle et fertile région qu'est le Setchouen une étude géographique, sociale et économique complète.

Chargé, en 1902, d'une mission par le ministère des Affaires [illegible] le Dr Legendre s'installa dans le pays, [illegible] et un sergent infirmier.

[illegible] renseignements qu'il porte à la connaissance de tous dans son in[illegible] ouvrage.

Trois mois au Kouang-si, par le lieutenant FRANÇOIS. — 1 vol. gr. in-8° écu. Ch. Delagrave, éditeur, Paris, 1906.

Le Kouang-si est voisin de notre Tonkin sur une trop grande étendue pour que nous puissions nous désintéresser de ce qui s'y passe. En publiant ce livre, le but de l'auteur et de ses éditeurs a été de fournir aux lecteurs qu'intéressent les questions d'Extrême-Orient, un document précis, établi à la suite d'observations minutieuses, sur une province chinoise mal connue.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Notre Empire colonial africain ; de sa mise en valeur par l'utilisation des trains à propulsion continue (système Renard), par le lieutenant GRITTY. Un vol. in-8° de 102 pages avec une carte. Dunod et E. Pinat, éditeurs. Paris, 1906.

La concurrence des colonies à la métropole, par LOUIS CARIO et CHARLES RÉGISMANSET. Un vol. in-8° de 280 pages. Aug. Challamel, éditeur, Paris, 1906.

Annuaire colonial pour 1906. Un gros vol. in-8° de 1.200 pages. Paris, galerie d'Orléans (Palais-Royal), 1906.

L'œuvre de la France au Tonkin, par ALBERT GAISMAN. Un vol. in-8° de 240 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Félix Alcan, éditeur, Paris, 1906.

La traite négrière aux Indes de Castille, par GEORGES SCELLE. Deux forts vol. in-8° de 700 pages. Larose et Tenin, éditeurs, Paris, 1906.

El sistema de Gobierno dual de Argentina y su origen, par A. RODRIGUEZ DEL BUSTO. Un vol in-8° de 204 pages. Compañia sud-americana de Billetes de Banco, Buenos-Aires, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*juillet* 1906). L'accord éthiopien. — ED. PAYEN : Le nouvel emprunt de l'Afrique Occidentale Française. — A. [illegible] : L'Exposition coloniale de Marseille.

La Quinzaine coloniale (20 *juillet* 1906). Les récompenses annuelles de l'Union coloniale française.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1906). ALBERT SARTIAUX : Le tunnel sous la Manche. — PIERRE LABAT : Cuirassés et cuirassés-croiseurs.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*july* 1906). From Mombasa to Khartum : Trough Uganda and down the Nile, by sir CHARLES ELIOT. — Malta : Notes on a recent visite, by RALEIGH RICHARDSON.

Revues italiennes.

Rivista coloniale (*giugno-luglio* 1906). Per il Benadir e la sua messa in valore, par le Prof. GIACOMO GORRINI. — Il protettorato britannico dell' Africa centrale, par G. ANGELINO.

Societa geografica italiana (*luglio* 1906). Relazione sulla Somalia italiana, del socio A. BLESSICH. — Due mesi sulla creta del monte Rosa, del socio dott. C. ALESSANDRI.

Revues russes.

Rouskaia Mysl (*juin* 1906). La presse géorgienne devant la Douma et la question de l'autonomie de la Géorgie, par A. S. KHAKHANOF.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE ET LA HONGRIE

Vienne, juillet 1906.

Les attaques contre le comte Goluchowski à la Délégation hongroise et le pacte conclu entre la couronne et la coalition ; le vote par la Délégation des motions Saghy et Szivak et les exigences nationales de la Hongrie ; la politique d'entente des Hongrois avec les États balkaniques et les critiques de la politique autrichienne ; les appréciations de l'action autrichienne à Algésiras et l'attitude nouvelle de la Hongrie à l'égard de la Triple-Alliance ; la réaction de la politique intérieure sur la politique extérieure et la crise possible des rapports diplomatiques.

Le singulier mécanisme constitutionnel de l'Autriche-Hongrie ne permet de discuter les questions de politique étrangère qu'une fois l'an, lors de la tenue des Délégations, quand cet organe du gouvernement commun est appelé à voter le budget du ministère des Affaires étrangères. Ce n'est pas là une des moindres raisons de sa création par les lois de 1867.

Il y a aujourd'hui deux ans que les Délégations ne s'étaient pas réunies. La crise hongroise, qui a si violemment secoué la monarchie, a empêché leur tenue l'an passé. L'empereur-roi a promulgué le budget commun par un acte unilatéral du pouvoir exécutif et ainsi la situation extra-légale de l'Autriche, puis de la Hongrie, s'est fait sentir sur le gouvernement commun. L'année 1905 en Autriche-Hongrie est une année de gouvernement absolu, tempéré par l'indécision générale et l'incertitude du lendemain.

La Délégation hongroise arrivait cette année à Vienne avec un personnel en grande partie nouveau. La victoire du parti de l'indépendance nécessitait ce changement. Et il devenait donc fort intéressant de savoir quelle attitude la majorité d'aujourd'hui allait prendre dans ces débats touchant la politique étrangère. La question avait d'autant plus d'intérêt qu'en

plusieurs occasions on avait pu voir la presse hongroise, amie du gouvernement, attaquer le comte Goluchowski, critiquer sa politique vis-à-vis de la Serbie, parler avec acrimonie de l'Allemagne, dénoncer la germanisation du personnel diplomatique. Dans quelle mesure ces articles reflétaient-ils l'opinion des députés et des milieux gouvernementaux, c'est ce que les débats de la Délégation hongroise vont nous apprendre. Ils ont été amples à souhait, tant à la commission des affaires étrangères qu'à la séance plénière de la Délégation hongroise, où vingt orateurs ont pris la parole et c'est ce qu'ils ont dit que nous voulons ici analyser [1].

***

Depuis quelques jours, les journaux parlaient de la grande attaque qui se préparait contre le ministre des Affaires étrangères commun, le comte Goluchowski; les Hongrois lui reprochent d'être tout à la fois trop et pas assez intervenu dans les affaires intérieures hongroises, comme le remarqua le délégué Franz Nagy, le seul des orateurs qui défendit franchement et avec chaleur la personne du ministre. Il ne s'est pas inquiété, dit-on, des exigences de la constitution hongroise en concluant les traités de commerce sans attendre le vote du Parlement hongrois : au point de vue du droit constitutionnel, certains délégués, — tel M. Karl Kmety, — estiment que les ministres communs sont ministres de l'Etat hongrois (en même temps du reste que de l'Etat autrichien) et comme tels tenus au respect des lois hongroises. D'autres, comme le comte Goluchowski, le ministre-président, Dr Weckerlé, ou M. Franz Nagy, pensent que toute la responsabilité incombe seulement au ministère hongrois; il existe un gouvernement commun, indépendant du gouvernement hongrois, qui n'est pas obligé d'examiner si le gouvernement hongrois observe ou non les lois hongroises ; même si la violation de la loi constitutionnelle est claire, le gouvernement commun est en quelque sorte couvert par le gouvernement hongrois seul responsable. En l'espèce, les traités de commerce ont été conclus sans que le Parlement hongrois intervienne, en violation de l'article 30

[1] Toutes les citations de discours sont faites d'après le compte rendu analytique de la *Neue Freie Presse* de Vienne; séance de la commission des affaires étrangères du 18 juin ; n° du 19, *Morgenblatt*, p. 4 à 7 ; séances de la Délégation des 25, 26, 27 juin 1906, n° du 25, *Abendblatt*, p. 6 ; du 26, *Morgenblatt*, p. 2 à 5 ; du 26, *Abendblatt*, p. 1 à 3 ; du 27, *Morgenblatt*, p. 4 à 5 ; du 27, *Abendblatt*, p. 3; du 28 juin, *Morgenblatt*, p. 6 à 7. — La langue originale des discours est le hongrois, sauf pour les délégués croates, qui peuvent parler en croate.

de la loi de 1899 et des lois constitutionnelles ; mais leur promulgation dans les deux États ne regarde point le ministre commun, mais les gouvernements respectifs de l'Autriche et de la Hongrie.

Seulement on peut traiter la question au point de vue non plus juridique, mais politique : si le ministre commun n'était pas obligé constitutionnellement d'intervenir, politiquement, disaient les orateurs qui l'attaquaient, il aurait pu et dû agir et ne pas conclure les traités, sans l'intervention régulière de la loi hongroise. A cela le ministre a répliqué qu'il fallait traiter dans l'intérêt économique de la monarchie.

Mais ce que l'on a reproché le plus au ministre, c'est son action, vraie ou prétendue, pendant la crise hongroise, contre les prétentions de la Hongrie : les uns ont pensé que c'était lui qui avait conseillé l'extraordinaire accueil fait aux cinq chefs de la coalition quand l'empereur-roi les avait mandés à Vienne ; d'autres l'ont accusé d'avoir inspiré l'esprit de résistance qui souffla un temps dans l'entourage de l'empereur.

En réalité, c'est cette attitude qui a motivé l'assaut mené contre lui. Il s'en est défendu avec chaleur et, à la commission, où il pouvait parler en allemand (il ignore le hongrois), il a protesté contre les légendes qui ont couru et s'est élevé contre l'appellation de « persécuteur de la Hongrie » qu'on lui a donnée.

Malgré cela, les délégués étaient venus avec leur opinion faite. Et les discours, sauf celui de M. Franz Nagy, étaient tous animés d'un esprit plus ou moins agressif.

La *Neue Freie Presse* donnait de ces séances l'impression suivante :

Si on a pu dire de la séance d'hier qu'elle avait été pour le comte Goluchowski une voie douloureuse[1], de celle d'aujourd'hui on peut dire qu'elle rappelle les exécutions populaires des villages des Alpes bavaroises ; cinq heures durant il a supporté les tortures que peut souffrir un ministre commun, qui n'est exposé que temporairement aux attaques parlementaires... Le ministre ne peut même pas recueillir sans intermédiaire les attaques âpres et sans égard dirigées contre lui, mais par suite de son ignorance de la langue hongroise, il est forcé de se faire chuchoter aux oreilles par un fonctionnaire de son département les critiques tombant des lèvres des délégués. Peut-être ces attaques perdent-elles de leur force par leur traduction, et le comte Goluchowski, par suite, peut-il peut-être encore conserver quelque doute sur la nature méchante qu'affirment ceux

[1] Exactement une route où l'on passe entre deux rangs de soldats qui vous frappent de verge (*Spiessenlaufen*). C'est M. Franz Busell, du parti du peuple, qui a employé cette expression.

qui, connaissant pleinement la langue hongroise, parlent de ces attaques comme uniques dans l'histoire de la Délégation hongroise[1]...

Si l'on pense enfin à une petite scène, qui ne sera fixée dans aucun protocole sténographique des débats parlementaires, et qui s'est jouée dans la séance du matin de la Délégation, on aura épuisé le contenu de ces débats. Le délégué Franz Busath, du parti du peuple, rappelait dans le cours de son discours qu'il était constaté qu'une solidarité d'intérêt et d'autres choses existait entre le comte Goluchowski et le ministère précédent du baron Fejervary et de « ses gens», comme s'exprima l'orateur. Le baron Fejervary et « ses gens » auraient déjà tiré les conséquences de leur conduite politique et auraient disparu de la scène politique. Il est à espérer, dit l'orateur, que le comte Goluchowski fera de même dès qu'il remarquera le sentiment que l'on éprouve à son égard. « Démission! Démission! » ce cri retentit de la bouche de six ou huit délégués proches de l'orateur et sur les autres bancs on approuvait, ce qui peut bien être indiqué comme un symptôme des relations entre le ministre des Affaires étrangères et la Délégation hongroise[2]...

Ce fauteuil de ministre fut durant trois jours une véritable chaise de tortures et de souffrances; à peu de pas, sur un autre fauteuil était assis le Dr Weckerlé, plein d'embonpoint et de forces. Autour de ses lèvres se jouait un sourire à peine sensible. Le succès remporté par le vote du budget des Affaires étrangères est son succès, et non celui du titulaire présent du ministère. Du commencement jusqu'à la fin de ces séances, le ministre-président eut beaucoup à faire et fit agir l'influence qu'il a sur ses compatriotes, pour qu'après ces trois jours remplis de tracas et riches en incidents de toute sorte arrive un résultat qui est naturel, à tout prendre. Ces débats sur la politique étrangère, où celle-ci n'était qu'un paravent et qui étaient remplis d'attaques personnelles et des manifestations, depuis longtemps retenues, d'une colère qui trouve ses raisons hors de la politique étrangère, resteront comme mémorables dans l'histoire des Délégations et pour le titulaire du portefeuille du ministère des Affaires étrangères comme instructifs. Ils ont découvert tous les abîmes que doit côtoyer l'habileté diplomatique nécessaire à la direction supérieure et responsable d'une grande puissance européenne[3].

Sans doute, on a accepté de voter le budget des Affaires étrangères[4]; sans doute aussi, on a rejeté la motion de défiance du

---

[1] *Neue Freie Presse*, 27 juin 1906, *Morgenblatt*.

[2] *Neue Freie Presse*. 26 juin 1906, *Morgenblatt*.

[3] *Neue Freie Presse*, 28 juin 1908, *Morgenblatt*.

[4] Seuls des Croates se sont opposés au vote de ce budget; M. Barsic et M. Georg Krasojevic ont voté contre le passage à la discussion : ce dernier a déclaré que tout ce que l'on demandait aux Délégations n'a pour but que « de faire de l'Autriche-Hon« grie un allié plus fort de l'Allemagne »; qu'en conséquence, il voterait contre. De même, dans son discours en langue croate, du 26 juin, M. Gregor Tuskan déclara qu'il ne pouvait accepter un tel budget : « En ce qui concerne la langue hongroise, « le ministre a montré de la bonne volonté, mais il n'a même pas fait mention de la « langue croato-serbe, comme si ce n'était pas une langue d'Etat. La preuve de ce « fait est cependant que je la parle ici. » Aussi est-il mécontent des déclarations ministérielles, « comme Croate, qui se sent appelé à la conservation des intérêts « croates et serbes... Notre monarchie a tiré les marrons du feu pour l'Allemagne en « Chine, où elle n'a aucun intérêt; pour l'amour de l'Allemagne, elle nous a exposé « à une guerre au Maroc, où notre exportation diminue constamment. La Triplice

comte Eugène Zichy. Mais encore est-il symptomatique qu'elle ait été proposée : le comte Eugène Zichy a joué dans la politique hongroise de ces dernières années un rôle important : c'est lui qui fut chargé par le parti de l'indépendance d'organiser la bataille électorale et, alors que l'opposition ne l'escomptait pas encore, il avait annoncé la victoire à ses amis incrédules ; ancien membre du parti national, il avait adhéré au parti de Kossuth en même temps que le comte Apponyi, et c'est ce nouvel adhérent qui fut investi de la confiance du parti Populaire à Budapest. Il a illustré le grand nom qu'il porte par ses fameux voyages en Asie Mineure, à la recherche de l'origine des magyars : dans le palais qu'il vient de se faire construire et qu'il a rempli de tableaux de l'Occident et de bijoux et souvenirs de l'Orient, le comte Eugène Zichy oublie volontiers avec le visiteur, qu'il reçoit comme le savent faire les magyars, les ennuis de la politique pour songer au prochain voyage, où, sans souci des ans, des fatigues et des dangers, il va continuer ses fouilles et suivre ses pistes.

C'est lui qui a pris à la Délégation l'initiative d'une motion de blâme contre le ministre commun : il critiqua son attitude dans la crise hongroise, le ton de son exposé à l'égard de la Serbie, vis-à-vis de laquelle le « ministre est sûr, parce qu'elle a montré sa sympathie pour la Hongrie », sa politique orientale, son silence même « comme en ce qui touche » les efforts hostiles à la Hongrie de la Roumanie, où l'on prend comme mot d'ordre celui de l'annexion de la Transylvanie. Enfin, malgré les prévenances dont l'accable peut-être avec quelque indiscrétion l'empereur Guillaume [1], il constate qu'il y a en

---

« s'existe que pour accomplir les volontés de l'empereur allemand [illegible] intérêt « [illegible] sous commandé de nous libérer le plus vite possible de cette solidarité « avec l'Allemagne. L'Autriche veut séparer aux Balkans les détroits d'Allemagne et « l'Italie. L'Allemagne l'aide en cela parce que cela [illegible] « Drang nach Osten ». « Mais je [illegible] que l'on [illegible] aux Balkans [illegible] « pour cela que l'on devrait d'abord satisfaire ses Antichrétiens [illegible] « [illegible] et nous [illegible] « que les provinces balkaniques appartiennent à la Turquie [illegible] « De cela, les peuples des Balkans ne lui seront pas [illegible] « et Serbes, voulons que les Balkans soient aux peuples balkaniques. Le [illegible] « lequel le ministre a parlé de la Serbie [illegible] « ministre a été [illegible] par les conséquences politiques [illegible] « économiques du traité d'union douanière serbo-bulgare. Le [illegible] « mérité le langage dont le ministre s'est servi vis-à-vis du [illegible] « celui-ci n'a fait que son devoir en tenant secret vis-à-vis du *Reichsrat* l'union « douanière. » Il se plaint encore de ce qu'en certaines villes, l'Église soit fermée, parce qu'on ne veut pas laisser passer les croyants au rite grec-uni ; il demande l'introduction du rite vieux-slave. Glagolitsa. Sans les [illegible] de Dalmatie et le règlement de la question de l'Institut croate de Saint-Jérôme à Rome.

[1] L'empereur Guillaume, [illegible] son Voyage à Jérusalem. [illegible] à Palestine pour

Europe un mouvement pour isoler l'Allemagne et regrette que « nous seuls persévérions jusqu'à la fin comme caudataire de « l'Allemagne[1] ».

Sans doute sa motion de défiance n'a recueilli que 6 voix, dont celle de M. Stephan Rakovszky. Sans doute aussi la motion plus modeste, mais de même portée, de ce dernier, vice-président du Parlement hongrois, a été rejetée : elle visait simplement la non-acceptation du fond des dispositions. Mais de ces faits, il ne faut pas tirer d'autres conclusions que celle-ci : la coalition a été docile au mot d'ordre donné par ses chefs au pouvoir. C'est en effet en vertu du pacte conclu entre les chefs de la coalition et la Couronne que le budget des affaires étrangères a été voté et tout vote exprès de défiance évité : M. Okolicsany, dans son discours, expliqua avec netteté la raison pour laquelle la Délégation devait accepter le budget et rejeter toute motion de blâme : elle y était obligée par le pacte aux termes duquel « pour deux périodes de délégation » elle devait accorder tous les moyens de gouvernement et ne devait y apporter aucune exception d'aucune sorte. Ainsi c'est seulement à la fin de 1907 que la coalition retrouvera sa liberté d'action pour ses exigences et ses votes. Aujourd'hui, elle ne peut se permettre que des attaques.

Mais le ministre commun y résiste sans peine, appuyé sur la confiance impériale : l'empereur-roi l'a pris comme ministre il y a dix ans et sa volonté présente est de le conserver. Comme le ministre n'est responsable que devant lui et que la seule manière de l'atteindre (et encore !), le refus de budget, a été exclue, il demeure à son poste. François-Joseph a même tenu à lui marquer son amitié par un incident, dont on peut discuter l'opportunité et qui rappelle celui dont fut l'objet jadis à un bal de la cour le comte Albert Apponyi, alors président de la Chambre hongroise. Après le dîner des Délégations, le délégué Stephan Rakovszky avait été placé par son ami, le ministre *a latere* comte Aladar Zichy, en première ligne au cercle tenu après dîner. L'empereur-roi affecta de l'ignorer complètement.

---

chasser. C'est à cette occasion que se passa l'incident suivant : le *Figaro* raconta (c'était au moment où le prince Henri de Prusse partait (pour la Chine) que l'empereur aurait dit au comte Zichy, qui s'apprêtait à continuer en Sibérie ses explorations et à gagner Pékin par la voie la plus longue : « Mon frère sera empereur de « Chine avant que vous ne soyez à Pékin ! » Aussitôt la publication intervenue, le ministère hongrois et, sur la demande de celui-ci, le comte Zichy, démentirent le propos. Le renseignement aurait été donné, paraît-il, par un domestique du château.

[1] Il ajoute dans son discours : « L'Allemagne s'est jeté (à Algésiras) la tête contre « les murs et nous avons été le moyen par lequel elle est sortie de sa fausse « position. »

C'est que c'est lui qui avait le plus ardemment mené l'assaut contre le ministre des Affaires étrangères, un virtuose de ces sortes d'affaires, pendant un long discours, d'où tombaient dru comme grêle les attaques sur la tête du ministre.

Aussi longtemps donc que sa politique sera approuvée par l'empereur, le comte Goluchowski restera à l'abri des tumultes qui, ailleurs, menacent l'existence des ministres et il peut répondre, comme il l'a fait à la commission, au comte Zichy : « *Mit seinem Politik steht und fällt ein Minister* » (Avec sa politique demeure ou tombe un ministre), il n'en change pas, il attend qu'on le change.

Toutefois, si la politique étrangère en Autriche-Hongrie est avant tout matière réservée à l'empereur, quant à sa direction, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut pas ne pas être influencée par les manifestations de l'opinion publique. Soit dans le présent, soit dans l'avenir, ces manifestations ont leurs conséquences. S'il ne faut pas exagérer leur portée, croire à leur traduction immédiate dans les faits, elles ont leur valeur. Aussi est-il intéressant de noter les opinions émises à la Délégation hongroise sur les principales questions de politique étrangère.

* * *

Les Hongrois, en bons politiques, ne pouvant renverser le ministre, ont voulu du moins retirer quelques avantages particuliers de leur vote approuvant le budget du ministère. Aussi, comme si l'entente s'était faite à l'avance, M. Saghy déposa à la commission du budget des affaires étrangères un projet de résolution formulant certaines exigences et le ministre y fit une réponse presque entièrement favorable.

Le nationalisme magyar, après avoir tiré ou voulu tirer de l'égalité entre les deux Etats, Autriche et Hongrie, les conséquences qui lui semblaient logiques dans l'organisation de l'armée, veut accomplir une œuvre analogue dans les services diplomatiques. Il ne s'agit pas, bien entendu, de créer deux représentations diplomatiques, quoique, comme nous le verrons, certaines menaces aient déjà retenti : on a parlé d'une double représentation consulaire. Mais ce que l'on veut, c'est assurer à la Hongrie dans le service commun des avantages « correspondant à la parité des deux Etats ».

La résolution Saghy a été votée à l'unanimité par la Délégation, après que son auteur en eût exclu toute expression de défiance et toute exigence de réalisation à une date déterminée. Il l'avait présentée comme une mise en demeure : après le dis-

cours plein d'assurances favorables du comte Goluchowski, et celui, plein de paroles pacifiques, du ministre-président docteur Weckerlé, M. Saghy remplaça la mise en demeure par une simple demande et supprima l'exigence d'accomplissement immédiat.

Les quatre points de sa résolution sont les suivants : 1° Les emblèmes et les drapeaux hongrois seront placés sur tous les bâtiments des ambassades et des consulats. Le chef de section von Müller répondit sur l'ordre du ministre que la question des drapeaux était déjà réglée dans les consulats, où l'on se sert des drapeaux de commerce communs introduits par l'article 16 de la loi de 1867, dont une moitié figure le drapeau et les emblèmes hongrois; quant aux ambassades et légations, on arborera désormais deux drapeaux, dont l'un sera hongrois. 2° Les lois hongroises seront envoyées à tous les consulats et à toutes les ambassades. — Le ministre promet d'accomplir ce vœu. 3° On devra employer dans le service du ministère des fonctionnaires de nationalité hongroise en nombre correspondant à l'égalité des deux Etats et en Orient se servir comme interprètes de Croates; le ministre reconnaît que les Hongrois sont relativement peu nombreux dans ces services : 49 sur 153 dans le service diplomatique, à peu près la même proportion dans les consulats et une proportion moindre à la direction centrale; il promet donc de donner aux Hongrois toute facilité pour entrer dans ces services, de faire ses efforts pour réaliser la parité, sans que naturellement il puisse faire une promesse plus précise; enfin d'employer des Croates, là où il sera le plus nécessaire.

Enfin 4° Entre les fonctionnaires des Affaires étrangères et les autorités hongroises, la correspondance devra se faire en hongrois. Le comte Goluchowski ne discute pas le principe, et promet même de s'occuper de sa réalisation, mais il ajoute que des difficultés de fait la rendent presque impossible en ce moment.

Cette victoire de principe du nationalisme hongrois est encore accusée par le vote unanime de la résolution Szivak et les considérations dont l'a fait précéder cet orateur. M. Emmerich Szivak représente l'élément le plus modéré du Parlement hongrois : il fait partie du parti constitutionnel du comte Andrassy et la *Neue Freie Presse* parle de sa « manière très distinguée et sympathique » et lui réserve, ainsi qu'à M. Franz Nagy, ses éloges pour « sa valeur spéciale » et ses paroles blâmant le double mouvement contraire : *Los von Ungarn*, *Los von Œsterreich* : « Si la Délégation et le Parlement hongrois

« possédaient une majorité composée de politiques du genre « de M. Szivak, jamais ces tendances contraires également « subversives ne se seraient produites[1] ». Écoutons donc cet orateur, ses paroles n'en sont que plus symptomatiques :

Nous devons exiger que tous les membres du corps diplomatique puissent, avec le temps, parler la langue hongroise. Les partisans de l'*ausgleich* ne peuvent s'en tenir à lui que s'il est exécuté pleinement. Tous les membres du corps diplomatique doivent être informés sur le droit public hongrois. Comme ce n'est pas le cas aujourd'hui, je présente une motion d'après laquelle le règlement sur la préparation à la diplomatie commune sera soumise à une revision et le droit public hongrois deviendra dans les examens de la carrière une matière obligatoire. Selon ce règlement, on exige des futurs diplomates qu'ils fassent preuve d'un revenu personnel de 12.000 k. Cette fixation ne peut être maintenue, parce qu'on ne peut concéder un privilège à aucune classe. On doit démocratiser les services de politique étrangère et donner un traitement aux élèves diplomates et aux élèves consuls... Si les Autrichiens nous forcent à affirmer que notre indépendance économique rend nécessaire la revision totale de l'*ausgleich*, nous sommes prêts à user de notre droit de traiter et nous nous efforcerons de faire valoir nos droits à une organisation économique complète, *par exemple dans la représentation consulaire*[2].

En conséquence, son projet de résolution comporte l'introduction du droit hongrois dans les examens de la carrière diplomatique et consulaire et en second lieu la suppression de la nécessité d'une rente de 12.000 k. et l'établissement d'un traitement de « pratikant ». Le ministre fit répondre le lendemain qu'il regrettait de ne pouvoir accepter cette suppression, mais qu'il prendrait en considération le premier vœu dans l'élaboration du nouveau règlement. Sur cette déclaration, la Délégation, à l'unanimité, adopta ce premier vœu.

Ainsi de toutes manières le ministre commun a sacrifié sur l'autel du nationalisme magyar et il a poussé l'attention jusqu'à demander à son collègue, le ministre des Finances commun, baron de Burian, de parler en son nom à la Délégation hongroise : l'impression, en effet, n'avait pas été très favorable chez les délégués de ne voir que le chef de section, M. de Muller, prendre la parole au nom du ministre ; aussi, par un acte de courtoisie, c'est un membre du gouvernement commun, qui, au nom de son collègue, répondit en fin de discussion. Il s'acquitta du reste de ce devoir avec une assez singulière impersonnalité : dans son discours très rempli et fort long, il dit et répéta que lui, cependant membre du gouvernement commun, n'émettait à aucun moment une opinion personnelle ; chaque

[1] *Neue Freie Presse*, 27 juin 1906, *Morgenblatt*.
[2] Séance de la Délégation hongroise du 26 juin 1906.

fois qu'il niait ou affirmait quelque chose, il n'oubliait pas d'ajouter aussitôt que cette idée provenait du ministre des Affaires étrangères et qu'il n'était qu'un porte-parole pour traduire en hongrois la pensée du ministre. On comprendra que, comme le dit la *Neue Freie Presse*, « cette manifestation de « réserve se soit transformée pour son auditoire en une froi- « deur glaciale ».

***

La politique orientale du ministre n'a pas rencontré à la Délégation hongroise un seul approbateur : certains ont préconisé une conduite plus amicale et ont critiqué comme expansive ou comme froissante la politique gouvernementale ; d'autres n'ont rien critiqué, et se sont contentés de formuler des principes qui leur paraissaient devoir guider l'action diplomatique dans les Balkans. Mais ces derniers se sont gardés de formuler une approbation expresse, même quand leurs paroles ne différaient pas de celles du ministre. Pourquoi cette attitude ? Les uns soupçonnent la diplomatie de Vienne de desseins ténébreux et ont la même persuasion que beaucoup d'hommes politiques des Balkans, avec qui je m'entretenais il y a huit mois [1] : pour eux, l'Autriche-Hongrie ne voit dans la Bosnie qu'une marche d'où elle pourra se glisser par le sandjak de Novi-Pazar jusqu'à Salonique et à la mer Egée. C'était du reste l'espérance de l'ancien ministre des finances Benjamin de Kallay qui en tirait cette conclusion pour l'administration intérieure de la Bosnie : s'appuyer surtout sur les Serbes orthodoxes pour les gagner à la cause autrichienne ; cette politique a été depuis modifiée, car les résultats étaient fort peu encourageants. Mais, à tort ou à raison, on est persuadé aux Balkans que la pensée qui la commandait demeure. C'est ce qu'affirme M. François Busath, membre du parti du peuple : « Le ministre paraît poursuivre le but caché, de même « que le comte Andrassy a occupé la Bosnie, de nous glisser « aux Balkans jusqu'à Salonique. » Et M. Louis Hollo précise : « Nous éveillons les soupçons que nous voulons nous « conduire en Orient comme des conquérants ; nous n'avons « pas assez de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, « mais par la voie de la gendarmerie, du contrôle des finances « et de l'administration de la justice, nous voulons pousser « plus loin notre expansion, et si l'action des baudes l'exigeait,

---

[1] Cf. nos articles : *Chez les Serbes* (*Quest. Diplom. et Col.*, 1er janvier et 1er juin 1906).

« on paraîtrait décidé à agir même par les armes dans un but « de pacification. »

Or, la Hongrie ne veut pas que la monarchie fasse de nouvelles conquêtes : ce seraient encore des Slaves qui fortifieraient d'autant cet élément en Autriche-Hongrie et accroîtraient les difficultés de la politique intérieure hongroise à l'égard des nationalités. C'est pourquoi tous les partis magyars désirent le *statu quo* politique ; ils réclament aussi la paix extérieure, car ils n'ont rien à gagner à une guerre qui ne pourrait leur profiter. Vaincus, ce seraient de nouvelles charges ; victorieux, ce serait l'union avec l'Autriche fortifiée.

Mais la Hongrie veut encore acquérir la sympathie des peuples balkaniques, pour s'en servir éventuellement en cas de conflit avec l'Autriche, et peut-être aussi pour des vues plus ambitieuses et plus lointaines. C'est surtout au moment de la crise dernière que les politiques hongrois se sont mis en quête d'alliés éventuels contre le gouvernement de Vienne [1] : ils ont recherché les sympathies des Croates et le Congrès de Fiume s'est prononcé en leur faveur ; ils ont fraternisé avec les Serbes et l'opinion publique à Belgrade se portait vers eux contre Vienne. Aussi ne veulent ils rien faire qui contrarie cette action et détruise ces appuis éventuels.

D'autre part, rien ne plairait mieux à la Hongrie que le *statu quo* balkanique, si une indépendance plus complète lui permettait de se poser en quelque mesure en amie et protectrice des petits Etats de la péninsule, dont aucun ne pourrait lui porter ombrage.

Ces considérations expliquent les déclarations faites à la Délégation. M. de Burian, au nom du ministre, qualifie de calomnies tendancieuses les bruits d'expansion territoriale aux Balkans; à la commission, le comte Goluchowski s'efforce de légitimer sa politique à l'égard de la Serbie : le gouvernement serbe, dit-il, niait l'existence de l'union douanière serbo-bulgare peu de jours avant qu'on en publiât le texte : il y a donc eu déloyauté de sa part : depuis lors, nous avons élevé des prétentions pour la commande en Autriche de canons Skoda et aussi de fournitures de chemins de fer, de munitions, etc., c'est que « nous réclamons seulement des égards à bonté et « à prix égaux... Notre politique entière tend à favoriser le déve- « loppement indépendant de ces Etats; mais il est naturel que « nous songions à sauvegarder nos intérêts. Au sujet de la Serbie, « notre exportation est évaluée à 30 %, tandis que l'importa-

[1] Voir notre article du *Journal des Débats*, 26 nov. 1905.

« tion serbe en Autriche-Hongrie, surtout en Hongrie, est de « 70 millions [1]. »

Sauf l'accusation de déloyauté, ces paroles ont été redites par d'autres orateurs, mais avec un autre ton et dans un autre esprit. Le président du conseil, par exemple, glisse habilement sur la question serbe et s'en tient à ces principes généraux : « Nous regardons le développement et la consolidation « des Etats balkaniques comme l'une des bases de notre poli- « tique ; mais non pas les désirs d'expansion des Etats des « Balkans, car la même politique que nous suivons vis-à-vis « d'eux, pour qu'ils puissent se développer et se fortifier, nous « devons aussi la tenir vis-à-vis de l'Empire turc, puisque « notre action en Orient est dirigée par ce principe que nous « tendons à concilier avec succès des intérêts contradictoires [2]. »

Il se garde d'insister sur les rapports austro serbes, car il ne veut donner aucune prise à quelque attaque que ce soit et il n'ignore pas que c'est la Hongrie qui profitera surtout d'une guerre douanière. Les Hongrois, par une habileté suprême, auraient double profit : le profit politique de voir les Autrichiens s'aliéner davantage encore la Serbie, quelles que puissent être les prétendues visées de Vienne de rendre impopulaire en Serbie le parti austrophobe, — qui comprend toute la Serbie, à très peu près ; le profit économique d'être délivré d'un concurrent sur le marché autrichien pour la vente des bestiaux [3].

Les orateurs les plus modérés, comme MM. Franz Nagy et Saghy, firent leurs réserves en ce qui touche la politique orientale : « Il est malheureux de voir, dit ce dernier, que les peu- « ples des Balkans ne ressentent que méfiance à notre égard, « quoique nous soyons dépourvus d'intentions égoïstes » ; mais aussi les expressions employées dans l'Exposé, à l'égard de la Serbie, sont exagérées : « à son égard, nous devrions « suivre le principe : *Suaviter in modo, fortiter in re;* quant à la pression dont on veut user pour se procurer la commande

---

[1] Séance de la commission des Affaires étrangères du 18 juin 1906.

[2] Séance de la commission du 19 juin 1906.

[3] Les chiffres d'importation et d'exportation ne correspondent pas du tout à ceux donnés par la Serbie, qui sont les suivants (en millions de francs) :

	Importations		Exportations	
	Totales en Serbie	D'Autriche en Serbie	Totales de Serbie	De Serbie en Autriche
	—	—	—	—
1903.....	58,2	35,3	59,9	51,3
1904.....	61,9	36,5	62,1	55,3

Encore souvent l'Autriche-Hongrie n'est-elle qu'un intermédiaire.

des canons, « ce serait provoquer un écho dans l'opinion « publique hongroise, si l'on voulait la continuer. » « Le point « de vue de la Délégation hongroise et de l'opinion publique « est que la politique d'expansion doit demeurer close et la « liberté de développement des États balkaniques observée[1] »

Cette pression exercée sur le gouvernement serbe, M. Martin Lovaszy la critique de même et M. Rakovszky estime que le ministre « se trouve dans une position trop haute pour appa- « raître devant l'Europe comme l'agent de la fabrique Skoda »

Ce dernier orateur ajoute que la démonstration navale contre la Turquie n'a fait que ridiculiser ceux qui y ont pris part. Il est vraiment curieux de voir que ce sont des orateurs du parti catholique qui ont témoigné aux Délégations le plus vif intérêt à l'égard de la Porte ; c'est M. François Busath qui dit : « Mais « en vérité nous avons aussi peu besoin de Salonique que nous « n'avions besoin de la Bosnie. Si nous nous mêlons aux affaires « de Macédoine, parce que l'ordre n'y règne pas, pourquoi pas « à celles de Russie ? Si nous tâchons de remplacer l'Italie par « la Russie dans la Triplice, » l'orateur avertit de suite cette puissance de son état d'esprit. C'est M. Nicolas Zboray qui déclare : « Il est à regretter que la politique suivie dans les « Balkans soit en contradiction avec nos intérêts nationaux « La Hongrie a la plus grande sympathie pour la Turquie et « lui doit des remerciements. »

C'est peut-être le discours du comte Batthyany qui a précisé le mieux les points de vue différents du ministre et de la Délégation : après avoir regretté le ton employé à l'égard de la Serbie, il constate qu'en voulant faire régner l'ordre aux Balkans, « il est inadmissible que nous tirions toujours les « marrons du feu pour les autres et que l'Allemagne en tire le « profit, grâce à ses sympathies économiques et politiques, » et il ajoute ces paroles significatives : « En ce qui concerne la « politique orientale, la politique de la Hongrie diffère de celle « de l'Autriche. C'est la vieille tendance centraliste de l'Autriche « d'exciter les peuples les uns contre les autres selon le prin- « cipe : *divide et impera*. Avec cela, on se fait seulement « haïr[2] ». C'est ce que constate en effet M. Jules Laszkary : « La « Russie est encore plus populaire aux Balkans que l'Autriche- « Hongrie. L'expression « Schwaba » représente l'idée la plus « détestée en Orient. »

Il y a donc en Hongrie une tendance générale à ménager les

---

[1] Séance de la Délégation du 25 juin 1912.
[2] Séance de la Délégation du 25 juin.

peuples balkaniques, à rejeter sur l'Autriche toute la responsabilité des mesures et des pensées hostiles. Certaines s'arrêtent là ; d'autres vont plus loin encore et organisent des manifestations dans le genre de celle de Belgrade, où Serbes et Hongrois ont fraternisé et où certains magyars ont déclaré que si cela ne dépendait que d'eux, ils ne maintiendraient même pas l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine[1] !

***

La question des rapports de l'Autriche-Hongrie avec la Triple-Alliance a été posée à la Délégation et traitée par presque tous les orateurs. On a apprécié la conduite de la diplomatie à Algésiras et on a discuté le principe même de l'alliance. On sait que la presse hongroise avait montré pour l'Allemagne de l'animosité, l'accusant de soutenir la cause de Vienne, voire de l'inspirer, dans ses refus de donner satisfaction aux exigences nationales de la Hongrie ; sous prétexte de ne pas vouloir d'un affaiblissement de l'armée, Berlin s'opposerait aux mesures favorables à la division de l'armée commune. Quelle portée avait cette polémique? Dans quelle mesure les hommes politiques partageaient-ils ces idées? et les amabilités empressées de Guillaume II lors de son séjour à Vienne en juin 1906, avaient-elles produit sur les ministres hongrois une impression telle que leur parti et leurs amis abandonnent toute critique? La discussion à la Délégation nous renseigne à cet égard.

Le comte Goluchowski a tracé à la commission la ligne de conduite suivie à Algésiras de la manière suivante : « En ce « qui concerne nos importations au Maroc, nous occupons le « troisième rang dans tout le Maroc et le quatrième à Tanger. « A cet égard, notre exportation rend compréhensible que nous « nous soyons unis avec l'Empire allemand pour le maintien du « principe de la porte ouverte ; nous étions aussi, du reste, appelés « à intervenir parce que nous étions partie à la conférence « de 1880 ; mais le fondement principal de notre action a été « la crainte que les choses ne puissent arriver à un conflit sérieux, « et nous voulions tirer profit de notre situation pour pouvoir « aplanir les difficultés ; par cela, sans aucun doute, nous « avons rendu service à la paix européenne... Il va sans dire « que nous nous sommes mis à Algésiras aux côtés de l'Alle- « magne, de même que la Russie se plaçait aux côtés de la « France. »

[1] A la séance du 25 juin, le comte Teleki s'est plaint de ce que « la fête amicale « serbo-hongroise ait été dépeinte au roi comme un attentat à la dynastie. »

Le président du Conseil hongrois a ensuite déclaré qu'« Algésiras était un des grands succès de notre diplomatie... La politique de la porte ouverte, qui était en danger, a été consolidée ». Plusieurs orateurs ont approuvé entièrement la conduite de la diplomatie austro-hongroise : tel M. Szivak, tel le comte Paul Esterhazy, dont l'opinion est déterminée par trois motifs : l'Autriche-Hongrie était partie à la conférence de 1880 (un soit qu'il est démontré que nous laissions intacte l'œuvre de cette conférence, qui est très limitée) ; elle exportait au Maroc pour deux millions de couronnes, surtout de tabac hongrois (à aucun moment, nous n'avons songé à ne pas respecter la liberté du commerce) ; enfin, — motif inattendu dans la bouche d'un Hongrois, — « le rapprochement anglo-français menaçait sérieusement la paix de l'Europe... Le ministre a agi avec succès pour écarter ce danger. »

En revanche, deux orateurs, l'un du parti du peuple, l'autre du parti de l'indépendance, n'ont point approuvé la conduite du ministre et leur opinion est surtout intéressante par le sentiment qui l'inspire : le premier, M. Etienne Rakovszky, déclare : « A Algésiras, l'empereur allemand a fait un saut dans l'inconnu et nous l'avons simplement suivi. Si l'empereur allemand frappe sur l'épaule du comte Ledochowski et lui dit : Vous m'avez bien secondé, cela ne touche personne ; mais la publicité de son télégramme a dépassé la frontière dans laquelle doivent se tenir la courtoisie mutuelle et l'estime due à Sa Majesté. » Quant à M. Ladislas Thaly, il estime que la monarchie n'avait pas d'intérêt particulier au Maroc et constate que ce n'est qu'en 1902 qu'on a conclu un traité de commerce avec ce pays. « A cause de ce traité, ce n'était pas la peine que nous nous empêtrions dans une grande guerre dans l'intérêt de nos alliés. Que l'Allemagne ait été défaite à Algésiras, c'est hors de doute... nous n'avons aucune indépendance, nous sommes les satellites de la constellation allemande. »

C'est bien un sentiment d'hostilité vis-à-vis de la Triplice qui a dicté ces appréciations ; c'est ce même sentiment qu'on retrouve dans la critique faite par certains orateurs des rapports de la monarchie et de la Triple Alliance.

Sur cette question, on peut discerner trois courants d'opinion : un courant franchement hostile, un courant nettement favorable, enfin le courant le plus fort, qui est favorable, mais sous condition et avec des réserves dignes de remarque et grosses de conséquences.

De tout temps, l'alliance allemande trouva en Hongrie des adversaires dans cette fraction du parti de l'indépendance, frac-

tion composée de catholiques, que dirigeait autrefois M. Gabriel Ugron. M. Louis Hollo, en prenant la parole aux Délégations, ne faisait donc que rester fidèle à lui-même et à ses amis et qu'accentuer le ton en exposant ses idées : quand on fit, dit-il, l'alliance avec l'Allemagne, sa situation était tout autre qu'aujourd'hui ; depuis lors elle fait de la politique mondiale, donc elle court des risques, « on peut se demander si nous devons nous exposer à de semblables périls », nous qui sommes attachés au continent ; nous sacrifions nos forces en vue de la constitution d'une armée puissante, qui sert des intérêts allemands, alors que nous devrions les réserver pour la création d'une industrie nationale hongroise. De plus, l'Allemagne, en concluant les traités de commerce, n'a pas respecté les droits d'Etat hongrois. Enfin il est inadmissible que dans la monarchie une minorité d'un cinquième d'Allemands vienne imposer sa politique aux autres nationalités, et quelle politique ! « Nous ne « sommes pas seulement menacés des dangers qui proviennent « de la politique d'expansion de l'Allemagne, mais aussi de « celui qui naît du désir de créer de ce côté-ci, à côté de la cul- « ture et de l'armée allemandes, une autre culture et une autre « armée allemandes. »

Le parti du peuple, parti catholique, a de même toujours renfermé des éléments hostiles à la Triple Alliance : aussi ne doit-on pas être surpris de voir un de ses chefs, M. Etienne Rakovszky, dire dans le même discours déjà cité qu'il regrette « de ne trouver aucune sympathie en Allemagne, pendant « qu'on exige de nous que nous aidions la Triplice sans réserve. « L'enthousiasme pour la grande œuvre d'Andrassy a dimi- « nué parce que l'idée conçue par lui a été mal exécutée. Si « Bismarck a dit : nous ne courons après personne, la politi- « que du ministre des Affaires étrangères consiste en ceci que « nous courons après tout le monde. L'Italie procède autre- « ment ; ainsi, dans la question d'Algésiras, elle s'est détournée « de nous, pour se placer à côté de la France, de l'Espagne et « de l'Angleterre. »

Dans le parti de l'indépendance lui-même, des hommes, — tel le comte Eugène Zichy, — laissent paraître le même sentiment ; mais c'est en général une autre note qui retentit. La Triple Alliance est regardée comme ayant des avantages au point de vue de la paix extérieure ; mais on exige que l'Allemagne ne s'immisce en rien dans les affaires intérieures de la monarchie, ni pour méconnaître le droit public hongrois en concluant des traités de commerce que le Parlement de Budapest n'a pas approuvés, ni pour engager la cour de Vienne à ne

pas satisfaire les demandes nationales de la Hongrie, ni pour encourager les tentatives de germanisation en Hongrie. Sur tous ces points on élève des reproches ou des craintes ; on constate de même que l'Allemagne supplante l'Autriche dans les Balkans et on fait remonter à elle la responsabilité et l'accroissement des charges militaires qui pèsent lourdes sur la Hongrie. En résumé, l'alliance n'est maintenue qu'à contre-cœur et par nécessité de moment : l'impérialisme allemand fait naître de la méfiance ; seules la situation de l'Europe, la tradition, l'absence d'entente avec d'autres éléments et la crainte des Slaves retiennent la majorité du parti dans une alliance de raison.

A la commission, c'est le comte Alexandre Benyovszky qui formula cette opinion : « La Triplice forme la base de notre « politique extérieure ; elle a ses bons et ses mauvais côtés ; « elle est bonne en ce qu'elle nous assure la paix ; mais elle est « cause qu'elle nous oblige à de grandes dépenses militaires. « Sans doute elle n'est pas agressive ; mais sa pointe est cependant dirigée contre la France et contre la Russie » ; or, comme la puissance russe ne sera pas à craindre avant au moins dix ans, « nous nous trouvons donc seulement vis-à-vis de la « France, avec laquelle nous entretenons de bonnes relations « et de qui nous ne pouvons craindre aucune attaque ; « pourquoi donc devons-nous augmenter la force de notre « armée ? »

M. Jules Laszkary approuve de même l'alliance, mais constate que l'industrie allemande supplante l'industrie austro-hongroise dans les Balkans et que l'autre allié devance l'Autriche en Albanie, la force à se fortifier sur la côte dalmate et arme de canons le Montenegro.

A la Délégation, trois discours sont surtout à retenir, par la personnalité de leurs auteurs : ce sont ceux de M. Saghy, de M. Paul Hoitsy et du comte Batthyany. M. Saghy a été le porte-parole du parti de l'indépendance, comme nous l'avons vu : il a insisté sur le déplorable effet produit par la pression de l'Allemagne pour conclure le traité de commerce, sans attendre le vote régulier du Parlement hongrois. Cette pression ne peut être niée, car M. de Burian, au nom du comte Goluchowski, l'a expressément signalée, pour se décharger d'une responsabilité : après avoir rappelé que « personne n'a blâmé « le contenu du traité » et que le ministre s'en tenait à sa conception qu'il n'avait pas à reviser l'initiative du gouvernement hongrois, M. de Burian ajoutait : « Maintenant on dit qu'il « était au pouvoir du ministre de faire prolonger l'état anté-

« rieur ou de faire un règlement provisoire ou quelque con-
« vention avec l'Allemagne. Cela, le ministre des Affaires
« étrangères ne le tenait d'après ses informations ni pour vrai,
« ni pour juste. Car le traité entre l'empire allemand et la
« monarchie n'est pas une chose isolée, mais fait partie
« de l'ensemble des traités de commerce et l'Allemagne n'a
« montré aucun penchant à séparer de cet ensemble le traité à
« conclure avec nous. »

Cette pression avouée, M. Saghy déclare qu'elle « a blessé
« les dispositions de la Hongrie pour l'alliance quoiqu'on puisse
« savoir en Allemagne que c'est justement en Hongrie que
« l'alliance a ses plus fermes soutiens et qu'on puisse compter
« sur cet appui aussi longtemps que les intérêts hongrois ne
« seront pas lourdement blessés[1]. »

C'est exactement dans le même sens que parla M. Paul Hoitsy, « qui compte, dit la *Neue Freie Presse*, parmi les membres les plus cultivés et les plus accessibles aux idées politiques supérieures :

Dans la nation hongroise, dit-il, de tout temps il y a eu un courant qui nous pousse à nous appuyer sur l'Allemagne. A chaque occasion dans la lutte pour l'hégémonie des Allemands et des Slaves, les Hongrois se sont mis fermement du côté des Allemands. Ce n'est pas seulement par sympathie[2], mais par suite de la situation que nous occupons dans ce pays. Nous avons accepté pour toujours notre entrée dans la culture occidentale. Mais il existe aussi chez nous un courant qui estime nuisible cette alliance. Grâce à Dieu, le courant n'est pas assez fort pour entraîner la rupture. Mais si dans la suite nous ne trouvons pas en Allemagne une considération également loyale, le nombre des adversaires de l'alliance augmentera. Qu'on le comprenne enfin à Berlin! Si nous, Hongrois, cessons d'être partisans de la Triplice, la question se posera de savoir quelle nation en Autriche pourra jouer le rôle que nous avons tenu jusqu'ici et si même le lien pourra subsister contre notre volonté[3].

Le discours du comte Batthyany est peut-être encore plus symptomatique et il a remporté à la Délégation un très grand succès. Il commence par se présenter comme un partisan sans réserve de la Triplice, mais insiste aussitôt sur cette distinction qu'il éprouve ce sentiment seulement pour la Triple Alliance au complet, non pour l'alliance avec l'Allemagne seule, comme elle fut conclue originellement par le comte Jules Andrassy. Si donc, continue-t-il, l'Italie, à qui il porte les plus grandes sympathies, venait à quitter la Triplice, il ne désirerait pas que

[1] Séance du 25 juin 1906.
[2] La vérité est que « ce n'est pas du tout par sympathie ».
[3] Séance du 26 juin 1906.

la monarchie demeurât dans une alliance qui verrait contre elle toute l'Europe. Cette méfiance qu'il éprouve à l'égard de l'Allemagne, il en montre les raisons d'être : il a remarqué que par exemple dans le comitat de Kolosvar (Eisenburger), la magyarisation ne fait aucun progrès et la germanisation au contraire en fait de colossaux, ce qui est dû au *Gustav-Adolf Verein*, aidé par des ressources allemandes ; il note que les aristocrates allemands font un grand achat de terres dans le Nord de la Hongrie et que les mêmes symptômes se retrouvent en Slavonie ; « comme on disait en ces derniers jours que le prince de « Schaumbourg-Lippe voulait vendre ses biens en Slavonie, « la *National Zeitung* se lamentait de voir tant et tant d'ar- « pents de terre allemands devenir étrangers. » Tous ces achats, dit-il, cachent un dessein politique, l'action du « Drang nach Osten » propagée en Allemagne. De tous ces faits et de la plus que faible sympathie qu'on a montrée en Allemagne pour les exigences nationales de la Hongrie, l'orateur conclut que l'antique tradition de l'amitié hongroise pour la Triple Alliance n'est pas près de reprendre son ancienne vitalité. « L'opinion « publique en Hongrie vit dans la croyance que les grandes « dépenses de l'armée sont dues en grande partie à la Triple « Alliance et nous trouvons que le *Wacht am Rhein* sonne « trop haut de ce côté-ci de la Leitha [1]. »

En présence de ces manifestations, les discours des partisans envers et contre tous de la Triplice, — comme M. Nicolas Szemere, — perdent beaucoup d'intérêt : ils deviennent du reste de moins en moins nombreux. On trouve encore naturellement dans la bouche des ministres des déclarations aussi conservatrices que brèves : qui s'en étonnerait ? M. Weckerlé, partisan convaincu du reste de la Triplice, affirme par exemple que « les thèses cardinales de notre politique étrangère sont le « maintien de la Triple Alliance avec son caractère défensif « et l'aide apportée au libre développement des Etats balka- « niques, mais sans aucune expansion territoriale. Le désir « d'une telle extension est exclu de notre côté comme d'autre « côté ; notre politique est dirigée par le maintien du *statu* « *quo* [2]. »

Le comte Goluchowski réfute deux arguments très répandus en Hongrie touchant à l'accroissement des charges militaires et à la concurrence allemande aux Balkans : « Si nos charges mili- « taires ne s'accroissent pas autant qu'ailleurs, nous le devons

---

[1] Séance du 25 juin 1906.
[2] Séance du 25 juin 1906.

« en premier lieu à la Triplice. Si nous n'avions pas de forces « militaires suffisantes, personne ne rechercherait notre alliance. « Nous ne pouvons être un élément d'alliance que si nous pos- « sédons des forces militaires et aucun Etat ne peut exister « aujourd'hui sans alliance... Le reproche que l'Allemagne nous « fait une concurrence commerciale dans les Balkans n'est pas « justifié non plus; nous ne pouvons en vouloir à aucun gou- « vernement s'il s'efforce de se créer des rapports commer- « ciaux[1]. » Mais le discours le plus curieux d'un membre du gouvernement est celui que M. de Burian prononça, comme porte-parole du ministère des Affaires étrangères, à la séance du 27 juin :

Le thème de la Triple Alliance est venu sur le tapis bien des fois; si ce débat de deux jours n'a été rien moins qu'agréable pour notre ministère des Affaires étrangères, il se réjouit cependant que ce principe de notre politique n'ait pas été ici attaqué[2]. Mais sur la signification nette et actuelle de cette alliance on a entendu diverses remarques. *Il est possible que la période de la lune de miel (der Verhimmelung) du traité d'alliance soit passée*; c'est comme dans un mariage. Mais de cela, on ne peut tirer une conséquence sur la durée et la fermeté des rapports. Le traité n'est maintenant jugé qu'en vue de son utilité pratique. Le principe (*Der Kern*) de la Triple Alliance consistait au début, en ceci, qu'il assurait la monarchie contre certains *casus fœderis* prévus au traité; cette assurance ne peut être de la même actualité à chaque moment... C'est comme une assurance contre l'incendie qui est urgente, quand on brûle, que l'on oublie aussitôt après si aucun événement du même genre n'arrive. Puisque le principe de la Triple Alliance consiste en cela, on ne peut conclure que ces groupes intéressés doivent nécessairement s'aider économiquement. Ce n'est pas stipulé, et chaque contractant garde sa pleine liberté pour ses efforts économiques. Si actuellement des efforts de politique commerciale sont faits en Allemagne, on ne peut élever aucun reproche, mais seulement peut-être regretter que de tels intérêts ne prévalent pas chez nous dans la même mesure... Les raisons qui ont inspiré la conclusion de la Triplice subsistent donc comme autrefois, bien qu'un grave danger ne subsiste plus aussi grand que naguère. Si, par plusieurs orateurs, l'un ou l'autre des membres de la Triplice a été attaqué, c'est peut-être un motif de plus de persévérer dans l'alliance, car *si on ressent de la suspicion contre quelqu'un, il est mieux de demeurer sous la même tente que lui.*

Il est impossible de laisser entendre plus clairement que le ministre hongrois des finances communes, que la Triplice n'est plus qu'un lien de raison, et qu'elle est une assurance autant contre les adversaires d'autrefois que contre les visées possibles des deux alliés d'aujourd'hui.

Comment, après cela, ne point conclure avec la *Neue Freie*

---

[1] Séance de la commission du 18 juin 1906.

[2] On a vu dans quelle mesure il faut croire à cette assurance diplomatique.

Presse, que « c'est déjà certainement un signe que, malgré toutes les assurances officielles, les bases fermes comme du « granit sur lesquelles cette alliance repose dans le monde « des idées politiques de Hongrie, sont sensiblement ébran- « lées[1] ».

*
* *

Quelles conclusions tirer de cette analyse des tendances actuelles de la Hongrie en matière de politique étrangère?

Il est visible que le parti de l'indépendance, actuellement en majorité, apporte des idées différentes de celles que représentait l'ancien parti libéral; elles ne sont point opposées, comme on pourrait le croire, mais elles découlent logiquement de la politique intérieure suivie : c'est parce que la Hongrie veut arriver, plus vite que ne le voulaient les libéraux, à une autonomie plus complète qu'elle a, d'une part, accentué ou modifié son attitude vis-à-vis des Slaves des Balkans pour trouver en eux des alliés, qu'elle s'est d'autre part irritée contre la tutelle allemande. Qu'adviendra-t-il de ces nouvelles tendances? Cela dépendra, à n'en pas douter, des rapports futurs de l'Autriche et de la Hongrie et de l'attitude que prendra l'Allemagne. La Hongrie, c'est certain, ne s'arrêtera pas dans la voie où elle est engagée : plus Vienne s'y opposera et plus Budapest cherchera aux Balkans des appuis; plus l'Allemagne montrera du mécontentement et plus l'opinion publique hongroise se tournera contre elle. La situation sera donc très délicate pour la diplomatie allemande et nous pourrons en faire notre profit.

Ainsi, c'est la politique intérieure qui réagit sur la politique extérieure, on peut même dire qui la détermine. A cela rien d'étonnant, car toute l'activité de la Hongrie est dirigée aujourd'hui par la volonté d'une autonomie nationale.

Les ambitions de chaque parti se traduisent de même dans la politique étrangère : pendant tout ce débat, on a remarqué que le parti du peuple, ou parti catholique, s'était montré le plus hostile au ministre, le plus intransigeant, allant, malgré le pacte, jusqu'à refuser le vote d'un crédit budgétaire. C'est qu'il veut satisfaire la fibre nationale hongroise ; et, comme à la différence du parti de l'indépendance, il n'a pas répudié l'union de 1867, il désire montrer que malgré cela son nationalisme n'est pas moins pur. M. Busath, M. Zboray et M. Ra-

---

[1] *Neue Freie Presse*, 27 juin 1906, *Morgenblatt*

kovszky, en rejetant le fond des dispositions et en mettant plus d'âpreté dans leurs critiques, ont voulu dépasser les orateurs du parti de 1848.

C'est cette préoccupation constante de politique intérieure qui a fait discuter si ardemment la politique étrangère du comte Goluchowski. Quoi qu'on fasse, on ne peut, en Autriche-Hongrie, mettre une cloison entre l'une et l'autre. L'une commande l'autre. Plus exactement, les ambitions de chaque nationalité dirigent les sympathies ou les intérêts vers tel ou tel Etat étranger.

Mais il ne faut pas oublier que, jusqu'à l'établissement d'un nouvel état de choses, la politique étrangère est en Autriche-Hongrie comme en Allemagne, avant tout, chose impériale; le ministre est responsable devant l'empereur-roi, non devant les Délégations. Il importe donc de ne point se figurer que l'opinion d'une majorité doive tout de suite se traduire dans la politique suivie. Mais il serait, je crois, aussi imprudent de s'imaginer que de telles manifestations sont sans importance : outre qu'elles peuvent entraîner la volonté du souverain, comme cela eut lieu en d'autre matières, elles montrent et développent des sentiments qui dans l'avenir trouveront leur traduction. Il faut donc suivre avec attention l'évolution des pensées en Hongrie : selon les événements et leurs répercussions, on peut tôt ou tard trouver en Europe centrale un désir de modifier des rapports diplomatiques; que cela soit probable, il n'importe ; il suffit que cela soit possible, car la situation serait alors d'une gravité telle qu'il faut s'y préparer à l'avance.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

LES CHEMINS DE FER AFRICAINS[1]

AFRIQUE AUSTRALE

Il est difficile de séparer dans une étude des chemins de fer africains les États portugais de l'Est Africain et l'ensemble de l'Afrique australe anglaise : les chemins de fer de la côte de Mozambique ont une connexion intime avec ceux de la Rhodésia et du Transvaal, ils n'en sont pour ainsi dire qu'une partie.

L'orographie et l'hydrographie de la colonie du Mozambique en font la suite, la dépendance de l'Afrique anglaise. L'absence d'une chaîne continue de montagnes, soit sur la frontière, soit le long de la côte, l'inclinaison générale des plateaux intérieurs vers l'Océan Indien, la direction des rivières, tout invite les possessions britanniques de la Rhodésia et du Transvaal à chercher leur débouché maritime dans la colonie portugaise qui les avoisine à l'Est. Le Mashonaland, à 400 kilomètres de Beira, est à plus de 2.000 kilomètres du Cap. Prétoria est plus rapprochée de 146 milles (233 kilomètres) de Lourenço-Marquez que de Durban. Aussi l'Angleterre a-t-elle depuis longtemps cherché dans le Mozambique des portes à ses possessions intérieures et prodigué ses efforts et ses capitaux pour s'assurer ces débouchés. Ses convoitises ont parfois été étrangement inquiétantes pour le Portugal.

Une seule ligne peut-être aurait pu rester uniquement portugaise, celle qui est prévue entre Port-Amélie (sur la baie de Pemba, et Porto-Arroyo, sur le Nyassa. Cette voie, tout entière sur terre portugaise, pouvait drainer vers un port portugais le commerce des rives orientales du grand lac. Mais la *Companhia do Nyasso*, qui en a fait étudier le tracé, est anglaise de fait ; les capitaux et les ingénieurs britanniques y dominent, la voie qu'elle songe à établir aura le même écartement que les chemins du Cap (1m,067) ; peut-être y sera-t-elle un jour reliée.

Anglaise aussi est la ligne, dès maintenant en construction, qui doit réunir le Nyassa à la partie navigable du Chiré, pour éviter les rapides de Murchison. 300 kilomètres de rails, à 1m,067 d'écartement, sont en cours de pose entre l'extrémité

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 1er et 16 juillet 1906.

Sud du lac et Chiromo, la plupart en territoire anglais. L'établissement de cette ligne nécessitera des ouvrages difficiles : le profil de la voie accuse des différences de niveau considérables (le Nyassa est à 480 mètres, Blantyre à 1.010 mètres d'altitude). Pourtant les Anglais, accoutumés et intéressés à vaincre de tels obstacles, prévoient l'achèvement rapide des travaux. La Compagnie concessionnaire, découvrant à cette ligne un avenir brillant, n'a pas demandé d'autre garantie que le monopole des transports pendant vingt-cinq ans vers la Rhodésia septentrionale. M. Sharpe, commissaire du gouvernement anglais dans le *British Central Africa Protectorate*, estime que des milliers de porteurs, actuellement employés par les sociétés de transport, pourront, grâce au chemin de fer, être rendus aux exploitations agricoles et que la culture du café deviendra une des richesses du pays [1]. Enfin, dès maintenant, il est question de pousser ce tronçon en terre portugaise jusqu'à Quilimane ou Beïra.

Beïra est une des villes d'avenir du Mozambique et déjà un de ses ports principaux. Heureusement située sur la baie du Rio-Pongoué, elle possède la seule bonne rade d'une côte marécageuse. Mais son importance lui vient moins de cet avantage naturel que des rapports qu'elle entretient avec les colonies anglaises. De Beïra une ligne se dirige vers l'intérieur, traversant le Mozambique sur toute sa largeur (204 milles, 328 kil. 500) et atteignant la frontière de l'Afrique anglaise à Umtali. Ce tronçon ne vaut que par les territoires britanniques auxquels il donne accès, Matabéléland et Mashonaland. Dès 1891, lors de l'accord anglo-portugais qui fixa la frontière occidentale des Etats du Mozambique, l'Angleterre avait exigé qu'une voie ferrée fût construite reliant ses territoires à Beïra, leur port naturel. La Compagnie du Mozambique qui, dans la colonie portugaise, avait à mettre en valeur d'immenses étendues, se heurta avec ses ressources trop restreintes à des travaux trop importants et trop coûteux. La ligne devait tour à tour franchir, dans la partie basse, des régions marécageuses, où les travaux d'infrastructure étaient considérables, et dans l'hinterland, vers la frontière anglaise, des terrasses élevées, tourmentées, ravinées, où les ouvrages d'art étaient nécessaires. Elle céda, dès 1892, la construction de la voie à des Sociétés anglaises, la *Beira Railway C°* et la *Beira Junction C°* [2]. Aujourd'hui une

---

[1] *La Géographie*, 15 mars 1901.

[2] La ligne fut d'abord construite selon le plan portugais, avec un écartement de 0m,65 (2 pieds anglais). Elle a été reconstruite avec l'écartement des chemins du Cap (1m,067) de 1898 à 1900.

troisième Compagnie, dont les rails faisaient suite précisément à ceux des précédentes, la *Mashonaland Railway C°*, exploite l'ensemble de la ligne. Ces trois Sociétés sont, du reste, plus ou moins des filiales de la grande *British South African C°*, de Cecil Rhodes, la *Chartered*. L'exploitation est satisfaisante. Non seulement le territoire portugais possède le moyen d'écouler ses caoutchoucs, ses ivoires, ébènes, quinas, noix de coco, arachides, mais c'est par cette voie que le Mashonaland reçoit ses importations et exporte ses produits miniers et agricoles [1]. La présence d'un bassin houiller près de Zambèze favorise encore les conditions de l'exploitation. De Fort-Salisbury à Beïra les recettes se sont élevées :

En 1901	à fr. 7.870.000	donnant un bénéfice net de	fr.	940.000
En 1902	8.450.000	—	—	3.019.000

Ces résultats ne peuvent qu'augmenter d'année en année. Selon la juste remarque d'un des hommes les plus informés des affaires de l'Afrique du Sud, M. Jones, secrétaire de la *British South African C°*, le trafic croîtra au fur et à mesure que les voies ferrées se développeront dans la Rhodésia. Ne sommes-nous pas ici, du reste, dans une des régions les plus riches de l'Afrique : les ruines d'Ophir, la renommée du légendaire Monomotapa n'attestent-elles pas une opulence ancienne? Déjà dans le Manica des prospecteurs ont découvert de l'or. Beïra, port naturel de tous ces territoires, gagne de jour en jour à leur mise en valeur. En 1891, il n'était qu'un point fortifié sur la côte, peuplé de 700 habitants à peine, sans commerce, sans industrie. Aujourd'hui, grâce à l'hinterland britannique, il a plus de 5.000 habitants, des quais maritimes, des bassins, des phares, de grandes maisons de commerce, des banques, des tramways à vapeur, des usines électriques. En 1904, plus de 300 navires y ont fait escale.

Les mêmes faits ont influé sur l'essor de Lourenço-Marquez. L'idée de relier au Transvaal, ce port, si heureusement situé sur la belle baie de Delagoa, était déjà exprimée en 1860. En 1885-1889 seulement, après bien des vicissitudes politiques et financières, les 88 kilomètres qui séparent la côte de la frontière transvaalienne furent franchis par le rail. Puis la ligne mit cinq ans encore (1889-1894) à atteindre Pretoria. Le prési-

[1] Pour concurrencer cette ligne, les chemins de fer du Cap ont abaissé leurs tarifs pour les marchandises à destination ou en provenance du Matabélé et du Mashona. Mais la différence de distance est telle que l'avantage reste encore à la ligne de Beïra. A moins de travailler à perte, les chemins du Cap sont destinés à ne pouvoir longtemps soutenir cette rivalité.

dent Krüger, s'il apercevait les avantages commerciaux des chemins de fer, en redoutait aussi les effets politiques. Il s'est toujours méfié des voies destinées à mettre trop aisément le Transvaal en relations avec ses voisins. « Les diligences m'amènent cent « Anglais par semaine, disait-il volontiers ; les chemins de fer « m'en amèneront mille. » Aujourd'hui, la voie Lourenço-Marquez-Pretoria est devenue voie anglaise : sur 561 kilomètres, 88 seulement sont en territoire portugais. Dans un rayon de 20 kilomètres, l'arrière-pays et les environs de Lourenço-Marquez sont d'ailleurs formés de plaines trop basses et marécageuses pour que la section portugaise ait jamais à elle seule un trafic capable d'alimenter un chemin de fer. Même les pentes douces, boisées, fertiles, qui mènent vers la frontière anglaise, ne provoqueront pas un trafic rémunérateur. La voie ne vaut que parce qu'elle dessert les riches régions de Pretoria et de Johannesburg et qu'elle se relie étroitement à tout le réseau de l'Afrique australe [1]. Le tronçon mozambiquais et Lourenço-Marquez, malgré les convoitises britanniques, sont demeurés portugais, mais ils ne se développent qu'en fonction des possessions anglaises. C'est parce que celles-ci sont dans une période de très bel épanouissement économique, que Lourenço-Marquez prospère et compte, avec son port déjà insuffisant et ses 16.000 habitants, comme l'une des villes principales de l'Afrique [2].

L'Angleterre, en effet, est dans l'Afrique australe la principale puissance, celle dont le domaine est à la fois le plus étendu, le plus précieux et le mieux exploité. Si l'on excepte l'Egypte, c'est elle qui a posé en Afrique les premiers rails : le Cap eut des voies ferrées avant l'Algérie. En 1859 fut inaugurée la ligne de Capetown à Wellington (58 milles, soit 93 kilomètres).

Mais si hardis pionniers que soient les Anglais, le réseau ferré du Cap se développa assez lentement. Le climat permettait à la fois le peuplement, des cultures variées et l'élevage, mais la structure du sol, comme en Algérie, semblait s'opposer à la construction de lignes de pénétration vers l'intérieur. Le plateau africain, dans la partie méridionale du continent, descend vers la mer par une série de gradins montagneux entrecoupés, séparés par de nombreux chaînons, généralement parallèles. Entre la côte et le Karrou qu'on a si justement comparé aux hauts

---

[1] Cf. H. Hauser. *Etudes sur les colonies portugaises.* (*Quest. Diplom. et Col.*, 15 janvier 1901).

[2] Le tracé d'une ligne nouvelle entre Lourenço-Marquez et Pretoria est actuellement à l'étude. Cette ligne, tout en doublant l'ancienne, aurait l'avantage d'être plus courte de 60 milles (96 kilomètres).

plateaux algériens à cause de son altitude, de son aspect, des cultures et de l'élevage qu'on y pratique, se dressent les Zwarte-Berge, puis au delà du Karroo les monts Nieuweveld, au delà encore les monts Karrée. Si l'on songe que, derrière ces bourrelets montagneux, personne, avant les années 1869-1870, ne devinait de régions riches[1], qu'on inclinait au contraire à

croire le Bechouanaland, le Matabéléland à peu près aussi désolés et inhospitaliers que la région limitrophe du Kalahari, que les seuls domaines désirables étaient occupés par les deux Républiques d'Orange et du Transvaal, que d'ailleurs aucune rivière navigable, aucun chemin ne conduisait dans l'hinterland, on comprendra à la fois que la colonie du Cap ne se soit que tardivement agrandie vers l'intérieur et qu'elle n'ait guère

[1] P. Leroy-Beaulieu, *Les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*. Paris, 1898, in-12, p. 278 et 279.

eu l'idée de construire des chemins de fer. Les premières extensions territoriales furent plutôt cherchées à proximité de la côte : le Natal a été pris en 1842, le Griqualand en 1871, le Basoutoland en 1875, le Zoulouland en 1887. Encore ces agrandissements paraissaient-ils au début n'offrir qu'une fortune médiocre. L'agriculture n'y est pas partout aisée, l'émigration des Boers du Natal vers les Républiques libres privait le pays d'agriculteurs intelligents et informés des nécessités de l'exploitation rurale sur ce sol et sous ce ciel, l'ouverture du canal de Suez dépouillait le Cap de tout le mouvement commercial vers les Indes.

Mais en 1869, l'Etoile du Sud était trouvée près de Kimberley. En 1870, des couches épaisses et étendues d'argile bleue diamantifère étaient constatées entre l'Orange et le Vaal. Cette découverte bouleversa la situation économique du pays, lui donna un essor prodigieux. La colonie du Cap fut parcourue en tous sens. Un rush d'émigrants s'y précipita, rappelant les légendaires poussées d'arrivants dans la Californie vers le milieu du siècle dernier. Les chemins de fer que réclamait l'exploitation furent étudiés, établis, et l'Angleterre, à la suite des rails, se répandit dans l'intérieur.

La découverte des goldfields du Transvaal aviva encore cette impulsion et les convoitises. Des raisons à la fois économiques et politiques commandaient la construction des chemins de fer : non seulement il fallait aller vite dans la mise en valeur des richesses du sol, mais tout autre moyen que le rail était incertain. Si le bétail peut vivre dans l'Afrique australe, il y est exposé à des épidémies cruelles, comme la peste qui, en 1896-1897, ravagea le Transvaal, l'Orange et le Béchouana. Les Anglais convoitaient les deux Républiques : les enserrer d'un réseau ferré qui permît un rapide transport de troupes et un ravitaillement facile, n'était-ce pas là un sage calcul ? On a vu, durant la dernière guerre, de quelle utilité ont été pour les Anglais les lignes qui relient le Veld aux grands ports du Sud.

Selon le plan conçu, le Béchouana était incorporé en 1885, le Matabélé et le Mashona étaient réservés, confisqués pour ainsi dire par le traité imposé au Portugal en 1891, l'ambition, l'intelligence et l'effort de Cecil Rhodes assuraient à sa patrie la région qui, au Nord du Zambèze, court jusqu'au Banguélo, au Nyassa et au Tanganyika, la paix de 1902 enfin imposée aux deux Républiques boers rendait la Grande-Bretagne maîtresse de la quasi-totalité de l'Afrique australe.

L'extension du réseau ferré a suivi de près les progrès de cette pénétration. Ce fut en particulier sous l'impulsion de la *British*

South African C[e] et de Cecil Rhodes, son directeur, que la grande ligne de la Rhodesia atteignit Mafeking, puis Boulawayo. Même les chemins construits dans les États alors indépendants d'Orange et du Transvaal, et malgré les appréhensions du président Kruger, ont été établis sous l'influence des émigrants anglais. Il serait trop long d'étudier ligne par ligne la construction successive de tous les tronçons de ce réseau riche aujourd'hui de plus de 6.000 milles de rails. Voyons plutôt ce qui existe à l'heure actuelle et ce que l'on se propose d'y ajouter.

Si l'on jette les yeux sur une carte des chemins de fer de l'Afrique du Sud[1], on constate que l'ossature du réseau est constituée par deux grandes lignes, partant de la côte et décrivant dans le pays deux sortes d'immenses arcs de cercle : la ligne *Cape Town-Beira*, par Kimberley, Mafeking, Boulawayo, Salisbury, la plus longue (3.385 kilomètres)[2] et la ligne *Port-Elizabeth-Lourenco-Marquez*, par Bloemfontein, Johannesburg, Prétoria (1.754 kilomètres).

Sur ces lignes-troncs se greffent un certain nombre d'embranchements latéraux, de Cape-Town à Malmesbury, Piquetberg et Eendekuil (129 milles), — de Cap-Town à Swellendam, prolongé jusqu'à Riversdale en juillet 1905, — de Port-Elizabeth à Aliwal-South, — de Port-Elizabeth à Port-Alfred, — de Bloemfontein à Moddersport et Maseru (Basoutoland), — de Johannesburg à Kleerksdorp.

Des transversales unissent également divers points de la ligne Port-Elizabeth-Lourenço-Marquez aux ports principaux de la côte orientale, telles les voies Naauwport à Port-Alfred et Port-Elizabeth, — Springsfontein à East-London — Johannesburg à Durban et extensions (tronçon de Bethléhem, dans l'Orange, et lignes latérales le long de la côte de l'Océan Indien).

Mais entre les deux artères principales il n'existe encore qu'un trait d'union, le tronçon De Aar-Naauwport ; les divers ports de la côte ne sont pas reliés entre eux par la voie de terre, de sorte qu'il n'y a pas de communication très directe entre Cape-Town, Bloemfontein et Prétoria et qu'il est nécessaire, pour aller de Durban ou East-London à Cape-Town, de faire dans l'inté-

---

[1] Nous avons utilisé particulièrement celle qu'a publiée la Revue *South Africa* dans son numéro du 5 novembre 1904 et la carte de l'officiel *Time Table of the Cape government Railways and other Railways in connexion* (édition d'octobre 1905).

[2] C'est aussi la dernière achevée. En 1897, la locomotive n'allait que jusqu'à Boulawayo ; tout le matériel nécessaire au prolongement de la voie venait du Cap. La guerre interrompit les envois. Il fallut, pour reprendre les travaux, attendre que le tronçon Beira-Salisbury fût construit et utilisable. En 1900 seulement l'œuvre fut reprise et ce fut alors de Salisbury vers Boulawayo que le rail s'avança. La jonction s'opéra en 1902.

rieur un long détour. Le gouvernement du Cap, qui exploite une notable part des chemins de fer de l'Afrique du Sud, et les Compagnies concessionnaires des autres lignes pensent depuis longtemps à remédier à ces défauts. Depuis plusieurs années des projets de lignes de raccord ou d'extension sont à l'étude ou en cours d'exécution. La guerre boer a momentanément interrompu ces travaux. Ils ont repris depuis 1902 et sont aujourd'hui poussés avec une rare vigueur. En attendant, des trains directs, pourvus de sleeping-cars, ont été mis en circulation, par le tronçon De Aar-Naauwport, entre Cape-Town (quai maritime), Bloemfontein et Pretoria.

Une ligne nouvelle reliant Cape-Town à Pretoria est en voie d'achèvement par le raccourci Warrenton-Kleerksdorp-Johannesburg.

Un autre tronçon, destiné à réunir les deux grandes artères, ira de Kimberley à Springsfontein et assurera des communications rapides entre Port-Elizabeth, East-London, Kimberley et la Rhodésia.

Enfin une troisième transversale joindra le Transvaal à la Rhodésia par Krugersdorf-Rustenburg (ligne en cours d'exécution de Johannesburg à Lobati).

De même des lignes neuves sont en voie d'établissement ou d'achèvement entre les ports de la côte orientale et le réseau déjà existant. Les deux sections Cape-Town-Swellendam et Aliwal South-Port Elizabeth vont se rejoindre et constitueront une sorte de Grand Central du Cap.

De Kleerksdorp un embranchement, passant par Kroonstad, rejoindra Bethléhem et mènera directement à Durban. De Bloemfontein un autre embranchement se dirigera vers Bethléhem par Moddersport.

On travaille à un raccourci entre Johannesburg-Pretoria et Lourenço-Marquez.

Le Nord du Transvaal sera uni à la mer directement par une voie Pietersburg-Lourenço-Marquez.

Enfin dans le Nord des possessions britanniques la grande ligne de la Rhodésia pousse ses rails de plus en plus loin. Les administrateurs de la *Chartered*, tout le parti impérialiste portent avec amour leur attention et leurs regards vers cette extension : cette ligne n'est-elle pas le tronçon méridional de la grande route du Cap au Caire ? De Boulawayo la ligne se dirige vers les chutes de Victoria, sur le Zambèze. Le pont qui franchit le fleuve a été inauguré le 11 septembre 1905 [1]. Déjà,

---

[1] Cf. A. J. Wauters, *le Pont du Zambèze* (*Mouvement géographique*, Bruxelles, 17 septembre 1905).

sur la rive gauche, quelques centaines de kilomètres de rails sont posés. La locomotive s'avance à 3.600 kilomètres du Cap[1]. Cette voie d'ailleurs a dès aujourd'hui sa valeur commerciale, indépendante de toutes les conceptions politiques qui ont entouré sa naissance. Elle traverse, près du Zambèze, le riche bassin houiller de Wankie, dont les produits ont été estimés presque à l'égal des meilleurs charbons anglais ; déjà ils commencent à faire marcher les trains de la ligne. Dans la Rhodésia septentrionale, la vallée de la Kafoué, que vient d'atteindre la locomotive, contient d'importants gisements de cuivre, de zinc et de plomb.

Dans tout le bassin du Zambèze les formations houillères semblent du reste abonder : au Sud-Est de Boulawayo le charbonnage de Gwanda a été jugé assez important pour qu'une voie de 200 kilomètres le relât à Boulawayo. Cette voie s'avance aujourd'hui au-devant du prolongement septentrional, vers Pietersburg, des chemins transvaaliens et le jour est proche sans doute où le raccord s'opèrera entre Gwanda et Pietersburg[2].

Toutes ces lignes, sauf quelques courtes sections et qui n'apportent aucune solution de continuité dans aucune artère importante, sont à l'écartement de 3 pieds 6 pouces (1m,067).

Un réseau ferré considérable est ainsi en voie d'achèvement dans l'Afrique du Sud. Dès maintenant il est le plus développé, à beaucoup près, du continent ; il compte 10.000 kilomètres de chemins construits. Il n'est du reste pas uniquement question de créer des lignes nouvelles, mais encore de multiplier les croisements sur les lignes existantes, qui sont ici, comme dans presque toute l'Afrique, à voie unique ; on remplace les baraques, qui servirent d'abord de gares, par des bâtiments en pierre ou en brique, on augmente le nombre des wagons et des locomotives, on introduit des machines plus puissantes, on pose des rails plus lourds, afin de suffire à un trafic de jour en jour plus intense.

Pour l'Afrique australe commence, à l'heure actuelle, l'ère

---

[1] D'après une dépêche de l'*Agence Reuter*, reproduite dans le *Matin* du 20 janvier 1906, les gros travaux de la voie étaient, à cette date, exécutés jusqu'à la rivière Kafué à 400 kilomètres environ des Chutes de Victoria. L'ingénieur Sir Charles Metcalfe affirme que la construction de la ligne peut atteindre 1.600 mètres par jour « Une fois en vingt-quatre heures, dit-il, nous avons posé 400 mètres de rails en vingt minutes. » Ces affirmations ne semblent pas exagérées. Une seconde dépêche de la *Reuter*, datée de Capetown le 7 mai dernier, n'annonce-t-elle pas que le chemin de fer est achevé jusqu'à une distance de 576 kilomètres au Nord des Chutes de Victoria.

[2] Heatley. *The development of Rhodesia and its Railway System.* (*Scottish Geographical Magazine*, 1905).

d'un très bel essor économique. L'or et le diamant n'y sont pas les seules richesses ; le cuivre est exploité, la houille abonde au Natal (d'où l'on extrait déjà plus de 350.000 tonnes par an), dans l'Orange et la région du Zambèze. Le Karrou, tout le Natal, les deux anciennes républiques, pays très salubres, sont excellemment propices à l'élevage et aux cultures. Avant l'exploitation des mines, les Boers étaient essentiellement un peuple d'agriculteurs et d'éleveurs. Sur les pentes des Drakenberg, dans le Natal, les plantes des pays chauds, la canne à sucre, le thé poussent à côté des cultures méditerranéennes ou tempérées. Dans les régions, que la guerre a dévastées, déjà la vie a repris ; les Boers reconstruisent leurs fermes, le bétail tué est peu à peu remplacé. Les Européens établis ressentent de jour en jour des besoins plus grands, qui provoquent une augmentation constante des importations. Les seules importations au Natal, qui, il est vrai, a réparti dans l'intérieur une part de ces marchandises, ont presque quadruplé en dix ans :

1893.....	13.861.000 livres sterling.
1902.....	47.167.000 — —

L'ensemble du marché sud-africain, qui vers 1894 n'occupait pour l'importance des importations anglaises que la sixième place dans le tableau des colonies britanniques, n'est surpassé aujourd'hui que par l'Inde et l'on prévoit le jour où il sera au premier rang.

Cette prospérité permet de compter pour peu de choses les frais d'établissement des chemins de fer, qui sont ailleurs une condition essentielle de leur création. La richesse du pays, son développement économique garantissent que l'avenir paiera ces dépenses. Et celles-ci ont souvent été très élevées. Non seulement il a fallu, pour pénétrer dans l'hinterland, traverser les chaînes parallèles à la côte, multiplier les travaux d'art, mais les plateaux intérieurs n'ont pas une altitude partout égale. Le profil des voies est en général très accidenté. La main-d'œuvre a presque toujours manqué ; les bras ne font pas seulement défaut à l'agriculture et à l'industrie extractive, la construction des voies ferrées s'en est aussi ressentie et l'introduction en masse, qu'ont décidée les Anglais, de Chinois et d'Indiens n'a pas encore supprimé le mal entièrement. Mais les résultats rachètent vite dans cet heureux pays les dépenses consenties.

Ainsi les chemins de fer récolteront bientôt les fruits de ce commerce et de cette industrie, qu'ils contribuent à susciter.

Déjà les ports les mieux pourvus de voies ferrées ont connu des accroissements de trafic presque inespérés. La collaboration du railway et du port maritime a produit ici des résultats merveilleux. Cape-Town avec ses 160.000 habitants, Durban avec ses 60.000 âmes, ont un commerce considérable. En 1902, le mouvement des affaires a dépassé à Durban 1.102.000 tonnes. En 1903, les recettes commerciales des chemins de fer du Cap ont atteint 5.329.868 livres sterling pour 3.898.326 livres sterling de dépenses. Dans la même année, le Natal, qui est le lieu de transit des voyageurs et des marchandises d'une partie de l'Orange et du Transvaal, a enregistré sur ses railways des recettes de 2.561.551 livres sterling contre 1.791.168 livres sterling de dépenses. « La principale richesse actuelle du « Natal, a écrit M. Aubert, consul général de France à Johan- « nesburg, dans son intéressant livre sur l'Afrique du Sud, « consiste dans ses chemins de fer. »

Une union de tous les railways de l'Afrique australe anglaise est à l'ordre du jour [1]. Déjà les réseaux des deux anciennes Républiques ont été unifiés et constituent le *Central South African Railway*. L'union qui s'opérera quelque jour entre les diverses exploitations, signe et prélude de la fédération politique, favorisera davantage encore l'extension des lignes et le développement économique de ces contrées, les plus prospères peut-être du domaine britannique [2].

LEON JACOB.

---

[1] Cf. *The Times* du 22 novembre 1905.

[2] La partie occidentale de l'Afrique australe anglaise, moins riche, n'a jamais attiré la colonisation. Aussi n'y a-t-il pas de chemin de fer. Un petit tronçon unit seulement Springbokfontein à Port-Nolloth, sur la côte atlantique.

LE CANADA EN 1906

On commence à connaître le Canada, en France, mieux qu'à l'époque de Voltaire; pourtant nous avions fait peu de progrès encore au moment où, sur la fin de l'Exposition de Chicago (1893), tant d'industriels français, lauréats de la *World's Fair*, ne songeaient même pas à solliciter la clientèle du Dominion tout voisin. Quelques livres récents ont paru, qui nous disent les richesses du Canada, nous décrivent les conditions de la vie économique et politique entre Canadiens-Anglais et Canadiens-Français [1]; nous avons reçu en France et acclamé, autrement que comme des exotiques, des ministres canadiens en exercice, tels sir Wilfrid Laurier et feu M. Préfontaine; il n'est pas défendu d'espérer qu'un jour ou l'autre des ministres français rendront personnellement ces visites et ne se contenteront pas d'expédier quelques rosettes de la Légion d'honneur. Des conférenciers de notre pays ont révélé aux Canadiens que la littérature française ne se composait pas uniquement de romans pornographiques, d'ailleurs fabriqués hors de France; des manufacturiers canadiens, de leur côté, sont venus découvrir la France laborieuse en 1905.

Serons-nous surpris de la longue ignorance mutuelle des Canadiens et des Français, alors qu'en Angleterre même, il faut une propagande assidue pour combattre la légende du Canada pauvre et glacé? N'est-ce pas Rudyard Kipling lui-même, l'apôtre littéraire de l'impérialisme, qui a placé le Canada sous l'invocation de Notre-Dame des Neiges? Parlez à un Anglais d'instruction moyenne de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, il vous avouera le plus souvent qu'il ignore jusqu'au nom de ces provinces canadiennes; il a vu des portraits de sir Wilfrid Laurier, qui est aujourd'hui un personnage impérial de premier rang, mais il n'est pas sûr qu'il distingue, parmi les pays qui importent du blé en Angleterre, le Dominion et les Etats-Unis. Ce n'est pas faute pourtant, par le Canada, de répandre largement notices, annonces et affiches; le haut commissaire du Dominion à Londres a surtout pour mission, en fait, d'organiser cette publicité; il se trouve exposé de ce chef (lord Strathcona en sait quelque chose) à des

[1] Edmond Bérin. *Les richesses du Canada*, Paris, 1905; — André Siegfried. *Le Canada, les deux races*, Paris, 1906.

contacts pas toujours agréables avec les spéculateurs et les entrepreneurs d'émigration.

Nous voudrions qu'en France on parlât plus souvent et plus justement du Canada ; les journaux quotidiens devraient attirer l'attention de leurs lecteurs sur ce champ très intéressant de transactions commerciales et de placements financiers. Le Canada contemporain n'est rien moins, en effet, qu'un Etat parlementaire adulte, dont la constitution sage et libérale offrirait peut-être des leçons plutôt qu'elle n'a besoin d'en attendre. Touchant à la fois à l'Atlantique et au Pacifique, aux solitudes du Labrador et au littoral dentelé de fiords de la Colombie Britannique, le Canada possède aussi la meilleure voie fluviale malheureusement intermittente, du continent nord-américain : le fleuve Saint-Laurent, au prix de rectifications secondaires actuellement en cours, pourra bientôt porter la grande navigation maritime jusqu'au seuil des Grands Lacs ; de là, tout un réseau de canaux remontant les marches du plateau dont les chutes du Niagara accusent une des tranches, permettent de gagner sans rompre charge Chicago ou Fort-William, qui est le Chicago du Canada.

La confédération d'où est sortie la Puissance (Dominion) du Canada date de 1867 ; elle s'est depuis renforcée par l'adhésion de provinces nouvelles, et l'on peut prévoir qu'un jour l'entrée de Terre-Neuve dans le Dominion consacrera la solidarité de toutes les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Le vieux Canada se compose des trois provinces maritimes, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, île du Prince-Edouard, puis des deux grandes communautés du Saint-Laurent, Québec, foyer de la race canadienne-française, et son rival anglais, Ontario ; la Prairie et les districts d'élevage du centre, jusqu'aux Montagnes Rocheuses, forment le Manitoba, et les provinces, créées en 1904, d'Alberta et Saskatchewan ; la Colombie britannique est la province qui borde le Pacifique ; enfin au Nord, se déploient les vastes territoires du Yukon, qui relèvent de l'administration fédérale, et de la baie d'Hudson. On sait que la côte du Labrador ressortit politiquement à Terre-Neuve, qui est une colonie parlementaire indépendante. Chacune des provinces canadiennes a sa législature particulière, comme les Etats de l'Union américaine ; les assemblées fédérales, Chambre et Sénat, tiennent leurs sessions à Ottawa ; cette ville a été expressément fondée à cet effet, après 1867, pour ménager les susceptibilités concurrentes des capitales française et anglaise, Montréal, de Québec, et Toronto, d'Ontario.

Sur cet immense espace, dont la superficie est comparable à

celle de l'Europe tout entière, vit une population inférieure à 6 millions d'habitants, dont à peu près 1 million et demi d'origine française. Lorsque la France céda le Canada à l'Angleterre (traité de Paris, 1763), elle n'avait pas là-bas plus de 65.000 sujets; ils se sont rapidement multipliés et, si l'on ajoute à ceux de leurs descendants demeurés au Canada tous ceux qui ont passé dans les provinces septentrionales des Etats-Unis, c'est à 2 millions et demi, 3 millions peut-être, qu'il faut évaluer le nombre de ces Nord-Américains de langue française. Noyau très compact, ils n'ont pas été entamés par l'émigration anglo-saxonne, qui s'est largement étalée autour d'eux; ils conservent un attachement jaloux pour leur parler natal et pour la religion catholique, qu'ils n'en séparent point; leur clergé est profondément national, plus hostile au fond, peut-être, au catholicisme irlandais qui parle anglais, qu'au protestantisme, qui suffit à se différencier par lui-même. Mais, de leur voisinage avec les Américains, les premiers *business men* du monde, les Canadiens-Français ont acquis leur esprit de parfaite tolérance religieuse. Il en est de même pour les Canadiens-Anglais, très enthousiastes, dans des réunions amicales, pour crier *No popery!* mais dans la pratique, voisins paisibles de leurs concitoyens français. La présence de deux races différentes, originairement ennemies, n'a pu déterminer, sous ces cieux américains, l'archaïque rupture d'une guerre de religions.

Le Canada est donc ainsi constitué que les deux éléments de sa population coexistent en une sorte d'harmonieux paradoxe, intimement associés pour des œuvres communes; de là même résulte un tempérament spécial, où se combinent, sous d'irrésistibles influences d'ambiance américaine, la sociabilité française et l'*humour* britannique, le goût des belles paroles et le sens des affaires. La nationalité canadienne n'est pourtant pas complètement dessinée à l'heure actuelle : elle évolue sous nos yeux par le peuplement de la Prairie, où les races qui dominent dans l'Est ne jouent qu'un rôle secondaire, tandis qu'affluent des immigrants de toutes origines, américains, anglo-saxons, allemands, et jusqu'à des Hongrois, des Scandinaves et des Russes. Tout ce Far-West canadien fermente d'une vie intense et se transforme rapidement; il est lié encore aux vieux pays du Saint-Laurent, d'où partent les directions politiques, et qui tiennent les amorces des voies du commerce international; mais, malgré cette prépondérance qui n'est pas seulement fondée sur les précédents historiques, il est certain qu'en ce moment le centre de gravité du Dominion tend à se déplacer d'Est en Ouest.

L'Est demeure ce que l'on pourrait appeler la région parlementaire du Canada ; c'est là que sont discutés les problèmes d'ordre politique, presque tous ramenés aujourd'hui à des questions économiques. On ne peut songer, en effet, que le Dominion devienne jamais le champ clos d'une lutte de races entre Anglais et Français : les uns et les autres ont donné trop récemment des preuves trop éclatantes qu'ils tenaient à écarter ces querelles stériles. Lorsqu'il s'est agi d'envoyer des contingents militaires dans l'Afrique australe contre les Boers, un seul député canadien-français, M. Bourassa, parla carrément contre cette collaboration apportée à une cause britannique exclusivement métropolitaine ; les idées de M. Bourassa étaient celles de beaucoup de Canadiens, et pas de Canadiens-Français seulement. L'orateur fut applaudi, mais pas suivi ; la « raison sociale » anglaise est décidément la meilleure et l'on doit consentir à des sacrifices de sentiment pour y rester attaché. Plus tard, quand il s'agit de régler la condition des écoles dans les nouvelles provinces de l'Ouest, quelques excités tentèrent d'éveiller des passions religieuses assoupies ; le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, n'a pas eu de peine à les désarmer, par des transactions qui n'ont d'autre mérite que d'être pratiques : on n'a pas le temps, au Canada, d'être intolérant.

D'autres soucis occupent hommes d'Etat et particuliers : quel sera le régime des relations commerciales avec l'Angleterre ; comment assurera-t-on la circulation des denrées agricoles entre les districts producteurs et les ports d'évacuation ? Peu nombreux assurément sont ceux qui, comme sir Wilfrid Laurier, regardent un peu loin dans l'avenir et s'inquiètent d'asseoir sur des fondations inattaquables la future nationalité canadienne. Pour le moment, on étudie surtout la revision du tarif douanier et de la *préférence* accordée à la métropole. Le parti libéral était à peine arrivé au pouvoir (1896), que sir Wilfrid Laurier, son chef, préparait une refonte douanière, qui était présentée aux Chambres en avril 1897 ; l'innovation principale consistait en un avantage de 12 1/2 % consenti à la métropole dont les agriculteurs canadiens espéraient obtenir, en manière de réciprocité, des droits différentiels sur les blés « non impériaux ». L'Angleterre n'hésita pas à dénoncer deux traités qui la liaient, avec la clause de la nation la plus favorisée, à la Belgique et à l'Allemagne : ainsi ces deux puissances ne pouvaient réclamer le bénéfice des concessions accordées à l'Angleterre par le Canada, et cette colonie se trouvait avoir, par sa complaisance, dicté une ligne de conduite à sa métro-

pole ; elle accusa encore son attitude en augmentant la préférence portée à 25 % en 1898, à 33 1/3 % en 1900 : ainsi les produits anglais jouissent aujourd'hui d'une faveur d'un tiers, à l'entrée du marché canadien, sur les similaires étrangers. Pourtant aucune mesure de réciprocité, de la part de l'Angleterre, n'est intervenue ; on peut même supposer, après les élections de février 1906 qui ont condamné les doctrines de M. Chamberlain, que le protectionnisme interimpérial n'est pas près de passer des mots dans les faits.

On se demande donc maintenant, au Canada, si cette libéralité toute gracieuse n'a pas été perdue, et s'il n'y aurait pas lieu de la révoquer. Dans les provinces de l'Est et particulièrement dans l'industrieux Ontario, les idées protectionnistes sont très répandues : elles ont pour organe puissant la *Canadian Manufacturers Association*, qui se réunit chaque année en des assises générales et dont le président, M. W. K. George a tenu à maintes reprises des discours caractéristiques. Les fabricants canadiens veulent être protégés, même contre la concurrence anglaise, et n'admettent la préférence que si elle réserve ce qu'ils considèrent comme leurs droits imprescriptibles de Canadiens. A la commission parlementaire qui a parcouru tout le Dominion, en 1905 et 1906, pour préparer la revision du tarif, ils ont unanimement réclamé le maintien des droits actuels, dont le protectionnisme dépasse de beaucoup le taux des taxes douanières purement fiscales, *for revenue only*. Les Canadiens sont d'ailleurs fort irrités de ce que l'Angleterre, sous des prétextes d'hygiène publique, n'admet pas la libre entrée de leur bétail ; ces animaux, plusieurs enquêtes l'ont démontré, sont parfaitement sains, mais ils pourraient être malades et voilà le raisonnement, dénué de malice, à l'abri duquel les représentants des éleveurs du Royaume-Uni ont fait consacrer par le Parlement l'embargo sur le bétail canadien.

Va-t-on, de l'autre côté de l'Atlantique, s'insurger contre ce manque d'égards de la métropole ? Le penser serait mal connaître l'opportunisme d'affaires des Canadiens. La préférence existe, elle subsistera, hommage surtout de principe à l'unité impériale ; peut-être la remaniera-t-on de manière à varier l'échelle des faveurs, suivant les catégories de marchandises, de sorte qu'alors elle prendrait nettement la forme d'un traité de commerce. Aucun acte n'affirmerait mieux comment le loyalisme britannique ne diminue rien de la pleine indépendance de fait du Dominion. Dès maintenant, les producteurs canadiens de blé, de beurre, de fromage ont renoncé à l'idée qu'ils pourraient être privilégiés par des tarifs sur le marché métro-

politain; ils demanderont leurs succès non à des taxes qui faussent le jeu du *free play*, mais à la seule excellence de leurs denrées; ils s'occuperont d'améliorer leurs cultures et leurs rendements; ils emploieront des procédés plus scientifiques; puis ils trouveront des débouchés ailleurs que dans le Royaume-Uni, au Japon par exemple et, pourquoi pas, dans la grande République voisine dont les tarifs sont encore plus protectionnistes que ceux du Dominion.

C'est, en effet, une tendance intéressante que celle qui pousse aujourd'hui les Canadiens à un rapprochement économique avec les États-Unis; longtemps cette entente avait été souhaitée, presque sollicitée, puis abandonnée comme une chimère; on y pense de nouveau maintenant et les États-Unis semblent n'en plus repousser l'idée. Les chiffres démontrent que les États-Unis sont les premiers clients du Canada : le commerce entre ces deux nations a passé de 150 millions de francs en 1895 à plus d'un milliard en 1905. Malgré la préférence, les exportations du Royaume-Uni au Canada en 1905 n'ont pas dépassé 24 %, tandis que celles originaires des États-Unis atteignaient 60,4 % du total des fournitures de l'étranger au Dominion. Ainsi un artifice douanier ne suffit pas à renverser les courants commerciaux que détermine la nature même. Peut-être les États-Unis feraient-ils les premiers pas vers le Canada, qu'ils ont naguère considéré comme une quantité négligeable, mais dont ils comprennent mieux la valeur aujourd'hui. On n'a pas oublié les dons princiers de M. André Carnegie à plusieurs bibliothèques canadiennes; Montréal a repoussé un tel présent, auquel s'attachait, croyait-on, l'arrière-pensée de resserrer les liens intellectuels et, de proche en proche, les liens politiques entre le Canada et les États-Unis; tout dernièrement, à la réunion des Chambres de Commerce de l'Empire, à Londres, le doyen des hommes politiques du Canada, sir Charles Tupper, relevait ce incident symptomatique. M. Carnegie ne parlait qu'en son nom personnel, mais à notre sens, et tel paraît bien être la pensée discrètement formulée des dirigeants canadiens actuels, le moyen le meilleur pour le Canada de garder son autonomie présente et future est, précisément, de s'entendre suivant ses intérêts spécifiques avec les États-Unis.

A mesure que ceux-ci s'industrialisent, le Dominion marque de mieux en mieux son caractère essentiel de contrée agricole; là est sa fortune propre et là, croyons-nous, sa meilleure chance d'avenir. La culture en grand des céréales, l'élevage,

les pêcheries, l'exploitation des forêts en coupe réglée lui assureront des revenus stables, beaucoup mieux que des industries métallurgiques qui vivent péniblement malgré des primes et des commandes gouvernementales. L'agriculture, d'ailleurs, prête elle-même à une industrie ; le Canada pourra disputer le premier rang au Danemark dans le travail de la laiterie ; la préparation des conserves de poisson et de viande, la minoterie, la fabrication de la pâte à papier, les constructions navales, sont autant d'occupations naturelles et certainement lucratives pour une industrie canadienne, développée suivant les aptitudes spéciales du pays. Par contre, nous nous demandons s'il est prudent de stimuler des industries textiles, par exemple, qui doivent importer leur matière première, et s'il n'est pas plus raisonnable, en abaissant au minimum le prix de la vie, d'accorder à l'agriculture la plus efficace des protections, c'est-à-dire la certitude de produire à bon compte et de vendre facilement ses produits.

Ces idées ont aujourd'hui fait leur chemin au Canada ; la revision du tarif ne comportera probablement pas des aggravations de droits, mais surtout un classement plus minutieux permettant avec les nations étrangères des accords plus nuancés et, si besoin, des représailles plus sensibles. On s'appliquera surtout à développer la richesse agricole, soit par des méthodes plus modernes, soit par l'amélioration des transports. Sir William Macdonald, l'un des directeurs de la Banque de Montréal, vient de fonder près l'Université Mac Gill, de cette ville, un collège agricole, qu'il a doté de 10 millions de francs ; frappé de ce que, particulièrement pour l'exploitation de la basse-cour et des produits de la laiterie, les fermiers canadiens n'étaient pas en possession des procédés les plus parfaits, sir William a voulu leur permettre de s'élever au premier rang ; le directeur des travaux pratiques du nouveau collège sera le professeur Robertson, un Ecossais qui a déjà fait ses preuves comme organisateur de plusieurs des stations agricoles fondées par le gouvernement du Dominion. On voit d'autre part le clergé catholique de Québec encourager, diriger parfois des innovations rurales et tenir des réunions qui sont de véritables comices agricoles ; même dans la « presqu'île d'Ontario », qui s'enfonce profondément parmi les districts industriels des Etats-Unis, on parle de colonisation et l'on attire des immigrants d'Europe pour les établir sur des terres vierges, au Nord des agglomérations ouvrières.

C'est surtout l'Ouest canadien, carrière de colonisation par excellence, qui a, par l'agriculture, grandi d'un mouvement

formidable depuis quelques années; Winnipeg possède aujourd'hui 120.000 habitants, et en a gagné 10.000 depuis 1904; la province dont elle est la capitale, le Manitoba, récoltait en 1905 20 millions et demi d'hectolitres de blé, et 22 d'autres céréales; le chemin de fer Canadian Pacific vient d'achever dans cette ville une gare géante, à la fois hôtel et station, qui domine toute la contrée de sa masse à huit étages. Plus à l'Ouest, dans les provinces nouvelles d'Alberta et de Saskatchevan, un flot intense d'immigrants se déverse sans répit, originaire, des provinces de l'Est, de l'Europe, mais surtout des États-Unis; c'est par dizaines de milliers (80.000 en 1904), que les *homesteads* de 65 hectares sont appropriés par les nouveaux venus, et toute une jeune nationalité s'amalgame là-bas, loin des pays plus traditionalistes de l'Est, en marge du vieux Canada. L'initiateur du mouvement fut, il y a une huitaine d'années, M. Sifton, naguère collègue de sir Wilfrid Laurier dans le cabinet fédéral; homme de l'Ouest lui-même, M. Sifton a quelque chose de la rudesse persévérante des pionniers; il a fait passer à Winnipeg et au delà des émigrants recrutés partout, jusqu'à des Doukhobors, dissidents russes avec lesquels on eut d'abord des mécomptes; on raillait volontiers dans l'Est, où l'on plaisante non sans finesse, la « ménagerie humaine » de M. Sifton; il faut bien avouer aujourd'hui que cet ex-ministre aura inauguré l'une des nouveautés les plus décisives du Canada contemporain.

Tous ces colons de l'Ouest sont des laborieux, que n'embarrassent guère les soucis intellectuels, et qui ne s'attardent pas aux querelles dogmatiques; c'est donc sans aucune surprise que nous avons vu s'éteindre, faute d'aliments locaux, l'incendie que des politiciens auraient voulu allumer autour des règlements scolaires; questions de races ou de religions n'ont guère de prise sur de tels esprits. Mais il n'est pas indifférent, pour l'avenir du Dominion, que cet Ouest, d'une vigueur si puissante et si drue, soit étroitement rattaché à l'Est, qui est le foyer du rayonnement politique et des capitaux. On comprend dès lors quelle est l'importance nationale de voies de communications ouvrant aux agriculteurs de l'Ouest des routes de sortie en territoire canadien. Sir Wilfrid ne s'y est pas trompé; il a vivement insisté pour la construction d'un second transcontinental, le Grand Trunk Pacific, de même que son illustre prédécesseur, sir John Macdonald, avait favorisé de tout son pouvoir les hardis promoteurs du premier transcontinental, le Canadian Pacific Railway. Le Canadian Pacific Railway a été le lien visible de l'unité canadienne dans les

débuts de la Confédération ; le Grand Trunk Pacific lancé plus au Nord, plus loin de la frontière des Etats-Unis, fera descendre sur Québec les moissons nouvelles des colons cosmopolites de l'Ouest; c'est une voie de stratégie économique et politique tout ensemble.

Elle est exposée à des concurrences qui commandent au gouvernement canadien de l'achever au plus tôt. La vaste contrée agricole qui constitue la Prairie canadienne n'a pas de débouchés naturels sur la mer libre; au Nord elle est relativement proche de la baie d'Hudson, dont les glaces ne disparaissent que pendant quatre à cinq mois chaque année; à l'Est, la voie fluviale des lacs et du Saint-Laurent est fermée aussi de la mi-novembre à la fin d'avril; à l'Ouest, les profils altiers des Montagnes Rocheuses ne laissent passer vers le Pacifique que des défilés sinueux et difficiles : il faut donc que l'homme intervienne. Winnipeg, métropole de la Prairie, aimerait avoir son chemin de fer direct vers la baie d'Hudson; ce serait, malgré tous les inconvénients d'un service intermittent, malgré l'absence de ports outillés au terminus maritime, une voie personnelle à l'Ouest, émancipé du tribut qu'il paie au bas Canada; mais on se demande quelle compagnie risquerait des capitaux dans une telle entreprise, sans des garanties que l'Ouest n'est pas assez riche pour lui accorder et que le gouvernement fédéral du Dominion lui refuserait certainement.

Des Américains, les mêmes, dit-on, qui songent au chemin de fer de la baie d'Hudson, ont pensé drainer le trafic de l'Ouest canadien vers leurs ports de l'Est, que les glaces n'encombrent jamais; déjà existent des lignes ferrées américaines qui, sous le nom de Great Northern, pénètrent jusqu'à Winnipeg. M. J. J. Hill, président de cette Compagnie, affiche l'intention de prolonger son réseau dans la Prairie canadienne, voire à travers les Rocheuses jusqu'au Pacifique ; mais, sans aller aussi loin, il combinerait prochainement avec des sociétés américaines l'évacuation rapide des produits canadiens vers New-York ou Boston, de sorte que ce trafic considérable échapperait aux lignes canadiennes. Nous croyons qu'il n'y a pas mal de *bluff* dans le programme de M. Hill; l'expérience démontre que, pas plus en Amérique que chez nous, ces immenses entreprises, annoncées à grand orchestre, ne sont les plus menaçantes. Toutefois les bavardages de M. Hill invitent le gouvernement d'Ottawa à pousser l'établissement du Grand Trunk Pacific, ce pendant que le Canadian Pacific Railway, remarquablement dirigé sous les ordres de sir William Van Horne et de sir Thomas Straughnessy, améliore assidûment ses services dans la Prairie.

Le Grand Tronc Pacifique est destiné à ouvrir aux produits de l'Ouest une communication permanente avec des ports canadiens, sans sortir du territoire du Dominion ; il empruntera partiellement entre Québec et Halifax, port d'hiver du Canada, la voie de l'Intercolonial, qui est une ligne d'Etat ; il tranchira le Saint-Laurent devant Québec, sur un pont déjà en construction et par le Nord, sans toucher Montréal, qui en a d'abord montré quelque mauvaise humeur, gagnera Winnipeg ; de là il s'élèvera au Nord-Ouest dans la Prairie, abordera les Rocheuses non loin d'Edmonton et atteindra le Pacifique en un port nouveau, dénommé Prince-Rupert, tout près de la pointe méridionale de la côte américaine d'Alaska ; des embranchements sont prévus sur Montréal, Toronto, Fort-William et, dans l'extrême Nord-Ouest, vers les régions aurifères du Yukon (Dawson-City). Financièrement, le Grand Tronc Pacifique procède du Grand Tronc, la plus ancienne des Compagnies canadiennes (1852) ; la direction des deux sociétés compte plusieurs officiers communs, notamment le président, M. C. M. Hays. La longueur totale de la *main line*, de Halifax au Pacifique, est estimée à 6.100 kilomètres ; le prix en est évalué à 620 millions de francs. Le gouvernement fédéral doit construire lui-même la section orientale et la donner à bail à la Compagnie pour cinquante ans ; pour la section à l'Ouest de Winnipeg, qui sera construite par la Compagnie, le gouvernement n'apporte qu'une garantie d'intérêts ; les travaux sont entamés sur plus de 2.000 kilomètres d'Edmonton vers Winnipeg et de Winnipeg sur Fort-William, tête canadienne de la navigation des Lacs et du Saint-Laurent ; les optimistes prétendent qu'en 1907 la récolte des nouveaux districts colonisés pourra descendre sur cette ligne, complètement terminée.

Les contrats passés par le gouvernement avec le Grand Tronc Pacifique ont été vivement discutés par les Chambres ; l'opposition a reproché au cabinet Laurier de se lancer dans une aventure, sans avoir suffisamment étudié les devis ; aujourd'hui encore, on sonne sir Wilfrid de spécifier que tout le transit du second transcontinental et de ses embranchements sera exclusivement réservé à des ports canadiens. Tel est bien le désir du premier ministre et de M. Emmerson, son collègue du département des chemins de fer ; mais cette intention ne sera suivie d'effet que si les ports canadiens d'hiver et le Saint-Laurent, route d'été, sont singulièrement améliorés : ni Halifax, ni Saint-John (dans le Nouveau-Brunswick) ne sont aménagés pour un trafic intense, et beaucoup de marchandises canadiennes passent, en hiver, sur les rails du Grand

Tronc, par Portland (Etats-Unis) ; il y a là donc des travaux urgents, si l'on ne veut pas que l'effort national du Grand Tronc Pacifique ait été dépensé en vain. Quant au Saint-Laurent, il est juste de reconnaître qu'il a été déjà notablement corrigé ; après M. Tarte, ex-collègue de sir Wilfrid aux Travaux publics, M. Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des pêcheries, se consacrait avec un zèle de tous les instants à la direction de cette œuvre. M. Brodeur, successeur de M. Préfontaine prématurément décédé, assure qu'avant trois ans le Saint-Laurent, éclairé et balisé, offrira un chenal de 9 mètres de profondeur jusqu'à Montréal ; les premiers travaux ont déjà fait baisser de 25 % le taux des assurances sur cette voie, jadis redoutée des affréteurs.

Québec, l'ancienne ville de *sapience* du Canada, se transforme et s'américanise ; le Canadian Pacific Railway vient d'en faire le port d'été de ses beaux paquebots transatlantiques, *Empress of Ireland* et *Empress of Britain;* un bassin de radoub va être commencé, qui sera accessible aux plus grands vapeurs. Plus loin dans l'Ouest, le Canadian Pacific Railway change ses rails et double sa voie dans la traversée de la Prairie ; il vient de commander cinq nouveaux cargo-boats pour la navigation des Lacs, et s'est intéressé dans une vaste entreprise d'irrigation au pied des Montagnes Rocheuses ; il favorise de son mieux le mouvement, bien dessiné aujourd'hui, des récoltes canadiennes vers l'Ouest, vers le Japon et la Chine ; sur le Pacifique aussi, il possède des vapeurs, qui font un service régulier avec l'Extrême-Orient et l'Australie. On voit combien s'étendent et se multiplient les relations économiques du Canada. Le gouvernement ne s'inquiète pas moins des ouvrages de navigation intérieure, mais toujours dans la pensée de créer des affluents artificiels à l'artère centrale du Saint-Laurent ; les canaux canadiens ont transporté 8.256.000 tonnes en 1904 ; depuis 1903, ils sont affranchis de tous péages et le gouvernement est prêt à racheter à la Compagnie qui le régit le port de Montréal, qui serait déclaré franc.

Ces nouveautés sont l'occasion d'une circulation active de capitaux, et aussi d'une demande de travail qui ne va pas sans surexciter des réclamations ouvrières ; on doit noter que Montréal, dans la circonscription jadis très gouvernementale de feu M. Préfontaine, vient de nommer un député ouvrier contre le candidat ministériel ; à plusieurs reprises, ces dernières années ont vu, à Montréal et Toronto, des grèves persistantes, menace dont il serait imprudent de ne pas tenir

compte. La création de l'outillage économique de complément n'aura qu'un temps et le gouvernement se préoccupe dès maintenant que ces travaux soient surtout des placements, c'est-à-dire qu'ils deviennent le principe d'une activité non éphemère ; de là les sympathies que rencontre la politique des traités de commerce, instruments précieux d'échanges stables et par là même de meilleur rendement que les restrictions douanières. Le parti libéral, qui est au pouvoir avec sir Wilfrid depuis 1896, se sent légèrement vieillir ; seules, des questions de personnes le différencient aujourd'hui du parti conservateur, et l'histoire est toujours vraie des Athéniens qui se lassaient d'entendre appeler Aristide « le Juste ». Sir Wilfrid est au-dessus de toute critique, quel que soit l'emballement des spéculations qui se traitent autour de lui ; mais beaucoup d'hommes d'Etat, de l'autre côté de l'Atlantique, sont en même temps des hommes d'affaires et ceux-là surtout pensent à le leur reprocher qui seraient désireux de les remplacer.

Français d'origine et premier ministre d'une colonie britannique, caractère remarquablement droit et bien équilibré, sir Wilfrid a épargné au Canada toutes querelles de races et de religions ; il voit volontiers l'énergie de ses concitoyens se tourner vers les besognes économiques et la guide habilement dans cette voie ; mais il est évident que ce progrès comporte des risques, risques de jalousie et de diffamation pour ceux qui le dirigent, risques de conflits d'appétits entre ceux qui en sont, à divers titres, les organes associés ; ce sont là les chances inévitables des batailles de la vie. Désormais, quel que soit le nom de son premier ministre, le Canada contemporain restera une nation libre, extrêmement ardente, forte de ce goût général du travail qui est la meilleure garantie du respect des consciences et de la paix sociale ; ses citoyens professent une confiance robuste en leurs destinées, et sans doute n'ont-ils pas tort ; leur ambition est moins exclusive et présomptueuse que la mégalomanie australienne : ils ne croient pas à la splendeur des isolements. Il importe qu'ils ne prétendent pas trop embrasser et se persuadent que la prospérité du Dominion sera celle surtout de son agriculture, assortie de l'industrie spéciale et du commerce qui en procèdent.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CRISE RUSSE

LA DISSOLUTION DE LA DOUMA

Le 21 juillet, la Douma d'Empire a été dissoute par ordre du tsar. Le motif principal de cette décision de l'empereur a été l'attitude de la Chambre russe dans la question agraire. Nous avions signalé dans notre dernière livraison le projet déposé par le gouvernement le 4 juillet, relativement à l'amélioration de la situation des paysans, et nous avions dit la mauvaise impression que ce projet avait produite dans l'opinion avancée. La Douma, résolument hostile au projet, décida d'adresser à la nation un manifeste pour lui exposer son propre sentiment sur la question.

La rédaction de ce document provoqua dans l'assemblée de profondes divisions, les partis révolutionnaires voulant en faire un véritable appel à l'insurrection, alors que les partis modérés entendaient lui donner au contraire un caractère tout pacifique.

Finalement, le parti de la modération l'emporta à une forte majorité, mais, même sous sa forme modérée, le manifeste parlementaire n'en constituait pas moins une démonstration illégale, et l'empereur estima que dans ces conditions la dissolution de la Douma s'imposait.

OUKASE DU 9-22 JUILLET

Nous avons appelé, par notre volonté, à faire œuvre de création législative les représentants de la nation russe. Nous nous reposons fermement sur la clémence divine et, croyant à un avenir grand et brillant pour notre peuple, nous attendions de leurs travaux un bien pour leur pays. Nous avons proposé de grandes réformes dans tous les départements de la vie nationale. Nous avons toujours consacré nos soins principaux à dissiper l'ignorance du peuple à l'aide de la lumière de l'instruction et à alléger les fardeaux du peuple en facilitant les conditions du travail et les conditions de la propriété.

Une cruelle épreuve a frappé notre attente : les représentants de la nation, au lieu de s'occuper de faire œuvre législative, sont sortis de la sphère qui était de leur compétence et ils se sont occupés à se livrer à des enquêtes sur les actes des pouvoirs locaux établis par nous, à signaler les imperfections des lois fondamentales qui ne sauraient être modifiées que par notre volonté impériale.

Enfin, les représentants de la nation se sont livrés à des actes vraiment illégaux, comme l'appel à la nation de la part de la Douma. Les paysans, troublés par de telles anomalies et n'attendant pas une amélioration de leur sort par des moyens légaux, se sont livrés, dans une série de districts à un pillage ouvert, à la destruction des propriétés d'autrui, à la désobéissance aux lois et aux autorités légales. Mais nos sujets doivent se rappeler

que l'amélioration du sort du peuple n'est possible qu'à la condition que l'ordre et la tranquillité règnent entièrement.

Nous n'admettrons pas des actes arbitraires ou illégaux, et par toute la force de la puissance légale, nous imposerons notre volonté impériale aux désobéissants.

Nous appelons tous les Russes bien disposés à s'unir pour soutenir le pouvoir légal et pour rétablir la paix dans notre patrie chérie. Que le calme se rétablisse sur la terre russe! Que Dieu nous aide à réaliser la plus importante de nos tâches, telle que la réforme du sort des paysans! Notre volonté sur ce point est inébranlable, et le laboureur russe, sans atteinte portée à la propriété d'autrui, obtiendra, dans les endroits où les propriétés des paysans sont trop petites, des moyens légaux et honnêtes d'élargir ses terres.

Les représentants des autres classes emploieront, à notre appel, tous leurs efforts afin de réaliser cette grande tâche qui sera résolue définitivement d'une manière législative par la Douma future.

En dissolvant la Douma, nous confirmons notre intention immuable de conserver cette institution et, conformément à cette intention, nous fixons la convocation de la nouvelle Douma au 5 mars 1907, par un oukase au Sénat dirigeant.

Avec une croyance inébranlable dans la clémence divine et le bon sens du peuple russe, nous attendrons de la nouvelle Douma la réalisation de ses talents et leur introduction dans la législation du pays en conformité avec les exigences de la Russie régénérée.

Fils fidèles de la Russie, votre tsar vous appelle comme le père appelle ses enfants, à se réunir avec lui pour régénérer notre sainte patrie. Nous croyons que des hommes grands par la pensée et dans l'action surgiront et que, grâce à leurs travaux assidus, la gloire de la Russie brûlera.

NICOLAS.

En outre, et pour exposer les causes de la dissolution de la Douma, la note officieuse suivante a été publiée le 25 juillet à Saint-Pétersbourg :

Dès les premiers jours de son existence, la Douma a dépassé toutes les limites des lois. En réponse au message du trône, elle a réclamé la modification des lois fondamentales par la suppression du Conseil d'Empire et par la création d'un cabinet responsable. Par son programme agraire, elle a suscité des espérances irréalisables : elle a diminué le respect déjà faible qu'on avait pour le bien d'autrui. Dans les discours de ses membres, elle a constamment discrédité le gouvernement, en l'accusant même d'avoir organisé des pillages et des massacres. En envoyant des députés à Bielostok, elle a aspiré ouvertement à une usurpation du pouvoir exécutif. Quatorze députés se sont adressés au peuple en le provoquant au désordre, et cette démarche n'a motivé aucune désapprobation de la Douma.

Au dernier moment de son existence, la Douma a déclaré que le gouvernement agissait illégalement en exposant à la population la nature du projet de loi agraire proposé par elle, et elle a pris la décision de s'adresser au peuple au moyen d'une déclaration dans laquelle elle le persuadait de ne pas croire au gouvernement en ce qui concerne cette affaire, et d'attendre la résolution de l'affaire par la Douma.

En outre, plusieurs membres ont entrepris, dans le but de soutenir une agitation, des voyages dans l'intérieur de la Russie. Leur apparition a été suivie de pillages, de massacres et d'une recrudescence de chômage.

Toutes ces causes ont imposé la décision de dissoudre la Douma.

En même temps qu'il déclarait dissoute la Douma d'Empire, l'empereur Nicolas II relevait de ses fonctions de chef de gouvernement M. Goremykine et nommait président du Conseil M. Stolypine, ministre de l'Intérieur.

Enfin, un autre oukase décidait la dissolution du Conseil de l'Empire.

Dès le lendemain de la dissolution, 190 députés, soit les deux tiers environ de l'ancienne Douma, se réunirent à Viborg, sous la présidence de M. Mouromtsef et décidèrent d'adresser à la nation le manifeste suivant :

Au peuple russe, de la part des représentants populaires des citoyens de toute la Russie.

La Douma a été dissoute par un oukase du 8 juillet. Vous nous avez élus comme vos représentants ; vous nous avez élus et vous nous avez donné pour instructions de lutter pour le pays et pour la liberté. Conformément à vos instructions et à notre devoir, nous avons rédigé des lois pour assurer la liberté au peuple. Nous avons exigé le départ des ministres irresponsables qui, transgressant les lois avec impunité, oppriment la liberté.

Tout d'abord, cependant, nous voulions formuler une loi relative à la distribution des terres aux travailleurs ruraux, une loi qui entraînât la répartition, à cet effet, des apanages de la couronne, des monastères, des terres appartenant au clergé, et l'expropriation des propriétés privées. Le gouvernement a considéré cette loi comme inadmissible, et lorsque la Douma a de nouveau présenté ces résolutions d'une façon plus urgente au sujet de l'expropriation forcée, la Douma a été dissoute.

Le gouvernement promet de convoquer une nouvelle Douma dans sept mois. La Russie doit donc rester sans représentation populaire pendant sept longs mois, à un moment où la population se trouve à deux pas de la ruine et où l'industrie et le commerce sont chancelants, au moment où tout le pays est rempli d'une agitation fiévreuse et où le ministère a définitivement montré son incapacité de rendre justice aux besoins populaires.

Pendant sept mois, le gouvernement agira arbitrairement et combattra contre le mouvement populaire afin d'obtenir une Douma souple et obéissante. S'il réussissait cependant à réprimer complètement le mouvement populaire, le gouvernement ne convoquerait pas du tout de Douma.

Citoyens, levez-vous pour la défense de vos droits à une représentation populaire que l'on foule aux pieds et pour la défense de la Douma impériale. Il ne faut pas que la Russie reste un seul jour sans représentation populaire. Vous avez les moyens de vous procurer cette représentation. Le gouvernement n'a, sans le consentement des représentants populaires, aucun droit à percevoir des impôts du peuple ni à convoquer le peuple au service militaire.

En conséquence, vous êtes, maintenant que le gouvernement a dissous la Douma, pleinement justifiés en ne donnant ni argent ni soldats. Si cependant le gouvernement contractait des emprunts pour se procurer des fonds, ces emprunts ne seraient pas valables sans le consentement de vos représentants populaires. Le peuple russe ne les reconnaîtra jamais et il ne se sentira pas appelé à les rembourser. Par conséquent, jusqu'à ce que les représentants populaires soient convoqués, ne donnez pas un copeck au trône ni un soldat à l'armée. Soyez fermes dans votre refus.

Aucune puissance ne peut résister à la volonté unique et inflexible d'une nation.

Citoyens, dans cette lutte obligatoire et inévitable, vos représentants seront avec vous.

De leur côté, les membres de la droite de la Douma se groupèrent sur l'initiative du comte Heyden et de MM. Lvof et Stakhovitch pour fonder un nouveau parti, celui de la Rénovation pacifique, qui lança à son tour le manifeste suivant :

Le parti de la Rénovation pacifique aux électeurs.

Par un oukase au Sénat dirigeant, la Douma d'Empire est dissoute. Nous, ses anciens membres, avons le devoir de déclarer avant tout notre soumission absolue à la volonté suprême de l'empereur. En vertu de l'article 105 des lois fondamentales, le souverain a le droit incontestable de dissoudre la Douma. Aussi nous considérons-nous obligés de nous soumettre non seulement comme sujets, mais encore par suite de notre profonde conviction que c'est faire œuvre criminelle que de saper le pouvoir suprême au moment où la Russie traverse des moments de troubles et de graves dangers.

Nous avons la conscience absolue d'avoir cherché à remplir le mandat qui nous a été confié en ayant défendu à la Douma l'extension de l'étendue des terres au profit des paysans, la liberté et l'égalité des citoyens devant la loi.

Mais nous n'avons pas rencontré, de la part du ministère qui était au pouvoir, une aide à nos efforts, mais une opposition qui nous a entraînés à la lutte contre lui, ce qui rendait impossible le travail en commun.

L'empereur a cru devoir remplacer le ministère, et par voie d'élection d'une nouvelle Douma, [illegible] de nos déclarations avec les vœux réels du peuple. La réunion de la Douma est fixée au 20 février-5 mars prochain. Par son manifeste du 9-22 juillet, l'empereur a confirmé une nouvelle fois que le régime constitutionnel est conservé dans l'empire russe, que les représentants du peuple seront convoqués et que leurs droits ne seront pas diminués.

C'est pourquoi notre première parole, à nous qui étions revêtus de la confiance du peuple, est l'appel aux électeurs de garder le calme et de s'opposer aux violences, d'où qu'elles viennent. Seule une préparation soigneuse aux nouvelles élections et leur pratique consciente peuvent démontrer que le peuple ajoute du prix à sa collaboration au pouvoir et à l'œuvre législative.

C'est donc à cette tâche qu'il doit appliquer tous ses efforts, et alors ses besoins seront exprimés par ceux qu'il aura élus. Toutes violences, désordres et violations des lois sont estimés par nous non seulement comme criminels, mais comme de la pure folie. Non seulement ces violences provoqueront des mesures répressives de la part du gouvernement, obligé qu'il est d'assurer par la force l'intégrité de notre territoire et la sûreté des habitants; non seulement elles feront un grand nombre de victimes inutiles, feront verser le sang et feront naître des calamités innombrables, mais encore conduiront notre Russie, notre sainte patrie, à la ruine complète, à la désaggrégation, à la perte.

Dans la crainte de cet avenir, dans notre conscience d'avoir fait, dans le passé, tout notre devoir devant le souverain et le peuple, nous, anciens représentants populaires, invitons tous ceux qui ont eu confiance en nous.

en nous élisant, à se soumettre à la volonté légale du tsar et à poursuivre pacifiquement l'œuvre de défense des besoins, des droits et des libertés du peuple russe.

Par mandat : le comte P.-A. Heyden, N.-N. Lvof,
M.-A. Stakhovitch.

Enfin, les membres du parti du travail, les paysans et les socialistes démocrates, et l'union des socialistes révolutionnaires, ont publié aussi deux manifestes, l'un adressé aux paysans, l'autre adressé à l'armée.

M. STOLYPINE ET LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le choix de M. Stolypine comme ministre président est favorablement accueilli dans les hautes sphères administratives russes. Le nouveau *premier* s'était fait une réputation d'intégrité dans les fonctions de gouverneur de Saratof, il s'est acquis aussi la sympathie des personnes qui l'ont vu à l'œuvre dans le cabinet Goremykine. C'est ainsi que le comte Witte, actuellement à Aix-les-Bains, a déclaré au correspondant de l'Agence *Central News* avoir souvent eu l'occasion d'apprécier l'honnêteté et l'énergie de M. Stolypine; il est convaincu que le tsar a trouvé l'homme de la situation et que le souverain ne pouvait faire un meilleur choix. « Personnellement, ajouta « le comte Witte, je souhaite tout succès à M. Stolypine. »

Quant au programme ministériel, M. Stolypine l'a exposé avec détails dans une interview, communiquée par l'*Agence Havas* et d'où nous croyons devoir extraire les passages suivants :

Le gouvernement et la Douma.

Parlant de la récente dissolution de la Douma, M. Stolypine dit avec une émotion considérable :

« Il n'y a pas eu de coup d'Etat; rien de ce qui a été fait ne déroge « aux règles constitutionnelles. Le tsar a le droit, d'après les lois fonda- « mentales, de dissoudre la Douma et il n'avait pas d'autre ligne de « conduite à suivre, du moins dans son ensemble. C'était un corps agoni- « sant; le traitement le plus miséricordieux qu'on pût lui appliquer « était de l'expédier promptement en mettant un terme à son existence « inutile.

« Les paroles récentes du tsar montrent que le manifeste agraire de la « Douma a été la dernière goutte d'eau qui a fait déborder le vase. »

La politique à suivre.

Interrogé sur l'étendue que la réaction allait prendre, M. Stolypine répondit :

« A l'heure actuelle, trois politiques sont possibles pour le tsar et ses « conseillers : la première, c'est la politique de réaction ; la seconde, c'est « la politique de passivité vis-à-vis de la révolution qui menace ; la troi- « sième, c'est une politique de réformes vigoureuses. C'est cette dernière « politique à laquelle le tsar s'est arrêté ; c'est celle que le premier ministre « va suivre. La politique de réaction est celle qui est la plus éloignée des

« liens du tsar; mais il faut contre-carrer les révolutionnaires avant qu'on « puisse statuer au sujet des bases définitives d'un avenir stable.

« Pour moi, dit M. Stolypine, je mets la confiance la plus absolue dans « le patriotisme inné de la masse de la nation. Je crois que l'appel du tsar « à la masse de la nation, appuyé par des témoignages constants de bonne « foi et des tentatives honnêtes de la part de ses représentants, amènera « l'extinction de la révolte ou au moins une répression efficace des forces « anarchistes. »

Les mesures de répression.

La conversation a porté ensuite sur la suppression des journaux et les arrestations de ces jours derniers. M. Stolypine, répondant aux questions posées, a dit :

« Les arrestations, les expulsions et les autres mesures d'ordre admi- « nistratif sont indispensables dans les circonstances actuelles. On orga- « nisera sans doute avec succès un chœur de protestations; mais dans la « période où les menaces et l'intimidation de la populace se donnent libre « cours, il est impossible de forcer des témoins à se présenter à la barre « des tribunaux civils.

« Les journaux qui ont été supprimés étaient purement et simplement « des organes révolutionnaires dont on ne supporterait la publication « dans aucun pays du monde. »

Le ministère et la question agraire.

Revenant à des sujets d'ordre plus général, M. Stolypine donna à comprendre que, jusqu'au mois passé, il avait estimé possible, sinon probable, une transaction au sujet du cabinet. On aurait pu donner certains portefeuilles aux membres de la Douma, mais toutes les exigences du parti des cadets ne pouvaient pas être admises un seul instant.

M. Stolypine refuse cependant d'exprimer une opinion sur la question de savoir jusqu'à quel point était sincère, de la part de la Douma, une demande d'une expropriation foncière générale, qui dans de nombreux cercles était considérée comme une manœuvre tactique pour gagner les paysans ; de même les demandes pour une amnistie et pour l'abolition de la peine de mort avaient pour objet de se conquérir d'autres couches de la nation.

M. Stolypine dit :

« Du reste, à côté des intérêts des paysans, sa Majesté et ceux qui « l'approchent de plus près reconnaissent la justesse de beaucoup de « réclamations présentées par les paysans, et on fera l'impossible pour « résoudre le problème agraire dans un esprit de sympathie, de générosité « et d'équité.

« Je crois que les paysans s'en rendront compte lorsque les détails de « nos propositions agraires leur seront entièrement expliqués avec le con- « cours des commissions locales formées de personnes qui jouissent de la « confiance des paysans. Lorsque le cabinet sera complet, nous aborde- « rons un programme très étendu, qui comprendra la question agraire et « d'autres questions qui exigent une solution immédiate. »

M. Stolypine rit à gorge déployée en apprenant que l'immunité accordée aux signataires du manifeste de Viborg était considérée comme un signe de peur de la part du gouvernement. Il ajouta qu'en réalité il savait parfaitement que rien n'aurait fait plus de plaisir aux membres de la Douma que d'être arrêtés. Leur manifeste est un acte d'opéra bouffe, dit-il, une production qui ne mérite même pas une critique.

La fidélité de l'armée.

En ce qui concerne la fidélité de l'armée, M. Stolypine en a parlé en termes encore plus énergiques que ne l'avait fait le général Trépof dans son interview. Il a ajouté que le grand-duc Nicolas et tous les autres généraux répondaient du dévouement de l'immense majorité des troupes.

« La dissolution de la Douma, a répété le premier ministre, était la seule « ligne de conduite possible. Et quant à moi, je n'aurais pas accepté la « présidence du Conseil des ministres si tel n'avait pas été mon propre avis. « Les instructions qui viennent d'être envoyées à tous les gouverneurs « de province répondent à ma manière d'envisager la situation. Ce qu'il « faut, selon moi, c'est la force et non la réaction ; c'est de l'humanité et « non pas de la cruauté ; c'est du bon sens et non pas des promesses « d'hystériques.

« Le tsar n'a aucun doute en ce qui concerne l'avenir. Sa Majesté avait « fondé sur la Douma les plus grandes espérances ; presque jusqu'à la « dernière minute elle avait compté que cette Assemblée travaillerait de « concert avec le gouvernement pour la régénération de la Russie, et elle « ne l'a dissoute qu'avec le plus grand regret, lorsqu'elle a vu qu'elle ne « pouvait rien produire d'utile.

« La Douma, dans son ensemble, a ajouté M. Stolypine, ne représen- « tait pas le pays. Elle contenait beaucoup trop d'agitateurs, amateurs « ou professionnels, qui n'avaient aucun intérêt dans leurs propres circon- « scriptions et dans le pays en général. »

Le mouvement politique et le mouvement social.

En terminant, M. Stolypine a prononcé textuellement les paroles suivantes :

« Nous avons en Russie deux mouvements distincts. Le premier est un « mouvement social ; il porte sur les questions rurales et du travail. Le « second est un mouvement politique. Le premier a toutes nos sympathies « et il fera l'objet de nos études les plus attentives. Le second sera traité « selon que les circonstances nous le prescriront.

« La force est nécessaire dans tous les pays pour réprimer la révolution ; « mais, je le répète et je ne puis le répéter trop énergiquement, la réaction « ne trouve aucune place dans notre programme et toutes les réformes « s'inspirant du libéralisme le plus élevé seront exécutées lorsque le terrain « aura été préparé. »

LA SITUATION GÉNÉRALE

Grâce à l'énergie montrée par M. Stolypine et aux mesures prises, la dissolution de la Douma n'a pas jusqu'ici provoqué de troubles graves dans l'Empire. La situation générale n'en reste pas moins inquiétante, et la révolte militaire qui vient de se produire à Sveaborg en Finlande montre que l'esprit d'insurrection agite encore çà et là l'armée et la marine.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *L'accord entre la France et la Suisse.* — Les négociations qui se poursuivaient depuis si longtemps entre la France et la Suisse ont abouti à un accord au moment même où l'on commençait à désespérer de trouver un terrain d'entente. Le 30 juillet, la veille même du jour où expirait le *modus vivendi* de 1895, le décret prorogeant ce *modus vivendi* a été signé au conseil des ministres tenu à Rambouillet, et le *Journal officiel* l'a publié le lendemain. Nous en donnons l'article essentiel :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif minimum des douanes résultant des lois des 15 janvier 1892, 21 décembre 1895 et 29 mars 1906 continuera d'être applicable à partir du 1er août 1906 jusqu'à la promulgation de la loi ratifiant la convention commerciale intervenue entre la France et la Suisse.

On sait que les principales divergences de vues portaient sur les soieries, broderies, la Suisse refusant d'admettre les taxes spéciales dont la France voulait protéger les industries de Lyon et de Saint-Quentin. L'accord s'est fait sur un compromis résultant de concessions mutuelles. Il convient de se féliciter grandement de cette solution que la France a certainement dû acheter par de sérieux sacrifices, mais qui nous évite une guerre de tarifs dont les conséquences auraient été bien autrement graves.

M. Révoil, notre ambassadeur à Berne, qui a dirigé les négociations au nom de la France avec tant d'habileté et de tact, a reçu en cette occasion les félicitations du Président de la Confédération helvétique en même temps que les plus éloges du gouvernement français.

Allemagne. — *Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Norvège.* — Au cours de sa croisière annuelle dans les mers du Nord, l'empereur Guillaume II s'est rendu à Trondhjem où il a été reçu par le roi de Norvège. Un dîner de gala a eu lieu en son honneur au palais royal. Le roi Haakon, dans un toast à l'empereur d'Allemagne, a exprimé l'espoir que les rapports entre l'Allemagne et la Norvège ne cesseraient jamais d'être bons et que l'empereur trouverait toujours plaisir à des voyages en Norvège, où la population a pour lui une si grande sympathie.

L'empereur a remercié le roi de ses paroles aimables et de la réception qui lui a été faite par la population.

Angleterre. — *La réduction des constructions navales.* — Le 27 juillet, après une importante discussion, la Chambre des Communes a adopté le programme présenté par le gouvernement pour les nou-

velles constructions navales. Ce programme comporte une réduction de dépenses de 2.540.000 livres sterling sur l'ancien programme. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante question.

— *La Conférence interparlementaire de Londres. Discours de sir Henry Campbell Bannerman.* — Le 23 juillet, le jour même même où l'on apprenait qu'un oukase du tsar venait de dissoudre la Douma d'Empire, la quatorzième Conférence de l'Union interparlementaire s'ouvrait à Londres dans la Galerie royale à la Chambre des Lords. Cinq cent soixante-dix délégués des différents parlements étaient présents, se répartissants ainsi : Autriche, 34 délégués ; Belgique, 73 ; Danemark, 14 ; Finlande, 18 ; France, 101 ; Allemagne, 36 ; Grèce, 11 ; Hollande, 40 ; Hongrie, 52 ; Italie, 119 ; Mexique, 1 ; Norvège, 10 ;Portugal, 2 ; Roumanie, 26 ; Russie, 6 ; Espagne, 3 ; Serbie, 1 ; Suède, 5 ; Suisse, 5 ; Etats-Unis, 9.

Le Canada avait envoyé également un délégué. Seuls les délégués russes et norvégiens n'étaient pas venus comme les autres de leur propre initiative, ils avaient été désignés, les premiers par la Douma, les autres par leur gouvernement.

Sir Henry Campbell Bannerman a inauguré les travaux de la Conférence par un discours dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués étrangers, il a fait un éloquent appel à l'arbitrage et à la concorde universelle, puis il a terminé en ces termes :

..... Je ne puis m'empêcher de dire — parlant en mon nom et au nom, j'en suis sûr, de tous les membres de cette grande assemblée historique — quel plaisir j'éprouve aujourd'hui à accueillir les représentants du plus jeune des Parlements, de la Douma de l'empire russe. Nous saluons, Messieurs, leur présence parmi nous ; car c'est d'un bon augure, j'ose le croire, et pour votre mouvement et pour l'avenir de l'Europe, que le premier acte officiel du Parlement russe dans ses rapports avec l'étranger ait été d'autoriser des délégués à venir ici, à Westminster, et à se joindre à nous pour affirmer ces grands principes de paix et d'entente auxquels le chef de l'empire russe a fait faire de si grands pas en convoquant la première conférence de la Haye.

Je ne fais pas de commentaire sur les nouvelles qui ont éclaté ce matin : ce n'en est ni le lieu ni le moment. Nous n'avons pas une assez grande connaissance des faits pour pouvoir blâmer ou louer.

Mais ceci du moins nous pouvons le dire, nous qui fondons notre confiance et nos espoirs sur le régime parlementaire :

Les nouvelles institutions ont souvent une jeunesse accidentée, sinon orageuse. La Douma revivra d'une forme ou d'une autre.

Nous pouvons dire avec toute sincérité : *La Douma est morte, vive la Douma !*

Après le discours de sir Henry Campbell Bannerman le professeur Rovalewski, membre de la Douma, demanda la parole et après une sorte de protestation contre la dissolution de la Douma, il dit :

Nous retournons dans notre pays avec la résolutiou inébranlable de con-

tinuer la grande lutte engagée pour la liberté et pour la paix du monde si intimement liée à la liberté !

Les délégués russes quittèrent alors la salle, malgré les instances de leurs collègues, et la conférence se mit aussitôt au travail. La dernière séance eut lieu le 25 juillet. Au cours de cette réunion, le vœu suivant, relatif à la limitation des armements, a été adopté à l'unanimité :

La conférence interparlementaire, considérant que l'accroissement des dépenses navales et militaires qui pèsent sur le monde est universellement reconnu comme intolérable, émet formellement le vœu que la question de la limitation des armements soit inscrite au programme de la prochaine conférence de la Haye.

La conférence décide que chaque groupe faisant partie de l'Union interparlementaire saisira, sans délai, de cette résolution le gouvernement de son pays, et qu'il exercera son action la plus pressante sur le Parlement auquel il appartient pour que la question de la limitation soit l'objet d'une étude nationale nécessaire au succès ultérieur de la discussion internationale.

Autriche-Hongrie. — *La réforme électorale en Autriche.* — Les laborieuses négociations engagées en Autriche pour aboutir à l'établissement définitif du projet de loi sur la réforme électorale ont enfin abouti grâce à une série de concessions réciproques. La nouvelle Chambre sera composée de 516 députés contre 425 avant la réforme. Il y aura 233 députés allemands, 19 italiens et 5 roumains, soit 257 députés anti-slaves. Les Tchèques auront 108 députés, les Polonais 80, les Slaves du Midi 37, les Ruthènes 34, soit au total 259 députés slaves.

Turquie. — *La Crète et les puissances.* — Le 25 juillet, le *Journal officiel* de la Crète a publié, sans mentionner par ordre de qui, et sans signature, une proclamation informant les Crétois que les puissances protectrices ont examiné avec une grande bienveillance les propositions de leurs délégués. S'inspirant de ces propositions, les puissances, dit la note, jugent possible d'élargir dans le sens national, l'autonomie de l'île, en prenant des dispositions pour améliorer sa situation matérielle et morale.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le rapport de M. de Peyerimhof sur la colonisation officielle.* — Le gouvernement général vient de faire éditer en deux volumes (l'un pour le texte et l'autre pour les pièces annexes) un rapport de M. de Peyerimhof, sur la colonisation officielle de 1871 à 1895. Ce très remarquable et très important travail sera prochainement l'objet, dans notre Revue, d'une étude approfondie.

— *Les sociétés indigènes de prévoyance.* — Le gouvernement général de l'Algérie vient de publier un rapport fort intéressant sur les opérations des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels des communes de l'Algérie pendant l'exercice 1904-1905. L'examen de ce document fait ressortir que le nombre des sociétés indigènes de prévoyance s'élevait, au 30 septembre 1905, au chiffre de 173, comptant 462 682 sociétaires, en augmentation de 12.578 sur celui de l'exercice précédent. L'actif de ces sociétés était, à la même date, de 13.921.317 francs présentant une plus-value de 1.178.797 francs, sur l'actif de l'exercice précédent. Cet actif consiste en numéraire jusqu'à concurrence de 13.145.275 francs, et en grains, blé et orge, pour une valeur de 777.042 francs. Ces sociétés ont procuré notamment aux indigènes, comme l'a prescrit l'article 1er de la loi du 14 avril 1893, les moyens d'améliorer leur outillage agricole et leurs troupeaux.

— *La répression du commerce des esclaves dans les territoires du Sud.* — Le *Journal officiel* a publié le 17 juillet un décret relatif aux peines encourues par ceux qui se livreraient au commerce des esclaves dans les territoires du Sud de l'Algérie. Aux termes de ce décret, quiconque, en Algérie et dans les territoires du Sud, aura conclu une convention ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la liberté d'une tierce personne, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 à 1.000 francs. La tentative sera punie comme le délit. L'argent, les marchandises et autres objets ou valeurs reçus en exécution de la convention à intervenir seront confisqués.

Egypte. — *Le « Livre Blanc » anglais relatif au conflit turco-égyptien.* — Le *Foreign Office* a publié le 16 juillet un *Livre Blanc* contenant « la correspondance relative à la frontière turco-égyptienne dans la péninsule du Sinaï » (incident de Tabah). Ce document diplomatique contient 22 pièces embrassant la période du 14 avril 1892 au 21 mai 1906. Les premières pièces sont celles de 1892 sur lesquelles l'Angleterre s'est appuyée pour demander le retrait des troupes turques de la péninsule du Sinaï. C'est le firman d'investiture d'Abbas Hilmi pacha, le télégramme du 8 avril 1892 adressé par le grand vizir au khédive, la correspondance échangée entre Tigrane pacha et sir E. Baring (aujourd'hui lord Cromer), pièces dont nous avons déjà parlé au moment de l'incident[1]. Suivent les télégrammes envoyés par sir N. O'Conor à sir Edward Grey, pour lui rendre compte de ses démarches auprès de la Porte. On sait comment, après bien des tergiversations, la Porte donna enfin pleine satisfaction aux réclamations anglaises.

---

[1] Voir Jacques Bardoux, Le conflit anglo-turc (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 mai 1906, t. XXI, p. 657).

Afrique du Sud. — *La nouvelle constitution du Transvaal.* — Le 31 juillet, le gouvernement de sir H. Campbell Bannerman a saisi simultanément la Chambre des Communes et la Chambre des Lords d'un projet tendant à octroyer au Transvaal une constitution parlementaire autonome, dont le principe fondamental est l'égalité des sujets boers et anglais. Tous les hommes de vingt et un ans seront électeurs après six mois de résidence au Transvaal. La Chambre des députés sera composée de 69 membres. Les vieilles divisions naturelles du pays boer fourniront leurs cadres aux diverses circonscriptions électorales. Les populations d'origine britannique et hollandaise s'étant agglomérées à l'écart l'une de l'autre, dans des parties du pays bien distinctes, le Rand, où les habitants sont en majorité anglais, aura 34 députés; le district de Prétoria et le reste du pays, foncièrement hollandais, auront respectivement 6 et 29 députés. Le Parlement sera élu pour cinq ans. L'anglais et le hollandais pourront être indifféremment employés par les orateurs; une race ne sera donc pas avantagée au détriment de l'autre. Il y aura une seconde Chambre modératrice de la première; mais pendant la première période de cinq années, la place de la Chambre Haute sera tenue par un Conseil législatif de 15 membres nommés par la Couronne.

A la Chambre des Communes, la discussion du projet du gouvernement a donné lieu à un débat très animé et a surtout provoqué un assez vif incident entre M. Balfour et sir Henry Campbell Bannermann. M. Balfour a attaqué très vivement le projet qu'il trouve prématuré. Selon le chef de l'opposition, c'est à une autre guerre avec le Transvaal qu'il faudra maintenant se préparer. Et au milieu des applaudissements de la droite, M. Balfour déclare que le gouvernement tente à la légère une expérience des plus dangereuses et des plus audacieuses. C'est un moyen que l'on donne aux Boers d'organiser la lutte contre l'Angleterre. Rien n'empêchera le nouveau Parlement de se préparer à la guerre, et, pour parer à cette redoutable éventualité que le gouvernement n'a pas su prévoir, aucune mesure n'est prise.

Le projet a été ensuite adopté par 316 voix contre 83.

A la Chambre des Lords, la discussion n'a rien offert de particulièrement saillant. Lord Milner a émis le regret que le gouvernement ait cru devoir accorder au Transvaal une autonomie si dangereusement complète et exprimé la crainte que cette expérience ne tourne prochainement au profit des ennemis de l'Angleterre. Lord Lansdowne a formulé la même opinion en ces termes : « Les chefs boers n'ont pas caché leur désir de replacer en tête la prépondérance hollandaise, le gouvernement leur ouvre le chemin; il aurait dû, auparavant, publier le rapport de la commission spéciale envoyée sur les lieux pour déterminer les effets possibles d'une constitution au point de vue des intérêts britanniques. »

III. — AMÉRIQUE.

Le Congrès pan-américain de Rio-de-Janeiro. — Le troisième Congrès pan-américain s'est ouvert le 24 juillet à Rio-de-Janeiro. Les délégués de toutes les Républiques d'Amérique étaient présents, sauf ceux du Venezuela, de Haïti et de Saint-Domingue. Le baron de Rio-Branco, ministre des Affaires étrangères du Brésil, a présidé la séance d'ouverture et a souhaité la bienvenue aux délégués. Le Congrès a ensuite élu son bureau, dont M. Joachim Nabuco, ambassadeur du Brésil à Washington, a été nommé président. Puis les délégués ont abordé, en séance secrète, la discussion des divers articles du programme du Congrès.

Nous nous proposons d'étudier avec le soin qu'elle mérite cette importante manifestation.

La désignation de M. Elihu Root, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, comme premier délégué des Etats-Unis, et le voyage diplomatique entrepris par lui dans toute l'Amérique du Sud, montrent quel intérêt considérable le gouvernement de Washington attache à cette nouvelle manifestation du pan-américanisme. M. Elihu Root l'a dit formellement au cours de sa mission, les Etats-Unis ont l'ambition et la volonté d'arracher à l'Europe tout le commerce des deux Amériques de façon à le rendre exclusivement américain. Les Etats-Unis n'épargneront rien pour réussir dans leurs efforts, et il y a là, pour l'Europe, une terrible menace d'ordre économique.

Amérique Centrale. — *La guerre entre le San-Salvador, le Guatemala et le Honduras.* — Pour des raisons qui ne sont pas très faciles à comprendre et dans lesquelles il semble bien que les questions d'ambition personnelle aient joué le plus grand rôle, les trois petites républiques du San-Salvador, du Guatemala et du Honduras se sont déclaré la guerre. Les hostilités ont d'ailleurs été de courte durée, grâce à l'intervention du président Roosevelt, et du Général-Président Porfirio-Diaz, et un traité de paix a été finalement signé entre les trois Etats belligérants.

Nous croyons devoir signaler l'article V de ce traité, qui dit :

> Toutes les difficultés relatives au traité et toute autre plainte concrète des trois pays signataires seront soumises à l'arbitrage des présidents des Etats-Unis et du Mexique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce avec Chypre.* — L'amélioration considérable du marché chypriote, qui s'est relevé de la manière la plus brillante de la crise désastreuse de 1902, n'a pas eu d'influence appréciable sur la reprise des affaires de notre pays au point de vue des importations.

Le chiffre de 545.925 francs est plus élevé que celui des années normales, qui seules peuvent être prises comme termes de comparaison (477.875 francs en 1899, 510 475 francs en 1900). Si, en 1902, nous avions importé pour une valeur de 707.185 francs, chiffre qui a presque triplé en 1902 et 1903, les denrées alimentaires figuraient dans ce supplément pour plus de 200.000 francs la première année, et pour plus d'un million les deux années suivantes, sans parler des envois de farines françaises sous pavillon étranger.

Ce qui doit appeler l'attention est l'augmentation considérable qui marque les transactions avec les autres pays importateurs, tandis que notre chiffre ne présente qu'un accroissement de 10 %. Les importations anglaises atteignent, en 1904, 3.600.000 francs, alors qu'elles ne s'élevaient en 1900 et 1901 qu'à 2.045.375 et à 2.351.875 francs, ayant augmenté ainsi de 48 et 55 %. L'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique ont vu s'accroître dans une proportion moins notable, mais très sensible, le chiffre de leur commerce d'importation, principalement pour les produits industriels, tandis que nous nous bornons à maintenir notre chiffre d'affaires pour les principaux articles de cette classe, cuirs, bougie, verrerie et faïencerie, cartes à jouer, meubles, armes et munitions de chasse, ciment, briques et tuiles, et quelques catégories de denrées alimentaires.

Quant à notre part dans les exportations de l'île, qui consiste notamment en produits du sol, cocons, laines, caroubes, céréales et divers articles secondaires, le chiffre ne varie que suivant l'état des récoltes et le plus ou moins de prospérité de l'agriculture, de l'élevage et de la sériciculture indigènes.

II. — AFRIQUE.

Iles Canaries. — *Le commerce en* 1904. — Le mouvement commercial des îles Canaries, qui avait déjà accusé en 1903 une progression sensible, s'est encore considérablement amélioré au cours de l'exercice 1904.

La principale raison de cet état de choses est dans le développement de la culture et de l'exportation de la tomate et de la banane, dont les résultats ont permis à ce pays de se relever de la crise où l'avait plongé momentanément l'avilissement de la cochenille. Ensuite l'affluence toujours croissante des étrangers qui viennent hiverner dans l'archipel, n'est pas étrangère à cette prospérité.

Le chiffre total des importations s'est élevé à 108.835.788 pesetas et celui des exportations représente 28.673.687 pesetas.

La Grande-Bretagne est le principal fournisseur de l'archipel (47.488.196 pesetas). Plusieurs articles même semblent des monopoles du commerce britannique. Cela tient aux nombreuses et fréquentes communications maritimes qui relient les Canaries aux grands ports anglais.

L'Espagne peninsulaire qui figure pour 19.353.205 pesetas dans le total des importations, se maintient, mais ne gagne pas de terrain; elle est cependant favorisée vis-à-vis des autres nations, car les fluctuations du change ne l'affectent pas.

En ce qui concerne l'importation française, le chiffre de 2.774.924 pesetas qui lui est attribué n'en donne pas une idée exacte, car de nombreuses marchandises françaises font leur entrée aux Canaries sous pavillon anglais ou allemand.

C'est aussi l'Angleterre qui est le principal client des Canaries auxquelles elle achète pour 12.484.442 pesetas de marchandises. La France occupe le deuxième rang avec 9.967.573 pesetas; l'Espagne vient après avec 2.005.101 pesetas.

III. — AMÉRIQUE.

République Argentine — *Situation agricole de la province de Cordoba en 1905.* — En quinze années l'agriculture a pris un tel essor dans la République Argentine, que l'élevage, bien qu'ayant progressé considérablement, a été dépassé de beaucoup.

De 1894 à 1904, l'exportation des produits d'élevage a augmenté de 42 %, alors que l'exportation des produits agricoles a augmenté de 262 %.

Les premiers sont passés de 74 à 105 millions de piastres or; les autres, de 41 à 150 millions de piastres or.

Grâce aux nombreuses colonies agricoles qui se sont établies sur son territoire, la province de Cordoba a grandement contribué au développement économique de la République Argentine.

D'une superficie de 17.461.000 hectares dont 9.000.000 susceptibles d'être cultivés, elle ne comptait en 1895 que 500.000 hectares en culture. En 1904 l'étendue des terres ensemencées dans les dix départements colonisés du Centre, Est et Sud de la province couvrait 1.440.366 hectares.

La superficie ensemencée cette année dans ces dix départements serait de 1.800.000 hectares, ce qui représente le 21 % de la superficie totale ensemencée en céréales en Argentine.

Si on y ajoute les 700.000 hectares de luzernières et les autres cultures, les terrains livrés à l'agriculture couvrent une superficie totale de 2.500.000 hectares.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. [illegible] ministre plénipotentiaire de France au Brésil, est nommé ambassadeur [illegible] de 2e cl.

M. [illegible], secrétaire d'ambassade de 1re cl. à Rome, est nommé ministre plénipotentiaire de 2e cl.

M. [illegible] de Valbezen, secrétaire d'ambassade de 2e cl. est [illegible] à la 1re cl. de son emploi ;

M. de Tornaisy, secrétaire d'ambassade de 2e cl. à Bruxelles, est [illegible] à la 1re cl. de son emploi ;

M. [illegible] de Sillac, secrétaire d'ambassade de 3e cl. [illegible] à la 2e cl. de son emploi.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM.

[illegible], professeur de philosophie [illegible] à l'Université de Dijon ;

[illegible], ingénieur en chef de la Compagnie Méridionale, à [illegible] ;

[illegible], sous-directeur des finances à Tunis ;

[illegible], chef de section de la ambulance à Malaga ;

[illegible], président de la Chambre des commerces français de Mexico.

Le [illegible] a été conféré à MM.

Charles-Dancy d'Ely Montfort, [illegible] du port à Dieppe ;

Alfred Dutrieux, [illegible] du Havre à Dunkerque.

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. Collin, dit Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire ;

[illegible], ministre plénipotentiaire ;

Aubert, consul général.

Au grade de chevalier.

MM. :

[illegible], secrétaire général du gouvernement [illegible] ;

[illegible], consul de 1re classe à [illegible] ;

[illegible], consul de 1re classe à la Nouvelle-Orléans ;

[illegible], consul de 2e classe à Canton ;

[illegible] de la [illegible] publicité ;

[illegible], publiciste ;

[illegible], directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines

ARMÉE

Congo. — M. le *capit.* [illegible] est désig. pour faire partie d'une mission d'études au Congo.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Chappotin est désig. pour [illegible] au 10e rég.

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* [illegible], le *capit.* [illegible], les *lieut.* Nicolas, Tiné, Hess, Schmitt, Clervaux de Foudvilliers et Simond ; les *sous-lieut.* Benoit-Guyot, Bové, [illegible], Grandcéramp et [illegible] d'Arcimoles sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Favier, Mayer, Baudouin et Choffiet ; les *lieut.* [illegible], Lacroix, Bécard, Pagnon, [illegible], Rabillon, [illegible], Revercé, Beneyton, Gaudineau et Foisy et le *sous-lieut.* Hutin sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. le *chef de bat.* [illegible] et les *lieut.* [illegible] et [illegible] sont affectés au 48e rég.

Inde. — M. le *sous-lieut.* Py est désig. pour servir dans les établissements français de l'Inde.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Latreille est désig. pour servir au 2e sénégalais ;

MM. les *capit.* Leroy et Trousselle sont désig. pour servir à l'état-major de l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Faure de Fondclaire est désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F.

MM. le *capit.* Guionie et le *sous-lieut.* Dulom sont désig. pour servir au Haut-Sénégal et Niger ;

M. le *capit.* Amiel est placé au bureau milit. du gouvern. général.

Madagascar. — MM. les *sous-lieut.* Faivre et Fox sont désig. pour servir à Madagascar.

Guyane. — M. le *capit.* Kœchly est désig. pour servir à la Guyane.

Martinique. — M. le *colonel* Pineau est nommé command. sup. des troupes des Antilles à Fort-de-France.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Noel est désig. pour servir au batail. du Pacifique ;

M. le *lieut.* Ducrocq est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie, comme adjoint au gouverneur.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Carriat est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. les *lieut.* Luxoro, Picard-Destelan et Maurin sont désig. pour servir à Haïphong.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Figaret est désig. pour servir dans le Haut-Sénégal et Niger.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Guiselin, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Le Corre, *méd.-maj. de* 2e *cl.;* Pichon, Cunaud et Renault, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. Salonne, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Martel est désig. pour servir à Madagascar.

Réunion. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Vincent est désig. pour être attaché au laboratoire bactériologique de Saint-Denis.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Delrieu est désig. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Martinet et Massot sont désig. pour embarq. sur le *Descartes.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Janvier est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Pacifique. — MM. le *lieut. de vaiss.* Convers et l'*enseig. de vaiss.* Duroch sont désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

Sénégal. — MM. les *enseig. de vaiss.* Vassal et de Loynes d'Estrées sont désig. pour embarq. sur le *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Provost est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon ;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Beaufils est nommé commiss. de la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Marchal est nommé lieut.-gouverneur du Dahomey.

M. Gautret, gouverneur de 3e cl. des colonies, est chargé de l'administration du territoire de Quang-tchéou-wan.

M. [illegible], secrétaire général de 1re cl., est nommé secrét. général de la [illegible].

Sont nommés :

Greffier du tribunal de première instance de Conakry (Guinée), M. Condellé-Bejottes ;

Greffier du tribunal de première instance de Libreville (Congo), M. Bétellé ;

Juge de paix à Pondichéry (Inde), M. Barbier Saint-Hilaire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé deux exemplaires.

Le Canada. *Les deux races* (Problèmes politiques contemporains), par M. André Siegfried. — Un vol. in-18 jésus de 420 pages. Armand Colin, éditeur, Paris, 1906.

L'auteur de ce livre, soucieux avant tout de réalités et d'observations précises, en est allé recueillir sur place les éléments. Il s'agit donc ici d'un ouvrage sérieusement documenté.

La première partie étudie ce que sont devenues, dans ce pays mixte, les deux races, française et anglaise, que le traité de Paris, y a laissées en présence. La deuxième partie passe en revue les divers aspects de la vie publique au Canada. Dans la troisième partie, l'auteur essaye de dégager les perspectives d'avenir des différentes races canadiennes. Enfin la quatrième partie étudie les relations extérieures du Dominion, le problème de l'impérialisme et les rapports économiques du Canada avec la France.

Cet ouvrage intéressant s'impose à l'attention du public français, qui ne s'est jamais désintéressé du sort de nos frères d'Amérique, que tant de lieux rattachent encore à leur ancienne patrie.

Les Musulmans français du Nord de l'Afrique, par Ismael Hamet, officier interprète principal à l'Etat-Major de l'armée. Un volume in-18 jésus de 316 pages. Armand Colin, éditeur. Paris, 1906.

Dans ce livre très riche en notions et en observations précises, M. Ismael Hamet étudie l'influence française sur les populations qui vivent désormais en contact permanent sur le sol algérien. Ce problème de l'évolution du peuple indigène musulman est du plus haut intérêt. Il s'agit de savoir si ce peuple, issu du mélange des Berbères autochtones et des Arabes envahisseurs, achèvera ou non de s'unifier, au bénéfice des institutions françaises uniformément appliquées.

A la question ainsi posée, l'auteur, après une étude attentive du passé et du présent, fait une réponse fortement motivée, que l'on peut résumer ainsi : l'unification des éléments divers dont se compose la société africaine de l'Algérie, unification entreprise autrefois par les castes religieuses musulmanes sur les bases de la civilisation islamique, a déjà commencé de s'effectuer et s'effectuera de plus en plus au profit de la prédominance croissante de la race berbère, sur les bases de la civilisation française.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

France et Japon en Indo-Chine, par le lieutenant-colonel Péroz. Un vol. in-18 de 280 pages. R. Chapelot et Cie, éditeurs. Paris, 1906.

Problèmes politiques et sociaux, par J.-E. Dujault. Un vol. in-18 de 400 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. F. Alcan, éditeur, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française (*juillet* 1906). R. C. L'affaire de Nan-tchang. — J. F. : Quelques réflexions sur l'emploi de l'indemnité chinoise. — La situation de l'Inde anglaise.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*juillet* 1906). Louis Strauss : La Belgique à l'étranger. — J. d'Anthonay : La grande voie brésilienne. — Dr Gross : L'hôpital Sadiki.

L'Action coloniale (*juillet* 1906). L'art de protéger le commerce français. — Transformation et exploitation des lacs de la Basse-Égypte.

Annales des Sciences politiques (15 *juillet* 1906). Imbart de La Tour : L'Allemagne en Asie Mineure. — L. P. Henry et A. Roussellier : Le Simplon et les intérêts français.

Association cotonnière coloniale (*mars*). A. Chevalier : Voyage d'études dans l'Ouest africain en 1905.

Bulletin mensuel de la Réunion d'études algériennes (*juin* 1906). E. Macquart : Les ressources de l'agriculture algérienne. — Capitaine Métois : Les origines d'In-Salah et des oasis du Tidikelt.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran (*avril-juin* 1906). P. Albert : Les tribus du Sahel atlantique. — J. Romagny : Le rôle de la France au Maroc.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie d'Alger (2 *trimestre* 1906). Henri Garrot : L'islamisme et son action en Berbérie. — Léon Gautier : La question indigène en Algérie.

Recueil général de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales, publié sous la direction de M. D. Penant, membre du Conseil supérieur des Colonies.

Revue coloniale (*mai-juin* 1906). Lucien Schöne : La politique de la France au XVIIIe siècle à l'égard des colonies. — M. C. Spire : Les Laotiens.

Revue des Troupes coloniales (*juillet* 1906). Lieutenant Laboune : Les Maures et leurs relations avec les possessions françaises de l'Afrique occidentale.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*august* 1906). James Main Dixon : Concerning the great Californian disaster.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (25 *de julio de* 1906). P. Sinclero : Cuestiones filipinas.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale. O Bertoya : In Caucasia. — O. B. La colonizzazione del Canada.

L'Italia moderna (15 *luglio* 1906). Ang. Pierantoni, senatore : Il nuovo regno di Norvegia et il diritto internazionale. — Schiffar : Le communicazioni marittime fra l'Italia e l'estremo Oriente.

La Rassegna nazionale (16 *luglio* 1906). E. Vercesi : L'ultima fase del protestantesimo germanico. — E. Dosio. Emigrazione italiana nel Vallese.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ESPAGNE D'AUJOURD'HUI

L'année 1906 sera certainement retenue par l'histoire comme une des dates de l'Espagne contemporaine ; dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, elle aura vu des faits considérables, dont le retentissement se prolongera sans doute sur toute la période commençante. D'une part, c'est la session de la conférence d'Algésiras, c'est le mariage du roi qui consacre l'entrée du jeune souverain dans son règne personnel ; tout laisse prévoir que ces débuts ne seront pas exempts de difficultés politiques, et peut-être sociales. D'autre part, c'est la campagne protectionniste de la Biscaye et de la Catalogne qui aboutit à la revision du tarif (arancel) et provoque de délicates négociations avec les puissances étrangères ; c'est aussi la propagande toujours plus vive et comprise enfin du public espagnol, en faveur du change modéré, de la « politique hydraulique » et de l'amélioration des communications intérieures. L'étude de ces nouveautés s'impose particulièrement à la France, qui a tout intérêt à resserrer les liens qui l'unissent à l'Espagne : le dessein des pages qui suivent est d'apporter à cette étude une contribution fondée sur l'observation directe autant que sur l'étude des documents.

I

La Conférence marocaine est la première réunion diplomatique internationale qui ait été convoquée en Europe depuis le Congrès de Berlin (1878) ; on ne saurait, en effet, attribuer le même caractère aux assemblées qui ont traité des conditions de l'occupation européenne dans l'Afrique centrale, non plus qu'aux assises pacifistes de la Haye.

Au lendemain de la visite bruyante de Guillaume II à Tanger (30 mars 1905), alors que les revendications marocaines de la France étaient bien connues et que nous les appuyions sur un système jeune, mais déjà solide, d'amitiés jointes à notre alliance, il était clair que la conférence d'Algésiras parlerait surtout du Maroc, mais exprimerait aussi des faits diploma-

tiques dépassant de beaucoup les limites d'une controverse seulement marocaine ; l'entente anglo-hispano-française y était en cause, aussi bien que le sort du Maroc lui-même. Guillaume II professe peut-être la théorie bismarckienne que les possessions lointaines « ne valent pas les os d'un grenadier poméranien », mais il est beaucoup moins indifférent à l'idée qu'une combinaison politique, à l'ouest de l'Europe ou dans la Méditerranée, peut assurer aux puissances participantes, sans l'aveu de l'Allemagne et en dehors d'elle, des garanties mutuelles de force mondiale. Et voilà comment, à Algésiras, la question marocaine ne fut en somme qu'un décor de premier plan.

La France n'avait pas d'abord accueilli sans réserve la proposition du sultan du Maroc qui, inspiré par les Allemands, suggérait la Conférence ; avions-nous besoin, en effet, de cette convention internationale, alors que nous étions déjà d'accord, par des traités spéciaux, avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, c'est-à-dire les puissances méditerranéennes interressées ? Le sultan voyait dans la conférence un moyen de gagner du temps, objet suprême de la diplomatie musulmane ; l'Allemagne espérait sans doute réveiller à la Conférence des inimitiés assoupies entre la France, dont elle ferait ressortir l'ambition insatiable, et d'autres Etats ; on peut cependant trouver singulier que, connaissant nos conventions avec l'Angleterre et l'Espagne, elle ait supposé que nos partenaires ne feraient pas honneur à leur signature. Mais nous n'avons pas à discuter ici les procédés de la chancellerie allemande ; observons seulement que, la France ayant finalement accepté la Conférence, le siège de celle-ci fut assigné à une ville espagnole, Algésiras, choisie malgré son confort médiocre à cause de sa proximité du Maroc ; au voisinage de Gibraltar, les résidents temporaires d'Algésiras durent ainsi la bonne fortune de voir défiler, certain jour, une magnifique flotte de guerre anglaise, rentrant des manœuvres : ce fut un imposant spectacle.

C'était donc à l'Espagne que revenait l'honneur de recevoir les plénipotentiaires de toutes les nations ; la fierté de nos voisins en fut justement flattée ; il y avait là comme une reconnaissance du droit historique de l'Espagne à un traitement spécial vis-à-vis du Maroc. Déjà, en 1880, quelques ambassadeurs s'étaient entretenus à Madrid de la protection des Européens dans l'empire des Chérifs. Il n'y eut alors aucune convention engageant, si peu que ce soit, une condition internationale du Maroc, et le sujet de la protection fut seul traité, sans que l'on ait même songé à causer d'autre chose ; mais, au point de vue espagnol, cette conférence pouvait être invoquée comme un

précédent et nous comprenons l'empressement des autorités transpyrénéennes à réclamer pour l'Espagne une réunion qui devait à nouveau délibérer sur le Maroc. En France, cette désignation a paru toute naturelle : peut-être eût-on préféré une ville mieux pourvue de commodités qu'Algésiras, Cadix, Séville, Madrid ou Saint-Sébastien par exemple, mais ce n'est là qu'un détail et nous pouvons affirmer que nos diplomates furent particulièrement heureux d'une décision qui leur permettait d'entrer en rapports plus personnels et plus amicaux, en Espagne même, avec des collègues espagnols.

Le duc d'Almodovar, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, était le président de droit de la Conférence ; on ne saurait trop dire avec quelle bonne grâce élégante, avec quelle distinction de haute allure, en quel heureux équilibre entre une froideur cérémonieuse et une courtoisie traçassière, il a rempli ces fonctions qui ne furent pas toujours d'apparat ; dans la séance décisive du 3 mars, alors qu'il fallut provoquer le seul vote qu'ait émis la Conférence et qui devait laisser les Allemands à peu près seuls de leur avis, le président montra autant de fermeté que de tact, et ces qualités, unanimement appréciées, ont assurément contribué à l'entente finale. A côté du duc d'Almodovar, M. Perez Caballero a fait, lui aussi, honneur à l'Espagne ; dans toutes les occasions importantes, il a pris la parole avec une vigueur et une précision remarquées ; lorsque le duc d'Almodovar mourut prématurément en juin 1906, c'est sans surprise que l'on vit son ancien collaborateur d'Algésiras appelé pour lui succéder aux Affaires étrangères. Quant au secrétariat espagnol de la Conférence, qui a porté, avec le secrétariat français, tout le poids de l'organisation matérielle, — ce n'était pas une mince besogne, — il réunissait un groupe d'hommes laborieux et vraiment distingués, de sorte que l'Espagne, pendant toute cette longue session, a été excellemment servie par tous ses représentants : on sait comment, en matière diplomatique, ces succès personnels ne sont rien moins qu'indifférents.

La presse et l'opinion espagnoles se sont modelées sur l'attitude de leurs plénipotentiaires et ce fut, pour elles, une véritable conversion ; cette évolution, accomplie au cours de la Conférence, en est une des résultantes les plus curieuses. Au début, les journaux les plus lus de Madrid nous étonnaient par leur invraisemblable inconscience des choses marocaines ; ils semblaient associés, mais sans l'avoir jamais critiquée, à la thèse allemande de l'internationalisation : ils ne mesuraient pas la valeur, pour l'action de l'Espagne dans le Maroc lui-même,

d'un accord cordial et confiant avec la France ; on pouvait même discerner, chez quelques publicistes, l'intention de pousser le gouvernement à considérer la réunion de la Conférence comme un fait nouveau, qui le libérait des engagements pris vis-à-vis de la France. D'ailleurs, dès qu'il s'agissait de préciser les fameux « droits historiques » qui auraient été lésés par ces arrangements, les arguments se réduisaient à de simples phrases... Petit à petit, tandis que se poursuivait la Conférence, les journaux en sont venus à une appréciation plus objective des réalités marocaines ; leurs correspondants ont appris à connaître les questions posées, à l'école des diplomates qui les avaient spécialement étudiées ; en même temps, à Madrid même, la presse prenait l'habitude de ne plus s'informer à une seule source et de discuter les opinions concurrentes ; elle a fini par se rallier au programme de politique étrangère du gouvernement ; on peut dire qu'elle y venait de loin.

La Conférence a, pour un temps, paré la politique extérieure de cet attrait de l'actualité, qui lui manque ordinairement ; elle l'a livrée aux interviews, aux illustrations, à mille artifices de publicité qui ne sont pas toujours des plus loyaux, mais qui valent pourtant mieux que le silence, ou la ridicule médiocrité d'une rubrique sacrifiée. Depuis la Conférence, les Espagnols instruits voient le Maroc autrement qu'avant, tel qu'il est et non tel que le déguisent des télégrammes romanesques lancés de Tanger ou de Mélilla ; la présence des délégués du sultan à Algésiras, leurs atermoiements et leurs réticences dans les débats, leur ignorance des langues européennes, les particularités de leur vie privée ou de leurs costumes, une visite prudente à Tanger ou à Ceuta, tout cela laisse entrevoir un autre Maroc que celui des bureaux de rédaction. Il a bien fallu convenir aussi qu'à Algésiras les Français seuls montraient une compétence sérieuse, lorsqu'on discutait sur l'état financier ou social du Maroc, et dès lors l'idée d'une coopération avec eux, au lieu d'être repoussée comme une insulte à la dignité nationale, était retenue, et finalement approuvée parce qu'il n'en est pas, tout bien pesé, de plus pratique. A Tanger même, en 1905, les Allemands ne pouvant avoir de journal à eux, soutenaient une petite feuille espagnole, naturellement hostile à l'expansion française ; aujourd'hui, c'est un journal français, vaillamment dirigé par des jeunes gens, qui rallie toute la clientèle tangéroise, même dans les milieux étrangers, même parmi les Espagnols.

Il est incontestable, en effet, que l'Espagne a gagné beaucoup à la Conférence, où elle a si fermement tenu ses engagements

envers la France ; elle a dû, il est vrai, préciser ses rêves marocains, et le lot qui lui échoit paraîtra moins riche aux pessimistes irréductibles que celui qu'ils avaient vu en songe. Mais comment, sinon par les méthodes diplomatiques qu'elle a suivies, l'Espagne eût-elle pu recevoir un mandat, même restreint, au Maroc ? L'acte d'Algésiras enregistre son droit, jamais formulé auparavant, de régler directement avec le Maghzen toutes questions administratives dans les districts limitrophes de ses possessions ; il lui confie l'organisation de la police dans deux ports marocains exclusivement ; dans deux autres, dont Tanger, de concert avec la France ; il proclame le pouvoir libératoire de la *peseta* dans l'empire chérifien, conformément aux usages, et sans aucune des restrictions qu'y voulait apporter la mauvaise humeur allemande ; il range l'Espagne parmi les puissances qui nomment les censeurs de la Banque d'État du Maroc... D'un mot, on peut dire qu'il ouvre devant l'Espagne une carrière marocaine ; cette carrière n'est pas illimitée, c'est vrai, mais le fait même qu'elle est définie devra stimuler les activités appelées à s'y déployer. C'est tout bénéfice, sauf sur l'utopie.

Mais la Conférence a préparé d'autres résultats plus généraux. Nous disions en commençant qu'elle a débordé largement le terrain marocain ; en y prenant part et la présidant, l'Espagne a pu constater la solidité des liens renoués entre l'Angleterre et la France ; son gouvernement incline décidément à collaborer à ce système diplomatique. Pendant les quelques jours qu'il a passés au ministère des Affaires étrangères, M. Perez Caballero avait exprimé à un journaliste son désir de développer ces relations, car c'était là, suivant lui, la conclusion à tirer de la Conférence d'Algésiras. Rien ne nous paraît plus judicieux : aujourd'hui que la perte de ses colonies a ramené son attention vers l'Europe, l'Espagne doit se considérer essentiellement comme une puissance méditerranéenne ; c'est à ce titre qu'elle est, voisine immédiate, intéressée à la pacification du Maroc ; c'est à ce titre aussi qu'elle doit souhaiter un accord avec l'Italie, singulièrement facilité par l'intermédiaire de l'Angleterre et de la France ; au contraire, il ne lui paraît pas nécessaire de favoriser l'entrée en scène dans la Méditerranée d'une puissance nouvelle, inquiète et ambitieuse, l'Allemagne. Le groupement issu d'Algésiras est tout naturel ; il n'est dirigé contre personne, mais peut-être les Allemands regrettent-ils d'avoir provoqué une réunion où se sont renforcées les amitiés qu'ils espéraient rompre.

Il fut un temps, en effet, où l'Allemagne était très populaire en Espagne, surtout dans le monde de la cour et de l'armée. L'organisation militaire des Allemands était le modèle; on empruntait à l'Allemagne ses méthodes d'instruction, ses fournitures de guerre et jusqu'à certains détails caractéristiques de ses uniformes. Dans l'entourage de la reine-mère, les préférences allemandes ne se dissimulaient pas, et la presse, à peu près unanimement, entretenait le public dans ces idées; nous étions toujours les vaincus de 1870, et les commerçants allemands, avec une patience méritoire, exploitaient contre nous ces souvenirs. Depuis quelque temps, les attitudes ont sensiblement changé : l'Espagne, chevaleresque et vibrante, a été profondément touchée de l'accueil vraiment national que la France a fait à son roi; aussi a-t-elle ensuite acclamé M. Loubet d'un cœur enthousiaste autant que sincère; enfin, nous savions la comprendre! Puis est venue la Conférence, qui a rétabli bien des perspectives et corrigé, à l'épreuve des faits, plus d'une opinion routinière. On pourrait ajouter ce que j'appellerais des coefficients personnels, dans le monde diplomatique : les Espagnols n'aiment pas les manières autoritaires, il leur déplaît qu'un ambassadeur ait l'air de se trouver exilé à Madrid. Enfin, ils ont étudié et comparé, en matière d'outillage militaire par exemple, et je crois bien savoir que la France n'aura pas à s'en plaindre.

M. Moret, hier encore président du Conseil, est un admirateur de la constitution anglaise; il a toujours laissé voir ses sympathies, d'ailleurs raisonnées, pour l'Angleterre; l'amitié anglaise a contribué à rapprocher l'Espagne de la France, et facilité aussi l'entente, aujourd'hui acquise, entre l'Espagne et le Portugal. Ces deux pays, étroitement soudés par la nature, ont vécu en effet pendant, tout le XIXe siècle, étrangers et volontiers boudeurs l'un contre l'autre; on sait que les influences britanniques prédominent à Lisbonne, et les dirigeants espagnols ont mieux aimé, pendant longtemps, regarder d'un autre côté. Aujourd'hui la glace est rompue; les souverains ont échangé des visites qui ne furent pas de pure courtoisie; les ministres des deux pays, les parlementaires, les commerçants achèveront l'œuvre. En même temps que du Portugal, l'Espagne se rapproche des Républiques sud-américaines, ses anciennes colonies; elle prépare en ce moment l'établissement d'une ligne de paquebots rapides sur Buenos-Ayres, avec service de trains de luxe entre le port d'attache et le continent européen; les navires de guerre espagnols et argentins font assaut de politesses partout où ils se rencontrent, et l'Argentine a biffé de

son chant national un couplet désagréable à sa métropole de jadis. Il n'est pas inutile de rassembler tous ces symptômes, qui concordent à montrer l'avènement possible d'une union ibéro-américaine.

La politique internationale ne saurait non plus considérer avec indifférence le récent mariage d'Alphonse XIII. Il avait été question, pour le roi d'Espagne, d'autres alliances ; mais le jeune souverain a voulu se marier librement, et ce n'est pas la politique qui a dicté son choix ; il avait distingué dans ses voyages la princesse qui est aujourd'hui reine d'Espagne, et rien n'a pu le détourner de suivre l'inclination de son cœur ; dans ces fiançailles toutes joyeuses, le peuple espagnol a salué la jeunesse de son souverain, qui osait être lui-même en des circonstances où tant de rois jouent un rôle qu'ils n'ont pas écrit ; la princesse Ena, pour lui conserver ici le prénom familier sous lequel on la connut d'abord, fut immédiatement populaire ; des Pyrénées au fond de l'Andalousie, dans les plus pauvres logis, son portrait, découpé dans des journaux illustrés, était au printemps dernier suspendu parmi les images de piété et les photographies domestiques. Pendant les fêtes du mariage, une inquiétude demeurait pourtant, commune aux Espagnoles de toutes les classes : la reine est-elle jolie, les documents officiels ne l'ont-ils pas flattée ? Et ce fut une allégresse unanime quand toutes eurent vu qu'elles pouvaient s'abandonner à leurs sympathies sans réserves, parce qu'en effet et en personne, la reine est *muy guapa*. Et combien ne l'a pas grandie encore, dans l'affection de ses nouveaux sujets, le danger partagé, aux côtés de son royal époux, devant la bombe de Morales ?

Brave et intelligent, plein d'à-propos, fortement instruit et doué d'une volonté qui ne plie jamais, Alphonse XIII, à peine âgé de vingt ans, est une personnalité de haut relief. Il a le secret de séduire ceux qui l'approchent, par des gestes et des mots spontanés, que le protocole n'apprend pas ; ses allures indépendantes, qui ont naguère alarmé la prudence un peu timide de ses précepteurs, lui ont conquis au contraire une immense popularité parmi son peuple. A Barcelone, il a désarmé les Catalans les plus farouches en allant se promener seul dans un quartier ouvrier ; il invitait spécialement à son mariage les officiers français qui commandaient les cuirassiers le soir de l'attentat de la rue de Rohan ; il a rapporté de ses voyages à l'étranger des impressions personnelles très intenses sur les souverains et les chefs d'Etat, une amitié sin-

cère pour M. Loubet, dont l'affabilité souriante l'avait touché, une déférence raisonnée pour le jugement robuste et sain d'Edouard VII. Bien que son éducation d'enfant ait été plutôt austère et renfermée, il a beaucoup vu et beaucoup appris, depuis sa majorité légale solennellement proclamée en 1902; il est littéralement exact de dire que, par ses premières démarches royales, il a grandement servi les intérêts de sa dynastie.

L'avènement d'une princesse anglaise a, naturellement, resserré encore l'amitié anglo-espagnole, et M. Moret ne s'est pas défendu de célébrer cette alliance avec beaucoup de plaisir ; il y voyait le gage d'une politique étrangère solide et durable, et nous espérons bien qu'il ne s'y est pas trompé. A la cour, ce mariage a probablement ébranlé certaines influences, et l'on a prétendu, mais sans qu'il soit aisé de vérifier ce racontar, qu'un retard de la conversion de la princesse au catholicisme avait failli provoquer une rupture. Le roi Edouard VII a fait preuve en cette circonstance, où il dut agir comme chef suprême de l'anglicanisme, d'une ingénieuse complaisance qui a déjoué cette ultime petite conspiration. Les Espagnols aiment leur roi, c'est évident; ils ont adopté avec entrain la reine élevée par lui au trône; les Anglais devront seulement prendre garde de ne jamais alarmer les susceptibilités espagnoles qui sont très vives et que tous leurs reporters ne savent pas ménager avec l'art d'Edouard VII; ainsi les Espagnols furent indignés quand ils apprirent que, d'après un journal anglais, des officiers anglais de passage à Madrid seraient arrivés les premiers aux portières du carrosse royal, après l'explosion de la bombe; ce détail était inventé; eût-il été vrai, qu'il était fort maladroit d'y insister.

Sont-ce des idées nouvelles qui vont entrer à la cour, à la suite de la reine qui s'appelle aujourd'hui Victoria? Le roi, qu'animent les intentions les plus généreuses, désire des innovations dont le pays a besoin et que rendent évidemment difficiles les pratiques d'une administration négligente et routinière. Les hommes d'initiative ne manquent pas, en Espagne, mais presque toujours leur action est paralysée par la coalition des intérêts privés menacés et par la force d'inertie des bureaux. Plus peut-être que la France, l'Espagne souffre des abus de la politique, parce que toute l'énergie de ses hommes les plus éminents s'use dans ces conflits stériles du premier plan, tandis qu'il n'y a pas, au dessous et comme en sous-sol, l'armature robuste d'une administration qui subsiste vaille que vaille, toujours à peu près constante. En France, quoi qu'il se passe dans

les Chambres, nous « expédions les affaires courantes » ; sensiblement aujourd'hui comme sous Louis-Philippe ou Napoléon Ier, nous avons des traditions administratives, qui ne sont évidemment pas celles d'un travail rapide et nuancé, mais qui assurent en tout temps le jeu normal d'une certaine activité nationale. Rien de tel en Espagne, où l'administration vit au jour le jour, dans l'étroite dépendance de la politique ; de là, dans presque tous les services publics, des incertitudes, des flottements, des pertes de temps, toutes pratiques auxquelles tels Anglo-Saxons, après une longue expérience de l'Espagne, n'ont jamais pu s'accoutumer.

Combien ne serait-il pas nécessaire cependant de soustraire l'administration aux vicissitudes politiques, alors que les divisions de partis, ou pour mieux dire, de coteries dans les partis, rendent impossible chez nos voisins, depuis de longues années, la marche régulière du régime parlementaire ? Entre conservateurs et libéraux, est-il aisé de discerner aujourd'hui des divergences qui ne soient pas seulement de personnes ? Les libéraux sont en ce moment au pouvoir ; ils ont obtenu du roi une dissolution en 1905, mais n'ont pu dégager dans les Chambres une majorité stable ; successivement tous leurs chefs de groupes ont défilé à la présidence du Conseil, et d'incessants remaniements ont à tel point modifié tous ces ministères que des publicistes espagnols affirment — et c'est à peine une boutade — qu'ils ne pourraient pas citer de mémoire tous les titulaires d'un même portefeuille au cours d'une seule année ! Ces substitutions perpétuelles sont d'autant plus déconcertantes qu'elles sont ordinairement annoncées en l'absence des Cortès, ou déterminées par des considérations extra-parlementaires. Nous estimons qu'il a fallu à l'Espagne des ministres des Affaires étrangères vraiment supérieurs pour assurer, parmi l'incohérence de leur politique domestique, une continuité rigoureuse à leur politique extérieure.

Libéraux ou conservateurs, les partis dynastiques ne peuvent se dissimuler aujourd'hui la nécessité d'aborder certains problèmes, s'ils ne veulent être débordés par les éléments non constitutionnels. Pour ne plus revenir sur la réforme administrative qui s'impose, mais qui sera une réforme des mœurs plutôt que des lois, les questions du catalanisme, du régime des congrégations, de l'administration et de la discipline militaires sont de celles qu'il n'est plus possible d'éluder. Nous nous faisons en France d'étranges illusions sur le catalanisme : nous nous figurons volontiers une province peuplée de demi-insurgés, qui souffrent

de l'arbitraire centralisateur de Madrid, et sont prêts à s'ériger en une République alliée de la nôtre ; des orateurs français sont allés naguère à Barcelone porter la bonne parole de l'émancipation sociale et sont partis satisfaits, parce qu'on les avait applaudis : ils n'avaient pas compris comment leurs auditeurs se moquaient d'eux. Les Catalans sont un peu comme nos Marseillais, ils crient fort, mais ils seraient désolés autant qu'étonnés qu'on les prît au mot ; quand ils parlent de se séparer de l'Espagne, cela veut dire simplement qu'ils ont besoin d'obtenir de Madrid quelques concessions, en matière de douanes par exemple ; quelques dizaines d'anarchistes ne doivent pas être confondus avec la population catalane, parmi laquelle le goût de la propriété individuelle est profondément enraciné.

Les plaintes des Catalans sont fondées sur des raisons d'ordre économique, plutôt que politique, et nous y insisterons dans la deuxième partie de ce travail ; isolée de l'Espagne, séparée par une barrière de douanes des provinces qui sont aujourd'hui ses clientes nécessaires, la Catalogne mourrait littéralement de faim. Son sort ne serait pas meilleur si, — ridicule hypothèse, — elle s'unissait à la France, où la concurrence de nos régions industrielles la réduirait vite à merci. En fait, les Catalans n'auront rien à demander au pouvoir central si des communications intérieures mieux assurées facilitent dans la péninsule la circulation et, par suite, la vente de leurs produits ; puis le gouvernement pourrait s'inspirer, en matière administrative, du même esprit de décentralisation qui a conduit la Compagnie Madrid-Saragosse-Alicante à constituer en un service spécial son réseau ferré catalan. Sans doute les manufacturiers de Catalogne trouveraient-ils la plaisanterie mauvaise, car ce qu'ils désirent par-dessus tout, c'est un tarif douanier protecteur qui les laisse maîtres du marché intérieur de l'Espagne, mais ils ne sont pas les seuls citoyens de la péninsule, ils ne constituent même qu'une minorité, laborieuse et très exigeante ; on pourrait le leur faire sentir de Madrid, avec un peu plus de fermeté qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Et les honnêtes gens de la Catalogne, qui savent très bien calculer, n'auraient garde de s'engager en des protestations violentes, où ils risqueraient de se confondre avec des libertaires dont ils sont très différents.

Les congrégations religieuses en Espagne sont encore très puissantes et possèdent d'immenses domaines ; certes, on ne saurait leur reprocher, en Europe, les abus de cupidité par lesquels elles ont précipité, aux Philippines, l'éviction de la souveraineté espagnole. Il faut bien avouer cependant qu'en ce

pays foncièrement catholique elles sont trop nombreuses et trop influentes; le clergé séculier étant ordinairement peu instruit, c'est dans les rangs des congréganistes que se recrutent les candidats les mieux préparés aux fonctions ecclésiastiques supérieures. Ces congrégations, dont l'œuvre agricole est souvent bienfaisante, sont organiques et durables, de sorte que les programmes de longue haleine ne leur sont pas interdits, ni les bénéfices, légitimes en somme, de leur méthode; mais elles ne sont pas aimées du paysan qui, lui, vit chichement au jour le jour. On a remarqué qu'en Andalousie, lors des troubles agraires, les premières fenêtres lapidées étaient celles des couvents. Le gouvernement espagnol se préoccupe de cette situation; il a songé à un Concordat spécial, préparé jadis par Sagasta, et contre lequel le Saint-Siège a toujours montré de l'opposition. On vit aujourd'hui sous le régime provisoire, d'un *convenio* qui date de juin 1904 et qui est favorable aux congrégations. On devra pourtant, tôt ou tard, en venir à un accord plus décisif; en même temps qu'on restreindra les privilèges devenus anormaux des congrégations, on s'attachera sans doute à mieux élever le clergé séculier. A l'heure où nous écrivons, le gouvernement libéral s'occupe de ces réformes et ne paraît pas disposé à céder aux protestations du Vatican.

Les conflits politiques relatifs à l'armée étaient aigus au moment de la conférence d'Algésiras; ils sont ajournés plutôt que résolus aujourd'hui. On se rappelle que des officiers, indignés de quelques articles d'un journal de Barcelone, avaient envahi et saccagé les bureaux de la rédaction, et que leurs collègues de toute l'Espagne s'étaient joints à eux pour demander une législation spéciale contre les insulteurs de l'armée et de la patrie. Il n'eût pas été sans danger de céder à une pareille sommation; d'autre part, les protestations des officiers, sinon leurs violences, étaient en principe excusables. Le gouvernement, ou plutôt les gouvernements qui se sont succédé depuis six mois, ont réussi à gagner du temps sans rien ajouter de précis à la législation existante. Il y aura lieu, assurément, d'exercer une surveillance des plus strictes sur certains groupes, ouvriers ou intellectuels, qui ont leur centre à Barcelone et que fréquentait, notamment, l'assassin Morales; mais la police, si elle est assez vigilante, n'a pas besoin pour cette tâche de lois spéciales, et peut réprimer les injures à l'armée, dès qu'elles attentent à l'ordre public. Le mécontentement des officiers procède de causes plus profondes: on se rend compte, dans les milieux militaires, que l'Espagne entre dans une période où, personne ne menaçant son territoire,

le rôle de l'armée ne sera plus considérable : d'où la tendance de quelques officiers politiciens à la faire intervenir dans les disputes intérieures. Il y a présentement en Espagne beaucoup trop d'officiers, proportionnellement au nombre des soldats ; mais on comprend la difficulté d'adapter l'armée à un rôle nouveau et modeste dans un pays comme l'Espagne, dont l'histoire est toute guerrière.

Quel est l'homme d'Etat qui, soutenu par le souverain populaire qu'est Alphonse XIII, gouvernera d'assez haut et assez longtemps pour réaliser ces nouveautés indispensables? M. Moret s'est retiré, n'ayant pu obtenir du roi une nouvelle dissolution des Cortès ; l'usage n'est pas que le même parti procède à plus d'une dissolution, et déjà les libéraux ont eu ce bénéfice pour les élections de septembre 1905, auxquelles présida M. Montero Rios. Le cabinet Lopez Dominguez, qui a remplacé le cabinet Moret à la suite du refus du roi, est probablement un ministère d'attente qui durera jusqu'à la rentrée, jusqu'au vote du budget, et fera place alors à M. Maura, chef des conservateurs. M. Maura est, dit-on, très écouté au Palais ; c'est lui qui aurait obtenu du roi la décision qui a déterminé la retraite de M. Moret, en faisant entendre qu'en cas de dissolution nouvelle par les libéraux, les conservateurs organiseraient une vaste grève électorale, et ne laisseraient ainsi arriver au Parlement que des représentants sans autorité. Nous n'avons pas, en France, à prendre parti dans ces querelles domestiques, où les principes, répétons-le, sont beaucoup moins engagés que les personnes. Quelle que soit l'étiquette du prochain ministère, il devra s'inspirer d'idées de progrès et tenir compte d'une opinion qui s'affranchit de plus en plus ; déjà, dans les grandes villes, les « truquages » électoraux sont devenus impossibles. L'Espagne, au lendemain de la Conférence d'Algésiras, a reconquis un rang distingué parmi les grandes puissances ; elle voudra s'y tenir, en corrigeant des habitudes surannées, et fonder ainsi solidement la popularité de sa monarchie sur des institutions franchement modernes.

(*A suivre*). HENRI LORIN.

LA SICILE

Le mois dernier, l'Office national du Commerce extérieur me transmettait une demande de renseignements sur la Sicile. Un industriel français croyait pouvoir y trouver en quantité du fustel, parce que « cette plante croît en abondance dans les lieux arides et incultes ».

C'est un des innombrables faits qui prouvent combien la Sicile est inconnue ou, ce qui est pis, méconnue. Des terrains incultes en Sicile ! Alors que des pentes couvertes de pierres éboulées sont cultivées avec ardeur dans l'espoir d'y récolter une fois et demie, deux fois au plus le blé qu'on y sème ! L'industriel français avait probablement entendu taxer le latifondo de tous les péchés d'Israël, et il croyait à l'existence de ces propriétés immenses qu'on laisse sans culture. Il ne s'était certainement pas demandé pourquoi les grands propriétaires siciliens renonceraient à affermer une partie de leurs biens. Ce n'est évidemment pas pour s'offrir le luxe de belles chasses, dans un pays où le gibier n'existe pas. La légende s'est établie. On perd son temps à la combattre. Je voudrais, tout au moins, citer un fait qui montre bien qu'il faut se garder de croire trop vite au latifondo improductif par vanité : Non loin de la côte Est, se trouve un lac qui, aux hautes eaux, a un millier d'hectares de superficie. Le dessécher coûterait un million environ et on obtiendrait un domaine d'une fertilité prodigieuse. Comme il appartient à un très grand seigneur, j'avais toujours cru que son propriétaire ne le conservait tel quel que pour se donner le luxe assez rare de posséder un lac. Or, j'assistais un jour à l'adjudication du droit de pêche et on en donna près de quarante-cinq mille francs par an. Le desséchement n'eût « payé » que si chaque hectare avait pu se louer 140 francs, puisqu'il fallait compter l'intérêt du million, la pêche perdue, les impôts, les frais, et c'est un prix de fermage tout à fait exceptionnel en grande culture.

M. Nitti est, incontestablement, un des continentaux qui ont le mieux pénétré les choses de Sicile. Pourtant, c'est lui qui écrivait cette phrase reproduite ici même par M. Maurice Muret : « ... l'Italie du Sud tend à s'éloigner de l'Europe centrale et tient de plus en plus de l'Afrique septentrionale ». Evidemment le savant napolitain n'entendait pas dire que la Calabre et la Sicile aient une mentalité collective, un outillage économique, bref des conditions sociales analogues à ce qu'on trouve en

Algérie et en Tunisie. Tout convaincu que je sois des progrès de l'Italie du Sud, je n'irai pas jusque-là. Il voulait dire que populations du Midi, leur esprit, leur conscience sociale, se modelaient de plus en plus sur les peuples africains, musulmans.

Comment a-t-il pu en venir à cette conclusion? Il a visité l'île plusieurs fois. Comment a-t-il méconnu le sens dans lequel elle évolue? Probablement, il a d'abord étudié une des quatre capitales, plus tard une région de l'intérieur, et au lieu d'attribuer la différence qui les sépare à une diversité de développement, il a conclu qu'elles s'était produite entre ses deux voyages.

Non, la Sicile et le Midi ne s'africanisent pas. Ils se modernisent, au contraire et, puisque je suis en train d'employer des mots barbares, ils s'européanisent. Naturellement, par à-coups, avec des reculs, non pas tout d'une pièce. De là des disparates, des fissures, une foule d'inconvénients qu'on retrouverait d'ailleurs dans tous les pays si on les examinait au moment où ils changent leur civilisation. Et le Midi, depuis trente-cinq ans — les dix premières années de l'unité n'ont été occupées que par le désarroi — change non seulement de civilisation, mais de constitution sociale. La bourgeoisie n'existait pas comme classe. Le mot « borghese » est la traduction littérale du mot « bourgeois », mais a une signification toute différente, répond à notre expression « tout petit bourgeois ». Aujourd'hui, non seulement dans les grandes villes, mais dans les districts purement agricoles, la bourgeoisie riche, depuis deux générations, tend à devenir la classe dirigeante, autant en politique qu'au point de vue social. Les lois successorales n'ont pas beaucoup varié depuis 1859, mais la coutume se modifie assez rapidement. L'aîné ne reçoit plus toujours la moitié disponible augmentée par le mode d'évaluation des biens, la tradition manuelle des deniers sonnants. La famille comme unité sociale en est affaiblie dans une large mesure. Le service militaire a sur l'esprit des masses son effet habituel : il modifie leurs sentiments. Si peu développé que soit le réseau de chemins de fer, il a brisé cette sorte de frontière qui séparait l'un de l'autre les arrondissements, et même les cantons. Les villes ne sont plus des microcosmes vivant uniquement d'elles-mêmes. Les impôts ont beaucoup plus diminué les gros revenus qu'ils n'ont frappé les petits, et ils ont aidé grandement à abattre les influences locales appuyées principalement sur de grandes ressources. La prospérité et la crise de la vigne, les vicissitudes de l'industrie soufrière ont modifié la répartition des fortunes.

Bien d'autres choses ont changé. Il est inutile de dire que

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coniales"

des choses bien plus nombreuses sont restées pareilles. De ce contraste est né un déséquilibre. Par nature, il ne peut être que transitoire. La Sicile, comme tout le Midi, évolue. Pour dire tout de suite ce qui concerne le côté économique de cette évolution, on peut affirmer qu'à l'instant actuel, en 1906, le commerce y est en progrès, que l'industrie tend à se développer dans les mesures où c'est possible, que l'agriculture au contraire, ne parvient pas à compenser, en accroissant son effort, l'augmentation de ses charges et l'avilissement des prix de ses produits.

L'industrie et le commerce ne peuvent guère offrir de particularités. Pour tant qu'on la veuille africaine, la Sicile a dépassé l'ère des caravanes, si tant est qu'elle l'ait connue, franchi l'âge de l'industrie domestique. Les étoffes n'y sont plus tissées dans les palais seigneuriaux, comme du temps de l'empereur Frédéric, qui avait trouvé ce moyen ingénieux de conserver le harem de ses prédécesseurs musulmans sans scandaliser ses sujets. Tout au plus, dans les petites villes, trouve-t-on ces marchands qui vendent de tout et ressemblent fort, on doit l'avouer, au mercanti des pays arabes. Sauf cette exception, on ne peut évidemment fabriquer et trafiquer en Sicile que comme on le fait ailleurs; au contraire, l'agriculture y est conduite de façon toute particulière, par ces fameux contrats de travail dont on fait tant de bruit sur le continent.

On les y représente comme assujettissant le travailleur à une véritable usure et à une sorte de servage. C'est peut-être l'inverse exact de la vérité. Le salariat agricole est l'exception en Sicile. Non seulement on y emploie très peu les ouvriers à la journée, mais on n'y connaît guère les services payés à l'année, comme ceux de nos maîtres-valets. L'exploitant, qu'il soit propriétaire ou fermier, divise le domaine en lots variant de un à trois ou quatre hectares et les concède à un fermier partiel moyennant le partage de la récolte. C'est le contrat-type. Il se prête à cent modalités. L'exploitant avance toujours la semence mais quelquefois seulement des « secours », le nécessaire pour que le « colon » puisse vivre. Ces secours donnent lieu, ou non, à un prélèvement d'intérêt. Le partage se fait dans des proportions différentes, selon que la terre est fertile ou pauvre, qu'elle a été fumée depuis plus ou moins longtemps. Tous les contrats agraires ont pour trait commun d'établir la participation du cultivateur au résultat de la culture, d'en faire un entrepreneur indépendant et non pas un ouvrier soumis aux ordres d'un patron. Ils ne sont donc pas si mauvais en principe. S'ils coexistent avec une déférence exagérée des

ouvriers agricoles pour le propriétaire, cette déférence est librement consentie. Leur pain n'en dépend pas.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que ce système favorise les progrès agricoles. Lorsque le travail n'est payé que s'il procure des bénéfices, le propriétaire doit avoir quelque courage pour le suppléer par des machines qui coûtent plus encore si la récolte est nulle. Cependant, il n'empêche pas ces progrès. Il les ralentit, ce qui n'est pas toujours un mal absolu, dans un pays pauvre en capitaux, où les moyens font défaut de recommencer une expérience avortée. L'agriculture progresse : c'est un fait. Les terres donnent plus qu'il y a vingt ans, en comptant les vignobles ruinés par le phylloxéra et les politiques douanières.

Que l'accroissement de leur produit égale l'augmentation des impôts, certainement non. Mais, encore ici, on ne voit pas exactement le nœud du problème. Le taux des impôts est très élevé. Il ne serait pas intolérable en lui-même. Je ne vois pas qu'il dépasse fréquemment 25 %, du revenu moyen actuel. Seulement on ne fournit rien en échange à celui qui le paye. L'outillage économique est déplorable et, dans ce sens, M. Nitti avait raison de comparer la Sicile à l'Algérie d'avant la conquête. Dans ce pays où les cultivateurs habitent tous la ville et doivent faire toutes les semaines la route qui conduit au domaine, la viabilité n'existe pour ainsi dire pas. Dans ces villes, ou ces gros villages, dont les exigences triplent souvent, doublent au moins, l'impôt d'état, toutes les ressources sont gaspillées au profit des classes aisées, en dépenses de vanité : un orphéon, un hôtel de ville somptueux, surtout des emplois donnés à des électeurs influents. La propreté, l'éclairage, la sécurité ne grèvent pas pour un centime un budget pourtant en perpétuel déficit. Un exemple précisera : à Raguse-Inférieure, de nombreux moulins sont situés sur un coteau que le lit d'un torrent sépare de la ville. Le grain et la farine doivent être chargés à dos de mulet, et les pauvres bêtes doivent descendre par un escalier aux marches usées, jusqu'au cours d'eau et, après avoir traversé à gué, remonter par un sentier de chèvres. C'est être modéré qu'évaluer à 20 quintaux le blé ainsi transporté dans un jour, c'est-à-dire à 6 000 quintaux par an ; jamais la commune n'a eu ni l'idée ni l'argent nécessaire pour la suppression de cette énormité. Et l'on s'étonne après cela, que le Sicilien ne soit point pareil à un habitant de l'Europe centrale! Mais comment aurait-il un peu la notion de la civilisation contemporaine quand on ne lui en envoie même pas un échantillon. Les communes ont une autonomie plus large qu'en France.

mais, cependant, « l'autorité tutrice » y a de larges prérogatives. En n'en usant pas, elle manque à sa première mission, à son premier devoir. C'est de son insouciance qu'est né le problème économique du Midi. En y persévérant, elle le transformera demain en problème politique, bientôt en péril national. Que l'Italie prélève en Sicile les mêmes impôts qu'ailleurs, mais qu'elle emploie ses forces à rendre les Siciliens semblables aux Italiens d'ailleurs.

Le premier besoin d'un peuple, c'est à peine si l'on ose redire cette banalité, c'est la confiance dans ses juges. Depuis quarante-cinq ans, sans interruption, l'Italie envoie dans les îles le déchet de sa magistrature. Les anecdotes qui le prouvent sont innombrables, et on ne sait comment choisir les plus caractéristiques. L'honorable Colajanni en a raconté quelques-unes que son autorité, seule, empêche d'être invraisemblables, mais il n'a pas épuisé la matière. A Modica, un procès se plaidait qui portait sur plusieurs millions. L'affaire était en délibéré. Un politicien local écrit à un des plaideurs pour lui offrir la victoire s'il veut bien protéger le président contre une commission d'enquête qui le tourmentait. La lettre tombe entre les mains de l'autre plaideur. Il la fait d'abord photographier, puis la porte à M. Di Rudini, alors président du Conseil. Le haut personnage ne s'en émeut pas le moins du monde, désarme le réclamant en lui montrant que, si on suspend le président, son successeur, par esprit de corps, prononcera le jugement préparé. Celui-ci est rendu, naturellement, en faveur de la partie dont on réclamait l'appui. La province de Syracuse tout entière connaît le fait, le commente. Le président est envoyé dans le Nord, puis nommé conseiller de cour d'appel. Quant à l'intermédiaire, le politicien, il est fait six mois après chevalier, deux ans plus tard officier. Il est aujourd'hui un des hommes influents de la province.

Je n'oublierai jamais l'attitude de Zanardelli, un jour où je lui rapportais certaines décisions de la justice catanaise; à mesure que je lui parlais, il manifestait une inquiétude grandissante. Pour dire peu, il me laissa partir très vite et, retenant l'ami commun qui assistait au colloque, lui murmura : « Mais « il est fou de venir me conter, à moi, de telles impossibilités. » L'ami se rebella. Le garde des Sceaux me rappela vite et je dus lui prouver mes dires. Je ne l'aurais pas décontenancé davantage en lui prouvant, pièces en mains, que Napoléon n'a jamais existé. L'énormité que je lui racontais en valait la peine. Un homme marié, père de deux enfants, enlève une femme en puissance de mari, avec quatre enfants. Dans un pays où le

divorce n'existe pas, ils trouvent moyen de s'unir en mariage légitime, pendant que le mari et la femme abandonnés sont pleins de vie, à grand renfort d'arrêts de justice. Pour reprendre sa liberté, la mère des quatre enfants recourt à un moyen à peu près inouï. Elle affirme que le mari dont elle veut se détacher a été l'amant de sa mère à elle, le prouve en amenant les témoins *de visu et de auditu*, trouve une clause qui voit là dedans un cas de nullité. Zanardelli avait été souvent ministre de Grâce et Justice, mais je crois qu'il examina à la loupe les documents qui attestaient la vérité de cette histoire. Elle contribua à lui faire répondre à un député du Nord qui lui demandait le déplacement d'un magistrat notoirement vénal : « Je ne puis pas. Dans le Nord, on n'en voudrait nulle part. « Dans le Midi, il vendrait non seulement la justice, mais le « palais lui-même. »

Les héros de ces aventures, ceux qui en profitent et ceux qui en souffrent, occupent de grandes situations sociales. Personne n'ignore ces choses. On devine leur force d'exemple. Nul ne croit que son bon droit triomphera de lui-même. Chacun cherche à « tenir » son juge, ou par l'argent, ou surtout par les influences politiques. De là, pour les grands, la nécessité d'avoir de nombreux amis dépendants, qui forment comme une troupe électorale dont ils trafiquent; celle, pour les petits, de s'affilier à un groupe et, le plus généralement, de se subordonner à un chef. De là, la conservation des habitudes féodales de jadis, mais avec d'indispensables modifications, peut-être avec quelque progrès.

De cette féodalité, la Mafia est une forme morbide, mais qui en dérive directement. Elle date de loin, mais n'aurait pas survécu dix ans à l'Unité, si elle n'avait été entretenue, créée à nouveau par la nécessité de mettre le nombre au service du droit vrai ou prétendu. Que d'erreurs on a écrites sur cette Mafia! On annonçait l'autre jour qu'un propriétaire avait été assailli et dévalisé par elle. Par des brigands, et c'est tout différent. La Mafia, comme le préteur romain, ne s'occupe pas de pareilles mesquineries. Elle n'est pas une association de malfaiteurs, si on prend ce mot au sens moral, bien que ses membres soient rarement dignes de la canonisation.

Avec des éclipses, son histoire est longue, mais n'a probablement jamais enregistré d'épisodes aussi grandioses que les deux derniers. L'affaire Palizzolo et l'affaire Nasi, et c'est peut-être celle-ci qui paraîtra plus tard l'apothéose, l'œuvre maîtresse de la Mafia. C'est en elle qu'on trouve, en meilleure lumière, les caractéristiques de l'institution. M. Nunzio Nasi

était, on le sait, député de Trapani; à la Chambre, comme dans les divers ministères qui lui furent confiés, il n'avait rien fait de très remarquable. Il se mit surtout en évidence en prenant dans la succession Crispi le rôle de « gallophobe ». Cela ne pouvait certes pas nuire à sa popularité en Sicile, mais n'explique pas le paroxysme qu'elle a atteint. Il avait abandonné depuis peu le portefeuille de l'Instruction publique, lorsque le parlement, atteint d'un de ces accès éphémères de moralité publique qui ne laissent pas de traces, découvrit à sa charge de nombreuses indélicatesses. Elles étaient délictueuses, certainement, mais relevaient du ridicule plutôt que du juge pénal : des comptes d'auberge majorés, des récepteurs téléphoniques soustraits, une suspension en fonte bronzée mise à la charge de l'Etat; en outre, des secours accordés à des électeurs qu'on baptisait instituteurs pour la circonstance. Dans d'autres temps, on aurait expulsé Nasi, on se serait arrangé pour le faire disparaître du parlement. Dans un autre pays, on l'aurait nommé gouverneur d'une colonie malsaine, ou ministre plénipotentiaire près d'une république sud-américaine. Le vent, était, en Italie, à la moralité puritaine. On entama les poursuites et l'on fit plus : Tous les journaux du continent racontèrent, par le menu, les indélicatesses de Nasi. Certains les transformaient en vols de grande envergure. Par exemple, l'ex-ministre avait fait bâtir une sorte de réservoir assez rudimentaire, où les pêcheurs mettaient les poissons dont ils n'avaient pu se défaire aussitôt. On l'accusa d'avoir accaparé les pêcheries de Trapani, d'y avoir gagné quelques millions. A cette explosion du Nord, en répondit une autre. L'opinion méridionale s'insurgea. Non pas tout à fait spontanément. Pour continuer la métaphore, ce fut le parti que Nasi dirige à Trapani qui alluma la mèche. Contre toute espérance, il voulait essayer le sauvetage du chef qui était sa seule force, dont la chute entraînait sa ruine. Puis, vinrent les obligés de Nasi, non pas seulement ces sages-femmes, ces enfants, auxquels il avait accordé des gratifications pour services rendus à l'instruction publique, mais les Trapanais qu'il avait favorisés sans subterfuge, puis tous les Trapanais sans exception, qui avaient longtemps été fiers que Trapani fournît un ministre. Mise en éveil par leurs agitations, en quelque sorte saisie de la question par leurs clameurs, l'opinion générale du Midi leur donna raison. Dans la rigueur déployée contre Nasi, elle vit une nouvelle « prépotence » du Nord. La disproportion entre les fautes qu'on lui imputait et le châtiment infligé à son nom, qui était déjà cloué au pilori, attestait le parti pris. Ce fut

surtout l'attribution de l'affaire à la juridiction ordinaire qui rendit unanime l'irritation méridionale. Comme les Siciliens et les Italiens du Sud ne sont pas, en général, prodigues d'efforts improductifs, il faut cependant rechercher pourquoi cette irritation se maintint si longtemps. A côté des causes générales, il y en a de particulières. A Trapani, c'est devenu une question de patriotisme local. Or, il n'existe nulle part un chauvinisme national dont l'ardeur soit comparable à celle du patriotisme local en Sicile. Le bourg le plus intime excite en ses habitants un tel amour, qu'une raillerie à son sujet leur est une nouvelle offense. Pour emprunter une seule fois le jargon politique italien, Nasi était « l'exposant » de Trapani. Trapani était déshonoré si Nasi l'était. Mais, en dehors même de cette ville, de cette circonscription, tous les chefs de groupes, de parti, les seigneurs de cette féodalité nouveau style et, il ne faut pas se le dissimuler, les régents de la Mafia avaient l'intérêt le plus évident à empêcher qu'on abandonnât Nasi. *Cras tibi, hodie mihi!* Que n'auraient-ils pas à craindre, si la fidélité des troupes ne survivait pas au danger du chef.

Voilà la genèse de cette incroyable affaire Nasi et aussi ce qui lui donne une importance. Quant aux incidents bruyants qui l'ont marquée, ils n'ont d'autre valeur que celle de symptômes, et encore ! Lorsque après la décision de la Cassation unique, Trapani a arboré nos trois couleurs et crié : « Vive la République française ! » on a rapproché la manifestation du célèbre toast Nasi. On s'est demandé si des sympathies pour la France, la grande protectrice des opprimés, n'étaient pas subitement nées. On a trop négligé de remarquer qu'à d'autres fenêtres, la bannière étoilée était déployée avec l'inscription : « Vive la République américaine ! » que certains émeutiers criaient : « Vive la République sicilienne ! » Tous ces cris, toutes ces inscriptions peuvent se totaliser. C'est la République pure et simple qu'on acclamait, pour punir le roi d'Italie de n'avoir pas défendu le roi de Trapani.

Ce n'est pas insignifiant. Jusqu'ici, toutes les colères méridionales s'étaient adressées à l'administration dirigée par les hommes du Nord, avaient laissé de côté le gouvernement commun. Le mécontentement modifie sa forme à mesure qu'il grandit.

Et il grandit, on ne saurait trop le répéter, non pas pour des raisons économiques. Certes, on trouve les impôts très lourds, mais où est le pays qui les trouve légers ? On en supporte le poids. Il y a quelque tristesse à constater que l'augmentation de la production dans le Midi sert uniquement à payer les

impôts supplémentaires dont on l'a chargé, que les budgets particuliers, en dépit du développement des recettes, n'y sont en strict équilibre que parce que les individus ont conservé leur vie étroite, parcimonieuse, sans superflu ni horizons. On doit les plaindre. Ils ne se plaignent pas, ne se comparent pas. Mais ce qui les irrite, c'est la parfaite indifférence que ur démontre l'Italie unie. « On ne fait rien pour nous », disent-ils.

Pourquoi ne font-ils rien pour eux-mêmes ? Avant tout, parce que le capital leur fait défaut. On a pratiqué, dans l'économie méridionale une large saignée, lorsqu'en 1866-67, on a vendu au profit de l'Etat 500 millions et plus de biens ecclésiastiques. Longtemps elle est restée exsangue. Depuis lors, des fortunes se sont reconstituées, — la plupart en se déplaçant, car les charges excessives rendent l'épargne difficile, et l'industrie absente ne pourrait appeler du numéraire étranger, — mais les fortunes refaites ne sont pas encore de taille à secouer la torpeur méridionale. Ce n'est là que la moindre raison de l'inaction prévue. On ne sait pas entreprendre. Pendant des siècles, le Midi a vécu uniquement par l'agriculture routinière. Isolé du reste du monde, politiquement, économiquement, son existence entière s'était résignée à cette source unique de revenus. Les dépenses publiques étaient minimes, les charges publiques l'étaient aussi. Le pays était comme un propriétaire qui vit sur son bien et de son bien, avec une assez large aisance, à la condition de ne jamais oublier qu'il ne possède rien par ailleurs. Si, sans ajouter rien à ses ressources, on l'oblige à vivre sur le même pied que l'industriel voisin, à raffiner son existence, à se donner des luxes, il ira à la ruine, à moins de se priver du nécessaire. Il est aisé de dire : « Pourquoi ne se fait-il pas industriel ? » Mais il ne sait pas. Il faut au moins le lui enseigner.

Or, l'Etat italien ne s'occupe de l'industrie que pour la taxer par avance. Les municipes, enivrés par les modes nouvelles de municipalisation, traquent les entreprises privées. A Palerme, une des rares entreprises considérables de Sicile, les moulins Pecoraïno succombent devant les moulins municipaux. A Catane, les boulangers municipaux ne tolèrent pas l'existence de boulangeries coopératives. A Comiso, à Pozzallo, à Raguse, le fisc fait avorter des industries avant qu'elles ne soient en exercice. La taxe de « richesse mobilière » empêche les spéculations les plus recommandables, à défaut desquelles le prix des céréales subit des oscillations dangereuses pour la paix publique, ruineuses pour les fortunes privées. Comment l'esprit d'entreprise se développerait-il puisqu'on l'empêche de naître ?

C'est autre chose qu'il faudrait. Il faudrait le provoquer, le condenser, le protéger jusqu'à ce qu'il ait prospéré dans ce terrain neuf et en dépit des rafales qui le menacent. Ce faisant, on se heurterait peut-être à l'axiome : « Laissez faire, laissez passer. » Je crois bien qu'il n'a été édicté — s'il l'a été dans cette forme — qu'à l'usage des peuples adultes. En tout cas, on ne peut tantôt le répudier, tantôt le confirmer. Si on avait laissé le Midi équilibrer ses budgets par la restriction de ses dépenses publiques, on n'aurait certes pas le devoir de l'aider à accroître ses sources de recettes. On a fait de l'italianisme contre lui. On doit en faire pour lui.

Il n'a pas été le dernier à saluer de ses acclamations le triomphe qu'a remporté l'Italie financière dans la conversion du 4 %. Ses applaudissements ont été chaleureux non seulement parce que bonne partie de ce triomphe est due à son ministre sicilien, M. Majorana, mais parce que ce grand succès flatte le légitime orgueil de toute l'Italie. Cependant, il serait périlleux de ne pas faire marcher d'accord la prospérité financière et la prospérité économique. Un propriétaire endetté peut diminuer sa dette, donner à sa signature un crédit illimité et, pendant ce temps, ne pas faire les dépenses les plus nécessaires à la conservation de sa propriété. Un jour vient où ces dépenses s'imposent et où il doit contracter à nouveau des dettes qu'il avait éteintes, ou s'appauvrir en abandonnant ce domaine que quelques frais auraient maintenu productif. La politique des excédents budgétaires a porté ses fruits. L'Italie est au premier rang des Etats par ses finances comme elle va l'être par son industrie en progrès constants. A l'époque où fléchissent les crédits les plus renommés, le sien s'affirme et s'accroît. Le résultat est acquis. Il n'est plus nécessaire de recourir au prestige des chiffres. Que ces excédents soient désormais employés à des emplois reproductifs, à des placements dont le taux dépassera de beaucoup celui des fonds publics : La mise en valeur de l'Italie méridionale exige cet emploi et ce placement.

Quand la nation y aura consacré une part de ses richesses, elle voudra la sauvegarder. Elle enverra en Sicile l'élite de ses magistrats. Elle n'aura pas de difficulté à les recruter quand elle leur montrera que ce n'est pas seulement le droit qu'ils vont faire régner, mais la civilisation moderne qu'ils vont implanter, faire respecter par un peuple qui s'est sacrifié à elle en n'en voyant que les côtés funestes et inhumains.

COMTES DE LESTRADE.

LES CHEMINS DE FER AFRICAINS[1]

AFRIQUE OCCIDENTALE ALLEMANDE ET PORTUGAISE

Le versant occidental de l'Afrique australe, c'est-à-dire le Sud-Ouest africain allemand et les colonies portugaises de Loanda, Benguella et Mossamédès, contraste avec les contrées riches et bien exploitées que nous venons de quitter.

Là aussi sans doute le pays, à partir de l'Atlantique, s'élève rapidement vers l'intérieur. Après une étroite bande littorale, composée de terrains alluviaux, on se trouve en présence du rebord du plateau intérieur. Ce rebord, formé de rangées de montagnes de grès, dépasse 1.000 mètres au Nord dans les monts Kanganza, atteint 2.300 au mont Ilonga et se maintient assez uniformément à une altitude de 1.200 à 2.000 mètres dans le Mossamédès, le Damara et le Namaqua. De là résulte une certaine difficulté dans la pénétration : en arrière d'Angra-Pequeña, le seul col qui mène à Béthanie est à 1.600 mètres. Il y faut ajouter l'effet du climat. L'intérieur du continent, placé sous les tropiques, est un constant foyer d'appel d'air. Mais les vents, qui du Sud-Ouest soufflent de l'Océan, se réchauffent en arrivant sur le continent ; ils ne déposent pas leur humidité. Aussi la quantité d'eau tombée est minime ; les moyennes attestent qu'à Angra-Pequeña il pleut une fois par an, cinq à six fois à Walfish-Bay, une fois tous les deux ans à Mossamédès. De plus, un courant froid, venu du Sud, le courant de Benguela, longe la côte, comme le courant de Humboldt longe la côte du Chili. Ce courant a un double effet sur le climat ; il abaisse la température malgré la situation tropicale et le voisinage de l'équateur, les températures ne dépassent pas en général celles du Cap ; en second lieu le refroidissement de l'air, à défaut de pluies, provoque des brouillards. La côte est presque toujours baignée de brumes.

Dépourvue à la fois de la chaleur et des précipitations de la zone équatoriale, cette côte est souvent pauvre. L'aspect désertique, que les conditions atmosphériques créent dans la région, se manifeste dans le paysage sur le littoral même dans le Namaqua et le Damara. Les arbustes épineux, les plantes grasses, les cactées dominent. La steppe xérophile du Kalahari semble se prolonger jusqu'aux rivages de l'Atlantique. L'aspect n'est modifié que vers le Nord, dans l'Angola portugais. Encore,

[1] Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 1er et 16 juillet et 1er août 1906.

derrière Saint-Paul-de-Loanda, une steppe aride s'étend-elle à proximité de l'Océan.

La côte, en outre, s'allonge presque sans inflexions, sans échancrures de l'estuaire du Congo au Cap. Deux des meilleures indentations, qu'on y remarque, Walfish-Bay et Angra-Pequeña, sont dépourvues d'eau potable.

Enfin, si cette partie de l'Afrique australe est assez peu peuplée et pauvre par là même en main-d'œuvre (à l'exception peut-être de Loanda), certaines tribus, les Herreros, y sont insoumises, volontiers rebelles à la puissance européenne qui entend les gouverner. Les difficultés, auxquelles se heurtent aujourd'hui les Allemands, sont assez graves pour entraver la mise en valeur de leur colonie.

La côte présente ainsi, surtout dans le Sud-Ouest allemand, un ensemble de conditions assez peu favorables à son exploitation. Ce n'est pas dire cependant que la région occidentale de l'Afrique australe soit de valeur nulle. A côté de vastes surfaces de savane ou de désert, il y a sur les plateaux, des territoires où l'élevage semble possible, comme sur le Karroo; l'hinterland portugais produit des cultures tropicales (sorgho, millet, bananier, café, canne à sucre); le minerai, particulièrement celui de cuivre, se rencontre en plusieurs points (Otavi, etc.).

Aussi l'Allemagne et le Portugal ont songé à construire des voies ferrées dans leurs domaines. Mais l'ensemble des conditions défavorables que nous venons de dire explique à la fois que les chemins de fer soient peu développés, qu'ils aient été ou qu'ils soient très lents à construire.

C'est en 1892 que les Allemands résolurent de doter leur récente acquisition d'une voie ferrée. La concession en fut d'abord accordée à une société anglaise, la *South West Africa Cie*. Devant l'unanime réprobation que ce marché provoqua, le gouvernement prit le premier prétexte qui se présenta pour se dégager et confia l'œuvre à des Allemands. Ce furent des officiers et des troupes du service des chemins de fer de l'Empire qui procédèrent au levé du tracé et à l'exécution des travaux. La voie part du mauvais port de Swakopmund, et escaladant le rebord montagneux du plateau intérieur, atteint, après 382 kilomètres de parcours, la capitale Windhoek. Il a fallu près de cinq ans et plus de 20 millions pour construire ce chemin de fer, dont l'écartement n'est cependant que de 0^m60. Aux obstacles naturels s'étaient ajoutées en 1897-1898 des maladies, qui décimèrent les travailleurs, déjà malaisément recrutés, et une épizootie, qui emporta le rare bétail utilisable. Ces difficultés vaincues ont

inspiré une fierté superbe à la colonie et aux coloniaux de la métropole : l'inauguration de la voie, en juillet 1902, fut tenue pour une victoire brillante.

Aujourd'hui la nécessité d'amortir le capital engagé dans l'entreprise, le peu de régions riches que dessert la ligne, le manque de colons[1], le mauvais état du mouillage de Swakopmund, le profil accidenté du tracé, qui nécessite parfois le convoyage des trains par deux locomotives, et l'obligation de détacher des wagons dans les pentes trop raides, sont des conditions qui empêchent la ligne d'être rémunératrice. Malgré les avantages certains qu'elle rend à la colonisation et à l'influence allemandes dans le pays, malgré l'économie considérable de temps et d'argent qu'elle offre aux transports, le commerce demeure rudimentaire; l'opinion publique regrette parfois tant d'argent et d'efforts, qui semblent vains, elle se prend à douter de l'avenir d'une colonie si onéreuse et si misérable, de cet « enfant de douleur », ce *smerzenskind*[2].

Pourtant le gouvernement impérial forme pour ce domaine des projets assez vastes et destinés à donner à son railway une meilleure valeur économique. Des sommes considérables vont être dépensées pour améliorer le mouillage de Swakopmund. On parle d'un prolongement possible de la ligne jusqu'au Bechouanaland (Mafeking). On travaille à relier la région minière d'Otavi à Swakopmund[3] : ce nouveau chemin de fer, qui sera à l'écartement de 0m60, aura 570 kilomètres et l'on calcule qu'il pourra être inauguré en 1907[4]. Enfin un premier crédit, montant à 5 millions de marcs, a été voté, à la fin de l'année dernière, pour la construction d'une seconde ligne, de Luderitzbucht (Angra-Pequeña) à Kubub. Une nouvelle somme de 2.872.000 marcs doit y être consacrée cette année. Les travaux seront exécutés par les noirs, dirigés par une section de la compagnie militaire des chemins de fer de l'Empire.

Un projet, qui faillit être réalisé, devait donner pour débouché maritime à la région d'Otavi un port portugais du Mossamédès, la baie des Tigres ou plutôt Port-Alexandre, qui, au dire des spécialistes, aurait la rade la plus aisément et la plus promptement transformable de toute la côte sud-occidentale africaine. La même compagnie anglaise, qui d'abord s'était

---

[1] H. Hauser, *Colonies allemandes impériales et spontanées*. Paris, 1900, in-8°.

[2] Cf. *Vossische Zeitung*, septembre 1905.

[3] *Deutsches Kolonialblatt*, 1er mars 1904. — *Koloniale Zeitung*, passim, 1905 et 1906.

[4] La question a même été agitée déjà de savoir si ce chemin de fer à voie très étroite suffira au transit d'une région minière. (Cf. De Renty, *Les chemins de fer coloniaux en Afrique*, I, p. 48.)

rendue adjudicataire de la ligne Swakopmund-Windhoek, la *South West Africa C^e*, avait offert de se charger des travaux; elle demandait même l'autorisation de pousser la section Port-Alexandre-Otavi à travers l'hinterland des possessions allemandes jusqu'au Bechouana et au Transvaal. Port-Alexandre se serait trouvé à 2.000 kilomètres de Pretoria, c'est-à-dire à

une distance supérieure seulement de 330 kilomètres à celle qui sépare Cape-Town de Pretoria. Mais Port-Alexandre, plus rapproché de l'Europe de 2.000 kilomètres, aurait pu détourner à son profit une partie du commerce du Transvaal. Un accord anglo-allemand fut conclu (1899). Puis subitement le projet a été abandonné : peut-être certaines difficultés matérielles ont-elles surgi, plus sûrement l'opinion coloniale allemande s'est émue d'un projet tout anglais, destiné moins à desservir le Damara que la Rhodésia et le Transvaal, et obligeant le trafic

d'Otavi à emprunter une voie portugaise. Il a été décidé, en 1902, de relier Otavi à Swakopmund.

La colonie portugaise de l'Angola ne possède encore, elle aussi, qu'une ligne. Elle unit le port insuffisant de Saint-Paul-de-Loanda à Ambaca, centre de culture pour le café, le tabac et l'arachide (340 kilomètres). La construction de cette voie remonte à l'année 1887, au temps où le rêve portugais semblait encore réalisable d'unir par l'intérieur du continent les possessions de l'Angola à celles du Mozambique. L'idée des promoteurs du chemin de fer a dû être de relier par lui les deux côtes portugaises. Mais cette grande pensée eut le tort de ne pas recevoir un commencement d'exécution : l'Angleterre, soucieuse de se ménager un passage du Cap au Caire, jeta son dévolu et planta son drapeau sur le cours moyen du Zambèze sans que le Portugal ait pu l'en empêcher. Cet échec porté au grand projet, les obstacles naturels que la construction de la voie eut à surmonter, le prix de revient très élevé de chaque kilomètre de rail (145.000 francs, pour un chemin d'écartement de 1m05), les dépenses d'exploitation du tronçon commencé, ralentirent les travaux : Ambaca ne fut atteint qu'en 1894.

Depuis ce temps divers projets ont été proposés et même partiellement exécutés en vue d'agrandir la région drainée par cette voie et d'accroître ainsi sa valeur économique. Les prix réduits des transports sont de nature à attirer vers ce chemin de fer tout le commerce des pays traversés ; le gouvernement propriétaire de la ligne s'applique à abaisser le plus possible les tarifs ; on a calculé que leur modicité faisait de la voie pour le voyageur ou le chargeur un des chemins de fer les plus économiques de toute l'Afrique[1].

Le lieutenant Païva-Conceïro pensa d'abord à prolonger le rayon d'action du chemin de fer par l'utilisation de locomotives routières. Des machines remorquent sur routes les marchandises jusqu'à la voie ferrée. Aujourd'hui on incline plutôt à augmenter la longueur du réseau. Depuis 1899 on a entrepris de pousser la ligne de 150 à 200 kilomètres dans l'intérieur, jusqu'à Malangé et Kassangé, centres de districts où le café pousse aisément. Là, comme au Congo, comme dans l'Ousambara, chaque mètre de voie construite est utilisé pour ravitailler les chantiers et le personnel ouvrier. Le chemin de fer est à lui-même le meilleur artisan de son prolongement.

[1] Le chemin de fer du Congo belge, qui est le plus voisin, a des tarifs plus élevés de trois à quatre fois environ (Cf. Jean Darcy, *La conquête de l'Afrique*). On a critiqué l'abaissement des tarifs portugais, disant qu'il grevait le budget de l'État et que des prix un peu plus chers n'auraient pu entraver le commerce (Cf. de Renty, *p. cit.*, I, p. 115).

Il deviendra de la sorte capable de drainer un jour les marchandises des riches domaines du Kouango et du Kassai, dont les produits prennent actuellement la voie du Congo belge. Les travaux de construction toutefois ne semblent pas être menés avec la célérité désirable.

Le tracé d'une ligne est à l'étude entre Mossamédès et Huilla, chef-lieu d'une région fertile en canne à sucre. Il est enfin fortement parlé depuis quelques années d'une voie qui, partant d'un des points de la côte, pénétrerait jusqu'aux possessions anglaises de l'intérieur. Nous avons vu qu'un de ces projets consistait à unir les villes de Port-Alexandre, Otavi et Mafeking. Un autre, plus vaste et qui paraît cependant plus susceptible d'être réalisé, vient de voir le jour. Depuis plusieurs années Benguella était reliée par un tout petit tronçon de 20 kilomètres à Catumbella; ce chemin de fer était primitivement destiné à desservir le plateau de Bihé, où les cultures peuvent être aisément abondantes et variées; des plantes tempérées, grâce à l'altitude, peuvent y prospérer. Mais le défaut de trafic et de recettes, une erreur grave de plan, qui consista à employer dans la construction des matériaux trop légers, déçurent si amèrement les promoteurs de l'œuvre, qu'en 1901 la ligne était inexploitée, la compagnie acculée à la faillite. C'est alors qu'une société anglaise, représentée par M. Robert Williams, a proposé et obtenu l'autorisation de reprendre la besogne et de construire un railway, qui, partant de Lobito, à une trentaine de kilomètres au Nord de Benguella, passerait par cette ville et de là se dirigerait, dans l'intérieur, vers la Rhodésia, où il se souderait à la ligne du Mozambique. Un grand transcontinental unirait ainsi Lobito à Beïra. La Société Williams, contre promesse que la haute direction du chemin de fer serait toujours soumise au contrôle portugais, a obtenu déjà d'importantes concessions de terres, mines et forêts; les travaux d'infrastructure entre Lobito et Coconda ont été commencés en 1903; on estime que les 1.500 à 1.600 kilomètres de rails à poser demanderont huit années de travail. Il n'est pas douteux, si ce projet gigantesque est mené à bonne fin, que la côte portugaise ne voie affluer vers elle le commerce d'une grande partie de l'hinterland, qu'elle commandera. La fertile et salubre région de Bihé, peu exploitée jusqu'à présent, sera promptement mise en valeur et colonisée. Le Portugal, dont la richesse coloniale est aujourd'hui si peu en rapport avec ses efforts et ses droits historiques, se verra mis en possession d'un des domaines les plus heureusement dotés de tout le continent africain.

BASSIN DU CONGO

Le bassin du Congo était à peine connu que la nécessité s'imposa de construire un chemin de fer, qui en permît l'accès. Sous le ciel équatorial, généreux en pluies, le fleuve et ses affluents constituent le réseau navigable le plus complet de l'Afrique et un des plus imposants du monde. Quatre millions de kilomètres carrés sont drainés par eux, plus de 15.000 kilomètres de rivières sont praticables à la navigation, un estuaire large de 17 kilomètres, profond de 300 mètres, offre aux vaisseaux des facilités inconnues aux bouches du Nil, du Niger et du Zambèze. Mais à 250 kilomètres de la côte une suite de rapides infranchissables sépare l'estuaire à la fois du cours moyen et des affluents ; l'immense bief naturel du Congo qui sur 1.600 kilomètres s'étend du Stanley-Pool aux Stanley-Falls est coupé de la haute mer, rendu pour ainsi dire inutilisable. Sans une voie ferrée, la colonisation, la mise en valeur étaient radicalement impossibles, « tout le bassin du Congo, selon le mot de Stanley, ne valait pas deux shillings [1] ».

Les traités de 1885 donnaient à deux puissances, la France et l'Etat Indépendant du Congo, les débouchés maritimes de cette immense région. En France et en Belgique on songea en même temps à unir la côte au Stanley-Pool, point initial de la navigation fluviale. La voie française aurait joint Loango et Brazzaville : longue de 400 kilomètres environ, elle aurait pu suivre en partie, pour gravir les pentes du plateau intérieur, la vallée du Kouilou-Niari ; son terminus sur l'Atlantique, Loango, aurait pu être assez aisément pourvu d'un bon port. La voie belge, si on la voulait construire entièrement sur le territoire de l'Etat Indépendant, devait partir de Matadi, bourgade construite à flanc de rocher sur l'estuaire, et gagne le Pool à travers une région difficile, rocheuse, ravinée, aride.

Mais vers 1885 les entreprises coloniales n'étaient pas en faveur en France. C'était l'époque de la signature du traité lamentable Miot-Patrimonio à Madagascar, du rachat par l'Angleterre des Compagnies françaises du Niger, de la panique de Lang-Son. L'opinion de quelques hommes avertis, mais trop prompts peut-être au découragement, ne put prévaloir sur la masse, rebelle à la politique coloniale : le Congo français n'eut pas de chemin de fer. En Belgique l'admirable activité du colonel

---

[1] Au Congo belge, comme au Congo français, l'augmentation du prix de revient des marchandises, dans la région où le portage est le seul mode possible de transport, atteint 2 fr. 25 à 2 fr, 50 par tonne kilométrique.

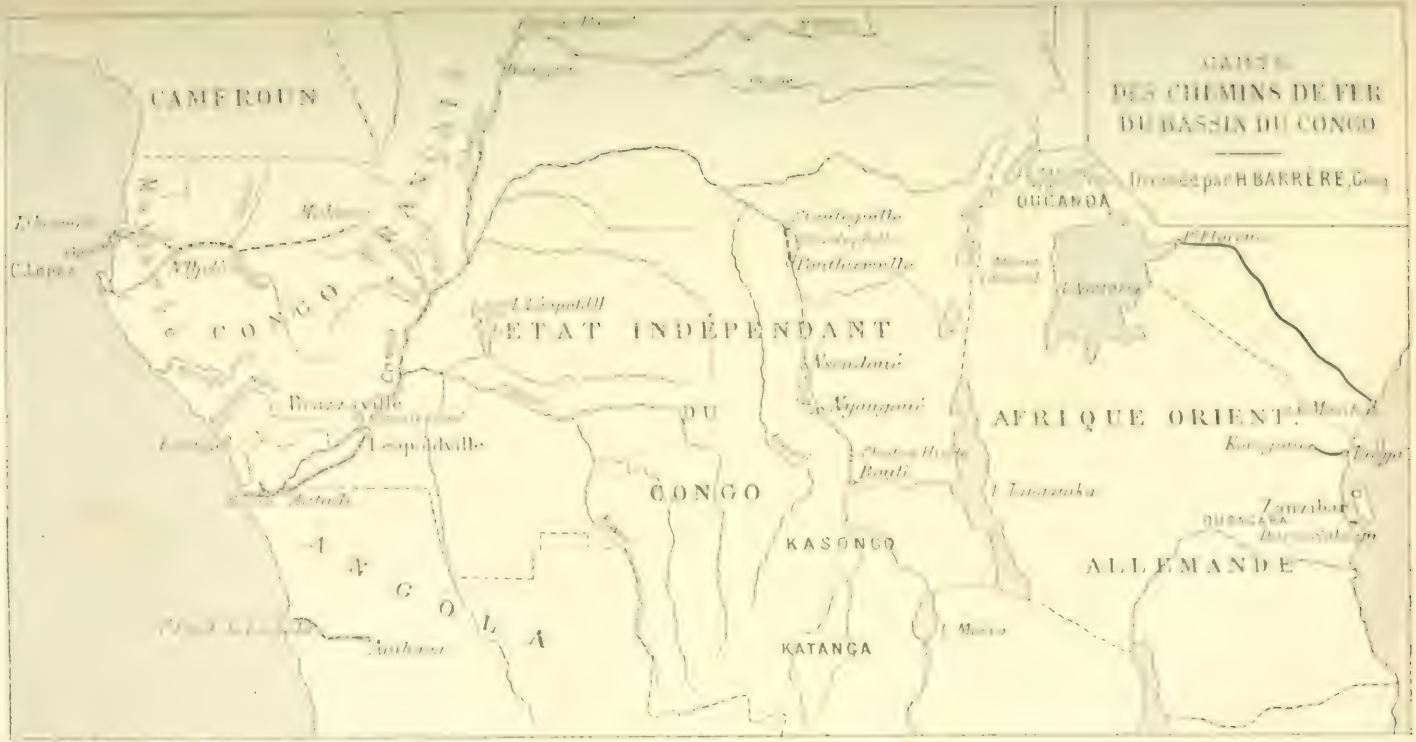
CARTE
DES CHEMINS DE FER
DU BASSIN DU CONGO
Dressée par H. BARRÈRE, Géog.
CAMEROUN
CONGO
ETAT INDÉPENDANT
DU
CONGO
Brazzaville
Léopoldville
ANGOLA
KASONGO
KATANGA
OUGANDA
AFRIQUE ORIENT.
ALLEMANDE
Zanzibar
Bouli
Nyangoué
Pontherrville
Chefs de Ch.ie Questions Diplomatiques et Coloniales

Thys et la perspicacité du roi Léopold s'appliquèrent à doter l'État Indépendant d'une voie ferrée[1]. Leurs efforts assemblèrent des capitaux dans un pays qui ne croyait pas l'entreprise possible, formèrent une société d'études, commencèrent les travaux (1890) et vainquirent à la fois l'obstination des hommes et de la nature.

Formidables furent les obstacles à surmonter : au sortir de Matadi d'immenses bancs de quartz blanc d'une dureté insoupçonnée fermaient tout passage, plus loin des entassements de roches semblaient à la fois impossibles à gravir ou à contourner. Le chemin de fer ne pouvait se construire que par cheminement, l'absence de tout moyen de communication obligeait l'approvisionnement des chantiers à se faire par le rail, la construction des amorces de la ligne était la condition essentielle de son établissement. Par suite de la réverbération du soleil sur les sols pierreux, arides, encaissés, de couleur claire, la chaleur y atteint parfois dans la journée 95° pour descendre à 8 ou 10° seulement durant la nuit. La vie des ouvriers était intolérable : en trois ans (1890-93) sur 7.000 hommes de couleur employés aux travaux, près de 4.000 moururent. Les vides étaient difficiles à remplir. La population de la région traversée est peu dense, et d'ailleurs malhabile aux travaux pénibles. Des Chinois, des Barbades furent employés sans succès. Les Sénégalais résistèrent mieux. On dut élever les salaires pour empêcher les désertions. Cependant les premières traverses en bois, qu'on avait posées, étaient détruites par les fourmis blanches ; on dut faire venir des traverses de fer. A cause du ruissellement rapide, les eaux dévalent en abondance dans les thalwegs et exigent pour leur passage sous la ligne de nombreux et importants débouchés; il fallut multiplier les travaux d'art. L'argent faillit manquer plusieurs fois. Après neuf années de travail assidu, le 16 mars 1898, le rail atteignait le Pool à Léopoldville. La voie, longue de 388 kilomètres, large de 0m75, a coûté plus de 75 millions de francs (quelques kilomètres ont coûté 249.000 francs l'un). C'est sans doute des chemins de fer africains celui qui a absorbé le plus de capitaux.

Malgré le faible écartement de la voie, la prospérité commerciale a, il est vrai, été grande tout de suite. L'ivoire et les caoutchoucs de l'intérieur, même de la région française, assurèrent très vite au chemin de fer un fret abondant. Des tarifs, qu'on évita de trop abaisser, rendirent le trafic rémunérateur. L'utilisation de la voie pour le transport des fonctionnaires,

[1] *Les chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs*, t. II (5e série des Publications de la *Bibliothèque Coloniale Internationale*), Bruxelles, 1903, in-8°.

agents, troupes, vivres, matériel, non seulement dans l'État Indépendant, mais dans l'hinterland du Congo français, dans l'Oubangui et jusqu'au Tchad, fut encore une cause de bénéfices. Le chemin de fer belge est devenu la voie d'accès non seulement du bassin du Congo, mais d'une partie du Soudan.

Les recettes ont de bonne heure été très élevées. Elles présentent les chiffres bruts suivants :

Pour l'exercice 1898-1899 de	10.100.000	francs
— 1899-1900	13.180.000	—
— 1900-1901	12.940.000	—
— 1901-1902	11.160.000	—
— 1902-1903	9.050.000	—
— 1903-1904	11.288.000	—
— 1904-1905	11.329.000	—
— 1905-1906	10.761.000	— [1]

La diminution constatée dans les exercices 1901 à 1903 est due à l'application de tarifs plus doux et aussi sans doute à la raréfaction du caoutchouc et surtout de l'ivoire, surexploités au début. Il semble actuellement que les recettes tendent à remonter au chiffre élevé des premières années [2]. Les projets des Belges dans la région des Grands Lacs assureront au chemin de fer le commerce de pays nouveaux, mais la Compagnie aura besoin, a déjà besoin d'augmenter son matériel, son personnel ; peut-être lui faudra-t-il un jour porter sa voie à un écartement plus fort pour supporter un trafic plus considérable. Il est constant pourtant que le chemin de fer rendra avec usure et pendant longtemps les capitaux qu'il a demandés.

Sur l'estuaire du Congo se greffe une autre ligne, également construite et exploitée par les Belges : c'est le petit tronçon qui de Boma gagne la région de Mayombé. Cette petite ligne, achevée en 1900, a actuellement 80 kilomètres. C'est essentiellement un chemin de fer d'intérêt local ; le pays qu'il draine est riche en produits, mais sera toujours limité. Il est néanmoins question de prolonger le tronçon jusqu'à la frontière du Congo français, afin de capter une part du commerce de notre colonie, si pauvre en voies de communication.

Les projets ne manquent pas par ailleurs aux Belges. Avoir donné au bassin du Congo un accès vers la mer, vers l'Europe,

[1] L'exercice s'étend du 1er juillet au 30 juin. Nous adressons nos meilleurs remerciements à M. L. Strauss, président du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce du royaume de Belgique, pour l'obligeance avec laquelle il nous a communiqué plusieurs des renseignements que nous publions ici.

[2] De nouveaux dégrèvements dans les tarifs devaient être opérés à partir du 1er juillet 1907. Une convention récente a reculé au 1er juillet 1910 la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

c'était beaucoup déjà, et c'était l'essentiel. Mais le chemin de fer de Matadi n'ouvre à l'exploitation que les régions drainées par les parties navigables du Congo et de ses affluents. L'immense bief de plus de 1.600 kilomètres, qui de Pool s'étend aux Stanley Falls est ouvert au commerce ; une flotte de cent vapeurs y navigue aujourd'hui. Mais les rapides des Stanley Falls coupent de nouveau toute communication avec le cours supérieur [1]. De Ponthierville à Nsengoué, sur une longueur de 350 kilomètres s'étend un second bief, rendu par eux à peu près inaccessible. De même, en amont de Nsengoué, les chutes Hindé [2] arrêtent de nouveau les relations avec les biefs navigables du haut fleuve, avec les branches maîtresses qui, d'après les plus récents témoignages, permettraient de gagner par bateau jusqu'au Kasongo et au Katanga. Dans des régions, où les pistes, toujours mal tracées, disparaissent rapidement dans le fouillis de la végétation, le portage ne peut suffire à tourner de tels obstacles : une voie ferrée est nécessaire. Enfin, puisque le bassin du Congo confine à celui du Nil et aux Grands Lacs, n'est-il pas naturel qu'on songe à les unir?

Pour ces raisons fut constituée le 4 juin 1902, avec l'assentiment et l'appui du roi Léopold, une *Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains*. D'accord et de compte à demi avec l'Etat Indépendant, qui par ailleurs lui concède des terres, la Compagnie doit construire les lignes suivantes :

1° De Stanleyville à Ponthierville (120 kilomètres), pour éviter les Stanley Falls. Sur cette section les travaux sont en cours. On espère faire sauter les roches qui gênent la navigation en amont de Ponthierville et établir un bief praticable jusqu'à Nyangoué ;

2° De Nsengoué à Bouli (environ 200 kilomètres), pour contourner les chutes Hindé;

3° De Stanleyville au lac Albert (700 à 800 kilomètres);

4° D'un point du Congo, Nyangoué ou Kasongo, au Tanganyika (150 à 200 kilomètres).

Les difficultés à vaincre seront multiples. Il faudra amener les ouvriers et le matériel à Stanleyville, à 2.000 kilomètres de la côte. Il faudra, comme un tunnel à travers une montagne, percer des avenues dans le fouillis inextricable de la forêt équatoriale, puis lutter contre l'action des pluies et la croissance des herbes folles. Le travail humain n'a pas ici de pire ennemi

---

[1] Il n'y a pas là une seule chute, mais une série de rapides, qui sur 160 kilomètres interdisent toute navigation.

[2] Elles se succèdent de même sur une longueur de 100 kilomètres.

que l'exubérance des forces naturelles. Il faudra une infrastructure, des traverses, des rails plus coûteux et plus lourds que sur la section de Matadi, car on renonce à l'écartement de 0m75 ; on veut des voies de 1 mètre. Mais ces obstacles surmontés, quelques-unes des régions du cœur de l'Afrique, les plus distantes de toute mer, les plus impénétrables, seront ouvertes au commerce et à la civilisation. Par le lac Albert et la vallée du Nil un débouché nouveau sera donné à l'État Indépendant : par le Tanganyika, cette mer intérieure, où peut-être un jour Belges, Allemands et Anglais se disputeront l'empire du commerce, le Congo confinera au réseau ferré de la Rhodésia et pourra entrer en concurrence avec la Grande-Bretagne par l'exploitation des cercles les plus septentrionaux de cette possession. Les caoutchoucs, les palmiers à huile et les minerais du Katanga, si vantés par le capitaine Lemaire, seront exploités. Déjà les explorations du capitaine Jacques permettent de projeter une voie qui dériverait vers le cours navigable du Congo le cuivre, l'or et l'étain du Katanga, dont les Anglais convoitent le transit [1]. En face de la *Tanganyika Concessions C°*, une *Compagnie du chemin de fer du Katanga* vient de se constituer à Bruxelles. Un hinterland agrandi sera ainsi donné à la porte d'entrée du Congo, au chemin de fer de Matadi. L'État Indépendant, qui a servi déjà tant de bénéfices à ceux qui ont eu foi en son avenir et engagé leurs capitaux dans ses entreprises, sera assuré d'une destinée florissante.

Le Congo Français sera promis à une égale fortune le jour où il aura des chemins de fer. Cette immense colonie de 1.800.000 kilomètres carrés [2] peuplée de 10 à 12 millions d'indigènes, paraît un réservoir précieux de richesses naturelles. Étendue du 5° de latitude Sud au 15° de latitude Nord, elle possède une succession variée de zones de végétation et d'exploitation, depuis la forêt équatoriale du Mayombé, les taillis et les galeries boisées de l'Oubangui-Chari, jusqu'aux steppes du Kanem et du Ouadaï. On passe, sans quitter le sol français, de la région des palmiers à huile et des arbres caoutchifères aux champs de tamarins et de karités de la Sangha et de l'Oubangui, aux mimosas épineux du Soudan. Trop longtemps la chasse aux esclaves, les agitations, les guerres, les dévastations causées par les tyrans locaux, le défaut de moyens de

[1] De l'avis des Belges mêmes, les ingénieurs anglais qui se sont installés au Katanga, « y travaillent comme s'ils ne devaient plus jamais le quitter, avec une activité, un « esprit de suite, une intelligence pratique et un succès grandissant, auxquels tous « les voyageurs qui reviennent de ces régions lointaines sont unanimes à rendre « hommage » (*Mouvement géographique* du 29 avril 1906).

[2] Trois fois environ la superficie de Madagascar ou de l'Indo-Chine.

transport, les méfiances timorées des indigènes ont paralysé, interdit la mise en valeur du territoire. Depuis la chute de l'empire de Rabah, la pacification apportée au pays par M. Gentil, commissaire général, et les premiers efforts des Compagnies concessionnaires, on ne doute plus guère que la solution de la crise, dont le Congo a trop souffert, doit être cherchée dans la construction des voies de communication[1]. N'est-il pas, au reste, d'une politique prudente de doter notre colonie d'une ligne propre, de l'affranchir de l'obligation et du danger de commercer et de se ravitailler par Matadi? Nous payons actuellement 3 millions de francs environ de redevances annuelles à la voie belge.

Les cours d'eau semblent à l'avance indiquer le tracé de la ligne; il y a un intérêt certain à suivre la vallée d'un des tributaires de l'Atlantique, Kouilou, Nyanga, Ogooué, Gabon, qui assurent un accès relativement facile à travers la zone forestière vers les hauteurs qui bordent la côte. De là un des affluents de gauche du Congo, — et plusieurs sont navigables, — montre à nouveau la voie à suivre vers la dépression équatoriale, où coule le grand fleuve.

Nous avons vu qu'un des premiers projets présentés consistait à relier Loango à Brazzaville par la vallée du Kouilou-Niari. Ce fut le desir de Brazza[2]. Aujourd'hui la prospérité de la ligne belge, parallèle et voisine, a fait écarter provisoirement cette idée. Un autre projet consistait à relier Libreville au confluent de l'Alima. Depuis quelques mois les renseignements fournis par M. Fourneau, aujourd'hui secrétaire général du commissariat général du Congo, ont fait modifier ce plan : il y aurait avantage à prendre pour terminus le confluent de la Likouala. Entre Ndjolé et un point à déterminer on suivrait la vallée de l'Ogooué. Les difficultés venant de la traversée d'un pays assez élevé seraient compensées par la rencontre du thalweg d'un fleuve, la richesse des bois, la fertilité du sol, la présence d'une population douce et laborieuse.

Une mission d'études, dirigée par un officier d'élite, qui s'est déjà spécialisé au Dahomey dans les questions de chemins de fer, le capitaine du génie Cambier, vient de reconnaître le terrain et de lever le tracé de la ligne entre Libreville et Makoua, sur la Likouala. Le parcours serait de 850 kilo-

---

[1] C'est une des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur le Congo, réunie en octobre 1905 par M. Clémentel, ministre des Colonies.

[2] Il voyait dans l'exécution de ce projet le moyen de « ne pas capituler devant la « puissante organisation des intérêts belges » (C. Guy. *La mise en valeur de notre domaine colonial*, Paris, 1900, in-8°, p. 540).

mètres environ. La mission a jugé que le point le plus propice à l'établissement de la tête de ligne serait la pointe Owendo, un peu en amont de Libreville et sur la même rive du Gabon. De là le rail cheminerait d'abord à travers la zone forestière, sans rencontrer d'obstacles graves, puis, vers le kilomètre 100, à la hauteur du Como, sur de petits plateaux inégaux, passant de la cote 85 à la cote 150 et séparés par des ravins, dont le fond descend parfois à la cote 45. Des travaux de terrassement et des ouvrages d'art seraient ici indispensables.

Au kilomètre 200, la voie atteindrait Ndjolé sur l'Ogooué. Ndjolé, centre commercial important de la colonie, situé en un point où la navigation est possible, est un passage obligé. Aussi bien, tout effort tenté pour trouver un raccourci au Nord de cette localité et éviter la région tourmentée qui l'enserre, a paru infructueux. Au prix de la construction d'appontements, destinés à faciliter, surtout en temps de basses eaux, le transbordement des marchandises du wagon sur les bateaux ou inversement, Ndjolé deviendra un des marchés principaux du Congo[1]. Au delà de ce point, la vallée de l'Ogooué est la voie indiquée vers l'hinterland. Le confluent des tributaires nécessitera la construction de ponts; le plus long atteindra, sur l'Iwindo, 150 à 200 mètres. Enfin, après le confluent de l'Iwindo, le rail se dirigera vers la vallée de la Likouala. Le thalweg de cette rivière a été préféré à celui de l'Alima, parce qu'il est moins sinueux et plus septentrional, plus éloigné par suite de la ligne belge. La construction de ce grand ruban ferré s'accomplirait aisément sur un sol, dont la composition géologique (argile ferrugineuse, grès et schistes) est très favorable aux travaux. Les ouvrages d'art, prévus en grand nombre, ne présentent nulle part de difficultés techniques d'exécution. Les Pahouins indigènes, qu'une intelligente di-

[1] La question s'est même posée de savoir s'il ne suffirait pas de commencer à Ndjolé seulement la construction de la ligne. On économiserait 200 kilomètres de rail environ; les communications se feraient de Ndjolé à la haute mer par l'Ogooué. Ce projet rencontre de puissantes objections : à Ndjolé la navigation n'est possible que pour les petits bateaux; la navigation maritime s'arrête au cap Lopez et ne remonte pas l'Ogooué. Ces marchandises devraient donc, avant de gagner les grands vaisseaux du commerce, subir, outre un premier chargement sur wagon, deux transbordements (à Ndjolé et au cap Lopez). Ce serait créer une ligne de communication mixte et par là ralentie. Le Sénégal, qui a été doté d'une voie parallèle (chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, voie fluviale au delà) n'a pas trouvé l'expérience heureuse. Il s'efforce aujourd'hui, comme nous l'avons vu, de trouver dans l'extension de son réseau ferré un remède à ses défectueux moyens de transport. Pourquoi recommencer au Congo ce qui a paru insuffisant au Sénégal? Ajoutons que le territoire de Libreville à Ndjolé est une des rares parties de la colonie, qui n'ait pas été cédée aux Compagnies concessionnaires. Un chemin de fer vivifierait là un domaine, appartenant sans conditions à la colonie et exploité par elle directement. Toutes ces considérations feront sans doute renoncer à choisir Ndjolé comme tête de ligne.

rection disciplinerait, fourniraient une bonne part de la main-d'œuvre ; la besogne savante seulement serait confiée à des Sénégalais ou à des Dahoméens. Les dépenses seraient assez élevées ; les calculs, actuellement faits, les évaluent à un maximum de 105 à 115 millions, soit 125.000 francs environ par kilomètre. Mais les richesses naturelles, que l'on développerait en nombre et en espèces, assureraient bientôt à la ligne un trafic important. Si l'on songe que dès aujourd'hui le Congo français mal mis en valeur fournit 3 millions de tonnes annuelles de caoutchouc sur une production de 17 millions donnée par l'ensemble des possessions françaises, et que son commerce, en dépit de toutes les difficultés, a passé de 1894 à 1904 de 10 à 21 millions de francs, il est permis de penser que le chemin de fer sera pour lui un facteur certain de prospérité.

Au caoutchouc et à l'ivoire, produits dominants, on pourra probablement joindre le cacao, le café, la vanille, peut-être l'arachide, la canne à sucre, le bananier, le tabac, les bois d'ébénisterie et de menuiserie, les gommes. Sur les rives belges de l'Oubangui, Van Gèle a déjà rencontré plusieurs plantations de ces espèces. La voie ferrée fera l'unité politique des vastes régions soumises à la France et où l'action administrative a toujours été rendue précaire par le défaut de moyens de communication. Prolongée par le réseau fluvial Congo-Sangha, elle fournira une route abrégée vers le Tchad. Elle donnera à Libreville et à sa rade sûre et profonde, accessible aux plus grands navires, leur importance naturelle ; elle détournera vers ce port des marchandises qui aujourd'hui s'embarquent à Matadi ; elle dérivera de Libreville vers Bordeaux, le Havre et Marseille un courant commercial qui va aujourd'hui du Congo belge vers Anvers. Il est à souhaiter que ce projet, minutieusement et profondément étudié, reçoive bientôt sa réalisation. S'il n'en était pas ainsi, notre colonie, dont le sort est lié à la création d'un chemin de fer, demeurerait éloignée de l'avenir brillant, auquel elle est promise[1].

LÉON JACOB.

---

[1] M. Clémentel, ministre des Colonies, a fait connaître officiellement au mois de février dernier que le commissariat général du Congo s'occupait activement de doter la colonie d'un chemin de fer. Pour couvrir les frais de cette vaste entreprise, un projet d'emprunt est actuellement à l'étude.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'incident de Djanet.* — Dans notre livraison du 24 juillet, au cours de notre article sur l'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, nous avons eu l'occasion de signaler l'incident de Djanet, et de reproduire, d'après une dépêche de Constantinople au *Temps*, en date du 15 juillet, les assurances données alors par le gouvernement ottoman, à notre ambassadeur M. Constans, que la Turquie n'avait pas envoyé de troupes à Djanet et n'avait pas l'intention d'en envoyer. Nous ajoutions d'ailleurs qu'il était cependant certain qu'une colonne allemande s'était mise en marche vers Djanet, pour tâcher d'enlever le drapeau français hissé à Zellouaz-Djanet en janvier 1905. Depuis, les dépêches publiées par les journaux sont venues confirmer notre affirmation, et il a bien semblé un moment que le gouvernement du Sultan, troublé sans doute par des influences étrangères, ne savait véritablement quelle attitude adopter. Voici d'ailleurs l'intéressante dépêche que le *Temps* a reçue, le 3 août, de Constantinople, et qui indique bien les fluctuations de l'opinion gouvernementale ottomane :

Constantinople, 3 août.

Lorsque l'ambassade de France reçut ses premières informations touchant l'intention du gouverneur de la Tripolitaine d'expédier des troupes à Djanet et à Bilma, elle fit verbalement des observations à la Porte qui, déclarant ignorer le projet, télégraphia au gouverneur. Celui-ci répondit que l'expédition ne concernait ni Djanet ni Bilma, mais Ghadamès. L'ambassade fit suivre ses observations verbales d'une note rapportant ses renseignements et mettant la Porte en garde contre une tentative sur des localités appartenant au secteur français.

Peu de jours après, l'ambassadeur fit de nouvelles observations, disant savoir que l'expédition était bien organisée à Mourzouk-Ghat pour Djanet et Bilma. La Porte, toujours ignorante, télégraphia au gouverneur qui répondit vouloir expédier des troupes au Ghat et dans les environs en vertu d'un ancien iradé, mais non à Bilma. L'ambassade remit une deuxième note attirant sérieusement l'attention de la Porte sur les conséquences graves pour elle si le gouverneur donnait suite à son projet visant la région sous l'influence française.

Dans la troisième semaine de juillet l'ambassade recevant avis de son consul à Tripoli de l'organisation d'une expédition de trente hommes pour Djanet sous le commandement de l'adjudant-major Abd-el-Kader-Djami, demanda de nouvelles explications à la Porte qui, après avoir télégraphié à Tripoli, répondit verbalement que le gouverneur pro-

jetait bien d'occuper Djanet comme étant dans la banlieue de Ghat, afin de protéger la route des caravanes. La Porte ajoutait cette fois que Djanet ne fut jamais occupé par les Français.

Le lundi 23 juillet, M. Constans remit à la Porte une troisième note plus ferme encore que les précédentes, déclarant que Djanet était dans la région visée par la convention anglo-française de 1899 et faisait partie des localités attribuées à l'influence française. La note ajoutait qu'en janvier 1905 le capitaine Touchard avec des méharistes occupa pendant quarante heures Djanet et constata l'absence d'officiers et de soldats turcs et s'assura que jamais n'avait eu lieu de perception d'impôts. En conséquence le gouvernement français prévenait la Porte qu'il ne tolérerait pas les projets du vali de Tripolitaine et que toute tentative de ce genre entraînerait comme suite l'occupation des localités placées sous le protectorat français.

M. Constans appuya cette note par un commentaire verbal dont le ton fut, d'après mes renseignements, peu agréable au grand vizir et au ministre des Affaires étrangères.

On dit aujourd'hui que la Porte prépare sa réponse en soutenant que Djanet est possession ottomane et soulevant toute la question de l'hinterland de la Tripolitaine.

La rumeur court que Djanet serait déjà occupé par les Turcs à l'heure actuelle. Il est impossible de prévoir la conduite future du gouvernement français, mais l'attitude énergique de M. Constans depuis le début de l'affaire fait prévoir des mesures sérieuses.

Deux jours après la publication de cette dépêche, le 5 août, la dépêche officieuse suivante a appris que notre ambassadeur demandait que les négociations se poursuivissent dorénavant à Paris.

Constantinople, 5 août.

M. Constans a déclaré à la Porte qu'il refusait d'entrer en discussion sur la question de l'hinterland de la Tripolitaine, attendu que cette affaire ne concerne pas la Turquie et que la France était tombée d'accord avec l'Angleterre sur les points occupés.

La Porte, renonçant à son projet d'envoyer une note responsive à l'ambassade, a chargé Munir pacha de négocier avec M. Bourgeois et lui a envoyé tout le dossier de l'affaire.

L'affaire en est là actuellement; nous n'avons qu'à attendre le résultat des entretiens engagés; nous sommes, au reste, convaincus que ce résultat ne saurait être qu'entièrement satisfaisant, étant donnée l'incontestable légitimité de la thèse française. Voici, à titre de documents, quelques renseignements fournis par le *Temps* sur cette partie peu connue de notre domaine africain :

DJANET ET BILMA

Le lecteur qui voudrait se renseigner sur ces points dont les noms le frappent pour la première fois serait très embarrassé. Si nous ne nous trompons, un seul Européen a visité Djanet jusqu'ici : c'est le capitaine Touchard, du bureau arabe de Touggourt, qui y a passé trente-six heures au mois de janvier 1905. Et il n'a point publié de relation. Il n'est donc pas sans intérêt de faire connaître qu'il y a trouvé six villages contenant environ 1.200 habitants qui vivent du produit d'une forêt de 18.000 à 20.000 palmiers. Cette population est partagée en deux clans : l'un fit un

accueil cordial à notre officier et lui offrit une diffa de dattes ; l'autre, tout en protestant de son désir de vivre en bons termes avec les Français et surtout avec ceux de leurs sujets algériens qui nomadisent dans leur voisinage, fut plus réservé.

Bilma est mieux connu. Mais les renseignements publiés sont déjà anciens, car la route sur laquelle il est situé n'est plus fréquentée des caravanes par suite de l'insécurité. Ces renseignements ont été récemment confirmés par un autre de nos officiers, le lieutenant Jean, du poste de Zinder, qui a fait la reconnaissance du pays. Bilma est la plus importante d'un groupe de dix petites oasis qui portent le nom commun de Kasouar. A elles toutes elles comprennent environ 2.000 habitants. Le principal de leurs chefs, car elles en ont aussi plusieurs, est en relation régulière avec notre poste de Zinder. Bilma exportait autrefois du sel gemme au Soudan ; cette exploitation a cessé depuis que les caravanes n'y passent plus.

On voit que par eux-mêmes les objets des convoitises turques ne sont pas d'une importance extrême. Ils en ont cependant une qui n'est pas négligeable. En vertu des arrangements internationaux, les deux tiers du Sahara relèvent de notre autorité. Ce n'était pas une acquisition bien séduisante. Mais, pour assurer la tranquillité du Sud de l'Algérie et du Nord du Soudan, nous avons été entraînés à y organiser la police. D'ailleurs, on a découvert que, grâce à l'étonnante mobilité des méharistes, elle peut, malgré les étendues à parcourir, se faire sans dépenses disproportionnées. On a souvent comparé les oasis du désert aux îles de la mer : il serait plus juste encore de les comparer à des ports et à des marchés. Tôt ou tard, il faut que les nomades y abordent pour y échanger les quelques produits qu'ils ont à vendre contre ceux dont ils ont besoin. Qui les tient est donc le maître de la vie économique dans le Sahara. C'est pourquoi l'occupation du Touat a été suivie d'une si prompte soumission des Touaregs Hoggar. Djanet est un centre pour les Touaregs Azdjer et Bilma pour les Touaregs Kel-Oui et les Tebbous. Nous ne dominerons pas complètement ces tribus tant que nous n'exercerons pas une action réelle sur leurs points de ravitaillement.

Qu'il s'agisse d'une province ou d'une bande de sable, nous ne saurions permettre qu'il soit touché à nos droits. Toute diminution de notre prestige en Afrique aurait pour effet de compromettre notre domination, qui ne s'exerce si aisément avec des moyens très restreints, que parce que les populations ont un vif sentiment de notre supériorité. Et nous avons récemment signalé, à propos des événements de Zinder, quelle répercussion les affaires sahariennes peuvent avoir sur nos possessions du Soudan. Mais ce n'est pas seulement pour l'honneur que nous devons veiller à ce que les Turcs se tiennent tranquilles derrière leurs frontières de la Tripolitaine : nous avons un intérêt pratique local très réel à faire acte de possession à Djanet et à Bilma.

— *Le commandant Lenfant et l'interprète indigène Iba Boye devant la Cour d'appel de Bordeaux. La nouvelle mission du commandant Lenfant.* — La Chambre des appels correctionnels de Bordeaux était saisie, le 8 août, de l'affaire commandant Lenfant-Iba Boye, dans les circonstances suivantes. Chargé, comme on le sait, d'une mission pour étudier une nouvelle voie de ravitaillement du Tchad par le Niger et la Bénoué, le commandant, alors capitaine, Lenfant quitta Dakar le

25 juillet 1903, accompagné par une dizaine de laptots et un interprète noir, Iba Boye. Le capitaine eut bientôt à se plaindre des agissements de l'interprète qui, à diverses reprises, et en se servant du nom du chef de la mission, se fit remettre par les indigènes des chevaux, des bœufs, des captifs et des femmes dont il fit revendre une partie par un pirate à Garroua sur le territoire allemand. Lorsqu'il apprit ces faits, le capitaine Lenfant traita Iba Boye en prisonnier et le ramena à l'attache de Binder à M'Bourao, non sans avoir essuyé devant la mission les injures de l'interprète qui, saisissant une lance, essaya de la planter dans la poitrine du capitaine en proférant des menaces de mort.

Une plainte du capitaine Lenfant conduisit Iba Boye devant le tribunal de première instance de Saint-Louis sous la double accusation de trafic d'esclaves et de tentative d'assassinat sur la personne de son chef. Un non-lieu intervint pour la première accusation et Iba Boye fut acquitté pour la deuxième. Le ministère public, à l'instigation de M. Clémentel et de M. Roume, fit appel *a minima*, et l'affaire revint les 14 et 16 septembre 1905 devant la Cour d'appel de Saint-Louis qui se déclara incompétente, prétendant que les faits s'étaient passés en territoire allemand, malgré l'affirmation du ministre des Colonies sur la nationalité française de Binder.

Cet arrêt fut déféré à la Cour de cassation par le procureur général près la Cour d'appel de l'Afrique occidentale, et le 16 novembre 1905 la Chambre criminelle de la Cour cassa et annula cet arrêt en renvoyant Iba Boye devant la Cour d'appel de Bordeaux, qui, après deux jours d'audience, a finalement condamné Iba Boye à six mois de prison et aux dépens. Cet arrêt emprunte un grand intérêt tant à la question d'exterritorialité soulevée par suite de l'arrêt de Saint-Louis qu'aux faits mêmes de la cause; aussi croyons-nous devoir reproduire ici ceux des principaux considérants qui sont relatifs à la question de compétence :

La question de compétence.

Attendu qu'il est allégué que Binder, lieu où se seraient passés les faits reprochés au prévenu intimé Iba Boye, se trouvait en territoire étranger, et que ces faits, prouvés qu'ils fussent, échapperaient par suite à la compétence de la juridiction française;

Attendu qu'il est effectivement de principe que la loi pénale de chaque nation ne saurait recevoir application que dans les limites de son territoire, mais que cette règle, soit de par la jurisprudence, soit par la loi même, souffre certaines extensions ou exceptions;

Attendu que c'est ainsi que, « ratione loci », la portion de territoire étranger occupée, même momentanément, par une force militaire française, est fictivement considérée, suivant une jurisprudence non contestée, comme territoire français et comme soumise à la juridiction pénale française; qu'il en est de même du navire français naviguant en pleine mer, ou même, quant à sa discipline intérieure, ancré dans des eaux étrangères;

Que, d'autre part, « ratione personæ », soit la simple qualité de sujet français, dans les conditions de l'article 5 du Code d'instruction criminelle,

soit la mission dont ce sujet peut être investi par le gouvernement, attribuant compétence aux tribunaux français, en cas d'infraction pénale commise, même à l'étranger, par ledit sujet;

Attendu, en l'espèce, que la position géographique de Binder a été diversement calculée; qu'elle ne semble pas avoir été jusqu'à ce jour nettement et définitivement déterminée; que ces régions encore peu explorées sont partagées suivant une ligne frontière idéale, indiquée par la convention diplomatique du 15 mars 1894 entre la colonie allemande du Cameroun et les possessions françaises du Tchad et du Congo; qu'une délimitation précise ne paraît pas avoir été encore opérée;

Attendu, dans ces circonstances, que, quelle que soit la position de Binder et quelle que soit la nationalité du lieu, il importe de rechercher si les faits incriminés ne rentrent pas dans les exceptions à la règle de territorialité ci-dessus spécifiées, et si par voie de conséquence ils ne peuvent pas être valablement appréciés dans tous les cas par la juridiction française;

Attendu qu'Iba Boye, sujet français, était officiellement attaché à la mission organisée par le ministre des Colonies et placée sous la direction et le commandement du capitaine Lenfant; que cette qualité d'Iba Boye résulte suffisamment d'un certificat joint au dossier signé du directeur des affaires d'Afrique;

Attendu qu'une expédition de cette nature, ayant un but à la fois politique, géographique, économique et commercial, ayant à sa tête un officier de l'armée française, réunit le double caractère d'une mission pacifique et d'une force militaire, soit qu'elle se borne aux opérations de reconnaissance ou de géodésie, soit qu'elle ait à se défendre éventuellement contre les attaques des indigènes dans un pays où n'existe encore aucune organisation; qu'elle constitue dans tous les cas une entreprise d'intérêt national et comme une émanation de la mère-patrie, dont elle peut même, dans certaines circonstances, avoir à exercer la souveraineté;

Attendu que, par une interprétation logique du caractère de cette mission, on est conduit à la considérer comme une portion mobile du territoire français;

Attendu que, la région de Binder n'est pas encore l'objet d'une organisation régulière, soit administrative, soit judiciaire, et que les peuplades qui l'habitent sont à peu près indépendantes et à demi barbares; que refuser en de telles circonstances et en un tel milieu toute action à la loi française sur le groupe de personnes et surtout sur les sujets français composant la mission, ce serait en réalité assurer l'impunité de tous les actes criminels ou délictueux qui s'y pourraient accomplir et en compromettre gravement la sécurité et la discipline intérieure, indispensable à son succès;

Attendu que le prévenu n'était pas seulement un sujet français faisant partie intégrante de la mission; qu'il y était chargé d'une véritable fonction officielle, et qu'en raison de cette qualité il était tenu de répondre devant la juridiction de son pays de tous les délits qu'il pouvait commettre, en quelque lieu que ce soit, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de la mission que le gouverneur lui avait confiée, sans qu'il fût pour cela nécessaire d'observer les conditions de l'article 5 du Code d'instruction criminelle;

Attendu que c'est bien à l'occasion de l'accomplissement de sa mission que le prévenu Iba Boye aurait perpétré les faits de menaces et de violences qui lui sont imputés, car ils ont été la suite certaine et presque immédiate des reproches à lui adressés par le capitaine Lenfant pour des exactions qu'il aurait pratiquées en usant de sa qualité d'interprète; attendu, dès

lors, qu'Iba Boye doit être considéré comme justiciable des tribunaux français et qu'il y a lieu de reconnaître leur compétence en la cause ;

Les faits de la cause.

Au fond, attendu que, la mission étant parvenue à Binder dans les premiers jours d'octobre 1903, le capitaine Lenfant y fut informé de faits graves à la charge d'Iba Boye ;

Qu'il lui fut révélé que ce dernier aurait profité de sa situation pour exiger des chefs de la contrée, à l'aide d'intimidation, des vivres, des vêtements et des femmes ; qu'il aurait ensuite fait vendre ces femmes comme esclaves par l'entremise d'un traitant du pays ;

Attendu que, loin de s'incliner devant les observations de son chef, Iba Boye y répondit par des menaces et une attitude insolente, qui obligèrent le capitaine à le faire attacher au cou à l'aide d'une chaîne ; que cette attitude de révolte était d'autant plus coupable qu'on se trouvait alors en plein pays hostile ;

Attendu que, le lendemain 11 octobre, Iba Boye, de plus en plus irrité par la mesure de rigueur dont il avait été l'objet, refusa de se mettre en route si on ne lui retirait pas la chaîne ; qu'il menaça de mort, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, quiconque tenterait de s'approcher de lui pour le contraindre à suivre la colonne ;

Attendu que, le chef de la mission étant intervenu en personne, Iba Boye s'écria en le voyant se diriger vers lui : « Veux-tu me déchaîner? » Le capitaine ayant refusé, il répéta, au comble de la fureur : « Tu ne veux « pas m'ôter la chaîne? » « Non! » répliqua le capitaine. « Alors, — voci- « féra Iba Boye, — un de nous deux est de trop : je te tuerai! » ;

Que c'est en ces termes que la déposition du témoin Lenfant reproduit la scène ;

Attendu que, s'emparant alors brusquement d'une lance portée par un indigène, Iba Boye projeta cette arme vers le capitaine Lenfant, qui ne fut pas atteint...

Suit ici une série d'attendus exposant que ces faits sont établis et prouvés par les dépositions des témoins malgré les dénégations d'Iba Boye. L'arrêt se termine ainsi :

Attendu qu'il y a lieu dans ces conditions de tenir la culpabilité d'Iba Boye comme suffisamment établie sur les deux chefs de la prévention ;

Attendu, quant à l'application de la peine, que les faits se sont passés dans les circonstances les plus graves, et qu'ils méritent une répression sévère ; qu'il est de l'intérêt évident de la sécurité des missions françaises et de l'avenir de nos possessions dans ces régions lointaines, non encore complètement pacifiées, qu'un exemple nécessaire impose à tous le respect de l'autorité de nos chefs, dont l'abnégation et le courage seraient sans cela frappés de stérilité ;

Par ces motifs, la Cour déclare Iba Boye coupable de violences et de menaces de mort...

Iba Boye s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

De son côté, le commandant Lenfant est aussitôt rentré à Paris pour achever ses derniers préparatifs, car il doit partir le 25 août avec une nouvelle mission, ainsi composée : commandant Lenfant, chef ; capitaines Joannard et Perriquet ; docteur Kérandel, médecin

des troupes coloniales, et docteur Heckenroth, délégué par le ministre des Colonies; Bastet, ingénieur en chef des mines, et les sous-officiers Delacroix, le petit-fils du grand peintre; Bougon, fils du colonel de ce nom; Ernest Psichari, le petit-fils de Renan et de Monmort.

Le commandant Lenfant doit se rendre directement, par Brazzaville, à Nola, point de jonction de la Mambéré, et de la Kadéi qui forment la Sangha. Il y aura en ce point une halte assez longue. Le commandant Lenfant est, en effet, chargé d'explorer et d'étudier l'immense forêt de Nola. Ce travail terminé, la mission remontera la Mambéré et gagnera Bania. Elle aura jusqu'en ce point suivi la route du commandant Moll, qu'elle quittera en continuant de remonter la Mambéré jusqu'à Carnot. A partir de ce point, le commandant Lenfant ignore lui-même la route qu'il prendra. Son objectif est de gagner le pays Laka, situé entre le Haut-Logone (affluent de la rive gauche du Chari) et la dépression du Toubouri, qu'il a déjà traversée au cours de sa première mission. Il devra relever les différents biefs navigables qui permettront de relier, par l'utilisation maxima des voies fluviales, le bassin du Logone au bsssin de la Sangha.

Nécrologie. — *Mort de M. Roustan, ambassadeur de France.* — M. Roustan, ancien consul général de France, et ministre résident à Tunis, ancien ambassadeur à Washington et à Tunis, est mort le 8 août à Paris. Il était âgé de 72 ans. M. Roustan représenta la France à Tunis de 1874 à 1882, et ses rares qualités diplomatiques furent pour beaucoup dans le succès de l'établissement du protectorat français en Tunisie. Il fut violemment attaqué, par la presse d'opposition à cause de son administration et de son esprit d'initiative, mais Gambetta, président du Conseil, pour prouver l'estime dans laquelle il tenait M. Roustan, le renvoya en Tunisie. Il fut bientôt après appelé à l'ambassade de Washington (1882), puis à celle de Madrid (1890).

Allemagne. — *L'empereur Guillaume II en croisière.* — On sait qu'au cours de sa récente croisière en Norvège, l'*Ariane*, steam-yacht de M. Gaston Menier, rencontra la croisière impériale allemande. Le député français reçut à bord de l'*Ariane* la visite du souverain allemand et fut convié avec ses amis à dîner sur le *Hamburg*. Le *Temps* a publié, à ce sujet, un très curieux récit d'un des passagers de l'*Ariane*, M. Gaston Bérardi; nous en extrayons les détails suivants :

A 11 heures, un canot à huit rameurs accostait l'échelle de l'*Ariane* et l'empereur paraissait à la coupée. Vêtu en yachtman, casquette et souliers blancs, sans autres insignes que le quadruple galon d'or sur la manche de son vêtement gros bleu, il s'avance, souriant, la main largement tendue. Présentations et shake-hands, d'une vigueur toute britannique. Deux personnes seulement l'accompagnent : M. von Denisch, neveu du chancelier, ministre d'Allemagne, représentant aux côtés du souverain le ministre

des Affaires étrangères, et M. le professeur Schiemann, dont le nom a été souvent prononcé au cours des polémiques de presse qui compliquèrent les travaux de la conférence, petit homme maigre, très polyglotte, au geste et au parler lents, au type slave accusé (il est, je crois, d'origine russe) et dont nous verrons bientôt à Paris le fin profil de pope, car il doit, pour des études en cours, venir consulter nos bibliothèques.

Et la conversation s'engage sur un ton d'amabilité volontairement familière et aisée ; c'est à peine si, de loin en loin, une inflexion, une tournure de phrase étrangère trahit la nationalité de notre interlocuteur; car Guillaume II connaît notre langue, j'allais dire « dans les coins », si cette expression trop boulevardière n'était pas de celles que le parisianisme exotique de notre impérial visiteur — au rebours de tels étrangers et des plus haut côtés qui se plaisent à affirmer leur virtuosité française jusqu'aux confins de l'argot — dédaigne d'employer.

L'évocation du souvenir de Waldeck-Rousseau provoque cette parole douloureuse : comme il s'enquiert des dernières heures du grand homme d'Etat, dont il vient de saluer la mémoire, et parle du mal cruel qui l'emporta : « Oui, oui, je connais, dit mélancoliquement le kaiser; c'est de cela qu'on meurt dans ma famille. » Et il ajoute : « Je n'oublierai jamais le regard de mon père cherchant à lire dans les yeux de ceux qui l'approchaient les progrès du mal dont il souffrait. Nous avons fondé un institut à Francfort consacré à l'étude de ce fléau. Un de nos professeurs croit bien avoir trouvé un sérum... »

Quittant ce triste sujet, l'on causa politique, politique orientale. Le souverain allemand suivait de longue date le laborieux effort des Japonais : « J'en avais parlé au tsar, comme aussi du merveilleux service d'informations que les Nippons avaient étendu d'un bout à l'autre du monde... Quand on en rencontre un, l'on ne sait, en vérité, si l'on a devant soi un marchand, un artisan ou un officier déguisé. Dans une boutique de barbier où des attachés militaires allaient se faire raser, j'ai appris que celui qui promenait le rasoir autour de leurs visages était un colonel d'état-major japonais!... » Et s'animant : « On verra par la suite, en Asie et ailleurs, ce que pourra coûter ce premier triomphe des hommes jaunes sur les blancs... Pour l'instant, cela va le mieux du monde avec l'Angleterre... Mais les Orientaux ont plus d'un tour dans leur sac. Ainsi ils viennent, conformément aux traités, d'ouvrir une ville au commerce sur le Yalou; seulement ils ont eu soin d'établir, entre les deux rives du fleuve, un pont qui empêche les navires de le remonter... » Et il rit, accentuant son observation d'un petit claquement du pouce et de l'index.

Je le considérais attentivement, pendant que se déroulait l'entretien, suivant les mouvements de cette physionomie mobile, derrière laquelle on sent une pensée toujours agissante, une volonté toujours en éveil. De taille moyenne et bien prise, assez grisonnant (« Mieux vaut des cheveux gris que de n'en plus avoir », avait-il déclaré un moment avec bonne humeur), l'air et l'allure jeunes, la face plutôt plate avec des pommettes accusées, le nez bien dessiné et les dents superbes dans une bouche un peu germanique, où le rire a plus d'éclat que de grâce ; celle-ci s'ombrage de moustaches relevées, mais non point épaisses, agressives, hérissées en fers de hallebarde, comme celles représentées en certains portraits et qui sont devenues le trait convenu des caricaturistes : de pacifiques moustaches blondes, retroussées avec bonhomie, des moustaches en vacances... L'œil est étonnant, d'un gris bleu, un peu dur, la prunelle toujours en mouvement, un œil qui parle, qui écoute, qui enregistre, et qui retient. Toute la personne d'ailleurs est en action incessante, toujours sous vapeur,

coopérant au discours, commentant la parole; l'œil interroge, la tête approuve, la main ponctue; seul, le bras gauche, immobile, ne quitte guère la ceinture ou la poche du veston... « Qui sait? conclut-il, avant dix ans nous verrons peut-être une flotte japonaise dans la Méditerranée; et ce sera chose nouvelle que d'entendre formuler l'avis du souverain de l'empire du Soleil Levant dans des questions occidentales. »

S'il est vrai, comme je l'entendais affirmer il y a peu de jours par quelqu'un qui arrive de Chine, qu'une escadre japonaise doive l'an prochain visiter les ports d'Angleterre, la prophétie de Guillaume II pourrait connaître des réalisations plus prochaines.

Autriche-Hongrie. — *L'Autriche devant le suffrage universel.* — M. H. Hantich, l'éminent professeur à l'Académie commerciale de Prague, nous adresse l'intéressante correspondance suivante sur l'introduction du suffrage universel en Autriche-Hongrie.

« Reportons-nous douze mois en arrière et examinons rapidement quelques événements politiques qui se sont déroulés depuis ce temps dans la monarchie austro-hongroise.

« Dans les pays de la couronne de saint Etienne, le conflit des partis de la coalition nationale avec la couronne se corsait chaque jour davantage et l'opinion publique ne s'occupait que du projet Kristoffy, tendant à l'introduction en Hongrie du suffrage universel.

« Est-il besoin de dire que dès le moment où l'idée de la réforme électorale sortit du Conseil, le gouvernement hongrois ne s'en servit que comme d'un moyen de tactique, d'un simple expédient à l'aide duquel il espérait briser de façon plus expéditive la résistance des coalisés révoltés.

« Que se produisit-il alors? L'idée mise en avant, avec quelque légèreté, à Budapest, ne tarda pas à passer la Leitha et, trouvant un accueil enthousiaste chez les démocrates-sociaux et chez quelques nationalités slaves, fit rapidement son chemin en Autriche.

« Parmi les partisans les plus ardents, les plus convaincus du suffrage universel se trouvèrent dès la première heure les Tchèques, qui croyaient alors voir, dans la substitution à l'ancien système électoral, basé sur la division des électeurs en quatre curies, du suffrage universel égal, à la fois une grande œuvre de justice sociale et le premier pas vers leur affranchissement de l'hégémonie allemande.

« On sait où la monarchie danubienne en est aujourd'hui de ses projets de régénération par le suffrage universel.

« Tandis qu'en Hongrie le projet de la réforme électorale, élaboré par le cabinet Fejervary, a été abandonné, et que le parti de la coalition, plus fort que jamais, s'est vu confier par son roi la direction des affaires publiques, l'Autriche traverse, à l'heure qu'il est, une crise des plus violentes que lui vaut la démocratisation projetée du système électoral et, par un singulier retour de choses, c'est précisément le surprenant triomphe de la coalition magyare qui pousse

aujourd'hui le gouvernement de Vienne à mettre tout en œuvre pour hâter l'établissement en Autriche du suffrage universel.

« Deux ministères se sont déjà usés à cette tâche : celui de M. de Gautsch et celui du prince Conrad de Hohenlohe. Le président du Conseil actuel, M. de Beck, a été assez circonspect pour ne pas faire dépendre l'existence de son cabinet de la réussite de la mission qu'il avait reçue.

« Néanmoins la tournure que prirent les pourparlers de la Commission pour la réforme électorale avant le vote du compromis final — le 21 juillet — lui semblait si grave, qu'il était décidé un moment à présenter, lui aussi, la démission de son cabinet à l'Empereur.

« Cette nouvelle crise ministérielle fut conjurée à temps par la modération exemplaire que s'imposèrent en ce moment critique les députés tchèques qui, ne voulant pas prendre la responsabilité de l'échec d'une œuvre si importante que la démocratisation de l'Autriche, se soumirent au vote de la majorité de la Commission, sans recourir aux moyens extrêmes que leur offrait l'obstruction. Ajoutons qu'ils se rendaient pleinement compte de la portée de la résolution qu'ils avaient prise, et ne se dissimulaient pas qu'en agissant ainsi, ils couraient risque de se rendre impopulaires aux yeux de leurs électeurs et de toute la nation tchèque.

« La tâche de la Commission n'était nullement aisée. Elle consistait à mettre d'accord les représentants de divers pays et royaumes dont la monarchie autrichienne se compose, au sujet du nombre des mandats que chacun de ces pays doit posséder dans la future Chambre. Ce ne fut qu'après de longs pourparlers entre le gouvernement et les chefs des partis politiques, nationaux et sociaux, et après plusieurs débats très orageux à propos de la répartition des mandats entre les Polonais et les Ruthènes, les Slovènes et les Italiens, les Slovènes et les Allemands, et surtout entre les Tchèques et les Allemands habitant les pays de la couronne de Bohême, que l'accord tant désiré fut enfin obtenu.

« D'après cet arrangement, qui n'est pas encore tout à fait définitif, la distribution des mandats par nationalités serait celle-ci : Les Allemands de tous les pays de la monarchie autrichienne, 233; les Tchèques de Bohême, de Moravie et de Silésie, 108; les Polonais, 80; les Ruthènes, 34; les Slovènes, 24; les Serbo-Croates, 13; les Italiens, 9; les Roumains, 5. Total : 516 députés.

« Au bloc allemand qui ne comprend pas moins de 233 députés, on ajoute les voix des députés italiens et des députés roumains, ensemble 257 voix. Notons cependant que, depuis les événements d'Innsbrück, les rapports italo-allemands ont subi un sensible relâchement.

« Les Slaves opposeraient à ce chiffre de 257 députés l'appoint de leurs 259 voix, ce qui établirait une différence entre les deux blocs de deux voix, *en faveur des Slaves*.

« La Chambre actuelle compte 425 députés, dont 205 allemands, 196 slaves et 24 italo-roumains.

« Les nationalités allemande et italienne sont, d'après le compromis adopté par la majorité de la Commission, considérablement favorisées aux dépens des nationalités slaves vu que les premières, qui représentent dans la population totale un contingent d'environ 10 millions, doivent compter un député par 35 à 40.000 habitants; les Slaves, au contraire, dont le total dépasse 16 millions, n'auraient un député que par 50 à 65.000 habitants.

« Bien que cette répartition ne soit, comme on le voit, rien moins qu'équitable, puisqu'elle donne aux nationalités slaves 12 mandats de moins qu'elles n'en devraient avoir, elle présente néanmoins un avantage indéniable sur l'ancien système, parce qu'elle réduit le nombre de mandats allemands de 48,3 % à 45,17 %. La part qui leur conviendrait par rapport au chiffre de la population qu'ils représentent, serait de 36 %.

« Il est certain que les élections faites sur la base du suffrage universel ne manqueront pas de produire un nouveau groupement des partis au Reichsrath, et que les questions de nationalité qui ne cessaient d'occuper presque exclusivement les débats en ces derniers dix ans, feront, désormais aussi, une bonne place aux questions d'ordre économique et social.

« On peut espérer en outre que les nationalités amenées ainsi à s'occuper sérieusement de la défense des intérêts communs que leur crée la communauté de la patrie, et convaincus désormais de l'inutilité de la continuation de leurs luttes acharnées, qui ne font que les énerver, tout en affaiblissant l'efficacité des mesures défensives que les gouvernements autrichiens se voient de temps à autre obligés de prendre contre les agressions des chauvins magyars, apprendront à se mieux supporter et à vivre les unes à côté des autres en bonne intelligence.

« Les Slaves sont tout prêts à réduire au strict minimum leurs revendications nationales. Ils ne demandent, en somme, que la garantie du libre développement de leur nationalité.

« Que les Allemands cessent de se cantonner dans leur vain hypernationalisme, et l'Autriche verra s'ouvrir devant elle une ère nouvelle plus heureuse que la précédente. »

HENRI HANTICH.

Prague, le 30 juillet.

Angleterre. — *L'Education Bill.* — Malgré les efforts de l'opposition, la nouvelle loi anglaise sur l'éducation a été votée en dernière lecture à la Chambre des Communes par 369 voix contre 197. Mais on pense que, à la session d'automne, la Chambre des Lords introduira dans la loi quelques amendements qui devront être alors soumis de nouveau à la Chambre des Communes.

Bulgarie. — *L'agitation antihellénique.* — Un mouvement antihellénique très important semble s'organiser systématiquement en Bulgarie et se propage rapidement par tout le pays.

Le gouvernement, malgré les plus grands efforts, est absolument impuissant, en dehors de Sofia, à maîtriser cette agitation, surtout là où il n'y a pas de garnison.

Le 19 août, un congrès panbulgare doit se réunir à Philippopoli. On veut, à cette occasion exercer sur le gouvernement une pression qui le force à des représailles officielles contre les Grecs. Des affiches ont été placardées, sous le titre « Ordre du peuple », interdisant de parler grec dans les rues.

A Varna, une sorte d'émeute populaire a forcé le maire à congédier tous les fonctionnaires municipaux de nationalité grecque. Une feuille très répandue, la *Velcherna Pochta*, distribue et fait signer par milliers des pétitions imprimées, adressées au Sobranié, demandant l'exclusion de tous les Grecs du service de l'État. Le gouvernement bulgare, s'il veut échapper à un mouvement populaire qui commence à menacer sa sécurité, sera obligé de prendre des mesures très sérieuses.

Norvège. — *Les élections norvégiennes.* — Le 5 août ont commencé en Norvège les élections législatives pour le Parlement qui se réunira le 11 octobre. Les élections dureront trois semaines. Depuis plusieurs mois déjà les partis les plus importants, la droite conservatrice et la gauche libérale, ont publié leurs programmes, mais dans des termes si vagues qu'ils semblent sur bien des points semblables. La gauche cependant se prononce pour le suffrage des femmes, pour une législation sociale plus accentuée, et surtout pour le dialecte national, le *maal*, opposé à la langue littéraire, le danois. Cette question du *maal* est de celles qui peuvent avoir le plus d'influence sur les élections, à défaut d'autre plate-forme sensationnelle. M. Lœvland, ministre des Affaires étrangères, est le plus ferme et le plus ardent avocat du *maal*. Il est, dans le ministère de coalition, formé pour la solution de la crise unioniste, et depuis resté aux affaires, le représentant des partis de gauche. Si ceux-ci triomphaient aux élections, ce qui n'est cependant pas probable, il deviendrait le chef du gouvernement en remplacement de M. Michelsen. Les élections se présentent comme devant être assez confuses. Les Norvégiens n'ont, en effet, pas beaucoup de discipline électorale, et dans de nombreuses circonscriptions plusieurs candidats de même nuance se présentent simultanément.

Russie. — *La situation politique.* — La grève générale, tentée au lendemain de la dissolution de la Douma, a échoué, et M. Stolypine a pu constituer son ministère après de longues et difficiles négociations : tels sont les deux faits importants de cette quinzaine. L'échec de la grève et de l'agitation révolutionnaire a été certainement pour beaucoup dans le succès final des efforts de M. Stolypine pour former son cabinet. M. Stolypine, en effet, avait commencé à se heurter à de graves difficultés, dont la note officielle suivante,

publiée le 6 août, peut donner une idée, en même temps qu'elle précise les volontés de gouvernement du président du Conseil.

Après la dissolution de la Douma et le manifeste impérial qui annonce la volonté de l'empereur de réaliser des réformes, le gouvernement a jugé naturel d'adresser la proposition d'accepter des postes vacants dans le ministère aux hommes politiques qui avaient mis sur leur programme la réalisation des réformes par voie légale.

Le gouvernement croyait être assuré de former un cabinet avec le programme politique qu'il s'était imposé ; mais cette combinaison se heurta à des obstacles qui ne dépendaient pas de la volonté du gouvernement et de celle de ces hommes politiques. Ces derniers voulaient composer un groupe qui devait entrer dans le cabinet, mais ils n'ont pas réussi.

M. Lvof et M. Goutchkof ont été reçus par l'empereur qui leur a donné une longue audience ; mais ils ont annoncé qu'au point de vue des réformes ils seraient plus utiles dans la sphère de leur activité habituelle, qui exige de mobiliser toutes les forces sociales modérées. Quant aux intentions du gouvernement, elles restent immuables. Le gouvernement veut le rétablissement de l'ordre d'une façon formelle et énergique.

Possédant la force et les moyens suffisants afin d'atteindre ce but, le gouvernement s'y prépare avec la même fermeté et avec la même énergie, et il réalisera immédiatement dans les limites du droit des réformes prudentes qui doivent conduire la vie de la Russie dans des voies légales.

Enfin, le 9 août, un communiqué officieux a assuré que le ministère était constitué avec le prince Boris Wassilitchikof comme ministre de l'Agriculture, M. Filosofof comme ministre du Commerce et de l'Industrie, et M. P. Isvolsky, frère du ministre des Affaires étrangères et ministre adjoint de l'Instruction publique, comme procureur du Saint-Synode.

Le prince Wassilitchikof est un très riche propriétaire foncier ; comme maréchal de la noblesse du gouvernement de Novgorod, il était, dans le zemstvo, le leader des conservateurs. Le nouveau ministre appartenant à la grande aristocratie occupe une certaine place dans le parti de l'extrême droite qui reprend une grande influence auprès de l'empereur. Sa nomination a une portée considérable au point de vue agraire.

A l'intérieur on est malheureusement forcé de signaler encore des faits nombreux d'agitation dans les différentes provinces de l'Empire et la continuation des attentats contre les fonctionnaires de l'ordre administratif et de la police.

Serbie. — *Le conflit austro-serbe.* — Le président du Conseil serbe, M. Pachitch, a remporté, le 1er août, un succès parlementaire important. Après un débat de trois jours, dont une séance secrète et deux séances publiques, la Skoupchtina a voté à l'unanimité, moins six voix seulement, un ordre du jour approuvant l'attitude du gouvernement dans le conflit douanier avec l'Autriche-Hongrie. Au cours des débats, les ministres ont démontré comment la Serbie a été entraînée par la force des choses dans ce conflit. Il ne lui restait

plus d'autre issue. Elle ne pouvait songer à adopter les canons de campagne Skod, à cause du jugement de sa commission d'artillerie. D'autre part, un traité de commerce sans la garantie que l'entrée des bestiaux ne sera pas à la merci des caprices des vétérinaires eût été sans aucune valeur pour la Serbie.

M. Pachitch croit pourtant qu'il sera possible de trouver une base pour de nouvelles négociations, si l'Autriche abandonne sa prétention à une commande de canons, et il a prié la Skoupchtina de laisser au gouvernement la responsabilité de la solution de cette importante question. Bref, les discours ministériels ont à la fois révélé le désir de montrer de la bonne volonté pour conclure un traité avec l'Autriche et la résignation aux sacrifices à faire au cas où il faudrait se passer de ce traité, tout en exprimant la confiance que celui-ci serait possible.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les mesures contre la disette.* — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, a adressé aux divers administrateurs une circulaire les invitant à rechercher les moyens les plus efficaces pour remédier à la disette qui se produit trop souvent en Indo-Chine, tantôt dans une province, tantôt dans une autre. M. Beau indique comme mesures préventives à étudier : le rétablissement des greniers de réserve ; un plan de travaux régionaux, d'importance secondaire, dont l'exécution serait réservée pour les périodes de famine ; la fixation de la quotité et des conditions des prêts en argent à faire à l'époque de la famine ; la fondation de sociétés mutuelles de prévoyance et la conclusion de marchés facultatifs pour la fourniture, à tout moment, du riz et des denrées vivrières indispensables en cas de disette. Le gouverneur laisse du reste aux administrateurs le soin de dire ce qu'ils pensent de tout cela ou ce qu'ils auraient à proposer en plus.

— *Les sociétés secrètes en Cochinchine.* — On s'inquiète beaucoup, en Cochinchine, du développement de ce qu'on est convenu d'appeler « les sociétés secrètes ». Ces sociétés n'ont guère de secret que le nom de leurs adhérents. Ce sont purement et simplement des associations de brigandage, n'ayant guère d'ailleurs de but politique, mais utilisant parfois un certain fanatisme religieux. M. de Lalande-Calan, gouverneur par intérim de Cochinchine en l'absence de M. Rodier, avait l'année dernière été chargé, comme directeur des bureaux, d'une enquête sur ces sociétés secrètes. Dans ces derniers temps, le tribunal de Bien-Hoa a dû s'en occuper et a prononcé neuf condamnations pour affiliation à ces sociétés.

A considérer la question pratiquement, le succès de celles-ci vient de l'augmentation du nombre des vagabonds, conséquence de la crise économique actuelle. Fait sans précédent, la Cochinchine vient

d'être éprouvée par deux années consécutives de mauvaises récoltes. La situation sera pénible pendant six mois encore, jusqu'à la prochaine récolte de riz; cette situation s'aggraverait singulièrement si la récolte était à nouveau mauvaise.

En ce qui concerne la répression du vagabondage, nous sommes désarmés. C'est un des inconvénients de la promulgation de notre Code civil. Aux termes du Code pénal, il n'y a pas vagabondage s'il n'y a pas défaut de domicile. Or, pour des raisons locales, il n'y a pas d'Annamites sans domicile.

En ce qui concerne le délit d'affiliation aux sociétés secrètes, le parquet de l'Indo-Chine s'était, jusqu'à ces derniers temps, cru désarmé ; on a cependant fini par découvrir un texte qui permet les poursuites. Malheureusement la preuve est difficile, d'autant plus difficile que nous n'avons pas organisé une police des campagnes. Depuis trois années, la police fluviale rend de signalés services sur les fleuves et sur les arroyos, mais la police terrestre est inexistante depuis que nous avons enlevé aux notables des villages le droit de la faire. On ne voit d'ailleurs pas comment, sans dépenses excessives, cette police des campagnes pourrait être organisée. Dans les diverses branches de l'administration et des services publics, on ne peut demander à une colonie que des dépenses en rapport avec ses ressources générales.

Il n'y aurait qu'une solution, qui consisterait à rendre aux autorités communales, aux notables par conséquent, sous notre contrôle, la répression du vagabondage et du délit d'affiliation aux sociétés secrètes. Ils appliqueraient le Code annamite et non le Code civil français, à l'exception naturellement des peines corporelles.

Perse. — *Une assemblée nationale persane.* — Le ministre de Perse à Paris a communiqué le 11 août, à la presse le télégramme suivant qu'il venait de recevoir de son gouvernement.

Dans sa sollicitude pour son peuple et soucieux du bonheur et de la sécurité de tous les habitants de Perse et afin de consolider la base gouvernementale de son pays, Sa Majesté le schah a pris la décision d'introduire des améliorations radicales dans toutes les administrations de l'Etat et en vue de réaliser ce but, Sa Majesté vient d'ordonner la constitution d'une assemblée nationale dont les membres seront désignés par voie d'élection parmi les princes, les membres du clergé et des classes supérieures, les négociants et autres corporations. Cette assemblée nationale se tiendra à Téhéran et aura à discuter sur toutes les affaires importantes de l'Etat; chaque membre exprimera en toute sécurité et librement son avis en ce qui concerne les améliorations et les besoins du pays. Les décisions seront portées par le grand vizir à la connaissance de Sa Majesté afin de recevoir par la sanction impériale, force de loi et d'entrer en vigueur. Le règlement de l'assemblée nationale va être rédigé par ses membres et soumis à la signature de Sa Majesté. Ces dispositions seront suivies immédiatement par l'ouverture officielle de l'assemblée et la mise en vigueur des lois fondamentales et de celles adoptées par les représentants du peuple.

En signe de reconnaissance pour notre magnanime, libéral et bien-aimé

souverain dans toute la Perse s'organisent des fêtes, les villes sont illuminées.

SADRAZAME.

Cet important manifeste, qui est de nature à faire époque dans l'histoire de la Perse, était prévu en quelque sorte. Dans une interview qu'Isaac Khan, ministre de Perse à Vienne, avait accordée quelques jours avant à un rédacteur de la *Neue Freie Presse*, il avait dit que le schah préparait cette grande réforme constitutionnelle et avait, à cet effet, mandé près de lui les ministres de Perse à Saint-Pétersbourg et à Berlin, pour les consulter sur les moyens d'organiser le système représentatif en Perse. Le désir du souverain d'agir à l'égard de son peuple dans le sens le plus libéral s'était tout récemment affirmé par le renvoi du grand vizir et l'élévation à ce poste de Muchir ed Daouleh, ministre des Affaires étrangères, dont les tendances progressistes étaient connues.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *A la frontière algéro-marocaine.* — Le gouvernement général d'Algérie a décidé le 5 août, sur le conseil de l'autorité militaire, d'interdire tout trafic commercial entre l'Algérie et le Maroc. On sait que ces échanges ont lieu principalement entre le marché algérien de Marnia et la place marocaine d'Oudjda. Les commerçants de Marnia, au nombre de cinquante, ont protesté par voie de pétition au gouverneur général. Le pacha d'Oudjda, par voie de représailles, a en effet donné l'ordre aux commerçants marocains de ne pas payer leurs créanciers de Marnia. Or, ceux-ci disent avoir pour un million au moins de créances sur le Maroc.

La mesure prise sur la proposition de l'autorité militaire était néanmoins rendue nécessaire par l'habitude fâcheuse qu'avait prise le représentant du makhzen à Oudjda de ne donner suite à aucune des réclamations que lui soumettait l'autorité française. Depuis quatre ans, une seule de ces réclamations a été écoutée, et encore a-t-il fallu prendre une attitude très énergique. Mais la suspension des relations commerciales cessera aussitôt que satisfaction nous aura été donnée, et l'on estime que cela ne saurait tarder.

L'expédition de Taodeni. — Le *Temps* a reçu de Adrar (oasis sahariennes) la lettre suivante en date du 12 juillet :

Les méharistes du colonel Laperrine viennent de rentrer de leur expédition à Taodeni. Ils se sont rencontrés avec d'autres méharistes venus de Tombouctou à Hassi-el-Guettara. C'est la seconde rencontre de ce genre qui a lieu. La première s'était produite à Timiaouine en 1904. Des rivalités existant alors au sujet des limites à assigner aux parcours des troupes algériennes et soudanaises, elle avait été assez froide. La question ayant été réglée, celle de cette année a été des plus cordiales. Un second itiné-

raire, rejoignant ceux de Caillé et de Lenz, aura été ainsi tracé à travers le Sahara et ajoutera beaucoup à notre connaissance du pays.

Les mokhazenis des oasis sahariennes n'avaient encore pas fait une campagne aussi dure. A l'aller, le trajet entre Achourat et Taodeni a été très pénible à cause du manque de pâturage sur une longueur de 200 kilomètres. Les bêtes sont arrivées exténuées. Heureusement la petite colonne a pu en acheter dix-neuf à Taodeni même. Au retour s'est ajouté à ce manque de pâturage la mauvaise qualité des eaux. Les puits de Taodeni sont salés. Le premier qu'on rencontre ensuite, El Biar, l'est aussi. Ces eaux ne désaltèrent pas et les hommes ont cruellement souffert de la soif. Au puits suivant, celui de Tuihaya, ç'a été bien pis. Les eaux ressemblaient exactement à de l'eau de savon ; comme il n'y en avait pas d'autre, il a bien fallu en boire. Elles se sont trouvées un vrai poison. Tous les hommes sans exception ont enflé d'une façon monstrueuse. Et il leur a fallu plusieurs jours pour dégonfler et revenir à leurs proportions ordinaires. Deux d'entre eux sont restés gravement malades. Le colonel Laperrine pense que ces phénomènes tiennent à l'action que ces eaux exerceraient sur le cœur. Les savants pourront établir ce qu'il en est, car on en a rapporté trois bouteilles qui vont être envoyées à l'analyse à Alger.

Les mines de sel du Taodeni d'où s'exporte une grande partie du sel qui se consomme dans le Soudan ont beaucoup intéressé nos officiers. Les bancs de sel sont à 4 mètres sous terre. Les nègres déblayent cette terre par grands carrés et extraient ensuite le sel situé dessous.

M. Gautier, le savant professeur d'Alger, qui s'est consacré à l'étude du Sahara, frappé de fait que tous les oueds du Sahara central et que primitivement le Niger lui-même paraissaient se diriger vers Taodeni, avait émis l'hypothèse qu'il avait dû exister en cet endroit autrefois une petite mer intérieure, une sorte d'autre Tchad où se réunissaient les eaux de cette partie de l'Afrique. Les constatations faites par nos officiers ne sont pas favorables à cette hypothèse. S'il existe dans le Sahara une grande dépression, ce qui reste possible et même probable, ce n'est pas à Taodeni qu'il faut la chercher. Le fond où se trouvent les salines est de dimensions restreintes et nettement délimitées.

Maroc — *L'anarchie au Maroc.* — Le *Temps* a reçu de son correspondant de Tanger la dépêche suivante :

L'état d'anarchie dans la région de Tanger prend de graves proportions, et ses inconvénients commencent à se manifester dans toutes les branches de la vie économique du pays.

On sait que le makhzen a retiré dernièrement à Erraisouli la faculté d'intervenir comme caïd dans les formalités de vente ou d'achat de terrains situés dans la banlieue de Tanger.

Or, Erraissouli considère cette banlieue comme faisant partie de sa juridiction. Irrité par cette mesure du makhzen, qui lui supprime le plus gros de ses revenus, Erraissouli a fait prévenir les notaires et arpenteurs indigènes, dont la présence est nécessaire pour sanctionner la mutation de propriété d'un terrain, qu'ils seraient arrêtés et sévèrement châtiés s'ils exerçaient leurs fonctions au delà de l'enceinte de la ville.

Terrorisés par cette menace, ces fonctionnaires refusent d'exercer leur ministère lorsqu'ils en sont requis par les intéressés. En fait, le droit d'achetés ou de vendre des terrains est par conséquent momentanément supprimé, au grand préjudice d'intérêts considérables.

Le point le plus grave de cette situation, c'est l'attitude des agents d'Er-

raissouli vis-à-vis de Mohammed el Torrès, représentant du sultan à Tanger. Celui-ci, sur la réclamation d'une légation étrangère dont un ressortissant réclamait pour les formalités d'achat d'un terrain le concours des notaires et arpenteurs, a fait intimer l'ordre aux agents d'Erraissouli de cesser leurs menaces contre ces fonctionnaires.

Les agents d'Erraissouli lui ont répondu avec une déférence ironique qu'ils étaient désolés de déplaire à Mohammed el Torrès, mais qu'ils n'avaient d'ordres à recevoir que d'Erraissouli et qu'ils étaient par conséquent décidés à enlever, pour les emmener à Zinat, résidence de leur chef, les notaires ou autres qui s'aviseraient de procéder aux formalités de vente de terrains hors des portes de la ville.

On se demande si l'état d'esprit que révèle cet audacieux défi à l'autorité du makhzen permet d'attendre sans danger pour la sécurité publique les délais prévus pour l'organisation et le fonctionnement de la police internationale.

Afrique occidentale. — *Le nouveau régime de propriété foncière dans l'Afrique occidentale.* — Le ministre des Colonies vient de soumettre à la signature du président de la République un très important décret en 160 articles, qui organise définitivement le régime de la propriété foncière dans les colonies et territoires relevant du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Cet acte est inspiré des principes sur lesquels repose le système foncier des colonies australiennes, connu sous le nom de système de l'*Act Torrens*, et dont l'application à plusieurs de nos possessions, la Tunisie, Madagascar et le Congo, a déjà donné d'excellents résultats.

On sait que ce système est essentiellement caractérisé par l'immatriculation des propriétés sur des livres fonciers, où sont consignés le plan et la description exacte de l'immeuble, et où toutes les charges, obligations et transmissions qui peuvent ensuite l'affecter sont inscrites dans l'ordre de leur date. Tout immatriculé possède ainsi une sorte d'état-civil, et il est tenu enregistrement de tous les droits que peut faire valoir sur lui soit le propriétaire, soit des tiers. La copie authentique de l'acte d'immatriculation, maintenue à toute occasion en conformité avec le registre, sert au détenteur de titre de propriété.

Une procédure spéciale est prévue, au moment de l'immatriculation, en vue de la purge des obligations pouvant peser sur l'immeuble, et afin de garantir les intérêts des tiers.

Ce régime avait été déjà partiellement appliqué dans plusieurs des colonies relevant du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Le nouveau décret l'étend à tous les territoires de cette région ; de plus, il réalise d'utiles simplifications de procédure; enfin, innovation particulièrement importante, il ouvre aux indigènes la faculté de faire immatriculer leurs terres.

Dans des pays neufs comme nos vastes possessions de l'Afrique occidentale, un tel système présente les plus grands avantages. La reconnaissance et la consolidation des propriétés sont largement facilitées; les droits immobiliers sont protégés par des garanties

qui ne peuvent être contestées ; les transactions et le crédit, grâce à la simplicité et à la précision des titres de propriété, deviennent plus aisés.

Enfin, c'est une mesure d'une haute portée morale et civilisatrice que de donner aux indigènes les moyens de faire reconnaître comme droits de propriété, aux termes de la loi française, leurs droits de détenteurs précaires. Ils n'ont plus à craindre les abus, les spoliations, toujours à redouter dans des sociétés encore rudimentaires. L'homme, plus directement attaché à la terre, voit se matérialiser en quelque sorte sous ses yeux les résultats de son effort. Il a conscience de travailler à la constitution d'un patrimoine, c'est-à-dire d'une valeur qui peut lui survivre et passer à ses descendants. Le sentiment de la propriété individuelle relève sa dignité et stimule son énergie.

Le décret pris par M. Leygues constitue la garantie la plus sûre d'ordre et de paix. Rien ne peut nous attacher plus fortement les indigènes et les associer à notre œuvre colonisatrice que les mesures que nous prenons pour leur assurer la juste rémunération de leur travail et la jouissance paisible de leurs biens.

Ethiopie. — *L'accord abyssin.* — D'Addis-Ababa sont arrivés des télégrammes rassurants touchant l'adhésion de Ménélik à la convention stipulée à Londres entre l'Italie, la France et l'Angleterre, au sujet de l'Ethiopie. Dans le courant de ce mois, cette convention retournerait en Europe, munie du sceau du négus. Le texte de l'accord sera communiqué par les trois gouvernements contractants à leurs Parlements respectifs, et on assure, en outre, que l'Italie profitera de l'occasion pour publier un nouveau Livre Vert sur l'Éthiopie, qui contiendra d'importants documents à propos du développement de l'influence de l'Italie dans cette région depuis une dizaine d'années.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Gibraltar. — *Le commerce des charbonnages en* 1905. — Le décroissement constant que le commerce du charbon dans le port de Gibraltar subit depuis l'année 1890, s'est fortement aggravé en 1905. Pendant le dernier exercice, les navires relâcheurs n'ont en effet embarqué que 96.000 tonnes de houille.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la marche du trafic des charbonnages dans les quinze dernières années :

1888	506.000
1889	562.000
1890	450.000
1900	303.000
1901	219.000
1902	167.000
1903	124.000
1904	153.000
1905	96.000

La légère reprise constatée en 1904 était due à des circonstances particulières et passagères.

La concurrence que le port d'Alger fait au port de Gibraltar depuis une vingtaine d'années, comme havre de ravitaillement, a été en 1905, comme au cours des années précédentes, la principale cause du décroissement du trafic charbonnier dans cette possession britannique.

Au cours de l'année 1905, huit bâtiments de guerre français sont venus charbonner à Gibraltar ; ils ont embarqué dans ce port 2.000 tonnes de houille.

Les prix établis par le syndicat des marchands de charbon à Gibraltar ont été les suivants en 1905 :

La tonne de houille, livrée au trou de soute du navire, le long du ponton, par marché isolé 27 francs et par marché à l'année 26 fr. 25.

Livraisons sur chalands, supplément de 4 fr. 35 par tonne.

Au 1er janvier 1906, les prix ont été fixés à 25 francs et 23 fr. 75, au ponton.

Au 1er mars 1906, les prix de l'année 1905 ont été rétablis, soit 27 fr. 50 et 26 fr. 25, au ponton.

Malte. — *Mouvement commercial et maritime en* 1905. — Le revenu brut des douanes de Malte, pendant l'année 1905, a été de 6.938.055 fr. 40, accusant une diminution de 187.839 fr. 75 sur le montant perçu dans le cours de l'exercice précédent.

Le revenu a été de 6.632.917 fr. 60, soit une moins-value de 200.556 fr. 85 par rapport à l'année 1904. Ce chiffre est encore inférieur de 128.444 fr. 55 aux prévisions qui avaient été faites.

Les principales diminutions ont porté sur les farines, la bière, le sucre et les droits de dépôt de charbon sur les quais publics.

Les augmentations ont atteint surtout le blé, le pétrole, le vin, le tabac et les droits de tonnage.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du mouvement de la navigation :

Droits de tonnage.

Vapeurs.....	augmentation :	francs	10.500 »
Voiliers.....	—	—	4.182 35
Total de l'augmentation		francs	14.682 35

L'accroissement du nombre des vapeurs a été de 134 et celui des voiliers 57.

TONNAGE

Vapeurs.....	augmentation	360.407 tonnes
Voiliers.....	—	13.406 —
Total de l'augmentation...		373.813 tonnes

Sur les navires anglais on constate une augmentation de 334.517 tonnes et sur les navires étrangers également une augmentation de 39.296 tonnes.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte du mouvement de la navigation dans ce port pendant les années 1904 et 1905.

ENTRÉES

Années	Vapeurs		Voiliers		Total	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1904.....	2.414	3.526.884	1.211	67.390	3.625	3.594.274
1905.....	2.555	3.906.524	1.258	79.978	3.813	3.986.502
1905 Augmentation	141	379.640	47	12.588	188	392.228

SORTIES

Années	Vapeurs		Voiliers		Total	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1904.....	2.414	3.525.955	1.193	65.039	3.607	3.590.994
1905.....	2.551	3.899.048	1.278	81.408	3.829	3.980.456
1905 Augmentation	137	373.093	85	16.420	222	389.522

II. — ASIE.

Indo Chine. — *Le commerce en* 1905. — *L'Office colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de l'Indo-Chine en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 423.317.932 francs ; c'est une augmentation de 81.948.581 francs sur l'année précédente et de 106.673.020 francs sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 254.560.279 fr. ; elles ont été ainsi supérieures de 69.564.615 francs à celles de l'année précédente et de 89.887.595 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 169.757.633 francs en augmentation de 12.383.966 francs sur l'année précédente et de 16.785.425 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 138.697.020 francs dont 107.864.651 francs à l'importation et 30.832.369 francs à l'exportation, présentant 30,3 % du commerce total, 42,3 % des marchandises importées et 18,2 % des marchandises exportées.

Le commerce avec les autres colonies représente 6.010.578 francs dont 4.089.211 francs pour l'importation et 1.921.367 francs pour l'importation, soit 1 % du commerce total, 1,7 % de l'importation et 0,3 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 278.610.334 francs dont 142.606.417 francs à l'importation et 136.003.917 francs à l'exportation, soit 68,7 % du commerce total, 56 % de l'importation et 91,4 % de l'exportation.

II. — AFRIQUE.

Ile de la Réunion. — *Le commerce en* 1904. — Voici, d'après l'*Office colonial*, les résultats du commerce de la Réunion pour l'année 1904, comparés à ceux de l'exercice 1903 :

IMPORTATIONS

	1903	1904	Différence en 1904
De France	12.038.848	10.264.720	— 1.774.128
Des colonies françaises	1.339.181	3.738.260	— 2.399.079
De l'étranger	8.130.559	5.302.890	— 2.827.669
Totaux	21.508.588	19.305.870	— 2.202.718

EXPORTATIONS

	1903	1904	Différence en 1904
En France	18.372.714	12.799.651	— 5.573.063
Dans les colonies françaises	348.201	224.558	— 123.643
A l'étranger	470.985	558.474	+ 87.489
Totaux	19.191.900	13.582.683	— 5.609.217

TOTAUX GÉNÉRAUX

	1903	1904	Différence en 1904
France	30.411.562	23.064.371	— 7.347.171
Colonies	1.687.382	3.962.818	+ 2.275.436
Etranger	8.601.544	5.861.364	— 2.740.180
Totaux	40.700.488	32.888.553	— 7.811.935

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. [illegible] est nommé ministre plénipot. de France au Guatemala ;
M. [illegible] est nommé ministre plénipot. de France au Siam ;
M. [illegible] promu consul général, est désig. pour [illegible] ;
M. Belin, promu consul général, est désig. pour Séoul ;
M. [illegible] est appelé au vice-consulat de [illegible] ;
M. Hauchecorne, interprète, est appelé au poste de Tchung-King ;
M. Doire, interprète, est appelé au vice-consulat de Swatow ;
M. Lecomte, interprète, est appelé au vice-consulat d'Amoy ;
M. Verondart, interprète, est appelé au vice-consulat de Nankin ;
M. Lefèvre, interprète, est appelé au vice-consulat de Niou-Tchouang ;
M. Hoff, vice-consul, est appelé au vice-consulat de Saffi ;
M. Roca d'Huyteza, vice-consul, est appelé au vice-consulat de Mazagan ;
M. Boudet, vice-consul, est chargé du consulat de Battambang ;
M. Agel, consul de 1re cl., est nommé consul à Malaga ;
M. Marinacce Cavallace, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Tarragone ;
M. Filippi, consul de 2e cl., est attaché à la légation de France à Tanger ;
M. Monin, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Bologne ;
M. Choublier, consul de 2e cl., est appelé au consulat de Philippopoli ;
M. Krajenski, vice-consul de 1re cl., est appelé au vice-consulat d'Uskub ;
M. Philip est chargé du consulat de France à Monaco ;
M. Guiard, attaché d'ambassade, est promu secrét. d'ambassade de 3e cl.
L'exequatur a été accordé à MM. :
A.-J.-S. des Barres, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Hyères ;
Le chevalier Rizzardo-Rizzeto, consul d'Italie au Havre ;
F.-Jean Allum, vice-consul de Danemark à Boulogne-sur-Mer ;
Léon Lateux, vice-consul de Suède à Calais ;
Georges-François Bérode, vice-consul de Suède à Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* d'Ollone est mis hors cadres pour remplir une mission en Indo-Chine.

GÉNIE

Cochinchine. — M. Paternelle, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour le [illegible] à Saigon.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Vasson est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Chine. — M. les *lieut.* Coulon et Carpeaux sont désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Hocquart est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

M. le *lieut.* Coppey est désig. pour faire partie de la commiss. de délimitation entre l'Indo-Chine et le Siam.

Cochinchine. — M. *sous-lieut.* Cognon est affecté au 11e rég. ;
MM. le *capit.* Noiré et le *lieut.* Van-Ryckeghem sont désig. pour le 12e rég. ;
M. le *lieut.* Fournier est placé au 1er annamites ;
MM. le *chef de bat.* Kauffer et les *lieut.* Barreau et Derendinger sont affectés au 2e annamites.

Tonkin. — M. le *capit.* Guérin est désig. pour servir au Tonkin ;
MM. le *lieut.* Abric et le *sous-lieut.* Verly sont affectés au 9e rég. ;
MM. le *chef de bat.* Desmarets et le *capit.* Verhaeghe sont placés au 10e rég. ;

M. le *capit.* Séguin est désig. pour le 18e rég. ;

M. le *chef de bat.* Brémand est affecté au bataill. de tirailleurs de frontières ;

MM. les *lieut.* Chaumont et Moret et les *sous-lieut.* Larsonneur et Cotard sont affectés 1er tonkinois ;

MM. les *capit.* Bastien, Le Dô et Madaule sont désig. pour le 2e tonkinois ;

MM. le *lieut.* Marin et le *sous-lieut.* Vincent sont placés au 3e tonkinois ;

MM. le *capit.* Postaire, le *lieut.* Dodat et les *sous-lieut.* Monier sont affectés au 4e tonkinois

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Schmitt est désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Delassalle est affecté au 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Vallier est désig. pour le 2e sénégalais ;

M. le *chef de bat.* Chasles est placé au 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Perreaux est placé hors cadres au Sénégal et Niger.

Madagascar. — MM. le *lieut.* Roy et le *sous-lieut.* de Béon sont affectés au 1er malgaches.

Martinique. — M. le *capit.* Roy est désig. pour servir au bataill. des Antilles.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *stagiaires de* 1re *cl.*, Guérin et Rebeyrotte sont désig. pour servir aux travaux publics de la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Rochas est nommé au command. du *Bruix ;*

M. le *capit. de frég.* Florius est nommé au command. de la *Javeline ;*

M. le *capit. de frég.* Mauger est nommé au command. du *Chanzy ;*

M. le *capit. de frég.* Amet est nommé au command. du *Guichen ;*

M. le *capit. de vaiss.* Tracou est nommé au command. du d'*Entrecasteaux ;*

M. le *capit. de frég.* Fournier est nommé au command. de l'*Alger ;*

Sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment :

MM. le *lieut. de vaiss.* Fortin ; les *enseig. de vaiss.* Guibert, Perlemoine, Bonelli, Dupuy, de Maussion de Condé et les *mécan. princ. de* 2e *cl.* Bouisson, Pontoiseau et Aynie.

M. le *lieut. de vaiss.* Gallaud est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine.

M. l'*enseig. de vaiss.* Desmazures est désig. pour embarq. comme second sur le *Protée ;*

M. le *mécanic. princ. de* 1re *cl.* Bour est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger ;*

Les aspirants de 1re cl. sont désig. pour embarq. :

MM. Leloup, Boueil, Thomas, Denis de Rivoyre, Robert et Barbier, sur le croiseur *Alger ;*

MM. Bouis, Faivre, Fouace, Muiron, d'Halewyn, Chanteau, Guédras et Barbier, sur le *Bruix ;*

MM. Le Terrier, Souquet, Lepelletier, Gaudin de Villaine, Mauconduit, Rollin et Latty, sur le *Chanzy ;*

Atlantique. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Brisset, Babaud, Spire, Couillaud, Gilardoni et Pineau sont désig. pour embarq. dans la division navale de l'Atlantique.

Océan Indien. — M. *capit. de vaiss.* Lormier est nommé au command. du *Descartes ;*

M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Urvoy de Portzamparc est désig. pour embarq. sur la *Surprise ;*

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Wachowski, Paillé, Darrouzet et de Camhourg, sont désig. pour embarq. sur le *Descartes ;*

Pacifique. — M. l'*aspirant de* 1re *cl.*, Lorfèvre est désig. pour embarq. sur la *Zélée ;*

MM. les aspirants de 1re cl. Thierry d'Argenlieu, Le Dantec, Rioult, Chaumie, Sénard et Ziegler sont désig. pour embarq. sur le *Catinat*.

Sénégal. — M. le *capit. de frég.* Paillet est nommé au command. du *Marigot* et de la marine au Sénégal.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Rousset est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.*, Lucciardi est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Fawtier (William), secrétaire général de 2e classe des colonies, est nommé secrétaire général du gouvernement de la Guadeloupe.

Sont nommés :

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Fort-Possel (Congo), M. Tornezy.

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Ouesso (Congo), M. Dulin.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier.

MM. Salles, inspecteur de 1re classe des colonies.
Wahl, ingénieur en chef de 2e cl. de la marine.
Bonhoure (L.-A.), gouverneur de 1re cl. des colonies.

Au grade de chevalier.

MM. Ducet (Marie-Joseph), sous-chef de bureau à l'administration centrale.
Cor (H.-F.-C.), secrét. général de 1re cl. des colonies.
Rognon (C.-A.), secrét. général de 1re cl. des colonies.
Bouche (F.), avocat général près la cour de l'Indo-Chine.
Moulié (J.-E.), administr. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine.
Hinault (H.-C.-J.-L.-A.), administrat. en chef de 2e cl. des colonies.
Lantenois (H.), ingénieur en chef de 2e cl. des travaux publics.
Escande (J.-B.), directeur des postes et des télégraphes en Indo-Chine.
Lemée (A.-M.-V.), inspect. de 3e cl. des colonies.
Théodore (A.-D.), commiss. de 1re cl. des troupes coloniales.
Arnould (L.-L.-A.), médecin-major de 2e cl. des troupes coloniales.
Le Scour (Y.), médecin depuis 1888 en Nouvelle-Calédonie.
Heim (L.-F.), professeur à l'école nationale supérieure d'agriculture coloniale.
Perquel (L.), membre du conseil supérieur des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La Question marocaine, d'après les documents du Livre Jaune, par A.-H. Moulin. Un vol. in-8° de 174 pages. A. Rousseau, éditeur, Paris, 1906.

Ce livre est un exposé sommaire des documents rassemblés dans le *Livre Jaune*. Il ne s'agit donc pas d'une étude personnelle, mais l'auteur a pensé avec raison qu'il y avait intérêt à résumer une partie de ces documents de façon à mettre le public à même de connaître la substance du *Livre Jaune*.

La Conférence d'Algésiras, par ***. Un vol. in-8° de 224 pages avec huit croquis hors texte. Berger-Levrault et Cie, éditeurs. Paris-Nancy, 1906.

Cet ouvrage, dont l'auteur a cru devoir garder l'anonymat, a paru il y a quelques semaines déjà, au moment où s'ouvraient les travaux de la Conférence; il est donc venu à un moment particulièrement propice. Mais il est encore d'actualité en raison du vif intérêt que présente son caractère documentaire et en quelque sorte historique. Un rapide exposé du plan adopté par l'auteur démontre d'ailleurs que son volume est et restera instructif à consulter. Le travail est divisé en trois parties : la première est consacrée aux traités passés avec le Maroc et aux accords récents; la deuxième retrace les compétitions des puissances et le rôle de la France ; la troisième expose les difficultés survenues à la frontière algéro-marocaine, les expéditions au Touat, à Figuig ainsi que les affaires de Taghit et d'El Moungar. Cette simple énumération suffit à prouver que l'ouvrage n'est pas d'une actualité éphémère, mais bien d'un intérêt permanent.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales du Sauvetage maritime, paraissant tous les trois mois, organe de la Société Centrale de Sauvetage des naufragés.

Fédération des industriels et des commerçants français (*août* 1906). Négociations commerciales de la France avec la Suisse. — Relations commerciales de la France avec l'Espagne.

La Quinzaine coloniale (10 *août* 1906). Jos. Chailley : En Inde britannique. — Les montagnes et les eaux.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1906). René Gonnard : A propos de l'incident de Tabah. L'Angleterre, la Russie et le drang allemand. — Dulac : L'agriculture et la politique douanière de l'empire allemand.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (10 *de agosto de* 1906). Francisco Goitia : Politica economica de Inglaterra.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (31 *luglio* 1906). Francesco Bernardini : Carattere ed educazione politica nel Mezzogiorno.

Rivista di Diritto internazionale (*maggio-guigno* 1906). Gavaglieri : Contributo alla definizione di alcune figure del diritto publico contemporaneo (Territori internazionali).

Bulletino della Societa geografica italiana (*agosto* 1906). A. Michieli : La galleria del Sempione e i nuovi transiti internazionali.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ESPAGNE D'AUJOURD'HUI

II[1]

L'Espagne est entrée, depuis la perte de ses colonies, dans une période nouvelle; elle a commencé, enfin, à s'étudier elle-même, à corriger les conditions naturellement médiocres de son marché intérieur, à s'inquiéter d'œuvres pratiques auxquelles la politique fait trop de tort encore, mais qui s'imposent plus impérieusement chaque jour à la sollicitude des pouvoirs publics. Bien qu'unifiée depuis plus de quatre siècles, l'Espagne a gardé, surtout en matière économique, bien des traits du régionalisme qui procède immédiatement de sa géographie : pendant longtemps, et l'on pourrait dire jusqu'au début du XXe siècle, seules quelques provinces côtières entretinrent des relations commerciales avec le dehors; la Catalogne était la façade maritime de ce rude et fier Aragon dont les soldats s'installaient dans les Deux-Siciles, venus sur des bateaux catalans; Valence, Murcie, Alicante, participaient à la civilisation particulière de la Méditerranée occidentale. Paysans et pêcheurs, les habitants des provinces basques, des Asturies, de la Galice, ne soupçonnaient même pas les richesses minières de leur sous-sol. Quant à la Castille, après avoir achevé sa croisade contre les Maures, elle continuait son expansion guerrière en expédiant au Nouveau Monde des soldats et des moines, mais pas de commerçants.

Charles III, le plus grand souverain espagnol des temps modernes, eut le premier l'intuition des nouveautés nécessaires; il tenta de rendre solidaires des provinces qui avaient mis jusqu'alors une sorte de coquetterie à s'ignorer les unes les autres; il reprit les travaux du canal d'Aragon, abandonnés depuis Charles-Quint, décréta la libre circulation des grains dans tout le royaume, ouvrit des routes et des écoles, inaugura

[1] Voy. *Quest. dipl. et col.*, 16 août 1906.

le premier service postal entre la Corogne, la Havane et Buenos-Ayres. Mais après lui l'Espagne, entraînée dans des complications politiques, n'a pu continuer les traditions de ce règne réparateur; elle a dû subir la liquidation, cruelle à son amour-propre, d'un long passé d'inertie et de fautes, et c'est de nos jours seulement que, débarrassée du poids mort de ses colonies, elle peut se promettre d'inaugurer une ère meilleure. Depuis le traité de Paris (1898), des changements économiques s'accomplissent en Espagne; même des industriels se sont avancés avec une fougue trop peu calculée dans les voies nouvelles et de là une sorte de crise de croissance, dont nous sommes témoins en ce moment; mais, à moins que le gouvernement ne tombe dans l'erreur d'un protectionnisme exclusif, il est permis de croire que cet arrêt sera passager.

L'Espagne apprend aujourd'hui sa géographie; c'est un immense progrès : elle a compris comment le régime de ses transports doit être adapté aux divisions de son relief intérieur, série de plateaux que séparent de hautes bordures montagneuses; elle s'aperçoit que le chemin de fer à voie très large (1 m. 67), qu'elle a naguère adopté, n'est pas un instrument pratique pour ses réseaux secondaires, auxquels convient un type plus souple et moins cher. Elle a reconnu aussi l'erreur profonde des pasteurs et cultivateurs de Castille, qui ont détruit partout les arbres pour faire des pâturages et sauver les grains du bec des oiseaux; de là ces recherches sur l'hydraulique agricole, auxquelles un ministre des Travaux publics, M. Gasset, a attaché son nom; les cultures, en Espagne, souffrent d'une mauvaise distribution des eaux, beaucoup plutôt que de la rareté des pluies; la circulation des denrées est entravée par l'absence de routes vicinales et de chemins de fer régionaux. La structure du pays est telle, que l'on ne peut lancer à travers la péninsule des trains aussi rapides que ceux des plaines de l'Europe du Nord, mais, ceci entendu, il est clair que l'outillage économique de l'Espagne est encore très rudimentaire, qu'il apparaît fait de pièces et de morceaux, sans plan d'ensemble, un peu comme dans notre Algérie toute proche, où les mêmes questions se posent aussi, presque dans les mêmes termes.

Sur l'ordre du ministre des Travaux publics, une vaste enquête a été instituée dans toute la péninsule à l'effet de préparer un programme général d'hydraulique agricole; les résultats en ont été publiés dans un volume plein de renseignements [1], mais que l'on aurait voulu complété par un chapitre

[1] *El Regadio en España*, Madrid, 1904, in-8°.

de conclusions, où tous les travaux partiels eussent été condensés et encadrés. Pour qui parcourt l'Espagne aujourd'hui, l'impression est toujours triste, parfois poignante de constater combien la circulation de ses eaux est médiocre, et pour ainsi dire sauvage : en été, les rivières sont à peine visibles, minces filets d'eau, chapelets de mares presque stagnantes au-dessus desquelles les ponts, haut perchés, semblent des folies d'architectes; la campagne riveraine est grise, altérée; la verdure se restreint à la bande des berges et aux îles. Aux crues de printemps, d'énormes torrents bourbeux coulent à pleins bords, se déchirant aux éperons protecteurs des ponts; on les voit souvent entraîner des arbres, des objets mobiliers, parfois des bestiaux. Ils offrent ainsi le spectacle d'une nature capricieuse, brutale et souveraine: ils passent, hostiles toujours à ce qui les entoure, tantôt par leur emportement et tantôt par leur indigence...

Régler ces fantaisies, compenser ces extrêmes, tel est l'objet de la politique hydraulique. Les Maures, jadis, étaient des maîtres en l'art des irrigations; mais ils ne déboisaient pas et s'appliquaient à ménager les sources des eaux; leurs travaux, à peine remaniés, subsistent encore dans les provinces de Murcie et de Valence, ainsi que dans la *vega* de Grenade. Mais partout ailleurs, les soldats valeureux qui les avaient chassés ne les ont pas remplacés comme agriculteurs; l'Andalousie est certainement moins riche aujourd'hui qu'au temps des Khalifes de Cordoue; en l'année présente, elle est à bout de souffle après deux printemps sans pluie, et l'extraordinaire sobriété de ses habitants ne suffit pas à la préserver de la famine. Le Guadalquivir se déroule, plus constant cependant que les fleuves du centre de l'Espagne, à travers des steppes désolées; de loin en loin, un rustique manège de bois monte quelques seaux d'eau pour arroser un lopin de terre. Le sol andalou est riche, pourtant, dès qu'il est irrigué : Xérès qui eut la bonne fortune d'être servie par des influences parlementaires puissantes, a maintenant un *pantano* (réservoir) qui emmagasine les pluies, et des usiniers y ont, avec grand succès, établi des barrages. En Aragon, les travaux du Canal Impérial seront prochainement complétés, et d'autres canaux ou réservoirs ont été construits, dans des conditions qui font honneur aux ingénieurs. Partout, en Espagne, on demande des *pantanos*, les autorités locales, des syndicats de propriétaires s'associent aux pouvoirs publics; l'administration centrale de ce service, à Madrid, se distingue par sa bonne tenue et la méthode de son effort. Il y a donc là une nouveauté intéressante, et nous espérons que nos voisins y

persévéreront; mais la tâche est longue et ardue, car les travaux achevés ne seront durables que si l'on pousse parallèlement le progrès du reboisement, et pas seulement dans les régions de sources; des forestiers éminents ont acclimaté en Catalogne la « fête de l'arbre »; nous craignons bien que, dans toute l'Espagne centrale, leurs collègues ne soient encore fort loin du même succès.

***

La politique hydraulique sauvera la terre, cette terre d'Espagne qui meurt de soif. Seules, les provinces riveraines du golfe de Gascogne contrastent par leurs pentes toujours vertes, leurs eaux toujours vives avec les solitudes dénudées de l'intérieur et les côtes grises, laborieusement irriguées, de la Méditerranée. Il est donc de l'intérêt de tous d'établir une intercirculation facile entre ces provinces si différentes et capables de se soutenir les unes les autres; en même temps, ces communications aisées attireront sur l'Espagne le flot des touristes, qui seront surpris de découvrir des beautés naturelles tout à fait rares, à mesure qu'il sera moins aventureux de s'écarter des chemins classiques. Or l'Espagne est loin de posséder un réseau dense de chemins de fer : avec 14.000 kilomètres, en chiffres ronds, de lignes presque toujours à une seule voie, elle ne compte que 2 km. 74 par myriamètre carré (France 8,57, Angleterre 11,58, Belgique 15,53). Partout, les vitesses sont médiocres, ce qu'excusent en quelque mesure les difficultés du relief. Cependant il faut signaler des améliorations récentes et très appréciables, dont plusieurs peu connues encore du public français; les grandes Compagnies, le Norte, le Madrid-Saragosse, sont administrées avec habileté; le progrès de leur exploitation est des plus notables.

L'Espagne possède, depuis quatre ans, les billets kilométriques vainement demandés en France; tout voyageur peut faire à l'avance provision de kilomètres, pour lui et les membres de sa famille, et la réduction est d'autant plus forte sur les prix ordinaires que le nombre des kilomètres est supérieur; les délais de validité sont larges, les parcours absolument facultatifs pour toutes les Compagnies syndiquées, les formalités de délivrance et de contrôle réduites au minimum : c'est un système extrêmement pratique. On ne l'a pas complètement défini sans quelques écoles : de petites Compagnies, affiliées d'abord, s'étaient entendues avec des intermédiaires pour se faire adresser les demandes de carnets kilométriques et spéculer, par des procédés qu'il serait trop long d'expliquer ici, sur l'impôt

du Trésor perçu par billet; la fraude ayant été découverte, un remaniement a eu lieu au printemps de 1906; quelques-unes des Sociétés visées par ce remaniement boudent et se tiennent hors de la combinaison nouvelle; il est probable que leur mauvaise humeur ne persistera pas. Une autre réforme, beaucoup plus importante pour les transporteurs, est l'unification aujourd'hui décidée des tarifs du Nord et du Saragosse; au lieu de se faire une concurrence ruineuse, ces deux Compagnies associent leurs intérêts solidaires; toutes opérations de transport donnent lieu à un prélèvement d'un tiers au profit de la Compagnie expéditrice; le reste est versé dans une caisse commune et réparti en fin d'exercice selon des coefficients déterminés. Il faut espérer que ce bon exemple sera suivi et que l'on généralisera en Espagne la pratique des connaissements directs et des tarifs faciles à calculer par les chargeurs.

Signalons encore des trains nouveaux, accélérés et formés de vagons confortables sur les lignes de Cerbère à Madrid par Barcelone, d'Irun à Madrid, de Madrid à Séville et Alicante. L'histoire du rapide de Séville mérite une mention spéciale : M. Gasset, ministre des Travaux publics, avait présidé l'an dernier à l'essai d'un train couvrant en dix heures les 570 kilomètres du parcours Madrid-Séville; mais c'était là une vitesse... de ministre, et la Compagnie n'osa pas, malgré le bon état de la voie, proposer un express qui mît moins de douze heures; c'était encore un gain sensible sur les horaires antérieurs. On croirait difficilement, et c'est pourtant la stricte vérité, que ce programme fut arrêté dans les bureaux du ministère, comme trop téméraire! L'innovation allait donc être condamnée, lorsqu'un employé en veine d'indépendance s'avisa de faire parvenir cette nouvelle jusqu'au Palais; le roi, que l'on sait amoureux des grandes vitesses, entra dans une véritable colère; il manda sur-le-champ ingénieurs et chefs de bureau... l'express fut inauguré au printemps de 1906; l'essai a pleinement réussi et l'on continuera l'an prochain. Exprimons en passant le vœu que les « Indicateurs » d'Espagne se tiennent au courant de ces nouveautés; en mars dernier, il était impossible, en gare de Cordoue, d'obtenir la liste exacte des jours où circule certain rapide entre Madrid et Hendaye : les « Indicateurs » n'étaient pas d'accord, et les employés ne savaient pas!

Ainsi, les transports dans l'intérieur de l'Espagne, au moins sur les lignes principales, sont de mieux en mieux assurés. Mais est-il permis de prévoir, à travers la péninsule, un transit international vers l'Algérie, le Maroc, l'Afrique occidentale et l'Amérique du Sud? Ici, nous avouons notre scepticisme; tout

au plus croyons-nous que des améliorations de détail sont possibles, pour les voyageurs seulement, car les trains lourds éviteront toujours les profils accidentés de l'Espagne, et les paquebots de fret pousseront aussi avant que possible, à plein chargement, vers les régions industrielles du continent. Les passagers qui craignent le mal de mer ont longtemps souhaité un train express, gagnant par Barcelone Carthagène, d'où ils auraient atteint Oran en moins d'une nuit ; jamais ce service n'a été complètement organisé, trop de Compagnies, espagnoles et françaises, étant en cause pour s'entendre. On parlait dernièrement d'une autre combinaison, raccord à Madrid du Sud-Express avec un rapide sur Alicante et, d'Alicante à Alger, passage en treize heures sous pavillon français ; nous ignorons si cet horaire a été inauguré. Un autre projet est celui d'un express tri-hebdomadaire, de Londres par Paris et Madrid sur Algésiras, au bord de la baie de Gibraltar, correspondant avec les grandes lignes de paquebots qui touchent devant cette place anglaise. Enfin, il faut accorder une attention particulière aux études de trains rapides qui seraient dirigés sur la frontière française, à l'arrivée de transatlantiques express allant d'Espagne ou de Portugal dans l'Argentine en treize jours.

Mais ce ne sont là, nous le répétons, que des services de voyageurs, des services de luxe, et nous estimons que le transit international par l'Espagne ne comporte pas autre chose. Aussi maintenons-nous les conclusions d'articles précédents sur les transpyrénéens ; nous persistons à penser que ce seront des lignes d'intérêt local, fort utiles dans ces limites, mais jamais des tronçons de grandes voies internationales. Les conventions de 1885 ont été dernièrement reprises et précisées : nous devons maintenant avoir trois transpyrénéens avant vingt ans ! En fait, la Compagnie du Nord de l'Espagne est seulement engagée à conduire sa ligne de Jaca jusqu'à l'entrée du tunnel international du Somport, au moment où celui-ci sera achevé : elle a du temps devant elle. Joindre Bedous à Jaca et le val d'Aran ou Saint-Girons à la vallée de l'Ebre par de modestes tramways sur route serait autrement pratique que d'entasser des rapports sur les transpyrénéens et de cuber les déblais d'immenses tunnels. De même, nous considérons comme d'intérêt local, et plus restreint encore, le projet d'établir une double voie, aux largeurs française et espagnole, entre Bayonne ou Biarritz et Saint-Sébastien : puisque la voie espagnole est plus large que la voie française, peu importe en somme au commerce entre les deux pays que le transbordement soit placé sur la frontière même ou à quelques kilomètres ; cette double voie ne servi-

rait, dans la pratique, que la très riche clientèle cosmopolite de Biarritz et de Saint-Sébastien.

On voit pourquoi l'Espagne aurait tort, à notre avis, de s'engager dans la construction de transpyrénéens fort inutiles; c'est sur elle-même et pour son commerce intérieur qu'elle doit travailler davantage; routes vicinales, chemins de fer secondaires, ce ne sont pas là des projets qui prêtent à des réunions diplomatiques, mais ce sont les plus réellement conformes à l'intérêt du pays.

***

Sous le dernier ministère Villaverde, une impulsion très vive avait été donnée à la construction des routes vicinales, puis la fâcheuse politique intervint, et les nouveaux ministres furent accaparés par d'autres soucis jusqu'au jour où l'on dut employer à la voirie vicinale des paysans affamés de l'Andalousie; mais ces derniers travaux, artifice de bienfaisance, n'avaient pas été soigneusement préparés; ils furent dirigés à tort et à travers et ne représentent à peu près rien d'utile. Plus récemment, lors de son nouveau passage au ministère, M. Gasset avait préparé, d'accord avec les *Diputaciones* (conseils généraux) le plan de 46.000 kilomètres de chemins vicinaux : il est de fait aujourd'hui qu'en plusieurs provinces de l'Espagne, il en coûte plus pour transporter les denrées agricoles au marché le plus proche que pour les produire; aussi le paysan cultive-t-il peu et mal. Quant aux chemins de fer secondaires, il faudrait renoncer à l'idée qu'ils peuvent faire concurrence aux lignes principales, et tout au contraire les considérer comme les affluents de celles-ci. Mais il serait nécessaire d'en abaisser au minimum le prix de revient. Or, la commission de la revision douanière n'a-t-elle pas décidé de surimposer le matériel des chemins de fer à voie étroite, tandis qu'elle se montrait plus clémente pour le matériel destiné aux grandes Compagnies, probablement mieux défendues?

***

Ainsi nous observons, à l'aurore de la renaissance économique de l'Espagne, bien des tâtonnements et des maladresses. Mais aucune erreur ne serait plus funeste que la guerre de tarifs à laquelle conduira tout droit, si l'on n'y met ordre, la politique ultra-protectionniste dans laquelle s'engage le gouvernement espagnol. Sous un régime qui avait conservé la plupart des restrictions du vieux « pacte colonial », les colonies espagnoles d'Amérique et d'Extrême-Orient constituaient en-

core, à la fin du XIXe siècle, des marchés privilégiés pour l'agriculture et l'industrie espagnoles : Santander envoyait à Cuba, en échange de son sucre et de son rhum, les farines de Castille ; Barcelone surtout exportait les tissus des usines catalanes. La perte de ces marchés fut une surprise, en même temps qu'une perte ; les agriculteurs s'en consolèrent plus aisément, soit en réduisant leurs emblavures, soit en vendant leurs grains aux provinces du Nord, qui devenaient industrielles, et aux Anglais pour les armées du Transvaal ; mais les usiniers catalans ne virent d'autre moyen de parer à la crise que de monopoliser à leur profit, par une protection forcenée, le marché intérieur ; l'élévation du change, qui leur assura provisoirement des commandes à l'étranger, adoucit la transition et leur permit d'écouler des stocks ; mais il fallait prévoir le jour où le change se rapprocherait du pair.

De là une campagne protectionniste, ou plutôt une organisation syndicale des producteurs, qui associa les filateurs de Catalogne aux métallurgistes de Biscaye, l'ancienne industrie espagnole à la jeune, gagnée par son exemple. Le *Fomento del Trabajo Nacional*, dont le siège central est à Barcelone, est le très actif porte-parole de ces intérêts coalisés ; il dispose de moyens d'action considérables et n'a rien négligé pour prévenir la conclusion, redoutée par lui, de traités de commerce par l'Espagne ; on pourrait sans doute retrouver des traces de certaine circulaire confidentielle, adressée aux adhérents du *Fomento*, et leur demandant une contribution supplémentaire pour soutenir la propagande à Madrid... La protection de l'industrie nationale, qui est légitime lorsqu'elle demeure modérée, ne saurait sans danger pour cette industrie même aller jusqu'à la suppression de toute concurrence ; ce n'est pas calomnier les producteurs catalans que de dire qu'ils font passer sur le marché intérieur leurs produits les moins soignés, tandis que les draperies venues en France, par exemple, à la faveur du change, étaient d'une tout autre qualité ; au delà d'un certain taux, qui est certainement atteint chez nos voisins, la protection décourage le consommateur et appauvrit l'industrie protégée elle-même.

Quoi qu'il en soit de ces principes, malgré l'opposition de plusieurs Chambres de commerce parmi lesquelles se sont signalées celles de Saragosse et d'Oviédo, les amis du *Fomento* inspirèrent tout le travail de la Commission des « Valoraciones », nommée pour préparer la revision du tarif douanier [1] (arancel). Le tarif espagnol ancien ne comportait qu'une colonne et

[1] *Real Orden* du 24 mars 1905.

410 rubriques seulement ; pour être armés dans les négociations prochaines, disaient les protectionnistes, il nous faut deux colonnes, maximum et minimum, et un plus grand nombre de chapitres distincts. Ces arguments n'étaient pas, en soi, dénués de valeur ; rien n'empêche de rechercher une classification douanière meilleure, de combiner des taxes différentielles applicables aux amis et aux ennemis économiques. Mais dans quel esprit allait-on poursuivre cette étude ? Les tendances des fabricants espagnols contre les importations étrangères s'étaient affirmées depuis plusieurs années, ainsi que leur influence sur les décisions du gouvernement, voire des municipalités : de grossiers lainages pour tapis étaient qualifiés et taxés draps par la douane ; dans certaines villes une surtaxe spéciale d'octroi frappait nos vins de Champagne...

La *Junta de Valoraciones* travailla donc sous des directions protectionnistes très jalouses ; elle majora d'abord les évaluations, puis força le taux du droit applicable d'après l'ancien arancel. La *Gaceta* publia bientôt, sous la date du 23 mars 1906, l'arancel nouveau ; ce tarif comportait 697 rubriques et deux colonnes de droits, toujours payables en or ; il serait applicable dès le 1er juillet 1906, toutefois un délai était ouvert jusqu'au 30 avril à ceux qui voudraient présenter des observations. Pour donner une idée des aggravations inscrites à la colonne des droits minimums, nous noterons, par exemple, que les anciennes taxes sur les tissus de pure laine sont doublées, que les papiers photographiques passent de 40 à 200 pesetas les 100 kilogrammes, les pianos à queue de 325 à 500 pesetas l'unité, les vélocipèdes de 0,70 à 3 pesetas par kilogramme, etc.[1]... Ce n'est plus de la protection, c'est de la prohibition. Catalans et Biscayens ont donné libre carrière à leurs prétentions les plus excessives : si l'on ajoute à la mention de ces droits démesurés que l'importateur, payant en or, acquitte en plus la prime de change, on peut mesurer à quels excès en sont venus les protectionnistes espagnols.

Si court que fût le délai imparti aux protestations, des réclamations s'élevèrent de toutes parts, non seulement à l'étranger, mais en Espagne même : à Madrid, la *Union Mercantil* qui réunit des commerçants, des agriculteurs, des banquiers, représenta au gouvernement que ce nouvel arancel allait jeter une perturbation profonde dans toutes les relations extérieures de l'Espagne et provoquer un renchérissement général du prix de la vie. Le journal l'*Imparcial*, qui jouit en Espagne d'une

[1] Voir le rapport de M. J. Stettin à l'Union pour l'amélioration des relations commerciales franco-espagnoles, 1er juillet 1906.

autorité considérable, n'a pas hésité à engager une campagne contre l'œuvre de la *Junta*. Il nous est revenu que M. Moret avait été frappé de toutes ces critiques convergentes; des personnes de son entourage avaient laissé entendre que la seconde colonne du tarif elle-même n'était pas intangible, ou tout au moins que le gouvernement ajournerait l'application des droits nouveaux et discuterait avec les puissances sur les termes du tarif ancien. Ce sont là des rumeurs qui courent, mais qu'il est impossible de contrôler; M. Moret aujourd'hui a quitté le pouvoir, et le fait est que les droits nouveaux sont entrés en vigueur exactement à la date prévue, le 1er juillet; les protectionnistes compteraient sur ce fait accompli pour contraindre à la résignation les gouvernements étrangers.

Quelle a été l'attitude de ceux-ci? Entre la publication à la *Gaceta* et le 1er juillet, on avait d'abord observé un accord rigoureux entre les ambassadeurs à Madrid; tous étaient d'accord pour repousser même la deuxième colonne du tarif, et demander une prorogation des droits anciens. Les puissances les plus immédiatement intéressées étaient l'Allemagne et la Suisse, toutes deux signataires de conventions commerciales avec l'Espagne qui expiraient le 30 juin. Quant à la France, elle était liée seulement par un *modus vivendi* qui contient la clause de la nation la plus favorisée et doit être dénoncé par nous à trois mois de date; si donc l'Espagne consentait des concessions à l'Allemagne ou à la Suisse, nous en aurions immédiatement profité... Au dernier moment, les Allemands ont cédé, acceptant la deuxième colonne de l'arancel; cette capitulation a été ordonnée de Berlin, et l'on assure que les moins surpris n'en furent pas, à Madrid, les diplomates allemands eux-mêmes. Pourquoi ce « cavalier seul »? L'intention était sans doute de flatter l'Espagne, comme lorsque l'on proposait, à Algésiras, que le capital de la Banque marocaine fût en pesetas, et l'on espérait se mieux ménager ainsi sa clientèle.

Les commis voyageurs allemands, depuis plusieurs années, ont envahi l'Espagne; il n'est pas de ville un peu importante où des maisons allemandes ne soient établies, vendant des articles de ménage, du pétrole, des conserves, intermédiaires parfois de fabricants espagnols. On a souvent décrit la patience inaltérable du voyageur allemand, sa sobriété personnelle, sa complaisance jamais lassée pour les goûts et les routines de ses acheteurs. Ce que l'on sait moins peut-être, c'est que chacun de ces pionniers recueille des renseignements, les communique à ses consuls, à son ambassade, et que Berlin possède aujourd'hui sur les ressources et les besoins de l'Espagne un formi-

dable dosier. Peut-être le gouvernement espère-t-il que les Allemands, à la faveur de ces informations détaillées, battront leurs concurrents moins disciplinés ou moins instruits, également desservis par le tarif nouveau. Lui-même d'ailleurs intervient dans les gros marchés, en métallurgie par exemple : si les usines allemandes peuvent livrer aux Espagnols des locomotives à moins de 1 franc le kilogramme, c'est que les réseaux allemands d'État leur achètent les leurs à 2 fr. 50, et s'arrangent pour tenir toujours la production en haleine ; un tarif élevé sera moins préjudiciable à des importations ainsi primées (aux frais des contribuables allemands, mais ceci est une autre question), qu'à celles qui tenteront de se développer sous un régime de *fair play*.

La condescendance qu'a montrée l'Allemagne lui vaudra-t-elle, de la part des Espagnols, des concessions plus décisives? C'est possible, bien que nullement certain ; toujours est-il que la Suisse et la France ont adopté une autre attitude, tandis que les États-Unis, très habilement, se bornaient à réclamer et viennent d'obtenir la clause de la nation la plus favorisée : ils bénéficieront ainsi de tout le travail d'autrui. En rompant avec la Suisse, l'Espagne ferme à ses vins un marché qui avait beaucoup grandi depuis la suppression des entrepôts français de coupages (1898), et que l'Italie s'apprête à envahir. Sans insister ici sur les relations hispano-suisses, nous nous arrêterons davantage sur les transactions franco-espagnoles.

*
* *

De 1882 à 1892, nous avons eu avec l'Espagne un traité de commerce ; les vins notamment n'acquittaient alors à l'entrée en France qu'un droit de statistique de 2 francs par hectolitre (jusqu'à 15 degrés). En 1892, lorsque s'ouvrit en France la crise protectionniste, ce traité ne fut pas renouvelé : un *modus vivendi* lui succéda, aux termes duquel les deux nations s'accordent le bénéfice de leurs tarifs minimums : les vins espagnols furent frappés désormais d'une taxe de 0 fr. 70 par hectolitre et par degré d'alcool jusqu'à 12 degrés ; les vins plus riches en alcool subissent de très lourdes surcharges, aggravées à plusieurs reprises, et force nous est de reconnaître ici que la France a traité avec la dernière rigueur les vins espagnols. Ceci dit, constatons que, en 1891, l'Espagne recevait de nous 326 millions de marchandises et nous en vendait 112, tandis que ces chiffres sont tombés en 1904 de plus de 50 %[1].

[1] Sur ces statistiques, voyez les documents publiés par l'Union franco-espagnole (18, rue de Varenne, Paris), et un article de M. A. Marvaud dans les *Annales des Sciences politiques*, du 15 mai 1906.

La guerre économique entre les deux pays est également dommageable à l'un et à l'autre; mais la paix n'est possible que si, *des deux côtés*, les champions enragés de protection cèdent quelque peu de leur intransigeance.

Or, en ces matières, nous avons précisément à nous reprocher tout ce que nous nous plaignons que les Espagnols aient fait contre nous; nos évaluations en douane sont très souvent majorées, pour les vins, pour les huiles essentielles, pour bien d'autres produits; nous n'avions pas hésité à modifier, par des décisions unilatérales, des droits fixés diplomatiquement par le *modus vivendi* et ce, sur des articles fondamentaux de l'exportation de nos voisins, les vins et les sardines; nous appliquons aux vins, pour les degrés au-dessus de 12, les taxes *de consommation* de l'alcool, c'est-à-dire un tarif de notre régime intérieur, qu'un vote des Chambres peut aggraver d'un jour à l'autre. Il faut, de part et d'autre, des garanties mutuelles que ces pratiques seront abolies; une entente comporterait de plus, de la France, des concessions en faveur de *certains* vins espagnols, de l'Espagne des modérations de droits sur nombre de nos produits fabriqués.

Les dispositions du gouvernement espagnol sont, croyons-nous, favorables à l'entente avec la France : l'hostilité en affaires s'accorderait mal avec les sympathies politiques et finirait par les compromettre. En mai dernier, l'Union franco-espagnole de Paris prit l'initiative d'envoyer une mission à Madrid; ces délégués établirent nettement que le tarif de 1906 a contre lui, en Espagne même, des adversaires qui ne demandent qu'à se compter, et dont la coalition pourrait bien déconcerter la minorité compacte des protectionnistes. L'Union avait précédemment étudié et, selon nous, démontré « l'intérêt qu'aurait le commerce des vins en France à la conclusion d'un traité avec l'Espagne, fondé sur une réforme libérale du régime douanier des vins [1] ». On n'a pas assez remarqué que, dans les plus belles années du commerce franco-espagnol, autour de 1890, notre vignoble était déjà reconstitué et que personne cependant ne se plaignait de mévente; la perte est venue de ce que nous n'avons pas su défendre ou renouveler nos marchés d'exportation; nos viticulteurs comprendront-ils enfin que, l'Espagne pouvant leur fournir un appoint précieux de vins de coupage, ils ont intérêt à faciliter l'entrée en France de ces vins médecins, nécessaires à l'exportation de leurs crus?

---

[1] Cette remarquable étude (fascicule VIII de l'Union) est due à M. Gabriel Fermé, secrétaire général.

Nous souhaitons très vivement que l'Espagne rencontre chez nous des dispositions conciliantes et qu'elle-même y corresponde ; ainsi le traité que tout le monde désire, affirme-t-on, verrait enfin le jour. Un tel régime sera beaucoup plus profitable à nos voisins que la solitude économique à laquelle les condamnerait leur intransigeance. Nous pensons qu'à part les traités il n'existe pour nos voisins aucun moyen de rétablir un taux stable et modéré du change ; la prime sur l'or, qui montait à 25 %, au début de l'année 1906, a été artificiellement ramenée, en mai, jusqu'à 6 %, par des interventions arbitraires du ministre des Finances sur le marché des francs, mais cette amélioration fut très éphémère, et le change est remonté depuis aux environs de 12 %. La dépréciation de la peseta argent aggrave les conditions de l'existence en Espagne même, puisqu'elle joue comme prime d'exportation et ne laisse à la disposition des consommateurs nationaux que des articles raréfiés ou de qualité inférieure. On ne peut espérer la corriger utilement que par un progrès lent et prudent ; le paiement en or des droits de douane est un expédient accessoire recommandable, inauguré naguère par M. Urzaiz, mais le vrai moyen de faire entrer de l'or en Espagne est de développer les transactions, donc de ne s'enfermer point derrière une protection abusive : la question du change est d'ordre économique autant que financier. L'industrie espagnole n'est pas assez armée encore pour se passer des fournitures de l'étranger, et le marché intérieur ne lui suffit pas, même si elle ne renouvelle et ne complète pas son outillage ; elle-même a besoin de traités de commerce, si elle ne veut pas sacrifier l'avenir.

Comment compterait-elle développer ses ventes dans la péninsule, parmi des consommateurs qui ne s'enrichissent pas ? De plus en plus, les paysans prennent l'habitude d'aller chercher au dehors un travail rémunérateur : le seul port de Vigo a vu partir pour l'Amérique, en 1904, près de 14.000 émigrants, dont 4.500 femmes ; les statistiques de la République Argentine accusent l'arrivée de 93.745 Espagnols pour la période de 1901 à 1904 contre 36.450 de 1890 à 1893 [1]. Tous nos chantiers de travaux publics, toutes nos mines, dans la France méridionale, occupent surtout des manœuvres espagnols. D'Andalousie, pendant la sécheresse des deux dernières années, l'Algérie et les ports du Maroc ont reçu un contingent inaccoutumé de pauvres gens offrant leurs bras pour rien, ou presque. La crise anda-

---

[1] Voir dans les annuaires de M. Émile Saint, A. Pagnoncelli, *l'Évolution économique de l'Argentine* (janvier 1906).

louse est temporaire, due à un caprice de la nature, mais que dire de la vie de plus en plus médiocre des ouvriers de Madrid, qui mangent moins de viande et boivent moins de vin aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans? Ce sont là des symptômes consécutifs à la hausse générale du prix de l'existence, particulièrement dangereuse en un pays trop mal frayé pour améliorer sa production. Et nous en revenons, par un autre biais, à reconnaître encore l'urgence, pour nos voisins, de travaux d'hydraulique et de voirie.

Le renaissance économique de l'Espagne, dont nous avons salué l'aurore avec tant de plaisir, est donc présentement paralysée par une mauvaise politique douanière et par une insuffisante persévérance en matière de travaux publics. Captif de coteries parlementaires, le gouvernement n'a pas la force d'imposer des programmes qui survivraient aux ministères; de là l'autorité prépondérante des groupements d'intérêts qui représentent les usiniers biscayens et catalans : ceux-là savent vouloir et agir. Mais nous ne croyons pas qu'ils aient une vue assez large des conditions d'ensemble du progrès de l'Espagne; l'arancel dont ils sont les auteurs responsables constitue, à notre avis, une erreur, quelle que soit la justesse des arguments directs qui peuvent être tirés, en ce qui nous concerne, des excès du protectionnisme français. Au moment où nous achevons cet article, les propositions françaises en réponse à l'arancel de 1906 viennent d'être remises au gouvernement espagnol ; nous désirons que l'on y trouve des indications vers l'entente. Mais ce n'est pas seulement comme Français que nous désirons de l'Espagne une moindre raideur vis-à-vis du commerce étranger, c'est comme ami très sincère de ce beau pays, de cette race sympathique que de nombreux voyages nous ont appris à connaître, et qui mérite mieux que de végéter, anémique, dans un maladroit isolement.

HENRI LORIN.

LA QUESTION POLONAISE EN PRUSSE

Ce fut une démonstration bien significative de l'importance qu'il attribuait au problème polonais, lorsqu'en mai et en juin 1902, le gouvernement allemand, sans se laisser arrêter par la situation financière de l'Empire qui pesait de plus en plus sur les budgets particuliers des États confédérés, n'hésita pas à présenter un programme de germanisation des provinces polonaises, dont l'exécution n'exigeait pas moins de 200 millions de marks. Et cependant le budget de l'Empire présentait alors un déficit de près de 48 millions et demi de marks[1].

* * *

L'ENVAHISSEMENT POLONAIS

La protestation des Polonais, dépouillés de leur nationalité, ne s'est pas affaiblie depuis un siècle. C'est cette inlassable énergie qui faisait dire, le 3 juin 1902, à l'empereur Guillaume II : « L'insolence polonaise veut s'attaquer à l'esprit « germanique, et je suis forcé de faire appel à mon peuple « pour qu'il veille à la conservation de ses richesses natio- « nales. »

Certains pessimistes vont jusqu'à affirmer que la question polonaise est une question vitale pour l'Empire ; on ne saurait nier en tout cas que la situation actuelle des provinces orientales soit un gros souci pour l'Allemagne.

La race polonaise fait preuve en effet d'une vitalité extraordinaire, cette vitalité s'affirme tout d'abord par l'étonnant accroissement de la population slave de Prusse. Le chancelier, M. de Bülow, a caractérisé ce fait d'un mot qui, pour être injurieux, n'en est pas moins expressif. Il a indiqué que l'Allemagne devait partir en guerre contre les Polonais comme à une battue « au lapin » ; il a, par là, exprimé la crainte que la fameuse théorie du *Drang nach westen*, de *l'irrésistible poussée vers l'Ouest*, inventée par les historiens de l'Allemagne et dont on s'est si complaisamment servi après la guerre franco-allemande, ne se retourne contre l'Allemagne elle-même, et que la race germanique se voie refoulée par le flot slave.

---

[1] La situation financière ne s'est pas améliorée depuis. On estime à 50 millions de marks le déficit de l'année en cours. (Cf. *Münchner neuesten Nachrichten* du 1er août 1906.)

Une statistique officielle du 27 juin 1901[1] montre clairement *avec quelle rapidité* la population polonaise s'est accrue, malgré les mesures de rigueur et malgré l'émigration. Cette statistique portait sur la langue dont se servent, *dans leurs familles*, les élèves des écoles publiques de Prusse. Si l'on tient compte de ce fait que les Allemands apprennent de moins en moins le polonais, et que tous les enfants désignés comme parlant à la fois allemand et polonais sont par conséquent d'origine polonaise, on jugera de l'extraordinaire réserve d'hommes dont dispose le particularisme, dans les provinces occidentales de Prusse. Les enfants qui parlaient :

	ÉTAIENT EN		
	1891	1896	1901
Seulement le polonais	494.585	553.367	534.752
Ceux qui parlaient à la fois le polonais et l'allemand	76.642	87.245	101.307

Le nombre des enfants parlant ou le polonais seulement, ou le polonais et l'allemand, est donc passé de 571.227, en 1891, à 636.059 en 1901, soit, en chiffres ronds, un accroissement de 65.000 enfants de race polonaise en dix ans.

D'autre part, on a recensé, à la date du 1er décembre 1900[2], 3.305.749 Polonais en Prusse, contre 2.922.474, au 1er décembre 1890. C'est, en dix ans, une augmentation de 383.275 Polonais. Depuis 1858, le chiffre de cette population s'est accru de 1.240.000 personnes.

D'ailleurs, depuis vingt ans, il se dessine, dans la Prusse orientale, un mouvement de concentration de tous les éléments slaves qui inquiète vivement l'Allemagne. On commence à se défier des Kassubes, qui comptaient jadis pour de loyaux sujets. On avait espéré que les Masures, en raison de leur protestantisme, resteraient en dehors du mouvement national polonais. Les élections de 1898 avaient déjà prouvé le contraire. L'officieuse *Correspondance de Berlin* a publié, dans le courant de novembre 1901, un article très documenté sur « Le chiffre de

[1] Les résultats du recensement de 1905 n'ont pas encore été publiés pour la Prusse. *Tous les ouvrages allemands, même ceux de* 1906, *traitant de la question polonaise arrêtent leurs statistiques à l'année* 1899. Celle que nous publions relativement aux années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905 nous ont été fournies, en partie, par M. le Dr Müller, directeur de la Bibliothèque du Reichstag. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude et toute notre reconnaissance.

[2] Nous le répétons; les résultats du recensement de 1905 n'étant pas encore parus pour la Prusse, nous avons été forcés d'arrêter à 1901 nos statistiques ayant trait au chiffre de la population en Pologne, aux professions exercées par les sujets de langue allemande et polonaise, aux coopératives, etc.

la population polonaise en Prusse ». Nous y relevons les deux faits suivants qui sont très caractéristiques. Pendant les élections législatives de 1898 un candidat polonais, catholique et nationaliste, faillit être élu dans la circonscription exclusivement peuplée de Masures protestants d'Ortelsburg-Sensburg. C'était M. Lewandowski de Gnesen. Il eut la majorité à Ortelsburg et ne fut battu que par les voix de Sensburg. La même chose se passa dans la circonscription catholique d'Allenstein-Rossel où, seules, les voix des électeurs de Rossel empêchèrent la victoire du candidat nationaliste polonais.

Cette intime union de toutes les branches slaves prouve sans aucun doute que la race polonaise devient, de jour en jour, plus éprise de son idéal politique. Les auteurs allemands le savent et le disent. Ils voient grandir et s'organiser toute une communauté dont les éléments divers s'éveillent à la conscience de leur parenté ethnique.

Un des phénomènes les plus intéressants que l'on puisse en effet constater dans les provinces prussiennes de l'Est, c'est la formation et le développement d'une forte classe moyenne, dont l'influence bienfaisante rayonne aussi bien vers l'aristocratie que vers le peuple. Les rapports documentés du gouverneur des provinces de Posen et de Prusse orientale ont donné à ce sujet des détails circonstanciés que M. de Bülow a répétés à la tribune. Nous n'en connaissons pas de plus typiques

Il y a seulement dix ans, sur 125 pharmacies qui existaient dans les provinces de l'Est, 98 étaient possédées par des Allemands, 27 seulement se trouvaient en mains polonaises; aujourd'hui au contraire, sur 134 pharmacies actuellement existantes, 49 appartiennent à des Slaves.

Jadis toutes les branches de commerce étaient exploitées par des Allemands. Il n'y avait que la cordonnerie qui fut véritablement et presque exclusivement polonaise. La population slave prussienne a voulu se libérer de cette dépendance ; elle a maintenant ses maisons de commerce, ses entrepôts nationaux. A côté même de ces établissements privés, des institutions collectives se sont fondées. La statistique suivante donne l'extraordinaire accroissement des coopératives polonaises :

	Coopératives polonaises	Avec réserves de	Avec dépôts de
	—	—	—
1873.....	43	74.396 marks	3.739.302 marks
1903.....	126	2.809.579 —	53.552.698 —

Ces chiffres se passent de commentaires.

Il en est de même pour les entreprises de bâtiments qui, il

y a dix ans, étaient dirigées presque toutes par des Allemands.

Or, pour ne citer qu'un exemple, d'après un rapport de la fin de 1900, les entreprises de construction comptaient, à cette époque, dans la seule ville de Posen :

	Patrons	Ouvriers	Apprentis
Allemands....	133	508	131
Polonais.....	137	1.212	309

C'est-à-dire que, dans une branche de l'industrie exploitée, il y a peu de temps encore, presque exclusivement par des Allemands, la proportion des Polonais aux Allemands est actuellement de :

Pour les patrons	Pour les ouvriers	Pour les apprentis
103 %	236 %	235 %

On ne saurait contester que, pour l'élément germanique, ces constatations ne soient très significatives. Ce phénomène est général, car l'aristocratie polonaise elle-même s'est assagie ! Elle a compris — enfin — que ses légendaires désordres, que ses traditionnelles habitudes de jeu étaient des crimes de lèse-patrie polonaise, que vendre ses vieux domaines seigneuriaux, que les laisser tomber aux mains de la Commission allemande de colonisation, toujours à l'affût de faillites princières, c'était trahir la race tout entière. L'aristocratie s'est mise courageusement à diriger elle-même l'exploitation de ses vastes domaines.

D'après Christian Petzet, en 1889, sur 75 grands propriétaires polonais possédant chacun plus de 2.000 hectares, 7 seulement, ayant 41.488 hectares, n'habitaient pas sur leurs terres. Les 68 autres, représentant 262.454 hectares, vivaient sur leurs propriétés.

Dans la même province de Posen, au contraire, sur 74 hobereaux allemands ayant chacun plus de 2.000 hectares, 27, qui possédaient à eux seuls plus de la moitié des grandes propriétés allemandes de l'Est, n'habitaient pas sur leurs terres et laissaient 161.631 hectares aux mains de régisseurs ! Quarante-sept seulement, possédant 158.996 hectares, s'occupaient eux-mêmes de les mettre en valeur.

Le peuple polonais a suivi également une évolution ascendante, analogue à celle de l'aristocratie. Il reste évidemment beaucoup à faire encore parmi les masses populaires, mais, d'une manière générale, elles ont largement profité de l'enseignement des écoles allemandes. Nous verrons tout à l'heure

que l'instruction primaire est encore insuffisamment organisée dans les provinces orientales. Les écoles sont trop peu nombreuses. Elles sont surchargées. L'instruction donnée par les instituteurs prussiens a cependant porté ses fruits, et les patriotes allemands en sont effrayés. Ils comparent la tranquillité relative dans laquelle vit la Pologne autrichienne avec la situation troublée de la Pologne prussienne. Ils avouent malgré eux qu'ils sont les auteurs responsables de cet état de choses et dans la crainte qu'au contact d'une civilisation supérieure largement diffusée par l'enseignement, la Pologne ne prenne chaque jour plus nettement conscience de son passé disparu et de ses aspirations, toute une partie de l'Allemagne n'hésite pas à regretter qu'on n'ait pas laissé les provinces slaves de l'Empire dans les ténèbres d'une ignorance salutaire pour la cause germanique.

Cette honteuse palinodie est tristement logique. Quand une nation conquérante se borne à développer l'instruction chez les vaincus sans y joindre les bienfaits d'un gouvernement équitable, elle forge contre elle une arme dangereuse.

Toutes les récriminations ne sauraient d'ailleurs rien changer aux faits. La race polonaise s'est accrue prodigieusement; d'autre part, elle se libère progressivement de ses vices nationaux, — elle est devenue plus laborieuse. Elle tend à rivaliser de plus en plus avec la race germanique, aussi bien par son intelligence que par le nombre.

Etant chaque jour plus consciente d'elle-même, en même temps que plus nombreuse, elle cherche à reprendre possession de son ancien domaine historique.

Tous les ans, l'îlot slave, qui s'étend autour de Posen et s'allonge sur la rive gauche de la Vistule jusqu'au golfe de Dantzig, s'agrandit vers l'Allemagne et l'élément germain recule. Constamment renforcés par une immigration des Polonais russes, les Slaves de Prusse sont comme poussés en avant, vers l'Ouest par leurs réserves.

Les chiffres qu'a cités M. de Bulow le prouvent surabondamment. Dans l'espace de quatre ans qui va de 1897 à 1900 inclus, malgré les efforts de cette commission allemande de colonisation dont nous allons nous occuper, *les Allemands ont perdu, malgré les sommes énormes dépensées en achats de terre, 30.627 hectares de terre qui sont revenus à des propriétaires polonais*. Les journaux de toutes nuances se sont déclarés « épouvantés » par ce résultat. Il faut évidemment tenir compte, pour juger de cette épithète, de l'exagération provoquée par la surprise. Mais on s'explique que le gouvernement impérial

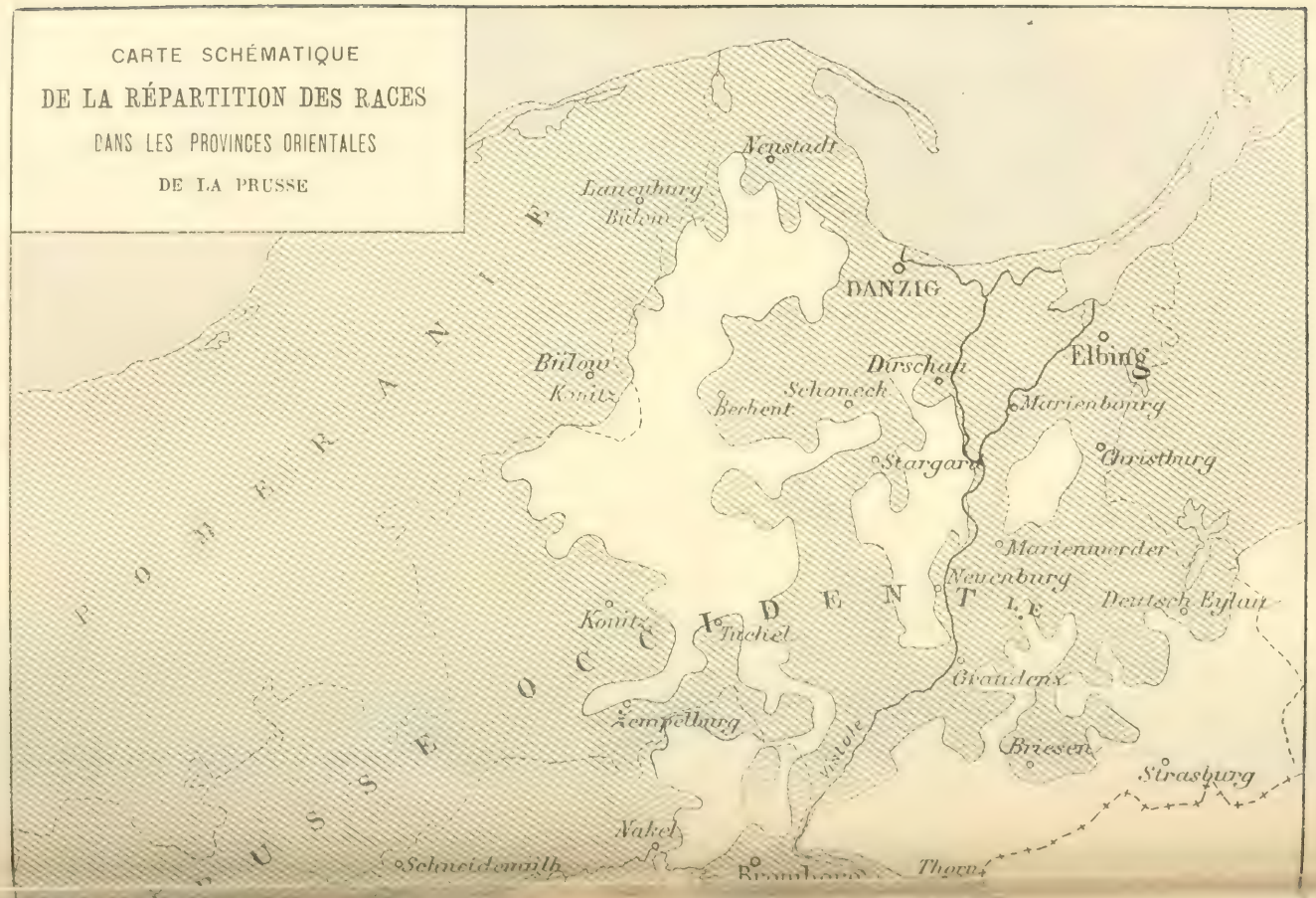
CARTE SCHÉMATIQUE
DE LA RÉPARTITION DES RACES
DANS LES PROVINCES ORIENTALES
DE LA PRUSSE
Neustadt
Lauenburg
Bülow
DANZIG
Elbing
Bülow
Konitz
Dirschau
Schoneck
Berent
Marienburg
Stargard
Christburg
Marienwerder
Neuenburg
Deutsch Eylau
Konitz
Tuchel
Graudenz
Zempelburg
Vistule
Briesen
Strasburg
Nakel
Schneidemühl
Thorn
POMERANIE
PRUSSE OCCIDENTALE

Cliché des "Questions diplomatiques et coloniales"

suive avec la plus vigilante attention le développement des faits.

Signalons à ce propos que de nombreuses colonies d'ouvriers polonais sont allées s'établir vers le Rhin, en Westphalie.

Ce fait a été étudié avec précision par deux articles très documentés de la *Gazette de Francfort* du 24 et du 26 août 1902 [1]. L'extraordinaire accroissement de la population polonaise dans la Westphalie rhénane est clairement indiqué par des documents statistiques de toutes natures. Au recensement du 3 décembre 1861, on ne comptait dans cette province que 16 Slaves; en 1890, on en trouva déjà 30.290. La région industrielle de la Ruhr attirait ces déshérités qui souffraient toutes les détresses dans les plaines de la Vistule et de la Warte.

En 1893, la direction des mines du bassin de la Ruhr procéda avec détail au recensement de ses ouvriers. Elle trouva que 17.919 étaient polonais et qu'ils formaient avec leurs familles un noyau de 54.000 personnes.

En 1897, une enquête analogue révéla la présence de 34.361 mineurs polonais. C'était déjà 18,62 % du nombre total des ouvriers.

La dernière statistique nous a dit que les houillères comptaient maintenant 69.379 mineurs polonais, formant 33,9 % du personnel des galeries. On admet généralement que les ouvriers slaves, employés dans les mines, sont actuellement au nombre de 75.000. On peut évaluer, à 25.000, au moins, le nombre des ouvriers polonais employés dans les branches industrielles autres que celle du charbon. Comme les 75.000 mineurs représentent environ 300.000 personnes de race polonaise groupées avec eux dans le bassin de la Ruhr, les statisticiens estiment à 350.000 le nombre des Slaves actuellement fixés dans la Westphalie rhénane.

Cette immigration a porté presque exclusivement sur la région nord du bassin houiller. La partie méridionale où les couches exploitables sont moins riches, a été soignusement évitée. La population polonaise n'y forme certainement pas 1/6e de la population ouvrière.

Dans la région du Nord, au contraire, des districts entiers sont complètement polonisés. Ce sont ceux de Relsenkirchen, Herne, Recklinghausen, Wattenscheid. En 1900, sur 100 mineurs, 58 étaient Slaves à Gelsenkirchen et 50 à Kecklinghausen. Des parties des districts d'Essen, d'Oberhausen, de Dortmund ont été totalement envahies.

---

[1] Ces articles avaient pour base le recensement de 1900. Il faudra attendre que les résultats de celui de 1905 soient parus pour compléter les chiffres donnés.

D'après ces dernières statistiques, certains chantiers occupent presque exclusivement des ouvriers polonais. Le tableau suivant nous donne le détail de ce curieux pourcentage :

Nom du chantier	Pourcentage d'ouvriers polonais
König Ludwig	61,9
Evels	85
Graf Bismarck	71
Dannenbaum	71,9
Victor	51,2
Friedrich der Grosse	62,5
V. d. Heidt	57,5
Julia	52,5
Pluto	74,7
Unser Fritz	54,6
Consolidation	55,3
Wilhelmine Wittoria	52,2
Rhein-Elbe	51,3
Alma	
Zollverein	52,2
Prosper	63 à 69
Ludwig	63,8

Cette concentration de l'élément slave a une importance considérable. Elle facilite, en plein territoire allemand, l'épanouissement d'une vie nationale polonaise que rien ne peut atteindre.

L'institution des cités ouvrières est très favorable à cette concentration. La création de ces cités avait été rendue nécessaire par le prodigieux accroissement de la population de la Westphalie rhénane, En vingt-neuf ans, de 1871 à 1900, elle avait augmenté de 350 %.

Les différentes sociétés minières furent ainsi amenées à construire de véritables villes nouvelles. Les Polonais en ont envahi plusieurs où ils vivent isolés, à l'abri de tout contact germanique. Ils y ont organisé de véritables colonies. Ils y ont *leurs* cercles, *leurs* commerçants. Ils n'y parlent que *leur* langue. Quand, par hasard, ils s'oublient, leurs femmes les rappellent énergiquement à leur devoir : en 1902, l'une d'elles souffleta en plein prétoire, son mari qui avait osé déposer en allemand !

En résumé, on a donc la conscience très netté en Allemagne, que toutes les tentatives qui furent tentées pendant plus d'un siècle pour dénationaliser cette forte race polonaise, partout où elle se trouve, sont restées stériles. Une crainte est venue, il y a vingt ans, s'ajouter à ce regret. On s'est aperçu que ce peuple que l'on ne pouvait faire prussien, absorbait lentement son vainqueur. On fut d'accord pour reconnaître qu'il

était nécessaire d'organiser rapidement la résistance. Mais tout d'abord on ne sut *comment* l'organiser.

*
* *

LA DÉFENSE ALLEMANDE : LES DEUX OPINIONS

Les avis sont en effet fort partagés sur cette question des mesures qu'il convient d'adopter pour résister à l'envahissement polonais. C'est à ce manque d'unité dans le choix des méthodes et des moyens que l'empereur faisait allusion lorsqu'il disait à Posen le 4 septembre 1902 :

> Il faut naturellement que mes fonctionnaires obéissent d'une façon absolue à mes instructions et à mes ordres et appliquent sans hésitation la politique que j'ai reconnue la meilleure pour le bien de la province de Posnanie.

Quelques-uns souhaiteraient qu'on usât de modération et de douceur envers les Slaves du royaume. Un article des *Annales Prussiennes* de juin 1902 a résumé, en quelques pages, ce désir de clémence. L'auteur anonyme qui fut un fonctionnaire prussien en Pologne, nous a communiqué le résultat de ses observations de soixante ans. On ne peut méconnaître l'importance de ce témoignage.

Le père de ce fonctionnaire était un huguenot rigide, dévoué corps et âme à son roi. Vers 1840, Polonais et Allemands se fréquentaient aimablement. « Ma mère, dit l'auteur de l'article « cité, habillait même ses deux garçons à la polonaise. » Les enfants étaient ravis. « Par contre, les dames nobles polonaises, « par enthousiasme pour Louise de Prusse, portèrent long- « temps une longue voilette blanche nouée autour du cou, « comme la reine l'avait fait elle-même. » Le costume « national » des deux races n'était qu'un agréable moyen de se vêtir avec originalité : les deux fils de l'austère protestant prussien fréquentèrent les cours du lycée *polonais*, où leurs relations avec leurs camarades polonais, presque tous nobles, furent excellentes.

Inversement, on voyait souvent des familles slaves prendre pour précepteurs de leurs enfants des Allemands protestants. Les mariages mixtes étaient fréquents. Les rapports des fonctionnaires avec la population polonaise étaient excellents. L'harmonie semblait parfaite.

Beaucoup qui voudraient reprendre ces traditions et briser avec la politique bismarckienne, déclarent que les vainqueurs

ont des devoirs envers les vaincus et que le seul moyen de dénationaliser une race est de s'en faire aimer. Ils demandent qu'on fasse sentir aux sujets polonais les bienfaits du régime prussien ; ils veulent qu'on accorde à leurs compatriotes slaves tous les droits qui ne sont pas directement incompatibles avec la sécurité et l'homogénéité du Royaume. Il faut permettre aux Polonais de parler leur langue nationale, en toute occasion, même devant les tribunaux ; il faut laisser reconnaître le droit d'association, de réunion ; il faut leur enseigner le polonais aussi bien que l'allemand ; il faut surtout leur dispenser largement et avec douceur une instruction variée. Il faut couvrir la Posnanie d'écoles dirigées par des maîtres loyaux mais non sectaires ; il faut faire disparaître ces classes primaires de cent vingt à cent cinquante élèves avec *un seul* instituteur qui, dans ces conditions, ne peut rien apprendre aux enfants qui lui sont confiés. Il faut développer dans ces provinces tous les avantages de la civilisation occidentale. Le centre semble évoluer dans ce sens. M. Schaedler a parlé dans cet esprit au Reichstag décembre 1903). « Le parti catho-« lique, a-t-il dit, repousse absolument le projet de loi du « chancelier tendant à accorder des subventions aux fonction-« naires prussiens des provinces polonaises ; cela favoriserait « la corruption et la délation. *Le parti catholique désapprouve « la politique brutale de germanisation des provinces polo-« naises.* » Beaucoup d'universitaires pensent également que la meilleure manière de germaniser la Pologne est de la prendre par son cœur et son intelligence. C'est ainsi que s'exprimait en juillet 1906 M. Kühnemann dans sa lettre à M. de Bülow pour lui demander la transformation de l'Ecole supérieure de Posen en Université. La réponse du chancelier semblerait presque indiquer qu'on évolue dans ce sens, même au ministère.

On doit cependant constater que les partisans des méthodes de persuasion sont malheureusement encore peu nombreux et qu'ils se perdent dans la masse des violents qui veulent briser toute résistance et refusent toute concession. Ces ultras du patriotisme germanique rappellent que les Polonais se sont soulevés il n'y a guère plus de quarante ans ; qu'en 1870 beaucoup espéraient la victoire des armées françaises qui eût rendu possible, croyaient-ils, la reconstitution de leur indépendance nationale ; ils affirment que la politique de M. de Bismarck n'a été que la réponse nécessaire aux provocations polonaises. L'œuvre commencée par la loi du 26 avril 1886 doit être continuée.

Ces esprits excessifs n'hésitent pas dans le choix des moyens; ils proclament, sans honte, que devant l'hostilité persistante des populations polonaises on ne saurait employer qu'une seule méthode : la force. Ils se réclament de la tradition pour excuser leur parti pris. Ils demandent que l'exemple de Frédéric le Grand soit suivi : les résultats de cette politique furent en effet satisfaisants pour les vainqueurs. D'après M. Schmoller dans son excellent livre sur *La Colonisation prussienne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, l'immigration provoquée par Frédéric a porté sur 300.000 colons proprement dits; pourtant le problème était alors très ardu; le royaume était pauvre, les communications difficiles. Les immigrants qui venaient de Suisse, par exemple, allaient d'abord par voie de terre jusqu'à Bâle. On les y embarquait pour la Hollande où des vaisseaux les attendaient. On les amenait par mer jusqu'à Hambourg. Des colonnes étaient alors formées; elles partaient successivement pour Lübeck où des bateaux les emportaient par Stettin. C'est de là qu'on les dirigeait ensuite sur les différents points qu'on voulait coloniser.

Pour décider, malgré ces difficultés, d'humbles paysans à émigrer en Prusse, il fallait que le roi eût des agents énergiques, et qu'il sût briser toutes les résistances ; elles furent grandes en effet. Les fonctionnaires lui opposaient parfois une inertie que Frédéric savait anéantir par des billets dans le genre de celui-ci qui fut adressé à un *Kammer-präsident*.

Monsieur, si vous ne montrez pas plus de zèle à mon service, je vous casserai tout simplement sans m'arrêter à quelque considération que ce soit (cité par Stadelmann, p. 26).

Nous ne nous proposons pas présentement de comparer, dans leurs résultats, les procédés et les méthodes de colonisation de Frédéric le Grand avec les procédés et les méthodes de germanisation de l'empereur actuel. Ce que nous ne parvenons pas à nous expliquer c'est qu'on ose, au nom des traditions frédériciennes, réclamer des mesures non plus énergiques mais illégales et odieuses. Quelques faits glanés parmi ceux que nous avons recueillis illustreront l'état d'âme de ces ultras, plus zélés que Guillaume II lui-même.

Dans son livre un peu confus, mais cependant excellent, sur *la Commission de colonisation prussienne*, M. le Dr Stumpfe n'hésite pas à citer ce passage caractéristique d'un article :

La lutte nationale est très facile avec un peuple qui, comme en Galicie, compte 74 % d'illettrés. Elle est beaucoup plus dure dans celui où les illettrés ne sont que dans la proportion de 1 1/4 %.

Si la Russie avait fait pour le bien-être de ses Polonais ce que nous avons fait pour les nôtres. Lodz, Sosnowice, etc., ne seraient pas aujourd'hui des villes allemandes mais des villes polonaises. Si nous n'avions pas éduqué nos Polonais si parfaitement à l'allemande, les villes dans la province de Posen et de la Prusse Orientale seraient beaucoup plus allemandes (p. 16).

Le regret d'avoir répandu l'instruction en Pologne est assez clairement indiqué, et cela nous montre que l'hostilité de certains esprits à la diffusion de l'instruction dans les provinces polonaises et, d'une façon générale, à tout progrès de civilisation, dont nous avons rapporté plus haut des exemples significatifs, n'est pas un fait isolé et sans portée. M. Stumpfe n'hésite pas à préciser, en l'aggravant, l'opinion de l'auteur qu'il cite. Deux pages plus loin nous lisons cette phrase *soulignée :*

Le maître d'école prussien ne vaincra pas la Pologne. Il l'a au contraire mise en état, et continue de la mettre en état de combatre avec succès l'esprit germanique (*Ibid.*, p. 18).

La conclusion de cette constatation a été tirée par les ultras. Il faut dispenser, en Pologne, la civilisation avec la plus stricte parcimonie. M. Stumpfe ose écrire, en effet, les lignes suivantes pour démontrer qu'on a eu tort d'acheter des terres en pleines « réserves » polonaises.

En ne procédant pas ainsi, on aurait évité de fortifier et de relever indirectement la Pologne par la colonisation prussienne. Car là où achète la commission de colonisation, on améliore les voies de communication, on construit des routes, on établit des stations, etc. Par-dessus tout, les colonies modèles servent véritablement de modèles aux Polonais et ont servi à éclairer, dans un large rayon, les agriculteurs et les éleveurs polonais (*Ibid.*, p. 228).

De tels résultats sont en effet infiniment regrettables !

Il faut laisser les rebelles slaves croupir dans une ignorance absolue, et forcer leur résistance, comme on force une place ennemie.

Le programme de ces farouches patriotes aboutit en somme à la suppression du peuple polonais. Malheureusement, comme on ne peut plus exterminer toute une race et qu'on n'a pas encore découvert le moyen de réduire au silence l'opinion publique européenne, ils désirent simplement deux choses : germaniser aussi promptement que possible les *réserves* polonaises par des acquisitions de terre et briser l'instrument adéquat de la pensée polonaise qui est la langue polonaise.

Voici du reste quel programme de réalisation ils osent tracer.

La suppression complète de la langue polonaise dans les écoles primaires des régions bilingues;

La suppression du polonais dans les classes supérieures où il est enseigné facultativement et à titre littéraire pour l'enseignement des élèves de langue allemande ;

La suppression des gratifications accordées aux fonctionnaires prussiens qui apprenaient le polonais pour contrôler et surveiller la population slave;

La suppression de la langue polonaise dans les réunions publiques ;

La suppression des bureaux de traduction d'adresses de lettres en polonais. Obligation d'écrire les adresses en allemand dans le régime postal intérieur. Les paquets et les lettres dont les adresses seront écrites en polonais ne seront plus distribués, mais jetés au rebut.

Un décret obligera les feuilles polonaises à publier en regard de ce texte une traduction allemande de tout le contenu.

Les chauvins prussiens qui réclament de si étranges mesures, sont malheureusement assez nombreux pour que leur influence se fasse sentir, même dans les mesures officielles que croit devoir prendre le gouvernement. C'est ainsi qu'on a publié le décret qui amena l'affaire de Wreschen; c'est ainsi, comme le constate avec tristesse le collaborateur des *Annales Prussiennes*, que les fonctionnaires allemands et les Allemands, en général, qui habitent en Pologne ne savent plus le polonais. Les commerçants allemands y ont perdu toute une clientèle et ont rendu bénévolement leurs relations d'affaires plus difficiles. Ils ne peuvent plus traiter avec les paysans polonais qui, pour la plupart, ne savent encore que le polonais. Le négociant polonais, au contraire, parlant parfaitement les deux langues, traite avec qui et où il lui plaît. Les fonctionnaires, eux, ont perdu tout contact avec leurs administrés.

Ce sont ces ultras qui ont créé jadis l'affaire Löhning. Il est maintenant certain que le mariage de ce haut fonctionnaire avec la fille d'un commis aux écritures, ancien adjudant, n'a été que le prétexte à une mise à la retraite désirée par tous les « patriotes » de la Province. En réalité ceux-ci trouvaient M. Löhning trop indépendant. Bien qu'il se fût déclaré, en maintes circonstances, pour la germanisation de la Pologne, il avait osé dire *dans des conversations privées* que les moyens employés pour arriver à ce but ne lui semblaient pas très bien choisis.

Ce sont ces ultras qui provoquent, à chaque instant, les vexations qui exaspèrent la population slave du royaume.

Nous n'en voulons donner qu'un exemple : En Allemagne, existe l'examen du volontariat. Cet examen, beaucoup moins difficile que le baccalauréat, donne droit à ne servir qu'une année sous les drapeaux. L'*abiturium* baccalauréat confère naturellement les mêmes avantages. Or, dans l'affaire du lycée de Thorn que personne n'a oubliée, étaient impliqués trois élèves de Première ; c'étaient Léon Borowski, Franz Wezierski, Félix Lidowski.

Ils avaient passé leurs examens avant le procès. On les condamna à différentes peines de prison, et on ne leur délivra pas leur diplôme de bachelier, bien qu'ils eussent été reçus aux épreuves écrites et orales. Défense leur était faite d'entrer dans un autre lycée. Ils allèrent donc à Lemberg, où ils repassèrent encore une fois les examens du baccalauréat. Quand ils revinrent dans leurs familles, les gendarmes prussiens les arrêtèrent, les conduisirent en prison pour y purger leurs différentes peines. Ils furent ensuite directement livrés aux autorités militaires. On leur apprit en effet que le droit de ne servir qu'un an comme dispensés leur était refusé. Ceci se passait à la fin de juillet 1902.

Ce sont encore ces ultras qui poussent les instituteurs allemands à enseigner l'allemand aux jeunes Polonais avec une brutalité révoltante. Cette brutalité avait pris de telles proportions, que le gouvernement crut devoir publier, en août 1902, à Königsberg, une circulaire qui est un véritable aveu. Nous donnons intégralement les principaux passages de ce document officiel tels que les journaux allemands les ont reproduits :

Le ministère de l'Enseignement a, dans un cas spécial, autorisé que les instituteurs fussent défendus contre de fausses accusations relatives au droit de correction qu'ils auraient transgressé; il a permis d'intenter des poursuites judiciaires contre les accusateurs; *mais il a également fait remarquer que les instituteurs devraient s'abstenir formellement de corriger leurs élèves pour connaissance insuffisante de la langue allemande, surtout lorsque cette langue n'est pas la langue maternelle de ces élèves. De même ce n'est pas une raison, parce que les enfants refusent de se laisser frapper, pour en conclure immédiatement qu'ils se mutinent et pour les punir de ce fait.*

Les inspecteurs étaient invités à veiller à ce que des excès ne fussent plus commis.

Cette circulaire, est, un aveu que l'histoire retiendra.

Ce sont encore ces mêmes prétendus patriotes qui ont fait voter, il y a deux ans, au Landtag prussien cette loi monstrueuse qui interdit aux Polonais de bâtir de nouvelles maisons d'habitation sur leurs propres terres.

Ce sont eux encore qui tiennent la main à ce que cette loi si

dure soit appliquée avec la dernière rigueur, ainsi que le prouve l'incident de Pschow du 10 août dernier : Un vieux Polonais avait acheté quelques ares de terre et voulait y bâtir une maisonnette. Les autorités prussiennes lui ayant rappelé qu'aux termes de la loi il n'en avait pas le droit, le vieillard éleva une simple grange où il mit un poêle. La gendarmerie envoya aussitôt un agent accompagné d'un maçon, pour démolir ce poêle qui transformait la grange en habitation. Le Polonais, fou de colère, tua le gendarme d'un coup de fusil et se suicida.

Et pourtant ces ultras eux-mêmes sont obligés d'avouer la banqueroute de la politique prussienne en Pologne. C'est ainsi que les *Dernières nouvelles de Munich* écrivaient, le 19 juillet 1906, les lignes suivantes qui résument si bien nos constatations et nos recherches personnelles :

« Dans l'état actuel des choses, nous ne faisons pas de nos « sujets polonais des Allemands en répandant sur eux les « bienfaits de la civilisation allemande. Tout ce qu'ils sont « maintenant au point de vue intellectuel, économique et poli- « tique, ils le doivent dans nos provinces de l'Est à la civili- « sation allemande qui a transformé des nobles endettés en « riches propriétaires fonciers et une foule d'ilotes en petits « paysans et en ouvriers. C'est elle aussi qui a créé en Po- « logne une classe moyenne de marchands, d'artisans, de « médecins et d'hommes de loi. Ajoutez à cela que des sources « inépuisables d'une fécondité merveilleuse a jailli un torrent « polonais qui, franchissant ses limites primitives, traverse les « pays de race allemande et s'y arrête. Partout où se trouve « le Polonais, que ce soit dans les provinces de l'Est, ou bien « dans les nouveaux territoires qu'il occupe, dans les pays « rhénans, en Westphalie, dans le Hanovre, en Saxe, dans le « Schleswig-Holstein, il s'unit étroitement aux gens de sa race « et se sépare systématiquement de tout ce qui est allemand. « Il passe même souvent à l'attaque en mettant à l'index les « magasins, les brasseries et les ouvriers allemands. *Les « choses se passent donc en réalité tout autrement qu'on ne « l'avait pensé : la force conquérante de la civilisation alle- « mande dans cette question polonaise a été ou bien nulle « ou bien a fortifié les Polonais.* »

On avoue donc sans ambages la banqueroute de la politique prussienne en Pologne ; nous verrons dans un prochain article sur *la Commission de colonisation* combien cette politique a déjà coûté de centaines de millions.

René Moreux.

POINTS D'APPUI DE LA FLOTTE

I

DAKAR, BIZERTE ET LES PORTS DE COMMERCE FRANÇAIS

Dans les notes qui vont suivre, nous nous proposons de dire en quelques lignes l'état dans lequel se trouvent les différents ports français capables, en temps de guerre, de rendre service à nos bâtiments de combat.

Dans tout ce qui va suivre, il n'y a rien qui ne puisse être aisément contrôlé à l'aide des documents faciles à se procurer dans le commerce et que possèdent tous les bâtiments qui naviguent : cartes des ports, annuaire des marées des côtes de France, livre des docks et bassins : tous documents provenant du service hydrographique et vendus dans toutes les villes littorales aussi bien qu'à Paris.

*
* *

Les ports sont les serviteurs des bâtiments ; ils doivent toujours être à leur disposition ; ils n'ont de raison d'être que par eux. Or la France, contrairement à la logique, contrairement à ce qui se passe à l'étranger, construit les paquebots pour les ports et non les ports pour les paquebots. Mais encore y a-t-il corrélation entre le contenant et le contenu. Quelle que soit la raison du fait, nos transatlantiques peuvent au moins pénétrer dans nos grands ports de commerce ; on imagine même difficilement qu'il en puisse être autrement. Cependant, si bizarre que cela paraisse, c'est la situation dans laquelle se trouvent nos navires de combat récents.

Nous ne voudrions pas trop multiplier les chiffres ; cependant afin de ne pas rester dans de trop vagues généralités, nous serons dans l'obligation d'en citer quelques-uns pour mettre nettement en lumière les conditions défectueuses dans lesquelles se trouve notre flotte de guerre.

Il va de soi que les arsenaux sont faits pour ravitailler et réparer le plus rapidement possible et en sécurité les bâtiments de combat. En temps de paix le ravitaillement peut s'opérer à la rigueur en tous lieux. Mais lorsqu'il s'agit d'être prêt à heure dite et si des attaques sont à craindre, il n'en va plus de même, et le ravitaillement ne peut s'opérer qu'en une rade accessible en tous temps et à l'abri, aussi bien des vues de l'ennemi que des coups de vent.

Or les bâtiments, comme tous les volumes, ont trois dimensions : la longueur, la largeur et le tirant d'eau. D'où il ressort que les chemins d'accès aux quais d'accostage et les cales sèches doivent remplir trois conditions pour convenir aux bâtiments. Les chemins d'accès doivent avoir la largeur et la profondeur voulues ; quant aux bassins à flot et cales sèches, ils doivent être nécessairement plus grands en tous sens que les navires pour lesquels ils devraient être faits.

Les guerres sont actuellement trop courtes et la durée de construction d'un cuirassé est trop longue pour que l'on songe à construire un navire pendant les hostilités. On se contentera de réparer les avaries subies. Or, nos bâtiments sont pour la plupart construits par l'industrie, ce qui nous amène à considérer les ports de commerce comme des ports militaires annexes, nos ports de guerre devant être des *points d'appui de la flotte, des centres d'action par excellence*. Cependant on construit dans les chantiers de l'Etat ; nos ports militaires peuvent donc être, soit des points d'appui, soit des ports de construction et de réparation, soit l'un et l'autre. Brest, Toulon, Cherbourg, Bizerte et Dakar peuvent être des ports de construction, mais ils sont en première ligne des points d'appui. Lorient, Dunkerque, Alger, Rochefort ne peuvent être appelés que ports de petites réparations, puisque nos bâtiments ne pourront s'y rendre en temps de guerre faute d'y trouver un abri, ou, s'ils en trouvaient un comme à Lorient, ils ne seraient plus maîtres d'en sortir à leur volonté du fait de la marée qui, deux fois par jour, ferme le chenal d'accès à la haute mer.

Nous allons étudier rapidement chacun de nos ports au point de vue des services qu'ils pourront rendre en temps de guerre à des bâtiments qui doivent toujours être prêts au combat et qui auront un besoin très urgent de passer en cale sèche pour réparer des avaries ; qui auront à faire le *plein* de leurs soutes à charbon et à projectiles. Nos marins doivent aussi pouvoir se reposer sans soucis des attaques de l'ennemi ; pour cela, de vastes rades fermées sont indispensables. Mais il ne faut pas que ces rades soient si hermétiquement closes aux torpilleurs et sous-marins ennemis que nos bâtiments n'en puissent sortir à leur volonté. Le mouvement est une des principales qualités militaires, et le bâtiment dans l'impossibilité d'agir au moment propice perd une grande partie de sa valeur.

DAKAR

La rade de Dakar, toujours accessible aux bâtiments à quelque heure de marée que ce soit, est la plus belle position

maritime de toute la côte ouest d'Afrique. A mi-distance entre la Manche et Rio-de-Janeiro, adossée à un énorme pays qui produit et doit produire de plus en plus des denrées de toute espèce à exporter, cette rade devrait être déjà, mais le deviendra, la relâche obligatoire de tous les vapeurs qui circulent entre l'Europe et l'Amérique du Sud ou l'Afrique du Sud.

Les seules conditions à remplir pour que ce desideratum devienne une réalité sont : assurer au commerce un peu de liberté et fournir du fret aux bâtiments.

Donner un peu de liberté au commerce, ne pas écraser de droits trop lourds les objets de toute espèce qui paraissent sur les quais, faciliter tous les mouvements de bâtiments, c'est affaire du gouvernement. Les hommes qui détiennent l'autorité doivent s'inspirer des exemples que nous offrent certains ports étrangers qui, grâce à la franchise, sont parvenus en peu de temps à un degré de prospérité remarquable, assurant ainsi un gagne-pain à un grand nombre de travailleurs. Sans aller chercher les exemples étrangers de Hambourg ou de Copenhague, le port d'Alger nous montre comment on peut détourner à son profit un courant commercial. Tous les vapeurs qui, venant du nord de l'Europe, se dirigeaient vers l'Est méditerranéen, charbonnaient anciennement à Gibraltar. Actuellement, la plus grande partie de ces vapeurs charbonnent à Alger. Cet heureux résultat a été acquis grâce aux facilités données aux bâtiments, qui, par ailleurs, trouvant à Alger des ressources et du fret que ne pouvait leur fournir le célèbre rocher anglais, ont préféré relâcher là plutôt qu'ici [1].

Les navires qui relâchent à Dakar ne sont pas assurés de trouver en tout temps quelques tonnes à charger. La grosse exportation actuelle du Sénégal est l'amande d'arachides, nécessaire à la fabrication des huiles ordinaires employées en si grande quantité dans l'industrie. Cette exportation ne dure que quelques semaines, et son centre est Rufisque, petite ville commerciale située à quelques kilomètres de Dakar, sur la voie ferrée de Dakar à Saint-Louis. C'est à Rufisque que se rendent directement les vapeurs qui, pendant la saison, vont charger l'arachide. Dakar ne reçoit pas leur visite, et il n'y a pas lieu

---

[1] Voici quelques chiffres indiquant la marche comparative du trafic des charbonnages à Alger et à Gibraltar :

	Gibraltar	Alger
	—	—
1885.....	345.000 tonnes.	8.150 tonnes.
1898.....	308.000 —	315.0[illegible] —
1905.....	96.000 —	519.18[illegible] —

de détourner ce courant de trafic d'un port tout proche de Dakar et qui ne lui nuit en rien, au contraire.

Si Dakar devient le port de charbonnage qu'il doit être, les vapeurs allant charger des amandes peuvent très aisément débarquer auparavant leur cargaison de combustible et faire sur lest les quelques kilomètres qui séparent Dakar de Rufisque. Cette manière de voir semble être celle qui a présidé à la distribution des fonds provenant de l'emprunt de 65 millions contracté en 1903 par l'Afrique occidentale française, puisque, sur cette somme, 650.000 francs ont été attribués à la ville de Rufisque pour des travaux de voirie, et 150.000 francs pour la construction de quais.

Il est probable que le coton, dont on s'occupe activement aujourd'hui et qui deviendra avec de la persévérance une des plus riches productions des pays de la vallée du Niger, sera chargé soit à Kayes sur le Niger à l'époque des hautes eaux du Sénégal, soit à Rufisque, qui sont les premiers ports que rencontre la voie ferrée en venant de l'intérieur, soit à Saint-Louis si les balles ont descendu le fleuve sur des chalands.

Le transport par voie ferrée étant toujours plus coûteux que le transport par eau, il est naturel que Dakar soit frustré de ce trafic, mais, ce port étant à proximité des deux autres, rien n'empêche que les vapeurs n'aillent de l'un à l'autre débarquant ici, chargeant là. Il semble même que l'on doive désirer qu'il en soit ainsi pour éviter un encombrement de la rade actuellement créée.

Il faut prévoir un développement rapide des productions de nos colonies voisines : Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, qui construisent des chemins de fer de pénétration destinés à porter à la côte les produits de l'intérieur : caoutchouc, gommes, ivoire, coprah... Ces denrées seront dirigées sur l'Europe, par vapeurs directs, ou par transbordement dans la rade centrale.

Les travaux nécessaires à la navigation, à la manipulation des colis sont en bonne voie; il n'y a pas lieu de craindre leur arrêt pour l'instant. Les travaux déjà faits sont considérables, ceux qui restent à faire devront être poussés avec activité jusqu'à achèvement, car sans eux le port resterait sans vie.

Avant le commencement des travaux en cours, le port de Dakar se composait d'une petite surface de mer peu abritée entre les jetées A et B, le long desquelles pouvaient accoster les petits caboteurs. Les grands paquebots étaient obligés de rester au large, les passagers devaient être transbordés sur un remorqueur, les marchandises, les colis chargés sur des chalands, toutes opérations désagréables et coûteuses.

Pour remédier à cet état déplorable, on a établi le projet suivant :

1° Construction d'une grande digue CD de 2.085 mètres de longueur. Elle est achevée, mais manque de solidité, et sans doute elle sera endommagée tôt ou tard par une tempête un peu violente. Quoi qu'il en soit, elle abrite une surface de 50 hectares en eau profonde, où trouveront place les bâtiments de guerre et de commerce, qui chercheront un abri, ou voudront opérer une opération de chargement ou de déchargement.

Cette digue a été faite à claire-voie sur une partie de sa longueur, dans le but de faciliter le renouvellement de l'eau par le courant. On a utilisé pour sa construction les roches basaltiques du cap Manuel, situé à quelques kilomètres de Dakar. Mais ces roches sont si dures à tailler qu'elles ne purent être utilisées pour le revêtement.

2° Approfondissement à 9 mètres de la partie de la rade qui donne accès à la cale sèche de l'arsenal. Le premier bassin du port de commerce sera porté de 7^{m}50 à 8 mètres sous le zéro des cartes. Les dragues sont au travail, et déversent, par mois, environ 21.000 mètres cubes de sable sur le terre-plein de l'arsenal.

3° Construction d'un petit arsenal maritime établi sur un terrain conquis sur la mer. Dans ce terre-plein on ménage un bassin de 2 0 mètres sur 125 destiné aux torpilleurs, et une cale sèche qui aura, comme dimensions, 200 mètres de long, 28 mètres de large et 10 mètres au radier sous le zéro des cartes.

Les torpilleurs auront pour se réparer une cale de halage à 3 % d'inclinaison, sur laquelle les hissera une machine de 130 chevaux de force. Nos contre-torpilleurs de 350 tonneaux pourront au besoin y réparer des avaries de coque, sans qu'il soit besoin de mettre en œuvre la grande cale de radoub.

4° Construction d'un port de commerce. Jusqu'à présent le commerce a dû se contenter d'un quai de 100 mètres abordable aux petits vapeurs de haute mer, et d'un quai de 500 mètres utilisable au seul batelage. En 1908, il pourra utiliser 2.200 mètres de quai, dont 600 mètres abordables par les paquebots de 8 mètres de tirant d'eau, 600 autres mètres abordables aux vapeurs de 6^{m}50 de tirant d'eau et enfin 1.000 mètres de quai qui auront encore 2^{m}50 de pied dans l'eau et seront réservés au batelage. Toutes ces cotes sont des minima; et la mer marne de 1 mètre à 1^{m}50. Les quais seront munis de

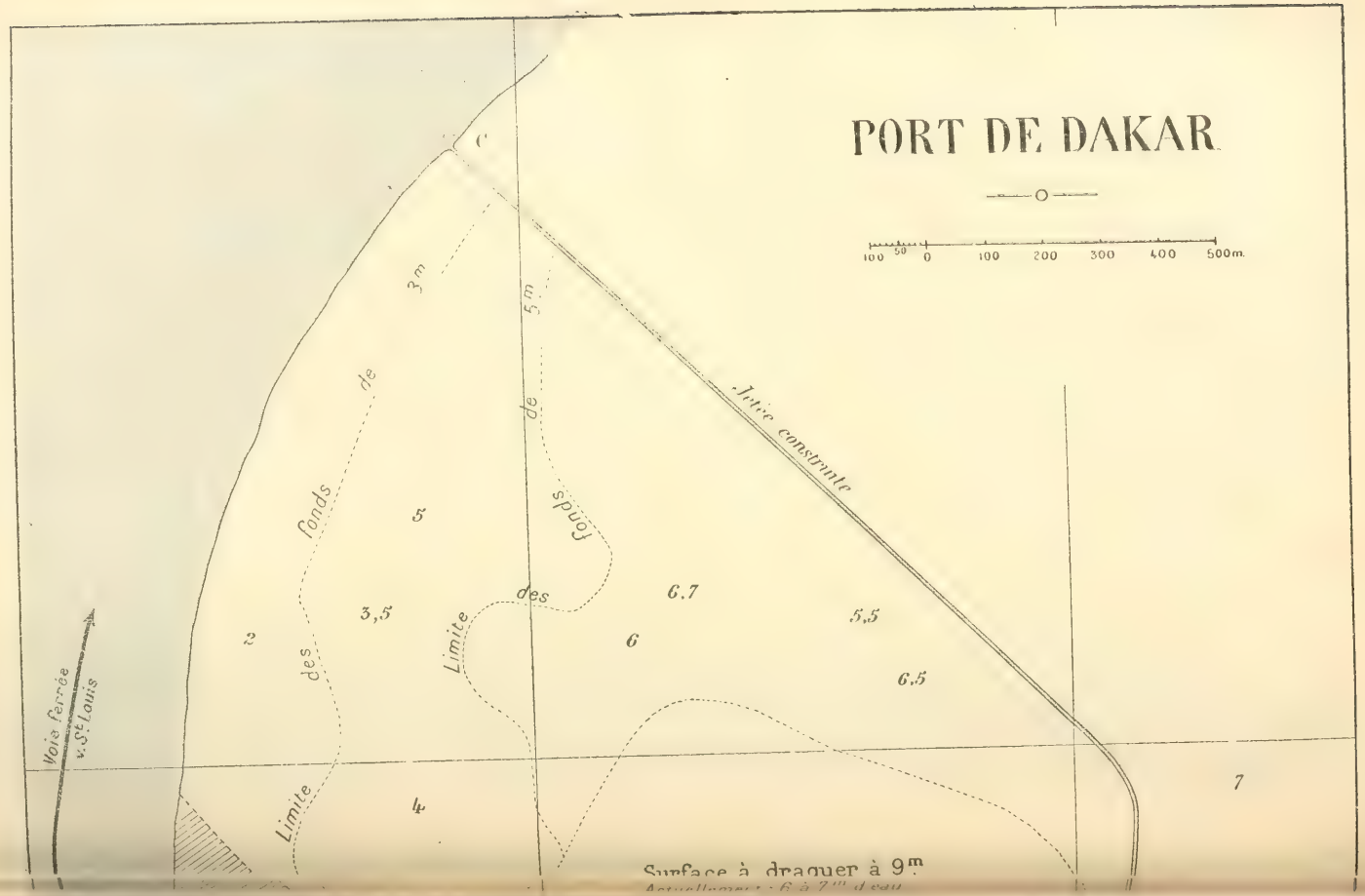
PORT DE DAKAR
100 50 0 100 200 300 400 500m
Jetée construite
Limite des fonds de 3m
Limite des fonds de 5m
Voie ferrée v. St Louis
2
3,5
5
4
6
6.7
5,5
6.5
7
Surface à draguer à 9m

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

voies ferrées reliées à la grande ligne, des appareils de levage nécessaires à la manutention des colis, de bascules, de hangars, enfin de tous les accessoires.

On voit par ce court aperçu que Dakar est sur le point de devenir un port parfaitement outillé.

Certaines personnes estiment qu'un arsenal militaire et un port de commerce ne peuvent être voisins sans se nuire. Nous pensons, au contraire, qu'il serait désirable que tout port de guerre fût doublé d'un port de commerce, mais dans certaines conditions.

Il va de soi que, à Dunkerque, la marine de guerre gêne la marine de commerce, vu qu'elle occupe un bassin entier. De même, à Brest, la marine de guerre gêne considérablement le mouvement des vapeurs de charge.

Anciennement à Brest, le commerce avait, comme port, l'entrée même de l'arsenal. C'est aux quais de la Penfeld qu'accostaient les voiliers marchands.

Puis on a créé un port à Porstrein dans lequel le trafic pût se développer à son aise. Mais la marine de guerre, se trouvant à l'étroit dans la Penfeld, a débordé et s'est vue obligée d'abriter les torpilleurs dans le port de commerce qu'elle encombre d'une manière exagérée. Les armateurs ont grande hâte de voir achevés les travaux de Lanninon qui les délivreront de la sujétion du mouvement constant des torpilleurs et leur rendront l'usage d'un bassin. Cela se conçoit sans peine.

Dans de telles conditions, les deux flottes se gênent mutuellement, et ne peuvent vivre sur le pied de confraternité si nécessaire à tous les points de vue.

En effet, la marine de guerre et la marine de commerce ont l'une et l'autre les mêmes besoins de ports bien abrités, facilement accessibles, de quais, de cales sèches, d'ateliers métallurgiques... Les metteurs en œuvre de tous ces instruments de travail parlent la même langue, vivent d'une manière semblable; en temps de guerre, ils auront besoin à chaque instant les uns des autres, aussi bien au large qu'en France.

Pourquoi, dès lors, assurer qu'ils ne peuvent vivre côte à côte dès le temps de paix? Faisons en sorte seulement que les terrains qui leur sont affectés soient quelque peu distants pour que les bâtiments ne se gênent pas les uns les autres, mais travaillons à ce que les deux ports restent voisins, et l'on se trouvera en temps de guerre vis-à-vis d'une situation fort avantageuse.

Le fait d'être à proximité d'un arsenal permet au port de commerce de profiter de l'abri des défenses militaires, lui

assure un peu de fret, lui fournit même des moyens puissants d'action dont il peut ne pas disposer à un moment donné. En retour, la marine de guerre trouvera au port de commerce une aide précieuse dans les ateliers privés, dans les remorqueurs des Sociétés particulières, dans les vapeurs de charge disponibles...

Il serait trop long d'énumérer tous les avantages qui sautent aux yeux. Pour qu'il n'y ait que des avantages à cette dualité du port, il suffit que les deux organismes possèdent devant eux une étendue de terrain et une étendue d'eau largement suffisantes à leur développement. Il n'en est pas ainsi à Brest, d'où s'ensuit un tiraillement regrettable.

Dakar n'aura pas à se plaindre de la proximité des deux ports, à moins d'un accroissement colossal de trafic maritime. Le département militaire creuse une cale sèche qui sera toujours à la disposition du commerce, d'où une économie notable pour la ville qui n'aura pas cette dépense à faire; il construit des jetées, crée des ateliers de réparations dont le commerce profitera.

D'ailleurs, à Saïgon, les deux ports sont voisins, se succèdent sur le fleuve sans empiéter sur leurs domaines respectifs; ils se complètent sans se gêner; personne ne se plaint.

Tous les travaux faits au Sénégal ne sont pas sans coûter un nombre respectable de millions qui sont fournis par plusieurs budgets.

Le ministère des Colonies dépense 11 millions pour la construction des forts et casernes nécessaires à la défense de la place.

La Rue Royale dépense 24 millions, dont 4 pour la cale de radoub et le bassin des torpilleurs, 11 pour la jetée, 9 pour le dragage et la construction des ateliers de l'arsenal.

Enfin la colonie paie, sur les fonds de l'emprunt de 65 millions, autorisé par décret du 23 juillet 1903, environ 10 millions pour la construction du port de commerce.

Comme on le voit, l'argent n'a pas été marchandé, et de nombreux millions ont coulé partout, refoulant les villages nègres, perçant des rues et des boulevards, asséchant des marais, amenant de l'eau, bâtissant un superbe et coûteux palais pour le gouverneur.

Le projet d'un nouvel emprunt de 100 millions vient d'être arrêté (mai 1906), dont le produit doit servir en grande partie à terminer l'aménagement industriel de nos colonies africaines.

Il est à désirer que toutes ces dépenses ne soient pas en pure

perte et qu'un vent de liberté souffle sur nos administrateurs, afin qu'ils abandonnent le malheureux principe qui leur a fait supprimer le 1er janvier dernier la franchise commerciale de l'île de Gorée!

L'île de Gorée est un véritable rocher, mesurant 900 mètres de long et 150 de large en moyenne, situé à l'entrée de la rade de Dakar.

Depuis les premiers explorateurs dieppois, qui les premiers visitèrent la côte d'Afrique, jusque vers 1850, Gorée fut le véritable point de relâche de toute la côte. C'est à Gorée que se trouvaient les établissements des commerçants, les bureaux, le palais du gouverneur qui, seul encore est utilisé, mais sera bientôt abandonné. Gorée était le centre de la navigation et du négoce, malgré que Saint-Louis fût la capitale, le centre administratif de la colonie.

La fortune de ce rocher vint de la franchise commerciale dont il jouit si longtemps en dehors de la ligne douanière du Sénégal. Il abritait tout un commerce d'échanges se pratiquant sans la moindre tracasserie.

En décembre dernier, le paquet de tabac coûtait moins cher à Gorée qu'à Dakar, et lorsque après un quart d'heure de traversée, venant de l'îlot, on mettait le pied sur la terre ferme, un douanier noir se présentait demandant à visiter le petit paquet tenu en main.

Gorée, petit rocher couvert de maisons, était un pays de cocagne! La liberté commerciale y sévissait!

Cela est changé depuis le 1er janvier 1906. Le territoire français de l'Afrique Occidentale qui couvre des millions de kilomètres carrés s'est accru dernièrement d'une dizaine d'hectares au petit profit des douanes, mais non du commerce.

Il eût été préférable d'élargir le domaine du libre échange et de faire à Dakar une première tentative du port franc. Peut-être que l'exemple aurait entraîné la France!

Mais le protectorat ayant besoin de beaucoup d'argent, il a frappé à toutes les bourses.

BIZERTE

Un immense lac bien abrité, auquel on accède par un long goulet toujours ouvert, puisqu'il n'y a pas de marée, avantage précieux que nous n'avons pas trouvé dans nos ports de l'Océan.

Trois digues protègent l'entrée du goulet contre les mauvais temps : deux d'entre elles sont l'une à droite et l'autre à gauche et presque parallèles à la direction générale de la

route ; la troisième est en travers, au large, et sert de brise-lames ; elle crée deux entrées. Cette digue eut à subir les assauts de plusieurs tempêtes qui ont démoli quelques dizaines de

mètres de maçonnerie, ce qui ne laisse pas de faire une pénible impression à l'arrivant. Elle rend difficile la manœuvre du navire ennemi qui, après être passé sous le feu des forts, voudrait se couler dans le goulet ; celui-ci d'ailleurs, considérable-

ment élargi à coups de drague, est tel qu'un embouteillage n'est guère plus à craindre.

De nombreux canons puissants sont établis sur les crêtes qui ont vue sur la mer; ils rendent fort improbable une attaque de vive force de la place par une escadre même très puissante.

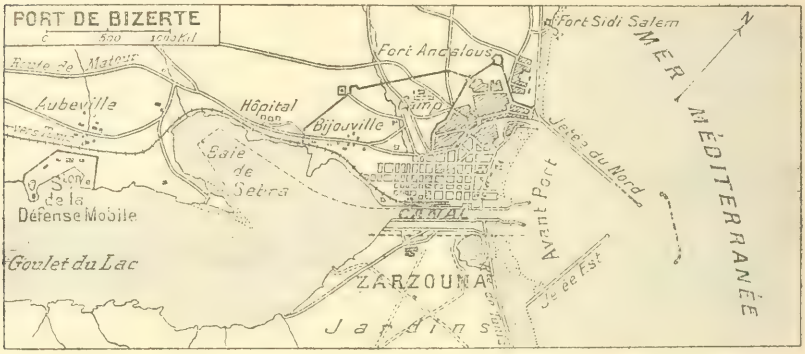

Au fond du lac est en achèvement l'arsenal de Sidi-Abdallah. Deux grandes cales sèches sont terminées, et une grande partie des ateliers sont construits. Les machines, les outils, les approvisionnements arrivent au fur et à mesure des crédits.

En l'état actuel, l'arsenal est très loin de pouvoir rendre à une escadre tous les services qu'elle serait en droit d'en attendre. L'an dernier il ne fut pas en mesure de relever le *Farfadet*, faute de moyens de levage suffisant. Du temps a été perdu en 1903 et 1904, qui ne sera jamais rattrapé.

A Bizerte, un arsenal tout neuf, construit suivant les derniers principes industriels, est achevé, peut-on dire, mais il ne vit pas, faute de personnel et de travail à exécuter. On pourrait répéter à son sujet l'histoire du singe de la fable qui avait oublié d'allumer sa lanterne. Nous verrons ultérieurement ce qu'il serait possible de faire pour remédier à cet état de choses sans augmenter le budget.

A Bizerte, il n'existe aucun trafic, ce dont on se plaint avec juste raison. Malgré l'opinion des personnes qui croient impossible que les deux marines de guerre et de commerce puissent vivre côte à côte, il faudrait créer un trafic dans notre jeune port de guerre. Cela serait possible : il suffirait d'amener à Bizerte le produit des mines de phosphates en voie d'exploitation sur la frontière algéro-tunisienne. Si ces minerais vont s'embarquer à Bône, ils devront parcourir un plus grand nombre de kilomètres que s'ils sont dirigés sur Bizerte ; ils ne feront pas grand bien à Bône, petit port encombré et peu susceptible

d'agrandissement; par ailleurs, ils priveront Bizerte du fret de retour indispensable. Si la France désire que le charbon nécessaire à sa flotte ne lui revienne pas à des prix exorbitants, elle doit assurer un fret de retour aux charbonniers.

Là encore les deux marines doivent s'entr'aider. Le lac peut contenir toutes les flottes françaises sans gêne pour aucune. L'union fait la force.

NOS PORTS DE COMMERCE

A côté de ses ports de guerre, la France possède une demi-douzaine de ports de commerce qui, sans être outillés comme le sont les ports dont nous venons de parler, pourront néanmoins être utilisés pendant les hostilités, et ne doivent pas être passés sous silence.

Le premier de ces ports est sans conteste *Dunkerque* qui, par sa situation stratégique, doit attirer l'attention de tout Français. Pour mettre en lumière la valeur de cette situation, on ne saurait mieux dire que les Anglais achèvent actuellement une base militaire de tout premier ordre à Douvres, en face de Dunkerque. Cette nouvelle forteresse maritime est destinée à fermer le Pas-de-Calais comme Gibraltar ferme la Méditerranée et Singapour le détroit de Malacca.

Jusqu'à présent Singapour n'était qu'un port de commerce; mais l'amirauté britannique est occupée à négocier l'achat de la Compagnie Tanyong-Pagar. Elle va donc posséder tous les docks, quais, cales de radoub, magasins, ateliers, remorqueurs, et se constituer ainsi un arsenal tout monté à la portée de l'Extrême-Orient.

On voit quel soin apportent nos voisins d'outre-Manche à se préparer partout des bases solides d'action.

C'est de la haute stratégie.

Dunkerque malheureusement ne se prête pas à l'installation d'un point d'appui. Les bas-fonds de l'entrée et les courants interdisent la circulation des navires en dehors de l'instant de la haute mer: les torpilleurs eux-mêmes ne peuvent circuler plus d'une heure sur trois en moyenne. Nous ne sommes donc pas favorisés. Malgré cela, Dunkerque est appelé à nous rendre quelques services en temps de guerre par sa position sur le Pas-de-Calais. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de relire l'histoire maritime et diplomatique française : on y verra le nom de Dunkerque revenir constamment; on y reconnaîtra l'importance maritime de la ville par l'intérêt que les Anglais avaient soit à la posséder, soit à la détruire.

Le Havre, relativement éloigné de la grand'route de la Manche, a son port fermé comme celui de Dunkerque à chaque basse mer. Sa position à l'embouchure de la Seine attire l'attention. C'est par la Seine qu'est entrée, en 1870 et 1871, la plus grande partie des approvisionnements divers que nous avons été obligés d'acheter à l'étranger. Un trafic important se fait au Havre et à Rouen ; enfin le Havre possède des docks et ateliers nombreux et variés qui ne seront pas à négliger par une escadre en manœuvre.

Mais au Havre, comme à Dunkerque, aucun des derniers grands navires de combat ne pourra passer en cale sèche.

*
* *

Saint-Nazaire, *La Pallice*, *Bordeaux*, sur l'Océan, ont des voies d'accès relativement faciles ; leurs ports assez bien outillés sont en mesure de faire des réparations importantes à des vaisseaux avariés par le combat. Mais nous ne pensons pas qu'ils soient guère utilisés dans l'avenir, ne l'ayant guère été dans le passé. Leurs cales sèches ne peuvent recevoir nos gros cuirassés.

*
* *

Marseille et *la Ciotat*, deux grands ports aux environs de Toulon, ne peuvent que lui servir de satellites, lui venir en aide en cas de travaux nombreux et urgents. Cependant les cales sèches de ces deux ports ne pourront recevoir les cuirassés de 18.000 tonnes en projet.

La ville de la Ciotat et les ateliers des Messageries maritimes ne sont pas défendus et peuvent être bombardés du large.

Cet incident d'ailleurs ne pourrait avoir un gros effet sur le résultat des opérations, et n'est pas autrement à craindre. Une division ennemie qui se livrerait à cet amusement sans danger courrait le risque, après avoir vidé ses soutes, de se voir attaquée par une division en meilleure forme.

*
* *

Enfin *Alger* : ce port est mal outillé et ne répond en rien aux besoins d'une flotte de commerce moderne ; encore moins aux besoins d'une escadre en temps de guerre. Les croiseurs du programme de 1900 et nos nouveaux cuirassés ne peuvent entrer dans la cale sèche ; les ateliers privés sont peu puissants. Un amiral pourra donc réapprovisionner ses bâtiments à Alger mais il n'y trouvera qu'un abri précaire et aucun moyen de réparation.

H. Tanif.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le retour de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine.* — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est arrivé à Marseille le 22 août. Interviewé aussitôt, le gouverneur général a exposé qu'il venait plaider la cause de l'indigène ; mais, pour appliquer la politique qu'il a conçue, il faut de l'argent, et cet argent la métropole seule devra le fournir. « Ce n'est pas que notre situation financière « soit mauvaise, a dit M. Beau ; les services ne coûtent pas plus cher « qu'autrefois. Les dépenses qui augmentent sont celles des travaux « commencés qu'il faut abandonner ou terminer. » Les idées que M. Beau a exposées ainsi lui ont inspiré une circulaire du 26 janvier de cette année, à la suite de laquelle on a estimé à près de 150 millions la somme nécessaire pour réaliser les réformes projetées. Or, la question va se poser de savoir si l'Indo-Chine est actuellement en situation de faire un aussi important appel au crédit. La moins-value des recettes de l'exercice 1905, par rapport aux évaluations budgétaires, était estimée à environ 10 millions, et l'on a lieu de craindre que le déficit ne s'installe dans le budget général de l'Indo-Chine. A ces craintes exprimées de divers côtés, le gouverneur général a répondu par une lettre publique. Dans sa défense, M. Beau montre les recettes croissant de façon continue de 1899 à 1904 ; mais en 1905 elles sont seulement de 69.607.000 francs contre 72.967.000 francs en 1904. La cause de cet important fléchissement ne doit être recherchée, d'après M. Beau, que dans la situation économique du Tonkin à la suite des terribles inondations de l'an dernier, et dans celle de la Cochinchine depuis le typhon et les inondations de 1904.

— *L'encyclique pontificale et la loi de séparation.* — Le pape Pie X a adressé ses instructions à l'Église de France relativement à la conduite à tenir en vue de la mise en application de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. L'encyclique pontificale se prononce contre les associations cultuelles.

Allemagne. — *L'entrevue du roi Edouard VII et de Guillaume II à Cronberg.* — La rencontre du roi d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne, décidée en principe en janvier dernier, dans les lettres échangées entre les deux souverains à l'occasion de l'anniversaire de Guillaume II, et arrêtée dans tous ses détails, il y a deux mois, par un commun accord entre Londres et Berlin, s'est faite à la petite gare de Cronberg, le 15 août. Les deux monarques se sont salués très cordialement et se sont embrassés à deux reprises.

Après les présentations, Edouard VII et Guillaume II se sont rendus en voiture au château de Friedrichshof, ancien domaine de l'impératrice Frédéric, actuellement propriété de la princesse Marguerite de Hesse. Un déjeuner intime a eu lieu, et le soir un dîner de 32 couverts a réuni tous les personnages princiers présents au château. Le lendemain matin, le roi Edouard VII est reparti par Cronberg, pour Marienbad, accompagné par l'empereur Guillaume II.

De ce qu'ont pu se dire dans cette journée les deux souverains, nous ne savons rien. Il est à remarquer que la presse des deux pays a été exceptionnellement sobre de détails et de commentaires.

Nous citerons cependant le passage suivant de la *Correspondance d'Empire de l'Allemagne du Sud :*

Les journaux français écrivent qu'ils ont reçu de Londres l'assurance que rien ne sera changé à l'entente cordiale par l'entrevue de Friedrichshof. Nous croyons possible, en effet, que les Français aient reçu de Londres une pareille réponse, s'ils ont posé la question.

Nous ne voyons aucun inconvénient à la compléter de notre côté par une déclaration allemande qui lui corresponde.

L'Allemagne ne pense vraiment pas à s'employer à troubler d'une façon ouverte ou secrète les relations entre les puissances occidentales. Le roi Edouard et son entourage ont pu s'en convaincre dans les conversations de Friedrichshof, de même que sir Edward Grey a pu s'en apercevoir après avoir causé avec l'ambassadeur allemand à Londres.

— *Les scandales coloniaux ; l'affaire Podbielski.* — Nous avons déjà signalé combien l'opinion publique en Allemagne s'est justement émue des récents scandales coloniaux. L'affaire de certaines fournitures faites par la maison Zippekirlch, où a paru se trouver compromis le ministre de l'Agriculture, M. de Podbielski, réserve encore quelques surprises. Le 13 août dernier, le ministre envoya à la chancellerie sa lettre de démission, et trois jours plus tard une lettre insérée dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne laissait aucun doute sur les intentions du chancelier de remplacer son collègue. Depuis, les amis de M. de Podbielski ont essayé de peser sur la décision de l'empereur pour que la démission ne soit pas acceptée.

Quoi qu'il en soit, Guillaume II a déclaré que, *conformément* à la proposition du prince de Bülow, il n'était pas en état de prendre une décision définitive. Pour le moment, l'empereur a suspendu son jugement et ne veut pas prendre encore une décision qui paraîtrait lui avoir été imposée.

Bulgarie. — *L'agitation antihellénique.* — Le 19 août, comme nous l'indiquions dans notre dernière livraison, une grande réunion a eu lieu à Philippopoli, à laquelle assistaient dix-neuf cents délégués des associations de Macédoine et de divers points de Bulgarie, et vingt mille citoyens de Philippopoli et des environs. On a pris les résolutions suivantes :

1° Inviter le gouvernement bulgare à user de tous les moyens dont la

nation dispose pour l'application intégrale de l'article 23 du traité de Berlin : rompre les relations diplomatiques avec la Grèce et user envers les ressortissants grecs des représailles permises par le droit international ;

2° Reconnaître l'inefficacité des réformes, selon le programme de Muerzsteg ;

3° Exprimer des regrets pour les actes d'intolérance auxquels les provocations grecques ont poussé souvent quelques Bulgares contre les Grecs malgré la tolérance dont les Bulgares ont fait preuve depuis leur existence politique ;

4° Inviter la nation bulgare à faire tous les sacrifices matériels nécessaires pour obtenir l'exécution de l'article 23 du traité de Berlin.

Des copies de ces résolutions ont été portées par le bureau de la réunion, suivi en procession par une foule immense, aux consuls de Russie, de France et d'Angleterre.

Ainsi donc le mouvement antigrec s'accentue toujours en Bulgarie. De regrettables actes de violences contre les Grecs ont eu lieu à Anchialos. Le gouvernement bulgare a, il est juste de le reconnaître, pris aussitôt toutes les mesures d'urgence pour rétablir l'ordre et la sécurité dans la principauté. Mais l'opinion grecque est vivement surexcitée. Le gouvernement et le patriarcat réclament l'intervention efficace des puissances conformément au traité de Berlin.

Norvège. — *Les élections norvégiennes.* — Les élections au Storthing ont eu lieu jusqu'à présent dans 56 circonscriptions sur 117 (il y a 39 députés des villes et 78 des communes rurales). Dans 27, il y a ballottages. Parmi les 29 représentants déjà élus, on estime que 15 sont du côté du cabinet Michelsen, pendant que les 14 autres, dont trois socialistes-démocrates, représentent un programme plus radical et nationaliste, de la nuance de M. Lœvland, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci paraît donc avoir des chances de former le prochain cabinet. Dans ce cas, les élections seraient un échec pour la couronne, les radicaux ayant des tendances plutôt républicaines.

Russie. — *Un attentat contre M. Stolypine. Déclarations du premier ministre.* — Un abominable attentat vient d'avoir lieu, le 25 août, contre M. Stolypine. Le premier ministre russe a heureusement échappé à la bombe des assassins ; mais il a été atteint dans ses plus chères affections. Son fils et sa fille ont été blessés mortellement peut être, par l'explosion qui a fait d'autre part une soixantaine de victimes, tant morts que blessés, parmi lesquels M. Kovostof, membre du conseil des ministres, le général Zamiatine, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Voronine, grand maître des cérémonies, et le prince Nakaschidze, tous tués sur le coup. Les assassins étaient au nombre de quatre. Trois ont été tués. Le quatrième, blessé, a été arrêté.

Quelques jours avant l'attentat, le 17 août, M. Stolypine avait reçu en audience privée le correspondant du *Temps*, M. Paul Boyer, qui

a relaté ainsi son intéressante conversation avec le premier ministre russe :

Saint-Pétersbourg, 17 août.

Je viens d'être reçu en audience privée par M. Stolypine, qui m'a fait les déclarations suivantes.

— Quels qu'aient été les motifs de la dissolution de la Douma, il faut accepter le fait accompli. L'histoire dira lequel des deux encourt la plus grande responsabilité, du gouvernement ou de la Douma.

Le mouvement révolutionnaire dépend exclusivement de la question agraire; il est donc d'ordre social et non politique. Les paysans sont peu soucieux de revendiquer des libertés.

La solution immédiate de la question agraire est impossible. Il est impossible, notamment, de supprimer d'un trait de plume la propriété communautaire. Il est nécessaire de chercher une transition sans empiéter brusquement sur les droits acquis. Nos commissions agraires locales élaborent des solutions locales.

Le ministère n'a pas encore organisé l'expropriation forcée des biens particuliers ou monastiques ; mais il la repoussera certainement, la considérant comme un pillage, puisque l'empereur y est nettement hostile. D'ailleurs, l'expropriation forcée n'est admissible que dans des cas extrêmement rares, légitimés par des raisons d'utilité publique, par exemple quand de petites enclaves paysannes ne sont pas accessibles.

On a exagéré le manque de terres. Les terres domaniales de l'Etat et les terres asiatiques de colonisation paraissent suffire. La question des apanages est réservée à la décision de l'empereur, qui est très jaloux de cette prérogative. Pour le reste, la banque paysanne fait ses achats librement.

Les élections de la Douma auront lieu en janvier et février, cinq ou six semaines avant l'ouverture de la session. La volonté de l'empereur est inébranlable ; il est impossible de revenir en arrière. La Russie n'est pas comme la Turquie, qui donna une Constitution, puis l'abolit par firman.

Il est impossible de prévoir ce que seront les élections ; cela dépendra des circonstances. Les dernières eussent été autres si elles avaient eu lieu en décembre. Pour les prochaines, les zemstvos étant favorables au gouvernement, il est permis d'espérer que la future Douma aura une droite et représentera plus exactement le pays. L'ancienne n'avait qu'une gauche, fait historique jusqu'ici inconnu. Mais, je le répète, on ne peut faire aucune prévision en présence des troubles actuels.

La situation est difficile : le gouvernement, réactionnaire malgré lui, lutte contre la révolution active. La presse, depuis la guerre, a pris une influence énorme. Le peuple russe lit et croit ce qui est écrit comme l'évangile. Les Français, les Allemands, les autres peuples sont doués d'esprit critique; les Russes, non.

Donc, quoique partisan du principe de liberté de la presse, je dois prendre des mesures préservatrices. Ainsi, lors de la dernière grève générale, nous avons dû, pour l'arrêter plus vite, supprimer les journaux qui l'eussent soutenue. Car gouverner, c'est prévoir. Mais aujourd'hui que le danger est passé, nous autorisons la réapparition de certains journaux.

Notre programme demeure ce qu'il aurait été avec l'appoint des libéraux : les élections auront lieu, la Douma sera, des réformes raisonnables seront effectuées dans la mesure où la révolution le permettra.

Je cherche un moyen libéral pour lutter contre la révolution; je ne trouve que la force.

Hier matin, vingt-six personnes ont été tuées à Varsovie; partout des

bombes, partout des dépôts de bombes, et jamais personne ne veut être témoin. Il n'y a qu'un moyen : la force.

On nous reproche d'éloigner la date des élections ; nous prenons strictement le temps nécessaire à la préparation du travail législatif. Nous voulons apporter à la Douma des projets de loi prêts, basés sur la seule liberté de conscience.

Nous aurons sept projets de loi : sur les sectes religieuses, l'état civil, le mariage civil, etc. De même un projet sur l'égalité des droits. Ici entre en scène la question juive, ardue, embarrassée par les préjugés historiques et par son importance économique.

Je ne suis nullement anti-sémite, mais je crois que résoudre la question juive d'un trait de plume conformément à la justice absolue rendrait un mauvais service aux juifs. Et les juifs aussi doivent être consultés.

En résumé, devant la révolution menaçante, nous faisons l'ordre, mais nous ne sommes pas des réactionnaires. Nous ferons les réformes possibles et nécessaires.

— Comme je demande au président du Conseil si un emprunt nouveau est probable, il me répond :

— Il n'y aura sûrement aucun emprunt russe avant la réunion de la Douma ; et même plus tard, je ne prévois pas qu'un emprunt devienne nécessaire. Je ne suis pas un financier, mais je comprends qu'avec l'excédent actuel de 100 millions sur les prévisions, un emprunt serait une cause d'humiliation devant l'Europe et une sottise économique.

La question de l'emprunt n'a pas été et ne sera pas débattue devant le conseil des ministres.

Serbie. — *Les relations anglo-serbes.* — Le 20 août, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance au roi Pierre Ier, le ministre d'Angleterre, M. Whitehead, a été reçu en audience solennelle. Les discours suivants ont été échangés. M. Whitehead a dit :

Sire, c'est avec grand plaisir que j'ai obéi aux ordres du roi, mon auguste maître, et que j'ai l'honneur de me présenter devant Votre Majesté pour renouveler les relations amicales qui ont si heureusement existé dans le passé entre la Serbie et la Grande-Bretagne.

Je prie Votre Majesté de croire que j'emploierai tous mes efforts pour gagner la confiance de Votre Majesté et celle du gouvernement et de la nation serbe, et j'ose espérer que ces efforts ne manqueront pas de succès et auront par la suite de grands avantages pour les deux pays.

Le roi a répondu :

Je suis heureux de voir rétablir les relations d'amitiés et de bonne entente entre la Serbie et la Grande-Bretagne. C'est avec le plus vif plaisir que je reçois en votre personne l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

En recevant de vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté vous accrédite auprès de ma personne en cette qualité, je tiens à vous donner l'assurance que je n'aurai rien tant à cœur que de maintenir et développer les rapports amicaux si heureusement renouvelés entre nos deux Etats.

Je me plais à vous dire que la réalisation de votre tâche vous sera gran-

dement facilitée. Le choix de votre personne m'est tout particulièrement agréable. Aussi puis-je vous assurer de ma parfaite confiance et bienveillance, ainsi que du concours de mon gouvernement, dans l'accomplissement de votre mission.

Turquie. — *La santé du sultan Abdul-Hamid et l'incident de Djanet.* — Le sultan Abdul-Hamid vient de traverser une crise très douloureuse, causée par une affection assez grave des voies urinaires. Il semble actuellement rétabli, du moins d'après ce que le maître des Cérémonies a officiellement annoncé aux ambassades des puissances à Constantinople.

Cette indisposition du sultan a retardé le marché des négociations relatives à l'incident de Djanet, dont nous parlions dans notre dernière livraison. Il apparaît cependant, d'après les plus récentes dépêches, que la Turquie, reconnaissant le bien fondé de nos réclamations, aurait décidé de nous acccorder complète satisfaction en cette affaire.

— *La question crétoise.* — Le prince Georges de Grèce, haut commissaire de Crète, ayant cru devoir donner sa démission par suite de l'attitude de la population, le condominium des puissances (France, Angleterre, Russie, Italie, Autriche) a autorisé le roi de Grèce à choisir dans l'île un haut commissaire, en remplacement du prince Georges. Les journaux grecs considèrent cette décision des puissances comme une victoire de la diplomatie hellénique, et voient dans cette concession un pas de plus vers l'union de la Crète avec la Grèce.

II. — ASIE.

Indo-Chine — *Dissolution du Conseil municipal de Saïgon.* — Le conseil municipal de Saïgon a été disssous le 24 juillet par un arrêté de M. de Lalande-Calan, lieutenant-gouverneur de Cochinchine par intérim, et remplacé par une commission municipale de douze membres. Cette mesure a été prise à la suite d'un rapport de M. Crayssac, inspecteur des colonies, sur la situation financière de la ville de Saïgon et le fonctionnement des services administratifs municipaux.

— *La main-d'œuvre javanaise en Indo-Chine.* — A plusieurs reprises déjà des équipes de coolies javanais ont été envoyées en Nouvelle-Calédonie, et cette expérience n'a pas donné de mauvais résultats. D'une part, le contrat que le gouvernement des îles néerlandaises fait signer à l'employeur assure un bon traitement aux travailleurs émigrants; d'autre part, ces travailleurs sont bien choisis, honnêtes et vigoureux. Aussi 85 % des coolies arrivés en 1901 en Nouvelle-Calédonie ont-ils renouvelé leur engagement.

M. Hardouin, consul de France, avait été envoyé à Java par M. Beau, pour étudier la question de savoir si la même main-d'œuvre

javanaise pourrait être introduite en Indo-Chine. Il a communiqué ses conclusions, dès son retour, à la chambre d'agriculture de Cochinchine. Ces conclusions sont très favorables, et les colons de Cochinchine paraissent disposés à tenter l'expérience. Toutefois, et bien qu'une grande surface territoriale soit encore inculte dans cette région, la population annamite s'y développe avec une rapidité suffisante pour qu'il soit peut-être plus sage de lui laisser cette réserve. Il n'en serait pas de même au Cambodge, où la population sur un très vaste territoire, est extrêmement clairsemée.

Chine. — *Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe.* — Un de nos amis nous envoie de Changhaï, les intéressants renseignements suivants :

Changhaï, le 18 juillet 1906.

Peut-être vous intéressera-t-il d'avoir un succinct résumé du rapport du prince Tsaï-Tsé, le chef de la mission chinoise d'études venue en Europe dernièrement, en ce qui concerne notre pays. Ce rapport a été publié intégralement dans les différents journaux chinois, dont vous n'ignorez ni le nombre ni l'influence. Evidemment, le prince Tsaï-Tsé n'a rien découvert et ne fait que des constatations superficielles, mais il semble, cependant, que de tous les pays européens, et malgré tous les efforts faits par ailleurs, ce soit de la France qu'il ait retiré la meilleure impression, et ceci est bien fait pour nous réjouir, car le prince Tsaï-Tsé est, en Chine, le chef du parti réformateur et ouvert aux idées européennes. Voici cet intéressant document :

Le système administratif français jugé par le prince Tsaï-Tsé et leurs E. E. Chang-Chi-Heng et Li-Cheng-To, commissaires impériaux, envoyés à l'étranger pour étudier les systèmes politiques et administratifs des pays étrangers. (*Mémoire concernant la France* [1].)

D'après le prince et ses collaborateurs, le système administratif français est à recommander vivement comme étant le plus propre à être adopté par le gouvernement chinois. Ce système est, en bien des points, différent des systèmes anglais, allemands.

Bien que la France soit une République, tous les pouvoirs du gouvernement sont cependant réunis entre les mains d'un gouvernement central, ainsi que dans un Etat monarchique; et la plupart des bonnes lois et institutions introduites par Napoléon Ier [un empereur (*sic*)] sont toujours en vigueur.

Une comparaison entre l'Angleterre et la France leur montre que le gouvernement central, à Paris, est plus puissant que le gouvernement central de Londres; et la méthode de centralisation de tous les pouvoirs à Paris est très propre à être adoptée dans un pays aussi vaste et aussi peuplé que la Chine.

Bien que vaincue en 1870 par l'Allemagne, la France, par le patriotisme de ses habitants et par sa bonne administration politique, n'a pas tardé à redevenir une des premières nations du monde. Son

[1] C'est le titre officiel du Mémoire.

industrie et l'instruction de ses habitants sont à peu près les mêmes qu'en Angleterre, en Allemagne et chez les autres grandes puissances.

Leurs visites aux arsenaux, ports et autres établissements ont montré aux auteurs de ce mémoire, combien grandes étaient la puissance et les ressources de la France.

Le prince n'insiste pas sur les sujets ; il ne fait que les effleurer. Sans doute un rapport plus détaillé sera-t-il ultérieurement publié.

A. K.

— *L'ouverture de la Mandchourie.* — L'ambassade du Japon, à Paris, vient de communiquer à la presse la note suivante :

Le gouvernement impérial a décidé d'ouvrir Dalny au commerce de toutes les nations à partir du 1er septembre prochain, et aussi d'en faire un port libre en ce qui concerne les importations et les exportations venues de la province du Kouang-toung, c'est-à-dire du territoire de la péninsule du Liao-toung (qui a été cédé à bail), en tant que ces exportations passeront par le port de Dalny.

Le gouvernement japonais a également décidé de permettre aux vaisseaux de toutes les nations de faire du commerce et de la navigation entre Dalny et les différents ports ouverts du Japon à partir du 1er septembre.

Perse. — *La constitution persane.* — On mande de Téhéran à Saint-Pétersbourg que l'inauguration solennelle du Parlement persan à Téhéran a eu lieu dimanche, en présence des autorités religieuses.

D'autre part, le *Standard* souligne que les derniers événements en Perse ont eu pour conséquence non seulement d'octroyer une Constitution au pays, mais aussi d'y rehausser considérablement le prestige anglais.

En faisant d'énergiques représentations auprès du gouvernement persan, au moment des derniers troubles, M. Grant-Duff a contribué a donner dans tout le pays une haute idée de l'influence britannique. Le correspondant du *Standard* à Téhéran ajoute que l'influence russe a décliné, d'autant que les marchands qui sont venus demander protection à la légation d'Angleterre doivent des sommes considérables à la Banque russe.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *A la frontière algéro-marocaine.* — A propos de la mesure prise, le 5 août, par le gouvernement général de l'Algérie, relativement à notre commerce algéro-marocain, mesure que nous avons relatée dans notre dernière livraison, la note officielle suivante a été communiquée à la presse :

On a exagéré la portée, au point de vue de notre commerce, des mesures prises récemment par l'administration algérienne d'accord avec le gouvernement pour interdire certaines exportations d'Algérie à destination

du Maroc. Cette prohibition toute temporaire ne s'applique qu'à la région d'Oudjda et a atteint un mouvement commercial qui ne dépassa guère, durant ces dernières années une vingtaine de mille francs par semaine. Cette mesure a pour but de venir à bout de l'hostilité du makhzen d'Oudjda qui écarte toutes nos demandes par une fin de non-recevoir et refuse même de discuter les réclamations adressées par les autorités algériennes, conformément aux règles établies par les accords franco-marocains. La région d'Oudjda est ravitaillée presque entièrement par l'Algérie et l'arrêt de nos exportations a causé une très grosse perturbation parmi les populations de cette province, qui pressent vivement les agents du sultan de faire droit à nos revendications.

En outre, la suspension des envois d'Algérie prive le makhzen de recettes assez considérables, plusieurs milliers de francs par semaine, qu'il prélève arbitrairement sur les marchandises provenant d'Algérie, sans tenir aucun compte des tarifs fixés par les accords de 1901. Il y a tout lieu de croire que l'attitude du gouvernement marocain rendra possible à bref délai le rétablissement des relations normales entre l'Algérie et Oudjda.

— *La monnaie des oasis algériennes.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a décidé de retirer de la circulation les pièces d'argent de différents types qui servent actuellement de monnaie d'appoint dans les oasis sahariennes. Cette monnaie, dite *gourari*, est constituée par des pièces de toute origine : l'ancien thaler de Marie-Thérèse, les douros d'Espagne, notre pièce de cinq francs, le tout fréquemment troué, pour être mis en chapelets, rogné, et même coupé en morceaux, ce qui est une façon primitive de faire de la monnaie « divisionnaire ».

M. Jonnart a décidé que les indigènes pourraient acquitter l'impôt en argent gourari, qui serait pris par les caisses de l'Etat pour sa valeur fiduciaire, mais seulement versé à titre de dépôt de matières métalliques dans les caisses du Trésor. L'opération a été terminée en janvier 1906. Les pièces ainsi reçues avaient une valeur nominale de 173.000 francs. Elles ont été envoyées à l'hôtel des Monnaies de Paris, qui en a remboursé la valeur en métal fin, qui ne s'élève guère qu'à la moitié de cette somme. Ce métal servira à la frappe des médailles.

Maroc. — *L'escadre du Nord à Tanger. Réception de la colonie française par M. Regnault.* — L'escadre française du Nord est entrée le 15 août, en rade de Tanger, et a échangé avec la place les saluts d'usage.

La veille, dans l'après-midi, avait eu lieu la réception de la colonie française par M. Regnault. Tous les nationaux et protégés français de Tanger s'y étaient rendus. Après la présentation par les présidents respectifs des différentes institutions locales françaises, M. Vezian, un des membres les plus anciens de notre colonie, a, en l'absence du doyen, prononcé une allocution rappelant les services rendus par M. Regnault aux côtés de M. Révoil à la conférence d'Algésiras, et affirmant l'esprit de discipline nationale et de patriotisme

de la colonie ainsi que sa confiance, pleinement justifiée par le passé de M. Regnault, dans le résultat de sa nouvelle mission.

Le président du syndicat des intérêts français et du comité régional de l'alliance française a ensuite exprimé des vœux demandant que le syndicat soit transformé en chambre de commerce et que le comité de l'alliance française puisse par de nouveaux appuis matériels continuer plus efficacement son œuvre de diffusion de notre langue au Maroc. M. Guiot, ministre plénipotentiaire, nouveau représentant des porteurs de titres de la dette marocaine, a pris ensuite la parole pour assurer M. Regnault, qui a exercé avant lui ces fonctions, de l'entier dévouement de son personnel parmi lequel il a laissé les meilleurs souvenirs ; il s'est félicité de ses vieilles relations avec le ministre de France et de leur communauté d'idées : il y voit le gage d'une collaboration féconde pour les intérêts nationaux.

M. Regnault, répondant à ces discours et allocutions, a assuré les divers groupements français de sa sollicitude pour leurs intérêts ; il a rappelé les intérêts considérables de la France dans ce pays et a déclaré que ce patrimoine national sera vigoureusement défendu. Il a affirmé sa confiance dans l'œuvre de la conférence d'Algésiras, le sultan ayant donné la preuve de la perspicacité et de la vigueur de son caractère par l'empressement avec lequel il a donné son adhésion au protocole d'Algésiras, et le corps diplomatique de Tanger étant animé d'un excellent esprit pour arrêter les détails de l'application des réformes.

Faisant ensuite allusion aux paroles prononcées par M. Guiot, M. Regnault a fait l'éloge de ce fonctionnaire. Ce discours a été très applaudi. On a bu ensuite à la France et à la République.

Le soir de l'arrivée de l'escadre, la colonie s'est retrouvée à la réception ouverte qui a suivi le dîner offert dans les salons de la légation à l'amiral Gigon, aux contre-amiraux Puech et Philibert, et aux officiers de l'escadre. A ce dîner, les toasts suivants ont été échangés entre M. Regnault et l'amiral Gigon :

Je vois, a dit le ministre de France, dans la visite de votre puissante escadre, un nouveau témoignage de la sollicitude du gouvernement de la République pour les intérêts français au Maroc. La marine française a été en toutes circonstances associée à l'œuvre de la diplomatie. Je bois au ministre de la Marine, à l'amiral Gigon et aux destinées glorieuses de la marine française.

L'amiral en répondant s'est félicité de voir M. Regnault à la tête de la légation de Tanger.

Notre pays, dit-il, peut avoir confiance en vous qui avez donné en maintes circonstances, à Algésiras notamment, la preuve si décisive de votre patriotisme éclairé, de votre loyauté, de votre expérience mises au service des intérêts français.

— *La mort de M. Salmon, chef de la mission scientifique française du Maroc.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Salmon,

chef de la mission scientifique française du Maroc, directeur de l'Institut marocain, décédé des suites d'une attaque de dysenterie, le 22 août, à l'âge de vingt-huit ans.

Afrique Occidentale française. — *Inondations dans le Haut-Sénégal.* — Des renseignements parvenus au ministère des Colonies font connaître qu'à la suite d'une longue période de pluie, la crue du Sénégal a été particulièrement importante; les parties basses des villes de Kayes et de Bakal ont été inondées, et les communications entre ces deux points interrompues. Des mesures ont été prises pour venir en aide aux localités inondées.

— *Haut-Sénégal et Niger.* — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, qui va rentrer en France, est allé le mois dernier dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger. Le 14 juillet, il passa la revue des troupes à Tombouctou. Après la revue, M. Roume offrit un déjeuner aux officiers et aux fonctionnaires. Du discours qu'il prononça à cette occasion, nous détachons ce qui suit :

Lorsqu'en 1894, il y a douze ans à peine, nous avons pris possession de Tombouctou, quelles difficultés, quelles lenteurs, quelles extrêmes fatigues et aussi quelles dépenses n'exigeaient pas les services du ravitaillement et de la relève. Après la remontée souvent pénible, toujours aléatoire du fleuve Sénégal, s'ouvrait l'interminable route d'étapes de Kayes à Bamako, dont le parcours ne demandait pas moins de trente jours environ ; puis la descente du Niger en chalands lentement poussés à la perche, nécessite pour quelques jours encore, une durée presque égale. C'est trois mois, en moyenne, que durait le voyage de Dakar à Tombouctou : demain, ce sera dix jours à l'époque des hautes eaux du Sénégal, pendant deux mois de l'année ; c'est un peu moins que la durée du voyage de onze jours que nous venons de faire de Dakar à Tombouctou, avant que la crue du Sénégal et du Niger soit complètement établie. Dans un très petit nombre d'années, ce sera huit jours presque en toute saison.

L'achèvement du chemin de fer de Kayes au Niger a déjà permis de réaliser un immense progrès en substituant aux trente mortelles étapes de Kayes à Koulikoro un voyage commode, et je dirai même agréable, de deux journées de chemin de fer. Dans quelques jours, dès que la crue du Niger permettra de le mettre à flot, un beau vapeur, *le Mage*, d'une capacité de transport de cinquante passagers et de 120 tonnes de marchandises, prendra la place de la flottille de chalands dont la tête de ligne sera reportée provisoirement à Kabara, et effectuera, en cinq ou six jours, le trajet de Koulikoro à Tombouctou, sur un fleuve désormais reconnu et balisé. C'est là aussi un progrès dont vous appréciez certainement tout le prix et dont la réalisation fait le plus grand honneur à la mission hydrographique du Niger sous l'habile et énergique direction de M. le lieutenant de vaisseau Le Blévec.

Madagascar. — *Le programme de M. Augagneur.* — Le paquebot *Oxus*, qui vient d'arriver à Marseille, a apporté le texte d'un discours important que M. Augagneur a prononcé au banquet annuel du syndicat des prospecteurs de l'Imérina. Le gouverneur général

y a exposé avec plus d'étendue qu'il n'avait eu l'occasion de le faire jusqu'à présent, les vues d'après lesquelles il entend conduire l'administration de la grande île. Relativement à la question minière, qui est à l'heure actuelle la principale préoccupation des colons, il a dit :

Le décret du 21 novembre 1905 n'est pas parfait. Je ne pouvais cependant en suspendre l'application. J'avais le devoir strict de l'appliquer à mon arrivée.

Des modifications sont nécessaires, et pourtant les intentions qui ont dicté le décret étaient excellentes; elles répondaient à la préoccupation d'empêcher l'accaparement des terrains aurifères, mais les dispositions édictées, applicables à un pays de filons, sont difficilement applicables à un pays alluvionnaire, où l'or est excessivement dispersé, où il faut picorer à la surface pour le recueillir. Il y a lieu de la modifier.

A mon avis, la taxe de superficie pourrait être ramenée à un simple droit de statistique. Peut-être aussi conviendrait-il de ne pas maintenir la distinction entre les permis de recherches et les permis d'exploitation, distinction qui trop souvent encourage la fraude.

Mais le défaut principal, c'est la taxe de surface. Elle doit être abaissée jusqu'à ne plus peser sur l'industrie aurifère. Je ne ferai jamais obstacle aux tentatives individuelles. J'estime que l'administration a le devoir de les seconder. Moi présent, elle n'y faillira pas.

Le gouverneur général a terminé son discours par quelques mots sur la politique à suivre à l'égard des indigènes.

On m'a représenté, a-t-il dit, comme un indigénophile à l'excès, prêt à faire de nos sujets nos égaux, à leur accorder le droit de vote, etc., à faire de Madagascar je ne sais quel Haïti où nous n'aurions guère de raisons de rester.

La direction politique et économique de ce pays doit rester à la France, dont on ne peut oublier les sacrifices en hommes et en argent. Mais envers les indigènes, et je n'envisage en ce moment que les rapports des colons et de la main-d'œuvre, nous devons être justes, probes, ne pas les exploiter, mais les rémunérer exactement, ainsi qu'il est convenu. En échange on doit exiger d'eux qu'ils tiennent exactement leurs engagements, mais ils ne doivent pas être une matière inerte et exploitable à merci entre les mains de qui que ce soit.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le président Roosevelt et son programme politique.* — La Chambre des représentants des Etats-Unis, élue en même temps que le président de la République, en novembre 1904, doit être renouvelée à la fin de cette année. L'approche de cet événement est pour M. Roosevelt une occasion de donner des indications politiques à son parti. Il l'a fait dans une longue lettre à M. Watson, membre républicain du Congrès. Le programme qui y est exposé montre que les tendances du Président n'ont pas changé, ce qui ne saurait surprendre.

Le président, passant en revue la situation du pays, espère que le Congrès votera les lois prohibant l'octroi de subventions de la part

des partis politiques aux corporations, augmentant les tarifs douaniers pour les Philippines et limitant les heures de travail pour les employés des chemins de fer. Il se déclare nettement partisan du maintien du tarif protecteur, disant que la phénoménale prospérité industrielle du pays ne doit pas être compromise à la légère. Quand un droit ou un tarif devient désavantageux pour la nation, on peut le modifie sans disloquer tout le système. Une revision générale des tarifs peut être entreprise quand il apparaît qu'elle ferait plus de mal que de bien, mais cette question est tout à fait indépendante de celle des trusts, et la seule façon d'agir à l'égard des monopoles est d'appliquer la loi votée par le Congrès.

Le président insiste sur la nécessité qu'il y a pour le pays de soutenir l'entreprise du canal de Panama. Il approuve les mesures prises pour donner certains droits aux salariés, notamment la loi sur la responsabilité des patrons et celle instituant la journée de huit heures ; il annonce que, pour l'application de cette dernière, il demandera, si cela est nécessaire, le vote d'une autre loi. Il demandera aussi au Congrès de voter, pour les salariés de l'Etat, une demi-journée de congé le samedi pendant l'été.

En terminant, le président sollicite le Congrès de continuer la constitution de la marine.

Le pays, dit-il, est irrévocablement attaché au maintien de la doctrine de Monroë et au principe de la défense et de la police du canal ; mais ses prétentions à cet égard seraient absurdes s'il ne maintenait pas une marine puissante et portée au plus haut point de perfectionnement possible.

La Conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro. — *La doctrine de Drago.* — La Conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro a discuté longuement la question des créances internationales, autrement dit doctrine de Drago, du nom de son promoteur. M. Drago, ministre argentin, a en effet, saisi la Conférence d'une proposition tendant à refuser aux puissances le droit de recouvrer leurs créances nationales par la force armée. Après une très vive discussion, le comité de la conférence spécialement chargé de l'examen de la question a décidé de faire un rapport recommandant à chaque gouvernement représenté à la conférence d'apprécier l'opportunité qu'il y aurait de soumettre cette doctrine à la conférence de La Haye, non seulement en ce qui concerne le recouvrement par la force des dettes publiques, mais aussi au sujet de toutes les réclamations pécuniaires..

De son côté, M. Elihu Root, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, s'est prononcé dans le même sens sur cette importante question. Répondant, en effet, à un discours prononcé par M. Drago, dans un banquet qui lui était offert le 24 août à Buenos-Ayres, et où l'orateur avait dit que sa doctrine avait pour but d'éviter au continent américain la conquête dissimulée par l'intervention financière, M. Root a dit :

Les Etats-Unis n'ont jamais considéré qu'il fût convenable d'employer leur armée et leur marine au recouvrement de dettes ordinaires contrac-

tées par des gouvernements étrangers envers les sujets américains. Nous jugeons l'emploi de la force comme une incitation aux pires abus, plus funeste dans ses résultats pour l'humanité que si toutes les dettes contractées par n'importe quelle nation restaient impayées.

Nous considérons que l'emploi de l'armée et de la marine d'une grande puissance pour obliger une puissance plus faible à respecter les termes d'un contrat avec un particulier est à la fois une invitation à spéculer sur les nécessités du pays faible qui lutte avec difficulté et une infraction à la souveraineté de ce pays.

Nous sommes actuellement opposés à cela comme nous le fûmes toujours, comme nous continuerons à l'être, croyant que peut-être, si ce n'est pas aujourd'hui ni demain, mais plus tard, par suite du progrès lent mais certain qui se fera, le monde arrivera à avoir la même opinion que nous.

Je suis l'avocat de l'arbitrage, je suis le partisan et le défenseur de la médiation et de toutes les mesures qui portent un jugement froid, raisonnable à la place de la guerre.

Cuba. — *L'insurrection à Cuba.* — Un mouvement insurrectionnel s'est déclaré, à Cuba, contre le gouvernement régulier de la république cubaine, dont le président est M. Estrada Salma, chef du parti des modérés. L'insurrection est dirigée par l'ancien candidat radical à la présidence, le général José Miguel Gomez. Le général Gomez avait déjà ébauché, lors des récentes élections présidentielles, un mouvement qui avorta aussitôt; celui-ci paraît plus sérieux, car Gomez a réussi à grouper autour de lui plusieurs chefs et des vétérans de la guerre d'indépendance contre l'Espagne.

La rébellion paraît pour le moment localisée dans la province de Pinar-del-Rio, où les insurgés compteraient de 1.000 à 2.000 hommes sous les armes; ils menacent la ville de Pinar-del-Rio.

Le gouvernement recrute et arme rapidement la garde rurale, qui a été augmentée de 2.000 hommes, et organise la défense dans les provinces de Santa-Clara et de la Havane. Les habitants des campagnes se concentrent dans les villes. Les Chambres se sont réunies à la Havane et ont adopté une motion condamnant la rébellion.

Chili. — *Le tremblement de terre de Valparaiso.* — Après San-Francisco, la ville de Valparaiso vient d'être partiellement détruite par un formidable tremblement de terre dont les premières secousses ont été ressenties le 17 août. De nombreuses autres villes du Chili ont également cruellement souffert du fléau. Les désastres matériels sont terribles. Le nombre des victimes, qui n'a pu encore être évalué, est considérable.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Commerce avec la France.* — Les renseignements sommaires fournis par les statistiques italiennes permettent d'établir suffisamment, malgré la division de nos apports, l'importance des échanges entre la France et l'Italie.

Il résulte du relevé de nos importations en Italie que les principales marchandises, y compris les tissus de soie et les soies exclues de l'accord commercial, sont en augmentation. Si cette plus-value n'est pas très importante pour certains articles, c'est qu'il faut tenir compte des difficultés que rencontrent nos exportateurs pour reconquérir le marché italien.

On constate des diminutions sur les fils et tissus de laine, les fleurs artificielles, les instruments de physique et d'optique, les montres, les instruments de musique et les merceries, dont l'Allemagne a augmenté ses envois en Italie.

Il y a également lieu d'observer que, malgré les progrès réalisés depuis plusieurs années par notre industrie métallurgique, qui lui permettraient de lutter avantageusement contre la concurrence allemande, la France figure seulement pour un dixième dans la catégorie des fers et métaux qui est la plus importante comme valeur.

En constatant que les résultats généraux sont satisfaisants et que l'amélioration relevée depuis la conclusion de l'accord commercial s'est accentuée en 1905, on doit rappeler que nos exportateurs pourraient se créer en Italie une situation plus importante s'ils développaient leur système de représentation, s'ils se décidaient à fabriquer des articles à bon marché et surtout s'ils consentaient à l'envoi des marchandises franco de port et de douane et s'ils accordaient les facilités de paiement concédées par leurs concurrents.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *Le Commerce en* 1905. — L'*Office Colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de Madagascar en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme de 54.049.002 francs. C'est une augmentation de 8.202.459 francs sur l'année précédente et de 5.034.895 francs sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 31.198.410 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 4.779.025 francs à celles de l'année

précédente et inférieures de 6.408.357 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 22.850.592 francs en augmentation de 3.423.433 francs sur l'année précédente et de 11.443.252 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 42.298.311 francs dont 26.812.934 francs à l'importation et 15 millions 485.377 francs à l'exportation, représentant 76,8 % du commerce total, 85,1 % des marchandises importées et 67,7 % des marchandises exportées.

Le commerce entre colonies françaises représente 1.679.980 francs dont 1.085.999 francs pour l'importation et 593.981 francs pour l'exportation, soit 3,2 % du commerce total, 3,6 % de l'importation et 2,7 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 10 millions 070.711 francs dont 3.299.477 francs à l'importation et 6.771.234 francs à l'exportation, soit 20 % du commerce total, 10,5 % de l'importation et 29,6 % de l'exportation.

III. — AMÉRIQUE.

Saint-Pierre et Miquelon. — *Le Commerce en* 1905. — L'*Office Colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 12.558.832 francs; c'est une diminution de 1.332.239 francs sur l'année précédente et de 9.579.737 francs sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 5.439.521 francs; elles ont été ainsi inférieures de 791.166 francs à celles de l'année précédente et de 5.378.126 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 7.119.311 francs en diminution de 541.073 francs sur l'année précédente et de 5.378.126 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 8.690.483 francs dont 2.617.064 francs à l'importation et 6.073.419 fr. à l'exportation, représentant 66,7 % du commerce total, 48,1 % des marchandises importées et 85,4 % des marchandises exportées.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 272.598 francs dont 39.943 francs pour l'importation et 232.655 francs pour l'exportation, soit 2 % du commerce total, 0,7 % de l'importation et 3,0 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 3.595.751 fr. dont 2.782.514 francs à l'importation et 813.237 francs à l'exportation, soit 31,3 % du commerce total, 51,2 % de l'importation et 11,9 % de l'exportation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM.

Adéma, négociant à Séville (Espagne). — Armand dit Armand-Cellot, directeur d'une agence de publicité à Paris. — Barthélemy, représentant de Paris de la société anonyme des cafés du Havre. — Bénédictus, fabricant de soieries à Paris. — Boilève, entrepren. de travaux publics à Béziers. — Boilleaux, négociant à Amiens. — Bonbon, fabricant de bonneterie à Troyes. — Botto, commissionn. en march. à Nice. — Bourette, représent. de maisons industrielles à Paris. — Cahen, commissionn. en march. à Paris. — Cambon-Feer, directeur à Paris de la maison Violet frères de Thuir. — Carles, négociant distillateur à Narbonne. — Chabrol, courtier en marchandises à Nice. — Couelle, négociant à Marseille. — Counord, commissionnaire à Guatémala. — Cravoisier, ancien chargé de missions coloniales à Paris. — Deburghgraeve, négociant en laines à Orléans. — Delcous, négociant en vins à Paris. — Dombre, négociant au Caire. — Ellissen, administrat. de sociétés industrielles à Paris. — Foucauld, négociant à Cognac (Charente). — Fournier, administrat. du syndicat d'initiative du Rhône. — Gadan, négociant à Buenos-Ayres (République Argentine). — Gaisman, administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise à Paris. — Gérard, négociant au Caire. — Gigon, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris. — Goffart, direc. de la société le Carbonyle à Levallois-Perret. — Grenier, négociant à Buenos-Ayres. — Gross, négociant en cafés à Paris. — Gugenheim, représent. de commerce à Paris. — Hunebelle, négociant à Paris. — Hunziker, négociant à Salon. — Jacquet, fabricant d'éventails à Paris. — Jourdan, raffineur d'huiles minérales à Cette. — Kraemer, négociant à Paris. — Luquet de Saint-Germain, administrat. délégué de la société des moteurs Gnôme, à Paris. — Labbé (Paul), chargé de missions coloniales à Paris. — Lang, entrepreneur de travaux publics à Paris. — Larue, négociant en vins à Paris. — Mauran, négociant en vins à Nice. — Perquel, banquier, à Paris. — Picot, direct. de la société d'éclairage à l'acétylène Pesnelle à Paris. — Robin, négociant en eaux-de-vie à Cognac. — Rénier dit Maurice, directeur d'une agence de publicité à Paris. — Ribes, négociant à Madrid. — Roche, commissionn. en marchand. à Angoulême. — Rothschild, négociant en tissus en gros à Paris. — Rouffet, de la maison Rouffet et Castelbon, à Bayonne. — Rubaudo, administrateur délégué de la société de travaux de port et d'entreprises maritimes à Marseille. — Schlesinger, négociant à Paris. — Terrel des Chesnes, représentant de maisons de commerce à Paris. — Thomeguex, publiciste commercial. — Tournaillon, négociant commissionnaire à Capetown. — Weinschenk, commission. en march. à Paris. — Weyl, négociant à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — MM. Camboulives, *vétérin. en* 1er, et Duliège, *vétérin. en* 2e, sont désig. pour servir au 4e d'artill. coloniale au Tonkin ;

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Rosse est désig. pour servir au 16e rég.

Tonkin. — M. le *sous-lieut.* Laffisse est désig. pour servir au Tonkin.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Crès, Guilbert et Ducatillon ; les *lieut.* Trocmé et Ariès et le *sous-lieut.* Le Breton sont désig. pour Saïgon ;

M. le *capit.* Pelletier est placé au Cap Saint-Jacques ;

M. le *lieut.* Boquet est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *capit.* Crépet et Bouët; les *lieut.* Darribes, Lepoix et Chabard sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Breuilh, Noël, Haranger, Joly et Rouanet et le *lieut.* Landriau sont placés à Hanoï; MM. les *capit.* Borel et Gérard à Dap-cau; M. le *capit.* Juy à Hué; M. le *capit.* Redon à Haïphong;

M. le *capit.* Joalland est désig. pour la brigade de réserve de Chine à Haïphong.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Lemaître dit Houelles, Simon, Vidal et Le Maguet; les *sous-lieut.* Robert, Moillo, Versini et Ailhaud sont désig. pour servir en A. O. F.;

MM. le *capit.* Gillet et le *lieut.* Ponsar sont désig. pour le territoire du Niger;

M. le *lieut.* Barrier est placé à Kati.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Jabry et Gillon sont placés à Diégo-Suarez;

MM. les *capit.* d'Herbez de la Tour, Constaut et Ménard et le *lieut.* Doucet sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Gaune est désig. pour servir à la direction d'artillerie des Antilles.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. Lauret, *adjoint* à l'intendance, et Menvielle, *attaché de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Delavau est placé à Hanoï;

MM. l'*adjoint* à l'intendance Cornet et l'*attaché de* 2e *cl.* Chérigié sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. l'*adjoint* à l'intendance Ride et l'*attaché de* 1re *cl.* Magot sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. l'*adjoint* à l'intendance Haffner est placé à Saint-Louis et M. l'*adjoint* à l'intendance Gérardin est désig. pour Dakar.

Madagascar. — M. l'*adjoint* à l'intendance Dejean de la Bâtie est désig. pour servir à Madagascar;

MM. les *attachés de* 1re *cl.* Feline et Grenier sont placés le premier à Tamatave, le second à Majunga

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Bernard, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est attaché à la mission de délimitation franco-siamoise.

Annam. M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lévrier est désig. pour servir à Tourane;

M. Duran *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Hué.

Cochinchine. — MM. Hénaff, *méd. ppal de* 1re *cl.*, Fortoul, *méd. ppal de* 2e *cl.*, Cavazza, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Duperron et Collin, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine;

M. Haueur, *méd. maj. de* 1re *cl.*, est placé à l'ambulance de Mytho;

M. Alquier, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour l'hôpital de Saïgon;

M. Thézé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est chargé du service médical de Poulo-Condor;

MM. Montel, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Huet, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* et Massiou, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. Cambours-Mouflet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Bouillet et Lecomte, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Pineau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Hanoï;

M. Lenoir, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Dap-cau;

M. Ayraud, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le poste consulaire de Mong-tzé;

M. Abbatucci, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé au poste consulaire de Pakhoï;

MM. Gauducheau et Savignac, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Fouquet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le service de la vaccine;

M. Boyé, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Moncay;

M. Delabaude, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Cao-bang;

M. Durand, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Thaï-nguyen;

MM. Bridier, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Bouchaud et François, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Hanoï;

M. Casabianca, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Bao-lac;

M. Laporte, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Tay-ninh.

Siam. — M. Manaud, *méd. aide-maj de* 1re *cl.* est désig. pour servir au poste consulaire de Battambang.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — Sont désig. pour embarq. sur le *Bruix :*

MM. le *capit. de frég.* Préaubert; le *lieut. de vaiss.* Brousse ; les *enseig. de vaiss.* Rouvier, Guyader et Viort; les *aspirants de* 1re *cl.* Thomas et Carissan ; les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Berhaut, Correy et Ladam.

Sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy :*

MM. le *lieut. de vaiss.* Salmon; les *enseig. de vaiss.* Paulus, Winter et Puech; les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Blanc (C.-V.), Blanc (C.-J.) et Laurent; l'*aspirant de* 1re *cl.* Audic.

MM. l'*enseig. de vaiss.* Blanchot et l'*aspirant de* 1re *cl.* Sicard sont désig. pour embarq. sur l'*Alger.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Cellier est désig. pour embarq sur l'*Alger :*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Dargein est désig. pour embarq. sur le *Bruix :*

M. le *méd. de* 1re *cl.* Vialet est désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. le *méd. de* 1re *cl.* Oudard est désig. pour embarq. sur l'*Alger.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Peuvergne (Jean-Jules-Emile), administ. en chef de 2e cl. des colonies, est délégué dans les fonctions de secret. général du gouvernement du Haut-Sénégal et Niger.

M. Mas, est nommé directeur de la banque de la Réunion.

M. Gueydon de Dives, est nommé directeur de la banque de la Guadeloupe.

Sont nommés :

Procureur de la République à Saïgon (Indo-Chine), M. Auber.

Procureur de la République à Vinh-Long, M. Adamolle.

Juge président du tribunal de première instance de Pnom-Penh, M. Dartiguenave.

Juge président du tribunal de première instance de Chaudoc, M. Mabille.

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Sazie.

Présid. du trib. de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. Lafontan de Gots.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Le Marin anglais, par André E. Sayous, secrétaire général de la Fédération des Industriels et des Commerçants français. Un volume in-12 de 162 pages. Larose, éditeur, Paris.

Les difficultés au milieu desquelles se débat notre marine marchande, et que sont venues aggraver encore une série de grèves déplorables, ont ému la *Fédération des Industriels et des Commerçants français*, qui a chargé son secrétaire général de faire une enquête en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Le *Marin anglais* est le premier rapport de M. A. E. Sayous.

Par des renseignements précis et formels, puisés directement aux sources, M. A. E. Sayous démontre que le marin anglais n'est pas protégé contre la concurrence des étrangers; la situation pécuniaire des officiers n'est pas enviable; mais le capitaine a le droit de disposer de ses hommes comme il l'entend. Nos voisins considèrent le système de l'inscription maritime française comme une chose excellente.

Le Partage de l'Océanie, par Henri Russier, docteur ès lettres. Un vol. in-8° de 384 pages, avec cartes et nombreuses illustrations. Vuibert et Nouy, éditeurs, Paris, 1905.

Le livre de M. H. Russier est un travail d'érudition très documenté; il ne constitue point une étude exclusivement géographique; on pourrait dire plutôt qu'il est un traité d'économie coloniale. Il a en effet surtout pour objet de mettre en lumière un grand fait historique : l'expansion des nations modernes en Océanie, et une série de faits économiques : les résultats matériels de cette expansion coloniale.

Du reste, il suffit, pour bien marquer l'intérêt qui s'attache à la lecture de cet ouvrage, d'en indiquer les grandes divisions. Dans la première partie de son étude, l'auteur traite des conditions géographiques de la vie humaine en Océanie; la seconde partie est consacrée au partage politique; enfin la troisième partie expose la mise en valeur des établissements fondés en Océanie par la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Le texte est accompagné d'un certain nombre de cartes destinées à préciser la situation respective des divers archipels, et à marquer les relations des uns avec les autres. Enfin de nombreuses gravures illustrent l'ouvrage et en rendent la lecture plus attrayante.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Cobro coercitivo de Deudas pùblicas, par Luis M. Drago. Un vol in-16 de 170 pages. Coni Hermanos, éditores, Buenos Aires, 1906.

Choses de Berbérie. Politique berbère, par Tony Desachy. Une broch. in-16 de 24 pages. Imprimerie Wattier, Paris, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*août* 1906). La question d'Ethiopie. — L'affaire de Djanet et l'agitation musulmane. — Dr Blanc : Notes sur Mazagan.

Association cotonnière coloniale (*juin* 1906). — Le Congrès colonial de Marseille. — Le Congrès de Brême.

La Ligue maritime (*août* 1906). Michel Merys : La guerre russo-japonaise. — G. Fayolle : La Ligue maritime allemande.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Bolletino della Societa africana d'Italia (*luglio* 1906). J. Joubert : La nomenclatura geografica delle coste africane. — L. de Castro : Psicologia dell' Europeo in Africa.

L'Esplorazione commerciale (15 *agosto* 1906). E. Hamanni : L'influenza economica del' Italia nel vilayet de Tripoli. — Bertoya : In Caucasia.

L'Italia moderna (15 *agosto* 1906). Nino de Sanctio : Società e associazioni protettrici in Inghilterra e in America.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ILES SOUS-LE-VENT DE TAHITI

ET LE RÉGIME DE L'INDIGÉNAT

Dans une précédente étude, en traitant la question de la colonisation française à Tahiti[1], nous avons brièvement fait mention des archipels qui forment l'ensemble de nos établissements en Océanie. Ces diverses possessions, assez éloignées les unes des autres, sont, malgré leur manque presque absolu d'homogénéité, placées sous le même régime, c'est-à-dire que comme Tahiti, régies par des décrets, elles sont soumises aux lois appliquées dans la métropole, qu'il s'agisse du Code civil ou du Code pénal.

Toutefois, malgré le décret du 17 septembre 1903 qui supprimait à Tahiti le Conseil général et en même temps fondait tous les budgets particuliers en un seul budget général, astreignant tous les habitants de la colonie à concourir aux dépenses de son chef-lieu, et leur imposant les mêmes charges puisqu'ils avaient les mêmes droits, un seul de nos archipels, et non des moindres, les Iles Sous-le-Vent, continue à vivre sous le régime d'exception que l'euphémisme colonial a dénommé régime de faveur: nous voulons parler du *régime de l'indigénat*.

Certes, nous ne prétendons pas condamner ce mode d'administration d'usage courant dans nos colonies nouvelles, et dont une application judicieuse et bien comprise est susceptible de porter ses fruits; mais l'on verra, au cours de ces pages, que si le principe a du bon, les résultats n'en sont pas toujours aussi efficaces qu'on croyait devoir l'espérer.

Quand, en 1888, la France, représentée à Tahiti par M. le gouverneur Lacascade, plaça sous sa souveraineté et de façon toute pacifique l'archipel des Iles Sous-le-Vent, notre

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 juin 1906.

nation n'était représentée dans ces îles que par quelques-uns de nos nationaux y ayant des intérêts.

Le noyau de la population européenne était formé surtout d'Anglais et de quelques Américains qui virent d'un mauvais œil s'y établir notre domination. Il faut dire que, si les indigènes conservaient par devers nous une certaine défiance, le fait n'avait rien d'étonnant puisque les premiers pionniers qui introduisirent la civilisation dans ces îles furent des pasteurs protestants anglais envoyés par les missions de Londres. Ces derniers, naturellement, ne se firent pas faute, dans leurs prédications, de démontrer la supériorité de la nation anglaise sur la nôtre. Ils avaient beau jeu, personne n'étant là pour réfuter leurs assertions ou essayer de les combattre.

Si par hasard un navire de guerre français daignait venir montrer le pavillon national dans ces parages, les Anglais, prompts à corriger l'effet de cette manifestation sur l'esprit des populations, ne craignaient pas de leur faire accroire que la France, pauvre petite puissance, incapable de construire elle-même ses bateaux de guerre, les achetait à l'Angleterre.

Quand on connaît le caractère des indigènes, on se rend facilement compte combien de telles insinuations nous étaient préjudiciables. Après l'annexion, cette campagne contre notre influence continua aussi active, mais plus déguisée. Elle mit huit ans à porter ses fruits .

***

En 1896, une grande partie de la population de Raïatea, l'île principale, se groupa autour d'un chef influent nommé Teraupoo, que les belles promesses de certains résidents anglais n'avaient pas peu contribué à gagner à leur cause : aidé de ses partisans qu'il avait armés de fusils, il s'attribua la moitié de l'île, lança une proclamation d'indépendance, indiquant que dorénavant tous les impôts payés au gouvernement français seraient versés entre les mains de ses agents. En outre, Teruapoo eut l'audace de substituer au pavillon français le pavillon de l'ancien gouvernement de Raïatea, auprès duquel flottait également le pavillon britannique.

Dès lors, Raïatea était divisée en deux camps : le camp français constitué par les indigènes restés fidèles et le camp Teraupiste, comme on l'appelait.

Aussitôt que le gouverneur, informé par l'administrateur, eut connaissance de ces événements, il s'empressa d'envoyer

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

aux îles Sous-le-Vent un bateau de guerre et la compagnie d'infanterie de marine qui tenait garnison à Tahiti. Quelques volontaires tahitiens partirent également.

Nous ne ferons pas ici l'historique de cette expédition qui ne fut marquée par aucun fait bien saillant. Grâce à notre attitude énergique et à l'intervention du consul britannique lui-même qui, très loyalement, désavoua les rebelles, cette campagne se termina sinon sans coup férir, du moins sans trop grande effusion de sang de part et d'autre. Teraupoo et ses principaux lieutenants, faits prisonniers, furent exilés aux îles Marquises et virent tous leurs biens confisqués. Ils furent d'ailleurs graciés, en 1903, par M. le gouverneur Petit, et rentrèrent dans leurs foyers où ils vivent maintenant tranquilles et retirés, ayant acquis la certitude qu'ils n'ont été qu'un instrument entre les mains de quelques ambitieux qui, plus rusés, surent échapper à tout châtiment.

*
* *

Cette démonstration belliqueuse eut pour conséquences heureuses d'assurer notre domination, de la consolider et d'enlever à tout jamais, il faut l'espérer, aux indigènes trop crédules l'idée qu'un jour ou l'autre ils pourraient se révolter contre notre légitime autorité.

Depuis 1888 et jusqu'à l'époque de l'insurrection, l'organisation administrative indigène avec ses lois était restée en vigueur ; aucun changement n'y avait été apporté, sauf que les Européens habitant l'archipel ne relevaient plus, au point de vue judiciaire, que de l'administrateur qui cumulait les fonctions de juge de paix.

Il parut utile de doter nos nouveaux sujets d'un Code qui, sans altérer la base de la législation en usage, se rapprochât davantage des lois françaises. D'accord avec les principaux chefs du pays, en collaboration avec eux, l'administrateur rédigea et fit signer par les autorités indigènes les « Lois codifiées des îles Sous-le-Vent » qui furent soumises en dernier ressort à la haute approbation du chef de la colonie, lequel y donna son adhésion.

Le rédacteur de ce Code, dont la lecture ferait certainement sourire nos étudiants en droit de première année, s'était efforcé d'en mettre tous les termes à la portée des intelligences rudimentaires des magistrats indigènes chargés de l'appliquer. Cela était nécessaire, surtout pour en faciliter la traduction aussi claire que possible dans l'idiome maori, très pauvre et dont un

mot présente la plupart du temps une double signification. Mais ce que le législateur avait oublié dans sa rédaction, c'était de prévoir comment devenait exécutoire le jugement prononcé en dernier ressort, principalement en matière d'amende. Tout avait été prévu, sauf cela; de sorte qu'un justiciable condamné à l'amende, s'il déclarait ne pouvoir payer, cas fréquent, était tout simplement déclaré dettier envers l'État, mis en prison, astreint aux travaux de route pendant un laps de temps, par journées calculées jusqu'à concurrence de la somme dont il était débiteur. Mais il faut bien dire qu'aucun texte ne l'y forçait, et que s'il était aussi empressé à se soumettre, c'est qu'il y trouvait son profit. En effet, cette façon d'opérer lui permettait non seulement de se libérer aisément de sa dette, mais encore, avantage qu'apprécient beaucoup les indigènes, de se faire nourrir aux frais du gouvernement pendant sa détention volontaire.

Cette lacune fut enfin comblée en 1905. Grâce à l'un des derniers articles des lois codifiées qui permettait au gouverneur de modifier ces lois par des arrêtés, de façon à les rendre peu à peu plus conformes à nos lois françaises, l'exécution des jugements rendus par les tribunaux indigènes fut définie, telle que la saisie, etc., etc.

Le moment était d'ailleurs bien choisi pour qu'une telle sanction fût vraiment efficace. L'attribution des terres dont l'examen se poursuivait depuis l'année 1898 touchait à sa fin; les Commissions instituées par le décret de la même année allaient terminer leurs travaux qu'avec une sage lenteur elles avaient mis huit ans à mener à bien. L'administration commençait déjà à délivrer les certificats de propriété, ce qui lui permettait, en matière civile, de pratiquer en toute sécurité la saisie immobilière. Quant à la saisie mobilière, il n'y fallait pas songer; les cases indigènes ne sont pas meublées ou rarement: ni lit, ni table, ni chaise; la natte et le parquet de la case remplacent tout cela. La civilisation européenne ne se manifeste que par la présence d'une machine à coudre et encore ne peut-on la saisir, puisqu'elle est pour la femme un instrument de travail.

***

Examinons maintenant l'organisation judiciaire indigène telle qu'elle fonctionne encore à l'heure actuelle.

Sur cette question, il y a beaucoup à dire. Le recrutement des juges est véritablement déplorable et se fait en dépit de tout bon sens. On croira peut-être que ces magistrats indigènes

appelés à juger leurs compatriotes sont des hommes préparés à leurs fonctions par des aptitudes spéciales. Ce serait une grave erreur. Les juges sont aussi ignorants de la loi que les justiciables eux-mêmes, et fait beaucoup plus grave, l'équité dont ils font généralement preuve n'est rien moins que problématique.

Les tribunaux indigènes sont ainsi répartis : un tribunal de premier ressort à un seul juge dans chaque arrondissement; dans chaque île, une cour d'appel composée de trois juges appelés Toohitu, en dernier ressort. C'est tout.

Les motifs du jugement sont rarement rédigés. Le juge possède un registre sur lequel il fait tout simplement mention que l'accusé a été condamné soit à la prison, soit à l'amende.

C'est ce qu'on peut appeler la justice expéditive. Quant aux arguments présentés par l'accusé pour sa défense, ils n'ont de réelle valeur que s'ils ont au préalable été agrémentés d'un présent qui permet de faire pencher la balance en sa faveur, sans que la question de droit, aussi évidente qu'elle puisse paraître, fasse reculer d'un pas le peu scrupuleux magistrat qui rend son arrêt dans toute la sérénité d'une conscience irréprochable.

Poussons plus avant nos investigations et voyons comment sont appliquées les sanctions prévues.

Nous nous trouvions un jour en tournée administrative dans une des îles de l'archipel. C'était samedi, jour habituel des audiences de justice, et nous eûmes la curiosité d'y assister. L'auditoire était assez nombreux; le cas qui avait attiré le public était banal en lui-même. Une jeune femme se tenait debout, humble devant ses juges. Elle était accusée d'un vol de bague qu'elle avait restituée à son propriétaire. Après un assez long interrogatoire, le président admonesta l'accusée pendant un bon quart d'heure. Puis le silence régna; les trois magistrats se consultaient sur l'application de la peine. Enfin, le président prit la parole et prononça son jugement en s'inspirant, bien entendu, de l'article qui visait le cas de l'accusée. Cet article disait en substance :

« Quiconque aura été convaincu de vol sera condamné à une peine de six mois à cinq ans de prison. » Il n'y avait pas de commentaires à ce texte.

A notre grande stupéfaction, nous apprenons que l'inculpée venait d'être condamnée à cinq ans de prison!

C'était la dernière affaire et l'audience était levée.

Nous prévenons les juges de notre désir de les entretenir un instant, et aussitôt nous sollicitons des explications sur l'étrange

jugement qui venait d'être rendu et qui nous semblait bien sévère, étant donné le délit. C'est alors que nous avons appris que, d'usage constant, nos magistrats indigènes appliquaient soit le minimum, soit le maximum de la peine prévue au texte de la loi. Dans leur pensée — et ils étaient de bonne foi — la loi disait : « Quiconque sera convaincu de vol sera condamné à six mois *ou* à cinq ans de prison. »

Personne, depuis six ans qu'ils rendaient des jugements de ce genre, n'était venu les tirer de leur erreur.

Après nos explications et nos conseils, ils firent une application plus équitable d'une loi dont l'esprit leur échappait complètement.

Usant d'un droit prévu aux lois codifiées, nous fîmes casser le jugement inique auquel nous avions assisté, et la pauvre femme qui en faisait l'objet fut renvoyée devant un autre tribunal mieux éclairé.

Nous avons tenu à raconter cette anecdote pour mieux prouver le peu de consistance d'une telle organisation qui ne peut que porter le trouble dans les esprits déjà si méfiants des autochtones.

Ce ne sont pas les seuls inconvénients du régime.

Les îles Sous-le-Vent ne sont éloignées de Tahiti que de 120 milles; leurs habitants ont même origine, mêmes mœurs et même langage que les habitants de Tahiti; beaucoup de familles sont apparentées à des familles tahitiennes; enfin les Tahitiens eux-mêmes qui y demeurent sont assez nombreux.

Voici donc des individus de même race et quelquefois de même sang qui ne vivent pas sous le même régime et ne sont pas justiciables des mêmes tribunaux; le Tahitien est citoyen français, il est électeur; il est soumis aux lois françaises; l'autre n'est qu'un simple sujet qui relève de lois indigènes compliquées d'une législation métropolitaine fort incomplète appliquée par des magistrats prévaricateurs n'ayant aucun autre souci que leur propre intérêt. Plus encore que cela. Qu'un délit, qu'un vol soit commis par un indigène au détriment d'un Tahitien, ce ne sont plus les tribunaux indigènes qui sont saisis, mais les tribunaux français. En effet, l'organisation de la justice française aux îles Sous-le-Vent a été réglée par un décret du 17 septembre 1897, promulgué dans la colonie par arrêté du 15 décembre de la même année. Ce décret, qui, en principe, n'est applicable qu'aux Européens ou assimilés — les Tahitiens sont des assimilés — comporte dans un de ses articles que toute contestation entre Européen ou assimilé et indigène sera réglée par le tribunal de paix des îles Sous-le-Vent. Voilà donc l'indi-

gène ignorant de nos lois devenu, pour la circonstance, tributaire de nos magistrats; il sera acquitté ou condamné d'après notre Code.

Cette anomalie a cependant son bon côté; elle permet à nos sujets de comparer la façon dont ils sont traités sous l'un et l'autre régime, et il est obligé de reconnaître qu'il rencontre plus de justice chez nous qu'auprès de ses compatriotes. Aussi, n'est-il pas rare de voir deux indigènes ayant des contestations demander instamment qu'elles soient tranchées par la juridiction française. Le décret du 17 septembre leur accorde cette faculté.

Toutefois il n'en faudrait pas conclure qu'ils tiennent essentiellement à voir nos lois se substituer aux leurs; cela leur est presque indifférent, ce qu'ils réclament avec juste raison, et depuis longtemps déjà, c'est que le Code indigène leur soit appliqué par des magistrats français; ce leur serait une garantie sérieuse que la vénalité serait désormais bannie des jugements s'ils étaient rendus dans de telles conditions. Rien d'ailleurs ne serait plus facile à réaliser; il suffirait pour cela, tout en conservant les tribunaux indigènes de première instance, de confier la présidence du tribunal d'appel à l'administrateur-juge dont la besogne ne serait guère augmentée. Au cours de ses tournées administratives et judiciaires dans les diverses îles, ce fonctionnaire pourrait ainsi juger en dernier ressort. Cette mesure aurait pour effet d'inspirer au magistrat indigène une crainte salutaire, qui se manifesterait par un peu moins de partialité et un peu plus d'équité dans ses jugements.

Mais cette opinion n'a pas été admise. Le gouverneur de Tahiti eût préféré la suppression pure et simple des lois codifiées et la promulgation de nos Codes dans l'archipel.

Par deux fois le ministère des Colonies fut saisi de cette importante question. Il y répondit en conservant le *statu quo*.

Cependant les arguments présentés par le gouverneur méritaient qu'on s'y arrêtât. D'un côté, le régime de l'indigénat avait été en principe constitué pour dix années, intervalle jugé nécessaire pour apprécier la conduite de nos administrés et la sincérité de leur attachement à notre pays; l'organisation défectueuse du mode d'administration judiciaire en vigueur qui à maintes reprises fut signalée au département; de l'autre, le nouvel état de choses créé par le décret du 19 septembre 1903 qui proclamait l'homogénéité de tous les archipels.

Sur le premier point, huit années d'expérience nous prouvaient que les indigènes avaient accepté notre domination sans arrière-pensée, que les anciens chefs rebelles eux-mêmes, gra-

ciés, avaient fait amende honorable ; quant au recrutement des magistrats indigènes nous avons assez démontré les graves inconvénients qu'ils présentent pour qu'il soit besoin de s'y attarder davantage.

Enfin, il semble que l'équité nous fit un devoir de doter ces populations de nos lois qu'elles ont réclamées à plusieurs reprises, depuis surtout que nous leur avions imposé les mêmes charges qui pèsent sur tous les citoyens français.

Nous l'avons dit, le ministère, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, refusa d'y donner son assentiment. Pour nous, en toute impartialité, nous n'aurions pas tranché aussi radicalement cette importante question. Nous aurions adopté un moyen terme. Nous avons la conviction que notre Code pénal aurait pu sans aucune difficulté être promulgué dans l'archipel ; mais à l'exclusion du Code civil auquel certainement les indigènes n'auraient rien compris. Leur éducation n'est pas encore suffisamment faite pour les initier à la procédure du Code civil, et c'eût été leur rendre un mauvais service que de les livrer ainsi sans défense entre les mains des hommes d'affaires, d'autant plus que ces populations — on l'a vu dans les affaires de terres — n'hésitent pas à épuiser, jusqu'à s'y ruiner, tous les moyens en leur pouvoir pour revendiquer et tâcher d'obtenir une minime parcelle de terre, même inculte et couverte de cailloux, si la propriété en est contestée.

En outre, le faux témoignage règne en maître dans ces régions lointaines où c'est à peine si notre civilisation a pu pénétrer. Les témoins s'achètent régulièrement, et en matière de propriété dans ce pays — l'obligation où l'on se trouve de se baser sur le témoignage, la preuve écrite n'existant pas — il est bien difficile, impossible même de discerner de quel côté se trouve le bon droit ; c'est généralement le plaideur le plus généreux qui l'emporte ; quand il ne peut soudoyer les juges, il suborne les témoins.

***

Il faut reconnaître que là encore nous avons fait fausse route. Pour en avoir la preuve, il suffit de savoir comment étaient organisées les propriétés avant l'occupation française.

A dire vrai, la propriété n'existait pas. Chaque famille possédait en commun une étendue de terre qui variait suivant l'importance de la parenté. Chacun, dans la communauté, avait ses attributions propres ; les jeunes gens approvisionnaient la famille de fruits et de poissons, les hommes exécu-

taient les travaux plus pénibles, coupant les arbres qu'ils transformaient en pirogue, transportant le bois destiné à la construction des habitations; les femmes vaquaient aux occupations du ménage et les vieillards trop faibles passaient leur journée à faire du filet, coudre des voiles ou réparer les harpons.

Lorsqu'un jeune homme se mariait, le chef lui désignait la parcelle de terre sur laquelle désormais il lui faudrait s'approvisionner de fruits. Parfois certains arbres, comme l'arbre à pain, si précieux dans ces contrées, appartenaient à tous ; mais chaque chef de famille n'avait le droit de cueillir le fruit qu'à une ou plusieurs branches que les grands-parents lui avaient attribuées.

Cela revient à dire que vouloir poursuivre la reconnaissance des propriétés dans de telles conditions, c'était se heurter à une coutume consacrée par plusieurs siècles.

Les indigènes se sont soumis à nos exigences, mais ils n'ont jamais compris pourquoi l'administration avait voulu leur imposer une conception, nouvelle pour eux, de la propriété.

Certes, tous n'ont pas été mécontents de cette transformation. Quelques-uns y ont gagné des terres sur lesquelles ils n'auraient peut-être jamais osé jeter les yeux, mais d'autres, plus nombreux se sont vus chassés du lieu qui les avait vus naître et où les restes des grands ancêtres reposaient, gardiens fidèles de la tradition. Cette transformation de la propriété ne s'accomplit pas sans de grandes difficultés, et il serait audacieux d'affirmer que la justice, là comme ailleurs, ait présidé à la juste répartition des propriétés.

C'est à ces commissions, en quelque sorte administratives, composées dans chaque arrondissement des chefs de district, qu'était confié le soin de distribuer les terres. La partie déboutée avait le droit de poursuivre sa revendication devant une nouvelle commission, appelée commission d'appel et présidée par l'administrateur; elle statuait en dernier ressort. Il faut avoir assisté à ces séances pour se faire une idée des difficultés sans nombre qui surgissaient au cours des audiences interminables, si bien qu'après avoir entendu les témoins des deux adversaires, la commission n'en était que plus embarrassée pour prendre ses décisions. Quelquefois, la question était tranchée dans le vif, et la commission, de crainte d'erreur, attribuait tout simplement la terre en litige à l'administration.

Dans une île importante de l'archipel, *Bora-Bora*, les membres de la commission furent un jour bien plus catégoriques.

A l'appel de leur nom, si les revendicants ne se présentaient pas, soit qu'ils n'aient pas été prévenus à temps ou qu'ils n'aient pu se rendre à la convocation, le président attribuait la terre au gouvernement. Dans cette journée mémorable, cent une décisions furent rendues dans ce sens, malgré les récriminations des assistants qui trouvaient le procédé un peu trop expéditif. Il va sans dire que la commission fut destituée et que ses décisions furent cassées.

Si nous nous attardons à donner des exemples, c'est pour démontrer à ceux qui voudraient nous accuser de parti pris que le régime de l'indigénat peut être excellent, appliqué avec méthode et suivant le caractère des individus ; il est déplorable dans le cas qui nous occupe. Nous croyons l'avoir prouvé.

***

Pour compléter cette étude, il nous faut parler d'une institution unique en son genre, inconnue ailleurs qu'aux îles Sous-le-Vent et qu'un arrêté assez récent vient d'abolir : le régime des Lots-de-Ville.

Au temps de l'indépendance, c'est-à-dire lorsque chaque île était gouvernée par un roi ou une reine, les pasteurs, qui, les premiers, vinrent porter dans ces contrées la parole évangélique, avaient su se glisser dans les bonnes grâces des souverains qui furent toujours empressés à suivre leurs conseils. Parvenus à faire édifier des temples non loin de la résidence royale, ils n'eurent plus qu'une idée : grouper des fidèles et ériger des paroisses.

Jusqu'alors, seuls les habitants du chef-lieu avaient eu la facilité d'assister aux offices; mais les habitants des districts éloignés n'y pouvaient venir que rarement, d'autant qu'ils ne trouvaient pas de quoi s'abriter, vu le nombre restreint des cases disponibles. Pour obvier à cet inconvénient, le roi décida que chaque propriétaire habitant le chef-lieu serait tenu de concéder aux habitants des districts une parcelle de terre, à charge par ces derniers de l'entretenir et d'y construire une case convenable. Bien entendu, le cessionnaire resterait toujours propriétaire de sa terre ; le concessionnaire n'en serait que l'usufruitier de même que tous ses héritiers directs.

C'est ce qu'on appela des *Taura oire*, littéralement *Attache-en-Ville*, que nous avons désignés par l'expression *Lots-de-Ville* et qui, pour mieux traduire la pensée, devraient s'appeler en réalité *Pied-à-Terre*.

Cette mesure, exécutée bon gré mal gré, atteignit rapidement

le but proposé. Un mois après, tout autour du temple, des cases s'élevaient et dans chaque île les paroisses étaient constituées.

Nous n'avons pas à rechercher quelle part l'arbitraire s'était taillée pour arriver au but proposé. Les indigènes ne s'en plaignirent point et ils étaient les plus intéressés.

Les lois codifiées n'abolirent pas cette institution, mais l'administration se substitua au roi dans un article à peu près libellé ainsi :

« Les Lots-de-Ville continuent d'exister; ils seront doréna-
« vant attribués par l'administration suivant qu'elle le jugera
« à propos. »

Quand nous primes possession des îles Sous-le-Vent, il se trouva en effet que bon nombre de ces Lots-de-Ville avaient été abandonnés; mais les propriétaires de ces biens n'avaient pas le droit d'en reprendre possession. Aussi voyait-on des parcelles de terre, autrefois fertiles, couvertes de brousse, complètement abandonnées.

Cette constatation amena l'administration à prendre un arrêté abolissant le régime des Lots-de-Ville. La mesure était louable; elle eût même été conforme à l'équité, si l'arrêté n'eût contenu certaines restrictions regrettables. L'arrêté disait en résumé que, tout occupant de Lot-de-Ville avait le droit d'acquérir ladite terre pour une somme déterminée à dire d'expert. Dans le cas où il renoncerait à l'achat, la terre devrait faire retour au propriétaire dans les trois mois.

Or si, d'autre part, ce qui s'est d'ailleurs produit, le propriétaire resté longtemps privé de son terrain ne veut pas le vendre et désire au contraire rentrer en sa possession, ce droit lui est ravi : il lui est interdit de refuser la vente. En somme, le voilà exproprié pour cause d'utilité... privée.

Cet arrêté, qui, en somme, ne faisait que modifier un article des lois codifiées, n'était applicable qu'aux seuls indigènes des îles Sous-le-Vent. C'est là que la question devient embarrassante.

Les Tahitiens sont citoyens français; et, certaines grandes familles de Tahïti possèdent des propriétés aux îles Sous-le-Vent, parmi lesquelles des Lots-de-Ville. L'administration avait-elle le droit de les traiter sous le régime de l'indigénat? La réponse ne fait aucun doute. Non. Et cependant leurs Lots-de-Ville ont été vendus dans les conditions prévues par le texte administratif.

L'administration, qui n'a pas voulu céder devant le droit, encore qu'elle savait être dans l'illégalité, s'est entêtée.

Aussi de nombreux procès sont-ils en perspective. Pour obvier à tous ces inconvénients, il suffirait à l'administration des colonies de faire rapporter l'arrêté, cause de tout le mal.

Ainsi seraient évitées bien des complications et sauvegardé le droit sacré de la propriété.

Les îles Sous-le-Vent, par leur importance, leur richesse, leur proximité de Tahiti — 120 milles à l'Ouest de la grande île — méritent que les pouvoirs publics s'y intéressent. Il faut que le désordre, occasionné par un régime mal appliqué et qui n'a plus sa raison d'être, disparaisse.

Dotons nos indigènes de nos lois ; prouvons-leur par là que nous ne voulons pas les traiter en parias et que nous savons tôt ou tard reconnaître la fidélité, la bonne volonté quand elles sont sincères.

Prenons garde : l'élément anglais et américain surtout au point de vue commercial, domine dans ces îles. Un vapeur de Nouvelle-Zélande, qui fait le service des colis postaux à Tahiti, y fait escale tous les 28 jours, aller et retour. Il existe dans l'île principale une maison américaine qui a organisé des coopératives de consommation dans tout l'archipel ; cette maison fait des avances pécuniaires aux indigènes, dans le seul but de se payer de leurs dettes sur les propriétés. La manœuvre est connue ; il s'agit de la déjouer.

La lutte, bien que portée sur le terrain économique, n'en est pas moins grave. Les indigènes sont gens patients, mais ils sont assez naïfs encore pour écouter les mauvais conseils et les suivre. Nous n'avons plus aucune troupe à Tahiti ; à peine une canonnière, absente souvent de la colonie. Si l'échauffourée de 1896 se reproduisait, elle pourait avoir de très graves conséquences qu'il est d'ores et déjà facile d'éviter.

Avant tout, supprimons le régime de l'indigénat qui n'a porté que de mauvais fruits et réorganisons sur un mode d'administration plus paternelle. Nous nous sommes fait craindre.

Essayons de nous faire aimer.

PIERRE BRACCONI.

POINTS D'APPUI DE LA FLOTTE

II

NOS PORTS DE GUERRE : BREST, CHERBOURG, LORIENT, ROCHEFORT. RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

TOULON

Le premier des ports français possède neuf cales sèches [1], deux bassins à flot et une rade bien abritée des coups de vent aussi bien que défendue parfaitement grâce à une série de forts convenablement armés. Les fonds à l'entrée de la rade sont suffisants pour permettre à tous les bâtiments, quel que soit leur tirant d'eau, de gagner en toute circonstance l'abri cherché. Les grands navires ne peuvent circuler dans toute l'étendue de la rade de Toulon, mais le plan d'eau dans lequel ils peuvent évoluer est de dimensions suffisantes. Les bassins, sans être très spacieux, ne réclament pas un agrandissement urgent. Les cales sèches permettent de caréner un bâtiment quelconque de notre flotte, y compris les cuirassés de 18.000 tonnes en projet. Mais *une seule cale* peut recevoir ces derniers.

Toulon a été et pourrait encore être un port de construction, car il possède les installations indispensables, mais pour l'instant, on n'y construit plus que des sous-marins. D'ailleurs, les chantiers privés de la Seyne, établis dans la partie Ouest de la rade, doublent notre arsenal maritime et seraient d'un grand secours en temps de guerre.

La place forte de Toulon n'a rien à craindre de l'ennemi. Après une dure croisière, nos équipages pourront y dormir tranquilles. Une seule fois les Anglais ont été les maîtres de la rade, à la suite d'une véritable trahison des Toulonnais, ce qui valut à la ville d'être débaptisée, par décret de la Convention, qui la nomma « Port la Montagne ».

Toulon est notre seul port militaire digne de ce nom, et malheureusement il n'est pas sur le Pas-de-Calais!

BREST

Une rade superbe, un port qui fut excellent à l'époque des bâtiments courts, mais qui, au xxe siècle, est tout à fait insuffi-

[1] On emploie indifféremment les expressions de cale sèche, forme ou cale de radoub, pour citer ces grandes excavations maçonnées dans lesquelles les bâtiments sont mis à sec, afin de permettre aux ouvriers de parvenir aisément aux parties immergées de la coque.

saut. Le port n'est autre chose que le lit de la Penfeld, une rivière très étroite, très sinueuse et pas assez profonde. Large de 150 à 200 mètres, longue de 2.500, elle offre sur ses deux rives des quais non accostables qui furent élargis à coups de dynamite. Il fallut démolir les hautes falaises de roc entre lesquelles coulait le ruisseau pour établir les magasins et ateliers nécessaires.

Pendant deux siècles, le terrain gagné suffit à loger le matériel employé à la construction et à l'armement de la vieille flotte en bois. Mais depuis l'apparition des navires en fer, il fallut édifier deux vastes ateliers : l'un, sur la rive droite au sommet de la falaise, sur le plateau des Capucins, abrite la « grosse chaudronnerie » ; l'autre, sur un terre-plein péniblement agrandi en amont de l'arsenal, est dit « des bâtiments en fer ». Il se trouve à proximité du chantier de construction et tout le fer employé y est façonné. Les anciennes bâtisses de Louis XIII et de Louis XIV abritent les ateliers secondaires, les services généraux de l'arsenal et du port : artillerie, torpilles, corderie, bureaux.

Le long de la rivière et perpendiculairement à son cours s'ouvrent six cales sèches. La disposition de quatre d'entre elles est on ne peut plus défectueuse, car elle nécessite la mise du bâtiment en travers du lit de la rivière pour le faire pénétrer dans la forme de radoub. Le courant est toujours très faible, ce n'est donc pas lui qui gêne la manœuvre, mais l'espace fait défaut et cela oblige de faire éviter les navires en les échouant de l'avant sur la vasière du quai, de manière que l'arrière, toujours délicat à cause des hélices et du gouvernail, ne vienne se démolir sur le quai opposé. Sans des précautions inouïes, gouvernail et hélices ne sortiraient jamais indemnes d'une pareille manœuvre.

Les mouvements des cuirassés et grands croiseurs ne s'opèrent jamais avant la mi-marée montante. Le plan d'eau est alors assez large, et en cas d'échouage, il suffit d'attendre une demi-heure pour voir le bâtiment se désécher de lui-même, grâce au niveau de l'eau qui est monté. La largeur moyenne entre les quais est de 200 mètres environ et nos croiseurs atteignent 150 mètres et plus de longueur ! Cette très faible largeur de la Penfeld, ses sinuosités, rendent toutes les manœuvres fort délicates.

Une seule cale sèche à Brest est en mesure de recevoir toutes nos unités à flot et les 18.000 tonnes en projet. Elle se trouve, hélas ! très en amont, mais sa situation malgré cela est particulièrement heureuse pour le port. La Penfeld, dès son

entrée dans l'enceinte maritime, décrit un demi-cercle compris entre deux parties rectilignes situées dans le prolongement l'une de l'autre. La cale sèche, longue de 230 mètres, réunit les extrémités du demi-cercle; lorsque les portes des deux extrémités sont ouvertes, la cale coupe l'isthme, crée l'île du Salou, et fournit momentanément un nouveau lit à la rivière.

Le cuirassé, venant de la rade, est remorqué pendant 2 kilomètres; il décrit les sinuosités du chenal à l'aide d'amarres nombreuses et de remorqueurs, puis il se glisse directement dans la cale de radoub, où il est mis au sec en quelques heures.

Si cette cale du Salou offre l'avantage sur les autres grandes cales de Brest de se trouver dans l'axe de la rivière, elle offre l'inconvénient d'avoir sa porte d'aval trop étroite du bas. Or, les bâtiments du type *Jules-Ferry*, *Gambetta*, possédant des hélices très débordantes, ne peuvent pénétrer dans la cale alors même qu'ils ont de l'eau sous la quille et une largeur suffisante au plan d'eau. Il faut attendre que la marée ait assez monté pour que non seulement la quille franchisse le seuil, mais encore que les hélices passent au-dessus de la partie étroite de la porte. En morte eau, la montée d'eau est insuffisante. Voilà donc, de ce fait, le plus grand bassin de Brest inaccessible à certains de nos navires, à l'instant des *pleines mers* d'une vingtaine de jours par an. Ensuite son éloignement de la rade, la difficulté de la manœuvre nécessaire pour y conduire un navire, le danger qu'offrirait l'opération d'y mener un cuirassé blessé, risquant de sombrer au milieu du port, le bloquant complètement, tout milite en faveur de son emploi restreint au service du temps de paix et par son remplacement par une cale sèche construite hors de la Penfeld.

Ces inconvénients multiples sont connus de tous; de la Chambre elle-même, qui a voté quelques millions pour créer un arsenal de réparation hors de la Penfeld. On a donc construit en rade une digue, abritant contre les coups de vent une surface d'eau dite « grand rade », mais déjà trop petite, puisque deux de nos grands croiseurs n'y peuvent occuper des corps morts voisins sans s'aborder à certains évitages. A l'abri de cette digue, on a établi sur la plage de Lanninon un vaste terre-plein aux pieds des fortifications. Sur ce terre-plein seront établis la défense mobile, le parc à charbon... et enfin deux cales sèches accompagnées de leurs ateliers annexes.

Un bâtiment avarié venant du large pourra *dans l'avenir* se faire caréner sans risquer d'embouteiller la flotte dans le port. Malheureusement, il n'y a pas d'argent et en attendant sa venue, la marine de guerre devra utiliser la forme de radoub,

actuellement en achèvement au port de commerce. Cette forme pourra tout au moins servir à nos navires de combat puisque, faute de longueur, elle ne pourra être utilisée par les longs courriers français, qui concurrenceront peut-être un jour ceux de la « Cunard Line » ou de la « Hamburger America Linie ».

Il est très profondément regrettable que dans toutes ces constructions maritimes on ait vu trop petit. Nos travaux sont en retard avant d'être achevés.

Le bassin de radoub du port de commerce de Brest qui sera inauguré à la fin de 1907 ne mesure que 225 mètres de longueur lorsque certains grands paquebots étrangers dépassent cette longueur. Les deux bassins de radoub en projet à Lanninon doivent mesurer l'un 175 et l'autre 200 mètres de longueur, ils sont déjà ridiculement petits. Sans aucun doute ils seront suffisants pour la flotte française actuelle, mais ils ne le seront plus pour celle de demain... Il semblerait logique de donner à ces deux formes de radoub 250 et 300 mètres de longueur pour prévoir l'avenir et n'avoir pas à regretter d'avoir vu petitement. On profiterait ainsi de l'expérience acquise dans la Penfeld. Les deux bassins de Pontaniou ont été agrandis et les travaux prirent fin en 1903. Les premiers coups de pioche étaient à peine donnés que déjà des croiseurs-cuirassés flottaient qui ne pouvaient entrer dans l'un des deux bassins faute de 2 mètres dans la largeur!

N'est-il pas regrettable de voir la marine de guerre privée de l'usage d'un instrument si coûteux faute d'un peu d'envergure dans l'établissement des plans!

Le rapport sur le budget de la marine (1906) de M. Ch. Bos prévoit la transformation de la Penfeld en un bassin à flot. On ferait disparaître le grand coude de l'entrée de l'arsenal en abattant un pan de falaise, opération qui rectifierait le chenal en son début; puis on le fermerait à l'aide de deux sas parallèles et côte à côte, fermés l'un et l'autre par deux portes, une en aval et une en amont. L'un des deux sas serait disposé pour servir de forme de radoub, l'autre ne serait utilisé que pour faire passer les bâtiments du niveau de la rivière au niveau de la mer.

Ce projet, conçu depuis plus d'un quart de siècle par l'amiral de Gueydon, entre seulement maintenant dans la période de discussion, mais n'entrera pas d'ici de longues années dans la période d'exécution, car il en coûterait, dit-on, 18 millions aux contribuables.

La rivière serait transformée en un profond bassin à flot, long de près de 3 kilomètres, offrant 4 kilomètres de quais accostables aux grands navires; bassin dans lequel un bâtiment n'en-

trerait plus que pour un travail prolongé. Tous les travaux de réparations courantes et de carénage ne se feraient plus qu'à Lanninon.

Personne ne trouve rien à redire à ce superbe projet ; il y a seulement à regretter qu'on ait tant tardé à le prendre en considération.

Aujourd'hui on souhaite seulement voir achever au plus tôt les constructions absolument indispensables de Lanninon avant d'entreprendre le gros travail de construction de deux sas de 10 mètres de profondeur sous le zéro des cartes et de 300 mètres de long à l'entrée de la Penfeld.

Brest n'a rien à craindre de l'ennemi. Le port et la rade, séparés de la haute mer par un goulet étroit et long, sont défendus par de nombreuses batteries hautes et basses. Jamais la ville ne reçut la visite de l'étranger; il faut remonter au moyen âge pour voir des Espagnols camper sur les caps du Finistère. Pendant nos guerres des XVIIe et XVIIIe siècles, jamais les Anglais n'ont attaqué Brest ; ils se sont toujours contentés de surveiller ou bloquer étroitement les flottes qui s'y trouvaient.

Chaque année à Brest on lance un grand bâtiment : la *République*, la *Démocratie*, le *Suffren*, l'*Iéna*, le *Gambetta*, sortent du chantier du fond de la Penfeld. L'arsenal est trop connu pour qu'il soit utile de nous étendre plus longuement.

Nous conclurons simplement : L'arsenal de Brest *n'est pas capable* de satisfaire pleinement aux besoins d'une flotte moderne. La construction à Lanninon de deux cales sèches en eau profonde remédierait au principal défaut. Les projets sont faits — mais petitement — l'argent a été voté anciennement, il faut le trouver sans tarder car trois années au moins sont nécessaires pour mener à bien l'exécution des projets.

Dans l'état actuel de notre flotte de guerre, la rade-abri suffit à peu près à permettre aux équipages des vaisseaux venant de la mer de se reposer sans crainte des attaques de l'ennemi.

CHERBOURG

I. — Une rade mal protégée du vent par une digne colossale, mais insuffisante quand même. Lorsqu'il souffle jolie brise, le ravitaillement n'est pas assuré ; la mer est souvent si forte en rade que les chalands remplissent et sombrent le long du bord s'ils ne sont pas rapidement mis à l'abri. En sus, rien ne s'oppose à ce que les boulets ennemis ne viennent frapper nos bâtiments occupés à se ravitailler.

II. — Un arsenal petit, construit en bordure de la mer, est,

comme la flotte à l'ancre, à la merci d'une flotte adverse. Celle-ci sera tenue à distance par une centaine de canons répartis sur le front, tant sur la digue, que dans les forts à terre; mais tous ces canons sont peu élevés, ce qui diminue en fait leur puissance.

Cherbourg, seul de nos cinq ports, peut être bombardé.

On a cessé toute construction de gros bâtiments de combat sur les petits chantiers de l'arsenal. Le port est spécialisé et ne s'occupe plus guère que de sous-marins et avec juste raison.

Louis XIV et Vauban ont deviné la valeur stratégique de la position; Napoléon et les gouvernements qui se sont succédé n'ont cessé d'améliorer la situation, mais les progrès des constructions navales ont été si rapides que la place est démodée. Cherbourg est une place forte maritime ne répondant nullement à sa situation stratégique de tout premier ordre à l'entrée de la Manche.

L'arsenal possède huit cales sèches dont deux sont dignes d'attention; elles portent les numéros 5 et 6. La première mesure 146 mètres de long, 29 de large; son seuil est à 5m80 sous le zéro des cartes; la deuxième mesure 184 mètres de long 19m80 de large et son seuil est à 2m6 sous le zéro des cartes. Or, il monte à Cherbourg 4m50 d'eau en morte-eau et 6m70 en vive-eau: c'est-à-dire qu'un bâtiment qui cale plus de 7,10 ne peut entrer à pleine mer de morte-eau dans la cale n° 6; il doit attendre une haute mer plus favorable. Ce bâtiment a bien tout à côté la cale n° 5 plus profonde, mais elle est moins longue: 146 au lieu de 184 mètres!.. Si bien que nos grands croiseurs ne peuvent utiliser qu'un seule de ces deux cales sèches et dans des circonstances particulières de marée!

Quoi qu'il en soit, le bâtiment est obligé d'attendre en rade une marée suffisante. Il devra boucher à faux frais une voie d'eau et prendre patience; mais l'ère des difficultés n'est pas terminée pour cela.

Pour parvenir à cette cale n° 6, le bâtiment doit traverser l'avant-port, puis franchir une porte qui conduit au bassin Napoléon III, dans lequel s'ouvrent les huit cales sèches. Cette porte mesure 24 mètres de large seulement et nos grands croiseurs type *Edgar-Quinet*, *Jeanne-d'Arc* en mesurent 20 ou 22 de telle sorte qu'ils laissent au maximum 2 mètres de chaque bord entre leur coque et le quai lorsqu'ils franchissent cette porte. Or, ces bâtiments ont 150 et 160 mètres de longueur, ils sont lourds, ils offrent de la prise au vent; de leur coque débordent des gueules de canon, des encorbellements, des échelles qui accroissent leurs dimensions et craignent les chocs. Si bien

que, malgré de multiples précautions, on ne peut guère empêcher les frôlements entre bâtiment et quai et par suite on ne peut empêcher des avaries minimes de se produire.

La porte cependant est franchie sans le moindre accident, mais elle se trouve être dirigée dans le sens de la largeur du bassin Napoléon III et perpendiculairement à l'axe de la cale sèche Or, ce bassin a 200 mètres de large et notre croiseur 154 de long, il l'occupe donc tout entier. Malgré cela, il va falloir le faire pivoter à l'aide d'amarres et de remorqueurs. Si le bassin était vide, la manœuvre, sans être aisée, serait faisable, mais le bassin est utilisé par toute la flottille du port. Des torpilleurs en réserve ou en réparation, remorqueurs de toutes grandeurs, chalands de toute espèce, submersibles en achèvement, l'encombrent de toutes parts et l'on doit déplacer tout ce matériel flottant pour permettre l'évolution sur place de notre grand croiseur afin de l'amener à se présenter dans l'axe de la cale sèche qui doit le recevoir.

Toute cette manœuvre est fort longue, fort délicate, et ne peut être faite à toute heure.

Si nous passons à la classe des bâtiments en projet, nous voyons que nos cuirassés de 18.000 tonneaux ne pourront être carénés à Cherbourg, la porte du bassin Napoléon III ne pourra les laisser passer!

Vis-à-vis de Cherbourg, sur la côte anglaise, à Devonport on vient d'achever la construction de six cales sèches capables de recevoir les plus grands navires anglais en projet, à toute heure de marée.

Conclusion : Un amiral après un combat ne devra pas mener ses bâtiments avariés à Cherbourg pour deux raisons : la première parce que la rade n'est pas sûre, la deuxième parce que les cales sèches sont pour ainsi dire inaccessibles aux bâtiments actuels et ne le seront jamais aux bâtiments en projet.

LORIENT

Une rivière, le Scorff, assez profonde, parcourue par des courants rapides, constitue le port de guerre. Le confluent du Scorff et du Blavet constitue la rade dans laquelle ne peuvent trouver place plus de deux de nos grands bâtiments. Cette rade est séparée de la mer par un chenal étroit et sinueux qui mesure 4 kilomètres jusqu'à la petite ville de Port-Louis. Plus au Sud deux passes donnent accès à ce chenal ; elles sont aussi étroites que lui, mais moins profondes. Les seuils de ces deux passes sont à la cote $5^{m}30$, ce qui oblige les bâtiments à attendre que la marée ait apporté une quantité d'eau égale à la dif-

férence entre leur tirant d'eau et 5m30. Autrement dit, le port et la rade sont fermés une partie du temps!

L'arsenal, situé à 8 ou 9 kilomètres de la pleine mer, est pratiquement à l'abri d'un bombardement.

Les chantiers de construction, fort bien agencés, se trouvent sur la rive gauche du Scorff et sont toujours en pleine activité. Ils ont servi de berceau à la majeure partie des croiseurs-cuirassés de l'avant-dernier programme.

L'arsenal possède deux cales de radoub dont l'une mesure 156 mètres de long sur 26 de large ; son radier est à la cote 4m50, c'est-à-dire à 0m80 au-dessus du seuil du chenal.

Un navire qui franchirait *en flot* le seuil de la passe, dès qu'il aurait l'eau suffisante sur les seuils, arriverait devant la cale sèche et trouverait l'eau indispensable pour entrer. Mais si le bâtiment franchissait le seuil de l'entrée à marée descendante, il devrait rester en rade et attendre la pleine mer suivante. Un désastre pourrait s'ensuivre.

Lorient ne possède pas de rade, comme Toulon, Brest et à la rigueur Cherbourg, dans laquelle une escadre peut séjourner, s'y réapprovisionner et se réparer à l'abri de l'ennemi. Lorient est un port petit dont la porte est régulièrement ouverte et fermée par la marée. Un amiral n'y est pas maître de ses mouvements, et peut toujours craindre « l'embouteillage » du port par un cargo-boat quelconque qui réussirait à se couler en un point quelconque du chenal.

Lorient est très suffisamment défendu. D'ailleurs, on ne voit pas très bien le but poursuivi par une nation qui voudrait s'emparer de la ville. L'opération exigerait un déploiement de forces considérable ; les risques à courir seraient hors de proportion avec le résultat à atteindre. La seule opération à tenter contre Lorient serait l'embouteillage, opération fructueuse, car sans coûter grand'chose elle annihilerait un port de construction et de réparations. L'événement serait plus vexant que grave.

Lorient ne peut être un point d'appui de la flotte en action.

ROCHEFORT

Une petite ville reliée à la haute mer par une rivière étroite, sinueuse, mesurant 7 lieues de long, présentant sur une longueur de 12 kilomètres 2 mètres d'eau sous le zéro des cartes et 0m80 seulement sur 7 kilomètres. Ici nous sommes bien loin de Lorient et de ses 5m30 qui permettent à tous bâtiments de passer au moins deux fois par jour à l'instant des hautes mers.

Un commandant de bâtiment moderne qui désire remonter la

Charente doit plusieurs mois à l'avance songer à l'opération et choisir son jour avec soin. Si un événement de mer le retarde, c'est fini : Rochefort lui est fermé pour un mois ou deux.

Un bâtiment de 7 mètres de tirant d'eau peut gagner Rochefort quatre-vingt-onze jours en 1906 ; un bâtiment de 7m50 voit tomber à dix le nombre de jours pendant lesquels il pourra remonter la Charente. Et n'entendez pas que c'est quatre-vingt-onze ou dix journées pleines mais bien quatre-vingt-onze ou dix journées pendant lesquelles il pourra remonter la rivière à l'instant précis de la haute mer. De sorte qu'en fait un bâtiment de 7 mètres peut circuler en Charente pendant deux cent soixante-treize heures et un bâtiment de 7m50 pendant trente heures dans le cours de l'année 1906.

On doublerait ces nombres, si on pouvait utiliser les marées de nuit ; mais cela est impossible, la rivière est trop difficile. Si un navire s'échouait et ne pouvait se déséchouer instantanément, la mer baissant, il chavirerait, serait perdu et barrerait hermétiquement la route de l'arsenal.

La sortie du bassin du commerce ou des formes de radoub et la descente de la rivière ne peuvent s'opérer dans la même marée.

La manœuvre de sortie exige : 1° que la mer soit haute ; 2° que le courant soit nul et ce dernier phénomène dure *un quart d'heure* à chaque marée. Un certain temps est nécessaire pour la manœuvre et l'évitage du bâtiment, celui-ci ne peut donc entreprendre la descente qu'après le commencement du jusant, ce qui le fait parvenir sur les seuils de l'entrée à un instant où l'eau qui les couvre est insuffisante. Deux marées sont donc nécessaires à un bâtiment en cale sèche qui veut gagner la mer. La première sera utilisée à se mettre en rivière, la deuxième à la descendre si toutefois ce bâtiment est de minime importance.

La Chambre des députés a voté cette année, comme elle vote régulièrement chaque année, 150.000 ou 200.000 francs pour l'approfondissement de la Charente. C'est régulièrement des milliers de francs jetés à l'eau. On creuse dans de la vase molle ; le trou fait un jour est rempli le lendemain et les hélices des bâtiments barbotent dans de la boue.

Si ces dépenses sont faites à l'intention du commerce, elles sont inutiles, car le caboteur qui aura Rochefort comme port de relâche n'aura jamais beaucoup de pied dans l'eau et pourra toujours attendre la marée comme il en a l'habitude dans tous les ports de l'Océan, qu'il soit anglais ou français. Inutile donc de dépenser des milliers de francs pour faire

gagner une demi-heure aux rares bâtiments qui fréquentent accidentellement Rochefort.

Si ces dépenses sont faites à l'intention de la marine de guerre, elles sont absurdes. Nous avons vu, en effet, qu'un bâtiment de 7m50 de tirant d'eau ne pouvait remonter à Rochefort que dix fois en 1906. Mais un bâtiment de 8 mètres ne peut JAMAIS y arriver. Or, tous les bâtiments de combat, à l'exception des contre-torpilleurs et torpilleurs, calent plus de 8 mètres. Alors à quoi bon cet approfondissement de la Charente, puisque, quoi qu'on fasse, l'arsenal n'est utilisable que par la poussière navale et le port de commerce est inutile entre Bordeaux et La Pallice?

Les journaux ont parlé de la montée du *Duguay-Trouin* à Rochefort. La municipalité n'a pas manqué de célébrer ce fait comme une consécration de la grandeur du port, le *Duguay-Trouin* n'ayant pas eu, paraît-il, à modifier son itinéraire!

Renseignements pris, le croiseur ne cale pas 7 mètres d'eau; et le hasard voulut que son itinéraire le menât en rade de l'île d'Aix exactement une semaine de grande marée mensuelle, lui permettant de gagner Rochefort la veille de la plus haute mer du mois, puis de regagner en toute hâte la mer libre, le lendemain de cette bienheureuse haute marée. La sortie du bassin du commerce se fit en deux temps et l'autorité maritime ne fut pas sans inquiétude, car si le moindre accident s'était produit, c'était la campagne d'instruction qui se trouvait totalement modifiée. Le croiseur aurait dû attendre la marée du mois suivant.

A l'embouchure de la Charente se trouvent les îles d'Aix, d'Oléron et de Ré, dont les entours sont encombrés de hauts fonds et qui n'offrent nulle part un bon abri. Un bâtiment qui mouille en rade de l'île d'Aix est sujet aussi bien aux coups de vent qu'aux coups de l'ennemi. Pour sa sécurité, il sera préférable d'attendre au large l'heure de la marée s'il veut gagner Rochefort; et la fin du mauvais temps si son but est simplement de remplir ses soutes à l'île d'Aix. Notons, avant de terminer, que le mouillage de l'île d'Aix est à 30 kilomètres de Rochefort. Inutile d'en dire plus au sujet de l'aisance des communications!

Rochefort est un port *nul* comme point d'appui, *nul* comme port de construction et, qui plus est, *intransformable*. Cela est d'ailleurs très heureux, car ce port n'a jamais joué un rôle militaire de quelque importance dans l'histoire de nos guerres et ne peut en jouer du fait de sa position géographique excentrique.

RÉSUMÉ — CONCLUSION

Nous avons vu que, à l'heure actuelle, la France ne possède que *deux cales sèches* assez vastes pour recevoir les cuirassés du dernier programme : l'une est à Toulon, disponible en toutes circonstances de la marée ; l'autre est à Brest, accessible lorsque la mer est pleine.

Mais si, par suite d'une avarie de combat, non seulement ces futurs cuirassés, mais ceux qui existent et de moindre encombrement, venaient à voir leur tirant d'eau grandement accru — ce qui arriverait si un ou plusieurs compartiments étanches étaient remplis d'eau de mer — comment ferait-on pour les faire pénétrer dans nos cales sèches dont la hauteur du seuil a été trop strictement déterminée?

C'est une grave question qui n'a pas encore eu à être solutionnée en France et nous serions obligés d'imiter l'exemple des Russes à Port-Arthur.

Dans l'attaque du 8 au 9 février qui ouvrit l'ère des hostilités, deux vaisseaux russes furent touchés par les torpilles japonaises qui leur causèrent des voies d'eau. Ces bâtiments eurent plusieurs compartiments pleins, par suite s'enfoncèrent. L'amiral aurait voulu les faire passer de suite en cale sèche, mais il se vit arrêté par le tirant d'eau considérablement accru et fut obligé de faire procéder à la réparation en deux temps. Ramener le cuirassé dans ses lignes d'eau normales par quelque moyen que ce soit, réparation provisoire et vidange des compartiments, ou allèges fixés sous les flancs du navire, et finalement réparations complètes au bassin de radoub.

De ce que le radier des bassins est trop élevé de quelques décimètres, la face des événements peut être modifiée.

C'est en prévision de cette éventualité que les Anglais ont placé le seuil de tous leurs nouveaux bassins de radoub à 10 mètres sous le niveau des basses mers. Aussi leurs cuirassés sont-ils toujours assurés de trouver un abri contre les vents et l'ennemi et des lits pour panser rapidement leurs blessures.

Le conseil de l'amirauté anglaise a transformé radicalement la flotte britannique en rayant des listes tous les bâtiments non cuirassés (contre-torpilleurs et torpilleurs exceptés) ; il a supprimé certains arsenaux excentriques et réduit certains autres à n'être plus que des dépôts secondaires. Réalisant d'une part des économies importantes et d'autre part demandant des crédits aux Chambres, toujours favorables à l'extension de la puissance maritime, il a pu maintenir les points d'appui à la hau-

teur de leur tâche, c'est-à-dire toujours *en avance* sur les navires à flot, car les ports, sont les serviteurs des navires.

Pour atteindre ce but, les crédits demandés ont été de 220 millions en 1895. Ces 220 millions se sont mués en 690 millions de 1895 à 1901 ; les votes de chaque année approuvant sans réserve les nouvelles demandes des amiraux.

La France en 1906 dépense 20 millions pour parer au plus pressé et entretient à grands frais des ports inutilisables en temps de guerre comme Lorient et Rochefort.

***

Après avoir parcouru en une revue rapide les différents ports français, il va nous être possible de les grouper suivant leur valeur militaire.

En première ligne, *Dunkerque* et *Cherbourg* aux deux portes de la Manche ont toujours eu par leur situation une valeur stratégique incontestable. Les Anglais voyaient à Dunkerque et Calais comme à Anvers comme à Hambourg actuellement un « pistolet chargé au cœur de l'Angleterre ». Ils se sont acharnés contre Dunkerque; ils ont imposé à Louis XIV la démolition des fortifications de la ville.

Dunkerque et Cherbourg n'ont pas déchu de leur importance militaire géographique, bien au contraire. Ils voient chaque jour leur importance s'accroître du fait du retour vers le Nord des champs de bataille maritimes. La Manche et la mer du Nord reverront les grands chocs comme aux anciens jours de la lutte que se livrèrent Anglais, Hollandais et Français pour l'empire du monde... C'est un grand malheur pour la France que les conditions hydrographiques soient telles que ces deux ports, qui ont joué un grand rôle dans l'histoire et seraient encore appelés à en jouer un plus grand, ne le peuvent absolument plus, car ils n'ont pas été transformés, car ils n'ont pu suivre les progrès des constructions navales.

Brest. — Sentinelle de l'Océan, rade toujours accessible. — Occupe une moins belle situation stratégique que Cherbourg, mais la nature a fait là ce qu'elle n'a pas fait ici. — Brest est et restera le grand port militaire du Nord, le centre d'offensive. Il faut simplement se hâter de le moderniser en achevant l'arsenal extérieur de Lanninon de manière qu'un navire avarié trouve de suite une cale sèche où se réparer sans être obligé de serpenter péniblement dans la Penfeld au risque de causer une catastrophe.

Lorient, Saint-Nazaire, Rochefort, Bordeaux. — Quatre ports disposés en arc de cercle autour du golfe de Gascogne.

Tous quatre sont sujets à la marée, ont des passes difficiles et ne sont pas outillés pour servir de point d'appui à une flotte en action.

D'ailleurs, leur situation est tout à fait excentrique, en dehors de toute route maritime. Jamais une grande bataille ne s'est livrée dans leur voisinage et *tout navire venant de l'Océan doit parcourir moins de chemin pour atteindre Brest* que pour atteindre un quelconque de ces quatre ports, même s'il vient du cap Finistère espagnol, point le plus défavorable pour Brest.

On conçoit dès lors que les flottes ennemies se soient attendues et combattues au large des caps Trafalgar, Saint-Vincent, Ouessant, La Hougue et ne se soient jamais enfoncées dans le cul-de-sac du golfe de Gascogne, de sinistre réputation.

Il en sera encore ainsi dans l'avenir, puisque l'Allemagne se dispose à jouer l'ancien rôle tenu par la Hollande et ramènera la lutte dans la mer du Nord ; puisque les Etats-Unis et le Japon tendent à transporter les champs de bataille en quelque point de l'Atlantique ou du Pacifique.

Dès lors on se demande pourquoi le gouvernement continue d'entretenir à Rochefort un arsenal de plein exercice lorsque cet arsenal ne peut servir de point d'appui à une flotte, ne peut recevoir jamais les grands bâtiments, ne peut recevoir les bâtiments moyens que trois ou quatre jours par mois, ne peut recevoir les avisos que quelques heures chaque jour et n'offre même pas un mouillage abrité même à grande distance de l'arsenal.

Cette situation choque le bons sens le plus élémentaire.

Les Anglais, voyant les méthodes de guerre se modifier avec l'entrée des nouvelles grandes unités flottantes, n'ont pas hésité à sacrifier certains ports pour accroître leurs efforts sur certains autres. Ils ont fermé Halifax, Esquimalt, l'Ascension, et dépensé des dizaines de millions à Malte, Dévonport, Gibraltar, Douvres. Ils ont économisé ici pour faire bien à côté sans surcharger le malheureux contribuable.

Le maintien de Rochefort est d'autant plus déplorable que Brest est inachevé, que Bizerte est inachevé, que Dakar est inachevé. Il suffirait de répartir dans ces trois ports tout le personnel de Rochefort, de leur donner le travail fait habituellement en Charente, pour mettre ces trois ports en mesure de rendre les services que leur situation géographique les appelle à rendre.

Mais que diraient les électeurs rochefortais ?

Lorient devrait, à notre sens, être réduit au rôle de port de construction. *Ne pouvant recevoir à un instant quelconque* un navire revenant blessé d'un combat ; *ne possédant pas une rade* extérieure à l'abri des incursions de torpilleurs : un commandant ne viendra jamais y panser ses blessures y embarquer du charbon, il gagnera Brest plus proche. Ce n'est que plus tard lorsque l'on aura eu le temps de s'assurer la mer libre, de calculer l'heure de la marée que le bâtiment pourra être conduit à Lorient. Mais il pourrait être aussi bien conduit à Saint-Nazaire qui possède de puissants moyens de réparations et ne coûte pas un centime au budget de la marine de guerre, sans être moins pour cela en temps d'hostilité à la disposition des flottes combattantes.

A Lorient comme à Rochefort de grosses économies seraient à réaliser au profit des ports « points d'appui ».

Toulon, Marseille, La Ciotat. — Trois ports qui se soutiennent mutuellement et s'entr'aideront le jour où une escadre, après un combat, demandera des réparations rapidement faites. Leur position est trop éloignée de la grande route méditerranéenne.

Bizerte. Alger. — Deux ports bien placés pour se soutenir réciproquement et commander la route de Suez. Mais ni l'un ni l'autre ne répondent aux besoins modernes. Quelque argent doit encore être dépensé à Bizerte, mais il faut surtout donner la vie à ce port en y envoyant du personnel et une tâche à remplir. Le lac tunisien deviendrait, par excellence, le centre offensif de la Méditerranée.

Dakar, comme nous l'avons dit, occupe une superbe position stratégique. Nous ne pouvons que répéter à son sujet ce que nous venons de dire au sujet de Bizerte : envoyer du personnel, et des bateaux à construire ou réparer.

L'arsenal de Rochefort serait à supprimer totalement ; les terrains de la Marine seraient à céder. Même à très bas prix, la France tirerait grand profit de l'opération.

Lorient serait à transformer et à réduire à un rôle tout industriel comme Guérigny ou Indret, puisque le Scorff ne peut pas plus que la Loire recevoir les escadres.

Mais quel est le grand ministre réellement réformateur qui osera proposer à la Chambre de voter ces réformes fructueuses malgré les cris des électeurs, mais au profit des contribuables ?

H. Tanif.

LA QUESTION POLONAISE EN PRUSSE

LA COMMISSION DE COLONISATION GERMANIQUE

La commission de colonisation germanique en Pologne a été créée par la loi du 26 avril 1886 ; voici donc vingt ans qu'elle fonctionne. Son organisation est assez compliquée, mais sans entrer dans le détail, il nous suffira de dire, pour la compréhension de ce qui va suivre, que cette Commission est, en principe, dirigée par un comité exécutif de quatorze membres qui a reçu le nom de *Plenum*. Ces quatorze membres sont : les deux présidents supérieurs des deux provinces orientales, le président du conseil, et les ministres prussiens de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Finances, de l'Instruction publique et des Cultes, qui fonctionnent comme commissaires du gouvernement ; le président de la Commission générale de Bromberg ; le directeur général de l'Agriculture de Posen, et cinq agriculteurs des deux provinces de l'Est.

Le comité exécutif a, *en principe*, la direction de toutes les affaires ayant trait à la germanisation de la Pologne. En réalité, toutes les questions sont étudiées et leurs solutions préparées par les hauts fonctionnaires plus spécialement compétents. Il y avait dernièrement onze chefs de service (*Dezernenten*) qui se partageaient toutes les affaires administratives de la région ; quatre autres étaient exclusivement chargés de toutes les questions techniques.

Ces fonctionnaires doivent suffire à un travail considérable, puisque chacun est, en moyenne, chargé de quatorze domaines d'une contenance collective de 10.000 hectares. Or, malgré l'importance de leur service, ils sont dérisoirement payés. Pendant un an ou deux ans, on leur impose un stage non rétribué ; enfin on leur accorde un traitement de 1.500 marks, qui peut graduellement s'élever jusqu'à 2.400. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que tous considèrent leur passage à la Commission comme une transition — qu'ils souhaitent rapide — vers des postes plus avantageux. Beaucoup sont en effet nommés *Landräte*, c'est-à-dire sous-préfets. Il est évident que ces fréquents changements sont au plus haut point préjudiciables au bon accomplissement de la tâche dont ils sont chargés et rendent impossible tout esprit de suite. Nous n'en donnerons qu'un exemple, qui est assez typique.

Dès la première année de son fonctionnement, la Commission s'était préoccupée de savoir s'il convenait de fournir aux colons allemands qu'il s'agissait d'implanter en terre polonaise des domaines pourvus de bâtiments d'habitation et d'exploitation. Le rapport de 1887 ne tranche pas la question ; mais on sent qu'il est enclin à la résoudre par l'affirmative. Celui de 1888 constate que la plupart des colons allemands se trouvaient embarrassés par les constructions qu'ils devaient entreprendre : on se décida donc à bâtir pour eux. On le fit régulièrement jusqu'en 1892. Mais dans le rapport de cette année, il est dit « que les constructions ont augmenté considérablement le travail de la Commission ». Aussi, dès l'année suivante, on bâtit beaucoup moins que précédemment, on s'en tient, autant que possible, à la construction d'écoles et d'églises.

Dans le rapport de 1894 on constate même que bien des colons ne trouvaient pas les bâtiments officiels à leur convenance et que par conséquent le mieux était de leur abandonner le soin de construire leurs fermes eux-mêmes.

On ne mit pas longtemps à s'apercevoir des résultats de cette inertie. Le rapport de 1895 constate qu'il faut livrer les concesssions avec des bâtiments achevés, car les femmes des futurs colons sont effrayées d'avoir à procéder à une installation entièrement nouvelle. Depuis on s'est donc remis à bâtir.

Cependant, d'après les statistiques officielles, il n'a été construit par l'Etat que 906 bâtiments en 13 ans, de 1888 à 1900 : or on estime à 8 ou 9.000 le nombre des nouveaux bâtiments occupés par les colons allemands en Pologne ; ainsi 10 % seulement de ces bâtiments ont été construits par les soins de l'Etat : on attribue la médiocrité de ces résultats aux changements trop fréquents des fonctionnaires de la Commission.

* * *

Ce que nous venons de dire des *Dezernenten* peut s'appliquer aux *Experts agricoles* de la Commission. Ils sont d'abord trop peu nombreux, ils ne sont que trois. Pendant deux ans environ, de 1896 à 1898 il n'y en eut même qu'un, et pourtant les terres qu'administre la Commission ont une étendue moyenne de 100.000 hectares !

Il est vrai que la Commission leur a singulièrement simplifié leur tâche, en ne leur demandant pas d'estimer les terres qui doivent être achetées. C'est un document officiel qui nous l'apprend. Nous lisons en effet, à la page 1902 du rapport de 1887, ce passage curieux :

« Des propriétaires, des fermiers, des régisseurs d'une com-
« pétence et d'une intégrité absolues se sont toujours offerts
« *bénévolement* pour l'estimation des biens. Ce *concours géné-*
« *reux* a permis à la Commission de ne point entretenir, dans
« ce but, de nombreux fonctionnaires. » Un pareil système est imprudent et dangereux. En effet, l'agriculteur qui s'offre ainsi de bon gré à estimer le domaine de son voisin peut d'abord être influencé par ses rapports avec le propriétaire dont on liquide les biens ; et puis surtout, il sera souvent porté à attribuer une valeur très supérieure à des domaines voisins des siens, composés la plupart du temps comme les siens. On ne déprécie pas ses propriétés ; car, en Pologne, on ne peut jamais dire qu'on ne sera pas obligé de vendre.

Sans s'en rendre compte, peut-être, on exagère l'excellence de la propriété que veut acheter la Commission.

D'une manière générale, on dit en effet que la Commission paye les terres qu'elle acquiert beaucoup trop cher. Le tableau suivant nous donne, à ce sujet, des détails intéressants :

Années des achats	Achats en 1000 hectares	Moyenne du prix d'achat de l'hectare en marks
1886.....	11,7	568
1887.....	14.8	588
1888.....	9,5	590
1889.....	4,8	681
1890.....	7,8	656
1891.....	8,5	679
1892.....	8,4	549
1893.....	8,4	626
1894.....	6,3	573
1895.....	7,5	571
1896.....	3,5	648
1897.....	4,8	769
1898.....	14,5	760
1899.....	18,1	818
1900.....	16,1	809
Total...	144,9	675

Ainsi donc les propriétaires allemands ou polonais, dont les biens sont tombés aux mains de la Commission de 1886 à 1900, ont en moyenne reçu 675 marks par hectare. Tous ceux qui connaissent les provinces orientales de la Prusse proclamaient déjà que ce prix moyen était beaucoup trop élevé, les nouveaux domaines acquis étant la plupart du temps incapables de donner un rendement satisfaisant, avant qu'on ait exécuté des travaux de drainage et entrepris l'amélioration méthodique du sol par des engrais chimiques appropriés. Ces dépenses successives, venant

s'ajouter au prix d'achat, relèvent considérablement, pour l'entreprise allemande de colonisation, le prix de revient de l'hectare.

Mais cette critique sera certainement reprise avec beaucoup plus de force encore, quand seront publiées les statistiques suivantes encore très peu connues :

ONT ÉTÉ ACHETÉS :

En 1900.....	16.575	hectares	au prix de	13.486.432	marks.
1901.....	17.019	—	—	13.728.127	—
1902.....	22.007	—	—	19.094.530	—
1903.....	42.052	—	—	42.344.113	—
1904.....	33.109	—	—	33.943.457	—
1905.....	34.661	—	—	41.030.422	—
Totaux.....	165.423	—	—	163.627.081	—

On voit donc que depuis l'année 1900 le prix moyen de l'hectare est passé de 813 marks à 1.000 marks environ en 1903 et 1904 pour arriver en 1905 au prix moyen de 1.183 marks.

Il est certain que la Commission de colonisation eût évité le reproche qu'on lui adresse assez communément de ne pas assez ménager les deniers publics, si elle s'était adjoint des experts plus nombreux et chargés de pouvoirs plus étendus.

*
* *

Malgré ses défauts d'organisation, la Commission de colonisation eût pu obtenir des résultats plus importants ; mais elle n'a pas compris la répulsion invincible qu'éprouve la plèbe agricole allemande à aller s'installer dans les contrées si peu attrayantes pour elle de la Vistule et de la Warte, où, à l'âpreté du climat, à la dureté de la lutte journalière pour le pain quotidien, vient s'ajouter la rivalité haineuse de deux races ennemies. Si la misère doit arracher quelques familles à la glèbe qui les a vues naître, elles iront plutôt chercher un avenir plus heureux par delà les mers aux Etats-Unis, dans la République Argentine, au Brésil, mais non pas dans la *Pollakei !*

Les chiffres ont d'ailleurs une éloquence que rien ne saurait atténuer :

	Ont émigré par Hambourg	
Du 1er janvier au 1er octobre 1898.....	73.883	Allemands
— — 1899.....	120.086	—
— — 1900.....	163.362	—
— — 1901.....	156.458	—
— — 1902.....	206.606	—

Par contre, en plus de 14 ans, jusqu'au 1er janvier 1901, on

n'a réussi à mettre en concession que 4.277 familles allemandes en Pologne ! Et même, comme le fait très justement remarquer M. Stumpfe, 830 de ces familles étaient originaires de la province de Posen, et 732 de la Prusse Orientale. Le gain véritable du germanisme n'est donc en réalité que de 2.715 familles. En admettant qu'elles comptent en moyenne six membres chacune, on peut donc évaluer tout au plus à 16 ou 17.000 le nombre des Allemands qui se sont fixés en pays slave. Ils compensent à peine les pertes causées au germanisme par l'émigration allemande *hors* de Pologne.

Il faut reconnaître que les offres de la Commission sont plutôt rébarbatives qu'engageantes. Supposons, en effet, qu'un paysan se laisse tenter par ces offres. Il lui faudra, avant d'être possesseur de son nouveau domaine, accomplir toute une série de formalités qui lui paraîtront effrayantes. Il devra prendre d'abord connaissance des conditions générales auxquelles il déclare se soumettre. Ces conditions générales remplissent plus de quinze grandes pages qu'il est prié de lire très attentivement. Notre homme sera déjà défiant. Et il le sera tout à fait quand on lui soumettra le contrat au bas duquel il doit apposer sa signature. La Commission est composée de jurisconsultes distingués qui savent tous les procès qui pourraient résulter d'un texte peu explicite. Ils ont donc tout prévu, sauf une chose peut-être, c'est que par leurs formules restrictives ils effrayent les meilleures volontés.

La statistique suivante le prouve suffisamment :

	NOMBRE DE		
Années	demandes de renseignements	demandes formelles acceptées	contrats définitivement signés
1887...	3.749	?	133
1888...	952	593	203
1889...	774	604	191
1890...	836	513	183
1891...	969	584	192
1892...	1.236	688	273
1893...	1.291	653	241
1894...	Ces statistiques furent interrompues pendant ces trois années.		219
1895...			186
1896...			191
1897...	480	?	372
1898...	3.191	1.371	605
1899...	3.346	1.649	669
1900...	3.423	1.860	661

Il est encore un autre reproche que l'on fait à la Commission : les *Dezernenten* ne morcellent pas suffisamment les

terres qu'ils ont achetées. Le tableau suivant indique, en effet, dans quelle proportion les domaines ont été partagés :

De 1887 à 1900, sur 100 concessions :

14,9 étaient de moins de...	5 hectares;
18,6 étaient de.....	5 à 10 hectares;
21,8.....	10 à 15 hectares;
18,7.....	15 à 20 hectares;
11,9.....	20 à 25 hectares;
11,8.....	25 à 50 hectares;
2,6 étaient de plus de.....	50 hectares.

On estime que les concessions au-dessus de 20 hectares, dont la totalité porte sur plus du quart des terrains mis en vente, occupent une trop large place dans ce pourcentage.

Il ne faut pas oublier que les nouveaux centres de colonisation ont été fondés en pleine région polonaise et qu'ils s'y trouvent comme noyés; le régime des grandes concessions les empêche de vivre d'une vie nationale autonome.

Une exploitation de plus de 20 hectares demande déjà un personnel assez nombreux. La famille du concessionnaire le fournit rarement tout entier. Le grand propriétaire sera donc forcé de se faire l'employeur d'ouvriers polonais qui s'établiront sur cette terre, si péniblement et si éphémèrement acquise au germanisme, qui va être reconquise à la collectivité slave, par le prolétariat. Dans certains centres, la population polonaise forme déjà presque la moitié de la population totale. Rien n'est plus curieux à cet égard que de consulter les rapports scolaires des colonies.

A Lulkau, par exemple, près de Thorn, ces documents donnent les chiffres suivants :

	ÉTAIENT INSCRITS SUR LES REGISTRES DES ÉCOLES			
En 1896[1].....	54	enfants allemands et	13	enfants polonais
1897.....	58	—	17	—
1898.....	60	—	20	—
1899.....	63	—	25	—
1900.....	57	—	40	—
1901.....	56	—	44	—

En 1899, dans les deux colonies voisines de Biechowo et de Siberia, il y avait en tout 231 Allemands et 133 Polonais; en 1900, il n'y avait plus que 229 Allemands et il y avait déjà 167 Polonais.

Quand on se rappelle que, fin 1905, cette politique de germanisation avait déjà coûté à l'Allemagne plus de 261 millions de marks, on comprend les récriminations de certains

[1] Année de fondation.

publicistes allemands qui prétendent que cette prodigieuse dépense n'a servi qu'à répandre une large aisance dans les milieux polonais. Il est certain qu'une grande partie des 261 millions déjà dépensés a été encaissée par les Slaves du royaume, et comme, en outre, de 1897 à 1900, les Allemands ont malgré tout perdu 30.627 hectares dans les deux provinces orientales et qu'ils en ont perdu presque autant de 1900 à 1906, on peut conclure, avec les plus intransigeants, que toutes les charges qu'on s'est imposées n'ont réussi qu'à enrichir la population polonaise.

*
* *

On ne manque pas néanmoins d'engager la Commission à poursuivre énergiquement son œuvre de colonisation, mais les sous-préfets (*Landräte*) des provinces où on ne colonise pas se sont fait un principe de garder « la neutralité » la plus absolue sur cette question. Les archives de la Commission contiennent des lettres de certains de ces fonctionnaires où, sans difficultés, on devine le désir de ne plus être importuné. L'administration des chemins de fer a refusé toutes les demandes de la Commission relatives à la publicité et au transport à prix réduit des colons qui viennent des provinces orientales. Les frais occasionnés par l'émigration de toute une famille sont naturellement très élevés, et devant le mauvais vouloir des chemins de fer, la Commission a dû accorder des subventions assez forte aux colons devant parcourir plus de 300 kilomètres.

La Commission a cru, d'autre part, utile de confier, dans chaque province allemande, à des « hommes de confiance », le soin de recruter des colons. D'après le *Bauernland* (année 1901), ils étaient au nombre de :

68	pour le Hanovre;
28	la province de Saxe ;
19	la Westphalie;
18	le Schleswig-Holstein:
7	le district de Francfort;
3	la province d'Oldenbourg;
1	la Silésie ;
1	la Hesse-Nassau;
5	le reste de l'Empire.

Il serait intéressant de rapprocher de cette statistique celle des colons fournis par chaque région de l'Allemagne. On verrait, par exemple, que *le Schleswig-Holstein n'a donné à la Pologne que* 13 *colons, et la Commission a, dans cette province,* 18 *agents!*

Une multitude de faits montrent d'ailleurs jusqu'où peut aller l'indifférence du public allemand pour la question polonaise. Nous ne citerons que les plus typiques.

En août 1902, les impérialistes allemands apprirent avec stupéfaction que le grand domaine allemand Gross-Jauth était tombé en des mains polonaises par les soins de la Banque foncière (*Landbank*), qui soutient énergiquement la germanisation des provinces slaves. Cette victoire polonaise fit tant de bruit que la Landbank se vit obligée d'envoyer à la *Gazette nationale* un communiqué qui donnait des explications véritablement intéressantes.

Le 17 juillet 1902, la direction de la Banque recevait un acte notarié passé entre un de ses agents et M. Stephan Stern, domicilié à Posen, d'après lequel M. Stern déclarait acheter le domaine seigneurial (*Rittergut*) Gross-Jauth, situé dans l'arrondissement de Rosenberg, dans la Prusse orientale. Le traité stipulait, comme de coutume, qu'au cas où le domaine serait revendu à une personne de nationalité non-allemande, M. Stern s'engageait à payer à la banque une somme déterminée. Pour plus de sûreté, la direction de la Banque foncière demanda à M. Stern un supplément de renseignements. Celui-ci prouva par un certificat de confirmation qu'il était protestant. Il ajouta que, riche, il était fiancé avec une jeune fille également très aisée habitant actuellement la Silésie, mais dont la famille était originaire de la Prusse orientale. Les parents de la jeune fille avaient saisi avec empressement l'occasion de retourner dans cette province. M. Stern se montrait très impatient, à cause de son mariage, de voir l'affaire définitivement arrangée. Comme la somme convenue avait été immédiatement versée, la Banque ratifia la vente, le 9 août. *Quelques jours après, elle apprit que M. Stern avait revendu le domaine Gross-Jauth au grand propriétaire polonais M. de Slaski d'Orlowo.*

M. Stern n'avait été tout simplement qu'un entremetteur.

La Banque l'a assigné en paiement de l'amende convenue; mais ceci n'a pas empêché M. de Slaski de conserver sa nouvelle propriété; et les réserves polonaises se sont augmentées d'autant.

D'autre part, le *Berliner Tageblatt* du 10 octobre 1905 a rapporté deux autres faits qui valent surtout par le contraste.

A la fin de 1905, on apprit à Berlin que les domaines de Bielsk et d'Ossen avaient été vendus, le premier à M. de Grabski, et le deuxième au fameux nationaliste polonais Biedermann. Ce fut de la stupeur. Le domaine d'Ossen est en effet une propriété immense de plusieurs centaines d'hectares, et celui de

Bielsk, bien que moins considérable, n'en a pas moins une importance territoriale énorme. Le *Berliner Tageblatt* faisait observer, non sans ironie, que quelques mois auparavant l'Empereur avait, à Gnesen, dénoncé comme traître tout propriétaire allemand qui, sans y être absolument forcé, vendrait ses terres à la communauté polonaise. Le mot d'ordre n'était vraisemblablement pas accepté.

Et, juste au même moment, dans l'autre clan, dans le clan polonais, se passait le fait suivant : l'acquéreur du domaine de Bielsk, M. de Grabski, dont nous venons de citer le nom, était officiellement blâmé par sa famille pour avoir vendu à la Commission de colonisation son propre domaine de Wroble, dans le district de Strelno, afin de pouvoir acheter celui de la famille allemande Plehn. Il ne s'agissait pourtant là que d'une sorte d'échange; les réserves polonaises n'étaient pas diminuées parce que M. de Grabski préférait vivre dans le district de Marienverder plutôt que dans celui de Strelno, et cependant la famille de M. de Grabski fit paraître dans le *Oziennik Poznanski* l'entrefilet suivant : « En présence de l'affirmation « déshonorante pour nous que nous aurions su qu'il était « question de vendre le domaine de Wroble à des étrangers, « nous déclarons que cette vente a été préparée à notre insu « dans le plus grand secret et que même la propre femme du « vendeur n'a appris le fait, en grande partie par les journaux, « qu'après la signature du contrat notarié. *En accomplissant « cet acte ignominieux* sans prendre l'avis de qui que ce fût, « l'ancien propriétaire de Wroble a lésé gravement et la collec- « tivité et sa famille et a montré par cela même à quel point « lui sont indifférents les liens de famille qu'un pareil procédé « brise naturellement. »

Tout commentaire ne ferait qu'affaiblir les faits rapportés.

D'ailleurs les statistiques prouvent péremptoirement que la question polonaise est considérée en Allemagne comme une question avant tout prussienne. Nous avons dit plus haut que, au 1er janvier 1901, la Commission avait installé dans des concessions 4.277 familles de colons. Or, sur ces 4.277 familles, 3.600, c'est-à-dire 84,2 %, étaient d'origine prussienne; 459, soit 10,7 % seulement, étaient venues des autres parties de l'Allemagne. Le reste avait été fourni par les Allemands déjà émigrés à l'étranger.

Cette inertie du public allemand permet aux Slaves de l'Empire de faire chaque jour des progrès surprenants. Soutenus par un patriotisme ardent, les Polonais se sont groupés étroitement pour la lutte. Leurs efforts sont dirigés par des comités

puissants, par des banques entreprenantes, créées exprès pour le combat comme la *Banque foncière* (Banque Ziemski), fondée en 1888, comme les *Coopératives foncières* (Spolki Ziemski), comme la banque *Le Morcellement* (Banque Parcelacyjny) comme la *Coopérative pour le morcellement des propriétés* (Spolka rolnikow parcelacyjna)[1]. Le germanisme a reculé partout. Personne ne cherche à le contester. La défaite a été avouée, à la tribune, par le chancelier, M. de Bülow.

***

Nous croyons, pour notre part, que la race polonaise sortira fortifiée de cette guerre âpre qui se déroule systématiquement le long de la Vistule, et dans le bassin de la Warte jusqu'à l'Oder. Les mesures de répression excessives qu'on a prises à l'égard des populations slaves d'Allemagne, les vexations de fonctionnaires qui recherchent surtout leur avancement, ont exalté le patriotisme de ce peuple opprimé.

Pour l'instant, tout autre sentiment fait place à la haine de race. Un proverbe polonais dit : « Tant que le monde sera « monde, le Polonais ne sera pas le frère de l'Allemand. » Les Polonais sont de plus en plus conscients de leur nationalité, et pour un grand nombre déjà, la frontière de l'Est n'existe pas.

Nous pensons, comme eux, que l'avenir de la Pologne ne dépend pas de l'Allemagne, mais de la Russie. Le gouvernement de Berlin l'a probablement pressenti également. Il se pourrait que cette certitude fût une des raisons du zèle que l'Empereur met à entretenir d'amicales relations avec Saint-Pétersbourg : une Russie libérale au sein de laquelle les Polonais jouiraient de toutes les libertés politiques exercerait sur les Polonais de Prusse une attraction qui pourrait devenir irrésistible.

René Moreux.

---

(1) Il existe de plus une *Ligue Polonaise Internationale* qui a des sections dans toutes les grandes villes d'Europe. Nous rappelons également que la Société Martschinkowski, fondée dans le but de donner des bourses à des jeunes élèves polonais, est très active; elle dépense environ 100.000 francs par an pour son œuvre.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

DÉCLARATIONS DE M. ROUME

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, est arrivé, le 29 août, à Paris. Il vient prendre en France un repos bien gagné après quatre voyages exécutés dans l'immense territoire qu'il administre, à la Casamance, à la Guinée, à la baie du Lévrier, sur la côte du Sahara, et en dernier lieu à Tombouctou, à 2.500 kilomètres dans l'intérieur. Mais ses vacances ne sauraient être un loisir complet; il devra préparer la discussion qui aura lieu à la rentrée du Parlement sur le projet d'emprunt de 100 millions que le ministre des Colonies a déposé à la Chambre. Un rédacteur du *Temps* a été voir M. Roume à ce sujet, et lui a demandé comment il se proposait de justifier cet emprunt. Voici quelle a été la réponse du gouverneur général :

Cet emprunt nous est nécessaire pour continuer normalement l'exécution de notre programme, qui peut se résumer d'un mot : ouvrir l'intérieur de l'Afrique, relier à la côte un pays qui ne possède aucune voie de communication naturelle et auquel il en faut donc créer artificiellement si on veut le mettre en valeur. Sur 100 millions, nous en consacrerons 78 à pousser plus avant nos chemins de fer, 2 à améliorer la navigation du Sénégal et du Niger, 2 à construire de nouvelles lignes télégraphiques. Comme vous le voyez, ils seront absorbés pour plus des quatre cinquièmes par notre œuvre de pénétration.

M. Roume a ensuite, au cours de la conversation, parlé ainsi de Tombouctou et de la vallée du Niger qu'il vient de visiter et qui, dit-il, est appelée à devenir un des grands centres de production du monde.

Ce que j'ai vu cette fois m'a vraiment ému. Il y a trois ans, j'ai voyagé en saison sèche, et ce n'est pas le bon moment pour juger du pays. La terre, brûlée par le soleil, a partout un air de désolation. Cela correspond aux aspects d'hiver de nos climats. De plus, je me servais de la carte du lieutenant de vaisseau Caron, dressée il y a quatorze ans; par centaines, elle marque sur les bords du fleuve des villages ruinés, et ces villages ruinés défilaient désespérément sous nos yeux. El Hadj Omar et Abamadou Cheikhne ont passé par là, et sauf celles sur lesquelles a sévi Samory, il n'y a peut-être pas de régions qui aient été plus horriblement ravagées en Afrique. Que le pays fût fertile, on le constatait à plus d'un signe,

mais il paraissait vide ; ce n'était que par une vue de l'esprit qu'on pouvait se représenter ce qu'il serait s'il redevenait peuplé et prospère. Et je me demandais, non sans mélancolie, dans quel lointain avenir ce rêve pourrait devenir une réalité.

Cette fois, c'était la saison des pluies; un épais tapis vert couvrait le sol, et avec les bouquets de bois remis çà et là dans le paysage, on se serait cru dans un parc anglais. Mais ce qui m'a été bien plus agréable encore, c'est le changement qui s'est opéré en trois ans. D'une part, grâce aux efforts de nos officiers des territoires militaires, nous avons contenu les nomades sahariens, qui auparavant pillaient régulièrement les sédentaires de la vallée du Niger. Nous n'avons nullement l'intention de sacrifier les uns aux autres. Les nomades ont besoin de se ravitailler en pays noir et le pays noir doit trouver une clientèle importante dans les nomades. Mais nous exigeons de tous qu'aux habitudes de violence et de rapine on substitue les pacifiques rapports des échanges commerciaux. A ce point de vue, la création de nos compagnies méharistes achèvera la pacification. Elles donneront la main aux méharistes algériens et aucune influence hostile ne pourra plus se glisser entre les deux colonies. D'autre part, le chemin de fer de Kayes au Niger a été ouvert à la circulation, il y a quatorze mois. Ç'a été comme un coup de baguette qui a éveillé le pays. Jusque-là on n'en sortait guère que du caoutchouc dont la production est d'ailleurs en six ans montée à mille tonnes; mais dès que les marchandises lourdes ont trouvé un moyen de transport économique, des possibilités commerciales nouvelles sont apparues de tous côtés. Dans une première campagne, les traitants de Saint-Louis ont ramassé 6.000 tonnes d'arachides. Le riz du Niger est venu sur les marchés du Sénégal concurrencer celui de l'Extrême-Orient. Il existe entre le lac Debo et Tombouctou d'immenses troupeaux de moutons à laine, et j'ai décidé, à Niafunké, le chef-lieu du cercle de l'Issa-Ber, la création d'une bergerie d'expériences pour étudier toutes les questions relatives à cet élevage. Je crois à une production de laine considérable avant peu. Un commerce de peaux est déjà amorcé. Nos essais de coton ont dès maintenant déterminé que les variétés qu'il convient de répandre sont les variétés américaines *Mississipi* et *Excelsior* et de grands espaces ont été ensemencés cette année. Enfin les graines et les matières oléagineuses, comme le karité, doivent fournir de leur côté les éléments d'un trafic de grande importance.

La sécurité et ce mouvement naissant ont ramené sur le Niger une animation qui a eu pour nous un bien vif intérêt de nouveauté. Les villages ruinés se sont reconstruits, pas tous encore, mais pour la plupart. Non seulement les traitants de Saint-Louis, mais un certain nombre de commerçants blancs sont arrivés. A côté des chaloupes à vapeur du gouvernement, des chaloupes à vapeur particulières naviguent maintenant sur le fleuve, traînant des convois de chalands en acier. De leur côté, les pirogues indigènes se sont multipliées. En un mot, ce qui m'a comblé de joie, c'est que le pays renaît et se développe bien plus rapidement que je ne l'avais espéré. Je dois dire que j'ai là-bas, dans le lieutenant-gouverneur Ponty, un collaborateur parfait, d'un esprit pratique, précis et agissant.

Certes, tous nos chemins de fer n'auront pas, comme celui de Kayes, la chance d'aboutir à un bief navigable de 1.400 kilomètres de long. Mais tous produiront, dans les parties de la vallée du Niger où ils aboutissent, des effets semblables. C'est pourquoi on ne saurait avoir en Afrique occidentale d'autre politique que de les continuer. Quelles quantités de riz, de coton, de laine, d'arachides et d'autres matières grasses la vallée

du Niger peut-elle produire? Elle est si vaste; qui pourrait le dire? Je n'ai donc pas cru exagérer en parlant des « espoirs illimités » qu'elle offre.

D'ailleurs ce programme emporte maintenant toutes les adhésions, tellement évidents sont les résultats de la pénétration! D'où viennent les ouvriers que nous employons dans les ateliers de chemins de fer et de navigation au Soudan? Du Sénégal, qui nous fournit des artisans aussi adroits que les ouvriers d'Europe. Qui est-ce qui profitera de ce grand mouvement d'affaires qui est en train de se constituer au Soudan? Ce sont les commerçants de la côte. L'intérêt des colonies côtières à l'ouverture de l'intérieur n'échappe donc à personne. L'inquiétude dont vous parlez provenait de la crainte d'avoir à payer trop cher cette œuvre nécessaire. On avait peur d'impôts nouveaux. Le président de la chambre de commerce m'a demandé de rassurer le commerce à ce sujet. Je l'ai fait bien volontiers en répétant ce que j'avais déjà dit. Non seulement les ressources pour payer l'emprunt sont dès maintenant constituées dans notre budget, mais encore notre dernier exercice s'est liquidé par un excédent de 2 millions et demi. Par conséquent, nous n'avons aucun besoin d'impôts nouveaux.

— Mais tous ces chemins de fer une fois construits, il faudra les entretenir. L'avenir des finances de la colonie ne va-t-il pas se trouver gravement engagé par là?

— Nous pouvons l'envisager avec confiance. En effet, nos lignes déjà en service ont tout de suite payé leurs frais d'exploitation et elles commencent à rémunérer leur capital. La ligne de Kayes au Niger, par exemple, a donné en 1905, première année de son exploitation totale, un excédent de 1.265.732 francs, soit 2.280 francs au kilomètre. Cela a été une surprise pour tout le monde, et je vous l'assure, un peu pour moi-même. A l'étude, les régions desservies n'avaient pas paru capables d'un développement économique aussi prompt. Il s'ensuit que les fonds que nous consacrons à nos constructions de chemins de fer sont un placement donnant un revenu presque immédiat. Dans ces conditions, il serait tout à fait inexact de présenter nos lignes comme engageant l'avenir. Elles se suffiront parfaitement à elles-mêmes. D'ailleurs, notre système financier est loin de donner encore toutes les recettes qu'il doit produire, sans qu'il soit nécessaire de l'aggraver. L'impôt de capitation, par exemple, qui en est une des bases, n'est pas encore perçu partout. Il rend actuellement 12 millions; mais d'après ce que nous savons aujourd'hui du chiffre de la population, il pourrait en rendre 20. Il les rendra sûrement un jour, quand notre organisation administrative sera complète, car il est un des plus modérés qui soit perçu aux colonies, et il est accepté sans difficulté par les indigènes, qui se rendent parfaitement compte qu'il est le juste payement de la paix que nous faisons régner parmi eux. La race noire est une des plus gouvernables qu'il y ait; c'est, vraiment, une bonne race, à la fois brave et docile, laborieuse, confiante, douce; le crime est presque inconnu chez elle. C'est ce que j'aurais constaté publiquement à l'inauguration de la cour d'appel de Dakar qui a eu lieu la veille de mon départ, si un accès de fièvre bilieuse ne m'avait empêché d'y aller. Plus j'apprends à la connaître, plus je l'aime. Nous pouvons faire fond sur ses qualités.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le congrès colonial de Marseille; discours de M. J. Charles-Roux.* — Le congrès colonial, organisé à Marseille à l'occasion de l'Exposition qui se tient dans cette ville et dont nous nous sommes déjà occupés à plusieurs reprises [1], s'est ouvert le 5 septembre, sous la présidence de M. J. Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition coloniale, président du congrès. Dans son discours d'inauguration, M. J. Charles-Roux a excellemment exposé l'objet du congrès, qui devra examiner les résultats obtenus par notre politique coloniale et rechercher, par l'étude critique des institutions actuelles, si les résultats n'auraient pas été supérieurs en employant de meilleures méthodes.

Le champ est vaste, a dit M. Charles-Roux, la tâche complexe et difficile. Il ne s'agit, en effet, je n'ose pas dire de fonder, mais d'ébaucher, pour ainsi dire, de toutes pièces, une science nouvelle, dont nos aînés n'ont pas suffisamment envisagé l'utilité, — bien qu'à vrai dire, les occasions de l'appliquer ne leur fissent pas défaut, — et dont je me hâte de reconnaître que la nécessité s'impose à nous avec un caractère autrement impérieux qu'à nos devanciers.

Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer ce qu'était l'empire colonial de la France, il y a trente-cinq ans, à ce qu'il est aujourd'hui...

A l'heure actuelle, notre domination englobe plus de douze millions de kilomètres carrés et s'étend sur plus de quarante millions d'hommes de toutes races. Nous avions quelques possessions ; nous sommes maintenant à la tête d'un véritable empire. Avec cet empire sont nés de nouveaux devoirs.

Il était permis à nos aînés de se désintéresser du sort de quelques territoires, disséminés au milieu des Océans. Si l'on en excepte l'Algérie, dont on avait fait trois départements, — c'est-à-dire tout le contraire d'une colonie, — nous pouvions pratiquer dans nos possessions n'importe quel système de gouvernement ou d'administration, y introduire n'importe quel régime douanier, n'importe quelle politique indigène, sans que les intérêts généraux de la métropole et les intérêts particuliers de son commerce puissent en être sérieusement affectés.

Il ne nous serait plus possible aujourd'hui de traiter avec la même indifférence les problèmes qui touchent à la mise en valeur et au gouvernement d'un empire dont je viens de caractériser l'importance par deux chiffres.

Le contre-coup des fautes commises serait immédiatement ressenti par l'ensemble du pays, en raison même de la multiplicité des points de contact et de la somme des intérêts communs que comporte un domaine colo-

[1] Cf. H. Froidevaux, Vue d'ensemble de l'Exposition coloniale de Marseille, 16 mai 1906, t. XXI, p. 666; et Aspe-Fleurimont, Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille, 1er juin 1906, t. XXI, p. 721.

nial aussi étendu et aussi peuplé. On peut soutenir, à l'heure actuelle, que la politique coloniale fait partie intégrante de la vie nationale, et qu'il n'est pas un Français qui, même à son insu, ne soit, par quelque côté, un colonial.

Nous sommes loin, en effet, des 600 millions de francs que représentait le mouvement commercial de nos colonies, il y a quelque trente-cinq ans, et dont un tiers seulement, soit 200 millions environ, profitait au commerce français, tant à l'importation qu'à l'exportation.

M. J. Charles-Roux a montré ensuite que nos colonies fournissent à notre marine marchande un trafic « sans lequel on pourrait se « demander où elle en serait », et il a ajouté :

Nos colonies ne se bornent pas à prendre une part de plus en plus considérable dans le mouvement commercial et maritime de notre pays. Soit par les emprunts qu'elles contractent, soit par les entreprises de toute sorte qui s'y fondent, elles offrent aux capitaux français des placements dont on ne soupçonne généralement pas l'importance.

Une enquête récente, dont M. le sénateur Saint-Germain a consigné les résultats dans son rapport sur le budget des colonies de 1906, a permis d'évaluer à 1.726.285.000 francs le chiffre des capitaux englobés soit dans ces emprunts, soit dans ces entreprises.

Il convient d'ajouter que ce chiffre ne comprend ni l'Algérie ni la Tunisie, et qu'il doit s'entendre, abstraction faite de la propriété et des capitaux indigènes, qui échappent, au moins dans l'état actuel, à toute évaluation. Or, sur ces 1.726 millions, il n'est pas excessif de chiffrer à 1.500 millions au moins la part qui revient aux capitaux français.

Enfin, dans ce remarquable discours que nous regrettons de ne pouvoir donner *in extenso*, M. Charles-Roux a parlé aussi du problème indigène et il a conclu ainsi :

A la différence de ce qui a eu lieu en 1900, nous avons tenu à ce que notre Congrès fût national. Sans dédaigner, tant s'en faut, les enseignements de l'expérience étrangère, il nous a paru qu'il n'appartenait qu'à des Français de débattre et de trancher des questions qui ne peuvent l'être utilement qu'en tenant compte de facteurs particuliers à nos pays et à nos colonies, questions qui, au surplus, ne peuvent intéresser que nous.

L'efficacité des conclusions que vous formulerez et des vœux que vous émettrez n'en sera pas diminuée, bien au contraire. Par cela même qu'ils auront un caractère plus précis et plus limité, ils n'en deviendront que plus pratiques et plus facilement applicables.

— *La loi de séparation; la deuxième assemblée plénière de l'épiscopat français.* — La seconde assemblée plénière des évêques de France, convoquée « pour prendre tous les moyens qne le droit reconnaît à tous les citoyens afin de disposer et d'organiser le culte dans leur pays », a siégé du mardi 4 septembre au vendredi 7. Aucun renseignement n'a été fourni relativement aux délibérations et aux décisions finales de la réunion.

Nous rappelons, à cette occasion, que la séparation des Eglises et de l'Etat est une de ces questions de politique intérieure dont nous n'aurions pas, quelque importantes qu'elles soient, à nous occuper

ici, si par sa répercussion sur les conditions de notre politique extérieure et coloniale, notamment en Orient et en Extrême-Orient, elle ne rentrait, en une certaine mesure, dans le cadre de notre Revue. Nous avons déjà signalé plusieurs des conséquences fâcheuses, à l'extérieur, de cette politique de séparation. On en trouvera plus loin encore un nouvel exemple.

Allemagne. — *Les scandales coloniaux. Le maintien de M. de Podbielski au ministère. La démission de M. de Hohenlohe.* — Nous disions, dans notre dernière livraison, que le ministre de l'Agriculture de Prusse, M. de Podbielski, compromis dans une affaire de fournitures militaires et coloniales, avait envoyé sa démission à la Chancellerie ; mais que l'Empereur avait ajourné sa décision à ce sujet. Depuis on a appris que M. de Podbielski restait — du moins provisoirement — en fonctions, à la grande indignation de la majeure partie de l'opinion publique qui déclare regrettable que l'on conserve à un ministre compromis ses hautes fonctions, uniquement pour ne pas paraître le sacrifier à la rancune de la presse radicale et socialiste.

D'autre part, les scandales coloniaux viennent d'avoir une conséquence assez inattendue. Le directeur du département colonial allemand, le prince de Hohenlohe-Langenburg, a donné brusquement sa démission, et son entourage n'a pas hésité à déclarer que le prince de Hohenlohe, dont la femme est apparentée à la maison impériale de Russie et à la maison royale d'Angleterre, ne pouvait rester à la tête d'une administration compromise par de pareils scandales.

Le successeur du prince de Hohenlohe à la direction du département colonial allemand est M. Bernhard Dernburg, directeur de la Darmstædter Bank, et réputé pour sa grande habileté financière. M. Dernburg, qui a quarante et un ans, étant né en 1865 à Darmstadt, fut très jeune attaché à la maison Thalmann et Cie, de New-York, et entra ensuite à la Deutsche Bank, qui le mit à la tête de la Treuhand Gesellschaft. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de l'assainissement des banques hypothécaires de Prusse et de Poméranie. La réputation qu'il y acquit est cause qu'on lui confie aujourd'hui l'assainissement des colonies. M. Dernburg s'occupa aussi beaucoup des entreprises minières de l'Afrique du Sud, à cause des rapports existant entre la Treuhand et la maison Garz. M. Dernburg s'est démis de ses fonctions directoriales de la Darmstædter Bank, et dans une séance extraordinaire du conseil, il a coupé tous les liens qui l'unissaient aux divers établissements financiers dont il était administrateur.

La nomination de M. Bernhard Dernburg a été très attaquée par les journaux de la droite.

— *Echec de la germanisation des provinces polonaises. La lutte dans les écoles ; refus de prier en allemand.* — Dans son intéressante étude sur la *Question polonaise en Prusse*, notre collaborateur M. Moreux démontre, de façon péremptoire, l'échec de la politique officielle de germanisation de la Pologne. Le *Journal des Débats* a publié, à ce

même sujet, la dépêche suivante de son correspondant de Berlin, dont les renseignements ont la valeur d'avis officieux, et qui confirme avec une singulière précision l'exposé de M. Moreux :

Berlin, le 1er septembre. — La politique de la commission allemande, chargée de l'établissement de colons allemands dans les provinces de la Posnanie et de la Prusse orientale, a complètement échoué. On sait que les propriétaires polonais devaient être remplacés par des propriétaires allemands. Or, la commission officielle vient d'être obligée de relever qu'au cours des dix derniers ans, les Polonais, bien loin de perdre du terrain, ont conquis des milliers d'hectares.

Et l'Etat prussien a dépensé des millions de marks pour obtenir de tels résultats. La commission, il est vrai, n'a pas manqué d'acheter des terres seigneuriales dans les provinces polonaises; mais les Polonais en ont acheté également, même dans une mesure beaucoup plus étendue. Aussi bien, des journaux allemands reprochent aux propriétaires allemands des terres seigneuriales, vendues à des Polonais, d'avoir violé les principes mêmes du patriotisme.

D'autre part, des journaux libéraux allemands font le procès de la politique peu prudente du soi-disant *Ost-Marken-Verein*, « l'Association des Marches orientales », payant beaucoup trop cher aux hobereaux allemands leurs terres seigneuriales chargées de dettes. Quant aux quelques propriétaires polonais qui, pour le même motif, ont vendu leurs terres à la commission prussienne, ils ont été obligés de mettre leurs capitaux à la disposition des banques polonaises dans la ville de Posen et ailleurs. Ce sont donc encore les Polonais qui ont profité de la politique allemande.

L'Association des Marches orientales voudrait prendre sa revanche de cet échec signalé. Elle vient d'adopter une résolution, demandant à l'Etat prussien d'ordonner l'expropriation des propriétaires polonais. On voudrait donc réparer une faute politique par une autre faute plus grande encore, parce qu'elle serait en même temps une injustice grave. Tout en étant des Polonais, les propriétaires qui seraient visés par de telles expropriations arbitraires sont des citoyens prussiens. C'est l'article 3 de la Constitution de l'Empire qui établit expressément que chaque citoyen d'un Etat confédéré de l'Empire sera protégé dans son droit d'acquérir et de posséder de la propriété territoriale.

Est-ce que les fanatiques de l'Association des Marches orientales oublient complètement qu'ils facilitent par de tels projets la besogne des socialistes? Si l'Etat ordonnait l'expropriation arbitraire des citoyens polonais, MM. Bebel et Singer pourraient demander pour leur Etat d'avenir l'expropriation des expropriateurs actuels. S'il n'y avait pas d'autre moyen pour la *germanisation* des provinces polonaises que l'expropriation arbitraire des propriétaires polonais, alors la politique anti-polonaise aurait fait longue route. Il est donc bien certain que le prince de Bülow n'adhérera jamais aux résolutions de l'Association des Marches orientales. La liberté du commerce, demandée, toujours par l'Allemagne dans ses rapports internationaux, doit être reconnue également pour les citoyens polonais de la monarchie prussienne. — SH.

D'autre part, les journaux ont signalé les faits suivants, fort instructifs. Une récente circulaire du ministre prussien de l'Instruction publique prescrit que les prières doivent être dites en allemand à

l'école dans les provinces polonaises. Il en est résulté une véritable grève d'élèves polonais dans les écoles de la province de Posen. Les enfants se rendent en classe, mais ils refusent énergiquement de répondre aux cours d'instruction religieuse qui sont donnés en allemand. Ils s'abstiennent aussi de prendre part aux prières dites en langue allemande, objectant simplement que leurs parents le leur ont défendu. Les punitions qui s'accumulent sur eux n'ont pas pu vaincre leur obstination, et cette résistance passive des petits Polonais ne fait que croître. Elle s'étend maintenant à toute une province. Dans plusieurs villes, à Posen, à Gnesen, à Gostyn, à Sloupy, des enfants ont été frappés par leurs maîtres pour avoir refusé de se conformer à cette circulaire. Des élèves du lycée de Gnesen ont été renvoyés pour le même motif.

Le gouvernement se montre assez perplexe en présence de cette résistance scolaire méthodiquement organisée, et les autorités provinciales de Posen ont demandé l'envoi d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique pour chercher le moyen d'avoir raison de ces enfants.

— *Le discours de Guillaume II à Breslau.* — L'empereur Guillaume a prononcé, le 8 septembre, à l'Hôtel de Ville de Breslau, un discours qui a soulevé les plus vives protestations d'une grande partie de la presse allemande. Répondant au bourgmestre de Breslau qui lui souhaitait la bienvenue, Guillaume II fait cette déclaration :

Nous avons besoin d'un nouveau serment. Jurons que, désormais, nous sacrifierons tous nos efforts intellectuels et corporels à la grandeur et aux progrès de la patrie.

Le monde appartient aux vivants, et ceux qui agissent ont raison. Je ne veux pas de pessimistes : que celui qui ne se sent pas apte au travail, qu'il s'en aille et se cherche un autre pays. J'attends de mes Silésiens qu'ils s'unissent aujourd'hui de nouveau dans la résolution de continuer à suivre les grands exemples du passé et d'aider leur duc dans son œuvre de paix pour son peuple.

Les journaux allemands rappellent, à ce propos, qu'en 1892, s'adressant aux Brandebourgeois, l'Empereur avait déjà dit :

Les mécontents peuvent secouer la poussière allemande de leurs souliers. A ceux qui critiquent le nouveau régime et ses hommes, je réponds : « Ma direction est la bonne et je n'en changerai pas. »

Les journaux déclarent que si l'on pouvait, en 1892, mettre sur le compte de la jeunesse les imprudences de langage de l'empereur, il n'en est pas de même aujourd'hui. La *Gazette de Voss* réclame du prince de Bülow des explications. La *Gazette de Cologne* fait remarquer que si le conseil de Guillaume II était pris au pied de la lettre, le nombre des émigrants serait énorme et Sa Majesté découvrirait qu'elle n'aurait pas perdu que ses mauvais sujets. Le gouvernement, conclut la *Gazette de Cologne*, doit se charger d'éclairer l'esprit de

l'Empereur sur le peuple allemand d'aujourd'hui. La *Gazette de Francfort* écrit de son côté :

Même une volonté impériale, si forte fût-elle, n'empêche pas qu'il existe des gens qui voient tout en noir. Ce n'est que par des actes qu'on peut leur répondre, par une politique qui fasse effectivement avancer la patrie dans la voie du progrès. Or, la nouvelle politique économique n'est pas favorable au pays.

Même la *Gazette nationale*, généralement modérée, estime qu'un monarque constitutionnel devrait avoir plus d'égards pour son peuple. Seul le *Berliner Tageblatt* dit que les paroles de l'Empereur sont adressées à la bourgeoisie, et désire que celle-ci y réponde par une action décisive contre le mouvement socialiste grandissant.

Angleterre. — *Les relations anglo-allemandes.* — Le *Times* a publié, le 5 septembre, quelques passages les plus saillants d'un très important article de la *Deutsche Revue* sur les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne, dont il disait avoir reçu les bonnes feuilles. Voici quels étaient ces passages :

Des accords définitifs n'ont pas été faits à Friedrichshof, mais l'éloignement des personnes, qui avait sérieusement affecté les relations politiques des deux pays, a si heureusement cessé qu'il ne peut plus servir de facteur dans les calculs de ceux qui ont intérêt à maintenir une inimitié entre l'Allemagne et l'Angleterre.

L'initiative du roi Edouard mérite d'autant plus d'être appréciée, que tout a été évité de ce qui aurait pu provoquer la méfiance de la France et soulever les doutes sur la sincérité de l'entente anglo-française...

Le fait que sir Charles Hardinge a accompagné le roi a une portée spéciale, car cela indique, dès le commencement, que la réunion avait une importance beaucoup plus considérable que celle d'une simple réunion de famille...

Avec sa politique pacifique, la France ne peut que désirer que les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne prennent un caractère amical. Une entente anglo-allemande avec la participation de la France serait la meilleure garantie de la paix, car personne en Allemagne ne songe à une guerre agressive contre la France, guerre qui, même dans le cas de victoire, ne nous offrirait pas d'avantages. L'Allemagne ne se serait jamais embarquée dans une guerre d'agression contre la France et les ambitions que la presse française nous attribue, soit à Tripoli, soit au Maroc, soit dans le monde entier, sont en vérité imaginaires.

Cette question se pose à nous : pourquoi la diplomatie française se montre-t-elle si désireuse d'empêcher un rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne? Comme cette raison ne peut être la préservation de la paix, il ne reste que l'espoir d'un appui en cas de guerre, et de guerre que la France aurait l'intention de déclarer...

Si l'on examine les opinions des hommes d'Etat qu'il y a actuellement en Angleterre et en Allemagne, on doit constater qu'ils ne sont pas hostiles à la combinaison. En somme, la question peut se résumer ainsi.

Le groupement anglo-français est un rapprochement destiné à former un contrepoids à l'influence de l'Allemagne; mais bien des diplomates français ont conscience qu'il n'est pas assez fort, étant donné surtout

l'élimination temporaire de la Russie, et ils chercheraient alors à étendre cette entente à l'Allemagne, ce qui, bien entendu, ne devrait pas être pris comme une accession de l'Allemagne à la politique des puissances occidentales.

Depuis la réunion de Friedrichshof, nous pouvons dire que nous marchons lentement et pas à pas vers une période de rapprochement. L'Allemagne peut suivre, et non sans succès, une politique pacifique. Quant à l'Angleterre, elle le peut en tendant la main à l'Allemagne, et par là elle peut arriver à assurer le succès de sa proposition de désarmement.

La politique d'entente en dehors de l'Allemagne et contre l'Allemagne n'est pas sans danger et, aussi longtemps que l'Angleterre pourra craindre de déplaire à Paris et continuera à traiter avec froideur les invités honorables de l'Allemagne, l'Allemagne sera obligée de rester sur ses gardes. Et l'Angleterre doit se faire à l'idée de voir la flotte allemande occuper à côté de la flotte anglaise une position qui commande et impose le respect sur mer...

Enfin, pour ce qui est de l'Empire russe, il est évident qu'une Russie consolidée doit revenir aux traditions du passé et veiller au maintien des bonnes relations avec son voisin d'Allemagne.

Le *Times* faisait suivre ces extraits du commentaire suivant :

La tendance tout entière de l'article de la *Deutsche Revue*, malgré ses euphémismes diplomatiques, est de ruiner en Angleterre les bases sur lesquelles repose l'amitié anglo-française par des moyens tout différents et bien plus subtils que ceux qui ont été employés et qui n'ont pas réussi il y a un an à Paris.

Le point capital de l'article est constitué par la déclaration faite d'une façon presque menaçante que l'Angleterre doit choisir entre deux alternatives : celle d'adopter envers l'Allemagne la politique, qui pourrait être aisément désastreuse, du contrepoids anglo-français ou d'étendre le cercle de ses amitiés de façon à y comprendre l'Allemagne.

Cette déclaration implique une nouvelle et très importante doctrine. Pendant ces trente dernières années, la paix européenne a été assurée par un système de contrepoids, et nous ignorons que l'Allemagne ait jamais, jusqu'à présent, permis qu'on mette en doute son droit, ou mis en doute celui des autres puissances, de chercher dans un système d'ententes et d'alliances les combinaisons qui pourraient sembler plus efficaces pour le maintien, de temps en temps, de la balance des puissances européennes.

Une première fois, une tierce puissance profita d'une action comme celle de l'entente entre la France et l'Angleterre pour tenter d'affirmer que les relations amicales entre deux puisssances doivent être envisagées comme hostiles à une tierce puissance, à moins que cette tierce puissance ne soit autorisée à convertir un ménage à deux en un ménage à trois.

Il est nécessaire de parler clairement.

Nous ne croyons pas que les sollicitations allemandes à Londres affecteront nos relations avec la France, pas plus que les menaces allemandes à Paris ne les ont affectées il y a un an. Ces relations sont basées sur des considérations d'intérêt commun et de politique générale qui ont été appréciées également par les deux gouvernements et les peuples des deux pays.

Nous ne voyons aucune raison pour nous quereller avec l'Allemagne et

pour que l'Allemagne se querelle avec nous; mais nous voyons beaucoup de raisons pour que nos relations avec l'Allemagne n'acquièrent pas, dans les circonstances actuelles, le même caractère d'intimité que nos relations avec la France. Modifier ces relations soit par addition, soit par soustraction, sur l'invitation de l'Allemagne, serait reconnaître une sorte d'hégémonie allemande en Europe, et l'histoire est là pour nous dire que la grandeur de l'Angleterre est basée sur sa résistance dans le passé à des prétentions semblables d'hégémonie, qu'elles aient été formulées par Charles Quint, par Louis XIV ou par Napoléon.

D'autre part, l'*Economist* commentant à son tour le même article de la *Deutsche Revue*, a déclaré tout d'abord qu'il est absolument inexact que l'entrevue de Friedrichshof ait amélioré les rapports anglo-allemands; c'est au contraire parce que ces rapports étaient devenus moins tendus que l'entrevue a pu avoir lieu. L'*Economist* ajoutait ensuite :

La proposition que nous fait l'Allemagne de conclure une entente avec elle se heurte à une grosse difficulté : nous avions avec la France des questions litigieuses très précises, tandis que nous n'en avons pas avec l'Allemagne. Il ne pourrait donc s'agir que d'une bonne volonté générale de part et d'autre et d'un désir de favoriser réciproquement les buts légitimes poursuivis. Quant à agir de concert avec l'Allemagne, l'Angleterre a déjà fait deux fois cette expérience depuis sept ans, en Chine et au Venezuela, et elle n'est pas disposée à la recommencer.

Mais, avant de rien entamer, il faudrait savoir exactement ce que l'Allemagne attend d'une entente avec l'Angleterre. Nous présumons que l'Allemagne ne recherche pas, en Orient, des avantages exclusifs, mettant les autres puissances dans un état d'infériorité. Nous désirons, en effet, voir maintenir le principe de la porte ouverte et de l'égalité de traitement pour tous. Mais alors, s'il en est ainsi, on ne voit pas bien pourquoi l'Allemagne recherche avec tant d'empressement une entente avec nous. Pour atteindre un but aussi modeste, ce n'est pas nécessaire. D'autre part, l'article en question laisse entendre que l'approbation de l'Allemagne doit être un préliminaire nécessaire de toutes négociations entre la Grande-Bretagne et la Russie au sujet de l'Orient?

Si l'on rapproche ceci de l'attitude de l'Empereur dans la question du Maroc, on a l'impression que le gouvernement allemand ne veut pas laisser de transaction se conclure entre deux autres Etats sans son assentiment, ce qui équivaudrait à se rendre l'arbitre du monde.

L'insistance avec laquelle l'auteur de l'article a fait ressortir qu'une entente anglo-française, pour être stable, devait comprendre l'Allemagne, nous reporte de dix ans en arrière, au moment où le Kaiser répétait : « L'Angleterre doit être avec l'Allemagne ou contre elle. » Mais alors l'Allemagne avait quelque chose à nous offrir pour le cas d'un conflit franco-anglais. Actuellement elle n'a rien à offrir ni rien à demander, sauf qu'elle nous signifie qu'elle pourrait se montrer désagréable et que tout projet tendant à se passer d'elle est destiné sans doute à échouer.

Et l'*Economist* concluait en déclarant qu'une entente ne saurait s'établir entre l'Allemagne et l'Angleterre avant que celle-ci n'ait plus à redouter le bureaucratisme allemand et les pangermanistes.

Russie. — *Le programme de réformes gouvernementales*. — Le 6 septembre a été publié, à Saint-Pétersbourg, le communiqué officiel suivant qui contient l'exposé complet du programme politique ministériel :

Le mouvement révolutionnaire.

Depuis deux ans, le mouvement révolutionnaire a pris une force extraordinaire. Il s'est augmenté surtout depuis le printemps de cette année, et il ne s'écoule presque pas de jour sans un crime nouveau. Des soulèvements armés, des mutineries à Sébastopol, à Sveaborg, à Revel, à Cronstadt, des assassinats de fonctionnaires et d'agents de police, des tentatives de pillage se sont succédé sans interruption.

Pendant l'été de 1906 ont été assassinés : le commandant de la flotte de la mer du Nord, amiral Tchoukhnine ; le gouverneur de Samara, Block ; le gouverneur général de Varsovie, Vanlialiarsky ; le général Markgresky et le général Min. En outre, de nombreux et horribles attentats, faisant de nombreuses victimes, ont été perpétrés, comme celui de Sébastopol dirigé contre le commandant de la forteresse Nepluef, et celui dont a failli être victime le président du Conseil des ministres.

Enfin la police subit quotidiennement des pertes énormes. Ces crimes montrent que les organisations révolutionnaires s'efforcent par la violence d'empêcher le gouvernement d'accomplir son œuvre avec calme, de jeter le trouble dans les rangs de ses fidèles, de faire cesser toute œuvre de la pensée et toute possibilité de vie créatrice dans l'Etat.

Les populations des diverses classes de la société, effrayées par les révolutionnaires, s'adressent au gouvernement et attendent une déclaration autorisée sur les causes de ces crimes qui oppriment la conscience publique et sur l'attitude du pouvoir à l'égard de ces crimes épouvantables.

Le gouvernement juge nécessaire de déclarer que les révolutionnaires, même avant la dissolution de la Douma, préparaient, d'un côté, un soulèvement armé avec l'aide de l'armée et de la flotte, de l'autre, un mouvement agraire général devant atteindre le pays tout entier.

Tout ce mouvement révolutionnaire devait être soutenu par les membres du parti extrême qui avaient pénétré dans la Douma et qui faisaient tous leurs efforts pour usurper le pouvoir exécutif et transformer la Douma en assemblée constituante. Selon les révolutionnaires, le succès était assuré par des tournées dans les villages et par la propagande des membres de la Douma qui jouissaient de l'inviolabilité de la personne. En même temps on se promettait de faire cesser la vie économique du pays par la grève générale.

Après la dissolution de la Douma, la faillite de la grève générale et les mesures prises contre les désordres agraires, les groupes révolutionnaires essayèrent d'atténuer l'impression de l'échec de leurs projets et d'empêcher l'œuvre créatrice du gouvernement ; ils décidèrent d'impressionner le pays et d'effrayer le gouvernement par le massacre des hauts fonctionnaires. Le recours de ces actes de haut terrorisme a prouvé la faiblesse de la révolution pour arriver à réaliser un mouvement général. Beaucoup plus que des chances de succès, la cruauté de pareils crimes crée dans le public une agitation et effraye à mesure que le mouvement révolutionnaire se prolonge.

L'attitude du gouvernement. — Les moyens de répression.

Quel est donc le devoir du gouvernement dans de pareilles conditions ?

Il n'y a qu'une réponse à cette question,

Le but du gouvernement et le problème qu'il a à résoudre ne sauraient être modifiés par les projets des criminels; on peut tuer telle ou telle personne, mais il est impossible de tuer l'idée dont le gouvernement s'est inspiré. Il est impossible d'anéantir une volonté tendant au rétablissement des conditions permanentes de la vie et du travail libres. Ces crimes rendent le but final difficile à atteindre, mais ce sont des faits occasionnels. Le sens commun démontre la nécessité d'écarter les obstacles et de marcher de toutes ses forces vers la solution du problème posé. Ces crimes doivent être réprimés sans aucune hésitation. Si l'Etat ne les réprime pas promptement, toute notion d'existence de cet Etat sera perdue. En conséquence, le gouvernement opposera la force à la violence.

Le devoir de l'Etat est d'arrêter la marche violente de la révolution qui tend à usurper le pouvoir et à établir, en qualité de nouveaux maîtres, des éléments antisociaux qui feraient tout sombrer.

Des instructions détaillées seront données aux autorités locales pour lutter contre ces éléments. Une grave responsabilité incombe à ceux qui manqueraient de résolution et à ceux qui désobéiraient à la volonté impériale.

L'administration fera tous ses efforts et emploiera tous les moyens légaux pour faire cesser la propagande violente et, si cette propagande réussit à provoquer des désordres agraires parmi les éléments ignorants de la population, ces désordres seront réprimés par la force armée, et la responsabilité, s'il y a des victimes, incombera aux agitateurs.

Le gouvernement considère que la procédure judiciaire actuelle n'est pas suffisamment adaptée aux circonstances actuelles et il juge nécessaire de publier des règlements provisoires sur les conseils de guerre de campagne (veldkriegsgerichte) pour les crimes graves commis dans les régions placées sous la loi martiale et en état de défense extraordinaire.

La procédure et l'exécution de l'arrêt seront réglées et se trouveront suivre de plus près les crimes.

Des règlements provisoires sur l'aggravation des peines pour propagande parmi les troupes seront également établis.

Les malheurs dont souffre notre patrie ont fait naître la nécessité d'amender l'organisme de l'Etat pour supprimer le mal sans toucher à la vitalité de l'Etat.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour assurer la liberté de vivre et de travailler. Elles constituent des moyens et non un but; elles absorberont beaucoup de temps et de travail, et pourraient barrer la voie aux réformes indiquées par l'empereur; mais ce serait une grande faute de considérer la répression des attentats criminels comme but unique et d'oublier les causes qui ont engendré les troubles.

Le programme des réformes.

Le gouvernement ne peut pas laisser dire qu'il suspend toute réforme et fait cesser toute vie pour porter absolument son attention sur la répression de la révolution.

De même il ne serait pas conforme aux circonstances actuelles et aux intérêts de la Russie de ne s'occuper que de réaliser des réformes libérales dans cette idée que la révolution perdrait alors toute raison d'être.

Les révolutionnaires ne luttent pas pour les réformes, dont l'introduction est considérée comme nécessaire par le gouvernement lui-même, mais pour l'introduction dans l'Etat d'un régime socialiste.

Par conséquent, le plan du gouvernement est clair : il consiste à conserver l'ordre et, par des mesures décisives, à défendre le peuple contre les éléments révolutionnaires et à diriger tous les efforts de l'Etat de façon à ramener de nouveau l'ordre basé sur une loi de liberté rationnelle.

Le gouvernement sait qu'il a en face de lui des questions de natures diverses, dont les unes doivent être résolues par la Douma et le Conseil de l'Empire et d'autres urgentes, qui doivent être immédiatement réglées.

Les premières seront traitées dans les projets qui précéderont la réunion de la Douma, conformément aux principes indiqués dans les Manifestes impériaux et dont les solutions partielles ne sauraient nuire à l'activité législative de la Douma, dont la nature est déjà déterminée.

Il s'agit premièrement de la question agraire.

Le gouvernement assurera à des commissions agraires locales le moyen de continuer à travailler à l'amélioration du sort des paysans dans les régions où l'on a souffert de la pénurie des terres.

L'œuvre ainsi accomplie dans ces localités fournira les matériaux à la Douma pour résoudre cette question extrêmement complexe.

Quelques mesures urgentes dans le sens de la légalité stricte pour la liberté religieuse seront également mises à exécution. Le gouvernement veut abroger les décrets qui gênent les paysans vieux-croyants en déterminant les droits de ces derniers par un règlement législatif exact.

En ce qui concerne la question juive, on abrogera les prescriptions qui ne servent qu'à faire naître l'irritation et qui pourront être abrogées immédiatement, ainsi que celles qui touchent à l'essence même des relations entre les juifs et la nation russe et qui constituent une œuvre de conscience nationale.

L'augmentation du nombre des écoles populaires, conformément au plan d'introduction de l'instruction générale et l'amélioration des conditions de la vie matérielle des instituteurs sont déjà projetées par le gouvernement, qui a prévu dans ce but, au budget de 1907, une somme de 5 millions 1/2 de roubles.

Les projets de loi qui seront présentés à la Douma sont très nombreux. Outre les travaux sur les lois permanentes concernant les religions et les syndicats de presse, le gouvernement s'occupe maintenant d'une série de questions de grande importance dont voici la liste :

1° Liberté religieuse ;

2° Inviolabilité de la personne ;

3° Egalité civique.

Dans le but d'abroger les lois restrictives appliquées aux groupes de nations :

1° Amélioration de la propriété foncière des paysans ;

2° Amélioration de la santé des ouvriers ;

3° Assurance de l'Etat ;

4° Réformes des gouvernements autonomes locaux ;

Afin d'établir un contact direct entre les institutions administratives locales et les organismes des gouvernements autonomes réformés :

1° Création de zemstvos dans les régions du Nord-Ouest des provinces baltiques ;

2° Etablissement de zemstvos et de municipalités en Pologne ;

3° Transformation de la justice locale ;

4° Réforme des écoles supérieures et moyennes ;

5° Impôt sur le revenu ;

6° Réforme de la police afin d'unifier la police et la gendarmerie.

Des mesures spéciales pour la défense de l'ordre et la sécurité personnelle seront réunies en une seule loi. Enfin les travaux préparatoires pour la convocation du conseil national des Eglises continuent conformément à l'oukase impérial.

S'étant imposé le maintien de l'ordre, la préparation et l'exécution des réformes nécessaires, espérant fermement la sanction des travaux législatifs de la session prochaine, le gouvernement a le droit de s'appuyer sur la fraction libérale de la société qui désire la tranquillité de l'Etat et non sa mise en péril.

Le gouvernement considère de son devoir de ne pas poursuivre les opinions exprimées par la presse et dans les réunions publiques ; mais si ces moyens d'expression de la conscience publique sont employés pour la propagande des idées révolutionnaires, le gouvernement n'hésitera pas à exiger que ses agents prennent des mesures légales pour empêcher la transformation d'instruments bons en eux-mêmes en instruments de propagande par la violence et l'insurrection.

— *La Banque agraire des paysans.* — Par ordonnance impériale en date du 25 août, la Banque agraire des paysans a été chargée d'organiser la vente aux paysans d'un certain nombre de propriétés, dans le but d'augmenter la quantité des terres qui sont propriétés paysannes.

Parmi les terrains choisis pour cet objet se trouvent les biens de la Couronne en état de culture, qui ne sont pas contigus aux districts forestiers et dont les baux sont expirés ; les forêts qui sont partiellement limitrophes des terres déjà possédées par des paysans ou qui sont entourées de propriétés de cette nature ; les terrains boisés, dans les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, qui sont propres à être vendus aux paysans.

— *Les conseils de guerre en campagne.* — L'Empereur a sanctionné, le 7 septembre, la décision du conseil des ministres instituant des conseils de guerre de campagne. Dorénavant, les gouverneurs généraux ou autres autorités investies de pouvoirs similaires, dans les districts qui sont en état de siège ou en état de protection extraordinaire, auront le pouvoir de déférer toute personne accusée de crime dans des lieux publics devant un conseil de guerre de campagne, sans qu'aucune enquête préliminaire soit nécessaire.

Le conseil de guerre de campagne peut être formé par un gouverneur général ou par toute autorité investie de pouvoirs semblables, par l'intermédiaire du commandant de garnison, chef de détachement ou commandant de port. Le conseil de guerre sera composé d'un président et de quatre officiers de l'armée ou de la marine. L'ordre constituant le conseil sera publié par le gouverneur général dans les vingt-quatre heures de la perpétration du crime à punir. La cour s'assemblera immédiatement et décidera à huis clos dans les dix-huit heures. Sa sentence aura immédiatement force de loi et sera exécutée dans les vingt-quatre heures sur un ordre des autorités militaires en question.

— *La situation dans l'Empire.* — L'attitude énergique du gouvernement semble avoir produit une impression satisfaisante dans l'Empire. Cependant on doit encore enregistrer de graves désordres, tel que le récent pogrom de Siedlce, en Pologne, qui a fait des centaines de victimes, et d'odieux attentats comme l'assassinat du général Min, ancien colonel des gardes Semenovski, par une jeune institutrice, et le meurtre du général Vanliarliarski, gouverneur militaire de Varsovie, par un inconnu qui n'a pas été rejoint.

Turquie. — *L'incident de Djanet.* — Nous disions dans notre dernière livraison que la Turquie, d'après les plus récentes dépêches, avait décidé de nous accorder complète satisfaction dans l'affaire de Djanet. Depuis, l'*Agence Havas* a publié, le 29 août, la note suivante qui confirme ce que nous disions alors :

On se souvient des bruits d'occupation de Djanet, oasis située en dehors des limites de la Tripolitaine, à environ 150 kilomètres du poste ottoman de Ghat. Des soldats turcs, au nombre d'une trentaine, partis de Mourzouk dans la Tripolitaine, auraient, disait-on, pris possession de Djanet au nom du Sultan.

Nous ne pouvions admettre cet empiètement à l'intérieur d'une région qui n'a jamais appartenu à la Turquie et qui a été reconnue à la France par l'arrangement franco-anglais du 21 mars 1899.

M. Constans fut chargé de faire des remontrances à Constantinople et à la suite de ses démarches, un iradé, en date du 21 août, nous donne satisfaction.

Le gouvernement turc a ordonné d'évacuer Djanet ou d'arrêter ses troupes dans leur marche en avant au cas où elles n'y seraient pas encore parvenues.

Le *statu quo ante* est établi jusqu'à ce qu'intervienne une entente entre la France et la Turquie pour fixer d'un commun accord les limites entre Ghat et nos possessions.

Il est à remarquer que cette procédure, à laquelle la Porte vient d'acquiescer, est la même que celle qui a été récemment adoptée par la Grande-Bretagne pour régler avec la Turquie le différend de Tabah.

— *L'Italie et le protectorat catholique en Orient.* — Une importante manifestation, organisée par « l'Association nationale pour les missions catholiques italiennes en Orient », aura lieu le 15 septembre à Smyrne et montrera une fois de plus avec quelle habileté le gouvernement italien, qui prodigue à nos gouvernants et à nos parlementaires d'incessantes et vaines gracieusetés, s'empresse de se substituer à la France dans le protectorat religieux qu'elle exerçait en Orient.

Déjà, en 1877, le ministère des Affaires étrangères d'Italie avait ouvert à Smyrne une école de jeunes filles pour les besoins de la colonie italienne, qui est très nombreuse. Cette école, qui fut d'abord laïque, fut confiée dans la suite aux Sœurs de charité d'Ivrée et prit un très grand développement. Ces Sœurs desservaient déjà à Constantinople un hôpital et des écoles. D'autres institutions de bienfaisance furent fondées plus tard à Smyrne, et toutes avec succès. Le 15 sep-

tembre, une autre école sera inaugurée et celle-ci sera confiée à des missionnaires. L'Association de Florence n'a pas regardé à la dépense. Les choses seront faites grandement : l'inauguration aura lieu en présence des autorités ecclésiastiques et du consul royal. La fête sera naturellement empreinte d'un caractère nettement italien. Le drapeau italien flottera sur le nouvel édifice et les discours témoigneront encore une fois de la persévérance avec laquelle l'Italie s'applique, comme nous venons de le dire, à profiter du peu de cas que, malheureusement, le gouvernement français a fait du protectorat français en Orient.

II. — ASIE.

Inde anglaise. — *L'agitation au Bengale.* — On signale depuis quelque temps une assez vive agitation parmi les indigènes au Bengale ; cette agitation a été provoquée par la division de la province en deux gouvernements. Les Hindous ont très mal accueilli cette mesure prise par lord Curzon et se flattent d'avoir, par leur opposition, obligé le tout-puissant vice-roi à donner sa démission, de même qu'ils se flattent d'avoir obligé sir B. Fuller, gouverneur du Bas-Bengale, à demander son rappel. Encouragés par ces deux premiers succès, ils ont constitué une vaste association, qui compte plus de 50.000 adhérents, et qui a pour chef le Babou S. N. Banerju, lequel vient de se faire couronner empereur de l'Inde et a lancé un appel à tous les habitants de l'Hindoustan, les invitant à prendre les armes pour chasser les Anglais.

Evidemment il n'y a encore là rien de très grave ; cependant c'est avec raison que les journaux anglais appellent l'attention du gouvernement sur ces événements, car si le mouvement actuel se propageait, la sécurité de l'empire des Indes même pourrait être menacée, et cela au moment où s'agitent de façon inquiétante les musulmans d'Egypte et les nègres de l'Afrique du Sud.

III. — AFRIQUE.

Sahara. — *L'occupation des oasis du Kaouar.* — La politique d'occupation pacifique des territoires africains qui nous sont reconnus par les traités internationaux, et à laquelle le gouvernement a donné ses soins depuis quelques mois, vient d'obtenir un nouveau et important résultat. A la suite de l'occupation de Djanet par le gouvernement de l'Algérie et de l'occupation de Taoudeni par les détachements combinés des gouvernements généraux de l'Algérie et de l'Afrique Occidentale, le gouvernement de l'Afrique Occidentale vient de faire procéder à l'occupation des oasis du Kaouar.

Le ministère des Colonies a été avisé par le commandant de la région de Zinder que le lieutenant Crépin est arrivé à Bilma, le 16 juillet, avec son détachement au complet.

Ces mesures d'occupation et d'administration pacifiques permet-

tront, il faut l'espérer, de développer le commerce européen dans les régions du lac Tchad. Il devient superflu de faire remarquer combien le Sahara est aujourd'hui parcouru facilement par nos troupes mobiles, et combien la police de ces immenses étendues est assurée sans dépenses et sans incidents, grâce au judicieux emploi des méharistes.

Il peut être intéressant de remettre sous les yeux du lecteur les principaux textes qui definissent nos droits dans ces régions et qui sont empruntés aux deux Livres jaunes relatifs à la déclaration additionnelle du 21 mars 1899 :

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères à M. Paul Cambon, ambassadeur de la République française à Londres.

Paris, le 10 février 1899.

Vous voudrez bien maintenir le principe de la reconnaissance du Ouadaï tout entier dans la sphère d'influence française. Quant à la demande du premier ministre au sujet du Darfour, je vous autorise, si vous le jugez nécessaire, à y adhérer en principe. La communication d'un croquis précisant sur ce point les revendications anglaises devra, toutefois, précéder notre acquiescement définitif. Il serait bien entendu, d'autre part, que l'intégralité du Tibesti et du Borkou nous serait acquise avec tous les oasis qui en dépendent.

Vous pourriez, s'il était besoin de se référer à une carte, viser celle de Justus Perthes qui a déjà été annexée à la convention du 14 juin 1898.

En ce qui concerne la route commerciale vers le Nil, je propose d'établir la liberté de commerce et de navigation des deux côtés de la ligne à tracer jusqu'à une hauteur à déterminer, qui pourrait être le 15e degré de latitude Nord.

J'estimerais désirable de rattacher l'accord, qui terminerait les négociations actuelles, à la convention du 14 juin 1898. Cet acte, en effet, n'a pas encore été soumis à la ratification des Chambres. Vous pourriez, dès lors, faire considérer la délimitation de nos territoires vers le bassin du Nil comme la continuation de la délimitation de nos possessions à l'Est du Niger.

Signé : DELCASSÉ.

M. Paul Cambon, ambassadeur de la République française à Londres, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 27 février 1899.

J'ai vu cet après-midi Lord Salisbury : je lui ai donné connaissance du projet ci-annexé du tracé de notre future frontière dans l'Afrique centrale.

Le Premier Ministre n'a pas fait d'objection en ce qui concerne le point de départ de cette frontière dans la région de M'Bomou. Il m'a paru également personnellement disposé à accepter comme frontière la limite du Darfour et du Ouadaï telle qu'elle est portée sur la carte de Justus Perthes entre le 11e degré et le 14°20′ de latitude Nord.

Signé : PAUL CAMBON.

ANNEXE

Le paragraphe 4 de l'article 4 de la convention du 14 juin 1898 est modifié comme suit :

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît comme tombant dans la sphère française les pays à l'Ouest d'une ligne ainsi définie :

1° La crête de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil depuis le point d'intersection avec cette crête d'une ligne droite rejoignant la source du M'Bomou jusqu'au 11e degré de latitude Nord;

2° A partir de ce degré, une ligne suivant la limite entre le Darfour et le Ouadaï, telle qu'elle est portée sur la carte de Justus Perthes, édition de 1892, entre le 11e degré et le 14°20′ de latitude Nord;

3° A partir de sa rencontre avec le 14°20′ de latitude Nord, cette ligne suivra ce parallèle vers l'Est jusqu'à la rencontre d'une ligne qui gagnera la frontière tripolitaine, de façon à laisser dans la sphère française, avec la totalité des oasis qui en dépendent, le Tibesti, le Borkou, le Ouanyanga, l'Ennedi, le Soghaoua et les autres régions s'étendant jusqu'à la limite du Darfour.

Il est en outre entendu que les dispositions de l'article 9 de l'arrangement du 14 juin 1898 seront étendues aux territoires situés entre le Haut-Nil et le lac Tchad au Sud du 14°20′ de latitude Nord. Au cas où la rive du lac Tchad ne serait pas rencontrée par le 14°20′ de latitude Nord, les territoires dont il s'agit seraient limités au Nord du lac par le 11°40′ de longitude Est de Paris.

M. Paul Cambon, ambassadeur de la République française, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 2 mars 1899.

Lord Salisbury m'a remis, à l'issue de l'entretien que j'ai eu avec lui hier, le contre-projet d'arrangement relatif à la délimitation de l'Afrique centrale dont vous trouverez ci-joint le texte; il m'a prié, en même temps, de l'examiner et de lui faire part ultérieurement de mes observations.

En quittant Sa Seigneurerie, je suis allé chez sir Thomas Sanderson, et c'est chez lui que j'ai pris connaissance du contre-projet anglais. J'ai immédiatement déclaré au sous-secrétaire d'Etat permanent que la rédaction suggérée me paraissait devoir soulever les plus sérieuses objections de la part du gouvernement de la République : je lui ai marqué que certaines dispositions proposées soulèveraient implicitement la question d'Egypte et que nous devions nous en tenir, quant à présent, à une simple délimitation.

Signé : PAUL CAMBON.

ANNEXE

L'article 4 de la convention du 14 juin 1898 est complété par les dispositions suivantes, qui seront considérées comme en formant partie intégrante.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît, comme faisant partie de la sphère française, les contrées situées à l'Ouest, et le gouvernement de la République française reconnaît comme faisant partie de la sphère anglaise, les contrées situées à l'Est de la ligne déterminée dans les deux paragraphes qui suivent :

1. — La ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Chari, d'une part, et du Nil, de l'autre, depuis le point où cette ligne est rencontrée par la ligne frontière séparant les territoires de la République française de ceux de l'Etat libre du Congo, jusqu'à son intersection avec le 11e degré de latitude Nord;

2. — A partir de ce point d'intersection, une ligne séparant les terri-

toires d'Abu Dima (autrement connus comme le district de Taaisha), de la province de Dar-Runga, et prolongée jusqu'à la frontière méridionale du Dar-Sila (Sulla), en suivant à peu près la ligne pointillée en chaîne, marquée sur la feuille 27 (El Fasher) de l'édition de 1893 de la carte de l'état-major français, qui, avec les feuilles 12 (Mourzouk), 13 (Kebabo), 19 (Agadès) et 20 (Yayo), est désignée comme étant la « carte n° 3 », et est annexée au présent arrangement ; la frontière méridionale du Dar-Sila (Sulla), vers l'Ouest, jusqu'à la rencontre de la frontière orientale du Ouadaï, marquée sur la carte de l'état-major français par une ligne pointillée en chaîne ; la frontière orientale du Ouadaï, telle qu'elle est marquée sur la carte de l'état-major français, jusqu'à l'extrémité Nord de la ligne pointillée en chaîne qui est située à 44 milles à peu près à l'Est d'Abecher (Abeshr), sur la route conduisant de cette localité à Nyeri.

Les districts de Massalit, Kourbo et Dar-Tama seront compris dans la sphère anglaise.

Il est également entendu entre les deux gouvernements que la délimitation de la portion de la ligne décrite dans ce paragraphe sera faite d'après les limites des provinces ou des tribus et non d'après des lignes géographiques naturelles.

3. — Au Nord du parallèle de latitude sur lequel est situé le point mentionné ci-dessus sur la route d'Abeshr à Nyeri, les deux gouvernements s'engagent à ne pas entreprendre de faire des acquisitions de territoire ou d'exercer une influence politique, le gouvernement français à l'Est et le gouvernement de Sa Majesté Britannique à l'Ouest d'une ligne prolongée au Nord de ce point, de manière à laisser à l'Est les districts de Gubba (Koube) et de Zaghawa (Soghaoua) et à l'Ouest tout le territoire formant les oasis du Borkou, du Tibesti, du Ouanyanga et de l'Ennedi; après avoir suivi les limites orientales et septentrionales des oasis ci-dessus mentionnées, la ligne sera tirée directement jusqu'aux puits de Tummo (El Ouari), groupe de puits situés au pied des collines de même nom, approximativement par 22°36' de latitude Nord et 14°15' de longitude Est de Greenwich (11°55' Est de Paris).

Les dispositions de l'article 9 de la convention du 14 juin 1898 s'appliqueront également aux territoires situés dans les limites définies sur la carte mentionnée dans le paragraphe 2 du présent arrangement et seront, en ce qui concerne ces territoires, étendues aux indigènes et au commerce de l'Egypte aussi bien qu'à ceux de la France et de la Grande-Bretagne.

Le *Liouâ*, reproduisant une note Havas au sujet de l'incident de Djanet, la commente ainsi qu'il suit :

« Nos lecteurs se souviennent que l'*Agence Reuter* annonçait tout « dernièrement l'approbation par la France de la solution donnée à « l'incident de Djanet et ajoutait que le gouvernement de la Repu- « blique entamerait prochainement avec la Turquie des négociations « amicales en vue du règlement définitif de cette question. Nous « espérons que la France apportera dans ces négociations un esprit « de sincérité et de justice. »

Soudan. — *La délimitation du territoire de Zinder.* — Les gouvernements français et anglais viennent de décider l'envoi d'une commission mixte chargée de procéder à la détermination de la frontière entre le territoire militaire de Zinder et la Northern Nigeria.

On sait que l'accord du 8 avril 1904 donnait à la France, en échange de l'abandon de certains de ses privilèges à Terre-Neuve, des compensations territoriales en Afrique Occidentale, et principalement au Nord de Sokoto, où la frontière précédemment stipulée par la convention du 14 juin 1898 ne nous laissait aucune route praticable du Niger à Zinder et au Tchad.

Les bases de cette délimitation ont été fixées au cours d'une conférence tenue à Londres au mois d'avril dernier sous la présidence de sir Eric Barrington, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office.

La direction de la mission française, qui doit s'embarquer prochainement, a été confiée au capitaine Tilho, de l'infanterie coloniale, qui de 1902 à 1905 a procédé, de concert avec le commandant Moll, à l'étude de ces régions et a participé avec M. Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des Colonies, et M. de Manneville, premier secrétaire d'ambassade, aux travaux de la conférence de Londres.

La mission anglaise est composée du major R. A. P. O'Shee, du major C. B. Simonds et du lieutenant J. G. Hearson.

Sénégal. — *Inondations dans le Haut Sénégal.* — Nous avons rapporté dans notre dernière livraison qu'une inondation, due au Sénégal, avait causé de grands ravages entre Kayes et Bakel. De nouveaux renseignements parvenus au ministère des Colonies ont fait connaître que le Sénégal a débordé le 21 août, et inondé toute la partie basse de la ville de Kayes. Depuis dix jours la crue était attendue et toutes les mesures possibles étaient prises par l'Administration en prévision de cet événement pour garantir la sécurité des personnes et pour sauver les marchandises réunies sur les rives du fleuve. Toutefois cinq indigènes, qui étaient imprudemment restés dans leur case, ont été ensevelis sous les débris, et les pertes matérielles ont été considérables. On peut les évaluer à 20 millions.

Congo. — *La délimitation de la frontière du Congo et du Cameroun.* — Une note de Yola, datée du 24 août, rapporte que des nouvelles de Léré, en date du 17 août, disent que les commissions française et allemande pour la délimitation de la frontière du Congo français et du Cameroun se sont rencontrées à Léré. Le travail s'exécute dans les meilleures conditions et une entente parfaite existe entre le commandant Moll et le capitaine Seafried, de la mission allemande. Les opérations ont été commencées au 10e parallèle, et on s'attend à ce qu'elles se terminent en janvier prochain. Les membres des deux missions se portent bien.

IV. — AMÉRIQUE.

Cuba. — *L'insurrection.* — L'insurrection cubaine, qui avait paru d'abord de peu d'importance, a tout à coup pris un développement et une intensité qui en fait un événement d'une gravité incontestable et de nature, si nous en croyons les dernières nouvelles de New-York, à provoquer une intervention des Etats-Unis.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Monde. — *Le commerce du monde en 1904.* — L'*Office de statistique d'Anvers* vient de publier dans son Bulletin les résultats du mouvement commercial du monde.

Voici quelques chiffres globaux donnant la valeur du trafic mondial. Cette valeur s'élève, pour 1904, à 130.324.897.184 francs. En 1903, elle n'avait atteint que le chiffre de 125.577.090.665 francs. C'est donc, pour 1904, une augmentation de 4.747.806.519 francs. Ces chiffres énormes comprennent naturellement les importations et les exportations. Les totaux des importations de 1904 ont été de 66.915.712.743 francs; ceux des exportations, de 63.409.184.441 francs. La différence entre les chiffres des importations et des exportations ne varie pas dans une large mesure. Elle était, en 1904, de 3.506.528.302 francs, en faveur des importations; elle avait été, en 1903, de 3.695.459.469 francs. Pour des chiffres aussi élevés, la différence n'est pas considérable.

Maintenant, dans ce chiffre colossal de 130 milliards, quelle est la part qui revient à chaque partie du monde?

L'Europe, en 1904, a importé pour 45.722.577.077 francs et exporté pour 37.549.318.907 francs; l'Asie, dans la même année, a importé pour 4.936.182.762 francs et exporté pour 5.538.877.045 francs; les importations de l'Afrique ont été de 2.943.028.684 francs et ses exportations de 2.922.681.301 francs; l'Amérique a importé pour 10.374.357.047 francs et exporté pour 13.752.296.481 francs; l'Océanie a enregistré 2.939.567.173 francs d'importations et 3.545 000.707 francs d'exportations.

On peut se rendre compte, par ces chiffres, de l'énorme disproportion qui existe, au point de vue commercial, entre l'Europe et les autres parties du monde.

II. — EUROPE.

France. — *Le mouvement maritime du port de Marseille en 1905.* — Le mouvement maritime total du port, entrées et sorties réunies, s'est élevé à 16.882 navires, avec 15.623.000 tonneaux de jauge nette et 6.245.000 tonnes de marchandises, portant 398.000 passagers et 560.000 hommes d'équipage. Par rapport à 1904, ces chiffres sont en augmentation de 992 navires, de 2.270.000 tonneaux de jauge, et 362.000 tonnes de marchandises, de 66.000 passagers et de 67.000 hommes d'équipage. La répartition de cet accroissement entre le pavillon français et le pavillon étranger donne, pour le nôtre seul, 826 navires en plus, 1.516.000 tonneaux et 245.000 tonnes, 62.000 passagers et 48.000 hommes d'équipage.

Si on se reporte à l'année 1903, les résultats paraissent moins

brillants et, d'une façon générale, on peut dire que les progrès du port de Marseille, durant ces dernières années, sont très lents.

Répartition du tonnage de jauge par pavillons : français, 7.866.000 tonneaux ; anglais, 2.965.000 ; italien, 887,000 ; allemand, 766.000 ; espagnol, 620.000 ; austro-hongrois, 483.000 ; hollandais, 415.000 ; hellène, 380.000. C'est le pavillon allemand qui a le plus progressé ; il n'était représenté en 1900 que par 171.000 tonneaux.

L'importation des marchandises atteint 3.879.000 tonnes, dont 890.000 de houille étrangère. L'exportation s'élève à 2.367.000 tonnes, non compris les charbons, vivres et approvisionnements de navires qui se chiffrent par 575.000 tonnes. Trafic général des marchandises, 6.820.000 tonneaux.

Le tonnage total se divise en 71 1/2 % pour la navigation de commerce et 28 1/2 % pour le cabotage réservé au pavillon national. Le pavillon français absorbe la moitié du tonnage total, l'autre moitié est partagée par les divers pavillons étrangers. Dans le mouvement des navires chargés, 95 % du trafic reviennent à la navigation à vapeur et le reste, seulement 5 %, à la voile.

III. — AFRIQUE.

Sénégal, Haut-Sénégal et Niger. — *Le commerce en* 1905. — L'*Office Colonial* vient d'arrêter comme suit les chiffres du mouvement du commerce général des colonies du Sénégal et Haut-Sénégal et Niger (dont les chiffres sont relevés ensemble). Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 77.879.133 francs. C'est une diminution de 1.888.499 francs sur l'année précédente et une augmentation de 6.345.807 francs sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 5.334.778 francs. Elles ont été supérieures de 3.468.039 francs à celles de l'année précédente et de 10.274.629 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 24.564.355 francs en diminution de 5.356.588 francs sur l'année précédente et 3.928.822 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 43.723.074 francs dont 26.679.567 francs à l'importation et 17.043.507 francs à l'exportation, représentant 59,7 % du commerce total, 50 % des marchandises importées et 69,3 % des marchandises exportées.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 4,021.428 francs dont 3.784.900 francs pour l'importation et 236.528 francs pour l'exportation, soit 4,1 % du commerce total, 7,2 % de l'importation et 1,1 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 30.134.631 francs dont 22.850.311 francs à l'importation et 7 millions 284.320 francs à l'exportation, soit 36,2 % du commerce total, 42,8 % de l'importation et 29,6 % de l'exportation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pellet, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé ministre de France à La Haye;
M. de Margerie, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé délégué de France à la commission européenne du Danube;
M. Daeschner, secrét. d'ambass. de 1re cl., est nommé 1er secrét. à l'ambass. de France à Madrid;
M. Degrand, vice-consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de France à Mossoul.

Par décret en date du 18 août 1906, ont été promus :

Au grade de ministre plénipotentiaire de 1re classe.

M. Desprez, ministre de la République à Santiago du Chili;
M. Soulange-Bodin, sous-directeur à la direction des affaires politiques;
M. le comte Horric de Beaucaire, sous-directeur à la direction des affaires politiques.

Par des décrets et arrêtés récents ont été promus :

Au grade de consul de 1re classe.

MM. :
Willox, consul de France à Séville;
Audibert, consul de France à Palma;
Wolfrom, consul attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères;
Perier, consul attaché commercial à l'ambassade de France à Londres.

Au grade de consul de 2e classe.

MM. :
Bonzom, consul suppléant à New-York;
Gaillardot, vice-consul à Caïffa;
Delage, vice-consul à Constantza;
Chausson, vice-consul à Lourenço-Marquès;
Beauvais, vice-consul à Haïhou;
Grenard, vice-consul à Erzeroum;
Boudet, vice-consul à Battambang.

Au grade de vice-consul de 3e classe.

MM. :
Suzor, élève vice-consul à Bogota;
Prevost, élève vice-consul à Berlin;
Dupuy, commis de chancellerie au cabinet du ministre des Affaires étrangères;
Baptendier, commis de chancellerie à Tanger.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Maurice Laurens, vice-consul de Grèce à Cette;
Attilio Piatti, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Nice;
Nicolas Chapuis, agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Dijon.
Chapman Coleman, consul des Etats-Unis d'Amérique à Roubaix;
Jorge Gallegos del Campo, consul de l'Equateur à Brest;
Auguste Guillouet, consul honoraire de Cuba à Saint-Nazaire;
E.-L. Robin, consul des Pays-Bas à la Rochelle;
J. Messiah fils, consul de l'Equateur à Nice;
Leonidas Pallares Arteta, consul de l'Equateur au Havre;
Manuel Tejedor y Garcia, consul de Cuba au Havre;
Daniel E. Pereira, consul du Pérou à Bordeaux;
Cozon (Georges), consul de Norvège à Lyon;
Sirven (Georges-Joseph-Marie), consul de Norvège à Toulouse.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Halphen est affecté à la compagnie saharienne du Tidikelt.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Couturier est désig. pour être employé aux constructions milit. à Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. Miorec, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au 122e d'infanterie détaché en Crète.

Sahara. — M. Perrin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la compagnie saharienne de la Saoura-Beni-Abbès.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Debailleul est affecté à l'état-major du command. supérieur;

M. le *capit.* Dhers est placé à l'état-major partic. des troupes;

M. le *capit.* Séuèque est désig. pour le service géographique.

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Marcajour et le *lieut.* Baude sont placés au 11e rég.;

MM. le *lieut.-col.* Tipveau et le *lieut.* Poirot sont affectés au 12e rég.;

M. le *lieut.* Marsaud est désig. pour le 1er annamites;

MM. les *lieut.* Langlois, Grosjean et Billès sont placés au 2e annamites.

Tonkin. — M. le *colonel* Spitzer est nommé au command. de la 3e division territoriale;

MM. le *chef de bat.* Quérette et le *capit.* Rouvellon sont placés à l'état-maj. de la 1re division.

MM. le *colonel* Arlabosse; les *capit.* Bossant et Lemaire; les *lieut.* Méraud, Fréchou, Roux et Desgruelles sont désig. pour le 9e rég.;

MM. le *capit.* Chauveteau; les *lieut.* Laurent, Gilbert, Antoni, Stévenart et Dubois sont placés au 10e rég.;

MM. les *capit.* Lambla, Labarrière, Aurard, Crété, Delclos et Panet; les *lieut.* Hitier, Pasquer, de Menou, Lavallée; les *sous-lieut.* Huret et Daumas sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Jacques; les *lieut.* Gosset, Fauque de Jonquières, Sajot, Dolmaire, Batut et Robin et le *sous-lieut.* Harciski sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Bérard; le *capit.* Aymès; les *lieut.* Garnier et Mathis; les *sous-lieut.* Charbonnel, Catherinet et Brunot sont placés au 3e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Tref; les *capit.* Frochen et Debay; les *lieut.* Bonnureau, Guyon, Marcaire et les *sous-lieut.* Tel et Voye sont affectés au 4e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Bonifacy; les *capit.* Briard, Paponnet et Péri; les *lieut.* Chaperot, Rondet, Beau, Arnould, Pellé de Quéral et Castaing sont désig. pour servir au Tonkin.

Inde française. — M. le *lieut.* Lenhardt est désig. pour servir hors cadres dans l'Inde.

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs de bat.* Chambert et Dumoulin sont désig. pour servir en A. O. F.;

MM. le *chef de bat.* Peltier et le *capit.* Fines sont désig. pour servir à l'état-maj. partic. de l'A. O. F.;

MM. le *chef de bat.* Le Meillour; les *capit.* Devaux, Déane et Gaillemain; le *lieut.* Andrieux et le *sous-lieut.* Berthomé sont placés au 1er sénégalais;

MM. le *lieut.-col.* Cristofari; le *capit.* Lambert; le *lieut.* Willème et le *sous-lieut.* Dulom sont affectés au 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Muller est désig. pour le 4e sénégalais;

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Missions. — M. le *lieut. de vaiss.* Golay est placé en mission auprès du département des colonies.

Extrême-Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Durand-Gosselin, Duc et Anne et l'*enseig. de vaiss.* Cayol sont désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Roqueplo et les *enseig. de vaiss.* Guiot et Homburger sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Bléry est désig. pour embarq. sur l'*Alger ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Audouard est nommé au command. de l'*Argus ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Doë de Maindreville est nommé au command. de l'*Olry ;*

M. le *lieut. de vaiss.* de Caqueray est nommé adjoint au command. de la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* d'Arodes de Peyriague est désig. pour embarq. sur le *Kléber ;*

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Lepelletier et Chanteau sont désig. pour embarq. dans la division navale de l'Atlantique.

Pacifique. — M. l'*aspirant* de 1re *cl.* Spire est désig. pour embarq. sur le *Catinat ;*

M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Couillaud est désig. pour embarq. dans la division navale de l'Atlantique.

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Batsale est nommé adjoint au command. de la marine au Sénégal.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lacroix est désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Haag est désig. pour embarq. sur le *Chanzy.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Carrère est désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Cristau est désig. pour embarq. sur l'*Achéron.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Adrien Bonhoure est nommé gouverneur de la Réunion.

M. Angoulvant est nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde.

M. Fourneau (L.-L.) est nommé administ. de 1re cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires

M. Roosevelt, président des Etats-Unis, et la République d'Haïti, par A. Firmin. — New-York, Hamilton Banknote ; Paris, Pichon et Durand-Auzias.

Après avoir retracé l'histoire de la civilisation américaine, M. Firmin décrit les charmes de sa patrie et nous montre une île de Haïti aussi riche en beautés naturelles qu'en produits de toutes sortes. Malheureusement, la population haïtienne a été gâtée par de longues années d'une déplorable administration. Tout ou presque tout est à réformer dans la république haïtienne : l'armée comme la marine, les travaux publics aussi bien que les douanes, l'agriculture et le commerce. Partout, c'est le dé-

sordre et la concussion. M. Firmin cependant ne désespère pas de voir la prospérité rétablie un jour dans son pays, et il compte beaucoup pour cela sur l'appui financier que l'Amérique donnera à l'île de Haïti. D'ailleurs, et c'est là une croyance que nous estimons bien illusoire, M. Firmin se dit absolument convaincu que le gouvernement de Washington ne saurait songer à accaparer politiquement Haïti, dont la conquête ne vaudrait pas les sacrifices nécessaires. Quant à la France, dit M. Firmin, elle est considérée par les Haïtiens comme une amie et une grande éducatrice.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Etudes sur l'agriculture en Tunisie, par Jean Crozet. Un vol. in-16 de 380 pages. Emile Larose, éditeur, Paris.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française (*août* 1906). L'évolution de l'esprit annamite. — Ed. Payen : La situation financière en Indo-Chine. — R. C. : La création d'un parlement persan.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*août* 1906). G. Blondel : Musées de la mer à Berlin. — Eug. Baton : La Roumanie économique.

Bulletin mensuel de l'Association cotonnière coloniale (*juill.-août* 1906). La question cotonnière en Afrique occidentale.

La Quinzaine (1er *sept.* 1906). Ant. Dufort : Patriotisme et pacifisme.

La Quinzaine coloniale (26 *août* 1906). Jos. Chailley : En Inde britannique. La démocratie.

Revue française de l'étranger et des colonies. Paul Barré : Le lac Tchad. — Cilvanet : Une ascension militaire au Mont-Blanc.

Revue des Troupes coloniales (*août* 1906). Lieut. Boisot : La Guadeloupe. — Capit. Rivière : Du Tchad au Ouaddaï. — Capit. Ibos : La défense territoriale de l'Annam.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*sept.* 1906). Lieut.-colonel A.-C. Yate : A ride from Quetta to Loralaï.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (31 *agosto* 1906). Niccolò Roncali : Il problema di razza negli Stati Uniti.

La Rassegna nazionale (1° *sett.* 1906). Luigi Carina : La politica della Casa in Germania.

Rivista coloniale (*luglio-agosto* 1906). E. Catellani. — L'Italia dopo la Conferenza di Algesiras. — R. Pirotta : Per l'organizzazione dei servizi agricolo-coloniali.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AGRICULTURE DE LA TUNISIE

La Tunisie[1], on le sait, a vaguement la forme d'un rectangle baigné par la mer au Nord et à l'Est, qui se soude à l'Algérie par son grand côté occidental et au Sahara par son petit côté méridional : ce vaste quadrilatère mesure à peu près 550 kilomètres dans sa plus grande dimension et 250 dans sa plus petite. Sa superficie est d'environ 130.000 kilomètres carrés (exactement le quart de la France), mais le territoire non agricole : villes, voies de communication, lacs, cours d'eau, dunes littorales et sahariennes, régions boisées, régions d'alfa, montagnes dénudées, gisements miniers, etc., en occupe près des deux cinquièmes; le reste, soit environ 8 millions d'hectares, peut être consacré et se trouve déjà affecté en partie à la culture et à l'exploitation du bétail. L'ensemble du pays est assez exactement orienté : Nord-Sud entre 6° et 7°30′ de longitude Est de Paris, et entre 37° et 32°30′ latitude Nord. Son climat, sa flore et sa faune le rattachent d'une part à la Provence et à l'Italie méridionale, d'autre part au Sahara, et la transition entre la région proprement méditerranéenne et la région purement saharienne s'accuse du Nord au Sud par degrés presque insensibles.

La hauteur moyenne des pluies annuelles atteint ou dépasse 1 mètre en Kroumirie, à Tabarka et aux Nefza ; elle varie de 60 à 70 centimètres dans tout le bassin de la Medjerda pour descendre graduellement à 50 centimètres entre Tunis et l'Enfida;

[1] Avant d'aborder cette étude, je tiens à remercier ici, spécialement, M. Hugon, directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie, à qui je suis redevable de l'accueil gracieux qui m'a été fait par toute son administration et qui a tenu à me montrer lui-même une partie de son œuvre de colonisation. Et après lui, parmi ceux qui ont facilité mon enquête, je dois nommer en particulier M. Mallet, chef de bureau, dont l'activité inlassable a été tout entière à ma disposition pendant mon séjour, ainsi que M. R. Schilling, son adjoint. Je dois aussi remercier à cette occasion M. Broutin du Pavillon, inspecteur de l'administration des forêts d'oliviers, avec qui j'ai voyagé plusieurs jours, et qui m'a fort aimablement fait bénéficier de sa compétence.

pusi, dans le Sahel, à 40 à Sousse, de 30 à 40 à Sfax et de 20 à 30 dans la région des oasis; la Tunisie dite centrale, celle des hautes vallées au voisinage de l'Algérie, reçoit encore une hauteur de pluies assez élevée puisqu'elles y atteignent 30, 40, 50, 55 et 60 centimètres.

En principe, c'est dans les régions où il tombe au moins 50 centimètres d'eau par an que les cultivateurs européens doivent chercher à s'établir. C'est là notamment que l'élevage du gros bétail peut donner les meilleurs résultats; le mouton, au contraire, réussit surtout au Sud de la Medjerda, dans les régions où il tombe moins de 40 centimètres d'eau : c'est du moins dans les terrains de parcours de cette zone, peu exploitable encore par la charrue, que les résultats économiques qu'il procure restent la plus avantageuse des spéculations à y tenter.

Il n'y a pas à envisager ici la température; la chaleur est toujours suffisante, les moissons des céréales précèdent d'un mois celles de la France et les dattes du Djerid, les meilleures du monde, sont un produit du Sud tunisien. Il ne faut la retenir en tant que facteur agricole que comme cause de la sécheresse qui compromet en principe deux récoltes sur trois, et c'est contre elle surtout qu'il faut lutter : on peut y réussir assez régulièrement d'ailleurs par les moyens culturaux dont savent disposer les colons européens. Il est aisé d'en faire la démonstration.

Il est établi aujourd'hui par des expériences probantes des agronomes, que la végétation est fonction du sol, de l'humidité et de la température — les engrais et amendements intervenant à part pour enrichir ou améliorer le sol — : si l'un de ces trois éléments prend une prépondérance marquée, la végétation change aussitôt de caractère. L'eau ne fait pas absolument défaut en Tunisie, mais les chutes de pluie se produisent généralement hors saison et par grandes masses à la fois; les 500 millimètres de pluie de Sousse ou les 300 de Sfax tombent en hiver d'octobre ou novembre aux premiers jours d'avril et il ne pleut que très rarement de mai à octobre. L'action des vents, assez violents à certaines époques, vient encore contrarier la culture en provoquant par évaporation des déperditions importantes de l'humidité que le sol peut avoir emmagasinée. Les labours soignés de printemps, que pratiquent régulièrement les Européens et trop rarement encore les indigènes, ont précisément pour conséquence de fixer l'eau dans le sol, ou mieux, d'en ralentir l'évaporation et de prévenir ainsi les effets désastreux de la sécheresse sur les récoltes depuis avril jusqu'à la fin juin, ce qui explique que les rendements, dans les années

déficitaires, ne sont jamais aussi réduits chez les colons et restent encore rémunérateurs quand les indigènes ne récoltent presque rien.

Ainsi donc, pour la Tunisie, une politique hydraulique s'impose, suivant l'expression de Jules Duval à propos de la colonie voisine, l'Algérie. Avec un meilleur aménagement des eaux, des reboisements, on pourrait étendre les cultures potagères, créer des orangeries, etc. On pourrait aussi, par ce moyen, mais la question est étrangère au sujet étudié ici, assurer très probablement des eaux potables à de nombreux centres qui ne disposent actuellement que d'eau fortement magnésienne et désagréable au goût et qui souvent même n'en ont que très peu.

Sur 2.600.000 hectares de terres labourables, les emblavures de blé, d'orge, d'avoine et de maïs ont atteint, durant la période 1895-1904, une moyenne de plus de 809.000 hectares. Le vignoble comportait, d'autre part, au début de l'année 1906, une superficie de 16.600 hectares en chiffres ronds; les plantations d'oliviers, 220.000; les palmeraies, 19.000, etc. Ce sont là les chiffres de la *Notice* officielle à l'usage des émigrants; j'ai pu constater sur les lieux tout récemment, en parcourant le pays, qu'il y a lieu très probablement de majorer d'un quart celui des olivettes, et j'essaierai de justifier ces rectifications statistiques tout en acceptant les chiffres partiels donnés par les administrations locales, car les documents sont loin de faire défaut aujourd'hui, encore qu'ils soient souvent imparfaits ou incomplets.

Depuis l'occupation française, en outre, quelques cultures inconnues ou exceptionnelles avant notre arrivée ont pris une certaine extension, sans que l'on puisse encore donner les chiffres précis des surfaces qu'elles occupent ou des rendements qu'elles fournissent.

C'est d'abord l'avoine qui prend une place de plus en plus grande à côté de l'orge et qui s'accommode fort bien des sols nouvellement défrichés; l'armée, après quelques hésitations, l'a expérimentée sur ses chevaux; et les récoltes locales, quoiqu'il s'agisse d'avoine blanche, n'ont pas été trouvées inférieures en qualité à celles achetées à l'étranger que l'on importe habituellement de France ou d'ailleurs. Les indigènes, de leur côté, commencent à l'apprécier, non seulement parce qu'elle se vend bien, mais aussi par suite du parti qu'ils tirent de sa paille pour l'alimentation de leur bétail.

C'est ensuite la pomme de terre, ressource précieuse pour les indigènes plus encore peut-être que pour les Européens, qui progresse lentement mais régulièrement à mesure que l'on en

apprécie mieux tous les avantages et que l'on en connaît mieux la possibilité d'adaptation au sol et au climat. Cette culture, évidemment, par son mode de végétation même, exige des terrains biens labourés pour assurer de la fraîcheur, mais par là aussi elle stimule grandement le progrès cultural et pourra éventuellement servir de réserve pour fournir des subsistances dans les années où manquent les grains. On est bien loin de cette possibilité; trop rares sont encore les indigènes qui cultivent la pomme de terre; il y a donc un grand effort à tenter dans cette voie.

La culture du maïs est un peu dans la même situation que celle de l'avoine; mais tandis que celle-ci couvre déjà 50.000 hectares à peu près, celui-là ne dépasse pas 15.000 hectares d'emblavures annuelles : c'est presque insignifiant pour l'une et l'autre céréales, le pays convenant très bien à ces cultures.

Quant aux cultures fruitières et maraîchères qui ont pris une si grande importance en Algérie et s'y développent de plus en plus, d'année en année, elles ne sont qu'à l'état embryonnaire : ce sont cependant des cultures d'exportation dont les débouchés sont chaque jour de mieux en mieux assurés, du plus grand avenir par conséquent. Elles conviennent spécialement, il est vrai, aux régions d'irrigation, et plus particulièrement à la petite culture qui dispose de beaucoup de main-d'œuvre ; or, ces deux facteurs sont encore une rareté dans le pays. Les Siciliens paraissent pouvoir en fournir les éléments si on leur aménageait certains districts pour l'irrigation, mais, jusqu'ici, la petite colonisation agricole française fait complètement défaut ou à peu près et les Siciliens se sont portés de préférence vers la création de petits vignobles, la plupart du temps plantés sur des coteaux d'une valeur foncière assez faible, qu'il a fallu aménager par un travail opiniâtre. Il semble d'ailleurs très possible *a priori* que l'on puisse dresser les indigènes à ces cultures auxquelles ils ne sont pas absolument étrangers, et même que bon nombre d'entre eux arrivent à s'y livrer pour leur propre compte. La Tunisie, en fait, manque de fruits et de légumes ; elle en importe des quantités notables dont les trois quarts environ de provenance italienne et elle pourrait s'organiser non seulement pour faire face à ses propres besoins, mais encore pour devenir exportatrice de ces denrées. Pour la campagne 1906, l'Algérie a exporté 6.600 tonnes de raisins frais, tandis que la Tunisie, qui a fait ces expéditions pour la première fois, en a envoyé seulement 200 tonnes. A noter toutefois que le raisin tunisien est taxé, à l'entrée en France, à 8 francs par quintal, s'il y reste pour la

consommation nationale comme s'il était de provenance étrangère, tandis que le raisin algérien entre en franchise ; le régime douanier doit être évidemment mis en cause dans ce cas.

Cette revision si rapide soit-elle de l'agriculture tunisienne amène cependant à se demander si l'administration du protectorat n'aurait pas intérêt à recourir aux procédés employés en France au profit des cultures nationales pour la diffusion des meilleures méthodes économiques et rationnelles d'exploitation du sol par la voie de l'enseignement nomade et non pas seulement des brochures qui n'atteignent que rarement ceux qu'elles intéressent véritablement et qui, bien qu'elles présentent l'avantage d'être un document qui reste, ne produisent leur action de propagande que sur une minorité. On a bien constitué déjà quelques organes administratifs qui visent ce but et qu'il serait injuste de négliger ou seulement de diminuer : le *Bulletin* que publie la Direction de l'Agriculture et du Commerce renferme des travaux d'une grande valeur parfois et il est toujours intéressant, mais il ne s'adresse guère qu'à une élite de gens instruits, à quelques bibliothèques publiques, ou... aux autres bureaux et à l'étranger. L'Ecole coloniale d'agriculture est un excellent instrument de colonisation, quoique lent dans ses résultats et coûteux, et qui d'ailleurs était à peu près indispensable pour l'étude du pays; mais elle ne répond en rien aux nécessités spéciales que je signale, pas plus que l'unique cours d'agriculture, toujours trouvé déplacé par quelques universitaires, qui est fait au lycée Carnot. Le professeur chargé de cet enseignement est cependant admirablement qualifié pour faire ce cours. Le service des forêts d'oliviers dispose d'un inspecteur qui rayonne sur toute la Régence, mais dont les fonctions ne concordent avec celles d'un moniteur que bien occasionnellement. Le laboratoire de chimie agricole de Tunis entre, lui, très nettement dans cet ordre d'idées: il est l'analogue de nos stations agronomiques ou laboratoires français, mais, pas plus que ceux-ci, il ne peut avoir d'accès direct auprès des cultivateurs qui ne le consultent pas. Si je mentionne encore la ferme-école de Djedeida, c'est seulement pour être complet : c'est une institution spéciale et privée qui vise à former de jeunes israélites à la carrière agricole à laquelle la race est héréditairement réfractaire et qu'on ne pourra apprécier que par ses résultats dans quelque dix ou quinze ans. Enfin le *Rapport* officiel pour 1904, le dernier paru, ne comporte aucun renseignement concernant le fonctionnement d'un service quelconque de haras ou d'étalons ambulants, pas plus que la mise en service de béliers améliorés pour la race ovine.

Le budget de l'exercice 1905 porte seulement :

3. — Subventions aux Chambres consultatives et aux Sociétés de courses, 54.000 francs;

4. — Subventions et encouragements à l'agriculture, 191.500 francs.

Et dans le décompte de ce dernier chiffre figurent : 7.000 francs pour introduction de reproducteurs et primes à l'élevage (race chevaline exceptée); 17.000 francs de primes spéciales à l'espèce chevaline et 30.000 francs pour allocation au service français des remontes, étalons approuvés. Ces crédits sont beaucoup trop limités pour pouvoir produire des résultats. La Direction de l'Agriculture devrait être beaucoup plus largement dotée, et avec d'autant plus de raison que l'on est en pays neuf où tout est à créer ou à réorganiser.

En somme, le service des encouragements à l'agriculture et celui de l'enseignement nomade, tel que nous le concevons en France et qu'il est consacré en Italie, aux Etats-Unis, en Allemagne et même dans le Royaume-Uni, n'existe pas encore en Tunisie. Il a bien été organisé depuis longtemps, à Tunis, des concours agricoles généraux alternant avec ceux d'Algérie, en 1888, en 1893 et en 1895, puis plus récemment les concours dits régionaux de Sfax et de Sousse : le premier ayant déjà siégé à Sfax, très brillamment accompagné d'un Congrès oléicole en janvier 1904; mais un concours ne peut jamais montrer que ce qui a été fait et non ce qui est ou qui serait à faire. Il y a donc là une grande lacune à combler utilement. On s'en préoccupe, je crois, à la Direction de l'Agriculture; il faut agir rapidement et ne pas trop s'inspirer de principes, mais surtout des nécessités spéciales du pays : cultures maraîchères et fruitières, viticulture, céréales, oliviers et élevage. Il faut même associer autant que possible l'élément indigène à cette œuvre d'enseignement, car en ce qui concerne les indigènes à instruire, un coreligionnaire aura toujours plus d'autorité qu'un Français.

Avant de quitter ce terrain de l'intervention administrative dans l'orientation agricole du pays, il faut signaler encore l'absolue nécessité d'intervenir dans l'élevage par tous les moyens possibles : il faut pousser au développement de la production chevaline qui dispose déjà d'excellents éléments de début; la race locale se rattache à la race barbe, variété du sang arabe qui présente de remarquables qualités d'endurance et de sobriété, à l'amélioration de la trop petite race bovine locale du Nord ainsi que de la race de Guelma, et à leur extension, et s'attacher enfin avec beaucoup d'esprit de suite à la transformation de la race ovine, laquelle trouve sur d'immenses éten-

dues des pâturages extensifs admirablement appropriés et assez riches pour y devenir l'objet d'une industrie d'exportation aussi avantageuse qu'en Algérie et dont les indigènes profitent plus directement.

Le mouton tunisien, variété de la race barbarine qui peuple également l'Algérie, a un appendice graisseux extrêmement développé près de la queue, sans valeur en boucherie, qui nuit à sa vente en Europe, bien que les indigènes s'en accommodent ; certaines provenances algériennes présentent également ce caractère défectueux, mais à un degré bien moindre, et depuis quelques années on s'est attaché à l'atténuer le plus possible. Les croisements avec nos mérinos provençaux donneraient des résultats plus rapides peut-être et plus assurés que l'importation d'une nouvelle race mal acclimatée, toujours insuffisamment adaptée au milieu : cela est à vérifier, à contrôler par l'expérimentation déjà longue poursuivie en Algérie en différents sens, il n'y a pas à recommencer les études. Il faudrait en même temps préconiser l'ablation de la queue, la sélection des reproducteurs et la castration des mâles mal conformés ou leur vente avant qu'ils aient pu faire la saillie des brebis.

On trouve en Tunisie, en outre des animaux de nos fermes françaises, le dromadaire (chameau à une bosse), qui, de même que l'âne, rend, comme animal de bât, de très grands services ; il n'apparaît guère dans le Nord qu'à titre exceptionnel, mais dans le Centre, vers Sousse et Kairouan, et jusque dans le Sud, il est régulièrement employé aux labours et à la traction des appareils servant au puisage de l'eau. C'est un animal extrêmement précieux pour les indigènes à cause de sa grande rusticité et de son peu d'exigences.

Les indigènes possèdent également de nombreux troupeaux de chèvres. Ces animaux appartiennent à une race spéciale au pays se rapprochant du type de la chèvre de Nubie ; les Européens lui préfèrent généralement la chèvre maltaise qui est plus laitière et qui produit un lait plus apprécié.

Le porc, que ni l'Arabe ni le Juif ne peuvent consommer, n'est qu'une exception dans le pays ; les Européens en ont fort peu encore ; on en trouve quelques troupeaux importants parqués dans les forêts de l'Etat en Kroumirie, dans les Mogod, aux alentours d'Aïn-Draham et de Tabarka.

Rien de spécial à signaler qui ait été tenté ou préconisé par l'administration en matière d'élevage : son activité ne s'est pas portée sur les questions zootechniques jusqu'ici.

On ne peut pas tout entreprendre à la fois, et d'autre part, le

rôle de l'administration n'est évidemment pas toujours de se substituer à l'initiative individuelle ; je persiste à penser néanmoins que son action stimulante dans un pays jeune où tout est à faire, où d'ailleurs on dispose d'éléments précieux à mettre en valeur, et sur des populations peu instruites mais assez travailleuses, souples et intelligentes, ou sur des colons européens qui manquent souvent d'expérience, donnerait rapidement des résultats excellents qui tourneraient au profit du développement économique et de la richesse du pays tout entier. Ce sera de l'argent bien employé, et puisque jusqu'ici la Tunisie semble avoir eu la bonne fortune d'éviter la pléthore des fonctionnaires, elle peut — elle le doit — entrer sans hésitation dans cette voie, et cela le plus tôt possible. Dès maintenant la création de chaires ambulantes s'impose à Tunis, Sfax, Sousse et Mateur ou Béja, et parallèlement, l'organisation de l'enseignement agricole spécial pour les indigènes au triple point de vue de la culture des céréales, de l'entretien des oliviers et de l'exploitation du mouton. Le surplus des besoins sera satisfait peu à peu à mesure que les nécessités précises se feront jour.

L'arbre de Minerve présente pour la Tunisie « une prédominance caractéristique » [1]. Son importance à l'époque de l'occupation romaine et la possibilité de lui rendre son ancienne prospérité ont été magistralement exposées par M. Paul Bourde, ancien directeur de l'agriculture. Plus récemment M. Minangoin, inspecteur de l'agriculture, en a fait l'étude technique et culturale dans un travail remarquable [2].

L'olivier convient spécialement aux terrains perméables et non humides, bons ou mauvais, les sols argilo-calcaires sont ceux qui donnent les produits de meilleure qualité. Partout où la sécheresse est fréquente et les récoltes de céréales irrégulières, sa culture est à recommander : il est en effet peu exigeant en eau lorsqu'il est devenu adulte, et ses racines profondes assurent alors sa bonne végétation : taillé et labouré régulièrement, il arrive à rapporter en moyenne depuis 2 francs jusqu'à 4 francs par arbre et par an, lorsqu'il est en plantations serrées comme dans le Nord, et davantage si les plantations sont espacées.

On le trouve presque partout en Tunisie, à Bizerte, au Cap-Bon, à Sousse, à Sfax, et même à Zarzis et dans l'île de Djerba. Les Arabes en distinguent jusqu'à 60 variétés, mais pratiquement M. Minangoin en décrit seulement 40. Dans la région

---

[1] Discours de M. Hugon au concours oléicole de Sfax en 1904.
[2] *L'Olivier en Tunisie.* Tunis, 1901.

Nord, il est planté à 10 ou 12 mètres de distance, mais dans le Sahel, l'écartement est généralement de 15 à 16 mètres, et dans la région de Sfax, où l'on a beaucoup planté dans les terres sialines ainsi que dans le bled Maknassy, on a adopté l'écartement de 20 à 24 mètres, le plus souvent de 22. Ces distances gardées pour la plantation donnent au total des surfaces plantées de beaucoup supérieures aux 220.000 hectares accusés par les statistiques, attendu que le recensement effectué de 1894 à 1902 relevait déjà, à cette date, 9.526.564 oliviers comme devant être soumis à l'impôt, et l'on a énormément planté et greffé encore depuis 1902. A 24 mètres en carré, on n'a que 17 pieds à l'hectare; en plantant en quinconce, on n'arriverait qu'à 20 arbres à l'hectare. On parle couramment en Tunisie des *forêts* d'oliviers, on peut voir par ces données qu'il s'agit de plantations méthodiquement alignées et à grands espacements, qui ne rendent que faiblement, et seulement par leurs masses continues, l'aspect de nos surfaces boisées de France.

Les rendements s'élèvent progressivement depuis la dixième année après la plantation, que l'on peut prendre comme point de départ, jusqu'à la vingt-cinquième pour durer indéfiniment, à la condition de remplacer régulièrement les arbres quand ils commencent à défaillir isolément entre 80 et 150 ans (?). Année *moyenne*, on peut compter sur 200 francs de produit brut à l'hectare dont il faut déduire 45 francs de frais culturaux, ce qui laisse 155 francs de produit net, soit 7 fr. 50 à 8 francs par arbre.

Si l'on a recours au contrat de m'rharça [1] généralement usité dans la région Sud, on a dû débourser jusqu'à la dixième année pour constituer une olivette, environ 80 francs par hectare, y compris l'achat du terrain et la construction du bordj, soit 10 francs au maximum par pied restant au propriétaire après le partage avec les m'rharcis qui ont fait la plantation sans qu'il ait eu d'autre souci que le choix de ses métayers, la surveillance des travaux et la charge de faire les avances de fonds. On voit justement dans cette entreprise un excellent placement de tout repos, bien fait pour tenter les capitalistes tant soit peu amoureux d'espace et d'activité, et l'on s'explique que cette source de spéculation soit à la veille d'être tarie. Depuis 1892, jusqu'en 1905, il a été aliéné 192.000 hectares dans cette seule région Sud pour être plantés en oliviers.

---

[1] Le contrat de m'rharça a été souvent décrit; je crois inutile de le décrire de nouveau ici; il n'est délicat que pratiquement, et demande surtout une surveillance assidue pendant les premières années.

Dans le Nord et dans le Sahel de Sousse, on dispose de très anciennes plantations qu'il est facile d'améliorer, mais il reste aussi de grands espaces à conquérir par cette culture, et la spéculation n'en reste guère moins avantageuse que dans le Sud.

L'olivier convient aux Européens qui disposent de capitaux assez élevés et qui entendent spéculer à longue échéance ; la vigne donne des résultats beaucoup plus rapides, mais elle exige de très grosses avances par hectare. Le vignoble tunisien calqué sur celui d'Algérie ou du bas Languedoc présente peu d'étendue et quelques grands domaines nominativement connus : Potin, Crété, Ksar-Tyr, Sidi Tabet, l'Enfida, Schuiggui, etc., sont célèbres à juste titre : il reste une entreprise à gros roulement de capitaux, et ne se différencie que par les détails des domaines de l'Hérault ou de la Camargue. On a été bien inspiré de ne pas le développer plus rapidement : la crise qui pèse sur les prix des vins, depuis 1901, eût été néfaste, ici plus qu'ailleurs. Une première tache phylloxérique vient d'être constatée à Souk-el-Khmis; elle a été traitée immédiatement par les procédés destructifs énergiques qui jusqu'ici ont réussi à protéger le vignoble suisse et qui, en Algérie, ont eu pour résultats de faire disparaître certains foyers dont on s'était alarmé. On est aujourd'hui suffisamment armé par l'expérience, et le vignoble tunisien, a la pleine certitude d'être protégé efficacement.

Les cultures d'assolements à base de céréales ont au contraire été accueillies par la grande colonisation française, qui s'est portée dans le Nord de préférence, avec une faveur exceptionnelle. Il s'est même constitué dans la région de Tunis, autour de Mateur, de Béja, de Medjez-el-Bab, de Souk-el-Arba et de Souk-el-Khmis, toute une classe de colons livrés à la grande culture extensive qui fait fort bonne figure, très bourgeoise et qui s'intéresse à la terre comme elle le doit : ce ne sont pas encore les châteaux du Poitou ou de la Sologne qu'elle habite, ce sont déjà les domaines du Languedoc. Tout n'est pas parfait, les installations ne sont pas toujours luxueuses, on y trouve cependant le confortable à peu près partout, la culture n'est pas toujours soignée comme en Brie ou en Picardie, elle est habituellement intelligente et bien ordonnée; l'absentéisme est encore fréquent, mais alors les régisseurs sont français et la colonisation n'y perd rien. Tel élégant jeune homme, beau joueur de tennis, est devenu un excellent colon à Mateur, après être passé, il est vrai, par une école nationale d'agriculture de France; tel autre Parisien a su renoncer au boulevard et au théâtre, qu'il ne revoit guère qu'un mois par an, pour diriger

son domaine là-bas, remplaçant la fadeur de la vie mondaine par de solides occupations agricoles associées à de grandes chevauchées en plein air. C'est la vie sérieuse pour tous, mais non dépourvue de charmes néanmoins; les relations sont faciles et agréables : la communauté d'intérêts unit les gens qui courent la même fortune.

Il manque cependant là la petite colonisation française, celle qui a fait lentement, mais plus sûrement que les batailles, la conquête des Arabes en Algérie. Le gouvernement tunisien crée, comme le gouvernement algérien, des centres de colonisation française, mais sur des bases toutes différentes. Il a institué une caisse de colonisation convenablement dotée qui fonctionne depuis quelques années seulement, basée partiellement sur les principes de Wakefield, mais accusant, par comparaison avec les procédés algériens, des différences considérables. La Direction de l'Agriculture achète des terres étendues aux indigènes, elle les allotit, les défriche quelquefois et les met en vente dans ses bureaux au prix de revient, tout en accordant des délais et de grandes facilités aux acquéreurs pour le paiement, sans y ajouter bien entendu les frais spéciaux qui lui incombent, sous forme de travaux d'intérêt général : aménagement de l'eau d'alimentation pour une fontaine publique et un abreuvoir, construction des routes, construction d'une poste-école, etc. Mais les lots mis en vente sont d'assez grande étendue, 45 à 100 hectares; le village créé n'apparaît pas aux yeux; même alors que tous les lots sont vendus et occupés, on n'y trouve guère que l'école, la fontaine, puis accessoirement, suivant la richesse du centre ou son emplacement plus ou moins heureux par rapport à la région environnante, un maréchal ferrant, une auberge ou café, une épicerie, une boulangerie ou d'autres petits commerces commandés par les besoins locaux : pas de mairie, pas de place publique, pas d'église en général qui dresse son clocher et que l'on aperçoit à distance. Les colons s'établissent et construisent leurs habitations comme leurs bâtiments de ferme sur leur lot, de telle sorte que le centre créé administrativement n'apparaît bien que si l'on se donne la peine de rechercher sur tous les points de l'horizon toutes les petites constructions blanches — rarement avec un étage — qui caractérisent la première installation des colons. L'absolue sécurité du pays a permis cette dispersion, le cabaret moins à portée — il n'existe pas toujours d'ailleurs — attire moins le colon. L'avenir traduira mieux la prospérité de ces villages, par le développement automatique du centre urbain, qui traduira l'activité des affaires dans la campagne.

Il n'est donné aucune concession gratuite et l'on s'adresse ainsi exclusivement à des capitalistes, petits ou grands. En présence de l'envahissement du pays par la petite colonisation italienne, — non qu'il y ait lieu de jeter un cri d'alarme à ce sujet pour des raisons qui m'entraîneraient hors de mon sujet — il est du plus grand intérêt français d'attirer en Tunisie des familles nombreuses de la mère-patrie, même au prix de quelques sacrifices matériels que le pays accepterait certainement. Ces familles de paysans bien choisies, dont la qualité même exalterait l'influence, constitueraient d'excellents moniteurs de notre civilisation auprès des indigènes, avec lesquels elles vivraient forcément en contact permanent, auxquels elles fourniraient des exemples, donneraient des enseignements et contre-balanceraient l'action des petites colonies italiennes installées çà et là. Le choix est délicat, mais il est possible, et, au demeurant, puisque l'Algérie a réussi dans de nombreux cas analogues, les mêmes espérances ne sont pas interdites à la Tunisie. Le tout récent et si remarquable rapport de M. de Peyerimhof, ancien directeur de la colonisation en Algérie, est un puissant témoignage en faveur des idées que l'auteur de ces lignes expose ici après les avoir d'ailleurs vérifiées par lui-même, en différentes occasions.

La grande colonisation, la colonisation riche, n'a cependant pas failli à sa mission, elle ne s'est pas dérobée à son rôle éducateur et les animosités entre colons et indigènes sont une rare exception.

D'autre part, elle a su faire ses affaires et réussir. Or le succès est l'exemple le plus contagieux qui se puisse donner et qui trouve le plus facilement des imitateurs. Disposant des ressources nécessaires ou d'un crédit suffisant, elle a su procéder industriellement, ses méthodes d'exploitation sont simples et pratiques, ses labours sont soignés et nombreux, son bétail est convenablement nourri, ses assolements sont généralement bien réglés, quoique l'on puisse trouver que la jachère y tient encore une trop grande place : nécessité de la culture sans engrais ou presque.

Enfin on trouve partout un outillage perfectionné et à grand travail. A Mateur, pendant la moisson, j'ai retrouvé en fonctionnement l'*espicadora* que j'avais déjà vue en Algérie en 1904 ; c'est une moissonneuse qui fauche d'un seul trait de scie un andain de 3 mètres de largeur, le double d'une moissonneuse ordinaire : cette machine est poussée par derrière par six ou sept chevaux, elle demande en outre la mise en service de trois ou quatre chariots qui marchent parallèlement pour recevoir

les céréales coupées et les évacuer immédiatement à la ferme où se fait le battage, d'où un total de onze ouvriers en service pour cette seule machine, mais elle peut moissonner 10 hectares par jour au lieu de 3 à 4. Son emploi n'est évidemment compatible qu'avec de grandes surfaces emblavées et sur des sols peu accidentés, mais dans ces conditions il est très économique.

Il y a lieu également de mentionner au passage la merveilleuse installation de certains celliers, et notamment de ceux des exploitations Potin et Crété qui constituent de véritables modèles pour l'exploitation des très grands vignobles.

Voici, pour fixer les idées, les statistiques officielles résumées de la culture et de l'élevage en Tunisie :

	En 1895	En 1904	En 1895	En 1904
	—	—	—	—
	Hectares	Hectares	Hectol.	Hectol.
Blé.....	348.000	493.000	2.170.000	2.965.000
Orge.....	342.000	482.600	1.530.000	3.650.000
Avoine.....	6.735	48.200	55.000	816.800
Sorgho et maïs....	9.745	11.240	54.000	104.160

Les récoltes varient énormément d'une année à l'autre, elles sont essentiellement dépendantes du régime des pluies ; ces chiffres accusent néanmoins des progrès notables qu'on ne saurait trop mettre en évidence, et ceux de 1906 qui ne sont pas encore relevés seront encore plus satisfaisants, car l'année a été exceptionnellement favorable. Dans les années de sécheresse, les indigènes n'ont presque rien et il faut consentir de larges exonérations de l'impôt *achour*, les Européens en raison de leurs meilleures méthodes culturales ont encore des rendements variant suivant les circonstances locales de 10 à 18 hectolitres pour le blé et proportionnellement pour les autres céréales ; dans les bonnes années comme celle-ci, les rendements sont presque égaux pour les deux systèmes de culture — on le dit du moins — et varient entre 13 et 30 hectolitres pour le blé et entre 35 et 50 hectolitres pour l'avoine.

Sous l'action des modifications apportées à la loi douanière du 14 juillet 1890 par la loi nouvelle, loi du 19 juillet 1904, qui a établi l'union douanière de la Tunisie avec la France et l'Algérie en ce qui concerne les céréales et leurs dérivés, le cours des blés tunisiens s'est relevé de 18 à 21 et 22 francs le quintal. De plus, de nombreuses minoteries se sont rapidement installées à Tunis et à Sousse, en particulier, pour fabriquer les semoules et farines consommées dans la Régence qui étaient presque exclusivement fournies auparavant par l'industrie marseillaise.

Le vignoble tunisien, avec ses 16.000 hectares, donne dès aujourd'hui une récolte moyenne annuelle de 300.000 hectolitres. Son extension est assez lente.

Le rendement des oliviers beaucoup plus variable a oscillé entre 160.000 hectolitres d'huile en 1902 et 456.000 hectolitres en 1898; mais il y a lieu de prévoir, dans un avenir rapproché, des récoltes plus que doubles de ces chiffres, en raison des plantations nouvelles étendues et soignées faites par les Français et aussi par les indigènes eux-mêmes.

Enfin, en ce qui concerne l'élevage, voici les plus récents relevés officiels publiés à l'heure présente. Au 31 décembre 1904, les statistiques fournies par les contrôleurs civils accusaient 36.000 chevaux, 16.000 mulets, 98.000 ânes, 147.200 chameaux, 184.000 bovidés, 1.095.000 moutons, 547.300 chèvres et 15.360 porcs. Ces chiffres, le rapport officiel le dit bien nettement, ne méritent pas qu'on leur accorde une confiance absolue. Les colons commencent à peine à pratiquer en grand l'élevage des bovidés et des ovidés, ce qui atténuera dans une large mesure la grande variabilité des effectifs que l'on constate trop souvent d'une année à l'autre.

Tel est le bilan de l'agriculture tunisienne : son examen montre amplement que s'il reste encore des progrès à réaliser, du moins ils sont faciles, et surtout il prouve bien que, étant donnée la faible population du pays par rapport à son étendue et à sa richesse, il reste encore beaucoup de place pour les gens entreprenants, disposant de quelques ressources qui voudront se décider à s'installer dans cette magnifique et séduisante contrée.

François Bernard.

LE COMTE ALBERT APPONYI

ET LA POLITIQUE HONGROISE

Budapest, septembre 1906.

Le comte Albert Apponyi vient de célébrer le 25e anniversaire de son élection comme député de la ville de Jaszbérény, et cette fête a donné lieu à une grande manifestation. La personnalité en cause et les événements que traverse la Hongrie l'expliquent assez.

Quoique le comte Albert Apponyi ait joué un grand rôle dans l'histoire de la Hongrie contemporaine, ce n'est qu'avec le triomphe de la coalition qu'il a pu arriver au ministère. Jusqu'au début de 1906, le hasard de la destinée a fait qu'il n'avait jamais été aux affaires : ses amis le considéraient donc comme une grande force que l'on n'avait pas su ou voulu utiliser et qui, heureusement, était encore en réserve pour la Hongrie de l'avenir. Ses adversaires, au contraire, avaient tendance à croire qu'il était mieux fait pour la critique que pour l'action ; ils redisaient volontiers, à leur manière, ce mot appliqué à l'un de nos plus éminents députés : « Il est si bien dans l'opposition ! » ou encore, — ressemblance avec un autre de nos députés, qui ne fut non plus jamais ministre, — il leur apparaissait comme une lyre merveilleusement sonore et harmonieuse, mais dirigée par une pensée qui flottait trop aisément au gré des événements. En tout cas, jusqu'à présent le comte Apponyi ne put donner sa mesure : naguère, tandis que l'on formait un ministère libéral, un des membres du cabinet conseillait vivement de l'y faire entrer, pour qu'enfin on le pût juger à la tâche. On ne le voulut pas, et le comte Apponyi resta jusqu'en 1906 chef de parti et orateur.

Chef de parti et orateur, orateur surtout, c'est en cela que se résume avant tout son rôle. Son action, en ces dix dernières années, a sa place marquée dans l'histoire de la Hongrie. On sait que son parti, le parti national, adversaire du vieux parti libéral, se fusionna avec celui-ci, quand ce dernier fut « régénéré » sous l'ère de M. Koloman de Szell. Le comte Albert Apponyi fut alors président de la Chambre. Quand l'influence du comte Etienne Tisza devint prépondérante et que celui-ci, nommé président du conseil, mena en de nou-

velles voies le parti libéral, le comte Apponyi et son parti furent les premiers dissidents. Mais ils ne se contentèrent pas de former un parti séparé, comme le firent ensuite les amis du baron Banffy, du comte Andrassy, etc.; ils se fusionnèrent bientôt avec le parti de l'indépendance de M. François de Kossuth.

C'est là un fait capital, qui marquera peut-être une date dans l'histoire parlementaire de ce pays. C'est que, par ce fait, le comte Apponyi souscrivait au programme du parti de 48, c'est-à-dire demandait l'établissement d'une union personnelle, au lieu de l'union réelle existante entre les deux parties de la monarchie: plus d'organes communs, ni de délégation; deux Etats pleinement indépendants, avec seulement identité de la personne servant à l'un d'empereur, à l'autre de roi.

Or, ce n'est pas un apport médiocre que celui de ces éléments nouveaux entrant dans le parti de l'indépendance : ce dernier était relativement démocrate, puisait sa force chez les paysans, avait comme députés des avocats, des hommes de loi, de petits propriétaires; le parti du comte Apponyi, jadis fort de quatre-vingts membres, ensuite de quarante à cinquante, comptait dans ses rangs les plus grands noms de l'aristocratie magyare, quelques-uns de ces magnats dont la fortune immense a peu d'égale en Europe. Considération et influence sociales, culture et richesses faisaient cortège aux nouveaux arrivants. Le parti de 48 passait sinon pour avoir des tendances protestantes et anti-catholiques, du moins pour être impatient de secouer ce qu'elle appelait les influences cléricales. Au contraire, la sympathie d'une grande partie du clergé catholique, du haut clergé comme du bas, suit le comte Apponyi : ses adversaires lui ont assez souvent jeté à la face son éducation chez les Jésuites, pour que les influences religieuses le dédommagent de ces attaques ! Il y avait eu, du reste, un parti de l'indépendance, dont les sympathies allaient au catholicisme : c'était celui de M. Gabriel Ugron, orateur remarquable, mais qui depuis... ; cette fraction a fusionné aussi avec le gros du parti, mais sans que ce fait ait de beaucoup une influence analogue.

On devine l'effet produit en Hongrie par l'union d'éléments aussi différents. Il fut d'autant plus vif, qu'avant les élections de janvier 1905 le comte Apponyi et M. de Kossuth firent dans tout le pays une remarquable campagne de conférences : le comte Apponyi revenait d'Amérique ; il y avait vu comment se faisaient là-bas des élections, comment un leader faisait campagne, et il y apprit à reculer le domaine du possible. Or le comte Apponyi est peut-être le premier orateur de la Hongrie actuelle.

Tandis que je m'entretenais avec lui, je ne pouvais m'empêcher de le comparer avec un orateur de notre Parlement, M. Ribot : même taille faite pour dominer les assemblées, même facilité de parole, même harmonie dans la voix. Je n'ai pu, faute d'entendre le magyar, le juger à la tribune de la Chambre hongroise : il passe pour ne pas craindre la pompe cicéronienne et la phrase ample et s'éloignerait ainsi du genre plus concis et plus vif en honneur actuellement dans notre Parlement. Je l'ai cependant trouvé dans sa conversation française préoccupé de précision juridique. Mais il sait sans doute que le magyar aime trop la musique des mots, pour ne point sacrifier à un art où il est maître. Le coup de fouet donné à l'opinion publique par la campagne de presse et de conférence, par l'alliance de forces naguère opposées et la surexcitation du sentiment national qui en résulte, amena, à côté d'autres causes, la défaite du parti libéral. On sait la suite : la dissolution de la Chambre, la victoire complète du parti de l'indépendance, le conflit entre la coalition et la couronne, enfin le pacte conclu. La coalition était au pouvoir, presque sans contre-poids.

Un parti au pouvoir, qui ne rencontre pas devant lui une opposition forte, risque de se dissoudre, de se décomposer. C'est un peu le danger que courent les partis unis dans la coalition hongroise pour la lutte et l'accession au pouvoir. Heureusement pour eux, se prépare une opposition de gauche, qu'il était naturel de prévoir. Au point où en est venu le nationalisme magyar, conscient de sa force et impatient de tous liens, on devait adresser aux chefs de la coalition de vives critiques pour leur relative modération : dans le parti de l'indépendance, en particulier, les éléments extrêmes demandaient à ses chefs comment eux, adversaires du dualisme, pouvaient l'accepter en gouvernant d'après ses principes. D'autre part, des revendications sociales s'élevaient et elles trouvaient un écho dans les électeurs, malgré le cens électoral : les germes de démocratie qui fermentaient dans l'ancien parti de l'indépendance reparaissent, et l'on vit à Budapest récemment un député, M. Oetvös, du parti de l'indépendance triompher d'un autre député du parti de l'indépendance, M. Barabas. Ce dernier était soutenu par tout le ministère, l'autre par les socialistes et les démocrates. Il y a là un signe intéressant, en vue de la constitution d'une extrême-gauche démocrate ou radicale.

Pour l'instant, ce sont les critiques sur le terrain du nationalisme qui portent le plus fort. Le mouvement des Tulipes, — la fleur emblématique du nationalisme magyar, — recouvre l'agitation agraire et les manifestations socialistes aux immor-

telles rouges. Aussi est-ce contre ces critiques qu'il importait de défendre la politique du gouvernement : le comte Apponyi l'a fait dans le grand discours qu'il vient de prononcer à l'occasion de son anniversaire. Son thème est le maintien des principes du parti de l'indépendance : « La pratique, dit-il, montre mieux que toute discussion théorique que le dualisme est insuffisant et incapable de répondre aux aspirations de la nation. Nous avons formé seulement un gouvernement provisoire. » C'est dire que les chefs du parti de l'indépendance gardent au pouvoir les idées et les principes, qu'ils avaient dans l'opposition ; c'est déclarer ouvertement qu'il travaille à la transformation du dualisme.

Tous ceux du reste qui ont observé depuis six mois l'action du ministère nouveau en étaient convaincus : le programme pratique consiste à fortifier et promouvoir toutes les forces économiques de la nation, pour la mettre à même de proclamer, aussitôt que faire se pourra, son indépendance économique. Quand le pacte avec le souverain, qui expire dans un an, sera à sa fin, on tentera progressivement de réaliser la transformation politique du dualisme, en convaincant l'empereur-roi, comme le dit le comte Apponyi dans son discours, que les principes du parti de l'indépendance « ne mettent pas en danger le lien solide de la Pragmatique sanction qui unit l'Autriche à la Hongrie ».

***

Puisque le comte Apponyi au pouvoir entend réaliser son programme, il est intéressant de savoir avec exactitude comment il le conçoit, comment il a passé du libéralisme au parti de l'indépendance, pourquoi le dualisme lui paraît impraticable et quelles vues d'avenir le guident. A la veille de prendre le pouvoir, il voulut bien s'entretenir avec moi de ces questions et ensuite, avec beaucoup de bonne grâce, revoir le texte de ses déclarations. Leur importance et leur intérêt en sont accrus du fait que le comte Apponyi ministre contresigne les idées qu'il professait comme guide du parti de l'indépendance.

« Pourquoi, mes amis et moi, nous avons adhéré au programme du parti de l'indépendance et demandons la transformation de l'union quasi réelle actuelle en union personnelle pure? Plusieurs motifs nous ont poussé en cette voie : nous avons eu de tout temps, comme chacun sait ici, le souci de nos revendications nationales et de leur réalisation progressive; longtemps nous avons tenté, par esprit de conciliation et de conservation, de défendre ces revendications légitimes sur le terrain du compromis de 1867; mais l'expérience nous a réveillés de notre

erreur : le compromis de 1867 est un guêpier ; à toutes occasions, des guêpes en sortent et vous piquent : nous avons cru pouvoir les tuer, elles renaissent de leurs cendres. Nous nous sommes donc convaincus qu'il était aussi difficile, sinon plus, de défendre notre programme national, en nous fondant sur le compromis de 1867, qu'en nous réclamant d'une nouvelle base, mieux adaptée aux conditions de chacun des deux Etats.

« Nous aurions pu être arrêtés par une considération d'ordre moral, en quelque sorte : nous avions librement, nous autres Hongrois, adhéré au pacte de 1867 ; pouvions-nous travailler à le déchirer? La conduite inqualifiable du gouvernement a levé tous nos doutes, dissipé tous nos scrupules : ce n'est pas nous qui avons les premiers déchiré le pacte de 1867 ; le compromis est non pas un contrat entre l'Autriche et la Hongrie, mais une loi hongroise, annexe des lois constitutionnelles antérieures, toutes librement acceptées par la nation et le roi. Or, cette loi, on l'a violée, et ce n'est point nous qui l'avons violée : il existe dans les lois autrichiennes un certain paragraphe 14, qui permet au gouvernement de légiférer en l'absence du Parlement. Une disposition de ce genre est totalement étrangère à notre droit ; et cependant on a agi comme si elle nous était applicable. Notre Constitution contient certains articles protecteurs de nos libertés, tel que celui qui interdit de proroger les Chambres en fin d'année dans certaines conditions, pour assurer le vote légal du budget ; sans vergogne, on a passé outre et attenté à nos droits jurés ; ce fut un perpétuel et outrageant attentat à nos libertés.

« Enfin, pour tout dire, nous avons aussi voulu, par notre fusion avec le parti de l'indépendance, briser la première tentative faite par une majorité parlementaire, pour rompre le grand principe de la continuité légale, en violant sciemment le règlement de la Chambre par le coup d'Etat du 18 novembre de l'an passé. Nous ne pouvions laisser sans réponse cet outrage au règne de la loi. La meilleure réplique était d'attirer l'attention de tous les éléments nationaux hongrois sur l'importance capitale de cette première violation, d'opérer la fusion des éléments groupés autour d'un grand nom avec ceux d'autres classes sociales que notre parti représentait. Ce bloc, cimenté par de communes aspirations nationales et la commune idée du respect dû à la Constitution, a vaincu.

* * *

« On a voulu jouer contre nous du suffrage universel et des nationalités ; à l'étranger, on n'a pas d'ordinaire, à cet

égard, la claire notion des réalités hongroises. Il n'y a rien de commun entre l'histoire de la Hongrie et celle de l'Autriche ; on se trouve en présence de deux évolutions historiques distinctes. En Hongrie, comme je l'ai montré dans un petit livre édité en français à Paris, chez Roustan, notre unité est faite depuis mille ans; il y a mille ans que le génie politique hongrois a compris ou plutôt a eu l'intuition du territoire qu'il fallait conquérir, sans chercher à dépasser ses bornes; avant, c'était l'anarchie; nul n'avait su créer quelque chose de durable, car nul n'avait vu l'unité géographique, sur laquelle se pouvait appuyer une unité politique; Charlemagne lui-même ne poussa que jusqu'au Danube et son empire ne put se maintenir. Nos ancêtres, au contraire, ont créé de rien ce royaume, et c'est il y a mille ans qu'ils y ont établi cette unité politique nécessaire et traditionnelle, que certains voudraient nous contester. Depuis lors se sont développées parallèlement notre unité et nos libertés : nous sommes, avec l'Angleterre, le seul peuple qui ayons eu dès le moyen âge notre constitution et depuis lors ayons conservé, malgré quelques éclipses, nos libertés médiévales. Ces éclipses, ce sont, chez nous, des maladies, des anomalies. Nous savons y résister parce que nous avons une force énorme : nous luttons pour une idée, et la plus haute; le respect de la parole donnée, jurée par notre roi, le règne de la loi, la souveraineté intangible de notre Constitution. Pendant les quatre derniers siècles de notre histoire, la force brutale a parfois eu raison de l'idée : nos droits ont été violés, nos libertés confisquées; mais en fin de compte l'idée a toujours su triompher et on a dû nous rendre ce que l'on nous avait dérobé. C'est ce passé qui nous donne, malgré tout, confiance dans l'avenir : nous avons mesuré nos forces et l'on sait de quoi notre peuple est capable.

« Aussi devez-vous comprendre qu'une nation qui a ce passé, ces traditions, qui a fait elle-même ses destinées, doive se maintenir et conserver à tout prix son unité politique : nous accordons aux éléments nationaux non-magyars toutes les libertés qui ne sont pas contraires à l'idée d'unité de l'Etat; mais qui comprendrait que nous puissions briser cette unité, quand nous l'avons faite il y a mille ans, conservée depuis lors malgré tout et que sa disparition serait la mort d'un Etat nécessaire à la sécurité de l'Occident?

« Tout, au contraire, dans l'histoire de l'Autriche, donne à penser qu'elle marche vers le fédéralisme : sa formation historique et nationale, son absence d'unité géographique montrent bien que, dans cette longue chaîne qui encercle la Hongrie, chaque anneau tend naturellement à une certaine autonomie. Or dans

cette voie l'Autriche est gênée par le dualisme : les institutions communes s'adaptent mal à de nouvelles formes de l'Etat. La disparition ou tout au moins la modification du compromis sera donc un bienfait autant pour elle que pour nous et ne fera que mettre en évidence cette idée qu'il n'y a rien de commun dans l'évolution historique des deux Etats.

*
* *

« Si tel est notre programme au parti de l'indépendance, vous savez que la coalition ne lutte actuellement que pour faire admettre le principe de quelques revendications nationales légitimes. C'est un programme minimum, auquel nous nous sommes ralliés, au début parce que nous n'avons pas par nous-mêmes la majorité absolue à la Chambre, et aujourd'hui encore parce que nous sommes des hommes pratiques et des modérés. Nous savons que les changements dans la vie publique sont plus stables, s'ils sont accomplis en accordant le temps convenable : c'est pourquoi nous demandons avant tout la reconnaissance de principes, quitte à nous montrer très conciliants sur l'application pratique immédiate.

« Un des points de ce programme minimum a, on peut le dire, cause gagnée en Hongrie : c'est la séparation douanière ; nous nous rendons compte que, dans l'échange commercial entre la Hongrie et l'Autriche, nous sommes dupes. Nous achetons en effet des produits industriels, et l'Autriche consomme nos produits agricoles : or, dans le produit industriel, il entre une valeur de main-d'œuvre bien plus grande que dans le produit agricole ; avec nos achats, l'Autriche peut donc entretenir plus d'ouvriers ou les payer plus cher, ou avoir plus de profits que nous ne le pouvons avec nos ventes. Aussi voulons-nous nous créer progressivement une industrie et pour cela pouvoir en protéger les débuts.

« Un autre point absolument acquis, malgré les résistances de la cour, c'est la nationalisation de la partie hongroise de l'armée. Conçoit-on une nation sans armée ou avec une armée au caractère étranger ? Cela ne s'est jamais vu et cela ne peut pas plus exister d'une façon durable en Hongrie qu'en Espagne ou en Roumanie.

« Vous vous demandez s'il ne s'ensuivra pas une crise agricole pour la Hongrie et une crise industrielle pour l'Autriche, de même que vous vous inquiétez de savoir si la réalisation de notre programme n'affaiblirait pas notre monarchie. Avant tout, convainquez-vous qu'il y a une destinée historique des peuples : nous sommes en présence d'un développement organique de notre nation, l'étouffer serait vouloir arrêter la vie. Mais j'ajoute

qu'après d'inévitables difficultés passagères de transition, l'Autriche-Hongrie ne serait en rien affaiblie : la transformation de l'union, *a fortiori* la réalisation progressive de nos revendications nationales actuelles ne peut que profiter aux deux Etats et non point leur nuire. Ils joueront dans la politique internationale le même rôle qu'avant, car ils seront aussi forts : le général Blumenthal me disait, sur une question de ma part, que deux armées réunies sous un même chef, l'empereur-roi, ne seraient pas moins puissantes qu'une seule, comme aujourd'hui. Par contre, la satisfaction de nos demandes légitimes aurait cet avantage immense de faire cesser tous les tiraillements, l'état de crise qui paralyse depuis si longtemps les forces des deux Etats, de nous rendre à l'un et à l'autre la santé. Ne serait-ce pas fortifier et non pas affaiblir l'Autriche et la Hongrie ? »

*
* *

Les précédentes déclarations du comte Apponyi ne font que confirmer, — ce qui n'est, je crois, douteux pour aucun de ceux qui observent les événements en Autriche-Hongrie, — que la décade qui commence sera remplie par des faits découlant de cette idée commune à tous les magyars : transformer l'union dans le sens d'une plus grande indépendance pour la Hongrie. Les Hongrois diffèrent sur l'opportunité, les modes d'exécution, la manière. Mais tous ont la même pensée : *Volens, nolens*, l'Autriche-Hongrie de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui. Souhaitons seulement que, de part et d'autre, on agisse avec sagesse, avec la saine compréhension des aspirations nationales, mais aussi avec le sentiment des réalités internationales. Le comte Apponyi, par son influence sur son parti et sa nation, est de ceux qui auront leur part d'honneur ou de responsabilité dans une transformation, peut-être rendue nécessaire par le sentiment public en Hongrie, mais qu'il importe de faire progressive et modérée.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

EN COTE D'IVOIRE

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE ROUTE

DE GRAND-BASSAM A DABOU. — LA DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE A LA CÔTE D'IVOIRE. — FAUNE ET FLORE.

J'eus à faire, dans le courant de l'année 1905, un court voyage d'exploration commerciale dans une partie de notre colonie de la Côte d'Ivoire. Je devais me rendre de Grand-Bassam à Tiassalé par la voie des lagunes et de terre, et redescendre, de ce point important où se traitent pendant presque toute l'année de gros achats de caoutchouc, à Grand-Lahou par la rivière Bendama.

Je fis la première partie du trajet, de Grand-Bassam à Dabou, sur l'un des petits vapeurs appartenant à une des maisons de commerce, et qui naviguent sur les lagunes intérieures. Ces lagunes s'enfoncent très avant dans les terres : à proximité de leurs bords croissent abondamment les palmiers à huile dont le produit forme la principale ressource du commerce de ce pays. Elles communiquent avec l'Océan, dont elles subissent les mouvements de marée jusqu'au fond de leurs ramifications les plus reculées, par la seule embouchure du Comoë, cours d'eau assez important qui se confond avec elles dans la partie inférieure de son cours. Elles sont très poissonneuses : jusqu'à une distance de 20 et même 30 kilomètres de leurs bords, les indigènes vivent presque exclusivement de poisson, qu'ils font sécher et fumer ; ils emploient, pour la pêche, des filets grossièrement façonnés, du genre dit épervier, qu'ils lancent très adroitement, des nasses de jonc ou de lianes spéciales, qu'ils immergent et maintiennent au fond de l'eau à l'aide de grosses pierres ; le moyen le plus employé est celui des barrages, faits de pieux très serrés, profondémen enfoncés dans la vase : une seule ouverture, juste assez large pour donner passage aux pirogues de petites dimensions, est pratiquée à chacun de ces barrages ; elle donne accès à de véritables labyrinthes également faits de pieux, dans lesquels le poisson s'égare et où on n'a plus que la peine de le prendre à la main ou au moyen de simples paniers. Ces barrages et labyrinthes sont souvent très rapprochés les uns des autres, laissant à peine la place suffisante pour le passage des petits vapeurs qui circulent sur les lagunes. Aussi, la navigation de nuit y est-elle impossible, sans courir le risque de passer au travers d'une ou plusieurs pêcheries, et neuf fois sur dix, d'y laisser une ou plusieurs branches

d'hélice. La pêcherie, ainsi avariée ou complètement détruite, sera vite rétablie, mais l'indigène aura presque toujours attribué l'accident à la malveillance, et par représailles, disposera souvent, aux environs, des pieux dont l'inclinaison et l'extrémité pointue placée un peu au-dessous de la surface de l'eau, causeront de graves avaries aux vapeurs qui viendront s'y heurter avec toute leur vitesse. Beaucoup de lagunes sont à ce point encombrées, que, même en plein jour, des accidents se produisent quelquefois ; un moment d'inattention du barreur, une fausse manœuvre, et voilà le vapeur dans une pêcherie, avec son hélice brisée ; et bientôt après, les nègres du voisinage, ses propriétaires, vite accourus, ameutés et menaçants.

L'Administration, dont le matériel naval a lui-même plus d'une fois souffert de cet état de choses, le trouve probablement très bien, puisque aucune réglementation en vue d'assurer la sécurité de la navigation sur les lagunes n'a jamais été établie, ou bien, si elle l'a été, est restée lettre morte, parce qu'elle a été impuissante à la faire observer.

Les factoreries dépendant des maisons de commerce, établies à Grand-Bassam, près de cette embouchure, sont toutes situées sur les bords des lagunes, tantôt isolément, tantôt par groupes, selon la densité des populations avoisinantes, en rapport avec celle des palmiers à huile ; elles sont ravitaillées par ces petits vapeurs remorquant un ou plusieurs chalands chargés des marchandises spéciales à la consommation des habitants, prenant au retour les produits, amandes et huile de palme, dont l'emballage et le chargement pour l'Europe se font à Grand-Bassam.

Après le caoutchouc, les amandes et l'huile de palme, le principal produit de la colonie est le bois d'acajou. Par suite des grandes difficultés qu'éprouvent les maisons de commerce à se livrer à son exploitation directe — l'insalubrité du climat, les moyens peu faciles de communication pour les ravitaillements, rendant impossible le séjour prolongé d'Européens sur les lieux d'exploitation, c'est-à-dire la forêt — cette exploitation est entièrement entre les mains des indigènes ; elle se fait à proximité des bras des lagunes les plus avancés dans l'intérieur des terres, et principalement des cours d'eau, qui, presque tous, sont à sec pendant une grande partie de l'année ; les arbres, ébranchés et grossièrement équarris, y sont traînés, toujours avec beaucoup de difficultés, et il faut attendre la saison des pluies, appelée *hivernage*, pour qu'ils flottent jusqu'à la lagune la plus voisine. Groupés en radeaux, ils sont alors conduits, par petites étapes faites à chaque marée descendante, jusqu'à Grand-Bassam où des installations spéciales permettent

leur mise à terre pour l'équarrissage définitif et leur embarquement pour l'Europe. Plusieurs indigènes expédient ainsi directement leurs bois; le plus grand nombre, engagé par les avances qu'il a dû demander pour payer les frais de l'abatage et de transport, laisse aux commerçants qui ont fait ces avances, et pour leur garantie, le soin de faire ces expéditions et de la réalisation, moyennant une commission convenue. Ce genre de commerce exige une grande habitude et une longue pratique. L'intention, toujours certaine, de l'indigène qui demande une avance, est de ne la rembourser qu'en partie et, s'il le peut, de ne rien rembourser du tout. Il usera de tous les stratagèmes et de toutes les ruses, pour expédier ou faire expédier le bois qu'il aura abattu, grâce à cette avance, à l'*insu* du commerçant qui l'aura faite; celui-ci devra donc exercer une surveillance constante sur ses débiteurs; s'il ne connaît pas bien tous ces stratagèmes, il devra vite y renoncer, car, s'il est un pays où la justice va lentement et où les débiteurs courent vite, c'est assurément notre colonie de la Côte d'Ivoire.

Il existe plusieurs variétés d'acajou; quelques-unes seulement sont appréciées et de bonne vente; les indigènes eux-mêmes s'y trompent quelquefois. Il arrive souvent que la vente d'une bille ne couvre pas les frais qu'elle a occasionnés; il y a donc perte; beaucoup de réalisations sont simplement improductives, frais et produit de la vente se balancent. Par contre, on cite de temps à autre, mais rarement, des ventes sensationnelles de billes, faisant de 3 à 4 mètres cubes, à des sommes allant de 15 à 20.000 francs. Le marché principal des bois d'acajou, ainsi que de toutes les sortes de bois d'ébénisterie, est Liverpool.

L'industrie n'est représentée, dans la colonie, que par une briqueterie et une scierie.

La briqueterie est la propriété de la mission catholique; sa prospérité est assurée par l'énergie et l'intelligente activité du Père Supérieur qui la dirige depuis plusieurs années. Située à Mossou, près de Grand-Bassam, elle dispose de plusieurs remorqueurs et chalands pour le transport de ses produits, qui sont de bonne qualité, mais d'un prix élevé; l'établissement et le maintien du prix des briques confectionnées ont été favorisés par la disparition d'un concurrent, établi à Agnéby, lequel, malgré un matériel plus perfectionné et une meilleure installation, mais ne possédant pas les mêmes avantages de main-d'œuvre que la mission catholique, a dû cesser sa fabrication.

La scierie est installée à Abidjan; son outillage est moderne. Ce n'est un mystère pour personne, à la Côte d'Ivoire, qu'elle se heurte au gros obstacle que rencontrent toutes les entre-

prises dans ces pays; cet obstacle s'appelle la main-d'œuvre. Elle est bien seule en face de lui; elle sait qu'elle ne doit compter sur aucune aide, pas plus qu'elle n'ignore qu'en cas de différend avec le personnel indigène qu'elle recrute très péniblement, serait-ce avec le dernier de ses manœuvres, elle devra, si elle veut éviter de voir les plaintes de ce personnel ou de ce manœuvre, prises en considération *avant* ses explications, payer au prix convenu pour un travail bien fait *tout travail mal fait ou même inexécuté.*

Il est vrai de dire que, en cela comme en toutes manifestations hostiles de ladite Administration, la scierie d'Abidjan est logée à la même enseigne que tous ceux qui, pour une cause ou pour plusieurs, lui ont déplu. Je m'empresse d'ajouter, pour rassurer ceux qui pourraient être tentés d'installer à la Côte d'Ivoire industrie ou commerce, que sans cause et sans raison, et aussi, sans appui influent, on n'aura à supporter que sa plus complète indifférence; il suffira, pour se l'assurer, de dire que tout est bien dans la meilleure des colonies possibles.

De Grand-Bassam à Dabou, la durée du trajet est très variable, selon que l'on s'y rend directement, ou que l'on fait escale à l'un ou plusieurs des nombreux points de traite situés sur les lagunes, ou encore aux deux centres administratifs : Bingerville, résidence du Gouverneur et des services administratifs, sauf celui de la douane, et Abidjan, tête de ligne du chemin de fer actuellement en construction, résidence du commandant, officiers et sous-officiers du génie, chargés de cette construction, et du chef du service des douanes de la colonie, le premier éloigné d'environ 20 kilomètres ou deux heures de vapeur de Grand-Bassam, le second de 40 kilomètres ou quatre heures de vapeur.

Le siège du gouvernement, primitivement fixé à Grand-Bassam, fut déplacé à la suite de plusieurs épidémies de fièvre jaune et transporté au fond d'une des lagunes, sur un point isolé, paraissant présenter de meilleures conditions hygiéniques, à cause de son élévation au-dessus du niveau des eaux et auquel, en l'honneur de l'un des premiers explorateurs et gouverneurs du pays, actuellement Directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Colonies, on donna le nom de Bingerville. L'expérience a depuis prouvé combien on eut tort d'opérer ce déplacement. Grand-Bassam, exempt de fièvre jaune, présente de bien meilleures conditions hygiéniques que Bingerville, tant par la nature de son sol fait d'une couche de sable de plusieurs mètres d'épaisseur, sans émanations, que par sa situation immédiate au bord de l'Océan, ce qui lui assure une

meilleure aération; la moitié, à peine, des dépenses qu'ont nécessitées la construction à Bingerville d'une résidence pour le gouverneur, d'habitations pour les nombreux fonctionnaires de tous grades qui l'entourent, de locaux pour les bureaux des différents services, etc. (une partie de ces constructions ayant déjà été édifiées à Grand-Bassam), la moitié à peine, dis-je, de ces dépenses, eût suffi pour faire de Grand-Bassam un point sanitaire parfait: l'asséchement de quelques marigots, foyers à moustiques, la construction de quelques centaines de mètres

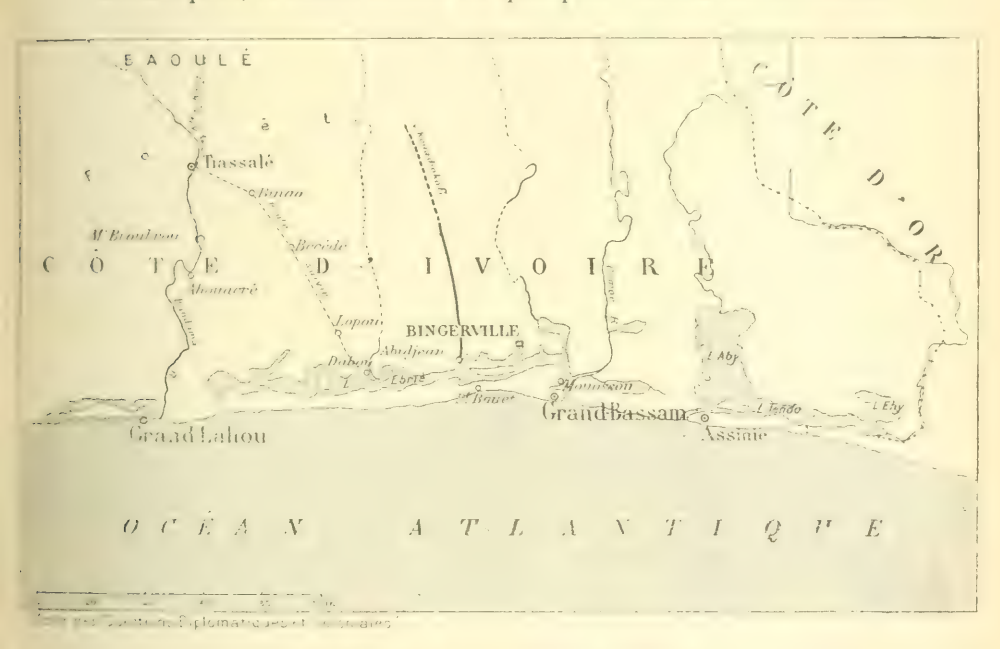

CÔTE D'IVOIRE (DE GRAND-BASSAM A TIASSALÉ)

de murs de soutènement formant quai, en bordure de la lagune, le nivellement de quelques dépressions dans Grand-Bassam même, étaient seuls nécessaires pour obtenir ce résultat, empêchant à jamais tout retour offensif de la fièvre jaune. Les exemples d'assainissement de ce genre ne manquaient point; parmi les plus récents on peut citer ceux de Cuba: la terrible maladie y existait à l'état endémique, au temps de l'occupation espagnole; les Américains l'en ont complètement chassée sans qu'un seul cas s'y soit produit depuis plusieurs années, en procédant, dès leur arrivée, à l'asséchement des marais environnant la ville. Plus près de nous et chez nous, dans une de nos colonies, à Dakar, plusieurs épi-

démies de fièvre jaune firent, il y a quelques années, de terribles ravages ; loin de l'évacuer, on entreprit son assainissement par les mêmes procédés, asséchement et nivellement. On est si certain de la réussite, qu'on n'a pas hésité à commencer la construction d'un magnifique port de guerre et de commerce dont les travaux sont déjà très avancés, et que le gouverneur général de la côte occidentale d'Afrique lui-même, quittant Saint-Louis, est récemment venu s'installer, provisoirement, dans l'île de Gorée, en face de Dakar, en attendant de pouvoir y occuper le vaste palais actuellement aux mains des ouvriers d'art envoyés d'Europe.

En dehors de l'importante économie qui eût pu être réalisée dans les finances de la colonie de la Côte d'Ivoire, le commerce n'aurait pas à déplorer les difficultés, pertes de temps et d'argent, qu'il éprouve dans ses relations fréquentes avec l'Administration. Grand-Bassam, point facilement accessible de toutes les parties de la colonie, touché plusieurs fois par semaine par des vapeurs de diverses nationalités, anglais, allemands, belges et français, courriers rapides et cargo-boats, ces derniers faisant escale sur tous les points de la Côte, même les moins importants, pour peu qu'ils aient quelques ponchons d'huile de palme ou quelques sacs de palmistes à charger, assurait, très faciles, ces relations administratives et devenait, tant par sa situation sur l'Océan que par celle qu'il occupe à l'embouchure du Comoë et des lagunes, le principal centre, c'est-à-dire le chef-lieu de la colonie, alors qu'on peut dire que ce chef-lieu n'existe actuellement nulle part, tel un pays sans capitale. Aujourd'hui, le voyageur venant de l'extérieur ou d'un point quelconque de la colonie, pour se rendre à Bingerville, doit passer par Grand-Bassam ; seules, les maisons de commerce y sont restées; les plus importantes y ont établi leur siège, c'est-à-dire leurs principales installations, magasins et entrepôts, mais il n'y trouvera ni hôtel ni restaurant; il lui faudra, s'il est complètement étranger au pays, vivre comme il pourra dans une case de nègre, ou s'ingénier pour se faire offrir le vivre et le couvert par l'une des maisons de commerce de la place, cela souvent pendant plusieurs jours, la communication n'étant assurée qu'au fur et à mesure des besoins du commerce.

Si ledit voyageur a quelque question à régler avec le Service des douanes ou la Direction du chemin de fer, il devra se rendre à Abidjan. S'il a affaire au Service de santé, son chef est à Grand-Bassam. S'il veut voir le Commandant des troupes, il devra se rendre à Grand-Lahou. Pour les autres services, il pourra s'arrêter à Bingerville. S'il veut les voir

tous, il s'en tirera, s'il est favorisé, avec huit jours de voyage.

Je terminerai sur Bingerville, en disant que l'Administration y est bien chez elle. Le pays environnant n'offrant aucune ressource au commerce, aucune maison n'y a installé de factorerie et l'on n'y trouve que deux ou trois boutiques de produits alimentaires et liquides apéritifs variés, gérées par des nègres. Le spleen y vit en maître, avec toutes ses conséquences ; l'Administration y règne, mais dans un isolement où elle se complaît.

De Grand-Bassam à Bingerville, il n'existe que quelques points de traite très peu importants, de même que de Bingerville à Abidjan. Ce dernier point est occupé par des factoreries de presque toutes les maisons de la colonie ; il a été choisi comme tête de ligne du chemin de fer en construction ; le rail atteint actuellement le 60e kilomètre, l'infrastructure le 80e et le défrichement le 90e ; il se dirige, en traversant le Baoulé, vers Kong et les régions du Haut-Niger sur un point non encore exactement déterminé.

Traversant la lagune, en face d'Abidjan, sur un parcours d'environ 10 kilomètres, on atteint Port-Bouet, appelé jadis Petit-Bassam, situé sur l'Océan et séparé de la lagune par une bande de sable de 800 mètres ; un canal, établissant la communication, y a été entrepris ; la violence de la vague déferlant sur le rivage, vague de formation spéciale appelée *barre*, a jusqu'à présent mis obstacle à son achèvement, et il sera nécessaire de se résoudre enfin à construire les deux lignes jadis projetées par M. le commandant Houdaille et destinées à atténuer, sinon supprimer, les effets de cette vague qui amène constamment de forts apports de sable obstruant l'ouverture chaque fois qu'on a tenté de la faire. L'exécution de ce travail est de grande importance pour la colonie. D'abord accessible aux allèges seulement, il pourra être rapidement creusé pour donner passage aux navires de fort tonnage qui trouveront dans la lagune, en même temps que des eaux profondes, un abri sûr avec tout l'espace nécessaires à leurs libres manœuvres, en un mot, le meilleur port qui se puisse désirer ; cette œuvre achevée, Abidjan deviendra sûrement le principal centre commercial de la colonie ; l'abord en sera facile aux grands navires qui pourront y faire leurs opérations d'embarquement et de débarquement sans les risques nombreux et dangereux que courent, actuellement, dans les allèges servant à ces opérations, passagers et marchandises à la traversée de la barre. Placé à la tête de ligne d'un chemin de fer parcourant une immense forêt riche en essences de valeur et en lianes à caoutchouc de variétés diverses, il acquerra vite une importance à

laquelle ne peut prétendre aucun des points commerciaux de la colonie.

D'Abidjan à Dabou, les points de traite sont nombreux; la distance est d'environ 50 kilomètres ou cinq heures de vapeur; toutes les maisons de la colonie y possèdent des factoreries et il s'y fait un très important commerce d'huile et amandes de palme; quelques caravanes du Baoulé et du Soudan y apportaient anciennement leur caoutchouc, elles ont cessé d'y venir depuis l'occupation commerciale de Tiassalé, plus près d'elles.

La pacification des pays environnants y fut longue et difficile; la proximité de la forêt, s'opposant à toute pénétration, rendait ainsi toute expédition absolument inefficace; actuellement encore la tribu, toute proche, des Ebriés, est toujours très remuante et ne paie que très incomplètement l'impôt auquel se sont soumises les tribus plus dociles.

La colonie est administrativement divisée en un certain nombre de régions appelées cercles; chacun de ces cercles, dont le moindre égale en superficie une dizaine de nos départements, est commandé par un administrateur dont le grade varie selon l'importance du cercle. Cette dénomination d'administrateur est rarement employée, ce fonctionnaire est presque toujours désigné par le titre de commandant de cercle; ses fonctions sont multiples, il est chargé de la direction des affaires politiques indigènes, de la police, de la justice de paix avec compétence étendue, de la répartition des impôts qui se fait actuellement à raison de 2 francs par case et de leur recouvrement, etc.; il centralise, en un mot, de multiples fonctions qui sont en France réparties entre de nombreux services, mais il a, en réalité, peu d'influence. Le fait suivant, qui m'arriva en juin 1905, montrera combien l'autorité des commandants de cercle est nulle dans certaines parties de la Côte d'Ivoire.

Ayant besoin de me rendre, ce jour-là, avec un remorqueur, de Dabou à Armébé, j'appris, l'avant-veille, que les indigènes du village d'Agnéby, situé sur la rivière du même nom, par laquelle le remorqueur devait remonter pour atteindre Armébé, avaient établi une pêcherie dans toute la largeur de cette rivière, d'une rive à l'autre. J'en informai le commandant du cercle, qui envoya des miliciens porteurs de l'ordre donné à ces indigènes de pratiquer dans la pêcherie une ouverture suffisante pour permettre le passage du remorqueur. Parti vers sept heures du matin, j'étais, deux heures plus tard, devant le village d'Agnéby. Tous ses habitants étaient assemblés sur la rive; pas un pieu de la pêcherie n'avait été déplacé; ils s'étaient contentés d'enlever tout le poisson qu'elle contenait. A leurs

cris et à leurs gestes de défi, je compris que je devrais faire le passage moi-même; m'étant approché, je constatai que les pieux étaient profondément enfoncés et fortement reliés entre eux par des lianes. La coque du remorqueur étant en fer, je fis faire machine en arrière et, de toute la vitesse qu'il put donner, je le fis buter dans le barrage, ayant soin de stopper dès que l'avant l'atteignait. Ayant renouvelé cette manœuvre cinq ou six fois, il fut suffisamment ébranlé pour pouvoir, à l'aide de matchetts (sortes de sabres d'abatis), pratiquer l'ouverture qui m'était nécessaire. Cette opération fut accompagnée de cris et de menaces telles, que j'eus beaucoup de peine à résister à l'envie de faire supporter à leurs auteurs, en les châtiant, la colère qui m'animait contre l'autorité qui avait été impuissante à me garantir de cette démonstration hostile en n'assurant pas l'exécution de ses ordres.

Le commandant du cercle de Dabou, pour ne parler que de celui-là, ne recouvre qu'une faible partie de l'impôt. Il est des villages où il lui est impossible de se présenter, même accompagné de tous ses miliciens, sans courir le risque d'être massacré. Depuis longtemps déjà il est convenu que la colonie entière est pacifiée et bien soumise; les campagnes anticoloniales de ces dernières années, poursuivies sous couleur d'idées humanitaires et de l'application à nos frères nègres des grands principes de Liberté, Egalité, Fraternité, par quelques politiciens n'ayant trouvé que ce seul tremplin inoccupé, tous les autres étant encombrés, ont littéralement terrorisé nos gouvernants et fonctionnaires. Le mot d'ordre : *Pas d'histoires*, s'applique à toutes les situations, même les plus troublées, et ce n'est qu'à la dernière extrémité, lorsqu'une tribu devient trop audacieuse et fait trop de bruit pour éviter qu'il soit entendu partout là où l'on aurait désiré qu'il n'y soit pas, qu'on se décide à faire une petite démonstration à l'aide d'une ou deux compagnies de tirailleurs sénégalais. Ces démonstrations sont toujours sans effet appréciable : les villages menacés étant connus longtemps à l'avance, les troupes les trouvent toujours évacués, leurs habitants à l'abri dans la forêt qui leur est inaccessible, car elles s'y feraient égorger sans pouvoir s'y défendre. Les villages sont brûlés, les troupes font quelques journées de marche sans souvent rencontrer âme qui vive et reviennent à la côte; à peine ont-elles le dos tourné, que les habitants reconstruisent leurs villages en quelques heures, le plus souvent sur le même emplacement ou à peu de distance. Un compte rendu officiel de l'expédition est publié dans le journal de la colonie. Il est fait pour donner l'impression que

la leçon a été bien donnée, les révoltés bien châtiés. Cette impression ne subsistera pas si vous interrogez le premier tirailleur venu ayant pris part à l'expédition ; il vous dira que sa seule prouesse et celle de ses camarades fut d'incendier quelques paillotes, mais que de rebelles ils ne virent pas l'ombre d'un seul, à leur grand regret certes, car il est juste de dire que les tirailleurs sont braves. Qu'importe ! le mot d'ordre s'impose et trouve, une fois de plus, son application, car, sans autre dommage que ces quelques paillotes brûlées, lesdits rebelles se tiennent en effet tranquilles. La raison en est bien simple : on a, pour un temps indéterminé, renoncé à leur réclamer l'impôt, à s'ingérer dans leurs affaires, ils ne recevront la visite d'aucun fonctionnaire et pas davantage des représentants indigènes de l'autorité, ces pillards de miliciens ; en un mot, on les laissera tranquilles et c'est tout ce qu'ils demandent.

Les miliciens, dont j'ai déjà plusieurs fois parlé, sont les agents de police des principaux centres habités, gardes-chiourmes, chargés de la poursuite et de l'arrestation des divers délinquants, de la transmission des ordres de l'administration à tous les villages, etc... A la différence des tirailleurs sénégalais qui sont soigneusement recrutés parmi deux ou trois races seulement, véritables soldats, aussi bien disciplinés et bien exercés que bien commandés et bien encadrés par les officiers et sous-officiers du corps d'élite qu'est l'Infanterie Coloniale, les miliciens sont recrutés un peu partout, dans chaque colonie. A la disposition de tous les fonctionnaires auxquels ils obéissent, employés à toute sorte de métiers, sauf celui de soldat, ils sont, lorsqu'on veut les employer en cette qualité, de nulle valeur et tournent le dos à la moindre alerte. Porteurs des ordres de l'Administration, ils se présentent, lorsqu'ils ne craignent aucun danger, arrogants, insolents et exigeants, dans tous les villages, qu'ils exaspèrent par leurs véritables pillages. Les exemples, que je pourrais citer, d'incidents et de complications créées par des miliciens armés du fusil Gras et de sa baïonnette, alors que la mission qu'ils avaient à remplir et que la soumission des villages qu'ils avaient à visiter n'exigeaient aucunement un pareil armement, sont nombreux. Je citerai simplement le suivant.

En 1902, un jeune employé européen, que j'avais envoyé en mission commerciale à Démokolima (Guinée française), fut rencontré par un milicien armé d'un fusil Gras, possesseur de plusieurs paquets de cartouches. Sans que le malheureux jeune homme, qui rentrait au village après sa promenade habituelle du soir, s'en doutât, ce milicien, ivre et fou d'alcool, venait de

tuer quatre indigènes, semant la terreur parmi tous les habitants. Il passa, sans remarquer la surexcitation du milicien, sans lui dire un seul mot; à peine l'eut-il dépassé, qu'il reçut à bout portant, dans le dos, une balle qui ressortit au milieu de la poitrine. Il agonisa seul, au milieu de nègres affolés, incapables de lui porter le moindre secours pendant plusieurs heures. Il avait vingt ans. L'assassin fit encore plusieurs victimes parmi les indigènes, jusqu'à épuisement de munitions. Après plusieurs jours de chasse à l'homme dans la brousse, il fut arrêté et conduit à Conakry, où on le déclara fou. La vérité est qu'il était alcoolique; cet état dangereux ne devait pas être ignoré de ses chefs, et la plus élémentaire prudence devait empêcher que des armes lui soient confiées, pas plus qu'elles ne devraient l'être, actuellement encore, au plus grand nombre d'entre eux, pauvres brutes, à chaque instant exposées à en faire bêtement et stupidement usage.

Près de Dabou, dans un site superbe, est située la pépinière, où peuvent être pris les premiers éléments d'une plantation, appartenant à la Société coloniale française de la côte de Guinée. Cette Société possède également de nombreuses factoreries à la Côte d'Ivoire; sa pépinière comprend une grande quantité d'arbres à caoutchouc du *Para* (Hévéas) et du *Céara* (Manihot Glazovii), tous d'une belle venue; les cacaoyers y sont également bien représentés, tant par leur quantité que par leur qualité; on y compte aussi un grand nombre de caféiers de la sorte dite *Libéria;* quelques essais de canneliers y ont moins bien réussi. Les caoutchoucs *Céara* réussissent particulièrement bien sur les pentes un peu arides, de formation argileuse, et un peu rocailleuses, de préférence aux terres plus riches, mais humides, du fond de la vallée où une partie a été plantée, alors qu'au contraire ce dernier terrain convient mieux aux Paras. Le latex du *Céara* est plus abondant que celui de l'*Hévéa :* le premier peut être saigné à partir de la cinquième année, il faut de dix à douze ans pour le second; la première sorte ne doit être entreprise, dans les plantations de la côte d'Afrique, que pour permettre d'attendre l'exploitation de la seconde; car, en dehors de la qualité du latex et par conséquent du caoutchouc, inférieur à celui de l'*Hévéa*, l'arbre lui-même présente le grave inconvénient d'être très cassant et facilement déracinable par les forts coups de vent, appelés tornades, qui signalent chaque année le commencement de l'hivernage. L'Hévéa, au contraire, implante fortement ses racines dans le sol, élevant son dôme de feuillage par un tronc droit, lisse et résistant, à 7 ou 8 mètres de hauteur; il défie

tous les orages; son produit est le plus apprécié et dépasse sensiblement, dans les cours de vente, toutes les sortes connues, sur tous les marchés du monde.

Ainsi que je l'ai déjà dit, Dabou est l'un des premiers points occupés par la France à la Côte d'Ivoire. Un blockhaus, véritable petite forteresse, construit il y a une quarantaine d'années, y sert de résidence au commandant du cercle; entièrement bâti en pierres, de même que le mur d'enceinte crénelé, il eut à supporter plusieurs fois l'assaut de bandes de nègres révoltés, heureusement mal armés, qui, leur patience vite lassée, se retiraient après avoir constaté l'inanité de leurs efforts. Les militaires, qui furent longtemps chargés de l'occupation, avaient le goût de l'embellissement des résidences qu'ils construisaient; c'est ainsi que l'on voit à Dabou, près du blockhaus, sur une distance d'environ 200 mètres, une large allée de baobabs déjà très beaux et symétriquement plantés.

Ayant accompli la première partie de mon voyage par la lagune, je commençai celle de terre en quittant Dabou vers deux heures de l'après-midi pour me rendre à Lopou, distant de 15 kilomètres. Le sentier circule à travers la savane que les premières pluies qui séparent la saison sèche de l'hivernage ont déjà fait un peu reverdir. Le terrain présente une suite d'ondulations, dont quelques-unes sont assez prononcées pour former de petites vallées où les eaux séjournent longtemps encore après cet hivernage, rendant ainsi les communications difficiles pendant une partie de l'année. Les palmiers y sont en grand nombre, souvent par groupes très denses de deux à trois cents arbres. Nombreux sont ceux aux pieds desquels on voit des régimes d'amandes tombés seuls par excès de maturité; la chute les a éparpillés au pied des arbres, où ils pourrissent; c'est là la preuve que les indigènes sont loin de récolter la totalité d'un produit qu'ils n'ont pourtant que la peine de ramasser. Il viendra à l'idée de tous qu'il serait bien facile à un négociant, recrutant un certain nombre d'indigènes, de faire ramasser ces amandes; cette opération, en apparence si simple, est impossible, car, outre que le village auquel appartiennent les palmiers (la propriété de ces arbres est divisée par villages), s'il lui plaît de n'en rien faire, n'admettrait pas qu'un étranger et surtout un blanc en tire parti, le négociant, sa bande payée à raison de 1 franc par jour et par individu, n'y retrouverait pas son compte; cette bande éparpillée pour la récolte serait impossible à surveiller et la principale occupation des travailleurs, ne se trouvant pas sous les yeux du maître, serait de dormir au pied des arbres

Dans la savane, avec les palmiers il ne croît d'autres arbres que des cocotiers et des rôniers, en petite quantité, relativement aux premiers. N'était la paresse des indigènes, il pourrait être tiré un bon parti des cocotiers, qui croissent en grand nombre dans le voisinage immédiat de la mer : l'huile de coprah, extraite de la noix, atteint un cours très rémunérateur; son exploitation directe par le négociant européen est impossible pour les raisons déjà données. Le rônier, variété de palmier sans production, n'est utilisable que pour quelques travaux de pilotis dans l'eau, wharfs, digues ou ponts sommaires, etc., à cause de la longue imputrescibilité de son bois. Il ne pousse, dans la savane, avec ces trois sortes d'arbres, que de hautes herbes; sans ces arbres, elle aurait l'aspect d'une immense prairie normande, quelques jours avant la fenaison ; mais l'illusion n'est pas permise, car, avec eux, il y a le soleil ardent, la chaleur lourde, humide et suffocante qui ne permettent pas à l'imagination de la créer.

Cette savane constituerait d'excellents pâturages si les pluies de ces pays étaient plus régulières; mais, outre le danger de cette irrégularité, qui ne laisserait aux animaux, lorsqu'il y a retard, à l'époque où en saisons normales elle est déjà repoussée, qu'un peu d'herbe desséchée, il y a aussi celui de sécheresse complète : l'élevage n'y peut donc être entrepris.

Le gibier abonde : antilope de la petite espèce, biches, lièvres, sangliers; la perdrix grise, en grande quantité, y atteint une grosseur inconnue dans nos pays, mais sa chair y est dure et sans finesse; les pintades sont par bandes nombreuses de même que les outardes. Le meilleur gibier à plumes de ces pays est sans contredit une variété de pigeon ramier, communément appelée pigeon vert, de la couleur de son plumage; sa chair est tendre et délicate; une variété de tourterelles, également comestible, pullule. Quantité d'autres oiseaux peu ou pas comestibles, tels que le coq de pagode, peuplent forêts et savanes; le voyageur ne s'y arrête que s'il est outillé pour en conserver les admirables plumages. Parmi ces derniers, il faut citer le foliotocole, très rare, de la grosseur d'un jeune merle, de couleur verte, mordorée et changeante, selon qu'il est différemment exposé à la lumière du jour; le cardinal, qui tire son nom de son manteau rouge pourpre; la veuve, de la splendide robe noire veloutée qui la couvre; le merle métallique, aux reflets d'acier bleui; et aussi, l'innombrable quantité des oiseaux-mouches, quelques espèces vraiment minuscules, tous habillés de riches couleurs. Il n'existe qu'une seule espèce de perroquet, de couleur grise uniforme, avec une seule

tache rouge, à l'extrémité de ses plumes; vivant très bien en captivité, parlant très distinctement, il apprend vite le répertoire qui lui est enseigné.

Les singes sont aussi en grand nombre, mais d'espèces peu variées; celle du singe chien (cynocéphale) domine; il atteint, debout, 1m50; presque impossible à apprivoiser, même pris jeune, sa force et sa redoutable mâchoire en font un animal dangereux; cette espèce circule par bandes de trente et quarante individus, quelquefois plus. En liberté, ils sont inoffensifs; pourtant le voyageur, qui, passant près d'eux et pour se distraire, voudrait les effrayer soit par gestes, soit en jetant dans leur direction pierre ou morceau de bois, verrait la bande entière, hurlante et gesticulante, répondre par une grêle de tout ce qui sera à sa portée. Si ce sont des pierres, il courra le risque d'être sérieusement blessé, car les gros, en même temps que très forts, sont aussi très adroits; la vue seule de sa fuite les calmera et il ne sera pas poursuivi. Le bruit de la détonation d'une arme à feu les effraye et les disperse, surtout si l'un d'eux est blessé ou touché à mort. La chair de ces animaux, coriace et fade, est insupportable à l'Européen, je n'en ai goûté moi-même qu'un jour où je n'avais rien autre chose à me mettre sous la dent; les nègres, que rien ne rebute de ce qui peut s'absorber, en font leurs délices. On trouve aussi, mais en moins grande quantité, le singe de palétuviers qui se tient toujours dans cette végétation, au bord des lagunes et des cours d'eau. Dans la forêt, le chimpanzé vit par familles de trois ou quatre individus, parents et enfants; il atteint, lui aussi, la taille de 1m50 et plus; pris jeune, il est facile à apprivoiser et se dresse, sans trop de difficultés, à quelques usages civilisés, tels que se tenir correctement assis à table, la serviette nouée, sans barboter dans les plats ou assiettes voisines et sans rien répandre du contenu de la sienne; il apporte gravement, sans rien briser, un plateau garni de verres, ou, sur un signe de son maître, qui attend, pipe, cigare ou cigarette à la bouche, il enflamme une allumette et la présente sans se brûler ni risquer de brûler son maître. Sous ces dehors de sauvage dégrossi et de serviteur fidèle, il cache de terribles défauts naturels, vite augmentés au contact de l'homme. S'il goûte une seule fois d'une boisson alcoolique, cognac, vermouth, absinthe, etc., il est perdu; il aura vite fait de connaître l'endroit où ces liquides sont rangés; naturellement voleur et très adroit, il profitera d'un moment d'inattention et même de la clef, dont il saura très bien se servir, oubliée sur le meuble qui les renferme, pour s'emparer d'une bouteille, la première venue

qu'il ira vider dans un coin où on le trouvera ivre mort; ses rapines s'étendent aussi aux confitures, sucre, gâteaux secs, à tout ce qui est sucré. Gorgé de tout, il s'ingéniera à la malveillance, ouvrira le robinet du filtre, arrachera consciencieusement tous les joncs d'un balai, toutes les soies d'une brosse, jouira délicieusement de répandre le contenu d'un flacon d'encre sur le parquet, parfumera le lit, s'il trouve la porte d'une chambre non fermée à clef, d'un mélange de flacons de dentifrices, eaux de toilettes et contenu de la lampe à pétrole, s'y endormira, surtout s'il est ivre, sans oublier d'y laisser d'autres traces plus désagréables encore; ses méfaits sont innombrables et continuels. Cet intéressant animal est actuellement très recherché par l'Institut Pasteur; ses jours y sont comptés, comme ils le sont toujours d'ailleurs sous le climat d'Europe; il y meurt rapidement, mais utilement, ainsi que le prouvent les récentes découvertes faites par la science, concernant plusieurs maladies d'origine microbienne.

Les fauves et animaux, plus ou moins féroces, sont d'espèces peu variées à la Côte d'Ivoire. Dans les lagunes et dans quelques rivières pullulent les caïmans; ils y atteignent 5 ou 6 mètres de longueur. L'hippopotame y est peu commun; ce dernier est absolument invulnérable à tout autre projectile que la balle explosible. L'espèce de caïman de ces pays, de couleur grise uniforme, se confond avec les rochers ou la vase sur lesquels il s'échoue pour dormir au soleil; il faut les yeux perçants et habitués des noirs pour le découvrir; ce n'est que lorsque le courant porte dans sa direction et qu'on peut s'en approcher sans bruit de rame et de pagaie, qu'il est possible de le tirer; encore faut-il le voir bien en face et bien diriger la balle en pleine tête, entre les yeux; au moindre bruit, il s'éveille, se laisse tomber à l'eau s'il est sur un rocher, ou s'y dirige et plonge avec une rapidité incroyable, s'il est sur la vase au bord de la lagune. L'hippopotame, d'approche un peu plus facile, se rencontre par groupes de 5 à 6 individus; sa masse énorme émerge souvent complètement hors de l'eau, près des rives; il faut le tirer également à la tête ou au flanc, près de l'épaule, être certain de son arme et de son adresse, car, seulement blessé, il est terriblement dangereux. Ce genre de chasse se pratiquant dans le fond des rivières ou lagunes où il est impossible aux petits remorqueurs de circuler, c'est toujours de l'embarcation rudimentaire et instable, la pirogue, dont on se sert pour ces expéditions; dans le cas de blessure non rapidement mortelle, la pirogue sera soulevée comme une plume; précipités à l'eau, chasseurs et pagayeurs, blancs et noirs, auront à

redouter, tant qu'ils n'auront pas gagné la rive, les coups de boutoir de l'animal furieux; ils ne s'en tirent généralement que parce que celui-ci s'acharne sur la pirogue, qu'il finit par mettre en pièces. Ce bain forcé, presque toujours pris près de la rive, est sans danger du caïman, qui ne se tient jamais dans le voisinage de l'hippopotame; mais ses conséquences sont toujours très désagréables et souvent dangereuses pour l'Européen; armes, provisions, effets de rechange, non seulement tout cela est perdu, mais souvent aussi la coiffure insolaire, le casque, a disparu et il faudra, presque toujours, parcourir une longue distance à travers marécages, savanes ou forêts, avant d'atteindre un village. Gare l'insolation et, si l'Européen y échappe, l'accès de fièvre pernicieux, infailliblement mortel s'il survient loin de tout secours et soins immédiats. Aucun de ces deux cas ne se produisant, il n'est pas encore hors de danger, car, pour peu qu'il y soit disposé par quelque temps de séjour dans les lagunes ou la brousse, avec les fatigues et privations que comporte ce genre d'existence, son aventure peut encore avoir pour épilogue, quelques jours plus tard, une fièvre bilieuse hématurique, c'est-à-dire, neuf fois sur dix, la mort.

Dans la forêt et la savane se rencontrent le jaguar et la panthère, tous les deux de petite espèce, sans danger pour l'homme qu'ils fuient de loin, ayant à profusion tout le gibier nécessaire à leur subsistance. L'éléphant ne se rencontre plus dans la plus grande partie de la Côte d'Ivoire ; la chasse au piège, que lui ont faite les indigènes, alléchés par les hauts prix payés pour l'ivoire dans les factoreries, celles faites par quelques Européens bien armés, les ont fait reculer très loin de la côte. J'en ai souvent relevé de nombreuses traces, dans mes voyages, et n'en ai vu qu'une seule fois, mais de très près; c'était à environ 30 kilomètres de Faranah, sur le bord du Niger, à peu de distance de sa source, à vingt-cinq jours de la côte. La bande se composait de huit animaux, dont deux très petits, les autres adultes et de grande taille ; elle se livrait, lorsque je l'aperçus, à de copieuses ablutions dans le fleuve; armé seulement d'un Winchester et d'un Lefaucheux, sans balle explosible, me trouvant en terrain complètement découvert, ainsi que l'est toute la vallée du Niger, je jugeai prudent de m'abstenir de toute démonstration hostile ; ce ne fut pas sans regret, car, sauf les deux petits, ils étaient armés de défenses superbes, dont j'aurais volontiers emporté plusieurs paires. M'étant avancé presque en rampant à travers les hautes herbes, je pus les observer pendant près d'une heure sans que ma présence et celle de mes porteurs soient éventées;

un peu de bruit de ces derniers attira l'attention de l'un d'eux, tous soufflèrent bruyamment, rejetant violemment dans notre direction l'eau qu'ils venaient d'absorber, et, après quelques instants d'agitation et quelques barrissements qui ne devaient être autre chose qu'un court conciliabule, ils se mirent en marche, lentement, majestueusement et même, me sembla-t-il, très dédaigneusement, le long de la rive, nous tournant le dos ; je n'en ai plus jamais revu depuis ; il est vrai de dire que je ne l'ai jamais cherché, n'ayant jamais pratiqué ce genre de chasse pas plus qu'aucune autre.

Dans ces régions du Haut-Niger, la panthère n'est plus de la même espèce que celle qui habite les savanes et forêts du littoral ; elle atteint sa taille maxima, fait de grands ravages dans les troupeaux de moutons et de bœufs, aux environs des villages et parfois jusque dans ces villages mêmes ; elle n'est pas sans danger pour les habitants.

Les reptiles, en Côte d'Ivoire, sont nombreux et d'espèces variées ; quelques-unes seulement sont dangereuses, entre autres le trigonocéphale, dont la morsure cause la mort presque foudroyante ; la vipère cornue, ou serpent cracheur, également très venimeux. Ne s'écartant pas des sentiers, toujours fréquentés, qui sont là-bas les routes d'un village à l'autre, on ne risque guère la rencontre de ces animaux ; il ne faut jamais s'aventurer dans les hautes herbes ou le fouillis de la forêt, sans de hautes guêtres ; en face du serpent cracheur, il faudra se garantir la figure pour mettre les yeux à l'abri du venin qu'il lance avec violence et dirige toujours de ce côté ; ce venin épuisé, il sera facile de le tuer. Le boa, de l'espèce dite constrictor, y est en grande quantité et y atteint sa plus grande longueur et grosseur ; j'en ai vu de 8 et 9 mètres ; abondamment pourvu de gibier, il n'attaque jamais l'homme ; j'en ai tué plusieurs, dans mes divers voyages, à la grande joie de mes porteurs, pour qui c'était un régal ; quant à moi, je ne pus jamais me résoudre à y goûter ; tout parfum à base de musc me rappelle encore maintenant celui de la cuisine que faisaient mes nègres, les jours où je leur avais procuré ce genre de gibier.

(*A suivre.*)

N. Genghis.

UN QUESTIONNAIRE

SUR LES RIVIÈRES DU SUD ET LE FOUTA-DIALLON

Il y a deux manières de faire progresser la connaissance scientifique des différentes parties de notre empire d'outre-mer. L'une consiste à se rendre soi-même, pendant un temps plus ou moins long, dans la colonie que l'on désire étudier, à travailler de son mieux à la reconnaître en regardant soigneusement autour de soi et en notant minutieusement les résultats de son enquête, puis, une fois rentré dans la métropole, à classer systématiquement et à mettre en œuvre les matériaux de toute nature patiemment réunis au cours du voyage et à les publier; c'est la méthode généralement adoptée, celle des explorateurs. D'autres procèdent différemment : après avoir réuni tous les documents (cartes, livres, photographies, collections de toute nature) relatifs à tel ou tel pays, ils en font une étude critique, ils les rapprochent, ils en dégagent les traits communs, et ils arrivent ainsi à dresser un véritable inventaire de nos connaissances, à déterminer les points indiscutables et à préciser par contre ce qui demeure encore ignoré, — à rédiger par conséquent, pour les explorateurs futurs, un véritable programme de recherches. Pour être moins couramment suivie, cette méthode n'en a pas moins ses très grands mérites, même lorsque celui qui l'adopte n'a pas pu se rendre lui-même dans le pays qu'il étudie, et n'y a pas pris contact avec la nature et avec les hommes; de là, en effet, résulte en règle générale, au bout de quelques années, — en particulier sur les desiderata signalés, — un nouveau et très sérieux progrès de nos connaissances.

C'est ce dont on se rendra compte en lisant le travail de M. J. Machat sur *les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon*[1]. Aucun livre ne semble, en effet, plus susceptible de montrer l'utilité d'une révision et d'une coordination systématiques, exécutées par un géographe de profession, des données recueillies sur place par les voyageurs. Mû par un scrupule de conscience exagéré à notre avis, M. Machat ne s'est jamais, encore

[1] Guinée française. *Les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon*. Géographie physique et civilisations indigènes, par J. Machat. Paris, Augustin Challamel, 1906, in-8° de 326 p., avec 5 croquis.

qu'il en eût la possibilité, rendu dans les pays dont il avait entrepris d'étudier la géographie physique et les civilisations indigènes ; il s'est contenté de lire, dans le silence du cabinet et la plume à la main, « les documents imprimés de toute nature, et accessoirement les ouvrages de seconde main qui intéressent à quelque titre » les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon ; et c'est avec leur aide exclusive qu'il a patiemment composé, dans les instants de loisir que lui laissait sa besogne quotidienne de professeur de lycée, un intéressant tableau d'ensemble des connaissances acquises, en l'année 1905, sur la géographie physisique et les civilisations indigènes des pays dont il s'était proposé l'étude.

Un fait se dégage surtout du travail de M. Machat, je veux dire la superficialité, — s'il m'est permis d'employer une telle expression, — des notions actuellement acquises sur les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon. De nombreux voyageurs, énumérés dans la longue introduction géographico-historique où l'auteur a indiqué les principales étapes du progrès des connaissances [1], ont, il est vrai, déjà visité ces pays ; mais les uns n'avaient pas l'éducation scientifique nécessaire ; d'autres n'ont donné de leurs travaux que de trop brefs résumés. Aussi que de lacunes, que d'imprécisions subsistent encore ! M. Machat se trouve amené à le constater à chaque instant. « Les données précises que fournissent sur la géologie de la Guinée française les documents publiés sont [écrit-il à la p. 59] relativement peu nombreuses, et leur rapprochement ne permet encore que d'arriver à une vue d'ensemble, de dresser une sorte de cadre général pour le progrès ultérieur des connaissances. » — « L'un des savants [lisons-nous ailleurs [2]] qui connaissent le mieux la botanique du Soudan, M. Aug. Chevalier, a pu récemment écrire que « la flore du Sénégal reste encore à publier [3]. » Que dire, dès lors, de la Guinée française, malgré les résultats auxquels sont parvenues les dernières missions d'étude ? » — Pour la faune sauvage, l'ignorance est au moins aussi grande ; « on se

---

[1] P. 9-57. — Il est fâcheux que M. Machat y ait daté de la première moitié du [illegible] siècle la la p. 24 l'œuvre accomplie dans la seconde moitié du XVIe siècle par le capitaine André Alvarez d'Almada ; le *Tratado breve dos rios de Guine do Cabo Verde* n'a été, il est vrai, publié qu'en 1841, mais il a été rédigé en 1594. Cette erreur chronologique a sans doute empêché M. Machat de se servir du *Tratado* et de le citer aux p. 204-205 de son ouvrage. — Signalons aussi, à la note 2 de la p. 71, une regrettable faute d'impression ; il y est dit que M. Coudreau a noté, pour la région de l'Oubanghi, la correspondance des granits et des argiles ferrugineuses ; c'est du Dr Cureau qu'il est évidemment question dans ce passage.

[2] P. 147.

[3] *Un voyage scientifique à travers l'Afrique occidentale*, p. 18.

trouve presque réduit, en ce qui concerne la Guinée française, aux remarques faites en passant par les voyageurs ; aucune étude scientifique d'ensemble n'a été essayée, comme pour le Soudan et le Sénégal[1]. » — M. Machat veut-il enfin envisager les sociétés indigènes, surtout dans leurs rapports avec la terre et dans leurs relations mutuelles d'histoire, d'emplacement présent, de civilisation, force lui est d'écrire, au début de son chapitre VIII : « Si nos connaissances sur les Rivières du Sud et sur le Fouta-Diallon laissaient moins à désirer à cet égard, l'un des problèmes capitaux de la colonisation se trouverait résolu ; mais, ici encore, les documents imprimés ne font guère que poser les questions et mettre sur la voie de leur solution générale[2]. » — Sans doute, sur certains points, l'état actuel des connaissances est déjà moins rudimentaire ; il est possible de constater dès maintenant, par exemple, en dépit de l'absence de toute carte topographique, que le trait essentiel de la Guinée française occidentale est un massif allongé de roches granitiques, se rattachant directement par sa partie Sud-Est au pays de hautes collines du Niger supérieur, et que, orographiquement, la Guinée française occidentale ne s'oppose pas à la haute Sénégambie ni au Soudan[3] ; les conditions climatiques du même pays sont assez bien connues, et quelques-unes le sont depuis la première découverte, tout au moins en ce qui concerne le littoral[4] ; on pourrait, d'autre part, tirer des récits des voyages faits à la côte occidentale d'Afrique, du XVe siècle à la fin du XVIIIe, les éléments d'une description générale des rivages de la Guinée française actuelle[5]. Mais il n'en demeure pas moins vrai que, plus encore que des données positives, ce sont des questions, des problèmes à résoudre que met en pleine lumière le consciencieux ouvrage de M. Machat sur *les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon.*

Combien sont importantes ces questions et quel intérêt présente leur examen au point de vue de la colonisation, c'est ce qu'un simple énoncé permet de comprendre aussitôt. Nous sommes loin d'être exactement renseignés sur les formations de surface des Rivières du Sud et du Fouta-Diallon, à côté des

---

[1] P. 191. Au sujet des gisements métallifères, M. Machat avait fait des constatations analogues. « On n'a jusqu'à présent, écrit-il aux p. 77-78 de son ouvrage, publié les résultats d'aucune recherche directe des minerais dans la partie de la Guinée française que je considère... Tout un champ d'observation reste ouvert à cet égard. »

[2] P. 223.

[3] P. 102-103.

[4] P. 107.

[5] P. 203.

argiles qui, avec les alluvions, tapissent, surtout au Nord, le fond des vallées et qui constituent la surface de certains plateaux dans le Fouta-Diallon sud-occidental et occidental, à côté des alluvions des plaines et du littoral[1], qu'est-ce exactement que les « boouals » des Foulahs, que les « oulaï », que les « fili » des Soussous? « Quand on aura fixé la signification vraie de ces « expressions et dressé une carte générale de répartition de « ces divers sols ainsi que des alluvions, on tiendra, dit très « justement M. Machat[2], les données essentielles permettant « d'expliquer le mode des établissements indigènes, et l'on « pourra poser avec quelque netteté les questions préliminaires « à la colonisation. » — D'une portée aussi considérable est la solution du problème du climat ; si on peut et si même on doit effectivement, dès aujourd'hui, ranger les Rivières du Sud parmi les contrées très malsaines de l'Afrique Occidentale, il en va tout autrement du Fouta-Diallon, qui « se distingue du littoral, « à la fois par des pluies moins fortes, sinon moins prolongées, « et par des minima thermométriques beaucoup plus accen- « tués pendant la saison sèche ». D'ores et déjà, ce pays apparaît au total comme beaucoup plus habitable que les Rivières du Sud; mais une longue expérience seule, — déjà inaugurée et assez encourageante d'ailleurs, — dira si, avec une hygiène bien entendue, l'Européen peut y vivre à demeure et y travailler, si certaines plantes utiles et certains animaux de nos climats peuvent y prospérer[3]. Ne convient-il pas, d'autre part, de chercher, tout autant que dans le prosélytisme religieux, dans la demi-famine qui règne chaque année, au début de la saison des pluies, dans ce pays de culture maigre dans l'ensemble, l'explication de l'humeur entreprenante et des efforts d'expansion des Foulah et des Mandés, beaucoup plus dangereux pour leurs voisins, de tout temps, beaucoup plus nombreux parmi les *dioulas* de Guinée, que ne le sont les indigènes du Niger[4]?

Nous ferions injure aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* en insistant sur la gravité de ces pro-

---

[1] P. 68-69.
[2] P. 318-319.
[3] P. 320.
[4] P. 321-322. — Cf. (à la p. 199) le passage où l'auteur montre combien il serait désirable de pouvoir tracer sur la carte « la limite un peu précise des régions ou des zones continues dans lesquelles sont fréquents les pachydermes, les antilopes, les felins : étude intéressante au premier chef pour l'anthropologie, et qui, si elle était un jour faite pour l'ensemble du Soudan, fournirait bien des indications sur les déplacements, les rapports actuels, le degré de civilisation des tribus indigènes ».

blèmes, d'ordre colonial non moins que d'ordre géographique, posés par M. Machat de la manière la plus rigoureuse et la plus précise. Ces problèmes et d'autres également considérables, — la détermination des conditions et des modes du commerce indigène, par exemple [1], — il appartient aux explorateurs futurs de les résoudre [2]. Pour délicate que demeure incontestablement cette tâche, il convient cependant de reconnaître que M. Machat l'a rendue relativement facile. Son ouvrage sur *les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon* renseignera, en effet, les prochains voyageurs sur les travaux multiples de leurs prédécesseurs [3], au lieu de leur laisser découvrir le pays chacun pour son compte, comme cela s'est trop souvent fait jusqu'à l'heure actuelle; il constituera vraiment pour eux un guide précieux et appellera leur attention sur ce qu'il leur conviendra d'observer.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] P. 323. — Sans parler de la question de savoir si les tornades humides existent au Fouta-Diallon (p. 133), etc.

[2] Déjà, déclare M. Machat (à la note 1 de la p. 317), un jeune géologue attaché au laboratoire de la Faculté des Sciences, M. Jean Chautard, en accomplissant une reconnaissance du Fouta-Diallon, a recueilli des informations qui continueront à compléter et peut-être à modifier sur quelques points les résultats exposés dans *Les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon.*

[3] Après les avoir énumérés d'ensemble dans son introduction, M. Machat a soin de signaler, dans les bibliographies particulières qui précèdent les différents chapitres de son ouvrage, les études les plus importantes pour chacun des points dont il aborde successivement l'examen.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES TARTARES CONSTITUTIONNELS

Le Congrès islamique qui vient de réunir à Makaria plusieurs centaines de musulmans russes a donné des indications curieuses sur le mouvement des esprits provoqué parmi les populations tartares de l'Empire moscovite par les réformes politiques du gouvernement du tsar. Ce mouvement des esprits tartares avait d'ailleurs été déjà mis en lumière par les très intéressants articles que l'éminent voyageur et ethnographe Vambéry a publiés récemment, dans la *National Review*, et que, pour cette raison, il nous paraît utile de faire connaître au moyen des extraits suivants :

A la lecture des explications et commentaires publiés dans les journaux tartares au sujet de la Douma impériale, on inclinerait à supposer que les braves Tartares, regardés autrefois comme le prototype de la passivité asiatique, ont été, depuis longtemps, familiarisés avec la forme constitutionnelle de gouvernement et introduits dans les intrigues et les minuties de la vie parlementaire.

Le manifeste impérial était à peine publié qu'ils décidaient d'organiser une assemblée générale, en vue de délibérer sur les mesures prochaines à prendre, en présence des conjonctures nouvelles.

Les gouverneurs de Nijni-Novgorod et Kazan ayant refusé l'autorisation nécessaire, les délégués des divers comités de l'empire se sont enfin réunis le 6 janvier à Pétersbourg, où, avant toutes choses, les questions de politique des partis ont été soumises à une discussion d'ensemble avec tous les arguments se rapportant au développement moral, matériel et national.

Ici, comme dans d'autres réunions analogues, la présidence a été occupée par un prêtre influent (*mollah*) dont le savoir religieux commandait le respect. Il fut appuyé énergiquement par les jeunes Tartares de civilisation occidentale moderne, qui, n'ont pas toujours les meilleurs rapports avec les interprètes du Coran, et sont même parfois en guerre avec les représentants de l'école conservatrice et orthodoxe.

Mais, en matière politique, tous les partis sont d'accord. La plus stricte union est sans cesse recommandée, tantôt par les journaux, tantôt par les professeurs tartares qui agissent en émissaires dans les parties les plus éloignées du monde musulman.

Il y a peu de temps, je lisais dans un journal tartare les notes d'un mahométan qui s'était rendu jusqu'à Sakhaline pour répandre l'idée d'union parmi les forçats musulmans de l'île.

L'union est, en fait, le mot de ralliement des sujets mahométans du tsar; en tous lieux et en toutes circonstances, il y est fait allusion, et c'est

principalement à l'enthousiasme pour cette idée que doit être attribué l'extraordinaire réveil patriotique que l'on constate depuis quelque temps chez les Tartares.

Tandis qu'en d'autres communautés musulmanes les préoccupations publiques se manifestent particulièrement au sujet des questions religieuses, et que les directeurs spirituels considèrent de leur devoir de faire opposition aux ordonnances des maîtres chrétiens susceptibles de heurter l'esprit d'orthodoxie des doctrines du Coran et de la Sunna, nous voyons les Tartares s'appliquer soigneusement à garder intacte leur nationalité, à épurer leur langue des mots russes, arabes et persans qui s'y trouvent, à substituer l'enseignement de la science européenne moderne aux études d'inutile scolastique et aux excentricités religieuses.

Il est très intéressant de noter la résistance opposée à la méthode Ilminski introduite, dans le milieu du siècle dernier, en vue de russifier les Tartares et Ugriam. Le professeur Ilminski, un savant et distingué orientaliste, pensait qu'en substituant aux lettres arabes usitées par les Tartares des caractères russes, il faciliterait l'instruction élémentaire dans les écoles, et qu'en procédant graduellement, il pourrait transformer les mahométans en chrétiens orthodoxes. Etant donné le conservatisme obstiné des Asiatiques, cette méthode eut des résultats insignifiants. Les Tartares se soumirent paisiblement pendant quelque temps aux mesures de coercition; mais tout à fait récemment, c'est-à-dire lors de la promulgation de l'édit constitutionnel, une tempête a emporté la méthode Ilminski et les agents russes qui étaient chargés de la répandre.

Parmi ceux-ci, le professeur Badilovich est attaqué avec véhémence. C'est à propos de lui que les patriotes tartares disent : « Si un Russe est « fier de sa langue, nous autres Tartares, ne savons pas aimer moins la « nôtre. Si nous avons jusqu'ici négligé son développement, nous répare- « rons cette lacune à l'avenir. »

Auprès du professeur Badilovich se trouve un fonctionnaire civil russe, M. Chiviranski, membre de la commission religieuse, qui est, de la part des Tartares, l'objet d'attaques violentes et de récriminations pour son zèle excessif à assurer la russification, ou ce qui revient au même la conversion des sujets mahométans de langue turque. M. Chiviranski allait jusqu'à discuter l'Islam des Kirghiz-Kazaks, auxquels il déclarait qu'ils appartenaient en réalité au chamanisme et qu'ils n'avaient rien à faire avec le mahométisme. Les bons nomades du district de Zaisan, exaspérés par ces propos, ont, dans une pétition adressée au comte Witte, demandé :

1° Que les affaires musulmanes ne soient pas confiées à M. Chiviranski;

2° Que son exposé, paru dans le numéro 209 du journal *Russ*, soit considéré comme nul;

3° Qu'un membre musulman soit mis à sa place.

Il est étrange de constater que ces nomades, regardés comme les hommes les plus primitifs de l'Asie, puissent ainsi se mettre en avant par une telle requête. Mais notre surprise augmentera quand nous lirons que les Bashkirs d'Oufa, joints aux Kirghizes de la Petite Horde, ont, par un télégramme adressé au tsar, demandé l'autorisation d'envoyer à la Douma des délégués distincts et formulé le vœu de voir la religion mahométane représentée dans le Conseil Impérial par des musulmans et non par des chrétiens, ainsi que cela a existé jusqu'ici.

Une tendance analogue se marque dans une pétition visant à la désignation de prêtres (*imams*) dans les régiments musulmans. Les pétition-

naires déclarent qu'autrefois des imans s'occupaient des affaires religieuses parmi les soldats musulmans du tsar, et que si ces derniers, au nombre de 40.000 dans la période de paix, consentent à sacrifier leur vie pour le tsar, il n'est pas juste de les laisser sans directeurs spirituels.

Cette pétition a été soumise au tsar par le prince Mikhail Alexandrovitch. Le souverain aurait dit : « Je vais examiner cette affaire moi-« même et mes soldats musulmans auront leurs imans. »

Accoutumés comme nous l'étions à l'humble condition des Tartares, au caractère timide et docile qu'ils ont toujours montré, nous ne pouvons contenir l'étonnement que nous cause la lecture de leurs journaux et publications dans lesquels s'affirment des tendances fermes prenant parfois la forme de menaces.

Dans le numéro 5 du journal *Vakit* (*le Temps*) publié à Orenbourg, un patriote écrit ce qui suit :

« Nous, les 25 millions de musulmans russes, nous avons pendant « quelques centaines d'années été paisiblement soumis aux décrets du « destin et avons mené une existence tranquille. Il serait impossible que « cette patience, cette douceur, cette obéissance, cette fidélité aient été « observées en vain. Nous sommes fermement convaincus que ces « qualités seront reconnues un jour.

« Constamment soumis à la loi et n'ayant jamais fait obstacle à l'admi-« nistration du pays, nous avons toujours tendu le cou aux ordonnances « et prescriptions impériales ; à une époque où les révolutions et toutes « les formes du tumulte se déchaînent sur la Russie, où le meurtre, le « pillage, l'incendie, les bombes sont à l'ordre du jour, nous mahométans « gardons notre sang-froid, et sans nous associer à aucun parti, nous « souffrons toutes sortes d'inconvénients, gardant l'espérance de ne pas « avoir été patients et soumis en pure perte.

« Quand nous entendons le gouvernement dire aux Polonais, aux Juifs « et aux Catholiques : « Vous obtiendrez le droit et la liberté, nous allons « procéder à des réformes, mais il est nécessaire que vous demeuriez « tranquilles, car aucune réforme n'est possible en période de troubles », « nous nous disons : « Bien, nous qui sommes calmes et paisibles, qui ne « nous agitons pas, nous serons certainement placés par le gouvernement « sur le même pied que nos concitoyens russes, dont nous partageons « toutes les obligations et les devoirs. »

« Peut-on s'étonner, par suite, que, nourrissant de telles espérances, « nous demeurions fermement dans la voie de l'obéissance ?

« Jamais des pensées révolutionnaires n'ont pénétré dans nos cœurs, « nous n'avons jamais prêté l'oreille aux appels séditieux, et un ministre « d'Etat a pu très exactement dire un jour à l'une de nos députations, à « propos de notre attitude : « Il n'y a nulle perversité dans vos esprits et « il ne saurait jamais y en avoir. »

Un autre mahométan écrit, dans le numéro 1 du journal tartare *Vakit*, ce qui suit :

« Depuis le manifeste du 17 octobre, les scellements qui maintenaient « nos lèvres closes, les liens qui enserraient nos bras sont tombés, les « entraves ont été enlevées de nos pieds et la tristesse a disparu de notre « cœur. Maintenant tout individu peut parler et écrire comme il lui plaît « et nous avons été délivrés d'un long état d'esclavage, de tyrannie et de « violence. Nous, mahométans, constituons sans aucun doute auprès des « Russes la plus importante fraction de la population de l'Empire, car « nos frères de race et de religion existent en Sibérie, en Asie et dans le « Sud et le Nord de la Russie.

« En dépit de cette importance numérique, les musulmans occupent « une position très inférieure et peu en rapport avec le droit et le nombre, « ils n'ont aucune part dans les affaires gouvernementales, et en raison « de leurs lois et coutumes religieuses, ils sont regardés comme des « étrangers et des ennemis du pays.

« Cet état de choses était le plus perceptible lorsque le gouvernement, « au commencement du XIXe siècle accorda certains droits et libertés aux « cités et zemstvos. Pour les Russes, ceci fut l'aube d'une ère nouvelle; « ils espérèrent leur prompte libération de l'obscurité et de l'oppression « dans lesquelles ils avaient grandi, tandis que nous autres musulmans « nous vîmes que le gouvernement était résolu à nous supprimer morale- « ment. C'est à ce moment que la campagne des missionnaires contre les « Tartares et les Bashkirs fut ouverte; les noms musulmans furent « obligatoirement remplacés par des noms chrétiens, les propriétés des « mahométans furent transmises à des non-musulmans, et beaucoup de « Tartares sans foyer furent contraints d'émigrer en Turquie. Dans le « Caucase, les natifs musulmans furent privés de leurs sièges dans les « conseils municipaux ; leurs vieux privilèges furent abrogés et tous les « obstacles furent accumulés dans la question de l'instruction publique ; « et même on refusa l'autorisation d'organiser des sociétés de charité pour « venir en aide aux indigents. »

C'est sur ce ton que les Tartares, grâce à la liberté de la presse, peuvent proclamer leurs griefs contre le despotisme des temps passés. Encouragés par les perspectives plus séduisantes qui s'ouvrent devant eux, ils dirigent leur principal effort vers une alliance entre les diverses branches, tribus et familles de nationalité turque.

Les symptômes les plus caractéristiques de cette tendance résident dans la tentative faite en vue d'atténuer les différences de dialecte qui existent entre les Turcs de la Volga et leurs frères de l'Asie centrale et de l'Empire ottoman.

Ce mouvement a jusqu'ici échappé à l'attention de nos étudiants turcs et des orientalistes en général, mais il est d'un intérêt primordial, et l'examen des idiomes turcs démontre le grand nombre de mots osmanlis introduits dans le dialecte tartare de la Russie méridionale, qui sont comme les avant-coureurs d'une langue panturque unifiée. Il y a là un signe des temps très important, et de nature à retenir l'attention de l'historien et de l'homme politique.

L'écrivain tartare moderne a bien soin, en outre, d'éliminer de sa langue les mots étrangers, russes, arabes ou persans et de les remplacer par des mots tartares d'origine. Il montre ainsi un esprit de progrès plus avancé que celui de ses coreligionnaires de Turquie, de Perse et de l'Inde. En considérant ces faits, il n'est pas étonnant de constater le récent et extraordinaire développement de la presse tartare.

En 1879 était fondé à Baghesaray, le *Terdjuman* (l'Interprète), par Ismaïl Gasparinsky; huit ans après parut le *Ekindji* (le Paysan); or, depuis la promulgation de la Constitution, les journaux tartares ont fait leur apparition, aussi nombreux que les mouches, et l'on peut noter parmi eux :

Yoldaz (l'Etoile), à Kazan; *Irchad* (Direction), en Crimée; *Kazan Mukhbiri* (l'Informateur de Kazan); *Tarakki* (le Progrès), à Tachkent; *Nur* (la Lumière) et *Oulfet* (la Société), à Saint-Pétersbourg; *Vakit* (le Temps), à Orenbourg; *Haïat* (la Vie) et *Zia Kafkasia* (la Splendeur du Caucase), à Tiflis; *Azad* (la Liberté) et *El Asri Djedid* (les Temps nouveaux), à Kazan; *Nedjat* (la Libération), à Bakou; *Fikr* (la Pensée), et divers autres qui sont

tous des journaux qui se distinguent par leur langue et la largeur des vues et, en un mot, montrent des tendances d'esprit bien faites pour frapper les personnes qui étudient l'Asie musulmane.

En matière de libéralisme et de souci réel du progrès, je puis citer les attaques impitoyables et énergiques dirigées contre l'orthodoxie, et la bigotterie de la vieille école des mollahs qui sont ridiculisés en toute occasion et accusés même de former le principal obstacle à l'évolution vers la civilisation moderne.

Dans aucun pays musulman, ni même dans l'Inde mahométane, nous ne rencontrons un zèle aussi considérable pour la vie moderne, et par suite nous sommes disposés à trouver naturel que la partie féminine, chez les Tartares, contribue à la rédaction de ces journaux.

Dans l'un des numéros du *Vakit*, une jeune femme écrit :

« Souffrirons-nous encore longtemps de l'absence de respect et de con-
« sideration? Nos maris se promènent jour et nuit à l'air libre, tandis que
« nous sommes enfermées dans des appartements privés d'air.

« Les hommes ne se soucient guère de l'éducation des enfants; ils cir-
« culent librement dans des jardins spacieux, passent leur existence dans
« des maisons de thé, des restaurants, des endroits fréquentés, dont nous
« entendons parler occasionnellement; cependant que les musulmanes
« doivent s'occuper de leurs enfants faibles et souffreteux et n'ont aucun
« repos, ni le jour, ni la nuit. Nos hommes fréquentent toutes les écoles,
« apprennent les sciences, lisent tous les ouvrages et journaux, éclairent
« leur esprit et réjouissent leur cœur, tandis que nous sommes privées
« d'éducation et d'instruction, que nous restons ignorantes, et que notre
« vie se passe dans la peine, la tristesse, sans le moindre rayon d'espoir
« ou de consolation.

« J'écris ces mots du fond de l'âme. O hommes, pensez à vos pauvres
« femmes, à ces pitoyables créatures pendant que se poursuit votre exis-
« tence heureuse; donnez-nous quelque éducation, car dans l'état lamen-
« tablement négligé de notre esprit nous devons vous apparaître sans
« grâce et sans attrait.

« N'est-ce pas la raison de la séduction qu'exercent sur nos maris tant
« de femmes russes? Lorsque la princesse Pembe, sœur du Khédive
« d'Egypte, fut enlevée par un Allemand, tout le monde musulman poussa
« un cri d'alarme de l'Est à l'Ouest; mais combien de jeunes Tartares ont
« été séduits par des jeunes filles russes sans que nous ayons pu faire
« entendre notre voix! »

Je pourrais aller plus loin pour montrer l'esprit de progrès et le désir d'instruction qui animent les groupes tartares de l'Empire russe. Je pense que les remarques qui précèdent suffiront à convaincre le lecteur de ce fait que les descendants paisibles et dociles d'une race autrefois guerrière sont préparés au bénéfice des droits constitutionnels qu'ils tiennent du manifeste impérial.

Mais en dépit de cette préparation, je ne puis dire que le zèle et l'adresse que les Tartares ont déployés durant les élections à la Douma, la vigilance intéressée qu'ils ont manifestée dans les diverses circonscriptions électorales, m'aient grandement surpris, même en considérant l'apparente indolence et l'indifférence supposée des Tartares. J'ai devant moi une ample série de discours, d'appels électoraux, qui semblent émaner d'un vieux champion du parlementarisme, et chose étrange, le ton est extrêmement modéré, sans récrimination, sans allusion inamicale au compétiteur chrétien; il y est fréquemment fait mention de la commune patrie russe, pour prévenir toute suspicion.

Il est curieux que nombre de candidats appartiennent à la classe des prêtres (appelés mollahs, imams et khodjas) qui parlent le russe avec aisance et élégance, et qui surprendront certainement les membres de la Douma. Afin de fournir un exemple de la qualité des députés, nous en citerons quelques-uns du gouvernement d'Oufa, où dix d'entre eux, dont cinq musulmans, ont été envoyés à la Douma : Ebulsoud Effendi, né en 1843, qui a fréquenté les écoles supérieures et rempli les fonctions de juge dans divers districts de la Russie;

Shah Haydar Effendi, né en 1847, élevé à l'école militaire d'Orenbourg, riche propriétaire à Balbai, qui, outre une éducation moderne, a acquis une grande notoriété dans l'enseignement musulman et dans la littérature arabo-persane;

Sahibzade Dolewtschal, né en 1874, a été instruit dans un collège musulman, et jouit de la réputation d'un commerçant riche et éclairé;

Djemaleddin Molla, né en 1872, a été pendant longtemps le premier prêtre de Balbai et était autrefois dans le service militaire.

Les autres membres tartares sont de caractère analogue, même ceux envoyés des steppes, les représentants des Kirghizes, parmi lesquels deux députés appartiennent à la tribu Bukey. Tous deux ont reçu une éducation musulmane, et l'un d'eux, le Bi, c'est-à-dire le prince, se rend à Saint-Pétersbourg avec l'intention de défendre à la Douma la cause nationale et religieuse de ses mandants.

En ce qui concerne la question de parti politique, les Tartares se joindront évidemment au groupe constitutionnel démocratique. Ils y ont été invités par leurs concitoyens russes d'opinion avancée, et quelque peu poussés aussi, dans une certaine mesure, par ce fait que la majorité des Tartares civilisés penchent vers le radicalisme, dans l'espoir que ce parti, ignorant les questions de race et de foi et doué de vues libérales, servira leurs intérêts longtemps négligés et soutiendra leurs efforts en vue du *self-government*.

On ne verra que plus tard si leurs prévisions se sont vérifiées ou si les démocrates russes utiliseront leurs votes pour les abandonner ensuite.

Pour l'instant, il est significatif de constater que, malgré leur caractère d'un conservatisme strictement asiatique, les Tartares se joignent à leurs concitoyens chrétiens les plus avancés. On peut présumer qu'en adoptant cette ligne politique dans l'avenir, ils appartiendront à l'opposition loyaliste. Mais, quel que puisse être le développement de la vie parlementaire russe, nous pouvons admettre que les droits, accordés par Nicolas II à ses sujets tartares, détermineront inévitablement une grande transformation dans la mentalité de cet élément étranger de l'Empire russe, qui a jusqu'ici été notoirement regardé comme paisible et inoffensif.

Quelle que soit l'imperfection des droits, et privilèges constitutionnels, ils auront néanmoins une action croissante sur l'éveil national et politique des Tartares, et détermineront sur la cristallisation de ces éléments turco-tartares qui vivent dispersés dans tout le pays, un résultat qui affectera non seulement les sédentaires, mais aussi les nomades qui, ainsi que nous l'avons vu, ont pris une part active à la campagne électorale.

Si les difficultés intérieures de la Russie ont jusqu'ici été causées par les Polonais, les Finnois, les Arméniens, les Géorgiens, nous verrons dans un avenir prochain les Tartares prenant le rang de révolutionnaires. Etant données la sobriété, l'ardeur et l'habileté de ce peuple, nous pouvons dire que les embarras qu'ils sont susceptibles de causer à la Russie ne sont pas insignifiants.

LE

PROTECTORAT CATHOLIQUE DE LA FRANCE

Le *Journal des Débats* a publié, dans son numéro du 20 septembre, la lettre suivante de M. Denys Cochin, qui fait ressortir avec force les conséquences désastreuses de la politique qui semble abandonner de parti pris la défense de nos traditions et de notre influence en Orient :

Monsieur le directeur,

Les *Débats* publiaient il y a quelques jours, au sujet de notre protectorat d'Orient, un article excellent. L'auteur anonyme constatait, contrairement à l'affirmation de plusieurs hommes politiques actuels, que notre prépondérance en Orient est due beaucoup plutot à la constante bonne volonté des Papes, qu'à nos traités passés avec les Sultans. Et redoutant l'envoi d'un chargé d'affaires de la Porte auprès du Saint-Siège, il suppliait le Pape, quelles que fussent les fautes de notre gouvernement, de ne pas céder aux demandes des ennemis de notre pays.

Il avait doublement raison. Car, d'abord, nous possédons, il est vrai, des Capitulations ; mais tout le monde en possède. Le Commandeur des Croyants a accordé le droit de protéger dans ses Etats les communautés catholiques à François Ier, empereur de France (1535), à Henri IV (1604), à Louis XIV (1673), à Louis XV (1740), à Napoléon III, enfin à M. Delcassé, après l'occupation de Mitylène.

Mais S. M. l'empereur d'Autriche pourrait invoquer aussi des traités dont voici quelques extraits : le traité de Carlowitz (26 janvier 1699), art. 13. « Tous les privilèges... le Sérénissime et tout-puissant empereur « des Ottomans les confirmera, en sorte que lesdits religieux puissent libre- « ment rétablir et réparer leurs églises, etc... De plus, il sera permis à l'am- « bassadeur du très Puissant empereur des Romains d'exposer ce qui lui « sera commis par rapport à la religion dans la grande cité de Jéru- « salem... »

Le traité de Vienne : mai 1616, art. 7. « Que ceux qui font partie des « peuples chrétiens qui professent la religion du Pape ; que les prêtres, « les moines édifient leurs temples, annoncent l'Evangile, etc. »

Le traité de Passarowitz, 21 juillet 1718, répétant en l'article 11 l'article 13 du traité de Carlowitz.

Le traité de Belgrade, 18 septembre 1739. — Art. 9, fort explicite, mais trop long pour être cité ici.

Avec le roi d'Angleterre, le Sultan a signé à Andrinople, en 1675, une capitulation dont l'article 8 est ainsi conçu :

« Tous les privilèges accordés aux Français, aux Vénitiens et à d'autres « princes ayant été accordés par faveur aux Anglais, en vertu de notre com- « mandement spécial, ces mêmes privilèges, articles, capitulations devront « en tout temps être observés..., etc., etc. »

Les Pays-Bas aussi pourraient arguer d'une capitulation du 15 septembre 1680, ainsi conçue : « Tout ce qui est inséré dans les capitulations « impériales accordées à la France et à l'Angleterre est aussi confirmé en « faveur des Néerlandais. »

La Russie possède le traité de paix de Kutschuk Kaïnardji, juillet 1774, dont voici l'article 7 : « La Sublime Porte promet une protection cons- « tante à la religion chrétienne et aux églises de cette religion... » Il n'y a aucune restriction ; et il n'est pas dit : « religion chrétienne orthodoxe. »

Enfin le traité de Berlin, tout en mentionnant et déclarant respecter le droit de la France, reconnaît à chaque puissance le droit de protéger ses sujets.

Où donc faut-il chercher l'origine et la nature de ce droit de la France et de son influence prépondérante en Orient? Ce n'est pas dans nos traités avec la Sublime Porte : puisque d'autres puissances ont obtenu d'elle des privilèges presque semblables aux nôtres. Il faut la chercher surtout dans la constante volonté des papes, et dans les directions pratiques et les ordres donnés par eux aux communautés catholiques établies en Orient.

Pourquoi ont-ils voulu un protecteur unique ? La raison en est simple. Les religieux sont de nationalités diverses; et s'il fallait que chacun réclamât la protection des siens, elle irait aux individus et non à la Communauté. Il fallait donner à la Communauté une patrie et planter sur les couvents, les écoles, les églises, non pas un faisceau de drapeaux, mais un drapeau. — Et les Papes ont tout naturellement choisi celui de la France, la plus grande nation catholique et la plus connue et respectée en Orient.

Ce protectorat nous est-il favorable? Ce fut l'avis de Gambetta, de Ferry, de Freycinet, de Paul Deschanel, de Delcassé, de Waldeck-Rousseau. Ce n'est pas celui de M. Combes — qui a fait à ce sujet ses confidences à la *Neue Press* de Vienne, et avec lequel il serait bien inutile d'entamer une discussion.

J'arrive à la seconde pensée dont j'ai été frappé en lisant le bel article des *Débats*; aux plaintes que nous devrions adresser au Saint-Siège, s'il songeait à se passer de nous en Orient. Je vois, non sans plaisir, que le bruit des négociations directes entre la Porte et le Saint-Siège n'était pas fondé. Mais j'apprends avec moins de plaisir qu'à son retour M. Constans vient d'être salué par tout le corps diplomatique, sauf l'ambassadeur d'Italie, et le délégué apostolique — Mgr Tacci Porcelli était à Rome — mais, contre l'usage, il a négligé de se faire représenter.

Avant de montrer nos craintes, et surtout avant d'étaler nos griefs, il faut nous rappeler comment fonctionne le protectorat, et nous demander s'il est possible qu'il se maintienne dans les conditions actuelles.

Avions-nous passé un traité avec le Pape ? Et le Pape peut-il déchirer ce traité aussi aisément que nous venons de déchirer notre Concordat et accorder nos privilèges à d'autres? Non certainement : le protectorat ne peut pas être aussi aisément repris et transféré. Il tombera en désuétude; il périra ou bien il demeurera français. Mais il n'est établi par aucun traité avec le Saint-Siège; et je crois que nos droits n'ont jamais été mentionnés par écrit que dans trois pièces : une instruction de la Propagande, du 22 mai 1888; une lettre adressée par le Pape Léon XIII le 1er août 1896 à M. le cardinal Langénieux ; enfin, chose curieuse, la fameuse lettre écrite au sujet du voyage de M. Loubet : jamais nos droits, auparavant, n'avaient été aussi solennellement affirmés.

Donc point de traité avec le Saint-Siège, mais ce qui est plus long et

difficile à établir et ne peut passer subitement en d'autres mains, un constant et antique usage, une pratique de tous les jours, continuée depuis des siècles — et à laquelle les populations sont de temps immémorial accoutumées. D'innombrables affaires, cause d'incessantes relations, sont communes au Saint-Siège et à la France protectrice, le premier indiquant quelque intérêt à défendre, la seconde se plaignant de quelque écart de ses protégés. Le Vatican les rappelait toujours à l'ordre : témoin, en Extrême-Orient, cet évêque franciscain, victime de l'insurrection chinoise, et qui, ayant porté sa demande d'indemnité au marquis Salvage Raggi, fut châtié et rappelé en Europe, par le Pape, sur la demande de M. Pichon : ce même M. Pichon qui a vu à l'œuvre à Pékin les religieux, ses compagnons de péril, et qui tranquillement aujourd'hui oblige le bey à ruiner leurs œuvres et à les chasser de Tunis ! Aux temps où M. Lefèvre de Béhaine et où M. Nisard nous représentaient à Rome, les Minimes qui administrent une grande paroisse à Péra, protégés jadis de la République de Venise, et clients de la France depuis cent cinquante ans, n'auraient pas osé, comme ils l'ont fait l'année dernière, déclarer hautement que la France était impuissante à les bien représenter et qu'ils se donnaient à l'Italie.

L'exercice du Protectorat exige de fréquentes conversations destinées à arranger d'innombrables affaires : comment peut-on penser que nous resterons les protecteurs des catholiques sans connaître même l'existence du Pape ? C'est une espérance déraisonnable.

Il n'est pas exact de prétendre que le Saint-Siège montre de la mauvaise volonté pour le maintien de l'ancienne tradition : Mgr Tacci Porcelli, arrivant il y a dix-huit mois à Rome, avait ordre d'adresser sa première allocution au corps diplomatique en français. Le cardinal Gotti, l'éminent préfet de la Propagande, ordonnait, il y a quelques mois, aux religieux italiens qui avaient arboré les couleurs de leur pays, de reprendre notre drapeau tricolore.

Mais, par la force des choses, l'ancienne tradition s'effacera peu à peu. Par exemple, après la mort de Mgr Piavi, l'Allemagne n'a pas manqué de présenter des candidats au siège patriarcal de Jérusalem. Mgr Piavi ne s'était pas montré ami de la France ; il eût été naturel qu'elle soutînt une candidature plus favorable à notre protectorat. Or le siège est vacant depuis deux ans. Et le Souverain Pontife attend ; il attend probablement que le gouvernement français daigne lui exprimer un désir. Car pouvons-nous raisonnablement espérer qu'il fasse choix d'un candidat désagréable à l'Allemagne, sans même savoir si la France sera heureuse de ce choix ? Mais la France ne dit rien : elle ignore le Pape.

En Egypte, où notre situation n'a pas grandi, demeure vivante et active une admirable colonie catholique française. Les Frères des Ecoles chrétiennes, les Pères des missions de Lyon, d'autres religieux encore ont fondé des écoles et des collèges, bien connus et célèbres par l'Alliance française, où les enfants de toute classe sociale et de toute religion, fils de fellahs laboureurs, ou fils de pachas, gros fonctionnaires, musulmans, grecs ou juifs apprennent à parler notre langue et à respecter notre nom. Cette colonie française, religieuse et enseignante, souhaitait ardemment un évêque français au Caire, étant soumise à la peu bienveillante juridiction de l'archevêque italien d'Alexandrie. Il serait possible que ce vœu fût entendu au Vatican, si la France voulait le transmettre. Mais la France, ne connaissant plus le Vatican, laisse libres les autres puissances d'accumuler contre elle leurs objections.

La Syrie nous est attachée plus solidement encore que certaines de nos conquêtes. Nous ne l'avons pas conquise, en effet; mais nous l'avons affranchie. Notre langue y est parlée couramment; elle nous doit, et ne l'oublie pas, ce qu'elle possède de prospérité et d'indépendance.

Le vicaire apostolique de Beyrouth est un personnage plus influent encore que le patriarche de Jérusalem, bien que son titre soit moins pompeux. Il y a trois ans encore le siège était occupé par un très bon Français, Mgr Duval ; il mourut, et nous devions souhaiter qu'il eût un successeur français. Mais notre gouvernement n'exprimait à ce sujet aucune préférence — il ignore le Vatican! Mgr Giannini, Italien, remplaça Mgr Duval. Peut-être, aujourd'hui même, serait-il possible de chercher un nouvel arrangement. Mgr Giannini, peut-être, pourrait être promu au patriarcat de Jérusalem, et le siège de Mgr Duval nous être rendu. Mais nous ne voulons pas nous inquiéter de telles affaires. Nous conservons notre dignité muette! Nous ne parlerons pas.

Ces exemples auxquels bien d'autres pourraient être joints montrent que si nous n'avons pas à craindre, pour nos privilèges séculaires, une dépossession solennelle et une transmission immédiate à des puissances rivales, nous pouvons du moins prévoir avec certitude, dans les conditions que nous avons créées nous-mêmes, le dépérissement progressif de notre protectorat d'Orient. Il n'est pas possible qu'il soit exercé utilement en l'absence de toute relation avec le Saint-Siège. Le fait pontifical, suivant le mot de Brunetière, est là devant nous, évident et tangible; et la mauvaise humeur de nos ministres ne changera rien à l'état présent du monde.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien distingués et dévoués.

DENYS COCHIN.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République à Marseille.* — M. Fallières vient de faire son premier voyage présidentiel : il s'est rendu à Marseille, le 15 septembre, pour visiter l'Exposition coloniale et est reparti le lendemain soir. A cette occasion, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie avaient envoyé chacune un croiseur cuirassé dans notre port pour saluer le président de la République. Le soir de son arrivée, M. Fallières a offert, dans les salons de la Préfecture, un dîner officiel aux conseils général et municipal et aux officiers des escadres étrangères. Au dessert, le président a prononcé trois toasts en l'honneur des marines et des nations anglaise, italienne et espagnole.

Nous noterons, à ce propos, le soin qu'a pris le président de la République d'écarter toute apparence de manifestation politique de ces intéressantes démonstrations, afin de leur garder la simplicité de son échange courtois de témoignages d'amitié.

Allemagne. — *La mort du prince Albert de Prusse. La succession de Brunswick.* — Le prince Albert de Prusse, régent de Brunswick, est mort le 13 septembre. Il avait été nommé, en 1885, par l'Assemblée brunswickoise, régent du duché. Cette mort pose de nouveau la question de la succession du duché de Brunswick.

Le trône de Brunswick, en effet, est vacant depuis 1885. Le dernier duc régnant fut le duc Guillaume, qui avait succédé à son frère, le duc Karl, chassé de ses États en 1830 par son peuple insurgé.

A la mort du duc Guillaume, qui ne laissait pas d'héritier direct, la couronne revenait au chef de la ligne cadette de la maison de Brunswick, le duc Ernest-Auguste. Mais le duc Ernest-Auguste, fils du dernier roi détrôné de Hanovre, qui a pris le titre de duc de Cumberland, refusa une couronne qui l'aurait forcé à reconnaître la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, spoliateur de son père. Or les années écoulées n'ont pas atténué son intransigeance. Il s'est même toujours obstinément refusé à tout essai de conciliation, et la semaine dernière encore, il s'abstint d'assister aux noces d'or du grand-duc de Bade, oncle par alliance de sa fille aînée, pour ne pas se rencontrer avec l'empereur Guillaume. Son fils a clairement montré de son côté, en devenant officier autrichien, qu'il entendait maintenir absolument le *non possumus* formulé par son père. Or, la diète de Brunswick, convoquée pour désigner un nouveau régent, a adopté le 25 septembre, à l'unanimité et sans débats, une résolution dans laquelle il est déclaré que la prolongation d'une situation provisoire

nuirait aux intérêts du duché et qu'il y a lieu, par conséquent, au lieu de procéder au choix d'un nouveau régent, de faire, « auprès des personnes intéressées », une tentative pour mettre un terme au différend existant entre la couronne de Prusse et le chef actuel de la ligne cadette de la maison de Brunswick. La diète propose, en conséquence, au Conseil de régence de prier le chancelier de l'Empire, président du Conseil fédéral, de faire les démarches nécessaires pour mettre fin au différend en question et de donner communication de la résolution adoptée au gouvernement prussien et au duc de Cumberland.

— *Expansion de la marine allemande.* — On annonce la prochaine création d'une, et peut-être même de deux nouvelles lignes allemandes de navigation qui feront le service entre Hambourg et les ports de l'Afrique occidentale.

D'autre part, les Allemands, qui occupent une position excellente dans les relations maritimes avec le Siam, poussent un cri d'alarme et se plaignent de la lutte qu'ils vont avoir à soutenir avec une ligne de navigation japonaise qui organise un service entre Hong-kong et Bangkok, et aussi avec un service de paquebots français qui existe entre Singapour et Bangkok. Le Lloyd allemand, qui est le plus menacé, vient de décider de mettre de nouveaux bateaux sur ses lignes du Siam pour soutenir cette double concurrence.

Enfin le Lloyd étudie une combinaison avec la Compagnie Hamburg-Amerika pour entreprendre une concurrence hardie à la navigation anglaise, américaine et même italienne. La Hamburg-America ne construirait plus que de grands transatlantiques de luxe du type *Kaiserin Augusta-Victoria*, où les trépidations seraient atténuées le plus possible, pour développer ses services entre Cuxhaven et New-York. En outre, elle construirait des paquebots mixtes pour passagers et marchandises afin d'augmenter ses services entre Hambourg et l'Amérique du Sud et les Antilles. Une nouvelle ligne de Gênes au Brésil et à la Plata ferait concurrence à la ligne italienne avec deux vapeurs filant seize nœuds.

Angleterre. — *Les fêtes franco-écossaises d'Aberdeen.* — Un certain nombre de membres français de la Société franco-écossaise se sont rendus à Aberdeen pour assister à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université. De brillantes fêtes ont eu lieu à cette occasion, au cours desquelles on a célébré l'entente cordiale avec enthousiasme.

— *Une nouvelle distribution des forces navales métropolitaines.* — On sait que, déjà l'année dernière, l'amirauté britannique avait procédé à des remaniements très importants dans la composition des différentes escadres. Ces modifications avaient pour but de renforcer les escadres stationnées dans les eaux métropolitaines, par la suppression d'une division de cuirassés dans l'escadre de la Méditerranée et par le rappel des cinq cuirassés de la station des mers de Chine.

La flotte anglaise, à la suite de ces changements, se trouvait repartie en : 1° escadre de la Manche (ex-*Home fleet*), 16 cuirassés ; 2° escadre de l'Atlantique, 8 cuirassés ; 3° escadre de la Méditerranée, 8 cuirassés.

Le *Daily Mail*, ordinairement bien informé, annonce qu'en mars prochain il sera procédé à une nouvelle distribution des forces navales anglaises. Les escadres de l'Atlantique et de la Manche continueront d'exister, mais sous d'autres dénominations. Trois escadres seront stationnées dans les eaux anglaises sous le commandement suprême de l'amiral lord Charles Beresford, qui aura sous ses ordres directs l'*English Squadron*, dont la base sera à Portsmouth.

L'*Irish Squadron* (port d'attache Berehaven) et la *Scottish Squadron* (port d'attache Rosyth) seront des groupes indépendants, dont les amiraux commandants en chef seront cependant subordonnés à l'amiral Beresford.

L'escadre actuelle de l'Atlantique formera l'*Irish Squadron*, tandis qu'une division de l'escadre de la Manche (8 cuirassés) composera la *Scottish Squadron*. Chacune des trois escadres comprendra donc 8 cuirassés, soit au total 24 cuirassés d'escadre en service actif dans les eaux métropolitaines. L'escadre de la Méditerranée, dont la base navale est actuellement Malte, détachera une de ses divisions à Gibraltar, qui lui servira de port d'attache, ainsi qu'à une division de croiseurs cuirassés.

Cette nouvelle répartition des forces anglaises a évidemment pour but de répondre au groupement dans la mer du Nord de la flotte active de combat allemande, qui comprendra cet hiver 18 cuirassés d'escadre.

Autriche-Hongrie. — *Les rapports austro-italiens.* — De récents incidents viennent de troubler une fois de plus les rapports déjà très tendus de l'Autriche et de l'Italie. Des manifestations anti-italiennes s'étant produites à Fiume et à Zara à la suite d'un congrès slave tenu par les Croates, l'opinion en Italie s'est vivement émue et les journaux italiens ont aussitôt commencé une violente campagne contre l'empire allié. Le ministre des Affaires étrangères italien, M. Tittoni, a alors demandé à ses consuls des renseignements circonstanciés sur les bagarres de Fiume et de Zara et l'on assure que si ces renseignements sont de nature à engager le moindrement les responsabilités autrichiennes, M. Tittoni adressera au comte Goluchowski une demande officielle de réparation.

Il convient d'ailleurs de ne pas s'impressionner outre mesure de ces manifestations périodiques de sentiments que le souci supérieur des intérêts pratiques maintient toujours dans le domaine platonique. Ce ne sont pas encore les incidents de Zara et de Fiume qui risqueront de rompre le lien de la Triple Alliance.

Crète. — *La nomination de M. Zaïmis. Le départ du prince Georges.* — Les quatre puissances intéressées à la question crétoise, la France

l'Angleterre, la Russie et l'Italie, ayant approuvé, par note officielle collective en date du 22 septembre, la nomination au poste de haut commissaire de Crète de M. Zaïmis, ancien président du Conseil des ministres hellènes, le prince Georges de Grèce a quitté la Canée, le 25 septembre, pour Athènes, où il va reprendre sans doute ses anciennes fonctions de commandant en chef de la flotte grecque. Cette évolution nouvelle de la crise crétoise est, somme toute, favorable au point de vue grec et de nature à donner satisfaction aux aspirations nationalistes des Crétois qui poursuivent le rapprochement avec la Grèce.

Russie. — *La croisière de la famille impériale.* — L'empereur Nicolas II, l'impératrice et leurs enfants sont partis le 13 septembre sur le yacht impérial *Standard* pour faire une croisière dans le golfe de Finlande. Cette croisière, qui ne devait durer que quelques jours, s'est prolongée plus qu'on ne le pensait. Le tsar et sa famille ne sont pas encore rentrés en terre russe. Nicolas II a même renoncé, au dernier moment, à assister à Peterhof aux obsèques au général Trepof mort subitement, le 15 septembre, d'une attaque d'apoplexie. L'absence du tsar aux funérailles du général Trepof a naturellement été très commentée.

— *L'interdiction du Congrès des Constitutionnels-démocrates.* — Le parti des Constitutionnels-démocrates ayant demandé l'autorisation de tenir un Congrès en Finlande à l'occasion des nouvelles élections de la Douma, M. Stolypine a opposé à cette demande un refus catégorique, et a fait publier par l'*Agence télégraphique de Saint-Pétersbourg* un communiqué destiné à expliquer son refus.

— *La clôture de la Diète finlandaise.* — Le 18 septembre, la Diète finlandaise a été close par la lecture du discours du Trône suivant qui fait prévoir l'heureux dénouement de la crise finlandaise.

Représentants du peuple finlandais, vous avez été convoqués pour discuter les mesures relatives à la réorganisation des lois fondamentales et aussi de quelques autres lois qui, sans être des lois fondamentales, affectent néanmoins les plus importants aspects de la vie politique, telles que les règles qui doivent présider à l'élection des représentants de la Diète. Après neuf mois de travaux, vous avez achevé la tâche qui vous était départie. Je suis convaincu que vous avez accompli votre œuvre consciencieusement avec calme et impartialement. J'ai déjà sanctionné quelques-unes de vos lois et, sur ce qui regarde d'autres mesures, l'opinion que vous avez exprimée est à l'étude. Je vous remercie des sentiments de fidélité que vous avez exprimés à différentes époques et de la sincérité desquels je ne doute pas. L'assemblée des Etats s'est réunie pour la dernière fois pendant cette Diète. Maintenant, l'assemblée met fin à son activité en élaborant les statuts parlementaires et la loi électorale qui étend les droits politiques de tous les citoyens sans distinction.

Puissent ces lois fournir une solide base au plus grand développement de la justice et à l'enrichissement de l'agriculture! Malheureusement, il existe du mécontentement sur différents points du pays au sujet des

problèmes économiques et de la légalité. J'espère que l'état actuel d'excitation et de fermentation cessera aussitôt que le peuple, par la discussion légale de ses vœux, trouvera le meilleur moyen de satisfaire à ses besoins. De son côté, le gouvernement adoptera les mesures législatives de nature à améliorer le bien-être des ouvriers et des membres nécessiteux de la société. J'espère que la Diète pourra bientôt établir des projets de réforme relativement à la condition économique des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture. Pour cela, il est nécessaire que toutes les personnes de bonne volonté prennent une part énergique à la tâche. J'espère du fond de mon cœur qu'une coopération féconde des autorités et des particuliers jaillira, en offrant en commun avec vous tous des prières au Tout-Puissant pour le bonheur de la Finlande. Je déclare la Diète close.

NICOLAS.

Suède. — *La visite du roi de Danemark.* — Le roi Frédéric de Danemark est arrivé en Suède le 11 septembre pour rendre au roi Oscar la visite promise au lendemain de son couronnement. Au banquet donné en son honneur à Stockholm, le roi de Suède a porté, en termes cordiaux, un toast au roi Frédéric. Il a exprimé l'espoir que dans l'avenir se maintiendra le lien d'amitié qui les unit depuis si longtemps et que leurs peuples continueront à entretenir de bons rapports. En réponse à ce toast, le roi de Danemark, après avoir vivement remercié, a dit qu'il voulait conserver l'amitié qui l'unissait au roi Oscar et reporter ce sentiment sur ses enfants. Il a ajouté qu'il souhaitait bonheur et gloire à la famille royale de Suède, ainsi qu'au peuple suédois.

La cordialité de cette réception et des toasts échangés a été très commentée. On avait craint que la présence sur le trône de Norvège du fils du roi Frédéric ne rendît pendant longtemps difficiles les bonnes relations entre la Suède et le Danemark. Mais le roi Oscar a reconnu la parfaite correction de la cour de Copenhague pendant toute la crise de séparation, et dès l'année dernière avait manifesté son désir de rapports amicaux en envoyant le prince héritier à Copenhague et le prince Guillaume lors des funérailles du roi Christian au mois de février dernier.

II. — ASIE.

Chine. — *Le cyclone de Hong kong.* — Un typhon d'une violence terrible s'est abattu le 18 septembre, au matin, sur Hong-kong. Le cyclone a duré deux heures. Il a causé des dégâts considérables à la navigation. Vingt-huit navires ont été ou coulés ou endommagés. D'après les renseignements du Lloyd et les dépêches de Hong-kong, voici la liste des navires sinistrés. Ont été coulés sept navires : *Kwongchow* (anglais) 924 tonnes, *San-Cheung* (anglais) 602 tonnes, *Fatshan* (anglais) 2.260 tonnes, *Wing-Chaï* (anglais) 883 tonnes, *Apenrade* (allemand) 973 tonnes, *Charles-Hardouin* (français) 1.671 tonnes, et *Sunlee* (de nationalité inconnue).

Huit navires ont été mis à la côte dont le *Phœnix* (corvette anglaise) 1.050 tonnes et le contre-torpilleur français *Francisque*. Des sous-officiers de ce navire auraient péri. Quatre paquebots allemands de 1.500 tonnes : *Petrarch*, *Johanna*, *Emma-Luy-Ken* et *Signal* sont à la côte ou en perdition, ainsi que le *Monteagle* (anglais) 6.163 tonnes et le *Hitchcock* (américain) 2.178 tonnes.

Enfin 13 navires ont subi des avaries, dont deux canonnières anglaises, *Robin* et *Moorten*, le contre-torpilleur français *Fronde*, le paquebot français *Polynésien* de 6.363 tonnes, le vapeur français *Looqsang* de 1.738 tonnes, 4 vaisseaux anglais, 2 allemands, *Prince-Waldemar* et *Sexta*, un américain, *Sorsogon*, et un petit bateau russe de 148 tonnes, le *Stern*.

Les dommages à terre sont considérables.

Le cyclone a éclaté subitement sans que le baromètre l'ait fait prévoir.

Inde anglaise. — *L'agitation indigène.* — Nous parlions, il y a quinze jours, de l'agitation signalée depuis quelque temps parmi les populations indigènes de l'Empire des Indes. Le *Journal des Débats* a reçu, à ce sujet, de son correspondant de Bombay, les renseignements suivants :

Bombay, août 1906. — L'élément européen a paru assez surpris ici des aspirations nationalistes qui se sont récemment manifestées parmi les Hindous. La fondation de Sociétés secrètes ayant pour but de soustraire la péninsule hindoustanique à la domination britannique a ému plus qu'il ne veut le laisser paraître le monde officiel. Sans doute que pour le moment ces velléités d'indépendance ne sont pas très redoutables. La politique anglo-indienne, qui s'entend si bien à jouer des dissentiments qui divisent les différentes classes de la société hindoue, n'a pas encore à s'alarmer outre mesure des tendances qui se manifestent dans une partie de la population indigène. Cependant certains symptômes de mécontentement qui apparaissent actuellement ne sauraient ne pas préoccuper les maîtres de l'Inde. Ces symptômes indiquent un état d'esprit qui ne peut qu'empirer, les causes qui ont déterminé ce mouvement d'opinion et les aspirations à l'affranchissement de tout joug étranger qui en résultent, sont assez diverses; elles révèlent, en tout cas, un état d'âme qui ne laisse pas d'être assez inquiétant.

A chaque réunion du Congrès national indien, les revendications des chefs de l'opinion indigène sont plus hardies ; elles indiquent que le travail constant qui s'opère dans la classe intelligente est plus sérieux qu'on n'est disposé à le penser au gouvernement général, où on a pris l'habitude de repousser ces revendications en feignant même, du moins en apparence, de ne pas les prendre en considération. Or, il semble que les Hindous commencent à se lasser d'être traités avec cette désinvolture. Avant le conflit russo-japonais, l'Angleterre pouvait espérer que ses sujets hindous supporteraient encore longtemps de ronger leur frein en silence, mais depuis les victoires du Japon, qui ont eu tant de retentissement dans toute l'Asie, on ne peut nier qu'il y ait quelque chose de changé dans cette partie du monde. Pour ne pas courir le risque de faire une expérience qui n'aurait assurément rien d'agréable, il est indéniable que les autorités anglo-indiennes agiront sagement, si elles se décident à

modifier quelques-uns des procédés de gouvernement qu'elles ont employés avec succès jusqu'à présent, mais qui, à l'heure actuelle, ne s'adaptent plus aussi bien à l'esprit nouveau qui se révèle chez les Asiatiques.

La politique de la métropole, toujours si avisée, paraît du reste s'être convaincue de cette nécessité. En acceptant de signer à Pékin l'arrangement relatif au Thibet dans un sens favorable aux vœux exprimés par la Chine, le cabinet de Londres a mis fin aux agitations de certains politiciens de Calcutta et a donné la preuve qu'il tenait à user de ménagements à l'égard de cette grande puissance asiatique dont il tient à se concilier les bonnes dispositions.

Perse. — *Les Allemands en Perse.* — Les journaux anglais ayant annoncé le prochain établissement d'une banque allemande en Perse, la *Gazette de Cologne* a publié à ce sujet la note officieuse suivante :

Au sujet de la nouvelle, de source anglaise, de l'établissement d'une banque allemande en Perse, nous apprenons qu'effectivement il y a quelque temps le gouvernement persan avait offert spontanément au gouvernement allemand, sans aucune démarche de celui-ci, l'autorisation de fonder une banque allemande. Or, comme depuis un certain temps, des maisons de commerce allemandes assez nombreuses sont entrées en relations d'affaires avec la Perse, il y avait pour elles intérêt à avoir à leur disposition une banque allemande pour leurs opérations et à ne pas dépendre d'établissements étrangers.

Ce motif, à lui seul, faisait au gouvernement allemand un devoir d'examiner de près l'offre faite par la Perse. La question est, d'ailleurs, maintenant encore à l'étude. Tout ce que l'on sait de certain, c'est que si cette banque vient à être fondée, elle aura un caractère exclusivement commercial, qui ne saurait, en aucun cas, devenir politique. On la conçoit comme devant représenter les intérêts commerciaux de l'Allemagne, et non pas comme une banque d'Etat. Elle ne s'occupera pas non plus d'emprunts de l'Etat persan, soit pour les prendre ferme, soit pour servir d'intermédiaire. De même que l'Allemagne poursuit exclusivement une œuvre économique, cette banque, si elle est fondée, s'abstiendrait de tout acte ayant un caractère politique.

Turquie. — *Le chemin de fer Smyrne-Aïdin.* — Un iradé, en date du 15 septembre, a approuvé la convention signée avec la Compagnie anglaise du chemin de fer d'Aïdin, dans l'Asie Mineure, et accordé une extension de délai de quinze années pour la concession tout entière.

L'iradé autorise, en outre, le prolongement de la voie ferrée jusqu'au lac Egherdir, soit une distance de 91 kilomètres, avec un embranchement de 13 kilomètres jusqu'au lac de Bouldour, et s'engage à maintenir le *statu quo* en ce qui concerne le service des transports sur le lac. Le gouvernement turc s'engage à n'accorder aucune concession de chemin de fer jusqu'au golfe d'Adalia. Il consent, en outre, à racheter éventuellement la ligne au prix coûtant stipulé par la Compagnie, soit 107.500 francs par kilomètre. Enfin, le mazbata promet de n'accorder aucune concession de chemin de fer dans un rayon de 40 milles de la voie ferrée.

On se souvient que la Compagnie anglaise demandait tout d'abord : 1° une prolongation de sa concession ; 2° un prolongement d'une centaine de kilomètres, dont une moitié partant de Dineir, terminus actuel, devrait aboutir à Bouldour, et l'autre moitié partant également de Dineir aurait abouti au lac Egherdir ; 3° la navigation sur le lac Egherdir ; 4° le droit de préférence dans le cas où le gouvernement voudrait un jour donner la concession de la construction d'une ligne aboutissant au golfe d'Adalia, la distance de Bouldour ou d'Egherdir à ce golfe étant de 100 kilomètres.

Ce n'est qu'après de longues négociations qu'elle a pu obtenir les avantages enregistrés par l'iradé du 15 septembre.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *A la frontière algéro-marocaine.* — Nous avons annoncé, dans notre livraison du 16 août, que l'administration algérienne, d'accord avec le gouvernement, avait, à la date du 5 août, interdit certaines exportations d'Algérie, à destination du Maroc. Cette prohibition s'appliquait notamment à la région d'Oudjda et avait pour but de venir à bout de l'hostilité du makhzen d'Oudjda qui écartait toutes nos demandes par une fin de non-recevoir et refusait même de discuter les réclamations adressées par les autorités algériennes conformément aux règles établies par les accords franco-marocains. En présence de la nouvelle attitude du makhzen d'Oudjda, le gouverneur général de l'Algérie vient de lever l'interdiction qui frappait cette ville. Le commandant du poste militaire d'Adjeroud est descendu, le 16 septembre, à Port-Say pour communiquer aux négociants la dépêche officielle que venait de lui transmettre à ce sujet le commandant supérieur du cercle de Marnia.

Le blocus commercial d'Oudjda durait depuis quarante jours.

Maroc. — *L'anarchie marocaine.* — Des incidents d'une certaine gravité se sont produits, à Casablanca, le 14 septembre. Le chérif Ma El Aïnin qui s'y trouvait depuis quelques jours, et sa suite, ont suscité des troubles qui, à un certain moment, ont mis la sécurité des Européens en danger. Une bande de ces musulmans armés ont attaqué et pillé un atelier appartenant à un forgeron mécanicien français nommé Lécuyer ; cet atelier est situé près des portes de la ville. Les malfaiteurs, après avoir emporté quantité d'objets se trouvant dans l'atelier et frappé les gardiens indigènes, conduisirent ces derniers auprès du chérif Ma El Aïnin, qui, ayant appris que le propriétaire de l'atelier était Français, aurait ordonné de le rechercher et de le lui amener mort ou vif. Heureusement, M. Lécuyer en fut averti à temps et avisa immédiatement le consul de France.

Les gens du chérif armés continuèrent, au nombre d'une cinquantaine, à parcourir les rues de la ville en proférant des menaces de

mort et en cherchant les Français. Un sujet espagnol et un Italien furent blessés à coups de pierre; un Anglais, menacé par un indigène armé, dut se réfugier à son consulat. La même bande revint au même atelier et tira plusieurs coups de fusil sur les ouvriers espagnols qui y travaillaient. Ils ne furent pas atteints et purent s'enfuir.

A la suite d'une démarche de notre consul auprès de ses collègues, une protestation énergique fut adressée par l'entremise des interprètes des consulats au gouverneur de la ville en le rendant responsable de tous dommages présents ou futurs. Le gouverneur, quoique ayant promis de prendre les mesures nécessaires, se borna à placer quelques soldats aux portes de la ville, sans faire arrêter les coupables. Le lendemain le calme était rétabli, le chérif étant parti, dit-on, pour Mogador avec sa suite. Les plaintes et protestations, tant de la part de notre consul que du corps consulaire, ont été adressées au gouverneur après le départ du chérif.

Il semble être établi que cette manifestation était antichrétienne, les israélites et les indigènes n'ayant été nullement inquiétés. L'émotion produite par ces événements dans la population de Casablanca et à Tanger a été considérable. D'autre part, cette regrettable affaire a inspiré à notre collaborateur Robert de Caix les réflexions suivantes, qui ont paru dans le *Journal des Débats* du 18 septembre, et auxquelles nous nous associons pleinement :

La Conférence d'Algésiras, provoquée par la politique allemande qui a si peu favorisé les intérêts des étrangers au Maroc, a du moins prévu des remèdes contre les cas extrêmes de la nature de ceux qui viennent de se produire à Casablanca et Mogador. Elle a décidé que des corps de police dirigés par des officiers français et espagnols seraient créés dans les huit ports marocains ouverts aux étrangers. C'est une décision à laquelle s'est rallié le sultan en ajoutant sa signature à celle des puissances au bas de l'Acte général d'Algésiras. Peut-être le Makhzen espérait-il se rattraper de cette adhésion de forme, qu'il lui était bien difficile de refuser, en pratiquant une obstruction de détail qui l'empêcherait d'avoir aucun effet. Il appartient aux ministres des puissances d'obliger le Makhzen à renoncer à ce calcul s'il l'a fait. Nous ne savons pas si l'Allemagne persiste dans la politique qui lui a fait introduire dans la question marocaine des préoccupations qui lui étaient fort étrangères et qui n'y voyaient qu'une occasion, mais en tout cas, les autres puissances désirent sincèrement l'organisation d'une police efficace par ceux auxquels ce soin a été confié. Le ministre des États-Unis à Tanger, M. Gummere, qui monte à Fez, va pouvoir le rappeler au sultan, pour ce qui est du moins de l'Amérique. Si on a été sceptique sur l'efficacité de la police des ports pour faire régner l'ordre dans une zone un peu étendue autour de chacun d'eux et protéger les intérêts européens qui tendaient à s'y créer, personne n'a jamais douté qu'elle dût réussir à défendre les étrangers à l'intérieur des villes où elle tiendra garnison. Et les derniers événements viennent de montrer que c'est jusque *intra muros* que se pose maintenant la sécurité des étrangers au Maroc. Les gouvernements français et espagnol devront s'appliquer à l'exécution de l'Acte d'Algésiras, s'ils ne veulent pas voir l'anarchie marocaine leur imposer inopinément des obligations beaucoup moins précises et limitées.

R. C.

Congo. — *La mission Congo-Cameroun.* — D'après une lettre datée de Baboua (Congo), juillet, et publiée par le *Temps*, il se confirmait à cette époque que la mission Moll éprouvait, pour progresser vers le Nord, des grandes difficultés. Une des brigades géodésiques aurait été attaquée au mont Dé par les indigènes embusqués dans les rochers et aurait eu quelques tirailleurs blessés. Un autre détachement aurait dû s'ouvrir un passage de vive force aux environs du 8e parallèle. Le gros de la mission était au mois de juin sur le haut Logone et les convois étaient entreposés à Baïboko en un point de ses rives d'où ils devaient utiliser les voies fluviales pour descendre à Laï et jusqu'au 10e parallèle en étudiant le cours et la navigabilité du fleuve.

Le climat au commencement de la mauvaise saison et les fatigues auraient éprouvé la santé de plusieurs membres de la mission ; aux dernières nouvelles, tous seraient complètement rétablis.

En présence de la situation chaque jour plus difficile et du manque absolu de sécurité dans les régions nouvelles que la mission doit traverser, le commandant Moll avait confié au lieutenant Tournier, membre de la mission, le soin de rapporter en France par la voie de la Sangha et Brazzaville les travaux de la mission jusqu'à ce jour, les collections seules déjà expédiées en amont prendraient la route de Laï par le Logone. Le lieutenant Tournier est attendu par le prochain courrier.

Sénégal. — *Réorganisation de la police.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française vient de prendre un arrêté réorganisant la police au Sénégal. Aux termes de cet arrêté, ce service sera dorénavant assuré par des gardes de police à cheval recrutés exclusivement parmi les anciens militaires ou marins indigènes au service de l'Etat. L'effectif sera fixé chaque année par voie budgétaire.

— *La fièvre jaune à Dakar.* — Le ministre des Colonies vient de communiquer à la presse la note suivante :

Un cas de fièvre jaune a été constaté à Dakar. On a procédé aussitôt à l'isolement du foyer d'infection et à la destruction des stégomyias, moustiques propagateurs de la maladie. Chaque année, d'ailleurs, à pareille époque on signale quelques cas sporadiques du fléau, toujours enrayés très vite grâce aux moyens sévères et sûrs dont dispose aujourd'hui notre personnel médical.

Tout malade en effet est protégé contre les piqûres des moustiques propagateurs de la fièvre et ceux de la maison contaminée et des alentours sont détruits avec grand soin ; on sait que le dangereux insecte ne s'écarte pas de l'endroit où il naît et qu'un isolement de treize jours suffit à déclarer indemnes les habitants des localités suspectes.

La zone Gorée-Dakar-Rufisque est mise en observation et l'envoi du personnel au Sénégal est provisoirement suspendu.

Niger. — *La navigation du Niger.* — Un arrêté du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française institue un service régulier

de navigation sur le Niger entre Koulikoro (point terminus de la voie ferrée reliant le Sénégal au Niger) et Tombouctou.

La tête de ligne est Koulikoro. Ce service de navigation est destiné à assurer en toute saison le service de la poste, et tant que la crue du fleuve le permet, le transport des passagers et des marchandises.

IV. — AMÉRIQUE.

Cuba. — *L'insurrection à Cuba. L'intervention des Etats-Unis.* — Comme il était prévu, l'aggravation de l'insurrection cubaine a décidé les Etats-Unis à intervenir dans le conflit. Le 15 septembre, le président Roosevelt a adressé à M. Quesada, ministre de Cuba à Washington, une lettre contenant le passage suivant :

Cuba n'a qu'un moyen de conserver son indépendance, c'est de montrer que le peuple cubain peut continuer à marcher pacifiquement et tranquillement dans la voie du progrès. Les Etats-Unis n'interviendront dans les affaires cubaines que si la jeune République montre qu'elle a pris l'habitude des insurrections, qu'elle manque de cette retenue nécessaire à un gouvernement indépendant et que les factions rivales l'ont plongée dans l'anarchie.

J'adjure tous les patriotes de s'unir, d'oublier tous leurs différends personnels et de se souvenir que le seul moyen de conserver l'indépendance de leur République est d'éviter la nécessité d'une intervention étrangère la sauvant de l'anarchie et de la guerre civile.

J'espère sincèrement que mes paroles seront sérieusement méditées et qu'on s'y conformera, car alors l'indépendance permanente de Cuba sera assurée.

D'après le traité conclu avec votre gouvernement, j'ai, comme Président de la République des Etats-Unis, un devoir auquel je ne faillirai pas. L'article 3 de ce traité donne expressément aux Etats-Unis le droit d'intervention pour maintenir à Cuba un gouvernement capable de protéger la vie, les biens et la liberté individuelle des habitants. Le traité me conférant ce droit est formel et il me fournit le droit et les moyens de remplir l'obligation que j'ai de protéger les intérêts américains. Aussi, je déclare qu'il est urgent pour le bien de Cuba que les hostilités cessent immédiatement et qu'un arrangement soit fait qui assure la pacification permanente de l'île.

M. Roosevelt a en outre décidé d'envoyer à Cuba M. Taft, secrétaire d'État à la guerre, et M. Bacon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, afin de s'entremettre entre gouvernementaux et insurgés et de les amener à signer un compromis de paix. MM. Taft et Bacon, arrivés à Cuba le 17, ont immédiatement commencé leurs négociations; mais leurs efforts ont échoué et M. Taft a dû prononcer l'établissement dans l'île d'un gouvernement provisoire dont il s'est déclaré le chef.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

Les grands marchés de caoutchouc. — L'on sait que le plus important marché de caoutchouc fut et est encore Liverpool ; ce phénomène tient, non pas à ce que, à proximité de ce port, il y aurait de nombreuses usines traitant cette matière première, devenue l'une des plus essentielles de notre vie industrielle, mais uniquement à la position géographique, ou mieux, au tout premier rang qu'occupe ce point maritime dans les relations commerciales avec le monde entier ; il est fréquenté par les navires de toutes les nations. En ce qui concerne spécialement la « gomme élastique » selon l'expression allemande et qui fut connue et traitée d'*arbre à gomme des Indes*, il y a quelque cinquante ans, d'où la dénomination anglaise *India Rubber*, son centre de production est aujourd'hui au Brésil qui l'a dénommée d'une expression dont nous avons fait le mot *caoutchouc*. Un ensemble de circonstances, inutile à rappeler ici, a fait que le Para vit son trafic d'écoulement se développer à Liverpool. Quand l'Afrique se mit, à son tour, à expédier du caoutchouc, trouvant dans cette place un marché déjà existant et une grande quantité d'acheteurs, elle y dirigea naturellement ce produit, qu'il provienne de possessions françaises ou étrangères. La lutte opiniâtre, que poursuit l'Allemagne sur tous les océans pour enlever du fret à l'Angleterre, devait avoir pour résultat de faire venir, à Hambourg, des affaires de caoutchouc ; cependant, malgré la hardiesse des commissionnaires de cette ville, qui font d'énormes découverts jusque dans nos colonies, la précieuse gomme n'y vient pas en proportion des efforts tentés. Quant à Anvers, son histoire est d'hier ; le marché de caoutchouc, qui s'y est créé, est dû à ce que ce port a organisé des services réguliers et rapides avec le Congo belge. Il se vend, chaque année, à Anvers, plus de 5.000 tonnes de caoutchouc à de nombreux acheteurs qui trouvent, sur ce point, de grandes facilités, notamment pour les expéditions qu'ils ont à faire en Russie et aux États-Unis.

Sur d'autres places, à Rotterdam et à Bordeaux, on fait aussi des affaires de caoutchouc, mais de moindre importance. Pour qu'un marché naisse, il faut la réunion de trois choses : des vendeurs, des acheteurs, une organisation sérieuse tenant compte des conditions économiques. Les vendeurs de caoutchouc sont toujours à peu près sûrs de trouver l'écoulement de leur marchandise à Liverpool, où les affaires se font par le système de vente publique, en sus des négociations de gré à gré, toujours permises ; les acheteurs sont, de leur côté, assurés de s'y approvisionner selon leurs besoins ; les uns et les autres trouvent, dans la fréquence des moyens de transport, la certitude qu'ils ne perdront pas de temps : d'où économie de frais et d'intérêt d'argent. Mais il faut bien le reconnaître, si le marché d'Anvers a pu naître et se développer à côté et malgré la puissance de Liverpool, c'est moins à cause de la rapidité des parcours avec Matadi qu'à cause de la méthode nouvelle qui fut imaginée pour les affaires en caoutchouc ; la *vente par inscription*, qui est bien une créa-

tion, et une création heureuse, du commerce anversois, a lieu à date régulière, chaque mois, et au moyen de soumissions cachetées que déposent les acheteurs chez un courtier-juré et sur le vu préalable d'échantillons évalués par ce dernier.

Comme les vendeurs ont trouvé, dans ce procédé, les plus sérieuses garanties pour leurs intérêts, ils n'ont eu aucune raison pour aller à Liverpool.

Le bref résumé qui précède était nécessaire pour expliquer comment il se fait que, en France, où la consommation industrielle du caoutchouc est importante, il n'y eut pendant longtemps et jusque tout récemment, aucun marché digne de ce nom pour ce produit. A Bordeaux, de grandes maisons africaines ont bien leur siège social et c'est ce qui explique le mouvement d'affaires en caoutchouc qui s'est dessiné dans ces dernières années; mais les relations maritimes de ce point avec les États-Unis et la Russie sont lentes et difficiles : or ces deux pays sont les principaux acheteurs. Des hommes d'initiative ont donc pensé que, pour faciliter à nos colonies la vente, sur marché français, de leur caoutchouc, il fallait créer une organisation calquée sur celle de la place d'Anvers [1] et, parmi nos ports, choisir celui dont les relations maritimes avec les États-Unis, la Russie et les autres parties du monde, étaient les plus faciles, aussi bien pour les vendeurs que pour les acheteurs. Le Havre était désigné; il a été choisi; la première vente par inscription vient d'avoir lieu le 21 septembre avec un plein succès puisque, malgré la lourdeur actuelle de cet article, sur 63.000 kilos offerts à la vente, 60.000 kilos ont été bien vendus. Nous sommes heureux de cette tentative qui était nécessaire.

CORRESPONDANCE

Notre collaborateur, M. Léon Jacob, nous adresse la lettre suivante, où il rectifie l'omission accidentelle du nom de notre collaborateur Bourdarie, dans son étude sur les chemins de fer africains :

Mon cher Directeur,

Un des collaborateurs de notre Revue, M. Paul Bourdarie, s'est étonné de ne pas lire son nom dans l'étude que j'ai publiée dans le numéro du 16 août sur les projets de chemin de fer au Congo. La thèse, qu'il soutient depuis près de dix ans, était pourtant rappelée. Le lecteur n'a pu manquer de reconnaître dans ces mots les idées de notre confrère : « Un autre projet consistait à relier Libreville au confluent de l'Alima. »

Pour donner satisfaction à M. Bourdarie et m'acquitter d'un devoir agréable, je vous serais reconnaissant d'insérer ces quelques lignes, qui attesteront une fois de plus la part prise par notre confrère dans la grande œuvre de la mise en valeur du Congo.

Veuillez agréer, etc. LÉON JACOB.

[1]. Sur le mécanisme complet de ce marché, consulter le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris* (mai-juin 1905, n° 3, p. 274).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Concha (Carlos), consul général de l'Equateur à Paris;
Zarine (Serge), consul général de Russie à Paris ;
Komaroff (Nicolas), consul général de Russie à Bordeaux;
Kanchine (Serge), consul de Russie à Nice ;
Detraux (Camille-Antoine-Philippe), consul de Roumanie à Dunkerque;
Le commandeur Biancheri (César), consul général d'Italie à Bastia ;
Danilow (Nicolas), consul de Russie au Havre et à Rouen.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Reisser (G.-F.) est nommé trésorier-payeur de Mayotte.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Fortin, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour le service des travaux publics du Haut-Sénégal-Niger.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — MM. le *capit.* Kerler et le *lieut.* Dessemont sont désig. pour faire partie de la mission de délimitation franco-siamoise ;

M. le *sous-lieut.* Py est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *lieut.* Haran et les *sous-lieut.* Tonel et Grelet sont placés au 11e annamites ;

M. le *colonel* Boudonnet est désig. pour le 1er annamites et M. le *capit.* Babonneau pour le 2e.

Cambodge. — MM. le *chef de bat.* Lambert et le *capit.* Paulet sont affectés au bataill. de tiraill. cambodgiens.

Tonkin. — MM. les *capit.* Fouquet et Geoffroy sont placés à l'état-maj. du command. sup. des troupes ;

M. le *capit.* Wemel est nommé chancelier du cercle de Lao-kay ;

MM. les *capit.* Véron et Rouvellou sont désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

Au 9e rég., MM. le *capit.* Philippe; le *lieut.* Rabier et le *sous-lieut.* Bergé ;

Au 10e rég., M. le *lieut.* Angelby;

Au 1er tonkinois, MM. le *chef de bat.* Maire et le *sous-lieut.* Barféty ;

Au 2e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Porion; le *capit.* Braive et le *lieut.* Dardenne;

Au 3e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Philippe; le *capit.* Piard et le *lieut.* Abgrall;

Au 4e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Bruny et le *lieut.* Prospéri.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bérecki est désig. pour le service géog. de l'A. O. F. ;

MM. le *chef de bat.* Giudicelli et le *capit.* Gaillemain sont placés au 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Dominé est affecté au 2e sénégalais ;

M. le *lieut.* Boudet est désig. pour le 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Bouchez est désig. pour servir au Sénégal-Niger ;

M. le *lieut.* Denisart est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *chef de bat.* François est nommé sous-chef d'état-major;

M. le *capit.* Colas dit Baudelaire est placé au 13e rég.;

MM. le *colonel* Montignault; le *chef de bat.* Muller; les *capit.* Simonet, Lairle et Mayade et le *lieut.* Hébuterne sont désig. pour le 1er malgaches;

MM. le *chef de bat.* Sarran; les *capit.* Desportes et Dayre et le *lieut.* Frénée sont placés au 2e malgaches;

MM. le *chef de bat.* Jesson; le *capit.* Reitz et les *lieut.* Bonnand, Fenodot et Gosey sont affectés au 3e malgaches;

MM. le *capit.* André et les *lieut.* Heysch, Leriche et Le Goupil sont placés au 3e sénégalais;

M. le *capit.* Lallemand est affecté au bataill. de Diégo-Suarez;

MM. les *lieut.* Lemoigne et Le Borgne sont désig. pour servir à Madagascar.

Congo. — M. le *capit.* Jacquier est désig. pour servir au Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Barféty est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Gide et le *lieut.* Vié sont placés au 3e rég.

Tonkin. — M. le *capit.* Cayrade est placé à l'état-major du command. sup.;

M. le *lieut.* Munier est désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Lammens; les *lieut.* Delmont-Bébet, Lavarde; les *sous-lieut.* Barhélemy, Cateau et Vitrac sont affectés au 3e rég.;

M. le *lieut.* Michaud est placé à la 6e comp. d'ouvriers à Haïphong.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Sudan-Chevaly et Nicaise; les *lieut.* Guillevic et les *sous-lieut.* Moge et Rouyer sont désig. pour servir à Dakar;

M. le *lieut.* Barrois est placé à Saint-Louis;

M. le *lieut.* Pelletier est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Barré est désig. pour servir à Diégo-Suarez;

MM. les *capit.* Borschneck, Chéruy, Gérard, Jean et Mercier sont placés à Tananarive.

Martinique. — MM. le *capit.* Fabresse et les *sous-lieut.* Fonsagrives et Renaud sont désig. pour servir à la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Hérisson est désig. pour servir à la direction d'artill. de Cochinchine;

MM. Le Roch et Vernet, *stagiaires de* 1re *cl.* sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Aviat est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Gazier est placé à l'état-major du command. de l'artillerie à Hanoï;

MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Parisot et l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Jacob sont placés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Phily est désig. pour Dap-cau;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vadot est affecté aux Sept-Pagodes.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Rebuffat et les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Philip et Martelet sont désig. pour servir en A.O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Jean est affecté à Dakar.

Congo. — M. Crapoulet, *stagiaire de* 1re *cl.*, et M. Cros, *stagiaire de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Gaspard, Pauchard et Toyon et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dugué sont désig. pour servir à Madagascar.

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Langlais est placé à Tananarive;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Doris est désig. pour Majunga;

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Prat et de 3e *cl.* Rossi sont affectés à Diégo-Suarez.

Martinique. — M. le *garde auxiliaire de* 1re *cl.* Delorme est désig. pour servir à la Martinique.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. l'*adjoint* à l'intendance Manès et l'*attaché de* 1re *cl.* Lefèvre sont placés à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *adjoints* à l'intendance Bertrand et Lacouture et l'*attaché de* 1re *cl.* Sabatier sont désig. pour servir au Tonkin ;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Gaucher est placé à Dap-cau.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* à l'intendance Anquetil est désig. pour servir en A. O. F. ;

M. l'*adjoint* à l'intendance Dunand-Henry est placé à Tombouctou ;

MM. l'*adjoint* à l'intendance Many et l'*attaché de* 1re *cl.* Magot sont placés à Kayes;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Richard est désig. pour Dakar.

Madagascar. — M. l'*adjoint* à l'intendance Thonnard du Temple est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Morel et Pensacq et *de* 3e *cl.* Saint-Yves sont désig. pour servir au Tonkin ;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Mathieu est placé à Hanoï ;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vernier de Byans est désig. pour Yen-bay.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Feildel est désig. pour servir à Kayes.

Madagascar. — M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Goulut est placé à Tamatave.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pélofi est désig. pour servir au poste consulaire de Long-tchéou.

Cochinchine. — M. Cassagnou, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital de Saïgon.

Tonkin. — MM. Loste, *pharm.-maj. de* 1re *cl.* ; Dureigne, *pharm.-maj. de* 2e *cl.* ; Mathis, Mouzels et Sallet, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. Clavel, *méd. ppal de* 2e *cl.*, et Séguin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï ;

M. Pélissier, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Sontay ;

M. Pineau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Quang-yen ;

M. Sibiril, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Xien-kouang ;

M. Brochet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à l'hôpital de Hanoï ;

M. Portel, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Lang-son ;

M. Marty, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à l'artill. de la brigade de réserve ;

M. Gaillaud, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé au 4e tonkinois ;

M. Niel, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 18e rég. à Nui-déo ;

M. Audhuy, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le 5e tonkinois à Kien-an.

Annam. — M. Ascornet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le service de la vaccine.

Afrique Occidentale. — MM. Rousselot-Bénaud, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Marzin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Deunff et Brachet, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F. ;

MM. Asselin et Cazanove, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, Guennoc et Pochoy, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Dakar ;

M. Bouissière, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Saint-Louis ;

M. Destelle, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Thiès ;

MM. Duhourceau, Chamontin, Besse, Ducellier, Sauvat et Gaubil, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Haut-Sénégal ;

M. Duliscouët, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à la sous-direct. du service de santé au Sénégal ;

M. Wagon, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au 2e sénégalais à Kati ;

M. Popp, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à l'hôpital de Kayes ;

Madagascar. — M. Lafaye de Michaux, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar ;

MM. Grilliat, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Millon, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Fianarantsoa ;

MM. Thirion et Crenn, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Espinasse, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, Beaumont et Kuntzmann, *pharm. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Diégo-Suarez ;

MM. Chaynel et Villeneuve, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont placés à Tananarive;

M. Beaullard, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Majunga;

M. Jarland, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Analalava;

M. Lamoureux, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est affecté à l'assistance médicale de l'hôpital central;

M. Bécamier, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé à Mananjary.

Martinique. — MM. Garnier, *méd. ppal de 2e cl.*, et Ducoux, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à la Martinique.

Guadeloupe. — M. Bourragué, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et M. Colin, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Guadeloupe.

Guyane. — MM. Loste, *pharm.-maj. de 1re cl.*, Germain, *méd.-maj. de 2e cl.*, Peltier et Lévier, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Gallas et Andrieux, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont placés à l'hôpital de Nouméa;

M. Le Roy, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le poste de Koné.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*officier d'admin. de 2e cl.* Lazarre est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Florimond est désig. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Atlantique. — M. le *contre-amiral* Thierry est nommé au command. de la division navale de l'Atlantique.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Bellissent et Seriot et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Ricard sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy;*

MM. le *capit. de frég.* Martel et le *lieut. de vaiss.* Gailet sont désig. pour embarq. sur le *Bruix;*

M. le *capit. de frég.* Saunier est désig. pour embarq. sur le *D'Entrecasteaux;*

M. le *lieut. de vaiss.* Combet est nommé au command. du sous-marin l'*Esturgeon;*

MM. les *enseig. de vaiss.* de Carpentier et Aubert du Petit-Thouars Saint-Georges sont désig. pour embarq. sur la *Manche;*

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Gamonet est désig. pour embarq. sur le *Pistolet;*

Crète. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Camoin est désig. pour embarq. sur le *Faucon* à la Sude.

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* Préaubert est nommé chef d'état-major de la division navale de l'Atlantique;

MM. les *enseig. de vaiss.* Belloc et Besson sont désig. pour embarq. sur le *Kleber;*

Guyane. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bouchard est désig. pour embarq. sur le *Geoffroy;*

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — M. l'*ingén. hydrographe ppal* de Vanssay de Blavous est désig. pour embarq. sur la *Manche*, en qualité de directeur de la mission hydrographique de l'Extrême-Orient.

Madagascar. — M. Courtier, *ingén. hydrographe de 1re cl.*, est désig. pour embarq. sur le *Bruix*, comme directeur de la mission hydrographique de Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Diégo-Suarez. — M. le *commiss. de 1re cl.* Hervé est chargé des détails administratifs à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. les *méd. de 2e cl.* Dupin et le *pharm. de 2e cl.* Guéneau sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable;*

Sénégal. — M. le *méd. de 2e cl.* Le Berre est désig. pour embarq. sur le *Goéland.*

AUMONIERS

Atlantique. — M. l'abbé Esmancard de Bournonville est désig. pour embarq. sur le *Kléber*, comme aumônier de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Delahaye (A. G. C. J.) est nommé lieutenant de juge au trib. de première instance de Karikal (Inde).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Trois ans en Indo-Chine. Notes de voyage, par J. Pannier et Mme J. Pannier. Un fort vol. in-8° de 350 pages avec gravures. Société de publications morales. Toulouse, 1906.

Ce livre est un journal écrit au jour le jour par ses auteurs. Il embrasse une période de trois années de fin 1901 à fin 1904 et comprend non seulement le récit d'un séjour à poste fixe en Indo-Chine, mais encore d'intéressantes impressions de voyage dans le Sud de la Chine.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La nomenclatura geografica delle coste africane, par Joseph Joûbert. Une plaquette in-8° de 34 pages. Giuseppe Golia, éditeur, Naples, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *sept.*). W. Beaumont : Au pays de l'obstruction : la chute de M. de Koerber et la défaite du comte Tisza (nov. 1903-fév. 1905). — L. Dupriez : L'évolution des partis politiques en Belgique et les élections de mai 1906.

Mercure de France (15 *sept.*). Leopoldo Lugones : La République Argentine et l'influence française.

La Quinzaine (16 *sept.*). Robert Bailly : Le futur conflit anglo-russe en Asie centrale. — Gilbert Stenger : Les Bourbons en 1814.

Revue coloniale (*août* 1906). P. Dechambre : Les Bovins de l'Indo-Chine.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.*). Henri Lichtenberger : La fondation de l'Empire allemand. — G. Wampach : La main-d'œuvre au Witwatersrand.

Revue des Troupes coloniales (*sept.* 1906). Général Perreaux : Principes de l'occupation française en Afrique occidentale. — Commandant Bonifacy : Les populations montagnardes du Tonkin.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues canadiennes.

Revue canadienne (1er *sept.*). Benjamin Sulte : La rivière des Trois-Rivières.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (10 *sept.*). Francisco Goitia : Politica economica de Inglaterra.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ALSACE-LORRAINE

LES ÉLECTIONS DE SEPTEMBRE ET L'ÉVOLUTION DES PARTIS

Les élections cantonales qui viennent d'avoir lieu, les 16 et 23 septembre, en Alsace-Lorraine ont une importance considérable... parce qu'elles n'ont rien changé à l'état de choses antérieur. Ceci semble un paradoxe. Pourtant ce n'en est pas un. On le comprendra si l'on fait attention que les partis avaient subi, depuis le début de l'année, une évolution qui paraissait annoncer une revision sérieuse de la carte politique : il est très digne de remarque que la tentative ait échoué.

***

On sait quelle était, vers la fin de 1905, la situation des partis.

Mentionnons, sans insister, les socialistes ; dans des réunions fréquentes, ils menaient une adroite campagne contre l'augmentation du prix de la viande et les projets de nouveaux impôts : mais, plus actifs que nombreux, ils étaient condamnés à ne jouer qu'un rôle secondaire.

La masse électorale se partageait inégalement entre deux tendances : catholique et non-catholique ; pour mieux dire : cléricale et anticléricale. A chacune de ces tendances correspondaient non pas un groupement unique, mais de part et d'autre deux groupements : les catholiques se distinguaient en membres de la *Landespartei* et adhérents au Centre allemand ; les anticléricaux, en démocrates et en libéraux[1].

[1] Le tableau est un peu simplifié. En Lorraine, les catholiques non ralliés au Centre adoptaient le programme, mais repétaient le titre de la *Landespartei* ; les anticléricaux se rattachaient sous un parti libéral. *Les partis au pays messin* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er janv. 1905).

La grande majorité des conseillers généraux sortants, comme la majorité des Alsaciens-Lorrains, appartenait à la *Landespartei* ; ce parti, indépendant, modéré, préoccupé de défendre les traditions et les intérêts particuliers du pays, passait à juste titre pour l'héritier de l'ancien parti protestataire ; ses chefs, l'abbé Wetterlé, M. Vonderscheer, M. Preiss, l'abbé Delsor, députés au Reichstag, comptaient parmi les hommes les plus éminents et les plus respectés de l'Alsace ; ils conciliaient, avec une fermeté méritoire, ce qu'ils devaient à leur dignité et ce qu'exigaient les nécessités d'une lutte difficile. — A côté d'eux et contre eux, déployant le drapeau du Centre, des jeunes gens s'agitaient, chez qui le sentiment religieux exalté étouffait le respect des souvenirs ; leur effort pour rallier à l'organisation générale des catholiques allemands les comités indigènes se heurtait à l'aversion persistante des annexés pour leurs vainqueurs ; cependant les évêques de Strasbourg et de Metz mettaient à leur service toute l'influence ecclésiastique : on les estimait capables non de vaincre, mais de créer par leur turbulence de graves ennuis à la *Landespartei*.

Les excès mêmes des amis du Centre fortifiaient le mouvement démocratique, qui répond d'ailleurs à l'un des traits les plus profonds du caractère alsacien ; ses progrès toutefois se trouvaient entravés par la défiance qu'excitait la prédominance assez exclusive des influences protestantes dans les conseils du parti ; la personnalité de M. Blumenthal, son principal inspirateur, israélite d'origine et trop disposé à rechercher les applaudissements allemands, semblait également suspecte. — Du moins les démocrates se recrutaient parmi les indigènes. Les libéraux, au contraire, étaient des immigrés ; leur chef, M. Goetz, Alsacien très germanisé, ne cachait pas ses relations avec les groupes de l'Allemagne du Sud et les rapports qu'il entretenait avec le gouvernement ne laissaient aucun doute sur le but poursuivi par lui.

Pour compléter cette revue sommaire, il faut ajouter qu'un grand nombre d'électeurs, principalement en Lorraine, se refusant à l'embrigadement, échappaient à ces cadres : catholiques de croyance, modérés de tempérament, ils formaient l'appoint toujours instable qui assurait au jour du vote le succès de l'un ou de l'autre parti.

*
* *

Ce tableau, exact à la fin de 1905, six mois plus tard avait cessé de l'être. Après juillet 1906, la situation paraît profondément modifiée : le parti démocrate et la *Landespartei* ont

disparu ; nous ne trouvons plus en présence, outre les socialistes, que les organisations extrêmes et les moins nationales, organisation du Centre, organisation libérale. C'est là un fait très grave, bien qu'il n'ait pas immédiatement entraîné les conséquences qu'on pouvait craindre. Il importe de chercher, en étudiant d'assez près l'histoire politique de ces derniers mois, quelle fut la cause et quelles furent les étapes de cette transformation.

*
* *

La cause, on doit la découvrir presque exclusivement dans l'influence exercée par les événements de France. On s'exposerait à ne pas comprendre le développement actuel de l'Alsace-Lorraine, si l'on ne pensait d'abord aux liens moraux qui l'attachent toujours à l'ancienne patrie. Les esprits et les cœurs, par tradition et par volonté, restent tournés vers l'Ouest. Les nouvelles d'Allemagne, dans les journaux locaux, tiennent une place médiocre, tandis que les détails abondent sur les incidents les plus minces de notre vie française; les feuilles officieuses n'échappent pas à cette règle : à se montrer trop germaniques, elles perdraient leur clientèle ; leur tâche est moins de supprimer que de dénaturer les faits. Les Alsaciens-Lorrains suivent donc attentivement notre histoire et partagent nos passions. Même ils les exagèrent. Après trente-cinq ans de rude compression, beaucoup ont l'âme blessée, — exaltée ou aigrie : ils s'enthousiasment ou s'irritent avec facilité. De plus, ils aperçoivent nos querelles du dehors; ils les imaginent définitives, parce qu'elles sont bruyantes, et mettent à les épouser l'ardeur grave de leur caractère. Elles ont ainsi chez eux un retentissement durable et l'on ne peut être surpris qu'elles contribuent, pour une large part, à modifier la situation des partis.

On eut, au mois de janvier 1906, dans un ordre d'idées un peu différent, un exemple éclatant de ce phénomène politique. La croyance à une rupture imminente entre la France et l'Allemagne, peu répandue au moment critique, était devenue générale alors que la conférence d'Algésiras était convoquée et que la diplomatie avait réussi déjà à s'emparer du conflit. On n'ignore pas que l'affolement fut grand dans les villes, que les bruits les plus étranges enfiévrèrent la population, que les caisses d'épargne durent rembourser la majeure partie de leurs capitaux, qu'à Metz les épiciers épuisèrent leurs réserves pour satisfaire aux demandes des ménagères qui prévoyaient un siège. On sait moins qu'un instant la pensée d'une guerre imposa silence aux dissensions locales. L'unanimité de conscience,

que la lutte même pour la conquête de l'autonomie parlementaire n'avait pu réaliser [1], fut obtenue sans effort. Le 27 janvier, lors d'une élection au Conseil d'arrondissement pour le canton de Metz-campagne, où les Allemands sont nombreux, le candidat immigré, quoique choisi avec habileté et personnellement populaire, fut distancé par l'indigène de plus d'un millier de voix. Libéraux et catholiques s'unirent sans hésitation contre lui ; les comités du Centre en furent pour leur bruyante campagne ; en plusieurs villages, ils recueillirent uniquement les deux ou trois bulletins des fonctionnaires allemands.

L'esprit d'union venait de France ; l'esprit de désunion en vint aussi. C'est l'écho de nos élections législatives qui détermina la nouvelle classification des partis. On ne s'étonnera point que, partageant nos passions, les annexés aient attendu avec une curiosité anxieuse les résultats des scrutins de mai. Lorsqu'ils furent connus, la déception des uns n'eut d'égale que la joie triomphante des autres. Tandis que les catholiques constataient douloureusement que le peuple français, contre leur espoir, ratifiait la séparation des Eglises et de l'Etat, les anticléricaux saluaient « comme des journées lumineuses » celles où le Bloc avait vaincu. Il s'ensuivit une assez vive agitation des esprits ; les questions confessionnelles passèrent au premier plan ; et ce réveil de querelles ardentes profita naturellement aux seuls partis extrêmes.

Les circonstances étaient favorables. Des élections étaient proches pour le renouvellement des Conseils généraux, élections fort importantes puisque ces Conseils élisaient à leur tour une moitié des membres de la Délégation. Dans chaque camp, la veillée des armes facilita l'oubli des divergences partielles. Les hommes de gauche pensèrent que la tactique, qui avait en France si brillamment réussi, serait utile également en Alsace ; les libéraux tendirent la main aux démocrates ; au début de juin, la bonne entente fut brusquement conclue et proclamée. A cette alliance les catholiques répliquèrent par une contre-alliance : la *Landespartei*, sans se dissoudre, changea de titre ; acceptant le concours des comités du Centre, ou mieux les absorbant, elle devint elle-même, officiellement, le « Centre alsacien-lorrain ». Et c'est ainsi qu'en juillet, nous l'avons vu, deux armées seulement figuraient, évoluaient sur le champ de bataille électoral.

---

[1] *Alsace-Lorraine : La réforme de la Constitution* (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 novembre 1905).

* * *

Les deux coalitions furent formées dans des conditions assez différentes. La fusion des démocrates et des libéraux, préparée par les chefs des partis, fut acceptée, sans protestations, mais sans enthousiasme, par les électeurs ; la transformation de la *Landespartei*, au contraire, subie par les chefs, parut imposée par un mouvement de l'opinion. L'une fut rapide et sans doute superficielle ; l'autre, fruit d'un long travail, fut marquée par une série d'incidents qu'il ne sera pas sans intérêt d'analyser.

On apprit avec étonnement le pacte nouveau qui liait l'un à l'autre MM. Goetz et Blumenthal : rapprochés par leurs convictions anticléricales, ces deux hommes semblaient séparés par leur caractère ; on concevait en outre avec peine que M. Blumenthal, qui se pique d'indépendance, osât proclamer publiquement son accord avec M. Goetz, dont chacun sait que l'indépendance est moindre. Une réunion à Guebwiller, une autre à Schiltigheim ne permirent cependant pas de douter qu'il mît sa vigoureuse éloquence au service des libéraux ; négligeant d'ailleurs les questions difficiles, il portait son effort uniquement sur le terrain religieux et présentait volontiers comme point essentiel du programme commun la suppression dans les écoles de l'enseignement confessionnel. Programme de circonstance, trop étroit sans doute pour servir de ralliement à un parti vraiment actif, mais propre à maintenir une alliance fondée tout entière sur des calculs électoraux.

L'évolution catholique est d'importance plus considérable : elle apparaît comme un fait durable, comme la conclusion naturelle des tentatives multipliées par le Centre allemand pour attirer dans ses rangs les Alsaciens-Lorrains. Le Congrès de Strasbourg, s'il n'eut pas tous les résultats que ses organisateurs en attendaient, ne demeura pas non plus sans effet. La Haute-Alsace, où l'influence des grands industriels s'exerce avec vigueur contre le germanisme, manifesta dès le début des sentiments hostiles ; la Lorraine, de langue française et toujours repliée sur elle-même, se montra presque indifférente ; mais la Basse-Alsace, où les masses catholiques sont surtout ouvrières, ne pouvait rester insensible aux promesses de réformes sociales que contient le programme du Centre. Surtout une propagande bien conduite aboutit à la conquête non du comité directeur, mais des comités locaux de la *Landespartei ;* leurs membres, assiégés de sollicitations empressées, fiers du rôle qu'un grand parti leur réservait, ne tardèrent pas à se laisser convaincre que les intérêts de l'Eglise et même ceux du pays commandaient

l'adhésion au Centre : ils avaient en 1903, après les élections législatives, protesté contre l'intention exprimée par certains députés d'entrer comme « hôtes » dans le groupe parlementaire catholique allemand ; en 1905, tout à l'inverse, ils pressaient leurs élus, avec une ardeur pareille, de franchir le pas décisif et de se rallier sans réserves. La tension des rapports entre la France et l'Allemagne calma durant quelques mois leur zèle et suspendit leur action. Mais ce temps même fut mis à profit par les agents du Centre. Sans renoncer au sourd travail dont ils espéraient la dissolution de la *Landespartei*, ils consacrèrent leur principal effort à créer sur des bases solides des groupements qui leur fussent directement soumis. Trois comités constitués à Strasbourg, Colmar et Mulhouse décidèrent (11 décembre 1905 et 13 janvier 1906) de fusionner afin de former désormais un organisme plus puissant. Ils adressèrent aux comités de Metz et de Thionville l'invitation instante de se joindre à eux. Au début de février, le Centre étendait ses ramifications sur l'Alsace-Lorraine entière. En avril, un comité régional existait, relié au comité directeur allemand ; des comités d'arrondissement organisaient partout des conférences. En mai, le résultat des élections françaises surexcita les passions religieuses. Les chefs de la *Landespartei* se sentirent menacés ; ouvertement attaqués, mal soutenus par des lieutenants d'avance ébranlés, ils eurent le sentiment que leurs troupes étaient prêtes à se débander. Des amis leur conseillaient de se soumettre, pour sauver au moins leurs sièges électoraux ; ils ne pouvaient se résoudre à cette abdication ; hésitants et inquiets, ils assistaient à la ruine de l'œuvre qu'ils avaient fondée. C'est alors que M. l'abbé Delsor intervint ; par un coup d'audace politique, brusquement, il dénoua une situation dangereuse à prolonger. Dans une réunion publique, à Molsheim, il déclara que si le Centre représentait les aspirations religieuses des Alsaciens-Lorrains, l'union complète cependant était impossible : « La grande masse de nos concitoyens n'a pas « dépassé l'étape du loyalisme. Nous rendons hommage à qui « nous devons hommage ; nous payons, à contre-cœur, mais « correctement, nos impôts. Après cela vient une frontière, qui « pour beaucoup est un précipice. Cent questions nous séparent « du Centre sur le terrain politique, sur le terrain surtout de « la politique extérieure. Nous ne tenons pas rigueur à ces « messieurs de ce qu'ils pensent, sentent et agissent comme ils « le font ; mais il est de fait que dans les questions militaires « nous ne pouvons penser ni sentir comme eux. Si la décision « d'adhérer au parti du Centre doit être prise, j'estime qu'il est

« indispensable d'y ajouter une déclaration exprimant la néces-« sité de donner à notre organisation un caractère particula-« riste nettement marqué. » L'énergique langage de M. l'abbé Delsor correspondait trop bien aux convictions intimes des Alsaciens pour qu'il ne fût pas presque unanimement acclamé[1]. D'un mot se trouvaient déjoués les calculs des uns et dissipées les répugnances des autres. Le 11 juillet, le comité directeur de la *Landespartei* ratifiait l'initiative prise par l'un de ses membres les plus autorisés, en votant à son tour la motion suivante : « Le comité de la *Landespartei* d'Alsace-Lorraine, « désireux de contribuer à l'unification des divers groupements « catholiques, décide de créer un parti du Centre alsacien-« lorrain, sous la condition formelle que ce parti restera auto-« nome et indépendant de toute organisation étrangère à « l'Alsace-Lorraine. » La *Landespartei*, en somme, abandonnait son titre et gardait son programme; loin de capituler devant ses adversaires, elle les déconcertait par son attaque : elle donnait aux groupes du Centre allemand satisfaction dans les termes, mais du coup leur ôtait toute raison de subsister, les annexait, les confondait dans sa masse et les rendait inoffensifs.

Il ne faut donc pas s'y tromper. La transformation de la *Landespartei* ne constitue pas, comme on l'a cru en France, une victoire du Centre allemand. Les deux évolutions démocrate et catholique ne furent pas parallèles. Tandis que M. Blumenthal devenait, dans une certaine mesure, le prisonnier des libéraux allemands, M. l'abbé Delsor, M. l'abbé Wetterlé, M. Preiss imposaient au contraire leur doctrine alsacienne aux cléricaux allemands. Ceci se traduit avec évidence dans les proclamations adressées aux électeurs, avant le scrutin du 16 septembre, par les deux partis en présence. Les libéraux unifiés, après une allusion brève à la nécessité d'introduire le suffrage universel dans les élections à la Délégation provinciale, partaient en guerre contre le cléricalisme, blâmaient les impôts nouveaux votés par le Centre au Reichstag, mais négligeaient pleinement les revendications politiques spéciales à l'Alsace-

---

[1] Voici le texte de l'ordre du jour proposé par M. l'abbé Delsor à l'assemblée de Molsheim et adopté sans opposition : « L'assemblée décide la création d'une section « du parti du Centre alsacien. Elle le fait sous cette réserve formelle que les reven-« dications découlant de la situation politique spéciale à l'Alsace-Lorraine non « seulement ne sont pas abandonnées, mais devront, grâce à la *coopération* avec un « grand parti, être soutenues avec plus de force qu'elles ne le furent jusqu'à présent. « De même l'assemblée met à sa *coopération* cette condition expresse que toute « liberté d'initiative et d'action sera laissée aux députés alsaciens-lorrains dans les « assemblées parlementaires, cette liberté étant indispensable au développement « normal, politique, économique et religieux, de la province. »

Lorraine. Le Centre indigène, tout en inscrivant parmi les articles de son programme ceux, religieux ou sociaux, qui caractérisent le Centre allemand, plaçait en première ligne des réclamations particularistes : « Egalité complète de l'Alsace-« Lorraine avec les Etats confédérés; large place réservée aux « indigènes dans les emplois administratifs; extension de l'en-« seignement de la langue française; réforme de la police des « étrangers, etc... » Si l'on doute encore, que l'on écoute M. l'abbé Wetterlé dans son *Journal de Colmar* : « Nos amis « ont accepté, beaucoup sans enthousiasme (parce qu'ils redou-« taient une équivoque), un changement de dénomination; « mais l'étiquette du Centre ne comportait pour eux ni une « nouvelle orientation politique, ni une transformation du « personnel dirigeant. On a simplement voulu faciliter la colla-« boration d'hommes, dont le concours était naturel, souhai-« table et utile, sans avoir été indispensable, mais dont le « rôle, dans les circonstances présentes, ne saurait devenir « prédominant. La *Landespartei* s'est laissé débaptiser. Elle « n'est pas morte. Quant au Centre, il sera rigoureusement « alsacien-lorrain, comme la *Landespartei*, ou bien il ne sera « pas. La résolution votée à Strasbourg est, sous ce rapport, « d'une éblouissante clarté. La germanisation officielle nous « suffit. Nous serions vraiment bien naïfs de nous en infliger « à nous-mêmes une autre plus dure et plus dangereuse que « la première. »

*
* *

En dépit de la violence de la lutte et de l'effort très considérable des libéraux unifiés, les électeurs ont discerné sans peine quelles distinctions il était convenable d'établir entre les deux partis. La tentative pour bouleverser la représentation cantonale a totalement échoué. La majorité catholique, après les élections des 16 et 23 septembre, reste bien affermie et sans doute même fortifiée.

Le fait que les conseillers sortants ont été réélus en grand nombre enlève assurément au scrutin une part de sa signification. D'un autre côté, le changement d'étiquette des catholiques n'a pas eu lieu sans résistance; les candidats nouveaux naturellement l'acceptaient; parmi les anciens, si certains envoyèrent dès le début leur adhésion, d'autres ont préféré, sans rejeter l'appui du parti, conserver leur titre d'indépendants; d'aucuns même se sont présentés en « sauvages ». De telle sorte qu'un peu de confusion persiste et qu'il est malaisé, au premier abord, de ne pas croire à la survivance des querelles antérieures. En

réalité, ces divergences entre catholiques sont demeurées superficielles. Sur un seul point, à Metz, le Centre allemand, manquant à la discipline, a combattu un indépendant; il remporta un échec significatif, et le seul résultat de cette manœuvre fut de faire passer au second tour le siège à un libéral. Partout ailleurs, un seul candidat catholique a rallié les voix catholiques. Ainsi il n'importe guère que le Centre indigène semble en droit de revendiquer 12 élus et les indépendants 11. La chose essentielle est que, sur 31 cantons où des élections avaient lieu, 23 en fin de compte appartiennent aux catholiques.

La majorité est écrasante et la défaite libérale complète. Avant ce scrutin, les libéraux occupaient 6 sièges; il leur en reste 3. Ils ont gagné celui de Metz, mal défendu. Mais ils perdent 4 cantons alsaciens. La coalition bâtarde entre les démocrates indigènes et les libéraux immigrés est frappée à mort. Non seulement M. de Reinach, à Hirsingue, malgré les concours officiels dont il disposait, cède la place à un homme du Centre; mais, ce qui paraîtra plus frappant, là où les électeurs ont entendu manifester leur hostilité à la politique catholique, retirant leur confiance aux libéraux, ils l'ont donnée aux socialistes : à Schiltigheim même, fief de M. Blumenthal, le compagnon Fuchs est élu. Ce succès socialiste s'explique par le soin qu'ont pris les journaux et les orateurs du parti de discuter des questions d'intérêt provincial; les candidats révolutionnaires ont joué le rôle, médiocrement tenu par d'autres, de champions des droits et des volontés de l'Alsace-Lorraine. Ce n'est pas l'un des traits les moins curieux de la campagne qui vient de se clore. Plus qu'aucun autre il nous permet de juger avec quelle vivacité se manifeste, fût-ce dans les circonstances les moins favorables, le particularisme alsacien-lorrain.

PIERRE BRAUN.

ESSAI SUR L'HISTOIRE
DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE
LE RAPPORT DE M. DE PEYERIMHOFF

Le Gouvernement général de l'Algérie a publié il y a quelques mois, sous forme de rapport adressé à M. Jonnart, et sous la signature de M. de Peyerimhoff, directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, une importante enquête sur les résultats de la Colonisation officielle en Algérie de 1871 à 1895[1]. C'est un gros ouvrage en deux volumes in-4°, dont le premier contient le rapport même de M. de Peyerimhoff et le second une notice monographique sur chacun des centres et des groupes de fermes créés (au nombre de près de 400) durant la période dont on vient de voir les dates extrêmes, d'instructifs tableaux annexes, des graphiques et une excellente carte montrant de manière très claire l'extension progressive de la colonisation officielle entre 1830 et 1895. A cette œuvre considérable des publicistes autorisés ont déjà rendu un hommage mérité; mais peut-être en fera-t-on mieux encore comprendre tout linté'rêt en la prenant pour base d'un exposé d'ensemble des progrès de la colonisation libre et officielle depuis notre établissement à Alger. C'est là précisément ce que nous nous proposons d'essayer au cours de ce travail.

I. — La période héroïque de la colonisation.

I. — On se tromperait grossièrement en considérant l'expédition qui aboutit, le 5 juillet 1830, à la prise d'Alger comme une véritable expédition coloniale. « Assurer l'honneur de la « couronne, les privilèges, les propriétés, la sûreté même de « ses sujets,... délivrer enfin la France et l'Europe du triple « fléau que le monde civilisé s'indigne d'endurer encore, la « piraterie, l'esclavage des prisonniers et les tributs qu'un « Etat barbare impose à toutes les puissances chrétiennes[2] », voilà (le baron d'Haussez, ministre de la Marine, le déclarait en propres termes à la Chambre, lors de la discussion de l'adresse) ce que se proposait le gouvernement; quant à fonder à Alger un établissement durable, il n'y songeait nullement, semble-t-il. Jamais d'ailleurs il ne paraît avoir envisagé une

---

[1] Gouvernement général de l'Algérie. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895*. Rapport à M. Jonnart par M. de Peyerimhoff. Alger, imp. typogr. J. Torrent, 1906, 2 vol. in-4° de 243 et 601 p., cartes et graphiques.

[2] *Gazette de France*, 20 mars 1830 (cité par Marcel Dubois et Auguste Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 156).

telle éventualité, comme le prouve, entre bien d'autres documents, la lettre célèbre écrite un peu plus tard (20 avril 1830) par le prince de Polignac au comte de Rayneval, ambassadeur de France à Vienne. « La seule résolution que le roi ait arrêtée à « ce sujet est (y lisons-nous) de ne quitter cette contrée qu'en y « laissant un ordre de choses qui préserve à jamais l'Europe du « triple fléau de l'esclavage des chrétiens, de la piraterie et de « l'exigence pécuniaire des deys. Telles sont les intentions « que Sa Majesté a déjà fait connaître à ses alliés. Elle se « propose de les leur répéter lorsque ses troupes seront dans « Alger, en invitant chacun d'eux à lui faire connaître quelle « destination il pense que l'on doive donner à ce pays [1]. »

Les événements qui, quelques jours à peine après la conquête d'Alger, obligèrent Charles X à prendre le chemin de l'exil, ne permirent pas au prince de Polignac de mettre ce projet à exécution. Déjà d'ailleurs, en France, se faisait jour l'idée du maintien de la domination française à Alger, de l'occupation et de la colonisation de la contrée. « Que veut-on, que peut-on « faire d'Alger? demandait le *Journal des Débats* dès le « 17 juillet 1830 [2]. Etendra-t-on la guerre et la conquête aux « villes anciennement dépendantes du dey et qui ont envoyé « leurs milices pour le défendre? *Tout ce territoire sera-t-il « occupé, colonisé?* Supposez un ministère qui n'eût aucune « de ces difficultés intérieures, la question diplomatique est « simple : *nous gardons Alger*, parce que nous l'avons pris « et qu'il n'appartient à personne, *nous y faisons un établis- « sement* de guerre et *de commerce* qui assure notre juste « influence sur la Méditerranée. » Un peu plus tard, dès les premiers mois du gouvernement de Juillet, de Montalembert n'était pas moins affirmatif et déclarait hautement considérer la possession de la Régence d'Alger « comme tellement impor- « tante aux intérêts de la France dans les circonstances pré- « sentes que le ministre qui signerait l'ordre de son évacua- « tion mériterait, à *ses* yeux,... d'être traduit à cette barre « coupable de haute trahison envers l'Etat.... Il se peut ajou- « tait-il) que cette conquête entraîne des difficultés diploma- « tiques; mais faisons comme les Anglais, et disons que ce qui « est bon à prendre est bon à garder [3] ».

C'était la sagesse même; mais les adversaires de l'occupation n'en continuèrent pas moins la discussion avec une téna-

---

[1] Camille Rousset : *La conquête d'Alger*, p. 86. Cf. les textes cités par le regretté Jean Darcy dans *France et Angleterre* (Cent années de rivalité coloniale (ch. III-IV; la querelle d'Alger).

[2] Marcel Dubois et Aug. Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 114.

[3] Cité par les mêmes auteurs, *ibid.*, p. 204.

cité digne d'une meilleure cause. Ils la poursuivirent avec une persévérance et une ardeur d'autant plus grandes que le gouvernement hésitait, ne savait pas s'en tenir à une ligne de conduite bien déterminée, et que, de tant de tergiversations et de fluctuations, découlaient des résultats qui semblaient leur donner raison. C'est ce que constatait avec douleur, en 1836, un chaud partisan de la colonisation de l'Algérie, le général Dubourg. « On composerait, écrivait-il au début de son *Sommaire d'un Plan de Colonisation du Royaume d'Alger*[1], plus « de cent volumes avec les écrits qui, depuis six ans, ont été « publiés sur nos belles possessions du Nord de l'Afrique[2]; la « question est-elle maintenant éclaircie ou du moins a-t-elle fait « quelques pas en avant? Point, que je sache, et il est en vérité « permis de dire au contraire qu'elle est plus embrouillée que « jamais : grâce au besoin irrésistible que nous avons de faire « briller notre esprit, et grâce à notre passion pour la controverse, on est parvenu à tellement compliquer, dénaturer une « question positive que beaucoup de personnes bien intentionnées en sont venues à penser que, peut-être, il serait plus « avantageux d'abandonner Alger, puisque nous ne savons pas « en tirer parti. »

Telle était exactement, en effet, la situation au moment où paraissait la brochure du général Dubourg. Et cependant (M. de Peyerimhoff en a fourni des preuves[3] dans le chapitre où il a résumé l'histoire des origines de la colonisation officielle en Algérie) les tout premiers débuts avaient été bons et permettaient de faire augurer favorablement de l'avenir.

II. — Celui à qui Louis-Philippe, à peine monté sur le trône, avait confié la double mission « de recevoir de l'armée d'Afrique le serment qu'elle brûlait de prêter à l'élu de la nation et « à la nouvelle charte, et... d'organiser et d'administrer un pays « que, depuis si longtemps, l'Europe ne connaissait que par des « défaites désastreuses et par l'esclavage de ses enfants », ne pouvait pas passer pour un chaud partisan du maintien de l'occupation française. « La plupart des personnes qui accompagnaient « le général Clauzel, et lui-même, partageaient, — a écrit un « de ses collaborateurs de la première heure[4], — les préven-

[1] *Sommaire d'un plan de colonisation du royaume d'Alger*, indiquant les moyens de rendre la possession de cette belle conquête avantageuse à la France. Paris, Daubrée, 1836, in-8°. — Notre citation est empruntée à la seconde édition, datée du 15 juillet 1836 (p. 7).

[2] V. la liste de ces publications dans les deux bibliographies de Sir R. Lambert Playfair : *A bibliography of Algeria* from the expedition of Charles V in 1541 to 1887 (Londres, R. Geog. Society, 1889, in-8°) et *Supplement* (*ibid.*, Murray, 1898, in-8°).

[3] V. les p. 16-18 du t. I et la carte de la p. 19.

[4] Le secrétaire général F. Caze dans sa *Notice sur Alger* (Paris, Félix Locquin, 1831, in-8°), p. 8-9.

« tions que des publicistes distingués avaient conçues contre « toute idée d'un établissement permanent en Afrique. » Mais, à peine débarqué (4 septembre 1830), les préventions du nouveau chef de l'armée d'occupation « firent place à la conviction profonde que la France pouvait retirer d'immenses « avantages de la possession d'Alger[2] ». Toutefois, cet esprit prudent et consciencieux se garda bien de faire immédiatement connaître sa nouvelle manière d'envisager la situation ; et, bien que « peu de jours » lui eussent suffi pour fixer ses idées sur le parti que la France pouvait tirer de sa conquête[3], il débuta par s'astreindre à une méthode vraiment scientifique : il « observa soigneusement et dans le silence les hommes et « les choses, il n'épargna ni peine ni dépense pour obtenir les « renseignements les plus minutieux et les plus exacts[5] ». Bientôt toutefois la vérité lui paraissait trop évidente pour ne pas être dévoilée tout entière ; aussi, dès le 29 septembre 1830, Clauzel écrivait-il au ministre de la Guerre, le général Gérard, pour lui offrir de coloniser le royaume d'Alger.

En même temps, avec une ardeur et une activité infatigables, il portait simultanément son attention sur les différents services dont il avait à s'occuper. Non content de donner plus d'extension au territoire occupé par les troupes françaises et d'organiser et de constituer les cadres de l'administration civile du pays, il se préoccupait de la mise en valeur du sol, dont la culture lui semblait devoir être pour la métropole une source de profits continus. « La France, disait-il[4], peut être « appelée à donner le premier exemple d'un système de colo- « nisation peu coûteux pour la métropole, et également avan- « tageux aux colonisants et aux colonisés. » Et il faisait entrevoir au ministre de la Guerre la Régence d'Alger comme « un « vaste débouché pour le superflu de notre population et « pour l'écoulement des produits de nos manufactures, en « échange d'autres produits étrangers à notre sol et à notre « climat[5]. »

C'est d'ailleurs de la même manière que, comme leur chef, plusieurs des collaborateurs du général Clauzel envisageaient

---

[2] F. Caze : *Notice sur Alger*, p. 9.

[3] Lanzac de Laborie et Charles Gérard : *Histoire de l'Algérie française* (Paris, H. Morel, 1881, 2 vol. in-8°), t. I, p. 272.

[4] F. Caze : *Notice sur Alger*, p. 9.

[4] Cité par Marcel Dubois et André Terrier : *La marche d'expansion coloniale*, p. 205.

[5] Expressions du comte Gérard, ministre de la Guerre, dans une lettre à ses collègues (12 novembre 1830), citées par Dubois et Terrier : *La marche d'expansion coloniale*, p. 204.

notre nouvelle conquête. Voyez, par exemple, comment F. Caze, dans son intéressante *Notice sur Alger*, parle des possibilités économiques de la « belle plaine » de la Mitidja. « L'humus, ou terre végétale, a (dit-il) plusieurs pieds de pro-« fondeur en beaucoup d'endroits ; et quoique la plus grande « partie de la plaine n'ait pas été cultivée depuis des siècles, « les défrichemens [1] sont si faciles que l'agriculteur peut « appliquer la charrue sur presque toute la surface sans autre « préparation que de brûler des broussailles et de hauts her-« bages. La culture de toutes les céréales et de presque toutes « les plantes des tropiques, excepté peut-être le café, y est « praticable ; on est sûr au moins que le sucre, l'indigo et le « coton y réussissent; on sait aussi que le riz, le chanvre et le « lin y prospéreraient. Le mûrier, dans toutes ses variétés, y « croîtra rapidement, et nul doute que, dans un petit nom-« bre d'années, les soies d'Alger paraîtront avec avantage sur « les marchés de l'Europe et de l'Asie. La vigne plantée uni-« quement pour cueillir et manger le raisin y en produit « d'excellent. Tous les fruits et légumes d'Europe y seront « exquis dès que l'horticulture sera introduite dans le pays. « Quant à ceux qui y sont déjà cultivés ou qui y croissent « spontanément, ils sont égaux, sinon supérieurs, à ceux qu'on « trouve dans les climats les plus favorisés ; le figuier, l'oli-« vier, l'oranger, le jujub[illegible] pistachier, le grenadier, et, « en quelques endroits, [illegible]ier dattier sont communs et « donnent des fruits déli[illegible]. Les bananes, que nous avons « trouvées dans plusieurs [illegible]ns, viendraient probablement à « parfaite maturité si elles [illegible]aient plantées avec intelligence « et dans les endroits qui leur conviennent... Une seule chose « manque encore à Alger : c'est le bois, celui de construction « surtout ; mais il est certain que dans le Grand et [le] Petit « Atlas, il se trouve des forêts de différentes espèces de « pins [2]. »

Convaincu, par les renseignements qu'il avait recueillis de toutes parts, de l'exactitude et de la justesse de ses idées, le général Clauzel ne se borna pas à formuler une théorie ; il tint également à honneur de prêcher personnellement d'exemple. Une fois assuré de l'approbation de son chef hiérarchique, le ministre de la Guerre[3], il provoque la formation d'une « compagnie d'exploitation d'une ferme expérimentale », — autre-

---

[1] Le texte porte, par mégarde, *déchiffremens* au lieu de *défrichemens*.

[2] *Notice sur Alger*, p. 28-30.

[3] V. dans l'*Histoire de l'Algérie française* de Leynadier et Clauzel (t. I, p. 272), le texte de la lettre très explicite adressée par le ministre au général Clauzel, le 30 octobre 1830.

ment dit d'une société pour la création d'une ferme modèle, — destinée à être « un jalon de colonisation pour diriger les spé- « culateurs futurs » et à « leur montrer par des essais expé- « rimentaux que ce n'est qu'avec prudence et retenue qu'il « faudra exploiter cette source d'ailleurs féconde de richesses « agricoles [1] ; » non content d'avoir provoqué la constitution de cette société, il s'y intéresse personnellement en souscrivant un certain nombre de ses actions et il lui cède, au nom du gouvernement, une propriété nationale de 1.000 hectares d'étendue, moyennant une légère redevance et à la condition d'y faire des essais de tous les genres de culture [2]. — Dans la plaine, il achète lui-même à des propriétaires maures de vastes terrains, entre autres ceux qui devinrent la ferme de Baba-Aly, et il y établit « des familles espagnoles qui, réu- « nies, forment un nombre de cent individus [3]. » — En faisant de telles acquisitions, il contribue à éveiller, chez les Européens venus à Alger à la suite de la conquête — le père de Léon Roches, par exemple [4], — et chez quelques riches Israélites, le désir d'acquérir et de faire valoir des terres [5]. — Il provoque en outre la formation de différents établissements commer- « ciaux [6]. — Il s'efforce enfin, et avec un réel succès, de déter- « miner un véritable mouvement d'immigration en Algérie.

Rien de plus péremptoire, à cet égard, qu'une page d'un des collaborateurs principaux du général Clauzel, ce Caze à la « Notice » auquel nous avons déjà fait tant d'emprunts. « Des « renseignements certains, écrit-il en 1831 [7], font connaître « que de nombreuses émigrations des côtes d'Espagne, de « celles d'Italie, de France même, et surtout des îles Baléares, « n'attendent qu'un encouragement pour s'effectuer; et cet « encouragement se borne à faciliter le transport des familles « qui veulent aller employer à Alger leurs bras oisifs dans « leur pays. La correspondance du général Clauzel avec un « agent qu'il avait envoyé à Mahon en fait foi. Cet agent dit « textuellement, dans une de ses lettres, qu'à peine les habi-

---

[1] Cité par Marcel Dubois et Aug. Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 205.

[2] F. Caze : *Notice sur Alger*, p. 13-14. « Quoique l'épreuve n'ait pas été aussi « satisfaisante qu'on aurait pu l'espérer,... le peu qui s'est fait a suffi, ajoute l'au- « teur, pour prouver que l'on peut se promettre les plus heureux résultats de toutes « les opérations de grande et de petite culture qu'on voudra entreprendre dans le « territoire de la Régence d'Alger. »

[3] Id., *ibid.*, p. 25 et 36.

[4] V. Léon Roches : *Trente-deux ans à travers l'Islam*, t. I, p. 2 et 3.

[5] Caze : *Notice sur Alger*, p. 25.

[6] Id., *ibid.*, p. 35.

[7] Id., *ibid.*, p. 35-36.

« tans de l'île de Minorque ont appris qu'ils pourraient être « employés à Alger aux travaux de l'agriculture ou comme « ouvriers dans leurs diverses professions, qu'(*sic*) ils sont « venus en foule pour lui demander la préférence, et qu'à une « liste de 230 individus qu'il a envoyée à M. l'Intendant en « chef, il pourrait en joindre une triple, s'il avait les moyens « de leur procurer *gratis* un passage qui n'est que de 50 lieues. « D'autres informations apprennent qu'à Mayorque, à Malte, « en Italie, le même empressement s'est manifesté ; et je puis « affirmer qu'à Toulon, à Marseille, à Lyon, et même à Paris, « j'ai été sollicité par des ouvriers, par des laboureurs, et « même par des artisans qui n'étaient pas sans quelques « moyens pécuniaires, de faire des démarches pour obtenir « du gouvernement le passage sur des transports de l'Etat. »

Ainsi, quelques mois à peine après la conquête d'Alger, la colonisation, officielle aussi bien que privée, avait reçu une énergique impulsion. Malheureusement, les tergiversations auxquelles, dès la fin de novembre 1830, le gouvernement de la métropole fut en proie ne tardèrent pas à entraîner le rappel de Clauzel, dont les successeurs furent loin de montrer la même intelligence et surtout la même initiative.

III. — Comment d'ailleurs, avec les nouvelles hésitations auxquelles était en proie le gouvernement de la métropole, avec ses alternatives de mollesse et de résolution, avec ses fluctuations, ses incertitudes, ses contradictions, eût-il pu en être autrement? C'est sur « la garantie... que l'occupation définitive était décidée » que Clauzel avait échafaudé son œuvre ; ceux qui le remplacèrent durent ne jamais perdre de vue que, suivant une expression du maréchal Soult, « l'intention « du gouvernement était de ne rien préjuger sur l'occupation « ultérieure d'Alger [1] ». Une prévention défavorable fut donc bientôt créée ; on ne tint nullement pour assurée la stabilité de la conquête, si bien qu'à la fin de 1835 encore, en dépit de l'affirmation catégorique par laquelle Guizot avait commencé son discours du 20 mai précédent [2], les colons algériens ne se considéraient guère comme certains du lendemain. Aussi apprirent-ils avec joie la venue du duc d'Orléans en Algérie, car ils y voyaient, comme l'a très bien dit le maréchal Clauzel, « la preuve la plus éclatante du vif intérêt que le roi des « Français *prenait* à la colonie, et le démenti le plus formel

---

[1] Cité par Marcel Dubois et Aug. Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 179-180.

[2] « La France a conquis la Régence d'Alger, la France gardera sa conquête. »

« qu'on *pût* donner à ses détracteurs, qui cherchent à faire « douter encore de sa conservation par la France [1] ».

Les colons français, avons-nous dit! En dépit des circonstances défavorables, en effet, l'Algérie comptait déjà un petit noyau d'hommes de bonne volonté, venus dans le pays avec la ferme volonté de s'y établir et de le faire prospérer. Quelques-uns d'entre eux, les ouvriers de la première heure, étaient ceux qui avaient suivi les conseils et imité l'exemple du général Clauzel. Ces hommes intelligents et énergiques n'étaient pour la plupart en aucune manière des agriculteurs (le père de Léon Roches avait été attaché aux services de l'intendance militaire lors de l'expédition d'Alger [2]); ils n'hésitèrent cependant pas à acheter dans la plaine de la Mitidja et dans le Sahel des propriétés rurales qu'ils faisaient cultiver, les premières par des Arabes, les secondes par des colons européens [3].

Au début de ses *Trente-deux ans à travers l'Islam*, Léon Roches a décrit avec complaisance une de ces propriétés, la maison de campagne de Braham-Reis [4]; il a fourni sur quelques autres des renseignements intéressants, mais malheureusement trop succincts. Il indique, par exemple, l'étendue approximative (environ 200 hectares) de Nacef-Khodja, située à 6 lieues environ d'Alger, et raconte qu'elle possède un jardin de 450 orangers ou citronniers. Les propriétés situées dans le Sahel sont, ajoute-t-il, « moins considérables et moins fertiles. « En France, de pareilles étendues de terrain représenteraient « une valeur de plusieurs millions. Ici, vu l'absence de main-« d'œuvre et en face de l'attitude hostile des Arabes, je crains « bien que ces propriétés ne soient pour mon père qu'une « cause de dépenses improductives, car lui et ses associés veu-« lent cultiver, coloniser, disent-ils. En tout cas, je vais secon-« der mon père dans cette honorable, sinon lucrative entre-« prise. Nous vendrons la propriété que m'a laissée ma mère « pour en consacrer le produit à la mise en culture de tous « ces immeubles, Braham-Reis compris [5] ».

---

[1] Proclamation du 30 octobre 1835, publiée par PAUL AZAN : *Le duc d'Orléans à Alger et à Oran en 1835*, p. 3 du tirage à part. Cf. (ibid., p. 19) le rapport du vicomte Maison au maréchal Marmont, en date du 13 novembre 1835 : « Je crois « devoir consigner ici une réponse heureuse du prince qui a été fort goûtée : S. A « R., répondant à M. l'Intendant civil qui lui présentait la garde nationale, dit : « Je suis heureux d'être témoin des efforts faits par le gouvernement du roi sur « cette terre à jamais française. » Ces dernières paroles... ont fait le plus grand « plaisir, comme étant une garantie nouvelle donnée à l'avenir de la colonie. »

[2] LÉON ROCHES : *Trente-deux ans à travers l'Islam*, t. I, p. 2.

[3] Id., *ibid.*, p. 15.

[4] Id., *ibid.*, t. I, p. 13 et s.

[5] Id., *ibid.*, t. I, p. 15-16.

Il est regrettable que la correspondance de Léon Roches ne fournisse pas plus de détails sur ces premières exploitations rurales de l'Algérie française. On eût aimé savoir, en particulier, comment avaient été embauchés et d'où venaient les colons européens que les propriétaires y avaient établis. Leur recrutement avait dû être singulièrement difficile, car, après le départ du général Clauzel, ses successeurs avaient, — d'accord avec le gouvernement de la métropole désireux de ne s'engager à fond nulle part, — pris le contrepied de la politique de l'ancien lieutenant général. On ne s'était pas seulement abstenu de chercher à augmenter le nombre des colons en dépeignant la Mitidja sous les plus sombres couleurs [1] ; on avait refusé aux émigrants français des passages gratuits, on en avait rapatrié un certain nombre sur Marseille, et en 1832, le président du Conseil, ministre de la Guerre, avait interdit l'accès de la contrée à tout étranger « qui ne *pourrait* établir amplement qu'il « a de quoi s'y s'entretenir [2] ».

Nous n'hésitons pas à établir un rapport entre cette interdiction et un fait qui s'était produit à la fin de l'année précédente. Alors un convoi de 400 émigrants allemands et suisses à destination du Nouveau-Monde avait été, par une initiative demeurée anonyme, arrêté au Havre et dirigé sur Alger. Grand embarras de l'intendant civil Genty de Bussy! Il ne sait que faire de ces pauvres gens, et se décide enfin à les établir à Kouba dans quelques maisons de campagne abandonnées. Aussitôt des Français sans ressources sollicitent semblable faveur; peut-on faire pour eux moins que pour des étrangers? On les installe donc dans les mêmes conditions à Dély-Ibrahim. Mais bientôt, par suite de l'hiver et de ses intempéries, les malheureux se trouvent sans abri ; voici l'administration entraînée à bâtir des maisons et des baraques, à installer des ouvrages défensifs, à affecter à cet effet un crédit particulier, à déléguer à un « gérant de la colonisation » le soin de s'occuper de ses protégés, qui d'ailleurs ne répondent pas comme il convient à la sollicitude qu'on leur témoigne. Aussi l'intendant civil, désapprouvé d'ailleurs par le maréchal Soult qui trouvait les dépenses trop considérables, ne tarda-t-il pas à abandonner son entreprise avant de l'avoir menée à terme, et est-ce par un échec que se termina, en 1833, la première tentative de colonisation officielle en Algérie.

---

[1] Cf. l'appréciation du général Berthezène : « La Mitidja n'est qu'un immense « cloaque ; elle sera le tombeau de tous ceux qui oseront l'exploiter. Aucun établis- « sement n'est possible en dehors du Sahel » (cité par Rouire : *Les colons de l'Algérie. Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1901, p. 345).

[2] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. I, p. 15.

IV. — Cependant de nouveaux colons, bénévoles, avaient débarqué en Algérie et avaient acquis de leurs propriétaires maures ou turcs, généralement sous forme de bail à rente perpétuelle, les grands haouchs des environs d'Alger. « Pour la « plupart détachés de leurs fonctions ou de leurs ambitions « par le changement de gouvernement, ils appartenaient, a très « bien dit M. de Peyerimhoff [1], à un milieu social élevé et ap- « portaient avec eux des capitaux parfois considérables » qu'ils n'hésitèrent pas à consacrer à la mise en valeur de leurs domaines de Kouba (M. de Vialar), de Tixeraïn (M. de Tonnac), de la Rassauta (le prince de Mir), de Bellarabet (M. de Franclieu), d'El-Biar (M. Tobler), d'Hussein-Dey (M. Ventre). Alors, grâce à l'initiative de ces hommes intelligents et énergiques, qui, non contents de s'être fait accepter des indigènes, s'attachent à respecter scrupuleusement leurs croyances, leurs mœurs et leurs droits [2], grâce à leurs sacrifices pécuniaires [3], grâce à l'introduction, — par leurs soins, — comme domestiques d'abord, puis comme métayers, de familles de cultivateurs [4], la colonisation réelle, « celle qui s'appuie sur l'exploi- « tation et la mise en culture du sol [5] », commence de manière suivie. Dès 1833, on s'attaque au sol, on se hasarde à récolter quelques fourrages au delà de l'Arratch, on songe à planter, on commence à dessécher les marais des alentours de la Maison-Carrée en Mitidja, — et aussi ceux du voisinage de Bône, — cependant que l'administration construit des routes, des casernes, des hôpitaux, des magasins [6]. Les efforts de tous ces colons libres sont si méritoires que la commission d'Afrique, cette commission d'enquête envoyée en Algérie en 1833 pour « recueillir sur les lieux tous les faits « propres à éclairer le gouvernement, soit sur l'état actuel du « pays, soit sur les mesures que réclame son avenir », conclut nettement, après un séjour de trois mois dans le pays, au maintien de l'occupation. Mieux encore, elle demande, dans le rap-

---

[1] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. I, p. 17.

[2] Rouire : *Les colons de l'Algérie*. I. *La phase héroïque de la colonisation* (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1901, p. 346-347).

[3] MM. de Lapeyrière et Mercier engagèrent 400.000 francs l'un dans son domaine de Boukandoura, l'autre à la ferme de la Réghaïa (Rouire. Id., *ibid.*, p. 349).

[4] En 1834, M. de Vialar amène de Gaillac quinze valets ou métayers ; vers la même époque, des familles du Midi de la France s'installent dans le domaine de Boukandoura. En 1835, une vingtaine de cultivateurs mahonnais sont installés par M. de Vialar à Tixeraïn et à Kouba ; d'autres Mahonnais se fixent à la Réghaïa et à la Rassauta (de Peyerimhoff, *ouv. cité*, t. I, note 3 de la page 17 ; Rouire, *art. cité*, p. [illegible]).

[5] Hipp. Peut : *Précis de l'histoire de la colonisation française en Algérie* (*Annales de la colonisation algérienne*, t. I, 1854, p. 10).

[6] Peut : *ibid.*, p. 9.

port de M. de la Pinsonnière sur l'agriculture et la colonisation, la création en Algérie d'une colonisation de travailleurs libres, d'origine française ou étrangère, auxquels seront données, sous forme de concessions, des terres du domaine [1]; elle signale (chose digne de remarque) comme devant être les véritables pionniers de la colonisation les cultivateurs possédant un petit capital [2]. Mais elle reconnaît en même temps que, dans les circonstances présentes, il est presque impossible d'introduire de tels colons en Algérie ; « quelles que soient les mesures du gou-
« vernement pour manifester authentiquement son intention
« de conserver et de coloniser Alger, ses dispositions, après
« l'incertitude qui a régné depuis trois ans sur la colonie, ren-
« contreront peut-être encore une grande incrédulité chez les
« populations agricoles de l'Europe, et sans une espèce d'en-
« traînement exercé directement sur les esprits de nos paysans
« la colonie sera longtemps encore sans cultivateurs [3]. »

Cette « espèce d'entraînement exercé directement sur les esprits de nos paysans » dont parle M. de la Pinsonnière, voilà précisément ce que faisaient les colons propriétaires de grands domaines. Sur les terres qu'ils avaient achetées aux indigènes à bons deniers comptants, à leurs risques et périls, ils travaillaient avec l'intelligence la plus éveillée et un remarquable esprit de suite à introduire cette main-d'œuvre agricole, si rare et si coûteuse [4], sans laquelle il leur était impossible de mettre leurs propriétés en valeur. Bientôt, grâce à leur initiative,
« chaque grande exploitation eut son groupement d'ouvriers
« européens, qui habitèrent d'abord dans des gourbis ou sous
« la tente, puis se firent construire des maisons, achetèrent des
« parcelles de terre et se fixèrent dès lors au sol... Grâce à la

---

[1] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. I, p. 16 (et notes 4 et 5), d'après les *Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique* (Paris, 1834).

[2] Rapport de M. de la Pinsonnière dans *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger* (Paris, 1834, in-8°), p. 21-22 : « Les colons vraiment utiles à la colonie, ceux qui
« assureraient son avenir, seraient les simples cultivateurs actifs, intelligents et possé-
« dant, en entrant dans une ferme ou en recevant une concession, 1.500 francs à
« 2.000 francs d'argent. Ceux-là cultiveraient sans inquiétude, car ils pourraient,
« avec cette ressource, se nourrir longtemps et se créer un petit établissement provi-
« soire qui leur donnerait le temps d'attendre les bénéfices pour se fixer définitive-
« ment. *Ceux-là produiraient beaucoup, dépenseraient peu ; ce sont ceux qu'il*
« *faut attirer.* »

[3] Rapport de M. de la Pinsonnière, dans *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger*, p. 22.

[4] Selon M. Rouire (*art. cité*, p. 351), chaque ouvrier européen employé pour la récolte des fourrages était payé de 7 à 8 francs par jour, nourriture et vin non compris. En 1834, M. de la Pinsonnière écrit que « le prix de la journée d'un
« Européen est de 2 fr. 50 à 5 francs ; celle d'un indigène, qui fait cinq fois moins
« d'ouvrage, est de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 » (Rapport cité, *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger*, p. 78).

« fixation de cette population au sol, des hameaux se formaient « à proximité des grandes exploitations, et souvent les exploi- « tations elles-mêmes se transformaient en embryons de vil- « lages. A cette transformation gagnaient également les fer- « miers et le propriétaire : ce dernier vendait par lots et à « bons prix une propriété qu'il avait achetée à un prix minime « et le fermier devenait acquéreur de bonnes terres dont il « connaissait la valeur pour les avoir travaillées et qui lui assu- « raient avec l'aisance la récompense de ses labeurs... Une « grande partie des villages et bourgs du Sahel et de la Mitidja, « aujourd'hui si florissants, n'ont pas eu d'autre origine que les « grandes fermes acquises au début de la conquête par les « colons, et leurs premiers habitants n'ont été autres que les « cultivateurs appelés à vivre sur ces grands domaines et les « ouvriers venus se fixer à proximité des camps [1]. »

Quel contraste entre la vie de ces vaillants et hardis pionniers et celle des colons contemporains! Alors l'existence était rude et pleine de périls, dont les moindres (le fait est pénible à constater !) ne provenaient pas toujours, tant s'en faut, des pillards de la Mitidja, des terribles Hadjoutes, en particulier. Ecoutons, pour nous en convaincre, un membre de la Commission d'Afrique de 1833, qui a constaté sur place les maux dont il parle, mais à qui sa qualité de rapporteur officiel fait un devoir de ménager l'Administration : « En pays conquis, écrit-il, le voi- « sinage des camps est toujours fâcheux, et à Alger, malgré la « sollicitude des chefs de l'armée pour le maintien de la disci- « pline, malgré les efforts bien naturels des colons pour pré- « server leurs propriétés du pillage, le soldat vainqueur s'est « toujours cru *et se croit toujours* le maître absolu de sa con- « quête. Peu soucieux d'un avenir qu'il ne comprend pas et qui « ne l'intéresse pas immédiatement, il n'a fait acte de sa puis- « sance jusqu'à présent que pour porter avec lui la dévastation « et la ruine. La hache a fait justice de plantations superbes « que le temps et la barbarie avaient respectées ; les pépinié- « res, les vignes ont alimenté le feu du bivouac ; les portes, les « fenêtres, les solives des maisons ont fait du bois de corde, « vendu ensuite sur la place publique ; les fruits, violemment « arrachés, ont entraîné la perte de l'arbre qui les portait ; tout « a manqué à la fois au malheureux colon ; jusqu'aux légumes de « son modeste jardin, sa dernière ressource, tout a disparu !... « L'autorité supérieure elle-même, qui aurait dû entourer de « protection les pénibles efforts de colonisation agricole, l'ad-

[1] Rouire : *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1901, p. 351-352.

« ministration, peu spéciale en cette matière, s'est à peine « aperçue de son importance; et non seulement elle l'a aban- « donnée à ses propres inspirations, sans guide et sans appui, « mais encore elle l'a froissée par ses procédés peu bienveil- « lants et par une étrange absence de loyauté dans la tenue « de ses engagemens. Des colons ont été violemment dépos- « sédés, leurs maisons et leurs champs dévastés par une occu- « pation militaire faite d'autorité. D'autres, après avoir mis un « capital considérable en plantations de plusieurs milliers de « pieds d'arbres, en culture de vastes terrains, ont cru alléger « un peu le poids de leurs efforts en louant à l'autorité quel- « ques corps de fermes; le prix du loyer n'a jamais été payé, « les terres sont devenues des champs de manœuvre, les prai- « ries des pâturages pour la cavalerie; toutes les récoltes ont « été dévorées [1]. » Aux faits ainsi rapportés par M. de la Pinsonnière ajoutez ceux qu'il doit passer sous silence, ceux qui se produiront un peu plus tard, lorsque l'Administration prendra parti contre les colons en faveur des Arabes, lorsqu'elle refusera aux Européens des munitions pour se défendre, lorsque consigne sera donnée aux sentinelles de tirer sur tous les Européens qui, *pour quelque motif que ce soit*, essaieront de franchir la ligne des postes fortifiés [2], et vous comprendrez l'indignation dont fut saisi le général Dubourg lorsqu'il lut, dans un travail signé par un administrateur, naguère intendant à Alger, que le Français ne savait pas coloniser! « La maxime « que les Français ne savent pas coloniser est, s'écrie-t-il « en 1836 [3], fausse jusqu'à l'absurdité, et il est bien étonnant, « il faut en convenir, qu'une telle maxime soit propagée par « des administrateurs. On pourrait leur opposer une maxime « plus vraie, à savoir : « L'Administration française ne sait pas « coloniser, elle est incapable de coloniser. » Mais cette maxime « absolue serait encore fausse, car s'il y a beaucoup d'adminis- « trateurs incapables de coloniser, il y en a beaucoup qui en sont « très capables... » Vous comprendrez aussi, par ailleurs, comment des colons finirent par être ruinés, et comment le père de Léon Roches se trouva obligé de vendre toutes les propriétés qu'il possédait, et demeura encore débiteur de sommes relativement considérables.

V. — Tandis que, dans la métropole, on discutait ainsi leur œuvre, on la contestait, on la défendait, les pionniers de la colo-

---

[1] Rapport de M. de la Pinsonnière, dans *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger*, p. 3-5.

[2] Rouire : *art. cité*, p. 357.

[3] *Sommaire d'un Plan de Colonisation du Royaume d'Alger*, note 1 de la p. 8.

nisation poursuivaient sans relâche ni découragement leur noble tâche. Ils avaient débuté en tâtonnant; mais dès 1833 de précieuses constatations avaient été faites sur quelques points. Pour la culture des céréales, deux colons avaient obtenu des résultats satisfaisants (12 ½ pour 1) en appliquant à grands frais les méthodes européennes; des plantations de mûriers avaient été faites et avaient présenté des résultats « étonnants »; la culture du coton avait été essayée; la pomme de terre avait été introduite aux environs d'Alger, et sans y être aussi savoureuse qu'en France, y « parvenait à un assez haut degré « de perfection »; les légumineuses réussissaient; quelques colons, « découragés de la culture des céréales, » avaient laissé croître le fourrage dans le voisinage des arbres et « en « avaient retiré bien plus de revenu que de leurs grains ». Par contre, la cochenille ni les vers à soie n'avaient encore réussi. Déjà, par ailleurs, le jardin d'acclimatement, — le Jardin d'Essai, — préludait à son œuvre si utile, et venait de son mieux en aide aux colons [1]. Ceux-ci poursuivirent leurs recherches avec tant de succès qu'ils obtinrent, en 1834, des pierres d'indigo, et en 1835 de beau sucre brut [2].

En même temps, ils s'aventuraient dans la plaine. Dès 1834, M. de Vialar se montrait sur le marché de Boufarik et à sa suite d'autres colons s'établissaient, en dépit de son insécurité, dans la Mitidja, où les alla visiter, le 13 novembre 1835, le duc d'Orléans. « Le prince... parut fort satisfait de la fertilité « du sol, qu'il reconnut susceptible d'offrir aux colons cultiva- « teurs des produits variés et abondants », écrit le maréchal Clauzel au ministre de la Guerre, le maréchal Maison [3]; plus explicite, et partant bien plus intéressant, encore que trop bref à notre gré, est le jeune duc d'Elchingen dans ses lettres à sa femme. « Hier, écrit-il le 14 novembre, nous sommes partis à « six heures du matin, pointe du jour, pour aller visiter les « camps de Douéra et de Boufarik, voir la plaine, et avoir con- « naissance de l'aspect intérieur du pays... Nous avons pointé « sur Douéra, coupant tout le grand mamelon au-dessus d'Al- « ger, laissant à gauche le fort l'Empereur. La route belle, « large, mais glaiseuse à cause de ces horribles pluies, a été « faite par la troupe; ce sont de beaux travaux. Après avoir « traversé des sites peu accidentés, mais curieux par le style « du pays, les cactus, aloès, figuiers, mûriers, etc..., des plai-

[1] Sur tous ces points, voir, dans la deuxième partie du rapport de M. de la Pinsonnière les p. 66-82 de la *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger*.

[2] Rouire, *art. cité*, p. 350.

[3] Lettre du 14 novembre 1835. Paul Azan : *Le duc d'Orléans à Alger et à Oran en* 1835, p. 18 du tirage à part.

« nes assez cultivées, quelques pauvres villages qui s'élèvent, « partie habités par des Français, partie par des Maures et « quelques Alsaciens, nous avons commencé à descendre les « versants du contrefort d'Alger, visité le camp de Douéra, « puis sommes arrivés à la plaine de la Mitidja... Après une « longue séance à Boufarik, nous avons longé la plaine de la « Mitidja, 8 lieues de large sur 30 de long, faisant tout le tour « d'Alger, source admirable de prospérité et d'avenir. A sept « heures, nuit close, nous sommes rentrés à Alger. J'oublie de « te dépeindre ces plaines immenses où l'œil voit, à 7 ou 8 lieues, « l'Atlas, barrière entre nous et le désert, ces spahis rouges « galopant, courant ventre à terre en tous sens, fouillant les « buissons d'aloès, pour débusquer les embûches que les « Hadjoutes auraient pu nous dresser; dans le fond, bienloin, « ces manteaux blancs, qui couvrent la plaine, ces bergers à « cheval gardant les troupeaux, ces chevaux abandonnés...[1] »

Au moment où le duc d'Elchingen écrivait ces lignes, Boufarik n'était encore qu'un camp permanent; mais déjà le maréchal Clauzel projetait d'y créer, à côté du camp, une petite ville qui porterait le nom de Medina Clauzel. Fondée l'année suivante par l'administration militaire, cette localité est demeurée célèbre dans l'histoire de la colonisation algérienne par les sacrifices de toute nature qu'elle exigea de ses premiers habitants civils. Ces sacrifices, dont le colonel Trumelet a si bien raconté naguère la douloureuse histoire dans un livre intéressant et instructif entre tous[2], ils étaient sans doute loin de les prévoir, les Européens qui sollicitèrent avec tant d'empressement la concession des lots de culture constitués en cet endroit! Dès lors, et en dépit de tous les obstacles, l'agriculture, — qui a jusqu'alors été très restreinte aux environs d'Alger et nulle dans les deux autres provinces[3], — et la colonisation commencent vraiment à progresser. En 1837, 8.127 hectares de terres sont mis en culture (6.935 hect. pour Alger, 597 pour Bône, 595 pour Oran), 64.462 oliviers sont greffés et 327.279 arbres (dont 87.225 mûriers) sont plantés, sans parler d'un peu de vigne et de quelques essais de coton[4]. L'année suivante, des colons européens commencent à s'établir dans la partie de la plaine d'Alger appelée Outhan des Beni Moussa, Alger change véritablement de face; on compte 90 maisons et 400 habitants à Dély-Ibrahim, 60 maisons et 500 habitants à Boufarik, d'autres

---

[1] Paul Azan, *Le duc d'Orléans à Alger et à Oran en* 1835, p. 47 et 51 du tirage à part.

[2] *Une page de l'histoire de la Colonisation Algérienne : Boufarik.* (Alger, 1887, in-8°).

[3] Hip. Peut : *art. cité* (*Annales de colonisation algérienne*, t I, 1852, p. 13). — Quelques fourrages furent cependant recoltés auprès de Bône en 1836.

[4] Hip. Peut : Id. (*ibid.*, p. 16).

colons à Kouba, à Birkadem, à Tixeraïn, etc.[1]. En 1839, les progrès sont plus apparents encore : tandis qu'à Alger les exploitations rurales s'accroissent peu à peu, à Bône, quelques nouveaux hectares de terre sont défrichés ; là, ainsi qu'à Constantine et Philippeville, sont exécutés des travaux de desséchement ; à Oran, les troupes commencent à cultiver des champs autour de leurs campements ; les exportations atteignent le chiffre de 4.250.995 francs, et pour la première fois figurent parmi elles le coton, la laine, le liège, les lichens tinctoriaux, la garance[2]. En même temps, la colonisation officielle se constitue lentement ; elle a à son actif, en 1839, 316 familles représentant 1.500 personnes, et le mouvement d'émigration se prononce de jour en jour[3]. Il semble donc que l'Algérie n'a plus, après les tâtonnements du début, qu'à suivre la voie dans laquelle elle vient de s'engager ; il semble que la colonisation et la complète mise en valeur de la Mitidja ne sont plus qu'affaire de temps...

Hélas ! la terrible insurrection qui éclate le 20 novembre 1839 vient bientôt anéantir toutes ces espérances. A cette date néfaste, les Hadjoutes, excités par Abd-el-Kader, envahissent la Mitidja, incendient les champs et les fermes, surprennent et massacrent les colons. Pour quelques-uns qui, comme Pirette, parviennent à échapper à la mort après avoir fait reculer les assaillants, combien d'autres que leur bravoure n'a pas protégés ! Le même jour, le maréchal Valée reçoit la déclaration de guerre qu'Abd-el-Kader a signée deux jours auparavant, et ordre est aussitôt donné aux postes disséminés dans la Mitidja et même dans le Sahel de se replier sur Alger en ramenant avec eux, de gré ou de force, les colons survivants. Aussi, en réalité, ne reste-t-il plus rien, dès le 20 novembre au soir, de la colonisation libre de la Mitidja ; « le Sahel est envahi, et « les cavaliers de l'émir enlèvent les troupeaux jusqu'au « Hamma. Beaucoup de grands propriétaires sont ruinés de « ce seul coup ; les petits colons sont tombés au rôle de ration- « naires ; tous ont perdu confiance[4]. »

C'est seulement deux ans plus tard, après la création de nouvelles colonies à Blida, à Koléa, à Cherchell, avec l'arrivée de Bugeaud comme gouverneur général, que l'œuvre détruite en pleine croissance commença à jeter de nouvelles racines.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] HIP. PEUT : id (*ibid.*, p. 67).
[2] HIP. PEUT : id (*ibid.*, p. 70).
[3] DE PEYERIMHOFF : *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895*, t. I, p. 18.
[4] Id., *ibid.*, t. I, p. 20.

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE

AU DÉBUT DE LA SECONDE RESTAURATION

Aujourd'hui paraît, à la librairie Alcan, le premier volume d'un intéressant ouvrage de M. Christian Schefer, dans lequel l'auteur, sous le titre de : *la France moderne et le problème colonial*, se propose d'étudier tout le développement de notre politique coloniale au cours du XIXe siècle. Ce premier volume traite de la période de la Restauration. Nous devons à l'obligeance de M. Christian Schefer de pouvoir faire profiter la Revue des bonnes feuilles d'un des chapitres de ce remarquable ouvrage, dans lequel sont indiqués les premiers actes coloniaux accomplis au lendemain de la paix de 1815, et se dégagent en même temps les tendances auxquelles cédait alors le ministère que présidait le duc de Richelieu.

N. D. L. R.

La première tâche coloniale du ministère de Richelieu était de réoccuper les colonies, dont les traités de 1814 et de 1815 nous avaient reconnu la propriété. Les unes se trouvaient aux mains des Alliés; Saint-Domingue était indépendant de fait, sous les gouvernements de Christophe et de Pétion.

En 1814, la première Restauration avait voulu reconquérir Saint-Domingue, à l'instigation des planteurs évincés, et, par sympathie pour leurs idées, songeait à y restaurer l'ancien ordre de choses. Mais la France avait à Saint-Domingue d'autres intérêts que ceux des colons. Malgré l'abandon des grandes plantations, le pays était riche encore, plus riche même, en un certain sens, car les bénéfices envoyés jadis aux propriétaires de la métropole se consommaient maintenant sur place. Il continuait d'offrir dès lors un débouché aux marchandises d'Europe, et d'autant plus appréciable que des entrepôts s'y formaient pour alimenter les colonies espagnoles insurgées. Anglais et Américains du Nord profitaient très largement de cette aubaine : les Français, par contre, en étaient exclus. Seul de tous les pavillons, celui du souverain légitime n'était pas admis dans les ports de l'île et précisément à cause des revendications de souveraineté. Pour remédier à cette situation, les ministres français voulurent étudier une réoccupation de l'île, et, en attendant, sauvegarder sans nul délai les intérêts du commerce. Pour cela, des mesures de deux ordres : d'une part, l'envoi d'une mission ; d'autre part, l'élaboration d'une ordonnance.

Cette dernière fut signée le 27 mai 1816, après plus de six

mois de préparation. Elle ne figure, à ma connaissance, dans aucun recueil, et il paraît résulter de lettres ministérielles qu'elle fut envoyée aux administrateurs des ports pour être, par eux, communiquée sous manteau. C'était, en quelque sorte, une ordonnance confidentielle. Son texte même ne permettait guère qu'il en allât différemment. Elle décidait, en effet, que les armateurs français seraient autorisés à diriger de nouveau des expéditions sur Saint-Domingue, mais seulement sous pavillon étranger. Le procédé restait délicat à moins d'entente formelle avec les pays dont on empruntait les couleurs, et le succès, en outre, exigeait un certain secret. Entre temps, le ministère ayant été informé que Pétion paraissait animé de dispositions relativement favorables, une mission officielle fut confiée à MM. Esmangart et de Fontanges nommés, à cet effet, commissaires du roi, et chargés d'aller négocier avec les autorités de l'île. Mais Christophe refusa de répondre à leurs ouvertures et Pétion n'accepta de traiter que si la France reconnaissait l'indépendance de sa république. C'était un échec complet. Le gouvernement français parut en prendre son parti; il ne fit rien qui pût laisser croire à un abandon de nos droits, rien non plus pour les imposer, et accordant chaque année de nombreuses autorisations d'armement sous pavillons danois, prussien ou suédois, parut borner son rôle à l'attente des événements.

Ce n'était ni faiblesse ni dédain pour les choses coloniales. La preuve s'en trouve dans la manière dont étaient conduites, juste dans le même temps, les négociations avec l'Angleterre et le Portugal au sujet des colonies que ces puissances détenaient encore. Il s'agissait d'obtenir du Portugal l'exécution des engagements pris à Vienne touchant la Guyane, de l'Angleterre l'abandon immédiat des Antilles réoccupées durant les Cent Jours et la remise des établissements non rétrocédés à la première Restauration : soit l'Inde, le Sénégal, Saint-Pierre-Miquelon et les postes de Madagascar, ces derniers soulevant d'ailleurs une question assez épineuse : on apprenait, en effet, que le gouverneur de Maurice, sir Robert Farquhar, refusait la remise de postes qui, disait-il, faisaient partie des « dépendances » de l'île de France cédées par nous en 1814.

La convention annexée au traité du 20 novembre 1815 avait subordonné la restitution des colonies que détenait l'Angleterre à l'exécution de certains engagements financiers. La condition à peine remplie, avec une hâte très caractéristique, le gouvernement français se mit en devoir de réclamer. « Il s'agit, en premier lieu, d'assurer l'exécution du traité de paix en ce qui con-

cerne la restitution de nos colonies », avaient déclaré les instructions signées le 31 décembre 1815 pour le marquis d'Osmond, envoyé comme ambassadeur à Londres. « La France exécute fidèlement le traité du 30 novembre », écrivait encore le duc de Richelieu : l'Angleterre doit agir de même et il faut insister pour qu'elle nous remette sans retard nos possessions. D'Osmond estimait que la chose irait très aisément. Les pourparlers durèrent cependant plusieurs mois. Il y eut même des difficultés; remarquons toutefois qui les souleva.

Dès que le ministère français eut les ordres de remise, rédigés à Londres pour les agents britanniques, il les jugea insuffisants et en demanda d'autres, plus clairs ou plus complets. Ceux-ci obtenus furent, à leur tour, minutieusement examinés, âprement critiqués, et certains au moins, refusés à nouveau. Le ministère des Affaires étrangères, interprète de la marine, témoignait d'une méfiance prodigieuse et l'ambassadeur à Londres se voyait invité à revenir sans cesse à la charge. Il recevait également l'ordre de revendiquer Madagascar avec une fermeté pareille, tandis qu'à Paris la direction des Colonies rédigeait des notes péremptoires pour démontrer que les postes de la grande île ne dépendaient point de l'ancienne île de France et déléguait des commissaires spéciaux qui s'en allaient assiéger l'ambassadeur d'Angleterre. Le cabinet britannique avait commencé par adopter la théorie du gouverneur de Maurice et déclaré les établissements de bonne prise. Devant l'assaut qu'on lui livrait maintenant, il changea d'avis, fort galamment du reste; son représentant à Paris qualifia le droit de la France d'incontestable, et sir Robert Farquhar fut invité à effectuer la remise au gouverneur de Bourbon. L'accord s'étant aussi fait au sujet des autres colonies, les expéditions retenues dans les ports avaient enfin pu mettre à la voile.

Leur arrivée à leurs destinations respectives fut parfois marquée par des incidents. Dans l'Inde, des contestations s'élevèrent au sujet des limites du territoire de Mahé et la question dut être soumise aux gouvernements métropolitains qui ne devaient se mettre d'accord que dix ans plus tard. D'autre part, quand le commandant du Sénégal qui avait embarqué sur la frégate la *Méduse* parvint à Saint-Louis, exténué et dénué de tout, à la suite du terrible naufrage que l'on sait, il eut à lutter contre la mauvaise volonté et la mauvaise foi des autorités anglaises qui, de longs mois durant, refusèrent d'exécuter avec loyauté les engagements de leur gouvernement. C'étaient là des incidents très fâcheux, sans nul doute, mais de simples incidents. Les ministres anglais ne les déploraient peut-être

pas, mais, je le crois du moins, ne les avaient point provoqués. Ils ne sauraient modifier en tous cas la physionomie des négociations poursuivies en Europe et qui demeurent si particulières. Pour des raisons que nous verrons se dégager dans la suite, la France y avait constamment fait preuve d'une ténacité hautaine, assez imprévue chez une puissance si récemment et terriblement vaincue, tandis que l'Angleterre manifestait au contraire une souplesse conciliante peu conforme à ses habitudes.

Restait à tirer la Guyane des mains du Portugal, qui, revendiquant toujours un territoire contesté, ne voulait pas se montrer accommodant. Le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, avait beau engager des pourparlers à Paris avec le chevalier de Brito qui représentait le Portugal, ou s'efforcer d'obtenir que l'Angleterre pesât sur son allié : négociations directes ou tentatives détournées n'amenaient aucun résultat. Les discussions restaient stériles et l'un après l'autre les mois passaient. Quand vint l'année 1817, la patience du gouvernement français commença à se lasser et le 4 juillet le Conseil des Ministres décida d'en finir. Sans préjuger la question territoriale, la colonie serait réoccupée dans les limites provisoirement fixées à Vienne, et ce, sans nul souci des dispositions du Portugal. Au cas de résistance des autorités locales, la force les mettrait à la raison. En conséquence, le ministère de la Marine prépara une expédition relativement nombreuse : un vaisseau, deux frégates, une corvette, cinq bâtiments plus petits; 418 hommes d'infanterie, 242 d'artillerie, plus des armes pour leur adjoindre, le cas échéant, un corps de débarquement de 209 marins et le capitaine de vaisseau Bergeret, à qui fut confié le commandement, reçut le 1er août des instructions « très secrètes » détaillant minutieusement les dispositions à prendre en vue d'une attaque de Cayenne. Mais l'Angleterre s'interposa. Tout en nous faisant entendre qu'elle désapprouvait fort les moyens violents, elle pesait énergiquement sur les représentants du Portugal et ceux-ci comprirent qu'ils risquaient de n'être soutenus par personne, l'Europe étant, suivant l'expression de Wellington, « dégoûtée » de leur pays. Le 28 août, le chevalier de Brito signa donc une convention promettant d'exécuter dans les trois mois l'article de l'acte final de Vienne. Le 6 septembre, de nouveaux ordres du ministère de la Marine modifiaient ceux du 1er août, réduisant l'expédition préparée et lui ôtant tout caractère belliqueux. Les vaisseaux mettaient à la voile le 13 et avant la fin de l'année les autorités portugaises avaient remis les établissements aux représen-

tants de Louis XVIII. Toutes nos colonies nous étaient restituées.

En dehors des colonies proprement dites, la France avait possédé jadis des établissements divers qui contribuaient à son commerce. De ceux-là aussi le gouvernement juge à propos de s'occuper. Des démarches sont faites auprès du bey d'Alger pour faire reconnaître à nouveau nos droits sur les anciennes concessions d'Afrique et bientôt nous nous réinstallons à La Calle, où nous songeons même à nous fortifier très sérieusement. Il y avait eu jadis une « loge » de France à Moka : puisqu'elle a existé, il convient qu'elle existe encore et dès les derniers jours de 1815 on s'est préoccupé d'y envoyer un agent qui veillera à faire reconnaître à nouveau tous nos droits. C'est une loge aussi que nous avions autrefois à Surate, dont le souverain avait accordé divers privilèges à nos agents. Ces privilèges, il faut en obtenir le renouvellement de l'Angleterre, souverain actuel de Surate. Richelieu en écrit à d'Osmond. Celui-ci multiplie les démarches et M. de Maisonneuve, nommé chef du comptoir le 22 juillet 1817, peut aller prendre possession de son poste. Car s'il a contesté certains de nos droits, s'il proteste contre notre prétention de hisser le pavillon et s'il refuse d'accorder un *exequatur*, le gouvernement anglais admet les points essentiels et déclare que les commerçants français seront placés sur le même pied que les Anglais. Ce n'est pas tout. D'Osmond reçoit de Paris l'ordre de revendiquer la liberté de navigation de la mer Rouge. Il formule une demande très ferme. Le ministre anglais, qui tient la mer Rouge libre pour tout le monde, s'étonne, déclare ne pas comprendre la portée du prétendu privilège et sollicite des explications. D'Osmond en fournit de très vagues, car lui-même ne sait pas au juste ce qu'il réclame. Et comment le saurait-il, car rien ne prouve que le ministère qui dicte sa conduite ait lui-même des vues bien nettes. Mais l'expression se trouve dans un traité conclu en 1748 avec le nabab de Surate qui semble présenter l'octroi de cette liberté comme une concession. Celle-ci était peut-être purement illusoire, n'importe : il faut réclamer, au hasard et à tout prix, de peur de laisser prescrire un droit de la France, et l'ambassadeur se déclarera satisfait seulement quand son interlocuteur, complètement ahuri, aura formellement renoncé à toute réserve ou objection.

*
* *

Si j'ai rapporté ce dernier incident, minime en somme, ce n'est assurément point pour y chercher un texte de railleries. Mais le zèle bouillant jusqu'à l'aveuglement dont témoignait

notre diplomatie me semble caractériser assez bien, tout en l'exagérant, la caricaturant même si l'on veut, une tendance fort intéressante du gouvernement d'alors. Celui-ci s'est proposé de rendre au pays la place qui lui convient et ses efforts amèneront au congrès d'Aix-la-Chapelle la libération anticipée du territoire et l'entrée dans l'alliance conclue naguère contre nous. Pour grand qu'il soit, un tel résultat semble insuffisant, et pour arriver à ce résultat même des manœuvres diplomatiques ne suffisent pas. Un pays fait figure dans le monde en raison de sa puissance et de sa prospérité. Rien ne saurait donc être négligé de ce qui rehaussera la puissance et restaurera la prospérité compromise par trois années de défaites. Il faut, pour rétablir les finances, stimuler l'agriculture et l'industrie ; recouvrer dès lors toutes les colonies, tous les établissements lointains qui servaient naguère au commerce et qui fourniront encore à nos produits les débouchés nécessaires. L'œuvre doit être poursuivie, d'ailleurs, sans hésitations, sans calcul ni sans choix. Tels privilèges obtenus jadis d'un potentat exotique, tels territoires sur lesquels nous avons des droits, sembleraient-ils maintenant sans utilité qu'il faudrait encore les revendiquer âprement. Pour justifier son attitude dans l'affaire de la Guyane, le duc de Richelieu écrivait le 8 mai 1817 à son ambassadeur à Londres : « Vous sentez parfaitement, monsieur le marquis... qu'il serait impossible de céder aux demandes du Portugal, moins à cause de l'intérêt réel qu'il y a pour nous à conserver un territoire qui ne peut offrir d'avantages véritables que dans un avenir éloigné, que parce que la dignité du roi et de l'État serait blessée par une concession qui ne serait justifiée par aucun droit quelconque de la part du Portugal. Cette considération est de la plus grande force, car dans notre situation actuelle tout acte de condescendance serait pris pour de la faiblesse et nous inviterions en quelque sorte toutes les puissances, même les plus petites, à abuser de la position difficile où les circonstances nous placent passagèrement. » La France est vaincue, soit ; mais sa défaite même la rend plus soucieuse de sa dignité. Sa susceptibilité doit être plus éveillée qu'au lendemain d'une victoire et la moindre renonciation deviendrait une faute lourde.

Pareille attitude risque de froisser les puissances avec lesquelles il faut traiter : le gouvernement le sent, mais n'en a cure. En matière de colonies, il ne trouve, en effet, en face de lui que le Portugal et l'Angleterre : le premier lui semble une quantité à peu près négligeable et il ne tient pas particulièrement à ménager la seconde. Son âpreté presque agressive

à propos des reprises de possessions en a fourni des preuves; une autre négociation se rattachant plus indirectement aux colonies en témoigne également. Comme suite aux principes posés à Vienne et dans le second traité de Paris, des conférences s'étaient ouvertes à Londres, au mois d'août 1816, pour étudier les moyens de réprimer la traite. A ce premier objet s'en joignit bientôt un second, et l'on examina également les mesures à prendre pour mettre un terme aux pirateries des Barbaresques qui ravageaient la Méditerranée. Pour l'un et l'autre objet, l'Angleterre proposait des dispositions énergiques : le droit réciproque de visite, qui permettrait aux navires de guerre de vérifier si les bateaux marchands n'étaient pas négriers et la constitution d'une grande ligne maritime internationale à laquelle chaque pays serait tenu de fournir son contingent. La France fit aux deux projets des objections nombreuses et persistantes, au cours de pourparlers qui durèrent des années. Dans les communications directement échangées entre les deux gouvernements, aux conférences spécialement réunies à Londres, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, par des manœuvres dilatoires ou des démarches auprès des autres cours, partout et toujours elle s'appliqua à contrecarrer les desseins anglais. Le droit de visite risquerait d'entraîner des abus, « sans compter le danger d'offrir à l'ambition de l'Angleterre un exemple dont elle chercherait plus tard à se prévaloir « pour s'assurer la domination des mers » ; et le plan de ligne « maritime présenterait de même de graves inconvénients, « soit en fournissant à l'Angleterre de nouveaux moyens « d'assurer sa domination sur les mers, soit en blessant la « dignité de la France qui serait reléguée au second rang ». Nous avons remarqué déjà l'attention que le gouvernement apportait à sauvegarder toujours la dignité de la France, voici qu'une autre considération intervient aussi, non moins importante, et plus caractéristique encore : la France ne saurait admettre que l'Angleterre s'assure l'hégémonie maritime. L'âpreté brutale constatée dans les négociations de la seconde paix a provoqué, d'autre part, un ressentiment qui envenime les froissements de détail. Le ministère français constate que les rapports de bienveillance et de confiance réciproques qui existaient en 1814 n'ont pas été rétablis et, dans les instructions remises au marquis d'Osmond aux premiers jours de 1816, le duc de Richelieu en est arrivé à discuter les cas les plus extrêmes. Si la Grande-Bretagne s'opposait à tout ce qui pourrait « diminuer sa prépotence sur les mers » une lutte deviendrait inévitable pour rétablir « l'équilibre maritime ». Quel-

ques années plus tard, vers 1819 ou 1820, un autre ministre faisait également remarquer à Louis XVIII les « vieilles inimitiés » de l'Angleterre, « son mauvais vouloir continuel » contre lequel il fallait mettre la France en garde et il envisageait, lui aussi, l'éventualité d'une guerre. Cette guerre, la France du reste ne serait sans doute pas seule à la soutenir. En 1815, sous le ministère Richelieu, comme plus tard sous le ministère Dessolles-Decazes, on comptait sur le concours des autres puissances maritimes que « la prépotence » de l'Angleterre inquiétait aussi : les États-Unis par exemple et notamment la Russie. C'est d'ailleurs, on le sait, du côté de cette dernière que le duc de Richelieu, autant par raison que par tendances personnelles, cherchait systématiquement un appui, orientant ainsi notre politique dans une voie dont plusieurs années durant elle ne devait jamais s'écarter tout à fait. A certains moments, quand il s'agit par exemple de s'assurer à Aix-la-Chapelle l'appui des plénipotentiaires britanniques, une complaisance plus grande s'impose, mais elle demeure passagère. Le gouvernement français affirme vis-à-vis de l'Angleterre une indépendance entière ; aucune considération ne le met dans la nécessité de se plier à ses volontés.

De là, touchant les affaires coloniales, une conséquence notable. Parmi les puissances de l'Europe, certaines n'ont pas de besoins coloniaux ou n'ont, pour coloniser, ni ressources ni marine suffisantes ; d'autres, comme la Hollande, détiennent des territoires très suffisants ou, comme l'Espagne, ne conservent leurs possessions qu'à grand'peine. Deux seulement sont en mesure de poursuivre au loin une politique ambitieuse : la France, qui, jadis et par accès, fit hors d'Europe de grandes choses, l'Angleterre dont le principal effort s'est définitivement tourné vers les possessions lointaines, la suprématie maritime et la conquête des routes commerciales. Sa situation à cet égard est prépondérante déjà, mais ne lui paraît pas encore définitivement assise ; elle se souvient de nos exploits et la moindre de nos entreprises lui semble dès lors un danger. D'autre part, la France et l'Angleterre sont des puissances européennes, fatalement mêlées aux affaires et aux querelles du continent, encore que dans des conditions très différentes : grâce à sa situation insulaire, l'une est libre de s'abstraire plus ou moins de ces querelles, la France le peut beaucoup moins. Ici toutefois, les deux puissances ne sont plus seules et face à face. Le corps européen se compose d'un certain nombre de membres dont aucun n'est puissant au point de ne pas compter avec les autres. Pour jouer son jeu et sauvegarder ses intérêts,

des combinaisons sont donc constamment indispensables et chacun doit s'assurer des partenaires dont il faut, le plus souvent, rémunérer le concours. Toujours pratique, l'Angleterre n'oublie jamais de faire payer le sien. Si donc la France, par nécessité ou par goût, veut lier partie avec elle, il lui faut ménager ses susceptibilités et respecter ses prétentions maritimes. En d'autres termes, la France pour s'assurer l'appui de l'Angleterre en Europe doit s'effacer aux colonies. Il va sans dire que dans la réalité diplomatique les choses ne se formulent point avec cette brutalité. Mais, en 1814, Talleyrand, estimant avoir besoin des Anglais, promettait que la France demeurerait volontairement au second rang sur les mers, et il conseillait toujours d'accepter les propositions venues de Londres. Maintenant les temps sont changés. En attendant les projets d'expansion, la fermeté montrée à propos des reprises de possessions ou de la traite en fournissent déjà les preuves. Tandis que le cabinet britannique affecte une courtoisie d'autant plus conciliante que la cordialité des relations entre Pétersbourg et Paris l'inquiète davantage, le gouvernement français, enhardi par cette même cordialité, se défend de la moindre complaisance, et particulièrement soucieux de la dignité du pays, revendique ses moindres droits avec une opiniâtreté hautaine.

Sauf sur un point. A propos de Saint-Domingue, il témoigne, au contraire, d'une longanimité très particulière. En cela, toutefois, nulle contradiction. Et d'abord, si l'expédition militaire qui pourrait seule rétablir notre autorité ne se prépare point dans nos ports, rien ne saurait pourtant faire croire à un abandon de nos prétentions. Aucune puissance étrangère ne peut se prévaloir des retards apportés. Si la France se montre âpre et susceptible dans ses relations avec Londres ou Rio-de-Janeiro, conciliante au contraire dans ses rapports avec Christophe ou Pétion, cela ne regarde qu'elle : ses droits reconnus par les tiers, la question est d'ordre intérieur. Il est manifeste cependant que cette question reste à l'arrière-plan. L'abolition de la traite décidée durant les Cent Jours y est évidemment pour quelque chose, car elle rend plus chimérique l'espoir de restaurer les cultures. Les renseignements nouveaux peuvent avoir également dissipé des illusions sur la situation réelle de l'île. Mais ce n'est certainement pas tout. Le ministère du duc de Richelieu se console de ne point replacer la colonie sous l'autorité du roi, parce que les arrangements pris pour permettre de commercer avec elle lui paraissent sauvegarder à peu près suffisamment l'essentiel des intérêts français. Ainsi se

manifeste, à propos de cette affaire particulière, deux tendances qu'il faut maintenant analyser. Seulement, pour y réussir, des distinctions deviennent nécessaires. J'ai pu jusqu'à présent considérer le gouvernement dans son ensemble, car le désir de sauvegarder sans cesse la dignité nationale est commun aux ministres. Arrivant à des questions techniques, ce sont les hommes plus spécialement chargés des colonies dont il y a lieu de s'occuper surtout.

*
* *

De 1815 à 1821, la politique coloniale de la France fut dirigée par un même homme; et c'est en bonne partie cette circonstance qui fait l'unité de la période et lui donne son caractère.

Né en 1765 aux environs de Montauban, d'une vieille famille de noblesse huguenote ruinée par les guerres de religion, Pierre-Barthélemy Portal d'Albarèdes vint à Bordeaux quand il eut dix-huit ans, riche d'espérances et d'un bel habit couleur « flamme d'opéra ». Il entra dans une maison de commerce : six ans plus tard il s'en trouvait le chef. Premier trait à noter : il est négociant et négociant bordelais. Bien posé dans sa ville d'adoption, il attira l'attention de l'Empereur qui discerna son mérite et le fit entrer au Conseil d'Etat. Là, il s'initia pratiquement au système administratif de l'Empire, et c'est un autre fait à retenir également. A la Restauration, Louis XVIII le garda, remarquant : « C'est le seul homme dont tout le monde m'ait dit du bien », et ce fut en qualité de conseiller d'Etat qu'en juillet 1815 il le plaça pour trois ans à la tête de l'administration des colonies. Ces trois années correspondent à peu près au premier ministère du duc de Richelieu. Durant ce ministère, le portefeuille de la Marine fut successivement aux mains du vicomte Du Bouchage, du maréchal Gouvion Saint-Cyr et de M. Molé. Du Bouchage l'obtint uniquement, sans doute, parce qu'il l'avait eu déjà sous Louis XVI. Brave homme au demeurant, mais surtout préoccupé de complots bonapartistes, il ne paraît pas avoir été tenu par ses collègues pour une autorité. Richelieu l'appelait « papa Dubouchage ». Gouvion Saint-Cyr et Molé ont laissé plus de traces dans l'histoire. En dépit de leurs talents, ni l'un ni l'autre n'avaient cependant des connaissances spéciales et le jour où Molé s'emporta contre ces ministres « appelés à la Marine parce qu'il n'y avait point « de place pour eux ailleurs et choisis par des considérations « purement politiques », il eût été en droit d'invoquer son

exemple personnel. Homme d'ordre, Gouvion Saint-Cyr travailla à réorganiser le ministère; mais les colonies semblent lui avoir tenu peu au cœur; de son côté, Molé, qui ordonna des réductions et des réformes avec une rudesse brutale qui provoqua de nombreux mécontentements, ne paraît pas avoir eu, à leur égard, des idées très personnelles. Tout permet donc de supposer que, pour ce qui concernait ce domaine spécial, l'un et l'autre imitèrent le bon M. Du Bouchage et se laissèrent largement conseiller par Portal.

Celui-ci résigna ses fonctions à l'expiration des trois ans convenus, mais élu député par son département natal, au renouvellement d'octobre 1818, il reçut deux mois après, lors de la formation du cabinet Dessoles, le portefeuille de la Marine qu'il devait conserver aussi sous le second ministère du duc de Richelieu. Devenu ministre, Portal s'occupa de tous les services avec une compétence et une activité à laquelle ses divers successeurs se plurent à rendre hommage; il établit un projet de budget considéré jusqu'à la fin de la Restauration comme le budget normal, introduisit dans notre marine les premiers bateaux à vapeur et dressa le plan de réfection de la flotte qui prépara nos succès maritimes de la guerre d'Orient et de l'expédition d'Alger. En même temps, et cela nous importe surtout, il continuait à surveiller, de très près et par lui-même, les affaires de son ancienne direction. Fréquemment, quand il s'agit de questions délicates, les gouverneurs sont invités à inscrire sur leurs dépêches la mention : *pour le ministre seul*. La continuité dans les desseins suivis de 1815 à 1821 s'explique dès lors d'elle-même. Ministre ou directeur, ce fut Portal qui durant cette période dirigea constamment tout ce qui concernait les colonies.

Est-ce à dire qu'il arrêta seul tous les projets et put pour les réaliser travailler à sa seule guise? Assurément non. Le roi le tenait en très haute estime. Ses collègues, dont plusieurs étaient ses amis, le considéraient fort. Néanmoins ils intervinrent sans doute, et plus d'une fois, lorsque des principes de politique générale entraient en jeu.

Directeur ou ministre, Portal eut enfin, pour lui suggérer ses desseins, des collaborateurs variés, parfois des fonctionnaires de son service, plus souvent de ces brasseurs d'affaires ou de ces brasseurs d'idées, comme il en rôde tant autour des hommes en place. Dans les cartons des services publics, les lettres, notes ou mémoires venus du dehors s'accumulent en foule étrangement mêlée. Leurs auteurs sont parfois des spécialistes compétents, ou de braves gens qui tiennent à faire profiter le gouver-

nement des lumières qu'ils se croient; plus fréquemment de moins naïfs qui préconisent les entreprises patriotiques dans le secret espoir d'en tirer eux-mêmes plus de profits que le pays. Et si ces consultations ou ces projets demeurent généralement choses insignifiantes ou folles, il s'y rencontre parfois aussi des indications justes et des vues d'une perspicacité singulières. Il en va du gouvernement comme de la littérature où un sujet passe et repasse, pensé et repensé par des auteurs divers avant de parvenir à sa forme définitive. Les moindres desseins sont généralement proposés, étudiés, abandonnés plusieurs fois et ceux, destinés à réussir, flottent en quelque sorte dans l'air, le jour où un homme d'État décide de les faire aboutir. C'est à lui qu'en revient alors l'honneur, légitimement du reste et comme l'œuvre de l'écrivain de génie fait oublier les tâtonnements des précurseurs. En ce qui concerne Portal, il est une influence générale qu'il faut toutefois mettre à part, car elle vint d'une collectivité, non d'un homme, et en pleine lumière, car elle demeura constante et fut essentiellement caractéristique.

Le port de Bordeaux tenait alors le premier rang dans le commerce colonial. Passant bien avant le Havre, Nantes ou Marseille, il armait à lui seul le tiers des navires expédiés. Tout ce qui concernait les relations avec les colonies touchait donc très directement les armateurs bordelais. Or, devenu homme public, Portal n'avait pas rompu avec son passé ni changé brusquement d'idées. On l'accusa parfois de sacrifier les intérêts généraux à des intérêts particuliers, et de faire rendre des ordonnances pour favoriser tels de ses amis. Pures calomnies, à mon avis. Mais armateur bordelais, il continuait nécessairement à comprendre les choses à la façon d'un armateur et d'un Bordelais. Les principaux négociants de Bordeaux devaient aux relations anciennes de trouver facilement accueil auprès de lui. Ils n'avaient pas besoin, non plus, de lui adresser de longs mémoires : leurs vœux étaient nécessairement les siens. Convaincu enfin de leur légitimité, il ne pouvait manquer de les favoriser. Et ce faisant, loin de soulever des protestations parmi ses collègues, s'il les consultait, il trouvait au contraire en eux des appuis.

Le duc de Richelieu avait pour Bordeaux une sympathie spéciale qui devait se manifester par l'abandon qu'il lui fit de sa dotation; M. Lainé, député de la Gironde, successivement président de la Chambre et ministre de l'Intérieur, jouissait d'une situation très haute et d'une influence considérable; M. Decazes, enfin, qui possédait sur Louis XVIII une influence plus grande

encore et succéda à Richelieu dans la direction des affaires, était de la Gironde lui aussi. Bordeaux eut vraiment à cette époque un rôle politique absolument singulier. Rien de surprenant, dès lors, à ce que son action l'emporte partout où ses intérêts se trouvent directement en jeu ; rien de surprenant à ce que l'influence des armateurs domine dans le règlement des questions coloniales.

Mais Portal était, en outre, un homme dont l'éducation politique s'était faite exclusivement sous l'Empire ; sauf Du Bouchage, qui n'est qu'une apparence, ses chefs, collègues ou subordonnés se trouvaient dans le même cas. Dans les bureaux, les vieux employés maintenant ont débuté sous la Révolution. Ancien premier gentilhomme de la chambre, le duc de Richelieu n'a tenu sous Louis XVI qu'une charge de cour et il est peu disposé en outre à s'intéresser aux détails d'administration. Les autres ministres qui s'en occuperaient plus volontiers, Molé, par exemple, ou Lainé n'ont pu, de par leur âge même, entrer dans la vie publique que plus tard. Quelles que soient leurs préférences ils sont des représentants de la France nouvelle et le voudraient-ils qu'ils ne sauraient pas se dégager du moule napoléonien plus que ne le saurait Portal. L'attachement aux principes napoléoniens se concilie très bien, du reste, avec la préférence, accordée aux armateurs sur les colons. Les deux choses se complètent et se renforcent mutuellement et ce sont ces deux tendances combinées qui vont guider le gouvernement de la Restauration dans ses premières tentatives d'expansion comme dans ses premiers essais de réorganisation administrative.

CHRISTIAN SCHEFER.

EN COTE D'IVOIRE

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE ROUTE [1]

DE DABOU A TIASSALE

J'ai recruté, à Dabou, pour accomplir la partie du voyage que j'ai à faire par terre, neuf porteurs, dont quatre pour le hamac, les autres pour ma cantine, le lit de camp, le petit matériel, la pacotille et les provisions. Mon boy m'accompagne; de simple domestique, préposé aux soins du ménage, qu'il est en station à la factorerie, il devient, en route, interprète, chef de convoi pressant et ralliant les traînards, cuisinier chargé, dans les villages, de rechercher et obtenir la meilleure case possible lorsque son maître voyage sans sa tente, le tout sans préjudice des soins domestiques à l'arrivée aux étapes où il veut coucher, tels que déplier le tub en caoutchouc et le remplir d'eau, préparer les effets de rechange, installer la petite table et la chaise pliantes, le lit avec sa moustiquaire, le filtre, etc., etc. C'est, en un mot, un très important personnage; il apparaît tel aux yeux des porteurs, d'abord à cause de toutes ces fonctions, mais surtout parce qu'il ne transporte aucune charge; son prestige est encore rehaussé si le maître lui a confié fusil et cartouchière; aussi, pour peu qu'il soit débrouillard et relativement intelligent, il est obéi à l'égal du blanc dont, seul, il reçoit les ordres. Rien n'est plus drôle, alors, que la façon dont il fait marcher son monde; parlant tant bien que mal le français, il se sert de cette langue pour apostropher énergiquement ceux de la bande qui donnent prise à sa colère, toujours inoffensive, et l'ahurissement du blanc devient énorme lorsque, pour la première fois, il entend son boy s'écrier avec la plus parfaite conviction, s'adressant à l'un des porteurs : *Sale nègre!* Sa conviction est, en effet, parfaite; car, si vous lui faites observer que sa peau, du plus beau noir, sa bouche lippue, son nez épaté et ses cheveux crépus sont en tous points semblables à ceux de l'interpellé, il en conviendra, mais vous expliquera, en quelques mots, que ce n'est pas là même chose; « Lui sauvage, moi pas sauvage. » Le *sauvage*, c'est ce malheureux qui n'a

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er octobre, p. 496 et [illegible]

vécu au contact des Européens qu'en qualité de manœuvre ou de porteur, lorsque même ce n'est pas la première fois qu'il est employé de cette façon; ce pauvre être, qui ne comprend pas un mot de français, à qui, si l'on présente fourchette ou cuillère, ne saura par quelle extrémité les prendre et demandera quel usage il doit en faire; mais lui, boy, ne serait-il que, depuis quelques mois seulement, employé en cette qualité, écorchant consciencieusement le français, persuadé qu'il le parle très correctement, au courant de beaucoup de nos usages et habitudes, quelle supériorité n'a-t-il pas et comment la traduire mieux que par cette explication : « Lui sauvage, moi pas sauvage ! » Si vous avez ri lorsque vous l'avez entendu injurier son semblable, ne riez pas lorsqu'il vous aura donné l'explication; il serait très froissé : pour lui et ses collègues, ce *Sale nègre!* énergiquement prononcé, est la pire des injures.

J'ai dit que c'était un personnage; son importance est considérable dans tout voyage en Afrique : que de fatigues et ennuis de toutes sortes il épargnera s'il réunit bien toutes les qualités nécessaires ? Les possédant, il ne fera pas mentir le proverbe qui dit que toute médaille a son revers, car il sera voleur, chapardeur, insolent et sans mœurs, dans les pays traversés; il faudra veiller, si l'on veut éviter de plus grands ennuis que ceux que ses qualités vous auront épargnés. Gare aux palabres, dans les villages, avec le chef ou les habitants, qui se plaindront qu'une ou plusieurs poules ont disparu, qu'une provision de maïs, de manioc ou d'ignames, soigneusement dissimulée dans le coin d'une case, a considérablement diminué, ou d'autres méfaits de ce genre. Pris sur le fait, le boy, comme tous les nègres, niera comme un beau diable; on peut le tuer, il n'avouera pas; il n'est alors d'autre ressource, même lorsque le méfait n'a pas été consommé et si l'on veut apaiser cris et colères, que de payer, par quelques objets de pacotille, ce qui a été volé ou en danger de l'être, trois ou quatre fois sa valeur. Ce genre de palabre s'arrange toujours sans trop de difficulté, mais celui qu'attire au malheureux voyageur une entreprise trop audacieuse dudit boy, auprès d'une jeune beauté de la localité, est des plus difficiles à solutionner; il faut toute la patience, la prudence et la diplomatie spéciale que donne seule une connaissance approfondie de ces pays, pour éviter de graves complications; l'observation rigoureuse de ces conditions amènera infailliblement la même conclusion, après beaucoup de cris, menaces et gestes violents, que pour les poules et provisions volées; quel que soit le dommage causé à la propriété du père ou du mari, simple ten-

L'Echo des Questions Diplomatiques et Coloniales

tative ou crime accompli, elle sera le sacrifice d'une partie de la pacotille.

Il dépend entièrement de l'Européen en voyage de toujours avoir un bon boy. Ce dernier sera toujours retenu sur la pente de ses vices, s'il a affaire à une autorité ferme, juste et sans familiarité; là est l'écueil pour beaucoup de voyageurs ne connaissant qu'imparfaitement le caractère des noirs; ils jugeront sans importance de rire de leurs grimaces, s'amuseront de leurs réparties plus ou moins drôles, allant même, quelquefois, jusqu'aux bourrades amicales. Leur fermeté devant fatalement, forcément s'affirmer, de temps à autre ne sera plus de mise et mal acceptée, s'ils se sont précédemment compromis par quelques familiarités de ce genre; elle sera du meilleur effet, au contraire, si elle se manifeste justement et seulement dans les occasions en valant la peine.

La pacotille, dont j'ai parlé plus haut, au sujet du règlement des divers palabres soulevés par un boy mal dressé, est destinée à un tout autre usage; grâce à elle, on peut se procurer, dans les villages, les vivres dont ils disposent: poulets, œufs et fruits divers, quelquefois du lait, et, pour les porteurs, riz, manioc, ignames; elle sert aussi à rétribuer les menus services que l'on est, quelquefois, obligé de demander aux habitants et dont le principal, pour le voyageur sans matériel de campement, est, aux étapes, de se faire donner un abri. Dans tout le Sénégal, dans la plus grande partie de la Guinée française et du Soudan, la pacotille est devenue inutile; toutes les transactions s'y font maintenant, en espèces, pièces de 5 francs et monnaie divisionnaire. Il n'en est pas de même dans la plus grande partie de la Côte d'Ivoire. Celle que j'avais emportée, à l'occasion de ce petit voyage, faisait à peine la charge d'un porteur (la charge est 28 kilos). Elle se composait de 4 à 5 kilos de tabac en feuilles (de provenance américaine, ce tabac est importé dans nos colonies, viâ Liverpool, Anvers ou Hambourg, une faible quantité l'est par nos ports); de quelques douzaines de pipes en terre (provenance allemande); d'autant de boîtes d'allumettes, dites Suédoises (provenance allemande et anglaise); de cinq ou six bouteilles de gin (provenance allemande et hollandaise); de 3 ou 4 kilos de perles et verroteries (provenance allemande et autrichienne); de quelques douzaines de mouchoirs coton imprimé et de 40 à 50 mètres de tissus fortement coloriés (le tout de Manchester). Le tissu, d'une largeur de 80 centimètres à un mètre, que l'on déchire par pagnes, c'est-à-dire par morceaux d'une longueur de 2 à $2^{m}50$, est, avec le gin, réservé aux person-

nages importants, tels que rois, chefs de village et griots.

J'ai indiqué la provenance des marchandises qui composaient ma pacotille; j'ajoute, en passant, que si j'exposais ici, la nomenclature de ceux qui remplissent les magasins des factoreries de toute la côte occidentale d'Afrique, la provenance française n'y figurerait pas dans la proportion de plus de 10 %.

Il semblera que le remède soit simple: il n'y a, dira-t-on, qu'à établir des droits protecteurs? S'ils étaient appliqués, on pourrait dire, avec juste raison, que le remède serait pire que le mal. Sauf le Sénégal, toutes nos colonies sont voisines de concurrents redoutables, Anglais, Allemands et Belges: les droits protecteurs détermineraient immédiatement l'exode général des produits facilement transportables, le caoutchouc, entre autres, chez ces concurrents. Qu'importe aux noirs huit ou quinze jours de marche de plus et même davantage, lorsqu'ils savent qu'ils trouveront, en tel pays, des marchandises à un prix inférieur, si peu que ce soit, que dans tel autre! Les frontières douanières, dans nos colonies, sont illusoires; de grands espaces sont et seront encore longtemps mal surveillés; pour un noir fraudeur, qui se ferait prendre, 100 passeraient. Le remède, pour nos colonies comme pour tous les pays où nous devrions exporter, est dans l'effort à faire par l'industrie et le commerce français. D'ailleurs l'accord franco-anglais du 14 juin 1898, interdit, pendant trente ans, l'établissement de droits préférentiels.

J'ai dit que certaine partie de la pacotille était réservée aux rois, chefs et griots. Je veux dire ce que sont ces derniers. Le griot n'est autre chose qu'un bouffon: il tient, auprès des rois, très nombreux dans ces pays, et des chefs de village importants, le même emploi que celui de fou à la cour de nos rois, aux siècles passés. Si, en temps ordinaire, il passe à peu près inaperçu, il se rappelle bruyamment à tous à la moindre occasion: sorties du chef, visites aux ou à des chefs voisins, mariages, décès, naissances et fêtes diverses; la voix du griot domine tous les bruits. Une calebasse traversée d'un morceau de bambou, sur lequel sont tendues quelques cordes d'aloès, voilà sa guitare; il en gratte furieusement, mais les sons, plus ou moins harmonieux qu'il en tire, sont bien des fois couverts par le bruit infernal qu'il fait lui-même, en même temps qu'il exécute les plus effrénées gambades épileptiques qui se puissent concevoir. Il hurle les mérites de son maître, le plus grand roi ou le plus grand chef de la terre; ceux des nouveaux époux ou de celui qui vient de rendre l'âme; la beauté, la force et les brillantes destinées de l'enfant qui vient de naître.

Son endurance est extrême ; plusieurs heures durant, sans un instant d'arrêt, sans que sa voix baisse de ton, il tiendra son rôle. Méprisé de tous, il est très craint ; c'est à qui s'attirera ses bonnes grâces, car il passe pour jeter de terribles sorts. Cet emploi se transmet de père en fils.

***

Ma première étape terrestre, dans ce petit voyage, fut Lopou, où j'arrivai vers cinq heures de l'après-midi. Ce village est le plus important de ceux que j'ai vus à la Côte d'Ivoire. Les cases en bambous, rectangulaires, recouvertes de feuilles tressées de cet arbuste, n'y sont point disséminées sans ordre ainsi que dans la généralité des autres villages, mais groupées par rectangles à peu près égaux, bien empalissadés. Mon premier soin fut de dépêcher mon boy à la recherche d'une case. Mon entrée dans le village mit en fuite des bandes de négrillons, dont les cris avertirent d'un événement inusité ; sauf quelques passages rapides d'hommes et femmes, traversant le sentier, je ne rencontre personne, mais, à travers les palissades, je me sens épié par tous les yeux. Le centre de tous les villages, dans ces contrées, est indiqué par une petite place généralement plantée de manguiers, dans certaines parties du Soudan et du Fouta-Djallon, d'orangers. A cette place viennent aboutir tous les sentiers qui sont les rues des centres habités, guère plus larges que ceux circulant dans la brousse. M'étant assis, à l'ombre des manguiers, j'attendis le retour de mon boy et le résultat de ses recherches. Il arriva bientôt, accompagné d'un noir de la maison du chef ; la chose allait sans difficulté, pas de tirailleur ni miliciens, donc pas d'ennui d'aucune sorte à craindre avec moi. Sans beaucoup d'empressement, mais non plus sans trop mauvaise grâce, on mit à ma disposition deux cases, pour moi et mes porteurs ; il faisait beau, quoique en fin de saison sèche, il n'y avait pas d'orage à craindre pendant la nuit, je ne m'inquiétai donc pas de constater que, de mon lit, je pourrais contempler les étoiles. Le traditionnel poulet étique, un peu de manioc, furent payés le double de leur valeur. La nuit se passa sans incidents et c'est très dispos que je quittai Lopou le lendemain, au point du jour, me dirigeant sur Bécédi, à environ 35 kilomètres de là.

Pendant environ 15 kilomètres, le sentier circule à travers le même paysage que la veille. A cette distance de Lopou, il entre brusquement en forêt. Quel contraste avec nos forêts d'Europe ! Les plus denses d'entre elles ne peuvent donner la

moindre idée du fouillis inextricable qu'est la forêt équatoriale. A part quelques taillis, les éclaircies sont nombreuses, dans nos forêts ; sous les hêtres et les chênes, il est possible de parcourir de longues distances en dehors des chemins et sentiers ; la forêt équatoriale est impénétrable ; les grands arbres, fromagers, baobabs, acajous et autres essences, émergent de la masse compacte d'une végétation dont l'intensité ne peut se décrire ; lianes enchevêtrées, bambous, toute l'énorme variété de plantes et arbustes, se pressent et luttent pour percer et atteindre la lumière ; les vaincus périssent étouffés et pourrissent, accumulant aux pieds des vainqueurs la couche d'humus qui les fera s'élever triomphants vers le ciel, ou ils domineront cette lutte sans cesse renouvelée, jusqu'au jour ou, vieillis et ébranlés par les orages, ils s'écrouleront écrasant tout ce qui les entoure, renversant souvent de plus gros qu'eux-mêmes, touchés par le temps. Quelques semaines, à peine, suffiront pour qu'ils soient ensevelis sous la nouvelle végétation qui luttera alors pour prendre leur place ; ils se décomposeront lentement, donnant la vie à leur tour.

Ce ne sont plus, dans cette forêt, les longues ondulations de terrain de la savane, mais des descentes et montées raides et brusques ; le sentier, pierreux et raviné, est encombré de troncs d'arbres que les orages ont couchés ; c'est, sur tout le parcours, une suite ininterrompue d'obstacles, dont un petit nombre seulement peut s'enjamber et qu'il faut escalader ; pas de transport en hamac possible, dans ces conditions. Le soleil filtre à peine à travers le feuillage, pas un souffle d'air ne se fait sentir, la chaleur, lourde et humide, est écrasante ; les porteurs eux-mêmes se taisent, abattus, les escalades continuent sans interruption, les haltes deviennent de plus en plus fréquentes et c'est à bout de forces que j'arrive à Béédi, ayant mis plus de dix heures à accomplir un parcours que j'eusse mis sept heures à franchir en terrain ordinaire.

X. Geoghis.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le mouvement diplomatique.* — Le mouvement diplomatique tant de fois annoncé comme imminent va se décomposer en plusieurs mouvements successifs. Un seul de ces mouvements est actuellement décidé. Il porte sur une ambassade et quatre légations. Les gouvernements intéressés n'ont pas encore répondu aux demandes d'agrément qui leur ont été adressées. Sous cette réserve, qui, en l'espèce est de pure forme, les désignations sont les suivantes :

L'ambassade de Tokio, donnée, lors de sa création, à M. Raindre, ambassadeur à Berne, qui, nous l'avons dit, va quitter la carrière pour devenir président de la Banque russo-chinoise, sera confiée à M. Auguste Gérard, ministre à Bruxelles, dont le nom avait d'abord été écarté par un des membres du cabinet.

M. Gérard sera remplacé à Bruxelles par le comte d'Ormesson, ministre à Athènes.

M. de La Boulinière, chargé de l'agence et consulat général de France en Egypte, est nommé ministre à Athènes.

M. Klobukowski ministre à Lima, remplace M. de La Boulinière au Caire,

Enfin M. Merlou ancien député, ancien ministre des Finances, est nommé ministre à Lima.

Aucune désignation ni proposition officieuse n'est encore décidée pour les ambassades de Vienne et de Berlin.

Allemagne. — *Un article du professeur Schiemann sur le désarmement.* — Dans une de ses dernières chroniques hebdomadaires de la *Gazette de la Croix*, le professeur Th. Schiemann s'est occupé de la question du désarmement ou plutôt de la réduction des armements. Voici les principaux passages de son article :

L'Allemagne ne saurait accepter des conseils étrangers sur ce qu'elle doit faire ou ne pas faire. Que les autres nations fassent leur bonheur politique à leur façon. Si elles souffrent du fardeau du militarisme, elles sont libres de le secouer. En ce qui nous concerne, l'obligation au service militaire constitue un grand instrument national d'éducation, une école dont personne ne saurait s'absenter, et qui donne à chacun la bénédiction qui résulte d'une période de temps où le devoir a été strictement rempli, et qui est faite de discipline physique et mentale. Mais nous reconnaissons que c'est là une conception allemande, qui peut ne pas convenir à d'au-

tres nations. Toutes les nations d'Europe l'ont essayée, mais aucune d'elles n'en a fait la chair de sa chair. La révolution russe a montré que, sur un sol slave, le service universel peut devenir un danger pour l'Etat, et dans les pays latins, particulièrement en France, la conscience nationale lutte ardemment contre elle, tandis qu'en Angleterre on n'en veut pas entendre parler. Nous considérons qu'il n'est pas impossible que dans ces Etats l'armée professionnelle revienne en usage. Pourquoi pas? La Russie en deviendrait plus forte, et en France le chauvinisme, dont la nation souffre perdrait du terrain.

Ce que nous avons dit de notre armée s'applique aussi à notre marine. Ceux qui jugent qu'une flotte de guerre allemande est une anomalie oublient que, jusqu'au début du XVIe siècle, le pavillon allemand faisait la loi sur les mers. Nous ne faisons donc que revenir à nos anciennes traditions.

Nos penseurs politiques sont trop façonnés sur des principes historiques et philosophiques pour nous permettre de croire au rêve d'une paix perpétuelle. Les nations qui établissent leur avenir sur cette utopie ont abdiqué en tant que facteur historique indépendant, et sont destinées à devenir non seulement la proie des peuples mieux avisés, mais également à être livrées sans défense aux expériences des réformateurs socialistes.

Et c'est là la plus terrible des possibilités. Un gouvernement bien intentionné sans être fort ne peut pas remplir son devoir supérieur de défendre la bonne cause, et en laissant l'épée s'échapper de ses mains, il se livre, lui et les siens, à la bombe.

Le professeur Schiemann terminait son article en donnant une interprétation digne d'attention quand on sait les liens d'intimité qui l'unissent à l'empereur Guillaume II, du discours de ce dernier contre le pessimisme. Il montrait que l'Allemagne a moins de raisons que les autres pays de s'inquiéter. En effet, les puissances européennes qui ont des colonies en Afrique et en Asie perdront ces dernières. La Russie et la France auront peine à maintenir leur protectorat en Extrême-Orient. L'Angleterre, dans une ou deux générations, ne rira plus à la nouvelle du couronnement d'un Hindou comme souverain des Indes. Dans l'Afrique du Sud, les Boers remplaceront les Anglais. Il n'est pas jusqu'aux États-Unis où l'élément anglo-saxon sera absorbé et annihilé par un autre élément (naturellement allemand, bien que l'auteur ne le précise pas). Enfin, dans les Balkans, des changements sont imminents, mais n'auront lieu qu'accompagnés d'une lutte acharnée.

Ces prophéties du professeur Schiemann sont intéressantes à noter lorsqu'on songe, comme nous venons de le rappeler, que l'empereur Guillaume II aime à causer fréquemment avec lui et l'invitait encore à sa dernière croisière en Norvège.

— *La question de Brunswick.* — Le Conseil de Régence de Brunswick ayant, comme nous l'indiquions dans notre dernière livraison, communiqué au prince de Bülow la résolution votée par la Diète brunswickoise, le 25 septembre dernier, le prince de Bülow a répondu à cette communication qu'il regrettait de ne pouvoir demander au Conseil fédéral de revenir sur sa décision de 1885, laquelle décla-

rait une prise de possession du trône de Brunswick par le duc de Cumberland, incompatible avec les traités fédéraux et la constitution de l'Empire.

Le prince a déclaré faire cette réponse en sa double qualité de chancelier et de ministre des Affaires étrangères de Prusse. Comme chancelier, il a exposé que, lié par la décision en vigueur du Conseil fédéral, il a le regret de ne pouvoir rien faire pour en provoquer la suppression. Comme président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Prusse, il a fait remarquer qu'aucune modification n'est survenue dans l'attitude du duc de Cumberland envers la Prusse, qui explique la déclaration d'incompatibilité du Conseil fédéral. La Prusse devrait donc refuser son approbation à toute décision différente et elle ne pourrait non plus demander au Conseil fédéral de faciliter dans un Etat voisin l'établissement d'un gouvernement guelfe qui serait une menace pour ses possessions territoriales garanties par la Constitution de l'Empire.

La Prusse se déclare aussi hors d'état de prendre l'initiative d'aucune démarche qui aurait pour but de modifier les rapports du duc et de la Prusse qui sont caractérisés par la décision du Conseil fédéral.

Italie. — *Les rapports austro-italiens et le voyage de M. Tschirschky.* — Une note officieuse, communiquée aux journaux italiens, annonce que « le ministre des Affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise a exprimé à l'ambassadeur italien de Vienne les regrets du gouvernement royal de Hongrie et aussi ses propres regrets pour les dommages soufferts par des sujets italiens à Sussak, et l'a assuré que l'autorité judiciaire est en train de procéder à la punition des coupables selon les lois de l'Etat ». Ainsi se trouve terminé, à la satisfaction du point de vue italien, cet incident regrettable qui avait si vivement surexcité l'opinion publique en Italie, et auquel certains journaux avaient même donné une importance qui dépassait évidemment la réalité des faits. Nous avons déjà dit, il y a quelques jours, qu'il ne fallait pas s'émouvoir outre mesure de ces crises périodiques de fièvre austro-italienne qui se traduisent toujours en fin de compte par un plus étroit resserrement des liens de la Triple Alliance. La prochaine visite du ministre allemand des Affaires étrangères à Vienne, puis à Rome, montre que cette fois encore l'Allemagne va s'efforcer de tirer les meilleurs fruits d'une réconciliation, à laquelle elle n'est certes pas restée étrangère. La coïncidence de l'annonce du voyage de M. de Tschirschky avec la publication de la note officieuse italienne suffirait pour prouver l'intervention du gouvernement de Berlin en cette affaire.

Il est évident, en effet, que M. de Tschirschky ne se rencontrera pas à Vienne avec le comte Goluchowski et à Rome avec M. Tittoni, sans qu'il soit question, entre eux, de l'orientation actuelle de la politique internationale et de la situation respective des trois alliés, en présence des complications européennes éventuelles, et la con-

clusion de cet échange de réflexions sera certainement que l'Autriche et l'Italie ont besoin de la paix, et que seule la Triplice peut leur assurer cette sécurité pacifique.

La Triple-Alliance n'est pas encore prête à se rompre.

Crète. — *L'investiture de M. Zaïmis.* — La cérémonie d'investiture de M. Zaïmis a eu lieu le 29 septembre à Athènes, en présence du prince héritier de Grèce régent pendant l'absence du roi Georges, de M. Théotokis, président du Conseil des ministres hellène, et des représentants des quatre puissances protectrices de la Crète.

Le ministre de la Grande-Bretagne a lu la dernière note des puissances concernant le gouverneur de la Crète. Le prince héritier, au nom du roi de Grèce, a déclaré nommer M. Zaïmis haut commissaire de la Crète. Les représentants des puissances ont accepté et confirmé la nomination. Ils ont ensuite félicité M. Zaïmis, qui est parti le lendemain à bord d'un cuirassé grec pour Milo. Là, il s'est embarqué sur un navire de guerre anglais qui l'a conduit à la Canée.

A Constantinople, les représentants des quatre puissances protectrices se sont réunis à l'ambassade de Russie et ont rédigé une note qui a été présentée à la Porte. Ils notifient dans cette note la nomination de M. Zaïmis au poste de haut commissaire en Crète.

Portugal. — *L'ouverture des Cortès.* — Le roi Carlos a ouvert le 29 septembre les nouvelles Cortès. Le message de la couronne constate les excellents rapports du Portugal avec les autres puissances. Il annonce de nombreux projets de caractère intérieur qui seront présentés par tous les ministères.

Russie. — *Le rapport financier de M. Kokovtzof.* — Le journal *le Temps* a publié, le 4 octobre, le texte d'un rapport confidentiel adressé le 18 septembre par M. Kokovtzof, ministre des Finances, à M. Stolypine, président du Conseil, sur l'état présent des finances russes. Dans ce document, M. Kokovtzof constatait que, malgré les dispositions exceptionnelles prises cette année en vue d'assurer l'équilibre budgétaire, on se trouve actuellement en présence d'un déficit de 155 millions de roubles motivé, surtout par les dépenses de la Guerre et de la Marine. Cette publication a naturellement produit en France, et généralement en Europe, une vive émotion. Aussi, dès le lendemain, diverses notes officieuses ont été communiquées à la presse pour rassurer l'opinion et remettre les choses au point.

— *Le Congrès des Constitutionnels-Démocrates.* — Le parti constitutionnel-démocrate s'est réuni en Congrès le 7 octobre à Helsingfors, sous la présidence du prince Dolgoroukof.

Après une importante discussion, l'assemblée désavouant en partie le Manifeste révolutionnaire de Viborg, auquel la majorité de ses membres avaient adhéré sous le coup de l'émotion violente produite par la dissolution de la Douma, s'est prononcée pour une politique modérée, libérale et constitutionnelle.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'insécurité marocaine.* — Le 27 septembre, un Français, M. Lassallas, agent de la Compagnie Marocaine à Marakech, a été l'objet d'un attentat à la campagne, sur le territoire de la tribu de Tekna, situé dans les environs de la ville. M. Lassallas a été sérieusement blessé d'un coup de fusil tiré par des soldats du caïd de Tekna, sans aucune provocation, près du marabout de Ben-Haoul. Le gardien de ce marabout, nommé El Mahjoub, accompagnait notre compatriote pendant son excursion. Il est avéré que cet attentat avait été commis avec préméditation et avait été suivi d'agissements des plus répréhensibles de la part du caïd de Tekna. Ce dernier, en effet, ne consentit à laisser partir M. Lassallas pour Marakech, où il avait hâte de se rendre pour s'y faire soigner, qu'après l'avoir contraint à déclarer devant les notables indigènes que les coups de fusil étaient partis de l'endroit où logeait notre compatriote avec sa suite, et non du territoire du caïd. Il obligea ensuite M. Lassallas à confirmer cette déclaration par écrit de sa main, mais le blessé, écrivant en français, fit naturellement une déclaration contraire à ce que désirait le caïd. Des indigènes de l'entourage du caïd ont dit que cet attentat était dirigé contre M. Nier, agent consulaire allemand à Marakech, avec lequel le caïd aurait un différend; mais cette explication est inadmissible, car le signalement de M. Lassallas diffère complètement de celui de M. Nier. Toutefois les autorités marocaines ont jusqu'ici refusé de prendre aucune mesure contre les agresseurs de M. Lassallas.

D'autre part, deux jours après cet incident, M. Holtze, directeur de la poste allemande à Marakech, était également l'objet d'un attentat analogue de la part de musulmans qui se trouvaient près de la petite mosquée où est enterré le fils du fameux sorcier Ma-el-Aïnin. Au moment où M. Holtze, accompagné d'un employé également allemand, passait devant la mosquée, les sectaires du marabout se jetèrent sur lui et l'un d'eux sortit son poignard pour le frapper. Aucun des passants ne songea à intervenir, et il ne put s'échapper que grâce à l'arrivée d'un musulman de Fez qui s'interposa entre eux. M. Holtze ne put poursuivre sa route qu'à la condition de se déchausser pour passer devant le sanctuaire. Plainte a été portée auprès de la légation d'Allemagne. Deux des agresseurs ont été arrêtés sur l'ordre de Moulaï Hafid.

Enfin, le 6 octobre, le Dr Mauchamp, médecin du dispensaire français, passant dans la rue qui sépare Médina de la Kasbah, à Marakech, a été attaqué par un groupe de six hommes. L'un d'eux le mit en joue. Notre compatriote parvint à se dégager en menaçant les fanatiques de son revolver. Ils s'éloignèrent alors, en disant que ce n'était qu'un jeu de leur part. Des observations furent présentées au gouverneur, qui répondit avoir reçu de Fez l'ordre de laisser faire aux hôtes du Makhzen tout ce qui leur plairait.

Tous ces incidents, et d'autres aussi qui, bien que de moindre importance, sont cependant également regrettables, accusent encore davantage le lamentable état d'insécurité du Maroc que nous déplorions déjà il y a quinze jours. A ce sujet, le *Temps* a publié le 3 octobre, dans ses *Propos diplomatiques*, la note suivante :

Il s'est manifesté dans l'opinion publique, en France, en Angleterre, en Allemagne, quelque surprise de voir que l'on ne parlait guère des résultats pratiques de la conférence d'Algésiras. Nous avons, quant à nous, montré combien l'insécurité persistante, croissante même, qui règne dans les ports marocains, rendait nécessaire l'organisation de la police dont l'instruction a été confiée à la France et à l'Espagne.

Un fait, resté jusqu'ici, par suite de sa nature, absolument secret, vient fort à propos compléter ces explications.

Le corps diplomatique accrédité à Tanger n'a pas méconnu l'intérêt qu'il y avait à ce que l'acte d'Algésiras déjà signé par le sultan du Maroc ne restât pas lettre morte, bien que jusqu'ici trois puissances seulement aient été à même de le ratifier.

Il a donc, récemment, au cours d'une des séances qu'il tient, comme on sait, plusieurs fois par mois, adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Bien que la ratification de l'Acte final d'Algésiras ne soit pas encore intervenue de la part de l'ensemble des puissances, le corps diplomatique est d'accord pour déclarer que tous ses membres, dans leurs rapports avec le Makhzen, devront se conformer aux principes posés par la conférence.

Notamment en matière de travaux publics et de concessions, il ne sera fait aucune dérogation à la règle de l'adjudication destinée à maintenir l'égalité de tous sur le terrain économique.

On ne peut qu'approuver cette décision qui confirme la bonne harmonie établie à Algésiras et rassurera ceux qu'inquiétait la mission à Fez des ministres d'Allemagne et des Etats-Unis.

— *Ce qu'on dit à Fez.* — Sous ce titre, le *Temps* a publié, le 4 octobre, les très intéressants renseignements suivants :

Au lendemain de la conférence d'Algésiras, la satisfaction d'en avoir fini sinon avec la question marocaine, du moins avec les négociations internationales, a été telle qu'on a détourné les yeux du Maroc. On s'était trop occupé de ce pays pendant de longs mois : il semble qu'on ait voulu ne plus s'en occuper après. Les Marocains ont eu une façon éclatante de ramener l'attention. Les troubles de Tanger, de Mogador montraient assez que l'anarchie marocaine reprenait de plus belle.

Nous avons eu des nouvelles précises de Fez. Quelqu'un qui avait qualité pour nous renseigner nous disait ces jours derniers quelle était l'attitude du sultan et du Makhzen et ce qu'il fallait penser des récents désordres.

« Sitôt après la conférence et avant même d'avoir reçu notification du « Protocole, le sultan ne cachait pas son mécontentement. Il se prétendait « humilié. D'ailleurs El Mokhri, qui se méfiait de l'accueil qu'on lui réser- « vait, s'attardait à Tanger quand une lettre flatteuse le rappela. A peine « arrivé, les compliments se changèrent en paroles amères ; il fut sévère- « ment critiqué. Quant aux vizirs, ils ne se montraient pas moins déçus « et irrités. Ils n'avaient qu'une pensée : il eut fallu, déclaraient-ils, se « servir de M. de Tattenbach pour obtenir des modifications et des atté-

« nuations dans le programme français et finalement s'entendre avec la « France. De fait, les prédictions de M. Saint-René Taillandier se véri- « fiaient, ce qui lui valait auprès du Makhzen une popularité rétrospec- « tive. Mais bientôt un revirement s'est produit dans l'entourage du sultan. « Les incidents de la frontière algérienne, la remise en liberté de Bou- « Amama avaient indisposé contre nous les vizirs. Ils soutenaient au sul- « tan que la France s'intéressait à la cause du Prétendant, puisqu'elle « délivrait un lieutenant du Prétendant. Par contre, les réclamations dans « l'affaire Charbonnier ont été jugées, à Fez, naturelles.

« Ce qu'il est nécessaire de bien mettre en lumière, c'est l'attitude dif- « férente du Makhzen vis-à-vis de la France, suivant qu'il s'agit de la « frontière Nord ou de la frontière Sud de l'Algérie. La première seule le « préoccupe, tandis que la seconde le laisse indifférent. L'occupation de « Malaska, par exemple, ne l'a pas autrement ému. Mais la curiosité du « Maghreb était vive de savoir comment la France allait organiser, selon « le droit qui lui a été reconnu, sa frontière algérienne septentrionale. « Peut-être même ne nous sommes-nous pas assez pressés de nous établir « solidement dans les régions sur lesquelles s'exercent, seules, notre « influence et notre action,

« Les désordres ne sont pas près de cesser au Maroc. La conférence a « sans doute réformé les bords de l'Empire chérifien ; elle assainit et con- « solide la périphérie. Mais il faudrait surtout fortifier le Makhzen. Celui- « ci se trouve désarmé à l'intérieur. Il existera un foyer d'anarchie — « entouré d'un cordon de police. Ajoutez que le trésor du Makhzen « — qu'Allah le remplisse — est complètement à sec.

« Une autre cause essentielle des troubles, c'est que la population maro- « caine aime l'anarchie et recherche les coups de main, les attaques. L'au- « torité la pousse à la révolte. Sitôt au contraire qu'un caïd est tué, l'ordre, « un ordre relatif, renaît. Les affaires vont mieux.

« A peine une tribu se sait-elle riche, elle achète aussitôt des cartou- « ches, des armes, des chevaux. Elle met son blé dans les silos et forme « des bandes pour aller piller. Aussi, lorsque le Makhzen apprend qu'une « tribu achète des chevaux, il se méfie et s'arme à son tour.

« Les troubles de Mogador s'expliquent facilement. Anflous est un chef « berbère plein de vanité. Bien avant la conférence d'Algésiras, il avait « établi sur certains points des péages (*n'zala*) que réclamaient des troupes « armées. Cet impôt sur les marchandises était régulièrement payé. Les « caravanes se soumettaient. De là la force grandissante d'Anflous.

« En s'en prenant aux juifs, il n'a fait qu'obéir à une tradition maro- « caine. Au moindre incident, on les force à se conformer à l'ancienne « législation du pays : ils doivent ôter leurs babouches et se revêtir du « costume juif. Le sultan, il est vrai, protège les juifs, qui sont tenus de « se conformer à certaines règles de police : demeurer dans un quartier « spécial, porter des vêtements de certaine couleur et ne pas monter des « chevaux de selle. On leur permet les mules et les chevaux de bât. En « échange de leur soumission, les juifs jouissent de certains privilèges, « par exemple ils payent moins d'impôt que les musulmans. Le pacte qui « lie les juifs au sultan s'appelle *dima* ; c'est pourquoi on nomme au Maroc « le juif *demmi*.

« Le *mellah* (ghetto, le quartier réservé aux israélites, étant protégé par « le sultan, devient ainsi un asile.

« A Fez, un juif ne voudrait pas habiter ailleurs. Mais dans les villes « de la côte, toutes les prescriptions anciennes sont regardées comme des « mesures vexatoires, et les juifs ne s'y conforment pas. Ils ont pris des

« habitudes nouvelles. C'est contre ces habitudes que les hommes d'Anflous se sont élevés et ont voulu ramener les juifs à l'observation stricte « de la législation ancienne. Ces bandits se sont montrés de farouches « conservateurs, défenseurs de la loi. Il y a eu des excès, et Anflous n'a « pas osé blâmer ses hommes. Les lauriers d'Ercroissouli l'empêchent « sans doute de dormir.

« Quoi qu'il en soit, il est grand temps qu'on agisse au Maroc. Quand « aurons-nous la police? Pas avant d'avoir constitué la banque, car il fau « d'abord payer les troupes. On espère qu'au printemps prochain la France « et l'Espagne commenceront à accomplir le mandat que les puissances « leur ont confié. »

Nous avons rapporté, sans y rien changer, les paroles de notre informateur autorisé.

— *Le docteur Rosen à Fez.* — Le docteur Rosen, ministre d'Allemagne, est entré à Fez le mardi 2 octobre, à deux heures, en grande pompe. Tous les officiers et diplomates étaient en grand uniforme.

Il convient de rappeler à cette occasion que, depuis son arrivée à Tanger, le docteur Rosen s'est visiblement appliqué à gagner la confiance du Makhzen par une attitude particulièrement bienveillante à l'égard des autorités indigènes. On en conclut qu'il s'occupera surtout, durant son voyage à Fez, de consolider chez le Makhzen le sentiment qu'il peut compter toujours sur l'appui de l'Allemagne.

Algérie. — *Dans l'extrême Sud.* — Une agitation croissante est signalée dans toute la région du Tafilalet. En raison de cette situation, le gouvernement général de l'Algérie vient de donner l'ordre de renforcer tous nos postes de l'extrême Sud de la frontière marocaine.

— *Les caravanes de Tombouctou.* — A la suite d'un accord entre le gouvernement général de l'Algérie et la résidence de Tunis, Gabès vient d'être choisie comme point d'aboutissement des caravanes venant du Soudan. On ne cherchera pas à détourner celles qui se rendent en Tripolitaine par Rhat et Rhadamès, mais on préparera les voies à celles venant de Tombouctou et de l'Aïr.

Les populations soudanaises viennent d'être prévenues par des émissaires que les caravanes trouveraient non seulement le champ libre jusqu'à Gabès, mais encore du fret au retour dans cette place. De nombreux commerçants sont décidés, en effet, à échanger contre les marchandises sahariennes des draps et des étoffes, ainsi qu'un certain nombre d'objets d'alimentation.

Congo français. — *La mission Congo-Cameroun.* — Une lettre du commandant Moll vient de parvenir au ministère des Colonies. Elle annonce que les travaux de la mission s'effectuent normalement et que tout le personnel est en bonne santé.

Sénégal. — *La fièvre jaune.* — Le lieutenant-gouverneur du Sénégal vient de lever toutes les mesures d'observation concernant la zone de Dakar, Gorée et Rufisque. Les quelques cas de fièvre jaune qui

avaient éclaté à Dakar n'ont donc pas engendré une épidémie et ce fait est à retenir. Il l'est d'autant plus que c'est la seconde fois qu'on constate la fièvre jaune dans cette ville et qu'elle est arrêtée à son début.

Egypte. — *Le panislamisme en Egypte.* — Le *Journal des Débats* a publié, le 8 octobre, la lettre suivante du Caire, que nous reproduisons intégralement à cause de son grand intérêt :

Le Caire, septembre 1906.

Cela devient une véritable obsession. Il n'est pas de jour où la presse européenne ne signale le danger que fait courir aux chrétiens en général et aux Européens en particulier le fanatisme musulman des Egyptiens; et ces articles de la presse européenne, commentés par les journaux égyptiens, approuvés par les uns, blâmés par les autres, font le tour de l'Egypte : ils suffiraient à y créer un mouvement panislamique, même si ce mouvement n'existait pas. Mais existe-t-il en réalité ? Il est certain qu'il y a quelque chose de changé en Egypte, et que l'Egypte du nouveau siècle ne ressemble guère à celle de la fin du siècle dernier. Depuis quatorze ans, j'avais cessé de résider en Egypte; j'y suis revenu au printemps dernier; je ne l'ai point reconnue. Il y a quatorze ans, les Egyptiens vivaient tranquilles, — heureux ou résignés — sous l'égide d'un régime international qui leur assurait de bonnes finances en même temps qu'une justice impartiale, et dont les abus étaient tempérés par la rivalité de la France et de l'Angleterre. Les Egyptiens avaient trop de maîtres pour n'être pas libres, pour n'avoir pas du moins l'illusion de la liberté. Il y a quatorze ans, un haut fonctionnaire, que la France s'enorgueillissait à juste titre d'avoir mis au service de l'Egypte, pouvait me dire sans exagération : « Les Egyptiens, « monsieur, mais ce sont des agneaux. Ils sont prévenants et soumis. « Voyez-les dans la rue; ils s'écartent pour vous laisser passer, et, s'ils ne « se découvrent pas devant les Européens, c'est que la loi du Prophète a « visse le tarbouche sur leurs chefs ! » Le haut fonctionnaire ne tiendrait pas aujourd'hui ce langage. Les agneaux ne sont pas encore des tigres, mais déjà ils deviennent des loups. Les campagnes, autrefois si tranquilles et si accueillantes, où les fellahs travaillaient péniblement mais sans murmure, surveillés par des Européens, ont cessé d'être hospitalières, et les récents événements de Denchawi témoignent que même l'uniforme de l'armée britannique ne protège pas les chasseurs de pigeons contre l'exaltation des indigènes. Les rues du Caire, dont la sécurité était proverbiale, ne sont plus sûres; elles sont mal surveillées par une police indigène, à qui on a plus d'une fois adressé le reproche justifié de n'être vigilante que contre les Européens. Partout en Egypte règne une incontestable effervescence; je l'ai constaté dans les milieux sociaux les plus divers; j'ai interrogé des fellahs, des commerçants notables, des ulémas, voire des fonctionnaires : chez tous, l'état d'âme est le même, et, pour traduire cet état d'âme, je ne trouve que ces deux mots : mécontentement et espérance. La jeunesse des écoles elle-même n'échappe pas à l'effervescence générale : au mois de février dernier, une grève d'écoliers, qui émettaient la prétention de dicter à leurs maîtres les conditions et programmes de l'enseignement, a mis en émoi tout le personnel anglais du ministère de l'Instruction publique. Quant à l'armée égyptienne, bien que tous les officiers supérieurs soient des Anglais, il y a beau temps qu'elle a cessé de donner des preuves de loyalisme, et ce n'est pas révéler un secret que de

dire ici ce que personne n'ignore en Egypte, à savoir que, au plus fort de l'incident de Tabah, l'autorité anglaise a pris la salutaire précaution de désarmer officiers et soldats égyptiens.

D'où vient cette étonnante transformation d'un peuple qui passait, à juste titre, pour être le plus doux de la terre? Pourquoi les agneaux sont-ils devenus des loups? La faute est généralement rejetée sur le parti national égyptien. De ce parti national on a beaucoup médit, on n'a pas fait l'histoire vraie. C'est l'histoire vraie du parti national égyptien qu'il faut cependant connaître, si l'on veut comprendre l'évolution récente de la mentalité égyptienne, la nature du mouvement actuel et pourquoi ce mouvement, qui était à l'origine exclusivement anglophobe et politique, tend à devenir xénophobe et religieux.

Le parti national a été fondé, il y a douze ans environ, par un groupe de jeunes Egyptiens, dont le plus âgé, Moustafa Kamel, n'avait pas vingt ans; il a été fondé pour faire échec à l'Angleterre en Egypte. Son unique programme était l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises et sa devise : « L'Egypte aux Egyptiens. » Par son origine comme par son programme, le parti national était donc, non un parti religieux, mais un parti politique : la gloire de l'Islam lui importait moins que l'indépendance de l'Egypte. Ses moyens d'action furent aussi, au début, exclusivement politiques. De toutes les puissances européennes, la France était là seule qui luttât contre l'Angleterre en Egypte et qui demandât l'évacuation. C'est sur la France que le parti national s'appuya tout naturellement; sa politique, pendant les premières années qui suivirent sa fondation, fut une politique d'intime union avec la France. Cette politique, du reste, agréait d'autant plus aux chefs du parti que la plupart d'entre eux professaient pour notre pays une admiration très sincère. Elèves en France ou dans des écoles françaises, ils avaient appris que la France était par tradition la libératrice des peuples opprimés, et, comme ils avaient les illusions de la jeunesse, ils ignoraient que bien souvent les mots n'expriment pas des réalités et que, dans l'histoire des nations, le passé ne répond pas toujours de l'avenir. Il faut dire aussi que ces illusions étaient entretenues par les encouragements, parfois inopportuns, du groupe colonial de notre Parlement. N'est-ce pas l'un des principaux représentants de ce groupe qui, reçu le jour même de son débarquement à Alexandrie par les chefs du parti national, leur annonça en termes d'une éloquence enflammée que « le vent « venait de « Toulon » ? Hélas ! le vent ne venait pas de Toulon... il vint de Fachoda. Fachoda marque le terme de la politique française du parti national. A la politique française, décidément inopérante, Moustafa Kamel, devenu le chef et l'orateur populaire du parti, substitue une politique nouvelle, qui vise le même but par des moyens différents : et ces moyens, contradictoires en apparence seulement, sont : l'internationalisation judiciaire de l'Egypte et l'exaltation de la religion musulmane. Moustafa Kamel demande l'internationalisation de l'Egypte, c'est-à-dire, pratiquement, l'extension de la juridiction des tribunaux mixtes, parce qu'il pense que tout ce qui en Egypte est donné à l'Europe est enlevé à l'Angleterre. Il exalte la religion musulmane, parce qu'il croit que la religion musulmane est la seule force capable de réveiller les énergies du peuple égyptien, de donner à ce peuple la pleine conscience de ses droits, de réaliser du haut en bas de l'échelle sociale l'union qui rend invincible. L'idée musulmane apparaît ainsi, mais ce n'est pas encore l'idée panislamique; Moustafa Kamel ne regarde pas au delà de l'Egypte, il rêve de grouper toutes les énergies musulmanes d'Egypte autour du Khédive, et, donc, il reste fidèle à sa devise : « L'Egypte aux Egyptiens. » Malheureuse-

ment, dans la manifestation de sa politique nouvelle. Moustafa Kamel ne sut pas toujours ménager ses anciens amis. Quelques articles publiés sous sa signature dans le journal *Al Lewa*, où notre enseignement congréganiste d'Egypte était très imprudemment et très injustement pris à partie, le firent accuser de fanatisme : et, si vous n'étiez pas habitués aux contradictions humaines, vous vous étonneriez sans doute que ce reproche de fanatisme lui ait été adressé par ceux-là mêmes — Français résidant en Egypte — qui, deux ou trois ans plus tard, devaient, au nom de l'idée laïque, essayer de détruire ce même enseignement. A cette accusation, Moustafa Kayel répondit en reproduisant *in extenso* dans son journal le discours que Waldeck-Rousseau venait de prononcer au Parlement français sur le danger « des deux jeunesses ». La réponse était au moins spirituelle. Je dois ajouter d'ailleurs que, contre le reproche de fanatisme, Moustafa Kamel n'a jamais cessé de protester, soit dans ses discours, soit dans ses écrits.

Fachoda avait détaché le parti national de la France : l'accord franco-anglais le détacha de l'Europe. Abandonné par la France, le parti national avait compté sur l'Europe, et voici que l'Europe, en souscrivant à l'accord franco-anglais, se récusait. En d'aussi tristes conjonctures, que vouliez-vous que fît le parti national, puisqu'il ne voulait pas mourir ? Il ne pouvait pas se dissimuler que, pour résister à l'ambition britannique, il fallait au khédivat un appui extérieur. Cet appui extérieur, que la France et l'Europe avaient successivement refusé, le parti national est allé le chercher en Turquie. L'occasion lui sembla d'autant plus favorable que derrière la Turquie apparaissait l'Allemagne et qu'il pouvait raisonnablement espérer que la mauvaise humeur de Guillaume II contre l'Angleterre n'avait d'égale que son amitié pour le Sultan. Du côté de l'Allemagne, on sait que le parti national ne trouva que déceptions. Du côté de la Turquie, il devait être plus heureux ; il a trouvé là des encouragements précieux et très naturels, car le Sultan ne pouvait pas ne pas se ressouvenir que l'Egypte n'est après tout, aux termes formels des firmans, qu'un *vilayet* privilégié de l'Empire Ottoman ; il ne pouvait pas ne pas se ressouvenir qu'il est le khalife des musulmans et que les Egyptiens sont des musulmans. Ainsi la force des événements a obligé le parti national à modifier une fois de plus sa politique, ou mieux, elle a fait évoluer cette politique dans un sens absolument religieux. La politique du parti national a cessé d'être française ou européenne ; elle est devenue islamique ou xénophobe, car, en persuadant aux musulmans d'Egypte qu'ils ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes, elle les met en défiance contre tous les Européens. Est-elle panislamique ? Oui, si par là on veut dire que, en exaltant la foi musulmane et en faisant appel aux sentiments de fidélité que tout musulman doit au khalife de l'Islam, elle risque de répandre son action hors des frontières de l'Egypte, sur tout le monde musulman. En un certain sens cependant elle ne l'est pas ; le parti national, en effet, a la prétention de rester fidèle à sa devise : « L'Egypte aux Egyptiens » ; et s'il entend resserrer le lien religieux qui unit le khédive au khalife, il entend non moins expressément repousser toute ingérence administrative de la Turquie en Egypte. Entre cette prétention et les moyens mis en œuvre, n'y a-t il pas contradiction ? Je me contenterai de poser la question au parti national.

A l'évolution que je viens de constater dans la politique du parti national a correspondu une évolution analogue dans la mentalité du peuple égyptien. S'il est vrai de dire, comme on le dit quelquefois, que le succès d'un parti est en raison directe de la connaissance que ce parti a su prendre des besoins et des aspirations du pays, on peut affirmer que le parti national a

merveilleusement connu l'Egypte. Son succès, en effet, a été immense, et, à l'heure qu'il est, on compterait les Egyptiens qui, directement ou indirectement, ne sont pas alliés au parti national. A ce point de vue, l'incident de Tabah a été une révélation qui a dessillé les yeux des moins clairvoyants. Dans cet incident, où l'Angleterre défendait les prétentions de l'Egypte, il semblait que les Egyptiens devaient faire cause commune avec les Anglais : on sait ce qui a failli advenir et que, de l'aveu même des Anglais, le débarquement à Suez d'un régiment turc eût été le signal d'une imposante manifestation de loyalisme de toute l'Egypte... envers la Turquie ; en sorte que l'incident de Tabah, bien qu'il ait été réglé à la satisfaction de l'Angleterre, n'a servi qu'à révéler l'impopularité des Anglais en Egypte. Et c'est même là l'un des problèmes les plus curieux de l'histoire contemporaine. Comment, après un quart de siècle d'une occupation civile et militaire, malgré les services rendus, le peuple égyptien, qui a supporté tous les jougs, manifeste-t-il si violemment le désir de secouer le joug, relativement très doux, de l'Angleterre ? Pourquoi cette aversion des Egyptiens pour les Anglais, à ce point vivace qu'elle rejaillit maintenant sur tous les Européens ?

La véritable cause de ce phénomène historique, c'est l'incompatibilité profonde, absolue, qu'il est facile de découvrir entre le caractère anglais et le caractère égyptien. Les Egyptiens sont soumis et prévenants sans doute, mais à la condition qu'on ménage leur amour-propre. La morgue britannique n'a jamais su ménager l'amour-propre égyptien. A peine installés en Egypte, les Anglais se sont comportés comme en pays conquis, écrasant les Egyptiens de leur supériorité physique et intellectuelle, ne leur laissant que les emplois subalternes, ne les admettant ni à leur table, ni à leurs clubs, ni à leurs jeux. A la réception que lord Cromer a donnée en l'honneur du prince de Galles, il n'y avait pas dix indigènes. Demandez aux élèves et même aux professeurs des écoles supérieures avec quelle désinvolture les traite l'ancien instituteur anglais qu'une toute-puissante protection a placé à la tête du ministère égyptien de l'instruction publique. Et, dans un autre ordre d'idées, n'est-ce pas un haut fonctionnaire britannique qui, dans une conversation mondaine, disait, en parlant du plus aristocratique quartier de la ville du Caire : « Ce quartier « devrait nous être réservé ; il devrait être défendu aux étrangers d'y habi- « ter ? » Les étrangers, dans l'espèce, c'étaient les indigènes. Tout cela, à coup sûr, n'est pas bien grave ; mais souvent les plus petites causes produisent les plus grands effets, et tout cela a creusé entre Anglais et Egyptiens un fossé, rendu plus profond encore par l'interprétation que le gouvernement britannique a donnée à l'accord franco-anglais. Cet accord est très clair, au moins dans son texte : il assure à l'Angleterre la prépondérance en Egypte, mais il maintient expressément et la suzeraineté de la Porte et le concert européen. Les Anglais l'ont interprété comme s'il sonnait le glas des droits de la Turquie et des droits de l'Europe. La hâte avec laquelle ils ont proposé aux puissances la suppression de l'internationalisation législative est très significative à cet égard. Les Egyptiens ont cru — beaucoup d'Européens, d'ailleurs, ont partagé cette croyance — que l'Angleterre préparait l'annexion de l'Egypte et que cette annexion n'était plus l'affaire que de quelques mois ; et, par peur de l'Angleterre, ils se sont jetés dans les bras de la Turquie. La crainte de l'annexion a été ainsi le commencement du mouvement panislamique.

Est-il possible d'enrayer ce mouvement ? Peut-être, mais à la condition cependant d'employer les moyens convenables. On a parlé d'annexion. Mieux vaudrait l'évacuation ! car l'annexion provoquerait en Egypte un

soulèvement général, où tous les Européens perdraient leurs biens et où beaucoup perdraient leur vie. On a renforcé les garnisons britanniques; on a réprimé avec une excessive sévérité la rébellion de Denchawi : ces mesures n'ont fait qu'exaspérer les populations égyptiennes, au lieu de les calmer. Ce n'est pas par la menace; c'est par la persuasion et par la douceur qu'on ramènera les Egyptiens. Il faut les traiter en amis et non en serviteurs, il faut savoir rendre justice à leurs très grandes et très réelles qualités; il faut surtout les rassurer sur l'avenir politique de leur pays, en restaurant l'autorité khédiviale, en leur montrant que, s'ils sont obligés de subir certaines nécessités occidentales, ces nécessités s'arrêtent là où commencerait l'absorption de l'Egypte par une seule puissance, cette puissance fût-elle la plus digne.

III. — AMÉRIQUE.

Cuba. — *L'intervention américaine à Cuba.* — Comme nous l'annoncions il y a quinze jours, M. Taft, ayant définitivement échoué dans sa tâche conciliatrice et ne pouvant faire revenir le président Palma sur sa résolution de démissionner, a institué le 29 septembre à Cuba, au nom des Etats-Unis, un gouvernement provisoire dont il s'est déclaré le chef. Dans sa proclamation au peuple cubain, M. Taft annonçait que le gouvernement provisoire n'était formé que pour parer aux nécessités de la situation et promettait que, maintenu seulement pour rétablir l'ordre et la confiance publique, il ne durerait que jusqu'à l'établissement d'un gouvernement permanent; il ajoutait que le drapeau cubain continuerait à être respecté et ne serait pas amené.

D'ailleurs, il faut reconnaître que l'intervention actuelle des Etats-Unis ne modifie pas sensiblement la situation de fait. Depuis la guerre hispano-américaine, Cuba est restée virtuellement sous la domination des Etats-Unis. La lettre du président Roosevelt à M. Quesada le déclarait assez explicitement. Si les Etats-Unis n'ont pas encore annexé l'île cubaine, c'est, parce que des raisons toutes spéciales rendent actuellement difficile et inopportune cette annexion, au point de vue américain même. Mais, annexée ou non, Cuba fait depuis longtemps déjà partie de l'empire américain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Birmanie. — *Les communications avec le Yunnan.* — La Birmanie a songé à améliorer ses moyens de communication avec le Yunnan ; mais ils sont encore bien médiocres et il ne paraît pas qu'on puisse de sitôt les perfectionner. D'après un rapport de M. Dautremer, notre consul à Rangoun, les caravanes qui suivent les routes de Teng-yueh, Yong-tchang et Teng-yueh-Bhamo, emploient environ 7.000 à 8.000 mules. Le coût de la tonne par kilomètre revient à peu près à 2 fr. 50 et il est bien entendu qu'il faut pour supporter ce fret des marchandises qui rapportent, et de plus des marchandises qui ne se détériorent pas. La saison des pluies met un terme à toutes les transactions et elle dure six mois. De plus, la principale marchandise exportée du Yunnan est l'opium. Mais l'importation de ce produit en Birmanie est interdite par un traité anglo-chinois et, depuis 1904, les autorités chinoises ont mis de telles taxes sur l'opium du Yunnan entrant dans les provinces de Kouang-tong, Kouang-si et autres provinces adjacentes, que l'opium du Yunnan y coûte plus cher que l'opium de l'Inde. Le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, qui reproduit ce rapport, se félicite de l'innovation qui lui permet cette publication. Il a été décidé, en effet, au ministère des Affaires étrangères, qu'à l'avenir ceux des rapports des consuls français qui peuvent sans inconvénient être livrés à la publicité seraient mis à la disposition des publications spéciales. Depuis longtemps, en Angleterre et en Allemagne, les rapports du service diplomatique et consulaire sont largement portés à la connaissance du public. M. Léon Bourgeois a décidé qu'on imiterait l'Allemagne et l'Angleterre, et c'est une excellente décision.

Etablissements français dans l'Inde. — *Le commerce en 1905.* — L'*Office Colonial* vient d'arrêter comme suit les chiffres du commerce général des Etablissements français dans l'Inde en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 33.542.204 francs. C'est une diminution de 2.630.236 francs sur l'année précédente et une augmentation de 8.684.224 francs sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 6.356.207 fr. Elles ont été supérieures de 718.261 francs à celles de l'année précédente et de 1.072.333 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 27.185.997 francs en diminution de 3.343.507 francs sur l'année précédente et en augmentation de 7.611.891 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 14.033.365 francs dont 664.739 francs à l'importation, et 13.368.626 francs à l'exportation, représentant 29,8 % du commerce total,

10,4 % des marchandises importées, et 49,1 % des marchandises exportées.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 2.211.724 francs dont 19.736 francs pour l'importation et 2.191.988 francs pour l'exportation, soit 4,2 % du commerce total, 0,3 % de l'importation et 8,2 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 17.297.115 francs dont 5.671.732 francs à l'importation et 11.625,383 francs à l'exportation, soit 66 % du commerce total, 89,3 % de l'importation et 42,7 % de l'exportation.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le commerce du port de Tanger en* 1905. — D'après le rapport du consul anglais à Tanger, le commerce total de cette ville s'est élevé à 21.583.825 francs, en augmentation de 3.044.000 francs sur le total de l'année 1905. L'accroissement a atteint 23 %, dont 4 % pour les exportations.

Les importations qui sont entrées en première ligne comprennent des céréales, du coton manufacturé, du ciment, des briques et des tuiles, des vins et des spiritueux.

Les céréales ont été importées en grande quantité, parce que la récolte de 1904 ayant été particulièrement mauvaise, les besoins du pays nécessitaient l'entrée de céréales étrangères. Le coton manufacturé, par suite du peu de sûreté qu'avaient les caravanes à Tanger et Fez, entrait par Larrache. Il en venait très peu sur le marché de Fez. Les routes ayant été plus sûres en 1905, la quantité de coton transportée par caravanes a été considérable. — De nombreuses maisons ont été bâties et ont nécessité l'emploi de ciment, tuiles et briques. Cet emploi va devenir plus étendu par suite de l'autorisation donnée aux étrangers d'acquérir au Maroc des terres, en vertu du protocole d'Algésiras. L'importation des vins et spiritueux s'est augmentée en proportion de l'accroissement de la population européenne, celle de la soie a diminué en raison de la pauvreté des indigènes.

Dans les exportations, l'augmentation, en 1905, s'est fait sentir plutôt sur la valeur des objets exportés que sur leur quantité.

L'exportation dans le district de Tanger comprend surtout des produits agricoles. Ces produits agricoles sont tributaires d'une certaine quantité de pluie, quantité qui a été des plus insuffisantes dans la seconde moitié de 1905 et qui a nécessité à l'exportation une taxation plus élevée des produits agricoles.

Le commerce anglais, à l'exportation, ne vient pas en première ligne avec liv. st. 89.316. Il est dépassé par le commerce espagnol avec liv. st. 112.266. Mais il dépasse le commerce français (liv. st. 81.369) et le commerce allemand (liv. st. 7.248).

A l'importation, le commerce français tient la tête avec liv. st. 189.079. Le commerce anglais atteint liv. st. 167.660, dépassant le commerce espagnol (liv. st. 42.490) et le commerce allemand (liv. st. 45.675).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
De Lecluse-Trevoedal, vice-consul des Pays-Bas à Audenin ;
Reginald Walsh, consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Algérie. — M. le *général de brigade* Wetzel est nommé au command. de la subdivision d'Oran.

CAVALERIE

Algérie. — M. le *lieut.-col.* Gonnet est désig. pour command. le 3e spahis ;
M. le *lieut.-col.* Levé est désig. pour command. le 6e chass. d'Afrique ;
M. le *lieut.-col.* Clemençon est désig. pour command. le 3e chass. d'Afrique ;
M. le *chef d'escad.* Hennocque est désig. pour servir au 5e chass. d'Afrique.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Aubert et le *capit.* Bucheton sont désig. pour servir au Sénégal ;
M. le *capit.* Le Bourgeois est désig. pour servir en Guinée française.
Congo. — M. le *capit.* Thuillier est désig. pour servir au Congo.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Davidson, *vétérin. en 2e*, est désig. pour servir à l'artill. coloniale au Tonkin.
Afrique Occidentale. — MM. Choteau, *vétérin. en 1er*, et Tricard, *vétérin. en 2e*, sont désig. pour servir en A. O. F.

GENDARMERIE

Réunion. — M. le *capit.* Bassand est désig. pour command. le détachement de la Réunion ;
M. le *lieut.* Tupin est désig. pour command. l'arrondissement de Saint-Denis.
Guadeloupe. — MM. les *lieut.* Neufmes et Barthélemy sont désig. pour servir à la Basse-Terre.
Martinique. — M. le *lieut.* Bonnemaison est désig. pour servir à la Trinité.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Chine. — M. le *général de brigade* Sucillon est désig. pour command. la brigade d'occupat. de Chine à Tien-tsin.
Cochinchine. — M. le *général de brigade* Gonard est nommé au command. de la 3e brigade à Saïgon.
Madagascar. — M. le *général de brigade* Boyer est nommé au command. supérieur des troupes de l'Afrique orientale à Tananarive.

INFANTERIE

Tonkin. — M. le *lieut.* Laurent, promu capit., est désig. pour servir au 10e rég.
Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Haberer et le *lieut.* Lauzanne sont désig. pour servir en A. O. F.
Madagascar. — M. le *capit.* Mazarie, promu chef de bataill., est désig. pour servir au 3e malgaches ;
M. le *lieut.* Baudon, promu capit., est désig. pour servir au 3e sénégalais.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Bernard, promu lieut.-colonel, est maintenu à la commission de délimitation franco-siamoise.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Le Tanhouezel, promu chef d'escad., et le *lieut.* Ariès, promus capit., sont maintenus en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *capit.* Vincent, promu chef d'escad., et les *lieut.* Maurin et Soudois, promus capit., sont maintenus au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Addi, promu capit., est maintenu au 6e rég. en A. O. F.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Ramade, promu lieut.-colonel, est maintenu direct. d'artill. à Diégo-Suarez.

M. le *lieut.* Schübenel, promu capit., est maintenu au 7e rég. à Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 3e cl.* Tisserand, Michel et Jestin sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de 3e cl.* Larrieu et Serpaggi sont désig. pour servir en A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. aide-maj. de 1re cl.*, Lonjarret, promu méd.-maj. de 2e cl., et le *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, Michel promu pharm.-maj. de 2e cl., sont maintenus en A. O. F.

Congo. — MM. Martin, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Lebœuf, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour faire partie d'une mission au Congo.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Roux est désig. pour servir au Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Borsat de Lapérouse est désig. pour embarq. sur le *Redoutable ;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Chalvignac et l'*enseig. de vaiss.* Cazalis sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Delevoye est désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

Atlantique. — MM. les *lieut. de vaiss.* Moret, Daubarède, Martin de la Martinière, André et Salaün; l'*enseig. de vaiss.* Moiroux; les *aspirants de 1re cl.* Marie, Sire, Laboureur, Plançon Leygue, Bernard de Courville et Châtel; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Godfrin et Durand sont désig. pour embarq. sur le *Kléber ;*

M. le *capit. de vaiss.* de Saint-Pern est nommé au command. du *Kléber*, et M. le *mécanic. inspect. de 2e cl.* Johannot est désig. pour embarq. sur le même bâtiment en qualité de mécanic. de division.

Océan Indien. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Vial est désig. pour embarq. dans la flottille de torpilleurs de l'Océan Indien.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Rouëdhard est désig. pour embarq. sur le *Goëland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Atlantique. — M. le *commiss. de 2e cl.* Sabourin est désig. pour embarq. sur le *Kléber.*

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — M. le *méd. de 2e cl.* Corolleur est désig. pour embarq. sur le *Kléber.*

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur de 1re cl.* Miolle est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Rimaud est nommé hors du pays à compétence étendue à N.-Dame-Compte.
M. Gaston est nommé inspecteur général de 1re cl. des colonies.
M. Arnaud est nommé inspecteur général de 2e cl. des colonies.
M. Elias est nommé inspecteur de 1re cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Les Flottes de combat en 1906, par le commandant BALINCOURT, capitaine de frégate. — Un vol. in-16 oblong de 934 pages avec 403 figures schématiques de bâtiments. Berger-Levrault et Cie, éditeurs. Paris-Nancy, 1906.

Une des conséquences immédiates de la guerre russo-japonaise a été de reporter l'attention, dans tous les pays, sur l'influence de plus en plus prépondérante que les forces maritimes sont appelées à exercer parmi les nations.

Aucun ouvrage ne saurait donc être accueilli avec un plus vif intérêt que cette nouvelle édition, augmentée et soigneusement mise à jour, de la publication aujourd'hui si connue du commandant de Balincourt.

Sous la forme essentiellement pratique d'un dictionnaire, l'auteur donne, d'une façon judicieusement condensée et dans l'ordre alphabétique des nations, les renseignements les plus complets et les plus précis sur les unités des flottes militaires de toutes les puissances.

De plus, en tête de la partie réservée à chaque puissance, le lecteur retrouvera une notice succincte sur l'organisation générale des escadres de cette puissance et sur la valeur relative qu'il convient de leur attribuer. Les croquis schématiques, au nombre de plus de 400, reproduisant les types de toutes les unités de combat, contribuent beaucoup à éclairer le texte.

Histoire de la littérature française classique (1515-1830) : T. Ier, 1re partie : *De Marot à Montaigne* (1515-1595), IIe partie : *La Pléiade* par FERDINAND BRUNETIÈRE, de l'Académie française. — 2 vol. in-8°. Ch. Delagrave, éditeur, Paris, 1905.

L'auteur développe dans la présente histoire les questions indiquées seulement par lui dans son *Manuel de l'histoire de la littérature française*. Origine de notre idéal classique issu du mouvement de la Renaissance — Comment il triomphe des résistances tout d'abord conjurées contre lui. — Son apogée où il atteint en son genre un degré de perfection égal à celui de la peinture italienne ou de la sculpture grecque. — Comment on a essayé prématurément et vainement de secouer ensuite le joug, non des règles, mais des modèles proposés par lui. — Enfin, rien n'étant éternel, période de désorganisation sous le triple effort du temps, de l'exagération de son propre principe et du besoin intérieur de se renouveler.

La première partie du tome Ier : *Le Mouvement de la Renaissance*, avait

déjà paru l'année dernière. La seconde partie, qui paraît cette année, es intitulée : *La Pléiade*. Elle sera bientôt suivie de la troisième et dernière partie du tome Ier : *Détermination de l'idéal classique*.

Il suffira de dire que, depuis dix-huit ans, chacune des parties de cette histoire a été professée à l'Ecole Normale supérieure pour justifier le grand et légitime succès qu'elle a rencontré dès son apparition.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France moderne et le Problème colonial (1815-1830) par CHRISTIAN SHEFER, professeur à l'école des sciences politiques. Un vol. in-8, Paris, Félix Alcan, éditeur.

Le Thanh-hôa, par CL. MADROLLE. Une brochure in-8° de 17 pages. Librairie E.-J. Brill, Leyde, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*sept.* 1906). PAUL WALLE : Sur la côte du Pacifique. — GEORGES DELVAUX : La marine marchande italienne.

Fédération des industriels et des commerçants français (*sept.* 1906). Marseille et son rôle colonial. — Négociations commerciales avec la Suisse et avec l'Espagne.

La Ligue maritime (*sept.* 1906). P. CLOAREC : Le désarmement. — MONTAGNAC : L'outillage des ports italiens. — CH. BÉNARD : Le congrès international pour l'étude des régions polaires.

La Quinzaine (1er *oct.* 1906). E. CARDON : Sept semaines dans le Levant. . Tournée d'une escadre française.

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1906). Le Congrès colonial de Marseille.

Revue politique et parlementaire (10 *oct.*). S.-M. LE VIDIS : Le rôle des grandes puissances en Bulgarie et en Roumélie orientale.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Bulletin de la Société belge d'études coloniales (*sept.-oct.* 1906). Au Congo français.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*october* 1906). P. BROWNE : The Lado Enclave and its commercial Possibilities. — The Progress of New South Wales.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (25 *de sept.* 1906). J. BECKER : España é Inglaterra.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (*sett.* 1906). G. PETRUCCI : La marina antica e moderna.

La Rassegna nazionale (*ottobre* 1906). CIACCHERI : L'agitazione dei mezzadri in Toscana.

Società geografica italiana (*ottobre* 1906). LAMB. VANNUTELLI : Alcuni vilajeti dell' Asia Minore. — ERN. CORDELLA : Appunti geografici ed etnografici sulla zona del maniema.

Revues américaines.

The Bulletin of the Geographical Society of Philadelphia (*oct.* 1906). LAURA BELL : Ceylon. A Tropical Island.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA MARTINIQUE

La Martinique brilla jadis d'un vif éclat : population nombreuse, état prospère de l'agriculture, commerce florissant, climat relativement salubre pour un pays tropical, elle possédait tout cela. Mais plusieurs causes ébranlèrent cet ensemble d'heureuses conditions : l'abolition soudaine de l'esclavage, l'introduction des grandes usines à vapeur, l'annihilation des blancs, la paresse et l'indifférence des noirs ; enfin, un désastre dont l'histoire n'offrait qu'un seul exemple, l'éruption de la Montagne Pelée, qui détruisit en quelques instants une ville de 30.000 âmes.

L'abolition de l'esclavage venait de marquer l'un des tournants de l'histoire de l'île, quand le gouvernement mit à la tête de la colonie un hardi novateur, l'amiral de Gueydon, qui fut le trait d'union entre un passé bien mort et l'avenir basé sur les mesures radicales que le nouveau gouverneur prit en temps utile et sans hésitation.

Cet esprit organisateur, patriote, sans cesse à la recherche du bien public, eut à résoudre rapidement de nombreux problèmes. En débarquant à la Martinique (1853), il trouva l'île sans eau, sans argent et sans bras. Il fallut réformer par-ci, créer par-là. Des organes indispensables à la société faisaient défaut. Point de cadastre ; pas même d'état civil : le recensement de 1855 en donna de nombreuses preuves. Les planteurs baptisaient les noirs au hasard du moment, de l'inspiration, de la fantaisie. Parfois, le frère et la sœur portaient des noms différents : l'un s'appelait Bellefleur, l'autre Mesdélices.

De plus, l'administration précédente laissait une situation déplorable, causée par son imprévoyance et son peu de souci d'équilibrer les dépenses par des recettes.

Et la situation monétaire ! Deux monnaies circulaient dans l'île. L'une étrangère, le *doublon*, jouissait d'une faveur aussi marquée que peu explicable. On lui attribuait une valeur très supérieure à son poids de métal précieux. La raison de cet engouement ? Personne n'en savait rien. C'était ainsi. Dès le mois de novembre 1853, le gouverneur dirigea ses efforts vers la démonétisation de cet or étranger qui causait sur le marché des perturbations périodiques.

Pour suppléer au manque d'eau, l'amiral amena à Fort-de-France la rivière de Case-Navire. Le fait d'avoir conduit à la capitale un ruisseau limpide à peu de frais (140.000 francs) valait presque un des travaux d'Hercule. L'aqueduc, long de 8 kilomètres, enjambe les ravins et franchit les collines au prix de tant de difficultés, que, depuis soixante ans, la colonie reculait devant cette entreprise, malgré les plaintes des bâtiments de guerre et les pétitions des habitants. Aussi le « canal Gueydon » reçut-il les honneurs d'une chanson créole. C'était justice.

L'amiral dut pourvoir à tout, et il écrivait avec raison : « J'ai « ici une rude tâche : je gouverne à une époque de réorgani- « sation : il faut poser les bases et établir les rouages du nou- « veau système. »

*
* *

La population de la Martinique se compose de blancs, de noirs et de mulâtres. Depuis trois siècles, la situation relative de ces éléments a varié dans de notables proportions ; mais l'hostilité qui les divise est restée sensiblement la même.

Sans chercher à heurter de front les préjugés de races, le nouveau gouverneur s'attacha du moins à supprimer tout ce qui les avivait, par exemple, les *bals d'exclusion*, d'où l'aristocratie blanche évinçait impitoyablement tout individu soupçonné de « métissage ». Pour être admis à ces fêtes, il fallait vraiment, sans métaphore, montrer patte blanche. Excellente manière d'entretenir l'animosité de groupe à groupe. L'amiral n'admettait pas que la couleur de la peau conférât, comme au temps de d'Esnambuc, la prééminence incontestée ; dès le principe, il soutint la thèse de l'égalité quant à l'épiderme : « Les « relations doivent s'établir à parité de position sociale et d'ho- « norabilité ; je ne veux être exclusif ni des unes ni des autres ; « je tiens la balance égale entre tous. »

Grâce à ses efforts la surface redevint à peu près calme, mais l'antagonisme latent persista.

Vers 1853, l'amiral de Gueydon traçait un tableau assez

sombre de l'état des *habitants*[1], c'est-à-dire des blancs descendant des premiers colons :

Les habitants aujourd'hui vivent misérablement. On produit encore, mais on répare peu et l'on ne construit point. Les maisons des maîtres

tombent en ruine, la table est maigre et n'est plus ouverte à tout venant. Quand le gouverneur fait une tournée, les souvenirs d'une autre époque les portent encore à se mettre en frais ; c'est une gêne, et comme il le sait, le

[1] Ce nom d'*habitants* a une origine lointaine. Jadis, l'île de la Tortue fut prise par les Français sur les Espagnols, et suivant les occupations de chacun les nouveaux venus se divisèrent en trois groupes : les chasseurs ou *boucaniers*, les pirates ou *flibustiers* et les agriculteurs ou *habitants*. Cette dernière appellation est restée ; elle est synonyme aujourd'hui de propriétaire.

gouverneur évite de faire des tournées aussi souvent qu'il le voudrait. Cette situation a eu pour conséquence de faire abandonner les habitations ; les propriétaires ont fui leur pays, et ne pouvant plus tenir le rang qu'ils occupaient, ils sont allés végéter loin de ceux qui les avaient connus dans la prospérité...

A la suite de l'abolition de l'esclavage, la plupart des blancs, réfugiés dans les villes, occupèrent des emplois publics. Mais, peu à peu, ils reculèrent devant le flot envahissant des mulâtres.

Quelques créoles blancs conservent encore les traits distinctifs de ces cadets de famille qui colonisèrent la Martinique, braves jusqu'à la témérité, généreux jusqu'au gaspillage, vaniteux jusqu'à l'ostentation. Mais, en général, ces descendants sont affaissés, pleins de lassitude, presque de dégoût ; n'ont-ils pas à soutenir une lutte inégale ? Lutte d'autant plus âpre, que la plupart de leurs adversaires sont actifs et ambitieux, qu'ils ont l'intelligence vive, l'esprit d'entreprise développé, une volonté ferme sans cesse tournée vers le but. Voilà les qualités très réelles du groupe intermédiaire entre le blanc et le noir. C'est de lui que la Martinique doit attendre son relèvement. L'exposé de la situation actuelle des noirs le démontrera jusqu'à l'évidence.

Autrefois, la condition des noirs dans les *habitations* passait pour peu enviable ; cependant, le propriétaire se considérait souvent comme le tuteur de ses esclaves. Il les admonestait paternellement, cherchant à atténuer ce que la servitude avait sinon de dégradant, du moins de trop pénible. Ne lui en faisons point un éclatant mérite. Son intérêt n'était-il pas en jeu ? Tout créole prudent ne devait-il pas ménager ce capital vivant, afin d'en tirer d'honnêtes services le plus longtemps possible ?

De son côté, le gouvernement n'abandonnait point ces malheureux. L'ordonnance du 5 juin 1846 obligea les planteurs à donner à chaque noir adulte une case, un petit jardin, et le samedi pour le cultiver. En retour, les bénéficiaires devaient subvenir à leur propre nourriture. Or, à la Martinique, un noir propriétaire d'un jardin peut vivre moyennant deux journées de travail par semaine, le samedi et le dimanche dans l'espèce.

Le jour où parut le décret d'émancipation, les esclaves abandonnèrent en masse les habitations, pour se livrer au *farniente* que favorise une frugalité légendaire : quelques bananes, une poignée de farine de manioc, un morceau de morue, les voilà satisfaits. Pour eux, le *struggle for life* n'existe point : « Nous nous reposons des fatigues de nos ancêtres », répétaient-ils. Comment alors réaliser l'aphorisme de l'amiral

de Gueydon : « Il faut à la Martinique une tête blanche et des bras noirs » ?

A la recherche de l'indépendance absolue, beaucoup de nègres se groupèrent loin des villes, parfois dans des lieux inaccessibles, de peur sans doute qu'on leur arrachât cette liberté, pour de nouveau les astreindre au travail de la terre.

Depuis cette époque, les gens de couleur devinrent propriétaires plus aisément encore. A la suite des expropriations opérées par le Crédit foncier, la colonie qui répondait des prêts a acquis de vastes terrains. Elle les débite par petits lots en accordant aux acheteurs de grandes facilités de paiement. Point d'intérêts, et faculté de s'acquitter en 10 annuités pour les ventes antérieures au 1er janvier 1899, et en 20 termes pour les autres.

En somme, la situation de ces hommes est bien meilleure que celle du prolétaire européen. Celui-ci, malgré un labeur soutenu, subvient à peine à ses besoins et connaît très rarement les joies de la propriété. Le « créole », au contraire, avec trois ou quatre jours de travail par semaine, économise aisément la valeur d'un morceau de terre, sur lequel il construit une case avec de la paille et des planches. Devenu propriétaire, il restreint son travail à deux jours, parfois même à une journée par semaine. Il élève des volailles, il récolte des bananes et des ignames. Voilà un homme à son aise. Le croirait-on ? Ce véritable riche échappe souvent à l'impôt. Quand par hasard se présente l'huissier du domaine, les poules appartiennent toujours au voisin, et dans la case, il n'y a rien à saisir.

Ainsi, avant de posséder eux mêmes, ces « créoles » insouciants travaillent peu et par intermittence. Devenus petits propriétaires, ils ne consentent plus à travailler pour autrui. La question de la main-d'œuvre noire devient donc de plus en plus difficile à la Martinique.

***

Le décret de 1848 qui abolissait l'esclavage, éclata sur la Martinique comme un coup de tonnerre. Tout d'abord, une foule d'*habitants* ne comprenant pas ou feignant de ne pas comprendre, sollicitèrent avec insistance l'autorisation de retenir sur leurs terres les noirs affranchis. Rien ne lassait leurs démarches, et c'est en vain qu'on leur répétait : « Comprenez donc que l'émancipation a changé radicalement les conditions du travail. »

La production diminua de moitié et il fallut bien, à la fin, demander à l'immigration les bras indispensables. Mais le courant de ces travailleurs exotiques ne put s'établir d'un coup de baguette ; et comme la plupart des petits propriétaires vivaient au jour le jour, la misère arriva. Ils vendirent leurs rhumeries à vil prix.

Conjurer la crise agricole fut l'objet principal des préoccupations du nouveau gouverneur.

A la vérité, les travailleurs ne faisaient pas absolument défaut ; on obtenait du travail, mais un travail capricieux, par à-coups, incompatible avec la culture de la canne à sucre, qui réclame méthode et continuité.

Après un temps moral de réflexion, l'amiral résuma son plan de politique agricole en quelques mots : « Coolies, usines centrales ; coolies pour les grands, usines centrales pour les petits. »

La question de la main-d'œuvre aux colonies est une des plus difficiles à résoudre. Ici, le problème se posait comme cinquante ans plus tard il devait se poser au Transvaal. La main-d'œuvre serait-elle noire ou jaune ? Les coolies viendraient-ils de l'Afrique ou de l'Asie ?

On ne parlait même pas de la race blanche. Le climat des tropiques rend inutilisables les immigrants européens. Ceux-ci eurent pourtant des illusions. En présence de cette terre fertile, ils considéraient d'abord comme très simple d'arriver à l'aisance par le travail de la terre. Avec un courage imprévoyant, ils se mettaient à l'œuvre comme ils l'auraient fait dans les plaines de la Beauce. Mais, bientôt, minés par le paludisme, affaiblis, anémiques, ils tombaient à la charge de la colonie.

Pour trouver des exemples de culture par les blancs, il faut se reporter au temps presque légendaire où les premiers colons abordèrent à l'île. Les nouveaux venus construisirent d'abord une enceinte pour se défendre contre les Caraïbes. Puis, un fusil d'une main, une bêche de l'autre, ils entreprirent la culture du tabac. Cette terre fertile leur en donna bientôt assez pour charger un navire.

Ceci se passait au milieu du XVIIe siècle, dans l'émerveillement de la conquête. En 1850, il fallait trouver autre chose.

« Je ne suis pas partisan de l'immigration africaine, écrivait l'amiral de Gueydon ; au point de vue politique, il y a imprudence à accroître le nombre des hommes de race noire. Il est utile, au contraire, d'introduire un nouvel élément pour établir le contrepoids. » Il résolut donc de demander à l'Inde ces travailleurs supplémentaires, convaincu que des hommes aux

cheveux plats se croiraient d'une race supérieure et formeraient un groupe à part, sans frayer avec les autres.

Mais il fallait marcher doucement dans cette voie, pour ne pas éveiller les susceptibilités britanniques.

En 1854, le gouverneur passa un marché avec un armateur de Granville, pour l'introduction à la Martinique de 10 000 coolies en 5 ans. Les premiers immigrants furent enlevés d'avance par les grands propriétaires. Mais les navires n'arrivaient pas toujours en temps utile. C'était le règne de la voile. On savait quand on partait, mais jamais quand on arriverait. Alors la patience était la première vertu du navigateur, mais pas celle de l'*habitant*.

En 1856, les demandes d'immigrants totalisées s'élevaient à 3.745, au prix de 265 francs l'unité, soit près d'un million de francs.

Quarante années d'expérience montrèrent que l'immigration ne donnait pas un résultat proportionnel à l'effort tenté. Les Hindous sont mous, inertes, le climat les rend souvent indisponibles. Cependant, les planteurs les subissaient faute de mieux, quand, en 1884, le conseil général supprima l'immigration. A cette époque, on comptait dans l'île 13.000 Hindous et 500 Chinois. C'était un coup droit porté à la grande culture. On a voulu, dit-on, contraindre les habitants à choisir leurs travailleurs parmi les insulaires, et les forcer à s'incliner devant les exigences et les caprices des noirs.

Aujourd'hui, certains coloniaux voudraient régler la mise en valeur du sol par des contrats librement consentis entre employeurs et employés. Expédient juste et simple, à première vue ; seul procédé, suivant les uns, de résoudre la question agricole ; infaillible moyen, suivant d'autres, d'achever la ruine de la propriété. Car enfin, pour conclure un contrat, il faut être au moins deux. Or, là-bas, sept fois sur dix, l'employé se dérobe. Donc, pas de contrat possible, mais le désarroi, la misère et l'anarchie. Pendant ce temps, un certain nombre de turbines demeurent immobiles et une partie des cannes pourrit sur pied, au moins dans quelques localités.

Ce problème douloureux appelle une prompte solution, une solution non pas théorique, mais vraiment pratique.

*
* *

Jusqu'en 1902, la Martinique avait, pour ainsi dire, deux capitales : Fort-de-France, ville du monde officiel ; Saint-

Pierre, centre du commerce. Fort-de-France, port militaire, occupe un terrain plat, dominé par des forts et par une succession de petits mornes, qui s'abaissent insensiblement jusqu'à la pointe des Nègres. C'est le siège du gouvernement, du pouvoir judiciaire, de l'administration en général. Avec quelque irrévérence, on traite cette capitale de « nécropole administrative ». Elle est en effet calme, triste, silencieuse ; elle paraissait plus triste quand on la comparait à Saint-Pierre, dont les rues fourmillaient de monde, avec le va-et-vient continuel des marchandises, le mouvement des quais, le mouillage et le départ des navires.

La rade de Fort-de-France comprend, outre une vaste baie, un port véritable, le Carénage, derrière le vieux fort Saint-Louis. Cette anse étendue, capable d'abriter une escadre entière, a rendu d'éminents services à l'époque de l'expédition du Mexique. Les grands transports bondés de troupes y mouillaient régulièrement au retour et à l'aller, pour prendre des vivres et du charbon. Cette crique servit aussi de point de relâche à la division cuirassée, chargée de surveiller le rembarquement final des troupes à la Vera-Cruz, sous le commandement de l'amiral de la Roncière.

Le Carénage sert de refuge aux bâtiments pendant l'hivernage (saison des pluies et des ouragans). Il possède un bassin de radoub (inauguré en 1868), insuffisant aujourd'hui. Sa longueur utilisable (125 mètres) ne lui permet pas de recevoir nos croiseurs cuirassés. Un navire de la station (de 130 mètres de long) a dû rentrer en France pour passer au bassin. Cette mesure est inacceptable, d'autant plus qu'en temps de guerre, des croiseurs plus puissants fréquenteront certainement les parages des Antilles.

Les paquebots de la Compagnie transatlantique ont leurs installations dans le Carénage, tout auprès de la baie des Tourelles, transformable elle-même en port de commerce, à l'aide de quais et de dragages.

Le Carénage et les baies adjacentes, toujours calmes par les plus mauvais temps, offrent des avantages sérieux au point de vue des manipulations commerciales. Quelle différence avec la rade ouverte de Saint-Pierre, si aléatoire et si mauvaise ! On y rangeait les navires côte à côte, l'arrière au quai, sans protection contre la mer du Nord au Sud, en passant par l'Ouest. Les opérations, souvent difficiles, y devenaient parfois dangereuses. L'ouragan du 10 septembre 1872 écrasa trente et un navires sur les quais.

A plusieurs reprises, le gouvernement tenta d'attirer le

commerce dans la magnifique baie de Fort-de-France. La réunion des deux marines paraissait si désirable que, pour

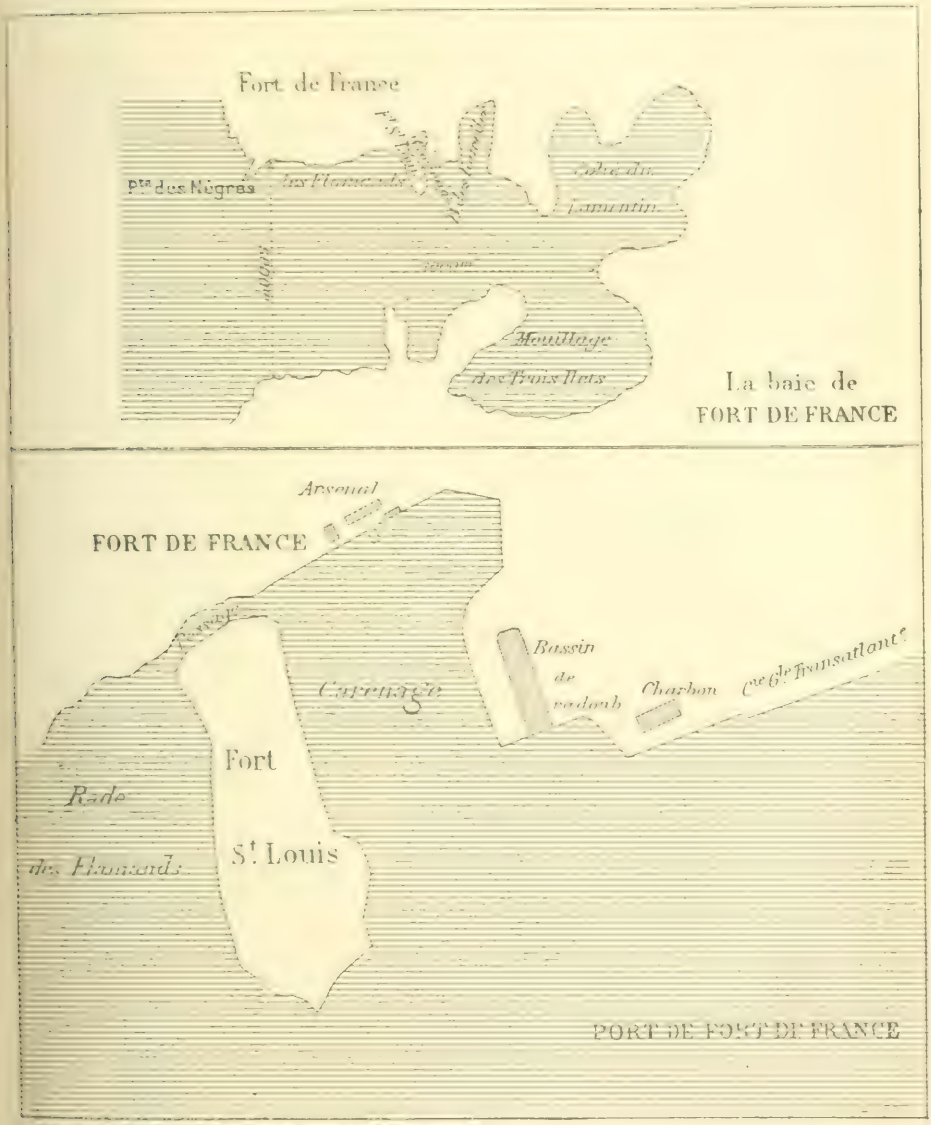

(Chancellerie des Questions Diplomatiques et Coloniales)

l'obtenir, on employa tous les moyens, sans oublier l'appel à la vanité créole. L'Etat promit des lettres de noblesse aux négociants qui s'établiraient au chef-lieu. Mais cet appât ne

réussit pas à vaincre la routine et l'inertie des intéressés. Le commerce resta sous sa tente, au Nord de l'île, à Saint-Pierre, loin de l'autorité, surtout de la marine militaire, dont le voisinage et les règlements l'effarouchaient. D'ailleurs, l'essai tenté à la Martinique a toujours eu le même insuccès dans les ports métropolitains.

Ce que le gouvernement n'a pu réaliser, la nature l'a opéré d'une façon terrifiante par l'éruption de la Montagne Pelée. Fort-de-France est désormais le seul port important de la Martinique. La capitale officielle compte 10.000 âmes de plus, depuis la catastrophe de 1902, et comme la vaste baie recevra beaucoup plus de navires après le percement de l'isthme de Panama, et que le mouvement commercial y deviendra beaucoup plus actif, il conviendrait de compléter son outillage pour aider au relèvement de la colonie tout entière.

Une autre raison milite en faveur de l'accomplissement de travaux sérieux : Fort-de-France est le point d'appui de notre flotte dans l'océan Atlantique occidental. C'est là que viendraient se réparer et se ravitailler nos grands croiseurs en temps de guerre. Depuis la désignation de ce point pour un rôle de cette importance, on n'y a pas poussé les travaux avec la vigueur nécessaire, et il importe au plus haut degré de se ressaisir, alors qu'il en était temps encore.

Voici un aperçu de ce qui reste à faire :

Allonger le bassin de radoub à 200 mètres ;

Dresser un projet de deuxième bassin ;

Créer les ateliers nécessaires pour de grosses réparations ;

Construire les quais et appontements nécessaires ;

Créer un important dépôt de charbon, avec l'outillage indispensable pour assurer le ravitaillement rapide, en charbon et en munitions.

A ce propos, il est absolument nécessaire de mettre le dépôt de munitions en mesure de ravitailler des navires plus importants que ceux de la division navale actuelle. En temps de guerre, on ne saurait trop le redire, nos grands croiseurs-cuirassés fréquenteront cette rade. Ils demanderont du charbon, des vivres, des munitions. Nous ne réclamons ni poudrerie, ni fonderie de projectiles, c'est entendu, mais un dépôt de munitions de 194 millimètres destinées à l'approvisionnement de ce type de navires.

Création d'une défense mobile sérieuse (torpilleurs et sous-marins) au fond du Carénage.

Remaniement des fortifications et rajeunissement de leur armement. Car la Martinique, point d'appui de premier ordre,

doit posséder de puissants ouvrages fortifiés, pour pouvoir se défendre toute seule et repousser une agression, sans aide extérieure.

Nous jouions gros jeu, au moment de Fachoda. La tension politique était si vive alors que, d'heure en heure, on attendait l'ouverture des hostilités. Or, non seulement la Martinique ne possédait aucun moyen de repousser une attaque, mais la division navale de l'océan Atlantique, réunie à Fort-de-France, était d'une faiblesse extrême.

Cette force navale comprenait : le *Dubourdieu*, le *Rigault-de-Genouilly*, le *Fulton*, tous en bois, à la merci d'un obus !

L'amiral de Cuverville, chef d'état-major général de la marine à cette époque, a résumé ainsi la situation [1] :

« En 1898, l'Angleterre avait pris toutes ses précautions. « Elle avait une escadre concentrée à Hong-kong ; une autre, « à Sainte-Lucie ; une autre, à Halifax ; une autre, à Maurice ; « une enfin, à Sierra-Leone. Sur un ordre télégraphique de « l'Amirauté, toutes ces escadres allaient se mettre en mou- « vement et tous nos points d'appui devaient être attaqués « simultanément. Or, rien n'était prêt. »

A la Martinique, nos trois navires si combustibles étaient le point de mire des croiseurs anglais postés à Sainte-Lucie, avec des troupes de débarquement. Sentez-vous l'angoisse du commandant en chef, responsable de sa division ? Que faire ? Tenter la fortune avec l'assurance de renouveler le désastre de l'amiral Montojo aux Philippines ? ou bien débarquer les équipages et expédier à terre l'artillerie pour essayer de l'utiliser ? Cette solution transformait au moins les trois bâtiments en pontons anonymes, et en cas d'incendie par les obus anglais, l'honneur restait sauf.

Très bien. Mais l'adversaire, partisan des attaques brusquées, aurait-il laissé le temps de procéder au débarquement du personnel et du matériel ? On frémit en songeant à ces choses.

A terre, nous n'avions guère, pour repousser les assaillants, que des canons modèle 1858-1860 !

Depuis cette époque, on a beaucoup travaillé à la Martinique, au moins pendant un certain temps ; mais il reste encore énormément à faire. Il serait opportun de se remettre à l'œuvre sans retard. Or, la liste des « Travaux en continua- « tion » pour 1907 prévoit certaines dépenses au titre des

---

[1] Sénat, séance du 15 avril 1905.

ports et établissements hors de la métropole. On y relève notamment :

« Travaux de Dakar (point d'appui de la flotte dans l'Atlan-« tique oriental) : 3 millions de francs. »

« Travaux de Diégo-Suarez (point d'appui de la flotte dans « l'océan Indien) : 3 millions de francs. »

Mais cette liste est muette en ce qui concerne Fort-de-France.

***

La Martinique est surtout un pays agricole.

En 1650, Benjamin d'Acosta y introduisit la canne à sucre et cinquante ans plus tard, le sucre devenait un signe d'échange, une sorte de monnaie.

La première sucrerie martiniquaise paraît avoir été établie par le Rouennais Daniel Trezel. On en construisit d'autres, et, longtemps avant le XVIIIe siècle, on disait avec raison : « Ce n'est « qu'à faire beaucoup de sucre qu'on devient riche en ce pays-« cy. » Aujourd'hui encore, la canne occupant les deux tiers du sol cultivé représente le revenu le plus important. Mais les colons ont abandonné les procédés rudimentaires qui ne donnaient que 5 à 6 % de sucre. Faute de capitaux, les petits propriétaires, incapables de perfectionner leur outillage, durent se contenter de ce rendement dérisoire, obtenu par des procédés barbares et un matériel digne du temps de Cécrops. Cinq cents habitations sucrières fonctionnaient à la Martinique dans ces conditions.

Vers 1860, on construisit des usines à vapeur, et l'île compta bientôt vingt et un de ces établissements [1], la plupart montés par actions. Cette poussée du progrès changea entièrement les conditions de la fabrication et augmenta le rendement dans des proportions immenses. On presse les cannes à la vapeur et le sucre est cristallisé dans des turbines animées d'un vif mouvement de rotation. C'est sous cette forme que la colonie importe le produit en Europe, les usines coloniales ne raffinant pas elles-mêmes les sucres.

En 1835, la culture de la canne comprenait 21.179 hectares; en 1888, elle en comptait 21.300. Mais jadis on n'en retirait que 30 millions de kilogrammes de sucre, au lieu de 50 millions en 1888.

Ainsi, le nombre d'hectares plantés en cannes resta long-

[1] Neuf au Nord de l'île et douze au Sud.

temps stationnaire et il faut chercher la raison de l'accroissement de la production, dans le perfectionnement de l'outillage et des procédés d'extraction.

Outre le meilleur rendement obtenu par la même quantité de cannes, un autre signe caractéristique distingue les anciennes sucreries des usines actuelles. Jadis, une sucrerie comprenait une manufacture et une exploitation agricole. Forcément agriculteur et industriel, l'ancien habitant se renfermait dans d'étroites limites. Aujourd'hui, l'usine est purement industrielle. Au lieu de cultiver elle-même, elle achète les récoltes sur pied et de petits Decauvilles apportent sans interruption aux laminoirs les cannes fraîchement coupées.

Pendant le blocus continental, le prix du sucre monta à 14 francs le kilogramme et l'on chercha un procédé permettant d'extraire de la betterave cet article de première nécessité. Cette méthode a provoqué l'avilissement des prix et le sucre de canne ne soutient qu'avec peine la concurrence du nouveau venu.

Il y a d'ailleurs à ceci plusieurs autres motifs. On fabrique le sucre de canne loin du marché, dans un pays où les voies de communication laissent à désirer. Il faut pourtant l'amener à la mer, pour l'exporter. Donc, avant de quitter le sol colonial, on grève ce produit de frais de transport. En outre, la traversée de mer implique le fret, l'assurance, les frais de débarquement, d'entrepôt, de commission.

Enfin, des différences profondes séparent les deux industries. Pour la betterave, on connaît exactement le prix des terres, celui des machines et le taux des salaires; le travail, régulier, se décompte en journées. L'usinier sait à peu près ce qu'il fait.

Mais que d'inconnues du côté de la canne à sucre! Ici, les éléments varient dans des limites étendues. Comment établir des prévisions? Valeur des terres purement fictives, moyens de transport insuffisants, main-d'œuvre aléatoire au suprême degré : « Je me considère comme fort heureux, me disait un « vieil habitant, quand le travail est assez régulier pour per- « mettre de couper les cannes et d'opérer les travaux nécessaires « en temps utile. » On conçoit donc que le prix de revient puisse varier dans de très larges limites.

On calculait autrefois que l'ensemble des charges qui grevaient le sucre de canne atteignait 260 francs par tonne. Donc, le producteur métropolitain jouissait, par rapport à l'usinier créole, d'une prime de 260 francs par 1.000 kilogrammes.

En tout cas, la crise que subit la Martinique provient en partie de la baisse des sucres.

Voici les chiffres relatifs à l'exportation du sucre de la Martinique :

1788.....	14 millions de kilogrammes			
1844.....	33	—	—	
1875.....	50	—	—	
1900.....	34.688.316	valant	13.489.045	francs
1901.....	29.459.156	—	15.639.419	—
1902.....	34.529.664	—	10.390.694	—
1903.....	29.024.884	—	8.965.522	—
1904.....	23.938.606	—	7.108.872	—
1905.....	30.106.643	—	11.691.804	—

L'industrie connexe des rhums et tafias a donné lieu aux exportations suivantes :

1900.....	15.556.056	litres, valant	9.027.695	francs
1901.....	14.151.340	—	4.229.873	—
1902.....	9.096.737	—	2.451.932	—
1903.....	8.851.360	—	3.114.894	—
1904.....	6.860.344	—	2.446.220	—
1905.....	9.155.401	—	3.415.865	—

Pour les autres cultures, la situation est encore moins satisfaisantes. Au commencement du XVIIIe siècle, Desclieux apporta à la Martinique deux pieds de café, et cet arbuste se répandit rapidement sur les coteaux.

En 1788, l'île en exportait 3.334.000 kilogrammes; mais, à partir de ce moment, l'appauvrissement des terrains et les attaques d'un insecte consommèrent la ruine des caféiers. En 1872, l'exportation de ce produit tombait à 118.000 kilogrammes, malgré les efforts de l'amiral de Gueydon, qui avait essayé de relever cette culture, en créant le camp des Pitons et le village de l'Alma, où l'on entreprit de nouveaux essais.

En 1888, on n'en exportait plus que 3.000 kilos.

— 1900.....	2.095	kilos, valant	6.929	francs
— 1901.....	4.496	—	11.667	—
— 1902.....	4.183	—	7.684	—
— 1903.....	1.017	—	2.127	—
— 1904.....	1.499	—	3.108	—
— 1905.....	809	—	1.674	—

Ainsi, malgré les primes délivrées aux planteurs par le budget local, les caféiers ont presque disparu. Les derniers croissent dans le Sud de l'île, aux anses d'Arlet et au Vauclin.

Le coton a suivi la même loi que le café.

En 1874, 206 hectares produisent 34.000 kilogrammes de coton.

En 1880, 220 hectares ne donnent plus que 4.800 kilogrammes.

Ainsi, en 1874, on récolte 164 kilogrammes à l'hectare. Six ans plus tard, un hectare ne produisait plus que 22 kilogrammes à peine, sept fois moins.

En 1659, Benjamin d'Acosta introduisit à la Martinique le cacaoyer. On planta un grand nombre de ces arbres; mais le tremblement de terre de 1727 les détruisit presque tous. Après une série de hauts et de bas, cet arbre finit par prospérer dans l'île.

En 1874, 655 hectares plantés en cacaoyers produisaient 284.000 kilogrammes de cacao.

En 1880, 726 hectares produisaient 504.500 kilogrammes.

En 1887, 975 hectares produisaient 498.800 kilogrammes.

Cette culture se relève peu à peu, grâce à la prime de 0 fr. 50 par arbre que l'on donne aux planteurs. Elle s'étend aujourd'hui sur 1.500 hectares, moitié de la surface qui peut être plantée en cacaoyers à la Martinique.

Voici les quantités exportées dans les dernières années :

1900.....	731.393 kilos,	valant	1.304.011	francs
1901.....	688.090	—	880.200	—
1902.....	435.462	—	714.590	—
1903.....	333.637	—	483.171	—
1904.....	318.922	—	427.535	—
1905.....	469.629	—	597.978	—

La culture du tabac, qui comprenait 38 hectares en 1874, n'en occupait plus que 30 en 1880 et tombait brusquement à 8 en 1887.

En résumé, sans compter les produits secondaires comme le riz et le manioc, la Martinique a donné un grand essor aux cultures de la canne à sucre et du cacao [1]. Elle se contente aujourd'hui de servir d'entrepôt aux tabacs de la Virginie et de Savanilla, aux cafés de La Guayra et de Rio-Janeiro.

En 1905, le commerce global de la Martinique s'est élevé à 32.828.594 francs, dont :

14.759.172 francs à l'importation,
18.669.422 — à l'exportation.

Dans ce trafic, la France vient en première ligne, suivie par les Etats-Unis et les colonies françaises.

---

[1] Pour la canne, les planteurs font même de la culture intensive. En 1904, on a importé dans l'île 1.203.781 kilogrammes d'engrais chimiques.

La ruine de Saint-Pierre, principal centre commercial, a causé une perturbation profonde dans les finances de l'île. En tout cas, la Martinique ne pouvant se suffire à elle-même, reçoit de la métropole une subvention annuelle qui oscille autour de 400.000 francs. Chaque commission du budget diminue ce secours qui atteignait 618.000 francs en 1901.

D'autre part, le budget local (5 millions en moyenne) tend aussi à décroître. Voici son importance dans les six dernières années :

1900.....	5.504.693 francs
1901.....	6.388.668 —
1902.....	6.174.505 —
1903.....	4.799.370 —
1904.....	4.962.128 —
1905.....	4.400.000 —

La Martinique subit périodiquement de redoutables fléaux, incendies, éruptions volcaniques, épidémies et cyclones.

Parmi les incendies, le premier en date, celui de 1669, dévora Fort-de-France presque en entier. Le dernier remonte au mois de juin 1890. Un câblogramme du gouverneur l'apprit en ces termes, à Paris :

« Ville Fort-de-France anéantie plus des trois quarts; cinq « ou six mille habitants sont sans abri ni pain. Comptons sur « générosité Parlement et mère-patrie. »

Comme il fallait absolument reconstruire la ville, on alloua des primes aux propriétaires de terrains à bâtir, et deux années plus tard, 500 maisons nouvelles se dressaient déjà sur les ruines des autres.

De loin en loin, de terribles cyclones visitent la Martinique. Les deux plus redoutables ont passé sur l'île, le 18 août 1891 et le 8 août 1903. Le premier, et le plus meurtrier, traversa la Martinique du Sud au Nord, en semant sur son passage la désolation et la mort. Arbres déracinés, maisons effondrées, toutes les églises détruites, 18 usines à sucre démolies, 25 navires perdus, 500 morts, 1.400 blessés, 50 millions de pertes, tel fut le bilan. Sans les îles voisines, la Martinique serait morte de faim.

Enfin est venue l'éruption de la Montagne Pelée.

Le désastre fut si complet, l'avenir parut si incertain, que nombre d'habitants songèrent un instant à fuir la Martinique pour aller demander à une autre terre la sécurité qui ne paraissait plus assurée. Quelques rares insulaires ont donné suite à ce projet. Mais la plupart reprirent confiance et courage. Peu à peu, ils regagnèrent la zone dévastée pour gratter

de nouveau la terre féconde. Et pourtant, le volcan ne s'était pas tu pour toujours; on a ressenti encore dans l'île de fortes secousses sismiques, à l'époque du cataclysme de Valparaiso; et du 6 au 10 octobre dernier, de fines poussières issues du cratère ont recouvert une partie de la Guadeloupe et de Saint-Thomas.

On soupçonne néanmoins une ère de relèvement, et malgré le malaise occasionné par la récente baisse du sucre, la colonie, nous l'avons vu, a bouclé son budget de 1905 à 4.400.000 francs en diminution notable sur le précédent.

Déjà, la métropole a soulagé de grandes infortunes à la Martinique. Elle a distribué 13 millions aux insulaires victimes de l'éruption de 1902. La France doit poursuivre son œuvre, sans perdre de vue que le percement de l'isthme de Panama donnera une singulière importance à notre vieille colonie.

Trois questions priment toutes les autres.

Au point de vue économique :

1° Organiser la main-d'œuvre, en examinant si les seules ressources de l'île peuvent donner la solution du problème, ou s'il convient, comme autrefois, de chercher à l'extérieur d'autres éléments ;

2° La canne à sucre paraît avoir fait son temps. Il y aurait lieu de la remplacer peu à peu par d'autres cultures plus rémunératrices, moins aléatoires et soumises à un degré moindre à l'âpre concurrence. L'expérience a d'ailleurs éliminé déjà le coton, le café, le tabac. Les colons auraient intérêt à planter en cacoyers[1] les terrains qui conviennent à cet arbre ; puis cultiver le riz, le cocotier, le bananier.

Au point de vue militaire :

Poursuivre les travaux nécessaires pour constituer à Fort-de-France un point d'appui de la flotte vraiment digne de ce nom, en s'inspirant de la situation particulière de la Martinique. Cette île, en effet, est sur le flanc des colonies anglaises et dans la sphère des convoitises américaines. Les Etats-Unis n'ont-ils pas déjà pris les plus gros morceaux des Antilles, Cuba, Porto-Rico, Saint-Domingue même? De défensive, la doctrine de Monroe, devenue agressive, marque l'urgence de l'effort à réaliser et la grandeur de cet effort.

Commandant Davin.

---

[1] La consommation de cacao augmente beaucoup en France. Les statistiques accusent une importation de 224.000 quintaux métriques pour 1905, contre 152.432 en 1895.

PROMENADES

A L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

LA SECTION INDO-CHINOISE

Dans quelques jours, l'Exposition Coloniale de Marseille, si instructive et si attrayante à la fois, fermera ses portes, et les remarquables collections que de laborieux et persévérants efforts y ont réunies se trouveront dispersées. De ces collections, nous avons eu naguère, au moment où l'Exposition Coloniale commençait à peine, l'occasion de signaler un certain nombre [1]; profitons, tandis qu'il en est temps encore, des derniers jours où elles demeurent groupées pour reprendre l'examen de quelques-unes d'entre elles, de celles que, à la fin d'avril dernier, le public ne pouvait pas encore étudier dans leur ensemble, et dont, par conséquent, il ne lui était pas loisible de dégager tous les enseignements, — des collections indo-chinoises.

I

C'est, on le sait de reste, dans un véritable petit village indo-chinois, dont chaque édifice a son caractère propre, que sont réunies ces collections. Les plus importantes de beaucoup, celles auxquelles se rattachent toutes les autres, celles auxquelles il convient de revenir pour donner toute sa valeur à chacune des séries exposées dans les pavillons spécialement consacrés à tel ou tel pays de l'union indo-chinoise, ont été juxtaposées les unes aux autres dans le pavillon central du quartier de l'Indo-Chine, dans le palais des Services généraux et des Produits. A plusieurs points de vue, elles sollicitent l'attention du visiteur : par leur valeur propre, par la méthode rigoureusement scientifique avec laquelle elles sont classées, par la manière dont elles mettent en évidence les ressources du sous-sol et du sol et les possibilités économiques de notre groupe de jeunes colonies de l'Extrême-Orient.

Mais, demandera-t-on sans doute, est-il possible de songer dès maintenant à faire une semblable synthèse, et l'exploration scientifique de la partie orientale de la péninsule indo-

---

[1] *Vue d'ensemble sur l'Exposition coloniale de Marseille* (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 mai 1906, p. 666-677). — Aspe-Fleurimont : *Les pavillons de l'Afrique occidentale* (*Ibid.*, 1er juin 1906, p. 721-726).

chinoise est-elle suffisamment avancée pour qu'il devienne permis de l'entreprendre? Que de points ont dû laisser dans l'ombre, en dépit de leur excellente méthode et de leur infatigable esprit d'investigation, les membres de la mission Pavie! N'est-il pas prématuré de vouloir dresser dès maintenant une sorte d'inventaire matériel de tous les produits des cinq pays de l'Indo-Chine française : Cochinchine, Tonkin, Annam, Cambodge, Laos?

La meilleure réponse à ces questions se trouve dans l'Exposition coloniale elle-même. Entrez dans le palais du ministère des Colonies, et pénétrez dans la salle où le Service Géographique et des missions a groupé les travaux de ses collaborateurs : vous y trouverez de superbes cartes topographiques, dues au capitaine Cottes, qui viennent compléter l'œuvre si considérable et si méritoire de la mission Pavie. Visitez ensuite, dans la salle du Pavillon central de l'Indo-Chine qui lui est particulièrement affectée, l'exposition du Service Géographique, créé le 5 juillet 1899 par le gouverneur général P. Doumer[1], et dirigé actuellement par un des anciens collaborateurs de M. Pavie, le colonel Friquegnon; à côté de la carte d'ensemble du pays, à l'échelle de 1/1.000.000e, voici de véritables cartes topographiques : une carte « définitive » à 1/100.000e et surtout une admirable carte (à 1/25.000e) des deltas de l'Indo-Chine, de celui du fleuve Rouge et de celui du Mékong, qui sont des œuvres remarquables, gravées avec un soin méticuleux par des indigènes dans les ateliers que le Service Géographique possède à Hanoï. Une carte du canevas géodésique de la Cochinchine fournit une preuve nouvelle de la manière rigoureusement scientifique avec laquelle se poursuit, en Indo-Chine, l'étude de la topographie de la contrée.

Voilà pour l'étude du sol lui-même. Voulons-nous maintenant nous rendre compte de la manière dont se poursuit, parallèlement ou consécutivement à elle, l'étude du sous-sol, pénétrons dans les salles particulièrement affectées au Service des Mines. Sans cesser de continuer, soit dans l'Indo-Chine orientale elle-même, soit dans les pays limitrophes (Siam, Haï-nan, Yunnan), ces intéressantes études de reconnaissance générale dont une excellente notice résume les principales conclusions[2], le Service des Mines, qui dépend de la direction

[1] Sur le Service Géographique de l'Indo-Chine et ses premiers travaux, voir la note rédigée par le colonel Lubanski et annexée au rapport de M. P. Doumer (*Situation de l'Indo-Chine*, 1897-1901; p. 475-482).

[2] Gouvernement général de l'Indo-Chine, direction générale des Travaux publics : *Notice sur la carte géologique et les mines de l'Indo-Chine*, par le Service des Mines (*S. l.*, 1906, in-4° de 93 p., carte).

générale des Travaux publics, a entrepris en 1904, avec la collaboration des officiers du Service Géographique, l'établissement d'une carte géologique détaillée, et il en présente, pour la région de Lang-son, un spécimen plein d'indications d'une grande valeur. Comme pour la surface, par conséquent, l'enquête se poursuit, dans les couches souterraines, de la manière la plus rationnelle et la plus précise.

Cette enquête, différents services de la colonie la continuent dans d'autres directions. Le Service Météorologique a commencé des observations destinées à faire connaître plus tard, de manière infiniment rigoureuse, les conditions climatiques des différentes parties du pays[1]. Tandis que le Service Forestier entreprend la constitution d'une série d'échantillons où, au nom indigène, se trouve juxtaposée l'identification scientifique[2], la « Mission scientifique permanente », bien que de création toute récente, s'adonne à l'étude de la faune indo-chinoise, et entreprend d'en décrire les types dans ses *Décades zoologiques* dont les planches sont exécutées par des dessinateurs indigènes avec une précision et un art admirables. Enfin l' « École française d'Extrême-Orient » constituée pour travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indo-chinoise, pour favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes, et pour contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines : Inde, Chine, Malaisie, etc., poursuit avec succès la tâche qu'elle a commencée dès sa création ; les belles collections (statue de déesse tchame, reproduction des bas-reliefs du Bayon d'Angkor-Thom, poteries cambodgiennes, etc.) et les séries photographiques qu'elle expose, des ouvrages tels que l'*Atlas archéologique* et l'*Inventaire des monuments de l'Indo-Chine* dressés par le commandant E. Lunet de Lajonquière[3],

---

[1] V., dans la *Situation de l'Indo-Chine* de 1897 à 1901, la note de M. G. Capus sur l'organisation et le fonctionnement du Service Météorologique de l'Indo-Chine (p. 497-500).

[2] Ce travail a déjà été exécuté pour un certain nombre des 650 types de bois, provenant des cinq pays de l'Union indo-chinoise, qui figurent dans le Pavillon Forestier sous la forme de véritables troncs ou billes. De ces billes, 160 sont présentées comme des échantillons de forme régulière et taillés en sifflet, ce qui permet de voir le bois sous tous ses aspects. Au-dessus de la bille, les agents du service ont placé la graine, renfermée dans une boîte vitrée, — une étiquette donnant les noms indigène, français, scientifique et les renseignements de toute nature obtenus sur l'essence même, — la feuille et la fleur, montés sur bristol et sous verre.

[3] *Atlas archéologique de l'Indo-Chine.* Monuments du Champa et du Cambodge (Paris, Ernest Leroux, 1901, in-folio.) — *Inventaire des monuments historiques du Cambodge* (*Id.*, *ibid.*, 1902, in-4°, de cv-430 p, grav.) — Du même auteur vient de paraître : *Ethnographie du Tonkin septentrional* (*Id.*, *ibid.*, 1906. in-8° de 364 p., carte).

en fournissent aux visiteurs du Pavillon central des Produits des preuves manifestes.

L'exploration scientifique de notre empire indo-chinois se poursuit donc, au total, avec la plus grande activité ; chaque jour, elle se précise davantage, et non pas seulement grâce aux patients et consciencieux travailleurs qui y consacrent tous leurs efforts, mais aussi du fait de collaborateurs bénévoles, qui, tout en peinant pour pourvoir le pays de l'outillage économique dont une belle carte exposée par la Direction générale des Travaux publics montre le plan d'ensemble, savent voir, observer et étudier les districts qu'ils visitent ou dans lesquels ils séjournent.

Quelque précieux que soit, au point de vue scientifique, l'aide apporté aux spécialistes par de tels auxiliaires, il a été beaucoup plus fructueux encore au point de vue économique. Malgré son activité et en dépit de la manière rigoureuse et précise avec laquelle son directeur, M. G. Capus, poursuit ses enquêtes, la Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine ne fût probablement pas parvenue, sans le concours de travailleurs désintéressés, à grouper tous les éléments dont la réunion a permis de constituer les séries exposées dans le Pavillon central des Produits.

Sans doute, quelques-unes de ces séries sont encore incomplètes, celles des mines surtout dont les échantillons exposés sont loin de correspondre à la richesse réelle du sous-sol de l'Indo-Chine française. La notice sur les mines du pays et les minutieux tableaux qui la suivent[1] en fournissent des preuves indéniables, et permettent de dire qu'il convient d'attendre une exposition future pour se faire une idée précise des possibilités minières de l'Union indo-chinoise, en dépit des efforts de ceux qui ont la tâche d'étudier la géologie de la contrée[2]. Mais s'il est permis de qualifier de *provisoire* des collections de ce genre, tout autres apparaissent les séries que M. Brenier, l'ancien directeur de la mission lyonnaise en Chine, et ses collaborateurs ont installées dans le Palais des Services Généraux de l'Indo-Chine dans l' « hémicycle des Produits ».

« L'idée, lit-on dans le *Guide officiel* de la section indo-chi-
« noise[3], qui a présidé à l'aménagement de l'hémicycle a été
« de grouper, dans une synthèse et dans un ordre logique,

---

[1] A la suite de la *Notice sur la carte géologique de l'Indo-Chine* citée plus haut.

[2] G.-H. Mondo : *Notice sur les gisements de charbon en Indo-Chine*. Hanoï, Schneider, 1902, in-8° de 22 p., cartes. (Extrait du *Bulletin Economique*.)

[3] Commissariat général de l'Indo-Chine : *L'Indo-Chine à l'Exposition coloniale de Marseille* (1906), p. 61.

« *tous les produits* des cinq pays de l'Indo-Chine... Y figurent « non seulement ceux qui entrent déjà dans le mouvement « commercial de la colonie avec la métropole ou avec l'étran- « ger, mais ceux susceptibles d'y prendre place à un moment « donné, lorsque les laboratoires scientifiques et les spécialistes « (auxquels un grand nombre de ces produits doivent être sou- « mis) se seront prononcés sur leur utilisation possible, ou « lorsque tels de ces faits, aux répercussions imprévues et « mondiales, dont se complique de plus en plus la vie éco- « nomique des nations, les auront imposés à l'attention. Y figu- « rent même des produits dont la présentation n'a pour objet « qu'une *leçon de choses*. Dans la pensée, en effet, de la Direc- « tion de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce (M. G. Ca- « pus, docteur ès sciences, directeur), chargée de le présenter, « cette sorte d'*inventaire matériel* n'est pas seulement destinée « aux commerçants et aux industriels, mais aussi aux hommes « de science, aux géographes, aux professeurs et d'une façon « générale, à tous ceux qui s'intéressent aux colonies, même « sans prendre une part directe à leur exploitation. »

Comme le désirait M. G. Capus, l'exposition organisée par ses collaborateurs est d'un puissant intérêt et porte en elle son enseignement. C'est ce dont le visiteur se rend compte dès le premier coup d'œil, quand, après avoir étudié dans la grande salle d'entrée les deux cartes si instructives dessinées par M. Amand, sur les indications de M. Brenier (l'une place l'Indo-Chine française dans son milieu économique, en plein cœur de l'Extrême-Orient, et la seconde figure l'Indo-Chine économique), il pénètre dans le vaste hémicycle des Produits. Sans doute, le commissariat n'a pas pu respecter l'individualité géographique de chacun des pays de l'Union indo-chinoise, tout en sauvegardant complètement le principe essentiel d'une classification scientifique et commerciale, mais du moins est-il arrivé à répartir de manière systématique [1], dans chacun des cinq secteurs régionaux entre lesquels est partagé l'hémicycle, les produits ou les catégories de produits exposés. Les organisateurs de l'exposition ont eu soin, d'autre part, d'accompagner dans la mesure du possible chaque produit ou catégorie de produits du dessin de la plante (exécuté par un artiste indigène) et de photographies représentant sa culture et son

[1] Voici les six classes entre lesquelles sont distribués les objets exposés : I) Plantes et produits alimentaires (servant à la seule alimentation de l'homme) ; II) Plantes et produits filamenteux et textiles ; III) Oléagineux et Matières grasses ; IV) Résines et Gommes, Tannins et Tinctoriaux ; V) Narcotique, médicinaux, Essences, Parfums et produits de distillations ; VI) Produits commerciaux divers et d'importation.

utilisation locale, ainsi que d'étiquettes établies sur un modèle uniforme et fournissant dans un style laconique des renseignements précis qui constituent un utile commencement d'enquête. Ainsi s'est trouvée constituée une merveilleuse collection de 5.800 produits étiquetés, tous différents (sinon d'espèce, du moins de provenance), accompagnée de plus de 1.000 photographies et d'environ 300 dessins botaniques; ainsi ont été formées de véritables monographies photographiques des principaux produits de l'Indo-Chine, du thé, du jute, du coton, du café, du poivre, du riz surtout, dont toutes les variétés connues des indigènes de la péninsule ont été réunies, au nombre de près de 350, dans une importante vitrine spéciale (au pavillon de la Cochinchine), qu'on a qualifiée de « maison des riz ». Sur les murs de l'hémicycle, des graphiques de grandes dimensions, exécutés dans cette forme si vivante qu'ont vulgarisée les almanachs Hachette, rendent compréhensibles pour tous les visiteurs les progrès de l'exportation du café du Tonkin, du poivre de la Cochinchine et du Cambodge, du riz, etc. ; un autre, dont le commentaire est facile à trouver dans les séries des tissus d'importation étrangère, montre dans quelles proportions se sont modifiées, en quelques années, les conditions du commerce des cotonnades ; un autre encore résume l'histoire des variations et des progrès du commerce extérieur de l'Indo-Chine française depuis 1877 (première année où furent exécutées des statistiques d'ensemble) jusqu'en 1903.

Quel attrait présente le commerçant et pour l'économiste, non moins que pour le géographe, l'étude de cet inventaire exact et ordonné des ressources naturelles de l'Indo-Chine, ce que nous venons de dire suffit pour le faire comprendre. On s'en rendra mieux compte encore en se rappelant que le riz, qui forme la base de la nourriture de 16 millions d'habitants des pays de l'Union indo-chinoise, constitue la dominante dans l'exportation de la colonie [1], et que la Cochinchine (où la moitié à peine du delta est mise en valeur) est actuellement encore, en dépit des progrès du Siam, le pays du monde entier qui, après la Birmanie, exporte le plus de riz [2]. Pour nombre d'autres produits, les différentes parties de notre Indo-Chine sont certainement en état de lutter avec succès contre d'autres colonies européennes, soit sur les marchés de l'Extrême-Orient, soit ceux de l'Europe. On en trouvera plus d'une

[1] Moyenne de la dernière période quadriennale 1901-1904 : 917.000 tonnes, d'une valeur moyenne de 100 millions de francs.

[2] Exportation de la Birmanie en riz : de 1.500.000 à 1.800.000 tonnes. Exportation de la Cochinchine en riz : plus de 800.000 tonnes dans les bonnes années.

preuve dans l'hémicycle du Palais des Services Généraux et des Produits, et on en rencontrera d'autres dans le Pavillon Forestier, où — à côté des essences mêmes dont la remarquable série des photographies exécutées avec un sens critique affiné par M. Magnien, garde général des Eaux et Forêts, permet de saisir l'allure au milieu de la forêt tropicale — sont réunis de très nombreux sous-produits de la forêt indo-chinoise : résines et oléo-résines, écorces, gommes, caoutchoucs, etc. Un examen attentif des collections groupées à Marseille par les soins des Services Généraux de notre empire d'Extrême-Orient amène, au total, à reconnaître l'exactitude des idées énoncées par M. Brenier dans son excellente notice sur *les Richesses naturelles de l'Indo-Chine*[1], où sont condensées en quelques pages les conclusions de tant de monographies insérées dans le *Bulletin Economique*, et à proclamer « l'intérêt qu'offre l'Indo-« Chine en elle-même, comme source de matières premières, « — comme *succédané* de l'industrie française, destinée à aider « celle-ci à prendre une place plus ou moins importante sur le « marché mondial, et particulièrement sur les immenses mar-« chés au centre desquels l'Indo-Chine se trouve si heureuse-« ment située, comme l'indique son nom révélateur (*la moitié « de l'humanité entière*), — comme débouché pour les pro-« duits français[2]. »

II

C'est encore à la même conclusion qu'amène l'examen des séries exposées dans les différents pavillons où chacun des pays de l'Union indo-chinoise a tenu à grouper ses collections particulières et à montrer le point actuel de son évolution.

Cochinchine. — De ces pays, la Cochinchine est celui qui se trouve depuis le temps le plus considérable — depuis près de cinquante ans — soumis à notre domination ; aussi l'influence française a-t-elle eu déjà la possibilité de s'y faire sentir de toutes les manières. Voilà ce dont fournit la preuve, au point de vue littéraire, le petit catalogue (rédigé malheureusement de façon trop peu précise) des ouvrages d'auteurs français ou annamites habitant la Cochinchine, intitulé *la Cochinchine intellectuelle*[3] ; voilà ce dont on peut également se convaincre en étudiant les collections réunies dans le pavillon de la Cochinchine. Mais ces collections montrent surtout avec quelle discré-

---

[1] P. 55-108 de l'*Indo-Chine à l'Exposition coloniale de Marseille.*
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] Saïgon, Imprimerie commerciale, 1906, in-8° de 16-III p.

tion ont le plus souvent agi les colonisateurs, et quel soin ils ont pris de développer les aptitudes naturelles des indigènes de la contrée, sans leur imposer cette civilisation occidentale qui ne pouvait que les choquer et les blesser dans leurs convictions les plus profondes et les plus respectables. La même conclusion se dégage de l'examen des documents relatifs à l'enseignement indigène en Cochinchine.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les résultats de cet enseignement : peut-être y reviendrons-nous un jour. Bornons-nous à constater actuellement que les écoles professionnelles ont pris, comme il convient, un très grand développement en Cochinchine ; les expositions des écoles de Saïgon, de Thu-dau-mot, de Bien-hoa et de Gocong en font foi et permettent de penser que la Cochinchine produira encore des artistes capables d'exécuter des œuvres analogues à celles que le visiteur peut admirer soit dans la remarquable « maison cochinchinoise » de l'Exposition marseillaise, soit dans les différentes salles du pavillon de la colonie, en particulier dans la salle centrale, autour de la « maison des riz » : meubles et panneaux sculptés, incrustés et marquetés, bijoux, soieries brodées, bronzes, etc. Rien n'empêche d'ailleurs de se rendre compte par soi-même du savoir-faire des artistes et des artisans actuels; il suffit d'aller dans la rue de Saïgon-Cholon, d'y regarder travailler les ouvriers indigènes, d'étudier leurs œuvres, puis de retourner dans le pavillon cochinchinois et de comparer avec ces œuvres des artistes d'antan, dont tant de beaux spécimens sont disséminés autour des expositions particulières des principaux industriels et commerçants de la colonie.

Non moins dignes d'attention sont les graphiques qui montrent d'une manière frappante le mouvement de l'immigration chinoise en Cochinchine, et les collections ethnographiques réunies avec beaucoup de soin par le commissaire de la colonie, M. Outrey. La plus remarquable n'est pas celle des génies et des divinités du paradis bouddhique (car il est possible de trouver beaucoup mieux) ; combien plus intéressantes sont les réductions de tous les instruments aratoires et industriels employés par les indigènes (avec les photographies qui en constituent en quelque sorte un commentaire animé), la série des instruments de pêche [1], celle des jonques, sampans, bateaux de rivière, de fleuve et de haute mer groupés dans la galerie par laquelle on sort du pavillon cochinchinois ! Le visiteur qui

---

[1] *L'Annam en 1906* [par M. Boghahet]. Marseille, imp. Samat et Cie, 1906, in-8° de VIII-341 p., cartes et grav.

se donne la peine d'étudier de telles collections ne les quitte pas sans être mieux instruit de la condition et de la vie des indigènes de notre colonie.

Cambodge. — Moins considérables, mais cependant fort instructives, elles aussi, sont les collections réunies dans le pavillon cambodgien, fidèle reproduction d'une partie de ce célèbre « Bayon » d'Angkor-Thom, dont les bas-reliefs ont été soigneusement photographiés par les membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Ici des séries de photographies font connaître l'aspect des établissements fondés par nos compatriotes dans ce pays ; là sont groupées, autour d'un grand plan en relief de la ville de Pnom-penh, des collections d'échantillons des tissus exportés du Cambodge ou importés dans la contrée ; ailleurs, voici des soieries, des cotons et des cotonnades, des instruments aratoires indigènes, les différents types de véhicules en usage, des produits de la chasse et de la pêche. Mais ce qui, dans le pavillon cambodgien, sollicite surtout l'attention du visiteur, ce sont les merveilleux objets d'art, bijoux, parures, ustensiles, appartenant à la couronne du Cambodge et au roi Sisowath lui-même. D'autres objets de collection, exposés par des parents du roi, par des hauts fonctionnaires indigènes, etc., complètent ce remarquable ensemble, devant lequel s'arrêtent longuement les connaisseurs.

Annam. — De véritables objets d'art sont également réunis dans le pavillon de l'Annam ; mais l'ensemble de l'exposition de ce pays est plutôt économique, — comme l'ouvrage publié par les soins de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture [1] — et constitue, par conséquent, un utile complément de ce que M. Brenier et ses collaborateurs ont si heureusement groupé dans le Palais des Services Généraux. Les expositions particulières des planteurs et des industriels de l'Annam montrent les progrès réalisés dans la culture du thé et du café, dans la récolte des latex caoutchoucifères et des huiles de bois, dans la confection des crépons et des soieries. Mentionnons de manière toute particulière l'exposition mi-scientifique, mi-industrielle de MM. de Barthélemy, l'explorateur bien connu, et de Pourtalès, les colons établis sur les rives de la célèbre rade de Cam-ranh ; de bonnes photographies font connaître les différents aspects de la baie, le point où se trouvent les habitations françaises, etc., tandis que les collections groupées alentour montrent les poissons qui vivent dans ses eaux, les produits

[1] Une série digne d'être rapprochée de celle des engins de pêche, la série des pièges à bêtes fauves, est exposée dans le Pavillon Forestier.

agricoles et forestiers qui poussent sur ses bords, etc. Dans un autre ordre d'idées, l'exposition du collège de Hué, fondé en 1897 et largement subventionné par l'empereur d'Annam, mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la diffusion de l'instruction chez les indigènes de nos colonies [1]. Les ethnographes étudieront de leur côté avec un soin particulier les collections des instruments de musique en usage dans le pays d'Annam, des modèles des embarcations employées par les peuplades côtières, enfin et surtout les séries qui permettent de mieux étudier les Moïs, ces populations primitives de l'intérieur, dont on connaissait si mal, tout récemment encore, le genre de vie.

Tonkin. — Non moins intéressantes, au point de vue ethnographique, sont les séries artistiques et surtout religieuses que renferme le pavillon du Tonkin. Voici, dans une des salles de cette pagode aux murs couverts de broderies et de soieries, voici la reproduction de la pièce réservée, dans chaque maison indigène, au culte des ancêtres; voici, lui faisant face, l'intérieur du temple du dieu de la Littérature, le génie Van Xuong. Un administrateur des services civils, M. Paul Giran, auquel nous devons déjà un bon travail sur la psychologie du peuple annamite [2], a fourni, dans une intéressante notice, l'explication de cette exposition d'ethnographie religieuse, et l'a fait suivre d'un instructif aperçu sur les croyances annamites [3]. Des œuvres d'art indigènes (brûle-parfums en cuivre, meubles en bois sculptés, meubles incrustés, etc.) encadrent cette exposition, non loin de laquelle, dans un pavillon annexe, se trouve une bonne collection de costumes portés par les populations montagnardes du Tonkin, Tho, Mân, Nung, etc.

A côté de cette exposition d'ordre scientifique, un pavillon annexe renferme de nombreux spécimens des produits récoltés dans les territoires militaires, et les expositions particulières des colons français du Tonkin, des planteurs surtout. En étudiant la carte des concessions agricoles du pays, on se rend compte de l'importance de la tâche assumée par eux; en examinant leurs produits, on touche du doigt les résultats obtenus pour le café, pour le thé, pour le tabac, les graines oléagineuses, le manioc, le jute, le coton, le caoutchouc, etc., sans parler de

---

[1] Notons, à un autre point de vue, les envois de l'Ecole professionnelle de Hué.

[2] *Psychologie du peuple annamite.* Paris, Ernest Leroux, 1905, in-8° de 201 p., grav.

[3] *Notice explicative de l'Exposition d'ethnographie religieuse,* suivie d'un Aperçu sur les croyances annamites. Marseille, imp. J. Vin, *s. d.* [1906], in-8° de 50 p.

l'élevage du cheval et des bovidés. Non loin de là, il est possible, dans un chalet de dégustation, de se rendre compte de l'excellence des thés et des cafés du Tonkin, et, dans la rue de Hanoï, de voir travailler des artistes réputés dans le pays.

Laos. — Comme les autres pays de l'Union indo-chinoise, le Laos a envoyé à l'Exposition de Marseille une foule de collections intéressantes, dont les unes sont groupées dans un pavillon reproduisant en réduction un des monuments de la pagode de Si-sa-kêt à Vien-tiane, dont les autres sont réunies dans des annexes. On trouvera dans le pavillon principal, autour du Prasat — en bois sculpté et doré — qui abritait naguère l'urne contenant, avant leur incinération, les restes du roi Zacharine, une collection d'étoffes laotiennes tissées à la main, teintes avec des sucs de plantes ou des décoctions de bois et d'écorces, ornées de remarquables dessins; ailleurs, ce sont d'autres produits de l'industrie de la contrée, des corbeilles laquées noir et or, provenant de Luang-prabang, des ceintures en métal ciselé, des boîtes à tabac, à parfum, à bétel, des coffrets à bijoux, des colliers et des bracelets en fer, en cuivre et en argent, des engins de pêche, des armes, des instruments de musique, etc. De la poudre d'or d'Attopeu, des saphirs de Houei-sai, des spécimens de la faune du pays montrent, à côté des produits de l'industrie humaine, quelles sont les richesses du sous-sol et les animaux d'une contrée des habitants de laquelle de nombreuses photographies font connaître les types et la vie quotidienne.

Pour préciser davantage encore et pour compléter les enseignements qui se dégagent d'une visite au pavillon du Laos, il convient d'étudier les collections ethnographiques réunies par M. Raquez au cours de ses voyages et exposées dans des annexes; il y a là un ensemble documentaire très remarquable, bien digne de retenir l'attention du savant spécialiste aussi bien que du simple curieux.

Territoire de Kouang-tchéou. — On ne trouvera pas un moindre profit à pénétrer dans le petit pavillon de construction chinoise qui abrite l'exposition du territoire de Kouang-tcheou-ouan. Exposition bien modeste, sans aucun doute, comparée à celle des différents Etats qui composent l'Union indo-chinoise, mais neuve et instructive, puisque, pour la première fois, elle met les Français de la métropole en présence des envois de la minime partie du sol chinois cédée à la France en 1898. A côté de séries ethnographiques consacrées aux différents types d'habitation des indigènes, à leurs embarcations, aux moyens de transport, aux instruments aratoires, il est possible d'y étudier les produits mêmes du territoire : porcelaines, poteries, van-

neries, étoffes de soie et de tussah, statues et meubles en bois de camphrier, charmants bijoux en plumes de martin-pêcheur sertis d'or. Une collection d'objets d'importation complète cette exposition très bien conçue et dont une bonne notice, rédigée par MM. Tanti et Dumont, fournit un excellent commentaire explicatif[1].

*
* *

Nous voici parvenus au terme de notre visite. S'agit-il maintenant d'indiquer l'impression d'ensemble qui s'en dégage ? Il est facile de le faire en disant que la Section indo-chinoise, très systématiquement organisée et très soigneusement classée, surtout dans le Palais des Services Généraux, très neuve en bon nombre de ses parties, est une des sections les plus intéressantes et les plus instructives de cette belle Exposition marseillaise, à laquelle, beaucoup plus que les journaux français, la presse étrangère a prêté l'attention qui convenait et a rendu pleine et entière justice.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] Territoire de Kouang-tchéou (Chine). *Notice* publiée à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille. Hanoï-Haïphong, L. Gallois, 1906, in-4° de 77 p.

EN COTE D'IVOIRE

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE ROUTE [1]

DE DABOU A TIASSALÉ

A mes diverses haltes dans la forêt, et malgré ma fatigue, j'ai remarqué et examiné des lianes à caoutchouc. Sans être certain de l'avoir bien reconnue, je crois que c'est la liane gohine; les fruits oblongs, qu'elle porte, sont assez semblables à ceux du papayer; les incisions que e pratique laissent couler un latex très abondant, qui se coagule au seul contact des doigts humides de sueur : le produit obtenu, n'est ni collant ni poisseux, mais très élastique. Aucune de ces lianes, très nombreuses au bord du sentier, ne porte de traces d'incisions. La population, dans cette partie de la Côte d'Ivoire, est peu dense et plus paresseuse peut-être, ce qui n'est pas peu dire, que partout ailleurs; la forêt, même dans ses produits les plus faciles à recueillir, comme ce caoutchouc, reste vierge de toute exploitation. A l'approche des villages, quelques éclaircies pratiquées par le feu, apparaissent; les indigènes y cultivent du manioc, des ignames, du maïs et des bananes, en quantité exactement nécessaire à leur subsistance; une année de sécheresse est une année de famine, car aucune provision n'est jamais constituée une année pour l'autre, en prévision de cet événement; enfants et vieillards meurent alors dans les villages; les adultes femmes et hommes valides se répandent dans les sentiers de la forêt pour y vivre de fruits sauvages et de racines diverses.

Le plus bel arbre de ces forêts est l'acajou. Très droit, ses premières branches ne se détachent du tronc qu'à une vingtaine de mètres du sol; elles s'élancent, droites elles-mêmes, presque perpendiculaires à ce tronc, formant un immense dôme de feuillage très fourni. L'acajou se distingue ainsi de presque tous les autres arbres, dont les troncs tourmentés et difformes, les branches déjetées et noueuses donnent l'impression

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 1er et 16 octobre.

d'êtres mal venus, infirmes, parce qu'ils ont beaucoup souffert pendant leur croissance.

Que de richesses enfouies et perdues, autant par la paresse des noirs que par l'impossibilité, pour l'Européen, de se livrer à tout travail manuel, sous ce climat et sur ce sol vierge, où, depuis des siècles, s'accumulent l'humus et les matières organiques provenant de la décomposition de cette énorme végétation et de celle des animaux et insectes de toutes sortes.

Le village de Bécédi, ma seconde étape, était occupé, il y a encore quelque temps, par un poste militaire, qu'occupaient vingt-cinq à trente tirailleurs sénégalais, commandés par un sous-officier d'infanterie coloniale. Le poste est bien construit, en pisé, sorte d'argile dont les indigènes fabriquent des briques grossières, qu'ils font cuire au soleil. Le toit est fait d'une épaisse couche de paille, couverture avec laquelle on obtient le maximum de fraîcheur. Son abandon étant récent, il n'est pas encore trop délabré. C'est une véritable aubaine pour le voyageur que de rencontrer pareil logis; quelques vestiges d'un ancien jardin potager subsistent encore; j'y trouve même un peu d'oseille et quelques tomates, de quoi faire un excellent potage; joint au poulet étique de Lopou et à un grand appétit, voilà un bon souper en perspective; avec cela, bon gîte, pas soucieux du reste, Bécédi comptera comme une bonne étape.

Ce village compte environ sept à huit cents habitants. Il est l'expression de la plus énorme paresse et de la plus répugnante saleté qui se puisse rêver. Cases à demi écroulées, toits effondrés, ordures et immondices accumulés, c'est ignoble et lamentable. Plusieurs familles vivent réunies dans des cours, dont les murs sont en pisé; ces cours mesurent 30 à 40 mètres de longueur et 15 à 20 mètres dans leur plus grande largeur; de petits murs, également en pisé, sont répartis à intervalles à peu près égaux, d'environ 3 mètres perpendiculairement au mur d'enceinte, formant ainsi de petits box de 3 mètres de profondeur sur 2m,50 de hauteur. Ces box sont ouverts entièrement du côté de la cour, rien n'en cache l'intérieur; seul, un bambou placé à mi hauteur d'homme, entre chaque petit mur de séparation et par dessous lequel il faut se baisser pour entrer dans le box, permet de disposer, à certains moments, quelques lambeaux d'étoffes ou peaux de bêtes. Hommes, femmes, enfants, chiens, chèvres, moutons, poulets et quelquefois de petits bœufs du pays, vivent pêle-mêle dans ces box et dans ces cours; tous sont abondamment pourvus de la collection d'insectes parasitaires qui pullulent et martyrisent toute

la race nègre. Une seule et unique porte donne accès à cette vaste écurie ; l'air, déjà rare, par suite du voisinage immédiat de la forêt, n'y pénètre jamais ; il y règne une odeur suffocante et une puanteur, dont rien ne peut donner l'idée ; en plus des ordures et des animaux, les êtres humains fournissent une bonne part de cette puanteur, car, en cette fin de saison sèche, l'unique marigot, où tout le village puise une eau boueuse, est presque à sec, et l'indigène qui serait surpris seulement à se laver le bout du nez serait certainement très malmené.

Pendant le jour, le village, ainsi que tous les villages africains, est à peu près silencieux ; hommes et bêtes dorment ; seules les femmes vont et viennent, les unes occupées à préparer la nourriture, les autres employées, aux travaux de culture, à l'eau, au bois, etc. ; quelques cris d'enfants troublent seuls le silence. Dès que le soleil, baissant vers l'horizon, ne darde plus ses rayons ardents, hommes et bêtes s'éveillent ; à l'approche de la nuit, les femmes occupées au dehors rentrent ; les diverses cuisines infernales, si on en juge par l'odeur infecte qu'elles dégagent, à base d'huile de palme ou de beurre de karité, sont terminées ; c'est l'heure du principal repas de la journée. Cette importante opération se fait en silence ; accroupis à terre, par groupes de cinq à six individus, autour de la calebasse qui leur sert de plat, y puisant à pleines mains, tous ont la bouche pleine et ne perdent pas un instant cette calebasse de vue, car la moindre distraction de l'un d'eux sera mise à profit par les voisins. Le repas terminé, les hommes commencent à parler, élevant de plus en plus le ton, pour bientôt crier et gesticuler ; la voix perçante des femmes se fait entendre, les enfants piaillent, les chiens aboient et le tapage va *crescendo* pour bientôt se transformer en tam-tam qui sera d'autant plus apprécié, qu'il sera plus bruyant ; avec le clair de lune, il ne se terminera qu'au matin ; sans ce clair de lune, il est remplacé par les palabres, guère moins bruyants, que tiennent les hommes accroupis ou vautrés sur le sol, autour desquels les femmes circulent avec la seule mission d'entretenir les feux, qui sont l'éclairage. L'Européen qui voyage dans ces pays, sans une tente qu'il pourra planter où bon lui semblera, loin de tout bruit, verra — obligé qu'il sera de rechercher l'abri des villages — ses fatigues considérablement augmentées par de longues insomnies.

Ayant quitté Bécédi dès le point du jour, j'arrivai le lendemain, vers midi, à Binao, après sept heures de route accomplies dans les mêmes conditions et à travers le même paysage que la veille. Ce village de Binao est moins important que celui de

Bécédi, mais il en est la reproduction exacte à tous les autres points de vue. Là, il n'y a jamais eu de poste; aussi n'ayant pas de tente, force m'est d'accepter, au moins pendant la grosse chaleur, le box que m'offre, dans sa cour, le chef du village; considérant l'état du ciel, sans nuages précurseurs des orages qui commencent à la saison où nous nous trouvons, je quitte, vers cinq heures, cette Cour des Miracles africaine, et vais installer mon campement en plein air, sur le sentier, à environ 500 mètres de là. Je ne garde près de moi que mon boy et deux porteurs, ces derniers pour entretenir à tour de rôle, pendant la nuit, quelques feux autour de monlit. Tous les trois font triste figure; ils envient leurs camarades restés au village, qui prendront part aux réjouissances de la nuit; ils sont loin de comprendre les raisons qui m'ont fait m'éloigner; la certitude de ne pas dormir, qui est une d'entre elles, ne peut, en effet, être comprise d'aucun d'eux. Quoi de plus simple lorsqu'on se sent fatigué, avec le besoin de sommeil, que de s'étendre et dormir? Le tamtam infernal qui se fait à quelques pas n'est pas un empêchement, il semblerait même au contraire que ce vacarme les berce: dès leur naissance, ouvrant à peine les yeux à la lumière, n'est-ce pas souvent le premier bruit qu'ils ont entendu? Ils ont certainement, à peine âgés de quelques jours, assisté à ces tams-tams sur le dos de leurs mères, ballottés, secoués au gré des contorsions qui sont les danses de là-bas; alors je le répète, ils ne comprennent pas.

Après une excellente nuit passée à la belle étoile, sans autre inconvénient qu'une rosée un peu forte, qui me fait lever avant le jour pour me rapprocher du feu, je quitte Binao de bonne heure et poursuis mon chemin à travers la même forêt. Le sentier est toujours très accidenté et encombré de troncs d'arbres, auxquels s'ajoutent, de plus en plus nombreux à mesure que l'on s'approche de la vallée de la Bendama et de Tiassalé, de gros blocs de rochers.

J'arrive à Tiassalé, après avoir traversé la Bendama, large à cet endroit d'environ 200 mètres, mais presque à sec en cette saison, vers onze heures du matin.

Ce centre commercial est occupé par presque toutes les maisons de la colonie qui y ont installé des factoreries. Arrivant un dimanche, tout est clos à cette heure; c'est à grand'peine que je réussis à trouver un abri chez un noir Sierra-Leonais, qui me loue la moitié de sa case en terre, recouverte en tôles galvanisées. J'y serai à l'abri des rayons directs du soleil et de la pluie, si elle survient, aussi bien que dans une chaudière; sous son toit de tôles, ma case n'a pas de plafond, pas d'autre ouver-

ture que la porte; jusqu'à six heures du soir, aussi légère que soit ma tenue, ce sera le bain de vapeur forcé.

Je ne devais pas, heureusement, y rester très longtemps.

Tiassalé, dernier point accessible, sur la Bendama, aux petits vapeurs et chalands, pendant la saison des hautes eaux, point de départ et terminus de la grande route de Kong et des régions du Haut-Niger, possède un bureau des postes et télégraphes. Le fil, qui part de Grand-Lahou, suit cette route, et par Sikasso, atteint Bamako, sur la ligne et près du point terminus du chemin de fer qui relie le fleuve à Kayes et ensuite à Saint-Louis par le Sénégal. Ce fil ne permet que très irrégulièrement les communications avec le Soudan, et la Guinée, et force est au commerce de se servir souvent, pour ces communications, du câble sous-marin encore très onéreux.

Sur tout son parcours à travers la forêt, le fil est fixé sur les arbres les plus sains et les plus robustes que l'on a pu trouver, mais, pendant la saison des pluies et des orages, les chutes d'arbres voisins le rompent souvent ou le couchent à terre. En plaine, la difficulté n'est pas moindre ni le bon fonctionnement moins précaire; n'ayant plus le choix, il a souvent fallu utiliser de simples arbrisseaux, que les tornades renversent facilement; aussi le fil court-il fréquemment à peu de distance du sol, à portée de la main, lorsqu'il ne traîne pas complètement à terre.

M'étant rendu, vers la fin de l'après-midi, au bureau des postes et télégraphes, j'eus le plaisir d'y retrouver, en qualité de receveur, un employé des postes que j'avais connu en Guinée. M'offrir l'hospitalité, table et logement, fut chose de suite faite et acceptée de même.

Arrivé à Tiassalé avec l'intention d'y passer une huitaine de jours que je jugeais nécessaires pour recueillir tous les renseignements que j'y étais venu chercher, j'eus la désagréable surprise d'apprendre que le gouverneur se trouvait à quatre ou cinq journées de là, sur la route de Kong, retour d'une tournée dans cette région, et qu'il descendrait, par la Bendama, jusqu'à Grand-Lahou, d'où il s'embarquerait, pour rentrer à Bingerville, par Grand-Bassam. Je voulais, moi-même, suivre cette voie, pour rentrer à Grand-Bassam. Je savais, d'avance, comment les choses se passeraient pour la descente de cette rivière. Le gouverneur et les fonctionnaires, l'accompagnant dans cette tournée, étaient, comme toujours, suivis de nombreux tirailleurs, miliciens, boys, femmes, porteurs de hamacs et de bagages; toutes les pirogues de Tiassalé et environs seraient réquisitionnées pour le transport de tout ce monde

jusqu'au point où, en cette saison, les petits vapeurs des maisons de Grand-Lahou peuvent remonter. De Tiassalé à ce point, appelé Ahuacré, les eaux sont très basses. Si j'attendais le passage du gouverneur et de sa nombreuse suite, je serais infailliblement bloqué ici, sans une pirogue pour pouvoir en sortir, pendant plusieurs jours.

A ce propos, je veux citer un fait, qui m'arriva il y a déjà quelque temps, à Kouroussa, sur le Niger.

Je résidais, à cette époque, à Kankan, distant de Kouroussa de 70 kilomètres. Le gouverneur général retour d'un voyage à Tombouctou, devait arriver à Kouroussa le 9 janvier et repartir le 10 au matin pour Timbo et Conakry, d'où il s'embarquerait pour rentrer au Sénégal et à Saint-Louis. Le gouverneur général avait fait dire qu'il recevrait, pendant la journée du 9, tous les commerçants établis dans la région. Une grave question était agitée à ce moment. Il s'agissait du portage.

En dehors de deux ou trois maisons de commerce possédant un matériel fluvial juste suffisant pour elles-mêmes, assurant leurs transports de Bamako à Siguiri, Kankan et Kouroussa, par le Niger et le Milo, les petits commerçants, qui étaient la majorité, n'avaient d'autre moyen, pour assurer le transport de leurs marchandises et le retour de leurs produits, que le portage par hommes. A cet effet, chacun avait droit, chaque mois, à un certain nombre de porteurs. Ils étaient réquisitionnés, par les soins de l'administrateur, et fournis, à tour de rôle, par les villages ; un roulement, très régulier, était établi. La charge ne devait pas dépasser 28 kilos. Le trajet à faire était d'environ 700 kilomètres, soit 25 jours de marche, pour lesquels ces porteurs étaient payés 25 francs, à leur arrivée à Conakry, par les soins de l'administration elle-même ; ils touchaient, en plus, à titre remboursable par le commerçant, des rations de riz ou de mil, qui leur étaient remises à leur départ et à leurs passages dans les postes situés sur la route. Le retour avec charge se faisait dans les mêmes conditions ; sans charge de retour, le commerçant qui avait expédié le porteur lui devait sa nourriture et 10 francs d'indemnité. Sur les routes d'Odienné, Siguiri, Kankan, Kouroussa et autres centres commerciaux du Soudan, à Toumanéa, Timbo, Friguiaghé, Conakry, le portage s'est ainsi fait, pendant plusieurs années, sans une plainte des indigènes, qui y trouvaient leur compte, surtout lorsque, à Conakry, le commerçant, qui les avait expédiés de l'intérieur, n'avait pas de charge de retour à leur donner ; dans ce cas, leurs 25 francs

encaissés, certains de leur nourriture au retour, ils achetaient autant de marchandises diverses, qu'ils revendaient, avec profit dans leurs villages. Nous sommes loin, on le voit, des abus auxquels, s'il fallait en croire les exagérations de certaines critiques, aurait donné lieu généralement l'institution du portage.

Que certains procédés, inhumains et maladroits, je le reconnais, aient été employés, dans une de nos colonies, pour obliger les indigènes au portage ? Peut-être. Ils ne l'ont jamais été, au Soudan et en Guinée, sous la sévère, mais juste administration des gouverneurs Ballay et Cousturier. Ils ne l'ont pas été davantage, je crois, dans nos autres colonies, sauf celle à laquelle je fais, plus haut, allusion.

Les indigènes, au Soudan et en Guinée, n'ont jamais cherché à se soustraire au portage ainsi pratiqué ; ils y trouvaient, je le répète, très largement leur compte, et je puis affirmer que s'il leur a inspiré des réflexions, ce sont celles d'être si peu chargé et si bien payé.

La charge, je l'ai dit, ne devait pas dépasser 28 kilos. Combien d'indigènes ai-je vus partir de Conakry, à destination de contrées très au delà de Kankan, transportant, pour leur propre compte, *deux sacs de sel*, de 25 kilos chacun, auxquels s'ajoutaient encore de menus objets, de telle sorte que leur charge atteignait même 60 kilos ?

L'Administration intervenant dans ces véritables contrats entre commerçants et porteurs, tous étaient régulièrement payés et nourris ; aucune réclamation n'était jamais formulée à ce sujet ; en plus de ceux fournis par elle, beaucoup de porteurs, dans les comptoirs du Haut-Niger, se présentaient volontairement ; la liste en était remise, au départ, à l'administrateur, et ils étaient traités de la même façon que les réquisitionnés.

On devine avec quelle inquiétude était attendue, par les petits commerçants, la décision du gouverneur général, que l'on disait hostile à ce système, décision dont il devait leur faire part, disait-on, au cours de l'audience qu'il leur donnerait Kouroussa.

Le gouverneur général arriva le 9, vers midi. Il voyageait accompagné de son secrétaire, de son officier d'ordonnance, de plusieurs fonctionnaires, et même d'un journaliste, remontant le Niger depuis Tombouctou, dans des chalands très confortablement aménagés. Toute la suite des nègres, boys, tirailleurs, etc., suivaient, avec les bagages, dans des chalands ordinaires.

L'audience annoncée eut lieu l'après-midi. J'y assistai.

Toute la correction du système de portage, c'est-à-dire tout ce que je viens de brièvement exposer, le fut longuement et clairement, au nom de tous, par l'Européen comptant le plus d'années de séjour dans ces pays, agent principal d'une des plus importantes et des plus honorables maisons coloniales de Bordeaux, possédant de nombreux comptoirs au Sénégal, au Soudan et en Guinée, employant, malgré un très important matériel fluvial, mais encore insuffisant, le système du portage ; la cause fut, inutilement, bien plaidée ; elle était perdue d'avance.

Le portage fut condamné radicalement pour raison d'humanité.

Le travail, accepté et souvent recherché, était inhumain !

« L'Administration cesserait d'intervenir dans le recrute-« ment des porteurs et dans les vivres à leur fournir sur la « route ; elle tolérerait, jusqu'à ce que le commerce ait résolu, « d'une autre façon que par les indigènes, le transport de ses « marchandises et de ses produits, qu'il fasse ce recrutement « lui-même ; la distribution des vivres, dans les postes, ne « serait pas immédiatement supprimée, ce serait aussi une « tolérance, pendant le délai accordé au commerce pour se « sortir d'affaire. » Le petit discours du gouverneur général fut souligné de quelques allusions à la presse et à l'état des esprits en France, concernant la colonisation et les coloniaux.

Ainsi donc les intérêts de vastes régions, de nombreux commerçants, à peu d'exceptions près, tous Français ; ceux, véritables, des indigènes, étaient sacrifiés à un état d'esprit de la presse et de l'opinion publique complètement faux du moins en ce qui concerne le Soudan et la Guinée.

Eclairer la presse et l'opinion publique était chose facile ; mais il l'était bien davantage encore de supprimer purement et simplement le système. Que dans ces pays, où n'existe d'autre moyen de transport que quelques ânes malingres, sans résistance, le commerce se débrouille !

Veut-on savoir ce qui se passait pendant ce temps ?

Des groupes de miliciens parcouraient tous les villages environnants, réquisitionnant de gré ou de force tous les hommes valides, dont, pour beaucoup, ce n'était pas le tour de partir. Après l'arrivée du gouverneur général, l'administrateur commandant le cercle de Kouroussa, mal renseigné, avait constaté que le nombre de porteurs de hamacs et de bagages qu'il avait réquisitionnés, à leur tour de marche, les jours précédents, était insuffisant. J'étais loin de me douter

de la très désagréable surprise que me réservait ce malentendu. Venu de Kankan à Kouroussa avec quatre porteurs, je n'en trouvai plus que deux, le lendemain matin, lorsque je voulus partir pour regagner Kankan, une heure après le départ du gouverneur général pour la côte. Malgré les razzias de la veille, on avait encore manqué de monde au dernier moment et fait fouiller tout le village ; deux de mes porteurs et mon boy, couchés près de moi, furent, heureusement, épargnés ; les deux autres, logés plus loin, avaient été râflés, un peu avant le jour, par des miliciens aux abois. Je dus répartir leurs charges entre ceux me restant et le boy ; ce dernier, que cette besogne inattendue mécontenta beaucoup et qui connaissait quelques mots de français, me répéta longtemps, parlant du gouverneur général : *Y a pas bon.*

D'abord très ennuyé de cette aventure qui m'obligea à beaucoup de diplomatie pour faire accepter ce surcroît de charge, je ne fis ensuite qu'en rire. Tous ceux qui connaissent ces pays savent que cette diplomatie n'alla pas sans promesse de *bounia* (cadeau).

Afin d'éviter à Tiassalé un désagrément équivalent, par la râfle des pirogues, je résolus de me presser et de partir avant l'arrivée du gouverneur.

N. Genghis.

UN NOUVEL ASPECT DU PANISLAMISME

AMBITIONS MUSULMANES RELATIVES AU JAPON

Au moment où la question du « panislamisme » paraît avoir acquis une importance qui se mesure à la fréquence de cette rubrique dans les journaux européens et les périodiques musulmans, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher si l'idée représentée par cette formule précise bien un état général de tendances, ou si elle est uniquement la conception d'un parti qui vise à sa diffusion et s'efforce de lui assurer une influence croissante sur les éléments épars de la famille islamique.

Il semble bien que cette idée de ressorrement, de groupement de tous les sectateurs du Coran, à laquelle la communauté de foi ouvre des possibilités de succès, n'est pas encore intelligible pour l'immense majorité de ses adeptes futurs, en l'état actuel des conditions mentales et religieuses des peuples musulmans. Par contre, dans les milieux éclairés, de l'Atlantique aux îles de la Sonde, elle est assez généralement adoptée, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle correspond à un état d'esprit préexistant, à un ensemble d'aspirations jusqu'alors vagues et informulées auxquelles elle donne un corps.

Il y a en effet au fond du cœur de tout musulman, sinon un penchant au prosélytisme, du moins le désir permanent de l'extension de la foi coranique, de son introduction dans les pays de confession différente ou dans les centres du paganisme. C'est là un des signes de l'extrême vitalité du sentiment religieux chez les peuples soumis à la loi du Prophète, quelle que soit la condition politique qui les régit. Mais ce caractère vivace du dogme coranique repose, aujourd'hui encore, sur un état d'inertie intellectuelle assez généralisée dans la collectivité musulmane. Le défaut de souplesse, l'absence de toutes facultés d'évolution d'une croyance que compriment très étroitement des règles de vie morale et sociale — auxquelles leur caractère de révélation a, dès l'origine, imprimé une forme défini-

tive — a maintenu les musulmans dans une immobilité pour ainsi dire complète, en dépit des changements introduits par le temps dans les conditions de la vie des peuples.

Les esprits éclairés, certains organes de la presse mahométane se sont avisés, depuis une cinquantaine d'années, de la nécessité de donner quelque cohésion aux éléments épars de l'Islam. Ils ont reconnu que l'instruction seule pourrait avoir raison de la torpeur de la masse, et réussirait à lui inculquer la notion de sa force. Aussi ont-ils, dans ce but, prodigué les efforts pour assurer la diffusion d'un enseignement moins dogmatique, plus en harmonie avec l'état des idées à notre époque. Un mouvement important s'est manifesté depuis quelques années, en Russie, en Turquie, en Egypte, en Perse, aux Indes, en Malaisie. Il tend à provoquer l'association, l'organisation en groupements locaux, agissant d'abord dans leur propre pays, et se ramifiant à ceux d'autres contrées ; ainsi s'établirait une union de plus en plus cohésive en vue d'un relèvement des peuples mahométans. Il semble donc que l'Islam s'organise depuis quelques années. Les esprits paraissent y avoir acquis la notion de leur nombre et la conscience de la force morale que leur donnerait le développement parmi eux du sentiment de solidarité. L'idée du groupement a maintenant ses bases de pénétration réparties sur la surface du domaine géographique de l'Islam, et s'infiltre progressivement, bien que très lentement, dans les masses où l'instruction commence à se répandre.

Mais ce n'est pas seulement vers la masse musulmane que vont les regards des ardents protagonistes d'un relèvement moral, d'un groupement politique dont la puissance, entrevue par eux, leur ouvre dès maintenant des perspectives profondes sur l'avenir des peuples coraniques. Malgré l'attachement assez général qu'ils professent pour la Turquie, ils ne sont pas sans constater l'état de malaise permanent qui prive ce pays de la puissance sur laquelle devrait s'appuyer la combativité propre à assurer le développement de l'œuvre panislamique. Ils voient l'Europe, dont les convoitises économiques peuvent se manifester sans obstacle dans l'Empire ottoman, procéder par interventions successives à un affaiblissement progressif de l'autorité du Sultan, à un démembrement moral qui s'est d'ailleurs, à maintes reprises, marqué plus matériellement. Ils en viennent à regretter que le Padischah n'ait pas, contre les intrigues et les visées européennes, le pouvoir de prononcer l'énergique *quos ego* qui mettrait un terme à la poussée européenne, et l'exemple du Japon se présente tout naturellement à leur esprit.

* *

Il est manifeste que les résultats de la guerre russo-japonaise ont eu, sur la mentalité asiatique, une répercussion dont les effets pourraient, dans un avenir plus ou moins lointain, inspirer des inquiétudes aux puissances coloniales. A l'inertie, à la passivité des peuples divers qui acceptaient la domination européenne, sans espoir de s'en affranchir jamais, a succédé la conscience de la grandeur politique que peuvent atteindre les nations ou les groupements initiés aux méthodes modernes de progrès. Les succès foudroyants des Japonais ont démontré aux Asiatiques la fragilité du dogme de la supériorité européenne et provoqué en eux un éveil des esprits à la nécessité de modifier les conditions mentales traditionnelles, de moderniser les moules dans lesquels s'est formée jusqu'ici, d'une manière immuable, la pensée de leurs générations successives.

Les musulmans surtout, chez lesquels ce souci de relèvement intellectuel s'était déjà manifesté, ont, par comparaison avec l'état de la Turquie, envisagé les destinées puissantes du Japon sur le continent asiatique, la perspective de l'hégémonie politique qu'il est appelé à y exercer et ont regretté que ce pays, apparu triomphalement sur la scène du monde, ne fût pas une puissance musulmane. Ces réflexions ont fourni à leurs rêves de panislamisme une occasion de se situer. Le Japon leur est apparu comme devant nécessairement rechercher dans l'islamisme le puissant levier moral propre à faciliter le triomphe de ses désirs d'hégémonie sur l'Asie. Avec cette déformation du sens critique qui caractérise les esprits chimériques, certains lettrés musulmans ont pensé que l'Islam si souple se prêtait merveilleusement à une substitution de ses dogmes aux doctrines shintoïstes, et que l'adoption, par le Japon, de la loi du prophète, comme religion d'Etat, mettrait l'Empire du Soleil-Levant en possession d'un instrument d'action, d'une puissance inappréciable, pour étendre son influence en Chine, dans l'archipel malais et aux Indes.

Cette thèse est exposée dans un journal musulman publié à Singapour en langue malaise. Son auteur, avisé de la réunion prochaine à Tokyo d'un congrès des religions, a supposé que les Japonais trouvaient insuffisantes leurs croyances shintoïstes et se disposaient à leur substituer un ensemble de doctrines plus souples, plus adéquates à la mentalité moderne. Et cédant à ce désir d'accroissement du domaine de l'Islam, que tout bon musulman ne peut se dispenser de concevoir, il examine les

avantages dont le Japon bénéficierait s'il décidait d'adopter le dogme coranique.

Les Japonais, d'après lui, doivent, pour le libre développement de leur activité industrielle croissante, rechercher des marchés d'écoulement de leurs produits sur tout le continent asiatique; il leur est donc nécessaire de nouer des relations avec les peuples chez lesquels leur commerce pourrait pénétrer, et de s'efforcer d'exercer sur ces peuples une suprématie morale devant précéder l'hégémonie politique à laquelle leur organisation leur permet de prétendre. L'Islam mettrait à leur disposition le plus puissant levier moral qui se puisse imaginer. Ils trouveraient, en Chine, une population musulmane de près de 40 millions d'individus, que la communauté du lien religieux préparerait à subir docilement l'influence de leurs frères jaunes. Dans l'archipel de la Malaisie et au Siam, la clientèle religieuse du Japon surpasserait en nombre sa propre population. Et l'on conçoit la puissance qui serait assurée ainsi à l'Empire du Soleil-Levant par une suprématie religieuse et politique sur un groupement spirituel de plus de 100 millions d'hommes.

Comme, d'autre part, l'alliance anglo-japonaise est fondée sur le souci marqué par l'Angleterre de préserver l'Inde de toute agression étrangère, la puissance nouvelle du Japon la priverait de la possibilité de dénoncer cette alliance, puisque les 70 millions de musulmans hindous ne sauraient être maintenus sous la souveraineté anglaise que grâce au caractère permanent de l'entente diplomatique entre les deux pays. Le Japon deviendrait ainsi le maître des destinées de l'Asie entière jusqu'au détroit de Bab el Mandel. Sa puissance militaire se trouverait accrue dans des proportions incalculables.

Dans les circonstances actuelles, sa situation, extrêmement brillante au lendemain des victoires de Mandchourie, n'est pas à l'abri de tout danger. Il se pourrait que le jeu des intérêts internationaux amène une alliance anglo-franco-russe. Or la Russie ne peut avoir renoncé à réparer ses désastres de l'Extrême-Orient. Qui sait si dans une période impossible à prévoir, une fois sa réorganisation terminée, elle ne tentera pas, assurée cette fois de la bienveillante neutralité de l'Angleterre, de reconstituer son empire d'Extrême-Orient?

***

Telle est l'analyse des vues que le journal de Singapour projette sur l'avenir du Japon. Elles dénotent en même temps

que l'étendue de l'importance prestigieuse que ce pays a acquise dans l'esprit des Asiatiques, l'éclectisme des tendances panislamiques et le souhait confus de la soumission des peuples asiatiques à l'hégémonie d'une puissance assez redoutable pour enrayer le progrès de la poussée européenne, à la condition toutefois, pour cette puissance, d'utiliser l'Islam, de l'associer à ses visées, c'est-à-dire de lui créer un rôle politique actif non dépourvu de grandeur.

Il y aurait évidemment des critiques à formuler contre ces vagues espérances. L'auteur ne s'est pas inquiété des réalités pratiques et n'a nullement examiné les possibilités d'implantation brusque d'une religion, par la seule vertu des décrets, sur un pays fidèle à des croyances séculaires.

Quoi qu'il en soit, il reste acquis que, chez les musulmans lettrés, les rêves de panislamisme ont la force d'une hantise, et qu'il y a dans cette tendance d'esprit une manifestation à suivre, ne serait-ce que dans un intérêt de curiosité, si l'on n'est pas encore fondé à lui attribuer une importance inquiétante.

A. B. C.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La crise ministérielle. Le ministère Clemenceau.* — Le 19 octobre, M. Sarrien, président du Conseil, ayant cru devoir « pour raison de santé » remettre sa démission au président de la République et ses collègues s'étant joints à cette démarche par la remise simultanée de leur démission collective, M. Fallières a chargé M. Clemenceau de la mission de former le nouveau cabinet. Le 23 octobre, M. Clemenceau annonçait au président de la République qu'il avait réussi à constituer son ministère de la façon suivante :

	MM.
Présidence du conseil et intérieur	G. Clemenceau, sénateur.
Justice	Guyot-Dessaigne, député.
Affaires étrangères	Pichon, sénateur.
Instruction publique et beaux-arts	Briand, député.
Finances	Caillaux, député.
Guerre	Général Picquart.
Marine	G. Thomson, député.
Travaux publics	Barthou, député.
Commerce	Doumergue, député.
Agriculture	Ruau, député.
Colonies	Milliès-Lacroix, sénateur.
Travail et hygiène	Viviani, député.

Sous-secrétaires d'Etat : pour la Guerre, M. Chéron ; pour l'Intérieur, M. Sarraut ; pour les Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz ; pour les Postes et Télégraphes, M. Simyan.

Fidèles à notre règle absolue de nous tenir à l'écart de toute préoccupation de politique intérieure, nous nous abstiendrons naturellement de tout commentaire sur cette crise ministérielle et sur son dénouement. Nous tenons cependant, au moment où M. Eugène Etienne quitte le pouvoir, après dix-huit mois d'exercice, à nous joindre à la presque unanimité de la presse française par l'expression des regrets très sincères que nous cause son départ de la rue Saint-Dominique, où son œuvre a été si profitable aux intérêts supérieurs de notre pays. Nous saluons aussi M. Léon Bourgeois, dont la déclaration du 12 avril dernier a si heureusement maintenu, et avec une précision si ferme, nos droits au Maroc. Enfin nous sommes également sensibles au départ de M. Georges Leygues, dont l'activité éclairée et le dévouement patriotique ont été justement appréciés durant son passage au pavillon de Flore : nous ne saurions d'ailleurs

oublier la part décisive que M. G. Leygues a prise autrefois, dans un ministère antérieur, à la politique saharienne qui prépara l'occupation du Touat : nous nous souviendrons de même que c'est à son énergique initiative, si heureusement secondée par l'habileté de M. Roume, que nous devons l'occupation de Laoudeni, celles de l'Air, du Kaouar et de Bilma, et la préparation de l'occupation du Tibesti, qui, nous l'espérons, mettra fin au véritable danger que nous courons du côté de nos possessions du Ouadaï. Cette politique, aussi avisée que prudente, aura fait de l'œuvre de M. G. Leygues une de celles qui auront le plus contribué à l'unité définitive de notre domaine africain.

— *Le voyage du lord-maire à Paris.* — Le lord-maire, sir Walter Vaughan Morgan, accompagné des aldermen, shériffs, membres de la cour, du conseil et hauts fonctionnaires de la corporation de la cité de Londres, est arrivé à Paris, le 13 octobre au soir, pour répondre à l'invitation de la municipalité parisienne, et y est resté jusqu'au 18 octobre au matin.

Durant ce court séjour, de nombreuses réceptions officielles ont eu lieu au cours desquelles l'entente cordiale a été célébrée avec grand enthousiasme. Parmi ces manifestations de sympathies, nous signalerons notamment les toasts suivants échangés par l'ambassadeur d'Angleterre et M. Léon Bourgeois, ministre des Affaires étrangères, au lunch offert par ce dernier en l'honneur des hôtes de la Ville de Paris et auquel le lord-maire, légèrement indisposé, n'avait pu assister :

Toast de M. Léon Bourgeois.

Monsieur l'ambassadeur, Messieurs,

Le ministre des Affaires étrangères a tenu à vous recevoir ici, au nom du gouvernement de la République et à vous donner l'assurance que les sentiments de sympathie qui vous ont été témoignés par la population parisienne et par ses représentants sont partagés par la France tout entière.

La cordiale entente que Paris fête en ce moment n'est pas seulement le résultat d'un accord entre deux gouvernements, elle est le rapprochement conscient de deux opinions publiques, le concours réfléchi des volontés de deux grandes nations également dévouées à la cause de la civilisation et du progrès humain.

C'est là ce qui donne à l'entente cordiale de l'Angleterre et de la France sa signification profonde ; c'est par là qu'elle constitue une garantie puissante pour la paix du monde.

C'est dans cette pensée que je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté Edouard VII, de Sa Majesté la Reine et de la famille royale.

Je bois à la grandeur du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et à la prospérité de la Cité de Londres, et j'exprime le souhait que l'indisposition du lord-maire soit de courte durée.

Toast de sir Francis Bertie.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté le Roi, de Sa Majesté la Reine et de la famille royale, du toast que vous venez de porter.

Je vous remercie également, au nom du gouvernement anglais, des paroles que vous avez prononcées au sujet de l'entente cordiale.

Je vous invite, Messieurs, à boire à la santé du président de la République française et à la prospérité de la France !

— *M. Isvolski à Paris.* — M. Isvolski, ministre russe des Affaires étrangères, est arrivé à Paris le 18 octobre, suivant en cela la tradition établie au lendemain de l'alliance et d'après laquelle les ministres des Affaires étrangères de France et de Russie se rendent périodiquement visite pour échanger directement leurs vues personnelles sur l'orientation générale de la politique extérieure et plus spécialement sur les différentes questions d'intérêts communs à la France et à la Russie.

M. Isvolski n'aurait eu garde de manquer à cette heureuse tradition; de fait, les seules complications de la politique intérieure russe avaient jusqu'ici retardé son voyage en France. Et il se trouve précisément que les circonstances du moment ont donné à ce même voyage une importance toute spéciale : il était très opportun en effet qu'au moment de la reconstitution du ministère, le ministre de l'Empire allié puisse se rencontrer avec son nouveau collègue français et arrêter avec lui les directions générales de leur politique commune.

Pendant les quelques jours qu'il a passés parmi nous, M. Isvolski a vu longuement M. Léon Bourgeois et M. Stephen Pichon.

En quittant Paris pour rentrer en Russie, M. Isvolski s'est arrêté à Berlin. On a raconté, le *Times* en particulier, que le gouvernement allemand avait beaucoup insisté pour que le ministre russe séjournât quelques heures au moins à Berlin ; et qu'il aurait même désiré que ce séjour se fît à l'aller. Mais M. Isvolski, dans un esprit de délicate courtoisie et d'amicale prévenance, a tenu à se rendre tout d'abord directement à Paris.

— *La convention relative aux Nouvelles-Hébrides.* — M. Cambon, ambassadeur de France en Angleterre, et sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, ont signé définitivement, le 21 octobre, une convention approuvant l'arrangement conclu le 27 février 1906, au sujet des Nouvelles-Hébrides, par les délégués des deux gouvernements, sir Eldon Gorse et M. Hughes Bertran Cox pour le gouvernement anglais, et MM. Saint-Germain, sénateur, Picanon, gouverneur de la Guyane française, Jean Weber, chef de bureau au ministère des Colonies, pour le gouvernement français.

Cette longue convention comprend 68 articles. Elle a pour but la réorganisation de l'administration des Nouvelles-Hébrides. Elle garantit les intérêts respectifs des Français, des Anglais et des indigènes, et fixe le régime de la propriété foncière dans l'archipel.

— *Les câbles télégraphiques coloniaux.* — Deux nouveaux câbles télégraphiques français viennent d'être posés et ouverts au service entre l'île de la Réunion, d'une part, et Madagascar et l'île Maurice, d'autre part. Ces câbles, tout en reliant par les voies « Mozambique » et

« Maurice » l'île de la Réunion au réseau général dont elle était jusqu'à présent isolée, permettront également d'assurer les relations avec Madagascar par une nouvelle voie : celle de « Maurice ». La ligne « Maurice-la Réunion-Tamatave » servira non seulement en cas d'interruption de l'ancien câble de Mozambique à Majunga, posé au moment de la conquête, mais aussi à donner des communications plus rapides et plus sûres avec la capitale et la côte orientale de la grande île.

Avec la mise en service de ces deux nouvelles communications sous-marines et la pose antérieure des câbles de Brest à Dakar et de Saïgon à Pontianak se trouve complètement réalisé le programme prévu par la loi du 23 novembre 1903 en vue de l'amélioration des communications télégraphiques entre la métropole et ses colonies.

Nécrologie. — *La mort du baron de Mohrenheim.* — Le baron de Mohrenheim, ancien ambassadeur de Russie en France, et dont le nom reste intimement lié à la conclusion de l'alliance franco-russe, est mort, le 18 octobre, à Pau. En reconnaissance des services rendus, en considération de son grand âge et de sa santé précaire, il avait obtenu du gouvernement russe, lorsqu'il prit sa retraite, l'autorisation de se fixer en France, dans ce pays qu'il considérait presque comme une seconde patrie. Il avait élu pour résidence la ville de Pau. C'est là qu'il est mort, entouré de sa femme, née baronne Korf, de son gendre et de sa fille aînée et de leurs quatre enfants. La fille aînée de M. de Mohrenheim avait épousé un officier français, le vicomte de Sèze.

C'est le baron de Mohrenheim qui, en août 1891, signa avec M. Ribot, alors ministre français des Affaires étrangères, le traité d'alliance entre la France et la Russie.

Allemagne. — *Les Mémoires du prince de Hohenlohe.* — Le 12 octobre ont paru en librairie les Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, ancien statthalter d'Alsace-Lorraine, ancien chancelier de l'Empire germanique. Cette publication, qui avait été préparée par la communication à la presse des chapitres les plus sensationnels, produisit une profonde émotion en Allemagne et l'empereur Guillaume II, dans un télégramme conçu en termes très vifs, en exprima aussitôt son violent mécontentement au prince Philippe de Hohenlohe, qui de son côté rejeta toute responsabilité sur son frère, le prince Alexandre, préfet de la Haute-Alsace. Ce dernier, en présence du courroux de Guillaume II, dut donner sa démission et fut mis en disponibilité. Il nous est impossible de reproduire ici une analyse de ces Mémoires dont de nombreux passages ont d'ailleurs été cités par les principaux journaux d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Il nous suffira de constater leur singulière indiscrétion qui justifie certainement l'émotion soulevée par leur apparition.

— *L'augmentation de la flotte allemande.* — Le nouveau programme naval voté en 1905 par le Conseil fédéral et ratifié depuis par le Reichstag va bientôt recevoir son application. Les cuirassés de 19.000 tonnes *Ersatz-Sachsen*, *Ersatz-Bayern*, et un croiseur-cuirassé de 15.000 tonnes, prévus au budget de 1906-1907, seront mis en chantier cet automne.

Les travaux préparatoires nécessités par l'élargissement des cales de construction sont terminés. Ce travail a demandé quatre mois. La construction de nouveaux navires nécessitera forcément un supplément d'ouvriers, car ils devront être terminés dans le même temps que les anciens cuirassés de 13.000 tonnes. On s'attend au lancement du premier vaisseau pour la fin de 1907. Les vaisseaux du nouveau type en construction doivent faire leurs essais dans l'automne de 1909, et même, au cas où ces essais seraient plus longs que pour les vaisseaux précédents, leur entrée en service définitif sera assurée pour 1910.

— *L'agitation polonaise en Prusse.* — La grève scolaire s'étend chaque jour davantage en Pologne. Les parents prennent résolument parti pour leurs enfants qui refusent de prier en allemand. A Posen même, l'autorité n'a évité le conflit qu'en suspendant provisoirement les cours de religion dans les écoles. D'autre part, l'archevêque de Posen Mgr Stablewsky vient de publier une lettre pastorale dans laquelle il déclare que la loi prussienne ordonnant l'instruction religieuse en allemand dans les provinces polonaises est en contradiction avec la règle proclamée par le Concile de Trente qui veut que la religion soit enseignée dans la langue maternelle. Mgr Stablewsky a, de plus, promis aux délégués des parents polonais, qui étaient venus solliciter son intervention, qu'il soutiendrait, fût-ce au péril de sa vie, les principes fondamentaux de l'Eglise catholique et le droit formel des familles d'enseigner la religion à leurs enfants en polonais.

En présence de cette situation, le gouvernement prussien semble très embarrassé et il est difficile de prévoir encore comment s'arrangeront les choses.

— *La succession de Brunswick.* — Le 20 octobre, la Diète de Brunswick a tenu une séance à huis clos pour examiner la proposition du conseil de régence tendant à l'élection d'un nouveau régent. La majorité a accepté ce projet en principe, mais avec la réserve de différer cette élection encore de quelque temps. Il semble que la Diète veut par là accorder un nouveau délai à la famille guelfe pour s'entendre avec la Prusse et prendre nettement position.

Angleterre. — *La réouverture du Parlement.* — Le Parlement britannique a repris ses travaux, le 23 octobre, par la discussion à la Chambre des Lords de la loi sur l'enseignement et à la Chambre des Communes des lois sur la marine marchande et sur les conflits industriels. Ces discussions absorberont sans aucun doute toute la session parlementaire d'automne.

— *Les forces navales anglaises.* — L'Amirauté britannique vient de publier un mémorandum où est exposé un nouveau plan de distribution des forces navales anglaises pour 1907. Mais avant d'entrer dans le détail des modifications prévues par ce mémorandum, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur divers remaniements dont les escadres anglaises ont été l'objet au cours de ces derniers mois.

La disparition de la puissance navale russe en Extrême-Orient et la situation politique de l'Europe ont été les causes de ces changements apportés à la composition traditionnelle des forces anglaises; dès le lendemain de Tsoushima, les sept cuirassés formant le corps de bataille de la station de Chine étaient rappelés et incorporés dans les escadres des eaux européennes. Quelques mois plus tard, en novembre 1905, l'Amirauté publiait : *A Statement of Admiralty Policy*, qui modifiait encore plus profondément la composition des diverses escadres, et en même temps donnait à la flotte de réserve une organisation nouvelle plus adaptée aux soudaines exigences de la guerre moderne.

Le gros des forces navales — défalcation faite des navires employés dans les divisions d'outre-mer ou en service spécial — devait comprendre :

1° L'escadre de la Méditerranée, 8 cuirassés (au lieu de 12);

2° L'escadre de l'Atlantique, 8 cuirassés;

3° L'escadre de la Manche, 17 cuirassés (au lieu de 8).

En outre, à chacune de ces trois escadres était attachée une division de croiseurs-cuirassés et le nombre nécessaire d'éclaireurs et de contre-torpilleurs. La flotte de réserve forte de 12 cuirassés était désormais répartie en trois divisions attachées respectivement aux ports de Sheerness, Portsmouth et Devonport. Chaque navire possédait un équipage à effectifs réduits et était tenu prêt à prendre la mer dès la réception de son complément d'équipage.

Les résultats de ces changements étaient : 1° augmentation du nombre des cuirassés (25 au lieu 16) en service dans les eaux métropolitaines; 2° meilleure organisation des forces en réserve.

Le *Statement of Admiralty Policy* avait été élaboré sous la direction de lord Cawdor, premier lord de l'Amirauté dans le cabinet Balfour, et quand les libéraux arrivèrent au pouvoir, lord Tweedmouth, successeur de lord Cawdor, exécuta point par point le programme de son prédécesseur. Le seul inconvénient de la réforme était de coûter fort cher à cause de l'entretien d'un aussi grand nombre de cuirassés en service actif.

Le ministère de sir H. Campbell-Bannerman, résolu à faire des économies sur les budgets de la guerre et de la marine, commença par supprimer un des quatre cuirassés de la classe *Dreadnought*, prévus au programme de cette année, puis envisagea la possibilité de réduire les dépenses occasionnées par les escadres actives. La presse unioniste était au courant de ces intentions et tout récemment elle accusait le ministère libéral de porter atteinte à la supré-

matie maritime de l'Angleterre. Le mémorandum publié il y a quelques jours répond à ces accusations et on va voir de quelle façon l'Amirauté anglaise s'entend à faire des économies tout en augmentant les forces navales immédiatement disponibles en cas de conflit.

L'escadre de la Manche sera réduite de 17 à 14 cuirassés, les escadres de l'Atlantique et de la Méditerranée auront 6 cuirassés chacune au lieu de 8 et les trois divisions de croiseurs-cuirassés comprendront 4 navires chacune au lieu de 6 : mais pour parer aux inconvénients de cette diminution des escadres actives, les trois divisions de réserve de Sheerness, Portsmouth et Devonport, et 8 des cuirassés enlevés aux escadres actives formeront une nouvelle escadre dite *Home fleet* qui aura son quartier général à Sheerness. Cette force navale ne consistera pas en un groupement sans valeur.

1° Manœuvres de combat et autres exercices, rien ne sera épargné pour que cette flotte ait une valeur réelle ; on s'appliquera surtout à ce que l'escadre soit toujours prête à prendre la mer, pour cela ses croisières seront aussi fréquentes que possible ;

2° Les équipages seront répartis entre les navires suivant une progression descendante. Les navires appelés à prendre la mer les premiers comprendront les plus forts noyaux d'équipage ; les navires en réserve spéciale n'auront que les hommes nécessaires pour tenir les machines en bon état. Les navires en réserve spéciale seront peu à peu remplacés par d'autres bateaux de guerre devenus trop vieux à leur tour pour les escadres de première ligne ;

3° Pour permettre la constitution de solides noyaux d'équipage, dont parle le précédent article de l'organisation de la *Home fleet*, la distribution des unités entre les escadres de la Manche, de la Méditerranée, de l'Atlantique et des flottes de réserve, est changée, mais la proportion des marins, officiers et navires maintenant à la mer reste la même ;

4° Pour rendre plus efficace la *Home fleet*, il y aura entre elles, d'une part, et les flottes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée, d'autre part, échange de navires. Par exemple, tout navire de ces dernières escadres ayant de sérieuses réparations à subir sera placé temporairement dans la *Home fleet* ;

5° Les croiseurs de la *Home fleet* se combineront de temps en temps avec ceux des autres flottes pour prendre part à des exercices de tactique.

La *Home fleet* comprendra un corps de bataille de 20 cuirassés d'escadre et sera appuyée par trois escadres de croiseurs fortes de 20 unités.

En cas de conflit, l'Angleterre disposerait *immédiatement dans ses eaux territoriales* de l'escadre de la Manche, 14 cuirassés ; de l'escadre de l'Atlantique, 6 cuirassés ; de la *Home fleet*, 20 cuirassés, soit au total 40 *cuirassés* constituant la plus formidable flotte jamais réunie sur les côtes britanniques. — E. DE NOIRMONT.

Autriche-Hongrie. — *La démission du comte Goluchowski.* — Le comte Goluchowski, qui exerçait depuis le 15 mai 1895 les fonctions du ministre austro-hongrois des Affaires étrangères, a offert le 21 octobre sa démission à l'empereur François-Joseph, qui l'a

acceptée, et a désigné pour son successeur le baron d'Aerenthal, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

La raison qui détermina la retraite du comte Goluchowski est l'attitude intransigeante des Hongrois qui reprochaient au ministre commun des Affaires étrangères d'entretenir des sentiments hostiles à leur nationalité. Le comte Goluchowski avait été prévenu qu'un vote de méfiance serait demandé contre lui à la délégation hongroise, et le président du conseil hongrois, M. Weckerlé, avait laissé entendre qu'il ne se solidariserait pas avec lui en cette occurrence. C'est dans ces conditions, et pour éviter ce vote de blâme, que le comte Goluchowski a préféré se retirer.

D'autre part, le ministre de la Guerre commun, baron de Pitreich, a également offert sa démission à l'empereur, qui l'a aussitôt acceptée. Le général de Pitreich est, comme le comte Goluchowski, une victime du gouvernement hongrois ; il a dû se retirer parce que le cabinet Weckerlé ne voulait pas consentir à l'accroissement de 20.000 hommes demandé cette année par le ministre de la Guerre. Le général Schœnaich, ministre de la Défense nationale, a été nommé ministre de la Guerre.

Italie. — *Le voyage de M. Tschirschky à Rome.* — M. de Tschirschky, secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères, après avoir traversé Vienne où il s'était rencontré avec le comte Goluchowski, est arrivé à Rome le 18 octobre, et y a eu de fréquents entretiens avec M. Tittoni, ministre italien des Affaires étrangères. L'arrivée de M. de Tschirschky en Italie a provoqué dans la presse allemande, aussi bien que dans la presse italienne et la presse autrichienne, de très nombreux commentaires, et l'empressement avec lequel on a pris soin, à Rome et à Berlin, de proclamer officieusement que ce voyage n'avait aucune portée politique est la meilleure preuve au contraire de son importance.

M. de Tschirschky a été reçu, le 26 octobre, par le pape Pie X en audience particulière.

II. — ASIE.

Indo-Chine française. — *La folie de l'empereur d'Annam.* — L'empereur d'Annam, Thon-Thai, atteint de folie homicide, a dû être interné dans son propre palais sur les ordres du résident supérieur de Hué. Il y avait déjà quelque temps qu'il avait des crises violentes de démence sadique très caractérisée, et le *camat*, c'est-à-dire le conseil des ministres indigènes, avait proposé, dès l'an dernier, de le déposer et de faire monter sur le trône un de ses frères. C'est à cette solution que le gouvernement s'arrêtera sans doute si l'empereur ne revient pas prochainement à la raison.

Perse. — *Accord anglo-russe en Perse.* — Une note officieuse, publiée par les journaux anglais, a annoncé ces jours-ci que l'Angleterre et la Russie s'étaient engagées à faire, de compte à demi, à la

Perse, une avance de 400.000 livres sterling, dont la moitié devra être versée immédiatement. Cet accord anglo-russe en vue d'un appui financier commun à donner à la Perse apparaît très important pour qui songe à la rivalité constante des deux puissances dans l'Asie centrale, et marque un changement capital dans leur politique persane, changement qui pourrait bien avoir sa cause réelle dans l'inquiétude justement provoquée par les progrès des ambitions allemandes en ces mêmes régions.

Arabie. — *L'insurrection des Ouahabbites dans le Yémen.* — Le *Journal des Débats* a publié, le 22 octobre, la lettre suivante qui apporte de très intéressantes précisions sur l'insurrection ouahabbite au Yémen :

Djibouti, septembre 1906. — L'insurrection des Ouahabbites qui, depuis trois ans, s'efforce de soustraire le Yémen à la domination ottomane, est sans doute la plus sérieuse des tentatives faites jusqu'à présent par les populations de cette partie de l'Arabie pour recouvrer leur indépendance.

Après ces trois années de guerre incessante qui viennent de s'écouler, on ne saurait dire ce qu'il convient d'admirer le plus de la constance des Arabes à repousser le joug ottoman ou des efforts opiniâtres des Turcs à maintenir sous leur indépendance les tribus insurgées.

Il serait aussi injuste de ne pas reconnaître l'énergie déployée par les Arabes pour reconquérir leur liberté que de contester aux Turcs l'esprit de suite dont ils n'ont cessé de donner des preuves dans les circonstances particulièrement difficiles qu'ils traversent.

On a dit et répété que, pour peu que les rebelles du Yémen obtiennent encore quelques succès sur les troupes impériales, ils parviendront à libérer leur pays de la domination turque. Il semble que ces prévisions ne soient pas appelées à se réaliser.

En effet, si les troupes ottomanes n'ont réussi qu'avec peine à se maintenir sur les positions qu'elles occupent, il faut également reconnaître que les insurgés n'ont pas fait, de leur côté, de très grands progrès. Or, chaque jour qui s'écoule augmente maintenant les chances de succès des Ottomans, tandis qu'il diminue celles des rebelles, car les travaux du chemin de fer du Hedjaz avancent assez rapidement pour permettre d'entrevoir que cette voie sera achevée dans le courant de l'année prochaine. D'autre part, la Porte songe sérieusement à établir un chemin de fer de Hodeïdah à Sanââ. On assure que des pourparlers ont été engagés à ce sujet à Constantinople entre le ministère des Travaux publics et des établissements financiers. S'il faut en croire des informations qui paraissent fondées, le tracé de cette nouvelle voie ferrée aurait été fait en avril dernier par M. Zoloroski. Cet ingénieur a dû constater, au cours de son voyage d'étude, que, de Hodeïdah à Abal, point situé à mi-chemin de Sanââ, la construction de la voie n'offrira aucune difficulté.

Par contre, dans la vallée de Sanfour, il sera indispensable de construire de nombreux ouvrages d'art. En tout cas, la distance à franchir de Sanââ à Hodeïdah sera de 250 kilomètres à peine, malgré les nombreux lacets que fera la route à travers un massif montagneux qui atteint parfois des altitudes de 1.800 à 2.000 mètres. Entre Hodeïdah et Sanââ les principales stations seront : Badjel, Abal, Souk-el-Roub et Sanfour. Les dépenses ont été évaluées à 75 millions de francs, le prix de revient du kilomètre ayant été estimé à 300.000 francs.

Actuellement, les frais de transport des troupes et du matériel de guerre

coûtent au gouvernement ottoman près du tiers des revenus du Yémen. Cette somme, qui deviendra disponible dès que le chemin de fer entrera en exploitation, sera attribuée à l'amortissement du capital avancé et au payement des intérêts calculés à 5 %. Elle suffira amplement à garantir aux établissements financiers les avances qu'ils auront faites. Dans ces conditions, rien ne s'oppose à la construction du chemin de fer de Hodeïdah à Sanââ. Et lorsque les provinces du Yémen, de l'Assyr et du Hedjaz seront enserrées comme dans un étau, d'un côté, par le chemin de fer de Damas à la Mecque et, de l'autre, par celui de Hodeïdah à Sanââ, il ne sera plus permis aux insurgés arabes de résister longtemps aux Turcs qui les attaqueront à la fois par le Nord et par le Sud.

Le mouvement insurrectionnel arabe au Yémen ne pourrait avoir des chances de réussite que si les travaux des deux voies ferrées en cours d'exécution venaient à être suspendus. Or, cette éventualité ne paraît pas devoir se produire. Il y a donc lieu de penser que la Turquie ne tardera pas à avoir raison des partisans de Cheikh Mahmoud Yahia et à rétablir son autorité dans le Yémen.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Les troubles d'Arzila et l'intervention française.* — Le 27 octobre, M. Thomson, ministre de la Marine, a informé le Conseil des ministres que, d'accord avec M. Clemenceau, président du Conseil, et M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, il avait, le matin même, télégraphié l'ordre de faire partir le croiseur cuirassé *Jeanne-d'Arc* pour Tanger, cette mesure étant motivée par la capture à Arzila, petit port entre Larache et Tanger, par des brigands marocains, de deux Européens, un Anglais et un Espagnol. M. Thomson ajouta que, de son côté, le gouvernement de Madrid, en raison de ces mêmes faits, expédiait un navire de guerre sur la côte marocaine, et il déclara que, « en prenant cette mesure, les deux gouvernements « français et espagnol agissaient en vertu du droit de police qui leur « a été attribué par la conférence d'Algésiras ».

D'autre part, le surlendemain, 29 octobre, à l'issue du Conseil des ministres, la note officieuse suivante a été communiquée à la presse :

Le ministre des Affaires étrangères a rendu compte au Conseil de cabinet de l'état des affaires du Maroc. Elles semblent en voie d'arrangement à Arzila, où l'Espagne a envoyé un bateau qui sera bientôt rejoint par le *Galilée*, la *Jeanne-d'Arc* restant à Tanger.

M. Pichon a soumis également à l'approbation du Conseil les instructions à envoyer au général Lyautey par l'intermédiaire de M. Jonnart, en vue des mesures à prendre pour assurer la tranquillité de nos postes et celle des tribus algériennes dans le Sud. Ces instructions ont été approuvées à l'unanimité et communiquées par le télégraphe au gouverneur général de l'Algérie.

Algérie. — *La frontière algéro-marocaine. Déclaration de M. Jonnart au banquet du Conseil général d'Alger.* — Nous disions, dans notre dernière livraison, qu'une certaine agitation signalée dans le Tafilalet

avait nécessité un petit mouvement de troupes dans cette région. Les journaux ayant, à ce sujet, publié toute une série de dépêches alarmantes, qui donnaient de cette agitation du Tafilalet une importance singulièrement exagérée et qui parlaient même des préparatifs d'une véritable expédition militaire, l'*Echo d'Oran* a publié, le 21 octobre, la note officieuse suivante :

D'après des renseignements puisés à bonnes sources, nous sommes en mesure de rectifier et de compléter les renseignements déjà publiés au sujet des mouvements de troupes relatifs aux affaires du Tafilalet.

Le 1er régiment étranger n'a pas reçu l'ordre de se tenir prêt à partir entier, mais seulement celui de tenir prêtes quelques compagnies pour renforcer éventuellement les postes du Sud au cas où l'attitude menaçante de la population du Tafilalet s'aggraverait. Quelques compagnies du 2e tirailleurs ont également reçu l'ordre de se tenir prêtes pour le même objet. Ce ne sont, du reste, que de simples mesures de précaution dictées par la prudence la plus élémentaire, afin de prévenir tout accident, ce qui n'implique aucune action proprement dite, tant que les événements n'y obligeraient pas d'une manière formelle.

Quant au mouvement de troupes signalé de Colomb-Bechar, c'est simplement la rentrée à leurs postes respectifs des détachements restés en observation pendant quelque temps dans la région de Kenadsa, mais non pas à Kenadsa même, que nous n'avons pas occupé afin d'éviter toute complication diplomatique. Des reconnaissances annoncées comme partant de Colomb-Bechar ne vont nullement au Guir pour le moment, mais patrouillent simplement en avant de Colomb-Bechar, assurant, comme cela a lieu constamment, le service normal de surveillance et la police dans le rayon d'action du poste. Il importe beaucoup de se mettre en garde contre le grossissement qui pourrait en ce moment se produire en ce qui concerne les moindres faits, et de ne pas se laisser émouvoir par ces déplacements de troupes auxquels, en temps normal, on ne prêterait point attention.

La fin du Ramadan, dans un mois, semble être la raison de l'excitation générale qui règne en ce moment sur nos confins et paraît devoir amener une période très critique ; mais, d'après nos renseignements, l'autorité militaire peut parer à tout incident en renforçant dès maintenant les postes avancés. D'ici à ce renforcement, à moins d'incidents imprévus, on se bornerait à des mesures préventives, à un redoublement de surveillance et à des reconnaissances. Mais notre diplomatie exerce en ce moment une activité énergique à Tanger et à Fez en vue de déterminer les autorités chérifiennes à mettre bon ordre à cette agitation. Il convient donc de lui laisser le champ libre et de ne pas entraver son action par des mesures prématurées.

D'après nos renseignements, M. Regnault, notre nouveau ministre à Tanger, se rend parfaitement compte de la situation et de la connexité étroite de tous les intérêts français aussi bien sur les côtes et dans l'intérieur du Maroc que sur la frontière algérienne. Il ne paraît nullement disposé à regarder les intérêts algériens comme négligeables. Nous croyons savoir qu'il marche en accord constant avec le gouvernement général et les autorités militaires de la frontière et que celles-ci, tout en prenant les précautions que commandent la situation et leur responsabilité, sont profondément pénétrées de la nécessité de ne rien faire qui entrave l'action déjà si délicate de notre ministre et de laisser jusqu'au bout nos adversaires se mettre dans leur tort en s'abstenant de tout ce qui pourrait être interprété comme une provocation.

D'autre part, au banquet offert le 25 octobre au gouverneur général par le Conseil général d'Alger, M. Jonnart a tenu à rassurer lui-même l'opinion et à remettre les choses au point, en s'expliquant ainsi sur la question de *sécurité* :

Messieurs,

Je suis un trop vieil Algérien pour ne pas saisir toute la portée de vos observations, en ce qui concerne les questions de sécurité qui vous préoccupent de nouveau ; je sais mieux que personne que les efforts de l'administration, le prodigieux labeur des colons pour arriver à l'épanouissement de toutes les forces vives de la colonie, risqueraient d'être en partie stériles si le colon ne jouissait pas du premier des biens, de la sécurité ; s'il ne pouvait pas travailler en paix et être sûr de récolter, après avoir semé. M. le Préfet a donc, l'autre jour, traduit mes intentions très fermes, en déclarant que l'administration ferait son devoir, mais il a eu grandement raison d'ajouter que, s'il faut veiller, il ne faut rien exagérer et qu'un affolement inexplicable ne pourrait avoir d'autres résultats que d'enhardir l'audace des malfaiteurs indigènes.

Les faits ne permettent pas de dire que nous sommes en présence d'une situation alarmante ; les rapports que j'ai demandés à tous mes collaborateurs signalent que quelques points du territoire solliciteraient notre vigilance, réclamant des mesures énergiques. J'ai examiné la situation avec calme, avec sang-froid, comme il convenait, et si j'ai renouvelé des instructions sévères, déjà précédemment données, c'est qu'en Algérie, dans les milieux indigènes, les événements extérieurs et notamment ceux qui se déroulent au Maroc depuis dix-huit mois, sont l'objet de commentaires trop passionnés. Ils sont singulièrement grossis et dénaturés.

Il est hors de conteste que ces événements ont provoqué dans tout le monde de l'Islam une certaine agitation, un certain ébranlement dont nous serions inexcusables de ne pas nous préoccuper ; en Egypte, les Anglais renforcent leurs garnisons ; en Tunisie, dans nos possessions de l'Afrique Occidentale, certaines précautions s'imposent ; dans ces contrées, comme en Algérie, des intrigues étrangères exigent une surveillance particulière. L'Algérie est la plus rapprochée du foyer d'anarchie du Maroc, où se poursuit une propagande antifrançaise des plus actives. Nous ne nous laisserons pas surprendre par les événements.

J'ajouterai que l'affreuse disette de l'an dernier dont nous avons conjuré en partie les douloureuses conséquences se fait encore lourdement sentir cette année ; beaucoup d'indigènes, l'an dernier, ont engagé leurs dernières ressources et la récolte relativement bonne de cette année, n'a profité qu'à ceux qui ont pu confier des semences à la terre. Bon nombre d'indigènes n'ont pu semer faute de grains ; de là, sur quelques points, une recrudescence de maraudes et de vols dont la population indigène honnête souffre d'ailleurs autant que les colons.

Telles sont les explications que j'ai recueillies des personnes les mieux renseignées et les plus compétentes. Est-ce de l'optimisme officiel ? Evidemment non : la question marocaine n'a jamais été plus aiguë, et nous commettrions une lourde faute en fermant volontairement les yeux sur les répercussions qu'elle a eues, qu'elle aura encore dans les possessions algériennes. S'il le faut, soyez sans crainte, nous frapperons vite et nous frapperons fort, mais il ne faut pas chercher le mal là où il n'est pas.

Comment peut-on dire qu'une politique de prévoyante sollicitude vis-à-vis de nos sujets musulmans est inopportune et regrettable ? Comment,

parce que nous avons créé des infirmeries indigènes, organisé des consultations médicales dans les douars et sous la direction de savants qui sont l'honneur de la science française et qui sont de grands hommes de bien, entrepris la lutte contre ces fléaux de l'Algérie : l'avarie, la fièvre et l'ophtalmie, comment risquerions-nous de diminuer chez nos administrés indigènes le respect de notre autorité et d'obscurcir chez eux la claire notion de notre force ! Est-ce sérieux ?

J'ai le grand honneur de représenter ici la France et le gouvernement de la République ; je ne serai jamais infidèle aux traditions nobles et généreuses, ni au génie de la grande nation qui a fait la Révolution française, et vous tous, mes chers amis, qui êtes de vaillants républicains et de bons patriotes, vous seriez les premiers à me reprocher de ne pas suivre dans ce pays cette politique, la seule digne de la France et de la République.

M. le Gouverneur général explique ensuite qu'au surplus les œuvres indigènes sont fondées et entretenues avec le produit d'un impôt spécial aux indigènes mêmes, qui n'a été maintenu qu'en vue de cette destination même. Il produit environ 750.000 francs par an, et le gouverneur général n'aurait pas le droit d'en détourner un centime, sinon le Parlement lui retirerait cette ressource. M. Jonnart a conclu en ces termes :

Je me félicite hautement de pouvoir faire quelque chose, trop peu de chose encore, pour améliorer l'hygiène et le bien-être de nos sujets musulmans, parce que je réalise ainsi les desseins généreux du Parlement, parce que c'est notre devoir et parce que c'est notre intérêt. L'intérêt des colons est, en effet, puisque le concours de la main-d'œuvre indigène leur est indispensable, de ne pas voir croître autour d'eux la misère et la maladie : la misère, qui enfante le banditisme ; la maladie, qui, des douars, menace de s'abattre sur les agglomérations européennes.

En outre, Messieurs, mon administration peut et doit se montrer d'autant plus ferme, d'autant plus rigoureuse vis-à-vis des chefs indigènes et des tribus complices des malfaiteurs, qu'elle a conscience de faire ce qui dépend d'elle en faveur des indigènes.

Les fonctionnaires de toute catégorie s'abuseraient étrangement s'ils confondaient une politique d'améliorations sociales avec une politique de faiblesse. Ils savent que, si leur sollicitude doit s'étendre à tous leurs administrés, leur préoccupation maîtresse doit être d'affermir sur des bases indestructibles la domination française et de garantir la sécurité des entreprises de la colonisation.

Une politique de faiblesse irait non seulement à l'encontre du but que nous poursuivons dans ce pays, mais à l'encontre de mes instructions les plus précises et les plus formelles.

Région du Tchad. — *La frontière franco-anglaise du Niger au Tchad.* — Le capitaine Tilho, envoyé par le gouvernement français au Tchad avec mission de fixer, d'accord avec une délégation anglaise, la délimitation de la frontière franco-anglaise du Niger au Tchad, est parti de Bordeaux le 25 octobre, à destination de Kotonou. Avant son départ, le capitaine Tilho a donné les renseignements suivants sur sa mission. Il s'agit d'appliquer sur le terrain le traité franco-anglais du 29 mai 1906, qui a établi sur le papier la frontière des

possessions françaises et anglaises entre le bassin du Niger et celui du Tchad. Les travaux des deux missions française et anglaise dureront sans doute dix-huit mois. Une partie de la mission française gagnera le Niger par Saint-Louis et le Sénégal, puis se rendra à Ilo, où elle doit se rencontrer avec la mission anglaise, commandée par le major O'Shee. Cette voie ne comporte que 500 kilomètres de portage. L'autre partie de la mission débarquera à Kotonou, quittera le chemin de fer du Dahomey à son point terminus, Paougnan, et de là se dirigera par voie de terre sur Ilo. La frontière à déterminer s'étend sur une longueur de 1.700 kilomètres.

IV. — AMÉRIQUE.

Antilles. — *Un cyclone aux Antilles.* — Un violent cyclone s'est abattu, le 18 octobre, sur les Antilles, causant de terribles ravages dans toutes les îles de l'archipel. Cuba surtout a été très éprouvée et les plantations de tabac et de sucre de la Havane ont beaucoup souffert. Le cyclone ne s'est d'ailleurs pas localisé aux Antilles, mais a dévasté aussi certains points de l'Amérique du Sud et des Etats-Unis.

Etats-Unis. — *Un différend avec le Japon.* — La Californie vient de mettre le gouvernement des Etats-Unis dans une délicate situation à l'égard du Japon. Le Conseil scolaire de San-Francisco a décidé de créer une école spéciale pour tous les enfants des Asiatiques qui seront désormais exclus de toutes les autres écoles publiques. Si les Chinois et les Coréens, déjà habitués à ce régime avant l'incendie qui a causé tant d'innovations dans la ville, se sont soumis, les Japonais ont fait pour ainsi dire grève et gardent leurs enfants à la maison. L'ambassadeur du Japon a saisi le gouvernement de Washington de la décision des autorités scolaires de San-Francisco. Il la déclare contraire à l'article 1er du traité conclu en 1894 entre le Japon et les Etats-Unis, aux termes duquel les citoyens de chacun des deux pays jouiraient dans l'autre de tous les droits assurés aux nationaux. En même temps une vive agitation s'est déclarée au Japon contre les Américains, agitation encore aggravée par l'irritation produite par la récente arrestation et la fusillade de pêcheurs japonais par les garde-côtes américains de l'Alaska.

Il convient toutefois de ne pas trop exagérer l'importance de ce différend qui s'arrangera très certainement, les Etats-Unis non plus que le Japon n'ayant aucune intention ni aucun intérêt à voir cet incident, secondaire en somme, dégénérer en conflit sérieux.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Mouvement commercial avec l'étranger en* 1905. — Le relevé du commerce spécial de l'Italie avec l'étranger pendant l'année 1905 vient d'être publié par la Direction générale des gabelles. Le mouvement des échanges, auxquels on a appliqué les mêmes taux d'évaluation qu'en 1904, s'est élevé, y compris les métaux précieux à : 3.963.569.700 lire, chiffre qui dépasse de 398.373.921 lire celui de l'année précédente et qui prouve que les progrès réalisés par le commerce italien, depuis plusieurs années, se sont fortement accentués en 1905.

Les importations ont été en 1905 de.....	2.247.950.058
Elles ne s'élevaient en 1904 qu'à.....	1.958.265.683
Soit une plus-value en faveur de 1905 de.....	289.684.375

Si les importations ont atteint un chiffre auquel elles n'étaient jamais arrivées, c'est qu'il est entré, en 1905, 118 millions de monnaies d'or de plus qu'en 1904, que la consommation du blé s'est accrue, que les plus fortes quantités de charbon, de coton brut et de soie introduites en 1905 ont servi à alimenter les manufactures italiennes et que les machines, qui figurent à l'entrée pour un chiffre assez important, étaient destinées, en grande partie, à la filature, au tissage et à l'agriculture.

Ces articles ont produit à l'importation une hausse d'environ 263 millions.

Les exportations se sont élevées en 1905 à....	1.715.619.645
Elles n'avaient été en 1904 que de	1.606.930.099
Soit un excédent pour 1905 de.....	108.689.546

Il est à remarquer que les exportations n'avaient jamais atteint un total aussi important.

La catégorie des soies a contribué à cette plus-value pour 74 millions, les fruits frais et secs pour 21, les œufs et les volailles pour 14 millions et demi, le bétail et les produits d'animaux pour 14 et les objets fabriqués pour 9 millions.

Par suite de la mauvaise récolte, il y a eu un ralentissement d'environ 14 millions à la sortie de l'huile d'olive. L'Autriche ayant réduit ses achats, on a constaté une diminution de 6 millions à l'exportation du vin.

Les soufres, n'ayant pas trouvé sur le marché américain les mêmes débouchés que par le passé, ont faibli de 5 millions et demi.

II. — AMÉRIQUE.

Canada — *Le commerce extérieur en* 1905-1906. — Les renseignements statistiques *préliminaires* qui viennent d'être publiés sur le commerce extérieur du Canada pendant l'année fiscale 1905-1906 accusent les résultats suivants :

Les importations se sont élevées à 249.342.408 dollars, c'est-à-dire 28.430.937 dollars de plus que l'année précédente. Les exportations se chiffrent par 245.483.956 dollars avec une augmentation de 44.520.010 dollars sur 1904-1905.

Les exportations de produits des fermes (animaux, grains, etc.) s'élèvent à 120.518.297 dollars contre 93.331.608 dollars l'année d'avant. (Augmentation : 27.186.689 dollars.)

L'exportation des bois a gagné cinq millions, les produits des pêcheries cinq millions, et les produits des manufactures 3 millions 1/2.

Voici le tableau détaillé des importations et exportations pour les deux dernières années :

IMPORTATION

	1904-1905	1905-1906
	(En dollars)	
Articles imposables.....	150.914.668	173.027.710
— non imposables.....	109.688.332	110.236.095
Monnaies et lingots.....	10.708.435	7.078.603
Total.....	261.911.435	290.342.408
Droits perçus.....	42.021.386	46.668.259

EXPORTATION

	1904-1905	1905-1906
	(En dollars)	
Produits des mines.....	31.952.329	35.469.631
— des pêcheries.....	11.111.318	15.025.540
— des forêts.....	33.235.683	38.824.170
Animaux et leurs produits...	63.337.458	66.455.960
Produits agricoles.....	29.994.150	54.062.337
Produits des manufactures..	21.191.333	24.561.112
Divers.....	49.675	84.906
Total.....	190.854.946	235.483.956

En 1895-1896, époque à laquelle Sir Wilfrid Laurier et son cabinet libéral ont été appelés au pouvoir, le commerce total du Canada n'était que de 220 millions environ ; il atteint cette année 540 millions, c'est-à-dire que dans cette période de 10 ans le commerce du Canada a doublé.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gérard est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur du Japon ;

M. le comte d'Ormesson est nommé ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges ;

M. de la Boulinière est nommé ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Hellènes ;

M. Klobukowski est chargé de l'agence et consulat général de France au Caire ;

M. Merlou est nommé ministre plénipotentiaire de 2e cl. à Lima ;

M. Jessé-Curély est nommé secrétaire d'ambassade à la légation de France de Tanger ;

M. le vicomte de Martel est nommé secrétaire à l'ambassade de France à Washington ;

M. Clément-Simon est nommé secrétaire d'ambassade à la légation de France de Santiago de Chili ;

M. Bizouard de Montille est nommé secrétaire à l'ambassade de France à Berlin ;

M. Pralon, consul de 1re cl., est chargé du consulat de France à Turin ;

M. de Berne-Lagarde, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de France à Prague ;

M. Billecocq, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de France à Turin ;

M. Kahn, consul de 2e cl. à Canton, est promu consul de 1re cl. ;

M Gaillard, chargé du consulat de France à Fez, est nommé consul de 2e cl. ;

M. Lelorrain, chargé de la chancellerie du consulat de France à Porto, est promu à la 2e cl. de son grade ;

M. Grenard, consul de 2e cl., chargé du vice-consulat de France à Erzeroum, est chargé de mission ;

M. de Peraldi, vice-consul de 3e cl., est chargé du vice-consulat de France à Erzeroum.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur :

MM.

Bonnet, agent commercial de papeteries à Paris ;

Breger, éditeur d'art à Paris ;

Breton, directeur des papeteries d'Albertville (Savoie) ;

Cabissol, administr. délégué de la société la Morue française à Paris ;

Cahen (Michel), négociant en café à Paris ;

Chanay, fabricant de soieries à Lyon ;

Coré (Jean-Baptiste-Auguste), négociant en bois à Paris ;

Ducreux, direct. général de la maison Picon à Marseille ;

Eyglunent, négoc. en produits métallurgiques à Tours ;

Feigenheimer, négociant exportateur à Paris :

Leyman-Charley, administr. de la Société française des automobiles industrielles à Paris ;

Le Pont, agent maritime à Cherbourg ;

Michel, négociant en vins à Montpellier ;

Milhaud (Elie), négociant en tissus à Narbonne ;

Rubaudo, négoc. commiss. en fruits à Paris ;

Vignon, fondé de pouvoirs des établissements Frédéric Hagimont à Amiens ;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Sigonney est affecté à la compag. saharienne du Tidikelt; M. le *lieut.* Debacker est affecté à la compag. saharienne de la Saoura.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Thomasset est désig. pour servir au chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Chine. — M. le *vétérin. en 2e* Sewiarlek est désig. pour servir au corps d'occupation.

Cochinchine. — M. le *vétérin. en 2e* Mutin-Bendet est désig. pour le service local de la Cochinchine;

M. le *vétérin. en 2e*, de Croizant est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *vétérin. en 2e* Marliangeas est désig. pour le service local.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de division* Piel est nommé command. supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *général de brigade* Audéoud est nommé command. supér. des troupes à Dakar.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Marquet, Figeac, Helleringer et Casaux ; les *lieut.* Foisy, Tiret, Reydellet, Delaunay, de Clervaux de Fondvilliers, Revercé, Massavy d'Armancourt, Gaudinau et Thomassin sont désig. pour servir au 16e rég. ;

M. le *capit.* Pernot est nommé officier d'ordonnance du général command. le corps d'occupation.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Albrecht est désig. pour servir hors cadres au Siam.

Cochinchine. — M. le *capit.* Laporte est nommé officier d'ordonn. du général command. la 3e brigade en Cochinchine.

Sont désig. pour servir :

Au 11e rég., MM. les *capit.* Lambla et Chauveteau ; le *lieut.* Pancrazi ;

Au 12e rég., MM. les *capit.* Aymès, Imbert et Jacques ; les *lieut.* Rogard et Van-Ryckeghem ;

Au 2e annamites, MM. le *capit.* Lemaire et le *lieut.* Lion.

Tonkin. — MM. les *colonels* Blondhlat et Largy sont désig. pour servir au Tonkin ;

M. le *capit.* Panet est placé à l'état-major partic. du command. supérieur ;

M. le *capit.* Porte est nommé officier d'ordonn. de M. le général Piel ;

MM. les *capit.* Stauber et Ozil et le *lieut.* Garnery sont affectés au 18e rég. ;

M. le *capit* Imbert est placé au 9e rég. ;

MM. le *chef de bat.* Perrin ; les *lieut.* Witzmann et Savoye sont affectés au 10e rég. ;

MM. les *lieut.* Valuet et Chanson sont placés au 1er tonkinois ;

MM. le *colonel* Ecorsse ; le *lieut.-col.* Tétart ; les *capit.* Sainjon, Tétrel et Vincent ; les *lieut.* Masson et Boulay sont affectés au 2e tonkinois ;

MM. le *capit.* Bernard ; les *lieut.* Varache, Lavenir et Carles sont désig. pour le 3e tonkinois ;

MM. le *colonel* Messager, le *chef de bat.* Hérold et le *lieut.* Hugot sont placés au 4e tonkinois ;

M. le *chef de bat.* Boucabeille est désig. pour servir au 5e tonkinois.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bernard est désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F.

MM. le *capit.* Régnier et Darnault ; les *lieut.* Dufour et Lamy sont affectés au 1er sénégalais ;

MM. le *colonel* Noël ; le *chef de bat.* Laverdure et les *lieut.* Paquette et Bachellez sont placés au 2e sénégalais ;

M. le *capit.* Laforgue est placé au bataill. de Zinder ; M. le *lieut.* Langlumé est désig. pour servir au Niger ;

MM. les *capit.* Forestier et de Montbel ; le *lieut.* Arnould et le *sous-lieut.* Hutin sont désig. pour servir au bataill. de la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. le *capit.* Mayade et le *lieut.* Prudhomme sont placés à l'état-major particulier ;

M. le *lieut.* Hebuterne est affecté au 13e rég.;

MM. le *capit.* Marion ; les *lieut.* Jeanson, Tanchot et Coiscaud sont désig. pour le 1er malgaches;

MM. le *lieut.* Raymond et le *sous-lieut.* Clavel sont placés au 2e malgaches;

MM. le *capit.* Marvillet et les *lieut.* Médan et Husson sont affectés au 3e malgaches;

MM. les *lieut.* de La Chapelle, Pinson et Bouhaben sont placés au 3e sénégalais;

M. le *chef de bat.* Jacob est désig. pour servir à Madagascar.

Guadeloupe. — M. le *capit.* Feist est désig. pour servir à la Guadeloupe.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Beccat et Lenfumé de Lignières et les *sous-lieut.* Legros et Gigon sont désig. pour servir au corps d'occupation.

Annam. — M. le *capit.* Quénéa est désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — M. le *colonel* Ruault est nommé direct. d'artill. en Cochinchine.

M. le *lieut.* Peyre est désig. pour servir en Cochinchine;

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Didio est nommé officier d'ordonnance de M. le général Piel.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Jordan et le *capit.* Lacordaire sont désig. pour servir en A. O. F.

Congo. — M. le *lieut.* Blard est désig. pour servir au Tchad.

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Joseph; les *capit.* Amenc, Grandjean, Barré; le *lieut.* Laborde et les *sous-lieut.* Anglésy et Saingery sont désig. pour servir à Madagascar;

M. le *capit.* Jaquet est nommé officier d'ordonn. de M. le général Boyer.

Martinique. — M. le *sous-lieut.* Barbier est désig. pour servir à la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *sous-lieut.* Duthoit est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Boulé et le *stagiaire de* 1re *cl.* Boulay sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lasserre; l'*offic. d'admin. de* 4e *cl.* Oudin; les *stagiaires de* 1re *cl.* Garnier, Cantin, Quentin et *de* 2e *cl.* Demarche sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Galicher est désig. pour servir en A. O. F.;

M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Mathieu est désig. pour servir au Sénégal;

M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Bonifacy est désig. pour servir au Sénégal-Niger.

Congo. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Jay et le *stagiaire de* 1re *cl.* Lecourt est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Philip est désig. pour servir à Madagascar.

Océanie. — M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Chabredier est désig. pour servir à Tahiti.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam. — M. l'*adjoint* à l'intendance Dorangeon est désig. pour servir à Hué.

Tonkin. — M. l'*adjoint* à l'intendance Lacouture est désig. pour servir à Dapcau;

M. l'*adjoint* à l'intendance Lasne-Desvareilles est placé à Lang-son;

M. l'*attaché* Roger est place à Haïphong;

M. l'*attaché* Gaucher est affecté à Hanoï;

MM. les *attachés de* 2e *cl.* Poirel et Pouey sont désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Copin est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Long; les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Hoarau, Charles-Marie; l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Violet sont désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — MM. Carayon et Delange, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir au corps d'occupation.

Cochinchine. — M. Quesseveur, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au Cap Saint-Jacques;

M. Honorat, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 2e annamites;

MM. Roche et Guitard, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bernoud, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Mirville, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. Ilbert, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé au 2e tonkinois;

M. Augé, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté au 9e rég.;

M. Pupel, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Dap-cau;

MM. Vallet, *méd.-maj. de 2e cl.*, et François, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont placés à Haïphong;

MM. Foll, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Vidal, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont affectés à Hanoï;

M. Féraud, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Haïphong;

MM. Pin, *méd.-maj. de 2e cl.*; Cachin et Koun, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. Boudriot, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Salonne *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à Dakar;

M. Guennoc, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Casamance;

MM. Marchand, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Pouillot, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. Bouyer, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire;

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Chagnolleau est désig. pour faire partie d'une mission en A. O. F.

Madagascar. — M. Lafage, *méd. ppal de 2e cl.*, est placé à l'hôpital de Tananarive;

M. Mongie, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au 3e sénégalais;

MM. Dutigny, *méd.-maj. de 1re cl.*; Bireaud, *méd.-maj. de 2e cl.*; Martin, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Guilloteau, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. Javelly, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. Lainé, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*officier d'admin. de 2e cl.* Morand est désig. pour servir à Hanoï.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

GEZA STEUER. — **Le compromis entre la Hongrie et l'Autriche.** Etude de droit public, avec une préface de M. E. Rakosi. Paris, Giard et Brière, 1907, 96 pages.

En prévision des changements qui se préparent dans l'Europe centrale, nous avons grand intérêt à nous inquiéter de ce qui pourrait bien dans un avenir peu éloigné se passer en Hongrie. L'adoption prochaine et inévitable du suffrage universel dans ce pays y amènera forcément de graves transformations et, de plus en plus, il faut s'attendre à voir les Hongrois essayer de conquérir l'influence qui, dans leur conviction, doit leur appartenir. Il importe donc de connaître la base juridique sur laquelle se livre actuellement la lutte entre les deux parties de la monarchie austro-hongroise. Il est d'autant plus utile de savoir ce qu'il faut penser du fameux

compromis de 1867, que nos manuels de droit international public le présentent sous un jour inexact.

Dans un opuscule, qui ne poursuit, nous dit l'auteur, aucun but politique, M. Géza Steuer, avocat à Budapest, nous donne, en la faisant précéder d'une remarquable préface, la traduction française complète du texte authentique hongrois qui manquait jusqu'à présent. Il ressort de cette lecture qu'en dépit de son apparence synallagmatique, ce n'est pas un véritable traité. Il est rédigé tout à fait comme les autres lois hongroises. Loin de se déclarer invariable, il comporte l'idée de modifications et même celle d'une abrogation pure et simple, sans le consentement de l'Autriche. Il n'y a ni parties contractantes, ni contrat. M. Steuer croit pouvoir conclure que la Hongrie est dans une situation très fausse, abandonnée aux agissements de ses ennemis, aux prises même bien souvent avec son propre roi. La situation lui apparaît comme intolérable, non seulement au point de vue économique, mais encore, et surtout, au point de vue moral; et il est impossible, ajoute-t-il, avec raison, que la lutte actuelle trouve sa solution dans le droit du plus fort. Ce que nous pouvons souhaiter avec lui dans l'intérêt de la paix, comme dans l'intérêt des deux pays, c'est que ce compromis qui ne satisfait plus personne soit promptement modifié, c'est que ce « traité international juridiquement monstrueux « puisqu'il a été conclu sans accord entre les deux parties » soit remplacé par une loi plus raisonnable et plus juste.

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'invasion anglaise en Egypte. L'achat des actions de Suez, par CHARLES LESAGE. Un vol. in-16 de 296 pages. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*oct.* 1906). R. DE CAIX : La situation marocaine. — F.-J. CLOZEL : Dix ans à la Côte d'Ivoire. — G. SCHEFER : Le gouvernement de la Restauration et le Sénégal.

Association cotonnière coloniale (*sept.* 1906). M. LECŒUR : Les Anglais et leur culture du coton. — Le développement du Texas. — VUILLET : Essais cotonniers faits en 1905 dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger.

La Quinzaine (16 *oct.* 1906). ARM. DE SOLEYMIEUX : La question agraire en Irlande. — Alb. TOUCHARD : Vers le relèvement de notre puissance navale.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1906). L'Islam en Tunisie ; son état actuel ; le rôle des confréries.

Revue coloniale (*sept.* 1906) : ANDRÉ ARCIN : Étude économique sur la Guinée française. — MOCQUARD : Les reptiles de l'Indo-Chine.

Revue d'Europe et des colonies (*oct.* 1906). P. SAINT-FORT : Trois questions d'Orient. — La question congréganiste. — NIETKA : Souvenirs de Russie.

Revue nord-africaine (21 *oct.* 1906). Dr TRENGA : L'avenir de la langue arabe parlée en Algérie.

Revue des Troupes coloniales (*oct.* 1906). Commandant BONIFACY : Les populations montagnardes du Tonkin. — Capitaine VAUDESCAL : Pour voyager en Chine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Memorias diplomaticas y consulares (no 125 de 1906). JOSE-B. ACUNA : Memoria comercial del consulado de España en Hendaya (1905).

Nuestro Tiempo (10 *de oct. de* 1906). JERON. BECKER : España e Inglaterra.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTES SUR LES PARTIS RUSSES

L'étude suivante est une esquisse de la formation, de l'évolution et de l'état actuel des partis russes.

Les événements des deux dernières années ne sont rappelés qu'en fonction de l'histoire ou du programme de ces partis.

Les partis de la droite et du centre ne seront pas négligés sous prétexte que les partis de gauche ont été presque seuls représentés à la première Douma. Les partis de gauche ne seront pas davantage laissés dans l'ombre sous prétexte que les cadets viennent d'être vaincus aux élections de ces zemstvos au nom desquels en 1905 avant les élections générales pour la première Douma ils élevèrent si haut la voix dans différents Congrès. — Tous ces partis sont vivants. Il semble impossible de dire lesquels auront en fin de compte la lourde responsabilité d'assurer l'avenir de l'Empire des tsars.

AVANT LE MANIFESTE DU 18 FÉVRIER 1905

Depuis longtemps le libéralisme existe, grandit et lutte en Russie. Ce pays jeune n'est pas impunément voisin de l'Europe occidentale, plus avancée dans son évolution : comme Pierre le Grand, les libéraux copient des modèles européens.

Sous Catherine II, les loges maçonniques préparent le mouvement qui s'accélère sous Alexandre Ier, élève du Suisse La Harpe et ami de Speranski : l'armée russe n'a pas en vain séjourné dans le Paris en fermentation de la fin du premier Empire. A l'avénement de Nicolas Ier, dont on savait les idées absolutistes, un coup d'État tenté par les sociétés secrètes échoue. Pendant tout ce règne, il y a officiellement compression de toutes idées, de toutes velléités libérales. Néanmoins, alimenté par des sources françaises et allemandes, le courant grossit, mais sous terre. Il se précipite à ciel ouvert quand tombe Sébastopol.

Mais la révolution polonaise de 1863 marque la fin de la

première partie, de la partie libérale du règne d'Alexandre II. Sous prétexte de broyer les Polonais, puis d'exterminer le nihilisme, les partisans de l'autocratie reprennent le dessus. Au lieu de remonter aux causes d'agitation, on en revient aux procédés empiriques de compression. Philosophes, historiens, poètes, romanciers et politiques d'une part, paysans à court de terre de l'autre préparent une poussée nouvelle. Elle s'exerce au moment des victoires japonaises dont l'effet est analogue à celui qu'eurent au milieu du XIXe siècle les victoires franco-anglaises : la bureaucratie convaincue d'incapacité et d'impuissance ne se sent plus la force de résister à ses adversaires dont les efforts redoublent [1].

Jusqu'à la mort de M. Plehve, la lutte est engagée entre le gouvernement et les éléments de gauche semblant faire bloc.

A partir de cette date, les ministères durent peu. Ils ne continuent pas l'œuvre les uns des autres : leur travail vu d'ensemble, rappelle celui de Pénélope. La plupart sont hétérogènes : des coteries ou des hommes s'y combattent la rivalité de M. Witte et de M. Dournovo restera l'exemple typique. Le gouvernement devient hésitant. Il fait naître des espérances immenses et accorde très peu. D'où une poussée de gauche de plus en plus forte. Les partis de gauche dont les adhérents deviennent de plus en plus nombreux prennent le droit de discuter et de s'organiser. Ils apparaissent divers, opposés les uns aux autres, — depuis les girondins jusqu'aux lanceurs de bombe en passant par les jacobins et les socialistes. La droite conservatrice, exaspérée de voir le gouvernement s'abandonner, s'organise en plusieurs groupements, dont certains — dans les moments d'anarchie — reprennent à leur compte la politique de répression : au lieu de la répression bureaucratique, militaire et policière, c'est la répression par les bandes noires et les foules soulevées. Entre ces deux coalitions de gauche et de droite, au « centre » — pour employer une expression de notre parlementarisme occidental — des partis de juste milieu s'efforcent de faire valoir des solutions modérées.

M. Plehve avait lutté contre les zemstvos libéraux. Il avait envoyé M. Sturner faire une enquête sur le zemstvo de Tver, connu depuis longtemps pour ses opinions avancées, à peu près républicaines. Le *missus dominicus* avait constaté que des écoles n'avaient ni images saintes, ni portrait de l'empereur ; il avait noté dans son rapport des réponses d'enfants qui parurent stupéfiantes. Le zemstvo de Tver avait été frappé. Bien

[1] Voir : *Revue de Paris*, 1er février 1906 ; *les Partis en Russie*, par M. Kovalewsky.

plus, l'« union des zemstvos » avait été dissoute. C'était une sorte de permanence dirigée par M. Chipoff. Dès qu'il y avait à pourvoir à un des emplois auxquels nomment les zemstvos, — instituteur, médecin, etc. — un candidat de gauche était aussitôt proposé et appuyé par l'Union; des étudiants amis fournissaient, dit-on, toute une documentation permettant d'opérer à coup sûr. Ainsi l'Union exerçait son influence anti-autocratique sur les zemstvos de droite eux-mêmes.

Le prince Sviatopolk Mirski, grand partisan du laisser-faire et de la persuasion, suit à l'égard des zemstvos une politique toute différente de celle adoptée par l'autoritaire M. Plehve. Il laisse les représentants des zemstvos se réunir à Saint-Pétersbourg pendant l'automne de 1904. C'est alors que M. Chipoff est débordé. M. Chipoff conseillait une tactique opportuniste, prudente et quelque peu machiavélique : il faut avant tout ne pas troubler l'ordre, ne pas effrayer; on demandera peu : qu'il y ait au conseil de l'Empire, à côté des membres nommés, des membres élus : les zemstvoïstes, une fois entrés dans le conseil, l'enraieront ; ils obtiendront ainsi de se constituer en assemblée distincte; ce sera le commencement d'une chambre élective, le rudiment du parlementarisme. La grande majorité des zemstvoïstes raisonna tout autrement : demain peut venir un ministère réactionnaire ; il faut obtenir des avantages immédiats ; il faut lutter pour le parlementarisme.

Le prince Sviatopolk Mirski consentait à tout examiner, sauf l'idée de parlementarisme qu'il repoussait énergiquement. Il rompit avec les zemstvoïstes.

DU MANIFESTE DU TSAR DU 17 (30) OCTOBRE 1905.

D'après le manifeste du 18 février, des élus de la population seront appelés à participer aux travaux législatifs : une cristallisation des partis commence à s'opérer.

Les promesses du manifeste seront-elles tenues ? La droite s'efforce de s'y opposer : il ne faut pas de Douma.

N'ira-t-on pas plus loin que le manifeste ? Le parti constitutionnel-démocrate en formation, qu'on désigne alors sous le nom de parti de la majorité des zemstvos et qui recevra le surnom de cadets (K. D.), prend acte des promesses du tsar. Mais il ne s'en tient pas là. Il ne se place pas sur le terrain du manifeste. Il a pour idéal, autant qu'on peut dès lors dégager son programme, le parlementarisme et le suffrage universel.

Quel est le sens et la portée du manifeste ? De février à octobre

les partis qui prennent le manifeste de février pour base peuvent être regardés comme les partis du centre. Il y a trois de ces partis.

Le *parti Khomiakoff* représente, à l'origine, la majorité des assemblées de la noblesse et la minorité des zemstvos. Il s'occupe bien plus de la compétence de la Douma que de questions électorales. Il ne veut pas d'une Douma purement consultative. Il demande que ses membres aient qualité de représentants du peuple. Il est partisan de la responsabilité ministérielle.

Le *parti Chipoff* s'est détaché du premier. Il comprend la minorité du congrès de Saint-Pétersbourg. Il reconnaît aux membres de la Douma la qualité de représentants du peuple; mais il ne demande pour la Douma que voix consultative. Pour lui, l'important est que la Douma soit bien composée. Il craint que du suffrage universel sorte une douma réactionnaire. Il demande que les députés soient élus par les Doumas municipales et les zemstvos avec adjonction d'électeurs à déterminer.

Ces deux partis veulent la liberté religieuse et l'égalité entre les diverses nationalités.

Le *parti Samarine*, ou de la minorité des assemblées de la noblesse, est très différent. Il est orthodoxe et nationaliste russe. Il demande l'inéligibilité des juifs à la Douma. Il ne reconnaît à la future assemblée qu'un pouvoir consultatif. Il n'admet point, bien entendu, la responsabilité ministérielle. Les élus n'auront pas la qualité de représentants du peuple. A ce parti — très à part — se rallient la plupart des slavophiles qui sont hostiles à la bureaucratie, qui est d'origine étrangère, et demandent le *zemski sobor* des vieux tsars.

Tandis que les partis du centre discutent à perte de vue, les promesses du manifeste sont mises en œuvre par la commission Bouliguine, par le Conseil de l'Empire, puis par une commission spéciale présidée par le tsar.

Pendant cette période, le tsar reçoit les délégations les plus diverses, parmi lesquelles la grande délégation libérale à la tête de laquelle était le prince Troubetzkoï. Chacune reçoit de bonnes paroles, de vagues promesses. Aucune n'est découragée.

Le projet gouvernemental à peine élaboré, la majorité zemstvoïste, ou les constitutionnels-démocrates d'aujourd'hui, refuse de l'accepter.

C'est alors la rentrée scolaire. Les universités, dans les bâtiments à immunité desquelles la police ne pénètre pas facilement, deviennent des ruches révolutionnaires : des ouvriers s'y mêlent aux étudiants; on y tient des meetings. A Moscou, le

prince Troubetzkoi meurt au moment où il n'avoit plus le choix qu'entre l'émeute et la fermeture.

Les grèves se succèdent : grèves partielles des chemins de fer, grèves de pharmaciens, d'ingénieurs, d'avocats, de banques, — moyens de pression sur le gouvernement et sorties de grandes manœuvres de la révolution. C'est alors que l'empereur nomme M. Witte ministre et publie le manifeste d'octobre.

DU MANIFESTE D'OCTOBRE 1905
JUSQU'À L'ÉCRASEMENT DE LA RÉVOLUTION DE MOSCOU.

Le manifeste d'octobre paraît indiquer une orientation bien nette du tsar vers la gauche, vers les libéraux modérés. M. Witte semble devoir personnifier cette politique. Mais il n'arrive pas à inspirer confiance dans sa puissance, dans l'accomplissement de l'œuvre qu'il entreprend. D'après une opinion très répandue, le tsar le subit, mais le déteste. On s'attend à le voir congédier aux premières difficultés.

Le lendemain du manifeste d'octobre, il fait venir les directeurs de journaux pour leur demander leur appui en faveur de la pacification. Alors s'accuse le même désaccord qu'entre le prince Sviatopolk Mirski et les zemstvoïstes. Le ministre voulait être soutenu et pensait que, sa tâche ainsi facilitée, tout irait pour le mieux. Les directeurs de journaux voulaient, avant d'accorder leur concours, obtenir des gages et surtout celui qui les intéressait le plus directement, une loi sur la presse. Un journaliste m'a assuré que le dialogue peut se résumer ainsi :

« Appuyez-moi, disait M. Witte. Je vous demande votre « concours. — Pour nous adresser aussitôt pareille demande, « répondaient les autres, il faut que vous ne soyez point cer- « tain d'être soutenu et maintenu par l'empereur. Nous ne « sommes donc point sûrs qu'un régime libéral va être inau- « guré : nous devons continuer la lutte. — Mais non : ma « situation auprès de l'empereur est inexpugnable. — Alors « contre qui vous aider? — Ah! ma situation est difficile : « aidez-moi. »

Les directeurs de journaux décidèrent de faire comme si la liberté de la presse existait. C'est tout à fait la tendance générale à ce moment : considérer la vieille législation comme abrogée et prendre toutes les libertés sans attendre.

Les journaux, les clubs, les associations, les syndicats grouillent. Tout l'Empire fermente. M. Witte tente de se concilier les éléments avancés. Des manifestes affichés dans les usines de

Saint-Pétersbourg, en tête desquels le ministre appelle les ouvriers « frères », restent sans effet. De même d'autres petits moyens.

M. Witte n'arrive pas plus à former un ministère tel qu'il l'aurait voulu, qu'à apaiser l'opinion par sa seule présence.

Il cherche en vain à faire accepter quelques portefeuilles par des chefs du parti constitutionnel-démocrate.

Il conserve parmi les anciens ministres ceux des Affaires étrangères (le comte Lamsdorf l'avait envoyé à Portsmouth des Etats-Unis et le tsar semble ne pas avoir abandonné à M. Witte la direction de la politique extérieure), de la Justice (M. Manoukhine, libéral, refusera de poursuivre le comité révolutionnaire ouvrier et sera remplacé à l'insu de M. Witte par M. Akimof, parent de M. Dournovo), de la Guerre, de la Marine, de la Cour.

Il finit par désigner plusieurs de ses anciens collaborateurs : pour le ministère des Finances, M. Chipoff, frère du président du zemstvo de Moscou, ancien fonctionnaire du ministère des Finances; pour le ministère des Voies et communications, M. Nesméchaïeff, ancien camarade de M. Witte au chemin de fer du Sud; pour le ministère du Commerce, M. Timiriazeff, qui fut agent commercial à Berlin; pour le ministère de l'Agriculture, M. Kutler, chargé de missions spéciales au ministère du Commerce. Ces deux derniers, vers la fin de l'hiver, donneront leur démission sous le prétexte sensationnel que la Douma ne sera pas convoquée. Le prince Obolenski, ami de M. Witte, devient procureur du Saint-Synode.

Reste à pourvoir les ministères de l'Instruction publique et de l'Intérieur. A l'Instruction publique, où M. Witte aurait voulu voir nommer le prince Troubetzkoï (le frère du recteur), le comte Tolstoï, un libéral, qui n'est en rien l'homme de M. Witte, finit par être désigné. A l'Intérieur, la gérance est confiée à M. Dournovo, de l'école d'Alexandre III.

M. Witte n'a donc avec lui aucune personnalité qui le cautionne auprès de la gauche. D'autre part, il y a lutte entre M. Witte, qui ne peut pas pacifier, et M. Dournovo, dont l'influence grandit. Plus les tiraillements deviennent évidents, plus les libéraux deviennent méfiants. M. Dournovo entraîne le ministère vers la droite.

Quand est connu le manifeste d'octobre, les foules et les partis de gauche font des démonstrations dans les grandes villes. Des contre-démonstrations de droite se produisent peu après. Voici ce que m'a dit un Slave conservateur qui connaît bien la Russie et l'a parcourue à cette époque :

« Les libéraux ont organisé des manifestations avec drapeau « rouge à peu près partout, surtout dans le Midi. Sauf à « Saint-Pétersbourg, les manifestants ont fait ce qu'ils ont « voulu. A Moscou, le général Dournovo, gouverneur général, « s'est montré à un balcon, s'est découvert devant le drapeau « rouge, a déclaré que désormais, en effet, tout le monde était « libre et qu'il fallait chanter l'hymne national : la foule a « entonné la *Marseillaise*. A Kiev, le gouverneur général « Kleigels venait d'être destitué par télégramme de M. Witte : « le ministre avait eu à se plaindre du gouverneur quand il « était préfet de police à Saint-Pétersbourg. Le général Sou- « khomlinoff, qui avait été nommé à sa place, était à Nice. Un « grand portrait du tsar fut placé quelque temps au balcon de « l'hôtel de ville, puis promené dans la ville : la tête avait été « enlevée et par le trou ainsi pratiqué un Juif passait la « sienne. Sur des pancartes était écrit : « Vive l'empereur « juif ! » « Nous vous avons donné la religion, nous vous don- « nerons le tsar », disait un des manifestants. A Odessa, des « pancartes portaient cette inscription : « Vive la république « du Danube et de la mer Noire ! » Sur la demande des rouges, « les troupes sont sorties de la ville. A Kasan, le gouverneur « a ordonné le désarmement de la police et a armé les étu- « diants : il télégraphie à Saint-Pétersbourg que le calme est « complet et l'ordre assuré. Dans le gouvernement de Koursk, « un sous-préfet aussitôt après avoir lu le manifeste fait ouvrir « la prison : il faisait un temps épouvantable ; on a forcé les « prisonniers à sortir malgré eux. Le plus souvent les rouges « prenaient possession des bâtiments de la douma municipale « et invitaient à s'inscrire aussitôt ceux qui voulaient prendre « les armes.

« La répression gouvernementale a été molle. Cependant à « Kiev et à Odessa il y a eu des feux de salve. La répression « la plus violente a été celle que les partis de droite se sont « chargés de faire. A Tver, la maison du zemstvo a été incendiée « et ceux qui s'y trouvaient ont été malmenés. A Tomsk, des « révolutionnaires poursuivis par la foule ont été brûlés dans « un bâtiment de chemin de fer. Près de Kiev, à Niéjine, un « jour de foire, des juifs et des membres de partis de gauche « dirent aux paysans qu'il n'y avait plus d'empereur ; que les « orthodoxes et les juifs étaient désormais égaux. Les paysans, « aussitôt de retour dans leurs villages répétèrent ce qu'on leur « avait raconté. Le lendemain des foules de moujiks arri- « vaient en ville. Juifs et libéraux se réfugièrent dans l'école. « Les paysans s'en firent ouvrir la porte en menaçant de mettre

« le feu à la maison. On s'empara des chefs du mouvement : « on tira le plus influent de la cheminée où il avait grimpé. « On les conduisit sur la grande place où attendaient le pope « et le rabbin. Là on les força à s'agenouiller dans la boue et à « prêter à nouveau le serment de fidélité à l'empereur. On ne « les laissa partir qu'après avoir pris leurs noms et dressé « une liste qui est un gage de leur prudence dans l'avenir.

« Alors l'agitation révolutionnaire s'est arrêtée pendant un « temps. Mais, les manifestations de droite cessant et le gou- « vernement restant inactif, les troubles de gauche ont recom- « mencé. »

Au lendemain du manifeste d'octobre comme au lendemain de celui de février, il s'est formé — entre les partis de droite hostiles et les partis de gauche qui demandent des mesures plus radicales — des partis du centre. Ce sont des partis opportunistes et changeants. Dans les derniers mois de 1905, ils acceptent le manifeste comme base.

Le *parti de l'ordre légal* oppose le régime légal au régime autocratique. Ordre légal signifie à peu près ordre constitutionnel. Ce parti a été formé par le comte Tiesenhausen, ancien subordonné de M. Witte. C'est un parti de fonctionnaires et de gens dévoués au ministre. Il accepte les principes du 17 octobre. Il est partisan de l'égalité des religions et des nationalités. Il veut toutefois un gouvernement fort avec unité de l'Etat russe et suprématie du peuple russe. Il veut une armée puissante. A cause de ces deux articles de son programme, d'assez nombreux conservateurs y adhèrent. Ce fut pendant quelque temps le seul parti ministériel.

L'*union du 17 octobre* a été formée par des membres des congrès des zemstvos tenus à Moscou, qui se refusent à partager les opinions de la majorité c'est-à-dire du parti constitutionnel-démocrate sur la Constituante, l'autonomie polonaise et la grève utile et nécessaire. A la tête de ce parti sont MM. Chipoff, Troubetzkoï, Heyden, Krassowski, Stakhovitch, etc. Ce parti a le programme du précédent, sauf sur les points suivants. Il est hostile à toute mesure d'exception tendant à fortifier l'action gouvernementale : état de siège, etc. Il ne s'occupe pas de l'armée. En ce qui concerne les nationalités, il n'est pas partisan comme les K. D. de leur accorder l'autonomie, mais il veut pour tous les non-Russes des libertés aussi grandes que pour les Russes. Il juge nécessaire de soutenir le ministère Witte : il faut empêcher la réaction ; c'est avec l'aide du gouvernement qu'on fera le régime constitu-

tionnel. L'union du 17 octobre a cherché à lier partie avec les Allemands des provinces baltiques.

Le *parti du commerce et de l'industrie* a son centre dans le Comité des bourses. Les Juifs y sont nombreux. C'est un parti cosmopolite et constitutionnel. Il n'est pas autonomiste.

Le *parti constitutionnel-progressiste* a été formé à Kiev par des « intellectuels » modérés. C'est le seul des groupes du 17 octobre qui emploie dans son programme le mot de Constitution. Il demande que l'empereur prête serment à la Constitution.

Le *parti constitutionnel-démocrate* s'est définitivement constitué aux congrès des zemstvos.

On se rappelle qu'un premier congrès se tint à Moscou en octobre 1904. Au printemps de 1905 eurent lieu des réunions confidentielles et plusieurs congrès séparés des représentants des zemstvos, des doumas, de la noblesse. Ces représentants n'étaient point régulièrement élus à cet effet : le gouvernement n'avait autorisé aucune élection ; quelques membres d'un zemstvo ou d'une douma se réunissaient et désignaient un ou plusieurs représentants : la douma de Kiev protesta à l'unanimité moins trois voix contre la façon dont elle était représentée.

En mai-juin 1905 se tient à Moscou un congrès qui apparait comme une puissante unité et envoie une délégation au tsar. Représentants des zemstvos et des doumas et nobles libéraux siègent ensemble. Le groupe Samarine s'est retiré.

Au congrès de septembre, trois grosses questions sont soulevées : question agraire (on recherche comment on pourra donner la terre aux paysans dont l'alliance est à ce prix), question polonaise (on vote à la quasi-unanimité le principe de l'autonomie), question du suffrage universel et de la constituante. Le groupe Chipoff et les doumas de Saint-Pétersbourg et de Moscou prennent position contre la majorité.

Néanmoins tout le monde se retrouve au congrès de novembre : on ne prétend pas être un parti politique, mais seulement la réunion des représentants des zemstvos et doumas de Russie dont il faut indiquer l'état d'esprit et les vœux. Cette fois des délégués des Polonais (les régions polonaises n'avaient pas de zemstvos) sont admis non plus avec voix consultative comme en septembre, mais avec voix délibérative[1]. Toutes les ques-

[1] Voir : le *Correspondant*, 27 janv. 1907 : *Aspirations et espérances polonaises*, par René Henry. — *Revue de Paris*, 15 juillet 1907 : *Russes et Polonais*, par M. K. Waleszewski.

tions soulevées en septembre sont à nouveau discutées. On se demande quelle attitude prendre à l'égard de M. Witte et on finit par lui faire dire à quelles conditions (relatives et à tout l'empire et à la Pologne) on le soutiendra. Le mot de Constituante est repoussé. Il faut pouvoir satisfaire les paysans qui veulent les terres : il ne faut donc pas être exclusivement Constituante. D'autre part, il faut tenir compte des pouvoirs du tsar. On s'arrête à cette formule : « La Douma devra avoir des « fonctions constituantes avec droit de l'empereur de con- « firmer la Constitution. »

C'est pendant ce congrès qu'est annoncée la formation du parti du 17 octobre. « Nous sommes heureux, déclare le pro- « fesseur Milioukoff, rapporteur du congrès, que ce parti de « la minorité se soit formé : on ne nous confondra plus. »

Le parti constitutionnel-démocrate sort lui-même du congrès de novembre avec un programme bien arrêté. Tandis que l'union du 17 octobre songe surtout à soutenir le gouvernement pour l'empêcher de disparaître, à l'entraîner dans les voies libérales, le parti K. D. s'applique surtout à éviter tout heurt entre lui et les partis révolutionnaires et à supplanter ses concurrents dans la conquête de l'opinion publique. M. Struve, le directeur du journal *la Délivrance*, l'exilé de Stuttgard et de Paris, en prenant position contre les révolutionnaires, a paru réactionnaire. — Un congrès de paysans dont les membres étaient d'ailleurs peu nombreux — patronné par les zemstvoïstes dont il est apparu comme l'aile gauche — a heurté les socialistes : il a repoussé l'idée de république.

A côté des groupements par partis s'étaient constitués des groupements par professions. Les syndicats sont réunis en unions d'une même profession pour toute la Russie. Les unions de Russie constituent l'union des unions. On parle de 80.000 membres. Les professions non encore syndiquées sont invitées à se grouper. On tente de former une « union des fonctionnaires du département militaire ». L'union des unions et les différentes unions sont orientées vers les partis extrêmes. Le suffrage universel et la Constituante y sont unanimement réclamés. Beaucoup de membres républicains prendraient volontiers pour devise cette phrase du *Fils de la Patrie*, journal de Saint-Pétersbourg devenu socialiste : « En France, il y « eut Constitution quand le peuple devint souverain et le « roi son fonctionnaire, qu'il jugea et exécuta. »

Les partis du centre, les seuls sur lesquels M. Witte pouvait

compter, restaient isolés. L'opinion publique allait vers la gauche. Le gouvernement subissait de plus en plus l'influence révolutionnaire de M. Dournovo : M. Witte n'avait pas conservé le rôle de chef qu'il avait au début : il avait déclaré dans un communiqué que chaque ministre gérerait son ministère sous sa responsabilité comme autrefois.

Le choc était fatal. Il se produisit à propos d'une grève. Les postiers et télégraphistes, qui dépendaient de M. Dournovo et d'un directeur des postes, M. Sévastianoff, aussi autoritaire que M. Dournovo, voulurent former une union. M. Sévastianoff l'avait interdit. On n'en tint pas compte. Les chefs furent renvoyés. La grève des postes éclata. Elle ne dura que quinze jours pendant lesquels le service fut tant bien que mal assuré. Tout le conseil des délégués ouvriers, qui multipliait les syndicats et qu'on accusait de préparer la révolution et d'agir comme un Etat dans l'Etat, fut arrêté : il vient d'être jugé et condamné.

La révolution fut ainsi désorganisée et hâtée : l'extrême gauche n'a plus d'intérêt à attendre. Après la tentative Schmidt à Sébastopol, éclata la révolution à Moscou.

Là apparaît bien clairement une organisation d'une importante fraction des ouvriers en *droujinas*. En 1905, entre les deux manifestes, les socialistes avaient fondé dans les usines des droujinas (compagnies) ; primitivement c'était la police de l'organisation socialiste : elles imposaient la grève aux récalcitrants. En augmentant en nombre, elles devinrent une armée. Un des plus sanglants épisodes de la révolution moscovite fut l'attaque de la gare Nicolas — qui assurait les communications avec Saint-Pétersbourg — par les droujinas de Kazan et de Iaroslaw, chacune troupe de mille employés de chemin de fer : elles furent à peu près totalement détruites.

La répression gouvernementale fut impitoyable. Des arrestations en masse furent opérées. L'idée de révolution s'effaça pour un temps. Elle ne reprit que lorsque la Douma fut réunie.

L'IDÉE DE SOULÈVEMENT DÈS LA CONVOCATION DE LA DOUMA

Voici ce que m'a dit à ce sujet le même Slave de droite dont j'ai déjà cité l'opinion :

« Les travaillistes jacobins ou radicaux socialistes n'ont pas « caché dès les premières séances qu'ils étaient des révolution- « naires. Ils auraient voulu faire de la Douma uniquement une « tribune d'où l'on aurait parlé au pays. Les cadets voulaient

« au contraire respecter la légalité. Ils s'efforçaient de voter « des projets et de faire du travail utile. Toutefois, ils recon- « naissaient que la lutte armée peut devenir nécessaire : il fal- « lait que le peuple soutînt la Douma.

« L'idée de lutte, de bataille grandit à mesure que le conflit « avec le gouvernement devient plus aigu.

« On préparait la lutte pour l'automme de 1906, pour l'anni- « versaire du manifeste d'octobre. Il fallait du temps et il était « nécessaire que la récolte fût faite. On ne voulait plus échouer « à cause de l'inaction des paysans et du loyalisme de l'armée.

« On a été pris au dépourvu : la dissolution a été faite trop « tôt. Les uns voulaient agir, les autres ne le voulaient pas. « D'où les deux soulèvements isolés de Sveaborg et de Cron- « stadt. Là, la tactique a été toute différente de celle suivie « auparavant, par exemple, à Sébastopol en 1905 : on excitait « les soldats contre les officiers ; on soulevait ainsi des régi- « ments entiers ; mais dès que les officiers savaient s'y prendre, « les soldats se rendaient ; à Sébastopol, ils jouaient l'hymne « national autour des drapeaux rouges. A Sveaborg et à Cron- « stadt, les révolutionnaires comptaient plus sur l'énergie que « sur le nombre de leurs partisans. Les conjurés frappaient « quiconque — soldats comme officiers — n'était pas dans leur « complot. D'où une réaction violente contre ces conjurés qui « égorgeaient leurs camarades et avaient un but politique. « La répression s'est faite par les troupes elles-mêmes. Sou- « vent ceux qui veulent faire de la propagande révolutionnaire « dans l'armée sont maintenant fort mal reçus.

« L'idée qui semble actuellement celle des révolutionnaires « est qu'un soulèvement doit pour réussir, être, autant que pos- « sible, précédé d'une grève générale et qu'en tout cas une « grève des chemins de fer est capitale : elle démoralise et « empêche les transports de troupes.

« Or les employés de chemins de fer sont terrifiés par les « exécutions qui ont suivi la révolution de Moscou et par « l'idée que l'état de siège résulterait du fait de grève.

« On ne semble plus compter qu'accessoirement sur les « paysans. On leur a distribué de nombreux revolvers. Leur « rôle serait de se soulever, d'incendier et de piller de façon à « entraîner le plus possible de troupes hors des grandes villes. « De même dans les villes les révolutionnaires multiplieraient « les attaques de façon à forcer les troupes à se diviser.»

On a cru pendant quelque temps que le 31 octobre, jour anniversaire du manifeste, serait marqué par une tentative de soulèvement. Il n'y a rien eu. L'organisation révolutionnaire

paraît bien actuellement affaiblie ; le moment ne semble pas propice pour une lutte à main armée.

TABLEAU DES PARTIS

Actuellement les groupes de droite sont ceux qui sont hostiles à la Constitution. Les partis du centre sont tous partisans des moyens pacifiques, opposés à la violence. Dès que se manifeste la tendance contraire, on est en présence d'un groupe de gauche. Telles sont les deux idées sur lesquelles repose la classification suivante.

Les partis de droite se subdivisent en trois groupes. Le nom de conservateur est tombé en désuétude. Les deux dénominations employées sont « monarchistes » et « hommes russes ».

Le *parti monarchiste* proprement dit a été fondé par M. Gringmouth, directeur de la *Gazette de Moscou*. Il est composé de membres de la haute noblesse, de très grands propriétaires, de bureaucrates, de membres du haut clergé, d'un petit nombre de bourgeois et de paysans. Parmi ses adhérents on peut citer : M. Pobédonostzeff ; M. Chahmatoff Cheirinsky, son adjoint quand M. Sabler ne le fut plus, puis procureur du Saint-Synode sous le cabinet Goremykine ; M. Goremykine lui-même, ministre pendant la session de la première Douma ; tous les fidèles d'Alexandre III. C'est un parti peu nombreux, mais influent. Il est doctrinaire. Il veut l'autorité impériale partout et sans limite. Il est hostile à toute élection, à tout système représentatif : les habiles, non les plus capables, sont élus ; il faut que l'empereur soit le maître, qu'il fasse et décide tout, en s'appuyant uniquement sur des conseillers librement choisis. La bureaucratie est cosmopolite, ce qui est une tare ; en tout cas, elle doit obéir avec discipline. Les influences de cour sont mauvaises : les courtisans sont des intrigants qui ne sont pas en communion avec le peuple. Il ne faut aucune autonomie nationale ou autre ; pas de patriarche : le tsar doit être tout-puissant [1].

L'*union des hommes russes* est toute différente. Elle est plus nationaliste qu'autoritaire. Le prince Cherbatoff a fondé à Moscou le premier groupement. Les groupements isolés se sont associés. Le groupement de Saint-Pétersbourg a pris avec le Dr Doubrovine, un orateur, la tête du mouvement. M. Pourychtiévitch, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, est un

[1] Voir : *Questions religieuses, sociales et politiques ; pensées d'un homme d'Etat ;* par C. P. Pobédonostzeff (Baudry, 1897).

organisateur actif. Les adhérents sont de petits commerçants, des ouvriers et des paysans. C'est le groupe démocratique et violent de la droite. Dans chaque ville où il existe il a une organisation armée prête à faire un service de police et à réprimer les manifestations de gauche. C'est lui qui prétend combattre la révolution par les armes. Il y a de nombreuses nuances, mais on peut indiquer quelques grands traits. Le parti veut un corps élu qui émettra des avis. Il souhaite la décentralisation : le gouvernement ne sera pas national tant qu'il sera centraliste; certains membres demandent une décentralisation par nationalités. L'union des hommes russes veut un patriarche. Elle est antisémite. Elle est accusée de faire les pogroms. La plupart des bandes noires (*tchernaïa sotnia*) ne sont pas autre chose qu'une fraction mobilisée de ses forces.

Le groupement du *Rouskoié Sobranié* (club russe) est composé d' « intellectuels » : professeurs, littérateurs, journalistes. Son président est à Pétersbourg M. Engelhart, du *Novoié Vrémia*. Le professeur Nicolski est souvent son porte-parole.

Des *confréries religieuses*, qui ne sont pas purement ecclésiastiques groupent beaucoup de prêtres et de gens de petit peuple.

On peut dire de façon générale que la plupart de ces partis de droite défendent l'autocratie, l'orthodoxie et la nationalité russe.

Voici le résumé d'une lettre curieuse écrite par un monarchiste russe à M. Witte au début de son ministère :

« Nous avons prêté serment à l'empereur autocratique et « nous restons tenus par ce serment. Aucune loi ne peut changer « cela. Nous ne ferons ni ne faisons d'opposition à aucun des « actes de l'empereur parce qu'il est l'empereur. Il agit sous « sa seule responsabilité devant l'histoire et devant Dieu : « puisse-t-elle ne pas être trop lourde ! Tout autre est notre « attitude à l'égard des ministres. Là, peu importe la per- « sonne. Nous examinons les actes. Nous soutenons tout « ministre qui exécute la volonté impériale ou affermit l'auto- « rité. Qui fait de l'ordre nous trouve. C'est ainsi que nous « semblons parfois être un « parti ministériel : notre point de « vue est plus haut ; nous sommes autrement indépendants. »

Les principaux organes de la droite sont : pour le parti monarchiste, la *Gazette de Moscou*, le *Den* (le Jour), petit journal de Moscou, le *Golos Rouskago*, également de Moscou, le *Kievlanin* de Kiev, — pour l'union des hommes russes, la *Viétché* (réunions délibératives de l'ancienne Russie) à Moscou et le *Rouskoié Znamia* (Drapeau russe) à Saint-Pétersbourg : ce dernier est violemment antigouvernemental. La plupart des organes de gou-

verneurs sont de la même nuance que ces journaux, avec la note antigouvernementale en moins.

Nous avons vu que le *parti du droit légal*, qui se recruta dans la haute bourgeoisie et parmi les fonctionnaires et grands propriétaires, quelque peu libéraux, a été pendant les premières semaines qui suivirent la publication du manifeste d'octobre le seul parti ministériel, le seul sur lequel M. Witte pût compter. Il voulait mettre en œuvre le manifeste d'octobre qu'attaquaient les partis de droite.

Lors des élections à la première Douma, les membres du parti du droit légal votèrent avec les octobristes. Pendant cette période, les cadets et à leur suite les journaux français, appelaient ces deux partis du centre : la droite.

Mais quand le parti du droit légal vit les cadets vainqueurs aux élections, il évolutionna vers les véritables partis de droite. Il est possible qu'il vote avec eux aux prochaines élections, bien qu'aucun de ses représentants ne se soit rendu au congrès récemment tenu à Kiev par les partis de droite.

Il faut distinguer trois partis du centre.

On a vu que les *octobristes*, — l'union du 17 octobre, — donnent au manifeste, qu'ils acceptent, une interprétation libérale modérée.

En septembre 1906, ce parti se scinde. Une minorité de ses membres voulait se prononcer contre le ministère Stolypine, qui est au pouvoir depuis la dissolution de la Douma : elle déclarait que ce ministère n'a pas le droit de réprimer les mouvements de gauche et de faire prononcer des condamnations à mort, parce que sa politique n'est pas libérale. Dans la lutte entre le modérantisme à poigne et le libéralisme à manifestations révolutionnaires, la minorité penchait plutôt pour le libéralisme et voulait au moins tenir la balance en équilibre. Le prince Troubetzkoï, dont une lettre marqua le début de la scission, se sent également hostile au gouvernement et aux révolutionnaires. MM. Troubetzkoï, Chipoff, Stakhovitch sortirent du parti.

La majorité guidée par M. Goutchkoff s'est placée sur le terrain choisi par M. Stolypine : il faut d'abord en finir avec la révolution; ce n'est guère qu'après le rétablissement de l'ordre qu'on pourra achever de faire les réformes utiles. Le programme de M. Stolypine est jugé insuffisant, mais assez satisfaisant. Le parti octobriste, convaincu qu'il est nécessaire de soutenir le ministère, devient comme parti gouvernemental

un concurrent sérieux des partis de droite. M. Goutchkoff et quelques autres de ses collègues seraient volontiers regardés par les partis de droite comme presque des leurs : ils sont très nationalistes.

Mais le parti octobriste pris dans son ensemble reste, malgré sa politique actuelle, à égale distance de la droite, dont il n'a pas la tradition, et de la gauche, qui fait plus de promesses et est plus optimiste que lui.

Après la dissolution de la Douma et avant les élections aux zemstvos, M. Goutchkoff pensa même à conclure avec les cadets une alliance contre la droite ; mais alors a été soulevée cette question du droit de tuer ; toute entente est devenue impossible.

Le *parti du renouvellement pacifique* a été fondé en juin 1906, après la dissolution, par le comte Heyden, qui avait été élu comme octobriste à la Douma. Il a groupé autour de lui presque tous les députés importants du parti octobriste et quelques anciens cadets de droite, comme le prince Lvov, de Saratof, ami de M. Stolypine (qui fut gouverneur de Saratof).

C'est dans ce parti que M. Stolypine a cherché des collaborateurs, comme M. Witte en chercha jadis parmi les cadets. Mais les personnes pressenties voulurent former un ministère de parti et avoir le ministère de l'Intérieur. Elles ne voulaient pas se contenter d'indiquer certaines réformes : elles voulaient énumérer, en prenant le pouvoir, toutes les réformes de leur programme.

Alors que ces négociations échouaient, le parti lança, en réponse au manifeste de Viborg, un manifeste conseillant le calme et protestant contre le refus d'impôt et de conscrits.

Une des raisons qui séparent ce parti des octobristes et de M. Stolypine, c'est qu'il est hostile à l'application du droit de dissolution. D'après lui, un homme de liberté doit, du moment où il y a conflit entre la Douma et le Gouvernement, défendre les idées pour lesquelles lutte la majorité de la Douma. Tout au contraire, le raisonnement de M. Goutchkoff peut se résumer ainsi : il faut avoir une Douma avec laquelle il soit possible de gouverner ; jusque-là le Gouvernement a le droit de faire la dissolution.

Après la rupture des négociations avec M. Stolypine, le parti du renouvellement pacifique rédige un programme presque en tout semblable à celui des cadets. Comme les membres du jeune parti du renouvellement pacifique étaient d'anciens octobristes, ils invitent le parti du 17 octobre à se fondre avec eux. Et comme dans le parti cadet une droite s'est formée

adversaire des travaillistes et hostile aux menées révolutionnaires, on entrevoit la possibilité de la formation d'un grand parti du centre. Ces deux fusions ne s'opèrent pas. Les partis du centre restent distincts.

Le *parti du centre* proprement dit siège au Conseil de l'Empire, où il a presque la majorité à lui seul. Il a pour chef M. Yermoloff, ancien ministre de l'Agriculture. Dans ses rangs siègent M. Chipoff, M. Dournovo, ministre de l'Intérieur du cabinet Witte, M. Lamsdorf, M. Sabler, ancien adjoint de M. Pobédonostzeff, le prince Troubetzkoï. Ce groupe du centre comprend au Conseil de l'Empire à peu près la moitié des fonctionnaires nommés par l'empereur, la majorité des délégués de la noblesse, tous les délégués du commerce et de l'industrie, quelques délégués des zemstvos, la noblesse des provinces baltiques.

Le programme de ce groupe se rapproche de celui du parti octobriste; mais son état d'esprit rappelle plutôt celui du parti du renouvellement pacifique : par exemple, le groupe du centre estime qu'en cas de conflit avec le Gouvernement la Douma doit l'emporter.

La droite du Conseil d'Empire se compose de la moitié des délégués nommés, de la minorité des délégués de la noblesse, d'un grand nombre des délégués des zemstvos, des représentants du clergé blanc et noir. Là siègent le comte Ignatieff, M. Pobédonostzeff et Chahmatoff Cheirinski. Le petit groupe de gauche est formé par les cadets — les professeurs Bagalei et Vernatsky — délégués des universités et élus par quelques zemstvos. Les non-Russes (Pologne, Caucase) sont leurs alliés.

Les journaux du centre sont les suivants :

Le *Novoié Vrémia* (Nouveau Temps), où écrit le frère de M. Stolypine. Mais M. Souvorine, directeur du *Novoié Vrémia*, a toujours laissé à ses collaborateurs une grande liberté, de telle façon que son journal échappe à toute classification absolue : parmi les collaborateurs anciens, on trouve, à côté de M. Engelhart, du *Rouskoié Sobranié*, le libéral Menchikoff qui a violemment attaqué M. Stolypine pour avoir déclaré que son ministère n'est pas un ministère parlementaire.

Le *Sviet* : la famille Komaroff paraît avoir abandonné la droite après le manifeste d'octobre. Son journal oscille entre le parti du droit légal et les octobristes.

A Moscou, le *Rouski Golos*, ancien *Rouski Listok* (la Feuille russe), octobriste, et une publication hebdomadaire, la *Moskovskaia Nedélia* (Semaine de Moscou), où écrit le prince Troubetzkoï.

Si le centre domine dans le Conseil de l'Empire, les partis de gauche ont presque exclusivement composé la première Douma. On se souvient qu'elle fut formée à la suite d'élections successives, et se réunit bien avant que ces élections fussent terminées : sa composition fut donc variable. On peut dire qu'elle compta : 2 députés de la droite; 60 octobristes (qui furent désignés sous le nom de droite); 12 musulmans; 3 députés du parti Kovalevski; 150 à 160 cadets; 100 travaillistes; 15 à 20 socialistes; 70 indécis.

Il faut distinguer cinq partis de gauche.

Le *parti des réformes démocratiques* est un petit parti à la tête duquel est M. Kovalevski. A côté de lui siège M. Kousmin Karavaieff, qui s'est fait une spécialité de la campagne contre la peine de mort; c'est lui qui proposa de répondre par un appel au peuple au communiqué gouvernemental sur la question agraire : la conséquence fut la dissolution.

M. Kovalevski n'est partisan ni de la résistance armée, ni de l'expropriation forcée des grands propriétaires, ni du suffrage universel. Toutefois il s'entend bien avec les cadets sans se confondre avec eux. M. Kousmin Karavaieff a été élu dans le gouvernement de Tver sur la liste des cadets.

Le journal du parti, le *Strana* (le Pays), paraît régulièrement tandis que la confiscation des journaux cadets est fréquente.

Les cadets — le *parti constitutionnel-démocrate* — étaient à la tête de la première Douma. Ils s'efforcèrent de se maintenir en équilibre, de ne verser ni à droite ni à l'extrême gauche. D'où l'attitude qui leur fut si vivement reprochée par leurs adversaires : par exemple, après avoir voté qu'ils ne travailleraient pas tant que l'amnistie ne serait pas accordée, dès qu'ils virent que l'amnistie était impossible à obtenir ils se mirent à l'œuvre; ou bien encore, après avoir rédigé un appel au peuple, ils en demandèrent l'insertion dans le messager officiel pour bien établir que leur intention n'était point de tout bouleverser. Ils ont été très violemment attaqués par les partis d'extrême gauche.

Dès la session de la Douma, dans le « club des jacobins » — où des députés se mêlaient aux membres non élus du parti — bien plus encore qu'en séance, des différences apparurent entre cadets. Elles s'accusèrent après qu'une partie des cadets eut signé au lendemain de la dissolution ce manifeste de Viborg où il est parlé de refus d'impôt et de grève des conscrits. Au récent congrès du parti à Helsingfors, une scission a pu être évitée; mais il est devenu évident que, en fait, trois groupes existent.

Le groupe de droite, avec M. Struve, voudrait faire déclarer que le manifeste de Viborg signé par une partie seulement des cadets et en même temps par des membres d'autres partis, notamment des travaillistes, n'est pas obligatoire pour les membres du parti constitutionnel-démocrate. Il semble qu'on peut ranger dans ce groupe le président de la Douma, M. Mouromtseff, qui aurait déclaré avoir, avec d'autres, signé vite le manifeste de Viborg pour, au moment de la dissolution, signer quelque chose.

Le groupe de gauche est convaincu que le parlementarisme ne peut triompher que par les éléments révolutionnaires. Après la victoire, on les combattra; mais dans la période actuelle, il faut être alliés. Ce groupe maintenait le manifeste de Viborg et voulait en imposer la tactique.

Le groupe du centre arrive à faire décider par le congrès d'Helsingfors que le manifeste serait maintenu, mais non appliqué. C'est le parti qui sert de trait d'union entre le groupe de droite dont M. Milioukoff, qui est surtout pour la légalité, est assez proche, tandis que M. Pétrounkiévitch, qui est pénétré de la nécessité d'une certaine action ou menace révolutionnaire, est en contact avec le groupe de gauche. La tactique complexe de ce groupe peut se résumer ainsi : il faut faciliter le triomphe du parlementarisme par les voies pacifiques : mais il faut maintenir l'alliance avec les partis de gauche : combattre l'avènement du parlementarisme par la révolution serait fou : qu'il vienne comme il pourra, mais qu'il vienne.

Les cadets sont des girondins. Leur couleur est le vert, en souvenir de Camille Desmoulins. La Montagne, ce sont les travaillistes. Les *travaillistes* sont des paysans, des instituteurs et quelques petits bourgeois. Il y a bien peu d'ouvriers dans ce parti. Le nom du député Aladine, intellectuel qui est en droit un paysan, est le plus connu en Occident.

On connaît la tactique des travaillistes : tout viendra du peuple : il ne faut rien attendre de la Douma ; il faut s'en servir pour éveiller le peuple, pour préparer la révolution. Les foules ne se grouperont pas autour de députés qui agissent de façon à devenir ministres.

Sur la question agraire, les travaillistes et les cadets préconisent des solutions différentes. Aucun projet agraire n'a été discuté à la Douma, mais chacun a pris nettement position à la commission. Les cadets voudraient morceler la terre entre les paysans. Les travaillistes préféreraient que la terre soit à l'Etat, qui en procurerait l'usufruit à qui la travaille pendant le temps où il la travaille.

Les défenseurs du mir se trouvent dans les partis de droite.

Parmi les travaillistes, l'idée dominait de n'accorder aucune indemnité aux propriétaires expropriés. Toutefois, un bon nombre voulaient qu'une indemnité fût payée pour les terres qui avaient été achetées et non données.

Le *parti social-démocrate* a pour programme les doctrines marxistes. Il est composé d'ouvriers, d'étudiants et d'étudiantes. Il se compose de deux fractions. Les *bolcheviki*, ou majorité, sont les violents : ils veulent boycotter la Douma ; leur chef se nomme Lenine. Les *mencheviki*, ou minorité, votent et sont partisans d'une entente avec les cadets. A leur tête est Plekanoff.

Les *socialistes révolutionnaires* sont des sortes de blanquistes opposés à l'évolutionnisme marxiste. Une fraction se nomme *maximaliste :* elle veut faire le maximum de troubles par toutes sortes d'attentats, d'explosions de bombe, d'assassinats isolés. Les autres ne veulent frapper que certaines personnes au pouvoir.

Les principaux journaux de gauche sont les suivants :

Retch (Parole), qui, souvent supprimé, a porté les noms les plus divers : *Malva* (Bruit), *Dvatsati Viek* (XXe Siècle) ;

Rouss (Ancienne Russie), devenu *Oko* (Œil) : travailliste ;

Birjévaviédomosti, organe juif, entre les cadets et les travaillistes ;

Petersbourskaïa Gazéta : cadet ;

Nacha Jisn (Notre Vie), devenu *Tovarichtch* (Compagnon) : organe du professeur Kareieff, représentant du socialisme de la chaire. C'est l'organe du groupe de gauche des cadets qu'il défend contre les travaillistes ;

Rouskia Vedomosti : cadet de droite ;

Poutch : cadet de gauche ;

Mysl (Pensée) : travailliste.

Les socialistes sont sans organe : dès qu'ils en ont un, il est supprimé.

Les *autonomistes* (Polonais, Lithuaniens, Esthoniens) avaient formé un groupe et avaient lié partie avec les cadets. A la fin de la session, la question agraire les avait séparés : la situation agraire de la Pologne n'est pas la même que celle des régions russes. Les autonomistes se sont alors rapprochés des octobristes.

René Henry.

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Le mardi 6 novembre, les Etats-Unis ont procédé à l'élection de la Chambre fédérale du soixantième Congrès de l'Union, en même temps qu'à la nomination des gouverneurs, fonctionnaires et magistrats de 33 Etats, et au renouvellement des législatures locales qui désigneront les sénateurs fédéraux. Les députés, qui ont résigné leurs fonctions le 4 mars 1906, ont été élus en même temps que le président Roosevelt et ont été associés à la grande victoire républicaine de 1905. L'entrée en fonctions de la nouvelle Chambre précède de deux ans l'élection présidentielle. La récente consultation du peuple américain a donc une importance particulière et une signification politique : elle permet à l'observateur d'analyser les forces des partis, de rechercher les courants d'opinion, au moment même où Th. Roosevelt a accompli la moitié de son mandat.

Les résultats du vote révèlent, un peu partout, l'existence d'une poussée radicale, que justifient les scandales de la spéculation financière et les excès des monopoles industriels; elle est maintenue dans de sages limites, autant par l'instinct conservateur de la race que par l'indéniable prestige du président Roosevelt.

*
* *

Depuis dix ans, le parti républicain est au pouvoir. Il a fait quelques réformes; il a développé la prospérité économique; il a aussi gagné beaucoup d'argent. Les scandales se sont multipliés. Quelques-uns, les plus retentissants, ceux des compagnies d'assurances, des abattoirs de Chicago, ont fait tellement de bruit, que l'écho en est parvenu jusque sur les rives européennes de l'océan Atlantique.

Mais les menus incidents de la vie économique d'outre-mer n'en révèlent pas moins des abus tout aussi prodigieux : la *National Review* en a collectionné quelques-uns[1]. Nous citons textuellement et laissons au correspondant, A. Maurice Low, la responsabilité de ses assertions. Voici d'abord pour les Compagnies de chemins de fer : « Le charbon est sans valeur pour « le mineur, s'il ne peut l'expédier au marché; la Compagnie « de chemins de fer n'a qu'à ajourner la livraison des wagons,

[1] *National Review*, n° 281, p. 825-827.

« pour ruiner le mineur. Ceci, — on l'a clairement dé-
« montré, — a été fait par le *Pennsylvania Railway*, non pas
« une, mais plusieurs fois, aussi souvent qu'il était nécessaire
« pour assurer la mainmise d'un monopole. Des témoins ont
« certifié que l'insuffisance du matériel était telle, que leurs
« affaires ont été pratiquement ruinées. Le propriétaire de
« mines, homme de sens, qui sait ce qu'on attend de lui, cède
« à la pression (*squeeze*), paie la rançon, et abandonne un
« certain nombre d'actions, qui varie avec le grade des agents.
« Quelques-uns ont reçu des milliers, d'autres se sont contentés
« de quelques centaines de titres. » Prenons un autre exemple. Voici quels procédés aurait employés la *Standard Oil Company*, s'il faut en croire la *National Review*, pour tuer ses concurrents et établir son monopole. « Un témoin affirme sous
« serment que la femme de l'un de ses contre-maîtres a reçu
« douze francs par semaine, pour copier les Rapports de son
« mari et les donner à un agent de la *Standard Oil*. Les
« employés des Compagnies de chemins de fer furent corrompus
« et invités à révéler la quantité d'huile transportée par les
« concurrents de la *Standard*. Un commerçant, dans une petite
« ville de l'Ohio, a certifié qu'il fut contraint d'acheter l'huile
« de la *Standard*, parce que les agents de la Compagnie le
« menacèrent d'ouvrir un magasin et de vendre à perte tout ce
« qu'il vendait, jusqu'à ce qu'il renonce aux affaires, s'il con-
« tinuait à acheter l'huile aux concurrents de la *Standard*. »

Cette méthode de corruption n'est pas limitée au monde industriel ; elle s'applique couramment dans les cercles politiques. Les municipalités et les législatures ne seraient point insensibles aux arguments sonnants ; et les accusations de vénalité sont d'autant plus fréquentes, qu'elles ont été par avance justifiées par des faits trop nombreux et des chutes trop scandaleuses.

Mais la nation américaine n'est point un de ces peuples vieillis et malsains, chez qui la lassitude des muscles et l'anémie du sang rend impossibles le réveil des consciences et la résistance des victimes. On a vu se produire, un peu partout, des tentatives parfois heureuses contre le pouvoir des *bosses* et la tyrannie de la machine électorale. Des journaux, des magazines d'opinion modérée ne cessent de faire appel à la conscience publique. « Il y a des *Good Government Leagues*, écrit
« le correspondant américain du *Journal des Débats*. Il y aura
« peut-être bientôt un *People's Lobby*, une organisation semi-
« officielle chargée de rappeler les représentants à leurs de-
« voirs. » Le spectacle de ces représentants du peuple, si

dociles aux suggestions des *Trusts*, que leurs électeurs trouvent nécessaire et urgent de les protéger contre les tentations, — ce spectacle n'est pas dénué d'une certaine saveur. « Mais « il ne faut pas se faire d'illusion, continue M. Baulig, sur la « portée de ces protestations. Elles sont le fait principalement « des classes *respectables*, c'est-à-dire aisées. Elles n'atteignent pas les grandes masses populaires, les épais bataillons « électoraux, dressés de longue date à la discipline aveugle, à « la *party loyalty*, que l'opinion commune considère comme « une sorte de vertu civique primordiale. »

Plus efficace et plus significative, que ces soubresauts d'honnêteté, a été la rapide diffusion d'un radicalisme socialiste. Quelques faits permettent de préciser l'importance de ce courant. M. Joseph Medill Patterson, le fils du directeur de la *Tribune* de Chicago, avait été désigné pour diriger les travaux publics de cette capitale. La promotion d'un homme jeune, riche, capable et intègre, avait été unanimement approuvée. M. Patterson, ayant constaté qu'il lui est impossible de réagir contre le désordre politique, résigne ses fonctions municipales, passe, avec armes et bagages, dans le camp socialiste : « Il se « donne comme mission de prêcher l'Evangile du socialisme, « de manière que la classe, à qui il appartient, puisse être « obligée de rendre à la classe inférieure ce qu'elle a injuste- « ment acquis, grâce à des privilèges spéciaux et à des lois « faites pour une minorité favorisée[1]. »

Plus récemment encore la *North American Review* publiait un article anonyme : « Un appel aux milliardaires », dû à la plume « du plus profond philosophe que possèdent aujourd'hui les Etats-Unis ». Ces pages ont eu un énorme retentissement. Elles ne prétendaient pas cependant à une originalité, dans le fond ou dans la forme. L'auteur trace l'inévitable parallèle entre la France de l'ancien régime et la société américaine d'aujourd'hui. Il analyse l'orgueil des riches. Il précise leur « dédaigneuse indifférence ». Il cite, par exemple, le mépris que témoignent pour les décisions de la loi ces « automobi- « listes, qui, depuis le 1er janvier, simplement pour leur plaisir, « ont tué plus de personnes, que la guerre avec l'Espagne n'a « fait de victimes ». La noblesse de France n'a pas vu l'orage qui menaçait. La plutocratie d'Amérique ne voit pas davantage la tempête qui vient. Et le *New-York Times*, l'organe des idées conservatrices, commentait, en l'approuvant, la récente déclaration d'hommes politiques : « Nous entrons dans une

---

[1] *National Review*, n° 27[illegible], p. 2[illegible].

« période de radicalisme », — et concluait comme il suit : « Il y a une poussée d'idées radicales, qui s'étend sur tout le « pays. Le programme avoué comprend de nombreux articles ; « mais ils peuvent être résumés en un seul : l'abolition du pri- « vilège. »

Cette fermentation démocratique, provoquée par des scandales trop nombreux, des illégalités insuffisamment réprimées, est révélée aux yeux de l'observateur le plus superficiel par les résultats des récentes élections. Elle explique, à la fois, les incidents locaux et les caractères distinctifs de cette consultation populaire.

Sur deux points, la lutte a revêtu un intérêt particulier : dans l'Etat du Maine, où les organisations ouvrières luttaient, pour la première fois, contre le parti républicain ; dans l'Etat de New-York, où un démocrate dissident, M. R. Hearst, posait sa candidature aux fonctions de gouverneur, à ce poste qui, par cinq fois de suite, a ouvert à son heureux titulaire les portes de la présidence de la République.

Des trois Etats, qui jouissent du privilège de procéder séparément à leurs élections, Orégon, Vermont, Maine, le dernier est le seul dont les luttes, ardemment commentées, aient rendu nécessaire l'intervention du président Roosevelt. On sait que l'*American Federation of Labour*, qui compte 2 millions d'ouvriers inscrits sur ses registres, envoya récemment des délégués auprès des trois présidents de la République, du Sénat et de la Chambre, pour leur soumettre un « cahier de doléances ». Ces trois mandataires du parti républicain firent un accueil assez froid à M. Gompers, le *leader* ouvrier, et à ses collègues : le premier promit une enquête ; le second prononça de vagues paroles et évita de s'engager ; le dernier rappela aux Trade-Unionistes que les travailleurs industriels ne sauraient former une classe privilégiée, soumise à des lois spéciales. Irrités, les syndicalistes rentrèrent sous leurs tentes et ruminèrent leur vengeance. Ils tournèrent leurs yeux vers l'Angleterre, à qui ils avaient emprunté jusqu'ici tous les articles de leurs revendications législatives ainsi que leur méthode d'organisation professionnelle. Ils assistèrent aux succès électoraux du *Comité pour la Représentation du Travail*. Ils décidèrent d'imiter, une fois de plus, leurs collègues de la mère patrie.

Les ouvriers américains avaient reçu une éducation politique trop rapide ; ils étaient trop habitués à la division en deux partis et à la discipline de leurs agences électorales, pour

qu'on pût espérer les grouper en un corps indépendant. La *Federation of Labour* décida de combattre tous les candidats, quelle que fût leur nuance, qui ne s'engageraient point à défendre ses revendications. C'est dans l'Etat du Maine que cette nouvelle méthode fut mise à l'essai pour la première fois. Un des représentants républicains les plus en vue, M. Littlefield, qui, à diverses reprises, avait déjà voté contre des mesures réclamées par les Trade-Unionistes, se refusa à exprimer des regrets et à prendre des engagements. M. Gompers, le président de l'*American Federation of Labour*, prononce la mise à l'index de M. Littlefield. Elle provoque, d'abord, des railleries unanimes. M. Littlefield n'avait-il pas été élu, il y a deux ans, par 25.000 voix de majorité? Peu à peu, les délégués ouvriers se mettent en campagne, font des conférences, distribuent des brochures, créent des comités. Les républicains cessent de railler; bientôt, ils s'inquiètent; ils s'affolent; ils sollicitent des secours. M. Taft, le secrétaire d'Etat de la guerre, accourt. Il rappelle aux électeurs l'amitié que porte M. Th. Roosevelt à M. Littlefield. Voter contre le député, c'est voter contre le président. Le jour de l'élection arrive. On va aux urnes. M. Littlefield est nommé; mais sa majorité tombe de 25 à 8.000. La fidélité des districts ruraux avait enrayé la désertion des villes, sans en atténuer la signification politique : « Bien que M. Little-« field ne *reste pas au logis*, pour prendre la phrase du pré-« sident, écrit le *New-York Times*, il échappe de si près à la « défaite, sa circonscription était si profondément républicaine, « que ce résultat accroîtra singulièrement les forces du nouveau « parti de M. Gompers. »

Dans l'élection pour le poste de gouverneur de New-York, la poussée radicale s'est révélée d'une manière aussi évidente. Un milliardaire démagogue, servi par un *Trust* de sept grands journaux quotidiens, appuyé par des ligues démocratiques, la *Municipal Ownership League* et l'*Indépendance League*, a soutenu, contre un candidat républicain, le même programme de réformes sociales, qu'invoquent, dans l'Etat du Maine, un trade-unioniste, M. Gompers, et l'*American Federation of Labour*. Nous avons tracé ailleurs[1] — et nous n'y reviendrons pas — le portrait de cet étrange personnage, d'aspect banal et de conservation terne, qui ne parle ni n'écrit, et ne se révèle que par l'entreprise commerciale qu'il a créée, les hommes de talent qu'il choisit, l'unité de direction qu'il imprime. Il importe cependant de préciser le caractère des

[1] *Journal des Débats* du 5 novembre 1906.

journaux, des idées, que M. R. Hearst met au service de ses légitimes ambitions. Ces organes, publiés à New-York, Boston, Chicago, San-Francisco et Los Angeles, tirent à deux millions d'exemplaires ; et leur succès croît régulièrement. Il s'explique par l'habileté avec laquelle, grâce à des manchettes énormes, des titres nombreux, des dessins multiples, des caricatures violentes, des paraboles symboliques, le journaliste s'efforce d'éveiller la curiosité et de faciliter l'effort de la pensée la plus inculte et la plus lente. Tout est sacrifié au fait « sensationnel », à celui qui produira sur les épidermes une sensation assez vive pour forcer l'attention. Pour atteindre ce but, injures, diffamations, calomnies sont empilées dans ces journaux. Il faut faire passer l'*editorial* qui, soigneusement médité et clairement écrit, tente de graver dans le cerveau du lecteur les idées générales de « ce radicalisme grossier, « sans principes définis, ni idéal élevé, fait d'un peu d'honnê- « teté blessée et de beaucoup de faiblesse vaincue ». Prenons un exemple, emprunté également aux remarquables correspondances de M. H. Baulig : « Il n'y a rien dans la politique, « j'entends la vraie politique, large et désintéressée, qu'un « enfant de moyenne intelligence puisse comprendre. Nous « sommes dans un pays d'étendue énorme, habité par 80 millions « d'habitants. Il y a, dans ce pays, de la richesse, du bonheur, « du bien-être pour tous. Si vous laissez le petit nombre gou- « verner le pays dans leur propre intérêt, ils ne songeront « qu'à leur succès personnel. Si, au contraire, ces 80 millions « d'habitants gouvernent le pays, ils feront de leur mieux pour « augmenter le bonheur et la prospérité des 80 millions. » Et si l'on cherche ce qu'il y a de précis, derrière ces attaques générales contre la ploutocratie américaine, derrière ces aspirations vers une réforme sociale, derrière cette poussée démocratique, on ne trouve guère que deux articles à ce programme : appliquer les rigueurs de la loi aux « *Trusts* criminels », qui monopolisent les objets « nécessaires à la vie quotidienne » ; abaisser les droits de douane, qui, par leurs tarifs exorbitants, permettent la constitution de ces monopoles de fait.

Cette profession de foi est accueillie avec une indéniable sympathie : « Dans toutes les classes, on trouve des adhérents « de M. R. Hearst, écrit A. Maurice Low, dans la *National* « *Review* de novembre 1906 : l'homme des carrières libérales, « qui pense par lui-même ; le boutiquier, conservateur par « instinct et respectueux de la propriété ; l'artisan, correct et « pondéré, qui gagne des salaires élevés, ne sont pas des par- « tisans moins zélés que le démagogue déclamateur, qui

« exposé ses vues à un auditoire de choix, dans un coin de « salon, et pour qui la propriété est un vol, et le linge propre, « un signe d'infamie. Le degré où l'*Hearstisme* a pénétré « dans la société est la preuve du trouble général qui carac- « térise l'Amérique d'aujourd'hui : c'est le signe qu'elle recon- « naît que les conditions actuelles sont mauvaises ; c'est la « preuve qu'elle désire ardemment les corriger, mais ignore « les moyens à employer. »

Le parti républicain eut conscience du danger qui le menaçait. Il crut même la partie perdue. Et dans l'Etat de New-York, comme dans celui du Maine, il eut recours à l'argument suprême, à l'intervention présidentielle. M. Elihu Root, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, vint, « sur l'ordre de M. Roosevelt », prononcer de violents discours contre M. R. Hearst. Il l'accusa d'être le complice de l'assassinat du président Mac-Kinley. Dans les deux cas, le résultat fut identique. Le candidat républicain sortit victorieux de la lutte ; mais sa majorité fut réduite considérablement.

* * *

Quelque vagues que soient les dépêches d'outre-mer, reçues par les journaux de France et d'Angleterre, les résultats n'en ont pas moins confirmé les leçons qui se dégagent du vote de l'Etat du Maine et de celui de New-York. Seules, les campagnes sont restées inébranlablement attachées au parti républicain. Dans toutes les villes, la même poussée radicale apparaît, nette et menaçante. Ici, en Pennsylvanie, l'*United Mine Workers' Association*, une solide et ancienne *Trade-Union*, envoie au Congrès deux de ses représentants. Pour la première fois des syndicalistes viennent s'asseoir sur les bancs du Parlement fédéral. Un peu partout, les voix républicaines baissent. Çà et là, des victoires démocratiques se dessinent. Elles réduisent la majorité du parti, au pouvoir depuis dix ans, de 112 à 67 voix. Le flux radical l'emporte quelquefois ; partout il se dessine. Les succès partiels s'expliquent par la même cause :

« Les électeurs en ont assez d'être volés par les corporations « municipales, écrit le *New-York World*, un journal démocra- « tique hostile, pour des raisons personnelles, à la candidature « de M. R. Hearst. Ils en ont assez d'être pillés par les services « publics municipaux, qui sont la création de l'Etat, et de voir « que ces vols ont pour complices ceux-là mêmes qu'on croit « être les serviteurs du peuple. Ils en ont assez d'être volés par « les *Trusts* du lait, de la glace, du charbon, du gaz, des trans- « ports. Ils en ont assez de l'entente entre les municipalités

« et les organisations politiques ; et ils ont traduit leurs colères « dans leurs votes. La victoire, si faible, de M. Hughes contre « M. Hears signifie nettement à Wall Street et aux politiciens « républicains que le peuple veut un nouveau jeu et complet. « Il veut une lessive parlementaire, et complète. »

Cette poussée de colères, sans l'intervention de M. Th. Roosevelt, eût tout balayé devant elle. Et l'autorité de la parole présidentielle, loin de diminuer, accroît au contraire la portée radicale de cette consultation populaire. Si l'élu républicain a conservé tout son prestige, c'est qu'il a imposé au Congrès des mesures législatives contre les scandales des abattoirs, les désordres des Compagnies de chemins de fer. Il est entré en lutte avec le Sénat, serviteur trop docile des intérêts ploutocratiques. Il a prononcé d'ardentes paroles contre les *Trusts*. Il s'est déclaré, en faveur d'une limitation des fortunes privées. Il est devenu radical. M. Th Roosevelt n'a maintenu son autorité, sa popularité, qu'en se faisant l'interprète des revendications démocratiques des consciences indignées. Cette conversion rend possible, dans deux ans, sa réélection ; elle accroît, dès aujourd'hui, l'importance politique de cette crise de remords social.

JACQUES BARDOUX.

LE PERCEMENT DU WEISSENSTEIN

ET

LA POLITIQUE DU CANTON DE BERNE

Le 23 septembre 1906 a été percé le tunnel du Weissenstein, sur la ligne Moutiers-Soleure dans le Jura septentrional, destinée à relier directement Soleure au Jura bernois, territoire de l'ancien évêché de Bâle, sans faire le détour au Nord par Olten, au Sud par Bienne. Par sa longueur, 3.656 mètres, ce tunnel vient le second parmi ceux du Jura, après celui du Credo (3.900 mètres), avant ceux du Hauenstein (2.708 mètres) et du Botzberg (2.466 mètres). Comme tous les tunnels du Jura, sa construction, qui a duré deux ans, a donné lieu à des difficultés sérieuses, à cause des couches tendres et des éruptions d'eau (une source a donné un débit de 300 litres) : les travaux, sous la direction de l'ingénieur Egloff, ont nécessité jusqu'à 1.300 ouvriers. Le tunnel, en pente unique (18 millimètres par mètre) vers Soleure, est à l'altitude 646-726 mètres, un peu plus bas par conséquent que le tunnel de Pierre-Perthuis (780 mètres) sur la ligne actuelle Delle-Berne, par Bienne.

Quelle est la signification de cette ligne ? S'il s'était agi seulement de relier Moutiers à Soleure, on n'eût pas construit un tunnel de 4 kilomètres.

La ligne a une portée politique et économique. Elle établit un lien plus direct entre Soleure et Bâle, qui sont la porte d'entrée et de sortie du Jura vers le Nord, comme Besançon et Neuchâtel, — ou Genève, — le sont plus au Sud, et par là constitue un raccourci sur la ligne actuelle Paris-Berne par Belfort et Delle ; à titre de voie d'accès de la prolongation *commencée* de celle-ci vers l'Italie par le Lotschberg, elle prend un caractère international. La distance Paris-Milan par le Lotschberg, qui s'établit actuellement à 866 kilomètres réels et 1.028 virtuels, ne sera plus que de 851 et de 1.001 kilomètres. Ainsi se poursuit, avec un admirable esprit de suite et une entente des affaires qui a su intéresser à la percée des Alpes Bernoises *même et surtout des capitaux français*, la politique du canton et de la ville de Berne : placée par la géographie à l'écart des voies internationales, Gothard et Simplon, celle-ci a fait partiellement les frais de tout un réseau de chemins de fer pour se relier directement à Bâle, à Delle, à Pon-

tarlier, points de contact de l'étranger avec la Suisse, et voici que par le Lötschberg elle s'apprête à dériver à son profit le trafic du Simplon, comme un tuyau d'aspiration qu'on branche sur une conduite.

Berne ne s'arrêtera pas là. Un nouveau tunnel de 7 kilomètres sous le Graitery, à quelques kilomètres plus au Sud, est à l'étude. Ce raccourci Moutiers-Granges-Büren réduirait de 22 kilomètres, soit à 844 kilomètres réels, le trajet Paris-Milan, et abaisserait de 200 mètres le point culminant de la ligne, qui atteint actuellement 780 mètres au tunnel de Pierre-Perthuis, soit une grande réduction en distance virtuelle. « Le Moutiers-Granges, disait récemment M. Kuntz, membre « du gouvernement de Berne, est le complément nécessaire du « percement des Alpes Bernoises. Il assurera au Lötschberg le « trafic Calais-Milan, et ce *serait une trahison à l'égard du « Lötschberg que de ne pas l'exécuter*. Le canton de Berne ne « peut pas s'intéresser à cette tâche ; la loi ne l'y autorise pas. « Mais nous serons très heureux si d'autres réussissent à assu- « rer l'exécution de cette ligne, *grâce au concours de la haute « finance et de la Compagnie de l'Est*. » Nous avons montré dans un précédent article que seule la construction du Frasne-Vallorbe, qui mettra Paris à 819 kilomètres seulement de Milan en évitant l'ascension supplémentaire des Alpes Bernoises à 1.243 mètres d'altitude avec 27,5 pour 1.000 de pente, permettra à la Suisse française de conserver le trafic du Simplon, et de garder le bénéfice d'un tunnel dont elle a fait les frais, bénéfice qui passerait à la Suisse allemande [1].

Au point de vue économique, cette ligne, construite par les cantons intéressés et qui n'appartient pas aux Chemins de fer français, achèvera la fortune de Soleure, dont le développement rapide intéresse tant la France de l'Est, et qui est maintenant le point de croisement de six voies ferrées. La ligne nouvelle servira de débouché vers Bâle et vers la France aux productions d'un canton qui, exclusivement agricole au début du XIXe siècle, est aujourd'hui un des plus industriels de la Suisse, depuis que l'horlogerie a émigré du Jura vers Granges, dans la plaine de l'Aar, en 1860. A Soleure même, les carrières de pierre de taille, aux « Steingruben », occupent trois cents ouvriers et sont aussi réputées que celles de « pierre jaune » de Neuchâtel ; la fabrique de ciment de Portland de Luterbach exporte 1.400 wagons par an ; la plaine de l'Aar, depuis que la

[1] Nous renvoyons à nos précédents articles : *L'ouverture du Simplon et les intérêts français* (*Quest. Dipl. et Col.*, 8e année, 1er octobre 1904), et : *Les projets suisses. Voies nouvelles et raccourcis* (*Ibid.*, 10e année, 16 avril 1906, avec 2 cartes).

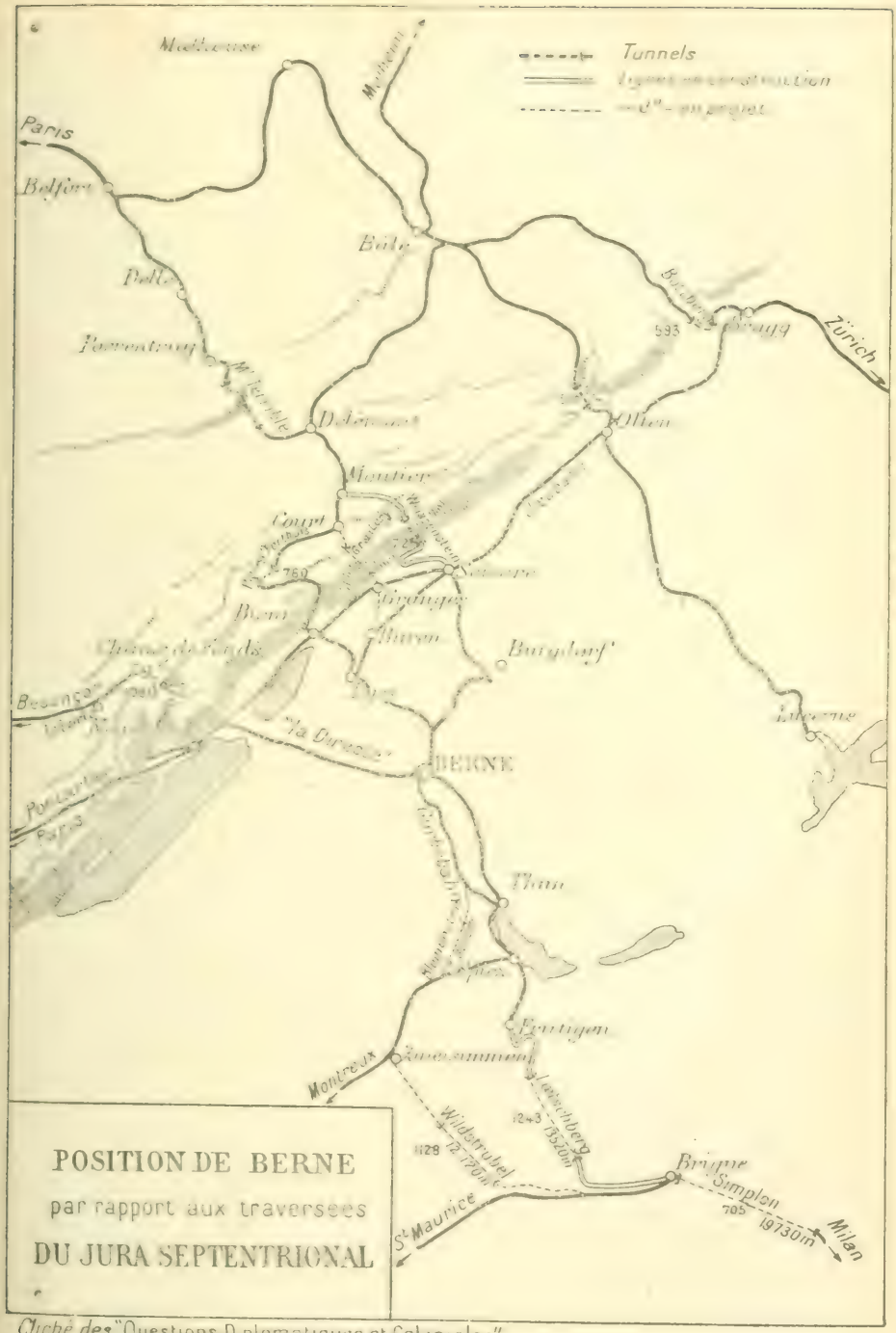

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

correction de la rivière l'a soustraite aux inondations, a été cultivée en betteraves au moment même où le vignoble achevait de disparaître. On voit quels éléments de trafic la ville et le canton fourniront aux nouvelles lignes jurassiennes, et quelle peut être la part du pays de Soleure dans nos échanges avec la Suisse, qui n'ont pas été moindres l'année dernière de 402 millions et demi, dont 208 millions de ventes de la France en Suisse contre 104 millions seulement d'achats. Le canton, peuplé de 45.000 habitants il y a une centaine d'années, en compte aujourd'hui plus de 100.000, et la ville, qui en a plus de 10.000, démolit ses vieilles portes du moyen âge pour faire place à des quartiers nouveaux à l'Ouest et au Nord.

A Soleure vont se croiser, pour le moment, la voie de communication qui suit le Jura et celle qui le franchit dans la direction de Bâle et de Delle et qui va devenir une voie internationale. Assise sur un des derniers ressauts du Jura, elle recueille les avantages de sa position qui l'avait fait choisir par les Romains pour garder le passage du Weissenstein en face du confluent de l'Aar et de l'Emme, et par laquelle elle se trouve aujourd'hui sur le passage des projets et des ambitions de Berne.

Nous touchons là une de ces manifestations de la vie cantonale qui rendent si passionnante le spectacle de la Suisse contemporaine. Comme les républiques italiennes du moyen âge qui, comme Venise et Florence, faisaient figure de grands Etats, les Etats-cantons de la Suisse, grâce à l'autonomie du système fédératif, ont dans les limites fixées par l'intérêt national leur politique à eux. C'est dans le sens économique que s'exercent aujourd'hui cette activité et ces ambitions, et en particulier vers la possession des routes et des voies ferrées internationales. Zurich et les cantons allemands avaient fait le Gothard; les cantons romands, le Simplon; Fribourg s'est assuré, au détriment de la vallée de la Broye, le passage de la grande voie ferrée Nord-Sud; le Tessin et les Grisons se disputent le « passage oriental » des Alpes; Berne, à elle seule, fera le Lötschberg et s'assurera en même temps le raccourci le plus avantageux à travers le Jura. Pourtant le canton a déjà constitué par ses propres moyens un réseau de chemin de fer qui représente 23 millions [1], mais sa politique, qui n'a pas seu-

[1] Voici des chiffres qui donneront une idée de ce qu'un canton peut faire pour ses seuls chemins de fer. L'Etat de Berne avait payé, au 1er janvier 1906, 19.600.000 francs en subventions; il restait 2.200.000 francs à payer pour les lignes Moutiers-Soleure, Montreux-Oberland, etc., et 400.000 francs pour la ligne du lac de Brienz, soit près de 23 millions au total. Le canton n'a pourtant pas hésité à s'imposer de nouveaux sacrifices pour le percement des Alpes Bernoises, entrepris sans le concours des

lement la Suisse en vue, mais l'Europe centrale, a des ambitions plus hautes. Elle est la résidence des autorités fédérales, le siège de l'administration des Chemins de fer fédéraux, le centre de plusieurs « Bureaux internationaux » : elle aspire à devenir, en face de Zurich qui restera la ville de l'argent et de la finance, la *capitale*, au sens français du mot, d'une Suisse en voie de demi-centralisation par le double lien d'une organisation d'Etat des chemins de fer et d'une législation commune. Les « bourgeois » de Berne, qui aux siècles passés ont tant bataillé pour la suprématie de leur ville sur la région du plateau, n'avaient pas prévu pareille fortune pour leurs descendants.

PAUL GIRARDIN,
Professeur à l'Université de Fribourg.

P. S. — L'emprunt hypothécaire premier rang de 29 millions vient d'être entièrement souscrit. Le *Bund*, de Berne, dit que les capitaux sont en majorité français; la Suisse, même le canton de Berne, a montré peu d'empressement. En somme, la ligne des Alpes Bernoises, comme la plupart des entreprises de chemins de fer en Suisse, sera surtout l'œuvre des capitaux français.

Chemins de fer français et en opposition avec eux, prenant à son compte la devise : *Fiat do se*. Le 30 juin dernier a été signé le contrat à forfait avec le syndicat Lorie et Cie. Voici les engagements de Berne : subvention cantonale de 17 millions et demi, subventions communales de 3 millions et demi, en outre les banques offrirent une partie du capital — obligations, soit 15 millions, sous hypothèque de second rang, soit une subvention totale de 36 millions pour une ligne qui doit coûter en tout 83, dont 74 pour le tunnel et les voies d'accès, et 9 pour le matériel. Quant aux rapports de l'entreprise de Lœtschberg avec la France et la Compagnie de l'Est, ils sont très étroits, si l'on en juge par le fait que, si le siège de « la Compagnie du chemin de fer des Alpes Bernoises, Berne-Lœtschberg-Simplon au capital de 47 millions », a son siège social à Berne, ce sont des banques françaises : Lorie, Société Centrale du Syndicat des Banques de province, transatlantique et qui sont surtout chargées de l'émission. La circulaire de la Banque Bernard et Cie, de Nancy, annonce que la Compagnie de l'Est a souscrit un certain nombre d'actions et qu'une place d'administrateur est réservée à son représentant, qui serait M. Desches, ingénieur en chef adjoint de la voie. C'est un Français, M. Zurcher, ingénieur des ponts et chaussées et géologue de mérite, qui vient d'être placé à la tête des travaux de l'entreprise. Enfin la ligne Moutier-Granges aura pour but, avec ses pentes de 11 à 12 pour 1000 seulement, d'éliminer de la grande voie d'accès au Lœtschberg, — la ligne Delle-Berne, — la section Montiers-Sonceboz-Bienne dont la Moutiers-Soleure est un premier correctif. On s'occupe de trouver les 15 millions que coûtera la nouvelle ligne. « Une Compagnie française de chemins de fer, dont on ne dit pas le nom, mais qui ne peut être que la Compagnie de l'Est, a promis 4 millions ; ce chiffre est officiel, il a été indiqué récemment dans une conférence par M. Godot, membre du gouvernement bernois » (*Journal des Transports*, XXIX, 1er septembre 1905, p. 417.)

LES FAMILLES FRANÇAISES AU CANADA

Le nom de Pierre-Georges Roy n'est guère connu en France; c'est celui d'un savant modeste autant que laborieux, qui travaille dans le recueillement là-bas, sur l'autre bord, et qui s'intitule simplement « directeur du *Bulletin des Recherches historiques de Lévis* ». Lévis, on le sait, est la jolie cité canadienne qui fait face à Québec, sur la rive droite de Saint-Laurent. Elle est très agitée, présentement, par la construction du pont géant qui va franchir le grand fleuve et portera les voies du nouveau chemin de fer transpacifique; on doit y trouver pourtant de calmes asiles. Québec, sa grande voisine, malgré les transformations récentes de son port, demeure la ville de *sapience* du Canada; elle garde, avec de vieux quartiers montueux et des « calèches » d'ancien régime, quelques-uns de ces monuments religieux dont la paix immuable paraît ignorer le temps, elle a des sociétés savantes, où l'on parle un français pur encore de toutes intrusions américaines; elle publie des revues historiques : Pierre-Georges Roy vit dans ce milieu sérieux sans pédantisme, où l'on a le culte ardent du passé, sans s'attarder en vaines récriminations contre le présent.

Foyer d'études désintéressées, Québec demeure, avec des succursales à Ottawa et à Montréal, le centre de la vie intellectuelle française au Canada; sa brillante Université, nommée du nom du premier évêque de la Nouvelle-France, Mgr Laval, a fondé un cours de littérature française que professe avec le succès dû à la distinction de son enseignement un professeur détaché des Facultés de France, M. Louis Arnould; ce cours s'est peu à peu assorti d'une bibliothèque, à laquelle s'intéresse, avec un libéralisme de bon goût, notre ministère de l'Instruction publique. Québec et sa sœur cadette Lévis sont les villes canadiennes où l'on se sent le plus à l'aise pour causer d'histoire, surtout de l'histoire du Canada français. Et voilà pourquoi les livres de M. P.-G. Roy sont des fleurs de terroir, dont les couleurs peu tapageuses et les parfums discrets ne charment que quelques initiés, dans le tumulte du Dominion contemporain. Notre auteur a débuté par publier des documents historiques, l'Oraison funèbre de Frontenac par le P. Olivier Goyer, des Récollets (1698), celles de Mgr de Pontbriand (1760) et de Mgr Briand (1794), évêque de Québec, un poème héroï-comique, œuvre d'un Boileau de sacristie, sur l'enterrement furtif, à l'Hôpital général,

de l'évêque Saint-Vallier (1726), les pièces d'un curieux procès intenté en 1686 à une jeune Canadienne qui avait imaginé, pour empêcher le départ d'une expédition contre les Iroquois et garder ainsi son amant auprès d'elle, de répandre la fausse nouvelle d'une imminente attaque de Québec par les Anglais. De ces opuscules se dégagent quelques traits du vieux Canada français, dévot et batailleur, pauvre et toujours joyeux.

Mais l'ouvrage principal de M. Roy est une série de monographies sur les familles canadiennes-françaises, à laquelle il vient de joindre (1906) un répertoire critique des *noms géographiques de la province de Québec*. Il y a là un immense labeur, un effort de patience et d'ingéniosité, prolongé sur plusieurs années sans répit, et pour lequel nous témoignons volontiers à l'auteur notre sincère admiration ; ces volumes méritent de prendre place à côté du *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, dont ils ont l'exactitude minutieuse et la probité. La série des monographies comprend jusqu'ici dix fascicules, dont certains sont de véritables volumes, de quatre à cinq cents pages, et elle n'est pas achevée, tant s'en faut. La lecture suivie de ces répertoires n'est guère possible, mais des index rendent les recherches faciles, de sorte qu'il est aisé de faire, en les feuilletant, une agréable promenade à travers l'histoire du Canada.

Voyons d'abord le recueil des noms géographiques : l'auteur en a étudié près de *deux mille*, précisant à propos de chacun l'étymologie, discutant les hypothèses et les traditions ; nous ne le suivrons pas sur ce terrain, où nous nous sentirions peu solide ; disons seulement que nous restons très circonspect quant aux étymologies, surtout lorsqu'elles procèdent de langues mal connues comme celles des anciennes tribus indigènes de l'Amérique du Nord. Sous cette réserve, il apparaît facilement que la nomenclature géographique de la province de Québec est formée de plusieurs couches, et pour ainsi dire d'alluvions superposées. Beaucoup de noms, dont les consonnances surprennent nos habitudes, ont évidemment des origines indigènes ; c'est le substratum le plus ancien. Québec, par exemple, est, au témoignage de Champlain, le nom que les « sauvages » donnaient à une pointe couverte de noyers, où le fondateur du Canada français marqua, en 1608, l'emplacement de sa capitale ; des missionnaires affirment que, dans plusieurs langues indigènes, Québec signifie « rétrécissement d'une rivière », et cette explication conviendrait exactement à ce chemin creux du Saint-Laurent, dont la ville de Champlain est devenue le Gibraltar. D'autres noms ont une saveur plus locale encore : Hochelaga (« lieu du piège ? »), que domine la colline,

appelée par Cartier Mont-Réal; Chicoutimi, qui voudrait dire « eau profonde »; (Caughnawaga), « près du rapide », où s'établit la première mission iroquoise des environs de Montréal (1666).

Lors de leur installation au XVIIe siècle, les Français apportent une série de noms nouveaux : sans doute des prononciations défectueuses de mots indigènes ont dû parfois se traduire en vrais calembours, ainsi qu'on le voit ailleurs parmi les colons d'Algérie ; mais le plus souvent des noms français se sont substitués à ceux des sauvages. Les premiers habitants vivaient le long des rivières, et le Saint-Laurent, de Québec à Montréal, prit peu à peu l'aspect d'une rue fluviale, bordée de *côtes* où les maisons s'élevaient régulièrement à la lisière de bandes parallèles, découpées dans la forêt ; la voie de communication était la rivière elle-même, et de là tous les noms qui indiquent des accidents du rivage ou des particularités de la navigation : l'anse au Foin, l'anse à la Mine, le cap d'Espoir, l'île aux Corneilles, l'île Grosse, l'île Verte, la pointe aux Trembles, la pointe aux Alouettes, le Saut à la Puce, la Grande et la Petite Décharge ; l'assaut qui livra Québec aux troupes de Wolfe, en 1759, fut donné par l'anse à « Foulon », vieux mot qui indique un dépôt de bois flotté.

Les Français fondèrent des seigneuries et dans celles-ci, la puissance de l'église fut, dès le début, considérable. Les « seigneurs » menaient une vie campagnarde, peu différente de celle de leurs « vassaux » ; c'étaient des gars vigoureux, qui ne boudaient pas à l'ouvrage ; et pendant les saisons des grands travaux agricoles, le Conseil souverain, où siégeaient tels d'entre eux, suspendait ses séances, afin que le magistrat ne fît pas tort au propriétaire. Venus du vieux pays comme officiers, comme marchands, parfois en enfants perdus, ces colons donnaient à leurs domaines des noms qui leur rappelaient la France : au Sud de Québec s'étendait la « Nouvelle-Beauce », sur un sol aussi favorable au blé que celui de l'ancienne; Argenteuil désignait un domaine des d'Ailleboust ; ailleurs on rencontre Gentilly, Bourg-Louis, La Rochelle, Roquetaillade ; prenons garde toutefois que Valois commémore un honorable docteur en médecine et Angers un lieutenant gouverneur de la province de Québec. La division des seigneuries en paroisses, dans la seconde partie du XVIIe siècle, donna lieu à nombre d'appellations de saints ; l'index de M. Roy cite plus de quatre cents noms de ce genre et, pour la plupart, de cette origine. Enfin, certains seigneurs donnèrent à leur terre le nom qu'ils portaient eux-mêmes, précieux artifice pour assurer, si l'on peut dire, du recul à sa postérité.

Cependant le populaire multipliait les appellations pittoresques : le Lac à la Culotte, Monte-à-Peine, Pot-à-l'Eau-de-Vie, Gros-Crapaud ; des formes de terrain sommairement appréciées, des approximations parfois plaisantes guidaient son choix, que l'usage imposait ensuite ; il est piquant d'observer que tel de ces noms a été traduit littéralement ensuite en anglais et que, par exemple, les Canadiens-Français eux-mêmes ont remplacé Pot-à-l'Eau-de-Vie par Brandy-Pot. La conquête anglaise (1763) commença par retoucher systématiquement, brutalement, le vieux vocabulaire : des noms tels que Cornwallis, Hampshire, furent assignés à des circonscriptions administratives alors créées ; cette taquinerie ne dura pas, heureusement pour la domination anglaise du Canada ; les gouverneurs britanniques se montrèrent de moins en moins exclusifs, et tous les grands noms de l'histoire canadienne, sans distinction d'époque ni de nationalité, furent ainsi portés sur la carte, au fur et à mesure que les progrès du pays multipliaient les villages et les circonscriptions : Brébeuf, Montcalm, Papineauville, La Fontaine en témoigneront à côté de Wolfe, de Hamilton, de Sydenham ; on a même à peu près épuisé la liste des noms éminents, de sorte que l'on est parfois embarrassé pour les centres de colonisation qui se fondent tous les jours ; ainsi, des grands hommes de second rang devront à l'actualité passagère le parrainage qui les prolongera : ici, nous nous garderons de citer.

Comment, sur le sol qui a reçu ces apports successifs, se sont développées et perpétuées tant de familles françaises, c'est ce que M. Roy nous enseigne par ses monographies ; toutes ne concernent pas des familles fixées au Canada dès les premiers jours de la possession française ; l'auteur aura été guidé, croyons-nous, soit par des relations personnelles qui auront facilité ses recherches, soit par le désir d'honorer tout d'abord les noms les plus justement populaires de l'histoire du Canada. Ces études paraissent d'ailleurs fort appréciées de l'autre côté de l'Atlantique : les deux premières, consacrées aux familles Taschereau et Frémont (1901 et 1902) sont dès maintenant épuisées ; les fascicules que nous avons eus entre les mains traitent de familles dont les origines sont très diverses : voici des Normands, les Juchereau-Duchesnay, les d'Estimauville, les Godefroy de Tonnancourt ; voici des Champenois, les La Morandière ; des Basques, les Salaberry ; des Garonnais, les Taché ; des bourgeois de Paris, les Panet : toutes les provinces de l'ancienne France ont ainsi contribué au recrutement de la nationalité canadienne-française. Il est remarquable que ces

familles se sont fréquemment mêlées par des mariages; les mêmes personnes figurent, à divers titres, dans plusieurs des monographies de M. Roy, et nous retrouvons tel portrait, celui d'Eug.-Et. Taché, par exemple, dans trois d'entre elles : il y a donc bien eu là un amalgame français.

Toutes ces familles ont joué un grand rôle au Canada, certaines dès le temps de Champlain lui-même : Noël Juchereau, intéressé dans la Compagnie des « Cent Associés », vint au Canada en 1632; son frère Jean, accompagné de sa femme et de leurs quatre enfants, en 1634; ils s'établirent en aval de Québec, à Beauport, où leur maison seigneuriale, une modeste chartreuse, paraîtrait bien humble au moindre propriétaire paysan d'aujourd'hui : cultivateurs, officiers de milices, commerçants, des Juchereau-Duchesnay ont marqué dans toutes les carrières; des descendants des compagnons de Champlain ont porté leur activité, près de trois siècles plus tard, dans les voies les plus modernes, tel cet ingénieur du Canadian Pacific, dont on raconte encore les exploits d'alpiniste dans les Montagnes Rocheuses. Voici une famille de militaires, dont la branche aînée s'est d'ailleurs éteinte, les Salaberry. Ceux-là ne vinrent en Canada que vers 1750, en la personne d'un armateur-corsaire, que sa vaillance avait fait admettre dans la marine royale; le colonel de Salaberry, dans les premières années du XIXe siècle, forma l'intrépide régiment des voltigeurs canadiens; c'est lui qui, dans la célèbre journée de Châteauguay (octobre 1813) sauva le Canada d'une invasion des Etats-Unis; fidèle à la belle devise de sa maison : *Force à superbe, merci à faible*, il entretenait les relations les plus affectueuses avec le duc de Kent, frère de la reine Victoria; par une dérogation spéciale aux lois existantes, il obtint l'honneur de siéger dans le Conseil législatif du Bas-Canada, bien que son père fît déjà partie de cette assemblée.

Une autre famille, les La Morandière, s'est consacrée surtout au commerce et à la colonisation dans le haut pays, près du lac Huron, mais elle compte aujourd'hui des membres dispersés dans les professions les plus diverses. D'autres ont fourni des hommes politiques au Canada et contribué à maintenir compacte la nationalité française, au cours de l'évolution dont les étapes sont l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1840, et la confédération du Dominion, en 1867. Les Panet marquent comme hommes de loi, et l'un d'eux, après la conquête anglaise, fut le premier juge canadien-français; ils sont alliés aux Taschereau et aux Duchesnay, et parmi les contemporains qui leur sont apparentés, nous citerons M. de Celles, l'aimable et savant

bibliothécaire du Parlement d'Ottawa. L'ancêtre des Taché, originaire des environs de Montauban, vint au Canada comme commerçant au commencement du règne de Louis XV ; ruiné par le bombardement qui précéda l'entrée des Anglais dans Québec (1759), il accepta du gouverneur anglais une commission de notaire et mourut peu après ; son petit-fils fut, comme lui surtout commerçant, mais aussi notaire pendant quelques années et capitaine contre les envahisseurs américains en 1813 ; Alexandre-Antonin, premier archevêque de Saint-Boniface, près Winnipeg (1823-1894), était le fils de ce dernier ; il a beaucoup travaillé à la colonisation de l'Ouest par des Québecquois et des métis catholiques. On voit un autre Taché, Etienne Pascal, revendiquer hautement les droits des Canadiens-Français tout en condamnant les violences inutiles, lors des troubles de 1837-1840 ; il fit partie, comme ministre des Travaux publics, du cabinet de conciliation Lafontaine-Baldwin. M. Jos. Marmette, qui est venu si souvent en France pour inventorier le fonds canadien de nos archives coloniales, était un petit-fils d'Etienne-Pascal Taché.

Dans les alliances des familles qu'étudie M. Roy, on rencontre quelques noms étrangers, et même celui d'une « sauvagesse » de la nation des Outaouais ; mais les mariages entre Canadiens-Français sont les plus ordinaires, de sorte que le sang français se perpétue et même se propage dans tout le Bas-Canada. Les familles sont pour la plupart très nombreuses, huit, dix, jusqu'à seize enfants. Une race ainsi adaptée au climat, remarquablement vigoureuse et prolifique, offre une résistance énergique à toute tentative d'absorption par les races voisines. Dans le tourbillon présent de la vie américaine, il est certain cependant que cette persistance ethnique ne peut plus signifier indifférence, insensibilité au milieu extérieur : l'anglais est la langue des affaires, même en Bas Canada, il se glisse des termes anglais dans la conversation courante, dans les journaux ; les Canadiens Français se mêlent activement à la vie politique du Dominion ; on ne peut nier malgré tout qu'ils ne demeurent une race, aujourd'hui pleinement consciente d'elle-même. Des livres comme ceux de M. Roy, en rassemblant ses titres de noblesse, sont donc là-bas, en quelque mesure, une œuvre nationale. Et nous ne pouvons manquer, en France, de saluer avec sympathie les érudits qui nous racontent comment a levé, sur le sol américain, la bonne semence française.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES DÉCLARATIONS DU PRINCE DE BULOW
AU REICHSTAG
SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ALLEMAGNE

Le Reichstag a consacré sa première séance de rentrée, le 14 novembre, à la discussion de l'interpellation de M. Bassermann sur la politique extérieure de l'Empire. Aussitôt après l'exposé de M. Bassermann, dont l'initiative avait d'ailleurs été concertée d'avance avec le chancelier, le prince de Bülow a pris la parole et a fait les déclarations suivantes :

Discours du chancelier prince de Bülow.

Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif de la discussion, je voudrais exprimer mes remerciements, non pas seulement à cause des nombreuses marques de sympathie personnelle que m'ont témoignées les membres du Reichstag pendant ma maladie, mais je voudrais aussi remercier le Reichstag en tant que corps, ainsi que son distingué président, de cette place qu'avec l'aide de Dieu je reprends aujourd'hui.

Je le fais dans les sentiments de conviction qui m'ont toujours pénétré depuis le jour de mon entrée en fonctions que le Conseil fédéral, le Reichstag et le chancelier travaillent ensemble, de par la Constitution et sur le terrain de la Constitution, pour le bien de la patrie.

Ils forment le plain-pied du bâtiment de l'Empire, dont les fondements ont été posés depuis une génération d'hommes, bâtiment sacré par le sang des milliers de ceux qui sont couchés depuis Düppel et Alsen jusqu'aux vallées du Jura.

Dans ce bâtiment s'incorpore la pensée de l'unité allemande; ce qui touche une partie touche aussi les autres.

En réponse à l'interpellation, je vais maintenant entrer dans le détail de nos relations internationales et de notre position dans le monde, en me réservant de revenir, dans le cours des débats, sur plusieurs points touchés par M. Bassermann.

Les relations franco-allemandes.

D'abord, en ce qui touche nos relations avec la France, il faut, comme je le crois, distinguer entre ce qui serait désirable et ce qui est possible d'après la situation des choses.

La pensée d'une entente plus étroite et d'une alliance avec la France, telle qu'elle apparaît ici et là dans les journaux, n'est pas réalisable, étant

donnée l'opinion publique en France. Moins nous nous ferons d'illusions à ce sujet et mieux nous nous en trouverons.

Les raisons, pour cela, sont à chercher dans les événements du passé, qui sont jugés par nous et par nos voisins de l'Ouest d'une façon différente.

Cela tient aussi à la vivacité du patriotisme français, que l'on pourrait taxer, suivant le cas, d'amour-propre exagéré ou d'orgueil national digne d'être imité; moi, personnellement, je penche pour cette dernière manière de voir.

Il y a de nombreuses années, j'eus l'honneur, à Paris, d'être en relations avec un grand et très illustre Français.

Je lui conserve un souvenir de reconnaissance parce qu'il fut pour moi, qui n'étais alors qu'un jeune secrétaire d'ambassade, d'une grande bonté et affabilité : c'était Léon Gambetta.

Je me souviens comment, un soir, dans des traits courts, énergiques, lapidaires, il m'expliqua son attitude et son activité après Sedan, comme membre du gouvernement de la Défense nationale, dont il était l'âme.

« La France, me disait-il, était tombée sur ses genoux; je lui ai dit : « Debout, et marche! »

« Dans les grands moments, ajoutait Gambetta, celui qui gouverne la « France a le sentiment d'avoir un thermomètre dans la main : une pres- « sion de celle-ci fait monter ou descendre le mercure. Dans ces moments- « là, dans les grands moments, on peut tout faire de la France. »

Quand Gambetta me disait cela, à moi, jeune homme, je pensais en moi-même : Puisse notre nation, si une catastrophe pareille à celle qui frappa l'Empire français frappe un jour le peuple allemand, trouver des hommes qui luttent jusqu'au bout avec un tel patriotisme inébranlable!

Je voudrais ajouter que c'est justement cette vivacité du patriotisme français, cette fierté fortement tendue du peuple français, par conséquent les brillantes qualités traditionnelles de nos voisins si pleins de tempérament, qui nous entraînent à être en vedette au point de vue militaire afin de conserver, non point là-bas, au pied des Vosges, le pays perdu, qui fut reconquis par des flots de sang allemand, mais aussi l'unité de la nation, obtenue enfin si tard et avec tant de peine en même temps que notre situation comme puissance était regagnée.

Je n'oublierai jamais la parole que me dit un jour un fin historien et un fin diplomate français : « La paix de Westphalie, qui a fait la France, a « défait l'Allemagne. »

Je laisse à nos historiens, je laisse à chaque Allemand qui pense, le soin de tirer de cette parole les conclusions nécessaires.

La France était un royaume fort et unifié, en un temps où l'Allemagne et l'Italie n'étaient encore que des entités géographiques; c'était un solide bloc de marbre entre des plaques de mosaïque disjointes.

C'était par conséquent une sorte de nécessité absolue que dans chaque ou presque dans chaque rencontre avec l'un de ces deux pays voisins, si ce dernier n'était pas soutenu par un tiers, la France fût la plus forte.

Les chefs de la politique française, depuis Richelieu jusqu'à Napoléon III, ne se faisaient non plus aucune illusion sur les rapports qui existaient entre la prépondérance de la France, la prépondérance légitime, comme les Français l'appelaient, et les dissentiments politiques qui existaient dans ces deux autres pays voisins. Le grand reproche qui a été fait à Napoléon III a été de n'avoir pas pu empêcher la procédure de l'unité italienne et de l'unité allemande.

C'est en combattant ce côté de la politique du second Empire que Thiers arriva à la gloire.

Je n'ai pas besoin de montrer davantage comment la politique française, des siècles durant, prêta la main aux querelles intestines allemandes en prenant parti pour les courants, pour les éléments centrifuges.

1870 vint mettre un terme à cette longue période de coopération française en Allemagne. Alors l'Allemagne ne reconquit pas seulement les territoires frontières qui lui avaient été arrachés au temps de sa désunion, partant de son impuissance, mais en même temps l'unité au dedans et l'unité au dehors.

Cette dernière conquête empêchera encore plus efficacement que la prise de Metz et de Strasbourg, qu'à l'avenir un territoire allemand devienne l'enjeu de l'esprit d'aventure de l'étranger.

L'Italie, l'autre voisine de la France, n'est plus, non plus, une mosaïque. Elle peut aujourd'hui, comme grande puissance, unifiée et fortifiée par la Triple Alliance, se rapprocher de la France sans craindre par là d'être sous la dépendance de sa puissante voisine.

Il est bien compréhensible que le fier patriotisme français trouve dur de se faire à la réalité du présent, principalement d'assister au réveil et au renforcement de la conscience du peuple allemand, qui demande l'entière égalité de traitement avec les autres peuples.

L'incident du Maroc n'a rien changé non plus à cette situation, quoiqu'il ait montré de nouveau d'une façon réjouissante que deux grands peuples veulent vivre en paix l'un avec l'autre.

J'entends dire quelquefois qu'il y a des Français qui désirent un rapprochement avec nous.

En particulier, tel ou tel Français m'a aussi montré que des rapports plus intimes seraient à souhaiter avec l'Allemagne. Mais publiquement, il n'y a pas eu un ministre, pas un député, qui ait défendu ce point de vue devant le peuple; je parle, bien entendu, de relations qui seraient acceptables pour nous. (*Cris à gauche : Et Jaurès?*)

M. de Bulow. — Jaurès? Une hirondelle ne fait pas encore le printemps.

Mais ce qui est possible entre nous et la France, ce sont des relations correctes. J'espère, et je crois, que je puis dire : Nous espérons tous, sans différences de partis, de la droite à la gauche, que le nombre des Français raisonnables qui, en principe, repoussent l'idée d'une guerre agressive contre l'Allemagne augmente, et que le nombre de ceux qui ne craignent la guerre que parce qu'elle pourrait à la fin être défavorable pour la France, diminue.

Nous espérons tous, chez les deux peuples, que l'idée progressera, que pour les deux peuples il n'y a aucun intérêt à courir le risque énorme et l'horrible malheur d'une guerre, et qu'il est de l'intérêt des deux côtés de ne pas troubler la paix mutuelle.

Ce qui paraît encore plus probable, c'est que deux peuples qui se rencontrent et qui travaillent ensemble sur le terrain économique, sur le vaste terrain des entreprises industrielles et financières, s'entendront peut-être un jour aussi sur telle ou telle question coloniale.

Je fais remarquer ici expressément que nous ne pensons nullement à nous glisser entre la France et la Russie, ou entre la France et l'Angleterre.

Nous ne pensons surtout pas à faire de la rupture de l'amitié entre les puissances occidentales l'objet de nos efforts, avoués ou secrets.

L'alliance franco-russe, depuis son origine, n'a pas été un danger pour

la paix, au contraire, elle s'est montrée comme un poids à la marche régulière de l'horloge du monde. Nous espérons que l'on pourra dire la même chose de l'entente cordiale anglo-française. Les bonnes relations entre l'Allemagne et la Russie n'ont nullement rompu l'alliance franco-russe; les bonnes relations entre l'Allemagne et l'Angleterre ne peuvent, non plus, être en contradiction avec l'entente cordiale, si celle-ci poursuit des buts pacifiques.

L'entente cordiale, sans de bonnes relations des puissances occidentales avec l'Allemagne, serait un danger pour la paix européenne.

Une politique qui aurait pour but d'enfermer l'Allemagne dans un cercle de puissances pour mieux nous isoler et nous paralyser, serait une politique dangereuse pour la paix de l'Europe.

La formation d'un anneau n'est pas possible sans exercer une certaine pression; une pression produit une contre-pression; pression et contre-pression peuvent finalement produire des explosions.

Voilà pourquoi il est particulièrement heureux que justement, dans les journaux français, la pensée ait été exprimée, qu'une bonne entente entre l'Allemagne et l'Angleterre est nécessaire pour le maintien de la paix, et qu'il y va aussi, à cause de cela, de l'intérêt français. (*Voix : Très vrai!*)

L'Allemagne et l'Angleterre.

Entre l'Allemagne et l'Angleterre, il n'existe pas d'oppositions politiques quelque peu profondes. Il s'est produit des mécontentements entre les deux peuples, et, comme c'est d'ordinaire le cas dans la vie, la faute en revenait à peu près également à chacune des deux parties, mais jamais on n'a observé aucun acte qui fût hostile. Au point de vue intellectuel, artistique et scientifique, l'Allemagne et l'Angleterre sont en étroites relations. Au point de vue économique, elles sont également indispensables l'une à l'autre.

Combien de fois n'ai-je pas démontré l'absurdité de l'opinion d'après laquelle l'extension donnée à notre flotte serait dirigée contre l'Angleterre? Combien de fois n'ai-je pas exposé qu'il était vraiment impossible de comprendre les craintes qu'inspirait à certains milieux anglais une puissante flotte allemande, dont la puissance est d'ailleurs encore à créer? Nous ne songeons pas, en effet, à construire une flotte aussi puissante que la flotte anglaise, mais c'est notre droit et notre devoir d'entretenir des forces navales qui répondent à l'importance de nos intérêts commerciaux ainsi qu'à la nécessité de défendre les intérêts que nous possédons au delà des océans et de protéger les côtes de notre pays.

Pourquoi n'aurions-nous pas, aussi bien que d'autres, le droit de construire des navires de guerre et d'entretenir une marine?

Depuis sa reconstitution, l'Empire allemand n'a cessé d'entretenir des relations pacifiques avec toutes les puissances, et bien peu nombreux sont les Etats dont on en pourrait dire autant. De même, dans l'avenir, aucune perturbation de la paix, aucune agression ne partira de nous.

Le prince de Bismarck avait coutume de dire : « En Serbie, nous sommes Autrichiens; en Bulgarie, Russes; en Egypte, Anglais. »

Depuis l'époque de Bismarck, nous n'avons pas davantage cherché à créer à l'Angleterre des difficultés en Egypte.

L'Allemagne et la Triple Alliance.

Parlant ensuite de l'attitude de l'Italie à la conférence d'Algésiras le chancelier de l'Empire s'exprime en ces termes :

Nous n'avons pas à nous plaindre de l'attitude du gouvernement italien L'Italie se trouvait, en effet, à la conférence dans une situation difficile. Il existait, entre elle et la France, certaines conventions relatives au Maroc et dont nous savons qu'elles n'étaient pas contraires aux clauses de la Triple Alliance. Aussi, lorsque la façon dont on voulait ignorer les droits que les traités nous assuraient au Maroc nous força à agir; lorsqu'il en fut résulté, finalement, la conférence d'Algésiras, l'Italie se trouva dans une situation difficile, dans laquelle le gouvernement italien a agi correctement à notre égard.

A ce propos, je tiens à affirmer que tous les bruits relatifs aux menées d'agents en Tripolitaine sont de pures inventions.

La Triple Alliance n'a pas encore eu l'occasion d'être mise à l'épreuve en pratique, et, si cela lui a été épargné, c'est à cause de son existence même : c'est parce qu'elle réunissait en une alliance les Etats de l'Europe centrale. C'est là ce qui a beaucoup contribué à éloigner le gros danger qui menaçait la paix de l'Europe, c'est ce qui prouve que, même à l'heure présente, la Triple Alliance a des avantages considérables sur toutes les autres combinaisons politiques imaginables.

La Triple Alliance a aussi cet avantage qu'elle rend impossible tout conflit entre les trois puissances alliées.

Le prince de Bülow fait ressortir alors combien sûr fut l'appui que l'Autriche-Hongrie a prêté à l'Allemagne à la conférence d'Algésiras.

Il repousse ensuite les allégations d'après lesquelles l'Allemagne voudrait s'immiscer dans les affaires intérieures de la monarchie des Habsbourg. De bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie répondent, dit-il, actuellement, comme du temps de Bismarck, à l'intérêt de l'Allemagne.

L'Allemagne et la Russie.

Passant ensuite à la Russie, M. de Bülow fait la déclaration suivante :

Nous n'interviendrons pas non plus dans la Pologne russe. Si l'incendie devait franchir nos frontières, nous saurions l'éteindre chez nous et personne ne nous empêchera, mais nous n'aiderons pas les autres à l'éteindre chez eux. Nous désirons que le gouvernement russe réussisse à sortir des difficultés intérieures actuelles, car une Russie puissante et saine au point de vue intérieur est un facteur précieux du maintien de l'équilibre en Europe et dans le monde. Je me réjouis de pouvoir constater que nos relations avec la Russie sont bonnes et amicales et, depuis longtemps, n'avaient pas été aussi calmes, aussi correctes qu'à présent.

Depuis plusieurs mois, des négociations se poursuivent entre l'Angle-

terre et la Russie et il semble qu'elles doivent aboutir à un accord entre elles au sujet de l'Asie centrale, en particulier au sujet du Thibet, de la Perse et de l'Afghanistan. La politique allemande n'a aucun motif de troubler ces négociations ou d'envisager d'un œil soupçonneux leur résultat probable.

L'Allemagne et les autres puissances.

Nous continuerons à entretenir avec soin nos relations avec le Japon. Nous n'avons jamais eu de désirs de conquête ni de projets d'expansion en Extrême-Orient ; nous ne désirons nullement le partage de la Chine, et nous n'ambitionnons pas d'avantages qui nous soient particuliers. Les buts que nous poursuivons en Extrême-Orient sont d'ordre économique, et pour qu'ils soient atteints, c'est surtout le maintien de la paix et le respect de l'intégrité de la Chine et du principe de la porte ouverte qui importent à nos yeux.

Nos relations amicales avec les Etats-Unis reposent sur des bases historiques et des facteurs naturels. Il va de soi que, pour arriver à concilier les intérêts économiques des deux pays, il faut, chez l'un comme chez l'autre, de la bonne volonté et un esprit d'entente. J'exprime ici, au gouvernement des Etats-Unis, ma reconnaissance pour son attitude à la conférence d'Algésiras.

En ce qui concerne notre politique extérieure en général, je voudrais, malgré toute mon admiration pour Bismarck, mettre en garde contre la tendance à le prendre toujours comme modèle. Dans nos relations avec les autres peuples, nous devons nous montrer corrects, mais nous abstenir d'effusions. Nous ne devons pas non plus nous faire tout petits et encore moins nous aplatir devant qui que ce soit. (*Marques d'approbation.*) Je tiens aussi à mettre en garde contre les suites d'un pessimisme que vraiment rien ne justifie.

Conclusion.

De l'avis même des Anglais, aucun peuple n'a autant de raisons que le peuple allemand d'envisager l'avenir avec optimisme. Nous n'avons pas lieu de redouter à tel point l'isolement. Un peuple de 60 millions d'âmes, qui possède une armée comme la nôtre, n'est jamais isolé, tant qu'il reste fidèle à lui-même. Nous n'avons pas besoin de courir après personne, car ce serait non seulement indigne de nous, mais encore bien peu avisé.

Si nous tenons notre épée aiguisée et si nous nous rendons utiles à nos amis, nous serons en état de causer des désagréments à nos ennemis. Nous n'avons pas à trembler chaque fois que l'étranger plisse le front. Auparavant déjà, notre pays a traversé de dures périodes. De 1878 à 1889, nos relations avec la Russie ont été de plus en plus mauvaises et nos relations avec l'Angleterre, malgré tous les efforts de Bismarck, n'ont pas toujours été bonnes. D'autre part, nos relations avec la France étaient incontestablement plus mauvaises autrefois qu'à présent. Notre situation dans le monde serait donc meilleure que vers 1880, si nous n'avions commencé, depuis lors, à poursuivre une politique dont la portée dépassait ce continent.

Notre situation en Europe ne donne lieu à aucune crainte (*Ecoutez ! crie-t-on à gauche*), mais notre politique mondiale, issue de l'épanouissement de notre commerce et de notre industrie, doit être dirigée par nous de telle sorte qu'elle ne mette pas en péril la sécurité de l'Empire. Déjà Moltke et Bismarck avaient fait ressortir qu'il pouvait se présenter des situations dans lesquelles nous en serions réduits à nos propres forces, mais nous devons être en mesure de faire face à ces éventualités.

Depuis la conférence d'Algésiras, nous pouvons envisager l'avenir avec tranquillité, bien qu'il subsiste encore, dans le domaine politique, une certaine nervosité qui invite à la prudence. Mais si, au milieu de nos discussions intestines, nous ne perdons pas de vue les intérêts, la prospérité et les droits de l'Empire tout entier, le peuple allemand saura conserver sa situation dans le monde.

L'accueil fait à ces déclarations par le Reichstag a été assez froid. La discussion a commencé aussitôt. On a entendu un socialiste, M. Wollmer, qui a déclaré la situation extérieure de l'Allemagne aussi mauvaise que possible ; un député du centre, M. Spahn, qui s'est affirmé satisfait ; enfin M. Wiemer, du parti libéral-démocrate, qui s'est attaqué au « régime personnel qui « règne en Allemagne et qui, funeste pour la politique intérieure, « est plus funeste encore pour la politique extérieure ».

Le prince de Bülow a riposté aussitôt en ces termes :

L'empereur n'a jamais violé la Constitution et les reproches d'absolutisme ou de gouvernement personnel qui lui seront adressés sont tout à fait injustifiés.

L'empereur a un caractère beaucoup trop loyal pour chercher une direction ailleurs que dans son sentiment personnel du devoir et auprès de ses conseillers autorisés.

La suite du débat a été renvoyée au lendemain. Nous rendrons compte de sa conclusion dans notre prochaine livraison.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La déclaration ministérielle ; la politique extérieure du gouvernement.* — Le ministère Clemenceau s'est présenté devant le Parlement, le 5 novembre ; voici le début de la déclaration ministérielle, lue ce même jour à la Chambre et au Sénat, et qui traite plus particulièrement de la politique étrangère du gouvernement :

Messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous n'est point issu d'une crise parlementaire. L'état de santé de notre éminent collègue M. Sarrien l'ayant mis, au grand regret de tous, dans l'obligation de prendre un repos prolongé, M. le président de la République nous a confié la charge de former un nouveau cabinet.

En l'absence de tout dissentiment entre la majorité et le ministère qui vient de résigner ses pouvoirs, une seule indication s'offrait à nos esprits : c'est que le pays, récemment consulté, avait fait connaître sa volonté d'accentuer, d'activer l'œuvre de réformation. Nous nous sommes donc efforcés de modeler au plus près le gouvernement sur la représentation nationale, afin d'assurer la prompte exécution du mandat reçu des électeurs.

Par cela même qu'elle est conforme à ce mandat, notre politique extérieure vous est connue d'avance, car le pays n'a pas plus varié dans sa volonté de maintenir la paix — une paix de dignité — que dans sa persistante revendication du droit républicain. Nous le constatons avec orgueil, depuis trente-cinq ans que la République est fondée, il n'est pas un moment de son histoire où l'on ait pu l'accuser sincèrement de menacer la paix européenne. Nous saurons faire que nos intentions à cet égard ne puissent être méconnues, et déjà nous en offrons pour gages, avec les idées mêmes qui sont au gouvernement notre raison d'être, les conditions de tranquillité générales requises pour les mettre en voie de réalisation.

En même temps nous faut-il accepter les conditions d'équilibre international que l'état actuel de l'Europe impose à tous les peuples. Quand la paix du monde civilisé se fonde sur la force des armes, comment pourrions-nous désarmer, c'est-à-dire détruire de nos propres mains la suprême garantie de notre indépendance ? (*Applaudissements.*) Jusqu'au jour, heureux mais incertain, où le régime de l'ordre entre les nations pourra être changé, notre premier devoir envers la patrie est de ne laisser affaiblir dans aucun de ses éléments sa puissance défensive. (*Applaudissements.*)

De cette puissance défensive, nos ententes internationales sont une importante partie. Et nous appliquant à cultiver, à améliorer nos bons rapports avec tous les gouvernements, nous aurons soin de maintenir, de développer, une alliance contractée des deux parts dans l'intérêt de la paix, ainsi que des amitiés dont il nous fut donné de faire l'épreuve. (*Très bien ! très bien !*) D'ailleurs, notre diplomatie — que nous voulons

républicaine — se souviendra qu'aux heures difficiles l'autorité morale d'une politique de droiture ouvertement pratiquée peut être d'un poids déterminant dans les balances de l'opinion européenne avec laquelle aucun gouvernement, désormais, ne peut se dispenser de compter. (*Appl.*)

Aussitôt après la lecture de cette déclaration, la Chambre des députés a voté, sans discussion, sur 376 voix contre 96, un ordre de jour de confiance au gouvernement.

— *Dîner du Comité de l'Asie Française en l'honneur de M. Gérard, ambassadeur de France à Tokyo.* — Le 8 novembre, a eu lieu, à l'hôtel Continental, le dîner offert par le Comité de l'Asie Française à M. Gerard, ambassadeur de France au Japon, et à M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Emile Senart, de l'Institut, président du Comité, présidait assisté de M. Guillain, député, vice-président du Comité, et de MM. Bertin et Henri Cordier. Parmi les assistants très nombreux, nous citerons Mme Isabelle Massieu, M. M. Harmand, ambassadeur honoraire, ancien ministre de France à Tokyo, le prince d'Arenberg et E. Chavannes, de l'Institut, les généraux Dodds, Coronnat, de Beylié, et MM. Develle, ancien ministre, Defrance et Soulange-Bodin, ministres plénipotentiaires, Robert de Billy, secrétaire d'ambassade, A. Bergeron, Kammerer, Bons d'Anty, Gout, Hardouin et Clavery, consuls de France, J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, André Chaumeix, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, marquis de Frondeville et Lucien Villars, administrateurs de la Banque de l'Union parisienne, Finot, ancien directeur de l'Ecole française de l'Extrême-Orient, Robert Lebaudy, comte de Labry, Paul Labbé, Cl. Madrolle, colonel Monlezun, les capitaines d'Ollone, de Piépape et Pruneau, les lieutenants de vaisseau de Caqueray et de Mandat-Grancey, Spronck, député, Vissière, professeur à l'Ecole des Langues orientales, Frédéric Mallet, A. Deguy, etc. Au dessert, M. Emile Senart, président, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Les hôtes éminents dont je suis entouré expriment excellemment les deux aspects de l'action française en Asie : dans ses rapports avec les nations étrangères, avec lesquelles nous souhaitons entretenir ces relations économiques et intellectuelles qui sont un gage d'amitié et d'entente ; dans ses rapports avec les régions où, ayant directement ou indirectement assis son pouvoir, la France aspire à créer par les bienfaits mêmes de son gouvernement des forces grandissantes d'expansion et de culture. C'est aussi la double préoccupation qui sollicite et anime les efforts du *Comité de l'Asie Française*.

L'honneur que nous ont fait nos éminents voisins en acceptant notre modeste invitation de ce jour témoigne qu'ils apprécient les intentions dont nous nous inspirons et marque une bienveillance qui nous est infiniment précieuse. Je tiens à leur dire toute notre gratitude. A l'ambassadeur de France au Japon, au gouverneur général de l'Indo-Chine a bien voulu se joindre M. Harmand, notre ancien représentant à Tokyo. Nous aimons à honorer les services passés du moment où nous faisons

fête aux talents et aux dévouements éprouvés qui se préparent à assumer les responsabilités de demain.

A ces remerciements il me faut malheureusement ajouter un regret : c'est celui que nous laisse l'absence de notre président d'honneur que la préparation un peu hâtive de cette réunion n'a pas trouvé libre de venir ce soir parmi nous. Mais M. Etienne est du moins présent dans notre pensée à tous, il ne saurait manquer au rendez-vous du *Comité de l'Asie Française* qui ne se fera jamais le tort d'oublier tout ce qu'il lui doit. (*Applaudissements.*)

Jamais, je pense, les hommes qui réfléchissent et qui prévoient n'ont mieux senti la nécessité de fortifier parmi nous, pour la grandeur et l'avenir du pays, des œuvres comme celle-ci, des centres d'informations, d'action extérieure, suivie, persévérante dans ces pays lointains qui échappent trop aisément aux prises de la plupart des esprits. Ils savent que notre état démocratique, avec les conséquences qu'il implique, que ce qu'il peut y avoir de fondé dans les reproches assurément très excessifs d'infatuation et de légèreté que l'on adresse volontiers à notre caractère, rendent cette tâche particulièrement nécessaire et urgente.

Plus nous sentons la difficulté de lui assurer toute l'ampleur qui serait dans nos ambitions, plus nous devons d'obligations aux amis qui nous aident. Il est des sympathies si généreuses, que je m'estimerais heureux de les signaler ici publiquement ; je m'arrête devant des scrupules de réserve trop honorables. Nous ne pouvons mieux acquitter notre dette que par un dévouement absolu à l'œuvre commune. J'aime pourtant à affirmer que tous nous poursuivons une œuvre vraiment française et humaine, libre de toute arrière-pensée, supérieure à toutes considérations autres que l'honneur et l'intérêt français.

Je vous remercie tous, Messieurs, d'être venus apporter à ces sentiments le prestige de votre concours si empressé et si autorisé. Et puisque aussi bien cette réunion est en quelque sorte une séance de rentrée, je me reprocherais de ne pas envoyer notre commun et fidèle souvenir aux voyageurs qui, à cette heure même, dans le Turkestan chinois, et par delà les Pamir, portent brillamment, pardonnez-moi l'expression un peu ambitieuse, les couleurs du Comité : à M. Pelliot et à ses compagnons ; au commandant de Lacoste.

C'est aussi en votre nom à tous que je veux lever mon verre en l'honneur de nos invités, que je veux les assurer combien cordialement nous appelons les plus heureux augures sur les missions diverses mais également considérables qui les appellent. Nous en suivrons le développement avec une attention constante ; ils en ont pour garant non seulement notre patriotisme, mais les sentiments de haute sympathie dont ils me permettront, je l'espère, de leur renouveler l'hommage.

Ils me permettront aussi, j'en suis sûr, de nommer, après eux, d'autres partants, de ces voyageurs vaillants et expérimentés que je suis heureux de voir ici, M. Bons d'Anty et M. le capitaine d'Ollone qui se préparent avec le concours moins large qu'il ne souhaiterait, mais bien chaleureux de notre Comité, à aborder de nouveau des régions mal connues et peu accessibles du grand Empire chinois.

A des degrés hiérarchiques inégaux et par des moyens variés, mais dans un commun esprit de dévouement au pays, les uns et les autres s'apprêtent à servir de tout leur pouvoir la France en Asie : nos pensées les associent naturellement dans des vœux communs d'heureux voyage et d'heureux succès. (*Vifs applaudissements.*)

M. Gérard, ambassadeur de France, et M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, ont ensuite remercié le Comité de l'Asie Française et son président, en quelques mots très applaudis.

— *La Fédération des industriels et des commerçants français.* — Le déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et des commerçants français a eu lieu, le 10 novembre, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. André Lebon. Au dessert, M. Martin-Saint-Léon, conservateur de la bibliothèque du Musée social et auteur d'une étude approfondie sur les *Cartels et les Trusts*[1], a fait une causerie-conférence sur : *La campagne d'opinion et les récentes mesures législatives contre les abus des trusts américains.* Après avoir rappelé brièvement quels avantages économiques procèdent des trusts et quels inconvénients sont la contre-partie de ces avantages, le conférencier a traité plus spécialement des abus reprochés aux trusts du pétrole et de la viande. En terminant, le conférencier, tout en spécifiant clairement que la nation et même l'industrie américaines dans sa généralité ne peuvent être responsables de ces abus qu'elles ont hautement réprouvés, a opposé au trust notre conception française de l'association et il a félicité nos industriels de demeurer fidèles à des traditions et à des scrupules qui font leur honneur.

M. André Lebon, prenant ensuite la parole, a dégagé de cette causerie que l'idée de trust est en elle-même respectable, parce qu'elle témoigne de l'esprit de solidarité des industriels, qui se concertent entre eux pour assurer de vastes débouchés à leurs produits, mais que malheureusement les abus commis par ces associations sont des plus blâmables.

Allemagne. — *La retraite de M. de Podbielski.* — L'empereur Guillaume II vient enfin d'accepter la démission que le ministre de l'Agriculture de Prusse, M. de Podbielski, avait envoyée au chancelier de l'Empire dès le 13 août dernier. Nous avons, à l'époque, parlé de cette affaire. On sait que les hésitations de l'empereur à se séparer de M. de Podbielski avaient accrédité dans le public allemand l'opinion qu'il s'agissait d'une sorte de conflit d'influence entre le chancelier de l'empire et le ministre de l'Agriculture. On avait même parlé à ce propos de la retraite possible de M. de Bülow. Le départ de M. de Podbielski a été, dans ces conditions, généralement envisagé comme un succès de la politique de M. de Bülow.

Angleterre.—*La convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides.* — Le gouvernement britannique vient de publier un Livre bleu con-

---

[1] Cf. sur cette question des cartels et des trusts les articles précédemment parus dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* : Franconie, Les Trusts américains, t. XIV, p. 1-25 et p. 201-212; Moreux, La crise industrielle allemande, syndicats de coalition ou cartels, t. XIII, p. 717-732.

tenant le texte de la convention déterminant le régime applicable aux Nouvelles-Hébrides. Voici les principales dispositions de cette convention :

ARTICLE PREMIER. — Régime commun.

1° L'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, formera un territoire d'influence commune sur lequel les sujets et citoyens des deux puissances signataires jouiront des droits égaux de résidence, de protection personnelle et de commerce, chacune des deux puissances demeurant souveraine à l'égard de ses nationaux et ni l'une ni l'autre n'exerçant une autorité séparée sur l'archipel.

2° Les ressortissants des tierces puissances jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes obligations que les citoyens français et les sujets britanniques. Ils auront à opter, dans un délai de six mois, pour le régime applicable aux ressortissants de l'une ou de l'autre puissance. A défaut d'option de leur part, les hauts commissaires dont il est parlé à l'article 2 ci-après, ou leurs délégués, détermineront d'office le régime sous lequel ils devront être placés.

3° Pour tout ce qui ne sera pas contraire aux dispositions de la présente convention ou aux règlements qui seront pris pour en assurer l'exécution, les ressortissants des deux puissances signataires, ainsi que les ressortissants des tierces puissances, conserveront dans toute sa plénitude leur statut personnel et réel dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

4° Les deux puissances signataires s'engagent mutuellement à ne pas élever de fortifications dans l'archipel, et à ne pas y installer d'établissements de déportation ou de transportation.

ART. 2. — 1° Deux hauts commissaires nommés, l'un par le gouvernement de la République française, l'autre par le gouvernement de Sa Majesté britannique, représenteront dans l'archipel les puissances signataires ;

2° Chacun des hauts commissaires sera assisté d'un commissaire résident, auquel il déléguera, dans la mesure qu'il jugera utile, son autorité et qui le représentera dans l'archipel lorsqu'il n'y résidera pas.

ART. 3. — 1° Le siège, dans l'archipel, de l'un et de l'autre gouvernement et du tribunal mixte prévu à l'article 10 de la présente convention sera établi à Port-Vila, dans l'île de Vaté.

ART. 5. — Chacune des deux puissances signataires pourvoira aux dépenses de son administration propre dans l'archipel.

ART. 6. — 1° La commission navale mixte prévue par l'article 2 de la convention du 16 novembre 1887 sera chargée de coopérer au maintien de l'ordre dans l'archipel.

2° Dans les cas d'urgence, son action s'exercera sur réquisition concertée des deux hauts commissaires ou de leurs délégués.

ART. 7. — Les hauts commissaires auront le pouvoir d'édicter conjointement, pour le maintien de l'ordre et la bonne administration, ainsi que pour les mesures d'exécution nécessitées par la présente convention, les règlements locaux applicables à tous les habitants de l'archipel, et de sanctionner ces règlements par des pénalités n'excédant pas un mois de privation de liberté et 500 francs d'amende.

ART. 8. — 1° Par le mot *indigène*, on entend, dans la présente convention, toute personne de race océanique ne ressortissant pas, d'après son statut personnel, soit comme citoyen, soit comme sujet ou protégé, à l'une des deux puissances signataires ;

2° Aucun indigène, dans le sens ainsi défini, ne pourra acquérir, dans l'archipel, la qualité de ressortissant à l'une des deux puissances signataires ;

3° Les hauts commissaires et leurs délégués auront autorité sur les chefs des tribus indigènes. Ils auront, en ce qui concerne les tribus, le pouvoir d'édicter des règlements d'administration et de police, et d'en assurer l'exécution.

4° Ils devront respecter les mœurs et les coutumes des indigènes pour tout ce qui ne sera pas contraire au maintien de l'ordre et de l'humanité.

Art. 10. — 1° Il sera établi un tribunal mixte composé de trois juges, dont un président. Un quatrième magistrat représentera le ministère public et procédera à tous les actes d'instruction. Ce tribunal sera assisté d'un greffier et du personnel auxiliaire nécessaire.

Art. 18. — Les langues officiellement usitées devant le tribunal mixte seront la langue française et la langue anglaise. Les débats seront interprétés et la rédaction des jugements devra être faite dans les deux langues lorsque le procès aura lieu entre ressortissants français et anglais. Les registres du greffier devront être tenus dans les deux langues.

Art. 20. — 1° Il ne pourra être armé, dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, que des bâtiments destinés à naviguer sous les pavillons de l'une des deux puissances signataires.

2° Les hauts commissaires détermineront, chacun en ce qui concerne les bâtiments naviguant dans l'archipel sous le pavillon de la puissance qu'ils représenteront, les règles auxquelles sera soumise la navigation de ces bâtiments.

Art. 29. — Il n'est en rien dérogé, par la présente convention, en ce qui concerne les bâtiments armés en dehors de l'archipel, aux règles respectivement tracées par les lois et règlements de la puissance sous le pavillon de laquelle naviguera le bâtiment.

Art. 31. — 1° Aucun bâtiment ne pourra se livrer au recrutement des travailleurs indigènes dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, que si le navire est sous le pavillon de l'une des deux puissances signataires et s'il est muni d'un pouvoir de recrutement délivré par le haut commissaire représentant celle des puissances signataires sous le pavillon de laquelle le bâtiment naviguera, ou par son délégué.

4° Les permis de recruter ne sont valables que pour une année.

Art. 57. — 1° A partir de la mise en vigueur de la présente convention, il sera interdit dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, et dans les eaux territoriales du groupe, de vendre ou de livrer aux indigènes, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, en dehors des exceptions limitativement énumérées ci-après, des armes et des munitions de guerre.

L'article 58 énumère quelques exceptions.

Art. 59. — 1° A partir de la mise en vigueur de la présente convention, il sera interdit dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, et dans les eaux territoriales du groupe, de vendre ou de livrer aux indigènes de quelque façon et sous aucun prétexte que ce soit, des boissons alcooliques.

— *Les élections municipales de Londres.* — Les élections municipales qui ont eu lieu à Londres au commencement de ce mois ont été une

victoire importante pour les conservateurs. Les conseillers sortants se répartissaient ainsi : conservateurs, 585 ; libéraux, socialistes et indépendants, 777. Les nouveaux membres des *borough councils* sont : conservateurs, 1.011 ; libéraux, socialistes et indépendants, 351. Les conservateurs ont la majorité dans 24 arrondissements sur 28.

Cette victoire a été très commentée au point de vue politique, et on en a naturellement déduit que le gouvernement libéral ne rencontre plus actuellement dans le pays l'enthousiasme qui se manifesta en sa faveur lors des élections législatives de 1906.

Autriche-Hongrie. — *Mort de l'archiduc Othon.* — L'archiduc Othon, neveu de l'empereur François-Joseph et frère de l'archiduc héritier François-Ferdinand, vient de mourir à Vienne, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

L'archiduc Othon était âgé de 41 ans. Il venait immédiatement après l'archiduc François-Ferdinand dans l'ordre de succession au trône d'Autriche-Hongrie. C'est son fils aîné qui lui succède à cet égard et devient deuxième héritier présomptif, l'archiduc François-Ferdinand ayant renoncé pour ses héritiers directs à tout droit sur la couronne, au moment de son mariage avec la princesse de Hohenberg, née comtesse Chotek.

— *Le nouveau ministre des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal.* — Le nouveau ministre austro-hongrois des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal, ancien ambassadeur d'Autriche-Hongrie en Russie, s'est rendu, le 5 novembre, à Saint-Pétersbourg, pour présenter au tsar ses lettres de rappel. A son retour, le baron d'Aerenthal s'est arrêté quelques jours à Berlin. Au sujet de ce voyage, le correspondant berlinois du *Temps* a télégraphié à son journal ces intéressants renseignements :

Un diplomate allemand me dit, à propos du voyage du baron d'Aerenthal à Saint-Pétersbourg et à Berlin, que les rapports entre Vienne et Saint-Pétersbourg deviennent plus étroits et qu'en même temps les relations entre Berlin et Saint-Pétersbourg gagnent en cordialité. Mais ce n'est pas une raison de parler de la restauration de la Sainte-Alliance non plus que de nous soupçonner de tenter à notre tour de débaucher la Russie. Nous savons que l'alliance franco-russe est intacte, et nous ne perdons pas de vue que des deux parties c'est la Russie qui a le plus d'intérêt à son maintien. Nous ne désirons avoir avec la Russie que d'amicales et confiantes relations de voisinage, et de voir se continuer et s'accentuer l'intimité entre les deux souverains. A Paris, d'ailleurs, on doit savoir que nous n'avons pas d'arrière-pensée qui soit de nature à jeter de la méfiance dans les bons rapports entre la France et l'Allemagne et on peut ajouter que, pour notre part, nous sommes persuadés des intentions du ministère Clemenceau d'entretenir de bons rapports avec l'Allemagne. Des conversations précises ne laissent aucun doute à cet égard pour les deux gouvernements.

D'autre part, avant de se rendre à Saint-Pétersbourg, le baron

d'Aerenthal avait échangé avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Tittoni, des dépêches télégraphiques très cordiales, exprimant la ferme intention, de part et d'autre, de faire une politique d'accord et de rendre les relations plus cordiales entre l'Autriche et l'Italie. Enfin, dès le lendemain de sa prise de possession du ministère commun des Affaires étrangères, le baron d'Aerenthal eut avec le premier ministre hongrois, M. Wekerlé, une conférence de plusieurs heures, dont la longueur inusitée fut particulièrement remarquée. A la suite de cette entrevue, M. Wekerlé déclara à des amis et à des journalistes que M. d'Aerenthal lui avait promis que tous les désirs du gouvernement hongrois, au point de vue de la parité de la Hongrie dans le ressort du ministère des Affaires étrangères, seront satisfaits : augmentation du nombre des Hongrois dans les emplois, tant au ministère que dans les représentations à l'extérieur ; octroi de nouveaux emblèmes et armoiries dans les consulats et les légations, enfin correspondance en langue hongroise, c'est-à-dire la réponse faite désormais en hongrois à des demandes adressées dans cette langue par des particuliers ou des corporations habitant la Hongrie.

Russie. — *L'apaisement en Russie. Le voyage de M. Isvolski.* — L'anniversaire de l'oukase du 30 octobre, qui instituait le régime constitutionnel en Russie, s'est passé dans le plus grand calme, malgré les inquiétudes préventives que l'on avait eues. Ce calme est l'heureux indice que l'apaisement tend à se faire dans l'Empire. On a toujours, il est vrai, à déplorer d'odieux attentats et de criminelles violences, mais ces faits si regrettables sont certainement moins fréquents et d'un caractère plus isolé, plus personnel que par le passé.

D'autre part, le ministre des Affaires étrangères, M. Isvolski, est rentré à Saint-Pétersbourg après avoir passé quelques jours à Berlin. Les journaux se disant bien renseignés ont publié, au sujet de ce voyage de M. Isvolski, les indiscrétions les plus abondantes et aussi les plus fantaisistes. Nous n'en voulons retenir que l'affirmation officieuse publiée à Saint-Pétersbourg que le ministre russe des Affaires étrangères a été très satisfait de son voyage à Paris.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'insécurité marocaine. Déclarations de M. Reynault.* — Les incidents continuent à se produire nombreux au Maroc, qui accusent de plus en plus l'état regrettable d'anarchie régnant dans ce pays. A peine les affaires d'Arzila étaient-elles arrangées, si l'on peut ainsi parler, par l'abdication du Makhzen entre les mains d'Erraïssouli — nommé officiellement, dit l'*Agence Havas*, pacha d'Arzila et des provinces voisines — qu'un nouvel incident avait lieu à Tanger, intéressant plus directement notre pays.

Le 5 novembre, des bateliers marocains assaillirent à coups de

pierres le canot à vapeur du croiseur *Galilée* qui stationnait à l'appontement de Tanger. Un de nos marins fut blessé. Une enquête fut aussitôt ouverte sur les réclamations du gouvernement français, et les auteurs de l'agression furent arrêtés et emprisonnés. Et la note officielle communiquée à cet effet aux journaux français ajoutait que des mesures avaient été prises pour empêcher le retour de pareils faits. Cependant, quatre jours plus tard, le 9 novembre, deux géomètres français, employés par une société française, étaient assaillis par deux miliciens marocains, alors qu'ils opéraient sur des terrains à proximité de Tanger. Les agresseurs, un moment arrêtés, furent aussitôt relâchés. Enfin, pendant plusieurs heures, la ville de Tanger a été privée d'éclairage par suite de la défense, faite par les agents d'Erraïssouli à la Compagnie d'électricité, de s'approvisionner d'eau dans les puits de la ville. La Compagnie a dû se résigner à payer à Erraïssouli un tribut pour obtenir l'eau nécessaire. Le gouvernement espagnol a avisé le Makhzen qu'il le rendait responsable des sommes ainsi indûment exigées de la Compagnie d'électricité.

Au sujet de cette regrettable situation, le *Temps* a publié, le 10 novembre, une intéressante conversation que son collaborateur, M. Georges Villiers, a eue avec M. Regnault, ministre de France au Maroc, de passage à Paris. Voici les déclarations de M. Regnault :

La grosse question du moment, a déclaré M. Regnault, est celle de la sécurité à Tanger. Nul plus que moi ne regrette les exagérations que publient certains journaux sur les affaires marocaines. Mais force m'est de reconnaître que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Un de mes collègues étrangers la caractérisait récemment avec beaucoup de justesse en disant qu'un changement radical s'imposait. En quoi peut consister ce changement?

A l'heure où nous sommes, et surtout à Tanger, l'autorité du Makhzen n'existe plus. C'est l'impuissance et l'abdication totale au profit d'Erraïssouli. Et Erraïssouli, devenu fonctionnaire, a gardé des mœurs de brigand. Le jour où, sur ses sommations, le Makhzen l'a nommé caïd du Fahç, c'est-à-dire de la plaine, ou en d'autres termes de la banlieue de Tanger, où les Européens ont de grosses propriétés, il avait espéré sans doute le contenir et le dominer par les liens de la hiérarchie. Il est trop clair aujourd'hui qu'Erraïssouli ne se reconnaît point de maître. Le *Temps* a publié le récit de ses derniers exploits : fermeture des puits, taxes illégales prélevées à main armée, scellés apposés sur les pompes de la Compagnie espagnole d'électricité, extorsions de fonds sous tous prétextes, exécutions arbitraires ; — je n'y reviens pas. Je constate seulement que, si demain Erraïssouli veut, après la banlieue, tenir aussi Tanger, ce n'est pas le Makhzen qui pourra l'en empêcher.

Est-ce à dire qu'on doive prévoir pour une heure prochaine des événements fâcheux ? Il est impossible de rien affirmer, car au Maroc les événements ne s'enchaînent pas suivant un ordre logique. On assiste à l'embrasement de successifs feux de paille, qui demain seront éteints, mais qui après-demain peuvent flamber de nouveau. Je ne saurais mieux traduire ma pensée qu'en vous disant que c'est l'incertitude absolue. Cela peut s'arranger. Cela peut s'aggraver. Nul ne sait si c'est la première

hypothèse qui se vérifiera ou la seconde. Vous voyez donc que je ne suis pas un prophète de malheur. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'à Tanger on ne peut compter à aucun degré sur le gouvernement du sultan. Ce gouvernement n'existe malheureusement pas. C'est le néant. Or, le néant n'est pas une garantie. Et c'est pourquoi, sans pousser les choses au noir, je pense que l'insécurité présente, l'impossibilité où l'on est de tabler sur l'avenir créent pour les étrangers résidant au Maroc un état de choses qui justifie toutes leurs préoccupations. Tanger est une ville trop européenne pour que cette instabilité puisse s'y prolonger sans dommage.

Là contre, que pouvons-nous faire ? Pour le présent, rien de plus que ce que le conseil des ministres a décidé. Je crois d'ailleurs que la présence du *Galilée*, de la *Jeanne-d'Arc* et des deux vaisseaux espagnols suffit comme avertissement. Pour l'avenir, nous remplirons, avec l'Espagne, le rôle que nous a tracé la conférence et nous le remplirons aussi vite que nous pourrons. Vous savez quelle est la marche à suivre : d'abord constituer la Banque d'Etat, puisque c'est elle qui payera la police. Le comité d'études a, cet été, élaboré les statuts. Ces statuts ont été, comme le prévoyait l'Acte final, soumis à l'approbation des quatre censeurs, qui est acquise. Le comité rédige en ce moment même le règlement intérieur qui déterminera les relations de la Banque avec le gouvernement marocain. Et je pense que ce règlement sera complet aujourd'hui ou demain. Quand il aura été, comme les statuts, approuvé par les censeurs, nous serons à pied d'œuvre. Et il ne restera plus qu'à former l'assemblée générale. Pour réunir cette assemblée, il faut que toutes les puissances aient ratifié l'Acte final. En admettant — et j'espère qu'on gagnera du temps — que les ratifications ne soient achevées que le 31 décembre, j'estime que la Banque pourra fonctionner au plus tard dans le courant de février.

D'ici là, nous nous mettrons, avec l'Espagne, d'accord sur l'organisation de la police. Le gouvernement suisse pourra désigner l'inspecteur. Et dès le mois de mars, par conséquent, le règlement relatif à la police. règlement à l'élaboration duquel doivent participer l'officier français et l'officier espagnol le plus élevé en grade, l'inspecteur et un délégué chérifien, sera vraisemblablement établi. Il n'est donc pas téméraire de conclure que la police aura ses cadres prêts au début du second trimestre de 1907. Ce que je vous ai dit tout à l'heure me dispense d'ajouter qu'il eût mieux valu, dans l'intérêt de tous, abréger ce délai. Mais comment eût-ce été possible ?

Au reste, nous allons tout de suite, mes collègues et moi, nous mettre à un travail utile. Vous savez que la conférence a chargé le corps diplomatique d'établir avec les représentants du Makhzen les règlements relatifs aux travaux publics et à la répression de la contrebande. Sur cette dernière question, l'Acte final est assez détaillé pour que nous n'ayons pas grand'chose à y ajouter. Sur la première, qui est essentielle tant au point de vue du développement économique du Maroc qu'à celui de la bonne harmonie entre les puissances, les plénipotentiaires ont posé des principes. Il nous faut les traduire en dispositions pratiques. Mokhi, de retour de Fez, a déjà fait savoir aux légations qu'il était prêt à commencer cette étude. Nous sommes tous désireux de la conduire à bonne fin dans le plus bref délai.

Restent les incidents de frontière. Il ne faut pas en exagérer l'importance, mais il serait fâcheux pourtant de les négliger. Je ne crois pas du tout aux menaces de guerre sainte, dont quelques journaux ont parlé. Par

contre, je suis convaincu que nos postes vont avoir à repousser des attaques sporadiques qui seront comme la monnaie du grand *razzia* annoncé souvent, certainement préparé, mais jamais réalisé. Toutes les fois que nous serons ainsi inquiétés, nous devrons répondre énergiquement, en usant des droits que nous confèrent, pour la poursuite des agresseurs, les traités de 1845, de 1901 et de 1902. Ce sont là des représailles indispensables. Nous aurions grand tort de ne pas les exercer. Quant à croire que les pillards marocains soient actuellement un réel danger pour nous, je ne le pense pas.

Vous voyez donc mon état d'esprit et comment j'estime qu'il faut juger la situation. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure, mais force est bien de constater une anarchie gouvernementale qui, dans les villes où résident les Européens, appelle notre plus sérieuee attention. Du côté de l'Algérie, vigilance, fermeté, vigueur, — mais pas d'emballement répressif et pas d'exagérations pessimistes. Dans les ports, mise en œuvre, aussi prompte que pourra se faire, des décisions de la conférence. Et d'ici là, des mesures de surveillance et de précaution, qui jouent vis-à-vis d'Erraïssouli et de ses pareils le rôle de frein que le Makhzen ne joue plus. Ce sont là les instructions mêmes dont le gouvernement m'a muni et dont je m'inspirerai à Tanger, en parfait accord, je n'ai pas besoin de vous le dire, avec les autorités civiles et militaires qui sont, en Algérie, mes collaboratrices pour tout ce qui concerne la frontière.

— *Les œuvres françaises au Maroc.* — Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* (n° du 1er décembre 1905) avaient souligné l'insuffisance du crédit de 310.000 francs inscrit au budget des affaires étrangères pour les « œuvres françaises au Maroc », et montré la nécessité de revenir sinon au chiffre initial d'un million proposé par M. Jaurès, au moins à celui de 600.000 francs qu'avait adopté la Commission des affaires extérieures et coloniales.

La Commission du budget de 1907 a entendu cet appel qu'avaient instamment répété auprès de lui le ministre des Affaires étrangères et le ministre de France au Maroc. Elle vient de relever de 290.000 francs le crédit attribué aux œuvres françaises au Maroc et porté ainsi à 600.000 francs. De plus, elle en a fait un chapitre spécial du budget, le chapitre 23.

Il faut maintenant souhaiter que la Commission sénatoriale des finances ne se montre pas moins clairvoyante et qu'elle donne à notre politique marocaine en 1907 les moyens, encore bien faibles, que représente ce crédit de 600.000 francs.

Mauritanie. — *L'affaire de Tidj-Kadja.* — Une rencontre a eu lieu le 26 octobre dernier, aux environs du poste de Tidj-Kadja, en Mauritanie, entre un détachement de tirailleurs et un parti de Maures de l'Adrar. Au cours de cette rencontre, deux lieutenants et deux sergents français ont été tués : les lieutenants Andrieux et Douville de Franssu, les sergents Fleurette et Philippe. En outre, on a également à déplorer la mort de plusieurs tirailleurs. D'après les renseignements parvenus au ministère des Colonies, le détachement français attaqué par les Maures opérait une reconnaissance dans les envi-

rons du fort Coppolani. Les agresseurs étaient au nombre de plus de cinq cents, armés pour la plupart de fusils à tir rapide. Malgré leur énorme supériorité numérique, ils eurent de nombreux tués et blessés.

La note officielle communiquée à ce sujet par le ministère ajoute que le poste de Tidj-Kadja qui depuis l'assassinat du premier administrateur de la Mauritanie porte le nom de Fort-Coppolani, est bien fortifié et amplement approvisionné en vivres et en munitions, et le capitaine Tissot, qui le commande, déclare pouvoir y résister à une attaque éventuelle. M. Milliès-Lacroix s'est néanmoins assuré que des renforts lui étaient envoyés. Les mesures nécessaires ont été prises par M. Merlin, gouverneur général par intérim.

Le ministre des Colonies, dès qu'il eut connaissance de l'événement, a immédiatement convoqué les hauts fonctionnaires de l'Afrique Occidentale Française actuellement en congé en France.

Après avoir conféré avec eux sur les mesures qu'il convenait de prendre, il a invité M. Merlaud-Ponty, lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et du Niger, et le colonel Montané-Capdeboscq, commissaire du gouvernement en Mauritanie, à regagner leurs postes par le prochain courrier.

Il a également prié le général Audéoud, nommé tout récemment commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale Française, de rejoindre Dakar par le paquebot du 23 novembre.

Sahara algérien. — *Un incident à Bilma.* — Le *Petit Parisien* a reçu le 10 novembre, de son correspondant de Tripoli, une dépêche suivant laquelle des caravanes arrivées à Tripoli le 8 novembre auraient annoncé qu'un poste français avait été assailli à Bilma par des cavaliers venus du Tibesti, lesquels avaient été repoussés, avec de fortes pertes. Voici, d'autre part, les renseignements publiés à ce sujet par le *Temps* :

Le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger a reçu des nouvelles du commandant Gadel qui se trouve actuellement à Bilma.

Les habitants de cette oasis lui témoignent leur reconnaissance de les avoir délivrés des rezzous Hoggâars et d'avoir ramené le calme parmi eux.

Le commandant Gadel était allé, au début de septembre, avec un détachement de tirailleurs visiter une oasis située à 200 kilomètres environ au Nord-Ouest de Bilma.

Il fut attaqué le 13 septembre au point de Djerib par 80 Hoggâars armés, pour la plupart, de fusils à tir rapide.

Les nomades furent mis en fuite en abandonnant leurs armes et leurs animaux et en laissant 15 des leurs tués ou blessés.

De notre côté, nous avons à déplorer la mort d'un sous-officier européen et d'un caporal indigène.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

EUROPE

France. — *La convention de commerce franco-suisse.* — La Chambre des députés, a adopté sans modification le projet de convention commerciale franco-suisse, arrêté à Berne le 20 octobre dernier. Cette convention contient 29 articles dont plusieurs modifient sensiblement les dispositions de celle de 1895. La nouvelle convention — qui entre en vigueur le 20 novembre — n'est plus dénonçable d'un jour à l'autre, elle « demeurera exécutoire jusqu'à « l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties con- « tractantes aura notifié à l'autre son intention d'en faire cesser les « effets » (art. 28). En outre, les articles 1 et 2 disposent que si l'un des droits énumérés dans les tableaux annexes vient à être relevé, cette mesure ne pourra être appliquée qu'un an après notification à l'autre partie. L'article 3 oblige le gouvernement suisse à accorder aux produits du pays de Gex le bénéfice des dispositions contenues dans un règlement spécial ; il donne ainsi un caractère bilatéral aux engagements qu'avait pris le Conseil fédéral par un simple arrêté de 1895.

La clause de la nation la plus favorisée est contenue à l'article 4. Quant aux autres articles, ils traitent du transit, des droits de consommation et drawbacks, du contrôle des objets en métaux précieux, des certificats d'origine, de l'application de la convention à l'Algérie, etc. ; ils reproduisent presque tous des dispositions des précédents traités conclus entre les deux pays ou des récents traités conclus entre la Suisse et ses autres voisins. Notons en particulier l'article 24 qui stipule que toutes contestations seront tranchées non pas par la cour de la Haye, mais par un tribunal arbitral constitué d'après un règlement spécial annexé à la convention.

Nous trouvons dans une première annexe la liste des réductions accordées par la Suisse sur son « tarif d'usage » actuel — c'est-à dire sur le tarif général modifié par les traités avec l'Italie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

Ces réductions affectent près de 90 articles. Nous citons les plus importantes en indiquant entre parenthèses le droit du tarif d'usage : automobiles p. 100 kilos (40 et 60 fr.) 25 et 40 fr. ; huile de sésame (2 fr.) 1 fr. ; conserves de poissons en récipients (40 fr.) 10 fr. ; sucre brut et cristallisé (7 fr. 50) 5 fr. ; en pains (9 fr.) 7 fr. 50 ; coupé ou en poudre (10 fr. 50) 9 fr. ; vins mousseux en bouteilles (60 fr.) 40 fr. ; en demi-bouteilles (60 fr.) 34 fr. ; parfumerie en récipients de plus

d'un kilo (50 fr.) 45 fr. ; de moins d'un kilo (100 fr.) 90 fr. ; spiritueux en fûts par degré et par 100 kilos (40 fr.) 20 fr. ; en bouteilles (40 fr.) 30 fr. ; bœufs par tête (32 fr.) 27 fr. ; veaux gras (15 fr.) 12 fr. ; chevaux (10 fr.) 5 fr. Des réductions sont également accordées sur les fils de lin pour le tissage, la soie et la bourre de soie écrues et moulinées, certains fils d'acier, l'oléomargarine, le beurre de coco, etc. On sait que le droit sur les vins a été maintenu à 8 francs jusqu'à 15° d'alcool. Mais la France a obtenu l'application de ce droit jusqu'à 18° d'alcool pour les vins de Lunel, Grenache, Banyu's, Frontignan et Blanquette de Limoux, sans considération de leur teneur en sucre; le même régime est applicable aux muscats et autres vins doux provenant de France ou d'Algérie. En outre, le délai pour l'importation des moûts, qui bénéficient d'une déduction de 6 %, est prolongé du 30 novembre au 30 décembre. Enfin la douane suisse devra reconnaître les certificats d'analyse des stations œnologiques de l'Etat français, — ce qui ne lui enlève pas le droit de vérifier de son côté l'analyse des vins importés.

Une deuxième annexe contient la liste des droits à l'entrée en France pour 120 articles environ. La Suisse a obtenu pour une série d'articles le maintien des droits établis par l'arrangement de 1895 : ainsi pour les fromages (12 fr.), les fils de soie teints (300 fr.), la plupart des mouvements de montres, les montres compliquées, les boîtes de montres, les machines hydrauliques. Elle a dû consentir les augmentations que l'on connaît sur les tissus de soie et la plupart des broderies, qui sont ses principaux articles d'exportation en France. En revanche, elle a obtenu des réductions sur une série d'articles tels que le chocolat au lait liquide (40 fr. au lieu de 101 fr. 70), les montres à ancre en or avec mouvements ordinaires (3 fr. 75 la pièce contre 4 fr.), les fournitures d'horlogerie (50 fr. contre 120 fr.) les broderies chimiques avec application de tulle (1.200 fr. au lieu de 1.616 fr.), les appareils électriques de plus de 50 kilos, etc. La Suisse a fait lever en outre l'interdiction d'importation de montres dont les boîtes ont des fonds frappés ou estampés, interdiction prononcée il y a quelques années en vertu d'un arrêté de l'an XII sur le monopole de la frappe des médailles.

La convention entrera en vigueur le 20 novembre 1906 et demeurera exécutoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié à l'autre son intention d'en faire cesser les effets.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. [illegible] est [illegible] ministre plénipot. de 1re cl. [illegible] à Rio-de-Janeiro ;

M. Kleczkowsky est nommé ministre plénipot. de 2e cl. à Montevideo ;

M. de la Martinière est nommé ministre plénipot. de 2e cl. et chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de la République à Saint-Pétersbourg ;

M. le vicomte de Fontenay, secrét. d'ambassade de 1re cl., est chargé du consulat général de France à Budapest ;

M. Clausse, secrét. d'ambassade de 2e cl., est nommé à la légation de la République à Belgrade ;

M. Prévost, secrét. d'ambassade de 2e cl., est placé à l'ambassade de la République à Rome ;

M. Martin, secrét. d'ambassade de 1re cl. est chargé des fonctions de rédacteur à la direction des affaires politiques ;

M. de Fontarce, secrét. d'ambassade de 1re cl., est nommé à l'ambassade de la République à Saint-Pétersbourg ;

M. Grimault, secrétaire d'ambassade de 1re cl., est placé à l'ambassade de la République à Berne ;

M. Couty, secrétaire d'ambassade de 1re cl., est placé à la légation de la République à Lisbonne ;

M. de Pereta de la Rocca, secrétaire d'ambassade de 2e cl., est chargé du bureau d'Amérique à la direction des consulats et des affaires commerciales ;

M. Gâtine, secrét. d'ambassade de 2e cl., est nommé à la légation de la République à Lisbonne ;

M. Cambon, secrét. d'ambassade de 3e cl., et placé à l'ambassade de la République à Rome ;

M. Ollé-Laprune, secrét. d'ambassade de 3e cl., est placé à l'ambassade de la République à Rome ;

M. de Pommayrac, consul de 1re cl., est chargé du consulat de France à Rosario ;

M. Waguet, consul de 2e cl., est chargé du consulat de France à Bahia ;

M. Marinacce-Cavaliacce, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de France à Cadix ;

M. Arnould, consul de 2e cl., est nommé délégué du ministère des Affaires étrangères à Yunnan-sen ;

M. Roque-Ferrier, consul de 2e cl., est chargé du consulat de France à Alep ;

M. Despessailles, consul de 2e cl., est chargé du consulat de France à Saint-Paul ;

M. Ramin, vice-consul de 1re cl., est chargé de la chancellerie de la légation de France à Lisbonne ;

M. Lelorrain, vice-consul de 2e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de France à Milan ;

M. Blanchet, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de France à Porto ;

M. Terver, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de France à Liège ;

M. Laurent-Cochelet est chargé du consulat général de France au Cap ;

M. Ronssin est promu consul général et chargé du consulat général de France à Moscou ;

M. Pascal (d'Aix), est promu consul général et chargé du consulat de France à Milan ;

M. Dallemagne est chargé du consulat général de France à Montréal ;

M. Capdeville est promu consul général et chargé du consulat général de France à Francfort ;

M. Claine (Jules), consul de 2e cl., est chargé du consulat de France à Corfou ;

M. Gager est nommé consul de 2e cl. et chargé du vice-consulat de France à Bakou ;

M. Massaulle est nommé vice-consul de 2e cl. est chargé du vice-consulat de France à Tarragone.

Sont promus consuls de 1re classe :

M. Bergeron, consul à Tauris;

M. Malpertuy, consul à Casablanca;

M. de Surrel, consul à Cordoba;

M. Ramoger, consul à Valparaiso.

Sont promus consuls de 2e classe :

M. Laporte, chargé des fonctions de consul à Bangkok;

M. Flajollet, vice-consul à la Spezzia;

M. Niaggar, vice consul à Volo;

M. Piettre, chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Vienne.

Sont promus vice-consuls de 2e classe :

M. Gey, chargé de la chancellerie du consulat de France à Panama;

M. le baron Lahure, chargé de la chancellerie du consulat de France à Valence;

M. Malafosse, attaché autorisé à la légation de la République à Bruxelles, est nommé vice-consul de 3e classe.

L'exequatur a été accordé à MM :

Viruly (J.-D.), consul des Pays-Bas à Paris.

Luiz Martins Pereira de Menezes, consul général de Portugal à Marseille;

Ambrosio Merino Carvallo, consul du Chili au Havre;

Le Dr E. Sollaud, consul du Mexique à Vichy;

Elie Creston, consul du Pérou à Nantes et à Saint-Nazaire;

A. Rousseau, consul de Belgique à Roubaix;

Pierre-Marie-Joseph Hervot, vice-consul d'Espagne à Saint-Malo;

Luis Mongrell, consul général de l'Uruguay à Paris;

Gustave Reinhard, consul général de Perse au Havre;

Constant Messler, consul d'Autriche-Hongrie à Oran;

Cazalis, consul du Paraguay à Cette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Rondenay est désig. pour faire partie de la mission militaire française au Maroc.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Jung, Expert-Bezançon et Pruneau sont nommés stagiaires à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Tonkin. — MM. le *capit.* Thibault et le *lieut.* Frekby sont désig. pour le 9e rég.;

M. le *lieut.* Golay est affecté au 10e rég.;

M. le *capit.* Crété est placé au 1er tonkinois;

M. le *lieut.* Jacquemet est désig. pour le 2e tonkinois.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Mangin est nommé chef d'état-major des troupes de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Larroque est nommé officier d'ordon. du command. sup. des troupes de l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Jourdy est affecté au service géographique de l'A. O. F.;

MM. le *capit.* Posth et les *lieut.* Lofficier et Lasseron sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *lieut.* Rosfelder est placé au 1er sénégalais.

Madagascar. — M. le *capit.* Monhoven est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'Afrique orientale;

M. le *lieut.* Bonhomme est affecté au 13e rég.;

M. le *lieut.* Sicre est placé au 1er malgaches;

M. le *lieut.* Dumont est désig. pour le 2e malgaches.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Charnet et Teissier sont nommés stagiaires à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bidon est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'A. O. F.

M. le *lieut.* Garnache-Creuillot est désig. pour servir en A. O. F.

Congo. — M. le *capit.* Aptel est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — M. le *capit.* Martin est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'Afrique orientale.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. Carrière, Conan, Brossier et Sadoul, *méd.-maj. de 1re cl.*; Chagnolleau, Bresson, Lamort, Lépine et Le Moal, *méd.-maj. de 2e cl.*; Boucher et Deunff, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Huot et le *méd.-maj. de 2e cl.* Brisemur sont désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de vaiss.* Schilling est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Londres.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Rageot de la Touche est nommé au command. de la *Manche;* MM. le *lieut. de vaiss.* Doré et les *enseig. de vaiss.* Planchat et Huon de Kermadec sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment.

M. le *lieut. de vaiss.* Devarenne est nommé au command. de la *Vigilante;*

M. le *lieut. de vaiss.* de Cacqueray est nommé au command. de la *Rapière;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Dunoyer de Noirmont est désig. pour embarq. sur le *Kersaint;*

MM. les *lieut. de vaiss.* Saisset, Maurois, Boulain et Gillet sont nommés au command. de torpilleurs dans les flottilles des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Giraud est désig. pour embarq. sur la *Javeline.*

Atlantique. — MM. le *lieut. de vaiss.* Solminihac et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Tardivel sont désig. pour embarq. sur le *Kléber;*

M. le *capit. de frég.* Barbin est nommé au command. du *Jean-Bart;* MM. le *lieut. de vaiss.* de Ligny; les *enseig. de vaiss.* Lafon et Bourély; les *aspirants de 1re cl.* Brisset, Babaud, Le Pelletier, Chanteau, Gilardoni et Pineau; les *mécanic. ppaux de 1re cl.* Sanguin et *de 2e cl.* Barreau, Laffisse et Debeire sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment.

Océan Indien. — MM. le *lieut. de vaiss.* Lemoine et l'*enseig. de vaiss.* Perben sont désig. pour embarq. sur le *Descartes.*

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Romano est nommé au command. du *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Audoyer est désig. pour embarq. sur le *D'Entrecasteaux;*

M. le *commiss. de 2e cl.* Laurent est nommé commiss. de la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

Atlantique. — M. le *commiss. de 1re cl.* La Porte est désig. pour embarq. sur *Jean-Bart;*

M. le *commiss. de 2e cl.* Laurent est désig. pour embarq. sur le *Kléber.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Robin est désig. pour embarq. sur le *Pei-Ho.*

Atlantique. — M. le *méd. de 1re cl.* Caraës est désig. pour embarq. sur le *Jean-Bart;*

Sénégal. — M. le *méd. de 2e cl.* Le Berre est désig. pour embarq. sur le *Goéland;*

M. le *méd. de 1re cl.* Sisco est désig. pour embarq. sur le *Marigot.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Lanes.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Mayotte, M. Falk.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Michaux (Marie-Pierre).

Juge de paix à la Trinité (Martinique), M. Bouysse.

M. Outrey est nommé inspecteur des services civils de l'Indo-Chine.

M. Cazelles est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. de Lavigne Sainte-Suzanne, rédacteur de 2e cl. à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Ambou (Aroumenaden), chef de bureau de 2e cl. des secrétariats généraux, est désig. pour servir au Congo.

M. Delabruyère, sous-chef de bureau de 2e cl. des secrétariats généraux, est désig. pour servir à la Réunion.

M. Meunier, contrôleur des mines de 4e cl., est désig. pour servir à la Guyane.

M. Dupuy, conducteur des ponts et chaussées, est désig. pour servir à la Guyane.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Vol de l'aigle, par JOSEPH RIBET (1906, chez Flammarion).

M. J. Ribet voit des conséquences directes de la doctrine de Monroe dans ces deux aspects : le panaméricanisme en Amérique et l'impérialisme américain hors d'Amérique.

Ce plan permet à M. Ribet d'exposer avec méthode et sans s'enfermer dans l'ordre chronologique les événements principaux de l'histoire. L'ouvrage est sérieusement documenté, sans affectation; le style, toujours élégant et coloré, s'attache de très près aux choses qu'il décrit. Ce livre se lit comme un roman : et n'est-ce pas le plus bel éloge qu'on en puisse faire, puisque les faits dont il parle, vivants et grandioses, tiennent à la fois de la réalité et du rêve, de l'histoire et de l'épopée ?

A. MARVAUD.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Un crépuscule d'Islam : Maroc, par ANDRÉ CHEVRILLON. Un vol. in-16 de 314 pages. Hachette et Cie, Paris, 1906.

Gouverneur Morris, par A. ESMEIN, de l'Institut. Un vol. in-16 de 380 pages. Hachette et Cie, Paris, 1906.

L'effort ottoman, par LOUIS ROUSSEAU. Un vol. in-8° de 358 pages. F.-R. de Rudeval, Paris, 1906.

State rights and Political parties in North Carolina, 1776-1861, by HENRY Mc GILBERT WAGSTAFF. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Fédération des industriels et des commerçants français (*oct.* 1906). GEORGES BLONDEL : Le congrès colonial de Marseille. — ET. MARTIN-SAINT-LÉON : La convention internationale de Berne.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1906). RENÉ MILLET : France et Maroc. — H. LORIN : La colonisation officielle en Algérie.

La Quinzaine (1er *nov.* 1906). ARM. DE SOLEYMIEUX : La question agraire en Irlande. — ED. CARDON : Sept semaines dans le Levant. Tournée d'une escadre française.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE

II. — L'œuvre coloniale de Bugeaud [1].

I. — Au moment où, à la fin de l'année 1840 [2], Louis-Philippe appela Bugeaud au gouvernement des « possessions françaises « de l'Afrique » (tel était, depuis le 22 juillet 1834, le nom officiel des territoires que nous occupions en Algérie), rien, dans le passé du général, ne militait en faveur de cette nomination. Les actes antérieurs de Bugeaud semblaient même devoir bien plutôt, au contraire, l'éloigner de cette fonction. Le général ne s'était-il pas naguère, en effet, prononcé bruyamment pour l'abandon de la Régence ? Ne s'était-il pas, à plusieurs reprises, déclaré contre la colonisation [3] ? Ne s'était-il pas borné, en 1836, à secourir et à dégager la colonne d'Arlanges, bloquée à l'embouchure de la Tafna, sans rien tenter pour affaiblir la puissance naissante de l'émir Abd-el-Kader ? N'avait-il pas, en 1837, signé avec lui le déplorable traité de la Tafna, « application particulièrement malheureuse,

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 octobre. H. Froidevaux, Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie. Le rapport de M. de Peyerimhoff, p. 466 et suiv.

[2] C'est le 29 décembre 1840 que, à en croire Guizot (cité par H. d'Ideville : *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 248), Louis-Philippe aurait résolu de confier à Bugeaud le gouvernement de l'Algérie.

[3] Cf. le discours de Bugeaud à la Chambre des députés, le 19 janvier 1837 : « Il « vaudrait peut-être mieux consacrer vos trésors et les bras de vos soldats à mettre « vos landes en culture, à faire des canaux, des routes » (cité par H. d'Ideville : *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 124). — V. encore le début de la brochure intitulée : *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique*, suivi d'un projet d'ordonnance adressé au gouvernement et aux Chambres (Paris, Firmin Didot frères, 1838, in-8° de 51 p.), p. 1 : « Je n'exa- « minerai pas s'il est avantageux ou non pour la France d'avoir l'Afrique ; cet exa- « men pourrait produire un peu de découragement. » — *Adde* discours à la Chambre des députés, le 15 janvier 1840 : « La possession d'Alger est une faute » (H. d'Ideville, *ouv. cité*, t. II, p. 137).

« — dit très justement M. de Peyerimhoff [1], — du système de « l'occupation restreinte » ? Son nom n'avait-il pas enfin été mêlé, de manière peu honorable, un peu plus tard, aux débats de la triste affaire du général Brossard ? De tels antécédents n'étaient pas pour impressionner favorablement l'opinion publique ; et pour l'empêcher d'interpréter la désignation de Bugeaud comme une menace pour la colonie, le gouvernement se trouva obligé de publier un avis dans lequel il déclarait textuellement : « On ne doit pas inférer de sa nomination que « l'occupation sera restreinte ; la campagne qui doit s'ouvrir au « printemps prouvera le contraire [2]. »

Cette déclaration, que le gouvernement publiait après entente avec celui dont elle engageait les actes à venir, prouvait déjà que Bugeaud « n'était pas homme à s'obstiner dans « un essai malheureux ou dans une direction fâcheuse ». Aussitôt débarqué à Alger (22 février 1841), cet « homme de « bonne foi et de bon vouloir », ce « cerveau puissant et « fécond, doué à un degré remarquable de ce sens des réalités « qui est la marque des grands administrateurs [3] », en fournit une preuve nouvelle en proclamant hautement abandonner sans arrière-pensée ses vues personnelles sur l'occupation restreinte, et devoir conformer sa manière d'agir à ces idées mêmes qu'il avait naguère ardemment combattues. « Le pays « s'est engagé, je dois le suivre. J'ai accepté la grande et « belle mission de l'aider à accomplir son œuvre ; j'y consacre « désormais tout ce que la nature m'a donné d'activité, de « dévouement et de résolution. Il faut que les Arabes soient « soumis ! Mais la guerre, indispensable aujourd'hui, n'est pas « le but. *La conquête serait stérile sans la colonisation. Je « serai donc colonisateur ardent*, car j'attache moins de gloire « à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose « d'utilement durable pour la France [4]. »

L'engagement qu'il prenait ainsi formellement envers les colons de l'Algérie, Bugeaud l'a scrupuleusement tenu. Durant tout le cours de son gouvernement, il y a conformé ses actes, et, fort de la confiance du roi, qui était sûr de sa fidélité et de son dévouement absolu, fort de l'appui du gouvernement, qui était enfin sorti de la période d'incertitude et de tergiversation, fort aussi de son autorité personnelle, il n'a cessé de

---

[1] *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, t. I, p. 20.

[2] E. Cat : *Petite Histoire de l'Algérie*, t. II, p. 270.

[3] Expressions empruntées au rapport de M. de Peyerimhoff, t. I, p. 20.

[4] On trouvera les passages essentiels de cette proclamation au tome II du bel ouvrage d'Henri d'Ideville sur *le maréchal Bugeaud* (Paris, Firmin Didot, 1881-1882, 3 vol. in-8°), p. 250-251.

travailler, avec une activité toujours en éveil, avec « le zèle à « la fois passionné et pratique d'un professionnel de la cul- « ture [1] », à la colonisation de l'Algérie. Il le fit d'abord simplement par devoir, avec « une idée peu avantageuse de la « fertilité du sol africain [2] » ; mais il ne tarda pas à le faire par conviction, dans l'assurance que la France y trouverait son compte à tous les points de vue.

C'est ce que, dès 1842, il proclamait hautement. « Depuis « que j'ai pénétré le pays dans presque toutes les directions, « écrivait-il à cette date, j'ai reconnu que l'Algérie produit « déjà beaucoup de grains, une immense quantité de bétail, « et qu'elle est susceptible d'en produire encore bien davan- « tage, et d'y joindre plusieurs autres richesses telles que « l'huile et la soie. Nous avons traversé plusieurs fois, l'année « dernière et cette année, les plaines de l'Hâbra, de l'Illil, de « la Mina, du Chelif, d'Eghris, le pays des Beni-Amer, celui « des Flittas, grand nombre d'autres vallées, et nous avons vu « d'abondantes cultures en orge et en froment. Les montagnes, « recouvertes, en général, d'une couche profonde d'excellente « terre, ne sont pas moins riches que les plaines. Si les cul- « tures y sont moins étendues, plus morcelées, elles sont ordi- « nairement plus belles. L'immensité des terrains ensemencés « atteste l'existence d'une population beaucoup plus nom- « breuse qu'on ne le pensait ; on en sera convaincu, si l'on « veut considérer que les Arabes n'ont qu'un espace de temps « très court pour les travaux agricoles... Et cependant, je le « répète, ils cultivent de vastes surfaces qui, sans avoir reçu « de fumier, produisent communément, par hectare, 25 à 30 « hectolitres en froment, et 40 à 50 en orge. Il y a donc une « population déjà nombreuse et des produits qui excèdent de « beaucoup les besoins de cette population [3]. »

Au moment où Bugeaud écrivait ces lignes, il avait déjà préludé à son œuvre coloniale et commencé d'introduire des agriculteurs sur le sol de l'Algérie. Et il l'avait fait en adoptant une méthode toute différente de celle qui, entre 1830 et 1839, avait été à peu près exclusivement suivie : il avait pris à son compte l'œuvre de la colonisation, et au système de la colonisation libre, il avait substitué celui de la colonisation officielle.

II. — A quels mobiles obéirent le gouvernement de la métro-

---

[1] De Peyrimhoff, *Enquête*..., t. I, p. 29.

[2] *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête*, par le général Bugeaud (Paris, Dumont, 1842, in-8°), p. 40.

[3] *Ibid.*, p. 46-47.

pole et le général Bugeaud en inaugurant ce système, il n'est pas difficile de s'en rendre compte.

Quelques auteurs ont voulu y voir surtout le résultat de la défiance conservée par les pouvoirs officiels à l'égard des colons indépendants. « Avoir à côté d'eux des gens vivant par « leurs propres ressources, n'ayant nul besoin de recourir à « eux, puisant dans leur indépendance la liberté de parler à « leur guise et pouvant critiquer les actes de l'administration, « n'était pas pour leur plaire », a écrit naguère le Dr Rouire [1] ; et sans doute le souvenir de l'audace et de l'initiative des anciens colons de la Mitidja, s'aventurant, en dépit de toutes les défenses officielles, au delà de la ligne des postes fortifiés, le refus que nombre de propriétaires avaient opposé, en 1839, à l'ordre par lequel le maréchal Valée leur prescrivait d'abandonner leurs propriétés et de se replier sur Alger, servaient d'arguments aux adversaires de la colonisation libre. Il leur paraissait de tous points préférable d'avoir « des colons qu'ils « tiendraient dans leurs mains, qui seraient leurs hommes à « eux, qui seraient installés dans des villages comme autant « de garnisons civiles pouvant au besoin appuyer les mouve- « ments de l'armée [2] ».

Appuyer les mouvements de l'armée et participer à la lutte contre les Arabes, voilà en effet ce que, dès son arrivée en Algérie en qualité de gouverneur général, Bugeaud estime indispensable d'exiger des colons. C'est ce qu'il explique lui-même, de la manière la plus nette, dans l'ouvrage qu'il fait paraître en 1842 sur les moyens de conserver et de défendre l'Algérie, en demandant la constitution de milices. « Le colon africain, « dit-il [3], ne devra jamais laisser rouiller son fusil ; il le tiendra « toujours prêt à faire feu et s'en servira avec adresse ; mais, « pour cela, il est nécessaire que la milice soit très militairement « constituée. Je n'entends pas assurément enlever aux commu- « nes africaines le régime municipal, ni, en ce qui touche leur « administration intérieure, la douceur et l'égalité de nos lois ; « mais je veux, dans leur intérêt le plus cher, celui de leur con- « servation, que les milices soient disciplinées, obéissantes aux « ordres des chefs militaires et suffisamment instruites pour « combattre les Arabes,... qu'elles sachent faire avec légèreté un « petit nombre de mouvements, bien charger leurs armes, et tirer « avec justesse ; qu'elles aient surtout l'intelligence du combat

---

[1] *Les colons de l'Algérie.* II. *La colonisation officielle et ses résultats ; le meilleur mode de colonisation* (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1901, p. 866).

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 866-867.

[3] *L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête*, p. 32-33.

« en tirailleurs, et qu'elles soient animées de cette confiance « guerrière qui prévendra ou repoussera les tentatives des

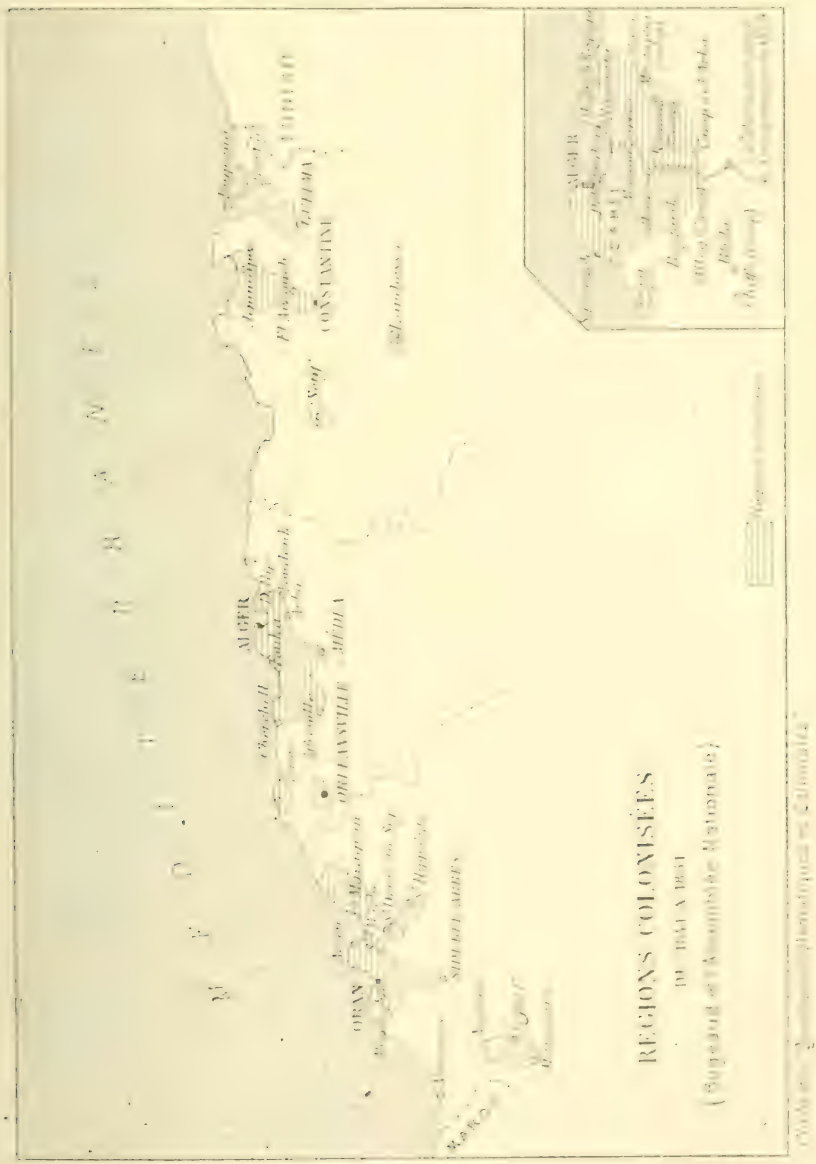

« Arabes. » Pour atteindre ce but, les milices seront placées sous l'autorité du commandant supérieur du cercle ou de ses lieutenants ; mais l'action du maire de chaque commune ne s'en

trouvera en rien diminuée, et les chefs militaires auront pour instruction d'entraver le moins possible les travaux d'industrie et de commerce des miliciens.

Voilà comment Bugeaud entendait mettre les colons en état de « prêter » (selon l'expression même employée par le maréchal Soult dans ses instructions de principe du 13 août 1841) « un « utile concours aux forces employées à la garde du pays ». Mais il allait plus loin encore ; il estimait que « l'armée n'est pas « moins nécessaire pour utiliser la conquête que pour la conser- « ver », qu'elle doit « préparer la colonisation [1] », et qu'elle doit même collaborer avec l'élément civil à la colonisation de l'Algérie. Aussi voulait-il créer, à côté de villages civils, des villages qu'on « donnerait, en récompense de leurs services, aux « soldats libérables qui voudraient s'y fixer [2] ». Ainsi se trouverait rempli, pensait-il [3], le desideratum que le maréchal Soult formulait le 13 août 1841 de la manière suivante : « Fixer en « Algérie une population européenne, et autant que possible « française, assez nombreuse pour y créer promptement des inté- « rêts et une production de quelque importance, et pour prêter « un utile concours aux forces employées à la garde du pays [4]. »

III. — A la réalisation de cette conception, qui lui était particulièrement chère [5], et que, en sa qualité d'agriculteur, il résumait dans la célèbre devise : *Ense et aratro*, le général Bugeaud consacra dès la première année de son gouvernement une bonne partie de ses efforts. Tandis que des cultivateurs nécessiteux, alléchés par l'appât de concessions gratuites et conditionnelles de terres domaniales, vont s'établir en des points déterminés des environs d'Alger, Bugeaud s'adresse aux soldats libérables, qui ont l'expérience de la vie d'Afrique, qui sont acclimatés, et il leur propose de s'établir dans les villages

---

[1] *L'Algérie*, p. 11-12.

[2] *Ibid.*, p. 12.

[3] C'est ce qui ressort nettement des lignes suivantes : « Mes colons militaires ne « mériteraient pas ce double titre, s'ils ne se mariaient pas, s'ils ne cultivaient pas, « s'ils ne commerçaient pas... Les colonies militaires seraient une véritable force qui « donnerait tout d'abord de puissants auxiliaires à l'armée et qui permettrait au « besoin de la réduire un peu ; car elles pourraient, à la fois, fournir des soldats « pour l'action en campagne et occuper certains points où nous sommes obligés de « laisser des garnisons. » (Bugeaud : *L'Algérie*, p. 34 et 36.)

[4] Cité par de Peyerimhoff : *Enquête...*, t. I, p. 21.

[5] « Au début, écrit Bugeaud en 1842, des hommes disciplinés, aguerris, plus « robustes en général que le reste de la population, m'offriront bien plus de garan- « ties de forces que les colons civils... Je n'exclus pas la colonisation civile, mais « *je lui préfère* la colonisation faite avec des soldats ayant passé quelques années « sous les drapeaux » (*L'Algérie*, p. 35). — On sait que, dès 1838, Bugeaud avait publié une brochure traitant *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique* (Paris, Firmin Didot frères, in-8° de 51 p.).

construits par les soins de l'administration. Les arguments que fait valoir la circulaire du 14 décembre 1841[1], il les reprend dans l'allocution qu'il prononce un peu plus tard devant huit cents de ces soldats : « Vous connaissez tous, dit-il, les lieux « où ces villages sont situés. Le sol y est fertile et sain, le site « agréable, les abords faciles ; tout leur présage une grande « prospérité... Il y a une extrême différence entre cultiver les « champs d'autrui et son propre domaine. Ici personne ne « viendra prendre une part dans le produit de vos travaux. « Tout sera bien à vous, et pendant plusieurs années vous ne « paierez pas d'impôt... J'accorderai des congés à ceux qui « voudront visiter leurs parents, et je les exhorterai à se marier « avant de revenir... Je leur dirai aussi : Amenez votre père « et votre mère, vos frères et vos sœurs ; la terre est généreuse, « et je vous en distribuerai assez pour que la famille puisse « vivre largement[2]. »

En dépit de ces promesses séduisantes, la plupart des auditeurs de Bugeaud se refusèrent à suivre les conseils de leur général ; seuls, 53 d'entre eux en acceptèrent les offres, et furent, avec d'autres de leurs camarades, groupés en une compagnie de 76 soldats[3] que, dès le 24 décembre 1841, le gouverneur général envoya s'établir à 37 kilomètres dans l'Ouest d'Alger, à 4 kilomètres de Koléa et de Douaouda, à mi-côte du versant Nord du Sahel, en face et non loin de la mer, à Aïn-Fouka. Dans ce centre nouveau, dont les premières habitations avaient été construites par le génie militaire, — car c'est, dans le système de Bugeaud, l'armée « qui combat, protège et travaille : « elle seule a fait les routes et toutes les constructions impor- « tantes de l'Algérie ; elle est... et sera longtemps encore le « seul agent sérieux des grands travaux à exécuter[4] ». — les nouveaux colons entrèrent sous la conduite d'officiers, au roulement du tambour ; ils reçurent des lots urbains et des lots ruraux, et, déposant le sac et le fusil, commencèrent à manier la pioche et la bêche. Là vinrent les rejoindre, un peu plus tard, — dans le courant de l'année 1842, — les jeunes filles que le général Bugeaud, pressé de marier ses colons militaires, avait demandé au Conseil municipal de Toulon de lui envoyer ; mais, hélas ! les donzelles qui, séduites par la perspective des

---

[1] On en trouvera le texte dans l'ouvrage cité du comte H. d'Ideville, t. II, p. 262-263.

[2] Marcel Dubois et Aug. Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 211-212.

[3] Un officier, 2 sergents, 6 caporaux, 1 tambour et 66 soldats. Au cours de la première année, le nombre des enrôlements s'élève à 147 (Louis de Baudicour : *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 141.)

[4] *L'Algérie*, p. 38.

700 francs donnés comme cadeau de noces à chaque ménage, avaient consenti à franchir la mer, n'eurent pas plus tôt achevé de gaspiller cette petite somme qu'elles abandonnèrent leurs maris! Bientôt les célibataires suivirent leur exemple et abandonnèrent à leur tour Aïn-Fouka, si bien qu'un an après sa fondation, la population du nouveau village se trouvait réduite à 46 personnes; des colons militaires amenés successivement au même endroit, les deux tiers avaient déserté [2]!

Ainsi, au moment même où Bugeaud se plaisait à proclamer la possibilité de recruter des colons militaires[3], les faits lui infligeaient un démenti formel. Et c'est encore un démenti de même nature que lui infligea, un peu plus tard, une nouvelle expérience, tentée dans des conditions à peu près identiques, à 41 kilomètres au Sud-Ouest d'Alger, à égale distance de Blida et de Boufarik, à Béni-Mered. Là, au milieu d'un territoire fertile, arrosé par un cours d'eau qui ne tarit pas, et facile à cultiver, furent introduits avec un égal insuccès, dans un village commencé en 1842 par le génie militaire, des éléments se rapprochant beaucoup de ceux que le général avait introduits à Aïn-Fouka l'année précédente, non plus des soldats libérables, mais des hommes ayant encore à demeurer quelques années sous les drapeaux. L'expérience pouvait sembler concluante; mais Bugeaud, avec sa ténacité coutumière, ne la jugea pas encore telle, et on le vit, tandis que le ministre de la Guerre, le maréchal Soult, désapprouvait les colonies militaires comme inconciliables avec l'état actuel de la législation de l'armée[4], soutenir une opinion contraire à la tribune de la Chambre des députés[5] et entreprendre à Mahelma, en un point où avait été fondé en 1836 un camp qui fut un des avant-postes du Sahel, un troisième essai. Au poste jusqu'alors gardé par des zouaves, Bugeaud substitua un village que bâtirent en six mois des soldats disciplinaires, et que vinrent ensuite peupler des colons

---

[1] Une indemnité de 500 francs à tout soldat qui voudrait se marier, une dot de 200 francs à chaque jeune fille qui accepterait d'épouser un colon militaire (Louis de Baudicour, *ouvr. cité*, p. 141-142).

[2] Rouire, *art. cité*, p. 868-869.

[3] « On m'objectera peut-être qu'il sera difficile d'en trouver, et que si le gouvernement se charge de les établir, ils coûteront fort cher. Je réponds qu'on en trouvera, si l'on veut faire une loi qui donne aux soldats des garanties suffisantes, et leur permette d'appliquer quelques années du service obligé à se créer une propriété et une famille dont l'existence serait assurée. » (*L'Algérie*, p. 35.)

[4] La chose est déclarée dans le rapport de la commission constituée pour l'examen des crédits extraordinaires demandés en 1843 pour la colonisation de l'Algérie (Rapport du 13 mai 1843).

[5] Discours du 24 janvier 1845. — Cf. aussi sa brochure *De la colonisation en Algérie* (Paris, A. Guyot, 1847, in-8° de 95 p.), note 1 de la p. 49.

militaires ; mais, une fois encore, l'expérience se montra contraire aux idées du gouverneur général, et c'est seulement comme à Béni-Mered après l'adjonction de colons civils que Mahelma devint, comme le constatait Jules Duval en 1859[1], « le plus prospère des villages fondés par les condamnés mili- « taires » et « un des plus beaux » du Sahel.

IV. — Si la colonisation militaire trompa ainsi les espérances de Bugeaud, la colonisation civile se montra par contre, comme le déclarait le maréchal Soult le 13 août 1841, « le premier élé- « ment de conservation » du pays ; elle fut vraiment « un des « grands moyens d'utiliser la conquête » et mieux qu'un « moyen « secondaire de la consolider ». Le gouverneur général de l'Algérie, dans un travail duquel il est possible de relever ces expressions[2], considérait les colons civils comme des auxiliaires de l'armée d'occupation ; aussi fit-il collaborer ceux qu'il établit dans les villages du Sahel à la garde et à la défense de l'*obstacle continu*, c'est-à-dire d'un large fossé creusé au travers de la Mitidja pour mettre une partie de la plaine à l'abri des incursions arabes.

Jusqu'en 1841, le gouvernement ne s'était pas préoccupé de favoriser le passage des familles d'agriculteurs disposées à se rendre en Algérie ; aussi était-ce surtout des artisans ou des commerçants qui avaient traversé la Méditerranée pour venir s'établir dans les ports occupés par nos soldats ; comme agriculteurs, on ne comptait guère que les paysans introduits sur leurs propres terres par les propriétaires de grands domaines[3]. A partir de la nomination de Bugeaud comme gouverneur général il en est autrement : dès lors, on se préoccupe de procurer aux émigrants le passage gratuit pour eux et pour les leurs, on leur assure des indemnités de route en France même, et on guide leurs premiers pas, on encourage leurs premiers essais de culture en Algérie. Aussitôt se dessine un véritable courant, dont le gouverneur général constate avec quelque exagération peut-être l'existence dès 1842[4], mais qui est, et qui va en s'accen-

---

[1] *L'Algérie. Tableau historique, descriptif et statistique* (première édition, revisée et complétée. Paris, Hachette, 1859, in-18), p. 168.

[2] Bugeaud : *L'Algérie*, p. 31.

[3] C'est ce que constate Bugeaud dans son travail si souvent cité de 1842 : « En « admettant que l'on puisse donner le nom de colons à tous les Européens qui sont « venus en Afrique et *qui sont presque tous des marchands et des artisans*, nous « n'en aurions pas encore 40.000. » (*L'Algérie*, p. 38.)

[4] « Il y a déjà, écrit-il (*L'Algérie*, p. 25-26), un mouvement extraordinaire vers « l'Algérie ; les personnes et les capitaux y affluent de toutes parts et demandent à « s'y placer ; les propriétés ont doublé de valeur ; partout on bâtit, partout on travaille ; « *on plante, on cultive avec une ardeur extrême ;* les transactions se multiplient « d'une manière inespérée. » Néanmoins, en 1843, le rapporteur de la commission

tuant au cours des années suivantes. « En 1843, il est délivré « 5.666 permis de passage individuels ou de famille, qui portent « sur 14.137 personnes, dont 12.675 Français »; en 1844, on constate la présence de 16.234 personnes de plus que l'année précédente. « En 1845, l'afflux est plus fort encore : 46.000 per- « sonnes arrivent en Algérie; le solde net des arrivées diminué « des départs atteint 20.000 [1]. »

Conséquence naturelle de cet afflux de population, qui n'introduit pas seulement dans la colonie des agriculteurs, mais aussi des ouvriers de métier, terrassiers, maçons, charrons, forgerons, charpentiers, etc. : les centres agricoles se multiplient. L'administration en avait fondé 7 en 1842; elle en crée 14 en 1843, 17 en 1844; et si, au cours des années suivantes, elle ne constitue guère de nouveaux villages, du moins veille-t-elle avec un soin louable au développement de ceux qui existent déjà. Pour les faire réussir, elle déploie une ingéniosité et une souplesse remarquables, elle « s'efforce de donner « satisfaction à tous les besoins et d'utiliser toutes les opportu- « nités [2] ». Non content de faire construire par la main-d'œuvre militaire les villages dont les colons ne vont pas tarder à prendre possession, Bugeaud lui fait encore planter quelques arbres et défricher une partie du terrain sur la concession que recevra chacun d'eux, il lui fait établir routes et moyens divers de communication; il autorise les colons originaires d'une même région (Provençaux, Prussiens rhénans) à demeurer groupés dans différents centres; il crée sur le bord de la Méditerranée, dont il sait la richesse en poissons de toute espèce, trois villages de pêcheurs; il songe à « faire marcher de front la colonisation « arabe avec la colonisation européenne [3] », et à éviter le refoulement indigène, qu'il estime injuste et malhabile. En même temps, il se départit à l'égard de la colonisation libre d'une partie de ses préjugés; il a débuté par la rudoyer et la maltraiter pour favoriser la colonisation officielle; dès 1843, il concède à

---

des crédits extraordinaires constate que « les colons sérieux, ceux qui se vouent « avec leur famille à la culture de la terre, sont encore dans de faibles proportions » (cité par H. Peut : *Précis de l'histoire de la colonisation française en Algérie. Annales de la colonisation algérienne*, t. Ier, 1852, p. 130) et en 1845, dans sa brochure sur *l'Algérie* (Paris, Rignoux, in-8° de 44 p.), T. Fortin d'Ivry reconnaît (à la p. 23) que « la colonisation d'Afrique a été jusqu'à présent par nécessité « *urbaine plutôt que rurale.* »

[1] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. Ier, p. 23, et H. Peut, *art. cité*, p. 136.

[2] De Peyerimhoff, *Enquête.*, p. 23. — Cf., pour la justification de cette phrase, les p. 23-25 de l'*Enquête*.

[3] Bugeaud : *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Afrique* (mémoire anonyme de 1846), reproduit en partie en 1847 dans *De la colonisation en Algérie* (Paris, A. Guyot, in-8° de 95 p.) — Cf. la p. 81 de cette brochure.

la Société des Trappistes, qui s'offre à collaborer à l'assainissement et à la mise en valeur du pays, l'ancien camp de Staouéli et 1.020 hectares de terre y attenant; bien que très sceptique à l'égard de la grande colonisation[1], il n'hésite pas à accorder à Borelly de la Sapie l'autorisation de reprendre, sur le territoire de la commune de Boufarik, l'exploitation d'un des territoires les plus riches et les plus insalubres de la Mitidja, de l'ancien haras des beys d'Alger, Souk-Ali (1844); il concède encore à l'« Union agricole » 3.000 hectares auprès de Saint-Denis-du-Sig (1845), et à des capitalistes français et espagnols l'entreprise de la création de nouveaux villages (1846-1847). Ainsi, en dépit de quelques erreurs initiales et, au début aussi, « d'une brusquerie et même « d'une dureté un peu maladroites », personne, plus que Bugeaud, n'a fait preuve d'intelligence active et de sollicitude prévoyante, d'absence de parti pris et d'ingéniosité, en même temps que d'esprit de suite et de sens pratique, dans l'œuvre délicate et difficile entre toutes de la colonisation.

Du moins ces efforts persévérants portèrent-ils leurs fruits. En 1846, en effet, l'Algérie comptait déjà 14.762 colons ruraux sur une population civile totale de 109.400 âmes, et de ces 14.762 colons ruraux, qui avaient mis en culture 12.474 hectares, 9.167 étaient des Français[2].

V. — C'est sur les bords de la Méditerranée, dans les grandes plaines côtières et sur les coteaux maritimes, que s'étaient établis ces colons eux-mêmes, ou qu'ils avaient été établis par l'administration. N'était-il pas tout naturel qu'il en fût ainsi? Par la mer seule, en effet, se trouvaient assurées les relations avec la métropole, et seul encore, au début du gouvernement de Bugeaud, le littoral de l'ancienne Régence était à peu près soumis à notre domination; en outre, et quoi qu'aient pu prétendre des esprits chagrins, ces territoires étaient, sauf au voisinage immédiat des villes, à peu près vides d'indigènes et d'exploitations agricoles. Comme le fait très justement remar-

---

[1] C'est à son sujet que Bugeaud a écrit : « L'État s'expose à donner des espaces « considérables qui ne recevront qu'une population rare de mercenaires ou qui n'en « recevront pas du tout. » (*De la colonisation en Algérie*, p. 81.)

[2] Par provinces, ces différents totaux se décomposent de la manière suivante :

Provinces	Colons européens	Colons français	Hectares en culture
Alger.....	11.258	7.060	8.679
Constantine....	1.377	874	1.258
Oran.....	2.127	1.233	2.537
Totaux....	14.762	9.167	11.474

Ils nous ont été fournis par les chiffres que donne H. Peut, aux p. 197, 198 et 200 du t. Ier des *Annales de la colonisation algérienne* dans son *Précis de l'histoire de la colonisation française en Algérie*, et s'entendent abstraction faite de Bône et de La Calle.

quer M. de Peyerimhoff[1], « ni la plaine, ni le bord de la mer « ne convenaient, en effet, aux populations locales de la Ré- « gence. Le voisinage de la mer ne leur assurait aucun avan- « tage, puisqu'elles ne s'adonnaient ni à la navigation, ni à la « pêche ; il les laissait exposées à des incursions dangereuses, « et ne leur offrait en retour que des terres broussailleuses, « d'un défrichement difficile et d'un faible rendement en cé- « réales. La plaine était, elle aussi, trop largement ouverte « pour inspirer à des tribus que l'expérience avait rendues pru- « dentes le désir d'y faire un établissement à demeure ; d'ail- « leurs elle était en général marécageuse, insalubre, et les terres « profondes et fortes se prêtaient mal à des labours d'attelage « léger et de faible outillage ».

Est-ce à dire que la dépossession en bloc des tribus indigènes qui avaient dû, parfois malgré elles, obéir aux ordres d'Abd-el-Kader et dont les territoires se trouvaient à la convenance de l'administration n'ait pas été une mesure à la fois inique et impolitique ? Nullement. Et Bugeaud, qui la jugeait telle[2], fit tout son possible pour en pallier les effets. Aussi convient-il de remarquer que, lors de l'abolition du séquestre, les indigènes rentrèrent en possession des territoires qui avaient le plus de valeur à leurs yeux ; ainsi ne se trouvèrent-ils évincés que des parties du sol auxquelles ils tenaient le moins. Ces faits ont naguère été mis en pleine lumière, mais il est équitable d'y insister, car ils sont tout à l'honneur de la colonisation algérienne, soit à l'époque de Bugeaud, soit dans les années suivantes. Voulez-vous savoir exactement sur quelles terres les colons durent exercer leur activité et leur travail ; écoutez ce qu'en a dit, en 1865, un auteur bien informé, et dont tous les écrits sont marqués au coin de l'exactitude et de la modération tout ensemble. Des 700.000 hectares au maximum que possèdent actuellement les colons, déclare le Dr Warnier dans son ouvrage intitulé *l'Algérie devant l'Empereur*[3], « *plus de la moitié* était « en palmiers-nains, dont le défrichement coûte de 300 à « 500 francs l'hectare ; *le quart* en marais pestilentiels dont « l'assainissement a coûté aux colons beaucoup plus que de gros « sacrifices d'argent ; et *le reste* — 175.000 hectares au maxi-

---

[1] *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, t. Ier, p. 176.

[2] V. les dernières pages (p. 89 et suiv.) de la brochure *De la colonisation en Algérie*, où est reproduit (depuis la p. 73) un chapitre des *Quelques réflexions*... distribuées aux députés en 1846.

[3] Paris, Challamel aîné, 1865, in-8° de XII-328 p. — Cf. les p. 108-110 et la note 1 de la p. 108, où sont énumérés les territoires couverts, avant les travaux des colons, soit de palmiers nains, soit de marais.

« mum, — en partie épuisé par un excès de production anté-
« rieure, ou à purger des broussailles et des plantes parasites
« que la charrue arabe respectait, mais qui eussent cassé, brisé
« les charrues perfectionnées des Européens... Les colons ont
« donc conquis les champs qu'ils fécondent, non sur les meil-
« leures terres des indigènes, mais sur des espaces abandonnés
« par eux... Entre les mains des colons, ces terres sont deve-
« nues les meilleures du pays, c'est vrai; mais ce résultat a
« été acquis par le travail persévérant et opiniâtre du pionnier
« de la colonisation, de l'ouvrier européen. »

En établissant des colons sur ces terres d'avenir, Bugeaud savait parfaitement ce qu'il faisait : il attachait indissolublement à ses nouveaux champs l'agriculteur immigré ; il lui faisait aimer d'un amour profond les glèbes qu'il avait arrosées de ses sueurs, conquises sur les régions incultes non seulement à prix d'argent, mais aussi au prix de son travail et même souvent de sa santé ; il faisait des points colonisés de l'Algérie autant de véritables prolongements de la France d'Europe, et il préparait la conquête complète du pays. Que venait-on lui parler d'établir des colons, « en grand nombre, mais « avec une prudence prévoyante, sur des points choisis du lit- « toral » ? d'une « colonisation sagement limitée[1] » ? Dès 1842, Bugeaud se refusait hautement à admettre qu'il fût possible, « en présence de l'hostilité arabe, de circonscrire d'une manière « quelconque une portion de l'Algérie pour en faire une sorte « d'île française, dans laquelle se fonderait la colonisation à « l'abri des injures de l'ennemi. Outre qu'un pareil système ne « pourrait être que mesquin et peu honorable pour une grande « nation, je ne connais, déclarait-il[2], rien au monde de plus dif- « ficile que son application... Il faut que tout ou presque tout « soit soumis pour que la domination française soit stable ».

VI. — Moins que les autres, ceux qui avaient naguère vu le général Bugeaud « incliner » avec eux « pour l'évacuation de l'Afrique » ne pouvaient lui pardonner ces idées nouvelles ; ils ne pouvaient se consoler, après l'avoir applaudi naguère, de constater qu'il se plaçait aujourd'hui au premier rang de leurs adversaires. Aussi ne cessèrent-ils de lui faire en France une guerre sans merci ; par la parole, par la brochure, ils combattirent ses idées, et ils n'eurent pas de cesse qu'ils ne l'eussent mis en échec.

En veut-on un exemple ? La *Lettre d'un vieux soldat à*

---

[1] Expressions employées par le maréchal Soult, président du Conseil, dans sa lettre du 13 août 1841 (cité par H. Pelet, *art. cité*, t. Ier, p. 75).

[2] *L'Algérie*, p. 6 et 14.

M. le maréchal Bugeaud[1], rédigée en 1845 par le député de la Seine-Inférieure A. Desjobert, un des adversaires les plus irréductibles de l'occupation française en Algérie [2], est là pour le fournir. Après y avoir rappelé les paroles citées plus haut du futur gouverneur général [3], Desjobert y énumérait les demande militaires toujours croissantes de Bugeaud, s'y moquait des colons militaires, y montrait le soldat travaillant toujours quand il ne combattait pas, y soulignait les désaccords existant entre le maréchal[4] et le gouvernement. « Voilà que, — fait-il « écrire par son vieux soldat, — ... vous dites, mon général, « que nous avons en Afrique plus de 80.000 hommes, qu'il en « faut encore 10.000, et qu'en outre il faudrait y établir 100.000 « familles de colons militaires, pour lesquelles vous vou- « lez nous prendre chaque année 10 à 12.000 jeunes gens. « C'est là, mon général, ce qui inquiète ma femme pour notre « second fils, et sur quoi je ne puis lui faire entendre raison. « Elle comprend bien que l'aîné soit soldat, puisque je l'ai « bien été, moi ; mais qu'on prenne le plus jeune pour en faire « un colon, en le mariant là-bas avec une mauvaise femme, « quand la fille de notre voisin, qui est une honnête fille, lui « conviendrait si fort, voilà ce qu'elle ne comprend pas...

« Une autre chose nous inquiète : c'est le travail qu'on fait « faire au soldat en Afrique... C'est donc pour cela que notre « enfant a été si souvent à l'hôpital; et pourtant c'était un des « plus forts du canton : on en avait rejeté quatre pour l'avoir... « Faire du soldat le serf du colon ou sa bête de travail, n'est « pas ce qu'entendent nos députés et le maréchal Soult, puis- « qu'ils ont déclaré que les travaux civils tels que *la cons- « truction des maisons des colons, les défrichements et des- « sèchements, ne pouvaient être demandés au soldat.* — Il est « vrai que cela ne vous a pas empêché de continuer à employer « les troupes à ces travaux.

« Dites-moi donc, mon général, qui est-ce qui gouverne ? « est-ce vous ou le gouvernement ? Ma femme prétend que ce « doit être le gouvernement.

---

[1] Paris, typog. Firmin Didot frères (7 mars 1845), pièce de 4 p. in-8°.

[2] Sur le rôle antérieur de Desjobert à propos de l'Algérie, v. L. DE BAUDICOUR : *Histoire de la colonisation de l'Algérie* (Paris, Challamel aîné, 1860, in-8° de 584 p.), p. 5, et MARCEL DUBOIS et AUG. TERRIER : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 181.

[3] Elles auraient été, au dire de Desjobert, prononcées par Bugeaud dans son discours du 15 janvier 1840 ; nous ne les y avons pas relevées. Il semble même, au contraire, que, dès ce moment, le général considérât l'abandon de l'Algérie comme impossible : « La possession d'Alger est une faute, dit-il; mais, puisque vous voulez « la faire, *puisqu'il est impossible que vous ne la fassiez pas...* » (H. D'IDEVILLE : *Le maréchal Bugeaud*, t. II, p. 137).

[4] Bugeaud avait été promu maréchal le 31 juillet 1843.

« Mon général, je suis un vieux soldat ; je ne comprends « plus grand'chose à tout cela. J'ai presque perdu la vue en « Egypte, j'ai perdu la santé à Saint-Domingue, je ne puis « plus travailler : ma femme et moi n'avons que deux enfants « pour nous soutenir ; la conscription et l'Afrique nous ont « pris l'aîné pendant sept ans ; si votre colonisation militaire « nous prend aujourd'hui le second, que deviendrons-nous ? »

Et Desjobert ajoutait : « Le soldat ne doit que le service « militaire ; en ajouter un autre, c'est commettre un abus de « pouvoir. Si l'on veut établir la colonisation militaire, il faut « une loi qui la consacre. Si l'on veut employer les soldats aux « travaux de la colonisation civile, il faut une loi qui les y « oblige. Faites présenter ces lois, nous les discuterons. »

On discuta en effet, — et passionnément, — le projet d'ordonnance sur la colonisation de l'Algérie que Bugeaud fit, en janvier 1847, déposer par le gouvernement sur le bureau de la Chambre des députés. Le maréchal n'y abandonnait aucune des idées qui lui étaient chères, et dans les brochures de circonstance dans lesquelles il soutint ce vaste plan d'ensemble[1], il indiquait avec une singulière vigueur et une remarquable clairvoyance, et le but que le gouvernement royal devait assigner à ses propres efforts, et les moyens nécessaires pour atteindre ce but. Pour arriver à fonder en Algérie la société européenne dont il avait commencé par déterminer les caractères[2], il proclamait la nécessité pour le gouvernement sans l'aide duquel, déclarait-il encore[3], « on ne peut en Afrique rien faire de grand en colonisation » de recourir à la fois à la colonisation civile et à la colonisation militaire, « aux bras nombreux et vaillants » de l'armée. La colonisation civile, dont Bugeaud n'a garde de méconnaître les avantages, demeurera encore confinée sur les rivages de la mer, et ne pénétrera que jusqu'à une profondeur de douze lieues dans l'intérieur des terres ; plus avant sera constitué un véritable rideau de colonies militaires, qui protégeront les colons civils[4], et qui, selon une expression très heureuse employée par Bugeaud dès 1838, « formeront les avant-postes de la colonisation[5] ». A l'abri de ce rideau, les colons civils

---

[1] *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Afrique* (Paris, 1846, in-8°). — *De la colonisation de l'Algérie* (Paris, 1847, in-8°).

[2] « Il faut fonder en Algérie une société européenne assez nombreuse, assez fortement constituée, pour dominer le peuple arabe, assez productive, assez commerçante pour exonérer la métropole des énormes dépenses qu'elle consacre à la colonie « et à la solde d'une armée permanente » (*De la colonisation de l'Algérie*, p. 7).

[3] *Ibid.*, p. 18.

[4] *Ibid.*, p. 14-16.

[5] *De l'établissement de légions de colons militaires...*, p. 6.

pourront préparer en toute sécurité leur marche en avant, qu'ils reprendront au moment propice ; en effet, « *la colonisation* « *ne s'arrêtera pas plus que la conquête; avec le temps elle* « *envahira tout.* La colonisation militaire est son avant-garde « la plus vigoureuse, la plus intelligente, la plus capable de la « faire respecter des Arabes[1]. »

L'ampleur de ces vues, toujours si intéressantes et le plus souvent si justes, l'importance des crédits nécessaires à leur réalisation (3 millions de francs), effrayèrent tout le monde, même ceux qui acceptèrent de soutenir le projet de Bugeaud. Les adversaires de l'Algérie en profitèrent pour renouveler, avec plus de vivacité que jamais, leurs attaques contre le gouverneur général et leurs critiques contre ses idées qui, mollement défendues devant les députés, furent finalement retirées par le gouvernement au mois de mars 1847.

Quelques mois auparavant, Bugeaud avait songé à donner sa démission pour soutenir lui-même verbalement son projet ; il estima, à la suite d'un retrait dans lequel il vit une désapprobation formelle de ses vues, ne pouvoir demeurer encore gouverneur général de l'Algérie. Il se retira donc presque aussitôt, après six années d'un labeur opiniâtre, très glorieux au point de vue militaire, très remarquable au point de vue colonial ; son gouvernement marque en effet, comme l'a dit un juge compétent en la matière[2], « la période la plus féconde de la colonisation ; il en reste aussi, pour le nombre et la variété des procédés, le champ d'expériences le plus vivant ».

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] *De la colonisation en Algérie*, p. 60.

[2] DE PEYERIMHOFF : *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895*, t. Ier, p. 20.

LE CONGRÈS COLONIAL DE MARSEILLE

De nombreux congrès se sont réunis à Marseille, à l'occasion de l'Exposition coloniale, et surtout au mois d'août et de septembre. De ces congrès, si un certain nombre ont passé, et à juste titre, à peu près inaperçus, quelques-uns furent très remarquables. Mais le premier de tous, par l'importance des questions traitées, par le nombre et la qualité de ceux qui y prirent part et par le travail qui y fut accompli, c'est sans contredit le *Congrès colonial*, qui tint ses assises du 5 au 10 septembre dernier, à la Faculté des Sciences, au Lycée et dans la salle des Congrès.

*
* *

L'organisation du Congrès, dont l'*Union coloniale Française* avait pris l'initiative, avait été confiée à un comité d'hommes particulièrement compétents.

Le programme, arrêté par eux, comprenait toutes nos colonies, et pour chacune d'elles, toutes les questions qui s'y rattachent, sauf du moins la question des Missions : le Commerce, l'Industrie, la Navigation et la Marine marchande, l'Agriculture, les Travaux publics et les Mines, la Colonisation, les Questions indigènes, la Législation coloniale. Cela faisait huit divisions qui se subdivisaient à leur tour en 27 sections, partagées elles-mêmes parfois en sous-sections ou en plusieurs chapitres. Ce programme imprimé remplissait 26 colonnes in-4° très serrées, et ne comprenait pas moins de 500 questions ou sous-questions.

Cette abondance des matières à traiter, qui devait déjà par elle-même provoquer une certaine confusion, entraina par surcroît, comme on le voit, la création d'un trop grand nombre de sections, — deux douzaines environ, — qui devaient siéger en même temps, les unes au Lycée, les autres à la Faculté des Sciences. Impossible donc d'assister à plus d'une séance sur 24, et nécessité de manquer souvent celles qui nous auraient intéressés davantage. En outre, ce qui augmenta encore la confusion, ce fut le grand nombre et la grande diversité des congressistes. Nous étions en effet 6 à 700, au moins, dont la plupart désiraient travailler et étaient fidèles aux séances. Et ces congressistes venaient un peu de partout, d'Indo-Chine, d'Afrique, d'Algérie, de Tunisie, d'Océanie. Ils appartenaient à

toutes les situations, au commerce, à l'industrie, aux mines, à l'enseignement, au barreau, à l'administration, à la presse, etc., et plusieurs d'entre eux avaient une grande expérience. En résumé, il y avait là tous les éléments pour un merveilleux congrès, si ces éléments avaient été dirigés, disciplinés. Mais le moyen de diriger, de discipliner tant d'hommes qui ne se sont jamais rencontrés auparavant, qui viennent de tant de pays différents, qui ont tant d'idées, de sentiments, d'intérêts opposés, et des mentalités si diverses ? Dans telle section, par exemple la troisième ou la quatrième, qui traitaient de l'*Education des indigènes* et de la *Justice*, en dépit des efforts du président, les Tunisiens absorbèrent les trois quarts de notre temps et se plaignirent encore qu'on ne leur en donnât pas assez.

Donc, dans le Congrès colonial de Marseille, à cause même de l'abondance des matières soumises à l'étude, par suite de la multiplicité des sections, par suite aussi du nombre très considérable des congressistes et de la variété de leur origine, de leur pays, de leurs goûts, il y eut un peu de désordre et de confusion, désordre et confusion inévitables, dont personne n'était responsable, mais dont tout le monde souffrait.

Aussi, lorsque M. Chailley, dans la dernière assemblée générale, proposa de mettre à l'étude l'organisation des futurs congrès, et marquant à grands traits les lignes dans lesquelles devraient se tenir ces congrès, indiqua qu'ils ne traiteraient chaque année que d'une seule colonie ou d'un seul groupe de colonies, que les rapports seraient imprimés d'avance et envoyés à tous les congressistes, tout le monde fut unanime pour adopter sa proposition,

Les futurs congrès coloniaux pourront être désormais aussi nombreux, aussi sérieux que celui de Marseille, mais ils seront mieux préparés et surtout plus délimités, plus précis dans le sujet traité et partant plus utiles.

*
* *

J'ai voulu marquer, en commençant, le côté défectueux de cette grande manifestation coloniale. Il me reste une seconde tâche à remplir, beaucoup plus agréable et beaucoup plus facile : c'est d'en dire tout le bien qu'elle mérite.

On en a déjà deviné une partie.

Rarement d'abord congrès colonial réunit autant de personnages illustres, autant de compétences diverses, autant de bonnes volontés : Chailley, de Lanessan, Robert de Caix, G. Mourey, Desbief, Bohn, Ballande, Dr Heckel, Esnault-Pelterie, Dybowski,

E. Perrier, Dr Kermorgant, Charles-Roux, Dareste, le général Famin, Froidevaux, Aug. Terrier, H. Lorin, Brenier, etc.

Les rapporteurs étaient ordinairement des hommes d'une réelle compétence et d'une incontestable valeur. De plus, en dehors des rapports officiels, plusieurs communications furent faites qui ne le cédaient à aucun rapport. Des discussions aussi eurent lieu, très utiles pour préciser une question, parce qu'elles émanaient d'hommes pratiques, de vieux colons que l'expérience de la vie et l'usure des faits avaient assagis. Et il est certain que tous ces travaux, réunis en deux ou trois volumes, ou même plus, constitueront un recueil d'un grand prix.

Impossible, en effet, de rien entendre de plus exact et de plus complet que la communication par exemple de M. Brenier sur la *Culture de la soie en Indo-Chine*, ou celle de M. Haffner sur celle du *Ficus elastica* et de l'*Hevea Brasiliensis* dans le même pays; ou que les deux rapports de M. Jully sur le *Régime économique et l'organisation commerciale de Madagascar*. Le rapport sur la *Navigation* et la *Marine marchande* fut plein de mesure et d'aperçus heureux; celui de M. Rivals, sur les *Graines oléagineuses*, rempli de renseignements; ceux sur les *Cultures industrielles* seraient tous à citer, de même ceux sur les *Chemins de fer*, sur l'*Education*, etc. Celui de M. Vuilliez, avocat général à la cour d'appel d'Aix, provoqua une vive discussion. Reprenant une idée que M. Guiraud n'avait pu faire prévaloir en 1900, M. Vuilliez demandait que, dans les pays de conquête récente, l'autorité judiciaire pût se confondre avec l'autorité administrative. Il soutint cet avis, avec beaucoup de mesure, comme une nécessité et comme une exception. On le combattit vivement, et en fin de compte il fut battu.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail ni de ces rapports, ni de ces communications, ni de ces discussions. On les lira plus tard, quand ils seront imprimés, et il pourra être avantageux de revenir alors sur telle ou telle question plus intéressante ou plus pratique. Le seul point qu'il importe de noter comme un heureux indice d'une transformation dans notre esprit colonial, c'est la modération, la prudence de ces communications ou de ces rapports, la courtoisie et la tranquillité de ces discussions.

Il y eut quelques exceptions. Des jeunes et des éloquents employaient facilement les hyperboles ou se grisaient de leur parole, mais ils n'avaient pas d'écho. Des hommes à thèses ou à idées préconçues parlèrent parfois de ce qu'ils ne connaissaient pas suffisamment, ou essayèrent d'imposer une théorie qui ne pouvait convenir aux circonstances; mais l'intervention d'un

homme qui avait mis la main à la charrue suffisait pour tout remettre en place. A certains indices, on aurait pu craindre que les malheureuses passions qui nous divisent de si déplorable façon à l'heure actuelle ne trouvassent un écho au Congrès; mais la parole modérée d'un sage, président de section ou homme d'autorité, suffisait pour tout prévenir. Dans l'ensemble, tous, ou à peu près tous, firent preuve d'une grande largeur de vues, d'un véritable esprit de tolérance et de libéralisme pratique, qui me confirmèrent à maintes reprises dans cette pensée intime que bien des gens en France en ont assez des divisions et des persécutions et que nous arriverions vite à nous entendre, au lieu de nous combattre, si d'aucuns ne trouvaient leur intérêt dans ces divisions. Beaucoup enfin firent preuve d'une connaissance des faits, d'une science pratique, d'une expérience tout à fait remarquables.

En matière d'éducation, si l'on n'avait affecté d'ignorer presque partout l'enseignement libre, parce que donné par des missionnaires, il n'y aurait eu qu'à louer, dans l'ensemble, ce qui fut dit. Evidemment des hommes avancés, des *progressistes*, comme un président les appela, des *jeunes* comme tout le monde pouvait les voir, demandaient l'éducation gratuite, primaire, secondaire, supérieure, pour tous les indigènes, l'enseignement obligatoire du français, etc., etc. Mais quand le président de la réunion, M. Chailley, leur répondait que, pour lui, il se déclarerait satisfait si des Annamites, dans les endroits reculés, sachant lire, écrire et compter dans leur langue, apprenaient à mieux cultiver la terre ou à exercer un métier, sauf à rendre accessible une instruction plus complète à quelques enfants exceptionnellement doués, tout le monde l'approuvait.

En matière de justice, la même note calme et la même notion juste des choses et des milieux fut constamment observée.

Ce sont là d'heureux symptômes, et quand une discussion est ainsi conduite, quand elle se tient dans ces limites de modération, d'étude, des faits, de réserve et de justesse, un congrès est certain de faire œuvre utile.

*
* *

Telle fut donc la physionomie générale du Congrès de Marseille. Il nous reste maintenant, à signaler deux courants d'idées, deux tendances qui le dominèrent et qui lui donnèrent sa note caractéristique et son importance : je veux dire la tendance vers l'autonomie administrative, et la tendance vers la réciprocité, sinon vers l'autonomie douanières.

Quelques remarques sur chacun de ces deux courants.

Quand la France commença à coloniser, sous l'ancien régime, le but poursuivi et le plan de colonisation adopté furent très simples. On peut les ramener aux trois points suivants.

1° Nous manquions en France de beaucoup de denrées coloniales, dont l'usage devenait chaque jour plus fréquent et que notre sol ne pouvait produire : sucre surtout, café, épices, etc. Donc, il fallait avoir dans les pays chauds des possessions qui produisissent ces denrées et les produisissent exclusivement pour nous.

2° Nous avions en France des récoltes, et nous fabriquions des produits industriels dont ces possessions lointaines avaient besoin. Nous devions alors, comme contre-partie de leurs exportations, leur imposer nos récoltes et nos produits métropolitains.

3° Enfin, comme tous les échanges entre nos colonies et nous, importations et exportations, étaient français, il devenait naturel qu'ils se fissent tous par bateaux exclusivement français. Et cela, à un autre point de vue, était très heureux pour le développement de notre marine marchande et aussi pour celui de notre marine de guerre.

En résumé, nos colonies, sous l'ancien régime, étaient comme des fermes lointaines que nous seuls alimentions, dont nous seuls pouvions recevoir les produits et qui étaient rattachées à la mère patrie par une navigation exclusivement française [1].

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre, par exemple, le peu de sympathie qu'inspiraient chez nous nos possessions canadiennes, où ne croissaient pas les denrées coloniales dont nous avions besoin, où croissaient, au contraire, les produits agricoles que nous aurions désiré leur fournir, pour comprendre aussi la résignation avec laquelle fut accepté le néfaste traité de Paris.

Cette théorie de la colonisation entraînait, comme conséquence naturelle, l'administration de nos colonies suivant nos lois et nos coutumes, une administration française par des Français, ce que l'on a appelé depuis l'*administration directe* et l'*assimilation*. Nous nous établissions, en effet, dans des pays déserts, dans des pays, en tout cas, où il n'y avait qu'une population très clairsemée, sans autorité constituée ni organisation d'aucune sorte. Nous nous y établissions pour y intro-

---

[1] Lire à ce sujet le très remarquable volume de M. Christian Schefer : *La France moderne et le Problème colonial*, dont nous avons nous-mêmes donné quelques pages, le 16 octobre dernier (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XXII, p. 482), Paris, Félix Alcan, 1907.

duire notre race et en faire une terre française, pour y importer comme main-d'œuvre les nègres d'Afrique, qui devenaient les esclaves de nos colons français. C'était donc bien une possession française, habitée, peuplée et possédée par des Français. Quoi d'étonnant alors qu'elle fût gouvernée, administrée, régie par des lois françaises, que nous y introduisions nos coutumes, nos mœurs, notre langue, que nous en fassions des *terres françaises*, qui s'alimentaient en France, envoyaient leurs produits en France, communiquaient régulièrement avec la France par des services français?

Cette pratique, toute naturelle dans de telles circonstances et dont personne ne s'étonnait, n'avait pas alors de grands inconvénients, et quand elle en avait, les bureaux de Versailles, habitués aux affaires, en corrigeaient, par d'opportunes dérogations, ce qu'elle aurait pu avoir d'excessif.

Cela donc convenait dans l'ensemble aux anciennes colonies. Mais plus tard, par exemple, après 1830, quand nous conquîmes l'Algérie, pays déjà suffisamment peuplé et où existait une autorité et une administration établies, eûmes-nous raison de détruire cette autorité et cette administration, au lieu de nous en servir? Eûmes-nous raison, sous le second Empire ou dans les premières années de la troisième République, d'accentuer cette théorie de l'assimilation au point de vouloir faire de l'Algérie une simple prolongation de la France, avec les mêmes rouages, la même justice, la même administration? Tout le monde aujourd'hui pense le contraire, et l'Algérie n'a semblé prendre son essor que depuis qu'on s'est efforcé de lui rendre un commencement d'autonomie.

Quoi qu'il en soit, dès qu'il eût conquis la Tunisie, Jules Ferry se garda bien de commettre la même faute. Avec une netteté de conception et une sûreté de main remarquables, à l'ancienne thèse de l'assimilation et de l'administration directe qui importe dans un pays et fait appliquer par une administration française nos lois, nos pratiques de gouvernement, nos usages, il substitua la forme si heureuse du *protectorat*, qui garde l'organisation ancienne dans tout ce qui n'est pas essentiellement mauvais, avec ses lois et ses coutumes, avec ses cadres indigènes, se contentant de surveiller, de contrôler et de diriger de haut. Cela coûte infiniment moins; cela ne heurte pas les indigènes et risque moins de les froisser ou de les mécontenter; cela nous donne, en définitive, une autorité suffisante pour exécuter toutes les réformes utiles, si nous savons nous en servir. Cela, d'ailleurs, réussit partout où on l'applique avec intelligence et dans la mesure même où on l'applique.

C'est là ce que M. de Lanessan nous expliqua dans sa grande conférence à la salle des Congrès, avec une netteté, avec une force, avec une sincérité remarquables. Il nous en dit les raisons, nous en montra par des exemples saisissants la vérité et les conséquences, fit partager à tous sa manière de voir, et l'on ne pouvait comprendre que la thèse contraire eût jamais pu être appliquée, la thèse qui, à un pays déjà peuplé et organisé, ayant ses lois, une civilisation, une mentalité très différente de notre mentalité, de notre civilisation et de nos lois, veut imposer notre administration, notre législation, nos mœurs et nos usages.

La même question fut reprise dans une séance de section, dans ces petites séances de travail, où il n'y a généralement ni éloquence ni emballement, mais des rapports techniques, des raisons et des arguments que l'on peut librement discuter et combattre. Or, les affirmations du rapporteur furent aussi nettes que celles de M. de Lanessan, et ses conclusions aussi fermes.

Et la conclusion dernière fut la même que celle de M. de Lanessan, très inattendue, dénotant, avec l'habitude des hommes et des pratiques du jour, un certain esprit de scepticisme désabusé très instructif.

Le Protectorat est la véritable forme d'administration coloniale, facile, économique, et qui donne les meilleurs résultats, associant le peuple protégé au peuple protecteur dans les mêmes efforts vers le même but à atteindre. L'assimilation et l'administration directe, au contraire, coûtent très cher, augmentent les difficultés et les divisions et ne donnent souvent que de mauvais résultats. Cependant, soyez tranquille. C'est la pratique de l'assimilation et de l'administration directe qui gagne chaque jour dans nos colonies, en dépit de toutes les affirmations contraires; c'est elle qui gagnera de plus en plus, même sous le nom de Protectorat, et l'on est déjà loin de la théorie de Jules Ferry, même en Tunisie, où il en avait si heureusement donné le modèle.

On en est déjà bien loin, et l'on s'en écartera de plus en plus, et cela pour deux causes dont l'une est puissante et dont l'autre est irrésistible.

« Nous sommes, nous, Français, expliquait le rapporteur de « la séance de section dont nous parlions plus haut, d'incorri- « gibles idéalistes, et de non moins incorrigibles braves gens. « Nous voulons à toute force, même malgré eux, faire le bon- « heur des gens sur qui nous avons la moindre autorité : « voilà pour la bonté. Et comme nous sommes bien persuadés « qu'ils ne sauraient être heureux qu'en nous ressemblant,

« c'est-à-dire en pensant, en parlant, en étant gouvernés et « administrés et jugés comme nous, notre premier soin est de « leur imposer nos juges, nos administrateurs, nos institu- « teurs, nos lois, nos coutumes, nos habits, notre langue, nos « mœurs : voilà pour l'idéalisme. Ils n'en veulent pas ; ils ont « d'autres habitudes, d'autres lois, d'autres mœurs, une autre « langue, une autre mentalité, qu'importe ? Il faut qu'ils par- « lent et agissent comme nous, qu'ils nous ressemblent. Et « voilà pourquoi nous faisons partout, même malgré nous, « de l'administration directe, de l'assimilation. »

Il y a beaucoup de vrai dans tout cela. Et n'est-ce pas, en particulier, la *forme*, la sacro-sainte forme de l'administration et de la justice qui ne conviennent qu'à une civilisation très avancée, si même elles lui conviennent, que nous avons soin d'appliquer, dans nos colonies, à la civilisation la plus rudimentaire. On en pourrait citer mille exemples plus grotesques ou plus odieux les uns que les autres. Ne se rappelle-t-on pas, en particulier, à peu près tous les indigènes du Congo condamnés à vivre en concubinage, parce que le mariage civil, d'après la loi française, doit précéder le mariage religieux ? Le mariage civil, en effet, leur était absolument impossible, les agents de l'autorité manquant presque partout pour présider à sa célébration.

Donc il y a là, dans notre amour de la forme, de la routine, du fétichisme administratif, une première raison pour laquelle l'administration directe et l'assimilation gagnent partout ; et cette raison est très forte.

Elle n'est pas irrésistible cependant, et s'il n'y en avait pas d'autre, il ne serait pas défendu d'espérer qu'elle céderait à cette science coloniale expérimentale que nous avons montrée plus haut, se fondant et se développant sur l'observation et sur l'étude des faits. Nous ne sommes plus les incorrigibles idéalistes de 1848, ou bien les utopistes idéologues du *Contrat Social* et de la Révolution. Nous ne le sommes peut-être pas assez.

Nous sommes, en effet, nous devenons chaque jour très positifs, très épris du fait, très soucieux de nos intérêts. Mais de cette nouvelle tendance, assez récente et chaque jour plus forte, découle une autre raison, signalée par le même rapporteur et par M. de Lanessan, pour laquelle et l'administration directe et l'assimilation s'imposeront malgré tout dans nos colonies. Et cette raison, produit direct du parlementarisme faussé que nous possédons, la voici : le ministre est à la merci du député ou du sénateur qui est lui-même à la merci de ses électeurs. Le ministre donc ne peut rien refuser au député ou au sénateur

dont le concours assurera la majorité au gouvernement, dont la défection entraînerait sa chute. Le député ou le sénateur ne peuvent rien refuser à tel maire, tel adjoint, tel électeur influent, dont dépende leur réélection. Or, que demandent ces électeurs à leur sénateur ou à leur député ? Et que demandent ces derniers aux ministres ? Des faveurs de toute sorte, mais surtout des places pour leurs fils, leurs neveux, leurs amis, pour les fils ou les neveux de leurs amis. Des places il n'y en a plus en France, tellement toutes les avenues qui y conduisent sont encombrées et gardées, et il est difficile d'en créer de nouvelles, impossible en tout cas d'en créer en nombre suffisant, le budget étant déjà trop lourd. Eh bien ! que l'on en crée aux colonies. Il y a tant à faire là-bas ; il y a si peu d'employés ; le budget local paiera ; il suffira de le lui imposer d'un trait de plume, puisqu'il n'y a pas de Parlement, pas de Conseil général, à peine un semblant d'opinion publique, une apparence de presse pour protester ou réclamer.

Et l'on crée des places tous les jours. Le nouveau gouverneur général emmène avec lui toute une clientèle ; le lieutenant-gouverneur ou le résident supérieur en conduit aussi un certain nombre ; le ministre leur en expédie de France par fournées, en dehors d'eux et un peu malgré eux. Bientôt tous les cadres débordent ; ces jeunes gens n'ont rien à faire ; il faut cependant qu'ils fassent quelque chose, qu'ils aient au moins l'air de faire quelque chose. Et on leur donne un travail où ils s'occuperont, un travail matériel qu'un indigène accomplirait mieux qu'eux et presque pour rien, tandis qu'eux coûtent très cher ; on leur donne la place que tenait un indigène presque pour rien également, tandis qu'eux sont payés grassement. Et ainsi ils se trouvent de plus en plus occuper toutes les places, faire tout le travail, et le faire comme on le fait en France, avec la même routine, la même abondance de paperasseries, les mêmes exigences, la même étroitesse, la même invincible forme. Ils administrent directement comme en France ; ils font de l'assimilation. Et hélas ! ils continueront à en faire, malgré toutes les théories, malgré toutes les promesses, malgré tous les Congrès, tant que nous garderons la même forme de représentation et les mêmes mœurs politiques, et peut-être encore après que nous ne les aurons plus.

***

Il y eut en outre, au Congrès colonial de Marseille, un autre courant plus fort peut-être que le premier, un courant qui

entraîna les adhésions unanimes et dont nous entendrons encore parler : le courant vers une plus grande liberté, sinon vers l'autonomie commerciale. Comme nous l'avons dit plus haut, nos anciennes colonies exportaient en France tous leurs produits qui y étaient admis avec des droits très faibles; elles recevaient en franchise de la mère patrie toutes les choses dont elles avaient besoin. Enfin ce double mouvement d'échange se faisait exclusivement par des bateaux français. Notre marine marchande, hélas! est loin maintenant de transporter toutes nos marchandises vers nos colonies ou de nous rapporter toutes leurs productions. Les unes et les autres naviguent volontiers sous pavillon étranger : les bateaux étrangers coûtant moins cher, étant plus nombreux et plus accommodants que les bateaux français.

D'autre part, les produits de nos colonies ne viennent pas tous en France et nous devons en demander une grande quantité à divers pays. Nous ne recevons pas, du reste, ces produits en franchise. Nous les traitons comme des produits étrangers, excepté ceux de l'Algérie et quelques-uns de la Tunisie qui entrent en franchise, excepté aussi quelques denrées coloniales dites de luxe : thé, café, vanille, qui ont obtenu une détaxe partielle. Mais nous imposons à nos colonies, du moins autant que les traités avec les puissances étrangères nous le permettent, de recevoir en franchise tous nos produits. Et quand les droits de douane ordinaire ne suffisent pas pour défendre ceux-ci, par exemple nos toiles de coton ou nos articles de quincaillerie, contre la concurrence étrangère, nous les majorons jusqu'à les rendre prohibitifs. C'est ainsi qu'à Madagascar les droits de douane sur les cotonnades étrangères furent, en 1897, portés à 35 %, de 10 % qu'ils étaient avant notre prise de possession, et à 45 %, l'année suivante, ce qui amena forcément la disparition totale, en faveur de nos importations, des importations anglaises et américaines.

Je n'examinerai pas si ce gain est bien réel, et s'il ne suffit pas, par exemple, aux Anglais, de faire fabriquer leurs cotonnades en France pour être en règle avec la loi. Je veux admettre que l'industrie et le commerce français ont réellement gagné tout ce que les étrangers semblent avoir perdu et raisonner dans cette hypothèse.

D'abord, l'ancienne conception que nos colonies sont une ferme lointaine, exploitée uniquement par nous et pour nous, subsiste dans son intégralité, quoique ces colonies aient leur population indigène, leur développement propre, leurs intérêts et leur personnalité respective. Et puis, n'y a-t-il pas quelque

chose de moins juste, de choquant, à imposer à nos colonies de recevoir nos produits en franchise et de frapper d'un droit leurs produits importés chez nous?

Négligeons encore cet argument. Il y en a d'autres d'ordre économique que l'on fit vivement valoir au Congrès de Marseille, en particulier M. Jully, dans son rapport sur la situation commerciale de Madagascar.

Les importations, avant notre arrivée, acquittaient 10 %, *ad valorem* de droits. Nous admîmes nos marchandises françaises en franchise, dès notre prise de possession. A cela, il n'y avait rien à dire, car c'était pour nous un moyen de nous payer des énormes sacrifices que nous venions de faire pour la conquête de l'île. Mais ce ne fut pas assez et nous avons dit quelles taxes démesurées frappèrent les produits étrangers.

Les cotonnades anglaises et américaines ne parurent plus, mais les Malgaches durent payer nos cotonnades 35 % plus cher qu'ils ne payaient jadis les cotonnades étrangères. C'est donc 35 francs pour 100 d'impôts que prélevèrent sur eux nos industriels. C'est donc 100 francs qu'il fallait aux indigènes pour s'habiller, au lieu de 65.

Une majoration analogue, sinon absolument égale, se produisit pour les mêmes raisons sur les autres articles d'importation. Les importations étrangères tombèrent à presque rien au profit des importations françaises ; mais ce fut aux dépens des Malgaches dont la vie devint un cinquième, un quart plus chère, afin d'enrichir, il faut le répéter, nos négociants et nos industriels.

Ce n'est pas tout. Nos articles d'importation entrant en franchise, les douanes malgaches ne donnèrent presque plus rien, tandis qu'elles auraient pu rapporter 4 à 5 millions. Il fallait cependant pourvoir à l'entretien de plus en plus onéreux des services publics, sans compter l'outillage de la colonie. Force fut donc de recourir aux impôts fonciers et personnels, qui devinrent bientôt extrêmement lourds : 20 francs par an en moyenne pour chaque famille, ou l'équivalent de deux mois de travail pour celui qui n'avait que son travail, d'après une lettre du général Gallieni à M. Charles-Roux, c'est-à-dire un impôt démesuré et écrasant, qui a provoqué, qui risque de provoquer encore le plus sérieux mécontentement.

Donc vie plus chère d'un côté, impôts trop lourds de l'autre, voilà le prix dont les Malgaches paient les bénéfices que réalisent nos industriels et nos commerçants, ou peut-être même qu'ils ne réalisent pas.

Car ces mesures exagérées se sont retournées et menacent de

plus en plus de se retourner contre ceux qui les avaient réclamées. Le Malgache, appauvri par les impôts plus lourds qu'il devait payer et par les achats plus chers qu'il lui fallait faire, a acheté beaucoup moins. Les importations se sont amoncelées, amenant des faillites et des ruines, puis ont diminué dans une proportion considérable. De 46.032.759 francs en 1901, elles ont passé à 33.107.171 francs en 1903, et à 26.419.384 en 1904. Se relèveront-elles? Peut-être si le pays s'enrichit, sûrement non, ou plutôt elles diminueront encore, s'il continue à s'appauvrir. Car, ne l'oublions pas, le meilleur moyen de vendre à un pays, c'est encore de l'enrichir, et mieux eût valu que les importations à Madagascar montassent à 100 millions de francs dont 30 ou 40 seulement de marchandises françaises et 60 ou 70 d'étrangères, que de se maintenir à 28 ou 30 millions de produits exclusivement français.

Les mêmes raisons furent reproduites par d'autres rapporteurs pour d'autres colonies à qui elles s'appliquent également. Elles frappèrent vivement le Congrès, et ce qui ajoute à leur signification, c'est l'unanimité avec laquelle elles furent accueillies. Pas une voix ne s'éleva pour défendre notre politique douanière, et l'opinion fut unanime qu'un changement s'imposait.

« Ou bien recevez nos produits en franchise, réclament les « colonies, puisque vous nous imposez de recevoir les vôtres « en franchise, ou bien donnez-nous notre autonomie douanière, afin que nous puissions imposer, à l'exemple des « colonies anglaises du Canada ou de l'Australie, vos produits « comme les produits étrangers, moins peut-être, car nous « savons ce que nous vous devons et les sacrifices que vous « avez faits pour nous, mais dans une mesure raisonnable, « afin de payer moins cher les choses qui nous sont nécessaires « pour vivre, afin de pouvoir aussi alimenter nos douanes. Et « ne nous objectez pas ce qui se faisait autrefois dans vos « anciennes colonies. Car les droits que devaient acquitter leurs « denrées à leur entrée en France étaient très faibles, 5 %, « quelquefois 3 %, tandis que ceux que nous payons dépassent « parfois 100 %. »

Sans doute ce n'est là qu'un côté de la question, qui est trop importante pour n'être pas discutée à fond. Les protectionnistes défendront leur point de vue et feront valoir leurs raisons. Le Parlement aura à se prononcer, car notre système douanier ne peut être modifié qu'avec son concours, tous les intérêts entendus. Je n'ai voulu signaler ici qu'un mouvement qui s'accentue de la part des colonies et des coloniaux. Ce mou-

vement existe, il ne servirait de rien de le nier ; il est très fort et il le devient de plus en plus chaque jour, il faut savoir s'en rendre compte ; il ne manque pas enfin de raisons à faire valoir et ces raisons ont leur poids qu'il faut avoir la sincérité de reconnaître.

Je ne veux rien décider, n'ayant ni le droit ni la compétence voulue pour cela. Mais, en attendant que l'opinion publique ou le Parlement se prononce, et pour prévenir peut-être des solutions absolues, qui sont toujours malheureuses parce que exagérées, je conseillerais volontiers aux protectionnistes aujourd'hui vainqueurs de ne pas exagérer leur doctrine, de savoir céder aux nécessités et aux contingences, de ne pas provoquer, par leur intransigeance, une réaction qui détruirait toutes leurs barrières et ruinerait nombre de leurs entreprises.

Le Congrès colonial de Marseille fut donc dans l'ensemble très important. Nombre de questions, dont quelques-unes sont capitales, y furent traitées, sinon résolues complètement. Les coloniaux de toutes les opinions et les habitants de toutes nos colonies y prirent contact. Une opinion moyenne semble y prévaloir, des conclusions s'y faire jour; des constatations et des faits y furent établis, des vœux y furent émis que l'on peut à bon droit considérer comme les bases d'une future science coloniale. Cette science, sérieuse et féconde parce que basée sur les faits et sur l'observation, au lieu de s'appuyer sur des rêves ou des utopies, nous permet de bien augurer de notre avenir colonial.

Il y eut évidemment des déficits dans cette grande manifestation coloniale. Nous les avons signalés très librement. Mais le bien l'emporta de beaucoup sur le moins bien. Il sera facile une autre fois d'éviter ce qui déplut dans le Congrès de Marseille, d'avoir ce qui y manqua, de compléter ce que l'on ne fit qu'y commencer.

J'ai confiance que les futurs Congrès coloniaux le feront, et c'est pourquoi j'en demeure un partisan convaincu.

J.-B. Piolet.

EN COTE D'IVOIRE

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE ROUTE [1]

DE TIASSALÉ à GRAND-LAHOU : EN PIROGUE ET EN CHALAND

Il a fallu les raisons déterminantes de dernier point accessible aux remorqueurs, pendant la saison des hautes eaux, et de point de départ de la grande route de Kong et régions du Haut-Niger, pour décider de la création d'un centre commercial important, tel que Tiassalé, à cet endroit très malsain. Les basses eaux découvrent des bancs de vase profonds et nauséabonds ; situé en pleine forêt, sur le bord même de la Bendama, les défrichements s'y sont faits au fur et à mesure de son extension et l'aération y est insuffisante ; de nombreux marigots sans écoulement, réceptacles de toutes les ordures du village, l'environnent ; toute la collection d'insectes désagréables et dangereux, moustiques surtout, stegomyias et anophèles, pullule. L'insalubrité du pays, jointe aux effets de son dur climat, se lit sur le visage de tous les Européens qui l'habitent. Interrogeant celui-là, qui a quelques couleurs, un peu de sang aux joues, on peut être certain d'avance qu'il répondra qu'il n'est là que depuis quelque temps ; celui-ci, qui se traîne péniblement, pâle, exsangue, a, aux jambes, des crocros, plaies spéciales à l'anémie profonde de ces pays ; ces plaies ne guérissent jamais en Afrique. Seule, l'Europe et le sang reconstitué amèneront la guérison. Quelle alimentation, en cette saison surtout ! Plus de petits bœufs du pays. A mesure que la saison sèche s'est avancée, les rares indigènes qui font un peu d'élevage se sont dirigés, avec leurs troupeaux, du côté des vallées où croît encore un peu d'herbe ; la viande de ces animaux est bien dure, très anémiée elle-même, mais quand même, elle fait terriblement défaut, pendant trois ou quatre mois que les troupeaux restent absents. Il ne reste plus que quelques poulets étiques, hauts sur pattes comme des échassiers ; le poisson, d'ailleurs rare, n'est plus mangeable, il

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 1er et 16 octobre et 1er novembre.

n'a plus que le goût de vase ; plus rien dans les jardins ; tout est brûlé et desséché, malgré tout l'arrosage qu'on a pu faire faire. La table n'est plus, alors, alimentée que par des conserves ; les estomacs, fatigués, achèvent de se délabrer : l'embarras gastrique survient et avec lui la bile qui provoque les accès de fièvre de plus en plus fréquents ; l'anémie fait de rapides progrès et il n'y a pas d'autre remède que la fuite, le retour en Europe, lorsqu'un accès pernicieux ou la bilieuse hématurique en laissent le temps et ne viennent pas achever l'œuvre de mort.

En dehors des maisons de commerce importantes, il existe, à Tiassalé, de nombreux petits commerçants et revendeurs noirs, appelés traitants, pour la plupart Sénégalais et Sierra-Léonais, qui se fournissent de marchandises dans ces maisons. Quelques planches, débris de caisses et quelques tôles galvanisées, voilà leurs magasins et habitations ; beaucoup même ne possèdent pas ces installations ; logeant dans les cases du village, leurs marchandises sont renfermées dans de vieilles caisses, qu'ils transportent tous les matins sur la place du marché ; quelques nattes sur le sol, où ils installent leur pacotille, voilà leurs boutiques. En pleine saison d'affaires, deux à trois cents de ces petits revendeurs peuvent se compter à Tiassalé, sur le marché et dans les rues avoisinantes. Vendeurs et acheteurs crient, gesticulent, se démènent et s'interpellent bruyamment ; l'achat et la vente d'un objet de deux sous donnent lieu à un tapage qui fera craindre, à qui n'y est pas habitué, un pugilat qui ne se produit jamais. Le bruit est énorme, surtout le matin, jusqu'à onze heures. Il en est ainsi, sur tous les marchés africains.

Les principaux de ces marchés ont été littéralement envahis par une race avide et rapace, Levantins et Syriens. Ils firent leur première apparition sur la côte occidentale d'Afrique, il y a environ vingt ans, en qualité de vendeurs de corail et de menus articles de pacotille. Les pays traitant de produits lourds et pauvres ne les attirèrent qu'en petit nombre. Il n'en fut pas de même en Guinée, notamment à Conakry et sur tous les points où se traite le caoutchouc. Ils débutèrent modestement, échangeant leur marchandise contre un peu de caoutchouc qu'ils revendaient ensuite dans les factoreries. Brusquement, on les vit, s'étant munis de balances, installés en plein air, sur le marché et dans les rues, se livrer à l'achat de ce produit contre espèces. Cela se passait, pour Conakry, en 1897. A partir de ce moment, le commerce d'échange avait vécu. Les maisons de commerce recevaient chez elles, dans des

caravansérails spécialement aménagés à cet effet, les caravanes de dix à cent individus, quelquefois plus, descendant de l'intérieur avec le caoutchouc; l'usage était que, selon l'importance de la caravane et de son chargement, on fasse à son chef le cadeau de bienvenue ; on la nourrissait, pendant les quatre ou cinq jours que duraient ses transactions ; une distribution de cadeaux au chef et aux principaux propriétaires du produit apporté avait lieu au moment du départ. Il va de soi que, dans le prix d'achat proposé à ces propriétaires, il était tenu compte des frais occasionnés pour leur nourriture et par ces cadeaux. Il arriva alors ceci : c'est que les Syriens, installés dans la rue, avec seulement une balance et quelques sacs vides, sans frais de nourriture et de cadeaux, offrirent aux noirs, pour qui ces frais étaient un usage et ne comptaient pas, des prix supérieurs à ceux qui leur étaient offerts à la factorerie où ils étaient descendus. Ces Syriens furent favorisés, dès le début, par une grosse maison de la place, la plus importante, qui trouva plus simple de traiter avec ces intermédiaires, plutôt que de s'astreindre aux longs palabres nécessaires avec les caravanes ; point n'était besoin pour eux de gros capitaux; certains même, au début, n'ayant que peu d'argent, faisaient le voyage de l'emplacement qu'ils occupaient dans la rue ou sur le marché, à la maison dont j'ai parlé plus haut, dix à quinze fois par jour, réalisant, à chacun de ces voyages, leurs achats d'une heure et souvent moins, achetant ainsi, avec une première mise de 100 francs et moins, 2 à 300 kilos d'un produit qui se payait, à cette époque, environ 6 francs le kilo. Connaissant le prix payé par leur acheteur, ils ne laissaient jamais partir le vendeur, jusqu'à la limite de 10 et même 5 centimes de bénéfice par kilo. Vivant de peu, réunis par groupes de cinq à six individus dans une même case, d'une inlassable patience avec les noirs, adoptant leur façon bruyante de débattre le plus petit marché, ils furent vite préférés aux blancs, toujours désireux de traiter avec calme et sans bruit; beaucoup firent rapidement de petites fortunes, il en est qui depuis se sont enrichis. C'est en vain que toutes les autres maisons de commerce, qui avaient consacré d'importants capitaux à de vastes installations, essayèrent de lutter pour conserver le système des transactions par échanges, dont une seule avait décidé la fin; elles furent battues.

Depuis à Conakry, de même que sur tous les marchés d'achat de caoutchouc d'Afrique, ce n'est plus aux caravanes, c'est-à-dire aux noirs apportant ce produit de l'intérieur, que les maisons

de commerce ont affaire, pour se le procurer, mais à une nuée de Syriens qui ont eux-mêmes été imités par les Sénégalais et les Sierra-Léonais.

L'intermédiaire qui domine à Tiassalé est le Sénégalais musulman, orgueilleux, vaniteux, souvent fourbe, se disant civilisé, et le croyant, plein de mépris pour toutes les autres races africaines. La colonisation intense depuis longtemps déjà du Sénégal, l'afflux de plus en plus nombreux d'Européens dans cette colonie, l'ont dégrossi. Les faiblesses qu'on a eues envers lui, telle que celle d'en faire un électeur, l'ont rendu arrogant et insolent de façon insupportable. Il n'est pas de ménagements de toute sorte que ne doivent prendre envers lui fonctionnaires et commerçants; les premiers surtout sont menacés, pour la moindre raison, de l'intervention de MM. X... ou Y... mulâtres de Saint-Louis, le plus souvent en situations très influentes, lorsque ce n'est pas de celle même du député; arrêtés et règlements, partout où il se trouve, ne sont pas faits pour lui, mais pour les blancs, indigènes et autres noirs de tous pays. A cette mentalité s'ajoute la haine qu'il a pour l'Européen, haine plus violente qu'on ne le pense ou le reconnaît en haut lieu; haine dangereuse parce qu'elle est, par la généralité, bien dissimulée. Cette haine provient du fanatisme que lui inspire l'islamisme. Les mosquées de plus en plus nombreuses, dont l'administration elle-même autorise la construction lorsqu'elle n'y aide pas de ses propres deniers, seront dans un avenir peu éloigné, les tombeaux de nombreux Européens; sa tolérance est extrême envers les nombreux marabouts algériens et marocains, qui parcourent actuellement l'Afrique entière, prêchant sous couleur de religion la haine du blanc et la révolte. L'islamisme fait rapidement tache d'huile; ses progrès sont énormes autant que son influence est néfaste; le fétichisme recule, il a complètement disparu de beaucoup de contrées dont les habitants sont devenus musulmans; le catholicisme n'a, depuis longtemps, fait aucun progrès; à quelques rares exceptions près, il est destiné, lui aussi, à être absorbé par les fervents de Mahomet. La guerre religieuse, faite pour chasser les Européens de l'Afrique, éclatera, englobant d'immenses contrées. La France au premier rang, les autres puissances coloniales ensuite, n'auront plus à lutter contre quelques peuplades révoltées qui, divisées, se faisant la guerre, n'ont pas su s'unir entre elles lors de leurs conquêtes, mais contre de nombreuses populations, guidées et fanatisées par une même idée. Le marabout ne prêche pas que la haine du blanc, mais aussi l'union. Le danger s'accroît de l'augmentation rapide des populations. Les grands dévastateurs

et destructeurs d'hommes tels que Samory, Rabah, Behanzin et beaucoup d'autres ont disparu. Plus de guerres entre races et tribus sous notre domination, à part quelques contrées, à la Côte d'Ivoire entre autres. Sous ce régime de paix, les nègres croissent et multiplient. Il faudrait s'en féliciter s'ils ne devenaient en même temps que musulmans, nos pires ennemis.

Lors de mon passage à Tiassalé, la mosquée y était en construction. Le terrain accordé à cet effet par l'administration eût beaucoup mieux convenu à une factorerie qu'à un temple, quelle que soit la religion à laquelle il dût être affecté ; il était situé au centre de la ville près du marché. Bâtie en pierres, longue d'environ 40 mètres, large de 10, sa construction était assurée par les soins de tous les Sénégalais habitant la localité, eux-mêmes qui, dès qu'ils n'étaient plus occupés à leurs propres affaires, y travaillaient chacun selon ses connaissances ou aptitudes, les moins adroits servant de manœuvres pour le transport des pierres et matériaux. Ces pierres ne leur coûtaient qu'un peu de poudre pour miner les blocs de rochers, nombreux près de la rivière ; ayant le bois à profusion, ils n'avaient que peu d'argent à débourser pour un peu de chaux et les tôles galvanisées de la toiture ; sans avoir contrôlé le fait, je sais assez comment les choses se passent ordinairement pour pouvoir dire que les commerçants, dont les Sénégalais étaient les clients, furent, pour ces matériaux, largement mis à contribution. L'Administration, elle non plus, ne fut certainement pas épargnée.

Dans tous les centres commerciaux de nos colonies africaines, où se trouvent réunis seulement vingt Sénégalais, les choses se passent ainsi ; elles leur sont, d'ailleurs, largement facilitées par tous les fonctionnaires, qui savent que la moindre entrave aurait comme conséquence, pour eux-mêmes, une grave et désagréable histoire.

Une partie de ma mission consistait, à Tiassalé, à y choisir un emplacement, pour, ensuite, en faire la demande de concession, en vue de la construction d'une factorerie et de ses dépendances. Près de la mosquée, au centre de la ville, subsistent encore plusieurs groupes de paillotes en ruines, restes de l'ancien village, la partie la plus importante de ce village ayant été reconstruite en dehors de la ville commerciale. Ces restes étaient, paraît-il, sacrés. Le lieutenant d'infanterie coloniale commandant le poste, dont je n'eus qu'à me louer dans toutes les circonstances où j'eus affaire à lui, mis au courant de mes intentions, déplora de ne pouvoir mettre à ma disposition une partie de ces terrains encombrés de ruines, malgré l'engage-

ment que je prenais de faire reconstruire, sur un autre emplacement, un plus grand nombre de cases, que celui qui serait rasé. Sur ces indications, je lui adressai une première demande de concession d'un terrain à choisir entre plusieurs, situés à l'extrémité de la ville, loin de tout débarcadère, les seuls qui restassent libres. A cette première demande en était jointe une autre dans laquelle je formulais le désir qu'une partie du terrain occupé par les paillotes à demi écroulées dont j'ai parlé plus haut, fût accordé à l'une des plus anciennes et des plus honorables maisons de la colonie, dont j'étais le représentant. J'exposais, dans cette demande, l'avantage qu'il y aurait à voir figurer, au lieu et place de décombres d'aspect lamentable, au centre de la ville commerciale, une factorerie bien construite avec ses dépendances; je prenais l'engagement, au nom de ma maison, de verser aux propriétaires des cases l'indemnité que fixerait elle-même l'administration, etc., etc. (Copie de lettres n° 2, folios 111, 112 et 113.)

Je ne reçus jamais aucune réponse de l'Administration à cette dernière demande, pas plus d'ailleurs qu'à beaucoup d'autres demandes ou lettres diverses pour affaires courantes.

Il existe, à Bingerville, une série de mots d'ordre qui constituent une force d'inertie contre laquelle se brisent les plus grands efforts et les meilleures volontés. J'ai déjà cité l'un d'eux : *Pas d'histoires;* il y en a encore d'autres, parmi lesquels celui-ci : *N'écrivez jamais.*

Voilà comment il se fait que la faveur qui avait été accordée à des indigènes sénégalais pour la construction d'une mosquée fut refusée, sans un mot d'explication, à une ancienne et très honorable maison française, pour la construction d'un établissement commercial.

Que d'exemples je pourrais citer de l'inertie et du peu de bienveillance de l'Administration envers le commerce, à la Côte d'Ivoire et ailleurs! Mais ce serait un peu long et, pour l'instant, je passe.

Tiassalé n'existe que par un seul produit : le caoutchouc, provenant du Baoulé et du Haut-Niger. Il est, dans un avenir peu éloigné, de même que tous les centres africains se trouvant dans cette condition, appelé à disparaître, avec ce produit lui-même. Les indigènes, pour récolter le latex, n'incisent pas les lianes, mais les coupent; c'est plus expéditif. De vastes régions, abondamment pourvues de lianes, il y a quelques années, sont maintenant dévastées; pas un kilo de caoutchouc n'y pourrait être récolté. Au cri d'alarme, jeté de loin en loin dans la presse, par un article inspiré d'une ou plusieurs maisons coloniales,

il est répondu que des mesures sont prises pour enrayer cette dévastation. Ces mesures consistent en instructions données aux administrateurs commandant les cercles. Que peuvent ces administrateurs, pour agir efficacement sur les pays plus vastes que plusieurs de nos provinces réunies que chacun d'eux administre ? Bien peu de chose, même lorsqu'ils tiennent compte de ces instructions et font de leur mieux pour les mettre en pratique. Pour l'un d'eux qui agit ainsi, combien d'autres se désintéressent complètement de la question, ainsi, d'ailleurs, que de beaucoup d'autres. Ils savent qu'ils ne reviendront jamais dans le cercle qu'ils administrent. Leur temps de séjour terminé, ils rentreront en congé et seront ensuite désignés pour servir dans une autre contrée, souvent même dans une autre colonie. Le hasard seul les ramènera dans un poste qu'ils ont déjà occupés. Certains, à quelques rares exceptions près, de ne jamais avoir la satisfaction de voir les résultats des efforts qu'ils pourraient faire en vue d'améliorations de toute sorte, de créations utiles et même de la simple observation d'ordonnances et instructions qui changeraient totalement la face des choses si elles étaient appliquées, la plupart s'abstiennent et laissent passer le temps, comptant les mois et les jours qui les séparent de la date du retour.

Ces continuels changements de résidences ne découragent et ne désorientent pas que ces fonctionnaires, mais les indigènes eux-mêmes, chacun d'eux apportant avec lui, en dehors des règles générales, ses méthodes particulières.

Quelques emplois de gardes forestiers ont été créés ces dernières années, mais en nombre très insuffisant, pour pouvoir exercer une surveillance utile et empêcher la destruction des lianes à caoutchouc, qui sera dans peu d'années, si l'on n'agit pas énergiquement et sans retard, un fait accompli.

Le remplacement des lianes sauvages, c'est-à-dire celui de ressources naturelles en train de disparaître faute de mesures suffisantes, par des plantations, sera long.

Les commentaires à faire sur la situation, pendant cette période d'attente, d'une partie importante du commerce africain et de l'industrie de plus en plus considérable qui, tous les jours, trouve de nouvelles applications au caoutchouc, peuvent être faits par tous. L'Administration elle-même sera victime de son imprévoyance, dans les colonies dont la principale ressource budgétaire est le droit de sortie qu'elle a imposé sur ce produit.

Sans arbitraire, sans violence, il est possible d'obliger les noirs, dont le rêve est de faire le moins possible et l'idéal de

ne rien faire du tout, à un peu de travail ; moins de désintéressement des fonctionnaires chargés d'appliquer d'excellentes mesures restées sans effet, plus de fermeté et moins de sentiment envers les indigènes, sont les seuls remèdes à cette situation, en même temps que l'acheminement vers la mise en valeur réelle de nos possessions africaines, avec lesquelles on a agi, jusqu'à présent et en ce qui concerne au moins le caoutchouc, comme ce pauvre homme qui s'aperçoit, tout à coup, qu'il a récolté sa vigne sans aucun soin et qu'elle va lui manquer.

A défaut de caoutchouc, il y aura, pourra-t-on penser, entre autres produits nouveaux, le coton. Ce n'est que dans un avenir très éloigné que ce produit comptera, pour une quantité non négligeable, dans la consommation de l'industrie cotonnière française. Quelques tonnes obtenues à grand'peine et expédiées en France ont été soigneusement signalées. Le fama de Sansanding va se rendre, dit-on, en France, pour y vendre sa récolte. Cela fera sourire ceux qui savent à quoi s'en tenir. Ceci n'est pas une boutade. Au Sénégal et au Soudan, il existe, depuis de longues années, d'importantes maisons de commerce européennes ; il est à présumer que si jamais elles n'ont songé à s'occuper du coton, c'est qu'elles y ont vu soit des obstacles insurmontables, soit des risques trop grands. Pourquoi donc alors l'Administration croit-elle honnêtement procéder en appelant des initiatives nouvelles, si elle ne peut ou ne veut leur assurer un concours efficace destiné à leur éviter la ruine?

Lorsqu'on aura vaincu l'apathie et la paresse des noirs de ces contrées, la culture du coton ne sera encore possible qu'à proximité des voies ferrées et des fleuves. Dans cette vallée du Niger, tant préconisée pour cette culture, les indigènes, à quelques rares exceptions près, et ceux-là, parce qu'ils ont été gratifiés de cadeaux, n'ont jamais fait aucun effort pour récolter (au delà de ce qui est exactement nécessaire à leur consommation) un produit qui ne demande que très peu de soins pour bien venir. J'ai cité le riz. La quantité de ce produit, dont le commerce peut disposer en dehors de celle qui est nécessaire à la consommation des habitants, est infime, comparée à celle qu'elle pourrait et devrait être. Cet état de choses existe sur les bords d'un grand fleuve, où ne circulent, en dehors des chalands des maisons de commerce, que quelques rares pirogues, les indigènes préférant la marche (même pour leur transport personnel d'un point à un autre, sur les bords du fleuve) à la navigation.

Peut-on, dans ces conditions, raisonnablement espérer que des indigènes (qui ne se sont pas encore décidés à semer le riz

en quantité suffisante pour, en plus de leur consommation, en faire un commerce qui vaille la peine qu'on en parle) vont, à bref délai, s'occuper de la culture du coton, produit pauvre et encombrant, impossible à transporter, par hommes, à de longues distances. Pour ma part, j'ai la conviction que non et je répète que ce ne sera que dans un avenir très éloigné que cette culture, ainsi que beaucoup d'autres, aura quelque importance.

Entre autres moyens, qui sont à étudier, propres à entraîner progressivement les noirs vers les diverses cultures qui peuvent être entreprises à coup sûr dans notre domaine colonial de la côte occidentale d'Afrique, il y a le système des primes. Je ne m'y étendrai pas. J'ai dit qu'il était à étudier; ce n'est pas de mon ressort.

M'étant assuré d'une pirogue, je quittai Tiassalé, accompagné seulement de mon boy et d'un porteur, ayant licencié les autres, repartis pour Dabou, par la route que j'avais suivie pour venir.

La descente de la Bendama, aux basses eaux, est très pénible. Dans beaucoup d'endroits, la rivière est encombrée de chaos de rochers au travers desquels ne coulent que de minces filets d'eau. Il faut mettre pied à terre pour franchir ces barrages, souvent longs de 2 à 300 mètres; le roc est brûlant, la réverbération aveuglante; boy, porteurs et pagayeurs déchargent la pirogue, la transportent, en la soulevant par-dessus les rochers, jusqu'à la nappe d'eau; ils vont ensuite chercher les bagages et chargent à nouveau. De sept heures du matin à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle j'arrive M'Broubrou, où je vais coucher, cette opération se renouvelle une dizaine de fois. Ces escalades de rochers, ces huit heures de pirogue, m'ont plus fatigué que douze heures de marche ordinaire. Grossièrement façonnée d'un tronc d'arbre, la pirogue est, neuf fois sur dix, très instable; lorsqu'on en rencontre une qui soit équilibrée, il faut attribuer cette heureuse circonstance au hasard et jamais à l'habileté du nègre qui l'a fabriquée; le plus souvent, il faut s'y tenir accroupi, sans faire un mouvement; une distraction, un faux mouvement, elle s'emplit et coule; elle remontera à la surface, lorsqu'elle sera débarrassée des poids qu'elle contenait, gens et bagages; en pareille aventure, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de ces derniers; les noirs plongeront jusqu'à ce qu'ils les aient repêchés; à l'étape, le boy déballera le tout, qui sera vite sec.

Ayant passé la nuit à M'Broubrou, je continuai ma route pour me rendre à Ahuacré, où j'arrivai vers midi; entre ces

deux endroits, les barrages sont moins nombreux, pour disparaître complètement à partir du dernier.

A Ahuacré, j'eus le plaisir de trouver un Européen, notable commerçant du Grand-Lahou, arrivé lui-même la veille de Tiassalé. Il m'apprit que le vapeur-remorqueur d'une maison de commerce de Grand-Lahou remorquant un chaland était attendu dans la journée, qu'il repartirait le lendemain et qu'il comptait y prendre passage. Je résolus moi-même de profiter de ce vapeur qui m'emmènerait en sept ou huit heures, au lieu de trois jours que je mettrais en pirogue.

Ce vapeur arriva dans l'après-midi, amenant avec lui l'Administrateur, commandant le cercle de Grand-Lahou, le colonel commandant les troupes de la Côte d'Ivoire, venus au-devant du gouverneur et un capitaine du génie se rendant dans l'intérieur pour l'étude du tracé d'une voie ferrée dont il était question, de la côte aux mines de Kokumbo. Ils nous invitèrent très aimablement à partager leur repas du soir. Nous fîmes part à l'Administrateur de notre intention de prendre passage sur le vapeur qui l'avait amené : il nous apprit, alors, que ce vapeur était spécialement affecté, pour ce voyage, au transport du gouverneur et des fonctionnaires qui l'accompagnaient, le chaland étant réservé aux bagages et aux nombreux nègres qui suivaient : cette circonstance, nous dit-il, ne serait pas un empêchement ; il informerait le gouverneur, à son arrivée, de la présence, à Ahuacré, de deux Européens commerçants se rendant à Grand-Lahou, et la chose irait sans difficulté.

C'était encore une aubaine que la descente de la rivière sur ce vapeur, à l'abri de sa tente, en quelques heures, au lieu de trois jours de pirogue, exposé à toute l'ardeur du soleil, dans les conditions que j'ai décrites. Décidément, j'étais favorisé dans ce voyage ; bon gîte à Bécédi, heureuse rencontre à Tiassalé et, pour le terminer, cette dernière circonstance. C'était parfait. J'en étais d'autant plus heureux, que depuis quelques jours je me sentais assez fatigué, sous la menace de la fièvre avant ma rentrée à Grand-Bassam. J'avais lieu d'être inquiet. Dans la nuit, un accès de fièvre très violent se déclara et me secoua pendant plusieurs heures. Le compagnon rencontré à ma dernière étape, et dont je partageais la case, un peu effrayé de la violence de l'accès, fut, au milieu de la nuit, réveiller l'administrateur, couché dans une case voisine ; il n'y avait rien à faire que me faire préparer un peu de thé et donner au boy la consigne de rester près de moi pour me le donner à boire chaque fois que je le demanderais ; ce qu'ils firent. Frissons, délire et vomissements, toutes les phases d'un accès paludéen et bilieux,

se succédèrent et ne cessèrent que pour me laisser anéanti, brisé et sans forces.

Le gouverneur arriva à Ahuacré vers midi. Sans descendre à terre, il se rendit directement à bord du vapeur, mouillé près de la berge, sur laquelle mon compagnon et moi, supposant qu'il allait débarquer, nous attendions pour lui être présentés. Après avoir pris possession, avec les fonctionnaires qui l'accompagnaient, auxquels se joignirent le colonel et l'administrateur venus du Grand-Lahou, de l'avant du vapeur et de la cabine qui s'y trouve et après avoir fait installer ses boys, ses femmes et ses cipayes (je dirai plus loin ce que sont ces cipayes) sur l'arrière protégé d'une tente, le Gouverneur donna l'ordre de presser le départ. De la berge, nous assistâmes, mon compagnon et moi, à l'entretien qui eut lieu à notre sujet; nous étions très loin de songer à un refus et considérions seulement, avec ennui, que nous aurions grand'peine à nous faire un peu de place à l'arrière du vapeur, déjà encombré de nègres et de négresses. L'administrateur, l'air très ennuyé, nous apporta ce refus.

Nous dûmes implorer l'autorisation de grimper sur le chaland en remorque; ce ne fut pas sans peine que nous l'obtînmes.

La tête vide, les jambes vacillantes, c'est à grand'peine que je parviens à m'y rendre. Ce chaland est entièrement en fer. Hermétiquement clos par deux panneaux, il ne faut pas songer à y pénétrer, ce serait une souffrance intolérable. Force nous est donc de nous installer sur le pont, sans le plus mince abri, surchauffé par les rayons du soleil qui tombent d'aplomb à cette heure, encombré de nègres, tirailleurs, miliciens et porteurs, à qui il faut distribuer de temps à autre, quelques coups de pied, pour ne pas les avoir dans les jambes et trop près du nez. Cette station au soleil ne tarde pas à produire son effet; la fièvre revient, avec toutes ses manifestations; mon compagnon s'emploie de son mieux et parvient à me procurer un parapluie sous lequel je m'abrite un peu d'un soleil de feu; je n'entends plus que très confusément le bruit que fait la bande de nègres qui m'entourent et c'est inconscient du voyage qui s'est fait que j'arrive à Grand-Lahou et me retrouve le lendemain, confortablement installé chez mon compagnon de mésaventure. Les Européens résidant à Grand-Lahou sont, me dit-il, malgré que nous soyons arrivés à la nuit, au courant de la façon dont nous avons été traités et indignés. Je pensai et je dis à mon hôte que cette indignation était très bien, mais que fort probablement personne ne se chargerait de la faire connaître à

l'intéressé et que, la connaîtrait-il, ce n'est pas cela qui l'empêcherait de recommencer à la première occasion. Il fut de mon avis et nous ne parlâmes plus de cette affaire. C'était une avanie de plus avalée ; elle ne sera jamais digérée.

Les cipayes, qui se prélassaient sur l'arrière du vapeur, d'Ahuacré à Grand-Lahou — les cipayes, je les appelle ainsi, parce qu'ils sont habillés d'un costume qui les fait ressembler à ces soldats de l'armée anglaise de l'Inde — sont les dix ou douze nègres formant l'escorte du gouverneur. Ils le suivent dans tous ses déplacements. En station à Bingerville, deux d'entre eux sont, à tour de rôle, de planton à l'entrée de la résidence. Choisis parmi les plus beaux noirs, ex-tirailleurs ou miliciens, armés de grands sabres de cavalerie dans lequel ils s'empêtrent le plus souvent, avec leurs costumes rouge écarlate et leurs immenses chéchias de même couleur, ils en imposent peut-être aux populations indigènes, mais, pour les Européens, la vue de ce haut fonctionnaire encadré de ces grands gaillards paraissant sortir des coulisses d'un opéra-comique, est un peu risible.

A Grand-Lahou est le dépôt du régiment de tirailleurs sénégalais occupant les différents postes militaires, encore existants dans la colonie. Un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie coloniale y réside. Les habitations des officiers, toutes les dépendances d'une caserne, y sont bien disposées et bien construites. La résidence de l'administrateur, très belle, est entourée d'un vaste jardin bien planté. La plupart des factoreries sont construites en pierres, spacieusement aménagées et situées au milieu de vastes concessions en bordure d'un long boulevard, parallèle au rivage, planté de cocotiers. Bien battu par les vents du large, Grand-Lahou est réputé l'un des points les plus sains de la Côte d'Ivoire. Il est l'entrepôt de Tiassalé, du Baoulé, des comptoirs de la région de Kong et du Haut-Niger. Il s'y fait un grand commerce d'huile et amandes de palme.

La barre, dont j'ai parlé au sujet du canal de Port-Bouet et qui existe sur 300 kilomètres de côte, y est très dangereuse et souvent impraticable ; deux volutes énormes se forment à peu de distance du rivage où elles viennent s'écrouler à grand fracas ; elles écrasent ou culbutent les embarcations qui n'ont pas su la franchir au bon moment. L'accident le plus fréquent est le *kape side* ; l'embarcation, soulevée par l'arrière lorsqu'elle revient à terre, par l'avant lorsqu'elle veut gagner le navire mouillé en rade, fait un tour complet sur elle-même et retombe, écrasant ceux qui n'ont pas su à temps sauter à l'eau

aussi loin d'elle que possible. Les nègres employés à la manœuvre de ces embarcations, pour les opérations d'embarquement et de débarquement, sont d'une race spéciale appelée Krooboys ou Kroomans, de la côte de Kroo, partie de la Côte d'Ivoire située près du Libéria. Très adroits, nageurs incomparables, robustes, il est rare, même en cas de kape-side, qu'il y ait mort d'homme parmi eux. En cas de présence d'Européens à bord de leurs embarcations, ils redoublent de précautions et de prudence; si, malgré cela, l'accident se produit ils n'ont rien à craindre, étant immédiatement repêchés et ramenés au rivage. Ces Krooboys sont aussi employés aux divers travaux de la manutention des marchandises, à la factorerie, mais, leur travail préféré étant celui des débarquements et embarquements, ils deviennent difficilement maniables, lorsqu'il se passe quelque temps sans qu'ils aient eu l'occasion de s'y livrer. Ivrognes invétérés, chapardeurs et batailleurs, voici leurs principaux défauts. Une bande de Krooboys ivres est une bande d'animaux féroces déchaînés, dangereux pour eux-mêmes, jamais pour l'Européen.

Après cinq jours passés à Grand-Lahou, me trouvant suffisamment rétabli pour pouvoir partir, je profitai du passage d'un vapeur anglais pour m'embarquer et rentrer à Grand-Bassam, où plusieurs jours me furent nécessaires pour me remettre des fatigues de ce voyage, surtout de celles d'Ahuacré à Grand-Lahou.

N. Genghis.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LE RAPPORT DE M. DESCHANEL

SUR

LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGÈRES

On sait que M. Paul Deschanel a accepté cette année de rédiger, au nom de la Commission du budget, le rapport sur le budget des affaires étrangères. Nous avons demandé à l'ancien président de la Chambre quelques renseignements sur son travail dont la publication aura lieu ces jours-ci, et nous devons à sa bienveillance d'en pouvoir exposer ici les grandes lignes.

Conformément à l'usage introduit depuis quelques années de joindre au rapport sur le budget du ministère des Affaires étrangères une sorte de revue des principales questions diplomatiques et économiques pendantes, M. Paul Deschanel a tenu, avant d'aborder l'examen des chapitres mêmes du budget, à donner un aperçu complet des affaires traitées par le département et de la marche de ses travaux. Toutefois, M. Deschanel a cru devoir écarter de son rapport toutes les considérations de politique générale qu'il se réserve d'exposer directement à la tribune. L'œuvre de l'éminent rapporteur peut ainsi se diviser en trois parties. D'abord un exposé verbal de la situation politique réservé à la tribune, et dont par conséquent il ne nous appartient pas de parler; ensuite un examen rapide mais détaillé, une mise au point précise de toutes les questions diplomatiques qui ont successivement réclamé l'attention du quai d'Orsay ces derniers temps, et plus particulièrement pendant l'année 1906. Enfin une étude approfondie sur le fonctionnement même du département, au cours de laquelle M. Deschanel formule les justes critiques que peut soulever notre organisation diplomatique et consulaire, et indique les principales réformes qui s'imposent.

Cette partie du rapport de M. Deschanel est peut-être la plus importante, c'est en tout cas celle à laquelle il tient le plus et dont il espère les sanctions les plus efficaces. M. Deschanel estime en effet que si notre personnel diplomatique, sauf de rares exceptions, est excellent, son organisation est sur beaucoup de points défectueuse et ne pourra plus répondre aux nécessités présentes.

La division des affaires entre la direction politique et la direction

commerciale semble parfois quelque peu factice et arbitraire. Les affaires chevauchent de l'une à l'autre, et chacune des deux ne les envisage pas toujours du même point de vue. On a substitué, pour certains pays, dans l'organisation des services, la répartition géographique à la répartition purement administrative. C'est ainsi qu'on a créé un bureau de Tunisie, puis un bureau du Maroc; on a unifié les affaires de l'Amérique du Sud; on étudie en ce moment même la création d'un bureau de Chine. Ce système est évidemment préférable pour les régions où les intérêts économiques sont intimement liés aux questions politiques, car il est anormal que les agents de l'administration centrale ne puissent voir une partie des affaires qu'ils devront traiter à l'étranger; mais il ne faut procéder ici que progressivement, avec prudence, et lorsqu'on est sûr d'avoir trouvé l'homme qualifié pour concentrer entre ses mains toutes les affaires — politiques et commerciales — d'une région. Il est, d'ailleurs, un grand nombre de questions qui, par leur caractère universel et permanent, les questions juridiques, par exemple, échappent à la répartition géographique.

D'autres réformes sont encore plus mûres et plus urgentes.

Il y a, en réalité, deux carrières : celle de Paris et celle de l'extérieur. A ceux — beaucoup trop nombreux — qui font la plus grande partie de leur carrière à Paris, qui vivent près du soleil, l'avancement rapide, et, le jour où ils se décident à faire une infidélité aux charmes de la capitale, les postes enviés; aux autres, à ceux dont la santé s'use en de malsains climats, trop souvent l'oubli. Quel que soit le mérite d'un agent, s'il se confine trop longtemps dans les bureaux du quai d'Orsay, il perd certaines qualités et l'occasion d'en acquérir d'autres. Son esprit se ferme au spectacle de l'étranger, à la diplomatie d'information; il ne juge plus de même ni les correspondances qu'il reçoit, ni les réponses qu'elles exigent. On devrait revenir sur ce point au règlement de 1891 et établir un roulement entre la carrière du ministère et celle du dehors. Aucun agent ne devrait passer au grade supérieur, s'il n'avait rempli effectivement la fonction de son grade à l'étranger pendant un certain temps.

Depuis vingt ans, les rapporteurs budgétaires se plaignaient que les cadres fussent dépassés. En 1891, M. Ribot avait essayé d'enrayer le mal : son décret ne fut pas longtemps observé. M. Rouvier et M. Léon Bourgeois ont fait de louables efforts pour remédier à cette situation. Les dépassements de cadres ont maintenant à peu près cessé.

Mais les cadres de la carrière diplomatique eux-mêmes devraient être revisés.

Le décret de 1891 n'a jamais été intégralement appliqué. Peut-être le nombre d'agents qu'il prévoyait était-il un peu insuffisant. Quoi qu'il en soit, certains cadres, depuis lors, ont été démesurément enflés, ce qui a amené le département à faire remplir par ses agents des fonctions de grade inférieur. Cette pratique est regrettable à plusieurs points de vue; d'abord, ils reçoivent le traitement de la fonc-

tion qu'ils remplissent, par conséquent inférieur à celui qu'ils devraient toucher normalement; ensuite, en conservant les fonctions d'un grade inférieur au leur, ils n'ont pas de gérance, pas d'initiative à prendre et, partant, prennent moins d'intérêt à leur carrière. Cette observation s'applique surtout aux seconds secrétaires qui remplissent les fonctions de troisièmes; mais elle peut être étendue aussi aux premiers secrétaires qui remplacent des seconds dans des postes peu importants.

Les cadres pourraient, sans être ramenés aux chiffres du décret de 1891, être sensiblement inférieurs aux chiffres du décret de 1904.

En ce qui concerne les traitements, toutes les règles sont violées. Beaucoup de fonctions ne touchent pas le traitement qu'elles comportent. Souvent les traitements sont démembrés. Cette pratique a pour effet, d'une part, d'introduire à l'administration centrale, ou même en certains postes, des agents « amateurs » qui acceptent des traitements réduits parce qu'ils ont de la fortune et qui fournissent parfois un travail insuffisant et, d'autre part, d'empêcher des agents sans fortune d'accepter des emplois médiocrement rémunérés. L'attribution des fonctions « au rabais », comme on dit, est une prime à la richesse, une offense à l'équité, une déperdition de forces pour l'Etat.

Il n'est plus exact qu'on recrute le personnel diplomatique seulement dans un milieu social restreint; mais ce qui est vrai, c'est que l'insuffisance des traitements pendant les premières années, — et cette période est assez longue, — le stage gratuit prolongé et les études complexes auxquelles doivent se livrer les candidats au concours, rendent pour ainsi dire impossible l'accès du ministère aux jeunes gens sans fortune. Dans la diplomatie, les secrétaires d'ambassade ont des traitements insuffisants pour faire face aux dépenses que leur situation leur impose, surtout dans les principales capitales de l'Europe : il leur faut des revenus personnels au moins égaux à leurs traitements — c'est-à-dire 7.000 à 10.000 francs — pour y vivre convenablement. Il en est de même pour les emplois de l'administration centrale.

Il faudrait donc augmenter les traitements. A l'administration centrale, on pourrait le faire dans une certaine mesure, en exigeant plus de travail d'un certain nombre d'agents et en supprimant quelques emplois inutiles. Mais, à l'extérieur, il faut nécessairement augmenter les traitements des secrétaires d'ambassade et aussi du personnel subalterne des consulats (élèves vice-consuls, chanceliers et interprètes), si l'on veut faciliter l'accès des fonctions diplomatiques et consulaires aux jeunes gens de valeur, mais sans fortune personnelle. Déjà, en ce qui touche le personnel subalterne des consulats, on verra plus loin les dispositions que nous avons proposées et que la Commission du budget a bien voulu adopter.

On pourrait modifier la composition du jury du concours, en décidant, par exemple, que le ministère y serait représenté par trois membres et que quatre autres membres seraient choisis au dehors

(professeurs à la Faculté de droit, à la Sorbonne, etc.., et présidents ou membres de chambres de commerce).

On pourrait enfin modifier le fonctionnement de la commission du stage en réduisant l'influence des notes de stage.

***

On voit la portée des critiques de M. Deschanel et l'importance des réformes qu'il préconise : il est inutile d'ajouter que nous partageons absolument son opinion sur ce point. Il est aussi une question d'un intérêt considérable pour l'avenir de notre développement national, sur laquelle nous voudrions attirer l'attention : c'est celle de la protection des œuvres françaises en Orient et en Extrême-Orient.

Pour les œuvres françaises en Orient (ch. XXI), la Commission propose un crédit de 800.000 francs. En 1906, le crédit voté était de 892.000 francs, la Chambre ayant décidé d'affecter un crédit spécial de 92.000 francs aux œuvres laïques « qui doivent se substituer aux « institutions congréganistes ». Cette année, ce crédit de 92.000 francs a été détaché pour former un chapitre particulier afférent aux œuvres d'Extrême-Orient. Ainsi, le crédit total demandé pour assurer le service de nos œuvres en Orient et en Extrême-Orient ressort à 892.000 francs. Or, il est particulièrement intéressant de rapprocher de ce chiffre celui des subventions accordées d'autre part par les puissances étrangères, et notamment l'Italie et l'Allemagne, à leurs œuvres nationales dans ces mêmes régions d'Orient et d'Extrême-Orient. Les puissances étrangères en effet, dont la concurrence politique et commerciale nous menace plus particulièrement, ont depuis ces dernières années, avec une persévérance remarquable, consacré d'énergiques efforts au développement de leur action extérieure. A la tête de ces puissances se trouve l'Italie, dont le gouvernement, depuis dix ans, s'impose des efforts pécuniaires considérables. Depuis dix ans, il y a progression constante dans les sommes attribuées à l'entretien des écoles italiennes à l'étranger sur le budget du ministère des Affaires étrangères. De 900.000 lires en 1896, elles ont été successivement portées à 950.000 en 1897, 985.000 dans les années suivantes, et depuis 1904, elles restent fixées à 1.325.000 lires. Il est particulièrement intéressant, et cela à notre point de vue, de remarquer que ces subventions, jadis consenties en faveur des *écoles laïques*, ont été maintenues *entières* après la disparition de plusieurs de ces écoles et sont distribuées en partie à l'élément religieux. En outre, il convient d'observer que, sur ce total effectif de 1.325.000 lires, plus de 800.000 lires sont réparties entre les écoles du bassin de la Méditerranée, 500.000 lires seulement étant consacrées à celles des pays d'Amérique où l'émigration italienne est cependant la plus importante. De plus, suivant des informations du journal *les Pyramides du Caire*, du 31 juillet dernier, le ministre italien des Affaires étrangères s'occuperait de rédiger un projet tendant à demander un crédit extraordinaire de un million de lires en vue d'améliorer la situation

des écoles italiennes à l'étranger et spécialement en Orient. Enfin des instructions spéciales semblent avoir été données à tous les agents officiels et à tous les représentants de l'Italie en mission dans le Levant pour seconder, par l'appui du prestige qui s'attache à leur personne, les œuvres entreprises par des initiatives particulières.

De son côté, le gouvernement allemand ne s'occupe pas moins activement d'étendre son influence dans le Levant. Le projet de budget de l'Office impérial des Affaires étrangères prévoit pour cette année une augmentation de 150.000 marks destinée au fonds prévu pour l'entretien des écoles à l'étranger qui passe ainsi de 500.000 marks à 650.000 marks, et dans ce chiffre ne sont pas comprises les sommes affectées à l'entretien des hôpitaux. C'est d'ailleurs en Palestine que se concentrent tous les efforts du gouvernement impérial, et un des derniers rapports de notre consul général à Jérusalem, en date du 30 avril 1906, constate que la liste des établissements allemands de Palestine, comparée à la nôtre, montre d'une façon péremptoire que l'Allemagne arrivera bientôt peut-être à nous égaler dans cette région au double point de vue du nombre des écoles et des hôpitaux, et du nombre des jeunes enfants dont elle fera l'éducation. « Dans un an, ajoute notre consul général, l'Allemagne possédera « encore à Jérusalem une importante mission ; de plus, celle des Laza- « ristes allemands comprendra une église, une école et un hospice de « pèlerins. A Ramleh, elle crée une école agricole. Partout elle « édifie des bâtiments superbes largement subventionnés par le gou- « vernement ou l'initiative privée. »

Le rapprochement de ces chiffres est suffisamment instructif, et il est certainement regrettable de constater à quel point nous semblons nous désintéresser du maintien de notre influence en Orient et en Extrême-Orient.

Il est vrai que pour les œuvres françaises d'Occident le crédit proposé par la commission ne se monte qu'à 3.000 francs alors que le crédit pour *présents diplomatiques* s'élève à 35.000 francs, comprenant notamment les frais d'emballage et de transport d'objets d'art fournis par les manufactures nationales, le prix d'insignes de l'ordre de la Légion d'honneur et d'autres ordres nationaux, et les dépenses de rubans et d'écrins pour les décorations accordées à des personnages étrangers.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Interviews de MM. Clemenceau et Pichon, dans le* Berliner Tageblatt; *déclarations de M. Clemenceau au Sénat sur la politique extérieure de la France.* — Le *Berliner Tageblatt* a publié le 20 novembre deux interviews sensationnelles de son nouveau rédacteur en chef, M. Théodore Wolff, autrefois correspondant de ce journal, à Paris, avec MM. Clemenceau et Pichon. Nous en reproduisons ici le texte, tout en ne pouvant nous empêcher de remarquer combien peu correct et inopportun nous apparaît ce procédé de ministres français, confiant à un journal étranger — et surtout allemand — leurs plus intimes préoccupations relatives à la politique étrangère et même intérieure de la France.

M. Georges Clemenceau.

Les Allemands ont — vous me pardonnez, n'est-ce pas? — un défaut : celui de nous traiter pendant un certain temps avec une amabilité exquise, et puis, tout à coup, aussitôt après, avec une brusquerie exagérée. Avant l'affaire marocaine, nos sentiments envers vous s'étaient bien améliorés. Beaucoup de gens chez nous considéraient qu'un rapprochement était tout à fait désirable. Je vous accorde volontiers que votre empereur y avait personnellement beaucoup contribué. Puis, bien que nous ayons mis de côté M. Delcassé, la presse allemande nous est tombée dessus. Elle nous a même dit qu'on irait chercher chez nous les milliards nécessaires à la guerre contre l'Angleterre!

Quand on nous attaque, nous ripostons cela va sans dire. Et c'est ainsi qu'on a perdu, pendant cette affaire, tout le terrain qu'on avait gagné.

De guerre, je n'en veux pas. Quand on ne veut pas de guerre, on veut de bonnes relations. Si elles laissent à désirer, on les améliore. Voilà mon état d'esprit. Si l'on me donne l'occasion d'agir dans ce sens, je me réjouirai. Naturellement, il faut être fort, il faut être prêt; mais cela ne veut pas dire qu'on veuille la guerre, bien au contraire.

Pour désirer la guerre, il ne faudrait pas être dans son bon sens. C'est parce que nous avions cette opinion que nous avons renversé M. Delcassé, qui, lui non plus, ne voulait pas la guerre, mais dont la politique aurait pu y conduire. Une guerre? Ce serait, pour tout le monde, l'incertain, l'inconnu, une catastrophe indéfinissable. Personne ne peut prédire ce que la guerre apporterait, où elle conduirait, comment elle finirait. Il nous serait d'ailleurs absolument impossible de pratiquer une politique qui conduirait à la guerre, parce que le Parlement nous chasserait aussitôt, comme on a fait pour M. Delcassé, et parce que le peuple entier serait contre nous. J'espère que la presse allemande cherchera à améliorer les relations entre nos deux pays; c'est aussi la tâche que je me suis imposée.

M. Stephen Pichon.

Je ne vois vraiment pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir de bonnes relations avec l'Allemagne. Sur quel point du monde sommes-nous

sur son chemin ? Un homme raisonnable peut-il penser sérieusement à la guerre, aujourd'hui où nous avons, comme vous d'ailleurs, en Allemagne, tant de problèmes sociaux et économiques à résoudre ? Mais ce serait tout simplement ridicule. Nos ententes et nos alliances ne sont dirigées contre personne. Nous devrons améliorer nos relations avec l'Allemagne, et ce désir, nous le mettrons en pratique.

Au lendemain de cette sensationnelle publication, M. Clemenceau a eu l'occasion de s'expliquer, cette fois du moins officiellement, et devant un public français, sur la politique étrangère du gouvernement. Le 21 novembre, en effet, le président du Conseil dut répondre, au Sénat, à une interpellation de M. Gaudin de Villaine sur notre politique extérieure. Voici, d'après l'*Officiel*, quelles ont été les déclarations de M. Clemenceau :

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous avez prétendu que M. Pichon n'était pas suffisamment qualifié pour être ministre des Affaires étrangères : vous avez eu tort de ne pas vous pencher sur sa vie comme vous vous êtes penché, êtes-vous, sur la mienne, vous y auriez vu, tout au contraire, que le ministre actuel des Affaires étrangères a accompli une tâche excellente dans la carrière diplomatique, et vous auriez ainsi découvert qu'il était remarquablement qualifié.

Vous avez parlé de politique étrangère — je vous demande pardon du terme — avec tant de légèreté que je suis bien embarrassé pour discuter sérieusement avec vous.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre une seule fois ? J'aurais pu m'appuyer sur des documents, mais comme M. le Président nous empêche d'apporter aucun document à la tribune, il m'a été impossible de le faire.

Dans l'impossibilité où j'étais de pouvoir m'en servir, j'ai été forcé de restreindre ma discussion. C'est absolument naturel et compréhensible.

Si vous voulez que je remonte à la tribune et que je vous apporte ces documents...

UN SÉNATEUR À GAUCHE. — Nous n'avons rien perdu à ne pas entendre.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — C'est un manque de courtoisie de votre part. Je vous le laisse pour compte.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous jouissez de la pleine liberté parlementaire.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — On ne le croirait pas avec les idées actuelles.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous pouvez monter à la tribune, lire tous les documents que vous voudrez, qu'ils émanent de M. Pichon ou de ses prédécesseurs.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Je ne parle pas de vous, monsieur le président du Conseil.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous pouvez nous interroger sur toutes les questions de politique étrangère qu'il vous plaira, mais je vous demande pardon du mot — c'est le seul que je trouve pour exprimer ma pensée — il n'est pas sérieux de venir lancer de la tribune cette flèche : « Vous êtes partisan de la politique anglaise », sans que personne puisse savoir ce que vous entendez par là.

Il m'est impossible de répondre à une question ainsi posée.

Exposez votre politique étrangère, présentez vos critiques, et si votre politique n'est pas d'accord avec la nôtre, nous aurons l'honneur de vous

répondre et le Sénat prononcera entre nous en pleine connaissance de cause.

Sur la politique intérieure, que puis-je vous répondre?

M. Gaudin de Villaine. — Monsieur le président du Conseil, voulez-vous me permettre de vous interrompre et de dire un seul mot?

Le président du Conseil. — Je le veux bien.

M. Gaudin de Villaine. — Oui ou non, y a-t-il une convention militaire entre la France et l'Angleterre à l'heure actuelle?

Le président du Conseil. — Je le demande au Sénat, est-il logiquement admissible qu'on puisse poser une telle question au gouvernement sans prendre même la peine de dire à quelles éventualités un tel accord aurait pour but de pourvoir?

Comment pourrai-je répondre par oui ou par non, si vous négligez de me dire quels faits ont suscité votre interrogation et dans quel ordre d'idées aurait pu se produire l'accord que vous redoutez?

Il n'y a que trois semaines que je suis à la présidence du Conseil, et bien que mon collègue des Affaires étrangères m'ait communiqué, ainsi qu'au conseil des ministres tout entier, un certain nombre de dépêches concernant nos ententes particulières dans l'affaire marocaine, par exemple, il ne m'a jamais été parlé d'aucune pièce constatant ce que vous appelez une convention militaire franco-anglaise. Mais vraiment, y avez-vous réfléchi, est-ce de cette tribune que doit partir une parole capable de décourager des amitiés, de rompre des accords? Je ne connais pas de convention militaire franco-anglaise. Il y a des questions posées de telle façon qu'un gouvernement soucieux de sa responsabilité a pour premier devoir de n'y pas répondre.

Si vous avez eu les confidences de ministres des Affaires étrangères, apportez à la tribune les documents dont vous parlez. Mais en ce qui me concerne, je vous déclare que je n'ai connaissance d'aucune pièce ayant le caractère que votre patriotisme paraît redouter.

M. Gaudin de Villaine. — C'est énorme!

Le président du Conseil. — Qu'est-ce qui est énorme? Ce que vous dites? Je suis tout à fait de votre avis.

M. Gaudin de Villaine. — C'est votre aveu qui est énorme.

Le président du Conseil. — Parlerai-je de la politiqne intérieure? Mon embarras n'est pas moins grand. On m'a dit que j'aspirais à la dictature. M. Gaudin de Villaine a même dit : « à la revanche ». C'est un mot que vous n'auriez pas dû prononcer.

M. Gaudin de Villaine. — Je n'ai pas dit : « la revanche » ; j'ai dit : « les revanches ».

Le président du Conseil. — Je vous demande pardon, je ne vous ai pas interrompu pour mieux entendre et c'est bien le mot dont vous vous êtes servi.

Eh bien, je le répète, voilà un mot que vous n'aviez pas le droit de prononcer à la tribune. Vous voulez que je vienne ici vous apporter la renonciation des espérances qui sont dans le cœur d'un grand nombre de nos compatriotes, le renoncement de la France. Voilà ce que vous osez me demander.

Ou bien voulez-vous que je vienne déclarer ici qu'en effet, je mérite de lancer mon pays dans les pires aventures? Vous tendez un piège au gouvernement, à la France elle-même, et quel piège! Ce n'est pas digne de vous, ce n'est pas digne de cette Assemblée, ce n'est pas digne d'un Français!

Nécrologie. — *M. de Mahy.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. François de Mahy, député de la Réunion. M. de Mahy, né à Saint-Pierre en 1830, avait représenté la Réunion à l'Assemblée nationale, en 1871, et depuis avait toujours été réélu par ses concitoyens, sans interruption de mandat. Il fut au 16 mai 1877 un des 363. Ministre de l'Agriculture dans les cabinets Freycinet (1882), Duclerc et Fallières (1885), ministre de la Marine dans le cabinet Tirard (1887), il fut vice-président de la Chambre, de 1889 à 1895.

M. de Mahy, dont l'affabilité et la courtoisie étaient renommées au Palais-Bourbon, était honoré de l'estime et de la sympathie de tous ses collègues, qui rendaient tous hommage à la haute dignité de sa vie. Depuis ces dernières années, attristé par de cruels deuils de famille, il se tenait dans une retraite presque complète.

Angleterre. — *L'Entente Cordiale ; un discours de M. Paul Cambon.* — Notre ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon, prenant la parole au banquet d'inauguration des travaux de l'Exposition franco-anglaise de 1908, le 26 novembre, a prononcé, à propos de l'Entente Cordiale, le discours suivant que nous reproduisons intégralement, car il nous semble tout à fait remarquable par sa sagesse, sa modération, son tact et son à-propos. En voici le texte :

Messieurs,

La grande manifestation qui se prépare pour 1908 et qui, s'il faut en juger par la qualité des hommes qui la patronnent des deux côtés du détroit et que je suis heureux de saluer ici, est appelée à un grand succès, affirmera de la façon la plus éclatante l'entente cordiale si bien établie entre nos deux pays. Cette entente a surpris quelques personnes; on en parle souvent sans en saisir le vrai caractère; on y voit tout autre chose que ce qu'elle est en réalité et on y cherche je ne sais quelles combinaisons mystérieuses bien éloignées de la pensée des gouvernements qui l'ont conclue.

Rien de plus simple cependant : la France et l'Angleterre étaient comme deux voisins qui n'ont aucun motif de dissentiment, qui ont absolument besoin l'un de l'autre, qui sentent confusément l'envie de se mettre d'accord et qui voudraient bien s'expliquer, mais qui n'osent pas se le dire. Le jour où, grâce à Sa Majesté Edouard VII, la glace a été rompue, on s'est abordé, on s'est entretenu avec une égale franchise des deux côtés et on s'est entendu.

Notre entente a été un règlement d'affaires, et, comme nous avons pris confiance les uns dans les autres, nous traitons aujourd'hui, toutes les questions qui naissent entre nous sans défiance, sans aigreur, et nous les arrangeons sans bruit.

Or, je n'ai pas besoin de vous dire que ces questions sont innombrables, car nous ne sommes pas voisins seulement qu'en Europe; nous le sommes sur tous les points du globe, et si nous voulions y mettre de la mauvaise volonté, nous trouverions partout des causes de froissement.

L'entente entre nos deux pays est donc une œuvre de raison ; qu'elle ait indirectement des causes politiques, qui peut s'en étonner ? Qu'elle soit une garantie de la paix non seulement entre nous, mais dans le monde entier, qui peut s'en plaindre ?

La France et l'Angleterre sont deux grandes puissances libérales, soumises aux directions de l'opinion publique; elles ont des responsabilités et la garde d'intérêts économiques considérables.

Qui oserait dire que l'opinion en France et en Angleterre n'est pas pacifique? Qui oserait prétendre que les représentants de nos grands intérêts économiques et commerciaux désirent la guerre, alors que le développement de leur œuvre exige la paix? Notre entente n'est donc pas seulement une œuvre de raison, elle est aussi une œuvre de paix, et il faut se féliciter de toutes les manifestations destinées à l'affirmer et à la resserrer.

On a dit beaucoup de bien et quelquefois du mal des expositions. Je crois que celle de 1908 échappera aux critiques qu'on dirige d'ordinaire contre ces assises commerciales. Ce ne sera pas une exposition universelle; cè sera un concours entre deux nations qui n'ont pas les mêmes produits, qui ne se font pas concurrence, qui n'ont pas la prétention de se dérober leurs secrets industriels, mais qui veulent offrir l'une à l'autre le moyen de se compléter et de s'enquérir de ce qui leur manque. Ainsi entendue, une exposition n'offre que des avantages et celle-ci augmentera sûrement le mouvement d'échange entre nos deux pays. Ce mouvement, qui s'élève déjà à près de deux milliards de francs, c'est-à-dire à 90 millions de livres sterling, atteindra, je le souhaite. des chiffres inconnus jusqu'à présent dans les relations commerciales de la France et de l'Angleterre.

Il suffit de mentionner ce mouvement d'affaires pour montrer l'absolue nécessité de notre bonne intelligence. L'entente cordiale est dans la force des choses. Je lève donc mon verre en l'honneur des organisateurs de la future exposition, et je bois au succès de leur entreprise.

Allemagne. — *Le roi et la reine de Danemark à Berlin.* — Le roi Frédéric et la reine Louise de Danemark sont arrivés à Berlin, le 19 novembre; ils ont été reçus à la gare par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, et le soir même de leur arrivée un dîner de gala a eu lieu au château royal, au cours duquel des toasts très cordialement sympathiques ont été échangés par les souverains. L'empereur, parlant le premier, a remercié le roi de sa visite.

Je vois dans cette visite, a-t-il dit, la continuation des relations étroites entre les deux pays que le vénéré défunt roi Christian se plaisait déjà à favoriser. Je considère comme un devoir de reconnaissance de remercier particulièrement notre hôte de l'accueil chaleureux et cordial qui m'a été fait dans sa famille et dans son pays.

J'ai la ferme conviction que les bonnes et intimes relations, désormais établies et affermies entre les deux maisons régnantes et les deux pays, se maintiendront à l'avenir, pour le plus grand bien des deux peuples, et que la bénédiction de Dieu leur sera accordée.

J'appelle cette même bénédiction, sur la tête du roi, de la reine et de toute leur noble famille.

Le roi de Danemark a répondu en exprimant, en son nom et au nom de la reine, sa gratitude pour la sympathie cordiale dont l'empereur a fait preuve en venant, pendant les jours douloureux que traversa, l'hiver dernier, la maison de Danemark, rendre au roi Christian les derniers honneurs. L'empereur a été salué alors avec

une reconnaissance émue, non seulement par le roi et par la famille royale, mais par tout le peuple danois.

Le roi a formulé ensuite l'espoir que l'empereur voudra bien reporter sur lui une partie de l'amitié qu'il avait pour le roi Christian, et qu'ainsi les relations amicales entre les deux peuples deviendront de plus en plus cordiales. Le roi a terminé en portant la santé de l'empereur, de l'impératrice et de la famille des Hohenzollern.

Ce voyage à Berlin des souverains danois a été très commenté, comme consacrant en quelque sorte la reprise définitive des relations amicales entre les maisons de Danemark et de Prusse, quarante-deux ans après que ce pays a arraché au Danemark le Schleswig-Holstein, dont la population danoise envoie encore un député protestataire au Reichstag.

— *La mort de Mgr de Stablewski.* — Mgr de Stablewski, archevêque de Posen, est mort subitement à l'âge de soixante-cinq ans. On l'a trouvé le 24 novembre, à dix heures du soir, devant son bureau de travail; il semblait dormir. Les causes de la mort sont imparfaitement connues. Ses médecins ont parlé de la rupture d'un anévrisme. Il est permis de supposer que le primat de Pologne a été mortellement ébranlé par les douloureuses émotions de ces temps derniers.

La question de la succession de Mgr de Stablewski soulève en Allemagne de vives polémiques; car les intransigeants allemands réclament la nomination d'un prélat qui défende, avant toutes choses, la cause de la germanisation de la Pologne.

Espagne. — *La crise ministérielle.* — Le débat parlementaire ouvert en Espagne au sujet de la loi des associations a provoqué dans les diverses fractions de la majorité des divisions assez profondes pour rendre impossible le maintien au pouvoir du gouvernement actuel. Le maréchal Lopez Dominguez, président du Conseil, en présence de cette situation, a donc cru devoir remettre sa démission, le 28 novembre, au roi Alphonse XIII, qui l'a acceptée et a immédiatement chargé M. Moret de constituer le nouveau cabinet. M. Moret a commencé aussitôt ses démarches et dès le lendemain il remettait au roi la liste des nouveaux ministres.

Tout porte à croire que M. Moret va essayer de réaliser en partie le programme politique qu'il voulait entreprendre en juillet dernier, lorsque les difficultés politiques intérieures l'obligèrent à donner sa démission.

Italie. — *Le voyage du roi de Grèce à Vienne et à Rome.* — Le roi Georges de Grèce, après avoir fait à Vienne un séjour d'une semaine, au cours duquel il a eu plusieurs entretiens avec l'empereur François-Joseph, et le nouveau ministre commun des Affaires étrangères, le baron d'Ærenthal, s'est rendu à Rome où il est resté quelques jours. Il a eu également, dans cette dernière ville, de fréquents entretiens avec le roi Victor-Emmanuel, et avec le ministre des

Affaires étrangères, M. Tittoni. On a dit qu'au cours de ces conversations, à Rome aussi bien qu'à Vienne, il a été fort question de la Crète.

A la fin de son séjour à Rome, le roi Georges a été reçu, au Vatican, par le Souverain Pontife en audience particulière.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'action franco-espagnole à Tanger.* — En présence de l'état d'anarchie absolue qui règne au Maroc et de l'impuissance évidente du Makhzen à maintenir l'ordre dans ses Etats, le gouvernement français et le gouvernement espagnol sont entrés en pourparlers « en vue de se mettre d'accord sur les mesures éventuelles qui « pourraient s'imposer aux deux puissances chargées de l'établisse- « ment de la police à Tanger pour assurer l'ordre dans cette ville ». Dès que cet accord, qui est dès maintenant acquis en principe, et dont la conclusion définitive a seulement été retardée par la crise ministérielle qui vient d'éclater à Madrid, aura été rédigé, il sera communiqué par les ambassadeurs d'Espagne et de France, dans les différentes capitales, aux dix autres puissances signataires de l'Acte final d'Algésiras. On ne prévoit d'objections de la part d'aucune d'elles ; plusieurs d'ailleurs parmi les plus importantes, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, ont déjà même pris les devants et fait connaître à l'avance leur approbation.

L'action prévue par le concert franco-espagnol comportera deux formes, appropriées à la gravité des circonstances : 1° la présence de bâtiments de guerre dont les compagnies de débarquement réunies fourniront un effectif d'environ 800 hommes ; 2° si la situation l'exigeait, l'envoi de corps de débarquement s'élevant pour chacune des deux puissances à 1.000 ou 1.200 hommes, soit en tout, avec les fusiliers marins, une force de 3.000 hommes. Le détachement espagnol serait prélevé sur la garnison de Cadix, le détachement français sur le 19e corps d'armée (Alger) et très probablement sur la division d'Oran. Dans aucun cas les troupes de débarquement ne feraient acte d'occupation. L'objet de leur mission se bornerait à mettre leur appui au service du pacha de Tanger et à rétablir son autorité ébranlée par Erraïsouli. L'action du contingent mixte serait limitée à Tanger et à sa banlieue et aurait un caractère purement provisoire.

Dès maintenant, les bâtiments de guerre français qui devront se rendre à Tanger ont été désignés et sont prêts à appareiller. Ce sont les croiseurs cuirassés *Suffren*, *Saint-Louis* et *Charlemagne* placés sous le pavillon de l'amiral Touchard. Le transport *Vire* accompagnera la division et servira à aller chercher au besoin les détachements français que l'on empruntera au 19e corps d'armée. Le *Suffren*, le *Charlemagne* et le *Saint-Louis* remplaceront à Tanger les trois unités navales qui y sont actuellement, le *Jeanne-d'Arc*, le *Galilée* et le *Forbin*, unités qui sont fatiguées actuellement par un long séjour à

la mer, et ont besoin de rallier leur port d'attache. De son côté, le gouvernement espagnol a désigné, pour se rendre à Tanger, le croiseur-cuirassé *Pelayo*, qui remplacera le croiseur *Princesse des Asturies*, les croiseurs *Rio de la Plata* et *Infante Isabelle*, et l'aviso *Maria de Molina*.

Dès que la France et l'Espagne se seront mises complètement d'accord et auront, comme nous le disions tout à l'heure, pu faire connaître cet accord aux puissances intéressées, elles demanderont à leurs parlements respectifs de ratifier l'Acte final d'Algésiras. On sait que cette ratification n'a eu lieu jusqu'ici, par ordre de date, que de la part du Maroc, de la Belgique, de la Russie et de l'Angleterre. Mais encore une fois, les mesures concertées entre la France et l'Espagne sont purement de précaution et restent subordonnées aux événements ; elles étaient cependant nécessaires, pour montrer que les deux puissances chargées de l'organisation policière du Maroc se tiennent prêtes à sauvegarder la vie et les biens des Européens dans tout l'empire marocain.

— *Le Makhzen et les réserves.* — Nous rappelons plus haut la ratification donnée par le Maroc à l'Acte d'Algésiras. Il convient de s'expliquer sur les « réserves » qu'aurait faites le sultan Abd el Aziz à propos de cette même ratification. M. Georges Villiers a donné à ce sujet, dans le *Temps* du 17 novembre, des renseignements précis que nous croyons intéressant de reproduire ici. En voici l'exposé :

Il semble qu'on se soit singulièrement exagéré la valeur de ces « réserves ». Et il paraît utile de remettre, pièces en main, les choses au point. L'obscurité et l'équivoque sont, en de telles affaires, toujours bonnes à dissiper.

D'abord, et c'est là le premier point, il n'existe aucun document officiel adressé aux puissances par le Maroc et où ces réserves se trouvent formulées.

En second lieu, Abd el Aziz, en mettant sa signature au bas de l'Acte d'Algésiras (cette signature devant, aux termes de cet Acte, valoir comme ratification), a accepté définitivement les mesures proposées par la conférence. Il n'y a sur la portée de cette acceptation ni à discuter ni à épiloguer. Cette acceptation est acquise. Et le Maroc est lié.

Là-dessus, et j'y insiste, l'entente est absolue entre les puissances.

Cela dit, qu'est-ce qu'on appelle les « réserves » du Makhzen, étant d'ailleurs bien entendu que ces réserves sont en valeur ? Voici les faits.

Abd el Aziz, *neuf jours après* avoir signé, adressa à M. Malmusi, ministre d'Italie, délégué par les puissances, des « observations et desi- « derata ». Le ministre d'Italie fit remarquer que ni les unes ni les autres ne pouvaient abolir ni restreindre la portée de la ratification. M. Malmusi rendit compte de l'incident dans les termes suivants :

« *Le ministre d'Italie au Maroc au ministre d'État à Madrid.*

« Tanger, [illegible] août 1906.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence le résumé d'une

« note verbale que le vizir, ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté « Chérifienne, m'a remise, à titre officieux, à mon départ de Fez.

« Votre Excellence jugera la suite que peut comporter la note de « Sid Abd el Kerim ben Sliman.

« Cette communication — je me permets d'ajouter — m'a été faite « neuf jours après que Sa Majesté l'empereur du Maroc eut accepté et « ratifié intégralement l'Acte d'Algésiras. Ainsi les observations et desi- « derata qui y sont exprimés conservent la séparation bien marquée que, « dès mes premières entrevues avec le sultan et ses conseillers, j'ai eu « soin d'établir entre l'explication et la discussion du protocole.

« Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

« G. Malmusi. »

Par conséquent note verbale, c'est-à-dire document purement officieux, non signé, remis au ministre d'Italie, au moment de son départ, neuf jours après la ratification, et accepté par M. Malmusi sous les plus expresses réserves, comme la simple expression de vœux qui ne pouvaient prévaloir contre les décisions de la conférence : voilà à quoi se borne la « protestation » qu'on a si fort exagérée.

Quant à cette note verbale, elle portait tout entière, sauf une phrase, d'ailleurs inintelligible, sur des points de détail.

Sur un seul point, les « réserves » du Makhzen présentaient plus d'intérêt, mais non plus de valeur pratique : il s'agissait de la police. Voici, à cet égard, les extraits du résumé remis par M. Malmusi, à la suite des « observations » de Ben Sliman :

Le Makhzen demande s'il pourra, comme il le désire, substituer ou transporter les instructeurs militaires d'un port à un autre.

Il interprète cet article dans le sens que ni la France ni l'Espagne n'auront d'autres privilèges sur les autres puissances.

Art. 4. — Le Mahkzen désire que, dans la pratique, cet article s'applique de manière que les instructeurs soient européens, non naturalisés, qu'ils connaissent la langue arabe. Les commandements seront faits en arabe, pour la meilleure exécution des exercices militaires par les soldats indigènes.

Dans son sentiment, une fois terminé le délai de cinq ans, les officiers instructeurs retourneront dans leur pays, dûment récompensés ; ils pourront être remplacés par des officiers du Makhzen.

Art. 9. — D'après les dispositions de cet article, le Makhzen comprend que le caractère des réclamations sur lesquelles l'inspecteur général devra faire une information sera spécifié dans le sens qu'il s'agit de réclamations concernant exclusivement la police.

Comme on le voit, l'une des observations résumées par M. Malmusi, celle relative aux « privilèges » de la France et de l'Espagne, semble tendre, si obscure soit-elle, à restreindre le rôle des instructeurs. La plupart des puissances ont déjà fait savoir au Makhzen que l'Acte d'Algésiras, ratifié par le sultan, est la charte de la police ; qu'il n'y a pas lieu d' « interpréter » cet Acte, qui est la clarté même ; qu'il suffit de l'exécuter, ce à quoi toute l'Europe est de plus en plus résolue en présence des progrès de l'anarchie marocaine. Les prétendus « privilèges » dont parle la note verbale ne sont qu'un mandat donné par les puissances à deux d'entre elles en raison de leur situation spéciale. Il ne dépend pas du Maroc, qui a ratifié les décisions d'Algésiras, de contester ni ce mandat ni cette situation.

Voilà à quoi se réduit toute cette histoire. On voit qu'elle n'est pas si grave que d'aucuns semblaient le redouter.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le conflit avec le Japon.* — Les autorités scolaires de San-Francisco, en refusant d'admettre les enfants japonais dans les mêmes écoles que les enfants américains, ont provoqué un conflit qui, d'apparence secondaire au début, comme nous l'indiquions dans notre livraison du 1er novembre, menace de prendre les proportions d'un *casus belli*.

Le consul général des Etats-Unis à Yokohama, qui se trouve actuellement à San-Francisco, a en effet déclaré que l'opinion japonaise était exaspérée des distinctions anti-japonaises faites par les Etats du Pacifique, et qu'au Japon on parlait ouvertement de la guerre. Tout en se défendant d'un pessimisme exagéré, il faut reconnaître que la situation est sérieuse, car, malgré la méthode conciliatrice de M. Metcalf, secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie, envoyé à San Francisco par le président Roosevelt pour apaiser le conflit, il semble bien certain que la Californie est décidée à maintenir l'exclusion des enfants japonais des écoles ordinaires.

Quand bien même l'intervention fédérale se produirait sous une forme impérative — et on sait les dangers d'une telle politique en face de la large autonomie des Etats de l'Union — la difficulté subsisterait, car les Californiens sont résolus à ne pas laisser leurs enfants s'asseoir sur les mêmes bancs que les écoliers japonais. L'attitude du président Roosevelt, qu'on dit favorable aux réclamations japonaises, sera considérée à l'intérieur et à l'étranger comme une nouvelle orientation de la politique américaine. Cette politique trouvera des partisans nombreux dans les Etats du Nord, que l'infiltration japonaise ne menace pas, mais sera en défaveur dans les Etats du Sud où l'opinion publique, sur la question des races et des droits des Etats, favorisera naturellement les Californiens. La venue, annoncée, d'une escadre japonaise sur les côtes américaines du Pacifique ne fera pas faire un pas à la question, car l'esprit national aux Etats-Unis commence à s'exaspérer. Déjà la *Yellow press* réclame l'envoi dans le Pacifique de forces navales imposantes, car jusqu'à présent les Etats-Unis ne disposent en Extrême-Orient que des trois cuirassés *Wisconsin*, *Ohio* et *Oregon*, de quelques croiseurs protégés et canonnières sans valeur militaire, et de cinq contre-torpilleurs. Cependant une division navale composée des grands croiseurs cuirassés neufs *West-Virginia*, *Colorado*, *Pennsylvania* et *Maryland* vient de franchir le canal de Suez pour remplacer l'escadre asiatique ; mais, malgré cet appoint, celle-ci demeure numériquement inférieure aux forces japonaises. — E. N.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *La convention franco-suisse.* — Le 17 novembre, le Conseil national a voté à l'unanimité de 93 votants la convention commerciale franco-suisse. La discussion a été très courte. En l'ouvrant, le rapporteur, M. Martin (Neuchâtel), a fait les déclarations suivantes :

Nous sommes heureux de pouvoir substituer à l'échange de notes de 1895 une convention en bonne et due forme. Nous aurions préféré une durée plus longue ; mais la France veut conserver la maîtrise de ses tarifs. Elle a refusé de consolider toute une série de droits auxquels nous eussions voulu donner une réelle stabilité.

Nous avons fait certaines concessions, et nous en avons obtenu quelques unes, mais les droits les plus importants ont été relevés dans une proportion assez considérable. Les industries des soieries et des broderies sont durement frappées, et si leurs représentants se sont inclinés finalement, c'est dans l'intérêt général, et afin d'éviter une rupture dont les conséquences auraient été déplorables pour les deux pays.

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. La convention, il faut le dire, n'est nullement satisfaisante. Si nous vous en proposons la ratification, c'est qu'entre deux maux, ratification ou rupture, nous choisissons le moindre.

II. — ASIE.

Corée. — *Le développement économique de la Corée.* — Nous devons à l'obligeance de M. T. Megata communication d'un très intéressant rapport officiel de la Douane de Séoul qui donne des renseignements fort instructifs sur le développement économique de la Corée, examiné au mois de juillet 1906. Dans ce document nous relevons les détails suivants.

Afin d'encourager les entreprises agricoles et industrielles en Corée et de leur assurer les ressources en argent nécessaires, le gouvernement coréen a décidé de permettre l'établissement de banques d'industrie et d'agriculture dans les centres les plus importants, et de venir en aide directement à ces banques en leur abandonnant une partie des sommes dues au gouvernement coréen par la Banque industrielle du Japon. Dès maintenant, Séoul, Pyeng-Yang, Tai-Roo et Tchinschau sont désignées pour recevoir les quatre premières de ces banques industrielles et agricoles dont les actions ont déjà été entièrement souscrites. Ces banques, dont le rôle principal sera de consentir des prêts contre garantie consistant en immeubles et en terrains, pourront, avec le consentement du ministre des Finances, traiter toutes les affaires ordinaires des banques, et auront le droit d'émettre

des bons palais. Le montant des actions a été fixé à 20 yen, afin que la souscription pût être à la portée de tout le monde.

D'autre part, pour faciliter et augmenter le courant des importations en Corée, le gouvernement de Séoul a inauguré, le 1er mai dernier, les Entrepôts du Marché Général. Dorénavant les marchandises importées qui sont destinées au Marché et suivront la route douanière depuis le port d'entrée sont dégrevées de toute taxe à l'entrée et peuvent être emmagasinées dans les entrepôts et hangars du Marché pendant quarante-cinq jours; pendant tout ce temps les consignataires peuvent naturellement en disposer à leur convenance, mais de toute façon ils n'ont à payer les taxes que le quarante-cinquième jour. Ces taxes sont évaluées suivant la valeur imposable des marchandises au moment de leur entrée dans l'Entrepôt. La manipulation des marchandises est confiée à des courtiers spécialement nommés par le chef commissionnaire des douanes.

III. — AMÉRIQUE.

Guadeloupe. — *Le commerce en 1905.* — L'*Office Colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de la Guadeloupe en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 29.075.890 francs; c'est une augmentation de 2.882.239 francs sur l'année précédente et une diminution de 5.983.304 francs sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 13.438.419 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 178.139 francs à celles de l'année précédente et inférieures de 4.794.245 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 15.637.471 francs en augmentation de 2.704.200 francs sur l'année précédente et en diminution de 1.189.059 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 21.936.229 francs dont 6.900.805 francs à l'importation et 15 millions 035.424 francs à l'exportation, représentant pour l'ensemble 73,8 % du commerce total, 51,4 % des marchandises importées et 96,1 % des marchandises exportées.

Le commerce entre colonies françaises représente 693.497 francs dont 333.463 francs pour l'importation et 360.034 francs pour l'exportation, soit 2,4 % du commerce total, 2,5 % de l'importation et 2,3 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 6.446.164 fr. dont 6.204.151 francs à l'importation et 243.013 francs à l'exportation, soit 23,8 % du commerce total, 46,1 % de l'importation et 1,1 % de l'exportation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Sigismund Appenzeller, vice-consul de la République Argentine à Menton ;
Guillermo Saravia, consul général de Colombie à Paris ;
Agustin Castro Caravia, consul de l'Uruguay à Marseille ;
Peder Alexis Franck Mörch, vice-consul de Norvège à la Rochelle ;
V. Dorph Petersen, vice-consul de Danemark à Perpignan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Lelarge, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour les travaux publics du Haut-Sénégal-Niger.

Madagascar. — M. le *lieut.* Chaniot est désig. pour être employé au chemin de fer de Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Ferry est désig. pour le 16e rég.

Cochinchine. — Sont affectés :

Au 11e rég., MM. les *capit.* Le Floch, Dupeuble ; le *lieut.* Fournier et les *sous-lieut.* Le Moing et Cabet ;

Au 12e rég , M. le *chef de bat.* Maitret ;

Au 1er annamites, M. le *capit.* Modest ;

Au 2e annamites, M. le *lieut.-col.* Dagneaud.

Tonkin. — MM. le *chef de bat.* Privey ; le *capit.* Forestier ; les *lieut.* Branconnier, Tastet, Weigand, Texier et Tap sont désig. pour servir au Tonkin ;

Sont affectés :

Au 9e rég., MM. les *capit.* Léonard et Blaise ; les *lieut.* Bégot et Abadie ;

Au 10e rég., MM. le *capit.* Dussault ; les *lieut.* Petit, Brun et Lecoq ;

Au 18e rég., M. le *capit.* Lacour ;

Au 1er tonkinois, MM. le *chef de bat.* Nicolas ; les *capit.* Damel et Claustre ; les *lieut.* Hemmet et Maugard ;

Au 3e tonkinois, M. le *sous-lieut.* Moisand.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Cristofari est nommé au command. du territoire du Niger ;

MM. le *capit.* Guérin et le *lieut.* Benoît-Guyod sont désig. pour le bataill. de la Côte d'Ivoire ;

M. le *lieut.* Simond est placé au bataill. de la Guinée ;

M. le *capit.* Goigoux est affecté au bataill. de l'A. O. F. ;

MM. le *capit.* Bresson et le *lieut.* Cazals sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

MM. le *capit.* Becker et les *sous-lieut.* Duval et Dody sont placés au 1er sénégalais.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Castelnovo ; le *lieut.* Haas et le *sous-lieut.* Géraud sont désig. pour le 2e sénégalais ;

MM. le *chef de bat.* Cailleau ; le *capit.* Guyot ; le *lieut.* Noirtin et le *sous-lieut.* Dulom sont placés au 4e sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.* Ferrandi est désig. pour servir au bataill. du Chari.

Madagascar. — MM. les *chef de bat.* Giorgio et Ristori sont désig. pour servir à Madagascar ;

M. le *chef de bat.* Mazurié est placé au 1er malgaches ;

MM. le *chef de bat.* Hilaire et les *lieut.* Triol et Louvard sont affectés au 2e malgaches ;

MM. les *lieut.* Charnoz, Floransan et Martin sont placés au 3e malgaches ;

M. le *lieut.* Odin est affecté au service de la télégraphie.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *lieut.* Lepage est désig. pour faire partie de la mission de M. le capit. d'Ollone.

Chine. — MM. les *capit.* Patard et Jacobi sont désig. pour servir à la brigade d'occupat.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Ducatillon et Lehuby et le *lieut.* Chourrot sont désig. pour Saïgon;

M. le *capit.* Pierre est placé au Cap Saint-Jacques;

M. le *lieut.-col.* Gautheron est nommé direct. d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* [illegible] sous-direct. d'artill. à Hanoï;

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Patey est nommé chef du bureau milit. du gouvern. général.;

M. le *capit.* Bailly-Masson est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Gauthé, Marinot, Rodallec, Cartron et Vaillant et les *lieut.* Patoureau et Hilleret sont désig. pour Madagascar;

MM le *chef d'escad.* Savary; le *capit.* Charpentier; les *sous-lieut.* Peillot et François sont placés à Tananarive;

M. le *lieut.* Beulaygue est affecté à Diégo-Suarez.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Fonteneau; le *stagiaire de* 1re *cl.* Le Fur et le *stagiaire de* 2e *cl.* Le Tocer sont désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Choiselat; *de* 2e *cl.* Magoja et *de* 3e *cl.* Maynard sont placés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Phily est désig. pour Dap-cau;

MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Huz et les *stagiaires de* 2e *cl.* Garnier et Andrieux sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl* Couturier et Littaye et le *stagiaire de* 1re *cl.* Chastaing sont désig. pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Mahieu est placé aux travaux publics du Sénégal.

Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Prigent: les *stagiaires de* 1re *cl.* Lefebvre et Le Goff; le *stagiaire de* 2e *cl.* Le Pomellec sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — MM. les *sous-intendants de* 3e *cl.* André et Bernard sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Guyho est placé en A. O. F.

Madagascar. — MM. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Baron et l'*adjoint* Morange sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Séverin est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Coucoulle et *de* 2e *cl.* Beaunée sont désig. pour le Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vernier de Bryans est placé à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Martin est affecté à Yen-bay.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Cherbonnier est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Delage et Fontana sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Tècle est désig. pour la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Combier, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé au poste consulaire de Canton.

Indo-Chine. — M. Ponthion-Lavielle, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est mis à la disposition du direct. des travaux publics.

Cochinchine. — M. Castagné, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 11e colonial;

M. Montel, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est mis à la disposit. de la municipalité de Saïgon;

M. Nouaille-Degorce, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé au Cap Saint-Jacques;

M. Erdinger, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Chaudoc.

Tonkin. — MM. Poumayrac et Recoules, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

M. Puysségur, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour les Sept-Pagodes;

M. Cloître, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Laokay;

M. Dufresne, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Lam.

Afrique Occidentale. — MM. Pelletier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Néel, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. Bodiou, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. Nogué, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 2e malgaches;

M. Guerchet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Fianarantsoa;

M. Robert, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Anivorono;

MM. Martel, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Mongie, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Majunga;

MM. Garnaud, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, et Espinasse, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Diégoz-Suarez;

M. Kuntzmann, *pharm. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Tamatave;

MM. Martin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Moitron, Levet et Thelème, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour Madagascar.

Mayotte. — M. Brunati, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé de Mayotte.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Nordey est désig. pour servir en Chine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.*, Lazarre est placé à Tananarive.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Mars est désig. pour embarq. sur le *Redoutable.*

Atlantique. — MM. les *enseig. de vaiss.* Tenot et Renault et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Couthures sont désig. pour embarq. sur le *Jean-Bart.*

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Winter est désig. pour embarq. sur le *Descartes.*

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Piton est désig. pour le *Vaucluse.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Brochet est désig. pour embarq. sur la *Manche;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Bourrut-Lacouture est désig. pour embarq. sur l'*Olry.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Noyer;

Substitut du procureur de la République à Fort-de-France, M. Monteilhet;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Long-xuyen (Indo-Chine), M. Pujol;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Falk,

Procureur de la République, chef du service judiciaire de Mayotte, M. Revol;

Juge président au tribunal de première instance de Mayotte, M. Lasocki;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Majunga (Madagascar), M. Holtz;

Juge de paix à Sinnamary (Guyane), M. Lazuttes.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Tahiti et dépendances. *Voyage en Oceanie*, par M. Jules Agostini. — 1 vol. petit in-8°. 127 pages illustrées de nombreuses photographies. Paris, Librairie Africaine et Coloniale, René Roger, éditeur, 25, rue Bonaparte.

Le récit que M. Jules Agostini consacre de son voyage à Tahiti et aux îles Sous-le-Vent est aussi intéressant qu'instructif. Après un aperçu géographique des établissements français de l'Océanie, M. Agostini nous décrit d'une façon très vivante et très humoristique Papeete, et fait notamment le récit très amusant de la fête nationale du 14 Juillet dans la capitale de Tahiti. Il nous donne en outre les renseignements les plus détaillés et les plus précis sur le mouvement commercial, industriel et monétaire de Tahiti, et traite en passant de la question de la main-d'œuvre, si importante pour le développement industriel et agricole de nos possessions coloniales. L'étude que fait ensuite M. Jules Agostini des îles Sous-le-Vent, au triple point de vue politique, ethnographique et économique, est non moins intéressante. Les illustrations qui accompagnent cet ouvrage, et qui toutes reproduisent des photographies particulières prises par l'auteur, ajoutent encore au plaisir qu'on a à le lire.

Les Puissances devant la révolte arabe. *La Crise mondiale de demain*, par M. Eugène Jung, ancien vice-président de France en Indo-Chine. — Un volume in-16, avec carte. Hachette et Cie, éditeurs, Paris, 1906.

Tandis que l'attention de la France et de l'Europe était absorbée par la guerre russo-japonaise, puis par les débuts des affaires marocaines, un drame politique d'un intérêt tragique et d'une importance mondiale commençait à s'ouvrir dans la partie naturellement la plus riche, mais aussi, depuis de longs siècles, la plus abandonnée et la plus ravagée de l'empire ottoman, l'Arabie.

Longtemps opprimé, et en apparence endormi, le peuple arabe se réveille et revendique son indépendance.

Or, qui dira, qui osera prévoir la répercussion de cet étonnant mouvement sur la politique des États européens, tous intéressés, et la France la première, en sa qualité de grande puissance musulmane, à cette crise redoutable de la domination turque ? Problème pressant, d'une gravité qu'on ne peut exagérer et sur lequel il importe que l'opinion française soit renseignée au plus tôt.

Ce sera la grande utilité du livre très bien informé de M. Eugène Jung de nous mettre, par un exposé lumineux et magistral de l'histoire du pays, de ses ressources économiques, de la révolution qui l'agite, de la situation respective des puissances, en état d'aborder ce sujet, aujourd'hui presque inconnu, et qui sera demain la matière des polémiques internationales les plus passionnées.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'émigration européenne au XIXe *siècle : Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie*, par R. GONNARD, professeur à l'Université de Lyon. Un vol. in-18 jésus de 300 pages. Armand Colin, Paris, 1906.

La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine D'OLLONE. Un vol. in-18 jésus de 325 pages. Arm. Colin, Paris, 1906.

La Pénétration saharienne (1830-1906), par AUGUSTIN BERNARD et N. LACROIX. Un vol. in-8° de 195 pages, avec cartes. Imprimerie algérienne, Alger, 1906.

L'Algérie agricole en 1906, par le Dr L. TRABUT et R. MARÈS. Un vol. in-8° de 530 pages. Imprimerie algérienne, Alger, 1906.

Le Commerce algérien, par P. DELORME. Un vol. in-8° de 491 pages. Imprimerie algérienne, Alger, 1906.

National Labor Federations in the United States, by WILLIAM KIRK. Un vol. in-8° de 150 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1906.

Atti del Congresso coloniale Italiano in Asmara, pubblicati a cura di CARLO ROSSETTI. Deux vol. in-8° de 375 pages et 190 pages. Tipografia dell' Unione cooperativa, Roma, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*nov.* 1906). La mission hydrographique du lieutenant de vaisseau Dyé au Maroc. — Le chemin de fer d'Ethiopie : la question de la dîme. — Capit. VALLIER : Explorations dans le Ferlo. — Capit. TOUCHARD : Travaux et reconnaissances de pénétration saharienne dans le Sud constantinois exécutés par le cercle de Touggourt.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie Française (*nov.* 1906). Les résultats de la politique intérieure du Siam en 1906. — R. C. : L'Indo-Chine à l'Exposition de Marseille. — C. MOUREY : Le problème anglo-indien : critiques et réponses. — Le nationalisme économique en Chine. — Les régies financières en Indo-Chine.

Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France. M. H. COURTET : Le chemin de fer transsaharien de la Méditerranée au lac Tchad.

La Quinzaine (16 *nov.* 1906). LOUIS DE BARBIER : L'Australie et les Nouvelles-Hébrides. — JEAN DE LA JALINE : Dans le fleuve Bleu.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.* 1906). L'éducation des indigènes dans l'Inde.

Revue des Troupes coloniales (*nov.* 1906). Lieutenant DE VILLARS : L'ancienne armée malgache. — SILBERMANN : Journée de marche d'un soldat colonial en Chine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues américaines.

The American Political Science Review (*nov.* 1906). JOHN C. ROSE : Negro suffrage : The constitutionnal Point of View. — G. STEPHENSON : Racial distinctions in Southern Law.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (10 *de nov. de* 1906). E. GOMEZ CARRILLO : Las jardines del Japon. — IER. BECKER : España é Inglaterra.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *nov.* 1906). P. VIGONI : Pro Eritrea. — MARC. ANNONI : La geografia all' Esposizione di Milano.

Rivista coloniale (*sett.-ott.* 1906). CAM. BECCANI : Il Tigré. — FONTANA-RUSSO : Emigrazione di uomini ed esportazione di merci.

Revista italiana di sociologia (*maggio-agosto* 1906). GIUS. PRATO : Consimenti e popolazione in Piemonte nei secoli XVI, XVII et XVIII.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de nov.* 1906). G. : A Industria da pesca no archipelago de Cabo Verde. — E. DE V. : Notas navaes.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE CONGO FRANÇAIS

SES RESSOURCES. — SON AVENIR. — SES PROJETS

La France possède au Congo un vaste domaine de 1.800.000 kilomètres carrés, deux ou trois fois grand comme Madagascar ou l'Indo-Chine, comparable seulement par l'étendue à l'ensemble de nos possessions de l'Afrique Occidentale. Peuplé de 10 à 12 millions d'habitants, le Congo français s'étend du 5e degré latitude Sud au 15e degré latitude Nord. Il s'allonge sur des zones diverses. L'unité de cette possession n'est pas physique ; elle est toute politique et administrative. A l'exubérance de la végétation équatoriale succèdent tour à tour les forêts-galeries de l'Oubangui et de la Sangha, les steppes soudaniennes et les dunes sahariennes du Kanem. Mais cette heureuse diversité varie les richesses naturelles du Congo et multiplie ses ressources.

La forêt, qui couvre de sa luxuriance une large part de la colonie et monte sur les hauteurs jusqu'à 500 mètres d'altitude, prodigue les essences exploitables. La liane à caoutchouc est partout. Le suc précieux qu'elle égoutte est la fortune du pays de l'estuaire du Congo à la Sangha et à l'Oubangui. Les bois de construction (ébène, okoumé, bois rouge, bois jaune, palétuvier) abondent. La kola, le coco, la noix et l'huile de palme sont fréquents. Les rives du Gabon et de l'Ogooué sont, de plus, pays de cultures riches. Sur leur sol argilo-sablonneux prospèrent le cacao, la vanille, le café, la banane. Enfin dans les clairières et les futaies rôdent les troupeaux d'éléphants, dont l'ivoire est un des produits dominants du commerce local.

Les rives de l'Oubangui et de la Sangha donnent les mêmes produits ; le caoutchouc et l'ivoire y demeurent les richesses principales. Mais déjà quelques cultures nouvelles apparaissent : le safran, le manioc, le tabac, etc.

Enfin dans la région voisine du Tchad, si le pays prend l'as-

pect d'une plaine herbeuse, où les arbres ne se montrent que par bouquets (végétation de parc), où le caoutchouc n'existe plus, les cultures comprennent en revanche des espèces inconnues au Sud : mil, maïs, haricot, coton, etc. Si l'ivoire est fendillé et de qualité inférieure, l'élevage devient possible Dans la savane du bas Chari et du Logone, le bétail et les chevaux figurent parmi les richesses de la population, la faune compte des représentants nouveaux : girafes, autruches, chameaux.

L'ensemble de nos domaines congolais renferme ainsi une abondance précieuse de richesses variées. Encore faudrait-il, pour ne rien négliger, citer, du moins pour mémoire, les gisements cuprifères que des prospections hâtives ont revélés dans la région gabonaise. Peut-être même une étude prochaine revélera-t-elle d'autres minerais dans les Monts de Cristal. Mais ce champ si vaste ouvert à notre action est, par malheur, demeuré longtemps étranger à elle et à la civilisation. C'est d'hier seulement que date la mise en valeur du Congo, ou même, pour parler plus justement, d'une part seulement du Congo français.

*
* *

Acquis à la France sans guerre coloniale et presque sans frais par l'admirable effort de deux hommes surtout, de Brazza et Gentil, le Congo a trop longtemps souffert d'un injuste préjugé. Comme il n'avait rien coûté à conquérir, on estimait qu'il ne devait rien coûter à garder. Peu connu, méconnu, il attendit longtemps que la métropole consentît en sa faveur une part des sacrifices qu'elle s'imposait pour d'autres possessions.

Des jugements superficiels, qui longtemps passèrent pour vérités démontrées, écartaient du Congo l'attention bienveillante des pouvoirs publics et de l'opinion. Dans ce vaste domaine, le climat équatorial interdit à l'Européen tout travail actif. Des populations arriérées, quelquefois anthropophages, résistent à l'influence du blanc, en fuyant son approche. L'exubérance de la végétation tropicale rend pénible à l'explorateur et interdit au colon la pénétration du pays. La navigation même ne peut être un secours certain contre les obstacles qu'oppose la nature à l'action civilisatrice. Les fleuves sont interceptés de chutes, de cataractes, de rapides ; des biefs seulement y sont praticables.

Pourtant l'énergique effort de coloniaux avertis, l'exemple voisin du premier développement de l'Etat Indépendant com-

menèrent de provoquer en France un revirement de l'opinion. Les bénéfices, de bonne heure très élevés, que retirère

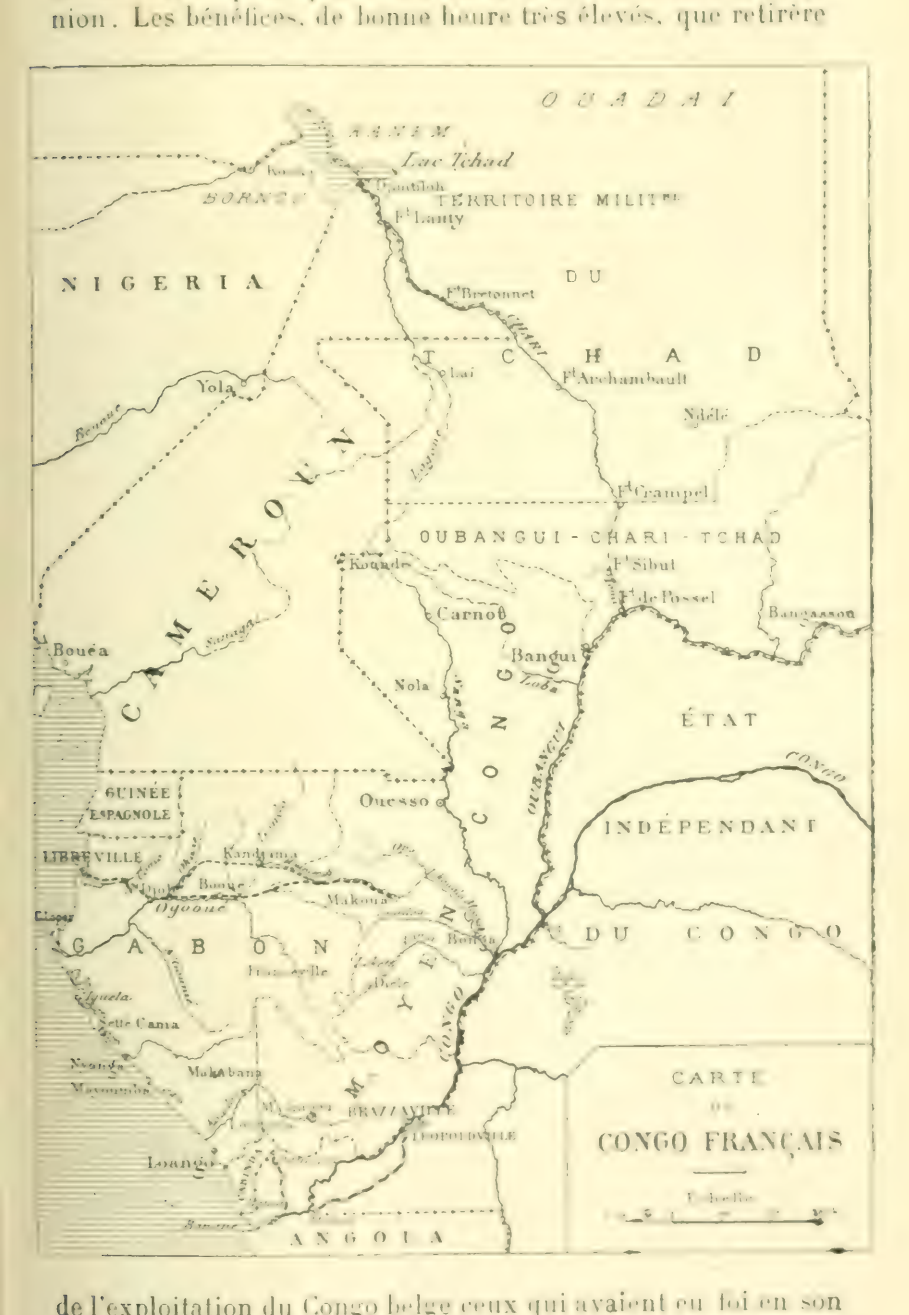

de l'exploitation du Congo belge ceux qui avaient eu foi en son avenir, amenèrent la métropole à songer que, nous aussi, nous

avions un domaine congolais et que des explorateurs, de Brazza, Crampel, Dybowski, Gentil, Fourneau, d'autres encore, attestaient sa haute valeur. Précisément la pacification du pays s'achevait; lentement nos postes s'échelonnaient de Loango au Tchad ; ils ramenaient l'ordre là où les guerres intestines et les agitations locales avaient semé la terreur et la désolation. Le succès de la colonisation française en Afrique Occidentale, Madagascar reconquise, l'Indo-Chine confiée à une administration heureuse nous étaient des raisons d'espérer en la vertu de notre action. On songea à mettre méthodiquement en valeur les ressources que décelait le sol du Congo français.

Le premier devoir de la colonisation, après le pays reconnu, était de grouper, de diriger les indigènes, de créer avec eux, qui sont, sous le ciel des tropiques, les seuls travailleurs possibles, d'abord l'embryon, puis les organismes d'une exploitation rationnelle. Mais, dans des territoires où rien n'existait, la mise en valeur présentait il y a quelque dix ans et offre même encore tant et de si graves risques, qu'un particulier ne peut guère songer à se lancer seul dans une affaire de ce genre. L'exploitation forestière, le caoutchouc, l'ivoire, les cultures riches peuvent sans doute donner des bénéfices considérables, mais à la condition que l'entreprise soit faite en grand, dans toute une région, et que les entrepreneurs puissent, dès les premières années, consentir des sacrifices très lourds sans exiger une immédiate rémunération. La méthode de colonisation par le moyen de puissantes sociétés financières fut naturellement préconisée. L'exemple des grandes compagnies anglaises à charte (la Compagnie du Niger, la Chartered, etc.) laissait dans le souvenir la mémoire d'entreprises heureuses. La hausse, dont les actions des Compagnies belges de l'Etat libre bénéficiaient sur le marché, était d'un excellent présage. On songea à créer des compagnies souveraines de colonisation, à qui l'on aurait abandonné des droits régaliens. Mais ce projet, du reste mal vu de l'opinion, échoua pour des raisons d'acte juridique et constitutionnel. On tenta du moins d'instituer des organismes analogues, en imaginant de grandes concessions portant sur plusieurs millions d'hectares. La première, accordée en 1893, devint la Société du Haut-Ogooué. Quarante autres se formèrent bientôt. Une grande part du sol de la colonie fut partagée entre des compagnies, qui apportèrent dans ce lotissement un acharnement, une cupidité et un esprit de spéculation excessifs (1899). Ces défauts permirent de trop faciles critiques aux adversaires de la méthode. Ceux-ci eurent davantage raison en prédisant aux sociétés mille difficultés venant

de la pénétration du pays, de l'installation de postes ou de comptoirs au milieu de populations encore arriérées, de l'indécision des limites entre les compagnies concessionnaires voisines, de la nécessité de créer des moyens de transport, etc. Ces obstacles étaient si réels que plusieurs entreprises résilièrent et disparurent.

Les sociétés qui subsistent, bien que de valeur inégale, ont toutes d'un commun accord travaillé à la fois au succès de leur œuvre et à l'exploitation des richesses naturelles du sol. Leur part est indéniable dans les progrès de la mise en valeur de notre Congo.

A cette œuvre, du reste, depuis la chute de Rabah, le gouvernement, et notamment M. le commissaire général Gentil, se sont résolument attachés. Le rôle de celui-ci ne s'est pas borné à propager parmi les indigènes la notion d'une exploitation méthodique, d'un travail régulier, d'une administration équitable et bienveillante ; il a tenu chaque jour à mettre davantage en harmonie l'organisation administrative et les besoins réels de la colonie. De là les changements apportés depuis quelques années dans l'ossature même de l'organisation et qui ont trouvé leur dernier terme dans la teneur du décret du 11 février 1906.

Cet acte, on le sait, consacre la division du Congo français et dépendances en trois grandes circonscriptions administratives : le Gabon (chef-lieu Libreville), le Moyen-Congo (chef-lieu Brazzaville), l'Oubangui-Chari-Tchad (chef-lieu Fort-de-Possel).

Cette division est basée à la fois sur des raisons géographiques et des considérations économiques et politiques. Chacune des circonscriptions coïncide assez exactement avec une vaste région naturelle et concorde avec les groupements des indigènes en catégories ethniques. Cette répartition tient compte également du régime spécial qu'a créé au Gabon la conférence de Berlin. On se rappelle que l'acte général de la conférence ayant internationalisé au point de vue douanier « le bassin conventionnel du Congo », toute la zone française voisine du grand fleuve est théoriquement exempte de tous droits d'entrée et de sortie ; au contraire, la région atlantique, la région gabonaise échappe à ce régime de la porte ouverte. Bien que la conférence de Bruxelles ait par la suite remédié à un état aussi fâcheux en permettant aux puissances établies dans la région du Congo d'établir dans leurs domaines des taxes douanières ne dépassant pas 10 % *ad valorem*, le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari-Tchad n'en ont pas moins une législation différente de celle du Gabon. Celui-ci est soumis au tarif général métropolitain de 1892 ; les autres circonscriptions échappent à

son application. Il était naturel que les divisions administratives tinssent compte de ce régime anormal et contradictoire. Enfin l'absence de moyens de transport, la difficulté des communications, l'éloignement ne permettaient guère au gouvernement central de Brazzaville de contrôler l'administration des larges domaines soumis à son autorité. Grâce à la répartition du pays en trois colonies, un effort curieux et appréciable de décentralisation est tenté. A l'instar de l'organisation de l'Indo-Chine et de l'Afrique Occidentale, chaque colonie est placée sous l'autorité immédiate d'un lieutenant-gouverneur, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil d'administration, et possède son budget propre [1].

Mais au-dessus de ces divisions demeure l'autorité centrale du commissaire général. Il est « le dépositaire des pouvoirs de la République dans toute l'étendue des possessions du Congo français et dépendances ». Résidant à Brazzaville, assisté d'un Conseil de gouvernement et d'un Secrétaire général, ayant rang de lieutenant-gouverneur, il maintient l'union, organise les services, règle leurs attributions, surveille leur action, centralise la correspondance et impose une communauté de vues et d'intérêts. De même, à côté et au-dessus des budgets locaux, existe le budget général, alimenté surtout par les contributions indirectes et la subvention métropolitaine et chargé d'acquitter les dépenses du gouvernement central ou d'intérêt général, et par une heureuse pratique de l'aide interbudgétaire, de venir en cas d'urgence en aide aux budgets locaux.

En somme, l'organisation nouvelle est étroitement inspirée de celle qui a été donnée à l'Indo-Chine et à l'Afrique Occidentale Française. L'évolution est certaine vers la constitution d'un gouvernement général du Congo. Déjà les cadres en existent, déjà la réalité l'a créé, si le nom est encore absent.

Aussi bien les mêmes heureux résultats que cette organisation a donnés à l'Indo-Chine et à l'Afrique Occidentale apparaissent au Congo. Un brillant développement économique s'y dessine, une heureuse prospérité financière s'y révèle, de grands projets de travaux publics et de dépenses d'intérêt général, s'y ébauchent, s'y élaborent.

---

[1] Exceptionnellement le Moyen-Congo, dont le chef-lieu est le même que la capitale de l'ensemble de nos possessions, est placé sous l'autorité d'un administrateur en chef, faisant fonctions de lieutenant-gouverneur et assisté d'un conseil d'administration. D'autre part, dans l'Oubangui-Chari-Tchad, l'ancien territoire militaire du Tchad, tout en faisant partie intégrante de la colonie nouvellement instituée, demeure administré, mais sous le contrôle du lieutenant-gouverneur de Fort-de-Possel, par l'officier commandant en chef des troupes qui y stationnent. Pour cette raison, le territoire du Tchad et celui de l'Oubangui conservent des comptabilités séparées.

GRAPHIQUES DU COMMERCE GÉNÉRAL (en francs)

DU CONGO

Pendant la dernière période décennale

***

Naguère encore la mise en valeur ne dépassait point la région côtière, l'exploitation rationnelle et méthodique des richesses naturelles gagne aujourd'hui l'intérieur. Des agglomérations comme N'Djolé, Ouesso, Franceville, Brazzaville, Bangui sont devenues des centres importants de commerce et d'échange. Des cultures, comme celles de la vanille et du cacao, jadis très restreintes, commencent de se propager. Le caoutchouc, mieux exploité, donne un rendement meilleur. Les importations d'articles à l'usage des indigènes (armes, verroterie, objets de cuivre, tissus de coton, etc.) se développent chaque jour.

En onze ans, de 1894 à 1905, le commerce général est monté de 10 à 24 millions de francs. Notre graphique (page 719) et le tableau suivant indiquent la marche ascendante du développement des affaires :

Années	Importations	Exportations	Totaux
1894	4.604.953	5.592.697	10.597.650
1895	5.648.881	4.948.783	10.597.644
1896	4.696.849	4.691.844	9.388.693
1897	3.552.928	5.277.868	8.830.796
1898	4.835.625	5.695.304	10.530.929
1899	6.683.707	6.618.791	13.302.498
1900 (année de l'installation des compagnies concessionnaires)	10.496.363	7.539.515	18.035.878
1901	7.808.364	7.314.167	15.122.531
1902	5.509.609	8.353.455	13.863.064
1903	6.978.077	9.938.242	16.916.319
1904	9.058.140	12.135.463	21.193.603
1905	10.379.146	13.932.745	24.311.891

Les principaux produits à l'exportation ont subi les accroissements suivants :

Produits	1896	1900	1904	1905	1906
	En tonnes	En tonnes	En tonnes	En tonnes	En tonnes
Caoutchouc	546	655	1.249	1.700	2.100
Ivoire	95	152	187	200	200
Bois	3.679	5.777	14.572	17.000	20.000

De cette extension des affaires, la situation financière de la colonie s'est naturellement ressentie.

Le trafic commercial assure au Congo des revenus réguliers. Au Gabon, les recettes douanières et les impôts de consommation (c'est-à-dire ayant un caractère purement fiscal et frappant certains objets d'usage courant, quelle qu'en soit l'origine), dans le Moyen-Congo et dans l'Oubangui-Chari-Tchad les taxes

ad valorem établies à la fois sur les importations et les exportations[1] attestent une augmentation régulière des rendements. Les recettes dépassent même depuis quelques années les prévisions budgétaires. Pour l'année 1904, qui est le plus récent exercice dont le compte définitif en recettes et en dépenses soit publié, les chiffres sont les suivants :

Colonies	Droits d'importation		Droits de consommation	
	Prévisions budgétaires	Recouvrements réels	Prévisions budgétaires	Recouvrements réels
	Francs	Francs	Francs	Francs
Gabon.....	230.000	246.914	235.000	252.256
Moyen-Congo...	260.000	336.209	»	»
Oubangui-Chari.	38.000	57.620	»	»

Soit, au total, 330.099 francs de plus-value.

Les taxes à l'exportation ont présenté de même une augmentation continue et une plus-value sur les prévisions budgétaires. Voici les chiffres pour 1904 :

Colonies	Prévisions en francs	Recouvrements réels en francs
Gabon.....	200.000	227.115
Moyen-Congo.....	360.000	450.208
Oubangui-Chari.....	227.000	239.000

Soit, au total, 129.323 francs de plus-value.

Ainsi, pour l'année 1904 (et déjà en 1903 une constatation analogue était possible), les recettes provenant du trafic commercial ont donné, par rapport aux prévisions, un excédent de 459.422 francs. L'ensemble des produits des contributions indirectes est ainsi passé successivement :

En 1902 à.....	1.465.000 francs	
— 1903 à.....	1.813.000 —	
— 1904 à.....	2.093.000 —	
— 1905 à.....	2.396.000 —	(environ).

Pour 1906, les prévisions ont été arrêtées à la somme de 2.367.730 francs. Déjà le rendement des huit premiers mois a donné une augmentation de 300.000 francs sur le produit du précédent exercice et dépassé le chiffre des prévisions. On peut espérer un rendement de 3 millions de francs.

La seconde des deux grandes sources de revenus du Congo, l'impôt indigène ou capitation, n'a pas fourni depuis quelques années de moins heureux résultats.

---

[1] Le caoutchouc, [illegible] à l'exportation [illegible] *ad valorem*, les arachides, huiles de palme, etc... de 5 %.

Cette taxe aujourd'hui n'est que de 3 francs par tête, pour les individus adultes, femmes et enfants exclus, soit en moyenne de un franc par habitant.

Ce taux n'est pas excessif. Il n'oblige les noirs qu'à deux journées de travail. C'est un des plus faibles impôts de capitation qui existe dans nos colonies. Le vice de cette taxe est qu'elle touche seulement une faible part des indigènes ; ceux qui vivent loin des centres administratifs, loin des routes, échappent facilement à la perception; beaucoup même, à qui l'impôt paraît une amende, reculent devant les lents progrès de la pénétration administrative. Peu à peu cependant, le noir commence d'accepter la nécessité de l'impôt. Le paiement de la taxe lui apparaît, bien que confusément encore, comme un corollaire de notre action civilisatrice et il n'est pas incapable d'en apprécier les bienfaits. Près de la côte, sur les rives des voies navigables, près des grands centres (Libreville, Cap-Lopez, N'Djolé, Loango, Brazzaville, etc.), il sent et il estime l'action des blancs; il apprend à connaître les vertus de la monnaie, il devient un client de factoreries, il paie facilement l'impôt.

Aussi, dès aujourd'hui, cette ressource est-elle en progrès régulier et donne des plus-values sur les prévisions budgétaires. Le compte définitif de l'exercice 1904 indique, de la manière suivante, le montant des prévisions et des recouvrements effectués en matière de perceptions indigènes :

Colonies	Prévisions	Recouvrements	Plus-value
Gabon.....	50.000 francs	87.520 francs	37.520 francs
Moyen-Congo ..	200.000 —	280.852 —	80.852 —

Dans l'Oubanghi-Chari-Tchad, il est vrai, une moins-value est constatée. Pour 1905, les prévisions étaient, pour le Gabon, de 90.000 francs, pour le Moyen-Congo de 250.000 francs, et ces chiffres ont encore été dépassés. Pour l'exercice courant, les prévisions ont été fixées comme suit :

Gabon.....	175.000 francs
Moyen-Congo.....	260.000 —
Oubangui-Chari.....	130.000 —
Territoire du Tchad.....	167.000 —

et déjà, avant la fin de l'année, il est certain qu'ici encore une plus-value se constatera. Dans l'ensemble de nos possessions congolaises, l'impôt indigène a, depuis quatre ans, franchi les étapes suivantes :

1902.....	90.000 francs	
1903.....	293.000 —	
1904.....	555.000 —	
1905.....	850.000 —	(environ).

GRAPHIQUES DES PRINCIPALES RECETTES BUDGÉTAIRES

DU CONGO

(Recettes douanières. Impôt indigène. Recettes domaniales)

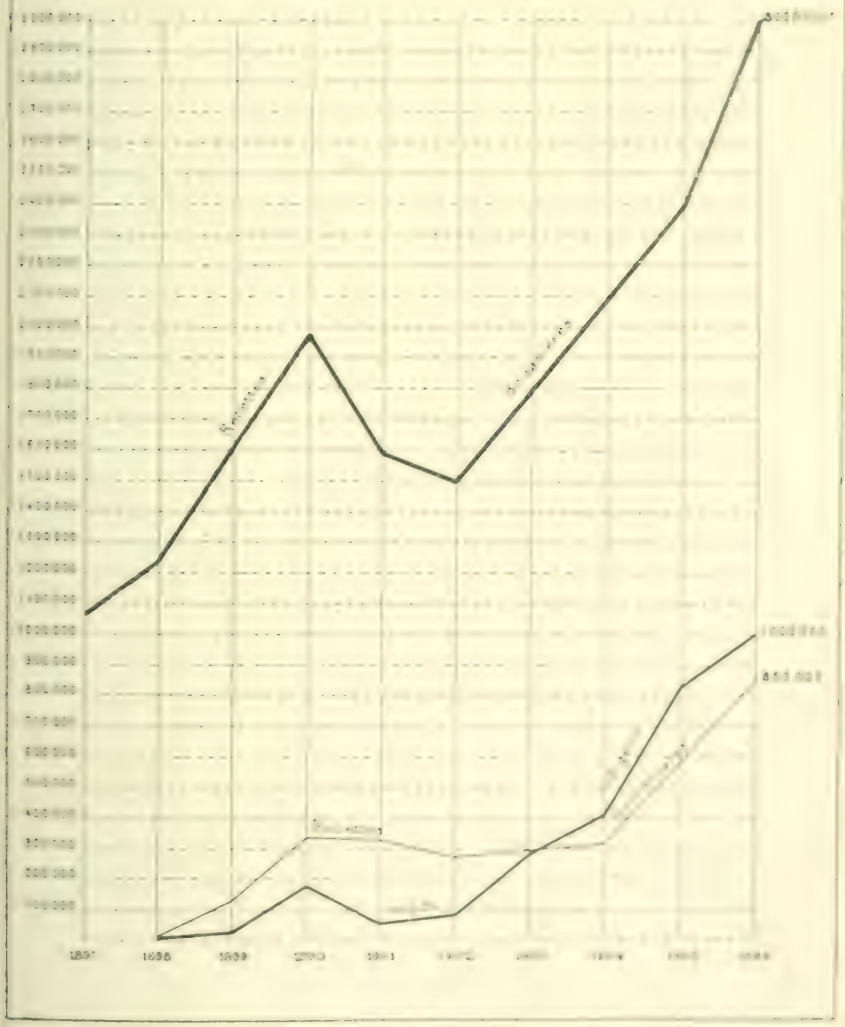

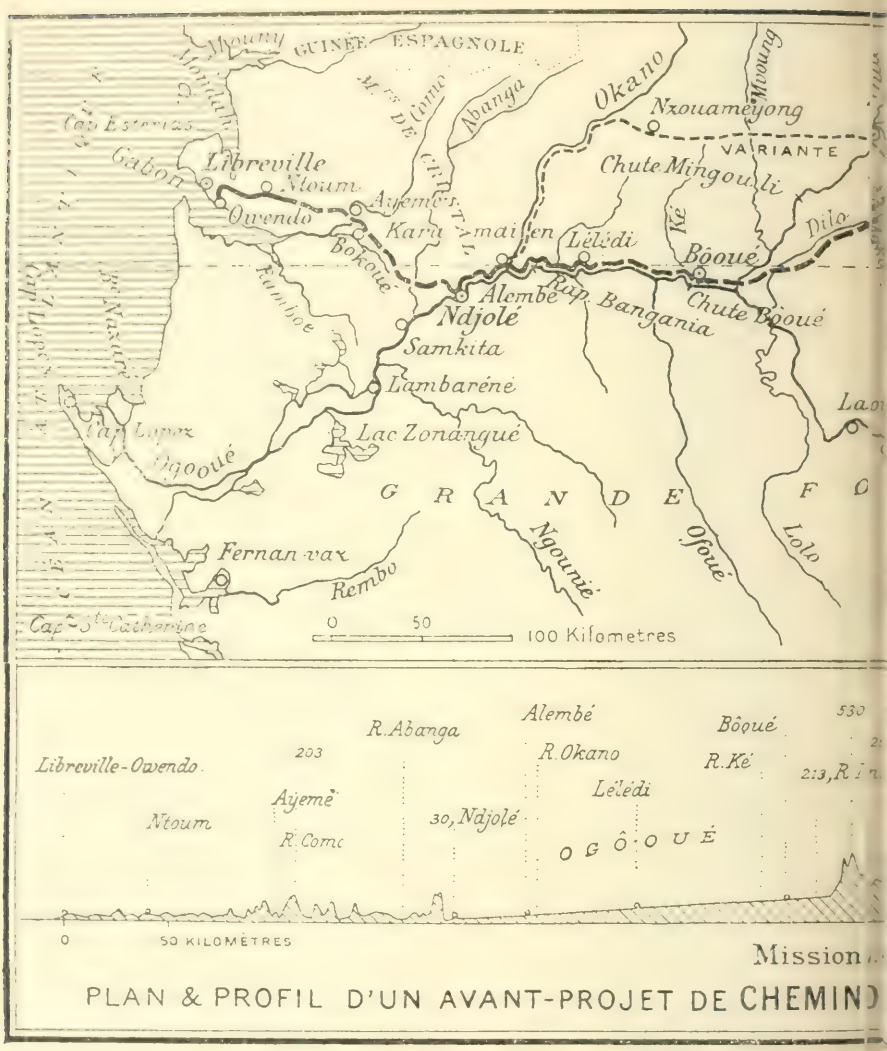

On prévoit pour 1906 un rendement voisin d'un million.

Enfin la part de la colonie dans les bénéfices des sociétés concessionnaires, les redevances des sultanats de l'Oubangui-Chari, les recettes postales et télégraphiques, les produits domaniaux et ceux des patentes, licences, etc., ont crû dans d'égales proportions. L'exercice 1904, qui avait enregistré une augmentation de dépenses de 300.000 francs, s'est soldé par un accroissement de recettes de 1.100.000 francs, soit un excédent net de 800.000 francs. Des caisses de réserve ont pu être constituées,

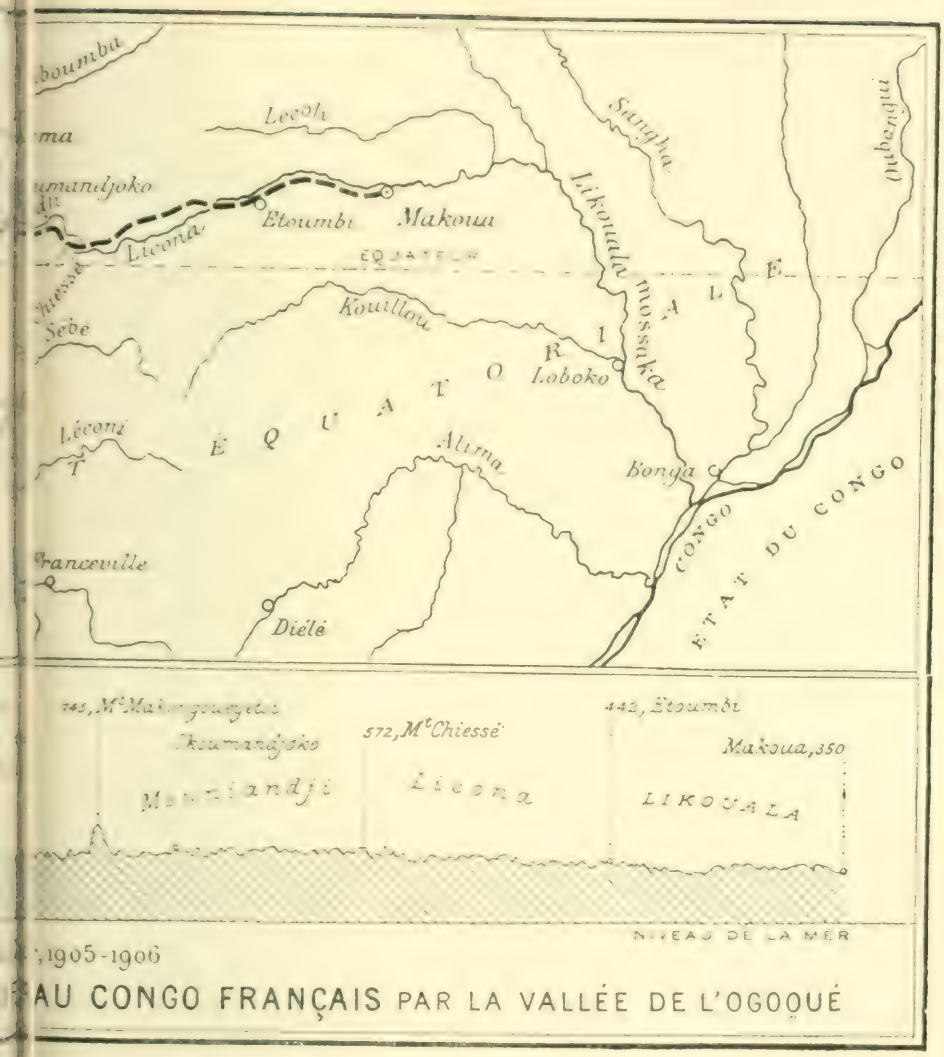

qui attestent la force de ce développement économique et de cette prospérité financière. Elles contenaient, au 30 juin 1905, plus de 1.700.000 francs, et, si sur cette somme un prélèvement a été opéré ou du moins prévu pour équilibrer le budget de 1906, — que grevait particulièrement l'installation du nouveau gouvernement de l'Oubangui-Chari, — il est dès aujourd'hui certain que les plus-values de ce même exercice reporteront bientôt l'encaisse des réserves à son chiffre ancien.

Peu de colonies, sans doute, ont, en un temps si court, fourni

un effort plus grand et atteint un résultat plus heureux. Si certaine est la prospérité que le commissaire général Gentil annonçait dès l'année dernière au ministre que le Congo, désormais capable de faire face à ses dépenses à l'aide de ses propres ressources, pouvait remettre au budget de la métropole la subvention de 760.000 francs que celle-ci lui alloue. Et de fait, cette allocation a été réduite à 665.000 francs en 1906, à titre d'indication.

***

Nous ne croyons pas, cependant, le moment venu de supprimer ou seulement de restreindre davantage ce crédit. La vitalité, dont le Congo a fait preuve, connaît des limites. Il semble même que cette prospérité ait atteint aujourd'hui son maximum, Le Congo demeure en grande partie réfractaire tant à la pénétration administrative qu'à l'effort de mise en valeur. Il oppose aux plus généreuses entreprises son immensité, difficilement franchissable, le régime défectueux de ses cours d'eau, l'esprit arriéré de ses populations. Des étendues considérables de notre domaine restent pour ainsi dire en friches, étrangères et soustraites à notre action. Moins d'un million d'indigènes sur dix ou douze, que compte le pays, sont en contact avec la civilisation et atteints par l'impôt. Faute de voies de communication, le Congo demeure incapable de mettre pleinement en valeur l'abondance précieuse de ses richesses naturelles.

Sans doute bien des travaux y sont à effectuer, bien des réformes peut-être à y introduire, bien des services à perfectionner. Nulle tâche n'est plus urgente que la construction du seul moyen de communication, utile, durable et économique, que le pays puisse recevoir, un chemin de fer. Ce serait en vain que beaucoup et de bonnes besognes y ont été entreprises, si celle-là ne suivait pas. Il importe de guérir le pays des maux que le portage lui a infligés et de délivrer enfin le commerce des entraves que ce lent et insuffisant moyen de transport lui crée. Au reste l'expérience de nos colonies de l'Afrique Occidentale, du Congo belge et de l'Ouganda ne nous enseigne-t-elle pas que ces territoires ne se sont développés pleinement que du jour où ils ont été dotés de chemins de fer? A la même condition, le Congo français peut connaître une égale fortune. Son actuelle prospérité n'est que le début de son exploitation, l'attestation de ses richesses et la preuve de ses ressources. La révélation de sa valeur réelle ne se fera qu'au jour où il aura un chemin de fer.

C'est pourquoi, en 1903, M. Gentil, commissaire général, provoquait l'envoi d'une mission chargée d'étudier sur place un projet de voie ferrée. Sur ces indications, on renonçait au tracé jadis conçu de Loango à Brazzaville, qui eût été trop voisin de la ligne de Matadi ; on préfère aujourd'hui une voie plus septentrionale, à mi-chemin en quelque sorte des lignes jadis proposées Libreville-Ouesso... (projet Fourneau) et Libreville-Alima (projet Bourdarie). Le projet étudié part du beau et grand port de Libreville, et par N'Djolé (sur l'Ogooué) déroule ses 850 kilomètres jusqu'à Makoua, sur la Likouala. La construction de ce grand ruban ferré s'accomplirait aisément sur un sol dont la composition géologique (argilo-ferrugineux, grès et schistes) est très favorable aux travaux. Les ouvrages d'art, prévus en grand nombre, ne présentent nulle part de difficultés techniques d'exécution. Les Pahouins indigènes, qu'une intelligente direction disciplinerait, fourniraient une bonne part de la main-d'œuvre ; la besogne savante seulement serait confiée à des Sénégalais ou à des Dahoméens. Enfin les devis prudemment élaborés établissent que le prix moyen de revient du kilomètre n'excéderait pas 125.000 francs, ce qui est le coût ordinaire des chemins de fer de l'Afrique tropicale.

A l'avant-projet étudié ne manquent ni les suffrages ni les adhésions. Le commissariat général du gouvernement l'a fait sien. Le comité des Travaux publics des colonies en a approuvé l'économie.

Le seul problème, que le projet n'examine qu'en partie, est d'ordre financier. Il faut à la colonie des capitaux pour continuer son railway. Or, le Congo n'a pas encore d'assez fortes réserves pour construire lui-même son chemin de fer. Depuis trop peu de temps son budget se solde par des excédents de recettes.

Réduit à ses seules forces, il ne peut non plus, malgré sa prospérité, offrir à une compagnie des garanties assez sérieuses pour qu'elle accepte de faire les frais de la construction. Ce système des compagnies concessionnaires a privé la colonie d'une ressource, qui peut-être ici eût été précieuse ; selon l'exemple donné par les colonies de l'Afrique centrale anglaise ou par l'Etat Indépendant (pour les lignes en construction dans la région des Grands Lacs), il eût sans doute été possible, moyennant des concessions de terre, de trouver des capitalistes s'offrant à construire la voie. Mais une grande part du sol du Congo français a déjà été attribué à des compagnies. Faute de mieux, on a proposé récemment d'abandonner à une société financière la perception de l'impôt indigène en garantie des dépenses qu'exi-

gerait la construction du railway (projet Brandon). Mais n'est-ce pas déjà trop que le Congo ait été dépouillé de son sol au profit des compagnies concessionnaires? Va-t-il perdre encore le privilège de lever l'impôt? Abdiquera-t-il un à un tous les droits régaliens? Le projet du reste semble écarté.

Partout on préfère aujourd'hui laisser les colonies construire et exploiter elles-mêmes leurs réseaux. L'exemple de la Nigéria, de la Côte d'Or, de nos colonies de l'Afrique Occidentale, de Madagascar, de l'Indo-Chine prouvent la supériorité de ce mode d'action. Mieux vaut mille fois que la métropole accorde une garantie d'intérêt que de laisser la colonie émietter peu à peu, au profit d'organisations privées, ses ressources et ses droits.

*
* *

Le Congo recourra donc à l'emprunt pour construire son chemin de fer. La possibilité s'offre même de conclure l'emprunt sans demander à l'Etat de nouveaux sacrifices. La difficulté n'existe pas de trouver ici le gage d'un emprunt de 100 millions. Il n'est pas nécessaire de construire en une fois, d'une seule haleine, les 850 kilomètres du chemin de fer. Déjà la commission, réunie en octobre 1905 par M. Clémentel, ministre des Colonies, avait résolument limité à 75 millions le montant des dépenses jugées d'une indispensable urgence. Réduisant davantage encore le programme projeté des travaux publics, M. Gentil estime qu'une somme de 50 à 55 millions suffirait aux besoins du Congo. Encore comprend-il au nombre des dépenses prévues quelques travaux d'intérêt général autres que la voie ferrée. La grande raison de cette modération des devis est qu'il paraît possible de prendre provisoirement N'Djolé pour tête de ligne du chemin de fer. C'est de ce lieu seulement que le rail partirait pour gagner l'intérieur. Aussi bien N'Djolé est-il dès aujourd'hui un centre important, un lieu de passage très fréquenté; la navigation sur l'Ogooué le met en rapports faciles avec Cap-Lopez et la haute mer. Dans quelques années seulement le rail réunirait, selon le projet primitif, Libreville à N'Djolé.

Ces 55 millions seraient réalisables par tranches, au fur et à mesure des besoins, et sous la réserve que la colonie ne serait autorisée à se procurer les capitaux qu'autant que les ressources lui permettraient de faire face au service d'amortissement.

Ils seraient affectés aux travaux suivants :

Création d'un Decauville destiné à supprimer le portage entre Fort-Sibut et Fort-Crampel	13 millions
Etablissement d'un câble sous-marin entre Libreville et Loango	2 —
Extension du réseau télégraphique et amélioration de la rade de Libreville (éclairage) et de la navigation	3 —
Remboursement de l'emprunt de 1900	2 —
Exécution des travaux du chemin de fer entre N'Djolé et l'Ivindo	35 —
	55 millions

Mais une partie seulement de ces 55 millions est immédiatement nécessaire.

Dix-sept millions seraient suffisants pour amorcer les travaux.

Ils pourraient être répartis ainsi qu'il suit :

Pour la plate-forme du Decauville à continuer entre Fort-Sibut et Fort-Crampel	2 millions
Pour le câble Libreville-Loango	2 —
Pour le remboursement de l'emprunt 1900	2 —
Pour les lignes télégraphiques	1 —
Pour le chemin de fer N'Djolé-Ivindo	10 —
	17 millions

Or, pour fournir un gage à cette première tranche de l'emprunt, une ressource fixe, dès maintenant déterminée, existe.

Si certaine que soit l'augmentation annuelle des revenus fiscaux de la colonie, il est possible, vu la timidité ordinaire des capitaux français, de gager sur un revenu plus sûr encore cette première partie de l'emprunt. Il suffit d'affecter à ce service la subvention métropolitaine.

La prospérité du Congo permet à la colonie depuis quelque temps déjà de faire face à ses besoins avec ses ressources propres. Dès 1907, l'allocation métropolitaine de 700.000 francs devenant libre de toute autre affectation, et à laquelle pourraient s'ajouter 100.000 francs fournis par la colonie, servirait à la garantie de ce premier emprunt de 17 millions.

L'État apporterait de la sorte un concours précieux sans qu'il en coûtât aux contribuables des sacrifices nouveaux. Deux années au moins seraient nécessaires pour dépenser utilement cette première tranche.

C'est donc en 1909 que la colonie devrait offrir les ressources nouvelles pour gager une nouvelle émission. Examinons donc de quelles ressources le Congo pourra disposer à cette époque.

Nous avons déjà fait ressortir combien les exportations de

caoutchouc augmentaient rapidement. Elles atteindront très certainement 3.000 tonnes en 1909 [1], soit une augmentation de 1.000 tonnes environ sur 1906. Lesquelles 1.000 tonnes, à elles seules, nous procureront une augmentation annuelle de droits de 600.000 francs. Une pénétration plus avancée permettra d'exiger la capitation d'un nombre plus élevé d'indigènes. L'augmentation peut être estimée à 100.000 francs. A cette époque encore, les sociétés concessionnaires mieux outillées connaîtront une fortune meilleure. Les parts de bénéfices qu'elles verseront à la colonie seront plus considérables. L'augmentation de ce chef peut encore être estimée à 100.000 francs, surtout si l'on songe qu'en 1910 les redevances de ces mêmes sociétés augmentent d'un tiers, soit 200.000 en chiffres ronds. Elles sont de plus de 500.000 fr., actuellement.

La colonie pourra donc aisément garantir l'annuité de 800.000 francs nécessaire pour gager la deuxième tranche de 17 millions.

Dans ces conditions, la garantie de l'emprunt est largement assurée.

Mais s'il a paru impossible de procurer des fonds à l'Afrique Occidentale et à Madagascar sans une intervention analogue de l'Etat, encore bien plus le serait-il de procurer, sans elle, de l'argent au Congo.

L'Afrique Occidentale, avec son commerce de 156 millions par an, avec le bon renom qu'elle possède en France, après une émission déjà heureuse de 65 millions de titres, a besoin de la garantie de l'Etat pour le nouvel emprunt de 100 millions qu'elle va contracter. Le Congo, vaste domaine dans l'enfance, peu exploité encore, parfois mal connu, n'inspirerait aux capitaux qu'une confiance timorée. Pourquoi, seul de toutes les possessions françaises, subirait-il ce sort injuste d'être négligé de la métropole? Acquis à peu de frais, il est loin d'avoir coûté ce qu'ont exigé de nous les guerres d'Algérie, l'expédition de Tunisie, l'occupation du Sénégal et du Soudan, la conquête du Tonkin, du Dahomey et de Madagascar. Aujourd'hui même, le Congo ne grève nos finances que d'une somme moindre que nos autres grandes colonies. Si la métropole y paie les dépenses militaires (2.562.136 francs) et lui accorde une subvention annuelle de 700.000 francs, le total de ces dépenses n'atteint pas celles que nous valent l'Afrique occidentale ou l'Indo-Chine. Le Congo n'absorbe que 3.260.000 francs,

---

[1] Pour la période de 1902 à 1905, alors que les concessionnaires étaient moins actifs, cette augmentation a été de 1.100 tonnes pour le haut pays seul.

alors que le seul entretien des troupes pour l'Afrique Occidentale revient à plus de 6 millions, pour Madagascar à plus de 8 et pour l'Indo-Chine (en tenant compte du contingent fourni par la possession) à 6 millions.

Le Congo peut donc compter sur la garantie de l'Etat pour contracter un emprunt.

Trop de richesses sont enfouies dans son sol et trop de facilités seront offertes à leur exploitation par l'acquisition de l'outillage nécessaire, pour que dans quelques années la mise en valeur de la colonie ne présente pas seulement le gage voulu, mais de larges disponibilités. Oublions-nous que plusieurs des territoires de l'Afrique Occidentale présentaient des garanties certes moins sérieuses quand on y a créé les premières voies ferrées ? Le Congo attend donc avec confiance du concours du Parlement et de l'opinion les moyens de réaliser le programme que son commissaire général a tracé à son avenir. Il y va pour lui d'un intérêt immense : sans crédit, le Congo, après l'effort qu'il vient de fournir, est assuré de ne pouvoir plus d'ici longtemps progresser dans son essor économique ; avec des crédits, il s'offre à une mise en valeur plus étendue et mieux comprise, il s'achemine vers la fortune brillante à laquelle il est destiné.

LUCIEN CAMBIER.

LES

ARMÉES DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

LA ROUMANIE. — SA LOI DE RECRUTEMENT.

SON ORGANISATION MILITAIRE. — LA DÉFENSE DU TERRITOIRE.

Il peut être intéressant, au point de vue de la politique générale de l'Europe, de connaître par des faits et des chiffres précis l'organisation militaire des Etats indépendants de la presqu'île des Balkans, l'avenir pouvant les appeler à jouer, dans les conflits militaires des puissances européennes, un rôle des plus importants. Voici donc quelques renseignements détaillés sur le régime militaire de la Roumanie.

La Roumanie forme une agglomération de six millions d'habitants, remarquablement individualisée, servie par l'unité de langue et par l'unité de religion. Son armée est homogène; officiers et soldats y ont la notion de la discipline militaire et le sentiment patriotique fort développé. A la mobilisation, la Roumanie peut mettre en ligne, en tant que troupes susceptibles d'opérer en dehors du territoire national, quatre corps d'armée, la division de la Dobrudja et une division de cavalerie indépendante. Tous ces éléments sont convenablement outillés en armes, matériel d'artillerie, voitures et convois. Ils donnent une impression de l'effort fait par la Roumanie pour affirmer sa puissance militaire. Avec une population sensiblement égale à celle de la Bavière ou aux populations réunies de la Saxe et du Wurtemberg, la Roumanie fournit quatre corps d'armée au lieu de trois. L'appoint de puissance apporté à l'armée active de l'Empire allemand par la Bavière se traduit par 74 bataillons, 50 escadrons, 72 batteries. La Roumanie entretient 110 bataillons, 87 escadrons, 75 batteries. L'effort qu'elle produit est donc plus grand que celui de la Bavière. On en juge mieux quand on compare les effectifs budgétaires allemands aux effectifs budgétaires roumains. L'Allemagne entretient 635.000 hommes et 125.000 chevaux, chiffres arrondis. L'effectif budgétaire roumain comporte actuellement 3.700 officiers et fonctionnaires militaires, 5[illegible]0 employés, 60.000 hommes permanents, 72.000 hommes semi-permanents, 20.000 chevaux, dont 7.000 semi-permanents, chiffres également arrondis.

Le service militaire, en Roumanie, est obligatoire et personnel. Les Roumains, qui ont atteint l'âge de 21 ans dans l'année précédente, doivent le service militaire armé ou auxiliaire, à moins qu'ils ne soient exemptés pour cause d'inaptitude physique, ou dispensés ou ajournés. La Roumanie, imitant en cela l'exemple de l'Allemagne, classe chaque année un grand nombre de jeunes gens dans la catégorie des ajournés. Les ajournés et les dispensés à titre conditionnel paient une taxe qui, versée dans la caisse de la dotation de l'armée, sert à donner des pensions pour ancienneté de services aux sous-officiers et aux soldats, des secours aux anciens militaires et à leurs familles. Les étrangers domiciliés en Roumanie, les individus nés en Roumanie d'un père étranger, sont astreints au service militaire, lorsqu'ils se trouvent dans l'impossibilité de justifier de l'accomplissement de leurs obligations militaires dans un autre pays. Cette mesure vise particulièrement les israélites, fort nombreux en Roumanie, surtout dans la Moldavie. La ville de Iassy en compte 50.000 sur 90.000 habitants. Ce sont des juifs de Russie et de Galicie, attirés en Roumanie par le développement qu'ont pris le commerce et l'industrie depuis que la société roumaine s'est organisée et a adopté les habitudes européennes.

Le nombre des jeunes gens roumains inscrits sur les listes de recensement annuelles s'élève à environ 60.000. 8 % échappent aux opérations du recrutement, 20 % sont ajournés, 15 % bénéficient d'une dispense, 6 % n'ont pas l'aptitude physique voulue pour le service militaire, enfin 5 % sont affectés au service auxiliaire. Le reste, 27.600 jeunes gens, est réparti, par voie de tirage au sort et sensiblement par moitié, dans l'armée permanente et dans l'armée semi-permanente, les numéros les plus bas étant désignés pour l'armée permanente. Les chiffres qui précèdent n'ont rien d'absolu ; ils représentent le rendement moyen de cinq classes roumaines. On en peut tirer cette conclusion que 46 % des jeunes gens recensés en Roumanie sont incorporés, chaque année, dans l'armée active. Des raisons d'ordre budgétaire s'opposent à ce que la totalité des jeunes gens roumains aptes au service militaire soient incorporés dans l'armée pour y accomplir trois années de service intégralement. De là est venue la nécessité de diviser l'armée active en armée permanente et en armée semi-permanente. L'armée permanente reçoit une partie des jeunes gens affectés à l'infanterie et à la cavalerie et tous les jeunes gens affectés aux autres armes. L'armée semi-permanente ne comprend que des fantassins et des cavaliers. Dans l'armée permanente, les jeunes gens

accomplissent trois années de service effectif. Ceux d'entre eux dont l'instruction générale atteint un certain niveau sont renvoyés dans leurs foyers au bout de deux ans et même d'un an de service. Après leur service effectif, les soldats de l'armée permanente passent successivement 5 ans en congé et 2 ans dans la réserve. Qu'ils soient en congé ou dans la réserve, ils sont obligés de répondre, tous les ans, à une période d'instruction de 20 jours, à l'époque des manœuvres. Les hommes en congé correspondent aux réservistes en France ; ils servent à la mobilisation, à compléter les effectifs de l'armée active. Les hommes de la réserve sont exclusivement affectés aux bataillons de dépôt.

Dans l'armée semi-permanente, le service est réglé de la manière suivante. Au moment de leur incorporation, les jeunes gens servent pendant 2 ou 3 mois, suivant qu'ils appartiennent à l'arme de la cavalerie ou à celle de l'infanterie. Renvoyés dans leurs foyers, ils s'y occupent à leur gré, mais ils sont astreints, par séries, à un appel de 8 jours tous les mois, à un exercice de tir au chef-lieu de la commune, chaque dimanche, à une période de manœuvres de 3 ou 3 mois, après la saison des récoltes. Pendant les cinq années actives, les hommes de l'armée semi-permanente fournissent un nombre de journées de présence qui varie suivant les ressources budgétaires, sans jamais descendre au-dessous de 600. Ils sont versés ensuite dans la catégorie des hommes en congé, où ils restent 2 ans, puis dans la réserve, où ils comptent également pendant 2 ans, dans les mêmes obligations que les hommes de l'armée permanente.

On trouve, dans l'organisation de l'armée active roumaine et dans les obligations d'activité imposées pendant 9 ans aux Roumains, la préoccupation d'instruire le plus grand nombre de jeunes gens avec le minimum de dépenses, de ne les garder sous les drapeaux que le temps strictement nécessaire, mais de les y rappeler le plus souvent possible. Les rappels répétés contribuent au développement de l'esprit militaire dans un pays, tout en assurant l'amalgame des hommes en activité de service avec ceux des réserves et la cohésion des unités de l'armée. C'est avec le service à court terme et au moyen du contact périodique des réservistes avec les hommes de l'armée active, que les Prussiens sont arrivés, après les désastres de 1806, à organiser une armée puissante par le nombre et par l'homogénéité de ses éléments. Napoléon Ier leur avait imposé des effectifs du temps de paix dérisoires. Ils éludèrent une obligation qui leur enlevait tout espoir de relèvement par les armes, en

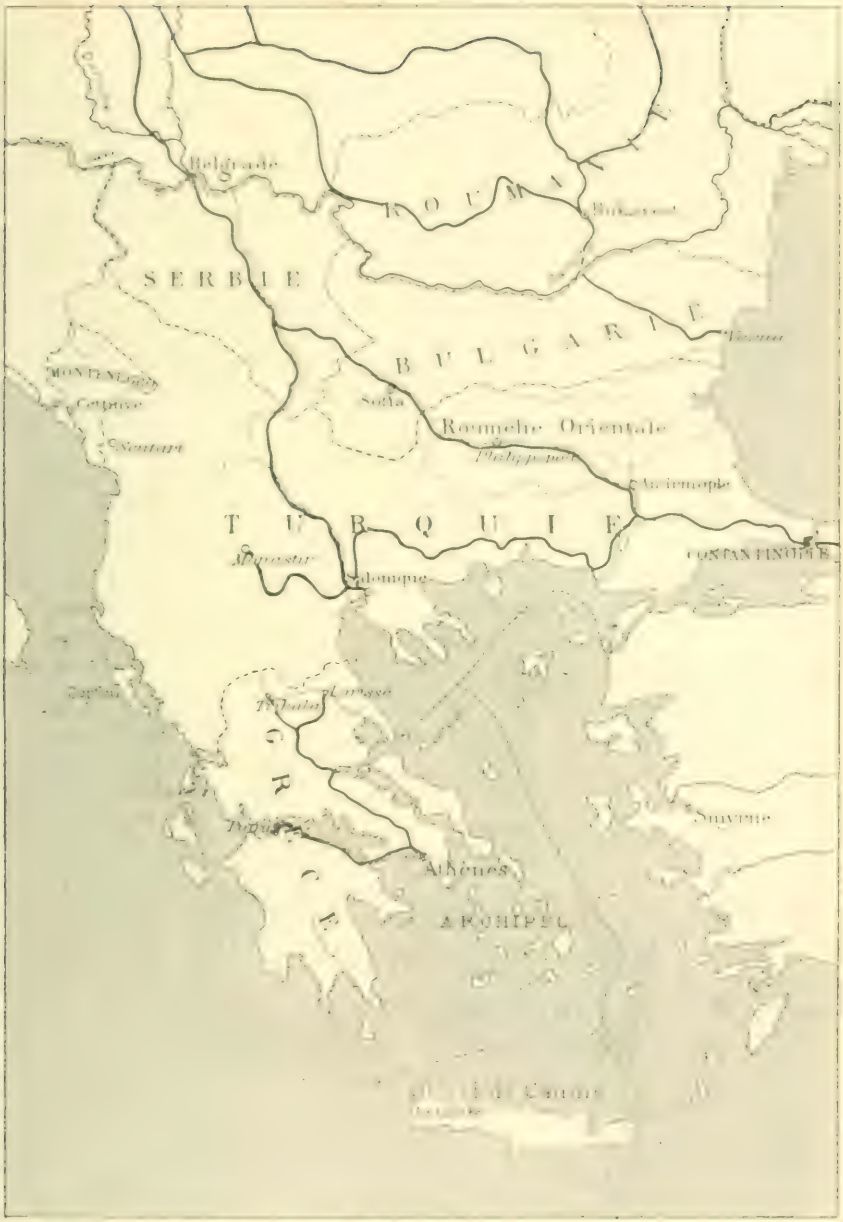

CARTE DES ÉTATS DES BALKANS

faisant passer sous les drapeaux, mais pour quelques mois seulement, tous leurs jeunes gens valides. C'est la Prusse qui, la première, a fait une application du service réduit. Actuellement, et bien avant l'adoption de la loi de deux ans en France, l'Allemagne n'impose que deux ans de service, au maximum, à tous ses soldats de l'armée active n'appartenant pas à la cavalerie ou à l'artillerie à cheval. Par contre, elle soumet ses réservistes à deux appels d'une durée, chacun de 8 semaines, et les hommes de la landwehr du premier ban à deux périodes d'instruction de 14 jours.

Les Allemands sont, en effet, convaincus de la nécessité d'avoir des réservistes d'autant plus instruits et rompus à la discipline militaire, que la durée du service dans l'armée active est plus réduite. Toute diminution de la durée du service dans l'armée active doit coïncider, logiquement, avec une obligation nouvelle imposée aux hommes des réserves.

Les réservistes roumains, qu'ils proviennent de l'armée permanente ou de l'armée semi-permanente, sont versés, au bout de deux années, dans la milice. Ils y restent pendant six ans. La milice correspond à l'armée territoriale en France. En temps de paix, les miliciens sont soumis à des appels ordinaires et extraordinaires. Les appels ordinaires ne dépassent pas quarante-huit heures. Leur but est de faire participer les hommes de la milice à des exercices ou à des inspections. Les appels extraordinaires ont lieu un peu avant l'époque des grandes manœuvres, afin que les miliciens puissent y prendre part. Ils durent, au maximum, un mois. A la mobilisation, l'appel extraordinaire a lieu, par classe, en commençant par la plus jeune. Les miliciens sont, enfin, versés dans la *glota*, où ils restent de 36 ans à 46 ans. La glota correspond à la réserve de l'armée territoriale en France. Les hommes de la glota sont destinés à remplacer dans les garnisons et dans les forteresses les troupes actives employées en campagne.

***

M. Stourdza, chef du parti libéral roumain, président du Conseil et ministre de la Guerre dans ces dernières années, a songé à introduire en Roumanie le service de deux ans, ce qui eût amené la disparition des éléments semi-permanents de l'armée active. Il a renoncé à son projet pour deux raisons : à cause de l'augmentation des dépenses militaires qu'eût fatalement entraînée le service ininterrompu imposé pendant vingt-quatre mois à tous les soldats de l'armée active et eu égard au danger qu'il y a toujours à rompre d'une manière complète

avec des traditions appropriées aux mœurs nationales. La Roumanie conserve donc son système de recrutement et son organisation militaire fort différents de ceux qu'ont adoptés les autres puissances européennes, puisqu'ils lui donnent tout à la fois une armée permanente et une armée semi-permanente, c'est-à-dire une milice. La distinction à faire entre ces deux termes : armée permanente et milice, se trouve dans leur définition. L'armée permanente est caractérisée par le maintien des hommes sous les drapeaux au delà du terme nécessaire à leur instruction militaire, quel que soit, d'ailleurs, leur mode de recrutement, conscription ou engagement volontaire et le caractère du service, obligatoire, personnel, réduit. La milice englobe tous les citoyens valides. Mais les miliciens ne font que passer sous les drapeaux. Ils n'y restent et on ne les y rappelle que pendant le temps strictement nécessaire à leur instruction militaire. L'armée semi-permanente roumaine a bien le caractère d'une milice. On ne peut cependant pas l'appeler de ce nom, de peur d'une confusion, les Roumains se servant du mot milice pour désigner la fraction de leurs forces militaires désignée, en France, sous le nom d'armée territoriale.

* * *

L'organisation militaire, en Roumanie, repose, en partie, sur la division du territoire en circonscriptions correspondant aux 34 régiments d'infanterie, et sur cette particularité que le régiment d'infanterie est employé à recruter toutes les armes et tous les services. La circonscription est partagée entre les quatre compagnies semi-permanentes du régiment le régiment d'infanterie roumain comprend deux bataillons permanents et un bataillon semi-permanent, chacun d'eux à quatre compagnies chargées, dans l'étendue de leur territoire, des opérations du recrutement et de l'administration des hommes en congé et des réservistes. Chaque année, les jeunes gens de la circonscription reconnus bons pour le service sont répartis en nombre sensiblement égal entre les éléments permanents et les éléments semi-permanents. Les compagnies d'infanterie permanente étant deux fois plus nombreuses que les compagnies semi-permanentes et le temps de service dans l'armée permanente moins long que dans l'armée semi-permanente, il s'ensuit que les compagnies semi-permanentes ont un effectif trois fois plus élevé que l'effectif des compagnies permanentes et trop considérable pour que tous les hommes puissent être habillés, armés et suffisamment encadrés ou instruits. Il y a là un vice d'organisation, une perte de forces vives auxquels le gouvernement

remédiera en augmentant le nombre des unités permanentes et, par voie de conséquence, en augmentant les dépenses militaires. C'est le manque de crédits suffisants qui s'oppose non seulement à l'utilisation complète des éléments de l'armée semi-permanente, mais encore à l'organisation de la milice et de la glota. Jusqu'à présent, il n'a été créé qu'un ou deux bataillons de la milice auprès de chaque régiment d'infanterie, soit la valeur d'une brigade par corps d'armée. Quant à la glota (levée en masse), elle n'existe guère que sur le papier.

La Roumanie a cependant réalisé plus complètement même que l'Allemagne et que la France la conception de la nation armée.

La France et l'Allemagne ne mettent sur le pied de guerre que 6 % de leur population. En Roumanie, cette proportion est largement dépassée. La puissance militaire roumaine s'affirme donc relativement plus considérable que celle de beaucoup de nations européennes, à ne considérer que le nombre de soldats plus ou moins complètement instruits, qu'une mobilisation générale mettrait sur pied. La valeur des gradés qui encadreraient les soldats roumains confirme cette affirmation. Les sous-officiers proviennent des caporaux ayant suivi, pendant trois trimestres, les cours des écoles de Bistritza et de Focsani. Ils peuvent, à l'expiration du temps actif légal, contracter des engagements successifs jusqu'à douze années de service. A ce moment, ils ont droit à la médaille militaire avec une pension viagère de 500 francs et à la concession d'un terrain de 10 à 15 hectares dans les domaines de l'Etat. Les sous-officiers de carrière sont généralement nommés sous-lieutenants dans la réserve ou lieutenants dans la milice, lorsqu'ils quittent l'armée active.

Les officiers d'infanterie et de cavalerie ont une origine double. Le tiers sort du rang, le reste est fourni par les écoles militaires. Les officiers d'artillerie et du génie se recrutent exclusivement à l'école d'artillerie et du génie de Buckarest. Tous les sous-lieutenants, quelle que soit leur provenance, suivent, après un an de service dans un corps de troupe, en qualité d'officier, les cours d'une école d'application spéciale à leur arme. Les plus versés dans les questions techniques intéressant les armes de l'artillerie et du génie sont désignés pour l'école supérieure de l'artillerie et du génie. Les officiers remplissant les fonctions d'officier d'état-major — il n'existe pas de corps spécial d'état-major en Roumanie — sont choisis parmi les officiers ayant suivi avec profit les cours de l'école supérieure de Buckarest ou d'une école similaire à l'étranger.

Comme l'école supérieure de guerre en France, l'école supérieure de guerre roumaine poursuit un double but : fournir des officiers aptes au service d'état-major, répandre dans l'armée les hautes connaissances militaires. Les cours durent trois ans; ils sont suivis par un nombre d'officiers variant de douze à quinze. L'institution d'écoles militaires où les gradés reçoivent une instruction technique de plus en plus étendue est, à défaut des leçons de choses puisées dans la pratique de la guerre, la garantie la plus sûre de la valeur des cadres d'une armée où, par ailleurs, l'avancement est dû au mérite et à l'ancienneté des services. En Roumanie, l'avancement a lieu au choix et à l'ancienneté jusqu'au grade de capitaine inclus. Toutefois le sous-lieutenant ou le lieutenant que son ancienneté appelle à passer au grade supérieur doit justifier, dans un examen où la tactique de l'arme joue un rôle prépondérant, de ses capacités professionnelles, sous peine d'être écarté de l'avancement. A partir du grade de major, l'avancement est la conséquence exclusive du choix.

Les officiers de réserve se recrutent parmi les officiers en retraite, démissionnaires, parmi les sous-officiers de carrière et parmi les jeunes gens dispensés du service actif, eu égard à leurs diplômes universitaires. Il y a, du reste, en ce qui concerne la hiérarchie et le recrutement, des officiers de l'armée active et de la réserve, les limites d'âge, les limites minima imposées pour passer d'un grade à un autre, etc., etc., une analogie fort grande avec les institutions militaires en France et en Allemagne.

Cette analogie se trouve également dans la composition des corps d'armée roumains. Le corps d'armée mobilisé comprend tous les organes nécessaires à la vie et à l'action sur le champ de bataille d'une masse de 30.000 combattants. La proportion des trois armes y est à peu près la même que dans les corps d'armée allemands et français. Elle se traduit par deux divisions d'infanterie et deux bataillons de chasseurs, une brigade de cavalerie, un régiment d'artillerie de corps à 3 batteries, dont 2 d'obusiers, une compagnie du génie. Le corps d'armée roumain compte, en outre, un escadron du train, une compagnie de télégraphistes, une ambulance, un magasin mobile, des colonnes de munitions et un convoi de subsistances.

La division d'infanterie se compose de 1 brigade à 2 régiments de 3 bataillons, d'un régiment d'artillerie à 9 batteries, d'une compagnie du génie, d'un détachement sanitaire, de colonnes de munitions et d'un convoi administratif. En définitive, le corps d'armée met en ligne 26.000 fusils,

1.500 sabres ou lances, 108 canons légers ou lourds de 75 et de 87 millimètres.

Pour la constitution de son matériel d'artillerie de campagne, la Roumanie est tributaire de l'Allemagne. Les puissances européennes qui ne possèdent pas des usines nationales productrices de canons de campagne à tir rapide ont, en effet, recours aux grandes usines allemandes ou françaises, dont, en fait, les produits se valent à peu de chose près. Le canon de 75 millimètres à tir rapide, type Krupp, a un poids un peu moindre — 1.700 kilogrammes au lieu de 1.750, la pièce sur l'avant-train — que le canon de 75 millimètres type Schneider-Canet, une vitesse initiale et une portée plus grandes — 508 et 6.400 mètres, au lieu de 500 et 5.900 mètres. Le caisson allemand pèse 150 kilogrammes de plus que le caisson français, Le shrapnell français contient 234 balles, c'est-à-dire 36 de moins que le shrapnell allemand. Ces différences, pour cette raison qu'elles sont tantôt à l'avantage de l'un, tantôt à l'avantage de l'autre des deux types, n'empêchent pas que canons, projectiles et caissons ont une valeur ou, si on préfère, une réputation sensiblement égale, la réclame et le faire-savoir de la maison Krupp compensant la supériorité que d'aucuns attribuent aux produits du Creusot. Mais quand on veut comparer des artilleries à tir rapide, c'est moins le type et le nombre de canons mis en ligne si l'écart n'est pas trop considérable) que l'instruction technique du personnel, les méthodes de tir mises en pratique, la mobilité du matériel et surtout l'importance des approvisionnements en munitions qu'il faut considérer. Un canon qui tire vingt coups à la minute a vite consommé les munitions des coffres mis à sa disposition, pour peu que son tir soit continu. De là viennent l'importance de la rapidité du réglage du tir et la nécessité du tir par rafales. Il faut que les objectifs vivants soient instantanément anéantis ou, tout au moins, mis momentanément hors d'action. Il ne suffit donc pas qu'une puissance possède un matériel perfectionné pour que son artillerie soit en situation de se mesurer avec une artillerie moins nombreuse, mais dont l'approvisionnement immédiat en munitions est plus considérable et le personnel depuis plus longtemps rompu à des méthodes de tir rationnelnelles, en harmonie avec le service du canon à tir rapide.

Ces réflexions ne visent pas l'armée roumaine d'une manière particulière; elles sont simplement faites pour mettre en garde les esprits et les empêcher d'attribuer au nombre des canons d'une puissance une supériorité écrasante. Au reste, les Roumains, avec leurs 108 canons par corps d'armée, tiennent une

place intermédiaire entre les 96 canons du corps d'armée français et les 144 canons du corps d'armée allemand.

* * *

Les événements de 1877 ont appris aux Roumains que des voisins puissants sont des voisins dangereux, avec lesquels il y a plus à perdre qu'à gagner, même quand on use à leur égard de la plus grande condescendance.

En fait, depuis la guerre turco-russe, les sentiments des Roumains à l'égard des Russes sont loin d'être bienveillants. Leur nature se manifeste dans l'organisation défensive du pays, caractérisée par ce fait qu'une seule frontière est fortifiée : c'est celle qui sépare la Roumanie de la Russie.

Un peu en aval de Czernowitz, le Pruth sert, jusqu'à son confluent avec le Danube, de limite entre la Bessarabie et la Moldavie, sur un parcours de 450 kilomètres. Parallèlement à lui coule, sur le territoire roumain, le Sereth, un autre affluent de gauche du Danube. Entre les deux confluents du Pruth et du Sereth s'étale la ville, aujourd'hui place forte, de Galatz. Le Sereth reçoit, à droite, la Putna, descendue des Karpathes, et dans le bassin de laquelle se trouve Focsani, en bordure de la voie ferrée Czernowitz-Buckarest.

Les lignes du Pruth et du Sereth sont trop étendues pour que les Roumains aient songé à les organiser définitivement. Ils ont établi leur barrage plus en arrière, sur la ligne Focsani-Galatz, solidement appuyée, d'un côté, au Danube, de l'autre, à la pointe orientale des Karpathes, et dont le développement est cinq fois moindre que celui de la ligne frontière du Pruth. Le choix des Roumains n'est certes pas sans présenter des inconvénients. La ligne Focsani-Galatz ne s'oppose en rien à la pénétration des Russes dans la Moldavie ou dans la Dobrudja. En ce qui concerne la Dobrudja, l'inconvénient est atténué par cette particularité que les Russes ne peuvent passer de la Dobrudja dans la Valachie qu'en franchissant le Danube, ce qui constitue une grosse opération pleine de difficultés et d'aléas. Mais une considération, primant toutes les autres, imposait à la Roumanie l'obligation de barrer le territoire aux Russes, non pas sur la frontière, mais dans l'intérieur du pays, à cet endroit où les Karpathes forment avec le Danube un étranglement, un défilé d'une centaine de kilomètres, dans lequel la Putna et le Sereth remplissent l'office de fossé. L'organisation défensive d'un pays doit, en effet, être en harmonie avec ses forces militaires. Le sort d'une nation ne se joue pas derrière les coupoles et les casemates bétonnées, mais en rase campagne. Il faut donc que

ses forces actives ne soient pas absorbées par la défense des forts et des camps retranchés, qu'elles restent intactes et entièrement disponibles pour la bataille dont dépend le sort d'une campagne.

La ligne Focsani-Galatz comporte des coupoles bétonnées à Galatz et au confluent de la Putna, et un grand nombre de batteries — de 150 à 160 — armées de canons à tir rapide de 37 millimètres, de 53 millimètres, d'obusiers de 12 centimètres. Les batteries de Galatz balaient le terrain compris entre le lac Bratis et le confluent du Sereth. En arrière de la ligne Galatz-Focsani, le camp retranché de Buckarest, constitué par douze forts détachés et des batteries intermédiaires, forme le réduit de la défense. Les forts sont à une distance moyenne de 12 kilomètres du centre de la place. Une voie ferrée les relie en même temps qu'elle dessert les batteries établies dans les intervalles. Le périmètre des forts atteint 70 kilomètres. Le blocus du camp retranché de Buckarest exigerait, par suite, une armée tout entière.

Les frontières roumaines, à l'Ouest et au Sud, tirent leur protection des obstacles naturels qui les forment, les Karpathes et le Danube. Tout barrage par la fortification a paru aux Roumains impossible ou superflu. Impossible vis-à-vis de l'Autriche, à cause du développement et du tracé de la frontière, qui affecte la forme d'une circonférence, la convexité tournée du côté de la Roumanie. Superflu, à l'égard de la Serbie et de la Bulgarie, qui n'ont rien à convoiter sur la rive gauche du Danube, leurs aspirations étant du côté de la Macédoine. D'ailleurs, la forme du territoire roumain écarte toute velléité de résistance à outrance sur la périphérie et incite à la concentration des forces défensives en un point central. L'organisation de la ligne Focsani-Galatz et l'établissement du camp retranché de Buckarest, répondent à cette conception. Il semble donc logique que, au cas d'une crise où elle se sentirait menacée sur toutes les frontières, la Roumanie fasse converger ses corps d'armée de Iassy et de Graïova sur Buckarest, le IVe corps d'armée se concentrant au Sud et à l'abri de la ligne Focsani-Galatz, le Ier corps d'armée se liant étroitement au IIe.

La concentration préalable des forces roumaines s'effectuerait également autour de Buckarest, dans l'éventualité d'une action combinée entreprise avec la Serbie et la Bulgarie contre la Turquie.

Lieutenant-colonel E. Lafargue,

Breveté d'état-major.

LE BUDGET DES COLONIES POUR 1907

Les crédits primitivement demandés par le gouvernement pour le budget de 1907 s'élevaient à 113.281.000 francs. La commission du budget ramena ce chiffre à 109.307.239 francs, réalisant une économie de 3.974.600 francs. Le ministre actuel des Colonies revisa, de son propre mouvement, le projet de son prédécesseur et le ramena à 110.291.000 francs, réalisant ainsi environ 3 millions d'économies. La différence entre les propositions ministérielles et celles de la commission du budget ne se chiffrait plus que par un million. Dans ces conditions, il était facile de s'entendre et on comprend que la discussion du budget des colonies ait pu être menée à bien en quelques instants au cours d'une de ces séances du matin dans lesquelles la Chambre a expédié le budget de 1907.

La Chambre est revenue sur quelques-unes des réductions que le rapporteur du budget des colonies, M. Gervais, proposait de faire subir aux subventions accordées aux colonies. Il faut espérer cependant que la façon vigoureuse dont le rapporteur a appelé l'attention du gouvernement et du Parlement sur ce point ne sera pas sans avoir quelque influence. On ne peut en effet remettre à un avenir trop éloigné la réalisation complète du principe posé par la loi de finances du 13 avril 1900, principe qui tend à remettre aux colonies la charge de toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie. Ce principe ne fut pas inscrit à la légère dans la loi de finances et on se souvient que c'est après un rapport très étudié de M. l'inspecteur des colonies Picquié que cette résolution fut prise. Malheureusement on a cru que son inscription dans la loi suffirait et qu'il suffirait également, pour arriver à bonne fin, de s'en souvenir au moment de l'établissement du budget et de réduire mécaniquement chaque année le chiffre afférent à ces services. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, il faut prévoir, bien avant l'époque de l'établissement du budget, l'effort qu'il faudra demander aux colonies intéressées en vue de comprimer leurs dépenses ou de développer leurs ressources, sinon on ne peut songer à obtenir quelque bon résultat.

Le gouvernement métropolitain ne doit pas se borner à forcer les colonies à réduire leurs dépenses, il doit lui-même réaliser certaines réformes.

Il y a une de ces réformes qu'il devrait exécuter : ce serait de réunir la Guadeloupe et la Martinique sous une administration commune. Les frais généraux qui sont aujourd'hui répétés dans chacune des îles se trouveraient réduits considérablement. Il n'y aurait plus qu'un gouverneur, une seule cour d'appel, une seule direction des douanes, etc. L'économie atteindrait peut-être un million de francs et l'administration de ces colonies serait de ce fait très améliorée. Tout récemment encore, M. Pichevin, qui s'est fait l'apôtre de cette réforme, donnait en sa faveur des arguments excellents. M. Gervais insiste sur l'urgence qu'il y a à organiser un gouvernement général des Antilles et il a raison.

On a déjà, à Saint-Pierre et Miquelon, réalisé une économie d'une quinzaine de mille francs en remplaçant le gouverneur de cette colonie par un fonctionnaire moins élevé en grade. On a supprimé à Tahiti les fonctions de secrétaire général, et un fonctionnaire du cadre des secrétariats généraux, ayant le titre de chef du service de l'Intérieur, l'a remplacé. Ces suppressions sont d'excellentes choses, mais il ne faut pas s'arrêter en chemin et les administrations locales des colonies, tout comme l'administration centrale, peuvent permettre de nombreuses économies.

Quoi qu'il en soit, depuis 1901, le total des subventions accordées par la métropole a diminué de 53 %. C'est un résultat, mais il a été obtenu par saccades. Une année on a réduit de 22 % les subventions, une autre année de 2 % ; cela indique qu'on a agi sans méthode et sans préparation ; il faut procéder différemment pour l'autre moitié qui reste à supprimer. Il importerait surtout, comme l'a fait remarquer M. Guieysse, que les conseils généraux connussent en temps utile les subventions qui seront mises à leur disposition afin de ne pas être obligés de remuer de fond en comble des budgets déjà établis, les budgets locaux n'étant pas dressés avec autant de retard que le budget métropolitain.

Le budget du ministère des Colonies est surtout un budget militaire. Sur un total en chiffres ronds de 110 millions, 90 millions sont absorbés par des dépenses militaires. Aussi, quelque économie qu'on réalise sur les dépenses civiles, le budget de ce qu'on peut appeler encore le Pavillon de Flore avant d'adopter une autre dénomination, le transfert rue Oudinot étant enfin décidé, est et restera très imposant. Dans ses propositions d'économies, M. Gervais n'a pas oublié les dépenses militaires et c'est même sur elles qu'il a fait porter son plus grand effort puisque sur les 3.974.600 francs qu'il

proposait, 3.066.000 francs atteignaient les dépenses militaires. Partant du principe que les colonies peuvent contribuer aux charges militaires qu'elles occasionnent au moyen de contingents pouvant être fixés jusqu'à concurrence des dépenses militaires qui y sont effectuées, le rapporteur du budget des colonies a proposé que le contingent de l'Afrique Occidentale Française fixé jusqu'ici seulement à 120.000 francs fût accru de 500.000 francs. L'Indo-Chine fournit son contingent qui dépasse 13 millions de francs. Il y a là encore un moyen, qu'il ne faut pas perdre de vue, de décharger la métropole de quelques-unes des dépenses que son domaine colonial lui impose et on ne doit pas laisser passer l'occasion, quand elle se présente, d'appliquer ce principe posé également en 1900.

Prenant corps à corps le budget qu'il avait à rapporter, M. Gervais a fait de nombreuses observations de détail. Nous ne pouvons toutes les reprendre ou les discuter ici ; il en est pourtant quelques-unes sur lesquelles il y a intérêt à s'arrêter, soit parce qu'elles peuvent contribuer à restreindre le flot montant des dépenses publiques, soit parce qu'elles peuvent contribuer à faire rendre à certaines organisations plus d'effets utiles.

C'est en opérant de la sorte, en serrant de très près l'organisation de l'administration centrale des colonies, que le rapporteur a montré certains abus. L'organisation actuelle du personnel n'est pas conforme à celle qui est prévue par les décrets organiques. Il existe un directeur en plus, ou plutôt il existait, car, fait extraordinaire et quasi sans précédent, satisfaction a été donnée au rapporteur. Le secrétaire général a été supprimé et ainsi on a réparé non seulement une irrégularité, mais deux irrégularités. Le décret de 1896 prévoit un secrétaire général chargé d'une des trois directions et deux directeurs. Or, jusqu'à ces jours derniers, il y avait un secrétaire général et trois directeurs titulaires. La suppression du secrétaire général fait cesser cette irrégularité qui en entraînait une seconde : on ne faisait pas supporter la solde du secrétaire général par le chapitre premier, alors que, ce fonctionnaire faisant partie du cadre du personnel de l'administration centrale, d'après l'organisation actuelle prévue par le décret de 1896, sa solde aurait dû être imputée sur le chapitre premier.

Nous ne pensons pas qu'il serait bon, comme l'a proposé M. Gervais, de réorganiser l'administration centrale en créant deux directions, l'une des affaires politiques et administratives, l'autre des affaires économiques et commerciales. Il importe à

la bonne gestion des affaires, comme à la rapidité des solutions, qu'un même directeur soit compétent pour tout ce qui touche une colonie, les affaires politiques et administratives n'étant pas, dans la réalité, indépendantes des affaires économiques et commerciales ; il y a entre ces deux grandes catégories d'affaires des liens multiples et il saute aux yeux qu'une réforme administrative et politique peut avoir les conséquences les plus fâcheuses ou inversement pour le développement économique et commercial d'un pays. Le système d'impôt d'une colonie relèverait de la direction administrative, et cependant nul ne contestera que du régime fiscal d'un pays dépend beaucoup son essor économique. C'est là un exemple, on en pourrait citer beaucoup d'autres ; et ce n'est pas le seul argument que les partisans du maintien de la répartition des colonies entre deux grandes directions géographiques : Asie et Afrique, aient à faire valoir.

Le rapporteur a tout à fait raison, par contre, quand il critique le maintien d'inspecteurs des colonies dans les fonctions de gouverneurs de colonies. Les inspecteurs sont faits pour inspecter, pour contrôler, non pour administrer et agir. L'administration centrale a une conception qui rappelle celle du gouvernement de l'Indo-Chine. Dans cette grande colonie, il existe un corps d'inspecteurs des services civils ; or les fonctionnaires très distingués de ce corps sont presque tous délégués dans des fonctions de lieutenants-gouverneurs et de résidents, et le gouverneur n'en a presque plus dans la main pour pourvoir aux inspections nécessaires. Pratiquée également, quoique moins largement par l'administration centrale, cette manière de faire est mauvaise. Qu'on charge temporairement un inspecteur d'exercer les fonctions de gouverneur dans une colonie dont on a été obligé de changer le chef, c'est admissible. Mais on ne doit pas le maintenir longtemps en fonctions. Le cadre des gouverneurs n'est déjà que trop riche. Il y a actuellement 37 fonctionnaires titulaires de ce grade, alors que 16 seulement suffiraient pour les 16 colonies à administrer. Ce grand nombre de gouverneurs est un produit de la politique, et c'est le cas de rappeler ici le mot d'un romancier contemporain qui nous a frappé pour sa grande justesse, à savoir : que la politique sert rarement à quelque chose, mais toujours à quelqu'un. Aux dépens du budget, et souvent de la bonne administration coloniale, on a nommé gouverneurs des députés qui avaient cessé de plaire à leurs électeurs, comme si le métier de député n'exigeait pas aujourd'hui, tel qu'il est compris par la grande majorité des candidats et des élus, justement tout le contraire de ce

qu'il faut pour être un bon gouverneur. La décision, le courage de ses opinions, la fermeté ne sont point les qualités ordinaires de nos représentants ; ce sont cependant celles qui font les bons administrateurs. Les hautes fonctions coloniales ne doivent pas être réservées, sauf exception, à d'anciens flagorneurs du suffrage universel. Le fait qu'on soit arrivé à avoir un nombre aussi extravagant de gouverneurs prouve surabondamment, au reste, qu'on a obéi, en les nommant, à toute autre considération qu'à celle du souci de la bonne administration de nos colonies. Il y a là un abus auquel une main ferme doit mettre un terme. En songeant à de tels précédents, certaines gens vous disent que passer par le Palais-Bourbon est le seul moyen de parvenir à de hautes fonctions : c'est un rêve que, dans l'intérêt de la salubrité publique, on ne devrait plus entretenir.

Si on peut justement critiquer que les inspecteurs des colonies soient maintenus dans des fonctions de gouverneurs ou affectés à des services de l'administration centrale tout en continuant à compter dans l'effectif du cadre et à être entretenus sur les fonds du chapitre qui prévoit le traitement des inspecteurs, on peut admettre que ces inspecteurs soient placés à la tête du contrôle financier des grandes colonies. Pour que le contrôle soit véritablement efficace, il faut qu'il soit exercé par des fonctionnaires indépendants des administrations qu'ils ont à contrôler. C'est ce qui se passe en Indo-Chine. Il en était de même à Madagascar, mais le poste a été supprimé en fait, et en Afrique Occidentale, le contrôle est assuré par des fonctionnaires locaux. Il conviendrait que dans ces trois grandes colonies la direction du contrôle fût confiée à un inspecteur des colonies pouvant en appeler directement au ministre et ayant à l'égard du gouverneur général une situation indépendante.

Laissant de côté nombre d'autres observations que peut suggérer l'étude du budget du ministère des Colonies, nous nous arrêterons aux chapitres concernant le service technique d'approvisionnements et transports et l'Office colonial.

Le magasin central des colonies a été supprimé en mai 1905 ; mais cette suppression, demandée depuis longtemps et fort heureuse, peut être complétée par la suppression du service spécial des marchés. Cette suppression se traduirait encore par une sensible économie.

L'Office colonial, lui, ne doit pas être supprimé ; il a fait preuve, depuis sa création, d'une grande bonne volonté et ce n'est pas tout à fait sa faute si les services qu'il a rendus ne

sont pas à la hauteur du zèle de ceux qui le dirigent. Les fonds lui manquent pour publier nombre de renseignements qu'il a réunis, et c'est avec plaisir que nous avons vu M. Gervais se plaindre de la somme insuffisante mise à la disposition de l'Office pour la publication des statistiques. Les statistiques coloniales françaises sont, à l'heure actuelle, une véritable honte : le mot n'est pas trop fort. On n'en publie que très peu, et dans des conditions tout à fait défectueuses. Il y a dans ce domaine un effort à faire. Les exemples que nous donnent certains pays voisins devraient être suivis. Il est inadmissible qu'au point où nous en sommes de notre développement colonial, on ne sache où trouver de bons documents sur les populations, les productions, le commerce de nos possessions d'outre-mer. Les fonctionnaires de l'Office s'emploient depuis quelque temps à réunir le plus de documents qu'ils peuvent sur ces différents points et ils sont déjà arrivés, paraît-il, à avoir un ensemble de documents fort intéressants, mais faute d'argent, ils ne peuvent en faire profiter le public. Il faut de toute nécessité améliorer ce service. Le rapporteur l'a reconnu comme tous ceux qui étudient les questions coloniales et il faut lui savoir gré de l'avoir proclamé comme aussi d'avoir fait observer qu'il jugeait inutile la publication par le ministère d'une *Revue coloniale*. « Les articles de cette revue, dit-il, trouveraient par« faitement place dans les nombreuses publications coloniales « déjà existantes. Il y a là, semble-t-il, un double emploi. » Cette observation est très juste ; l'expérience est là d'ailleurs pour montrer que le ministère est incapable de mener à bien une publication de ce genre. L'histoire de la *Revue coloniale* du ministère serait tout à fait édifiante. Il faut renoncer à pareille publication et faire bénéficier de la somme qu'on y consacrait l'Office colonial pour la publication de statistiques.

Ce dernier exemple permet de juger jusqu'à quel point le rapporteur du budget des colonies est descendu dans le détail. Ce faisant, il a fait œuvre utile. Dans le rapport que nous avons sous les yeux, il a véritablement pris corps à corps le budget, et cette méthode peut être fructueuse. Il est fait allusion, en quelques endroits, à un rapport supplémentaire où seraient probablement développées un certain nombre de théories concernant la politique coloniale; nous ne le possédons pas au moment où nous écrivons, et vraiment nous ne le regrettons pas. Nous avons eu naguère des rapports sur le budget des colonies qui étaient de véritables traités de colonisation. Ils ont pu avoir leur utilité, mais combien il est préférable de voir de près comment fonctionne l'administration coloniale qui cha-

que année absorbe de nombreux millions et de signaler ses défauts ! C'est là proprement le rôle d'un rapporteur de budget. Il peut, chemin faisant, indiquer que, selon lui, on ferait bien de réaliser telle ou telle réforme, mais il doit surtout veiller à une saine administration financière et faire en sorte que les crédits soient employés le plus efficacement possible. La méthode n'est déjà pas si mauvaise, puisque M. Gervais a obtenu presque immédiatement une réforme concernant le secrétariat général.

On ne saurait terminer une étude sur le budget des colonies sans se demander si les 110 ou 113 millions qu'il absorbe sont, comme d'aucuns le prétendent encore, dépensés quasi en pure perte. La réponse à cette question se trouve dans le dernier rapport du président de la commission permanente des valeurs de douanes. Il ressort de ce document que les échanges de la France avec ses colonies et pays de protectorat se développent régulièrement, la plus-value de la période quinquennale 1901-1905, par rapport à la période 1896-1900, ayant été de 23 %. Si la valeur absolue des importations en provenance des colonies et pays de protectorat augmente, la part proportionnelle correspondante, dans l'ensemble des entrées, présente aussi un accroissement : de 9,35 % de 1896 à 1900, elle est passée à 10,19 % de 1901 à 1905. Le mouvement inverse a bénéficié d'une augmentation encore plus forte, ayant passé de 10,91 % de 1896 à 1900, à 12,24 % de 1901 à 1905. La part de notre domaine colonial dans notre mouvement commercial est telle que M. Alfred Picard, dans le document dont nous venons de tirer ces renseignements, dit que dès aujourd'hui les résultats acquis autorisent de brillantes espérances. Ce domaine colonial, qui est une de nos réserves pour l'avenir, doit donc être administré avec soin. C'est dire qu'il faut, dans cette administration, éviter les gaspillages, mais ne pas tomber dans la parcimonie.

EDOUARD PAYEN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Discours de M. Stéphen Pichon à la Chambre des députés. Ratification de l'Acte d'Algésiras.

La Chambre des députés a discuté, le jeudi 6 décembre, l'interpellation de M. Jaurès sur les affaires du Maroc. M. Jaurès a posé au gouvernement une série de questions et a développé, à propos de la politique extérieure de la France, un certain nombre de considérations que le *Times* s'étonnait, le lendemain, d'avoir pu être prononcées dans une Chambre française par un député français. La réponse de M. Pichon, par contre, a été toute de tact, de sagesse et de mesure, et ses déclarations ont été applaudies par toute la Chambre. M. Jaurès avait présenté un ordre du jour : il fut battu sur la priorité par 436 voix contre 72, et l'on vota par 454 voix contre 52 l'ordre du jour de M. Grosdidier ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer l'exécution de la convention d'Algésiras avec les droits qui en sont la conséquence, et pour garantir la sécurité de nos nationaux, passe à l'ordre du jour. »

Le projet de loi tendant à la ratification de l'Acte d'Algésiras fut ensuite voté à l'unanimité de 522 voix.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le discours du ministre des Affaires étrangères :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, après les très intéressants discours que vous venez d'entendre, vous me permettrez de ramener le débat à des proportions beaucoup plus modestes que celles qui lui ont été données tout à l'heure par l'éloquence entraînante de M. Jaurès.

Je voudrais dégager la question que nous discutons des formes oratoires, parfois si brillantes, qui lui ont été données et vous montrer la simple réalité afin d'indiquer, avec toute la clarté possible, quelle est, dans les affaires du Maroc, la politique du gouvernement.

M. Jaurès nous a interpellés sur des hypothèses; je désire vous apporter des faits. En terminant, il y a huit jours, les observations que j'avais l'honneur de présenter à la Chambre au sujet de cette même question, je disais que le statut du Maroc avait été déterminé, à la suite de négociations entre les puissances, par un accord international, qui est l'Acte d'Algésiras, et que nous étions décidés à le respecter scrupuleusement. (*Très bien! très bien!*)

Quelle est la substance de cet Acte? Les déclarations de mes prédéces-

seurs collègues du rapporteur de la commission, les discours que vous avez entendu vous l'ont déjà fait connaître. Je tiens pourtant à le préciser en quelques mots.

Le 16 décembre 1905, M. Rouvier, président du Conseil, annonçant le programme de la Conférence et rappelant les accords précédemment intervenus entre les gouvernements de Paris et de Berlin, s'exprimait ainsi :

« Chaque puissance a des droits au Maroc ; ils ne sont pas contestés. « Chaque puissance y bénéficie des traités ; il n'a jamais été question d'y « porter atteinte. Chaque puissance enfin, dans une mesure quelconque « peut faire valoir ses intérêts. Ces intérêts doivent être respectés, mais « ce que nous avons le devoir de montrer à la Conférence, c'est la qualité « spéciale de nos droits et l'importance de nos propres intérêts. »

Et M. le président du Conseil ajoutait que nos droits étaient ceux d'une grande puissance musulmane ne pouvant admettre ni l'anarchie ni l'hostilité dans son voisinage, et que nos intérêts étaient ceux de notre commerce et de notre industrie au Maroc où nous sommes représentés par un nombre important de nos nationaux.

Il avait été convenu le 10 juillet précédent avec le gouvernement allemand que les principes suivants seraient respectés :

« Souveraineté et indépendance du sultan, intégrité de son empire, liberté « économique sans aucune inégalité, réformes de police et réformes finan- « cières par voie d'accord international, reconnaissance de la situation « faite à la France par le voisinage du Maroc et de l'Algérie, par les rela- « tions particulières qui en résultaient entre les deux pays limitrophes et « par l'intérêt spécial que nous avons à ce que l'ordre règne dans l'Empire « chérifien. »

Quelques mois plus tard, le 12 avril 1906, M. Léon Bourgeois, devenu ministre des Affaires étrangères, constatait « l'heureux résultat de la Con- « férence, l'entente faite entre toutes les puissances sur les questions « économiques, l'accord pour la création d'une banque d'Etat chérifienne « et pour l'organisation de la police dans les ports ouverts au commerce « international ».

M. Léon Bourgeois insistait tout particulièrement sur ce dernier point : « Il nous aurait été impossible, disait-il, de laisser une troisième puissance « prendre sur un point quelconque de l'Empire chérifien une place sem- « blable à celle que la France et l'Espagne seules tenaient de leur situation « géographique et politique et de leurs services passés. »

Et il se félicitait « de ce que la Conférence, en prenant des dispositions « spéciales pour la police, nous ait mis en mesure de procéder à son orga- « nisation dans une complète entente avec les puissances dont les intérêts « au Maroc sont solidaires des nôtres ».

Ce sont ces résultats que vous êtes appelés aujourd'hui à consacrer par votre vote. Depuis qu'ils sont acquis, les membres du corps diplomatique accrédités à Tanger ne sont pas restés inactifs dans la préparation qui, à certains égards, leur incombe de la mise en pratique de cet Acte. Ils se sont réunis avec les délégués du Makhzen pour examiner les questions qu'ils doivent étudier en commun. Ils ont abordé la réglementation des matières suivantes : taxe à établir sur les constructions, droits de magasinage, adjudications, expropriations, caisse spéciale pour les travaux des ports, introduction des explosifs, commerce des armes, etc.

Les gouvernements intéressés se sont occupés, d'autre part, de ce qui les concernait d'une façon plus particulière et notamment de la création de la banque marocaine. Les statuts de cette banque ont été définitivement arrêtés par un Comité qui s'est réuni, à Paris, sous la présidence de

M. Georges Pallain. Je suis heureux de pouvoir remercier ici M. le gouverneur de la Banque de France du concours éclairé et efficace qu'il a donné en cette circonstance au gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

Les statuts qui ont été arrêtés par ce Comité ont été consacrés par les quatre censeurs anglais, allemand, espagnol et français, censeurs institués par l'Acte d'Algésiras.

Il reste maintenant à désigner les administrateurs. Comme vous le savez, cette banque marocaine doit commencer son fonctionnement au plus tard dans les deux mois qui suivront la ratification de l'Acte d'Algésiras. Cette mesure est essentielle en raison des attributions de la banque d'Etat qui remplira les fonctions de trésorier général de l'Empire, qui sera l'agent financier du gouvernement dont elle fera notamment les opérations monétaires, qui devra pourvoir aux dépenses d'installation et d'entretien des corps de police institués conformément aux décisions de la Conférence.

Que sont ces corps de police? M. Jaurès eu a parlé tout à l'heure. Je désire y revenir en quelques mots, parce que c'est un point très important de ma discussion. Ils seront recrutés par le Makhzen parmi les musulmans marocains, commandés par des caïds marocains et répartis dans les huit ports ouverts au commerce, qui sont, comme vous le savez : Tetouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Safi, Mogador et Mazagan.

Les officiers et les sous-officiers instructeurs seront espagnols et français, ce qui caractérise d'une façon très nette, je l'indique encore en passant, la situation privilégiée, dont il faut toujours se souvenir, qui a été reconnue à la fois à l'Espagne et à la France au Maroc. Le nombre des officiers espagnols et français sera de trente à quarante. Le fonctionnement de la police sera inspecté, comme l'a dit M. Jaurès, au moins une fois par an, par un officier supérieur de l'armée suisse, qui sera nommé non pas par les puissances, comme le disait encore M. Jaurès, mais par le gouvernement chérifien.

Ceci a également son importance au point de vue de la discussion. L'inspecteur de l'armée suisse n'interviendra pas dans le commandement et dans l'instruction ; mais il établira un rapport qu'il adressera au Makhzen et qui sera communiqué au doyen des membres du corps diplomatique de Tanger.

Enfin le cadre des instructeurs, officiers et sous-officiers, sera espagnol dans certains endroits, français dans d'autres, espagnol et français, c'est-à-dire mixte, dans certaines villes et notamment à Tanger.

Ces dernières dispositions devaient naturellement retenir sans retard, pour être prêtes en temps utile, l'attention des deux gouvernements intéressés ; ils devaient se préoccuper des conditions dans lesquelles ils organiseraient la police, surtout dans les endroits où ses cadres seront empruntés aux deux pays. Aussi des pourparlers s'étaient-ils engagés entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne à Paris, le marquis del Muni, et se poursuivaient-ils de la façon la plus amicale, lorsque les événements ont obligé les deux gouvernements à envisager d'urgence une question qui se rattache étroitement à celle qu'ils avaient à régler.

En effet, à la suite d'un certain nombre d'incidents qui s'étaient produits sur le territoire marocain et qui dénotaient un regrettable état de malaise, de très fâcheuses nouvelles nous parvenaient sur la situation à Tanger. Quelle est cette situation?

La ville est entre les mains d'un homme qui s'appelle Raissouli et qui paraît posséder une égale aptitude à être gendarme ou détrousseur de diligences.

Il a été tour à tour prisonnier du Makhzen et coupeur de routes ; c'est lui qui, en 1904, a arrêté M. Perdiccaris et M. Varley. Il s'est, depuis, en récompense de ses exploits, fait nommer caïd, et il a obtenu la destitution du gouverneur de Tanger.

Il possède actuellement juridiction sur toute la banlieue de Tanger et jusqu'aux portes de la ville. Il rend la justice par l'intermédiaire de son khalifat, il dispose arbitrairement de propriétés, remplace par des troupes à lui les soldats préposés à la police, fait bâtonner les gens qui lui déplaisent et impose des taxes suivant sa fantaisie. Les batailles entre tribus s'engagent dans les faubourgs et se terminent jusque dans les rues de la ville où l'on promène les têtes coupées des victimes de ces rencontres. Les Européens sont menacés quotidiennement d'être englobés dans ces contrées. En juin dernier, un de nos compatriotes, M. Charbonnier, a été assassiné sur la plage sans que ses assassins aient été arrêtés, ni même recherchés. Il y a quelques jours, un autre Français, M. Buchet, a été victime d'une tentative d'assassinat au même endroit. Plus récemment, un Anglais, M. Harris, correspondant du *Times*, a dû soutenir pendant une partie de la nuit une lutte contre des indigènes qui donnaient l'assaut à sa maison.

Nos ressortissants algériens sont constamment maltraités. L'un d'entre eux est détenu depuis neuf mois. L'illégalité du traitement est reconnue : mais Raissouli, tout-puissant, refuse de la réparer. Un autre Algérien a été bâtonné sur le marché. L'insolence à l'égard des Européens est devenue plus agressive que jamais ; des officiers en uniforme ont été insultés, des marins du *Galilée* ont été frappés. Il y a quelques jours, j'ai été informé par la communication d'un télégramme de l'amiral Campion que les Marocains avaient pris comme cible la *Jeanne-d'Arc* et que des balles tombaient le long du bord.

La population étrangère est à la merci d'une surprise ou d'un coup de main. La colonie française réunie le 20 novembre dernier, à l'unanimité de ses 300 membres présents, a décidé de signaler le péril de la situation et de prier le gouvernement de la République de lui assurer la protection qui lui est due. Des pétitions semblables circulent dans les colonies anglaise et espagnole qui représentent, monsieur Jaurès, 95 % de la population étrangère de Tanger. De nombreuses familles israélites françaises et espagnoles émigrent vers Gibraltar, Cadix et Oran.

Vous direz peut-être qu'il y a des exagérations dans les faits que je vous signale. Vous direz peut-être que nos agents, qui sont cependant très prudents et qui méritent toute notre confiance, peuvent être tentés, dans les milieux où ils vivent, d'être assez péniblement impressionnés pour exagérer les faits dont ils sont les témoins attristés, de représenter la situation comme plus grave qu'elle ne le serait dans la réalité.

Eh bien ! Messieurs, je vous donnerai lecture d'une note qui a été adressée, il y a quelques jours, par le corps diplomatique de Tanger au Makhzen et qui porte la signature de tous les ministres, notamment de ceux d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Angleterre, etc. Elle est un peu longue, mais vous me permettrez, vu son importance, de vous la faire connaître en entier.

Cette note collective est adressée au ministre des Affaires étrangères du gouvernement chérifien :

« Le corps diplomatique a décidé, dans sa séance du 24 de ce mois, « d'exposer à Votre Excellence la situation chaque jour plus troublée des « colonies européennes à Tanger et dans sa banlieue.

« Les agissements de Raissouli et de ses agents rendent vraiment cette « situation intolérable et constituent une violation permanente et formelle

« des traités que les représentants des puissances ont eu le devoir de « faire respecter.

« Depuis quelque temps, Raissouli a fait lever des contributions que « ses gens sollicitent les armes à la main. Il impose des taxes arbitraires « à tout Européen qui veut clore sa propriété, et si on refuse de les acquit- « ter, il signifie des interdictions suivies de violences contre les propriétés.

« Il a notamment intimé d'une façon générale la défense aux notaires « de la ville de Tanger de procéder en dehors des murailles à des opéra- « tions de partage et de mesurage des terrains. Les adouls sont donc dans « l'obligation, sous l'empire de la crainte qu'il leur inspire, de refuser « leur assistance à ceux qui la sollicitent, alors même qu'il s'agit d'actes « établis sans contradiction, conformément aux lois du pays.

« Ces mesures vexatoires ont eu pour résultat de paralyser complète- « ment les affaires et de laisser des intérêts respectables en souffrance. « L'arbitraire de Raissouli prend un caractère plus grave encore, quand « il s'adresse aux personnes des ressortissants étrangers. Plusieurs d'entre « eux — et ces faits ont été exposés dans des plaintes adressées au repré- « sentant de Sa Majesté à Tanger — ont été victimes d'arrestations, d'em- « prisonnements, de punitions corporelles, d'agressions et de blessures. « Un seul de ces attentats eût suffi naguère pour que le Makhzen, sou- « cieux d'assurer la protection de ceux qui vivent sur son territoire, pro- « nonçât contre ses auteurs des punitions rigoureuses.

« Aujourd'hui, de pareils faits restent impunis, malgré les démarches « répétées des agents des puissances. Ainsi a été créé un état de trouble « et d'inquiétude qui va grandissant, et alors qu'autrefois la population « indigène vivait dans des relations de confiance réciproque avec les « Européens, depuis que Raissouli gouverne cette région, les provocations, « l'exemple de l'impunité ont produit des effets pernicieux et fait germer « parmi une certaine partie de la population des sentiments d'hostilité qui « se manifestent par des injures et des menaces et qui peuvent causer de « grands malheurs.

« D'autre part, on constate la faiblesse des agents du Makhzen, l'aveu « répété de leur impuissance, une sorte d'indifférence coupable avec « laquelle ils accueillent les réclamations pressantes de ceux qui sont lésés. « Le corps diplomatique a dû intervenir à deux reprises déjà depuis trois « mois pour signaler des actes regrettables à l'attention des représentants « de Sa Majesté et de Votre Excellence. Il a décidé aujourd'hui d'appeler « très sérieusement votre attention sur les faits qui précèdent et sur les « considérations qu'ils lui inspirent. Il prie Votre Excellence de les porter « personnellement à la connaissance de Sa Majesté Chérifienne — que « Dieu l'assiste! — certain que, dans sa perspicacité et sa sagesse, Sa « Majesté voudra y porter remède et ordonner d'urgence les mesures « appropriées à la gravité des circonstances, de façon à faire cesser les « troubles et les dangers causés par celui qui, sous le couvert de l'autorité « du Makhzen, emploie cette autorité contre son but, qui est la paix, et « abuse de ses fonctions pour provoquer les désordres et la violence. »

Une telle situation, Messieurs, ne pouvait laisser indifférente, vous le reconnaîtrez, aucune des deux puissances...

M. Jaurès. — Aucune puissance.

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... aucune des deux puissances...

M. Jaurès. — Tout le corps diplomatique proteste. Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je ne dis rien qui ne soit absolument conforme à la vérité! (*Applaudissements à gauche.*)

M. JAURÈS. — Nous sommes d'accord.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — J'en suis fort heureux et vous allez voir que nous le serons encore davantage tout à l'heure.

M. JAURÈS. — Vous posez des principes dont je déduis les conséquences.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je disais qu'une telle situation ne pouvait laisser indifférente aucune des deux puissances qui sont chargées de pourvoir en commun à la police dans la ville marocaine dont la population européenne est la plus nombreuse, où sont les consulats et les légations, et où le contre-coup des désordres peut être immédiatement le plus grave.

Il était à craindre également pour les deux puissances que leurs nationaux d'abord ne fussent menacés, et qu'ensuite il ne fût absolument impossible aux deux gouvernements de procéder à l'organisation de la police. Car, pour que cette organisation puisse se faire, il faut un minimum indispensable d'ordre. Si on laisse l'anarchie s'établir, l'organisation de la police ne pourra pas s'effectuer.

De là des négociations qui se sont engagées entre les deux pays en vue d'avoir sur place des forces suffisantes pour empêcher le désordre de s'accentuer et pour être prêts à toutes éventualités, négociations qu'il n'y avait aucune raison de tenir secrètes, qu'il n'y avait aucun motif pour dissimuler dans le mystère des chancelleries, étant donné que les intentions des deux gouvernements étaient parfaitement nettes et loyales et qu'en aucun cas, ni l'une ni l'autre ne voulait sortir des termes mêmes de l'Acte d'Algésiras (*Très bien! très bien! à gauche et au centre*); négociations qui eurent immédiatement pour première conséquence l'envoi de bateaux français et espagnols dans les eaux marocaines; car je reviens encore à ce que je disais dans la séance où j'étais appelé déjà à parler de cette même affaire: les bateaux qui sont envoyés à Tanger ne font qu'en remplacer d'autres.

M. WALTER. — Le moment est bien choisi.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je vais m'expliquer très clairement sur ce point, soyez sans crainte.

Quelles sont les instructions que le gouvernement, dans ces conditions, a cru nécessaire de donner à notre ambassadeur à Madrid, M. Jules Cambon? Je vais les résumer très fidèlement. Ces instructions commençaient par rappeler la situation de la ville de Tanger, l'affaiblissement progressif de l'autorité du gouvernement, les succès de Raissouli, l'influence croissante et dangereuse de cet aventurier, la possibilité d'un coup tenté par ses troupes et l'émotion des colonies étrangères.

Elles indiquaient qu'il serait prudent de prévoir le cas où, dans le trouble que causerait un pareil coup de force, la sécurité serait menacée et de préciser, dans cette éventualité, les mesures qui pourraient s'imposer d'urgence. Elles spécifiaient que ces mesures devraient être prises en plein accord avec le gouvernement espagnol qui déjà en joignant ses forces aux nôtres, avait montré qu'il était prêt à partager les responsabilités de la mission incombant aux deux puissances dans les affaires marocaines.

Elles portaient expressément que, pour prévenir toute équivoque sur la portée de leurs décisions, les deux gouvernements annonceraient dès maintenant, par note concertée remise aux Etats signataires de l'Acte d'Algésiras, les résolutions qui, dans leur pensée, ne seraient exécutées que s'il le fallait absolument.

Les mesures éventuelles à prendre seraient d'ailleurs essentiellement provisoires et cesseraient au plus tard dès que la police serait organisée.

Enfin, elles respecteraient strictement les droits et l'autorité du Makhzen et laisseraient ou remettraient ses fonctionnaires en possession de leurs fonctions.

Les négociations poursuivies dans ces conditions avec l'Espagne ont été portées par moi à la connaissance des ambassadeurs de toutes les puissances au cours de mes réceptions diplomatiques; elles ont été portées à la connaissance des gouvernements par nos représentants à l'étranger; elles viennent d'aboutir à une entente complète entre les deux gouvernements, ainsi qu'en témoigne la note que je vais lire et sur les termes identiques de laquelle les gouvernements de Madrid et de Paris se sont concertés. Elle a été remise hier à tous les Etats signataires de l'Acte d'Algésiras.

Voici cette note :

« Les événements récents de la région de Tanger et les incidents répétés « qui ont eu lieu dans cette ville sont de nature à faire craindre que les « étrangers n'y trouvent plus de garanties suffisantes pour leur sécurité. « Si la situation empirait au point d'aboutir à des désordres plus graves, « l'institution de la police prévue par l'Acte d'Algésiras apparaîtrait avec « un caractère de nécessité urgente, et la France et l'Espagne auraient à « prendre des mesures pour en hâter l'organisation dans les conditions « acceptées par les puissances qui ont participé à la Conférence.

« C'est dans cet esprit que les deux gouvernements ont décidé d'envoyer « à Tanger des forces navales capables de pourvoir à toute éventualité.

« Suivant les circonstances, les ministres français et espagnol, préala- « blement d'accord à cet effet, pourront, après s'être concertés avec leurs « collègues du corps diplomatique à Tanger, requérir du commandant en « chef des forces navales, le débarquement des détachements nécessaires « pour le maintien de l'ordre dans la ville et sa banlieue.

« En cas d'attaque à main armée, les ministres de France et d'Espagne « d'un commun accord, pourront requérir d'urgence ledit débarquement et « en rendront compte à leurs collègues.

« Le commandement appartiendra à l'officier du grade le plus élevé et « dans le même grade, au plus ancien de l'une ou l'autre nationalité.

« On proposerait immédiatement au Makhzen de créer à l'abri de cette « protection indispensable, mais purement provisoire, les corps de police.

« Les détachements seraient rembarqués aussitôt que possible et, au plus « tard, dès que la police aura été mise à même de fonctionner.

« L'autorité du gouverneur de Tanger serait maintenue et on deman- « derait au sultan de rétablir le fonctionnement de la juridiction de ses « représentants à Tanger et dans sa région dans les conditions normales « qu'elle avait précédemment.

« Le pavillon chérifien resterait seul arboré sur les bâtiments de Tanger.

« Les deux gouvernements, désireux de donner aux puissances signa- « taires de l'Acte d'Algésiras, avant même sa ratification, toute garantie « qu'ils se conformeront à son esprit dans l'accomplissement de la mission « particulière qui leur a été reconnue pour assurer la sécurité des étran- « gers au Maroc, tiennent à faire connaître d'avance aux puissances leurs « projets éventuels afin de bien marquer le caractère de leur action. » (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Cette note a été remise, comme je vous l'ai dit, à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. J'ai là la notification de nos ambassadeurs et de nos ministres; elle n'a provoqué nulle part aucune objection. (*Très bien! très bien!*)

Par conséquent, Messieurs, aucune méprise n'est possible, les deux

gouvernements ne font que prendre des précautions, ils ne font que se prémunir contre des risques d'anarchie qui rendraient absolument impossible, s'ils venaient à se produire, la mission même qui leur a été confiée. Non seulement ils n'ont pas d'arrière-pensée à l'égard du gouvernement chérifien, mais encore, vous l'avez vu, c'est en son nom, pour lui, pour son pouvoir et son indépendance, c'est pour le maintien ou la restauration de son prestige qu'ils agiraient s'il en était absolument besoin. (*Applaudissements.*)

Quelles étaient les instructions que j'avais envoyées à notre ministre au Maroc, M. Regnault, dans la prudence et le sang-froid duquel nous pouvons et nous devons avoir confiance. (*Très bien! très bien!*) Les voici, Messieurs :

« Vous savez, lui disais-je, que le gouvernement tient à ce que le « débarquement n'ait lieu que s'il devient absolument inévitable. »

Et j'ajoutais, en dépit de toutes les indications que je vous donnais tout à l'heure, et qui représentaient sous un jour suffisamment grave pourtant la situation à Tanger :

« Au surplus, les renseignements que vous m'avez fait parvenir jusqu'à « présent ne nous font pas considérer ce débarquement comme nécessaire. « Le Conseil des ministres espère très vivement que la présence des forces « envoyées à Tanger suffira pour rendre la situation meilleure et pour « rendre inutile leur emploi à terre.

« Il estime unanimement que vous devez faire tout ce que vous pourrez « pour éviter cette mesure. Le gouvernement de la République a résolu « d'envoyer par précaution à Tanger les bâtiments qui vont partir, et pour « empêcher des troubles graves qui rendraient, s'ils se produisaient, l'or- « ganisation de la police à peu près impossible.

« Au cours de ma réception diplomatique d'aujourd'hui, je l'ai dit aux « représentants des puissances ; et je vous prie de ne pas vous départir de « la plus grande prudence et de la plus grande circonspection dans l'examen « de la situation que vous aurez à envisager, d'accord avec l'amiral Tou- « chard et avec votre collègue d'Espagne. C'est seulement en cas d'urgente « et absolue nécessité que doit s'effectuer une intervention comme celle « dont les événements nous ont déterminés à prévoir la possibilité. »

Il y a quelque chose de plus, vous l'avez vu, quelque chose qui a toujours été dans notre pensée, mais que nous avons voulu mentionner expressément dans la note remise aux gouvernements étrangers. C'est la nécessité pour le ministre d'Espagne et pour le ministre de France de se concerter avec tous les membres du corps diplomatique avant de prendre les mesures que la situation peut commander.

Rien ne montrera mieux, je l'espère, notre modération, notre franchise et le souci que nous avons, l'Espagne et nous, de ne pas être soupçonnés d'excéder les pouvoirs que nous a reconnus la Conférence d'Algésiras.

En même temps, nous avions à nous occuper d'une autre question, car la question marocaine, ce n'est pas seulement celle des ports ouverts où il s'agit d'instituer la police, c'est aussi celle dont parlait tout à l'heure très justement M. Hubert : celle de la frontière algéro-marocaine. Là, nous avons une liberté d'action très grande. En réalité, nous aurions pu faire ce que nous voulions. Mais l'unité d'action et d'impulsion s'imposait. (*Très bien! très bien!*) Oui, il est nécessaire que la même direction soit donnée au gouverneur général de l'Algérie et à tous les agents diplomatiques chargés de représenter la France au Maroc. (*Très bien! très bien!*)

Non pas qu'il y ait des vues divergentes à craindre. Nous connaissons tous le gouverneur général de l'Algérie : nous savons quels sont les senti-

ments élevés de M. Jonnart, quelle est sa haute intelligence et sa grande compétence dans toutes les affaires algériennes, et combien il désire seconder et ne jamais gêner l'action du gouvernement. (*Très bien ! très bien !*) Néanmoins, et pour rester complètement fidèles à notre programme, nous avons cru devoir le formuler de manière à éviter toute fausse manœuvre dans son application.

Je disais qu'à cet égard notre liberté d'action était complète. Vous vous rappelez, en effet, Messieurs, l'arrangement intervenu le 28 septembre 1905, au moment même où la conférence d'Algésiras était convoquée, entre le ministre d'Allemagne, M. Rosen, aujourd'hui représentant de l'Empire allemand à Tanger, et M. Révoil, aujourd'hui notre ambassadeur à Berne.

Que disait cet arrangement ? « Quant à la région frontière, il est entendu « que les questions de police continuent à y être réglées directement et « exclusivement entre la France et le sultan, et restent en dehors du « programme de la conférence. »

Et que fallait entendre par la région frontière ? Cela aussi était défini. « Elle est déterminée, disait le même arrangement, par les conditions « spéciales du voisinage des tribus algériennes et marocaines. »

« Envisagée à ce point de vue, la région où nous entendions conserver « la mission exclusive d'assurer la police d'accord avec le gouvernement « chérifien, devait comprendre les territoires où résident, campent et se « meuvent traditionnellement les tribus marocaines, sédentaires ou « nomades en relations ou en contact habituel avec les tribus algé- « riennes. »

Comme vous le voyez, Messieurs — je ne saurais trop y insister — nous étions maîtres de faire dans ces régions ce qui nous paraissait exigé par les circonstances. Or, nous en recevions de très mauvaises nouvelles ; les rapports qui nous étaient adressés par nos agents nous signalaient des concentrations de bandes avec des munitions, des approvisionnements, une excitation générale et menaçante des tribus, des actes de banditisme, des mouvements du côté de nos postes, des entraves préméditées apportées à notre commerce, un état de gêne et de tension risquant d'avoir de très regrettables conséquences dans toute la région saharienne ; notre attitude d'expectative exploitée comme de la faiblesse et encourageant l'arrogance des prêcheurs de guerre sainte et d'insurrection qui ne manquent pas dans ces endroits.

Cependant nous n'avons pas cru devoir nous départir de la règle absolue que nous nous étions imposée, et voici les instructions que nous avons données à M. le gouverneur général de l'Algérie :

« Aucune action ne doit être dirigée sur le territoire marocain ; mais « toutes les mesures doivent être immédiatement prises pour assurer la « sécurité de notre frontière et infliger un châtiment exemplaire aux « bandes qui viendraient nous attaquer.

« En aucun cas nous ne devons fournir de prétexte à ceux qui nous « accuseraient de vues ambitieuses au Maroc. »

Cette politique, Messieurs, n'est pas sans inconvénients au point de vue purement algérien. Notre longanimité y est fortement exploitée par des tribus insoumises ; nous sommes obligés à des déploiements de forces permanentes dont nous voudrions bien pouvoir nous passer ; et, cependant, nous n'avons pas voulu, encore une fois, qu'il y eût deux sortes d'instructions données à nos représentants. Nous nous sommes dit que les tribus insoumises savaient bien qu'il ne faudrait cependant pas abuser par trop de la patience que nous nous imposions vis-à-vis d'elles

aussi longtemps qu'elle serait compatible avec le maintien de la tranquillité.

Ces instructions seront obéies ; j'en ai pour garantie le dévouement et l'esprit de discipline du bon soldat et de l'excellent officier qu'est le général Lyautey. (*Applaudissements.*)

Telle est, Messieurs, notre politique marocaine aussi bien dans ses rapports avec l'Algérie que dans ses points de contact avec les puissances étrangères. J'ai le droit de dire qu'il n'y en a pas de plus claire, de plus franche, de plus simple et de plus modérée. Elle se meut exactement dans le cadre des arrangements d'Algésiras. Est-ce à dire que nous n'avons pas le moyen, en respectant ces arrangements, de faire respecter aussi ce que M. Jaurès dans un discours que vous vous rappelez certainement appelait « les intérêts de premier ordre que nous possédons au Maroc » ?

Non, Messieurs. Le 2 novembre 1903, dans le discours qu'il prononçait à cette tribune, M. Jaurès a exactement traduit sur bien des points ce qui est la politique du gouvernement d'aujourd'hui, et je me félicite de me rencontrer avec mon interpellateur pour lui en donner très sincèrement l'assurance.

Permettez-moi de vous donner lecture de quelques-unes des phrases les plus caractéristiques de ce discours.

M. Jaurès disait :

« Je suis convaincu que la France a au Maroc des intérêts de premier « ordre. Je suis convaincu que ces intérêts mêmes lui créent une sorte de « droit. Ce n'est pas impunément que les populations musulmanes ou « marocaines pourraient être groupées contre nous... Nous avons donc « le droit de prendre des précautions contre cet ordre de dangers. »

Le gouvernement aujourd'hui, Messieurs, ne fait pas autre chose.

Et M. Jaurès opposait la pénétration pacifique à la pénétration militaire. La encore il traduisait exactement la pensée du gouvernement. Nous sommes, dans la limite des arrangements que nous avons contractés, pour la pénétration pacifique contre la pénétration militaire.

Je connais les populations musulmanes. J'ai passé cinq ans au milieu d'elles. Et qu'on n'aille pas inférer de mes paroles que j'essaye d'établir une assimilation quelconque entre l'œuvre que la France a accomplie en Tunisie, et qui fait le plus grand honneur à la République, et l'œuvre qu'elle doit poursuivre au Maroc.

Il n'y a entre les deux aucune assimilation possible. (*Très bien! très bien !*) Mais si les œuvres et si les pays diffèrent, les populations sont très sensiblement les mêmes et je sais très bien quelle est l'influence que peuvent avoir les actes de bonté, les actes de justice, les actes d'humanité sur ces populations.

Je sais très bien quels services nous pouvons leur rendre à elles et à nous-mêmes, en développant avec elles les relations de commerce et de bon voisinage, en apportant aux indigènes le bien-être et la prospérité. (*Très bien ! très bien !*) C'est une politique de progrès économique, de développement industriel et commercial qui doit sortir de la Conférence d'Algésiras. Elle doit sortir aussi des arrangements contractés en 1902, qui n'ont pas été abrogés par cette Conférence. Vous vous rappelez qu'on avait prévu alors toute une série de mesures propres à développer les rapports entre l'Algérie et les provinces marocaines limitrophes : création de marchés, établissements de poste et de police, procédure spéciale pour le règlement des réclamations de frontière, association des deux gouvernements français et chérifien dans la perception des droits de

douane, protection des échanges commerciaux, installation d'agents des deux pays sur leurs marchés réciproques pour se prêter une assistance mutuelle.

C'est ce programme de collaboration amicale qu'il est aujourd'hui nécessaire d'appliquer. Si le gouvernement marocain le veut bien, ce sera très facile parce que les tribus marocaines ne sont pas, comme on est porté trop facilement à le croire, animées de l'esprit belliqueux qu'on leur attribue. Elles sont, comme toutes les peuplades musulmanes, très désireuses de vivre dans le calme, très désireuses de trouver dans les facilités données à leurs transactions commerciales une rémunération équitable et suffisante pour leur travail et pour leurs efforts.

Mais cette politique implique avec le bon vouloir du gouvernement chérifien le fonctionnement du régime des garanties de police, institué par la Conférence d'Algésiras. Et la première de ces garanties est que la police, dont nous sommes chargés de fournir les éléments, concurremment avec l'Espagne, soit faite sans retard et qu'elle soit supérieure à tous les risques d'anarchie. C'est ainsi qu'avant même que l'Acte d'Algésiras soit ratifié — et combien vous nous l'avez reproché, oubliant que, tous les jours, les membres du corps diplomatique, en y comprenant tous les membres des légations d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Italie, se réunissaient pour en préparer l'exécution ! — c'est ainsi, dis-je, qu'avant même que l'Acte d'Algésiras soit ratifié, nous avons été amenés, le gouvernement espagnol et nous, à prendre les mesures que vous avez critiquées tout à l'heure.

Messieurs, je déclare que c'est un grand honneur pour moi d'avoir été appelé à nouer et fortifier l'entente avec ce noble peuple espagnol (*Vifs applaudissements*) qui peut évoquer une si glorieuse histoire, qui possède des droits incontestés dans cette partie de l'Afrique, où nous en avons nous-mêmes de non moins grands et qui est attaché à nous par les liens d'une collaboration et d'une amitié si précieuses. (*Nouveaux applts.*)

J'ai été heureux, en même temps, de constater l'état de nos relations avec les puissances d'Europe, la sûreté de nos amitiés et de nos sympathies et la confiance que nous inspirons. C'est que la politique que je viens d'exposer rapidement, dont j'ai brièvement résumé les grandes lignes, ne peut donner lieu à aucune inquiétude, ni provoquer aucun soupçon. Elle ne masque aucune préoccupation différente de celles que j'ai indiquées. Elle ne se laissera pas entraîner hors des voies qu'elle a choisies et que les événements eux-mêmes ont déterminées. Elle ne dépassera en aucun cas le but qu'elle s'est assigné (*Très bien ! très bien !*) ; elle se tiendra d'autant plus volontiers dans les limites que l'Acte d'Algésiras lui a tracées qu'elles permettent de faire respecter les droits de la France et qu'elles sont, je le reconnais avec vous, un gage de paix et de tranquillité pour le monde. (*Applaudissements.*)

Qui donc pourrait douter, monsieur Jaurès, de la sincérité de nos résolutions ?

M. Jaurès. — Je n'en doute pas. Je n'ai pas dit un mot qui permette de croire que j'en doute.

M. le ministre des Affaires étrangères. — La France, qui est vouée à son labeur patient d'organisation sociale et démocratique, a plus qu'aucun autre pays le souci de ne pas compromettre cette œuvre si nécessaire à la civilisation en favorisant le trouble ou le désordre et en risquant d'inutiles et douloureux sacrifices de vies humaines. (*Très bien ! très bien !*) Elle poursuit dans le calme et dans le travail sa marche laborieuse et féconde vers les destinées pacifiques. Elle veut résolument

la paix. Par cela même qu'elle ne peut éveiller de craintes nulle part elle n'en éprouve aucune pour elle-même. (*Vifs applaudissements.*) Mais la paix que nous voulons, Messieurs, M. le président du Conseil vous l'a dit dans sa déclaration ministérielle, est une paix de dignité, c'est donc une paix d'indépendance. (*Applaudissements.*)

Notre politique étrangère nous est exclusivement dictée par la préoccupation supérieure de nos intérêts nationaux qui sont liés, cela va sans dire, au respect des conventions internationales que nous avons signées, mais qui sont appuyées aussi par le concours des amitiés fidèles qui, à diverses reprises, ne nous ont pas manqué, lorsqu'il s'est agi de faire bien comprendre et de défendre ce que nous considérons comme essentiel pour le bien, l'honneur et le droit de notre patrie. (*Applaudissements vifs et répétés. L'orateur en regagnant le banc des ministres, reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés.*)

Au Reichstag allemand.

La ratification de l'Acte d'Algésiras.

Le Reichstag a voté, le 8 décembre, après une intéressante discussion, le projet de loi relatif à l'Acte d'Algésiras. Le gouvernement impérial était représenté par M. de Tschirschky, ministre des Affaires étrangères, M. de Posadowsky, ministre de l'Intérieur, et M. de Stengel, ministre des Finances. Le chancelier prince de Bülow n'assistait pas au débat. C'est naturellement M. de Tschirschky qui a porté tout le poids de la discussion. En présentant le projet de loi, il en a expliqué le but et a exposé en même temps que l'Acte d'Algésiras devait être la base du développement ultérieur du Maroc, fondé sur ces trois principes fondamentaux : souveraineté, indépendance du sultan, et traitement égal pour tous les Etats. M. Bassermann, leader du parti national-libéral, a élargi aussitôt le débat en l'amenant sur l'action franco-espagnole au Maroc :

Il y a en ce moment, a déclaré M. Bassermann, une action commune de la France et de l'Espagne dans les eaux marocaines. Le motif qu'on en donne est le rétablissement de l'ordre à Tanger. M. Jaurès a posé hier à ce sujet une question au gouvernement français, et les termes de son discours ne dissimulaient pas un certain sentiment de méfiance au sujet de cette action commune des deux puissances.

Les déclarations du ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, ont été rassurantes. Cependant, puisque nous nous sommes plusieurs fois, dans cette assemblée, occupés de la question marocaine, il est nécessaire que la suite des négociations nous soit connue.

M. de Tschirschky a répondu à M. Bassermann qu'en effet la France et l'Espagne avaient envoyé des vaisseaux de guerre à Tanger pour rétablir l'ordre :

Ces deux Etats, a-t-il ajouté, ont adressé aux autres puissances signataires une Note déclarant qu'ils n'avaient pris ces mesures que pour tranquilliser la population et garantir l'établissement de la police qui a été confié à leurs soins. L'autorité du gouvernement marocain sera mainte-

nue, puisque la France et l'Espagne ont déclaré leur ferme volonté de s'en tenir strictement et loyalement dans leur action à l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand n'avait, dans ces conditions, aucun sujet d'élever une objection contre l'initiative de ces deux puissances.

Divers orateurs sont intervenus ensuite, notamment M. Vienner, démocrate, qui s'est exprimé ainsi :

Pour le moment, nous devons nous contenter des explications que le ministre des Affaires étrangères français a données, et attendre les événements.

Je suis d'avis que nous n'avons pas de raison particulière d'être satisfaits de la Conférence d'Algésiras, mais je suis prêt avec lui à considérer comme un succès le maintien du principe de l'égalité des droits entre les puissances. L'attitude hésitante de la politique étrangère allemande, ses provocations inutiles, ses avances déplacées, nous ont conduits à une diminution de notre prestige diplomatique ; notre réputation d'habileté et de fermeté en a été amoindrie.

La principale difficulté est venue de notre démonstration à Tanger : nous nous sommes engagés beaucoup trop au Maroc, beaucoup plus que ne le commandaient les intérêts de l'Allemagne et l'importance de la chose. En tout cas, le Maroc ne nous touche pas d'assez près pour que nous nous engagions, à cause de lui, dans des complications internationales.

De même M. Blumenthal (Strasbourg) a fait les déclarations suivantes :

Si notre gouvernement ne s'oppose pas en ce moment à l'action franco-espagnole, c'est qu'il craint de subir un second échec dans le genre de celui d'Algésiras, car on est à peu près satisfait, dans les milieux gouvernementaux, des résultats de la Conférence, comme le renard de La Fontaine l'était des raisins qu'il trouvait trop verts.

Il est vraiment regrettable qu'on soit arrivé à un aussi minime résultat après avoir déployé une telle force. Si nous n'avions pas eu la Conférence d'Algésiras et si nous avions moins agité notre sabre, nous aurions pu obtenir bien davantage ; nous aurions pu rendre un service à la France, qui ne nous aurait rien coûté que la peine de nous entendre avec elle, au lieu que nous avons excité, par nos façons brusques, sa susceptibilité.

Puisque nous sommes Russes en Bulgarie, Autrichiens en Serbie, pourquoi ne serions-nous pas Français au Maroc ?...

Un gouvernement sagace aurait, en tout cas, vu venir de loin tous les désagréments qui sont survenus du tohubohu marocain et les aurait évités.

Le Reichstag, qui, lui aussi, est coupable de négligence, devra apporter à l'avenir plus de soin à surveiller notre politique étrangère.

Enfin le projet de ratification a été adopté à mains levées.

Autres ratifications.

Les Cortès espagnoles, le Parlement portugais, la Chambre des

Représentants et le Sénat de Washington ont également ratifié l'Acte de la Conférence d'Algésiras. Aux Cortès, la discussion a été assez développée et a surtout permis de constater l'entente absolue des gouvernements de France et d'Espagne dans toutes les affaires marocaines, en même temps que la confiance de l'opinion dans les succès de l'action combinée franco-espagnole. A Washington, le Sénat a voté, en même temps que la ratification de l'Acte d'Algésiras, une résolution déclarant que le mobile de la participation des Etats-Unis à la Conférence avait été leur seul désir d'assurer la protection des citoyens et des intérêts commerciaux américains et d'aider à maintenir la paix entre les différents Etats signataires de l'Acte.

Les escadres française et espagnole à Tanger. La situation au Maroc.

L'escadre française de l'amiral Touchard, dont nous annoncions le départ imminent il y a quinze jours, a quitté Toulon le 30 novembre et est arrivé à Cadix, le 2 décembre. L'amiral Touchard s'est aussitôt rendu à Madrid, où il a pu régler avec le gouvernement et avec les chefs de l'escadre espagnole les derniers détails relatifs à la démonstration navale combinée des deux puissances. Pendant son séjour à Madrid, l'amiral Touchard a été reçu à plusieurs reprises par le roi Alphonse XIII.

L'escadre française a quitté Cadix le 8 décembre et a mouillé dans le port de Tanger le même jour. Les croiseurs-cuirassés espagnols *Carlos Quinto* et *Princesa de Asturias* sont arrivés à Tanger, le 12.

L'arrivée des escadres française et espagnole a produit une vive satisfaction parmi la population européenne de Tanger, qui souffre beaucoup dans ses intérêts de la tyrannie insupportable de Raissouli. L'insécurité et l'anarchie sont toujours d'ailleurs aussi grandes par tout le Maroc. Le sultan a, il est vrai, expédié, de Fez à Tanger, et sur la demande de Mohammed el Torrès, un corps de troupes de 1.500 à 2.000 hommes, commandé par le ministre de la guerre Si Guebbas; mais on doute que, malgré ces renforts, le Makhzen réussisse à faire respecter une autorité trop irrémédiablement compromise.

En tout cas, il est permis de souligner l'ironie du sort qui va nous forcer à faire de la politique internationale avec ce même Si Guebbas, qui naguère négociait avec nous l'élaboration d'une politique franco-marocaine.

Le « Livre rouge » autrichien sur la conférence d'Algésiras.

Le gouvernement austro-hongrois vient de publier un *Livre rouge* sur la Conférence d'Algésiras. C'est un volume de 451 pages, qui embrasse la période du 3 juin 1905 au 16 août 1906.

Il se divise en trois parties. La première contient une série de notes et documents déjà connus pour la plupart. Signalons toutefois un rapport du comte Khevenhüller, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, adressé au comte Goluchowski.

L'ambassadeur relate ainsi un entretien qu'il eut avec M. Rouvier :

« Je l'interrogeai sur la participation éventuelle de la France à « une conférence qui doit se tenir à Tanger. Il me répondit ne pou- « voir me donner, au sujet de cette affaire, une réponse définitive, « car il avait l'intention de s'entendre au préalable avec les autres « puissances et de soumettre la question au Conseil des ministres. « Dans les milieux politiques, on manifeste de vives appréhensions. »

Le document le plus remarquable est le résumé de l'entretien que le comte Goluchowski eut à Paris, le 6 juillet 1905, avec M. Rouvier. Il est ainsi conçu :

« L'entretien que j'ai eu, au cours de ces derniers jours, avec M. Rou- « vier m'a donné l'occasion d'échanger mes vues avec lui au sujet de « l'affaire marocaine. Je le trouvai toujours très sceptique au sujet de « l'utilité de la conférence qu'il déclara pour le moins superflue, sinon « même dangereuse. Superflue, car, à son avis on pouvait aboutir, entre les « cabinets de Paris et de Berlin, à une entente directe sur toutes les ques- « tions en litige, sans être obligé de mettre en mouvement le concert eu- « ropéen; dangereuse, au cas où dans le sein de cette illustre assemblée « ne pourrait s'établir un accord et où on se séparerait sans résultat appré- « ciable, ce qui ferait naître des écueils, peu favorables aux intérêts de la « paix, et augmenterait les difficultés de la situation.

« Je n'ai pas dissimulé au ministre que j'envisageais la situation autre- « ment que lui et lui ai développé comme il suit mes idées à ce sujet :

« A mon avis, le plus important est de faciliter une solution acceptable « pour tous, afin de mettre un terme le plus tôt possible aux malentendus « et aux incertitudes qui pèsent si lourdement, depuis quelque temps, sur « la situation politique de l'Europe. Comme, dès le début, l'Allemagne a « porté la question sur le terrain international, elle ne pouvait s'engager « dans la voie de conventions et de compromis, sans s'écarter de la loyauté « à observer envers les autres puissances.

« Elle tiendrait, en effet, ces puissances à l'écart de toute coopération « et les réduirait au rôle de spectatrices passives. En particulier, l'Au- « triche-Hongrie, dont le commerce occupe maintenant le troisième rang « au Maroc, ne saurait trouver très satisfaisante une combinaison de ce « genre. D'autre part, la nécessité de réformes se fait sentir chaque jour « d'une façon plus urgente et la France y est intéressée particulièrement « à cause de sa situation géographique et de l'importance de son commerce « avec le Maroc, qui occupe le premier rang. Or, sans conférence, il ne « saurait y avoir de réformes, ce qui équivaudrait à une capitulation de « l'Europe devant le Makhzen et prolongerait indéfiniment un état de choses « préjudiciable au plus haut point au développement du commerce étranger « au Maroc. Il n'y a qu'une conférence qui permette de sortir de ce di- « lemme. La France ne voit-elle pas là, lui demandai-je, la meilleure pro- « tection de ses propres intérêts et le moyen le plus sûr d'atténuer sensi- « blement la tension qui existe dans la situation internationale?

La façon dont je posai cette question parut ne pas manquer son effet, car, dans la suite de la conversation, M. Rouvier renonça de plus en plus à sa résistance. Toutefois, il en resta à ceci qu'il lui était impossible de céder sur les deux points suivants :

D'abord, pour des raisons de prestige et d'autorité, la conférence ne devait se réunir ni à Tanger, ni en aucun autre point du Maroc.

Ensuite la France ne pouvait renoncer à l'organisation de la police sans porter atteinte à des intérêts très réels et qu'elle devait défendre.

Je lui assurai, et j'étais en mesure de le lui assurer, que personne ne songeait à contester et à méconnaître les intérêts particuliers de son pays, qui possède en Algérie, sur plus de 1.200 kilomètres, une frontière limitrophe de celle du Maroc. Je lui assurai aussi qu'il serait certainement possible de s'entendre sur la totalité des points en litige, à condition que le cabinet de Paris y mît de la bonne volonté. J'ajoutai qu'en ce qui nous concerne nous serions volontiers disposés à jouer le rôle d'intermédiaires, si l'on avait recours à nos bons services, et je terminai en faisant un appel pressant au jugement éclairé de M. Rouvier, et en exprimant l'espoir qu'il reconnaîtrait dans la solution que je lui indiquais les conditions préalables les plus propres à favoriser un arrangement équitable.

Cet entretien avait lieu huit jours après que le comte Khevenhüller eut informé par télégramme le comte Goluchowski que le gouvernement français consentait à se faire représenter à la Conférence marocaine.

Parmi les autres documents, signalons les instructions données par le comte Goluchowski au comte Welsersheimb, le représentant de l'Autriche-Hongrie à la Conférence. Elles se terminaient ainsi :

Je prie Votre Excellence de vouloir bien prendre les instructions ci-dessus comme ligne de conduite devant régler votre attitude. Je vous recommande en même temps de rester en contact étroit avec votre collègue allemand et j'attends avec intérêt les informations que vous m'adresserez chaque jour sur la marche des négociations.

La deuxième partie du *Livre rouge* renferme les procès-verbaux des 18 séances plénières de la Conférence d'Algésiras et la troisième partie, les procès-verbaux des 12 séances du comité. A la fin figure l'Acte d'Algésiras, ainsi que trois notes du duc d'Avarna, ambassadeur d'Italie à Vienne, adressées au comte Goluchowski, au sujet de la mission de M. Malmusi, ministre d'Italie à Tanger, auprès du sultan du Maroc.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Le message présidentiel de M. Th. Roosevelt, qui a été communiqué, le 4 décembre, aux deux Chambres du Congrès des Etats-Unis est un document très étendu dans lequel le président expose ses vues sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Nous les reproduisons ici, ou les résumons par ordre d'importance, en commençant par le différend avec le Japon, question qui domine toutes les autres.

La question japonaise.

Il nous faut spécialement nous rappeler nos devoirs envers les étrangers qui sont nos hôtes. C'est le signe certain d'une civilisation peu avancée que d'offenser en quelque manière que ce soit l'étranger, entré aux Etats-Unis sous l'égide de la loi et se conduisant selon la loi.

Ces devoirs de bonne hospitalité incombent à tout citoyen américain, et spécialement à tout fonctionnaire des Etats-Unis.

Je me sens poussé à parler ainsi par l'attitude hostile que l'on a prise çà et là dans ce pays contre les Japonais. Cette hostilité s'est bornée à quelques localités, il est vrai, mais néanmoins le déshonneur en retombe sur le peuple américain tout entier, et ses conséquences peuvent être extrêmement graves.

L'amitié s'est toujours maintenue entre les Etats-Unis et le Japon, depuis que le commodore Perry, par son expédition au Japon, ouvrit ses portes à la civilisation occidentale. Depuis ce temps, le Japon a pris une expansion vraiment formidable. Rien ne l'égale, ni même ne s'en approche, dans l'histoire du monde civilisé.

Le Japon a un glorieux passé. Sa civilisation est plus ancienne que celle des peuples du Nord de l'Europe, qui ont été les ancêtres de notre nation. Mais il y a seulement cinquante ans, le régime du Japon était encore celui du moyen âge.

Depuis cinquante ans, les progrès du Japon dans toutes les branches de l'activité humaine ont été un sujet d'étonnement pour le monde, et maintenant l'Empire du Soleil-Levant est un des plus grands parmi les peuples civilisés ; il est grand dans les arts de la guerre et dans les arts de la paix, grand par son développement militaire, industriel et artistique.

Les soldats japonais se sont montrés égaux, sur le champ de bataille, aux plus illustres guerriers dont l'histoire ait fait mention ; le Japon a produit de grands généraux, des amiraux merveilleux ; ses soldats, sur terre comme sur mer, ont montré le courage héroïque, la loyauté indéfectible, la splendide indifférence pour le danger et la mort qui caractérisaient les loyaux ancêtres.

Les artisans japonais de toute catégorie voient leurs produits recherchés dans tous les pays. Le développement industriel et commercial du Japon a été phénoménal, plus grand que celui de tout autre pays dans le même temps.

Le fait d'exclure les Japonais des écoles américaines est tout à la fois

odieux et ridicule, quand on considère qu'il n'est pas de collège en Amérique, d'un rang si élevé soit-il, et cela même en Californie, qui n'accueille volontiers les étudiants japonais, et auquel ces étudiants ne fassent honneur.

Nous avons autant à apprendre du Japon que le Japon à apprendre de nous. Aucune nation, d'ailleurs, n'est digne d'enseigner si elle n'est aussi disposée à s'instruire.

Partout au Japon, les Américains sont bien traités. Si donc nous traitons moins bien chez nous les Japonais, ce n'est rien de moins qu'un aveu de l'infériorité de notre degré de civilisation.

Notre pays a sur le Pacifique une frontière aussi importante que celle qu'il a sur l'Atlantique, et nous espérons jouer un rôle toujours plus important dans le grand océan asiatique. Nous aspirons, et ce désir est légitime, à un grand développement de notre commerce avec l'Asie, mais nous ne pouvons compter que ce développement sera durable que si nous traitons les nationaux des autres pays avec cette même bienveillance que nous réclamons d'eux pour nos compatriotes.

La politesse doit être une qualité internationale aussi bien qu'une qualité privée.

Je demande un traitement équitable et convenable pour les Japonais, comme je le demanderais pour les Allemands, les Anglais, les Français, les Russes ou les Italiens. Je le demande parce que l'humanité et la civilisation le réclament. Je le demande enfin parce que nous nous devons à nous-mêmes d'agir avec correction envers tous les hommes, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

J'invite donc le Congrès à voter une loi visant la naturalisation des Japonais qui viennent en Amérique dans l'intention de devenir citoyens de l'Union. Une des grandes causes de difficultés dans l'accomplissement de nos obligations internationales est ce fait que les lois fondamentales de l'Union sont insuffisantes; elles ne donnent pas, en effet, au gouvernement des pouvoirs suffisamment étendus pour lui permettre d'assurer aux étrangers la jouissance des droits qu'ils tiennent des traités formels et qui doivent avoir force de loi sur tout le territoire des Etats-Unis. C'est pourquoi je demande que les lois fondamentales de l'Union en matière criminelle et civile soient modifiées et complétées de façon à permettre au président, agissant au nom du gouvernement des Etats-Unis, responsable des relations extérieures du pays, de faire respecter les droits consentis par traité à des étrangers.

Même dans l'état actuel de nos lois, le gouvernement fédéral peut faire quelque chose dans ce sens et, dans le cas qui nous occupe, celui des Japonais, tout ce qui est en mon pouvoir sera fait, toutes les forces, tant militaires que civiles, des Etats-Unis que je puis légalement employer seront employées. Il ne doit, toutefois, pas y avoir le moindre doute quant au droit du gouvernement national de remplir et de faire respecter ses obligations envers d'autres nations.

A tout moment, la populace d'une ville isolée peut se livrer contre des étrangers à des actes de violence de nature à nous jeter dans une guerre. Cette ville serait par elle-même impuissante à se défendre contre le pays qu'elle a provoqué, et, si elle ne comptait sur l'appui du gouvernement fédéral, elle n'aurait jamais osé commettre ou seulement tolérer les actes incriminés.

Le pouvoir et le devoir de protéger la ville coupable d'offense envers un gouvernement étranger reposent tout entiers dans les mains du gouvernement des Etats-Unis.

Il est inadmissible que nous puissions songer à conserver un régime sous lequel une parcelle de la population peut offenser gravement une nation amie et que le gouvernement fédéral voie sa tâche limitée non pas à empêcher l'outrage d'être commis, mais seulement à défendre ceux qui s'en sont rendus coupables contre les conséquences de leur mauvaise action.

Le Maroc et la convention d'Algésiras.

Sur la question marocaine et la convention d'Algésiras, le président s'exprime en ces termes :

Cette convention, qui a été signée par les Etats-Unis aussi bien que par la plupart des puissances européennes, remplace celle de 1880, qui avait aussi été signée par les Etats-Unis et par une majorité de puissances européennes. Ce traité nous confère des droits commerciaux égaux à ceux de tous les pays européens et ne nous impose pas une seule obligation, et j'espère fermement qu'il sera promptement ratifié. Refuser de le ratifier équivaudrait seulement à abandonner les droits commerciaux que nous avons au Maroc et ne nous procurerait aucune espèce d'avantage.

Si nous refusions notre ratification, nous nous trouverions, pour la première fois, sans traité de commerce avec le Maroc pour une période de cent vingt et un ans, et cela à un moment où nous cherchons partout de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés pour nos marchandises.

L'intervention à Cuba.

Le président rappelle ensuite l'insurrection qui a éclaté à Cuba au mois d'août dernier et le rôle qui a été rempli par les Etats-Unis à la suite de cet événement.

Je profite, dit-il, de cette occasion pour déclarer au nom du peuple américain et de la façon la plus solennelle que nous espérons très sérieusement voir le peuple cubain répondre au besoin urgent de protéger la justice et de maintenir l'ordre dans l'île. Les Etats-Unis ne désirent pas autre chose que la prospérité morale et matérielle de Cuba.

Ils demandent seulement que les Cubains soient capables de conserver eux-mêmes l'ordre chez eux et de sauvegarder leur indépendance. Si les élections sont une farce et que les dispositions insurrectionnelles se maintiennent dans l'île, il sera absolument inadmissible que Cuba demeure indépendant, et les Etats-Unis, qui sont responsables vis-à-vis du monde civilisé en ce qui concerne la nation cubaine, seront de nouveau obligés d'intervenir et de veiller à ce que l'île soit gouvernée de manière à procurer la sécurité des personnes et des biens des habitants.

J'ai la plus grande sympathie et la plus grande estime pour les Cubains, mais je les adjure très sérieusement de peser leurs responsabilités et de veiller à ce que leur nouveau gouvernement fonctionne bien, sans flagrants dénis de justice d'un côté et sans désordres insurectionnels de l'autre.

La conférence panaméricaine.

Le message s'étend sur la conférence des républiques américaines, qui a eu lieu à Rio-de-Janeiro, et sur ses résultats au point de vue de l'extension du commerce, du développement des moyens de communication, de la suppression des barrières qui s'opposaient à

la liberté du commerce et de l'amélioration des relations morales entre les différents pays représentés.

L'harmonie a régné dans les séances de la conférence, et ses conclusions ont été adoptées avec une grande unanimité.

Le voyage que le secrétaire d'Etat, M. Elihu Root, a fait à Rio-de-Janeiro, avait pour objet principal de mettre fin au malentendu existant entre différents pays de l'Amérique et les Etats-Unis concernant la façon dont l'Union interprète la doctrine de Monroe.

La doctrine de Monroe.

Le président reproduit dans son message les déclarations faites à ce sujet par M. Elihu Root à la conférence de Rio :

Nous ne désirons aucune autre victoire que celle de la paix, aucun autre territoire que le nôtre. Nous ne voulons dominer personne, excepté nous-mêmes.

M. Roosevelt constate que ces paroles ont été accueillies avec enthousiasme dans toute l'Amérique du Sud.

Il dit en outre que, pour caractériser l'attitude des Etats-Unis concernant la doctrine de Monroe, il ne peut mieux faire que de citer les paroles prononcées par le docteur Drago, ancien ministre des Affaires étrangères de la République Argentine, dans le discours de bienvenue adressé à M. Root à Buenos-Aires :

La politique traditionnelle des États-Unis, a dit M. Drago, a condamné, sans impliquer une suprématie ni chercher une prépondérance, l'oppression des nations de cette partie du monde par les grandes puissances européennes et l'influence exercée par ces puissances sur les destinées des peuples américains.

Le recouvrement des dettes publiques par la force.

Le président appelle ensuite, comme il l'a déjà fait en 1905, l'attention du Congrès sur les embarras que peut causer au gouvernement des États-Unis l'affirmation, de la part de nations étrangères, du droit de recouvrer par la force des armes les dettes contractées par des républiques américaines envers des citoyens de ces nations étrangères. Il fait remarquer que le recouvrement des dettes en question par la force peut avoir pour conséquence de rendre permanente l'occupation d'un territoire.

Ce point a été discuté par la conférence de Rio, qui a adopté une résolution par laquelle elle a recommandé aux gouvernements représentés dans son sein d'examiner s'il y avait lieu de demander à la deuxième conférence de la paix de la Haye d'étudier la question du recouvrement des dettes publiques par la force et les moyens propres à diminuer entre les nations les conflits ayant une cause purement pécuniaire. Cette résolution a été appuyée par les délégués des États-Unis en vertu d'instructions ainsi conçues :

Le gouvernement des Etats-Unis a depuis longtemps pour politique de ne pas se servir de sa force armée pour recouvrer les dettes contractées envers ses nationaux par d'autres gouvernements. Nous n'avons pas considéré l'emploi de la force dans un pareil but comme compatible avec le respect de la souveraineté indépendante des autres membres de la famille des nations, respect qui est le plus important principe du droit des gens et la principale protection des nations faibles contre l'oppression des nations fortes.

Il nous semble que le procédé en question est nuisible aux relations des peuples et au bien-être des États faibles et instables, dont le développement doit être encouragé dans l'intérêt de la civilisation. Nous pensons aussi qu'il fait souvent naître la tentation de se livrer à des actes d'oppression et d'entreprendre des guerres inutiles et injustifiables. Nous regrettons que d'autres puissances, dont nous estimons hautement les opinions et l'esprit de justice, aient été parfois d'un avis opposé et se soient permis, à contre-cœur, nous le croyons, de recouvrer par la force les dettes dont il s'agit.

Il est certainement vrai que le non-payement d'une dette publique peut être accompagné de fraudes, de méfaits ou de violations de traités qui justifient l'emploi de la force. Le gouvernement des Etats-Unis serait heureux que l'on se livrât à ce sujet à une discussion internationale en vue d'établir une distinction entre les cas de ce genre et le simple défaut d'exécution d'un contrat conclu avec un particulier, et que l'on adoptât une résolution en faveur de l'emploi de moyens pacifiques dans les cas de cette dernière catégorie.

On ne pense pas que ce fût à la conférence de Rio de faire cette distinction ou de prendre une résolution concernant cette règle de conduite. La plupart des pays américains sont encore débiteurs, tandis que les pays européens sont créanciers. Si la conférence de Rio avait pris la décision dont il s'agit, elle aurait donné l'impression d'une réunion de débiteurs décidant de quelle façon leurs créanciers doivent agir, et cela n'inspirerait pas le respect. Le procédé que l'on doit adopter est indiqué par les termes du programme qui propose de soumettre la question à l'examen de la deuxième conférence de la Haye, où les créanciers et les débiteurs seront les uns et les autres réunis.

La flotte américaine.

Le président demande que, sans augmenter la flotte, on la maintienne dans son état actuel en remplaçant les navires surannés et usés par de nouveaux navires de bonne qualité, valant ceux de n'importe quelle autre marine.

Si nous suspendions pendant une année la construction des navires, notre flotte reculerait pendant cette année-là au lieu d'avancer.

Les anciens monitors à double tourelle ne sont plus d'aucune utilité, et on a dépensé de l'argent en pure perte en construisant les monitors modernes à une seule tourelle. Tous ces navires devraient être remplacés par d'autres, et nous devrions construire chaque année au moins un cuirassé d'escadre de première classe ayant les mêmes dimensions et la même vitesse que ceux que les autres nations construisent en même temps que nous et ayant un puissant armement.

Dans l'armée comme dans la flotte, il faudra établir un principe de sélec-

tion en vertu duquel les hommes seront éliminés après un certain âge, s'ils ne sont pas capables de monter à un grade plus élevé. De cette façon, moins d'hommes arriveront aux grades supérieurs, mais ils y arriveront à un âge moins avancé.

Questions diverses.

Le président parle alors de diverses autres questions intéressant plus spécialement la politique intérieure des États-Unis et notamment les questions sociales, la réforme monétaire, le divorce, le lynchage. Il traite aussi du développement de la navigation commerciale, en insistant particulièrement sur la création de lignes de vapeurs vers l'Amérique du Sud, où les relations commerciales des États-Unis sont en état d'infériorité par rapport à l'Europe. Il annonce qu'il communiquera plus tard au Congrès les idées qu'il a rapportées de son voyage dans l'isthme de Panama. Il rappelle l'intervention pacificatrice des États-Unis dans le récent conflit de l'Amérique centrale. Il se préoccupe de la préservation des phoques à fourrure, et rappelant l'incident des îles Saint-Paul, où plusieurs navires japonais ont été surpris chassant le phoque dans ces îles, il dit que des représentations ont été faites à ce sujet au gouvernement du Japon et exprime la conviction que cet État prendra toutes les mesures possibles pour empêcher le renouvellement de ce qui s'est passé. Il déclare espérer que le projet de loi tendant à établir un tarif plus bas ou le libre-échange des produits des Philippines sera adopté. Il constate que les Américains ont augmenté dans ces îles la liberté et l'ordre et y ont assuré la justice. Il dit ensuite que la nationalité américaine devrait être conférée aux citoyens de Porto-Rico.

Enfin le président recommande l'adoption du projet de loi tendant à interdire aux associations de recueillir des fonds pour contribuer aux dépenses d'une campagne politique.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — La Chambre des députés a consacré au budget des Affaires étrangères une partie de l'après-midi du mardi 11 décembre et le début de la matinée du mercredi 12. M. Deschanel a ouvert la discussion en exposant les grandes lignes de son rapport, que nous avons déjà analysé dans notre dernière livraison. Après avoir insisté sur les réformes que réclame l'organisation actuelle de la carrière diplomatique et consulaire, l'éminent rapporteur a fait en ces termes un rapide examen de la situation politique actuelle :

M. Deschanel. — Je voudrais maintenant dire quelques mots de certaines questions politiques qui préoccupent l'opinion, Crète, Macédoine, Maroc.

Un certain nombre de nos collègues eussent souhaité dès longtemps que la France intervînt activement pour faciliter l'union de la Crète à la Grèce.

Tous les hommes qui vivent de la vie de la pensée n'ont pas cessé de chérir la Grèce d'une tendresse filiale ; elle est restée pour eux le miracle unique. Ses imprudences, ses témérités mêmes n'ont pu affaiblir dans leur âme le culte d'un passé dont nous vivons encore.

Cependant la diplomatie républicaine n'a pas cru pouvoir donner libre cours aux ambitions helléniques, de peur d'en allumer d'autres. Elle a eu le souci, et nous ne saurions l'en blâmer, de maintenir cet équilibre balkanique dont la rupture aurait pu troubler la paix, et d'entretenir de bons rapports avec ces jeunes nationalités des Balkans qui ont toujours rempli scrupuleusement leurs engagements envers nous. Enfin, elle n'est pas seule juge de la solution à intervenir, et elle doit tenir compte du sentiment des autres puissances.

Aussi s'est-elle attachée à maintenir l'accord entre les quatre puissances auxquelles a été confié le sort de la Crète et à faire aboutir, grâce à cet accord, les réformes sans lesquelles les aspirations du peuple crétois ne sauraient se réaliser.

Le roi de Grèce, en nommant haut commissaire, après le départ du prince Georges, M. Zaïmis, a fait le meilleur des choix. Vous connaissez les services, l'autorité, l'esprit judicieux et pondéré de cet homme d'Etat. Nous devons espérer que, sous sa direction, l'île, si longtemps agitée, entrera dans la voie de l'ordre et du progrès pacifique (*Très bien! très bien!*), et nous devons tendre à réaliser avec lui et par lui les réformes visées dans la note collective du mois de juillet.

En Macédoine, vous vous rappelez comment la commission financière instituée après la démonstration de Lemnos a été amenée à demander des ressources extraordinaires et comment la Porte a proposé de porter ses droits de douane de 8 à 11 % *ad valorem*.

La France, comme l'Autriche et la Russie, a exigé des garanties sérieuses pour l'affectation réelle du produit de la surtaxe douanière aux besoins de la Macédoine ; l'accord vous sera soumis.

Lorsque la réforme militaire et la réforme financière seront réglées, il y aura lieu d'aborder les autres questions inscrites au programme de Murzsteg et notamment la réforme judiciaire. Nous ne devons cesser de fortifier le régime international, le contrôle européen, afin de mettre un peu d'ordre dans cette mêlée confuse de races et d'empêcher une conflagration qui pourrait s'étendre de proche en proche.

Nous ne devons à aucun prix retomber dans les horreurs et les hontes de l'Arménie. (*Très bien ! très bien !*)

Au Maroc, après comme avant la Conférence d'Algésiras, notre politique est déterminée par la nature même des choses, par notre situation de puissance voisine, par la prédominance de nos intérêts économiques dans l'Empire chérifien, par les conventions particulières que la France a signées avec le Makhzen pour le règlement des affaires communes aux deux pays.

L'Acte d'Algésiras y a ajouté les attributions et les droits qu'il nous a donnés dans l'organisation de la police et de la banque : nous pouvons donc collaborer sincèrement à l'œuvre des réformes, tout en poursuivant le développement de nos intérêts propres. La conclusion du débat de jeudi me paraît être que, si la France est résolue à exercer tous les droits que lui confère l'Acte d'Algésiras, elle est bien résolue aussi à ne se point laisser entraîner au delà des limites que nous nous sommes fixées (*Applaudissements*), car le souci de notre politique générale doit dominer toutes les considérations particulières.

Messieurs, la Conférence d'Algésiras a fait apparaître nettement la situation respective des puissances.

La Russie nous a y fidèlement soutenus. Nous avons été heureux d'entendre M. le ministre des Affaires étrangères affirmer la continuité de la politique française, la permanence de notre alliance et de nos amitiés. Souhaitons que le traité d'alliance, après la longue déviation asiatique qui en avait modifié la nature et qui en avait éloigné nos alliés du théâtre de nos intérêts, reprenne la forme discrète et sobre que lui avaient donné ses auteurs : instrument européen de préservation et de paix, offrant aux deux nations des avantages égaux. (*Très bien ! très bien !*)

L'Angleterre, en se rapprochant de la France — et il n'a pas dépendu d'elle que le rapprochement se fît beaucoup plus tôt et à de bien meilleures conditions pour nous ; on l'a contesté, mais l'histoire l'établira — l'Angleterre, en venant à nous, n'a fait qu'obéir aux principes invariables de sa politique traditionnelle, politique de raison et de prévoyance, puisqu'elle a pour effet de garantir, par la balance des forces, la liberté de l'Europe.

Nous avions perdu beaucoup de temps de ce côté, et l'on peut dire que la longue rivalité d'un quart de siècle entre la France et l'Angleterre, après les événements de 1870, a été un des grands contresens de l'histoire. Mais, dans la politique comme dans la nature, il est des forces qui agissent d'une façon en quelque sorte mécanique, plus puissantes que la volonté des hommes et que les passions populaires. Il n'était pas de combinaison politique plus impérieusement commandée par l'intérêt des deux peuples et par celui de la civilisation générale, que ce concert entre les deux grandes nations, qui ont le plus contribué à l'affranchissement de la pensée et de la personne humaines. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Désormais, l'entente cordiale est, comme l'alliance russe, un des pivots inébranlables de notre politique extérieure. Et il n'est pas de tâche plus urgente pour notre diplomatie que de s'appliquer à faire disparaître les points de désaccord, les occasions de conflit, et à multiplier les points de

contact et les occasions d'entente entre notre alliée, la Russie, et notre amie, l'Angleterre. (*Très bien! très bien!*)

L'Italie, liée à l'Angleterre par ses accords méditerranéens, liée à la France par ses conventions relatives à la Tripolitaine et au Maroc, l'Italie, si elle fait encore partie de la Triple Alliance, n'en fait plus partie de la même manière. Là aussi, la logique des choses, aidée par la sagesse des gouvernements, a mis fin à une rivalité qui n'était qu'un désastreux paradoxe historique; et la nouvelle politique italienne a trouvé son expression à Algésiras dans l'attitude du marquis Visconti Venosta, dont la profonde expérience diplomatique a si puissamment et si habilement servi la cause du rapprochement. (*Très bien! très bien!*)

L'Autriche liée à la Russie par l'accord de 1897 dans les Balkans, a toujours joué dans la Triple Alliance un rôle modérateur. Elle a exercé une action analogue à Algésiras. L'empereur François-Joseph et le comte Goluchowsky, en servant spontanément de médiateurs entre la France et l'Allemagne, en contenant leur allié et en lui rappelant les propos de M. de Bülow sur nos « légitimes désirs », en suggérant des solutions et en facilitant l'entente, ont fait preuve de dispositions amicales envers la France et noblement servi la cause de l'ordre européen. (*Très bien! très bien!*)

Nous en pouvons dire autant des Etats-Unis, auxquels nous lient de si chers et de si glorieux souvenirs, et de leur illustre président, M. Roosevelt, toujours empressé à défendre les grandes causes pacifiques. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Il n'y a rien à ajouter aux paroles émouvantes que prononçait l'autre jour M. le ministre des Affaires étrangères à l'adresse de l'Espagne et que la Chambre entière a applaudies.

Enfin, en Allemagne, M. de Bülow, en rappelant, dans son dernier discours au Reichstag, ses entretiens avec Gambetta, a rendu au patriotisme français l'hommage qu'il mérite. Mais, en ajoutant que le patriotisme allemand gagnerait à s'inspirer du nôtre, il s'est montré trop modeste pour son pays. C'est l'honneur, c'est la grandeur de l'Allemagne, d'être toujours restée fidèle aux grands souvenirs de son histoire, aux souvenirs de ses revers comme à ceux de ses triomphes. Si nous oubliions les nôtres, elle aurait le droit de nous mépriser. Oui, il est des questions réservées entre l'Allemagne et nous. Si elles ne l'étaient pas, nous serions indignes de l'hommage que le chancelier de l'Empire vient de nous rendre. (*Applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mais avons-nous attendu ce jour pour déclarer qu'une politique de silence affecté et de bouderie serait à la fois puérile et funeste? Et la diplomatie française avait-elle attendu les événements de ces dernières années, avait-elle attendu même la disparition de M. de Bismarck pour traiter loyalement avec Berlin les affaires qui surgissent dans le monde et qui peuvent intéresser les deux peuples?

S'il est vrai, comme l'a déclaré M. de Bülow, que l'Allemagne ne cherche plus aujourd'hui comme au temps de Frédéric et de Bismarck, à séparer la France de l'Angleterre, nous ne cherchons pas, nous, à isoler l'Allemagne; mais nous savons ce que coûte l'isolement, nous l'avons appris à nos dépens il y a trente-six ans et il est assez naturel que nous nous trouvions bien d'une situation qui assure une alliance, des amitiés, des sympathies et que nous nous efforcions de la maintenir et de la consolider. (*Applaudissements.*)

La France ne menace personne. Sa politique est tournée tout entière vers les œuvres de paix. Nous sommes sortis enfin de la période de tâton-

nements et d'incertitudes, j'espère que nous sommes sortis aussi de la période des aventures.

Une grande tâche s'offre à notre diplomatie. On a besoin de la France dans le monde. On a le droit d'exiger, en échange de ce qu'elle peut offrir, des avantages équivalents.

Nous pouvons donc regarder l'avenir avec confiance. Et cette confiance, nous la devons d'abord à ce peuple admirable, laborieux, économe, qui donne sans compter ses inépuisables ressources, qui n'a qu'un défaut, c'est parfois de se dénigrer et de trop douter de lui-même, mais qui, dans tous les ordres de l'activité humaine, sciences, arts, littérature, politique, ici même, enfante sans relâche des forces nouvelles telles qu'aucun peuple au monde ne les saurait égaler. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu en quelques mots qu'il s'associait absolument aux observations de M. Deschanel concernant l'organisation de la carrière diplomatique et consulaire, et qu'il avait même déjà fait préparer un projet qui, dans ses grandes lignes, répond aux desiderata formulés par le rapporteur. Ce projet sera soumis à la Chambre immédiatement après l'adoption du budget.

Après cette déclaration du ministre, les différents chapitres du budget ont été successivement adoptés sans autre discussion qu'un échange d'observations entre M. Denys Cochin et le ministre des Affaires étrangères au sujet des affaires de Crète. Sur ce point, M. Pichon a déclaré que le gouvernement français, animé vis-à-vis de la Crète des sentiments les plus bienveillants et les plus amicaux, entendait, dans la question crétoise, rester sur le domaine des accords internationaux.

Enfin, sur le chapitre 21 (œuvres françaises en Extrême-Orient), MM. Messimy et Dubief ont défendu un projet de résolution tendant à reporter dans un délai de six ans, sur les écoles laïques, les crédits affectés aux écoles d'Orient. A cela, le ministre des Affaires étrangères, a répondu en faisant observer que l'État ne crée pas d'écoles publiques en Orient.

Qu'ils soient laïques ou congréganistes, a ajouté M. Stephen Pichon, les établissements d'enseignement sont des établissements privés. Nous n'avons donc pas à laïciser d'écoles en Orient, nous ne pouvons pas davantage les supprimer, nous ne pouvons que supprimer leurs subventions.

Mais je suppose que ces subventions soient partout supprimées. Quel en serait le résultat ? Il y aurait un certain nombre d'écoles qui disparaîtraient, mais il y en a d'autres qui resteraient et qui échapperaient alors à toute espèce de contrôle. De plus, celles qui disparaîtraient seraient remplacées par des écoles étrangères déjà toutes prêtes à fonctionner. Je ne crois donc pas que ce serait un résultat souhaitable au point de vue de la diffusion de notre langue qui est le véhicule de notre pensée.

Enfin, il est une question qui ne doit pas être perdue de vue. Toute une partie de notre clientèle préfère l'enseignement congréganiste ; la laisserons-nous passer sous l'influence étrangère ?

Le ministre a conclu en demandant à la Chambre d'écarter le projet de résolution de MM. Messimy et Dubief et de voter une motion infiniment plus platonique de M. Honoré Leygues, comptant sur le gouvernement pour substituer progressivement l'enseignement laïque à l'enseignement confessionnel dans les écoles d'Orient. La Chambre s'est rangée à l'avis de M. Pichon et a voté la motion Houoré Leygues, sans paraître se rendre compte de l'ironique contradiction existant entre les déclarations du ministre et le texte même de sa motion.

— *Le 200e déjeuner de la Société de géographie commerciale.* — La Société de géographie commerciale a donné, le 10 décembre, son 200e déjeuner mensuel.

Parmi les convives venus en très grand nombre pour célébrer cet anniversaire, nous avons remarqué: MM. Anthoine et Paul Labbé, président et secrétaire général de la Société; Harmand, ambassadeur honoraire ; Dubail, ministre plénipotentiaire ; Alpy et Duval-Arnould, conseillers municipaux ; Letourneur, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Agriculture ; J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales ;* G. Blondel ; Aspe-Fleurimont; Raveneau ; Marin, député de Nancy; de Beaumarchais, secrétaire de la légation de Tanger, etc.

Des toasts ont été prononcés par le président M. Anthoine et par le conseiller municipal M. Alpy ; puis M. de Leymarie a dit comment avaient été fondés les déjeuners il y a quinze ans, et le secrétaire général, M. Paul Labbé, en quelques mots très applaudis, a montré la prospérité toujours grandissante de la Société et a adressé un souvenir ému à la mémoire du regretté M. Gauthiot, son ancien secrétaire général perpétuel. Enfin M. Harmand a fait un intéressant exposé des relations du Japon et des États-Unis.

Allemagne. — *La dissolution du Reichstag.* — Le 13 décembre, le Reichstag a été dissous par l'empereur après un débat où le Centre, avec l'appui des divers partis d'opposition, socialistes, polonais et alsaciens, a mis en échec une fois de plus la politique coloniale de l'Empire. Il s'agissait, dans l'espèce, des crédits supplémentaires demandés par le gouvernement impérial pour le corps expéditionnaire de l'Afrique du Sud-Ouest. La commission du budget, sous l'influence du Centre, refusait les 30 millions de marks réclamés pour maintenir en Afrique le contingent actuel de 8.200 hommes et le Centre proposait de réduire ce contingent à 2.500 hommes. En fait, les débats, beaucoup plus importants comme tendance et comme portée, visaient toute la politique coloniale allemande. Nous avons à plusieurs reprises exposé dans le détail le différend profond qui divise l'opinion allemande sur cette question de la politique coloniale de l'Empire. Déjà, on se le rappelle, au mois de mai dernier, le Reichstag avait repoussé après une longue discussion les crédits demandés pour transformer la direction coloniale de l'Empire en ministère distinct. Depuis, l'opposition avait trouvé

un excellent terrain d'attaque dans ce qui fut appelé « les scandales coloniaux » provoqués par les relations d'affaires peu correctes de M. de Podbielski avec la maison Tippelskirch. La disgrâce de M. de Podbielski et son remplacement par M. Dernburg avait été une satisfaction donnée aux exigences de l'opposition, mais on voit que cette satisfaction ne devait pas être suffisante.

La discussion du 13 décembre, qui succédait à un très long débat colonial poursuivi depuis le commencement du mois, a été très émouvante. Le chancelier prince de Bülow l'a ouverte en déclarant très nettement que le gouvernement insistait formellement pour l'adoption des crédits qu'il demandait. Il a terminé cette déclaration par les paroles suivantes :

Il s'agit de faire un dernier effort pour rendre à nos colonies un repos et une sécurité durables. Si nous reculions devant cet ultime sacrifice, nous nous rendrions coupables d'une grave négligence et d'une faute nationale.

Je ne puis croire que le Reichstag prenne une résolution aussi regrettable et dangereuse au point de vue financier, militaire, politique et national.

Si je me trompe, je ne serai pas en état de souscrire à une pareille capitulation, étant le guide responsable des affaires de l'Empire devant le peuple allemand et devant l'histoire.

Engagé ainsi, le débat s'est de suite passionné pour devenir rapidement très aigu. M. de Bülow a alors reparu à la tribune pour faire une seconde déclaration qu'il a conclue en ces termes :

Le gouvernement ne peut se laisser dicter par les partis et le Parlement le chiffre d'hommes qui doit être employé pour poursuivre les campagnes entreprises. On ne saurait songer à subordonner à des considérations de parti la conduite d'une campagne et de mesures militaires, de la bonne exécution desquelles dépendent la vie, la prospérité, le bonheur et le malheur de tout le pays. Loin d'ici sont nos soldats, qui exposent leur vie et sont sur le point d'écraser la dernière résistance de l'ennemi. Faut-il que ces guerriers restent en arrière parce que le gouvernement, contraint par les appréhensions et la pusillanimité des partis parlementaires, trahirait leur héroïsme devant l'ennemi?

Telle est la question à laquelle le gouvernement désire une réponse. Si vous voulez une crise, vous l'avez. Le bruit d'après lequel je ne dirigerais pas, mais serais dirigé moi-même, et ne ferais qu'exécuter les instructions préparées en haut lieu, est un mensonge éhonté, tout comme celui d'après lequel la guerre de guérillas en Afrique serait une espèce de sport militaire. Je n'ai nullement besoin d'instructions pour reconnaître les nécessités nationales, et j'agis uniquement d'après la conviction de ma conscience.

Il ne s'agit pas d'une question de gouvernement intérieur, il ne s'agit pas d'oppositions parlementaires ni de volontés personnelles, il s'agit de convictions acquises par le gouvernement et défendues par le chancelier de l'Empire après un examen consciencieux; il s'agit de toute notre politique nationale, il s'agit plus encore de notre situation dans le monde. Croyez-vous que de pareilles choses n'aient aucune répercussion à l'étranger? Quelle serait l'impression produite dans le pays et à l'étranger si le

gouvernement capitulait alors que la situation est telle et ne trouvait pas la force d'accomplir son devoir national? Nous accomplirons ce devoir fidèlement, confiants dans la nation allemande.

Le chancelier a fait cette déclaration d'une voix vibrante de colère, scandant ses paroles par de violents coups de poing frappés sur la tribune, et c'est au milieu d'une agitation considérable que l'on est passé au vote. Le Reichstag, par 178 voix contre 168, a repoussé les crédits. Le prince de Bülow s'est aussitôt levé et a annoncé qu'il avait à donner lecture d'un message impérial. Ce message, c'était le décret de dissolution qui fut accueilli avec un enthousiasme indescriptible par la droite de l'Assemblée, et avec les protestations indignées de l'opposition.

Aux termes de la Constitution, les élections doivent avoir lieu dans un délai de soixante jours et la nouvelle Chambre doit être convoquée au plus tard quatre-vingt dix-jours après la dissolution de l'ancienne.

Autriche-Hongrie. — *L'exposé du baron d'Ærenthal sur la politique étrangère.* — Le nouveau ministre commun des Affaires étrangères, baron d'Ærenthal, a prononcé le 4 décembre son premier discours sur la politique étrangère, devant la commission du budget de la Délégation autrichienne. Parlant du maintien de la Triple Alliance, le ministre a fait la déclaration suivante :

La politique de la monarchie est une politique de continuité. Je n'ai pas besoin de dire que j'envisagerai tout particulièrement comme mon principal devoir de cultiver soigneusement ces rapports avec l'Allemagne, avec laquelle nous sommes liés par une amitié étroite, basée sur la communauté de grands intérêts.

Cette amitié étroite n'est pas seulement, depuis plus de vingt-cinq ans, un des gages de paix les plus essentiels, mais elle profite, en général, au système des Etats européens et exercera aussi, j'en suis fermement convaincu, à l'avenir, une influence plus favorable en faveur de la politique conservatrice.

Mon récent séjour à Berlin et mon entretien avec le prince de Bülow m'ont permis de constater avec plaisir l'accord absolu de nos vues avec l'Italie, l'autre facteur de la Triplice avec lequel nous entretenons des relations cordiales et sincères.

Lors de mon entrée en fonctions a eu lieu entre moi et M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie, un échange de vues amicales qui a démontré une fois de plus, et sans équivoque, la cordialité des rapports existant entre les deux gouvernements.

Partant du point de vue que, si on juge la situation objectivement, on ne saurait constater de contradiction entre la monarchie et l'Italie, je suis d'avis que nous pourrons, comme par le passé, marcher en pleine harmonie avec l'Italie dans toutes les grandes questions.

Les bons rapports existant entre les gouvernements faciliteront notre tâche et nous pourrons solutionner avec sang-froid les incidents qui se produisent malheureusement de temps en temps et éclairer l'opinion publique des deux pays, parfois nerveuse et induite en erreur.

Le baron d'Ærenthal, après avoir constaté que les rapports de l'Autriche-Hongrie sont parfaits avec la Russie, la France et l'Angleterre, a dit que la situation politique de la monarchie austro-hongroise vis-à-vis de la Turquie a toujours été la plus grande préoccupation des ministres des Affaires étrangères.

Nous basons, a dit M. d'Ærenthal, notre politique sur le congrès de Berlin et nous voulons apaiser la fermentation des esprits dans les Balkans, suivant les moyens arrêtés à Muerzsteg.

Faisant ensuite allusion aux rapports commerciaux austro-serbes, le ministre a déclaré :

Nous demandons que le gouvernement serbe précise ses promesses antérieures ; cette demande n'est pas seulement justifiée par notre correspondance antérieure avec le gouvernement serbe, mais encore en général par le fait qu'elle offrirait à l'Autriche-Hongrie une compensation pour la réception des produits agricoles serbes ; ceci fournirait à la Serbie l'occasion de rétablir la situation normale dans ses rapports économiques avec la monarchie.

La commission budgétaire de la Délégation autrichienne a accueilli avec sympathie l'exposé du baron d'Ærenthal. Presque tous les orateurs ont exprimé leur vive satisfaction du maintien de l'alliance étroite avec l'Allemagne, ainsi que les rapports favorables avec les autres puissances. Ils ont accentué la nécessité de raffermir les rapports intimes avec la Russie, en remerciant le ministre d'avoir créé la base de ses rapports. Après quoi, le budget des affaires étrangères a été adopté.

— *Le vote de la réforme électorale au Reichsrat.* — Le Reichsrat a voté le 1er décembre en troisième lecture, par 194 voix contre 63, la réforme du système électoral en Autriche.

Le projet a été renvoyé à la Chambre des Seigneurs.

Espagne. — Nous annonçions il y a quelques jours la constitution du ministère Moret, succédant au cabinet Lopez Dominguez.

Le ministère Moret n'a duré que deux jours. Dès sa première rencontre avec le Parlement, M. Moret en effet, très vivement attaqué par son prédécesseur qui l'accusait d'avoir provoqué la crise ministérielle par une intervention peu parlementaire auprès de la Couronne, ne put réunir aucune majorité autour de lui. Il remit donc, le même soir, sa démission au roi, qui confia au marquis de la Vega de Armijo la mission de constituer un cabinet libéral de concentration. Cette combinaison aboutit très rapidement de la façon suivante :

Président du Conseil : MARQUIS DE LA VEGA DE ARMIJO ;
Ministre des Affaires étrangères : M. PEREZ CABALLERO ;
Guerre : Général WEYLER ;
Marine : M. COBIAN ;
Finances : M. NAVARRO REVERTER ;
Intérieur : M. ROMANONES ;
Justice : M. BARROSO ;
Instruction publique : M. JIMENO ;
Agriculture : FEDERICO.

M. de la Vega de Armijo est un vieillard de 82 ans. Dernier survivant des Cortès constitutionnelles de 1854, il a été plusieurs fois ministre et président de la Chambre, mais jamais président du Conseil. La mission dont il vient d'être chargé est le couronnement d'une longue carrière politique dont les libéraux célébraient le cinquantenaire il y a deux ans.

II. — ASIE.

Indo-Chine française. — *Le départ de M. Beau.* — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est parti de Paris le 8 décembre pour rejoindre son poste. Dès son arrivée en Indo-Chine, M. Beau s'occupera de certaines réformes qu'il veut introduire dans la colonie et qui sont notamment la suppression du secrétariat général du gouvernement et la création d'une direction des finances et de la comptabilité.

— *Arrestation des meurtriers de M. Odendhal.* — Nous avons annoncé il y a près d'un an, l'assassinat de M. Odendhal, explorateur distingué, par des tribus moïs de la région du Laos.

Les gardes principaux Coutelle et Gouron viennent de mettre la main sur les meurtriers : Hyen, Sou, Nuiot, M'lop, un nommé M'lo, bandit qui terrorisait depuis longtemps la région, et enfin le « prêtre du feu » Ocil Hat, qui paraît avoir été l'instigateur du crime.

Il semble en effet que M. Odendhal ait insisté pour voir un sabre sacré fétiche, insigne de la puissance du roi ou prêtre du feu. D'après la croyance universelle dans la région, personne ne pouvait regarder ce sabre sans attirer de grandes calamités sur le pays. De là l'attentat contre le malheureux explorateur.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La situation à la frontière algéro-marocaine.* — Un riche commerçant marocain nommé Ben Drif, expulsé du Tafilelt parce qu'il faisait un commerce important avec le territoire français, est arrivé à Colomb-Béchar dans le commencement de décembre et a déclaré au correspondant de l'*Echo d'Oran* être certain que « des « gens du Tafilelt, poussés par les Cheurfa, organisent la guerre « sainte et ont acheté près de 1.000 chevaux pour former un goum « qui devait éclairer la harka, et s'ils ne se sont pas mis en route, « c'est à cause du manque d'entente qui régnait entre eux et aussi « parce qu'ils avaient été avisés du renforcement de nos postes de « l'extrême Sud ».

Ben Drif a ajouté, dans les déclarations qu'il a faites au correspondant de l'*Echo d'Oran*, qu'il n'avait pu parvenir jusqu'à Beni-Ounif qu'au prix de fortes rançons qu'il dut payer partout où il

passa et qui se montèrent à plus de 7.000 francs. Il dit que les marchandises parties de Beni-Ounif depuis deux mois étaient en souffrance dans l'Oued-Guir, car les caravanes des Douï-Menia auxquelles elles avaient été confiées n'ont pu rentrer au Tafilalet.

Les Douï-Menia faisaient autrefois tous les transports; aujourd'hui, les Cheurfa et les Berabers ne veulent plus les laisser passer parce qu'ils reprochent aux Douï-Menia leurs bonnes relations avec les autorités françaises: ils auraient voulu que ces nomades s'associent à eux: ceux-ci refusèrent: c'est pour cela que les Berabers arrêtèrent leurs caravanes.

Ben Drif dit, en terminant, au correspondant de l'*Echo d'Oran* qu'il se pourrait que la poudre parlât bientôt entre les Douï-Menia et les Berabers.

— *La mort du roi Béhanzin.* — L'ancien roi du Dahomey, Béhanzin, dont la santé inspirait depuis quelque temps de sérieuses inquiétudes, est mort le 10 décembre à Alger des suites d'une crise d'urémie.

Transvaal. — *La constitution du Transvaal.* — Le gouvernement anglais a fait publier, le 12 décembre, les lettres patentes qui accordent au Transvaal une constitution autonome. Cette mesure annoncée dans le dernier discours du Trône avait été précisée et discutée au Parlement britannique en juillet dernier. Les principales lignes de la nouvelle constitution sont les suivantes:

A l'avenir, le Transvaal aura un gouverneur, un commandant en chef nommés par le roi ; la franchise électorale est concédée aux blancs sujets britanniques; aucun territoire indigène actuellement administré par le gouverneur ou le haut commissaire ne sera placé sous le contrôle du gouvernement autonome ; il en sera de même pour le Swaziland.

La propriété des indigènes sera sauvegardée. Le Conseil législatif actuel sera remplacé par un Conseil législatif et une Assemblée de représentants. Le Conseil législatif comprendra quinze membres nommés par le gouverneur. Après quatre années d'exercice, le Conseil législatif pourra adopter une loi stipulant qu'à l'avenir le Conseil législatif sera élu.

L'Assemblée des représentants sera de 69 membres élus par tous les sujets britanniques de race blanche âgés de vingt et un ans, justifiant de six mois de séjour dans le pays ; 34 sièges seront attribués au Rand, y compris Krugersdorp, 6 sièges à Prétoria, 29 au reste du pays.

Un article spécial traite de la question de la main-d'œuvre chinoise. Un an après la première réunion du Parlement transvaalien, l'ordonnance de 1904 qui autorisait l'importation des ouvriers chinois sur les mines du Rand sera abolie et aucun contrat basé sur cette ordonnance ne pourra être renouvelé.

En cas de conflit entre les deux Chambres, le gouverneur pourra réunir les deux Chambres en une même assemblée ou bien dissoudre l'Assemblée des représentants ou les deux Chambres. Si le conflit se renouvelle sur une même question, le gouverneur réunira alors les deux Chambres en une même assemblée présidée par le président de la Chambre des représentants.

Le gouverneur est qualifié pour réserver certains projets de loi contraires à l'esprit des lettres patentes ou qui porteraient atteinte aux droits reconnus aux natifs.

La première session du Parlement se tiendra dans les six mois, à compter de la date de la publication des lettres patentes.

Abyssinie. — *Signature de l'arrangement entre la France, l'Angleterre et l'Italie.* — Le 13 décembre, M. Paul Cambon, ambassadeur de France, M. di San-Giuliano, ambassadeur d'Italie, et sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, ont signé à Londres l'arrangement conclu entre ces trois puissances au sujet de l'Abyssinie depuis plusieurs mois, et pour la signature définitive duquel on attendait l'acceptation de l'empereur Ménélik, acceptation donnée tout récemment.

Après la signature de cet arrangement, il en a été signé un second pour réprimer la contrebande d'armes dans ces mêmes parages. Ce deuxième arrangement, conclu sur l'initiative de l'Italie, et auquel la France et l'Angleterre sont également intéressées, n'est en quelque sorte que la mise en pratique de l'acte de Bruxelles de juillet 1890; il comprend neuf articles.

L'arrangement au sujet de l'Éthiopie comprend onze articles. En voici le résumé d'après l'*Agence Havas* :

Par l'article 1er, les trois puissances contractantes s'engagent à ne rien changer au *statu quo* politique et territorial en Ethiopie, et à l'état de choses actuel tel qu'il résulte d'un certain nombre de conventions énoncées dans cet article. Il est également déclaré qu'aucune atteinte ne peut être portée aux droits souverains de l'empereur d'Ethiopie.

Le deuxième article établit que les concessions agricoles, commerciales et industrielles accordées dans l'intérêt de l'une des trois puissances contractantes ne devront pas nuire aux intérêts des deux autres puissances.

Dans l'article 3, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie prennent l'engagement d'observer une attitude de neutralité, et de s'abstenir de toute intervention en cas de complication intérieure, excepté pour la protection des légations, des vies et des propriétés des étrangers, ou des intérêts communs aux trois puissances. Mais celles-ci ne pourront recourir à une action pour cette protection qu'après s'être entendues, et d'un commun accord.

L'article 4 prévoit l'éventualité où des événements viendraient à troubler le *statu quo* en Abyssinie, tel qu'il est reconnu par l'article 1er. En cas d'événements de ce genre, les trois puissances s'engagent à faire tous leurs efforts pour maintenir l'intégrité de l'Ethiopie, et elles se concerteront pour sauvegarder : 1° les intérêts de la Grande-Bretagne et de l'Egypte dans le bassin du Nil, surtout en ce qui concerne la réglementation des eaux de ce fleuve; 2° les intérêts de l'Italie en Ethiopie, par rapport à l'Erythrée, au Somaliland et au Benadir ; en ce qui concerne l'hinterland de ces possessions et l'union territoriale qui est entre elles à l'Ouest d'Adis-Abeba ; 3° les intérêts français en Ethiopie par rapport au protectorat français de la côte des Somalis, à l'hinterland de ce protectorat et à la zone nécessaire pour la construction et le trafic du chemin de fer de Djibouti à Adis-Abeba.

Par l'article 5, le gouvernement français communique l'acte de conces-

sion du chemin de fer français en Ethiopie du 9 mars 1894, ainsi qu'un deuxième document du 8 août 1904, par lequel Menelik quitte la compagnie concessionnaire à construire le deuxième tronçon de Diré-Daoua à Adis-Abeba.

L'article 6 constate que les trois puissances contractantes sont d'accord pour que ce soit une compagnie française, ayant l'agrément du gouvernement français qui construira le tronçon de Diré-Daoua à Adis-Abeba, avec un embranchement éventuel vers Harrar.

Le même article 6 établit l'égalité de traitement pour les nationaux des trois pays en ce qui concerne les questions de commerce et de transit sur chemin de fer et au port de Djibouti. Il établit encore qu'aucun droit de transit ne sera prélevé.

Dans l'article 7, il est entendu qu'un Anglais, un Italien, un représentant de l'empereur d'Abyssinie, feront partie du conseil d'administration des compagnies françaises de chemin de fer. Ce même article établit la réciproque, soit pour les questions d'égalité de commerce et de transit, soit pour la représentation française dans le conseil d'administration des chemins de fer éventuels anglais ou italiens. Enfin, un dernier paragraphe de cet article établit que l'égalité de traitement en matière de commerce et de transit est étendue aux nationaux de tous pays.

Par l'article 8, la France s'abstient de toute intervention pour les concessions qui lui ont été déjà accordées au delà d'Adis-Abeba.

L'article 9 déclare que la construction des chemins de fer en Abyssinie à l'Ouest d'Addis-Abeba sera effectuée par l'Angleterre et celle du chemin de fer reliant le Benadir à l'Erythrée sera effectuée par l'Italie.

Cet article 9 établit le droit pour l'Angleterre de construire un chemin de fer du Somaliland britannique à travers l'Ethiopie jusqu'à la frontière soudanaise ; mais les trois gouvernements contractants s'interdisent de construire des chemins de fer pénétrant en Abyssinie sans s'être entendus au préalable entre eux.

Dans l'article 10, ces trois puissances signataires s'engagent à coopérer pour la protection de leurs intérêts respectifs.

Par l'article 11 et dernier, il est entendu qu'en dehors des arrangements qui sont énumérés à l'article 1er et à l'article 5, aucun autre arrangement des trois puissances contractantes ne sera opposable aux deux autres puissances signataires.

Au moment de la signature de cet arrangement, l'ambassadeur d'Italie a ajouté une déclaration portant sur quelques points à régler entre l'Italie et Menelik.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les chemins de fer dans le monde en 1904. — Nous avons exposé, il y a un an environ, quelle était en fin 1903[1] la situation des voies ferrées dans les divers pays du globe. Ces renseignements avaient été empruntés à la publication : *Archiv für Eisenbahnwesen*; c'est encore à la même source que nous puisons les données ci-dessous qui permettront de faire une comparaison entre deux exercices consécutifs.

La longueur totale des chemins de fer de tous les pays du monde était à fin décembre 1904 de 886.313 km., dont 26.958 construits pendant l'année 1904, contre 21.139 en 1903, et 21.461 en 1902. L'augmentation de 1904 provient en première ligne des Etats-Unis où elle a été de 9.538 km. Elle a été particulièrement forte aussi au Mexique (2.769 km.), dans l'Argentine (2.594 km.) et au Brésil (1.671 km.). Le capital des Etats-Unis a participé largement aux constructions de chemin de fer dans ces trois Etats, mais spécialement au Mexique.

Le réseau européen s'est allongé d'un peu moins de 5.000 km. auxquels la Russie d'Europe et l'Empire allemand ont la part la plus large. En Asie, il n'y a guère que les Indes orientales anglaises, le Japon et la Chine, qui ont contribué au progrès de la construction. L'activité de la Russie en Asie a cessé complètement sous l'influence de la guerre contre le Japon.

En Afrique il faut, à côté des chemins de fer égyptiens, signaler les progrès de la construction dans les colonies allemandes. On remarque un arrêt complet dans les colonies anglaises et presque complet en Australie, où la situation économique et politique paraît en être la cause.

Le réseau américain a une longueur de 450.574 km., dont 344.672 pour les Etats-Unis qui sont ainsi en avance de presque 40.000 km. sur l'ensemble du réseau européen qui compte 305.407 km. Viennent ensuite : l'Asie avec 77.206 km., l'Australie avec 27.052 km. et l'Afrique avec 26.074 km.

Voici d'après la longueur de leurs réseaux respectifs, le rang qu'occupent les principaux Etats.

Les Etats-Unis d'Amérique tiennent la tête avec leurs 344.672 km. Ils sont suivis, mais à distance, par l'Allemagne (55.564 km.); la Russie d'Europe (54.708 km.); la France (45.773 km.); les Indes Orientales anglaises (44.352 km.); l'Autriche Hongrie (39.168 km.); la Grande-Bretagne et l'Irlande (36.297 km.); le Canada 31.554 km.), etc.

Si l'on examine le rapport entre la surface kilométrique des Etats et la longueur de leurs réseaux, on trouve que la Belgique vient en

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, t. XX, 1er octobre 1905, p. 451.

tête avec 23,9 km. par 100 km. q., la France n'occupant que le 10e rang avec 8,5 km. par 100 km. q. Les Etats-Unis ne viennent que bien plus loin avec 4,4 km. par 100 km. q.

Un calcul approximatif du capital d'établissement des chemins de fer européens et extra-européens donne les évaluations suivantes :

Prix kilométrique moyen de premier établissement :

Europe.....	294.461 marcs
Autres continents . .	151.409 »

Prenant cette base, on arrive aux totaux suivants :

Europe.....	305.407 km.	× 294.461 m.	= 89.991.537.027 m.
Autres.....	580.906 km.	× 151.409 m.	= 87.954.396.554 m.

Le capital de premier établissement des chemins de fer exploités dans le monde entier, à fin 1904, s'élèverait donc à la somme de 178 milliards de marcs, soit environ 220 milliards de francs.

II. — AFRIQUE.

Côte d'Ivoire. — *Le commerce en* 1905. — L'*Office colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du commerce du mouvement général de la Côte d'Ivoire en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 21.531.090 francs; c'est une diminution de 4.339.035 francs sur l'année précédente et une augmentation de 7.064.578 fr. sur la moyenne quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 13.895.337 francs. Elles ont été ainsi inférieures de 1.688.045 francs à celles de l'année précédente et supérieures de 6.379.636 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 7.635.753 francs, en diminution de 2.650.990 francs sur l'année précédente et en augmentation de 684.942 francs sur la supérieure quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 6.921.055 francs, dont 4.815.269 francs à l'importation et 2.105.786 francs à l'exportation, représentant pour l'ensemble 31 % du commerce total, 34,5 % des marchandises importées et 27,5 % des marchandises exportées.

Le commerce entre colonies françaises représente 34.892 francs, dont 32.011 francs pour l'importation et 2.881 francs pour l'exportation, soit 0,2 % du commerce total, 0,4 % de l'importation et 0,1 % de l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 14.575.143 fr., dont 9.048.057 francs à l'importation et 5.527.086 francs à l'exportation, soit 68,8 % du commerce total, 65,1 % de l'importation et 72,4 % de l'exportation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Elie Zenghelis, consul général de Grèce à Marseille;
Spencer-Stuart Dickson, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Brest.
M. Albéric Neton, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Jarrina.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Tonkin. — M. le *général de brigade* Houry est nommé au command. de la 1re brigade des troupes de l'Indo-Chine à Hanoï.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Moyse est désig. pour servir en Cochinchine;
M. le *capit.* Bouë est placé à l'état-major de la 2e division;
M. le *lieut.* Amberger est désig. pour le 11e rég.
Tonkin. — M. le *capit.* Philippe, promu chef de bataill., est désig. pour servir au 9e rég.;
MM. les *lieut.* Weissemburg et Laval sont placés au 1er tonkinois;
M. le *lieut.* Barjou est affecté au 2e tonkinois;
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Le Cardinal est désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F.;
M. le *lieut.* Maupin est désig. pour servir au bataill. de Tombouctou;
M. le *lieut.* Gouspy est désig. pour servir aux méharistes du Trarza:
M. le *lieut.* Philippot est désig. pour servir au Haut-Sénégal-Niger;
MM. les *capit.* Malafosse et Garnier et le *lieut.* Fevez sont placés au 1er sénégalais;
M. le *lieut.* Faulque de Jonquières est affecté au bataill. du Tchad;
MM. les *lieut.* Bigolet et Théral sont désig. pour le bataill. de Zinder.
Madagascar. — M. le *capit.* Primat est désig. pour servir auprès du gouverneur général;
M. le *lieut.* Prudhomme est placé à l'état-major particulier;
MM. les *capit.* Desportes et Bonnefoy et le *lieut.* Lhomme sont affectés au 1er malgaches;
MM. les *lieut.* Calvy et Passelac sont désig. pour le 2e malgaches;
M. le *lieut.* Dupayet est placé au bataill. de Diégo-Suarez;
MM. les *lieut.* Foulon et Offner sont affectés au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Lenfumé de Lignières et Bergé sont désig. pour le corps d'occupation de Chine.
Indo-Chine. — M. le *capit.* Bouët est désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. le *capit.* Salaman et le *lieut* Chourrot sont désig. pour la Cochinchine.
Tonkin. — M. le *capit.* Werquin est placé Sontay;
M. le *capit.* Portères est désig. pour Dap-cau.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Mercey est désig. pour servir en A. O. F.
Madagascar. — MM. les *capit.* Bourély et Millet sont désig. pour servir à Madagascar;
MM. le *chef d'escad.* Perroud et les *capit.* Ménard et Constant sont désig. pour Diégo-Suarez.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Aubert et Rimond sont désig. pour la Cochinchine ;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Tisset est placé à Saïgon ;

M. le *stagiaire de 2e cl.* Gaultier est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Müller est désig. pour Hanoï ;

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Ménard est placé à la sous-direct. de Haïphong ;

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Gaspard et Toyon et *de 2e cl.* Dugué sont désig. pour Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Missions. — M. le *capit. de frég.* d'Arodes de Peyriague est désig. pour servir auprès de S. A. S. le prince de Monaco.

Levant. — MM. les *enseig. de vaiss.* Meray et Fortoul sont désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Sériot est nommé au command. de la *Caronade ;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Ducrest de Villeneuve et l'*enseig. de vaiss.* Dinouël sont désig. pour servir à la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine ;

M. le *lieut. de vaiss.* Merckelbagh est désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Villain est désig. pour embarq. sur l'*Adour ;*

M. le *mécaniç. ppal de 2e cl.* Maurer est désig. pour embarq. sur la *Rapière.*

Atlantique. — MM. le *capit. de frég.* Ducoroy et le *lieut. de vaiss.* Lebail sont désig. pour embarq. sur le *Kléber ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Charbonneaux est désig. pour embarq. sur le *Jean-Bart.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Avenol est désig. pour embarq. sur la *Manche.*

Sénégal. — M. le *commiss. de 1re cl.* de la Chapelle est désig. pour servir à Dakar.

Services administratifs.

Afrique Occidentale. — M. l'*officier d'admin. de 2e cl.* Lassus est désig. pour servir au Soudan ;

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Falco est désig. pour servir à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Institutions politiques de l'Europe contemporaine. — Tome III : *Suisse-Italie*, par ETIENNE FLANDIN. Un vol. pet. in-8° de 296 pages. Le Soudier, éditeur, Paris, 1905.

Sous le titre : *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*, M. Etienne Flandin, député de l'Yonne, a entrepris l'œuvre considérable d'exposer, pour chaque nation, les principes constitutionnels en vigueur, l'organisation du gouvernement, le fonctionnement du régime représentatif, l'administration locale, les règles présidant à la distribution de la justice.

Deux volumes, qui sont prêts d'être épuisés, ont été publiés en 1901 et en 1902, le premier consacré à l'Angleterre et à la Belgique, le second à l'Allemagne.

Le tome troisième vient de paraître ; il traite des *Institutions politiques de*

la Suisse et de l'Italie. Il rencontrera certainement auprès du public le même accueil favorable que les précédents.

Dans la première partie de ce nouveau volume, M. Etienne Flandin, après avoir résumé l'évolution politique de la Suisse au cours du siècle dernier, étudie successivement l'organisation des pouvoirs publics dans la confédération et fournit d'intéressants détails sur les solutions que la Suisse a données à des questions présentant pour nous un caractère spécial d'actualité.

Passant ensuite à l'Italie, l'auteur nous fait assister au long et patient effort des patriotes italiens pour substituer l'Italie une et libre au chaos des petits Etats; puis il étudie dans tous ses détails la constitution du royaume d'Italie dont la législation est empreinte d'un libéralisme que nous ne pouvons qu'envier.

Enfin, en appendice, l'auteur fait connaître l'organisation du pouvoir pontifical et les institutions de la minuscule République de Saint-Marin, que Napoléon voulut conserver « comme un modèle de République ».

L'Expédition de Chine de 1860. *Histoire diplomatique, notes et documents,* par HENRI CORDIER, professeur à l'École des langues orientales vivantes. 1 vol. in-8° de 460 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1906.

M. Henri Cordier a consacré à l'histoire des relations diplomatiques de la Chine avec les puissances occidentales, pendant les cinquante dernières années, un important ouvrage qui a été analysé dans cette Revue.

Le même auteur a dernièrement publié un nouveau volume qui avait trait à l'expédition de Chine de 1857-58. Le travail que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs et qui s'occupe de l'expédition de 1860 complète l'ensemble que forment — on peut le dire sans exagération — ces trois documents historiques.

Bien que postérieures en date à l'*Histoire des relations diplomatiques de la Chine avec les puissances occidentales,* les deux derniers livres de M. Cordier servent en quelque sorte d'introduction à son premier ouvrage.

Dans son *Histoire de l'Expédition de Chine de* 1857-58, M. Cordier laissait prévoir les difficultés qui résulteraient des traités de Tien-tsin (juin 1858). Ce sont ces difficultés qu'il nous narre aujourd'hui. Il nous montre en effet que les ministres de France et d'Angleterre, se disposant à remonter à Pékin en vue de la ratification des traités, furent accueillis à coups de canon à Takou, à l'embouchure du Peï-ho (juin 1859).

A la suite de cette grave insulte, une double expédition fut organisée par la France et par l'Angleterre contre la Chine : le général Montauban à la tête des troupes françaises, sir Hope Grant à la tête des troupes anglaises, conduisirent les opérations militaires.

L'occupation de la grande Chousan, la prise des forts de Takou, le guet-apens de Toung-tchéou, la destruction du Palais d'Été, le combat de Palikao, l'entrée des alliés dans Pékin et enfin la signature des conventions de 1860 sont les principaux sujets traités dans ce volume qui est une savante contribution à l'histoire diplomatique contemporaine.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France conquise. Edouard VII et Clemenceau, par EM. FLOURENS, ancien ministre. Un vol. de 180 pages, Garnier frères, Paris, 1906.

Entre l'Allemagne et l'Angleterre, par le capitaine SORB. Un vol. in-16 de 370 pages, R. Chapelot et Cie, Paris, 1906.

Mutualité coloniale, par OCT. DEPONT. Un vol. in-16 de 208 pages. Librairie de la Mutualité, Bordeaux, 1906.

La guerre et le mouvement économique, par BERNARD SERRIGNY. Un vol. in-16 de 220 pages. Cornes-Lavauzelle, Paris, 1906.

La condition des étrangers en France, par A. ANDRIANI. Un vol. in-8° de 340 pages. Félix Alcan, Paris, 1906.

La politique française au Maroc, par ANDRÉ GOURDIN. Un vol. in-8° de 270 pages. Arth. Rousseau, Paris, 1906,

L'Impératrice Sy-Tay-Héou, par ALEX. HALOT. Une broch. in-8° de 48 pages. Falk fils, Bruxelles, 1906.

Occident et Extrême-Orient, par ED. CLAVERY. Une broch. in-8° de 48 pages. Berger-Levrault, Paris, 1906.

Memoria de la Delegación de la Republica Argentina (julio y agosto de 1906). Un vol. in-8° de 160 pages. Imprensa Nacional, Rio de Janeiro, 1906.

Statistiques coloniales pour les années 1900, 1904 et 1905 (industrie minière), publiée par M. le ministre des Colonies. Deux vol. in-8° de 240 et 110 pages. Imprimerie administrative, Melun, 1906.

Nos possessions de l'Afrique occidentale, par le lieutenant-colonel DAGNEAUD. Une broch. in-8° de 8 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1906.

Quels sont les caoutchoutiers à cultiver en Afrique tropicale? par E. DE WILDEMAN. Une broch. in-8° de 8 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1906.

Contribution à l'étude des questions algériennes, par ED. DÉCHAUD. Une broch. in-8° de 20 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1906.

Les marchés francs en Oranie, par ED. DÉCHAUD. Une broch. in-8° de 14 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1906.

La publicité dans les colonies françaises, Maroc et Nouvelles-Hébrides, par ALB. MENGEOT. Une broch. de 58 pages. Institut colonial, Bordeaux, 1906.

Les origines du protectorat français au Cambodge, par HENRI FROIDEVAUX. Une broch. in-8° de 48 pages. Comité de l'Asie Française, Paris, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales de l'Institut colonial de Bordeaux (2e année, 1905). V. ZIEGLER : Le fer dans l'Indo-Chine française. — MENGEOT, TRÉBUCQ et NÉGRIÉ : L'Algérie et le port de Bordeaux; relations commerciales.

Annales des Sciences politiques (15 *nov.*). E. BAILLAUD : La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale. — A. HAHN : Les nouveaux impôts allemands.

Association cotonnière coloniale (*oct.* 1906). G. CAPUS : Remarques sur la culture du coton en Indo-Chine.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*nov.* 1906). R. CASTEX : Les constructions navales à Palerme. — PAUL LE COINTE : La culture des arbres à caoutchouc en Amazonie.

Fédération des industriels et des commerçants français (*nov.* 1906). La convention de commerce franco-suisse. — La fin du lock-out de Verviers.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.* 1906). M. CHAILLEY : Les travaux publics en Tunisie.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.* 1906). E. DE VIVIER DE STREEL : L'évolution du Congo français.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*déc.* 1906). The railways of Africa. — The Republic of Colombia.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*nov. de* 1906). IGURBIDE : Explicación racional y cientifica de los accidentes geologicos del planeta terrestre.

Cultura española. De Trafalgar à Aranjuez (1805-1808).

Revues italiennes.

L'Italia moderna (30 *nov.* 1906). ORIENLAND : Passland.

La Rassegna nazionale (*déc.* 1906). FELICE BOSAZZA : Memorie di un viaggio in Spagna.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-DEUXIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1906

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1906

Perspectives marocaines, par Robert de Caix 1
Les chemins de fer africains : Afrique occidentale, par Léon Jacob 6
L'archipel anglo-normand, par F. Aubery du Boulley 26
Renseignements politiques 42
Renseignements économiques 59
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Les chemins de fer de l'Afrique occidentale* 8-9
Les îles de la Manche 31

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1906

Les déboires coloniaux de l'Allemagne, par Maurice Muret 65
Les emprunts des colonies françaises de 1904 à 1905, par Pierre Ma 76
L'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, par J.-H. Franklin 85
Les chemins de fer africains : Afrique du Nord et Afrique Orientale, par Léon Jacob. 91
Renseignements politiques 110
Renseignements économiques 123
Nominations officielles 125
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *Les chemins de fer d'Algérie et de Tunisie* 93
Les chemins de fer d'Egypte et du Soudan Egyptien 99

LIVRAISON DU 1er AOUT 1906

La politique étrangère de l'Autriche-Hongrie et la Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray 129
Les chemins de fer africains : Afrique australe, par Léon Jacob 151
Le Canada en 1906, par Henri Lorin 162
La crise russe 174
Renseignements politiques 181
Renseignements économiques 187
Nominations officielles 189
Bibliographie. — Livres et Revues 191
Cartes et gravures : *Les chemins de fer de l'Afrique australe* 155

LIVRAISON DU 16 AOUT 1906

L'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin 193
La Sicile, par Combes de Lestrade 205
Les chemins de fer de l'Afrique occidentale allemande et portugaise et du bassin du Congo, par Léon Jacob 216
Renseignements politiques 231
Renseignements économiques 250
Nominations officielles 253
Bibliographie. — Livres et Revues 255
Cartes et gravures : *Carte de la Sicile* 207
Les chemins de fer de l'Afrique australe 219
Les chemins de fer du bassin du Congo 223

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1906

L'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin 257
La question polonaise en Prusse, par René Moreux 271
Points d'appui de la flotte : Dakar et Bizerte, par H. Tanif 287
Renseignements politiques 301
Renseignements économiques 315
Nominations officielles 317
Bibliographie. — Livres et Revues 319
Cartes et gravures : *Provinces orientales de la Prusse : Répartition des races* 276
Plan du port de Dakar 292
Plan du lac de Bizerte 297
Le port de Bizerte 298

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1906

Les îles Sous-le-Vent de Tahiti et le régime de l'indigénat, par Pierre Bracconi 321
Points d'appui de la flotte : Nos ports de guerre, par H. Tanif 334
La question polonaise en Prusse, par René Moreux 348
Déclarations de M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française 358
Renseignements politiques 361
Renseignements économiques 379
Nominations officielles 381
Bibliographie. — Livres et Revues 383
Cartes et gravures : *Les îles Sous-le-Vent de Tahiti* 323

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1906

L'agriculture de la Tunisie, par François Bernard 385
Le comte Albert Apponyi et la politique hongroise, par G. Louis-Jaray 399
En Côte d'Ivoire : fragments d'un journal de route, par N. Genghis 407
Un questionnaire sur les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon, par Henri Froidevaux 424
Les Tartares constitutionnels 429
Le protectorat catholique de la France 435
Renseignements politiques 439
Renseignements économiques 450
Nominations officielles 452
Bibliographie. — Livres et Revues 456
Cartes et gravures : *La Côte d'Ivoire, de Grand-Bassam à Tiassalé* 411

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1906

Alsace-Lorraine : les élections de septembre et l'évolution des partis, par Pierre Braun 457
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie : Le rapport de M. de Peyerimhoff, par Henri Froidevaux 466
La politique coloniale de la France au début de la seconde Restauration, par Christian Schefer 482
En Côte d'Ivoire : fragments d'un journal de route, par N. Genghis 495
Renseignements politiques 502
Renseignements économiques 515
Nominations officielles 517
Bibliographie. — Livres et Revues 519
Cartes et gravures : *La Côte d'Ivoire* 497

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1906

La Martinique, par le commandant Davin 521
Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille : la Section indo-chinoise, par Henri Froidevaux 538
En Côte d'Ivoire : fragments d'un journal de route, par N. Genghis 550
Un nouvel aspect du panislamisme : ambitions musulmanes relatives au Japon, par A. B. C. 559
Renseignements politiques 564
Renseignements économiques 578
Nominations officielles 580
Bibliographie. — Livres et Revues 583
Cartes et gravures : *La Martinique* 523
Fort-de-France 529

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1906

Notes sur les partis russes, par René Henry 585
Les élections américaines, par Jacques Bardoux 605
Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne, par Paul Girardin 613
Les familles françaises au Canada, par Henri Lorin 618
Les déclarations du chancelier prince de Bülow au Reichstag sur la politique extérieure de l'Allemagne 624
Renseignements politiques 631
Renseignements économiques 643
Nominations officielles 645
Bibliographie. — Livres et Revues 648
Cartes et gravures : *Le percement du Weissenstein (Moutier-Soleure)* 615

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1906

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par Henri Froidevaux 649
Le Congrès colonial de Marseille, par J.-B. Piolet 665
En Côte d'Ivoire : fragments d'un journal de route, par N. Genghis 678
Le Rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères 691
Renseignements politiques 696
Renseignements économiques 706
Nominations officielles 708
Bibliographie. — Livres et Revues 711
Cartes et gravures : *Algérie : régions colonisées de 1841 à 1851* 653

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1906

Le Congo français : ses ressources, son avenir, ses projets, par Lucien Cambier 713
Les armées de la péninsule des Balkans : la Roumanie, sa loi de recrutement, son organisation militaire ; la défense du territoire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue 732
Le budget des colonies pour 1907, par Edouard Payen 743
Les affaires du Maroc 750
Le message du président Roosevelt 766
Renseignements politiques 772
Renseignements économiques 784
Nominations officielles 786
Bibliographie. — Livres et Revues 787
Table des matières du tome XXII 790
Cartes et gravures : *Le Congo français* 715
Commerce général et recettes du Congo (graphiques) ..719, 723
Un avant-projet de chemin de fer par la vallée de l'Ogooué 724-725
Les Etats des Balkans 735

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXI ET XXII, PAR NOMS D'AUTEURS

A

ASSE-FLEURIMONT. — Promenades à l'exposition coloniale de Marseille. — Les pavillons de l'Afrique occidentale, t. XXI, pp. 721-726.

AUBRY DE BOULLEY (P.). — L'archipel anglo-normand. — La question des Ecrehous (avec carte), t. XXII, pp. 26-41.

ANONYMES :

***. — Le Danemark actuel. — L'influence allemande. — La politique extérieure. — La situation économique, t. XXI, pp. 616-622.

N***. — De Tananarive à la mer. — Le chemin de fer du riz (avec carte), t. XXI, pp. 727-733.

A. B. C. — Un nouvel aspect du panislamisme. — Ambitions musulmanes relatives au Japon, t. XXII, pp. 558-563.

B

BARDOUX (Jacques). — La rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne, t. XXI, pp. 400-412.

— Le conflit anglo-turc, t. XXI, pp. 657-665.

— Les élections américaines, t. XXII, pp. 605-612.

BERNARD (François). — L'agriculture de la Tunisie, t. XXII, pp. 385-398.

BORDIER (Gaston). — L'influence française en Orient. — Nos établissements d'enseignement supérieur et spécial, t. XXI, pp. 472-487.

BRACONNI (Pierre). — La colonisation française à Tahiti (avec carte), t. XXI, pp. 807-818.

— Les Iles Sous-le-Vent de Tahiti et le régime de l'indigénat (avec carte), t. XXII, pp. 321-333.

BRAUN (Pierre). — Alsace-Lorraine. — Les élections de septembre et l'évolution des partis, t. XXII, pp. 447-465.

BURGI (Marcel). — Les traits physiques de la race arabe, t. XXI, pp. 734-742.

C

CAIX (Robert de). — Sur le *Livre Jaune*, t. XIX, pp. 1-11.

— Perspectives marocaines, t. XXII, pp. 1-5.

CAMBIER (Lucien). — Le Congo français : Ses ressources, son avenir, ses projets (avec cartes et graphiques), t. XXII, pp. 713-731.

CHEMIN-DUPONTÈS (P.). — Le capital engagé dans les colonies françaises, t. XXI, pp. 743-755.

COLLIER DE LA MARCHE. — La Sicile (avec carte), t. XXII, pp. 205-215.

D

DAVIN (le commandant). — La Martinique (avec cartes), t. XXII, pp. 521-537.

F

FALLOT (Ernest). — Le peuplement français de l'Afrique du Nord. — Les méthodes essayées, t. XXI, pp. 233-248.

— Le peuplement français de l'Afrique du Nord. — Le recrutement des colons, t. XXI, pp. 457-471.

FLANDRE (Henri). — Le Canal de Panama et les Etats-Unis (avec carte), t. XXI, pp. 111-126.

FRANKLIN (J.-H.). — L'incident du Venezuela (avec carte), t. XXI, pp. 161-167.

— L'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, t. XXII, pp. 85-90.

FROIDEVAUX (Henri). — Les études de géographie coloniale au VIIIe Congrès international de géographie, t. XXI, pp. 206-209.

— La politique indigène au Congo français, t. XXI, pp. 385-399.

— Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, t. XXI, pp. 536-545.

— Vue d'ensemble sur l'exposition coloniale de Marseille, t. XXI, pp. 666-677.

— Une mission hydrographique française au Maroc (avec carte), t. XXI, pp. 787-797.

— Un questionnaire sur les Rivières du Sud et la Haute-Dissemi, t. XXII, pp. 424-428.

— Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie. — Le rapport de M. de Peyerimhoff (avec carte), t. XXII, pp. 466-481; 649-664.

— Promenades à l'exposition coloniale de Marseille. — La section indo-chinoise, t. XXII, pp. 538-549.

G

GIRAN (N.). — La Côte d'Ivoire : Fragments d'un journal de route (avec cartes), t. XXII, pp. 407-423; 495-501; 550-[illegible]; 678-690.

GIRARDIN (Paul). — Les projets suisses : Voies nouvelles et raccourcis (avec carte), t. XXI, pp. 522-535.

— Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte), t. XXII, pp. 613-617.

GONNARD (René). — L'émigration italienne et les colonies sans drapeau, t. XXI, pp. 36-45; 96-111.
— Les négociations franco-suisses et l'industrie lyonnaise de la soie, t. XXI, pp. 678-698.

H

HENRY (René). — Le Consulat de France à Prague. Tentative de suppression, t. XXI, pp. 89-95.
— Les Magyars et les nationalités. Déclarations de M. Polonyi, t. XXI, pp. 305-317.
— La crise hongroise. — La Triple Alliance, t. XXI, pp. 369-384.
— Chez les Croates (avec cartes), t. XXI, pp. 593-606.
— Notes sur les partis russes, t. XXII, pp. 585-604.

J

JACOB (Léon). — Les chemins de fer africains (avec cartes),
I. Afrique Occidentale, t. XXII, pp. 7-25.
II. Afrique du Nord et Afrique Orientale, t. XXII, pp. 91-109.
III. Afrique Australe, t. XXII, pp. 151-161.
IV. — Afrique Occidentale allemande et portugaise. — Bassin du Congo, t. XXII, pp. 216-230.

L

LAFARGUE (Lt-Col E.). — Les armées de la péninsule des Balkans : La Roumanie, sa loi de recrutement, son organisation militaire ; la défense du territoire (avec carte t. XXII, pp. 732-743.
LAIN (Henri). — Les colonies espagnoles du golfe de Guinée (avec carte), t. XXI, pp. 193-205.
— Le problème du coton colonial en France, t. XXI, pp. 324-338.
— Le Canada en 1906, t. XXII, pp. 162-173.
— L'Espagne d'aujourd'hui, t. XXII, pp. 193-204 ; 257-270.
— Les familles françaises au Canada, t. XXII, pp. 618-623.
LAPIS-JARAY (Gabriel). — Chez les Serbes (avec cartes), t. XXI, pp. 12-25 ; 168-192.
— La question des Nouvelles-Hébrides (avec cartes), t. XXI, pp. 441-456.
— La politique extérieure de l'Autriche-Hongrie et la Hongrie, t. XXII, pp. 129-150.
— Le comte Albert Apponyi et la politique hongroise, t. XXII, pp. 399-406.

M

MA (Pierre). — Les impôts dans les colonies françaises, de 1904 à 1905, t. XXI, pp. 46-51 ; 257-266.
— Les droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises de 1904 à 1906, t. XXI, pp. 607-615 ; 796-806.
— Les emprunts des colonies françaises, de 1904 à 1905, t. XXII, p. 76-84.
MOREUX (René). — La question polonaise en Prusse (avec carte), t. XXII, pp. 271-286 ; 348-357.
MURET (Maurice). — M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, t. XXI, pp. 249-256.
— Les prochaines élections belges, t. XXI, pp. 513-521.
— Les déboires coloniaux de l'Allemagne, t. XXII, pp. 65-75.

N

NOIRMONT (L[illegible]). — Les élections anglaises de janvier 1906. Les résultats généraux (avec cartes), t. XXI, pp. 318-323.

P

PAYEN (Edouard). — Le budget des colonies pour 1907, t. XXII, pp. 743-749.
PIOLET (J.-B.). — Le Congrès colonial de Marseille, t. XXII, pp. 665-677.
PLAMONT (Jean DE). — Les mobiles de l'Empereur allemand, t. XXI, pp. 81-88.

S

SCHEFER (Christian). — La politique coloniale de la France au début de la seconde Restauration, t. XXII, pp. 482-494.

T

TANIF (H.). — Points d'appui de la flotte (avec cartes).
I. Dakar, Bizerte et les ports de commerce français, t. XXII, pp. 287-300.
II. Nos ports de guerre. Résumé et conclusion, t. XXII, pp. 334-347.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXI ET XXII PAR NOMS DE LIEUX

Pour chaque pays, voir aussi aux chroniques de la quinzaine, les rubriques :

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

T. XXI, pp. 64, 13[illegible], 212, 286, 352, 425, 496, 57[illegible], 637, 707, 7[illegible], 849
T. XXII, pp. 42, 110, 181, 251, 301, 361, 439, 502, 564, 631, [illegible], 772

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

T. XXI, pp. 76, 151, 222, 298, 361, 435, 506, 585, 650, 715, 778, 838.
T. XXII, pp. 59, 123, 187, 250, 315, 379, 450, 515, 578, 643, 706, 784.

ET LA BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ET DES REVUES

T. XXI, pp. 79, 159, 231, 303, 366, 439, 511, 591, 655, 719, 783, 844.
T. XXII, pp. 63, 127, 191, 255, 319, 383, 456, 519, 583, 648, 711, 787.

Abyssinie.

(Voir aussi Ethiopie.)

Mort du ras Makonnen, t. XXI, p. 505.
Le commerce du Harrar en 1904, t. XXI, p. 840.
La question des chemins de fer éthiopiens, t. XXII, p. 55.
L'accord abyssin, t. XXII, p. 249.
Signature de l'arrangement entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.

Afrique.

Les chemins de fer africains (avec cartes), par Léon Jacob : I. Afrique Occidentale, t. XXII, pp. 6-25 ; II. Afrique du Nord et Afrique Orientale, t. XXII, pp. 91-109 ; III. Afrique Australe, t. XXII, pp. 151-161 ; IV. Afrique Occidentale Allemande et Portugaise et bassin du Congo, t. XXII, pp. 216-230.
L'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, par J.-H. Franklin, t. XXII, pp. 85-90.
En Afrique Centrale (Niger-Benoué-Tchad), par l'enseigne de vaisseau Delevoye (bibliog.), t. XXI, p. 367.
Mission scientifique du Bourg de Bozas : De la mer Rouge à l'Atlantique (bibliog.), t. XXI, p. 719.

Afrique australe.

La constitution du Transvaal, t. XXI, p. 499 ; t. XXII, pp. 182, 781.

Afrique Occidentale Française.

Promenades à l'Exposition Coloniale de Marseille : Les pavillons de l'Afrique Occidentale, par Aspe-Fleurimont, t. XXI, pp. 721-726.
Points d'appui de la flotte. Dakar et Bizerte (avec carte), par H. Tanif, t. XXII, pp. 287-300.
En Côte d'Ivoire : fragments d'un journal de route (avec cartes), par N. Genghis, t. XXII, pp. 407-423, 495-501, 550-558, 678-690.
Un questionnaire sur les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 424-428.
Le budget de l'Afrique Occidentale, t. XXI, p. 149.
Assassinat d'un officier français, t. XXI, p. 220.
Notre Colonie du Dahomey, par G. François (bibliog.), t. XXI, p. 303.
Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale en Guinée, t. XXI, p. 776.
La réorganisation des troupes de l'Afrique Occidentale, t. XXI, p. 835.
Le nouveau régime de propriété foncière dans l'Afrique Occidentale, t. XXII, p. 248.
Inondations dans le Haut-Sénégal. — Haut-Sénégal et Niger, t. XXII, pp. 311-378.
Déclarations de M. Roume, t. XXII, p. 358.
La délimitation du territoire de Zinder, t. XXII, p. 377.

Le commerce du Sénégal, Haut-Sénégal et Niger en 1905, t. XXII, p. 380.
La réorganisation de la police au Sénégal, t. XXII, p. 448.
La fièvre jaune à Dakar, t. XXII, pp. 448, 509.
La navigation du Niger, t. XXII, p. 448.
Le commerce de la Côte d'Ivoire en 1905, t. XXII, p. 785.

Algérie.

(Voir aussi Sahara, Sud-Algérien, Sud-Oranais.)

Le peuplement français de l'Afrique du Nord par Ernest Fallot ; Les méthodes essayées, t. XXI, pp. 233-248 ; Le recrutement des colons, t. XXI, pp. 457-471.
Les tares physiques de la race arabe, par Maurice Buret, t. XXI, pp. 734-742.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie. — Le rapport de M. de Peyerimhoff (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 466-481, 649-663.
Un discours de M. Jonnart à Alger, t. XXI, p. 74.
Le voyage du gouverneur général dans le Sud-Oranais, t. XXI, p. 148.
Le budget de l'Algérie, t. XXI, pp. 218, 582.
Problèmes algériens et tunisiens, ce que disent les chiffres, par Paul Melon (bibliog.), t. XXI, p. 367.
La police du Sud-Algérien, t. XXI, p. 431.
Le contre-coup de l'anarchie marocaine, t. XXI, p. 502.
Dans le Sud-Oranais, t. XXI, p. 503.
Le domaine forestier en 1904-1905, t. XXI, p. 6[illegible]1.
La session des Délégations financières, t. XXI, p. 711.
Le troisième congrès des agriculteurs d'Algérie, t. XXI, p. 712.
Rapport sur le paludisme en Algérie considéré comme une maladie sociale, par le Dr Gilbert Sersiron (bibliog.), t. XXI, p. 720.
Le rachat des chemins de fer algériens, t. XXI, p. 771.
La colonisation en Algérie, t. XXI, p. 772.
Dans le Sud-Oranais, t. XXI, p. 774.
Rapport sur l'indigénat, t. XXI, p. 831.
La pénétration saharienne, t. XXI, p. 831.
La remise aux autorités françaises de Sidi Taïeb, fils de Bou Amama, t. XXI, p. 834.
Aux oasis d'Algérie et de Tunisie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXI, p. 844.
La session du Conseil supérieur : Discours de M. Jonnart, t. XXII, p. 53.
Le reboisement de l'Algérie, t. XXII, p. 54.
Le rapport de M. de Peyerimhof sur la colonisation officielle, t. XXII, p. 183.
Les sociétés indigènes de prévoyance, t. XXII, p. 184.
La répression du commerce des esclaves dans les territoires du Sud, t. XXII, p. 184.
Les Musulmans français du Nord de l'Afrique, par Ismaël Hamet (bibliog.), t. XXII, p. 191.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXII, pp. 246, 308, 446.
L'expédition de Taodeni, t. XXII, p. 246.
La monnaie des oasis sahariennes, t. XXII, p. 309.
Dans l'Extrême-Sud. — Les caravanes de Tombouctou, t. XXII, p. 509.
La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart au banquet du Conseil général d'Alger, t. XXII, p. 573.
La situation à la frontière algéro-marocaine, t. XXII, p. 780.
La mort du roi Behanzin, t. XXII, p. 781.

Allemagne.

Sur le *Livre Jaune* (à propos de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.
Les mobiles de l'Empereur allemand, par Jean de Plamont, t. XXI, pp. 81-88.
Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t XXI, pp. 127-134.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 249-256.
La crise hongroise. — La Triple Alliance, par René Henry, t. XXI, pp. 369-384.
La rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne, par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 400-412.
Le Danemarck actuel : L'influence allemande, par ***, t. XXI, pp. 616-622,
Les déboires coloniaux de l'Allemagne, par Maurice Muret, t. XXII, pp. 65-75.
La question polonaise en Prusse (avec carte), par René Moreux, t. XXII, pp. 271-286, 348-357.
Alsace-Lorraine : les élections de septembre et l'évolution des partis, par Pierre Braun, t. XXII, pp. 457-465.
La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.
Le rapprochement anglo allemand, t. XXI, p. 70.
Le commerce de Hambourg avec les colonies françaises, t. XXI, p. 77.
Le nouveau chef d'état-major allemand, t. XXI, p. 136.

La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
Documents sur le Maroc (Aktenstücke über Marokko. Publication du *Comité du Maroc* (bibliog.), t. XXI, p. 150.
Le traité germano-abyssin, t. XXI, p. 213.
Mort du baron de Richthofen, t. XXI, p. 213.
Les colonies allemandes, t. XXI, p. 222.
Stielers Hand-Atlas de Justus Perthes (bibliog.), t. XXI, p. 231.
Le suffrage universel en Allemagne, t. XXI, p. 288.
Production du charbon en 1905, t. XXI, p. 361.
Le mariage du prince Eitel ; les noces d'argent de l'Empereur et de l'Impératrice, t. XXI, p. 427.
Le port de Hambourg, t. XXI, p. 435.
La question marocaine au Reichstag. — Indisposition du prince de Bülow, t. XXI, p. 577.
Le nouveau sous-secrétariat allemand des colonies, t. XXI, p. 577.
La réforme électorale prussienne, t. XXI, p. 578.
Les étudiants allemands de Cologne à Marseille, t. XXI, p. 641.
L'expansion allemande hors d'Europe, t. XXI, p. 710.
Une lettre autographe de l'empereur Guillaume II au chancelier prince de Bülow, t. XXI, p. 757.
Déclaration de M. de Tschirsky, ministre des Affaires étrangères de l'Empire, t. XXI, p. 758.
La question du ministère des Colonies au Reichstag, t. XXI, p. 759.
Le projet de loi sur la marine allemande, t. XXI, p. 759.
La colonisation et les colonies allemandes, par André Chéradame (bibliog.), t. XXI, p. 783.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
La question polonaise dans la Haute-Silésie, t. XXII, p. 44.
Le voyage des journalistes allemands à Londres, t. XXII, p. 45.
La naissance d'un futur empereur, t. XXII, p. 113.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Norvège, t. XXII, p. 181.
L'empereur Guillaume II en croisière, t. XXII, pp. 237
L'entrevue du roi Edouard VII et de Guillaume II à Cronberg, t. XXII, p. 301.
Les scandales coloniaux ; l'affaire Podbielski, t. XXII, p. 302.
Les scandales coloniaux. Le maintien de M. de Podbielski au ministère. La démission de M. de Holenlohe, t. XXII, p. 363.
Echec de la germanisation des provinces polonaises. La lutte dans les écoles ; refus de prier en allemand, t. XXII, p. 363.
Le discours de Guillaume II à Breslau, t. XXII, p. 365.
Les relations anglo-allemandes, t. XXII, p. 366.
La mort du prince Albert de Prusse. La succession de Brunswick, t. XXII, p. 439
Expansion de la marine allemande, t. XXII, p. 440.
Les Allemands en Perse, t. XXII, p. 445.
Un article du professeur Schiemann sur le désarmement, t. XXII, p. 502.
La question de Brunswick, t. XXII, pp. 503, 568.
Les mémoires du prince de Hohenlohe, t. XXII, p. 567.
L'augmentation de la flotte allemande, t. XXII, p. 568.
L'agitation polonaise en Prusse, t. XXII, p. 568.
Le voyage de M. Tschirsky à Rome, t. XXII, p. 571.
Les déclarations du chancelier prince de Bülow au Reichstag sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXII, p. 624.
La retraite de M. de Podbielski, t. XXII, p. 634.
Le roi et la reine de Danemark à Berlin, t. XXII, p. 700.
La mort de Mgr de Stablenski, t. XXII, p. 701.
La dissolution du Reichstag, t. XXII, p. 776.

Alsace-Lorraine.

Les élections de septembre et l'évolution des partis, par Pierre Braun, t. XXII, pp. 457-465.

Amérique.

Le Congrès pan-américain de Rio-de-Janeiro, t. XXII, pp. 186, 313.
La guerre entre le San-Salvador, le Guatemala et le Honduras, t. XXII, p. 186.

Angleterre.

(Voir Grande-Bretagne.)

Annam.

(Voir Indo-Chine.)

Antilles.

Un cyclone aux Antilles, t. XXII, p. 577.

Arabie

L'insurrection des Ouahabbites dans le Yemen, t. XXII, p. 572.
Les Puissances devant la révolte arabe : la crise mondiale de demain, par Eugène Jung (bibliog.), t. XXII, p. 711.

Argentine (République).

Mort du président Quintana, t. XXI, p. 432.
Le commerce avec la France en 1905, t. XXI, p. 586.
Situation agricole de la province de Cordoba en 1903, t. XXII, p. 188.

Asie.

(Voir aussi Extrême-Orient.)

Un nouvel aspect du panislamisme. — Ambitions musulmanes relatives au Japon, par A. B. C., t. XXII, pp. 559-563.

Autriche-Hongrie.

Le Consulat de France à Prague. — Tentative de suppression, par René Henry, t. XXI. pp. 89-95.
Les Magyars et les nationalités. — Déclarations de M. Polonyi, par René Henry, t. XXI, pp. 305-317.
La crise hongroise. — La Triple Alliance, par Henri Henry, t. XXI, pp 369-384.
Chez les Croates (avec cartes), par René Henry, t. XXI, pp. 593-606.
La politique étrangère de l'Autriche-Hongrie et la Hongrie, par Gabriel Louis Jaray, t XXII, pp. 129-150.
Le Comte Albert Apponyi et la politique hongroise, par Gabriel Louis Jaray, t. XXII, pp. 399-406.
La prorogation du parlement hongrois. Le suffrage universel en Hongrie, t. XXI, p. 70.
La crise hongroise, t. XXI, pp. 137, 290, 357, 429, 500.
Le conflit douanier avec la Serbie, t. XXI, p. 216 ; t. XXII, p. 115.
La démission de M. Srb, maire de Prague, t. XXI, p. 357.
La réforme électorale en Autriche, t. XXI, p. 358.
« Prague », par Henri Hantich (bibliog.), t. XXI, p. 511.
La fin de la crise hongroise, t. XXI, p. 579.
La crise ministérielle en Autriche, t. XXI, p. 710.
Les élections législatives en Hongrie, t. XXI, p. 711.
Crise ministérielle en Autriche ; la démission du prince de Hohenlohe ; M. de Beck, président du Conseil, t. XXI, p. 763.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
Les délégations austro-hongroises : le discours du Trône ; l'exposé politique du comte Goluchowski, t. XXI, p. 823.
Manifestations anti-hongroises, t. XXI, p. 825.
Le budget des affaires étrangères à la Délégation hongroise, t. XXII, p. 47.
La visite du général Saletta à Vienne, t. XXII, p. 49.
La réforme électorale en Autriche, t. XXII, p. 183.
L'Autriche devant le suffrage universel, t. XXII, p. 239.
Le conflit austro-serbe, t. XXII, p. 243.
Les rapports austro-italiens, t. XXII, pp. 441, 504.
La démission du comte Goluchowski, t. XXII, p. 570.
Le compromis entre la Hongrie et l'Autriche, par Geza Stener (bibliog.), t. XXII, p. 583.
Mort de l'archiduc Othon, t. XXII, p. 637.
Le nouveau ministre des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal, t. XXII, p. 637.
Le voyage du roi de Grèce à Vienne et à Rome, t. XXII, p. 701.
L'exposé du baron d'Aerenthal sur la politique étrangère, t. XXII, p. 778.
Le vote de la réforme électorale au Reichsrat, t. XXII, p. 779.

Bavière.

(Voir Allemagne.)

Belgique.

Les prochaines élections belges, par Maurice Muret, t. XXI, p. 513-521.
Le commerce extérieur en 1904, t. XXI, p. 152.
Les élections législatives, t. XXI, p. 765.

Birmanie.

Les communications avec le Yunnan, t. XXII, p. 515.

Bohême.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Bosnie-Herzégovine.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Brésil.

Le commerce d'exportation en 1905, t. XXI, p. 362.
Election présidentielle, t. XXI, p. 432.
Le Congrès pan-américain de Rio-de-Janeiro, t. XXII, pp. 186, 313.

Bulgarie.

L'agitation antihellénique, t. XXII, pp. 241, 302.

Cambodge.

(Voir Indo-Chine.)

Cameroun.

La délimitation des frontières du Congo et du Cameroun, t. XXII, p. 378.
La mission Congo-Cameroun, t. XXII, pp. 448, 509.

Canada.

Le Canada en 1905, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 162-173.
Les familles françaises au Canada, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 618-623.
Résultats généraux du commerce extérieur en 1904-1905. — Augmentation des importations françaises, t. XXI, p. 154.
Le Canada : Les deux races (Problèmes politiques contemporains), par André Siegfried (bibliog.), t. XXII, p. 191.
Le commerce extérieur en 1905-1906, t. XXII, p. [illegible].

Canaries (Iles).

Le mouvement commercial en 1904, t. XXII, p. 187.

Chili.

Le tremblement de terre de Valparaiso, t. XXII, p. 314.

Chine.

Le traité sino-japonais, t. XXI, p. 144.
Hong-Kong : le passé et le présent, par Ed. Clavery (bibliog.), t. XXI, p. 366.
Le traité anglo-chinois pour le Thibet, t. XXI, p. 645.
La situation en Chine, t. XXI, p. 646.
Le déjeuner du Comité de l'Asie française en l'honneur de la mission chinoise d'études, t. XXI, p. 708.
Le règlement de l'affaire de Nan-tchang, t. XXII, p. 52.
Le Far-West chinois : Deux années au Se-tchouen, par le Dr A. F. Legendre (bibliog.), t. XXII, p. 127.
Trois mois au Kouang-si, par le lieutenant François (bibliog.), t. XXII, p. 128.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
L'ouverture de la Mandchourie, t. XXII, p. 308.
Le cyclone de Hong-Kong, t. XXII, p. 443.
L'expédition de Chine de 1860. Histoire diplomatique, notes et documents, par Henri Cordier (bibliog.), t. XXII, p. 788.

Chypre (Ile de).

Le commerce de Chypre avec la France, t. XXII, p. 187.

Cochinchine.

(Voir Indo-Chine.)

Congo (Etat du).

Le commerce en 1903, t. XXI, p. 225.
Le budget de 1906, t. XXI, p. 361.
Règlement du différend relatif à l'enclave du Lado, t. XXI, p. 777.
Les réformes, t. XXI, p. 835.

Congo français.

La politique indigène au Congo français, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 385-399.
Le Congo français : ses ressources, son avenir, ses projets (avec cartes et graphiques), par Lucien Cambier, t. XXII, pp. 713-731.
La réorganisation du Congo français, t. XXI, p. 294.
La question du Congo français à la Chambre des députés, t. XXI, p. 349.
La mission du commandant Moll, t. XXI, p. 360.
Le commerce en 1904, t. XXI, p. 436.
Le départ de M. Gentil : la mission Congo-Cameroun, t. XXI, p. 648.
Les instructions de M. Gentil relatives à la réorganisation du Congo, t. XXII, p. 122.
La nouvelle mission du commandant Lenfant, t. XXII, pp. 233.
La délimitation des frontières du Congo et du Cameroun, t. XXII, pp. 378.
La mission Congo-Cameroun, t. XXII, pp. 448, 509.

Corée.

Le développement économique de la Corée, t. XXII, p. 706.

Côte d'Ivoire.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Crète (Ile de).

La Crète et les puissances, t. XXII, p. 183.
La question crétoise, t. XXII p. 306.
La nomination de M. Zaïmis. Le départ du prince Georges, t. XXII, p. 441.
L'investiture de M. Zaïmis, t. XXII, p. 505.

Cuba (République de).

Le commerce des vins et spiritueux, t. XXI, p. 226.
L'insurrection à Cuba, t. XXII, pp. 314, 378, 449, 514.

Dahomey.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Danemark.

Le Danemarck actuel : l'influence allemande. — La politique extérieure. — La situation économique, par ***, t. XXI, pp. 616-622.
mort du roi Christian IX, t. XXI, p. 216.
La mission française aux obsèques du roi de Danemark, t. XXI, p. 287.
Le roi Frédéric VIII, t. XXI, p. 291.
La mission de M. de Courcel à Copenhague, t. XXI, p. 353.
La visite du roi de Danemark en Suède, t. XXII, p. 443.
Le roi et la reine de Danemark à Berlin, t. XXII, p. 709.

Dominicaine (République).

(Voir Saint-Domingue.)

Egypte.

Le port d'Alexandrie, t. XXI, p. 152.
Singulière campagne panislamiste, t. XXI, p. 296.
Le trafic du canal de Suez en 1905, t. XXI, p. 652.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
Le panislamisme en Egypte, t. XXII, p. 510.

Espagne.

Les Colonies espagnoles du golfe de Guinée (avec carte), par Henri Lorin, t. XXI, pp. 193-205.
L'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 193-204, 257-270
Un débat parlementaire au sujet du Maroc, t. XXI, p. 71.
La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
Le mariage du roi Alphonse XIII, t. XXI, p. 292.
La récolte du blé en 1905, t. XXI, p. 361.
Le rapports anglo-espagnols, t. XXI, p. 500.
Le mariage du roi Alphonse XIII. L'attentat anarchiste du 31 mai, t. XXI, p. 765.
La crise ministérielle ; le nouveau ministère espagnol, t. XXI, p. 825.
La mort du duc d'Almodovar. M. Perez Caballero, ministre des Affaires étrangères, t. XXII, p. 49.
Les relations commerciales franco-espagnoles, t. XXII, p. 59.
La crise ministérielle. Le ministère Lopez-Dominguez, t. XXII, pp. 117, 701.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.
Le nouveau ministère, t. XXII, p. 779.

Etats-Unis.

Le canal de Panama et les Etats-Unis (avec carte), par Henri Flandre, t. XXI, pp. 111-126.
Les élections américaines, par Jacques Bardoux, t. XXII, pp. 605-612.
La production du zinc, t. XXI, p. 155.
La situation financière, t. XXI, p. 363.
Echange de télégrammes entre M. Th. Roosevelt et M. Fallières, t. XXI, p. 640.
La catastrophe de San-Francisco, t. XXI, p. 649.
Les chemins de fer en 1905, t. XXI, p. 780.
Le président Roosevelt et son programme politique, t. XXII, p. 312.
La Conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro. — La doctrine de Drago, t. XXII, p. 313.
M. Roosevelt, président des Etats-Unis, et la République d'Haïti, par A. Firmin (bibliog.), t. XXII, p. 383.
L'insurrection à Cuba. L'intervention des Etats-Unis, t. XXII, pp. 449, 514.
Un différend avec le Japon, t. XXII, p. 577.
Le vol de l'Aigle : panaméricanisme et impérialisme américain, par Joseph Ribet (bibliog.), t. XXII, p. 648.
Le conflit avec le Japon, t. XXII, p. 705.
Le message du président Roosevelt, t. XXII, p. 766.

Ethiopie.

(Voir Abyssinie et Côte française des Somalis.)

Le traité germano-abyssin, t. XXI, p. 213.
Les chemins de fer éthiopiens, t. XXI, p. 296.

Europe.

Les mobiles de l'empereur allemand, par Jean de Plamont, t. XXI, pp. 81-88.
Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t. XXI, pp. 127-134.
La Conférence marocaine, t. XXI, p. 75.
Le trafic des grands ports de l'Europe Occidentale, t. XXI, p. 76.
La télégraphie dans les principaux pays, t. XXI, p. 435.
La Crète et les puissances, t. XXII, p. 183.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
Les grands marchés de caoutchouc, t. XXII, p. 459.

France

[illegible] le *Livre Jaune* [illegible] de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.

Les impôts dans les colonies françaises de 1904 à 1906, par Pierre Ma, t. XXI, pp. [illegible]-51, 257-[illegible].

Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.

Les mobiles de l'empereur allemand, par Jean de Plamont, t. XXI, pp. 81-88.

Le consulat de France à Prague. — Tentative de suppression, par René Henry, t. XXI, pp. 89-95.

Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t. XXI, pp. 127-134.

L'incident du Venezuela (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XXI, pp. 161-167.

La conférence d'Algésiras, t. XXI, pp. 210-214, 267-285, 339-348, 415-424, 488-496, 546-574, 623-636.

M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 249-256.

Le problème du coton colonial en France, par Henri Lorin, t. XXI, pp. 324-338.

L'influence française en Orient, par Gaston Bordat, t. XXI, pp. 472-487.

Les projets suisses : Voies nouvelles et raccourcis (avec cartes), par Paul Girardin, t. XXI, pp. 522-535.

Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 536-545.

Les droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises de 1904 à 1906, par Pierre Ma, t. XXI, pp. 607-615, 796-806.

Vue d'ensemble sur l'exposition coloniale de Marseille, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 666-677.

Les négociations franco-suisses et l'industrie lyonnaise de la soie, par René Gonnard, t. XXI, pp. 678-698.

Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille : Les pavillons de l'Afrique occidentale, par Aspe-Fleurimont, t. XXI, pp. 721-726.

Le capital engagé dans les colonies françaises, par P. Chemin-Dupontès, t. XXI, pp. 743-755.

Une mission hydrographique française au Maroc (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 787-795.

La colonisation française à Tahiti (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXI, pp. 807-818.

Perspectives marocaines, par Robert de Caix, t. XXII, pp. 1-5.

Les chemins de fer africains (avec cartes), par Léon Jacob : I. Afrique occidentale, t. XXII, pp. 6-25; II. Afrique du Nord et Afrique orientale, t. XXII, pp. 91-109; III. Afrique australe, t. XXII, pp. 151-161; IV. Afrique occidentale allemande et portugaise et bassin du Congo, t. XXII, pp. 216-230.

L'archipel anglo-normand. — La question des Ecrehous (avec carte), par P. Aubéry du Boulley, t. XXII, pp. 26-41.

Les emprunts des colonies françaises, par Pierre Ma, t. XXII, pp. 76-84.

Points d'appui de la flotte (avec cartes), par H. Tanif : I. Dakar et Bizerte, t. XXII, pp. 287-300; — II. Nos ports de guerre, t. XXII, pp. 334-347.

La politique coloniale de la France au début de la seconde Restauration, par Christian Schefer, t. XXII, 482-494.

Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille : La section indo-chinoise, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 538-549.

Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte), par Paul Girardin, t. XXII, pp. 613-617.

Les familles françaises au Canada, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 618-623.

Le Congrès colonial de Marseille, par J.-B. Piolet, t. XXII, pp. 665-677.

Le budget des colonies pour 1907, par Ed. Payen, t. XXII, pp. 743-749.

La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.

M. Paul Révoil, ambassadeur à Berne, t. XXI, p. 67.

Un *Livre Blanc* pontifical, t. XXI, p. 67.

Le commerce de Hambourg avec les colonies françaises, t. XXI, p. 77.

La France puissance coloniale : Etude d'histoire et de géographie politiques, par Henri Lorin (bibliog.), t. XXI, p. 79.

Les élections sénatoriales t. XXI, p. 135.

Le *Livre Jaune* sur les affaires de Macédoine, t. XXI, p. 135.

La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.

Résultats généraux du commerce extérieur du Canada en 1904-1905. —

Augmentation des importations françaises, t. XXI, p. 154.

L'élection du Président de la République, t. XXI, p. 212.

Les secrétaires généraux des colonies, t. XXI, p. 212.

Les membres du *London County Council* à Paris, t. XXI, p. 286.

La mission française aux obsèques du roi de Danemark, t. XXI, p. 287.

La Fédération des industriels et commerçants français, t. XXI, p. 287.

La mission maritime française au Maroc, t. XXI, p. 293.

La réorganisation du Congo français, t. XXI, p. 294.

Les chemins de fer éthiopiens, t. XXI, p. 296.

Production des vins en 1905, t. XXI, p. 298.

La question marocaine d'après les documents du *Livre Jaune*, par H.-A. Moulin (bibliog.), t. XXI, p. 303.
La question du Congo français, à la Chambre des députés, t. XXI, p. 349.
La transmission des pouvoirs présidentiels : le message de M. Fallières, t. XXI, p. 352.
La mission de M. de Courcel à Copenhague, t. XXI, p. 353.
Le peuplement français de l'Afrique du Nord, t. XXI, p. 359.
La mission du commandant Moll au Congo français, t. XXI, p. 360.
La crise ministérielle; le nouveau cabinet, t. XXI, p. 425.
La catastrophe de Courrières, t. XXI, p. 426.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 426,
La promotion des explorateurs, t. XXI, p. 426.
L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXI, p. 426.
Le dîner du *Comité de l'Asie Française*, t. XXI, p. 427.
Le budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés, t. XXI, p. 496.
Une exposition de minéralogie à l'Office colonial, t. XXI, p. 498.
La diplomatie de la troisième République et le droit des gens, par Frantz Despagnet (bibliog.), t. XXI, p. 511.
Le conseil supérieur de la défense nationale, t. XXI, p. 575.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies, t. XXI, p. 575.
Le commerce avec le Maroc en 1905, t. XXI, p. 585.
Le commerce avec la République Argentine en 1905, t. XXI, p. 586.
Politique intérieure et étrangère, par Paul Deschanel (bibliog.), t. XXI, p. 591.
Discours de M. Paul Deschanel sur la politique coloniale de la France, t. XXI, p. 637.
Echange de télégrammes entre M. Th. Roosevelt et M. Fallières, t. XXI, p. 640.
La visite du roi de Suède à Paris, t. XXI, p. 641.
Les étudiants allemands de Cologne à Paris, t. XXI, p. 641.
Les élections législatives, t. XXI, p. 707.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 707.
Le déjeuner du *Comité de l'Asie Française* en l'honneur de la mission chinoise d'études, t. XXI, p. 708.
Le commerce en 1905, t. XXI, p. 716.
Réception de M. Kurino, ambassadeur du Japon en France, par le président de la République, t. XXI, p. 756.
L'assemblée générale de la Société centrale des naufragés, t. XXI, p. 756.
La convention franco-anglaise au sujet de la délimitation des territoires du Nil et du Tchad, t. XXI, p. 775.
La déclaration ministérielle au Parlement, t. XXI, p. 819.
Mouvement diplomatique, t. XXI, p. 820.
Fédération des industriels et commerçants français, t. XXI, p. 820.
Le retour en France du corps du lieutenant Grillières, t. XXI, p. 821.
Les universitaires français à Londres, t. XXI, p. 821.
La valeur stratégique de l'alliance anglaise, t. XXI, p 821.
Le mouvement des ports des colonies, t. XXI, p 838.
Les exportations françaises en Angleterre, t. XXI, p. 838.
Le Congrès colonial de 1906, t. XXII, p. 42.
Le Comité de l'Asie française, t. XXII, p. 43.
Mort de M. Albert Sorel, t. XXII, p. 44.
Le règlement de l'affaire de Nan-tchang, t. XXII, p. 52.
L'Acte final d'Algésiras. — Le règlement de l'affaire Charbonnier, t. XXII, p. 55.
La question des chemins de fer éthiopiens, t. XXII, p. 55.
Les relations commerciales franco-espagnoles, t. XXII, p. 59.
L'almanach illustré du Marsouin : Annuaire des troupes coloniales, par Ned Noll (bibliog.), t. XXII, p. 63.
Discours de M. G. Leygues, ministre des Colonies, au banquet de clôture du congrès colonial, t. XXII, p. 110.
Le *Livre Jaune* sur la conférence d'Algésiras, t. XXII, p. 112.
La fin de l'affaire Dreyfus, t. XXII, p. 113.
Mort du colonel Germain, t. XXII, p. 113.
Les négociations commerciales franco-suisses, t. XXII, p. 123.
L'accord entre la France et la Suisse, t. XXII, p. 181.
Le rapport de M. de Peyerimhof sur la colonisation officielle en Algérie, t. XXII, p. 183.
Le commerce avec Chypre, t. XXII, p. 187.
L'incident de Djanet, t. XXII, pp. 231, 373.
Le commandant Lenfant et l'interprète Iba Boye devant la Cour d'appel de Bordeaux. — La nouvelle mission du commandant Lenfant, t. XXII, p. 233.
Mort de M. Roustan, ambassadeur de France, t. XXII, p. 237.
L'empereur Guillaume II en croisière. — Un article du *Temps*, t. XXII, p. 237.
Le retour de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XXII, p. 301.
L'Encyclique pontificale et la loi de séparation, t. XXII, p. 301.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
L'escadre du Nord à Tanger. — Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.

La mort de M. Salmon, chef de la mission scientifique française au Maroc, t. XXI, p. 310.
Le commerce avec l'Italie, t. XXII, p. 315.
Le Congrès colonial de Marseille; discours de M. J. Charles-Roux, t. XXII, p. 361.
La loi de séparation; la deuxième assemblée plénière de l'épiscopat français, t. XXII, p. 362.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII, p. 373.
Le mouvement maritime du port de Marseille en 1905, t. XXII, p. 379.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le protectorat catholique de la France, t. XXII, p. 435.
Le voyage du président de la République à Marseille, t. XXII, p. 439.
Les fêtes franco-écossaises d'Aberdeen, t. XXII, p. 440.
Le mouvement diplomatique, t. XXII, p. 503.
Histoire de la littérature française classique (1515-1830), par Ferdinand Brunetière (bibliog.), t. XXII, p. 519.
La crise ministérielle. — Le ministère Clemenceau, t. XXII, p. 564.
Le voyage du lord-maire à Paris, t. XXII, p. 565.
Le ministre des Affaires étrangères russe à Paris, t. XXII, p. 566.
La convention relative aux Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 566.
Les câbles télégraphiques coloniaux, t. XXII, p. 566.
La mort du baron de Mohrenheim, t. XXII, p. 567.
La frontière franco-anglaise du Niger au Tchad, t. XXII, p. 576.
La déclaration ministérielle; la politique extérieure du gouvernement, t. XXII, p. 631.
Dîner du *Comité de l'Asie Française* en l'honneur de M. Gérard, ambassadeur de France à Tokyo, t. XXII, p. 632.
La Fédération des industriels et des commerçants français, t. XXII, p. 634.
La convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 634.
L'insécurité marocaine. Déclarations de M. Regnault, t. XXII, p. 638.
Les œuvres françaises au Maroc, t. XXII, p. 641.
L'affaire de Tidj-Kadja en Mauritanie, t. XXII, p. 641.
Un incident à Bilma, t. XXII, p. 642.
La convention de commerce franco-suisse, t. XXII, p. 642.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères, t. XXII, p. 691.
Interviews de MM. Clemenceau et Pichon, dans le *Berliner Tageblatt*; déclarations de M. Clemenceau au Sénat sur la politique extérieure de la France, t. XXII, p. 696.
Mort de M. de Mahy, t. XXII, p. 699.
L'entente cordiale: un discours de M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres, t. XXII, p. 699.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.
La convention franco-suisse, t. XXII, p. 706.
Les affaires du Maroc. Discours de M. Stéphen Pichon à la Chambre des députés. Ratification de l'Acte d'Algésiras, t. XXII, p. 750.
La discussion du budget des Affaires étrangères, t. XXII, 772.
Le 200e déjeuner de la Société de Géographie commerciale, t. XXII, p. 776.
Signature de l'accord abyssin entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.
Nominations officielles, coloniales, diplomatiques, maritimes et militaires. t. XXI, pp. 78, 156, 228, 300, 364, 437, 508, 587, 653, 717, 781, 841.; T. XXII, pp. 61, 125, 189, 253, 317, 381, 452, 517, 580, 645, 708, 786.

Gibraltar.

Le commerce des charbonnages en 1905, t. XXII, p. 250.

Gourara.

(Voir Sahara.)

Grande-Bretagne.

Les élections anglaises : les résultats généraux (avec cartes), par E. Noirmont, t. XXI, pp. 318-325.
La rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne, par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 400-412.
Le conflit anglo-turc (avec carte), par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 657-665.
L'archipel anglo-normand : la question des Ecrehous (avec carte), par P. Aubéry du Boulley, t. XXII, pp. 26-41.
Discours de sir Henry Campbell-Bannerman, t. XXI, p. 68.
Le rapprochement anglo-allemand, t. XXI, p. 70.
La dissolution du Parlement; les élections. — « L'Alien's Act », t. XXI, p. 136.
La constitution juridique de l'Empire colonial britannique, par H. Speyér (bibliog.), t. XXI, p. 159.
Les élections générales, t. XXI, p. 213.
Les membres du *London County Council* à Paris, t. XXI, p. 286.
Modification dans la répartition des forces navales anglaises, t. XXI, p. 288.
La réforme de l'armée anglaise, t. XXI, p. 289.
Le programme du *Labour party*, t. XXI, p. 289.

Le commerce en 1905, t. XXI, p. 299.
Ouverture du Parlement ; le discours du trône ; la discussion de l'adresse, t. XXI, p. 354.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 426.
L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXI, p 426.
Le projet du budget de la marine britannique, t. XXI, p. 428.
L'indemnité parlementaire en Angleterre, t. XXI, p. 429.
La suspension de l'« Alien's Act », t. XXI, p. 498.
La protection de la marine marchande anglaise contre la concurrence étrangère, t. XXI, p. 499.
La constitution du Transvaal, t. XXI, p. 499.
Les rapports anglo-espagnols, t. XXI, p. 500.
Déclarations de sir H. Campbell Bannerman et de lord Fitz Morris sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXI, p. 578.
Le projet de loi sur l'enseignement primaire, t. XXI, p. 642.
Le traité anglo-chinois pour le Tibet, t. XXI, p 645.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 707.
Le rapprochement anglo-russe, t. XXI, 760.
La question de la réduction des armements à la Chambre des lords, t. XXI, p. 761.
La mise à la retraite des officiers régicides serbes et les relations anglo-serbes, t. XXI, p. 771.
La convention franco-anglaise au sujet de la délimitation des territoires du Nil et du Tchad, t. XXI, p. 775.
Règlement avec l'Etat du Congo du différend relatif à l'enclave du Lado, t. XXI, p. 777.
Les universitaires français à Londres, t. XXI, p. 821.
La valeur stratégique de l'alliance anglaise, t. XXI, p. 821.
Le voyage des journalistes allemands à Londres, t. XXII, p. 45.
La visite de l'escadre anglaise aux ports russes, t. XXII, p. 46.
Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni, t. XXII, p. 47.
La politique étrangère de l'Angleterre, un discours de sir Edward Grey, t. XXII, p. 114.
La réduction des constructions navales, t. XXII, p. 181.
La conférence interparlementaire de Londres. Discours de sir Henry Campbell Bannerman, t. XXII, p. 182.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
La nouvelle constitution du Transvaal, t. XXII, p. 185.
L'*Education Bill*, t. XXII, p. 241.
L'entrevue du roi Edouard VII et de Guillaume II à Cronberg, t. XXII, p. 301.
Les relations anglo-serbes, t. XXII, p. 305.
Le marin anglais, par André-E. Sayous (bibliog.), t. XXII, p. 319.
Les relations anglo-allemandes, t. XXII, p. 366.
L'occupation par la France des oasis du Kaouar, t. XXII, p. 374.
La délimitation du territoire de Zinder, t. XXII, p. 377.
Les fêtes franco-écossaises d'Aberdeen, t. XXII, p. 440.
Une nouvelle distribution des forces navales métropolitaines, t. XXII, p. 440.
Le chemin de fer de Smyrne-Aïdin, t. XXII, p. 445.
Le voyage du lord-maire à Paris, t. XXII, p. 565.
La convention relative aux Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 566.
La réouverture du Parlement, t. XXII, p. 568.
Les forces navales anglaises, t. XXII, p. 569.
Accord anglo-russe en Perse, t. XXII, p. 571.
La frontière franco-anglaise du Niger au Tchad, t. XXII, p. 576.
La convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 634.
Les élections municipales de Londres. t. XXII, p. 636.
L'entente cordiale ; un discours de M. Paul Cambon, ambassadeur de France, t. XXII, p. 699
Signature de l'arrangement abyssin entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.

Grèce.

(Voir aussi Crète.)

Le conflit gréco-roumain, t. XXI, p. 826.
L'agitation antihellénique en Bulgarie, t. XXII, pp. 241, 302.
La nomination de Zaïmis en Crète. Le départ du prince Georges, t. XXII, p. 441.
L'investiture de M. Zaïmis, haut commissaire de Crète, t. XXII, p. 505.
Le voyage du roi de Grèce à Vienne et à Rome, t. XXII, p. 701.

Guadeloupe (Ile de la).

Le commerce en 1905, t. XXII, p. 707.

Guinée française.

(Voir aussi Afrique Occidentale Française.)

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale en Guinée, t. XXI, p. 776.
Le commerce en 1904, t. XXI, p. 778.

Guyanes.

La main-d'œuvre dans les Guyanes, par Jean Duchesne-Fournet (bibliog.), t. XXI, p. 655.

Haïti (République de).

M. Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti, par A. Darmin (bibliog.), t. XXII, p. 383.

Hollande.

La seconde conférence de La Haye, t. XXI, p. 581.

Hongrie.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Indes anglaises.

L'agitation au Bengale, t. XXII, p. 374.
L'agitation indigène, t. XXII, p. 441.

Inde française.

Le commerce en 1904, t. XXI, p. 223.
Le commerce en 1905, t. XXII, p. 515.

Indo-Chine.

Promenades à l'exposition coloniale de Marseille. — La section indo-chinoise, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 538-549.
Discours de M. Beau au conseil supérieur de Indo-Chine, t. XXI, p. 143.
Le chemin de fer de Hanoï à Laokay, t. XXI, p. 502.
La mise en valeur du Laos, t. XXI, p. 646.
Les mesures contre la disette; les sociétés secrètes en Cochinchine, t. XXII, p. 244.
Le commerce en 1905, t. XXII, p. 251.
Le retour de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XXII, p. 301.
Dissolution du conseil municipal de Saïgon; la main-d'œuvre javanaise en Indo-Chine, t. XXII, p. 306.
Trois ans en Indo-Chine : Notes de voyage, par J. Pannier (bibliog.), t. XXII, p. 476.
Les communications de la Birmanie avec le Yunnan, t. XXII, p. 515.
La folie de l'empereur d'Annam, t. XXII, p. 571.
Le départ de M. Beau. — Arrestation des meurtriers de M. Odendhal, t. XXII, p. 780.

Italie.

L'émigration italienne et les colonies sans drapeau, par René Gonnard, t. XXI, pp. 36-45, 96-110.
La crise hongroise. — La Triple-Alliance, par René Henry, t. XXI, pp. 369-384.
La Sicile (avec carte), par Combes de Lestrade, t. XXII, pp. 205-215.
La crise ministérielle en Italie, t. XXI, pp. 71, 292.
Rentrée de la Chambre des députés; le programme ministériel, t. XXI, p. 429.
L'éruption du Vésuve, t. XXI, p. 580.
La chute du ministère Sonnino. Le nouveau cabinet Giolitti, t. XXI, p. 766.
L'inauguration du Simplon, t. XXI, p. 771.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. — Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
Déclaration ministérielle de M. Giolitti, t. XXI, p. 827.
La question du désarmement, t. XXI, p. 828.
Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni, t. XXII, p. 47.
La visite du général Saletta à Vienne, t. XXII, p. 49.
Les chemins de fer de l'Etat, t. XXII, p. 50.
La conversion de la rente italienne, t. XXII, p. 59.
Le rachat des chemins de fer méridionaux, t. XXII, p. 117.
La mission de M. Malmusi au Maroc, t. XXII, p. 121.
Le commerce avec la France, t. XXII, p. 315.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII, p. 372.
Les rapports austro-italiens, t. XXII, pp. 441, 504.
Le voyage de M. Tschirschky, à Rome, t. XXII, p. 571.
Mouvement commercial avec l'étranger, t. XXII, p. 578.
Le voyage du roi de Grèce à Vienne et à Rome, t. XXII, p. 701.
Signature de l'accord abyssin entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.
Institutions politiques de l'Europe contemporaine, t. III, Suisse-Italie, par Étienne Flandin (bibliog.), t. XXII, p. 787.

Japon.

Un nouvel aspect du panislamisme. — Ambitions musulmanes relatives au Japon, par A. B. C., t. XXII, pp. [illegible]-563.
Le traité sino-japonais, t. XXI, p. 144.
Le nouveau ministère japonais, t. XXI, p. 147.
Réception de M. Kurino, ambassadeur du Japon en France, par le président de la République, t. XXI, p. 756.
Le commerce extérieur en 1905, t. XXI, p. 839.
L'ouverture de la Mandchourie, t. XXII, p. 308.

Un différend avec les Etats-Unis, t. XXII, pp. 577, 705.

Java (île de).

La main-d'œuvre javanaise en Indo-Chine, t. XXII, p. 306.

Laos

(Voir Indo-Chine.)

Macédoine.

(Voir Turquie.

Madagascar (île de).

De Tananarive à la mer. Le chemin de fer du Riz (avec carte), par N..., t. XXI, pp. 727-733.
Madagascar de 1896-1905. — Rapport du général Gallieni (bibliog.), t. XXI, p. 784.
L'enseignement à Madagascar, t. XXII, p. 58.
Le programme de M. Augagneur, t. XXII, p. 311.
Le commerce en 1905, t. XXII, p. 315.

Malte (île de).

Le mouvement commercial et maritime en 1905, t. XXII, p. 250.

Mandchourie.

(Voir Chine, Japon, Extrême-Orient.

Maroc.

Sur le *Livre Jaune* (à propos de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.
Les mobiles de l'empereur allemand, par Jean de Plamont, t. XXI, pp. 81-88.
Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t. XXI, pp. 127-134.
La conférence d'Algésiras, t. XXI, pp. 210-211, 267-285, 339-348, 413-424, 488-495, 546-574, 623-636.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 249-256.
Une mission hydrographique française au Maroc (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 787-795.
Perspectives marocaines, par Robert de Caix, t. XXII, p. 1-5.
La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.
Un débat parlementaire en Espagne au sujet du Maroc, t. XXI, p. 71
La conférence marocaine, t. XXI, p. 75.
La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
La conférence d'Algésiras, t. XXI, p. 150.
Documents sur le Maroc (Aktenstücke über Marokko). Publication du *Comité du Maroc* (bibliog.), t. XXI, p. 159.
Mission dans le Maroc occidental, avec illustrations, par Paul Lemoine (bibliog.), t. XXI, p. 231.
La mission maritime française, t. XXI, p. 293.
La question marocaine d'après les documents du *Livre Jaune*, par H. A. Moulin (bibliog.), t. XXI, p. 303.
La carte de Mar Chica, t. XXI, p. 432.
Le contre-coup de l'anarchie marocaine en Algérie, t, XXI, p. 502.
La situation intérieure, t. XXI, p. 504.
La question marocaine au Reichstag allemand, t. XXI, p. 577.
Le commerce avec la France en 1905 t. XXI, p. 585.
Assassinat d'un Français, t. XXI, p. 775.
La mission hydrographique Dyé, t. XXI, p. 775.
La remise aux autorités françaises de Sidi Taïeb, fils de Bou-Amama, t. XXI, p. 834.
Une ville de l'Islam : Fez, par Henri Gaillard (bibliog.), t. XXI, p. 844.
L'acte final d'Algésiras. — Le règlement de l'affaire Charbonnier, t. XXII, p. 55.
La mission de M. Malmusi, t. XXII, p. 121.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXII, pp. 246, 308, 446.
L'anarchie au Maroc, t. XXII, p. 247
La conférence d'Algésiras, par ***, (bibliog.), t. XXII, p. 256.
L'escadre du Nord à Tanger. — Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.
La mort de M. Salmon, chef de la mission scientifique française au Maroc, t. XXII, p. 310.
L'anarchie marocaine, t. XXII, p. 446.
L'insécurité marocaine, t. XXII, p. 506.
Ce qu'on dit à Fez, t. XXII, p. 507.
Le docteur Rosen à Fez, t. XXII, p. 509.
Le commerce du port de Tanger en 1905, t. XXII, p. 516.
Les troubles d'Arzila et l'intervention française, t. XXII, p. 573.
La frontière algero-marocaine. — Déclaration de M. Jonnart au banquet du conseil général d'Alger, t. XXII, p. 573.
L'insécurité marocaine. — Déclaration de M. Regnault, t. XXII, p. 638.
Les œuvres françaises au Maroc, t. XXII, p. 641.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.
Le Makhzen et les réformes, t. XXII, p. 703.

Les affaires du Maroc. — Discours de M. Stéphen Pichon à la Chambre des des députés. — Ratification de l'Acte d'Algésiras, t. XXII, p. 750.
La situation à la frontière algéro-marocaine, t. XXII, p. 780.

Martinique (Ile de la).

La Martinique (avec cartes), par le commandant Davin, t. XXII, pp. 521-537.
Le commerce de la colonie en 1904, t. XXI, p. 227.
Tremblements de terre aux Antilles, t. XXI, p. 360.
Le tremblement de terre de la Martinique, t. XXI, p. 505.

Mascate.

(Voir Golfe Persique.)

Mauritanie.

(Voir aussi Afrique Occidentale Française.)
L'affaire du Tidj-Kadjo, t. XXII, p. 641.

Monde.

Les études de géographie coloniale au VIIIe congrès international de géographie, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 206-209.
La conférence d'Algésiras, t. XXI, pp. 210-211, 267-285, 339-348, 413-424, 488-495, 546-574, 623-636.
La production mondiale du sucre, t. XXI, p. 151.
Les lois de la guerre continentale (publication de la section historique du grand état-major allemand 1902), traduction de Paul Carpentier (bibliog.), t. XXI, p. 159.
Le commerce dans le monde, t. XXI, p. 506.
La production et la consommation industrielles du charbon, t. XXI, p. 585.
La production mondiale du cuivre en 1905, t. XXI, p. 715.
Production et consommation du cacao dans le monde, t. XXII, p. 123.
La conférence interparlementaire de Londres. — Discours de sir Henry Campbell Bannerman, t. XXII, p. 182.
Le commerce du monde en 1904, t. XXII, p. 379,
Les flottes de combat en 1906, par le commandant de Balincourt (bibliog.), t. XXII, p. 519.
Les puissances devant la révolte arabe : La crise mondiale de demain, par Eugène Jung (bibliog.), t. XXII, p. 711.
Les chemins de fer dans le monde en 1904, t. XXII, p. 784.

Nigeria.

Une rébellion au Sokoto, t. XXI, pp. 360, 432, 504.

Norvège.

Le couronnement du roi Haakon VII, t. XXII, p. 51.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Norvège, t. XXII, p. 181.
Les élections norvégiennes, t. XXII, pp. 242, 303.

Nouvelle-Calédonie.

L'exportation des minerais, t. XXI, p. 227.
Le commerce de la colonie en 1904, t. XXI, p. 507.

Nouvelles-Hébrides.

L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXI, p. 426.

Océanie.

Les Iles Sous-le-Vent de Tahiti et le régime de l'indigénat (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXII, pp. 321-333.
Le partage de l'Océanie, par Henri Russier (bibliog.), t. XXII, p. 320.

Orient.

(Voir aussi Asie Mineure, Turquie.)
L'influence française en Orient, par Gaston Bordat, t. XXI, pp. 472-487.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le protectorat catholique de la France, t. XXII, pp. 435-438.

Palestine.

La situation commerciale, t. XXI, p. 222.

Panama (République de).

Le canal de Panama et les Etats-Unis (avec carte), par Henri Flandre, t. XXI, pp. 111-126.

Pays-Bas.

(Voir Hollande.)

Perse.

Une assemblée nationale persane, t. XXII, p. 245.
La constitution persane, t. XXII, p. 308.
Les Allemands en Perse, t. XXII, p. 445.
Accord anglo-russe en Perse, t. XXII, p. 571.

Portugal.

L'ouverture des Cortès, t. XXII, p. 505.

Prusse.

Voir Allemagne.

Réunion (Ile de la).

Le commerce en 1904, t. XXII, p. 252.

Roumanie.

Les armées de la péninsule des Balkans. La Roumanie. Sa loi de recrutement, son organisation militaire. La défense du territoire (avec carte), par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXII, pp. 732-742.
Le conflit gréco-roumain, t. XXI, p. 826.

Russie.

Un article de M. Vambéry sur les Tartares constitutionnels, t. XXII, pp. 429-434.
Notes sur les partis russes, par René Henry, t. XXII, pp. 585-604.
La situation générale, t. XXI, pp. 73, 141, 217, 292; t. XXII, pp. 121, 174-180.
Le budget de 1906, t. XXI, p. 142.
La réunion de la Douma d'Empire, t. XXI, pp. 358, 430.
Les élections pour la Douma d'Empire, t. XXI, p. 501, 580.
La seconde conférence de La Haye, t. XXI, pp. 581.
La retraite du comte Witte et de ses collaborateurs. Les nouveaux ministres, t. XXI, p. 699.
Le rapprochement anglo-russe, t. XXI, p. 760.
La Déclaration du gouvernement en réponse à l'adresse au trône, t. XXI, p. 766.
Discussion du projet de réforme agraire, t. XXI, p. 769.
Proposition de loi sur la liberté de conscience, t. XXI, p. 770.
Un nouveau projet de Constitution, t. XXI, p. 829.
Les travaux de la Douma, la situation générale, t. XXI, p. 830.
La visite de l'escadre anglaise aux ports russes. t. XXII, p. 46.
La Douma et le ministère, t. XXII, p. 51.
Les réformes agraires, t. XXII, pp. 51, 120.
Déclarations du général Trépof, sur la situation générale de l'Empire, t. XXII, p. 117.
La crise russe, t. XXII, pp. 174-180.
La situation politique, t. XXII, p. 242.
Un attentat contre M. Stolypine. Déclarations du premier ministre, t. XXII, p. 303.
Le programme des réformes gouvernementales, t. XXII, p. 369.
La Banque agraire des paysans, t. XXII, p. 372.
Les Conseils de guerre en campagne t. XXII, p. 372.
La situation dans l'Empire, t. XXII, p. 373.
La croisière de la famille impériale. t. XXII, p. 442.
L'interdiction du Congrès des constitutionnels-démocrates, t. XXII, p. 442.
La clôture de la Diète finlandaise, t. XXII, p. 442.
Le rapport financier de M. Kokovtzof, t. XXII, p. 505.
Le Congrès des constitutionnels-démocrates, t. XXII, p. 505.
M. Isvolski à Paris, t. XXII, p. 566.
La mort du baron de Mohrenheim, t. XXII, p. 567.
Accord anglo-russe en Perse, t. XXII, p. 571.
L'apaisement en Russie. Le voyage de M. Isvolski, t. XXII, p. 638.

Sahara.

(Voir aussi Algérie, Sud-Algérien.
Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 536-545.
Dans le Sud-Oranais, t. XXI, pp. 219, 503, 774.
La police du Sud-Algérien, t. XXI, p. 731.
La pénétration saharienne, t. XXI, p. 831.
Aux oasis d'Algérie et de Tunisie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXI, p. 845.
La répression du commerce des esclaves dans les territoires du Sud, t. XXII, p. 184.
L'incident de Djanet, t. XXII, pp. 231, 306, 373.
L'expédition de Taodeni, t. XXII, p. 246.
La monnaie des oasis sahariennes, t. XXII, p. 309.
L'occupation des oasis du Kanar, t. XXII, p. 374.
Dans l'extrême Sud-Algérien. Les caravanes de Tombouctou, t. XXII, p. 509.
Un incident à Bilma, t. XXII, p. 642.

Saint-Pierre et Miquelon.

Le commerce en 1905, t. XXII, p. 316.

Saint-Siège.

Un *Livre Blanc* pontifical, t. XXI, p. 67.
L'encyclique pontificale et la loi de séparation, t. XXII, p. 301.
La loi de séparation : la deuxième Assemblée plénière de l'épiscopat français, t. XXII, p. 362.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le protectorat catholique de la France, t. XXII, p. 435.

Sénégal — Sénégambie
(Voir Afrique Occidentale Française.)

Serbie.

Chez les Serbes (avec cartes), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXI, pp. 12-35; 168-192.
Le conflit douanier avec l'Autriche-Hongrie, t. XXI, p. 216; t. XXII, p. 115.
La crise ministérielle, le nouveau cabinet, t. XXI, p. 591.
La crise ministérielle; le ministère Pachitch, t. XXI, p. 644.
La mise à la retraite des officiers régicides et les relations anglo serbes, t. XXI, p. 771.
Les élections, t. XXII, p. 52.
Le conflit austro-serbe, t. XXII, p. 243.
Les relations anglo-serbes, t. XXII, p. 305.

Siam.

Le commerce en 1904, t. XXI, p. 650.

Sibérie.
(Voir Asie Russe.)

Sicile (Ile de la).
(Voir aussi Italie.)

La Sicile (avec carte), par Combes de Lestrade, t. XXII, pp. 205-215.

Somalis (Côte française des).
(Voir aussi Ethiopie.)

Le commerce en 1904, t. XXI, p. 779.

Soudan Egyptien.

Inauguration du chemin de fer de Berber à la mer Rouge, t. XXI, p. 295.

Sud Algérien.
(Voir Sahara.)

Suède.

La visite du roi de Suède à Paris, t. XXI, p. 641.
La visite du roi de Danemark en Suède, t. XXII, p. 443.

Suisse.

Les projets suisses : Voies nouvelles et raccourcis (avec cartes), par Paul Girardin, t. XXI, p. 522-535.
Les négociations franco-suisses et l'industrie lyonnaise de la soie, par René Gonnard, t. XXI, pp. 678-698.
Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte), par Paul Girardin, t. XXII, pp. 613-617.
M. Paul Révoil, ambassadeur à Berne, t. XXI, p. 67.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXI, p. 74.
L'inauguration du Simplon, t. XXI, p. 771.
Les négociations commerciales franco-suisses, t. XXII, p. 123
L'accord entre la France et la Suisse, t. XXII, p. 181.
La convention du commerce franco-suisse, t. XXII, pp. 643-706.
Institutions politiques de l'Europe contemporaine. Tome III Suisse-Italie, par Etienne Flandin (bibliog.), t. XXII, p. 787.

Tahiti (Ile de).

La colonisation française à Tahiti (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXI, pp. 807-818.
Les Iles Sous-le-Vent de Tahiti et le régime de l'indigénat (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXII, pp 321-333.
Un cyclone à Tahiti, t. XXI, p. 434.
Tahiti et dépendances : Voyages en Océanie, par Jules Agostini (bibliog.), t. XXII, p. 711.

Tchad (Lac).

Une nouvelle route de transports pour le Tchad, t. XXI, p. 584.
La convention franco-anglaise au sujet de la délimitation des territoires du Nil et du Tchad, t. XXI, p. 775.
La frontière franco-anglaise du Niger au Tchad, t. XXII, p. 576.

Tidikelt,
(Voir Sahara.)

Togo.

Le commerce de Togo en 1904, t. XXII p. 60.

Tonkin.
(Voir Indo-Chine.)

Touat.
(Voir Sahara.)

Tunisie.

Le peuplement français de l'Afrique du Nord, par Ernest Fallot : Les méthodes essayées, t. XXI, pp. 233-248. — Le recrutement des colons, t. XXI, p. 457-471.
Points d'appui de la flotte, Dakar et Bizerte (avec cartes), par H. Tanif, t. XXII, pp. 287-300.
L'agriculture de la Tunisie, par François Bernard, t. XXII, pp. 385-398.

Les chemins de fer en 1905, t. XXI, p. 224.
Le peuplement français de l'Afrique du Nord, t. XXI, p. 359.
Problèmes algériens et tunisiens, ce que disent les chiffres, par Paul Melon (bibliogr.) t. XXI, p. 367.
Les incidents de Thala, t. XXI, p. 647.
La mort du bey de Tunis. Le nouveau bey, t. XXI, p. 713.
Aux oasis d'Algérie et de Tunisie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXI, p. 844.
Les musulmans français du Nord de l'Afrique, par Ismaël Hamet (bibliog.), t. XXII, p. 191.

Turquie.

(Voir aussi Orient.)

Le conflit anglo-turc (avec carte), par Jacques Bardoux, t. XXI, p. 657-665.
Le *Livre Jaune* sur les affaires de Macédoine t. XXI, p. 135.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
L'incident de Djanet, t. XXII, pp. 231, 373.
La santé du sultan Abdul-Hamid et l'incident de Djanet, t. XXII, p. 306.
La question crétoise, t. XXII, p. 306.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII, p. 373.
Le chemin de fer Smyrne-Aidin, t. XXII, p. 445.

Turquie d'Asie.

(Voir aussi Asie Mineure, Orient.)

Venezuela (République de).

L'incident du Venezuela, (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XXI, pp. 161-167.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXI ET XXII, PAR ORDRE DE SUJETS

Accords.

(Voir alliances, conventions, traités.)

La question des Nouvelles-Hébrides (avec cartes), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXI, pp. 441-456.
L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXI, p. 426.
Le règlement de l'affaire de Nan-tchang, t. XXII, p. 52.
L'Acte final d'Algésiras. — Le règlement de l'affaire Charbonnier, t. XXII, p. 55.
L'accord entre la France et la Suisse, t. XXII, p. 181.
L'accord abyssin, t. XXII, p. 249.
L'occupation par la France des oasis du Kaouar, t. XXII, p. 374.
La délimitation du territoire de Zinder, t. XXII, p. 377.
La délimitation des frontières du Congo et du Cameroum, t. XXII, p. 378.
Accord anglo-russe en Perse, t. XXII, p. 571.
L'entente cordiale ; un discours de M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres, t. XXII, p. 699.
Signature de l'accord abyssin entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.

Agriculture.

L'agriculture de la Tunisie, par François Bernard, t. XXII, pp. 385-398.
Le troisième congrès des agriculteurs d'Algérie, t. XXI, p. 712.
La situation agricole de la province de Cordoba en 1903, t. XXII, p. 188.

Alliances.

La crise hongroise. La Triple Alliance, par René Henry, t. XXI, pp. 369-384.
La valeur stratégique de l'alliance anglaise, t. XXI, p. 821.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.

Ambassades.

M. Paul Révoil, ambassadeur à Berne, t. XXI, p. 67.
La mission française aux obsèques du roi de Danemark, t. XXI, p. 287.
La mission de M. de Courcel à Copenhague, t. XXI, p. 353.
Les rapports anglo-espagnols ; la réception du nouvel ambassadeur d'Angleterre à Madrid, t. XXI, p. 500.
Réception de M. Kurino, ambassadeur du Japon en France, par le Président de la République, t. XXI, p. 756.

Annexions.

L'occupation des oasis du Kaouar, t. XXII, p. 374.

Annuaires.

L'Almanach illustré du Marsouin : Annuaire des troupes coloniales, par Ned Noll (bibliog.), t. XXII, p. 63.

Arbitrage.

La guerre entre le San-Salvador, le Guatemala et le Honduras, t. XXII, p. 186.

Armées.

Les armées de la péninsule des Balkans : La Roumanie, sa loi de recrutement, son organisation militaire ; la défense du territoire (avec carte), par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXII, pp. 732-742.
Le nouveau chef d'état-major allemand, t. XXI, p. 136.
Les lois de la guerre continentale (publication de la section historique du grand état-major allemand, 1902). Traduction de Paul Carpentier (bibliog.), t. XXI, p. 159.
La réforme de l'armée anglaise, t. XXI, p. 289.
Le Conseil supérieur de la défense nationale, t. XXI, p. 575.
La question de réduction des armements à la Chambre des lords, t. XXI, p. 761.
La question du désarmement à la Chambre italienne, t. XXI, p. 828.
La réorganisation des troupes de l'Afrique Occidentale française, t. XXI, p. 835.
Les conseils de guerre russes en campagne, t. XXII, p. 372.

Arrestations.

Arrestation des meurtriers de M. Odendhal, t. XXII, p. 780.

Assassinats.

Assassinat d'un officier français en Afrique Occidentale. Assassinat d'un français au Maroc, t. XXI, p. 775.

Le règlement de l'affaire Charbonnier avec le Maroc, t. XXII, pp. 55.

Assistance.

L'Assemblée générale de la Société centrale des naufragés, t. XXI, p. 756.

Associations.

(Voir Comités, Sociétés.)

Attentats.

Le mariage du roi Alphonse XIII. L'attentat anarchiste du 31 mai, t. XXI, p. 765.
Un attentat contre M. Stolypine. Déclarations du premier ministre, t. XXII, p. 303.

Banquets.

Le dîner du Comité de l'Asie Française, t. XXI, p 427.
Déclarations de sir H. Campbell Bannerman sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXI, p. 578.
Le déjeuner du Comité de l'Asie française en l'honneur de la mission chinoise d'études, t. XXI, p. 708.
Discours de M. G. Leygues, ministre des Colonies, au banquet de clôture du Congrès colonial, t. XXII, p. 110.
La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart au banquet du Conseil général d'Alger, t. XXII, p. 573.
Dîner du Comité de l'Asie Française en l'honneur de M. Gérard, ambassadeur de France à Tokio, t. XXII, p. 632.
Le déjeuner de la Fédération des industriels et des commerçants français, t. XXII, p. 634.
Le 200e déjeuner de la Société de géographie commerciale, t. XXII, p. 776.

Bibliographie.

Bibliographie des livres et des revues, T. XXI, pp. 79, 159, 231, 303, 366, 439, 511, 591, 655, 719, 783, 844.
T. XXII, pp. 63, 127, 191, 255, 319, 383, 456, 519, 583, 648, 711, 787.

Blé.

La récolte du blé en Espagne en 1905, t. XXI, p. 361.

Budgets.

(Voir aussi Emprunts, Finances.)

Le budget des colonies françaises pour 1907, par Ed. Payen, t. XXII, pp. 743-749.
Le budget de l'Afrique Occidentale française, t. XXI, p. 149.
Le budget de l'Algérie, t. XXI, pp. 218 ; 582.
Le budget de l'Etat du Congo pour 1906, t. XXI, p. 361.
Le projet de budget de la marine britannique, t. XXI, p. 428.
Le budget des affaires étrangères à la Chambre des députés française, t. XXI, p. 496.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies, t. XXI, p. 575.
Le budget des affaires étrangères à la Délégation hongroise, t. XXII, p. 47.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des affaires étrangères, t. XXII, p. 691.
La discussion du budget des affaires étrangères, t. XXII, p. 772.

Câbles.

(Voir Télégraphie.)

Cacao.

Production et consommation du cacao dans le monde, t. XXII, p. 123.

Canaux.

Le canal de Panama et les Etats-Unis (avec carte), par Henri Flandre, t. XXI, pp. 111-126.
Le trafic du canal de Suez en 1905, t. XXI, p. 652.

Caoutchouc.

Les grands marchés de caoutchouc, t. XXII, p. 450.

Cartographie.

(Voir Géographie.)

Cataclysmes.

Tremblements de terre aux Antilles, t. XXI, p. 360.
Un cyclone à Tahiti, t. XXI, p. 434.
Le tremblement de terre de la Martinique, t. XXI, p. 505.
L'éruption du Vésuve, t. XXI, p. 580.
Le tremblement de terre de Valparaiso, t. XXII, p. 314.
Le cyclone de Hong-Kong, t. XXII, p. 443.
Un cyclone aux Antilles, t. XXII, p. 577.

Catastrophes.

La catastrophe de Courrières, t. XXI, p. 426.
La catastrophe de San-Francisco, t. XXI, p. 649.

Charbons.

Production allemande du charbon en 1905, t. XXI, p. 361.
La production et la consommation industrielles du charbon, t. XXI, p. 585.

Chemins de fer.

Les projets suisses : Voies nouvelles et raccourcis (avec carte), par Paul Girardin, t. XXI, pp. 522-535.
De Tananarive à la mer : Le chemin de fer du riz (avec carte), par N..., t. XXI, pp. 727-733.
Les chemins de fer africains (avec cartes), par Léon Jacob : I. Afrique Occidentale, t. XXII, pp. 6-25 ; II. Afrique du Nord et Afrique Orientale, t. XXII, pp. 91-109 : III. Afrique Australe, t. XXII, pp. 151-161 ; IV. Afrique Occidentale Allemande et Portugaise et bassin du Congo, t. XXII, pp. 216-230.
Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte), par Paul Girardin, t. XXII, pp. 613-617.
Le Congo français : Ses ressources, son avenir, ses projets (avec cartes), par Lucien Cambier. t. XXII, pp. 713-731.
Les chemins de fer dans le monde en 1904, t. XXII, p. 784.
Les chemins de fer tunisiens en 1905, t. XXI, p. 224.
Inauguration du chemin de fer de Berber à la mer Rouge, t. XXI, p. 295.
Les chemins de fer éthiopiens, t. XXI, p. 296.
Le chemin de fer de Hanoï à Laokay, t. XXI, p. 502.
L'inauguration du Simplon, t. XXI, p. 771.
Le rachat des chemins de fer algériens, t. XXI, p. 771.
Les chemins de fer des Etats-Unis en 1905, t. XXI, p. 780.
Les chemins de fer de l'Etat italien, t. XXII, p. 50.
La question des chemins de fer éthiopiens, t. XXII, p. 55.
Le rachat des chemins de fer méridionaux italiens, t. XXII, p. 117.
Le chemin de fer Smyrne-Aïdin, t. XXII, p. 445.

Colonisation.

Les Colonies espagnoles du Golfe Guinée (avec carte), par Henri Lorin, t. XXI, pp. 193-205.
La colonisation française à Tahiti (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXI, pp. 807-818.
Les déboires coloniaux de l'Allemagne, par Maurice Muret, t. XXII, pp. 65-75.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie. — Le rapport de M. de Peyerimhoff (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXII, pp 466-481 ; 649-663.
La Martinique (avec cartes), par le commandant Davin, t. XXII, pp. 521-537.
Le Congo français : Ses ressources, son avenir, ses projets (avec cartes et graphiques), par Lucien Cambier, t. XXII, pp. 713-731.
Le rachat des chemins de fer algériens, t. XXI, p. 771.
La colonisation en Algérie, t. XXI, p. 772.
La colonisation et les colonies allemandes, par André Chéradame (bibliog.), t. XXI, p. 783.
Madagascar de 1896-1905. Rapport du général Gallieni (bibliog.), t. XXI, p. 784.
Le reboisement de l'Algérie, t. XXII, p. 54.
Le rapport de M. de Peyerimhof sur la colonisation officielle en Algérie. Les Sociétés indigènes de prévoyance, t. XXII, p. 183.
La répression du commerce des esclaves dans les territoires du Sud, t. XXII, p. 184.

Comités.

(Voir aussi Associations, Sociétés.)

La Fédération des industriels et commerçants français, t. XXI, pp. 287, 820.
Le dîner du Comité de l'Asie française, t. XXI, p. 427.
L'assemblée générale de la Société centrale des naufragés, t. XXI, p. 756.
Le *Comité de l'Asie française*, t. XXII, p. 43.
Dîner du Comité de l'Asie française en l'honneur de M. Gérard, ambassadeur de France à Tokio, t. XXII, p. 632.
Le déjeuner de la Fédération des industriels et des commerçants français, t. XXII, p. 634.
Le 200e déjeuner de la Société de géographie commerciale, t. XXII, p. 776.

Commerce.

(Voir aussi Exportation, Importation.)

La rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne, par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 400-412.
Le commerce de Hambourg avec les colonies françaises, t. XXI, p. 77.
Le commerce extérieur de la Belgique en 1904, t. XXI, p. 152.
Résultats généraux du commerce extérieur du Canada en 1904-1905. — Augmentation des importations françaises, t. XXI, p. 154.
Situation commerciale des colonies allemandes, t. XXI, p. 222.
Le commerce de la Palestine, t. XXI, p. 222.
Le commerce de l'Inde française en 1904, t. XXI, p 223.
Le commerce de l'Etat du Congo en 1903, t. XXI, p. 225.
Le commerce des vins et spiritueux à Cuba, t. XXI, p. 226.
Le commerce de la Martinique en 1904, t. XXI, pp. 227.
L'exportation des minerais de la Nouvelle-Calédonie, t. XXI, p. 227.
Le commerce de la Grande-Bretagne en 1905, t. XXI, p. 299.

Le commerce d'exportation du Brésil en 1905, t. XXI, p. 362.
Hong-Kong : Le passé et le présent, par Ed. Clavery (bibliog.), t. XXI, p. 366.
Le commerce du Congo français en 1904, t. XXI, p. 436.
Le commerce dans le monde, t. XXI, p. 506.
Le commerce de la Nouvelle-Calédonie en 1904, t. XXI, p. 507.
Le commerce du Maroc avec la France en 1905, t. XXI, p. 585.
Le commerce de la République Argentine avec la France en 1905, t. XXI, p. 586.
Le commerce du Siam en 1904, t. XXI, p. 650.
Le commerce de la France en 1905, t. XXI, p. 716.
Le commerce de la Guinée française en 1904, t. XXI, p. 778.
Le commerce de la Côte française des Somalis en 1904, t. XXI, p. 779.
Les exportations françaises en Angleterre, t. XXI, p. 838.
Le commerce extérieur du Japon en 1905, t. XXI, p. 839.
Le commerce du Harrar en 1904, t. XXI, p. 840.
Les relations commerciales franco-espagnoles, t. XXII, p. 59.
Le commerce de Togo en 1904, t. XXII, p. 60.
Les négociations commerciales franco-suisses, t. XXII, p. 123.
Le commerce de la France avec Chypre, t. XXII, p. 187.
Le commerce des Canaries en 1904, t. XXII, p. 187.
Le commerce des charbonnages à Gibraltar en 1905, t. XXII, p. 250.
Mouvement commercial et maritime de Malte en 1905, t. XXII, p. 250.
Le commerce de l'Indo-Chine en 1905, t. XXII, p. 251.
Le commerce de la Réunion en 1904, t. XXII, p. 252.
Le commerce de l'Italie avec la France, t. XXII, p. 315.
Le commerce de Madagascar en 1905, t. XXII, p. 315.
Le commerce de Saint-Pierre et Miquelon en 1905, t. XXII, p. 316.
Le commerce du monde en 1904, t. XXII, p. 379.
Le commerce du Sénégal, Haut-Sénégal et Niger en 1905, t. XXII, p. 380.
Le commerce de l'Inde française en 1905, t. XXII, p. 515.
Le commerce du port de Tanger en 1905, t. XXII, p. 516.
Le mouvement commercial de l'Italie avec l'étranger en 1905, t. XXII, p. 578.
Le commerce extérieur du Canada en 1905-1906, t. XXII, p. 579.
La convention de commerce franco-suisse, t. XXII, pp. 643, 706.
Le développement économique de la Corée, t. XXII, p. 706.
Le commerce de la Guadeloupe en 1905, t. XXII, p. 707.
Le commerce de la Côte d'Ivoire en 1905, t. XXII, p. 785.

Concessions.

Le chemin de fer Smyrne-Aïdin, t. XXII, p. 445.

Conférences

La Conférence d'Algésiras. t. XXI, pp. 210-211, 267-285, 339-348, 413-424, 488-495, 546-574, 623-636.
La Conférence marocaine, t. XXI, p. 75.
La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
La Conférence d'Algésiras, t XXI, p. 150.
La Conférence interparlementaire de Londres. Discours de sir Henry Campbell Bannermann, t. XXII, p. 182.
La Conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro. t. XXII, p. 313.

Conflits.

(Voir Crises, Incidents, Questions.)

Congrès.

Un Congrès de Musulmans russes : Les Tartares constitutionnels, d'après un article de M. Vambéry, t. XXII, p. 429.
Le Congrès colonial de Marseille, par J.-B. Piolet, t. XXII, pp. 665-677.
La seconde conférence de La Haye, t. XXI, p. 581.
Le troisième congrès des agriculteurs d'Algérie, t. XXI, p. 712.
A propos de la seconde conférence de La Haye : La question du désarmement à la Chambre italienne, t. XXI, p. 828.
Le Congrès colonial de 1906, t. XXII, p. 42.
Discours de M. G. Leygues, ministre des Colonies, au banquet de clôture du Congrès colonial, t. XXII, p. 110.
Le Congrès pan-américain de Rio-de-Janeiro, t. XXII, pp. 186, 313.
Le Congrès colonial de Marseille ; discours de M. J. Charles-Roux, t. XXII, p. 361.
L'interdiction en Finlande du Congrès des constitutionnels-démocrates, t. XXII, p. 442.
Le Congrès des constitutionnels-démocrates, t. XXII, p. 505.

Conventions.

(Voir aussi Accords, Traités.)

La convention franco-anglaise au sujet de la délimitation des territoires du Nil et du Tchad, t. XXI, p. 775.
Règlement entre l'Angleterre et l'Etat du Congo du différend relatif à l'enclave de Lado, t. XXI, p. 777.
La convention relative aux Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 566.

Texte de la convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 634.
La convention de commerce franco-suisse, t. XXII, pp. 643, 706.
Les affaires du Maroc. — Discours de M. Stephen Pichon à la Chambre des députés. — Ratification de l'Acte d'Algésiras, XXII, p. 750.

Correspondance.

Echange de télégrammes entre M. Th. Roosevelt et M. Fallières, t. XXI, p. 640.
Une lettre autographe de l'empereur Guillaume II au chancelier prince de Bülow, t. XXI, p. 757.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le Protectorat catholique de la France, t. XXII, p. 435

Coton.

Le problème du coton colonial en France, par Henri Lorin, t. XXI, pp. 324-338.

Crises.

(Voir aussi Incidents, Questions, Politique étrangère, Troubles.)

Sur le *Livre Jaune* (à propos de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.
L'incident du Venezuela (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XXI, pp. 161-167.
Les Magyars et les nationalités en Autriche-Hongrie : Déclarations de M. Polonyi, par René Henry, t. XXI, pp. 305-317.
La crise hongroise. — La Triple Alliance, par René Henry, t. XXI, pp. 369-384.
Le conflit anglo-turc (avec carte), par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 657-665.
Les déboires coloniaux de l'Allemagne, par Maurice Muret, t. XXII, pp. 65-75.
L'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, par J.-H. Franklin, t. XXII, p. 85-90.
La question polonaise en Prusse (avec carte), par René Moreux, t. XXII, pp. 271-286, 348-357.
La crise ministérielle en Italie, t. XXI, pp. 71, 292.
La situation générale en Russie, t. XXI, pp. 73, 141, 217, 293.
La crise hongroise, t. XXI, pp. 137, 290, 357, 429, 501.
La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
Le conflit douanier entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, t. XXI, p. 216 ; t. XXII, p. 115.
La crise ministérielle en France : le nouveau cabinet, t. XXI, p. 425
La crise ministérielle en Serbie ; le nouveau cabinet, t. XXI, p. 501.
La fin de la crise hongroise, t. XXI, p. 579.
La crise ministérielle en Serbie ; le ministère Pachitch, t. XXI, p. 644.
La situation en Russie. — La retraite du comte Witte et de ses collaborateurs. Les nouveaux ministres, t. XXI, p. 699.
La crise ministérielle en Autriche, t. XXI, p. 710.
Crise ministérielle en Autriche ; la démission du prince de Hohenlohe ; M. de Beck, président du conseil, t. XXI, p. 763.
Manifestations anti-hongroises, t. XXI, p. 825.
La crise ministérielle ; le nouveau ministère espagnol, t. XXI, p. 825.
Le conflit gréco-roumain, t. XXI, p. 826.
Un nouveau projet de constitution russe ; les travaux de la Douma ; la situation générale en Russie, t. XXI, p. 829.
La Douma et le ministère. Les réformes agraires en Russie, t. XXII, p. 51.
Le *Livre Jaune* sur la Conférence d'Algésiras, t. XXII, p. 112.
La fin de l'affaire Dreyfus, t. XXII, p. 113.
La crise ministérielle en Espagne. Le ministère Lopez-Dominguez, t. XXII, p. 117.
Déclarations du général Trépof sur la situation générale de la Russie. — La question agraire. — La situation, t. XXII, p. 117.
La crise russe, t. XXII, pp. 174-180.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
L'incident de Djanet, t. XXII, pp. 231, 373.
L'agitation antihellénique en Bulgarie, t. XXII, pp. 241, 302.
La situation politique en Russie t. XXII, p. 242.
Le conflit austro-serbe, t. XXII, p. 243.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXII, pp. 246, 308, 446.
L'anarchie au Maroc, t. XXII, pp. 247, 446.
La question marocaine d'après les documents du *Livre Jaune*, par A.-H. Moulin (bibliog.), t. XXII, p. 255.
La Conférence d'Algésiras, par ***, (bibliog.), t. XXII, p. 256.
La santé du sultan Abdul-Hamid et l'incident de Djanet, t. XXII, p. 306.
La question crétoise, t. XXII, p. 306.
L'escadre du Nord à Tanger. Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.
L'insurrection à Cuba, t. XXII, p. 311.
Les scandales coloniaux allemands. Le maintien de M. de Podbielski au ministère. La démission de M. de Hohenlohe, t. XXII, p. 363.
Echec de la germanisation des provinces polonaises. La lutte dans les écoles ; refus de prier en allemand, t. XXII, p. 363.

Le programme de réformes gouvernementales en Russie, t. XXII, p. 369.
La Banque agraire des paysans de Russie, t. XXII, p. 372.
La situation dans l'Empire russe, t. XXII, p. 373.
La succession de Brunswick, t. XXII, pp. 439, 503, 568.
La nomination de M. Zaïmis en Crète. Le départ du prince Georges, t. XXII, p. 441
L'insécurité marocaine. Ce qu'on dit à Fez. Le docteur Rosen à Fez, t. XXII, p. 506.
Le panislamisme en Egypte, t. XXII, p. 510.
La crise ministérielle en France. Le ministère Clemenceau, t. XXII, p. 564.
L'agitation polonaise en Prusse, t. XXII, p. 568.
Un différend entre le Japon et les Etats-Unis, t. XXII, p. 577.
L'insécurité marocaine. Déclarations de M. Regnault, t. XXII, p. 638.
L'affaire de Tidj-Kadja dans la Mauritanie, t. XXII, p. 641.
Un incident à Bilma, t. XXII, p. 642.
La crise ministérielle espagnole, t. XXII, p. 701.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.
Le Makhzen et les réformes, t. XXII, p. 703.
Le conflit des Etats-Unis avec le Japon, t. XXII, p. 705.
Les Puissances devant la révolte arabe : La crise mondiale de demain, par Eugène Jung (bibliog.), t. XXII, p. 711.
La situation à la frontière algéro-marocaine, t. XXII, p. 780.

Cuivre.

La production mondiale du cuivre en 1905, t. XXI, p. 715.

Cultures.

(Voir Agriculture.)

Cyclones.

(Voir Cataclysmes.)

Déclarations.

(Voir aussi Discours, Toasts.)

Les magyars et les nationalités en Autriche-Hongrie : Déclarations de M. Polonyi, par René Henry, t. XXI, pp. 305-317.
La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.
La transmission des pouvoirs présidentiels : Le message de M. Fallières, t. XXI, p. 352.
Déclarations de sir H. Campbell Bannerman et de lord Fitz Morris, sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXI, p. 578.
Déclarations de M. de Tschirsky, ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand, t. XXI, p. 758.
La question de réduction des armements à la Chambre des lords, t. XXI, p. 761.
Déclaration du gouvernement russe en réponse à l'adresse au trône, t. XXI, p. 766.
La déclaration ministérielle au Parlement français, t. XXI, p. 819.
Déclaration ministérielle de M. Giolitti, t. XXI, p. 827.
Déclarations de M. Tittoni à propos de la question du désarmement, t. XXI, p. 828.
Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni, t. XXII, p. 47.
Déclarations du général Trépof sur la situation générale de la Russie, t. XXII, p. 117.
Un attentat contre M. Stolypine. Déclarations du premier ministre, t. XXII, p. 303.
Déclarations de M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française. t. XXII, p. 358.
La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart au banquet du Conseil général d'Alger, t. XXII, p. 573.
Les déclarations du chancelier prince de Bülow au Reichstag sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXII, p. 624.
La déclaration ministérielle ; la politique extérieure du gouvernement français, t. XXII, p. 631.
L'insécurité marocaine. Déclarations de M. Regnault, t. XXII, p. 638.
Interviews de MM. Clemenceau et Pichon, dans le *Berliner Tageblatt* : Déclarations de M. Clemenceau au Sénat sur la politique extérieure de la France, t. XXII, p. 696.
Le message du président Roosevelt, t. XXII, p. 766.
L'exposé du baron d'Aerenthal sur la politique étrangère de l'Autriche-Hongrie. t. XXII, p. 778.

Décorations.

La promotion des explorateurs, t. XXI, p. 426.

Délimitations.

(Voir Frontières.)

Démissions.

La démission de M. Srb, maire de Prague. t. XXII, p. 357.
Crise ministérielle en Autriche ; la démission du prince de Hohenlohe ; M. de Beck président du conseil, t. XXI, p. 763.

La chute du ministère Sonnino. Le nouveau cabinet Giolitti, t. XXI, p. 766.
La démission du comte Goluchowski, t. XXII, p. 570.
La démission de M. de Podbielski, ministre de l'agriculture de Prusse, t. XXII, p. 634.

Démographie.

Le peuplement français de l'Afrique du Nord, par Ernest Fallot : Les méthodes essayées, t. XXI, pp. 233-248 ; le recrutement des colons, t. XXI, pp. 457-471.
Chez les Croates (avec cartes), par René Henry, t. XXI, pp. 593-606.
Les tares physiques de la race arabe, par Maurice Buret, t. XXI, pp. 734-742.
Les familles françaises au Canada, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 618-623.
Le peuplement français de l'Afrique du Nord, t. XXI, p. 359.

Démonstrations.

L'escadre du Nord à Tanger. Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.

Diplomatie.

(Voir Politique étrangère et extérieure.)

Discours.

(Voir aussi Déclarations, Toasts.)

Discours de sir Henry Campbell-Bannerman, t. XXI, p. 68.
Un discours de M. Jonnart à Alger, t. XXI, p. 74.
Discours de M. Beau au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, t. XXI, p. 143.
Ouverture du Parlement anglais : le discours du trône ; la discussion de l'adresse, t. XXI, p. 354.
Discours de M. Paul Deschanel sur la politique coloniale de la France, t. XXI, p. 637.
Le discours du gouverneur général à la session des Délégations financières de l'Algérie, t. XXI, p. 711.
Les Délégations austro-hongroises ; le discours du Trône ; l'exposé politique du comte de Goluchowski, t. XXI, p. 823.
La session du Conseil supérieur de l'Algérie : Discours de M. Jonnart, t. XXII, p. 53.
Discours de M. G. Leygues, ministre des Colonies, au banquet de clôture du Congrès colonial, t. XXII, p. 110.
La politique étrangère de l'Angleterre. Un discours de sir Edward Grey, t. XXII, p. 114.
La Conférence interparlementaire de Londres. Un discours de sir Henry Campbell-Bannerman, t. XXII, p. 182.
M. Roume dans le Haut-Sénégal et Niger. — Son discours, t. XXII, p. 311.
Le programme de M. Augagneur, t. XXII, p. 311.
Le discours de M. J. Charles-Roux au Congrès colonial de Marseille, t. XXII, p. 361.
Le discours de Guillaume II à Breslau, t. XXII, p. 365.
L'Entente cordiale ; un discours de M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, t. XXII, p. 699.
Les affaires du Maroc. — Discours de M. Stephen Pichon à la Chambre des députés. — Ratification de l'Acte d'Algésiras, t. XXII, p. 750.

Documents.

Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 536-545.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.
Un *Livre Blanc* pontifical, t. XXI, p. 67.
Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t. XXI, pp. 127-134.
Documents sur le Maroc (Aktenstücke über Marokko). Publication du Comité du Maroc (bibliog.), t. XXI, p. 159.
La Conférence d'Algésiras, t. XXI, pp. 210-211, 267-285, 339-348, 413-424, 488-495, 546-574, 623-636.
La question marocaine d'après les documents du *Livre Jaune*, par A.-H. Moulin (bibliog.), t. XXI, p. 303.
Le *Livre Jaune* sur la Conférence d'Algésiras, t. XXII, p. 112.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
L'occupation des oasis du Kaouar. — Les documents diplomatiques, t. XXII, p. 374.
Texte de la convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 634.
L'expédition de Chine de 1860. Histoire diplomatique, notes et documents, par Henri Cordier (bibliog.), t. XXII, p. 788.

Douanes.

Les droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises de 1904 à 1906, par Pierre Ma., t. XXI, pp. 607-615 ; 796-806.
Le conflit douanier entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, t. XXII, p. 250 ; t. XXII, p. 115.

Ecoles.

L'influence française en Orient, par Gaston Bordat, t. XXI, pp. 472-487.
Le projet de loi sur l'enseignement primaire en Angleterre, t. XXI, p. 642.
L'enseignement à Madagascar, t. XXII, p. 58.

Economie.

(Voir aussi Commerce, Finances.)

La rivalité économique de l'Angleterre et de l'Allemagne, par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 400-412.

Le Danemark actuel : La situation économique, par ***, t. XXI, pp. 616-622.
La situation agricole de la province de Cordoba en 1903, t. XXII, p. 188.
Le développement économique de la Corée, t. XXII, p. 706.
Renseignements économiques, t. XXI, pp. 76, 151, 222, 298, 361, 435, 506, 585, 650, 715, 778, 838.
T. XXII, pp. 59, 123, 187, 250, 315, 379, 450, 515, 576, 643, 706, 784.

Elections.

Les élections anglaises : Les résultats généraux (avec cartes), par E. de Noirmont, t. XXI, pp. 318-325,
Les prochaines élections belges, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 513-521.
Alsace-Lorraine : Les élections de septembre et l'évolution des partis, par Pierre Braun, t. XXII, pp. 457-465.
Les élections américaines, par Jacques Bardoux, t. XXII, pp. 605-612.
Le suffrage universel en Hongrie, t. XXI, p. 70.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXI, p. 74.
Les élections sénatoriales en France, t. XXI, p. 135.
La dissolution du parlement anglais ; les élections, t. XXI, p. 136.
L'élection du Président de la République française, t. XXI, p. 212.
Les élections générales en Angleterre, t. XXI, p. 213.
Le suffrage universel en Allemagne, t. XXI, p. 288.
La réforme électorale en Autriche, t. XXI, p. 358.
Election présidentielle au Brésil, t. XXI, p. 432.
Les élections pour la Douma d'Empire en Russie, t. XXI, pp. 501, 580.
La réforme électorale prussienne, t. XXI, p. 578.
Les élections législatives en France, t. XXI, p. 707.
Les élections législatives en Hongrie, t. XXI, p. 711.
Les élections législatives en Belgique, t. XXI, p. 765.
Les élections serbes, t. XXII, p. 52.
La réforme électorale en Autriche, t. XXII, p. 183.
L'Autriche devant le suffrage universel, t. XXII, p. 239.
Les élections norvégiennes, t. XXII, pp. 242, 303.
Les élections municipales de Londres, t. XXII, p. 636.

Emigration.

L'émigration italienne et les colonies sans drapeau, par René Gonnard, t. XXI, pp. 36-45, 96-110,

Emprunts.

(Voir aussi Budgets, Finances.)

Enseignement.

(Voir Ecoles.)

Entrevues.

(Voir aussi Voyages, Visites.)

L'Entrevue du roi Edouard VII et de l'empereur Guillaume II, t. XXII, p. 301.

Esclavage.

La répression du commerce des esclaves dans les territoires du Sud de l'Algérie, t. XXII, p. 184.

Expansion.

L'expansion allemande hors d'Europe, t. XXI, p. 710.

Expéditions.

L'expédition de Taodeni, t. XXII, p. 246.

Explorations.

(Voir Missions.)

Exportations.

(Voir Commerce et Statistiques.)

Expositions.

Vue d'ensemble sur l'Exposition coloniale de Marseille, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 666-677.
Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille. Les Pavillons de l'Afrique Occidentale, par Aspe-Fleurimont, t. XXI, pp. 721-726.
Promenades à l'Exposition coloniale de Marseille. La section Indo-Chinoise, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 538-549.
Une exposition de minéralogie à l'Office colonial, t, XXI, p. 498.

Fêtes.

Les fêtes franco-écossaises d'Aberdeen, t. XXII, p. 440.

Finances.

(Voir aussi Budgets, Emprunts.)

Le capital engagé dans les colonies françaises, par P. Chemin-Dupontès, t. XXI, pp. 743-755.
Les emprunts des colonies françaises de 1904 à 1906, par Pierre Ma, t. XXII, pp. 76-84.
Le budget russe pour 1906, t. XXI, p. 142.
La situation financière des Etats-Unis, t. XXI, p. 363.

La session des Délégations financières de l'Algérie, t. XXI, p. 511.
La conversion de la rente italienne, t. XXII, p. 59.
Le rapport financier de M. Kokovtsof en Russie, t. XXII, p. 565.

Forêts.

Le domaine forestier de l'Algérie en 1904-1905, t. XXI, p. 651.

Frontières.

(Voir aussi Délimitations.)

La mission du commandant Moll au Congo français, t. XXI, p. 360.
La convention franco-anglaise au sujet de la délimitation des territoires du Nil et du Tchad, t. XXI, p. 775.
A la frontière algéro-marocaine, t. XXII, pp. 246-308.
L'occupation par la France des oasis du Kaouar, t. XXII, p. 374.
La délimitation du territoire de Zinder, t. XXII, p. 377.
La délimitation des frontières du Congo et du Cameroun, t. XXII, p. 378.
La mission Congo-Cameroun, t. XXII, pp. 448, 509.
La frontière algéro-marocaine. Déclaration de M. Jonnart au banquet du Conseil général d'Alger, t. XXII, p. 573.
La frontière franco-anglaise du Niger au Tchad, t. XXII, p. 576.
La situation à la frontière algéro-marocaine, t. XXII, p. 780.

Funérailles.

La mission française aux obsèques du roi de Danemark, t. XXI, p. 287.
Le retour en France du corps du lieutenant Grillières, t. XXI, p. 821.

Géographie.

(Voir aussi Cartographie.)

Les Colonies espagnoles du golfe de Guinée (avec carte), par Henri Lorin, t. XXI, pp. 193-205.
Les études de géographie coloniale au VIIIe Congrès international de géographie, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 206-209.
L'archipel anglo-normand : La question des Ecrehous (avec carte), par P. Aubéry du Boulley, t. XXII, pp. 26-41.
En Côte d'Ivoire : Fragments d'un journal de route (avec cartes), par N. Genghis, t. XXII, pp. 407-423 ; 495-501 ; 550-558 ; 678-690.
Un questionnaire sur les Rivières du Sud et le Fouta-Diallon, par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 424-428.
La Martinique (avec cartes), par le commandant Davin, t. XXII, pp. 521-537.
La France puissance coloniale : Etude d'histoire et de géographie politiques, par Henri Lorin (bibliog.), t. XXI, p. 79.
Stielers Hand-Atlas de Justus Perthes (bibliog.), t. XXI, p. 231.
La carte de Mar-Chica, t. XXI, p. 452.
Mission scientifique du Bourg de Bozas : De la mer Rouge à l'Atlantique (bibliog.), t. XXI, p. 719.
Le portage de l'Océanie, par Henri Russier (bibliog.), t. XXII, p. 320.

Gouverneurs.

Le retour en France de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XXII, p. 301.

Guerre.

La guerre entre le San-Salvador, le Guatemala et le Honduras, t. XXII, p. 186.

Histoire.

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie. Le rapport de M. de Peyerimhoff (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXII, pp. 466-481 ; 649-663.
La politique coloniale de la France au début de la seconde Restauration, par Christian Schefer, t. XXII, pp. 482-494.
Les familles françaises au Canada, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 618-623.
La France puissance coloniale : Etude d'histoire et de géographie politiques, par Henri Lorin (bibliog.), t. XXI, p. 79.
« Prague », par Henri Hantich (bibliog.), t. XXI, p. 511.
Une ville de l'Islam : Fez, par Henri Gaillard (bibliog.), t. XXI, p. 844.
Les mémoires du prince de Hohenlohe, t. XXII, p. 567.
L'expédition de Chine de 1860. Histoire diplomatique, notes et documents, par Henri Cordier (bibliog.), t. XXII, p. 788.

Hôpitaux.

(Voir Hygiène.)

Houille.

(Voir Charbons.)

Hygiène.

Les tares physiques de la race arabe, par Maurice Buret, t. XXI, pp. 734-742.
Rapport sur le paludisme en Algérie considéré comme une maladie sociale, par le Dr Gilbert Sersiron (bibliog.), t. XXI, p. 720.
La fièvre jaune à Dakar, t. XXII, pp. 448, 509.

Importation.

(Voir Commerce.)

Impôts.

Les impôts dans les colonies françaises de 1904 à 1905, par Pierre Ma, t. XXI, pp. 46-51 ; 257-266.
Les droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises de 1904 à 1906, par Pierre Ma, t. XXI, pp. 697-615 ; 798-806.

Inaugurations.

Inauguration du chemin de fer de Berber à la mer Rouge, t. XXI, p. 295.
L'inauguration du Simplon, t. XXI, p. 771.
Le couronnement du roi Haakon VII de Norvège, t. XXII, p. 51.

Incidents.

(Voir Conflits.)

Industrie.

Les négociations franco-suisses et l'industrie lyonnaise de la soie, par René Gonnard, t. XXI, pp. 678-698.
La production et la consommation industrielles du charbon, t. XXI, p. 585.

Influence.

L'influence française en Orient, par Gaston Bordat, t. XXI, pp. 472-487.
Le Danemark actuel : L'influence allemande : La politique extérieure : La situation économique, par ***, t, XXI, pp. 616-622.
Le contre-coup de l'anarchie marocaine en Algérie, t. XXI, p. 502.
Les Allemands en Perse, t. XXII, p. 445.
Le panislamisme en Egypte, t. XXII, p. 510.

Inondations.

Inondations dans le Haut-Sénégal, t. XXII, pp. 311, 378.

Insurrections.

Voir aussi Troubles, Révoltes, Révolutions.)

Interviews.

(Voir Déclarations, Discours.)

Interventions.

L'insurrection à Cuba. L'intervention des Etats-Unis, t. XXII, pp. 449-514.
Les troubles d'Arzila et l'intervention française, t. XXII, p. 573.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.

Jurisprudence.

La Constitution juridique de l'Empire colonial britannique, par H. Speyer (bibliog.), t. XXI, p. 159.
Le commandant Lenfant et l'interprète Ibn Boye devant la Cour d'appel de Bordeaux, t. XXII, p. 233.
Le compromis entre la Hongrie et l'Autriche, par Geza Steuer (bibliog.), t. XXII, p. 583.

Législation.

Le projet de loi sur l'enseignement primaire en Angleterre, t. XXI, p. 642.
Le projet de loi sur la marine allemande, t. XXI, p. 759.
Discussion, par la Douma d'Empire, du projet de réforme agraire, t. XXI, p. 769.
Proposition de loi sur la liberté de conscience en Russie, t. XXI, p. 770.
Le nouveau régime de propriété foncière dans l'Afrique Occidentale, t. XXII, p. 248.

Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre dans les Guyanes, par Jean Duchesne-Fournet (bibliog.), t. XXI, p. 655.
La main-d'œuvre française en Indo-Chine, t. XXII, p. 306.

Mariages.

Le mariage du roi Alphonse XIII, t. XXI, p. 292.
Le mariage du prince Eitel. Les noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice allemands, t. XXI, p. 427.
Le mariage du roi Alphonse XIII. L'attentat anarchiste du 31 mai, t. XXI, p. 765.

Marines.

(Voir aussi Ports, Navigation.)

Modifications dans la répartition des forces navales anglaises, t. XXI, p. 288.
Le projet de budget de la marine britannique, t. XXI, p. 428.
La protection de la marine marchande anglaise contre la concurrence étrangère, t. XXI, p. 499.
Le projet de loi sur la marine allemande, t. XXI, p. 759.
La visite de l'escadre anglaise aux ports russes, t. XXII, p. 46.
La réduction des constructions navales en Angleterre, t. XXII, p. 181.
Le marin anglais, par André-E. Sayous (bibliog.), t. XXII, p. 319.
Expansion de la marine allemande, t. XXII, pp. 440, 568.
Une nouvelle distribution des forces navales métropolitaines anglaises, t. XXII, p. 440.
Les flottes de combat en 1906, par le commandant de Balincourt (bibliog.), t. XXII, p. 519
Les forces navales anglaises, t. XXII, p. 569.

Médecine.

(Voir Hygiène.)

Mines.

L'exportation des minerais de la Nouvelle-Calédonie, t. XXI, p. 227.

Ministères.

La crise ministérielle en Italie, t. XXI, pp. 71-292.
Le nouveau ministère japonais, t. XXI, p. 147.
La crise ministérielle en France; le nouveau cabinet, t. XXI, p. 425.
Rentrée de la Chambre des députés. Le programme ministériel italien, t. XXI, p. 429.
La crise ministérielle en Serbie, le nouveau cabinet, t. XXI, p. 501.
L'indisposition du prince de Lubow. — Le nouveau sous-secrétariat allemand des colonies, t. XXI, p. 577.
La fin de la crise hongroise : Le nouveau ministère, t. XXI, p. 579.
La crise ministérielle en Serbie : Le ministère Pachitch, t. XXI, p. 644.
La crise ministérielle en Autriche, t. XXI, p. 710.
La question du ministère des Colonies au Reichstag, t. XXI, p. 759.
Crise ministérielle en Autriche; la démission du prince de Hohenlohe; M. de Beck, président du Conseil, t. XXI, p. 763.
La chute du ministère Sonnino. Le nouveau cabinet Giolitti, t. XXI, p. 766.
La déclaration ministérielle au Parlement français, t. XXI, p. 819.
La crise ministérielle; le nouveau ministère espagnol, t. XXI, p. 825.
Déclaration ministérielle de M. Giolitti, t. XXI, p. 827.
La mort du duc d'Almodovar. M. Perez Caballero, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, t. XXII, p. 49.
La Douma et le ministère, t. XXII, p. 51.
La crise ministérielle espagnole. Le ministère Lopez-Dominguez, t. XXII, p. 117.
La crise ministérielle en France. Le ministère Clemenceau, t. XXII, p. 564.
La démission du comte Goluchowski, t. XXII, p. 570.
La déclaration ministérielle; la politique extérieure du gouvernement français, t. XXII, p. 631.
La retraite de M. de Podbielski, ministre de l'Agriculture de Prusse, t. XXII, p. 634.
Le nouveau ministre austro-hongrois des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal, t. XXII, p. 637.
La crise ministérielle espagnole, t. XXII, p. 701.
Le nouveau ministère espagnol, t. XXII, p. 779.

Missions.

(Voir aussi Voyages.)

Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 536-545.
Une mission hydrographique française au Maroc (avec carte), par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 787-795.
Mission dans le Maroc Occidental, avec illustrations, par Paul Lemoine (bibliog.), t. XXI, p. 231.
La mission française aux obsèques du roi de Danemark, t. XXI, p. 287.
La mission maritime française au Maroc, t. XXI, p. 293.
La mission de M. de Courcel à Copenhague, t. XXI, p. 353.
La mission du commandant Moll au Congo français, t. XXI, p. 360.
Le départ de M. Gentil; la mission Congo-Cameroun, t. XXI, p. 648.
Le déjeuner du Comité de l'Asie française en l'honneur de la mission chinoise d'études, t. XXI, p. 708.
Mission scientifique du Bourg de Bozas : De la mer Rouge à l'Atlantique (bibliog.), t. XXI, p. 719.
La mission hydrographique [illegible] au Maroc, t. XXI, p. 775.
La mission de M. Malmusi au Maroc, t. XXI, p. 117.
La nouvelle mission du commandant Lenfant, t. XXII, p. 233.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
La mission Congo-Cameroun, t. XXII, pp. 448, 509.

Natalité.

La naissance d'un futur empereur allemand, t. XXII, p. 113.

Nationalités.

(Voir Démographie.)

Les Magyars et les nationalités en Autriche-Hongrie : Déclarations de M. Polonyi, par René Henry, t. XXI, pp. 305-317.
Le Canada : Les deux races (Problèmes politiques contemporains), par André Siegfried (bibliog.), t. XXII, p. 191.

Navigation.

Le Canal de Panama et les Etats-Unis (avec carte), par Henri Flandre, t. XXI, pp. 111-126.
La navigation du Niger, t. XXII, p. 418

Nécrologie.

Mort du baron de Richthofen, t. XXI, p. 213.
La mort du roi Christian-IX de Danemark, t. XXI, p. 216.
Mort du président Quintana en Argentine, t. XXI, p. 432.
Mort du ras Makonnen, t. XXI, p. 505.
La mort du bey de Tunis. Le nouveau bey, t. XXI, p. 713.
Mort de M. Albert Sorel, t. XXII, p. 44.
La mort du duc d'Almodovar, t. XXII, p. 49.
Mort du colonel Germain, t. XXII, p. 113.

Mort de M. Roustan, ambassadeur de France, t. XXII, p. 237.
La mort de M. Salmon, chef de la mission scientifique française au Maroc, t. XXII, p. 310.
La mort du prince Albert de Prusse, t. XXII, p. 439.
La mort du baron de Mohrenheim, t. XXII, p. 567.
Mort de l'archiduc Othon, t. XXII, p. 637.
Mort de M. de Mahy, t. XXII, p. 699.
La mort de Mgr de Stablewski, archevêque de Posen, t. XXII, p. 701.
Mort du roi Béhanzin, t. XXII, p. 781.

Négociations.

Les négociations franco-russes et l'industrie lyonnaise de la soie, par René Gonnard, t. XXI, pp. 678-698.
La remise aux autorités françaises de Sidi Taïeb, fils de Bou-Amama, t. XXI, p. 834.
Les négociations commerciales franco-suisses, t. XXII, p. 123.

Officiel.

Décret concernant la nomination des secrétaires généraux des colonies, t. XXI, p. 212.
Mouvement diplomatique en France, t. XXI, p. 820.
Le mouvement diplomatique en France, t. XXII, p. 502.
Nominations officielles, coloniales, diplomatiques, maritimes et militaires, t. XXI, pp. 78, 156, 228, 300, 364, 437, 508, 587, 653, 717, 781, 841 ; t. XXII, pp. 61, 125, 189, 253, 317, 381, 452, 517, 580, 645, 708, 786.

Parlements.

La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.
La prorogation du Parlement hongrois, t. XXI, p. 70.
Un débat parlementaire en Espagne au sujet du Maroc, t. XXI, p. 71.
La dissolution du Parlement anglais; les élections, t. XXI, p. 136.
Le programme du *Labour party*, t. XXI, p. 289.
La question du Congo français à la Chambre des députés, t. XXI, p. 349.
Ouverture du Parlement anglais; le discours du trône; la discussion de l'adresse, t. XXI, p. 354.
La crise hongroise; la dissolution du Parlement, t. XXI, p. 357.
La réunion de la Douma d'Empire en Russie, t. XXI, pp. 358, 430.
L'indemnité parlementaire en Angleterre, t. XXI, p. 429.
Rentrée de la Chambre des députés : Le programme ministériel italien, t. XXI, p. 429.
Le budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés français, t. XXI, p. 496.
La question marocaine au Reichstag allemand, t. XXI, p. 577.
Déclaration à la Chambre des Lords de lord Fitz Morris, sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXI, p. 578.
Le projet de loi sur l'enseignement primaire en Angleterre, t. XXI, p. 642.
Déclarations de M. de Tschirsky, ministre des Affaires étrangères de l'empire allemand, t. XXI, p. 758.
La question du ministère des Colonies au Reichstag, t. XXI, p. 759.
Le projet de loi sur la marine allemande, t. XXI, p. 759.
La question de réduction des armements à la Chambre des Lords, t. XXI, p. 761.
Discussion du projet de réforme agraire par la Douma d'Empire, t. XXI, p. 769.
Proposition de loi sur la liberté de conscience en Russie, t. XXI, p. 770.
La déclaration ministérielle au Parlement français, t. XXI, p. 819.
La question du désarmement à la Chambre italienne, t. XXI, p. 828.
Un nouveau projet de Constitution russe ; les travaux de la Douma ; la situation générale en Russie, t. XXI, p. 829.
Le budget des Affaires étrangères à la Délégation hongroise, t. XXII, p. 47.
La Douma et le ministère, t. XXII, p. 51.
La politique étrangère de l'Angleterre. Un discours de sir Edward Grey, t. XXII, p. 114.
La crise russe : La dissolution de la Douma, t. XXII, pp. 174-180.
La nouvelle constitution du Transvaal, t. XXII, p. 185.
Une Assemblée nationale persane, t. XXII, p. 245.
La Constitution persane, t. XXII, p. 308.
La clôture de la Diète finlandaise, t. XXII, p. 442.
L'ouverture des Cortès, par le roi de Portugal, t. XXII, p. 505.
La réouverture du Parlement anglais, t. XXII, p. 568.
Les déclarations du chancelier prince de Bulow sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXII, p. 624.
Les affaires du Maroc. Discours de M. Stephen Pichon à la Chambre des députés. Ratification de l'Acte d'Algésiras, t. XXII, p. 750.
La discussion du budget des Affaires étrangères en France, t. XXII, p. 772.
La dissolution du Reichstag allemand, t. XXII, p. 776.

Pénétration.

La pénétration saharienne, t. XXI, p. 831.

Peuplement.

(Voir Démographie.)

Politique coloniale.

Le peuplement français de l'Afrique du Nord, par Ernest Fallot : Les méthodes essayées, t. XXI, pp. 233-248 ; le recrutement des colons, t. XXI, pp. 457-471.
La politique indigène au Congo français, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 385-399.
Le capital engagé dans les colonies françaises, par P. Chemin-Dupontès, t. XXI, pp. 743-755.
La colonisation française à Tahiti (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXI, pp. 807-818.
Les Iles Sous-le-Vent de Tahiti et le régime de l'indigénat (avec carte), par Pierre Bracconi, t. XXII, pp. 321-333.
La politique coloniale de la France au début de la seconde Restauration, par Christian Schefer, t. XXII, pp. 482-494.
Le voyage du gouverneur général de l'Algérie dans le Sud-Oranais, t. XXI, p. 148.
La réorganisation du Congo français, t. XXI, p. 294.
Notre Colonie du Dahomey, par G. François (bibliog.), t. XXI, p. 303.
La question du Congo français à la Chambre des députés, t. XXI, p. 349.
Le peuplement français de l'Afrique du Nord, t. XXI, p. 359.
Problèmes algériens et tunisiens, ce que disent les chiffres, par Paul Melon, (bibliog.), t. XXI, p. 367.
La police du Sud-Algérien, t. XXI, pp. 431, 774.
Discours de M. Paul Deschanel, sur la politique coloniale de la France, t. XXI, p. 637.
La mise en valeur du Laos, t. XXI, p. 646.
Le départ de M. Gentil ; la mission Congo-Cameroun, t. XXI, p. 648.
Le rachat des chemins de fer algériens, t. XXI, p. 771.
Les instructions de M. Gentil relatives à la réorganisation du Congo, t. XXII, p. 122.
Les mesures contre la disette en Indo-Chine. — Les sociétés secrètes en Cochinchine, t. XXII, p. 244.
Le nouveau régime de propriété foncière dans l'Afrique Occidentale, t. XXII, p. 248.
Dissolution du conseil municipal de Saïgon ; la main-d'œuvre javanaise en Indo-Chine, t. XXII, p. 306.
La monnaie des oasis sahariennes, t. XXII, p. 309.
Le programme de M. Augagneur, t. XXII, p. 311.
Déclarations de M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, XXII, p. 358.
La réorganisation de la police au Sénégal, t. XXII, p. 448.

Politique étrangère.

Sur le *Livre Jaune* (à propos de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.
Chez les Serbes (avec cartes), par Gabriel Louis Jaray, t. XXI, pp. 12-35, 168-192.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.
Les mobiles de l'Empereur allemand, par Jean de Plamont, t. XXI, pp. 81-88.
Le *Livre Blanc* sur les affaires marocaines, t. XXI, pp. 127-134.
L'incident du Venezuela (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XXI, pp. 161-167.
La Conférence d'Algésiras, t. XXI, pp. 210-211, 267-285, 339-348, 413-424, 488-495, 546-574, 623-636.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 249-256.
Les Magyars et les nationalités en Autriche-Hongrie : Déclarations de M. Polonyi, par René Henry, t. XXI, pp. 305-317.
Chez les Croates (avec cartes), par René Henry, t. XXI, pp. 593-606.
Le Danemark actuel : L'influence allemande. — La politique extérieure. — La situation économique, par ***, t. XXI, pp. 616-622.
Le conflit anglo turc (avec carte), par Jacques Bardoux, t. XXI, pp. 657-665.
La politique étrangère de l'Autriche-Hongrie et la Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray, t. XXII, pp. 129-150.
L'Espagne d'aujourd'hui, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 193-204, 257-270.
La Sicile (avec carte), par Combes de Lestrade, t. XXII, pp. 205-215.
La question polonaise en Prusse (avec carte) par René Morcux, t. XXII, pp. 271-286, 348-357.
Le comte Albert Apponyi et la politique hongroise, par Gabriel Louis-Jaray, t. XXII, pp. 399-406.
Un nouvel aspect du panislamisme. — Ambitions musulmanes relatives au Japon, par A. B. C., t. XXII, pp. 558-563.
Notes sur les partis russes, par René Henry, t. XXII, pp. 585-604.
Le percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte), par Paul Girardin, t. XXII, pp. 613-617.
Discours de sir Henry Campbell-Bannerman, t. XXI, p. 68.
Le rapprochement anglo-allemand, t. XXI, p. 70.
La situation générale en Russie, t. XXI, pp. 73, 141, 217, 292.
L'élection du président de la Confédération helvétique, t. XXI, p. 74.
La Conférence marocaine, t. XXI, p. 75.
La dissolution du Parlement anglais ; les élections. — L'Alien's Act, t. XXI, p. 136.
La crise hongroise, t. XXI, pp. 137, 290, 357, 429, 500.

La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
Le traité sino-japonais, t. XXI, p. 144.
Le nouveau ministère japonais, t. XXI, p. 147.
Le programme du *Labour party*, t. XXI, p. 289.
Proclamation du roi Frédéric VIII de Danemark, t. XXI, p. 291.
Ouverture du Parlement anglais ; le discours du trône ; la discussion de l'adresse, t. XXI, p. 354.
La réunion de la Douma d'Empire en Russie, t. XXI. pp. 358. 430.
Rentrée de la Chambre des députés. Le programme ministériel italien, t. XXI, p. 429.
La suspension de l'Alien's Act, t. XXI, p. 498.
La constitution du Transvaal, t. XXI, p. 499 ; t. XXII, pp. 185. 781.
Les rapports anglo-espagnols, t. XXI, p. 500.
Déclarations de sir H. Campbell Bannerman et de lord Fitz Morris, sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXI, p. 578.
La seconde conférence de La Haye, t. XXI, p. 581.
Echange de télégrammes entre M. Th. Roosevelt et M. Fallières, t. XXI, p. 640.
Le traité anglo-chinois pour le Thibet, t. XXI, p. 645.
La situation en Chine, t. XXI, p. 646.
La situation en Russie. — La retraite du comte Witte et de ses collaborateurs. Les nouveaux ministres, t. XXI, p. 699.
Une lettre autographe de l'empereur Guillaume II au chancelier prince de Bülow, t. XXI, p. 757.
Déclarations de M. de Tschirsky, ministre des Affaires étrangères de l'empire allemand, t. XXI, p. 758.
La question du ministère des Colonies au Reichstag, t. XXI, p. 759.
Le projet de loi sur la marine allemande, t. XXI, p. 759.
Le rapprochement anglo-russe, t. XXI, p. 760.
La déclaration du gouvernement russe en réponse à l'adresse au trône, t. XXI, p. 766.
Discussion par la Douma d'Empire du projet de réforme agraire, t. XXI, p. 769.
Proposition de loi sur la liberté de conscience en Russie, t. XXI, p. 770.
La mise à la retraite des officiers régicides serbes et les relations anglo-serbes, t. XXI, p. 771.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
Les Délégations austro-hongroises ; le discours du Trône ; l'exposé politique du comte Goluchowski, t. XXI, p. 823.
Manifestations anti-hongroises, t. XXI, p. 825.
Le conflit gréco-roumain, t. XXI, p. 826.
La question polonaise dans la Haute-Silésie, t. XXII, p. 44.
Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni, t. XXII, p. 47.
Le budget des affaires étrangères à la Délégation hongroise, t. XXII, p. 47.
La politique étrangère de l'Angleterre. Un discours de sir Edward Grey, t. XXII, p. 114.
Déclarations du général Trépof sur la situation générale de la Russie. La question agraire. — La situation, t. XXII, p. 117.
La crise russe : La dissolution de la Douma, t. XXII, pp. 174-180.
La Crète et les puissances, t. XXII, p. 183.
Le *Livre Blanc* anglais relatif au conflit turco-égyptien, t. XXII, p. 184.
L'Autriche devant le suffrage universel, t. XXII, p. 239.
L'*Education Bill* en Angleterre, t. XXII, p. 241.
L'agitation antihellénique en Bulgarie, t. XXII, p. 241.
L'entrevue du roi Edouard VII et de Guillaume II, t. XXII, p. 301.
Les scandales coloniaux en Allemagne ; l'affaire Podbielsky, t. XXII, p. 301.
Les relations anglo-serbes, t. XXII, p. 305.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
L'ouverture de la Mandchourie, t. XXII, p. 308.
La constitution persane, t. XXII, p. 308.
Le président Roosevelt et son programme politique, t. XXII, p. 312.
La conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro. La doctrine de Drago, t. XXII, p. 313.
Les scandales coloniaux allemands. Le maintien de M. de Podbielski au ministère. La démission de M. de Hohenlohe, t. XXII, p. 363.
Echec de la germanisation des provinces polonaises. La lutte dans les écoles ; refus de prier en allemand, t. XXII, p. 363.
Le discours de Guillaume II à Breslau, t. XXII, p. 365.
Les relations anglo-allemandes, t. XXII, p. 366.
Le programme de réformes gouvernementales en Russie, t. XXII, p. 369.
La banque agraire des paysans en Russie, t. XXII, p. 372.
La situation dans l'Empire russe, t. XXII, p. 373.
M. Roosevelt, président des Etats-Unis et la République d'Haïti, par A. Firmin (bibliog.), t. XXII, p. 583.
La succession de Brunswick, t. XXII, pp. 439. 503. 568.
La nomination de M. Zaïmis en Crète. Le départ du prince Georges, t. XXII, p. 441.

L'interdiction du Congrès des constitutionnels-démocrates russes, t. XXII, p. 442.
La clôture de la Diète finlandaise, t. XXII, p. 442.
Les Allemands en Perse, t. XXII, p. 445.
L'insurrection à Cuba. L'intervention des Etats-Unis, t. XXII, p. 449.
Un article du professeur Schiemann sur le désarmement, t. XXII, p. 502.
Le Congrès des constitutionnels-démocrates, t. XXII, p. 505.
Le docteur Rosen à Fez, t. XXII, p. 509.
L'agitation polonaise en Prusse, t. XXII, p. 568.
Les forces navales anglaises, t. XXII, p. 569.
Le voyage de M. Tschirschky à Rome, t. XXII, p. 571.
Accord anglo-russe en Perse, t. XXII, p. 571.
n différend entre le Japon et les Etats-Unis, t. XXII, p. 577.
Le compromis entre la Hongrie et l'Autriche, par Geza Steuer (bibliog.), t. XXII, p. 583.
Les déclarations du chancelier prince de Bülow au Reichstag sur la politique extérieure de l'Allemagne, t. XXII, p. 624.
Le nouveau ministre austro-hongrois des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal. Son voyage à Berlin, t. XXII, p. 637.
L'apaisement en Russie. Le voyage de M. Isvolski, t. XXII, p. 638.
Le vol de l'aigle : Panaméricanisme et impérialisme américain, par Joseph Ribet (bibliog.), t. XXI, p. 648.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.
Le Makhzen et les réformes, t. XXII, p. 703.
Le conflit des Etats-Unis avec le Japon, t. XXII, p. 705.
Le message du président Roosevelt, t. XXII, p. 766.
La dissolution du Reichstag allemand, t. XXII, p. 776.
L'exposé du baron d'Aerenthal sur la politique étrangère de l'Autriche-Hongrie, t. XXII, p. 778.
Le vote de la réforme électorale au Reichsrat autrichien, t. XXII, p. 779.
Le nouveau ministère espagnol, t. XXII, p. 779.
Signature de l'accord abyssin entre la France, l'Angleterre et l'Italie, t. XXII, p. 782.
Institutions politiques de l'Europe contemporaine. — Tome III : Suisse-Italie, par Etienne Flandin (bibliog.), t. XXII, p. 787.

Politique extérieure.

Sur le *Livre Jaune* (à propos de l'affaire marocaine), par Robert de Caix, t. XXI, pp. 1-11.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc, t. XXI, pp. 52-63.
Le Consulat de France à Prague. — Tentative de suppression, par René Henry, t. XXI, pp. 89-95.
La question des Nouvelles-Hébrides (avec cartes), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXI, pp. 441-456.
Perspectives marocaines, par Robert de Caix, t. XXII, pp. 1-5.
La déclaration de M. Rouvier sur la politique extérieure de la France, t. XXI, p. 64.
Le *Livre Jaune* sur les affaires de Macédoine, t. XXI, p. 135.
La mission maritime française au Maroc, t. XXI, p. 293.
La diplomatie de la troisième République et le droit des gens, par Frantz Despagnet (bibliog.), t. XXI, p. 511.
Politique intérieure et étrangère, par Paul Deschanel (bibliog.), t. XXI, p. 591.
Le *Livre Jaune* sur la Conférence d'Algésiras, t. XXII, p. 112.
L'incident de Djanet, t. XXII, p. 231.
L'escadre du Nord à Tanger. Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.
L'occupation des oasis du Kaouar, t. XXII, p. 374.
Les troubles d'Arzila et l'intervention française, t. XXII, p. 573.
La déclaration ministérielle ; la politique extérieure du gouvernement français, t. XXII, p. 631.
La convention franco-anglaise sur les Nouvelles-Hébrides, t. XXII, p. 634.
Les œuvres françaises au Maroc, t. XXII, p. 641.
Interviews de MM. Clemenceau et Pichon, dans le *Berliner Tageblatt* : déclarations de M. Clemenceau au Sénat sur la politique extérieure de la France, t. XXII, p. 696.
L'Entente cordiale ; un discours de M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, t. XXII, p. 699.
L'action franco-espagnole à Tanger, t. XXII, p. 702.

Politique religieuse.

L'influence française en Orient, par Gaston Bordat, t. XXII, pp. 472-487.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le protectorat catholique de la France, t. XXII, pp. 435-438.
Un *Livre Blanc* pontifical, t. XXI, p. 67.
Singulière campagne panislamiste en Egypte, t. XXI, p. 296.
L'encyclique pontificale et la loi de séparation, t. XXII, p. 301.
La loi de séparation ; la deuxième assemblée plénière de l'épiscopat français, t. XXII, p. 362.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII p. 373.

Ports.

(Voir aussi Marine, Navigation.)

Points d'appui de la flotte (avec cartes), par H. Tanif. — I Dakar et Bizerte, t. XXII, pp. 287-300. — II Nos ports de guerre, t. XXII, pp. 334-347.
Le trafic des grands ports de l'Europe Occidentale, t. XXI, p. 76.
Le commerce de Hambourg avec les colonies françaises, t. XXI, p. 77.
Le port d'Alexandrie, t. XXI, p. 152.
Le port de Hambourg, t. XXI, p. 435.
Le mouvement des ports des colonies françaises, t. XXI, p. 838.
Le mouvement maritime du port de Marseille en 1905, t. XXII, p. 379.
Les grands marchés de caoutchouc, t. XXII p. 450.
Le commerce du port de Tanger en 1905, t. XXII, p. 516.

Presse.

La presse espagnole et la question marocaine, t. XXI, p. 138.
La situation en Chine : Correspondance du Dr Morrison, t. XXI, p. 646.
Le rapprochement anglo-russe. — La presse anglaise, t. XXI, p. 760.
Un article de la *National Review* sur la valeur stratégique de l'alliance anglaise, t. XXI, p. 821.
L'empereur Guillaume II en croisière. Un article du *Temps*, t. XXII, p. 237.
Les relations anglo-allemandes. Commentaires de la presse, t. XXII, p. 366.
Un article de M. Vambéry sur les Tartares constitutionnels, t. XXII, pp. 429-434.
Un article du professeur Schiemann sur le désarmement, t. XXII, p. 502.
Ce qu'on dit à Fez. — Un article du *Temps*, t. XXII, p. 507.
Le panislamisme en Egypte. Une lettre du *Journal des Débats*, t. XXII, p. 510.

Protectorats.

La remise aux autorités françaises de Sidi Taïeb, fils de Bou-Amama, t. XXI, p. 834.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII, p. 373.
Une lettre de M. Denys Cochin sur le protectorat catholique de la France, t. XXII, p. 455.

Questions.

(Voir aussi Conflits, Crises.)

M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXI, pp. 249-256.
La question des Nouvelles-Hébrides (avec carte), par Gabriel Louis-Jaray, t. XXI, pp. 441-456.
Chez les Croates (avec cartes), par René Henry, t. XXI, pp. 593-606.
Perspectives marocaines, par Robert de Caix, t. XXII, pp. 1-5.
L'archipel anglo-normand : La question des Ecrehous (avec carte), par P. Aubéry du Boulley, t. XXII, pp. 26-41.
La question marocaine, d'après les documents du *Livre jaune*, par A.-H. Moulin (bibliog.), t. XXI, p. 303.
La question du Congo français à la Chambre des députés, t. XXI, p. 349.
La question marocaine au Reichstag allemand, t. XXI, p. 577.
La question polonaise dans la Haute-Silésie, t. XXII, p. 44.
L'Acte final d'Algésiras, t. XXII, p. 55.
La question des chemins de fer éthiopiens, t. XXII, p. 55.

Rapports.

Le rapport de M. Jules Legrand sur le budget de l'Algérie, t. XXI, p. 219.
Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies, t. XXI, p. 575.
Madagascar de 1896-1905. — Rapport du général Gallieni (bibliog.), t. XXI, p. 784.
Rapport sur l'indigénat en Algérie, t. XXI, p. 831.
Le rapport de M. de Peyerimhof sur la colonisation officielle en Algérie, t. XXII, p. 183.
Le rapport du prince Tsaï-Tsé, chef de la mission chinoise d'études en Europe, t. XXII, p. 307.
Le rapport financier de M. Kokovtzof en Russie, t. XXII, p. 505.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des affaires étrangères, t. XXII, p. 691.

Réceptions.

Réception de M. Kurino, ambassadeur du Japon en France, par le Président de la République, t. XXI, p. 756.
Les relations anglo-serbes. — Réception du ministre d'Angleterre par le roi de Serbie, t. XXII, p. 305.
L'escadre du Nord à Tanger. Réception de la colonie française par M. Regnault, t. XXII, p. 309.

Réformes.

Discussion du projet de réforme agraire par la Douma d'Empire, t. XXI, p. 769.
Les réformes de l'Etat Indépendant du Congo, t. XXI, p. 835.
Les réformes agraires en Russie, t. XXII, p. 51.
La réforme électorale en Autriche, t. XXII, p. 183.
Le programme de réformes gouvernementales en Russie, t. XXII, p. 369.
La Banque agraire des paysans en Russie, t. XXII, p. 372.
Les conseils de guerre russes en campagne, t. XXII, p. 372.
Le Makhzen et les réformes, t. XXII, p. 703.

Régences.

La succession de Brunswick, t. XXII, pp. 438, 503.
La nomination des Zaïmis. Le départ de Crète du prince Georges, t. XXII, p. 441.

Relations.

Échange de télégrammes entre M. Th. Roosevelt et M. Fallières, t. XXI, p. 640.
Le rapprochement anglo-russe, t. XXI, p. 760.
La mise à la retraite des officiers régicides serbes et les relations anglo-serbes, t. XXI, p. 771.
Les relations anglo-italiennes. Déclarations de M. Tittoni, t. XXII, p. 47.
Les relations commerciales franco-espagnoles, t. XXII, p. 59.
Les relations anglo-allemandes, t. XXII, p. 366.
Les rapports austro-italiens, t. XXII, pp. 441, 504.

Religions.

L'agitation musulmane dans l'Afrique du Nord, par J.-H. Franklin, t. XXII, pp. 85-90.
Un Congrès de musulmans Russes : Les Tartares constitutionnels, d'après un article de M. Vambéry, t. XXII, pp. 429-434.
Un nouvel aspect du panislamisme. — Ambitions musulmanes relatives au Japon, par A. B. C., t. XXII, pp. 559-563.
Les Musulmans français du Nord de l'Afrique, par Ismael Hamet (bibliog.), t. XXII, p. 191.
L'Italie et le protectorat catholique en Orient, t. XXII, p. 373.
Le panislamisme en Egypte, t. XXII, p. 510.

Réunions.

(Voir Conférences.)

Révoltes.

(Voir aussi Désordres, Emeutes, Rébellions, Soulèvements.)

Une rébellion au Sokoto, t. XXI, pp. 360, 432, 504.
Les incidents de Thala, t. XXI, p. 647.
L'insurrection des Ouahabbites dans le Yémen, t. XXII, p. 572.

Sciences.

Les documents scientifiques de la mission saharienne Foureau-Lamy, par Henri Froidevaux, t. XXI, pp. 536-545.

Séparation.

Un *Livre Blanc* pontifical, t. XXI, p. 67.
L'encyclique pontificale de la loi de séparation, t. XXII, 301.
La loi de séparation ; la deuxième assemblée plénière de l'épiscopat français, t. XXII, p. 362.

Sinistres.

(Voir Cataclysmes.)

Sociétés.

(Voir Comités.)

Statistiques.

Le capital engagé dans les colonies françaises, par P. Chemin-Dupontès, t. XXI, pp. 743-755.
Le trafic des grands ports de l'Europe Occidentale, t. XXI, p. 76.

Soies.

Les négociations franco-suisses et l'industrie lyonnaise de la soie, par René Gonnard, t. XXI, pp. 678-698.

Sucre.

La production mondiale du sucre, t. XXI, p. 151.

Tables des Matières.

Table des matières du tome XXI (1er janvier - 16 juin 1906), t. XXI, pp. 846-848.
Table des matières du tome XXII (1er juillet-16 décembre 1906), t. XXII, pp. 790-792.

Télégraphie.

La télégraphie dans les principaux pays d'Europe, t. XXI, p. 435.
Les câbles télégraphiques coloniaux français, t. XXII, p. 566.

Toasts.

(Voir Discours.)

Le roi d'Angleterre, à Paris, t. XXI, p. 707.

Traités.

(Voir aussi Accords, Conventions.)

Le traité sino-japonais, t. XXI, p. 144.
Le traité germano-abyssin, t. XXI, p. 213.
Le traité anglo-chinois pour le Thibet, t. XXI, p. 645.
La guerre entre le San-Salvador, le Guatemala et le Honduras, t. XXII, p. 186.

Transports.

Une nouvelle route de transports pour le Tchad, t. XXI, p. 584.
Les caravanes de Tombouctou, t. XXII, p. 509.
Les communications de la Birmanie avec le Yunnan, t. XXII, p. 515.

Troubles.

Dans le Sud-Oranais, t. XXI, pp. 219. 503.
Le contre-coup de l'anarchie marocaine, t. XXI, p. 502.
La situation intérieure au Maroc, t. XXI, p. 504.
L'insurrection à Cuba, t. XXII, pp. 314, 378, 449.
L'agitation au Bengale, t. XXII, p. 374.
L'agitation indigène aux Indes anglaises, t. XXII, p. 444.
Dans l'Extrême-Sud algérien, t. XXII, p. 509.
Les troubles d'Arzila et l'intervention française, t. XXII, p. 573.

Tuberculose.

(Voir Hygiène.)

Tunnels.

(Voir Chemins de fer.)

Variétés.

Le Canada en 1906, par Henri Lorin, t. XXII, pp. 162-173.

Vins.

Production des vins en France en 1905, t. XXI, p. 298.

Visites.

(Voir Entrevues.)

Les membres du *London County Council* à Paris, t. XXI, p. 286.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 426.
La visite du roi de Suède à Paris, t. XXI, p. 641.
Les étudiants allemands de Cologne à Marseille, t. XXI, p. 641.
Le roi d'Angleterre à Paris, t. XXI, p. 707.
Les Universitaires français à Londres, t. XXI, p. 821.
La visite de l'escadre anglaise aux ports russes, t. XXII, p. 46.
La visite du général Saletta à Vienne, t. XXII, p. 49.
Le roi et la reine de Danemark à Berlin, t. XXII, p. 700.

Voyages.

En Côte d'Ivoire : Fragments d'un journal de route (avec cartes), par N' Genghis, t. XXII, pp. 407-423, 495-501, 550-558, 678-690.
Le voyage du gouverneur général de l'Algérie dans le Sud-Oranais, t. XXI, p. 148.
En Afrique Centrale (Niger-Bénoué-Tchad), par l'enseigne de vaisseau Delevoye (bibl.), t. XXI, p. 367.
Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale en Guinée, t. XXI, p. 776.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les télégrammes des empereurs d'Autriche et d'Allemagne au roi d'Italie, t. XXI, p. 822.
Aux oasis d'Algérie et de Tunisie, par Eugène Gallois (bibliog.), t. XXI, p. 844.
Le voyage des journalistes allemands à Londres, t. XXII, p. 45.
Le Far-West Chinois : Deux années au Setchouen, par le Dr A.-F. Legendre (bibliog.), t. XXII, p. 127.
Trois mois au Kouang-Si, par le lieutenant François (bibliog.), t. XXII, p. 128.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Norvège, t. XXII, p. 181.
L'empereur Guillaume II en croisière, t. XXII, p. 237.
Le retour en France de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XXII, p. 301.
M. Roume dans le Haut-Sénégal et le Niger, t. XXII, p, 311.
Le voyage du président de la République à Marseille, t. XXII, p. 439.
La croisière de la famille impériale russe, t. XXII, p. 442.
La visite du roi de Danemark en Suède, t. XXII, p. 443.
Trois ans en Indo-Chine. — Notes de voyage, par J. Pannier (bibliog.), t. XXII, p. 456.
Les rapports austro-italiens et le voyage de M. Tschirschky, t. XXII, p. 504.
Le voyage du Lord-Maire à Paris, t. XXII. p. 565.
Le ministre des Affaires étrangères russe à Paris, t. XXII, p. 566.
Le voyage de M. Tschirschky à Rome, t. XXII, p. 571.
Le voyage à Berlin du nouveau ministre austro-hongrois des Affaires étrangères, baron d'Aerenthal, t. XXII, p. 637.
L'apaisement en Russie. Le voyage de M. Isvolski, t. XXII, p. 638.
Le voyage du roi de Grece à Vienne et à Rome, t. XXII, p. 701.
Tahiti et dépendances : Voyage en Océanie, par Jules Agostini (bibliog.), t. XXII, p. 711.
Départ de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XXII, p. 780.

Zinc.

La production du zinc aux Etats-Unis, t. XXI, p. 155.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.